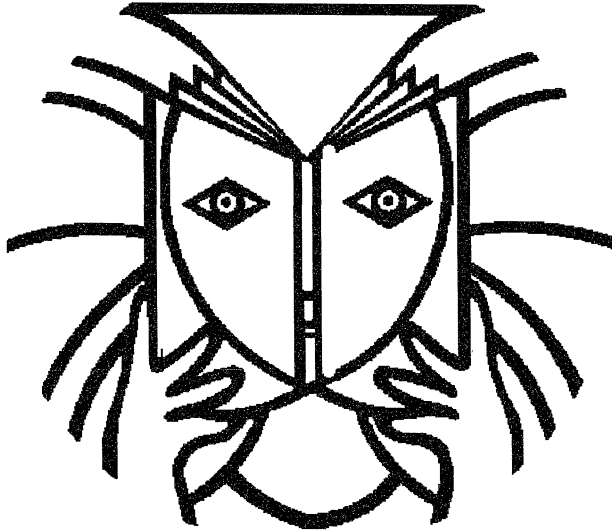




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2001

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

***Microfilmed by
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA***

Microfilmé 2001

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA**

OTTAWA

***Microfilmé par
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA***

Canada

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 5

SIXIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

54124

SESSION '1896



☞ Voir aussi la liste numérique, page 4.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DOCUMENTS DE LA SESSION

PARLEMENT DU CANADA

SIXIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT, 1896.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p.i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 4.

A	C
Accise 7	Canada, Archives du..... 2a
Acte McCarthy (p.i.) 52	Canal Welland..... (p.i.) 57a
Adams, E (p.i.) 86	Canaux, Statistique des..... 10b
Affaires indiennes, Rapport annuel 14	Cayuga, Vente de lots à..... (p.i.) 83
Agriculture, Rapport annuel..... 8	Chamberlain, Charles..... (p.i.) 53
Alaska, Frontière de l'..... (p.i.) 74	Chambly, Canal de..... (p.i.) 57
Alert, Steamer..... (p.i.) 59	Chatham, Industries de..... (p.i.) 33
Allocation provisoire, Col.-Britannique..... (p.i.) 65	Chemin de fer de la Baie des Chaleurs..... (p.i.) 58
Anglo-Canadienne—Compagnie de prêts et de placements..... (p.i.) 72	Chemins de fer et Canaux, Rapport annuel... 10
Appels des décisions du Conseil de la Trésorerie 1a	Chemin de fer Canadien du Pacifique :
Archives du Canada..... 8a	Affaires avec le département de l'Intérieur..... (p.i.) 32
Assurances, Compagnies d'..... 4a, 4b	Terres vendues par le..... (p.i.) 32a
Assurances, Rapport annuel..... 4	Chemins de fer, Statistique des..... 10a
Assurances du Service civil..... (p.i.) 37	Chemins de fer, Subventions aux..... (p.i.) 68, 68a, 88
Auditeur général, Rapport annuel..... 1	Chicago, Canal de drainage de..... 82
	Colombie-Britannique, "Allocation provisoire"..... (p.i.) 65
B	Colombie-Britannique, Zone de chemin de fer dans la..... (p.i.) 31
Baie des Chaleurs, Chemin de fer de la..... (p.i.) 58	Collège militaire royal..... 43, 43a, 43b, 43c
Banques chartées..... 3	Commerce, Rapport annuel..... 5
Banques, Soldes non réclamés dans les..... 3a	Commissions aux officiers publics..... 26
Baptêmes, mariages et sépultures..... (p.i.) 73	Commission géologique, Rapport de la..... 13a
Barnardo, Protégés du Dr..... (p.i.) 87	Commission sur les taux du fret..... (p.i.) 70
Barry, Station de la Baie de..... (p.i.) 40	Comptes publics, Rapport annuel..... 2
Bateaux à vapeur, Inspection des..... 11d	Conseil de la Trésorerie, Appels de décisions. 1a
Beliveau, Joseph..... (p.i.) 90	
Bétail des Etats-Unis..... (p.i.) 38, 38a	D
Bétail, Transit du..... (p.i.) 38, 38a	Dr Barnardo, Protégés du..... (p.i.) 87
Betteraves..... (p.i.) 55	Dépenses imprévues..... (p.i.) 24
Bibliothèque du parlement, Rapport annuel.. 17	Diverses dépenses imprévues..... (p.i.) 24
Bière à Neepawa..... (p.i.) 51	Dividendes impayés dans les banques..... 3a
Billettes d'acier..... (p.i.) 89	
Budget..... 2	

D		N	
Douanes, Toronto, Service des.....(p.i.)	46	Navires, Liste des.....	11c
Donnelly, T.....(p.i.)	86	Navires de pêche des Etats-Unis.....(p.i.)	29
Droits d'auteur, Question des.....	8b	Neepawa, Bière à.....(p.i.)	51
E		O	
Ecoles du Manitoba.....	39, 39a, 39aa, 39c	Obligations et garanties.....(p.i.)	34
Ecoles, Territoires du Nord-Ouest.....	39b	Officiers publics, Commissions aux.....	26
Exposition à Régina.....(p.i.)	75	Ottawa, Arnprior et Parry Sound, Chemin de fer.....(p.i.)	40
Exposition territoriale.....(p.i.)	75	Ottawa, Canal d'.....(p.i.)	64
F		Ottawa, Compagnie de gaz d'.....(p.i.)	92
Falsification des substances alimentaires.....	7b	P	
Fer en gueuse.....(p.i.)	21	Papeterie et impressions publiques.....	16b
Ferme agronomique centrale.....(p.i.)	45	Paspébiac, Travaux publics de.....(p.i.)	79
Fermes agronomiques, Rapport annuel.....	8c	Pêche, Gratification de.....(p.i.)	30
Frontières de l'Alaska.....(p.i.)	74	Pêcheries, Rapport annuel.....	11a
G		Pensions, Service civil.....(p.i.)	23, 36, 63
Garanties et obligations.....(p.i.)	34	Permis aux navires de pêche des E.-U..(p.i.)	29
Girouard, Hon. Désiré.....(p.i.)	47	Permis de pêche.....(p.i.)	29, 81
Goodwin, George.....(p.i.)	76	Petit-Métis, Baie du.....(p.i.)	84, 84a
Gouverneur général, Mandats du.....(p.i.)	22	Pilotage, Système de, à Saint-Jean, N.-B.....	11b
Grain, Qualités du.....(p.i.)	62	Poids, mesures et gaz.....	7a
Gratifications de pêche.....(p.i.)	30	Police fédérale, Rapport sur la.....(p.i.)	27
H		Port-Stanley, Havre de.....(p.i.)	91
Haut-Commissaire.....	5a	Postes, Directeur général des, Rapport annuel	12
Haut-Commissaire.....(p.i.)	48, 71, 71a	Prince, Travaux publics dans le comté de(p.i.)	77a
I		Prior, Honorable E. G.....(p.i.)	44
Impressions publiques et papeterie.....	11b	Provencher, Licences à.....(p.i.)	52
Inspection des bateaux à vapeur.....	11d	Q	
Intercolonial, Chemin de fer.....(p.i.)	67	Qualités du grain.....(p.i.)	62
Intérieur, Rapport annuel.....	13	R	
J		Recensement des Territoires du N.-O....(p.i.)	54
Jetée de protection de Montréal.....(p.i.)	80	Régina, Exposition de.....(p.i.)	75
Justice, Rapport annuel.....	18	Réserve de Saint-Pierre, Sauvages de la.(p.i.)	28
L		Revenu de l'Intérieur, Rapport annuel.....	7
Liste des navires.....	11c	Rivière Saint-Jean, N.-B.....(p.i.)	89
M		S	
Mâchoire-d'Orignal.....(p.i.)	50	Sauvages, Réserve de Saint-Pierre.....(p.i.)	28
Mais importé.....(p.i.)	60	Secrétaire d'Etat, Rapport annuel du.....	16
Mandats du Gouverneur général.....(p.i.)	22	Sénateurs, Nominations de.....(p.i.)	49
Manitoba, Ecoles du.....	39, 39a, 39aa, 39c	Sépultures, baptêmes et mariages.....(p.i.)	73
Mariages, baptêmes et sépultures.....(p.i.)	73	Service civil:	
Marine et Pêcheries, Rapport annuel.....	11	Acte d'assurances.....(p.i.)	37
Milice et Défense, Rapport annuel.....	19	Conseil des examinateurs.....	16c
Monnaie canadienne.....(p.i.)	71a	Commis surnuméraires.....(p.i.)	85
Montréal, Jetée de protection de.....(p.i.)	80	Liste du.....	16a
Montréal, Ottawa, et Baie Georgienne, Canal de.....(p.i.)	64	Pensions du.....(p.i.)	23, 36, 63
Moulins à grain d'alimentation.....(p.i.)	25	Service de steamers.....(p.i.)	56
McCarthy, Acte.....(p.i.)	52	Services postaux... (p.i.)	35, 35a, 35b, 35c, 35d, 35e
		Sharp, David.....	81
		Shortis, Valentine.....	42
		Soldes non réclamés dans les Banques.....	3a
		Soulanges, Canal de.....(p.i.)	76

S	T
St. Andrews, Rapides de(p.i.) 78	Transit du bétail.....(p.i.) 38, 38a
Statistique criminelle..... 8d	Tupper, Sir Charles, Bart.....(p.i.) 41
Statistique des canaux..... 10b	V
Statistique des chemins de fer..... 10a	Vente de lots à Cayuga.....(p.i.) 83
Steamer <i>Alert</i>(p.i.) 59	W
Substances alimentaires, Falsification des.... 7b	Wall, Dr.....(p.i.) 69
Subventions aux chemins de fer...(p.i.) 68, 68a, 88	Wingham, Industries de.....(p.i.) 33a
<i>Sweating system</i> 61, 61a	Wood, Hon. J. F.....(p.i.) 44
T	Y
Taux du fret, Commission sur les.....(p.i.) 70	Yale et Caribou.....(p.i.) 66
Terres fédérales.....(p.i.) 31, 31a	Z
Territoires du Nord-Ouest, Ecoles..... 39b	Zone de chemin de fer dans la Colombie-Bri-
Territoires du Nord-Ouest, recensement. (p.i.) 54	tannique..... (p.i.) 31
Territoires du Nord-Ouest, Police à cheval des..... 15, 15a	
Tignish, Brise-lames de.....(p.i.) 77	
Toronto, Service des douanes de.....(p.i.) 46	
Travaux publics, Rapport annuel..... 9	

☞ Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangées par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

VOLUME 1.

1. Rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits pour l'année expirée le 30 juin 1894-95. Présenté (1re partie) le 29 janvier 1896, par l'hon. G. E. Foster (2e et dernière partie présentée le 18 février 1896)..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 1a. Rapport du Bureau de la Trésorerie, jugements depuis la session de 1895, sur appel de la décision de l'Auditeur général re achat de terrain pour le pénitencier du Manitoba.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1895. Présentés le 17 janvier 1896. 2a. Budget pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1897 ; présenté le 27 janvier. 2b. Budget supplémentaire pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1896 ; présenté le 6 avril 1896.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
3. Liste des actionnaires des banques chartées de la Puissance du Canada, à la date du 31 décembre 1895. Présentée le 13 avril 1896, par l'hon. G. E. Foster.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 3a. Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1895, dans les banques chartées du Canada. Présenté le 17 avril 1896, par l'hon. G. E. Foster..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 3.

4. Rapport du surintendant des assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1896.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 4a. Sommaire préliminaire des affaires des compagnies d'assurance sur la vie faisant affaires au Canada, pour l'année civile 1895. Présenté le 2 mars 1896, par l'hon. G. E. Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 4b. Analyse des rapports des compagnies d'assurances au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1895..... *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 4.

5. Rapport du département du Commerce, pour l'année expirée le 30 juin 1895. Présenté le 7 février 1896, par l'hon. W. B. Ives. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 5a. Rapports du Haut Commissaire en rapport avec le département du Commerce.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.
6. Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1895, d'après les relevés officiels. Présentés le 24 janvier 1896, par l'hon. J. F. Wood.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 5.

- 7.** Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1895; Partie I. Accise, etc. Présentés le 9 janvier 1896, par l'hon. J. Costigan.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.
- 7a.** Revenu de l'Intérieur—Partie II, Inspection des poids et mesures et du gaz, pour l'exercice expiré le 30 juin 1895. Présenté le 9 janvier 1896, par l'hon. J. Costigan.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 7b.** Revenu de l'Intérieur—Partie III, Falsification des substances alimentaires, pour l'exercice expiré le 30 juin 1895. Présenté le 9 janvier 1896, par l'hon. J. Costigan.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 8.** Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1895. Présenté le 21 février 1896, par l'hon. G. E. Foster.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 8a.** Rapport sur les Archives du Canada, 1895. Présenté le 24 mars 1896, par l'hon. G. E. Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 8b.** Conférence sur la question des droits d'auteur. Présenté le 23 janvier 1896, par l'hon. W. H. Montague.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 6.

- 8c.** Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1895. Présenté le 6 avril 1896, par l'hon. G. E. Foster.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 8d.** Statistique criminelle pour l'année 1895....*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 7.

- 9.** Rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1895. Présenté le 26 février 1896, par l'hon. J. A. Ouimet....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 10.** Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice 1894-95. Présenté le 6 février 1896, par l'hon. J. Haggart.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 10a.** Statistique des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1895. Présentée le 30 janvier 1896, par l'hon. J. Haggart.....*Imprimée dans le n° 10.*
- 10b.** Statistique des canaux pour la saison de navigation, 1894. Présentée le 30 janvier 1894, par l'hon. J. Haggart.....*Imprimée dans le n° 10.*

VOLUME 8.

- 11.** Rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895 (Marine). Présenté le 10 février 1896, par l'hon. J. Costigan.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 11a.** Rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895 (Pêcheries). Présenté le 28 février 1896, par l'hon. J. Costigan.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 11b.** Rapport d'une enquête sur le système du pilotage à Saint-Jean, N.-B. Présenté le 24 janvier 1896, par l'hon. J. Costigan.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 11c.** Liste des navires publiée par le département de la Marine et des Pêcheries; étant une liste des navires inscrits dans les livres d'enregistrement du Canada, le 31 décembre 1895.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 9.

- 11d.** Rapport du président de la Commission d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année civile terminée le 31 décembre 1895.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 12.** Rapport du directeur général des Postes pour l'année terminée le 30 juin 1895. Présenté le 23 janvier 1896, par sir A. P. Caron.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 10.

- 13.** Rapport annuel du département de l'Intérieur pour 1895. Présenté le 12 février 1896, par l'hon. T. M. Daly..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 13a.** Rapport Sommaire de la Commission de Géologie pour 1895. Présenté le 13 mars 1896, par l'hon. T. M. Daly..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 14.** Rapport annuel du département des Affaires indiennes, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895. Présenté le 7 février 1896, par l'hon. T. M. Daly..
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 11.

- 15.** Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1895. Présenté le 23 mars 1896, par l'hon. T. M. Daly..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 15a.** Rapport supplémentaire du Commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, 1895. Présenté le 16 avril 1896, par l'hon. T. M. Daly..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16.** Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1895. Présenté le 23 mars 1896, par sir Charles Tupper..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 16a.** Liste du Service Civil du Canada, 1895. Présentée le 17 janvier 1896, par l'hon. J. A. Ouimet.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 16b.** Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1895, avec un rapport partiel sur ces services pendant le dernier semestre de 1895. Présenté le 9 mars 1896, par sir Charles Tupper.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 16c.** Rapport des Examineurs du Service Civil du Canada pour l'année civile 1895. Présenté le 20 mars 1896, par sir Charles Tupper..... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*
- 17.** Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement, pour l'année 1895. Présenté le 2 janvier 1896, par l'Orateur..... *Imprimé pour les documents de la session seulement.*
- 18.** Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895. Présenté le 7 février 1896, par l'hon. A. R. Dickey.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 19.** Rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895. Présenté le 30 janvier 1896, par l'hon. A. R. Dickey.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 20.** Etat indiquant la prime payée sur les billettes d'acier fabriquées en Canada, du 31 mars au 31 décembre 1895. Présenté le 17 janvier 1896, par l'hon. J. F. Wood..... *Pas imprimé.*
- 21.** Etat indiquant la prime payée sur le fer en gueuse fabriqué en Canada, du 4 avril 1895 au 9 janvier 1896, et la quantité fabriquée. Présenté le 17 janvier 1896, par l'hon. J. F. Wood. *Pas imprimé.*
- 22.** Relevé des mandats émis par le Gouverneur général à compte de l'exercice 1895-96, conformément à l'Acte du revenu consolidé et de l'audition. Présenté le 17 janvier 1896, par l'hon. G. E. Foster.
Pas imprimé.
- 23.** Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1895. Présenté le 17 janvier 1896, par l'hon. G. E. Foster.
Pas imprimé.
- 24.** Etat des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er juillet 1895 jusqu'au 2 janvier 1896. Présenté le 17 janvier 1895, par l'hon. G. E. Foster..... *Pas imprimé.*
- 25.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1896.—Etat indiquant où sont situés les moulins qui ont moulu du grain pour fins d'alimentation pendant l'année expirée le 30 juin 1895, et les noms des personnes qui ont exploité ces moulins ; le nombre de minots moulus par chacun et le montant brut de la remise faite dans chaque cas ; le montant de la remise (s'il en est) encore due ou réclamée dans chaque cas. Présentée le 20 février 1896.—*M. McMullen.*
Pas imprimée.

VOLUME 11—*Suite.*

26. Liste des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts Révisés du Canada, durant l'année 1895. Présentée le 17 janvier 1896, par l'hon. J. A. Ouimet.
Imprimée dans le n° 16.
27. Rapport du commissaire de la police fédérale pour 1895, conformément à la clause 5, chap. 184 des Statuts Révisés du Canada. Présenté le 17 janvier 1896, par l'hon. T. M. Daly. *Pas imprimé*
28. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 juillet 1895,—Copie de tous mémoires, pétitions et autres documents venant des sauvages de la réserve Saint-Pierre, Manitoba, et de toute correspondance à ce sujet depuis le 1er janvier 1892. Présentée le 20 janvier 1896.—*M. Laurier*. *Pas imprimée.*
29. Copie d'un arrêté en conseil du 8 janvier 1896, à l'effet de continuer pendant l'année courante la délivrance de permis aux navires de pêche des États-Unis d'entrer dans tous les ports de la côte de l'Atlantique pour y acheter de l'appât, etc. Présentée le 20 janvier 1896, par l'hon. J. Costigan. *Pas imprimée.*
30. Etat des paiements des primes de pêche, pendant l'année 1894-95, pour être soumis au parlement en vertu du chap. 96 des Statuts Révisés. Présenté le 20 janvier 1896, par l'hon. J. Costigan.
Pas imprimé.
31. Les arrêtés du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie-Anglaise*, en conformité des dispositions de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage, l'administration, la concession et la gestion des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. Présentés le 21 janvier 1896, par l'hon. T. M. Daly. *Pas imprimés.*
- 31a. Les ordres en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions de la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, ch. 54 des Statuts Révisés du Canada. Présentés le 21 janvier 1896, par l'hon. T. M. Daly. *Pas imprimés.*
32. Rapport en réponse à une résolution du 20 février 1882, en tant qu'elle est fournie par le département de l'intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Présenté le 22 janvier 1896, par l'hon. T. M. Daly. *Pas imprimé.*
- 32a. Liste de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pendant l'année terminée le 1er octobre 1895. Présentée le 10 février 1896, par l'hon. T. M. Daly.
Pas imprimée.
33. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 juin 1895,—Etat indiquant : 1. Le nombre d'industries manufacturières dans la ville de Chatham, spécifiant le nom de chacune et le nom du propriétaire. 2. Le nombre d'ouvriers employés dans chacune. 3. La valeur de la production de chacune. 4. Le chiffre du capital placé dans chacune. 5. Le total des salaires payés par chacune. 6. La valeur des matières premières employées dans chacune. Présentée le 23 janvier 1896.—*M. Campbell*. *Pas imprimée.*
- 33a. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 juin 1895,—Etat indiquant : 1. Le nombre d'industries manufacturières dans la ville de Wingham, spécifiant le nom de chacune et le nom du propriétaire. 2. Le nombre d'ouvriers employés dans chacune. 3. La valeur de la production de chacune. 4. Le chiffre du capital placé dans chacune. 5. Le total des salaires payés par chacune. 6. La valeur des matières premières employées dans chacune. Présentée le 23 janvier 1896.—*M. McDonald (Huron)*. *Pas imprimée.*
34. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat, depuis le dernier relevé, 1895, soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19, des Statuts Révisés du Canada. Présenté le 23 janvier 1896, par l'hon. J. A. Ouimet.
Pas imprimé.
35. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 juin 1895,—Copie du contrat intervenu entre le directeur général des postes et M. Jos. Lamontagne le 1er juillet 1894, pour le transport des malles entre le lac Etchemin et Sainte-Rose de Watford, ainsi que copie de tous documents, correspondance, soumissions et rapports autres que confidentiels au sujet de la résiliation de ce contrat; aussi, copie de nouveau contrat fait subséquemment par le gouvernement, ainsi que des soumissions qui l'ont précédé. Présentée le 24 janvier 1896.—*M. Vaillancourt*. *Pas imprimée.*
- 35a. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 juin 1895,—Copie de toute correspondance, rapports, soumissions reçues et contrats passés pour le transport des matières postales entre Battleford et Saskatoon, dans les Territoires du Nord-Ouest, pendant les trois dernières années. Présentée le 24 janvier 1896.—*M. Martin*. *Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 35b.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 juin 1895.—Copie de toutes pétitions, lettres et papiers concernant un service postal quotidien entre Matane, comté de Rimouski, et Sainte-Anne des Monts, comté de Gaspé. Présentée le 24 janvier 1896.—*M. Joncas. Pas imprimée.*
- 35c.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 25 mars 1896.—Copie du contrat passé avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour le transport des malles de Winnipeg à Pilot-Mound et à des points à l'ouest de cette localité. Présentée le 13 avril 1896.—*Sir Richard Cartwright. Pas imprimée.*
- 35d.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1896.—Copie des soumissions reçues en 1895 pour le transport des malles entre 108-Mile House, C. A., et Horsefly, avec les montants dans chaque cas. Copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur des postes (M. Fletcher) ou le département et les députés de Caribou ou Yale, au sujet du transport des malles sur la dite route. Copie du contrat actuellement en vigueur, son montant et le nom de l'entrepreneur. Copie des soumissions reçues en 1895 pour le transport des malles entre 150-Mile House et Keithley-Creek, avec le nom de l'entrepreneur et le montant du contrat; et indiquant aussi si le contrat a été transféré à quelqu'un, et dans ce cas à qui et à quelles conditions. Présentée le 17 avril 1896.—*M. McMullen. Pas imprimée.*
- 35e.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes, à Son Excellence le gouverneur général, en date du 9 mars 1896.—Copie de toute correspondance échangée entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et le gouvernement au sujet de réclamations pour augmenter le montant payé à la dite compagnie pour le transport des matières postales; aussi, copie de tout ordre en conseil ou règlement administratif concernant ces réclamations. Présentée le 17 avril 1896.—*M. Borden. Pas imprimée.*
- 36.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 26 avril 1895.—Etat donnant :—1. Les noms de tous les employés inscrits sur la liste des pensions de retraite à la date du 1er janvier 1895; 2. La date de leur nomination comme employés civils permanents; 3. Le chiffre de leur salaire lors de leur nomination; 4. Le nombre d'années par eux passées au service; 5. Le chiffre de leur salaire lorsqu'ils ont été mis à la retraite; 6. La date de leur mise à la retraite et le nombre d'années, s'il en est, ajoutées à leur temps de service; 7. Le chiffre de la pension accordée; 8. Le montant brut versé au fonds de retraite par chaque employé retraité dont le nom paraît sur la dite liste à la date susmentionnée; 9. Le montant brut retiré par chacun des dits retraités; 10. L'âge de chacun des dits retraités lors de sa mise à la retraite; 11. Les noms de toutes personnes qui ont été sur la liste des pensions de retraite depuis la mise en force de l'acte et qui sont décédées avant le 1er janvier 1895, et les renseignements sur chacune d'elles qui sont demandés dans les neuf paragraphes précédents au sujet des employés mentionnés dans le premier paragraphe. Présentée le 27 janvier 1896.—*M. McMullen. Pas imprimée.*
- 37.** Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1895. Présenté le 28 janvier 1896, par l'hon. G. E. Foster.—*Pas imprimé.*
- 38.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 28 janvier 1896.—Copie d'un ordre en conseil concernant la quarantaine et le transport, par voie du Canada, des bestiaux des Etats-Unis, surtout en ce qui concerne le port de Saint-Jean, N.-B., et de tous autres ordres en conseil et règlements administratifs ou autres s'appliquant au transport des bestiaux des Etats-Unis par voie du Canada, et un état indiquant quelles mesures ont été prises afin que le transport en transit des dits bestiaux soit fait en conformité des dispositions de ces ordres en conseil et règlements; aussi, un état indiquant combien de bestiaux des Etats-Unis (s'il en est) ont déjà été expédiés *via* Saint-Jean, sous l'autorité de l'ordre en conseil. Présentée le 28 janvier 1896.—*M. Foster et M. Mulock. Pas imprimée.*
- 38a.** Réponse supplémentaire au n° 38. Présentée le 17 février 1896.—*M. Foster et M. Mulock. Pas imprimée.*
- 39.** Copie d'une correspondance additionnelle échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la province du Manitoba, au sujet de la question des écoles du Manitoba. Présentée le 30 janvier 1896, par l'hon. G. E. Foster. *Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 39a.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 29 janvier 1896.—Copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance officielle et de tous autres documents concernant la question des écoles du Manitoba qui n'ont pas encore été déposés sur la table. Présentée le 6 février 1896.—*M. La Rivière. Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 39aa.** Copie des papiers se rattachant à l'envoi d'une députation à Winnipeg pour conférer avec le gouvernement du Manitoba au sujet de la loi scolaire de cette province. Présentée le 26 mars 1896, par sir Charles Tupper.—*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*
- 39b.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 16 mars 1896.—Copie du rapport adressé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest à Son Excellence le gouverneur général concernant le bill intitulé: "Ordonnance à l'effet d'amender et refondre, telles qu'amendées, les Ordonnances concernant les Ecoles", passé par l'Assemblée législative à sa dernière session, et qui a été réservé pour la sanction de Son Excellence. Aussi, copie de tout ordre en conseil ou rapport à ce sujet et au sujet du bill. Présentée le 26 mars 1896.—*M. McCarthy.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.
- 39c.** Rapport des commissaires nommés pour conférer avec le gouvernement de la province du Manitoba, au sujet des écoles de cette province. Aussi, extraits des rapports du comité de l'honorable Conseil privé, en date des 17 et 27 mars 1896, concernant la nomination d'une commission pour conférer avec le gouvernement de la province du Manitoba sur la question des écoles de cette province. Présentés le 6 avril 1896, par sir Charles Tupper.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.
- 40.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 8 juillet 1895.—Copie de toutes pétitions, correspondance, documents ou autres papiers adressés au gouverneur général ou au ministre des chemins de fer par des électeurs de la division sud de Renfrew ou par quelqu'un ou quelques-uns d'entre eux, ou par toutes autres personnes ou personnes au sujet de la fermeture de la station de la Baie-Barry, sur la ligne du chemin de fer Ottawa, Arnprior et Parry-Sound, dans le comté de Renfrew, et copie de tous papiers ou correspondance, comme ci-dessus, se plaignant de l'action de la dite compagnie de chemin de fer si libéralement aidée par le gouvernement, en causant des inconvénients et des préjudices aux affaires publiques, et en essayant de forcer un particulier de donner à la compagnie du terrain ou des privilèges que la compagnie ne pouvait se faire donner par la loi. Présentée le 6 février 1896.—*M. Casey.*.....*Pas imprimée.*
- 41.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 janvier 1896.—Copie de toute correspondance par lettres ou télégrammes entre le gouvernement et sir Charles Tupper, bart., concernant sa visite actuelle en Canada. Présentée le 7 février 1896.—*M. Casey.*.....*Pas imprimée.*
- 42.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 29 janvier 1896.—Copie des pétitions, demandes, lettres, etc., demandant la commutation de sentence de mort prononcée contre Valentine Shortis en emprisonnement à vie, ainsi que les lettres et mémoires demandant que la loi suive son cours. Aussi, le rapport du juge Mathieu, et celui du ministre de la justice, et toute décision, ordre ou mandat concernant cette affaire. Aussi, un état indiquant si des pétitions en faveur de la commutation de la sentence de mort ont été soumises au Conseil, et dans ce cas, quelle décision (s'il en est) a été prise à ce sujet. Aussi, copie de toute correspondance entre Son Excellence le gouverneur général et le secrétaire des Colonies, par câblegramme ou autrement, sur le même sujet. Présentée le 11 février 1896.—*M.M. Bergeron, Mulock et Davies.*.....*Imprimée pour la distribution seulement.*
- 43.** Rapport du bureau des visiteurs du collège militaire royal, pour l'année 1895. Présenté le 12 février 1896, par l'honorable A. R. Dickey.....*Imprimé pour la distribution seulement.*
- 43a.** Rapport de M. Sandford Fleming, C.M.G., membre du bureau des visiteurs du collège militaire royal. Présenté le 25 mars 1896, par sir Adolphe Caron..*Imprimé pour la distribution seulement.*
- 43b.** Lettres du commandant du collège militaire royal, soumettant des observations sur le rapport du bureau des visiteurs du dit collège, et aussi sur le rapport de M. Sandford Fleming, C.M.G., membre du dit bureau. Présentées le 25 mars 1896, par sir Adolphe Caron.....*Imprimées pour la distribution seulement.*
- 43c.** Une lettre et un rapport de l'officier général commandant la milice canadienne sur le collège militaire royal de Kingston. Présentés le 26 mars 1896, par sir Adolphe Caron.....*Imprimés pour la distribution seulement.*

VOLUME 11—*Suite.*

44. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 3 février 1896.—Copie de tous ordres en conseil et correspondance touchant la nomination de l'honorable E. G. Prior et de l'honorable John F. Wood, comme membres du Conseil privé du Canada, et copie des commissions ou instruments les nommant membres du Conseil privé et les nommant aussi aux charges respectives qu'ils occupent actuellement dans l'administration. Présentée le 12 février 1896.—*M. Laurier*.....*Pas imprimée.*
45. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1896.—Etat indiquant,—La dépense totale encourue pour la ferme expérimentale à Ottawa, jusqu'au 1er janvier 1896. Le prix payé pour le terrain. Le coût total des édifices, de la main-d'œuvre employée pour faire des améliorations de nature permanente, et des autres travaux exécutés sur la ferme. Les montants payés pour fumier et engrais. Les montants payés pour les animaux. Le montant total payé pour machines et instruments. Le montant payé pour les harnais. La valeur des animaux sur la ferme au 1er janvier 1896. La recette totale provenant de la vente des animaux, du beurre, du fromage et des produits de la ferme jusqu'au 1er janvier 1896. Présentée le 17 février 1896.—*M. McMullen*.....*Pas imprimée.*
46. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 janvier 1896.—Etat donnant les noms de toutes les personnes nommées à quelque emploi en rapport avec les douanes à Toronto, depuis le 1er juillet 1891, avec la date de leur nomination et leurs salaires. Présentée le 17 février 1896.....*Pas imprimée.*
47. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 10 février 1896.—Copie de l'ordre en conseil nommant l'honorable Désiré Girouard l'un des juges de la cour suprême du Canada. Présentée le 17 février 1896.—*M. Tarte*.....*Pas imprimée.*
48. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 27 janvier 1896.—Copie de tous ordres en conseil, instructions du gouvernement ou d'aucun département et autres documents qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre, concernant la nomination d'un haut-commissaire à Londres ou concernant la nature de ses fonctions ou la manière de les remplir. Présentée le 17 février 1896.—*M. Casey*.....*Pas imprimée.*
49. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 10 février 1896.—Copie des ordres en conseil relatifs à toutes les nominations de sénateurs faites depuis le 1er janvier 1896. Présentée le 20 février 1896.—*M. Tarte*.....*Pas imprimée.*
50. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 juin 1895.—Copie de tous papiers et correspondance concernant la partie de l'emplacement de ville de Moose-Jaw, qui possède le gouvernement du Canada, y compris le relevé des deniers reçus par les syndics du dit emplacement de ville, et de ceux reçus par le gouvernement fédéral. Aussi, un état donnant le nombre de lots appartenant encore au gouvernement et le montant des taxes payées annuellement par le gouvernement depuis que Moose-Jaw a été érigé en municipalité. Présentée le 24 février 1896.—*M. Davin*.....*Pas imprimée.*
51. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1896.—Copie de toute correspondance concernant l'octroi d'une licence pour manufacturer et vendre de la bière dans la ville de Neepawa, Manitoba; aussi, copie de toutes pétitions des citoyens de la dite ville protestant contre la dite licence. Présentée le 24 février 1896.—*M. Martin*.....*Pas imprimée.*
52. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 janvier 1896,—1. Relevé de tous les honoraires reçus par le gouvernement, aux termes de l'Acte connu communément sous le nom "d'Acte McCarthy", des diverses corporations municipales ou des personnes demandant des licences sous l'autorité du dit acte, dans le district électoral de Provencher, province du Manitoba. 2. Liste des réclamations non payées en rapport avec le dit acte dans le dit district électoral, et le montant de ces réclamations. Présentée le 24 février 1896.—*M. LaRivière*.....*Pas imprimée.*
53. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 10 février 1896.—Copie de tous rapports au conseil et de tous ordres en conseil, rapport du juge et autres papiers et correspondance concernant l'élargissement de Charles Chamberlain, condamné à l'emprisonnement dans le pénitencier de la Montagne-de-Pierre, Manitoba, pour parjure, lors de la dernière élection fédérale dans la cité de Winnipeg. Aussi, copie de toutes pétitions ou autres communications adressées au gouvernement, ou à aucuns de ses membres ou à aucun département ou à Son Excellence, et de toutes lettres adressées par ou au nom d'aucun membre du gouvernement ou d'aucun département au sujet de la commutation de la peine du dit Chamberlain. Présentée le 24 février 1896.—*M. Martin et M. Mulock*.....*Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

54. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1896,—Etat faisant connaître d'une manière complète le recensement des Territoires du Nord-Ouest fait récemment par la police à cheval, spécifiant le nombre d'hommes et de femmes dans chaque division, ainsi que les limites des divisions. Présentée le 27 février 1896. *M. Martin*..... *Pas imprimée.*
55. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1896,—Etat indiquant le montant d'argent payé à chacune des personnes qui ont reçu une prime en 1895, à même les fonds votés pour encourager la production de la betterave. Présentée le 4 mars 1896.—*M. Mills (Bothwell)*..... *Pas imprimée.*
56. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 2 mars 1896,—Copie du contrat passé entre le ministre du commerce, au nom de Sa Majesté, et les syndics choisis par les actionnaires de la Compagnie de Commerce Maritime du Canada, pour un service de steamers entre Saint-Jean, N.-B., et Liverpool, Angleterre. Présentée le 6 mars 1896.—*M. Hazen*..... *Pas imprimée.*
57. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1896,—Etat montrant le nombre de navires qui ont passé par le canal de Chambly dans chacune des années 1892, 1893, 1894 et 1895; le dit rapport indiquant séparément les navires chargés de charbon ou de bois, ainsi que les navires qui descendaient et ceux qui remontaient. Présentée le 6 mars 1896. *M. Langelier*..... *Pas imprimée.*
- 57a. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1896,—Etat faisant connaître le montant de chaque réclamation faite par le gouvernement pour dommages soi-disant causés par des navires sur le nouveau canal Welland, depuis la date de son ouverture jusqu'au 31 décembre 1895, avec les noms de ces navires et de leurs propriétaires, la nature des dommages et la manière dont chaque réclamation a été réglée, soit par paiement complet ou partiel, ou en ne payant pas du tout, et s'il reste des réclamations non réglées. Aussi, un état donnant le montant de chaque réclamation non réglée et le nom de chaque navire (avec le nom des propriétaires) contre lequel il existe quelque semblable réclamation non réglée. Présentée le 9 mars 1896.—*M. Gibson*
Pas imprimée.
58. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1897,—Copies de toutes lettres, requêtes, correspondance ou documents de quelque nature qu'ils soient demandant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer la propriété du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs afin d'en faire un embranchement de l'Intercolonial. Présentée le 9 mars 1896. *M. Joncas*..... *Pas imprimée.*
59. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1896—Copie de toute correspondance, papiers et documents se rapportant à la vente ou au louage du steamer *Alert*. Présentée le 9 mars 1897.—*M. Langelier*..... *Pas imprimée.*
60. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1896,—Etat indiquant la quantité de grains importée par chacun des distillateurs en 1895, et la quantité totale de grains importée nécessaire à l'alimentation. Présentée le 9 mars 1896.—*M. Mills (Bothwell)*.
Pas imprimée.
61. Rapport sur le *Sweating System* en Canada.—Présenté le 13 mars 1896, par sir Charles Tupper.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 61a. Rapport supplémentaire au n° 61.—Présenté le 24 mars 1896, par sir Charles Tupper.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
62. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 2 mai 1895,—Etat indiquant : le nombre de boisseaux de blé livrés aux éleveurs de Fort-William et Port-Arthur, ainsi que la qualité du grain; le nombre de boisseaux chargés sur des navires et la qualité, la nationalité et les lieux de destination de ces navires. Aussi, copie des conditions de qualité fixées par le bureau des inspecteurs à la réunion où il avait à établir la qualité pour l'année 1894. Présentée le 25 février 1896.—*Hon. M. Boulton*..... *Pas imprimée.*
63. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 11 février 1896,—Etat donnant les noms de tous les employés du service civil attachés ci-devant aux départements du secrétaire d'Etat et de l'agriculture, qui ont été mis à la retraite depuis le 1er juillet 1894, avec indication de leur âge, de leurs années de service, de leurs appointements, de leurs pensions de retraite; donnant aussi, dans les cas où ces employés n'avaient pas encore atteint leur soixantième année ou n'avaient pas encore complété trente-cinq années de service, les raisons pour

VOLUME 11—*Suite.*

lesquelles ils ont été mis à la retraite et le rapport du bureau de la Trésorerie sur chacun de ces cas ; donnant aussi les noms, les âges et les années de service de tous les employés attachés aux dits départements qui ont reçu avis qu'ils vont être renvoyés ou pensionnés. Présentée le 3 mars 1896.—*L'hon. M. Poirier*.....*Pas imprimée.*

- 64.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 10 février 1896, — Copie des cartes, rapports, devis estimatifs, etc., concernant la canalisation de l'Ottawa, et spécialement les rapports de T. C. Clarke et de Walter Shanley, avec copie de la correspondance, des pétitions, résolutions et autres pièces en la possession de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, relatives à la construction du canal Montréal, Ottawa et Baie-Georgienne. Présentée le 13 mars 1896.—*L'hon. M. Clemow*.....*Pas imprimée.*
- 65.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 13 juin 1895, — Copie de la correspondance et des télégrammes qui ont été échangés entre le direct. général des postes ou tout autre membre du gouvernement et la Chambre de Commerce de la Colombie-Britannique, le conseil de ville de Victoria, les députés qui représentent à la Chambre des communes le district urbain de Victoria, le direct. de poste de Victoria ou toute autre personne, entre le 1er janvier 1894 et le 1er mai 1895, au sujet de "l'allocation provisoire" et du retrait de cette allocation aux commis et facteurs du bureau de poste de la cité de Victoria, C.-B. Présentée le 19 mars 1896.—*L'hon. M. McInnis (Victoria)*.....*Pas imprimée.*
- 66.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1896, — Copie de la liste des votants pour le district électoral de Yale et Caribou. Présentée le 23 mars 1896.—*M. Martin*.....*Pas imprimée.*
- 67.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 27 janvier 1896, — Etat donnant : Le nombre de personnes employées sur l'Intercolonial à la date du 30 juin dernier, faisant la distinction entre les employés temporaires et permanents. Le nombre de milles de voie ferrée exploitée à la même date. Le nombre de gares et de chefs de gares. Le nombre de voitures mises sur la ligne pendant l'exercice expiré le 30 juin 1895, et entrées au compte des frais d'exploitation. Le nombre de locomotives mises sur la ligne et entrées au compte des frais d'exploitation. Le nombre des voitures mises sur la ligne et entrées au compte du capital. Le nombre de locomotives mises sur la ligne et entrées au compte du capital. Le nombre de tonnes de rails neufs posés et entrés au compte des frais d'exploitation. Le nombre de tonnes de rails posés et entrés au compte du capital. Le nombre de traverses posées et entrées au compte des frais d'exploitation et à celui du capital, respectivement. Le nombre de pouts réparés ou construits et entrés au compte des frais d'exploitation ou à celui du capital, suivant le cas. Le nombre de ponts élevés, renouvelés et entrés au compte des frais d'exploitation ou à celui du capital, suivant le cas. Le montant dépensé pour clôtures et entré au compte des frais d'exploitation ou à celui du capital, suivant le cas. Le montant total dépensé pour de nouveaux édifices de toute espèce le long de la ligne, et la partie de ce montant entrée au compte des frais d'exploitation ou à celui du capital, respectivement. Le montant total dépensé pour réparer des édifices et le montant entré au compte du capital ou à celui des frais d'exploitation, respectivement. Le montant dépensé pour drains, fossés et ponceaux le long de la ligne en sus de ce qui a été fait par les équipes de sections, et la partie de ce montant entrée au compte des frais d'exploitation et à celui du capital, respectivement. Présentée le 23 mars 1896.—*M. McMullen et M. Davies*.....*Pas imprimée.*
- 68.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 juillet 1895, — Etat indiquant : 1. Les noms des divers chemins de fer en Canada qui ont reçu une subvention en argent. 2. La province où est situé le dit chemin de fer. 3. Le nombre de milles pour lesquels une subvention a été accordée. 4. Le nombre de milles construits. 5. Le montant accordé par mille et le montant total payé. 6. Le nombre d'acres de terre accordé par mille et le nombre total donné ou actuellement dû à chaque compagnie. 7. Le montant total des subventions en argent données aux chemins de fer dans chaque province. 8. Le nombre total d'acres de terre accordé dans chaque province et le grand total d'argent et de terres donnés aux chemins de fer en Canada. Présentée le 23 mars 1896.—*M. McMullen*.....*Pas imprimée.*
- 68a.** Réponse supplémentaire au n° 68. Présentée le 26 mars 1896.—*M. McMullen*.....*Pas imprimée.*
- 69.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 mars 1896, — Copie de tous papiers, correspondance et rapports concernant la réclamation du Dr Wall, de Emerald, I.P.-E., pour dommages à raison de blessures qu'il allègue avoir reçues sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard. Présentée le 23 mars 1896.—*M. Davies*.....*Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 70.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 9 mars 1896,—Etat détaillé du coût de la commission sur les taux de fret. Présentée le 23 mars 1896.—*M. Martin*.....*Pas imprimé.*
- 71.** Etat détaillé de la correspondance entre le bureau du haut-commissaire à Londres et le bureau du Conseil privé, de 1880 à 1896. Présenté le 23 mars 1896, par sir Charles Tupper....*Pas imprimée.*
- 71a.** Mémoire détaillé indiquant la valeur nominale et le coût réel des monnaies canadiennes en argent et en cuivre obtenues par l'entremise du haut-commissaire entre les années 1883 et 1895 inclusivement, et aussi l'économie réalisée. Présenté le 24 mars 1896, par sir Charles Tupper.
Pas imprimée.
- 72.** Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et Placement, au 31 décembre 1895. Présenté le 28 mars 1896, par M. l'Orateur.....*Pas imprimé.*
- 73.** Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Montmagny et Ottawa, pour 1895. Présentés le 23 mars 1896, par M. l'Orateur.....*Pas imprimés.*
- 74.** Copie du rapport conjoint des commissaires nommés en vertu de l'article premier de la convention entre les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande pour la délimitation de la frontière entre les Etats-Unis et la Puissance du Canada,—séparant l'Alaska de la Colombie anglaise—avec une minute approuvée du conseil à ce sujet, en date du 25 février 1896. Présentée le 25 mars 1896, par sir Charles Tupper.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 75.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 27 janvier 1896,—Copie de toute correspondance concernant l'exposition des Territoires tenue l'été dernier à Régina et de tous papiers faisant connaître la part que le lieutenant-gouverneur des Territoires y a prise; aussi, copie des comptes détaillés des recettes et dépenses de la dite exposition, et des montants encore dus à ce sujet. Présentée le 17 avril 1896.—*M. Martin*.....*Pas imprimée.*
- 76.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 9 mars 1896,—Copie de tous contrats et correspondance entre George Goodwin et le département des chemins de fer et canaux ou tout autre département du gouvernement en rapport avec les contrats 4, 5, 6, 7 et 12 du canal de Soulanges. Aussi, copie de toute correspondance entre le département des chemins de fer et canaux et celui de la justice au sujet des dits contrats. Aussi, copie de tous ordres en conseil concernant les réclamations de George Goodwin en rapport avec les dits contrats. Aussi, copie de tout rapport adressé au département des chemins de fer et canaux ou à tout autre département par l'ingénieur du gouvernement en charge des dits travaux, concernant les travaux faits par l'entrepreneur George Goodwin et ayant trait à la réclamation produite par le dit entrepreneur Goodwin contre le gouvernement pour compensation à raison d'une levée étanche, ou ayant trait à toute autre réclamation qu'il a faite en rapport avec ses contrats sur le canal Soulanges. Présentée le 27 mars 1896.—*M. Davies*.....*Pas imprimée.*
- 77.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1896,—Copie du rapport de l'ingénieur chargé d'examiner l'état du brise-lames de Tignish, I.P.-E., en 1895, et de faire rapport à ce sujet. Présentée le 2 avril 1896.—*M. Perry*.....*Pas imprimée.*
- 77a.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1896,—Etat faisant connaître le montant dépensé par les autorités fédérales pour chacun des brise-lames, jetées et quais, ci-après énumérés, dans le comté de Prince, I.P.-E., depuis 1880 jusqu'à date :—1. Brise-lames de Malpèque. 2. Brise-lames de Cap-Traverse. 3. Quai McGee, Baie d'Egmont. 4. Quai Higgins. 5. Brise-lames de Brea. 6. Brise-lames de West Point. 7. Brise-lames de Miminégash. 8. Brise-lames de Tignish. Le dit état faisant aussi connaître les travaux donnés à l'entrep., les noms des entrepreneurs, les travaux faits à la journée, les noms des personnes en charge et le nom de l'inspecteur dans chaque cas. Présentée le 2 avril 1896.—*M. Perry*.....*Pas imprimée.*
- 78.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1896,—Copie de toute correspondance concernant l'amélioration des rapides de Saint-André qui n'a pas encore été soumise à la Chambre. Présentée le 2 avril 1896.—*M. Martin*.....*Pas imprimée.*
- 79.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 26 février 1896,—Copies de toutes requêtes, lettres, correspondance ou documents de quelque nature qu'ils soient demandant au gouvernement la construction de quais ou jetées à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure, afin de faire à cet endroit un havre de refuge. Présentée le 2 avril 1896.—*M. Joncas*.....*Pas imprimée.*

VOLUME 11—*Suite.*

- 80.** Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en date du 5 mars 1896.—Copie des plans, rapports, etc., relatifs à l'ouvrage appelé " la jetée de protection ", dans le port de Montréal, actuellement en cours de construction ; copie de la correspondance relative à cet ouvrage ; des pétitions, résolutions, rapports, protêts et autres documents pour ou contre son exécution, et spécialement des opinions exprimées à ce sujet par la faculté de médecine de la cité de Montréal, le bureau de santé de la province de Québec et le bureau de salubrité de la cité de Montréal. Présentée le 19 mars 1896.—*L'hon. sir William Hingston*..... *Pas imprimée.*
- 81.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1896.—Etat donnant le nom de chaque personne à qui une licence de pêche a été accordée par David Sharp, gardien de pêcheries, de Port-Dover, Ont., pendant les années 1894 et 1895, et le montant reçu pour chaque licence ainsi accordée pendant les dites années. Présentée le 13 avril 1896.—*M. Charlton*... *Pas imprimée.*
- 82.** Rapport préliminaire sur l'effet du canal de drainage de Chicago sur le niveau des grands lacs. Présenté le 13 avril 1896, par l'hon. J. Costigan.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.
- 83.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 mars 1896.—Copie de tous papiers concernant la vente des lots n^{os} 15 et 16, côté ouest de la rue Cayuga, village de Cayuga, province d'Ontario, à W. A. Mitchell ou à aucune autre personne, y compris copie de la pétition, avec les signatures, demandant de vendre ces lots ; aussi, état faisant connaître si en aucun temps, par le passé, demande a été faite au gouvernement de pouvoir utiliser les dits lots comme cimetière, et si le gouvernement ou quelqu'un de ses officiers a donné l'autorisation à cette fin : aussi, si le gouvernement, lors de la vente de ces lots, savait qu'ils avaient servi comme cimetière et que plusieurs centaines de corps y étaient enterrés. Présentée le 13 avril 1896.—*M. Charlton*... *Pas imprimée.*
- 84.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 25 mars 1896.—Copie de toute correspondance, papiers, documents, télégrammes, etc., adressés au gouvernement par des propriétaires ou agents de steamers ou de navires, assurances maritimes, manufacturiers, marchands et autres, de la cité de Montréal ou d'ailleurs, concernant un havre de refuge au Petit-Métis. Présentée le 13 avril 1896.—*M. McShane*..... *Pas imprimée.*
- 84a.** Réponse supplémentaire au n^o 84. Présentée le 22 avril 1896.—*M. McShane*..... *Pas imprimée.*
- 85.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 juin 1895.—Montant payé dans le service intérieur de chaque département pour les surnuméraires pendant les années du 1er juillet 1880 au 30 juin 1884, respectivement, pour chacune des dites années. Présentée le 20 avril 1896.—*M. McMullen*..... *Pas imprimée.*
- 86.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 25 mars 1896.—Copie de tous papiers et correspondance entre E. Adams, ci-devant inspecteur de chaudières à vapeur, etc., à Kingston, et actuellement président du bureau des inspecteurs de bateaux à vapeur, et le département de la marine et des pêcheries, concernant toutes plaintes portées par le dit Adams contre T. Donnelly, inspecteur de coques de navires à Kingston, ou touchant la manière dont il remplit les devoirs de sa charge. Présentée le 20 avril 1896.—*M. Borden*..... *Pas imprimée.*
- 87.** Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er avril 1896.—Copie de toute correspondance échangée entre le département de l'intérieur et D. J. O'Donoghue, secrétaire du comité législatif du Conseil des Métiers et du Travail, Toronto, concernant l'erreur commise dans le rapport du comité sur l'immigration en 1895, en citant une certaine lettre au sujet de la réussite des protégés du Dr Barnardo comme colons en Canada. Présentée le 22 avril 1896.—*M. Casey*.
Pas imprimée.
- 88.** Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 3 juin 1895.—Etat indiquant : 1. Les noms des divers chemins de fer en Canada qui ont eu de l'aide du gouvernement fédéral, à l'exception de la ligne-mère du Pacifique Canadien. 2. La province dans laquelle est situé, en tout ou en partie, le dit chemin de fer ; et s'il est situé dans deux provinces ou plus, le nombre de milles dans chaque province ; 3. Le comté ou les comtés dans chaque province traversés par les dits chemins ; 4. Le montant d'argent réellement payé à chaque chemin de fer jusqu'au 1er janvier 1895 ; 5. Les chemins de fer construits en Canada par le gouvernement fédéral depuis la Confédération, à l'exception des lignes-mères de l'Intercolonial et du Pacifique ; 6. Les provinces dans lesquelles ils ont été construits ; 7. Le coût total de chaque ligne construite ou aidée par le gouvernement fédéral dans chaque province, y compris l'équipe-

VOLUME 11—*Fiu.*

- ment; 8. La somme totale dépensée jusqu'au 1er janvier 1895, pour la construction des chemins de fer de l'Etat dans chaque province, à l'exception des lignes-mères de l'Intercolonial et du Pacifique. Présentée le 22 avril 1896.—*M. Davies*.....*Pas imprimée.*
89. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 février 1896,—Etat indiquant quelles sommes ont été votées par le parlement pour améliorer la navigation de la rivière Saint-Jean, N.-B., et ses tributaires, pendant les années de 1887 à 1895, inclusivement; quelle partie de ces crédits a été dépensée chaque année pour les dites améliorations pendant la dite période; en quels endroits de la dite rivière ces sommes ont été dépensées; par qui ces deniers ont été dépensés et quelle est la nature des travaux exécutés dans chaque cas; quelle partie de ces crédits a-t-elle été dépensée au creek Gibson, dans le comté de Carleton, le montant dépensé et la nature des travaux exécutés. Présentée le 22 avril 1896.—*M. Colter*.....*Pas imprimée.*
90. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 1er avril 1890,—Copie de toutes requêtes, lettres et correspondance en faveur d'une indemnité à Joseph Beliveau, pour les blessures qu'il s'est faites en travaillant au département des travaux publics, à Sorel. Présentée le 22 avril 1896.—*M. Bruneau* :... ..*Pas imprimée.*
91. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 25 mars 1896,—Etat détaillé des \$5,000 dépensées il y a quatre ans pour le havre de Port-Stanley, y compris les bordereaux de paye et le compte en détail des paiements se rapportant à cette dépense. Présentée le 22 avril 1896. *M. Casey*..... ..*Pas imprimée.*
92. Réponse à une adresse de la Chambre [des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 16 mars 1896,—Copie du rapport de l'ingénieur-mécanicien du département des Travaux publics, et de toute correspondance et papiers concernant les réclamations impayées de la Compagnie du gaz d'Ottawa pour le gaz dépensé dans les édifices du parlement du Canada pendant les années 1866 et 1867, et aussi, copie de l'ordre en conseil passé à ce sujet. Présentée le 22 avril 1896. *Sir James Grant*..... ..*Pas imprimée.*

RAPPORT, ÉTATS ET STATISTIQUE

DES

REVENUS DE L'INTÉRIEUR

DU

CANADA

POUR

L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN

1895

1^{re} PARTIE—ACCISE, Etc.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1895

Revenus de l'Intérieur—Accise.

A Son Excellence le Très honorable lord Aberdeen, gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence les ETATS ET STATISTIQUE des revenus de l'intérieur du Canada, pour l'exercice clos le 30 juin 1895, tels que les a préparés et me les a présentés le commissaire du revenu de l'intérieur.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN FISHER WOOD,
Contrôleur du revenu de l'intérieur.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
RAPPORT du contrôleur du revenu de l'intérieur, pour l'exercice clos le 30 juin 1895.	
ÉTATS FINANCIERS, tels que détaillés ci-dessous	1 à 50
STATISTIQUE, LOCATIONS DE CHUTES D'EAU, ETC. (Annexe A), ainsi que détaillé ci-dessous ..	51 à 105
DÉPENSES, ETC. (Annexe B), ainsi que détaillé ci-dessous	106 à 152
INDEX, alphabétique	<i>Voir fin.</i>

ÉTATS FINANCIERS.

Numé- ro.		PAGES.
1	COMPTE GÉNÉRAL DU REVENU—Indiquant le montant du revenu de toutes provenances perçu durant le cours de l'exercice clos le 30 juin 1895.....	3
2	COMPTE GÉNÉRAL DES DÉPENSES—Indiquant les frais de perception	4-5
3	ACCISE, DISTRICTS DE PERCEPTION—Compte des recettes.....	6-7
4	do do do dépenses.....	8 à 11
5	LOCATIONS DE CHUTES D'EAU, ETC.—Etat général de situation	12
6	PONTS, PASSAGES D'EAU, ETC.—Concessionnaires, etc., de—Compte des recettes.....	13
7	INSPECTION ET MESURAGE DE BOIS—Inspecteurs et sous-inspecteurs—Compte des recettes...	14
8	do do do do dépenses..	15
9	TIMBRES D'EFFETS DE COMMERCE—Compte de la distribution.....	16
10	do JUDICIAIRES do	16
11	RECETTES SECONDAIRES	17
12	DÉPENSES do	17
13	TABLEAU COMPARATIF des différents articles sujets à l'accise, pris pour la consommation pendant les exercices respectivement terminés le 30 juin 1893, 1894 et 1895	18-19
14	DÉPÔTS MENSUELS des agents de l'administration et autres personnes au crédit du receveur général, provenant des différentes sources de recettes ci-dessus mentionnées.....	20 à 23
15	RECETTES MENSUELLES DE L'ACCISE—Tableau indiquant l'augmentation ou la diminution des recettes mensuelles provenant de chaque article, relativement à celle de chaque mois de l'exercice précédent.....	24-25
16	REMBOURSEMENTS DE DROITS—A qui faits et sous quelle autorité	26 à 33
17	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES—Service intérieur	34
18	TIMBRES DES POIDS ET MESURES, DU GAZ, DE L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE ET DES PIÈCES JUDICIAIRES—Recettes.....	35
19 (a)	INSPECTION DES POIDS ET MESURES—Divisions d'inspection—Compte de la recette.....	36-37
19 (b)	do do Anciennes divisions do	38
20 (a)	do do Divisions d'inspection—Compte des dépenses.....	39-40
20 (b)	do do Anciennes divisions do	41
21	TIMBRES JUDICIAIRES—Distributeurs de—En compte avec le ministère du revenu de l'intér.	43
21	INSPECTION DU GAZ—Districts d'inspection—Compte des recettes	42-43
22	do do do dépenses.....	44-45
23	ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE—Divisions d'inspection—Compte des recettes.....	46
24	do do do dépenses.....	47
25	COMPTE de la fabrication de l'alcool méthylié.....	48
26	TABLEAU des crédits votés et des dépenses autorisées pour chaque service en 1894-95.....	49

STATISTIQUE (ANNEXE A).

ACCISE.

	Spiritueux.	Malt.	Liqueur de malt.	Tabac manufacturé.	Tabac canadien en torquette.	Cigares.	Pétrole.	Fabrication en entrepôt.	Alcool méthylié.
MOUVEMENT DE LA FABRICATION—Tableau indiquant le nombre et le produit des licences ; les matières employées ; les quantités fabriquées ; le chiffre des droits perçus ; la sortie de la fabrique, et celui des droits à percevoir sur les articles entreposés assujétis à l'accise.....	Pge 52	Pge 62	Pge 68	Pge 70	Pge	Pge 82	Pge	Pge 92	Pge
TABLEAUX COMPARATIFS du mouvement de la fabrication pour les deux exercices clos le 30 juin 1894 et 1895.....	Pge 54	Pge 63	Pge 69	Pge 72	Pge	Pge 84	Pge	Pge 93	Pge
MOUVEMENT DE LA DISTILLATION pendant l'exercice terminé le 30 juin 1895.....	Pge 56	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge
MOUVEMENT DU VINAIGRE dans les fabriques-entrepôts pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.....	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge 94	Pge
MOUVEMENT DES ENTREPÔTS—Tableau indiquant la quantité des articles assujétis aux droits d'accise restés dans les entrepôts de chaque district, à la fin de l'exercice précédent ; les quantités mises en entrepôt dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1895 ; les quantités entreposées provenant de districts étrangers ; les quantités retirées d'entrepôt pour la consommation, et les droits en provenant ; les quantités sorties d'entrepôt pour être entreposées dans d'autres districts ; les quantités sorties d'entrepôt pour l'exportation ; les quantités employées dans les fabriques-entrepôts, et les quantités restées en entrepôt le 30 juin 1895.....	Pge 58	Pge 64	Pge	Pge 75	Pge 77	Pge 86	Pge	Pge 95	Pge
TABLEAU COMPARATIF du mouvement des entrepôts pour les deux exercices clos le 30 juin 1894 et le 30 juin 1895.....	Pge 60	Pge 66	Pge	Pge 76	Pge 79	Pge 88	Pge	Pge 96	Pge
ETAT de la recette perçue sur le tabac canadien en torquette.....	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge 80	Pge	Pge	Pge	Pge
TABLEAU COMPARATIF de la recette sur le tabac en torquette pour les deux exercices clos le 30 juin 1894 et le 30 juin 1895.....	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge 81	Pge	Pge	Pge	Pge
INSPECTION DU PÉTROLE—Produit de l'exercice terminé le 30 juin 1895.....	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge 90	Pge	Pge
TABLEAU COMPARATIF des droits d'inspection du pétrole pour les deux exercices clos le 30 juin 1894 et le 30 juin 1895.....	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge 91	Pge	Pge
ALCOOL MÉTHYLÉ—Quantité de matières premières en fabrique au commencement de l'exercice, matières premières employées, produits fabriqués, et écoulement.....	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge 97

INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

Numéro.		Page.
32	Port de Québec : nature du bois mesuré ; quantité ; droits de bureau ; émoluments des inspecteurs ; total des droits.....	98
33	Même statistique pour les ports de Montréal, de Lachine et de Sorel.....	99

CHUTES D'EAU ET AUTRES LOCATIONS.

34	<table border="0"> <tr> <td>Montant dû par chaque locataire le 1er juillet 1894</td> <td rowspan="4">} 100 à 105</td> </tr> <tr> <td>do des locations pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.....</td> </tr> <tr> <td>do payé par chaque locataire ou acheteur pendant l'exercice terminé le 30 juin 1895.....</td> </tr> <tr> <td>do dû par chaque locataire ou acheteur le 30 juin 1895.....</td> </tr> </table>	Montant dû par chaque locataire le 1er juillet 1894	} 100 à 105	do des locations pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.....	do payé par chaque locataire ou acheteur pendant l'exercice terminé le 30 juin 1895.....	do dû par chaque locataire ou acheteur le 30 juin 1895.....
Montant dû par chaque locataire le 1er juillet 1894	} 100 à 105					
do des locations pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.....						
do payé par chaque locataire ou acheteur pendant l'exercice terminé le 30 juin 1895.....						
do dû par chaque locataire ou acheteur le 30 juin 1895.....						

Revenus de l'Intérieur—Accise.

DÉPENSES—(ANNEXE B).

	Service inté- rieur.	Accise.	Inspecteurs-me- sureurs de bois.	Dépenses secondaires.	Inspection de denrées.	Poids et mesures.	Gaz.	Éclairage élec- trique.	Falsifi. des subs- tances aliment.
	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge	Pge
APPOINTEMENTS.									
Payé aux employés préposés à la perception du revenu.....									
CAISSE DE RETRAITE.									
Retenue sur les appointements des employés.....									
ASSURANCE.									
Retenue sur les appointements des employés.....	132	106	122	129	129	135	139	143	129
DÉPENSES IMPRÉVUES.									
Autorisé par le département pour loyer de bureaux, combus- tible, etc.....									
Distribution du produit des saisies.....									126
Liste des personnes employées pendant l'exercice expiré le 30 juin 1895.....									144
do do une partie de do do									151

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

A l'honorable J. F. Wood,
 Contrôleur du revenu de l'intérieur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le compte des recettes de l'exercice expiré le 30 juin 1895, avec les renseignements ordinaires sur les frais qu'a entraînés la perception de ces recettes, ainsi que des détails statistiques sur leur provenance.

Suit un tableau comparatif des droits et redevances pour les exercices respectivement expirés le 30 juin des années 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895.

	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.
	\$	\$	\$	\$	\$
Accise, y compris l'alcool méthyli.	6,825,152	8,007,944	8,444,502	8,364,964	7,829,848
Travaux publics.	14,308	5,886	5,969	6,132	9,883
Inspection et mesurage du bois.	20,178	9,107	11,493	11,990	8,334
Timbres des poids et mesures, du gaz, et des pièces judiciaires	45,120	53,127	57,246	57,445	56,952
Autres recettes	247	462	1,020	964	7,080
Totaux.	6,905,005	8,076,526	8,520,230	8,441,495	7,912,097

Le tableau comparatif ci-dessous donne le détail des droits d'accise pour les exercices ci-dessous indiqués :—

	1.	2.	3.	4.	5.
	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.
	\$	\$	\$	\$	\$
Spiritueux.....	3,546,942	3,876,677	4,142,057	4,133,638	3,901,579
Liqueur de malt.....	10,495	6,906	5,628	6,125	6,536
Malt.....	591,309	935,668	1,008,130	956,691	766,080
Cigares.....	615,179	634,177	692,266	700,535	647,241
Tabac.....	1,926,987	2,421,993	2,446,130	2,448,957	2,369,831
Pétrole.....	40,407	43,503	46,343	41,269	41,389
Fabrication en entrepôt.....	34,581	38,338	36,050	37,691	47,780
Saisies.....	2,727	5,367	8,989	3,285	3,280
Autres recettes.....	18,222	22,562	24,792	24,377	26,429
Alcool méthylié.....	38,213	22,753	33,117	12,396	19,703
Totaux.....	6,825,152	8,007,944	8,444,502	8,364,964	7,829,848

Les spiritueux, dont la quantité produite dans le cours de l'exercice précédent était de 1,608,344 gallons, ont atteint pour le dernier exercice le chiffre de 2,605,787 gallons de preuve, dans la production desquels on a employé les matières suivantes :—

	Liv.
Malt.....	2,820,716
Mais.....	32,761,660
Seigle.....	8,709,602
Blé.....	339,391
Avoine.....	463,999
Orge.....	14,750

On trouvera à l'annexe A (Etat n° 3), pages 54 et 55, un état détaillé du mouvement dans les différentes distilleries.

	Gallons de preuve.
Il y avait en voie de fabrication, le 1 ^{er} juillet 1894.....	220,197
A déduire, les manquants.....	90,564
	<hr/> 129,633
Il a été fabriqué dans le cours de l'exercice.....	2,605,787
Il a été rapporté aux distilleries pour redistillation, droit acquitté.....	582
En entrepôt.....	232,023
	<hr/> 232,605
Il est en outre entré dans les distilleries, droit acquitté.....	6,705
En entrepôt.....	12
	<hr/> 6,717
	<hr/> 2,974,742

Revenus de l'Intérieur—Accise

Suit l'indication de ce qu'il est advenu de ces spiritueux :—

	Gallons de preuve.
Mis en entrepôt sous le contrôle officiel.....	2,803,410
Hydrate d'amyle.....	6,377
Manquants résultant de la rectification.....	36,034
Restant en voie de fabrication le 30 juin 1895, suivant inventaires.....	128,921
	2,974,742

Le tableau suivant fait voir le mouvement des entrepôts de spiritueux pour l'exercice terminé le 30 juin 1894, et les quatre exercices précédents :—

Exercice.	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	En entrepôt au commencement de l'exercice.	Mis en entrepôt pendant l'exercice à la sortie des distilleries.	Autrement mis en entrepôt.	Sortis pour la consommation.	Exportés.	Employés dans les fabriques-entrepôts.	Dont il est autrement rendu compte.	Pour être redistillés.	En entrepôt à la fin de l'exercice.
	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Galls de preuve.	Gall. de pr.	Galls de preuve.	Galls de preuve.	Galls de preuve.	Galls de preuve.	Gall. de pr.
1890-91.....	11,009,179	4,570,724	51,740	2,687,664	20,497	325,235	113,321	159,140	12,415,786
1891-92.....	12,415,786	3,561,255	46,940	2,545,935	32,223	312,140	120,300	177,304	12,836,079
1892-93.....	12,836,079	4,017,403	72,016	2,731,896	51,239	330,459	123,239	185,851	13,502,814
1893-94.....	13,502,814	1,911,466	45,108	2,749,109	76,098	289,841	171,177	266,337	11,906,826
Totaux. . .	49,853,858	14,060,848	215,804	10,714,604	180,057	1,257,675	528,037	788,632	50,661,505
Moy. des quatre exercices terminés le 30 juin 1894.....	12,463,464	3,515,212	53,951	2,678,651	45,014	314,419	132,009	197,158	12,665,376
1894-95.....	11,906,826	2,803,410	98,542	2,509,019	117,218	333,838	181,823	232,023	11,434,857

Suit un tableau du mouvement de l'exportation :—

	Gallons de preuve.
1890-91.....	20,497
1891-92.....	32,223
1892-93.....	51,239
1893-94.....	76,098
1894-95.....	117,218

Le relevé qui suit fait voir les quantités totales sur lesquelles les droits ont été perçus dans le cours des différents exercices y mentionnés. On verra que la colonne des totaux s'accorde avec les chiffres de l'état financier n° 13, page 19 :—

Exercice.	Spiritueux indigènes.		Spiritueux importés employés dans des fabriques-entrepôts. Acquittés de la différence entre les droits de douane et ceux d'accise.	Quantités totales acquittées des droits.	Droits supputés, y compris le produit des licences.
	Acquittés de droits à la sortie de la distillerie.	Acquittés de droits à la sortie de l'entrepôt.			
	Gallons de pr.	Gallons de pr.	Gallons de pr.	Gallons de pr.	\$
1890-91.....	21,177	2,687,664	51,532	2,760,373	3,546,941
1891-92.....	33,038	2,545,935	46,270	2,625,243	3,876,677
1892-93.....	15,701	2,731,896	71,817	2,819,414	4,142,057
1893-94.....	1,206	2,753,401	44,809	2,799,416	4,133,637
Totaux.....	71,122	10,718,896	214,428	11,004,446	15,699,312
Moyenne des quatre exercices terminés le 30 juin 1894....	17,780	2,679,724	53,607	2,751,111	3,924,828
1894-95.....	36,035	2,509,019	95,255	2,640,309	3,901,579

Revenus de l'Intérieur—Accise.

MALT :

Le relevé qui suit représente le mouvement du malt pendant l'exercice 1894-95, et pendant les quatre exercices précédents :—

Exercices.	1	2	3	4	5	6	7	8
	En entrepôt au commencement de l'an- née.	Fabriqué pen- dant l'exer- cice.	Augmentation par l'absorp- tion.	Pris pour la consomma- tion.	Exporté.	Dont il est au- tement ren- du compte.	En entrepôt à la fin de l'ex- ercice.	Droits supplé- mentaires, y compris le produit des licences.
	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	\$
1890-91.....	26,599,004	52,999,874	57,909,201	3,333,633	1,025,725	17,330,319	591,399
1891-92.....	17,330,319	56,678,903 *1,056,348 }	46,425,882	69,855	775,241	27,794,592	935,667
1892-93.....	27,794,592	53,933,419 *1,765,533 }	50,082,751	307,078	1,064,567	32,030,148	1,008,130
1893-94.....	32,039,148	47,459,005 *1,794,996 }	51,311,206	398,551	470,720	29,112,672	956,691
Totaux..	103,763,063	211,071,201 *4,616,877 }	205,729,040	4,109,117	3,336,253	106,276,731	3,491,887
Moy. des quatre exercices ter- minés le 30 juin 1894.....	25,940,766	52,767,800 *1,154,219 }	51,432,260	1,027,279	834,063	26,569,183	872,972
1894-95.....	29,112,672	43,645,516 *1,826,252 }	710,168	50,659,627	573,246	991,463	23,070,272	766,080

*Importé.

TABAC :

Le tableau suivant représente le mouvement du tabac, y compris le tabac en poudre et les cigarettes, pour les exercices respectivement terminés le 30 juin des années 1891, 1892, 1893, 1894 et 1895.

Exemple.	1	2	3	4	5	6	7	8	Droits perçus, y compris le produit des licences.
	En entrepôt le 1er juillet.	Fabrique pendant l'exercice.	Pris pour la consommation.	Exporté.	Dont il est autrement rendu compte.	En entrepôt le 30 juin.	Tabac en feuilles pris pour la consommation.	Quantité totale retirée pour la consommation.	
	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	\$
1890-91.....	2,265,178	9,947,650	9,778,708	107,127	103,382	*2,223,611	101	9,778,809	1,926,987
1891-92.....	*2,226,102	9,929,616	9,992,186	145,266	75,195	1,943,071	422	9,992,608	2,421,993
1892-93.....	1,943,071	10,596,633	10,127,871	409,431	116,801	1,885,601	802	10,128,673	2,446,130
1893-94.....	1,885,601	10,455,722	10,002,347	292,549	50,430	1,996,002	174	10,002,621	2,448,957
Totaux.....	8,319,952	40,929,621	39,901,112	954,373	345,808	8,048,285	1,499	39,902,611	9,244,067
Moy. des quatre exercices clos le 30 juin 1894.	2,079,988	10,232,405	9,975,278	238,593	86,452	2,012,071	375	9,975,653	2,311,017
1894-95.....	1,996,002	9,511,373	9,768,210	302,771	99,826	1,336,568	111	9,768,821	2,309,831

* NOTE.—On avait d'abord calculé les cigarettes à 2½ livres le mille, mais on a constaté que le chiffre de 3 livres est plus exact. On a donc corrigé en conséquence le report de l'exercice 1890-91.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

Ci-suit un relevé de la consommation du tabac canadien pendant les cinq derniers exercices :—

Exercices.	Tabac en feuille et en torquette acquitté des droits.	Livré aux manufactures.	Totaux.
	Liv.	Liv.	Liv.
1890-91.....	84,624	286,464	371,088
1891-92.....	72,583	400,718	473,301
1892-93.....	78,427	505,010	583,437
1893-94.....	88,110	816,725	904,835
1894-95.....	65,710	531,031	596,741

Le tableau suivant donne la quantité du tabac canadien en rouleaux sur lequel ont été payés des droits, et les divisions dans lesquelles ces droits ont été perçus. Les quantités ci-dessous sont comprises dans le relevé qui précède, à la colonne 3 :—

DIVISIONS.	LICENCES.		Quantité acquittée des droits pendant l'exercice expiré le 30 juin 1895.	Droits perçus, y compris le produit des licences.
	Nombre.	Montant.		
		\$ c.	Liv.	\$ c.
Ottawa.....	5	10 00	520	36 00
Joliette.....	23	40 00	27,040	1,392 00
Montréal.....	35	70 00	22,801	1,210 05
Saint-Hyacinthe.....	1	2 00	60	5 00
Sorel.....	1	2 00	20	3 00
Terrebonne.....	44	88 00	15,269½	851 48
Total.....	109	212 00	65,710½	3,497 53
Total de l'exercice précédent.....	168	313 00	88,110	4,718 50

CIGARES:

Le tableau suivant représente le mouvement des cigares pendant l'exercice terminé le 30 juin 1895 et les quatre exercices précédents :—

Exercices.	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
	En entrepôt le 1er juillet.	Fabrique pendant l'exercice.	Taxé en vertu de l'art. 263, ch. 34, 40 Vic., S. R.	Pris pour la consumma- tion.	Exporté.	Dont il est autrement rendu compte.	En entrepôt le 30 juin.	Droits supprimés, y compris le produit des licences.
	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	\$
1890-91	12,157,240	100,081,550	25,401	101,142,481	178,775	29,985	10,912,950	615,180
1891-92	10,912,950	107,927,813	7,298	104,528,791	136,100	14,183,170	634,177
1892-93	14,183,170	114,340,490	30,759	114,668,809	526,510	152,400	13,206,700	692,266
1893-94	13,206,700	120,345,137	44,623	115,440,480	480,825	875	17,674,280	700,535
Totaux	50,460,060	442,694,990	108,081	435,780,561	1,322,210	183,260	55,977,100	2,642,158
Moyenne des quatre exercices clos le 30 juin	12,615,015	110,673,747	27,020	108,945,140	330,552	45,815	13,994,275	660,539
1894	17,674,280	103,332,388	6,786	106,131,294	166,625	259,750	14,955,785	647,241

Revenus de l'Intérieur—Accise.

Les recettes provenant des fabrications en entrepôt, dans le cours des cinq derniers exercices, se chiffrent comme suit :—

1890-91.....	\$34,581
1891-92.....	38,338
1892-93.....	36,050
1893-94.....	37,691
1894-95.....	47,780

INSPECTION DU PÉTROLE :

Suit un relevé du nombre de colis de pétrole inspectés dans le cours du dernier exercice, ainsi que des droits perçus sur ces pétroles :

	Barils.	Droits.
Pétrole canadien	295,101	\$26,540
Pétrole importé.....	222 486	14,815
Pétrole mêlé.....	338	34
Total	517,925	\$41,389

TRAVAUX PUBLICS :

La recette des travaux publics s'accuse comme suit :—

	1893-94.	1894-95.
Chutes d'eau et autres locations.....	\$3,761	\$4,051
Travaux publics secondaires.....	2,371	5,832

INSPECTION DU BOIS :

Les droits de l'inspection du bois, en 1894-95, se chiffrent par \$8,334.70, tandis que le service a coûté \$23,299.16.

POIDS ET MESURES ET GAZ :

Comme d'habitude, il sera soumis au sujet de ces services, un rapport spécial contenant des renseignements statistiques complets.

Les recettes de ces services, y compris celle des timbres judiciaires de la cour suprême et de la cour de l'échiquier, se sont élevées à 63,094.14.

INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES ET DES ENGRAIS :

Le rapport supplémentaire ordinaire sur ce service sera présenté, et on y trouvera les détails de ce qui a été fait, ainsi que les rapports des analystes publics.

INSPECTION DES DENRÉES :

Les annexes **B** et **C** comprennent les relevés statistiques ordinaires de l'inspection des denrées.

ALCOOL MÉTHYLÉ :

La quantité d'alcool méthylé fabriquée dans le cours de l'exercice a été de 121,548 gallons de preuve ; 120,920 ont été vendus. Etat détaillé, page 48 et 97.

L'annexe **D** donne, comme d'ordinaire, les détails concernant les alambics en contravention saisis durant l'exercice.

L'annexe **E** fait voir les recettes de l'exercice pour chacun des chefs à chacun des bureaux secondaires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. MIALL,

Commissaire.

OTTAWA, 11 octobre 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE A

CONSOMMATION de différents articles frappés de droits d'accise ou de douane, et droits qu'ils produisent, par tête.

ANNÉES.	CANADA.									
	Quantité.					Droits.				
	Spiritueux.	Bière.	Vin.	Tabac.	Pétrole.	Spiritueux.	Bière.	Vin.	Tabac.	Pétrole.
	Galls.	Galls.	Galls.	Liv.	Galls.	\$	\$	\$	\$	\$
1869.....	1·124	2·290	·115	1·755	·575	·761	·092	·037	·193	·041
1870.....	1·434	2·163	·195	2·190	1·103	·962	·085	·049	·259	·061
1871.....	1·578	2·490	·259	2·052	1·591	1·059	·095	·056	·336	·077
1872.....	1·723	2·774	·257	2·481	1·302	1·160	·108	·070	·422	·076
1873.....	1·682	3·188	·238	1·999	1·387	1·135	·120	·066	·350	·084
1874.....	1·994	3·012	·288	2·566	1·618	1·363	·119	·086	·442	·103
1875.....	1·394	3·091	·149	1·995	1·589	1·127	·114	·069	·428	·098
1876.....	1·204	2·454	·177	2·316	1·360	1·182	·098	·075	·513	·105
1877.....	·975	2·322	·096	2·051	1·103	·949	·109	·057	·446	·084
1878.....	·960	2·169	·096	1·976	·927	·147	·052	·439
1879.....	1·131	2·209	·104	1·954	1·005	·125	·057	·449
1880.....	·715	2·248	·077	1·936	·772	·081	·055	·428
1881.....	·922	2·293	·099	2·035	·990	·081	·073	·443
1882.....	1·009	2·747	·120	2·150	1·084	·098	·092	·485
1883.....	1·090	2·882	·135	2·280	1·186	·103	·097	·473
1884.....	·998	2·924	·117	2·476	1·074	·104	·082	·365
1885.....	1·126	2·639	·109	2·623	1·198	·111	·074	·393
1886.....	·711	2·839	·110	2·052	1·007	·091	·074	·502
1887.....	·746	3·084	·095	2·062	1·045	·100	·066	·514
1888.....	·645	3·247	·094	2·093	·944	·110	·066	·509
1889.....	·776	3·263	·097	2·153	1·107	·114	·068	·529
1890.....	·883	3·360	·104	2·143	1·257	·121	·072	·539
1891.....	·745	3·790	·111	2·292	1·094	·137	·080	·590
1892.....	·701	3·516	·101	2·291	1·156	·211	·075	·680
1893.....	·740	3·485	·094	2·314	1·235	·218	·070	·691
1894.....	·742	3·722	·089	2·264	1·235	·205	·060	·683
1895.....	·666	3·471	·090	2·163	1·124	·161	·056	·645
Moyenne.....	1·052	3·069	·141	2·170	1·082	·121	·068	·472

Liste des inspecteurs et des sous-inspecteurs des principaux articles de provenance canadienne, ayant droit d'agir comme tels sous l'autorité de l'Acte d'inspection (Statuts révisés, chap. 99) et les actes qui le modifient, à la date du 30 juin 1895, avec indication du district pour lequel ces officiers ont été nommés, et du territoire compris dans chaque district.

Districts.	Territoire compris dans le district.	Date de l'arrêté du conseil.	Articles.	Noms.	Emploi.	Résidences.
<i>Ontario.</i>						
Brant et Haldimand.	Comtés de Brant et Haldimand.	27 sept.	1873 Cuir et peaux vertes.	Wm. G. Culbard.	Inspecteur.	Paris.
do	do Bruce et Grey.	27 sept.	1873 Poiss. et huile de poiss.	John Campbell.	Sous-inspect.	Kincardine.
do	do Carleton et Russell.	27 do	1873 do	Geo. S. Miller.	do	Owen-Sound.
do	do Essex, Kent et Lambton.	27 do	1873 Cuir et peaux vertes.	Jos. W. Barringer.	Sous-inspect.	Windsor.
do	do Frontenac, Leeds et Addington.	27 do	1873 do			
do	do Grenville, Dundas et Stormont.	27 do	1873 Cuir et peaux vertes.			
do	do Glengarry et Prescott.	27 do	1873 do			
do	Tout le territoire qui s'étend au sud de la ligne-mère du chemin de fer Grand-Tronc (non déjà compris dans le district de Toronto) et à l'est du chemin de fer Port-Dover et Lac-Huron.	10 nov.	1885 Blé et autres grains.	Edward Adamson.	Inspecteur.	Hamilton.
do	Cité de Hamilton.	29 août	1873 Cuir et peaux vertes.	James Brown.	do	do
do	Toute la partie de l'Ontario qui s'étend à l'ouest du chemin Kingston et Penbrooke, et à l'est des limites est des comtés d'Ontario, de Muskoka et de Parry Sound.	10 nov.	1885 Blé et autres grains.	Wm. Bletcher.	do	Port-Hope.
do	Cité de Kingston.	29 août	1873 Cuir et peaux vertes.	Peter McKim.	do	Kingston.
do	Comtés de Lanark et Renfrew.	27 sept.	1873 Beuf et lard.	Wm. Gardner.	do	Dalhousie.
do	do Lennox et Prince-Edouard.	27 do	1873 do			
do	do Lincoln et Welland.	27 do	1873 Cuir et peaux vertes.	Michael Cairns.	Inspecteur.	Ste-Catherine.
do	Tout le territoire situé au sud de la ligne du chemin de fer Grand-Tronc et à l'ouest de la ligne du chemin de fer Port-Dover et Lac-Huron.	10 nov.	1885 Blé et autres grains.	Simpson Thompson.	Inspecteur.	London.
do	Cité de London.	29 août	1873 Cuir et peaux vertes.			
do	Comtés de Middlesex et Elgin.	27 sept.	1873 do			
<i>Québec.</i>						
Northumberland et Hastings.	do Northumberland et Hastings.	27 do	1873 Cuir et peaux vertes.	John Hodge.	Inspecteur.	Belleville.
do	do Ontario et Durham.	27 do	1873 Farines.	Wm. Bletcher.	do	do
do	do Oxford et Norfolk.	27 do	1873 do			
Ottawa.	Comprenant toute la partie de l'Ontario situé à l'est du chemin de fer Kingston et Pembroke.	10 nov.	1885 Blé et autres grains.	W. J. McNeil.	Inspecteur.	Kingston.
do	Cité d'Ottawa.	29 août	1873 Cuir et peaux vertes.	Francis McCallough.	do	Ottawa.
do	Comtés de Perth et Huron.	27 sept.	1873 do	John Meyers.	do	Stratford.
do	Comtés de Peterborough et Victoria.	27 do	1873 do			
do	Comprenant tout le territoire situé au nord du chemin de fer Grand-Tronc entre Guelph et Sarnia, et à l'ouest de la limite ouest de la division de Toronto; aussi toutes les stations sur la ligne du Grand-Tronc et du Prolongement de la Baie-Georgienne entre Stratford et Wiarton.	10 nov.	1885 Blé et autres grains.			
Toronto.	Commençant à la limite ouest de la division de Kingston, et allant de là vers l'ouest le long de la rive nord du lac Ontario à Burlington, de là vers le nord le long de la route du chemin de fer Hamilton et Nord-Ouest à Georgetown, de là vers l'ouest jusqu'à Guelph, le long de la ligne du chem. de fer Grand-Tronc, et de là vers le nord-ouest par la route la plus à l'ouest du chemin de fer Wellington, Grey et Bruce jusqu'à Kincardine, excepté toutes les stations qui se trouvent sur la ligne du Grand-Tronc et du Prolongement de la Baie-Georgienne, lesquelles appartiennent à la division de Stratford.	10 nov.	1885 Blé et autres grains.	Edward Adamson.	Inspecteur.	Toronto.
do	Comtés de Toronto et comtés de York et Peel.	26 avril	1875 Farines.	James Rough.	do	do
do	do do	26 do	1875 Cuir et peaux vertes.	E. A. Thompson.	do	do
Port-Arthur.	Ville de Port-Arthur et le territoire adjacent compris dans un rayon de 15 milles.	11 sept.	1885 Blé et autres grains.	Frank E. Gibbs.	do	Port-Arthur.
do	Comtés de Simcoe et Algoma.	27 do	1873 Poisson et huiles de p.			
do	do Wellington et Waterloo.	27 do	1873 do			
do	do Wentworth et Halton.	27 do	1873 do			
<i>Québec.</i>						
Drummond et Arthabaska.	Comtés de Drummond et Arthabaska.	13 do	1877 do			
do	do Gaspé, Bonaventure et les Îles de la Madeleine.	19 oct.	1877 do			
do	do	12 avril	1886 Cuir et peaux vertes.	J. H. Mooney.	Inspecteur.	Hochelega.

Districts.	Territoire compris dans le district.	Date de l'arrêté du conseil.	Articles.	Noms.	Emploi.	Résidences.
<i>Québec—Suite.</i>						
Lévis.....	Comtés de Lévis, Lotbinière, Bellechasse et Dorchester.	15 mars 1886	Cuir et peaux vertes.		Inspecteur.	Montréal.
Montréal.....	Cité de Montréal.	29 août 1873	Farines.	Hospice Labelle.	Sous-inspect.	do
do	do	29 do	Blé et autres grains.	W. E. Scott.	Inspecteur.	do
do	do	29 do	do	James Doherty.	do	do
do	do	29 do	Bœuf et porc.	Edward J. Major.	do	do
do	do	29 do	Cendres.		do	do
do	do	29 do	Poisson et huiles de p.	Antoine Masson.	Inspecteur.	do
do	do	29 do	Cuir et peaux vertes.	D. Sykes.	Sous-inspect.	do
Ottawa, comté d'.....	Comté d'Ottawa, y compris la cité de Hull.	5 février 1884	do	B. Simard.	Inspecteur.	Hull.
Québec.....	Cité de Québec.	29 août 1873	Farines	Philéas Rousseau.	Sous-inspect.	Québec.
do	do	29 do	Beauf et porc.	David Nolan.	Inspecteur.	do
do	comtés de Québec, Montmorency, Charlevoix, Saguenay et Châteauguay, pour l'inspection du poisson et des huiles de poisson	29 avril 1878	Poisson et huiles de p.	Louis Côté.	Sous-inspect.	do
do	Cité de Québec.	29 do	Cuir et peaux vertes.	Aldéric Fortin.	do	do
do	do	29 do	do	Joseph Légaré.	Sous-inspect.	do
do	do	29 do	Beurre.	Pierre Patoine.	Inspecteur.	do
do	do	1 do	do			
Témiscouata et Kamouraska.	Comtés de Témiscouata et Kamouraska.					
<i>Nouveau-Brunswick.</i>						
Carleton.....	La partie du comté de Saint-Jean, y compris la ville de Carleton, située à l'ouest de la rivière.....	18 mars 1876	Poisson et huiles de p.	S. L. Brittain.	Inspecteur.	Carleton.
do	Comté de Gloucester.....	12 oct. 1875	do	Fred Witzel.	do	Groicester.
do	do	12 do	do	P. J. Commeau.	Sous-inspect.	Point-Rocher.
Northumberland.	do	25 avril 1880	do			
Restigouche.	Northumberland.	23 mai 1882	Poisson et huiles de p.			
Saint-Jean.	La partie de la cité et du comté de Saint-Jean située à l'est de la rivière.	18 mars 1876	do	F. W. Thomson.	Inspecteur.	Saint-Jean.

xxii

do	do	do	Cuir et peaux vertes.	Geo. Murrcock.	Sous-inspect.	do
do	do	do	do	Chas. Clarke.	do	do
York.....	Comté d'York.	27 déc. 1883.	do	Israel Atherton.	Inspecteur.	Frédéricton.
<i>Nouvelle-Écosse.</i>						
Annapolis.....	do Annapolis.	25 juin 1877	Poisson et huiles de p.	Israel Letteny.	do	Granville.
Antigonish.....	do Antigonish.	16 oct. 1873	do			
Argyle.....	Township d'Argyle pour le poisson et l'huile de poisson seulement.	25 avril 1876	do			
Barrington.....	Township de Barrington.	20 do 1876	do			
Cap-Breton.	Comté du Cap-Breton.	8 juill. 1874	Poisson et huiles de p.			
Colchester.	Comté de Colchester.		do			
Guysborough.	do Guysborough.	16 oct. 1873	do	Jos. Reyno.	Sous-inspect.	Herring Cove.
Halifax.	Cité et comté d'Halifax.	16 do 1873	do	Chas. Fulker.	do	Devil's Head.
do	do	11 do 1884	do	James Allen.	do	Halifax.
do	do	16 do 1873	Cuir	John Sutherland.	do	Pictou.
Pictou.....	Comté de Pictou.	16 do 1873	Peaux.	Charles Wilson.	do	do
do	do	23 fév. 1891	Poisson et huiles de p.			
Queen.....	Comté de Queen.	20 avril 1876	do	J. A. Matheson.	Inspecteur.	S. Bay, Ingonish.
Shelburne.	Township de Shelburne.	16 oct. 1873	do	Geo. Fader.	Sous-inspect.	Englishtown.
Victoria.....	Comté de Victoria.		do	Hugh McNeil.	do	Ingonish
do	do	do	do	John McNeil.	do	Rive-Nord.
do	do	do	do	Isaac Roper.	do	Ingonish.
do	do	do	do	Murdoch McDonald.	do	Neil's Harbour.
do	do	do	do	E. E. Bisset.	do	Aricbat.
do	do	10 mai 1880	do	Francis Smith.	do	Lunenburg.
do	do	29 août 1882	do			
Ile Madame.	Comté de Richmond.		do			
Lunenburg.	Lunenburg.		do			
Inverness.	Comté d'Inverness.		do			
Richmond.	Comté de Richmond, à l'exclusion du territ. mis à part comme le dist. de l'île Madame.		do			
Yarmouth.	Comté de Yarmouth.		Poisson et huiles de p.			
Windsor.	Tp de Windsor dans le comté de Hauts.....		do			
<i>Ile du Prince-Édouard.</i>						
Charlottetown.....	Province de l'Île du Prince-Édouard.	22 juin 1886	Cuir et peaux vertes.			
Prince.....	Comté de Prince.	19 do 1886	Poisson et huiles de p.			
<i>Manitoba.</i>						
Winnipeg.....	Cité de Winnipeg.	20 août 1884	Blé et autres grains.	David Horn.	Inspecteur.	Winnipeg.
do	do	do	do	James Massie.	Sous-inspect.	do
do	do	do	Cuir et peaux vertes.	W. J. Bird.	Inspecteur.	do

xxiii

ANNEXE C.

TABIEAU indiquant la quantité de certains articles de provenance canadienne inspectés en exécution de l'acte 37 Vic., chap. 45, dans le cours de l'exercice clos le 30 juin 1895, ainsi que les droits d'inspection perçus d'après les rapports fournis à l'administration du revenu de l'intérieur par les différents inspecteurs.

BLÉ ET AUTRES GRAINS.

DISTRICTS.	Blé																							
	dur du Manitoba.				américain.				du Nord.				du printemps.				blanc d'hiver.							
	Extra.	N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4.	Rejeté.	N° 1.	N° 2.	N° 1.	N° 2.	N° 1.	N° 2.	N° 1.	N° 2.	Rejeté.	N° 1.	N° 2.	N° 1.	N° 2.	N° 1.	N° 2.	N° 3.		
Montréal	Qtx.	159,840	Qtx.	600	Qtx.	12,240	Qtx.	80,340	Qtx.	82,560	Qtx.	800	Qtx.	600	Qtx.	23,400	Qtx.	2,100	Qtx.	3,900	Qtx.	23,240	Qtx.	3,540
Kingston	Qtx.	1,800	Qtx.	5,760	Qtx.	17,880	Qtx.	17,880	Qtx.	17,880	Qtx.	12,100	Qtx.	5,600	Qtx.	590,190	Qtx.	99,350	Qtx.	51,970	Qtx.	25,860	Qtx.	3,540
Toronto	Qtx.	4,185,700	Qtx.	516,050	Qtx.	3,040	Qtx.	218,840	Qtx.	7,900	Qtx.	34,960	Qtx.	40,560	Qtx.	690,170	Qtx.	25,860	Qtx.	51,970	Qtx.	25,860	Qtx.	3,540
Port-Arthur	Qtx.	19,080	Qtx.	83,680	Qtx.	3,040	Qtx.	80,340	Qtx.	82,560	Qtx.	12,210	Qtx.	1,520	Qtx.	606,090	Qtx.	20,900	Qtx.	1,520	Qtx.	1,520	Qtx.	3,540
Winnipeg	Qtx.	85,960	Qtx.	606,090	Qtx.	20,900	Qtx.	80,340	Qtx.	82,560	Qtx.	12,210	Qtx.	1,520	Qtx.	606,090	Qtx.	20,900	Qtx.	1,520	Qtx.	1,520	Qtx.	3,540
Totaux	Qtx.	6,740,400	Qtx.	606,090	Qtx.	20,900	Qtx.	80,340	Qtx.	82,560	Qtx.	12,210	Qtx.	1,520	Qtx.	606,090	Qtx.	20,900	Qtx.	1,520	Qtx.	1,520	Qtx.	3,540

BLÉ ET AUTRES GRAINS—Suite.

DISTRICTS.	Blé—Fin.																							
	rouge d'hiver.				Gelé.				Non classé.				Sarrasin.											
	N° 1.	N° 2.	Rejeté.	N° 1.	N° 2.	Rejeté.	N° 1.	N° 2.	N° 1.	N° 2.	Rejeté.	N° 1.	N° 2.	N° 1.	N° 2.	N° 3.	Rejeté.							
Montréal	Qtx.	720	Qtx.	360	Qtx.	2,160	Qtx.	1,080	Qtx.	6,000	Qtx.	65,520	Qtx.	900	Qtx.	5,784	Qtx.	7,480						
Kingston	Qtx.	190,380	Qtx.	4,560	Qtx.	186,400	Qtx.	1,080	Qtx.	6,000	Qtx.	65,520	Qtx.	900	Qtx.	5,784	Qtx.	7,480						
Toronto	Qtx.	30,780	Qtx.	1,520	Qtx.	186,400	Qtx.	1,080	Qtx.	6,000	Qtx.	65,520	Qtx.	900	Qtx.	5,784	Qtx.	7,480						
Port-Arthur	Qtx.	221,880	Qtx.	6,440	Qtx.	2,160	Qtx.	1,080	Qtx.	6,000	Qtx.	65,520	Qtx.	900	Qtx.	5,784	Qtx.	7,480						
Winnipeg	Qtx.	221,880	Qtx.	6,440	Qtx.	2,160	Qtx.	1,080	Qtx.	6,000	Qtx.	65,520	Qtx.	900	Qtx.	5,784	Qtx.	7,480						
Totaux	Qtx.	6,740,400	Qtx.	606,090	Qtx.	20,900	Qtx.	80,340	Qtx.	82,560	Qtx.	12,210	Qtx.	1,520	Qtx.	606,090	Qtx.	20,900	Qtx.	1,520	Qtx.	1,520	Qtx.	3,540

TABIEAU indiquant la quantité de certains articles de provenance canadienne, etc.—Suite.

BLÉ ET AUTRES GRAINS—Suite.

DISTRICTS.	AUTRES GRAINS.																	
	Maïs.									Avoine.								
	N° 2.	N° 2, mélé.	N° 2, jaune.	N° 3.	Rejeté.	Non classé.	de mer.	N° 1.	N° 1, mélé.	N° 2.	N° 2, mélé.	N° 3.	N° 3, mélée.	N° 3, mélée.	N° 3, mélée.	N° 3, mélée.	N° 3, mélée.	N° 3, mélée.
Montréal	Qtx.	504,504	Qtx.	2,800	Qtx.	2,800	Qtx.	23,744	Qtx.	27,600	Qtx.	331,500	Qtx.	59,624	Qtx.	1,904	Qtx.	15,640
Kingston	Qtx.	53,800	Qtx.	33,100	Qtx.	2,400	Qtx.	14,850	Qtx.	1,120	Qtx.	900	Qtx.	2,688	Qtx.	1,904	Qtx.	15,640
Toronto	Qtx.	181,830	Qtx.	23,642	Qtx.	3,310	Qtx.	5,168	Qtx.	65,214	Qtx.	19,992	Qtx.	2,688	Qtx.	1,904	Qtx.	15,640
Port-Arthur	Qtx.	504,504	Qtx.	2,800	Qtx.	2,800	Qtx.	23,744	Qtx.	27,600	Qtx.	331,500	Qtx.	59,624	Qtx.	1,904	Qtx.	15,640
Winnipeg	Qtx.	504,504	Qtx.	2,800	Qtx.	2,800	Qtx.	23,744	Qtx.	27,600	Qtx.	331,500	Qtx.	59,624	Qtx.	1,904	Qtx.	15,640
Totaux	Qtx.	1,818,300	Qtx.	23,642	Qtx.	3,310	Qtx.	5,168	Qtx.	65,214	Qtx.	19,992	Qtx.	2,688	Qtx.	1,904	Qtx.	15,640

BLÉ ET AUTRES GRAINS—Fin.

DISTRICTS.	AUTRES GRAINS—Fin.																					
	Seigle.				Orge.				Pois.				Droits.									
	N° 1.	N° 2.	N° 3, extra.	N° 4, mélée.	N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4, mélée.	N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4, mélée.	N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4, mélée.	W. M.	Rejetés.	Qtx.	\$	c.	
Montréal	Qtx.	24,136	Qtx.	4,032	Qtx.	864	Qtx.	1,152	Qtx.	770,180	Qtx.	46,080	Qtx.	18,300	Qtx.	18,300	Qtx.	2,593	Qtx.	65		
Kingston	Qtx.	53,800	Qtx.	2,400	Qtx.	300	Qtx.	300	Qtx.	21,080	Qtx.	21,080	Qtx.	800	Qtx.	1,600	Qtx.	2,337	Qtx.	60		
Toronto	Qtx.	10,080	Qtx.	78,288	Qtx.	3,310	Qtx.	672	Qtx.	1,800	Qtx.	34,200	Qtx.	7,760	Qtx.	2,520	Qtx.	168	Qtx.	00		
Port-Arthur	Qtx.	24,136	Qtx.	4,032	Qtx.	864	Qtx.	1,152	Qtx.	770,180	Qtx.	46,080	Qtx.	18,300	Qtx.	18,300	Qtx.	2,593	Qtx.	65		
Winnipeg	Qtx.	24,136	Qtx.	4,032	Qtx.	864	Qtx.	1,152	Qtx.	770,180	Qtx.	46,080	Qtx.	18,300	Qtx.	18,300	Qtx.	2,593	Qtx.	65		
Totaux	Qtx.	126,280	Qtx.	17,330	Qtx.	85,480	Qtx.	10,604	Qtx.	31,360	Qtx.	1,092,180	Qtx.	80,280	Qtx.	19,960	Qtx.	800	Qtx.	22,480	Qtx.	50

TABLEAU indiquant la quantité de certains articles de provenance canadienne, etc.—*Suite*.
FARINE.

District.	"Straight Roller".		Extra.		Superfine.		"Strong Bakers échant."		Sure.		Rejeté, sacs.	Droits, \$ c.
	Brls.	Sacs.	Brls.	Sacs.	Brls.	Sacs.	Sacs.	Sacs.	Brls.	Sacs.		
Québec.....	3,580	12,219	3,503	2,958	1,074	400	1,040	710	122	706	1,587	483 37

BŒUF ET PORC.

District.	Bœuf.		Porc.		Droits, \$ c.
	Brls.	"Mess."	Brls.	"Extra Prime."	
Québec.....	202	587	4	18	202 75

POISSON SAUMURÉ.

Districts.	Saumon.		Truite de mer.		Hareng.		Hareng de Terre-neuve.		Maquereau.		Gaspardot.		Morue.		Autre poisson, $\frac{1}{2}$ brls.	Droits, \$ c.
	Ti rçons	Brls.	$\frac{1}{2}$ brls.	Brls.	Brls.	$\frac{1}{2}$ brls.	Brls.	Brls.	Brls.	$\frac{1}{2}$ brl.	Brls.	$\frac{1}{2}$ brl.	Brls.	$\frac{1}{2}$ brl.		
Québec.....	22	341	4	13	2,703	176	20	58	335 08
Charleton, N.-B.....	3,267	31	1,198	58 33
Saint-Jean.....	4,909	4,909	4,350	531 32
Victoria.....	5	110	2	11 85
Lunenburg.....	616	129	14	56 77
Arichat.....	681	338	90	71 06
Totaux.....	22	346	4	13	7,267	5,454	20	5,492	16	329	1	2,356	1	58	1,064 41	

Revenus de l'Intérieur—Accise.

TABLEAU indiquant la quantité de certains articles de provenance canadienne inspectés, etc.—*Fin.*

HUILE DE POISSON.

DISTRICTS.	Huile de loup-marin.			Huile de morue.						Huile de hareng.		Huile de m a r-	Huile de merlu-	Droits.	
	N° 2 Pale.	N° 3 Straw	N° 4 Brown	A.				B.		A.	B.	N° 2 Straw	A.		
	Tier- çons.	Tier- çons.	Tier- çons.	Ton- neaux.	Hogs- heads.	Tier- çons.	Brls.	Ton- neaux.	Tier- çons.	Brls.	Tier- çons.	Tier- çons.	Brls.		Brls.
Québec	50	488	23			301			4		2			112 20	
Saint-Jean							289			9			2	147	68 05
Lunenburg.....				24	30	251		1	24		3			66 60	
Totaux.....	50	488	23	24	30	552	289	1	28	9	2	3	2	147	246 85

CUIR ET PEAUX VERTES.

Districts.	Peaux de bœuf.				Peaux de veau.			Droits.
	1	2	3	Pieds en superficie.	1	2	3	
								\$ c.
Montréal.....	19,313	4,630	2,110					1,297 94
Québec.....	14,635	6,325	744					1,570 49
Hamilton.....	19,864	9,371	1,130		1,409	419		1,609 65
Kingston.....	5,482	573	719					338 85
Ottawa.....	6,250	2,211	837					464 90
Toronto.....	33,635	19,286	3,028					2,780 45
Frédéricton.....	396	22						20 85
Saint-Jean.....	7,946	1,515						472 25
Winnipeg.....	8,943	4,023	436		618	378		656 14
Hochelaga.....	33,570	11,052	3,758			2,196		2,462 40
Lévis.....	1,549	205	2					87 80
Totaux.....	151,583	59,213	12,764		2,027	2,993		11,761 72

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE D.

RELEVÉ des saisies pour cause de fabrication illicite, pour l'exercice terminé le
30 juin 1895.

Divisions.	Numéros.	Noms.	Valeur.	Dates.	Observations.
			\$ c.		
Ottawa.....	121	Victor Legault.....	5 00	20 juillet 1894.	
	122	John Roos.....	0 55	30 août 1894.	\$10 d'amende.
	123	{ M. Lauzon..... Dr F. Martin..... }	52 00	6 sept. 1894.	
	125	J. M. Lavoie.....	29 60	20 mars 1895.	\$25 d'amende.
	126	L. Taillefer.....	22 50	29 do 1895.	\$10 do
	12	P. H. Durocher.....	2 93	30 do 1895.	\$10 do
	128	Jos. Grant.....	18 00	2 avril 1895.	\$10 do
	129	John Jounisse.....	9 60	15 do 1895.	\$10 do
	130	Mme I. Potvin.....	0 60	15 do 1895.	Confiscation jugée suffisante.
	131	V. Landreville.....	0 80	19 do 1895.	\$10 d'amende.
Owen-Sound...	26	Inconnu.....	15 00	20 mai 1895.	
Ste-Catherine...	15	Wm Long.....	0 10	26 juin 1895.	\$50 d'amende.
	16	John Simpson.....	28 80	26 do 1895.	\$50 do
	17	H. Winnett.....	4 00	26 do 1895.	\$50 do
Joliette.....	119	E. Wadon.....	47 25	10 avril 1895.	\$10 do
	120	Bonenfant et Frères.....	0 91	3 mai 1895.	\$50 do [de la poursuite.
	121	Joseph Liard.....	0 50	3 do 1895.	Le minist. de la justice s'occupe
	122	M. Lafortune.....	2 15	4 do 1895.	do do
	123	D. Laliberté.....	0 20	4 do 1895.	do do
	124	Jos. Dugas.....	0 25	4 do 1895.	\$50 d'amende.
	125	A. Bonenfant.....	5 75	20 juin 1895.	\$50 do
	126	C. Mageau.....	20 00	21 do 1895.	\$50 do
Montréal.....	781	Pierre Larose.....	8 90	4 août 1894.	\$50 do
	782	D. Benoit.....	2 34	4 do 1894.	\$50 do
	783	T. Monastesse.....	0 60	11 do 1894.	\$10 do
	784	F. Saint-Aubin.....	5 00	12 sept. 1894.	\$100 do
	785	Des matelots du steamer <i>Stubenbuk</i>	16 00	24 do 1894.	
	786	W. C. Tanner.....	18 10	28 do 1894.	\$200 d'amende.
	787	Alphonse Legros.....	3 30	25 do 1894.	\$50 do
	788	F. Dugas.....	1 80	22 oct. 1894.	\$5 do
	789	Noah Beaudoin.....	3 05	17 nov. 1894.	\$35 do
	790	Louis Desjardins.....	1 35	23 do 1894.	
	791	{ P. A. La Rivière..... J. Bourbon..... }	12 25	6 déc. 1894.	{ Action déboutée.
	792	Mad. Legault.....	2 70	12 do 1894.	\$10 d'amende.
	793	François Desbiens.....	2 00	17 do 1894.	\$100 d'amende et un mois de prison.
	794	I. Tétrault.....	0 40	21 do 1894.	\$25 d'amende.
	795	P. Hamelin.....	5 00	29 do 1894.	\$105 do
	796	E. J. Morin.....	1 00	15 janv. 1895.	\$105 do
	797	E. Brunet.....	10 00	16 do 1895.	\$50 do
	798	S. Vallée.....	1 00	24 do 1895.	\$10 do
	799	Eug. Dion.....	20 20	2 fév. 1895.	\$110 do
	800	A. Leblanc.....	41 80	14 do 1895.	\$50 do
	801	A. Michaels.....	6 75	15 do 1895.	\$10 do
	802	Sur la propriété de L. Nadeau, appartenant à — Durand.....	2 10	27 do 1895.	
	803	Alex. Robidoux.....	1 20	13 avril 1895.	\$10 do
	804	O. Limoges.....	10 00	17 do 1895.	\$50 do
	805	W. Gill.....	5 00	30 do 1895.	\$5 do
	806	E. Dion.....	36 86	2 mai 1895.	6 mois de prison aux travaux forcés et \$500 d'amende et les frais, et à défaut de paiement 2 mois de prison de plus.
	807	Joseph Burrelle.....	2 42	10 do 1895.	\$50 d'amende, et à défaut de paiement 6 mois de prison.
	808	O. Salvas.....	4 40	22 do 1895.	\$100 d'amende et un mois de prison, et à défaut de paie- ment 1 mois de prison de plus.
	809	S. Brenner.....	3 00	4 juin 1895.	\$10 d'amende.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

RELEVÉ des saisies pour cause de fabrication illicite, pour l'exercice terminé le
30 juin 1895—*Suite.*

Divisions.	Numéros.	Noms.	Valeur.	Dates.	Observations.
			\$ c.		
Montréal— <i>Suite.</i>	810	L. Guertin.....	1 80	8 juin 1895.	Confiscation; si Guertin paie \$10 il n'y aura pas de poursuite.
	811	J. Z. Gagnier.....	4 80	do 10 1895.	\$10 d'amende.
	812	A. Massé.....	1 80	do 10 1895.	\$10 do
	813	A. Fontaine.....	0 80	do 10 1895.	\$10 do
	814	J. O. Vallée.....	1 20	do 10 1895.	\$10 do
	815	G. Brossard.....	1 00	do 10 1895.	\$10 do
	816	V. Demers.....	1 00		Le prisonnier est acquitté.
	348	F. Patry.....	2 60	17 août 1894.	\$10 d'amende.
	349	H. Têtu.....	55 50	8 oct. 1894.	Confiscation.
	350	P. Gagné.....	20 93	9 do 1894.	do
Québec.....	351	Capit. E. Boulanger.....	125 00	9 do 1894.	do
	352	E. Têtu.....	75 00	9 do 1894.	do
	353	P. Gagné.....	96 31	11 do 1894.	do
	354	Sur la batt. à St-Thomas.	20 93	14 do 1894.	do
	355	Wm Readman.....	62 55	17 déc. 1894.	Le minist. de la justice s'occupe
	356	do	609 14	18 do 1894.	
	357	J. Socquet.....	10 00	22 mars 1895.	\$100 d'amende.
	358	N. Dussault.....	25 00	27 avril 1895.	[de la poursuite.
	359	J. P. Dugal.....	6 00	9 mai 1895.	Le minist. de la justice s'occupe
	360	Elie Guay.....	4 75	30 do 1895.	do do
	361	Geo. E. Roy.....	31 02	30 do 1895.	do do
	362	A. Couture.....	3 50	8 juin 1895.	
	363	J. Corriveau.....	14 90	9 do 1895.	
	Sherbrooke.....	98	R. Johnston.....	10 00	26 mars 1895.
99		J. S. Mitchell.....	100 00	26 do 1895.	
100		T. Cowan.....	3 00	26 do 1895.	\$1.50 do
Sorel.....	61	D. Faucher.....	20 20	15 fév. 1895.	Confiscation jugée suffisante.
	62	C. Brissette.....	0 30	6 mai 1895.	\$50 d'amende. [la poursuite.
	63	C. Daviau.....	0 75	7 do 1895.	Le minis. de la just. s'occupe de
	64	F. Bernard.....	0 65	10 do 1895.	\$50 d'amende.
	65	P. Malo.....	61 15	23 do 1895.	\$110 do
	47	J. Blanchard.....	50 25	6 déc. 1894.	\$10 do
St-Hyacinthe.....	48	L. Fontaine.....	1 00	28 mars 1895.	\$50 do [de la poursuite.
	49	E. Thétreault.....	26 00	4 juin 1895.	Le minist. de la justice s'occupe
	75	A. Casavant.....	15 00	14 août 1894.	do do
	76	Fred. Conley.....	7 50	22 sept. 1894.	\$100 d'amende; a quitté le pays.
	77	L. V. Beaudry.....	10 50	28 do 1894.	\$50 do
Saint-Jean.....	78	A. S. Streeter.....	1 00	29 nov. 1894.	\$75 do ou 4m. de prison.
	79	F. H. Crowell.....	1 80	3 avril 1895.	\$60 do
	41	D. Clouthier.....	14 70	5 janv. 1895.	\$50 do
	42	F. Labelle.....	5 60	5 do 1895.	\$200 do et 2 mois de prison; appel.
Trois-Rivières.....	43	B. Beaulne.....	0 60	8 avril 1895.	\$50 do
	44	F. Lalonde.....	1 00	8 do 1895.	\$50 do
	84	T. Frappier.....	13 00	3 janv. 1895.	\$100 do et 2 mois de pris.
	34	A. et J. Campbell.....	50 30	1er nov. 1894.	Chacun \$200 d'amende.
	35	A. B. Beaton.....	21 20	2 do 1894.	\$300 d'amende et 3 mois de pris.
	36	John McIsaac.....	64 10	21 do 1894.	\$200 do et 2 do
	37	A. B. Beaton.....	10 00	4 juin 1895.	\$100 d'amende et un mois de prison; récidive, \$500 d'amende et 6 mois de prison.
Cap-Breton.....	139	Succ'ssion W. P. Spencer.	6 65	7 sept. 1894.	Le ministre de la justice s'occupe de la poursuite.
	140	Angus Chisholm.....	16 80	23 avril 1895.	Action déboutée.
	141	F. Gastonguay.....	12 25	1er mai 1895.	\$50 d'amende.
	142	C. Aucoin.....	4 90	1er do 1895.	\$50 do
	143	Mme M. Wood.....	2 50	1er do 1895.	\$10 do
	144	J. P. Wambolt.....	7 80	1er do 1895.	\$10 do [de la poursuite.
	145	Dan. Walker.....	0 56	26 do 1895.	Le minist. de la justice s'occupe
	146	A. Allan.....	0 12	28 do 1895.	do do
	147	Wm. Byng.....	0 28	28 do 1895.	do do
	148	L. Rose.....	0 56	28 do 1895.	do do
	149	Mme McIntyre.....	0 36	30 do 1895.	\$10 d'amende.
	Halifax.....				

RELEVÉ des saisies pour cause de fabrication illicite, pour l'exercice terminé le
30 juin 1895—*Fin.*

Divisions.	Numéros.	Noms.	Valeur.	Dates.	Observations.
			\$ c.		
Halifax— <i>Suite.</i>	150	Thos O'Malley.....	3 60	31 mai 1895.	Le tabac sera remis sur paiement des droits, etc.
	151	John E. Hills.	6 30	31 do 1895.	Le tabac sera remis sur paiement des droits, etc.
	152	J. Scott et Cie.....	4 50	3 juin 1895.	\$10 d'amende.
	153	Wm A. Adams.....	10 05	7 do 1895.	\$10 do
	154	G. E. Wallace et Cie....	6 30	7 do 1895.	
Pictou.....	155	Peter Mihan.....	0 28	12 do 1895.	\$10 do [de la poursuite.
	156	C. Clarke.....	1 20	25 do 1895.	Le minist. de la justice s'occupe
	65	Hugh McInnes.....	30 00	20 sept. 1894.	\$100 d'amende.
	66	A. Chisholm.....	14 00	27 oct. 1894	
	67	{ Thos. Stewart..... } { Nancy McDonald..... }	28 00	1er juin 1895.	
Vancouver.....	1	T. G. O'Rourke.....	83 00	29 juill. 1894.	} Acheté de J. W. Lang et Cie, qui ont été condamnés à
	2	John Jervis.....	165 00	13 août 1894.	
	3	T. McNeely.....	134 06	11 sept. 1894.	} \$10 d'amende.
	4	Allan McLean.....	0 75	
	5	{ P. Thibodeau..... } { R. J. Baker..... }	40 00	18 nov. 1894.	} \$250 d'amende ou à défaut 4 mois de prison.
	6	{ John McDonald..... } { James Bruce..... }	25 00	16 fév. 1895.	

E. MIALL,

Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

RÉCETTES des bureaux dépendants ci-dessous mentionnés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.

Divisions.	Bureaux dépendants.	Licences.		Spiritueux.		Liquide de malt.		Malt.		Tabac.		Cigares.		Pétrole.		Fabrication en entrepôt.		Autres recettes.		Totaux.			
		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Belleville.....	Deseronto.....			1,238	81					5,035	50										5,035	50	
	Picton.....			3,666	83																	1,238	81
	Trenton.....					50	00	1,881	23			944	40									3,666	83
Brantford.....	Paris.....			5,595	29			290	00			4,406	77									3,390	58
	Tilsonburg.....			37,520	46			3,021	54			13,925	40	0	10							10,342	06
	Woodstock.....			2,672	77			3,074	07			1,893	00									62,286	46
Guelph.....	Berlin.....							2,775	00													8,647	31
	Galt.....											2,584	80									8,124	07
	New-Hamburg.....							9,059	50			2,871	00									5,659	80
Hamilton.....	Preston.....			203,941	41			3,270	00													100	90
	Salern.....							4,232	34													12,205	50
	Waterloo.....																					208,761	41
Kingston.....	Waterloo (distillerie).....							22,196	61													22,396	61
	Dundas.....																					4,382	34
	Grenville.....			6,669	90					4,093	00											10,851	90
London.....	Napanee.....			7,141	93																	15,954	78
	Petrolia.....			16,105	35			1,258	50			17,033	25									35,177	10
	Sarnia.....			3,293	95			2,682	30			6,360	00									17,468	55
Owen-Sound.....	Saint-Thomas.....			3,937	44			3,590	00													6,954	25
	Strathroy.....			155	00							17,107	47									21,553	91
	Collingwood.....			20	00																	1,877	18
Perth.....	Kincardine.....			4,084	14																	4,156	64
	Meaford.....																					11,727	44
	Wallerton.....			375	00			9,207	14			2,145	30									2,608	11
Peterborough.....	Arnprior.....			9,042	33							539	00									9,657	13
	Eganville.....			2,588	11							25	80									2,608	11
	Pembroke.....			18,677	96			120	00			2,166	18									33,486	12
Prescott.....	Renfrew.....			6,635	41																	6,675	41
	Smith's-Falls.....																					202	60
	Cobourg.....			9,969	30			3,124	56													13,233	86
Peterborough.....	Lindsay.....			4,132	51			216	00													4,438	51
	Port-Hope.....			4,063	94			11,231	91													15,565	80
	Brockville.....			6,912	18			7,014	66			7,733	10									22,336	54
Peterborough.....	Gananoque.....			5,008	06																	5,048	06

RACETTES des bureaux dépendants ci-dessous mentionnés pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.—Fin.

Divisions.	Bureaux dépendants.	Licences.	Spiritueux.	Liqueur de malt.	Malt.	Tabac.	Cigares.	Pétrole.	Fabrica- tion en trepôt.	Autres recettes.	Totaux.
		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Ste-Catherine	Chutes-Niagara				3,622 03		857 30				3,827 03
	Port-Colborne		1,794 52	50 00							1,794 52
	Welland		2,183 64				438 60	150 80			2,773 04
Stratford	Goodrich	170 00			1,157 00						5,133 34
	Listowel	125 00			2,039 79		1,392 00				3,556 79
	Painsteron	200 00			10,568 58						16,768 68
Toronto	Sainte-Marie	332 50			4,850 87		809 55				5,873 99
	Barrie	100 00			3,513 57						9,516 81
	Hornby	100 00			503 25						3,613 57
	Orillia	37 50									603 25
Windsor	Whitby	135 00				3,706 49		61 20			245 55
Montréal	Chatham	37 50				908 00					12,550 88
Québec	Leamington					374 75		10 30			243 60
	Valleyfield					3,334 00					20,610 37
	Gaspé										306 00
	Iles de la Madeleine										3,334 00
	Paspébiac										10,119 32
	Rivière-du-Loup										22,710 15
Saint-Jean, Qué.	Granby	75 00									854 25
Trois-Rivières	Arthursville	120 00				45 00					90 00
Chatham	Bathurst	10 00									12,602 02
	Newcastle	20 00									9,338 63
	Antwerp	40 00									3,453 75
St-Jean, N.-B.	Campovo-Beilo	20 00									347 26
	Fredericton	30 00									1,588 50
	Moncton	40 00									4751 62
	Saint-Stephen	30 00									2,295 37
	Sackville	40 00									8,778 89
	Shediac	20 00									1,385 75
	Sussex	20 00									4,618 88
	Woodstock	20 00									6,231 37
Cap-Breton	Sydney-nord	20 00									5,015 00
Halifax	Amherst	40 00									4,781 62
	Turo	40 00									3,929 12
	Weymouth (au 30 nov. 1894)	20 00									10,332 91
	Yarmouth (au 30 nov. 1894)	115 00									1,405 75
Pictou	Antigonish	40 00									5,096 58
	New-Glasgow	20 00									6,271 37
											5,035 00

rmonth	Weymouth (du 1er déc. 1894)	110 00	14,145 39	1,700 50							1,700 50
mipeg.	Brandon	170 00	2,329 95	8,747 98							23,003 37
	Calgary (au 30 nov. 1894)	20 00	3,034 91	1,818 15							4,318 10
	Gretna	20 00	7,288 62	129 39							3,054 91
	Portage-la-Prairie	90 00	976 26	143 63							10,322 64
	Prince-Albert	70 00	11,259 77	281 51							1,471 40
	Portage-du-Rat	60 00	2,671 47	465 89							11,786 66
	Régina	20 00	5,437 38								2,691 47
	Virdna	20 00	2,188 91								5,457 38
Calgary	Selkirk-Ouest	30 00	2,306 66	429 47							2,208 91
	Anthracite	10 00									1,300 41
	Edmonton	245 00	2,580 82								2,981 13
	Lethbridge	20 00	7,539 24								2,550 82
Vancouver	Golden	107 50	13,577 40								66 50
	Kamloops	160 00	2,505 70	385 62							9,623 11
	Kaslo	175 00	31 50	1,172 50							37 40
	Nelson	120 00	30 00	242 75							66 35
	New-Westminster	25 00		2,700 60							14,346 50
	Revelstoke	25 00									4,196 37
	Rossland	75 00									2,635 70
	Vernon	320 00	2,541 41	139 66							56 50
Victoria	Nanaimo		524,233 26	6,923 39							195 82
	Totaux	7,842 50	524,233 26	489 66	132,563 19	188,347 50	2,295 45	248 00		1,300 00	12,467 91
											950,510 27

NOTE.—Deux nouvelles divisions ont été établies le 1er décembre 1894 : Yarmouth et Calgary. La première comprend les bureaux dépendants de Weymouth et de Yarmouth, et la dernière, Calgary.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALI,
Commissaire.

ÉTATS FINANCIERS, 1894-95

Revenus de l'Intérieur—Accise.

Memo. des remboursements déduits au bas.	Montants déposés au crédit du receveur général.	Balances dues le 30 juin 1895.	Total.	SERVICES.	Revenu des années précédentes non perçu le 1er juillet 1894.	Revenu, 1894-95.	Total.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.	\$ c.
95,706 20	7,804,965 90	29,569 22	7,834,535 12	Accise et saisies, d'après l'état n° 3.	24,389 99	7,810,145 13	7,834,535 12
.....	3,666 00	28,208 17	31,874 17	Loyers de chutes d'eau et autres, d'après l'état n° 5.	27,823 17	4,051 00	31,874 17
.....	997 25	18,673 41	19,670 66	Travaux publics secondaires, d'après l'état n° 6.	13,838 41	5,832 25	19,670 66
.....	7,106 57	40,140 19	47,246 76	Inspection et mesurage du bois, d'après l'état n° 7.	38,912 06	8,334 70	47,246 76
.....	39,483 29	2,813 80	42,297 09	Poids et mesures, d'après les états n° 19 (A) et 19 (B).	2,617 06	39,680 03	42,297 09
.....	17,202 25	934 00	18,136 25	Inspection du gaz, d'après l'état n° 21.	864 25	17,272 09	18,136 25
.....	17,201 25	110 25	17,311 50	Inspection de la lumière électrique, d'après l'état n° 23.	401 50	17,311 50
.....	6,408 60	6,408 60	Timbres judiciaires, d'après les états n° 10 et 18.	6,408 60	6,408 60
.....	45 04	45 04	Timbres d'effets de commerce, d'après l'état n° 9.	45 04	45 04
.....	268 72	268 72	Divers menus revenus, d'après l'état n° 11.	268 72	268 72
.....	19,703 33	19,703 33	Spiritueux pyroxyliques, recettes nettes.	19,703 33	19,703 33
95,706 20	7,900,093 16	8,020,587 24 Moins—Remboursements, d'après l'état n° 16.	7,912,087 26	8,020,587 24
.....	95,706 20	95,706 20	95,706 20	95,706 20
.....	7,804,386 96	120,494 08	7,924,881 04	Totaux.	108,489 98	7,816,391 06	7,924,881 04

E. MIALL,
Commissaire.MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

Dt.

N° 2.—COMPTE GÉNÉRAL

Montants dus aux percepteurs, etc., le 1er juillet 1894.	DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE MINISTÈRE.					Montants dus par les percepteurs, etc., le 30 juin 1895.	Totaux.
	Appointements.	Dépenses imprévues.	Saisies.	Honoraires des inspecteurs-mesureurs.	Annuités des inspecteurs-mesureurs.		
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
49 08	309,340 08	82,581 56	756 37			343 98	393,071 07
	7,783 32	3,042 80		6,606 37	5,866 67	75 00	23,374 16
			2,578 36				2,578 36
	8,498 59	18,178 25					26,676 84
	40,955 00	4,796 23				16 66	45,767 89
	55,316 46	15,675 22	49 25			193 26	71,234 19
	15,091 55	5,682 42				212 88	20,986 85
		6,358 77					6,358 77
49 08	436,985 00	136,315 25	3,383 98	6,606 37	5,866 67	841 78	590,048 13

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

DES DÉPENSES, 1894-95.

Av.

SERVICES.	Montant dus par les percepteurs, etc., le 1er juillet 1894.	Montant déboursés par le receveur général, à la réquisition du ministre.	MONTANTS DÉDUITS DES APPOINTEMENTS POUR		Montants dus aux percepteurs, etc., le 30 juin 1895.	Totaux.
			Fonds de retraite.	Assurance		
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Accise et saisies, d'après l'état n° 4.	393 98	386,416 24	6,140 01	71 76	49 08	393,071 07
Inspection et mesurage du bois, d'après l'état n° 8.	75 00	23,151 22	147 94			23,374 16
Saisies de l'accise distribuées, d'après l'état n° 4, annexe B.		2,578 36				2,578 36
Diverses menues dépenses, d'après l'état n° 12.		26,506 91	169 93			26,676 84
Dépenses départementales, d'après l'état n° 17.	16 66	45,080 01	671 22			45,767 89
Poids et mesures, d'après l'état n° 20A et 20B.	193 26	69,815 53	1,068 02	157 38		71,234 19
Inspection du gaz, d'après l'état n° 22.	212 88	20,479 95	294 02			20,986 85
Inspection de la lumière électrique, d'après l'état n° 24.		6,358 77				6,358 77
	891 78	580,386 99	8,491 14	229 14	49 08	590,048 13

E. MIALL,
Commissaire.

ACCISE,

N^o 4.—Divisions de perception—

(Pour détails, voir

Dr.

Balances dues par les percepteurs le 1er juillet 1894.	Montants reçus du ministère pour faire face aux dépenses.	DÉDUCTION SUR APPOINTEMENTS POUR		Balances dues aux percepteurs le 30 juin 1895.	Totaux.	Divisions.
		Fonds de retraite.	Assurance.			
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
43 98	6,435 54	122 47			6,601 99	Belleville.....
	6,144 53	107 12			6,251 65	Brantford.....
	1,002 30	18 70			1,021 00	Cornwall.....
	15,266 84	290 30			15,557 14	Guelph.....
	21,040 52	403 80			21,444 32	Hamilton.....
	10,427 41	196 59			10,624 00	Kingston.....
	17,419 19	345 90			17,765 09	London.....
	5,914 73	117 32			6,032 10	Ottawa.....
	3,873 34	52 95			3,926 29	Owen-Sound.....
	4,732 54	61 91			4,794 45	Perth.....
	4,518 00	85 84			4,603 84	Peterborough.....
	1,031 46	20 00			1,051 46	Port-Arthur.....
	10,665 45	209 82			10,875 27	Prescott.....
	6,961 79	119 88			7,081 67	Stratford.....
	4,668 21	84 92			4,753 13	Sainte-Catherine.....
	38,415 53	756 47			39,172 00	Toronto.....
	19,830 58	390 35		49 08	20,270 01	Windsor.....
	9,005 41	150 00			9,155 41	Inspecteurs de district.....
43 98	187,353 42	3,534 34		49 08	190,980 32	Ontario.....
	2,199 94	37 48			2,237 42	Joliette.....
	44,189 84	820 64	71 76		45,082 24	Montréal.....
	10,806 76	191 28			10,998 04	Québec.....
	2,824 13	26 40			2,850 53	Sherbrooke.....
	1,050 23	18 20			1,068 43	Sorel.....
	1,065 50	20 00			1,085 50	Saint-Hyacinthe.....
	2,251 04	36 16			2,287 20	Saint-Jean.....
	1,067 76	16 44			1,084 20	Terrebonne.....
	2,337 64	44 72			2,382 36	Trois-Rivières.....
	5,130 84	46 00			5,176 84	Inspecteurs de district.....
	72,923 68	1,257 32	71 76		74,252 76	Québec.....
	1,212 72	24 00			1,236 72	Chatham.....
	8,761 97	168 84			8,930 81	Saint-Jean.....
	2,300 64	40 00			2,340 64	Inspecteur de district.....
	12,275 33	232 84			12,508 17	Nouveau-Brunswick.....
	930 10	15 00			945 10	Cap-Breton.....
	11,486 32	221 31			11,707 63	Halifax.....
	1,095 95	17 99			1,113 94	Pictou.....
	1,213 77	19 57			1,233 34	Yarmouth.....
	3,320 83	50 00			3,370 83	Inspecteur de district.....
	18,046 97	323 87			18,370 84	Nouvelle-Ecosse.....
100 00	2,252 23	43 96			2,396 19	Charlottetown, I.P.-E.....
200 00	15,217 53	255 47			15,673 00	Winnipeg, Man.....
	2,530 48	27 06			2,557 54	Calgary, T.N.-O.....
	4,272 94	50 00			4,322 94	Inspecteur de district.....
200 00	22,020 95	332 53			22,553 48	Manitoba et T.N.-O.....

1894-95.

en compte avec les dépenses.

Annexe B.)

Av.

Balances dues aux percepteurs le 1er juillet 1894.	DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE MINISTÈRE.						Balances dues par les percepteurs le 30 juin 1895.	Totaux.
	Appointements.	Frais de saisie.	Aide spéciale.	Loyer.	Frais de voyages.	Divers.		
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
	6,123 76				226 35	207 90	43 98	6,601 99
	5,360 00			50 00	406 10	435 55		6,251 65
	935 00					86 00		1,021 60
	14,525 00			48 00	502 46	481 68		15,557 14
	20,435 81		624 97		133 62	249 92		21,444 32
	9,837 50		13 00	270 00	40 20	463 30		10,624 00
	16,852 50		98 00	150 00	129 90	534 69		17,765 09
	5,870 00	26 00			53 15	82 95		6,032 10
	2,650 00	6 00	403 84	125 00	606 10	135 35		3,926 29
	4,345 72			99 96	95 70	253 07		4,794 45
	4,300 00				85 87	217 97		4,603 84
	1,000 00				5 90	45 56		1,051 46
	10,496 66		100 00		6 00	272 61		10,875 27
	6,000 00		500 05	77 00	302 05	202 57		7,081 67
	4,250 00		180 00		207 15	115 98		4,753 13
	37,911 03		30 00		589 65	641 32		39,172 00
49 08	19,396 28		25 00		202 20	597 45		20,270 01
	7,500 00			99 96	1,383 70	171 75		9,155 41
49 08	177,789 26	32 00	1,974 86	919 02	4,976 10	5,195 62	43 98	190,980 32
	1,990 00	53 99			58 05	135 38		2,237 42
	40,300 07	54 65	3,440 38		618 15	668 99		45,082 24
	9,107 50	147 72	999 84	20 00	346 27	376 71		10,998 04
	2,119 92	1 00	489 09		113 95	126 57		2,850 53
	910 00	43 15			14 30	100 98		1,068 43
	1,000 00	13 75			5 75	66 00		1,085 50
	1,975 00	17 00		144 00	17 50	133 70		2,287 20
	900 00	29 30		24 00	31 15	99 75		1,084 20
	2,144 00	44 45			104 10	89 81		2,382 36
	4,700 00				404 82	72 02		5,176 84
	65,146 49	405 01	4,929 31	188 00	1,714 04	1,869 91		74,252 76
	1,200 00					36 72		1,236 72
	8,561 20				144 75	224 86		8,930 81
	2,000 00				329 89	10 75		2,340 64
	11,761 20				474 64	272 33		12,508 17
	750 00	63 56			75 99	55 55		945 10
	11,202 83	18 24			215 20	271 36		11,707 63
	900 00	37 47			12 39	164 08		1,113 94
	979 18				33 51	220 65		1,233 34
	2,500 00	48 89			707 60	114 34		3,370 83
	16,332 01	168 16			1,044 69	825 98		18,370 84
	2,200 00			30 00		66 19	100 00	2,396 19
	12,115 53		957 46	330 00	1,529 15	540 86	200 00	15,673 00
	1,466 67			70 00	530 65	490 22		2,557 54
	2,500 00			320 00	1,409 80	93 14		4,322 94
	16,082 20		957 46	720 00	3,469 60	1,124 22	200 00	22,553 48

ACCISE,

N^o 4.—Divisions de perception—

(Pour détails, voir

Dt.

Balances dues par les percepteurs le 1er juillet 1894.	Montants reçus du ministère pour faire face aux dépenses.	DÉDUCTION SUR APPOINTEMENTS POUR		Balances dues aux percepteurs le 30 juin 1895.	Totaux.	Divisions.
		Fonds de retraite.	Assurance.			
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
	6,466 99	106 18			6,573 17	... Vancouver
	4,832 19	78 80			4,910 99	... Victoria
	3,195 10	50 00			3,245 10	... Inspecteur de district
	14,494 28	234 98			14,729 26	... Colombie-Britannique. ...
	3,577 03	56 00			3,633 03	... Inspecteur de distilleries. ...
	2,941 88	56 00			2,997 88	... Inspecteur en chef du revenu de l'intérieur
	197 58				197 58	... Inspecteur de fabriques de tabac
	196 20				196 20	... Inspecteur de fabriques en entrepôt
	20,336 97				20,336 97	... Dépenses générales
	2,378 21				2,378 21	... Frais judiciaires
	3,760 75				3,760 75	... Impressions
	1,011 65				1,011 65	... Papeterie
	1,822 82				1,822 82	... Lithographie, gravure, etc.
50 00	9,299 91	68 17			9,418 08	... Service douanier
	5,394 13				5,394 13	... Commission aux officiers de douane
	92 26				92 26	... Comm. sur vente d'estampilles pour tabac en torq
	6,039 99				6,039 99	... Payé aux officiers en charge des établissements les plus importants
393 98	386,416 24	6,140 01	71 76	49 08	393,071 07	... Grands totaux

1894-95.

en compte avec les dépenses—Fin.

Annexe B.)

Av.

Balances dues aux percepteurs le 1er juillet 1894.	DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE MINISTÈRE.						Balances dues par les percepteurs le 30 juin 1895.	Total.
	Appointements.	Frais de saisie.	Aide spéciale.	Loyer.	Frais de voyages.	Divers.		
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
	4,866 66	151 20	199 18	320 00	557 10	479 03	6,573 17	
	3,462 26		1,021 58	120 00	174 10	133 05	4,910 99	
	2,500 00				745 10		3,245 10	
	10,828 92	151 20	1,220 76	440 00	1,476 30	612 08	14,729 26	
	2,800 00				774 95	58 08	3,633 03	
	2,800 00				178 10	19 78	2,997 88	
					162 58	35 00	197 58	
					196 20		196 20	
						20,336 97	20,336 97	
						2,378 21	2,378 21	
						3,760 75	3,760 75	
						1,011 65	1,011 65	
	3,600 00		2,746 57		1,822 82	1,465 37	1,822 82	
					1,465 37		9,418 08	
						5,394 13	5,394 13	
						92 26	92 26	
						6,039 99	6,039 99	
49 08	309,340 08	756 37	11,828 96	2,297 92	16,073 34	52,381 34	343 98	
							393,071 07	

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALL,
Commissaire.

LOYERS DE CHUTES D'EAU ET AUTRES.
 N° 5.—ÉTAT SOMMAIRE DES COMPTES DES LOCATAIRES, 1894-95.
 (Pour détails, voir annexe A.)

Av.

Dr.

Balances dues le 1er juillet 1894.		Echu pendant l'année expirée le 30 juin 1894.		Totaux.		Déposé au crédit du receveur général.	Balances dues le 30 juin 1895.		taux.			
\$	c.	\$	c.	\$	c.		\$	c.	\$	c.		
2,207	84	3,589	00	5,796	84	3,585	00	2,201	84	5,796	84	
..	..	26	00	26	00	26	00	26	00
..	20	40	00	60	00	20	00	..	40	..	60	00
..	40	10	00	50	00	50	..	50	00
..	507	386	00	893	00	..	85	..	808	..	893	00
		<i>Ventes de terres.</i>										
		Comptes du capital.		15,573	50			15,573	50		15,573	50
		do de l'intérêt.		9,474	83			9,474	83		9,474	83
		
27,823	17	4,051	00	31,874	17	3,666	00	28,208	17	31,874	17	

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
 OTTAWA, 14 août 1895.

(Revenus de l'Intérieur—Accise.

Dr. N° 6.—TRAVAUX PUBLICS SECONDAIRES, 1894-95. Av.

Balances dues le 1er juillet 1894.	Echu pendant l'année expirée le 30 juin 1895.	Totaux.	Travaux.	Déposé au crédit du receveur général.	Balances dues le 30 juin 1895.	Totaux.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	<i>Ponts.</i>	\$ c.	\$ c.	\$ c.
2,600 62		2,600 62	Dunnville.....		2,600 62	2,600 62
			<i>Passages d'eau.</i>			
30 00	10 00	40 00	Bristol		40 00	40 00
	20 00	20 00	Buckingham et Cumberland.....		20 00	20 00
50 00		50 00	Buffalo et Navy Island.....	50 00		50 00
	25 00	25 00	Buffalo et Pointe Albinot.....		25 00	25 00
100 00	50 00	150 00	Buffalo à un point près de P. Albinot.....		150 00	150 00
50 00	50 00	100 00	Buffalo et Pointe Shisler.....		100 00	100 00
10 00	10 00	20 00	Cardinal et Ogdensburg.....	10 00	10 00	20 00
	50 00	50 00	Chippewa et Schlosser's-Landing..	50 00		50 00
	10 00	10 00	Cross Point et Campbellton.....		10 00	10 00
20 00		20 00	Edmundston et Maine.....		20 00	20 00
	50 00	50 00	Fitzroy et Onslow.....	50 00		50 00
	100 00	100 00	Fort-Erie et Buffalo.....	100 00		100 00
	20 00	20 00	Gower-Point et Lapasse.....	20 00		20 00
100 00	100 00	200 00	Hull (nouveau locataire).....	100 00	100 00	200 00
1,736 79		1,736 79	Hull (ancien locataire).....		1,736 79	1,736 79
	20 00	20 00	Morrisburg et Waddington.....	20 00		20 00
	75 00	75 00	New-Edinburgh et Gatineau.....		75 00	75 00
	100 00	100 00	Niagara et Youngstown.....		100 00	100 00
	1 00	1 00	Rue Ouellette, Détroit.....	1 00		1 00
	12 00	12 00	Papineauville et quai de Brown..	12 00		12 00
	51 00	51 00	Pembroke et île des Allumettes (nouveau locataire).....	51 00		51 00
1 00		1 00	Pembroke et île des Allumettes (ancien locataire).....			
	200 00	200 00	Prescott et Ogdensburg.....	200 00	1 00	1 00
	10 00	10 00	Queenston.....	10 00		10 00
50 00	50 00	100 00	Queenston et Lewiston.....		100 00	100 00
	50 00	50 00	Rockliffe et Gatineau.....	50 00		50 00
50 00	50 00	100 00	Sault-Sainte-Marie.....	100 00		100 00
20 00	10 00	30 00	Saint-Léonard et Van-Buren.....		30 00	30 00
50 00	50 00	100 00	Victoria et Black-Rock.....	50 00	50 00	100 00
			<i>Divers.</i>			
8,000 00		8,000 00	Chemin de Dundas et Waterloo.....		8,000 00	8,000 00
840 00	4,342 00	5,182 00	Lignes télégraphiques de l'Etat..	2 00	5,180 00	5,182 00
	31 25	31 25	Partie d'un édifice, Portland, N.-B. (nouveau locataire).....	31 25		31 25
130 00	260 00	390 00	Partie d'un édifice, Portland, N.-B. (ancien locataire).....	65 00	325 00	390 00
	25 00	25 00	Quai de Warton.....	25 00		25 00
13,838 41	5,832 25	19,670 66	Totaux.....	997 25	18,673 41	19,670 66

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

N° 7.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS—COMPTE DES RECETTES, 1894-95.

Dr.

(Pour détails, voir annexe A.)

Av.

Balances dues le 1er juillet 1894.	Montant provenant du mesurage et de l'inspection du bois de construction, pendant l'année expirée le 30 juin 1895.		Totaux.		Bureaux.	Déposé au crédit du receveur général.		Balances dues le 30 juin 1895.		Totaux.	
	\$	c.	\$	c.		\$	c.	\$	c.	\$	c.
7,614 40		306 37		7,920 77 Montréal	12 18		7,908 59		7,920 77	
*81,007 89		8,023 33		39,036 22 Québec	7,084 39		31,941 83		39,036 22	
289 77			289 77 M. A. Plamondon		289 77		289 77	
38,942 06		8,334 70		47,246 76 Totaux	7,106 57		40,140 19		47,246 76	

*Ce montant comprend \$330.57 dus par des personnes dans la juridiction du bureau des Trois-Rivières, qui a été aboli.

E. MIALI,
Commissaire.MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

N° 8.—DÉPENSES DES INSPECTEURS-MESUREURS DE BOIS, 1894-95.

(Pour détails, voir annexe B.)

Dr.

Av.

Balances dues par diverses personnes le 1er juillet 1894.	Reçu du ministre pour faire face aux dépenses.	Dédutions pour fonds de retraite.	Total.	DÉPENSES AUTORISÉES.				Balances dues par diverses personnes le 30 juin 1895.	Totaux.
				Appointements.	Dépenses imprévues.	Honoraires des insp. mesureurs de bois.	Annuités.		
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
75 00	15,342 60	128 28	15,470 88	6,750 00	2,420 88	6,300 00	15,470 88
.....	1,457 88	18 00	1,550 88	900 00	269 51	306 87	1,550 88
.....	158 41	1 66	160 07	133 32	23 75	160 07
.....	5,866 67	5,866 67	5,866 67	5,866 67
.....	282 50	282 50	282 50	282 50
.....	19 11	19 11	19 11	19 11
.....	21 62	21 62	21 62	21 62
.....	2 43	2 43	2 43	2 43
75 00	23,151 22	147 94	23,374 16	7,783 32	3,042 80	6,606 87	75 00	23,374 16

E. MIALI,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

TIMBRES D'EFFETS DE COMMERCE, 1894-95.

Dt. N° 9.—DISTRIBUTEURS de timbres en compte avec le ministère du revenu de l'intérieur. Av.

BALANCES, 1ER JUILLET 1894.		BALANCES, 30 JUIN 1895.	
Total.		Total.	
Timbres en mains.	Argent en mains.	Timbres en mains.	Argent en mains.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1,372 77	11 54	1,372 77	11 54
100 00	33 50	160 00	33 50
1,532 77	45 04	1,532 77	45 04
Total.		Total.	
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
1,372 77	11 54	1,372 77	11 54
100 00	33 50	160 00	33 50
Ministère des postes		Ministère des postes	
Belleville, ex-percepteur E. R. Benjamin		Belleville, ex-percepteur E. R. Benjamin	
Trois-Rivières, ex-percepteur B. Lessalle		Trois-Rivières, ex-percepteur B. Lessalle	
Colonel J. F. McLeod, Fort-McLeod		Colonel J. F. McLeod, Fort-McLeod	
Total		Total	
1,577 81	45 04	1,577 81	45 04

TIMBRES JUDICIAIRES, 1894-95.

Dt. N° 10.—DISTRIBUTEURS de timbres judiciaires en compte avec le ministère du revenu de l'intérieur. Av.

Total.		Total.	
Timbres reçus du ministère.	Commission de 5 pour 100 accordée par le ministère sur la vente de timbres.	Déposé au crédit du receveur général.	Total.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
2,640 00	132 00	2,508 00	2,640 00
4,105 90	205 30	3,900 60	4,105 90
6,745 90	337 30	6,408 60	6,745 90
Total.		Total.	
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
2,640 00	132 00	2,508 00	2,640 00
4,105 90	205 30	3,900 60	4,105 90
R. Cassels, registraire, cour suprême		R. Cassels, registraire, cour suprême	
L. A. Audette, registraire, cour d'échiquier		L. A. Audette, registraire, cour d'échiquier	
Total		Total	
6,745 90	337 30	6,408 60	6,745 90

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 14 août 1895. E. MIALL, commissaire.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

Dt. N° 11.—DIVERS MENUS REVENUS, 1894-95. Av.

Perçu durant l'an- née expirée le 30 juin 1895.	Totaux.		Déposé au crédit du receveur général.	Totaux.
\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.
242 87	242 87Honoraires d'inspection des engrais.....	242 87	242 87
25 85	25 85Honoraires, falsification des substanc. aliment	25 85	25 85
268 72	268 72Totaux.....	268 72	268 72

N° 12.—DIVERSES MENUES DÉPENSES, 1894-95.

Dt. (Pour détails, voir annexe B.) Av.

Montants reçus du ministère pour faire face aux dé- penses.	Déduction sur ap- pointements pour fonds de retraite.	Totaux.		Appointements.	Dépenses imprévues.	Impressions.	Papeterie.	Totaux.
\$ c.	\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
37 67	37 67	Travaux publics d'une im- portance mineure.....	34 43	3 24	37 67
2,354 73	2,354 73	Inspection des denrées....	2,343 96	10 77	2,354 73
24,114 51	169 93	24,284 44	Falsific. des subst. aliment.	8,498 59	15,116 33	427 79	241 73	24,284 44
26,506 91	169 93	26,676 84Totaux.....	8,498 59	17,494 72	441 80	241 73	26,676 84

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

N° 13.—TABLEAU indiquant les quantités des différents articles sujets aux juin 1893, 1894 et 1895, avec indication

ARTICLES SUJETS AUX DROITS D'ACCISE.	1893.			Droit. \$ c.
	QUANTITÉS.			
	A la sortie de la fabrique.	A la sortie de l'entrepôt.	Totaux.	
Spiritueux	Gallons. 15,701	Gallons. 2,731,896 71,817	Gallons. 2,819,414 imported	4,139,306 78
Liquueur de malt, le droit ayant été payé sur le malt.	17,175,356		17,175,356	428 70
Malt	Liv. 84,074	Liv. 49,998,677	Liv. 50,082,751	1,001,655 02
Cigares	Nombre. 65,484,904	Nombre. 49,183,905	Nombre. 114,668,809	681,628 31
Cigarettes	32,252,100	10,618,000	42,870,100	64,305 15
Tabac en feuilles, étranger	Liv. 1,082,327½	Liv. 8,150,300	Liv. 9,232,627½	2,308,156 88
do canadien	330,501½	106,084	436,585½	21,829 44
Tabac à priser	251,620		251,620	45,664 50
Tabac en torquette	78,427½		78,427½	3,921 38
Tabac en feuilles, vert, étranger		802	802	240 60
do canadien				
Honoraires d'inspection du pétrole	1,742,876½	8,257,186	10,000,062½	2,379,812 80
Fabrication en entrepôt				46,343 07
Licences, spiritueux				34,900 21
do liqueur de malt				2,750 00
do malt				6,200 00
do cigares				6,475 00
do tabac				10,637 50
do fabriques en entrepôt				2,012 00
				1,150 00
Totaux				8,377,604 54

* Spiritueux importés pour servir dans la fabrication du fulminate naturel, sur lequel un droit au

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

droits d'accise pris pour la consommation, pendant les exercices expirés le 30 des droits perçus sur ces articles.

ARTICLES SUJETS AUX DROITS D'ACCISE.	1894.			Droit. \$ c.	1895.			Droit. \$ c.
	QUANTITÉS.							
	A la sortie de la fabrique.	A la sortie de l'entrepôt.	Totaux.					
Gallons.	Gallons.	Gallons.		Gallons.	Gallons.	Gallons.		
1,206	2,753,401 *44,809	2,799,416 importé.	4,131,387 76	36,035 importé	2,509,019 *95,255	2,545,054 95,255	3,870,752 20 28,576 48	
				36,035	2,604,274	2,640,309	3,899,328 68	
18,299,636		18,299,636	150 20	17,628,815		17,628,815	285 86	
Liv.	Liv.	Liv.		Liv.	Liv.	Liv.		
8,078	51,303,128½	51,311,206½	950,815 74	15,658	50,643,969	50,659,627	759,929 62	
Nombre.	Nombre.	Nombre.		Nombre.	Nombre.	Nombre.		
65,995,537	49,397,320	115,392,857	689,184 52	56,242,965	49,285,805	105,528,770	635,028 35	
44,450,560	10,692,940	55,143,500	82,715 25	54,493,440	12,135,000	66,628,440	99,943 11	
Liv.	Liv.	Liv.		Liv.	Liv.	Liv.		
989,859	8,209,120	9,198,979	2,299,744 75	870,921	7,914,967	8,785,888	2,196,472 25	
281,994	20,842	302,836	15,141 82	227,781	244,862	472,643	23,632 20	
246,985		246,985	44,809 47	244,085		244,085	44,814 95	
	88,110	88,110	4,405 50		65,710	65,710	3,285 53	
	174	174	52 20		111	111	33 30	
1,518,838	8,318,246	9,837,084	2,364,153 74	1,342,787	8,225,650	9,568,437	2,267,738 23	
			41,268 89				41,389 08	
			36,341 46				46,405 23	
			2,250 00				2,250 00	
			5,975 00				6,250 00	
			5,875 00				6,150 00	
			11,350 00				12,212 50	
			2,088 00				2,149 50	
			1,350 00				1,375 00	
			8,324,905 56				7,780,435 16	

30 centins par gallon a été perçu et après remboursé sur l'exportation du fulminate.

E. MIALI,
Commissaire.

N^o 14.—TABLEAU des sommes déposées chaque mois au crédit de l'honorable receveur général à compte du revenu de l'intérieur, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1895.

	Ontario.	Québec.	Nouveau- Brunswick.	Nouvelle- Ecosse.	Ile du Prince- Edouard.	Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.	Colombie- Britannique.	Total.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
JUILLET:—								
Accise	241,689 62	209,775 89	20,703 02	19,469 90	3,907 28	28,096 49	23,572 23	547,214 43
do saisies		50 00						50 00
Loyers de chutes d'eau		1,246 68						1,246 68
Inspecteurs-mesureurs de bois	220 00	21 00						241 00
Poids et mesures	1,986 53	784 72	58 88	163 75	9 30	37 65	12 80	3,053 63
Inspection du gaz	638 00			117 75	39 25	46 00	83 25	924 25
Autres revenus	107 31							107 31
Total.	244,641 46	211,878 29	20,761 90	19,751 40	3,955 83	28,180 14	23,068 28	552,857 30
AOUT:—								
Accise	285,871 65	267,890 47	23,461 28	23,162 64	3,161 11	30,339 11	23,387 50	646,773 85
do saisies		132 25	10 00					1,194 71
Inspecteurs-mesureurs de bois	250 00	1,194 71						2,444 71
Loyers de chutes d'eau	250 00							250 00
Travaux publics d'une importance mineure	1,109 35	1,338 15	138 45	318 19	48 35	41 10	51 70	3,045 23
Poids et mesures	575 50	422 50	14 50	23 75		24 25	21 75	1,082 25
Inspection du gaz	139 00							139 00
Autres revenus								
Total.	288,195 50	260,478 08	23,624 23	23,504 58	3,209 46	30,404 46	23,466 04	652,882 35
SEPTEMBRE:—								
Accise	297,963 45	253,517 08	23,645 52	25,535 78	3,766 22	27,772 89	18,968 27	651,169 21
do saisies		20 42						20 42
Inspecteurs-mesureurs de bois	200 00	689 61						889 61
Loyers de chutes d'eau	2,217 34	1,463 44	229 65	394 83	92 20	67 60	13 00	238 00
Poids et mesures	617 00	395 75	13 75	41 75	5 00			4,492 51
do saisies								5 00
Inspection du gaz	882 60					6 00		1,089 00
Autres revenus								832 60
Total.	301,830 39	256,111 30	23,888 92	25,972 36	3,863 42	27,846 49	19,023 47	658,536 35
OCTOBRE:—								
Accise	335,668 15	283,778 42	30,376 92	28,480 11	4,466 77	48,311 69	23,101 85	754,183 91
do saisies	10 00	397 86						417 86

	258 22	1 00	258 22	340,376 03	258,268 35	30,546 87	28,876 51	4,513 87	48,378 90	23,260 30	762,220 92
Inspecteurs-mesureurs de bois	1 00										
Loyers de chutes d'eau	10 00										
Travaux publics d'une importance mineure	2,782 08	1,528 35	122 95	306 90	47 10	42 05	53 70	4,883 13	19,068 61	500 00	715,950 50
Poids et mesures	10 00										572 05
Inspection du gaz	651 25	305 50	47 00	89 50							630 05
Autres revenus	1,243 55										6 00
Total.	340,376 03	286,268 35	30,546 87	28,876 51	4,513 87	48,378 90	23,260 30	762,220 92			
NOVEMBRE:—											
Accise	321,227 73	273,536 82	28,266 77	32,389 79	4,144 70	36,416 08	19,068 61	715,950 50			
do saisies	1 25	70 80									572 05
Inspecteurs-mesureurs de bois	1 00	620 05									6 00
Loyers de chutes d'eau	1 00	1 00	5 00								2 00
Travaux publics d'une importance mineure	1,391 97	1,422 72	76 45	34 80	47 10	127 33	18 80	3,119 17			5 00
Poids et mesures	5 00	485 25									20 00
do saisies	207 00										1,516 50
Inspection du gaz	1,297 60										1,297 60
Autres revenus											
Total.	324,842 80	276,146 64	28,381 22	32,478 00	4,191 80	36,556 91	20,511 41	723,108 87			
DÉCEMBRE:—											
Accise	323,844 18	305,544 03	29,091 27	33,894 31	4,471 26	37,810 37	19,487 95	754,143 37			
do saisies		210 00									210 00
Inspecteurs-mesureurs de bois	301 00	580 64									580 64
Loyers de chutes d'eau	100 00										301 00
Travaux publics d'une importance mineure	1,718 31	820 57	23 60	19 85	45 75	64 34	18 30	2,710 62			100 00
Poids et mesures	911 00	5 00									5 00
do saisies	213 75	401 50	27 00	62 50	12 25	5 75	128 00	1,548 00			20 00
Inspection du gaz											20 00
Amende											213 75
Autres revenus	327,088 24	307,561 74	29,141 87	33,976 66	4,529 26	37,880 36	19,654 25	750,832 38			
Total.	327,088 24	307,561 74	29,141 87	33,976 66	4,529 26	37,880 36	19,654 25	750,832 38			
JANVIER:—											
Accise	274,716 35	227,706 84	20,935 49	18,744 25	3,818 54	24,268 41	19,446 18	589,686 06			
do saisies		60 00									60 00
Loyers de chutes d'eau	125 00										125 00
Travaux publics d'une importance mineure	2,137 92	474 75	18 35	13 30	29 65	49 85	26 00	2,742 60			26 00
Poids et mesures	1,336 50	332 00	68 00	117 75	34 25	19 50	65 25	1,973 25			100 00
Inspection du gaz											100 00
Amende	655 54		4 00	23 87				705 41			
Autres revenus											
Total.	278,971 31	223,655 59	21,025 77	18,904 22	3,866 59	24,317 56	19,597 28	585,338 32			

N° 14.—TABLEAU des sommes déposées chaque mois au crédit de l'honorable receveur général, etc.—Fin.

	Ontario.	Québec.	Nouveau- Brunswick.	Nouvelle- Ecosse.	Ile du Prince- Edouard.	Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.	Colombie- Britannique.	Totaux.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
FÉVRIER :—								
Accise.....	287,784 21	217,454 40	17,100 55	18,207 18	3,260 45	24,839 61	15,304 04	533,420 44
" saisies.....		536 87						536 87
Loyers de chutes d'eau.....	558 00							558 00
Travaux publics d'une importance mineure.....	51 00							51 00
Poids et mesures.....	1,261 84	589 76	52 95	38 67	12 65	6 70	15 65	1,973 22
" saisies.....	5 00							5 00
Inspection du gaz.....	816 25	282 25	23 50	26 75			21 75	1,370 50
Autres revenus.....	263 50			9 00				272 50
Totaux.....	240,709 80	218,862 78	17,177 00	18,276 60	3,273 10	24,846 31	15,341 44	537,987 03
MARS :—								
Accise.....	278,312 30	219,838 28	20,342 03	21,820 51	3,968 87	26,834 90	19,903 88	590,020 77
" saisies.....		120 78					100 00	220 78
Loyers de chutes d'eau.....	351 00							351 00
Travaux publics d'une importance mineure.....	1,272 96	736 80	30 30	48 45	14 50	101 87	15 95	2,220 83
" saisies.....		10 00						10 00
Inspection du gaz.....	892 50	296 25	9 50	30 00		10 50	42 75	1,281 50
Amende.....				9 00			10 00	10 00
Autres revenus.....	329 10							338 10
Totaux.....	281,187 86	220,514 11	20,381 83	21,907 96	3,988 37	26,447 27	20,072 58	594,464 98
AVRIL :—								
Accise.....	325,476 45	228,930 96	21,824 00	23,027 35	4,725 55	34,246 96	19,228 53	657,459 80
" saisies.....	55 00	436 50						491 50
Inspecteurs-mesureurs de bois.....	10 00	36 66						36 66
Travaux publics d'une importance mineure.....	1,894 10	1,246 70	41 58	92 75	16 05	74 80	2 75	3,368 73
" saisies.....	865 50	405 50	82 75	79 00		27 00	84 00	1,643 75
Inspection du gaz.....	340 25	18 00						358 25
Autres revenus.....								
Totaux.....	328,641 30	231,074 41	21,948 33	23,190 10	4,741 60	34,848 76	19,315 28	663,268 78
MAI :—								
Accise.....	381,522 47	277,752 67	24,142 03	27,023 19	3,967 91	31,751 70	20,585 95	766,695 92
" saisies.....	20 00	252 13						272 13
Inspecteurs-mesureurs de bois.....		266 15						266 15

Travaux publics d'une importance mineure.....	290 00	51 00	37 15	70 80	17 45	294 10	28 60	341 00
Poids et mesures.....	1,463 87	1,280 34	31 00	46 00			24 75	3,131 31
Inspection du gaz.....	850 25	419 25						1,371 25
Autres revenus.....	620 70	22 50	5 00					625 70
Totaux.....	384,796 04	280,044 04	24,215 18	27,148 99	3,985 36	31,975 80	20,589 30	773,764 71
JUIN :—								
Accise.....	254,152 77	220,433 40	24,074 31	24,892 48	5,515 50	36,994 93	28,880 20	594,943 68
" saisies.....		249 75		50 76				300 51
Inspecteurs-mesureurs de bois.....	1,657 00	2,213 88			1 00		26 00	2,213 88
Loyers de chutes d'eau.....	2,272 25	1,827 74	96 25					4,692 25
Travaux publics d'une importance mineure.....	10 00	870 00	276 83	132 24	42 85	63 44	46 80	4,692 25
" saisies.....	1,342 50	140 00	78 25	12 50	44 00			2,433 75
Inspection du gaz.....	643 55							643 55
Autres revenus.....								
Totaux.....	260,978 07	225,734 74	24,525 74	25,087 98	5,603 44	37,088 37	29,039 50	607,157 84
Grands totaux.....	3,601,328 80	3,003,330 07	265,618 86	299,084 45	49,717 10	387,771 42	263,539 13	7,880,389 83
Spiriteux pyroxyliques.....								19,708 33
Total, s'accordant avec l'état n° 1, page 3.....								7,900,098 16

E. MIALLI,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

REVENU

N° 15.—TABLEAU mensuel

	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Spiritueux.....	1893-94..... 301,853 89 1894-95..... 262,728 07	338,529 73 308,419 20	362,538 39 341,802 66	392,599 08 364,784 95	411,150 12 383,996 38
Augmentation, 1894-95.....	39,125 82	30,110 53	20,735 73	27,814 13	27,153 74
Diminution, 1894-95.....					
Liqueur de malt.....	1893-94..... 5,050 00 1894-95..... 5,400 00	480 40 200 00	100 00 117 16	100 00 200 00	100 00 150 00
Augmentation, 1894-95.....	350 00		17 16	100 00	50 00
Diminution, 1894-95.....		280 40			
Malt.....	1893-94..... 67,850 92 1894-95..... 46,321 06	75,852 80 50,246 45	80,836 58 54,673 04	90,088 22 77,953 85	109,012 85 74,588 08
Augmentation, 1894-95.....	21,529 86	25,606 35	26,163 54	12,134 37	34,424 77
Diminution, 1894-95.....					
Tabac.....	1893-94..... 207,851 11 1894-95..... 209,721 00	213,281 57 214,026 64	210,255 19 207,370 49	237,167 78 227,636 79	226,063 04 212,447 19
Augmentation, 1894-95.....	1,869 89	745 07			
Diminution, 1894-95.....			2,884 70	9,530 99	13,615 85
Cigares.....	1893-94..... 68,568 10 1894-95..... 65,595 74	68,197 32 60,077 01	62,387 15 58,299 17	63,099 93 58,525 50	58,205 61 54,845 17
Augmentation, 1894-95.....	2,972 36	8,120 31	4,087 98	4,574 43	3,360 44
Diminution, 1894-95.....					
Pétrole.....	1893-94..... 1,907 09 1894-95..... 1,806 00	2,578 17 2,746 44	4,926 40 4,513 51	6,243 28 6,750 65	5,420 69 5,758 96
Augmentation, 1894-95.....	101 09	168 27		507 37	338 27
Diminution, 1894-95.....			412 89		
Fabricat. en entrepôt.....	1893-94..... 2,795 74 1894-95..... 3,388 20	2,834 57 3,764 09	3,547 16 5,099 31	3,285 45 6,217 91	3,268 84 4,482 65
Augmentation, 1894-95.....	592 46	929 52	1,552 15	2,932 46	1,213 81
Diminution, 1894-95.....					
Saisies.....	1893-94..... 220 31 1894-95..... 10 00	71 87 142 25	433 00 10 42	200 00 417 86	310 00 572 05
Augmentation, 1894-95.....		70 38		217 86	262 05
Diminution, 1894-95.....	210 31		422 58		
Autres recettes.....	1893-94..... 6,381 79 1894-95..... 6,700 25	1,711 39 1,404 75	1,054 26 1,014 00	2,469 77 2,680 79	1,097 30 1,824 30
Augmentation, 1894-95.....	318 46			211 02	727 00
Diminution, 1894-95.....		306 64	40 26		
Total du revenu, 1893-94.....	662,478 95	703,537 82	726,078 13	795,253 51	814,628 45
do 1894-95.....	601,670 32	641,026 83	672,899 76	745,168 30	738,664 78
Total de l'augmentation, 1894-95.....					
Total de la diminution, 1894-95.....	60,808 63	62,510 99	53,178 37	50,085 21	75,963 67

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

DE L'ACCISE.

comparatif, 1893-94 et 1894-95.

Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Total.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
447,541 08	319,690 61	272,645 36	704,319 98	129,449 94	221,672 37	231,647 21	4,133,637 76
421,023 80	293,343 94	282,909 17	273,151 43	399,247 91	319,398 19	245,772 98	3,901,578 68
		10,263 81		269,797 97	97,725 82	14,125 77	
26,517 28	26,346 67		426,168 55				232,059 08
50 00		50 00	25 00	25 00	75 00	69 80	6,125 20
196 20			50 00	75 00	97 50	50 00	6,535 86
146 20			25 00	50 00	22 50		410 66
		50 00				19 80	
77,424 34	83,152 26	68,915 86	93,015 87	84,122 12	75,538 78	50,880 14	956,690 74
67,400 77	61,970 72	55,765 98	73,514 94	71,157 50	71,189 09	61,298 14	766,079 62
10,023 57	21,181 54	13,149 88	19,500 93	12,964 62	4,349 69	10,418 00	190,611 12
174,335 00	185,007 66	170,558 24	245,576 99	167,786 87	214,496 00	196,577 54	2,448,956 99
178,929 60	169,623 85	155,367 30	187,324 71	209,045 55	223,843 47	174,494 25	2,369,830 84
4,594 60				41,258 63	9,347 47		
	15,383 81	15,190 94	58,252 28			22,083 29	79,126 15
53,823 51	48,020 54	44,722 44	75,211 20	44,826 42	56,659 17	56,813 13	700,534 52
50,420 22	47,003 63	39,045 87	46,406 28	57,637 98	52,054 87	57,329 41	647,240 85
3,403 29	1,016 91	5,676 57	28,804 92	12,811 56		516 28	53,293 67
4,154 51	4,028 16	3,303 31	2,411 05	2,293 10	2,143 07	1,860 06	41,268 89
4,138 56	3,688 07	3,342 83	2,725 86	2,442 31	1,797 06	1,678 83	41,389 08
15 95	340 09	39 52	314 81	149 21		181 23	120 19
2,190 20	1,935 65	2,218 80	4,554 78	3,646 11	3,929 00	3,535 16	37,691 46
3,528 75	2,264 82	3,129 99	3,797 17	3,973 55	3,987 11	4,146 68	47,780 23
1,338 55	329 17	911 19		327 44	58 11	611 52	10,088 77
			757 61				
271 18	864 39	76 28	248 46	260 00	65 00	265 06	3,285 55
210 00	60 00	686 37	112 38	466 99	255 13	337 09	3,280 54
		610 09		206 99	190 13	72 03	
61 18	804 39		136 08				5 01
1,488 40	1,845 56	2,062 75	1,657 77	1,482 05	1,528 45	1,547 80	24,377 29
1,497 85	1,444 63	2,148 90	3,111 58	945 74	2,190 54	1,466 10	26,429 43
9 45		86 15	1,453 81		662 09		2,052 14
	400 93			536 31		81 70	
761,278 22	644,544 83	564,553 04	1,127,021 10	433,891 61	576,106 84	543,195 90	8,352,568 40
727,345 75	579,399 66	542,396 41	595,194 35	744,992 53	674,812 96	546,573 48	7,810,145 13
33,932 47	65,145 17	22,156 63	531,826 75	311,100 92	98,706 12	3,377 58	542,423 27

E. MIALL,
Commissaire.

N° 16.—REMISE DE DROITS, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.

Articles.	A qui remboursés.	Date.	Divisions.	En vertu de quelle autorité.	Montants.		Totaux.	
					\$	c.	\$	c.
Spiritueux.....	J. J. Heney.....	1894. 5 nov.....	Prescott.....	Remboursés en vertu des Stat. rev., chap. 20, sec. 78.....	2,957	85	28,576	48
	A. L. Howard.....	1895. 17 janv.....	Sherbrooke.....	do	4,106	80		
	J. J. Heney.....	26 avril.....	Prescott.....	do	6,178	33		
	do	7 mai.....	do	do	4,980	23		
	A. L. Howard.....	17 do.....	Sherbrooke.....	do	6,175	37		
	J. J. Heney.....	17 do.....	Prescott.....	do	4,177	90		
Liquueur de malt.....	T. H. Carling.....	1894. 23 oct.....	London.....	do	79	61		
	Prescott Brew. & Malt. Co.	7 nov.....	Prescott.....	do	118	46		
	do	17 janv.....	do	do	157	66		
	Walkerville B. & M. Co.	17 do.....	Windsor.....	do	269	93		
	Wullfsohn et Bewicke	6 do.....	Vancouver.....	do	25	00		
Malt.....	J. C. Oland.....	1894. 25 juill.....	Halifax.....	do	1,070	08		
	W. N. Wickwire.....	25 do.....	do	do	661	53		
	John Lindberg.....	25 do.....	do	do	36	34		
	H. S. Farall.....	25 do.....	Victoria.....	do	49	71		
	John Lawson.....	25 do.....	do	do	85	95		
	James A. Roy.....	1er août.....	Bellefleur.....	do	268	50		
	Joseph Luke.....	1er do.....	do	do	96	30		
	Louis Bernhardt.....	1er do.....	Brantford.....	do	288	87		
	Arthur Bixel.....	1er do.....	do	do	142	55		
	Martin N. Todd.....	1er do.....	Guelph.....	do				

ACCISE.

Mary Reu.....	1er do.....	do	do	do	126	94
Henry Murton.....	1er do.....	do	do	do	145	80
John E. Seagram.....	1er do.....	do	do	do	210	00
C. Hughes.....	1er do.....	do	do	do	170	25
Adam Crinston.....	1er do.....	do	do	do	237	48
Thos. Holliday.....	1er do.....	do	do	do	233	91
Peter Bernhardt.....	1er do.....	do	do	do	178	30
Frank Bauer.....	1er do.....	do	do	do	384	50
Geo. Slesman.....	1er do.....	do	do	do	2,056	17
Cronmiller et White.....	1er do.....	do	Sainte-Catherine.....	do	519	91
Henry J. Taylor.....	1er do.....	do	do	do	211	21
Lionel H. Clarke.....	1er do.....	do	Kingston.....	do	1,753	97
Arthur Roth.....	1er do.....	do	do	do	78	22
Joseph Martini.....	1er do.....	do	Strafford.....	do	37	40
Robert Bowie.....	1er do.....	do	do	do	668	14
Geo. T. Labatt.....	1er do.....	do	Prescott.....	do	413	47
D. J. McCarthy.....	1er do.....	do	do	do	804	71
Christopher Eaton.....	1er do.....	do	do	do	369	71
David Schwan.....	1er do.....	do	Owen-Sound.....	do	69	52
F. X. Messner.....	1er do.....	do	do	do	149	23
The Ottawa B. & M. Co.	1er do.....	do	Owen-Sound.....	do	138	06
Proteau et Carignan.....	1er do.....	do	do	do	87	93
Dowell et Frères.....	1er do.....	do	Ottawa.....	do	274	08
C. S. Reinhardt.....	1er do.....	do	do	do	1,343	13
Chas. Stangman.....	1er do.....	do	do	do	513	15
John Atkin.....	1er do.....	do	Montréal.....	do	359	57
H. A. Ekers.....	1er do.....	do	do	do	30	00
J. H. R. Molson.....	1er do.....	do	do	do	1,438	32
Francis Burton.....	1er do.....	do	do	do	40	00
Andrew J. Dawes.....	1er do.....	do	do	do	1,998	28
James Philip Scott.....	1er do.....	do	do	do	3,803	47
Louis Greisinger, jeune.....	1er do.....	do	Windsor.....	do	457	00
T. H. Carling.....	1er do.....	do	do	do	2,155	37
Cyrus Bixel.....	1er do.....	do	London.....	do	231	20
Henry Rudolph.....	1er do.....	do	do	do	280	68
Peter Heuser.....	1er do.....	do	do	do	59	85
John Labatt.....	1er do.....	do	do	do	1,356	08
Lionel H. Clarke.....	1er do.....	do	Kingston.....	do	150	00
Thos. Stevenson.....	1er do.....	do	do	do	150	00
Lionel H. Clarke.....	1er do.....	do	do	do	117	29
James J. Steele.....	1er do.....	do	do	do	581	83
M. S. Wilson.....	1er do.....	do	Hamilton.....	do	357	80
C. J. O'Neil.....	1er do.....	do	do	do	1,336	86
James Ready.....	1er do.....	do	Sherbrooke.....	do	79	54
Simon Jones.....	1er do.....	do	do	do	444	28
Edward L. Drewry.....	1er do.....	do	Saint-Jean.....	do	524	82
Wm. Blackwood.....	1er do.....	do	Winnipeg.....	do	895	50
			do	do	66	78

ACCISE—Suite.

Articles.	A qui remboursés.	Date.	Divisions.	En vertu de quelle autorité.	Montants.	Totaux.
					\$ c.	\$ c.
Malt—(Fin).		1894	Winnipeg	Droits remb. en vertu des Staat, rev., ch. 29, sec. 78.	48 87	
	James Bell.	1er août.	do	do	260 00	
	P. Shee.	1er do	do	do	186 60	
	A. E. Cross.	1er do	Calgary	do	87 00	
	Chas. A. Hyndman.	1er do	Charlottetown	do	821 75	
	W. N. Wickwire.	1er do	Halifax.	do	184 05	
	C. W. Hayward	1er do	do	do	254 85	
	J. Lindberg	1er do	do	do	473 84	
	J. C. Oland	1er do	do	do	178 50	
	J. C. O'Mullin.	1er do	do	do	634 06	
	T. H. Carling.	9 do	London.	do	200 50	
	D. Macpherson.	14 do	Peterborough.	do	25 74	
	W. m. H. Haslam.	14 do	do	do	202 43	
	Henry Calcutt.	14 do	do	do	557 44	
	Albert Winslow.	14 do	do	do	1,062 90	
	Jas. M. Lottridge.	14 do	Hamilton.	do	1,393 29	
	John Bott	14 do	Windsor	do	27 00	
	John Leahy.	14 do	Victoria.	do	69 75	
	H. S. Fairall.	14 do	do	do	161 13	
	John Lawson.	14 do	do	do	18 16	
	E. L. Drewry.	14 do	Toronto	do	157 00	
	W. A. Anderson.	14 do	do	do	1,197 04	
	Graham et Cie	14 do	do	do	2,264 44	
	T. W. Simpson	14 do	do	do	2,284 99	
	Toronto Brew. & Mltg. Co.	14 do	do	do	1,420 43	
	Robert Davies.	14 do	do	do	1,616 37	
	Eugene O'Keefe.	14 do	do	do	221 85	
	W. J. Thomas	14 do	do	do	718 62	
	L. J. Cosgrave.	14 do	do	do	136 88	
	Edwin Brain.	14 do	do	do	127 18	
	Thomas Davies.	14 do	do	do	137 82	
	W. m. Wilson.	21 do	Windsor	do	131 82	
	Fred. Langston.	21 do	Ottawa.	do	16 52	
	R. P. Blake.	21 do	Stratford.	do		
	Hengott, Freres.	21 do	do	do		
	Felix Devlin.	21 do	do	do		

(George Sleeman.	Guelph.	26 sept.	do	do	97 66	
A. E. Cross.	Calgary	26 do	do	do	21 76	
J. C. Oland.	Halifax.	3 oct.	do	do	1,083 67	
W. N. Wickwire.	do	3 do	do	do	792 88	
J. Lindberg	do	3 do	do	do	35 08	
Victoria Phoenix B. Co.	Victoria.	3 do	do	do	27 13	
John Leahy.	do	3 do	do	do	34 59	
John Lawson.	do	3 do	do	do	95 90	
G. H. L. Verrellmann.	do	3 do	do	do	41 97	
H. S. Fairall.	do	3 do	do	do	27 81	
W. m. Wilson.	Toronto	30 do	do	do	82 78	
John Bott.	Windsor	5 nov.	do	do	3 54	
Carling, Freres.	Ottawa.	14 déc.	do	do	101 99	
J. C. Oland.	Halifax.	4 jan.	do	do	796 88	
W. N. Wickwire.	do	5 do	do	do	441 12	
John Lindberg.	do	5 do	do	do	77 05	
C. W. Hayward.	do	5 do	do	do	172 64	
Victoria Phoenix B. Co.	Victoria.	5 do	do	do	52 90	
John Leahy.	do	5 do	do	do	78 93	
G. H. L. Verrellmann.	do	5 do	do	do	75 30	
John Bott.	Windsor.	7 fevrier.	do	do	4 33	
The Walkerville B. Co.	do	12 do	do	do	59 92	
The Ottawa B. & M. Co.	Ottawa	12 do	do	do	425 70	
John Bott.	Guelph.	22 do	do	do	7 85	
Geo. Sleeman	London.	1er mars.	do	do	63 84	
T. H. Carling	Windsor.	18 do	do	do	747 60	
John Bott.	Guelph.	21 do	do	do	131 56	
Geo. Sleeman.	Halifax	21 do	do	do	235 46	
W. N. Wickwire	do	2 avril.	do	do	453 56	
John Lindberg	do	2 do	do	do	624 93	
John Lindberg	Victoria.	2 do	do	do	44 10	
John Leahy	do	2 do	do	do	86 24	
G. H. L. Verrellmann.	do	2 do	do	do	39 43	
Victoria Phoenix B. Co.	do	2 do	do	do	17 74	
John Bott.	Windsor	8 do	do	do	273 38	
W. m. Wilson.	Toronto	29 mai.	do	do	285 52	
Walkerville Brew. Co.	do	6 juin.	do	do	71 23	
Ottawa Malt. & Brew. Co.	Windsor	6 do	do	do	70 01	
Copeland Brewing Co.	Ottawa.	6 do	do	do	42 23	
F. X. Mattman.	Perth.	6 do	do	do	21 68	
W. N. Wickwire.	Halifax.	26 do	do	do	406 31	
J. C. Oland.	do	29 do	do	do	507 17	
John Lindberg.	do	29 do	do	do	34 do 178	
John Leahy.	Victoria.	29 do	do	do	34 do 178	
G. H. L. Verrellmann.	do	29 do	do	do	34 do 178	
Victoria Phoenix B. Co.	do	29 do	do	do	34 do 178	
T. H. Carling.	London.	22 juillet.	do	do	2 80	

ACCISE—Suite.

Articles.	A qui remboursés.	Date.	Division.	En vertu de quelle autorité.	Montants.	Totaux.
					\$ c.	\$ c.
Tabac.....		1894.		Droits remb. en vertu des Stat. rev., chap. 34, sec. 259....	7 62	
	J. Lemesurier.....	25 juillet.	Québec.....	do	34 do 259.....	89 94
	B. Houde et Cie.....	25 do	do	do	34 do 259.....	3 44
	Eli Griffith.....	25 do	London.....	do	34 do 259.....	32 00
	James Henry.....	25 do	Montréal.....	do	34 do 270.....	68 51
	George T. Tuckett.....	25 do	Hamilton.....	do	34 do 259.....	39 48
	do	25 do	do	do	34 do 259.....	3 05
	E. A. McAlpin.....	25 do	Toronto.....	do	29 do 78.....	70 82
	do	25 do	do	do	29 do 78.....	73 62
	H. N. Bate et Fils.....	25 do	Ottawa.....	do	34 do 270.....	13 10
	J. Lemesurier.....	1er août.	Québec.....	do	34 do 259.....	3 59
	Empire Tobacco Co.....	14 do	Montréal.....	do	34 do 259.....	87 45
	do	14 do	do	do	34 do 259.....	30 85
	D. Ritchie et Cie.....	14 do	Québec.....	do	34 do 259.....	112 01
	B. Houde et Cie.....	14 do	Montréal.....	do	34 do 259.....	42 65
	B. Goldstein.....	14 do	do	do	34 do 259.....	6 30
	The J. B. Pace Tobacco Co.....	14 do	do	do	34 do 259.....	1 10
	Eli Griffith.....	14 do	Québec.....	do	29 do 78.....	7 76
	Honoré Papin.....	14 do	do	do	34 do 259.....	13 64
	J. Lemesurier.....	22 do	London.....	do	34 do 259.....	44 50
	Ceo. T. Tuckett.....	27 do	Hamilton.....	do	34 do 259.....	24 19
	The J. B. Pace Tobacco Co.....	27 do	Montréal.....	do	34 do 259.....	29 26
	B. Goldstein.....	27 do	do	do	34 do 259.....	49 11
	D. Ritchie et Cie.....	5 sept.	do	do	34 do 270.....	9 32
	B. Goldstein.....	10 do	Québec.....	do	34 do 259.....	98 33
	J. Lemesurier.....	10 do	do	do	34 do 259.....	1 36
	B. Houde et Cie.....	10 do	London.....	do	34 do 259.....	51 50
	Eli Griffith.....	12 do	do	do	34 do 259.....	114 27
	George T. Tuckett.....	12 do	Montréal.....	do	29 do 78.....	4 21
	D. Ritchie et Cie.....	19 do	do	do	34 do 259.....	18 78
	do	19 do	do	do	34 do 259.....	52 35
	The J. B. Pace Tobacco Co.....	19 do	do	do	34 do 259.....	3 75
	B. Goldstein.....	19 do	do	do	29 do 78.....	
	George T. Tuckett.....	26 do	Hamilton.....	do		

					10 00	
	James Henry.....	28 do	Montréal.....	do	34 do 270.....	6 32
	E. A. McAlpin.....	3 do	Toronto.....	do	34 do 259.....	68 30
	do	3 do	do	do	29 do 78.....	8 26
	J. Lemesurier.....	5 do	Québec.....	do	34 do 259.....	95 95
	B. Houde et Cie.....	5 do	do	do	34 do 259.....	45 50
	George T. Tuckett.....	5 do	Hamilton.....	do	29 do 78.....	211 30
	do	5 do	do	do	34 do 259.....	49 47
	B. Goldstein.....	22 do	Montréal.....	do	34 do 259.....	17 05
	The J. B. Pace Tobacco Co.....	22 do	do	do	34 do 259.....	182 87
	D. Ritchie et Cie.....	22 do	do	do	29 do 78.....	9 72
	do	22 do	do	do	29 do 78.....	2 16
	Empire Tobacco Co.....	22 do	do	do	34 do 259.....	76 00
	do	22 do	do	do	34 do 270.....	313 77
	D. Ritchie et Cie.....	5 nov.	do	do	34 do 259.....	90 25
	George T. Tuckett.....	7 do	Hamilton.....	do	34 do 259.....	109 18
	B. Houde et Cie.....	8 do	Québec.....	do	34 do 259.....	11 41
	J. Lemesurier.....	8 do	do	do	34 do 259.....	17 83
	The J. B. Pace Tobacco Co.....	26 do	Montréal.....	do	34 do 259.....	163 86
	D. Ritchie et Cie.....	26 do	do	do	34 do 259.....	53 80
	B. Goldstein.....	26 do	Hamilton.....	do	34 do 270.....	84 60
	Geo. T. Tuckett.....	5 déc.	do	do	34 do 270.....	31 80
	James Henry.....	5 do	Montréal.....	do	34 do 259.....	88 00
	B. Goldstein.....	5 do	do	do	34 do 259.....	10 95
	J. Lemesurier.....	5 do	Québec.....	do	34 do 259.....	82 85
	B. Houde et Cie.....	5 do	do	do	34 do 259.....	0 42
	Eli Griffith.....	5 do	London.....	do	34 do 259.....	180 91
	D. Ritchie et Cie.....	5 do	do	do	34 do 259.....	19 74
	The J. B. Pace Tobacco Co.....	5 do	do	do	34 do 259.....	56 16
	B. Goldstein.....	5 do	do	do	34 do 259.....	45 00
	George T. Tuckett.....	5 do	Hamilton.....	do	34 do 259.....	45 00
	do	24 do	do	do	34 do 270.....	48 00
		1895.				
	D. Ritchie.....	4 janv.	Montréal.....	do	34 do 270.....	31 00
	E. A. McAlpin.....	7 do	Toronto.....	do	29 do 78.....	56 70
	do	7 do	do	do	34 do 259.....	2 82
	George T. Tuckett.....	17 do	Hamilton.....	do	29 do 78.....	74 62
	J. Lemesurier.....	21 do	Québec.....	do	34 do 259.....	6 75
	B. Houde et Cie.....	21 do	do	do	34 do 259.....	76 08
	George T. Tuckett.....	21 do	Hamilton.....	do	29 do 78.....	109 81
	do	21 do	do	do	34 do 259.....	43 08
	Eli Griffith.....	21 do	London.....	do	34 do 259.....	0 26
	D. Ritchie et Cie.....	21 do	Montréal.....	do	29 do 78.....	162 43
	do	21 do	do	do	34 do 259.....	96 32
	B. Goldstein.....	21 do	do	do	34 do 259.....	36 62
	The J. B. Pace Tobacco Co.....	21 do	do	do	34 do 259.....	17 26
	D. Ritchie et Cie.....	24 do	do	do	34 do 270.....	9 29
	Empire Tobacco Co.....	24 do	do	do	34 do 259.....	3 31
	do	24 do	do	do	29 do 78.....	51 95

ACCISE—Fin.

Articles.	A qui remboursés.	Date.	Divisions.	En vertu de quelle autorité.	Montants.	Totaux.
		1895.			\$ c.	\$ c.
Tabac—(Suite).....	George T. Tuckett.....	11 fév.	Hamilton.	Droits remb. en vertu des Stat. rev., chap. 34, sec. 259	18 25	
	John Lemesurier.....	11 do	Québec.	do	6 14	
	B. Houde et Cie.....	11 do	do	do	88 00	
	B. Goldstein.....	15 do	Montréal.	do	34 13	
	The J. B. Pace Tobacco Co.	16 do	do	do	12 71	
	D. Ritchie et Cie.....	16 do	do	do	145 55	
	James Henry.....	18 do	do	do	7 80	
	B. Houde et Cie.....	1er mars.	Québec.	do	27 69	
	D. Ritchie et Cie.....	4 do	Montréal.	do	44 50	
	George T. Tuckett.....	7 do	Hamilton	do	59 51	
	B. Houde et Cie.....	8 do	Québec.	do	7 47	
	J. Lemesurier.....	8 do	do	do	3 00	
	James Henry.....	13 do	Montréal.	do	10 16	
	The J. B. Pace Tobacco Co.	13 do	do	do	24 96	
	B. Goldstein.....	13 do	do	do	105 17	
	D. Ritchie et Cie.....	13 do	do	do	0 50	
	A. McKenna.....	15 do	Pictou.	do	54 25	
	George T. Tuckett.....	18 do	Hamilton	do	31 83	
	B. Houde et Cie.....	3 avril.	Montréal.	do	68 19	
	D. Ritchie et Cie.....	4 do	Québec.	do	61 18	
	George T. Tuckett.....	4 do	Hamilton	do	49 68	
	do	4 do	do	do	1 37	
	A. McKenna.....	6 do	Pictou.	do	6 84	
	J. Lemesurier.....	8 do	Québec.	do	8 83	
	E. A. McAlpin.....	8 do	Toronto	do	26 02	
	do	8 do	do	do	13 58	
	The J. B. Pace Tobacco Co.	22 do	Montréal.	do	162 46	
	D. Ritchie et Cie.....	22 do	do	do	24 50	
	do	22 do	do	do	48 25	
	The Empire Tobacco Co.	22 do	do	do	1 32	
	B. Goldstein.....	22 do	do	do	51 54	
	D. Ritchie et Cie.....	22 do	do	do	80 90	
	do	23 do	do	do	45 75	
	Geo. T. Tuckett.....	9 mai.	Hamilton	do		

Cigares.....	Mme Geo. Runstadler.....	22 mars	Owen Sound.....	do	7,145 48	
En entrepôt.....	Wm. Wilson.....	20 do	Toronto.....	do	37 50	
Saisies.....	Wilbrod Rousseau.....	27 juin	Québec.....	do	170 88	
					120 38	
					95,706 20	

E. MIALI,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

N° 17.—DÉPENSE DÉPARTEMENTALE, 1894-95.

(Pour détails, voir annexe B.)

Av.

Dt.

Dû par diverses personnes le 1 ^{er} juillet 1894.	Déboursé par le receveur général.	Déduction pour fonds de retraite.	Totaux.	Appointements.	Dépenses imprévues.	Dû par diverses personnes le 30 juin 1895.	Totaux.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
5,000 00	5,000 00		5,000 00	5,000 00			5,000 00
35,283 75	35,283 75	671 22	35,955 00	35,955 00			35,955 00
344 00	344 00		344 00		344 00		344 00
1,455 54	1,455 54		1,455 54		1,455 54		1,455 54
357 88	357 88		357 88		357 88		357 88
735 80	735 80		735 80		735 80		735 80
97 95	97 95		97 95		97 95		97 95
644 72	644 72		644 72		644 72		644 72
126 25	126 25		126 25		126 25		126 25
29 22	29 22		29 22		29 22		29 22
1,004 92	1,004 92		1,021 58		1,004 92	16 66	1,021 58
16 66				40,955 00		16 66	45,767 89
	45,080 01	671 22	45,767 89		4,796 23		45,767 89

E. MIALI,
Commissaire.MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

TIMBRES DES POIDS ET MESURES, D'INSPECTION DU GAZ, DE LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE ET DES PIÈCES JUDICIAIRES.

Dr. N° 18.—TABLEAU indiquant le montant du revenu perçu pendant l'année expirée le 30 juin 1895. Av.

	Timbres des poids et mesures.		Timbres d'inspection du gaz.		Timbres d'inspection de la lumière électrique.		TIMBRES DES PIÈCES JUDICIAIRES.		TIMBRES DES PIÈCES JUDICIAIRES.		Totaux.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	Cour suprême.	Cour de l'échiquier.	\$	c.
Montant des timbres déduits ou remis par les distributeurs.	2,327	29	1,159	50								
Accordé pour commission.							182	00	205	30		
Montant des timbres entre les mains des distributeurs au 30 juin 1895.	39,854	11	23,710	80	30,048	50						
Balance, étant le montant du revenu perçu pendant 1894-95.	39,530	08	17,207	50	401	50	2,508	00	3,900	60		
Totaux.	81,711	48	47,077	80	30,450	00	2,640	00	4,105	90	165,985	18
Montant des timbres entre les mains des distributeurs au 1er juillet 1894.	45,098	98	24,765	30								
Montant des timbres émis par le ministère du revenu de l'intér. pendant l'année.	36,612	50	22,312	50	30,450	00	2,640	00	4,105	90	96,120	90
Totaux.	81,711	48	47,077	80	30,450	00	2,640	00	4,105	90	165,985	18

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

POIDS ET MESURES, 1894-95.

Dr.

N° 19 (A).—Divisions d'inspection en compte avec le revenu.

Av.

BALANCES DUES PAR LES INSPECTEURS, 1 ^{ER} JUILLET 1894.			BALANCES DUES PAR LES INSPECTEURS, 30 JUIN 1895.			DIVISIONS.		Déposé au crédit du receveur général.		TIMBRES REMIS EN DÉTRUIT.		TIMBRES EN PORTÉ-FEUILLE.		Totaux.		
En porte-feuille.	En caisse.	Totaux.	En porte-feuille.	En caisse.	Totaux.	Divisions.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
952 72	2 80	3,116 52	2,161 00	10 00	3,116 52	Bellefleur.	5 00	1,561 88	1,398 59	151 05	3,116 52					
3,504 60	1,756 60	12,661 20	7,300 00	15 00	12,661 20	Hamilton.		8,654 58	2,622 69	1,853 93	12,661 20					
1,188 70	0 33	2,830 63	1,625 60		2,830 63	Kingston.		1,941 23	1,380 20	47 20	2,830 63					
1,862 97	1 35	3,869 32	1,725 00		3,869 32	London.		1,269 94	1,600 83	12 15	3,869 32					
2,034 21		4,772 71	1,838 50		4,772 71	Orillia.		1,418 43	1,652 12		4,772 71					
1,250 25		2,490 25	1,240 00		2,490 25	Ottawa.		2,094 76	1,071 07		2,490 25					
3,659 61		6,534 56	2,775 00	84 95	6,534 56	Toronto.		2,247 21	2,797 61	386 40	6,534 56					
1,609 57		3,636 57	2,022 00	5 00	3,636 57	Windsor.		21,538 52	1,389 36		3,636 57					
16,962 63	1,761 68	30,631 76	20,777 50	30 00	30,631 76	Ontario.	2,250 04	21,538 52	13,912 47	1,930 73	30,631 76					
9,974 37	497 72	19,782 09	9,365 00	15 00	19,782 09	Montréal.		9,077 31	10,139 03	565 75	19,782 09					
3,120 33	284 66	7,215 59	3,840 00		7,215 59	Québec.	75 00	3,542 59	3,598 00		7,215 59					
2,224 98		2,974 98	750 00		2,974 98	Trois-Rivières.		909 14	1,914 69	151 15	2,974 98					
15,320 28	682 38	29,972 66	13,955 00	15 00	29,972 66	Québec.	75 00	13,529 04	15,651 72	716 90	29,972 66					
1,250 58		1,280 58	30 00		1,280 58	King.		324 60	955 98		1,280 58					
2,015 70	28 88	2,774 58	730 00		2,774 58	Saint-Jean.		782 57	1,982 01		2,774 58					
3,265 23	28 88	4,055 16	760 00		4,055 16	Nouveau-Brunswick.		1,107 17	2,947 99		4,055 16					
1,172 62		1,172 62			1,172 62	Cap-Breton.		242 93	929 69		1,172 62					
837 75		907 75	70 00		907 75	Halifax.		520 79	317 11	69 85	907 75					
1,462 53	13 75	1,476 28	610 00		1,476 28	Pictou.	2 25	305 64	1,168 39		1,476 28					
353 36		968 36			968 36	Yarmouth.		574 22	384 14		968 36					
3,831 26	13 75	4,525 01	680 00		4,525 01	Nouvelle-Ecosse.	2 25	1,643 58	2,809 33	69 85	4,525 01					

630 01		310 00	5 00	945 01	412 10	582 91	945 01
4,470 83	37 65			4,508 48	910 53	3,594 35	4,508 48
617 69		130 00		747 69	342 35	405 34	747 69
45,098 98	2,524 34	36,612 50	50 00	84,385 77	39,483 29	39,854 11	84,385 77

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

POIDS ET MESURES, 1894-95.

N° 19 (B).—Sous-inspecteurs des anciennes divisions—Compte
du revenu.

Dt.

Av.

Balances dues le 1er juillet 1894. — En caisse.	Totaux.	Divisions.	Balances dues le 30 juin 1895. — En caisse.	Totaux.
\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.
87 10	87 10Essex.....	87 10	87 10
87 10	87 10Ontario.....	87 10	87 10
5 62	5 62Hull.....	5 62	5 62
5 62	5 62Québec.....	5 62	5 62
92 72	92 72Totaux.....	92 72	92 72

E. MIALL,
*Commissaire.*MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

POIDS ET MESURES, 1894-95.

N° 20 (A).—DISTRICTS D'INSPECTION—Compte des dépenses.

(Pour détails, voir Annexe B.)

AV.

Dr.

Montants reçus au face aux dépenses.	DÉDUCTIONS SUR AP- POINTEMENTS POUR FONDS DE RETRAITE.		Totaux.		DIVISIONS.				DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE MINISTÈRE.				Totaux.			
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	Frais de saisies.	Loyer.	Frais de voyages.	Divers.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
3,303 37	51 93	3,855 30	2,600 00	29 25	75 00	395 83	235 22	3,355 30
6,585 29	86 07	6,671 36	5,699 92	799 75	171 69	6,671 36
3,095 47	47 00	3,142 47	2,350 00	90 00	458 06	246 41	3,142 47
3,247 20	54 00	3,301 20	2,700 00	479 37	121 83	3,301 20
2,730 86	51 00	10 26	2,792 12	2,299 92	432 48	139 75	2,792 12
4,633 37	58 25	4,691 62	3,100 00	208 34	673 68	109 00	4,691 62
4,088 38	67 98	4,156 34	3,400 00	687 18	89 16	4,156 34
2,610 36	37 03	2,647 39	1,850 00	730 22	67 17	2,647 39
.....	16 25	15 00	1 25
29,710 55	453 24	10 26	30,174 05	23,999 84	29 25	373 34	4,649 54	1,122 08	30,174 05
8,100 22	147 10	8,247 32	7,100 00	873 58	273 74	8,247 32
6,573 85	76 36	6,650 21	4,600 00	20 00	150 00	1,717 81	162 40	6,650 21
2,359 31	50 32	147 12	2,556 75	2,200 00	324 82	31 93	2,556 75
17,093 38	273 78	147 12	17,454 28	13,900 00	20 00	150 00	2,916 21	468 07	17,454 28
1,577 49	28 04	1,605 53	1,400 00	193 47	12 06	1,605 53
2,669 08	40 97	2,700 05	2,500 00	181 13	18 92	2,700 05
4,286 57	69 01	4,305 58	3,900 00	374 60	30 98	4,305 58

POIDS ET MESURES, 1894-95—*Fin.*
 N° 20 (A).—DISTRICTS D'INSPECTION—Compte des dépenses.
 (Pour détails, voir *Annexe B.*)

AV.

Dr.

Montants reçus du ministère pour faire face aux dépenses.	DÉDUCTIONS SUR AP- POINTEMENTS POUR FONDS DE RETRAITE.		DIVISIONS.	DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE MINISTÈRE.					Totaux.
	Fonds de retraite.			Appointe- ments.	Frais de saisies.	Loyer.	Frais de voyages.	Divers.	
	\$	c.							
988 38	16 00		Cap-Breton.....	800 00			141 23	33 15	974 38
2,144 09	31 96		Halifax.....	1,600 00			124 48	161 57	2,176 05
1,584 81	30 00		Pictou.....	1,500 00			83 21	31 60	1,614 81
1,351 23	20 00		Yarmouth.....	1,000 00			347 43	23 80	1,371 23
6,088 51	97 96		Nouvelle-Ecosse.....	4,900 00		300 00	696 35	240 12	6,136 47
2,047 61	36 00		Charlottetown, I. P. E.....	1,800 00			243 67	39 94	2,083 61
5,122 58	96 95		Winnipeg.....	4,766 62		108 00	215 43	129 48	5,219 53
127 90			Inspecteur de district.....				127 90		127 90
5,250 48	96 95		Manitoba.....	4,766 62		108 00	343 33	129 48	5,347 43
1,915 72	23 08		Victoria.....	1,150 00		300 00	415 55	73 25	1,938 80
1,254 63	18 00		Inspecteur de manufactures de balances.....	900 00			363 25	9 38	1,272 63
1,933 69			Dépenses imprévues en général.....					1,933 69	1,933 69
290 71			Impressions.....					290 71	290 71
103 68			Papeterie.....					103 68	103 68
69,815 53	1,068 02	157 38	Grands totaux.....	55,316 46	49 25	1,231 34	10,002 50	4,441 38	71,040 93

E. MALL, commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 14 août 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

POIDS ET MESURES, 1894-95.

N° 20 (B).—Division d'inspection—Compte des dépenses.—(Anciennes
Dt. divisions.) Av.

Balances dues par diverses personnes le 1er juillet 1894.	Total.	Divisions.	Balances dues par diverses personnes le 30 juin 1895.	Total.
\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.
39 56	39 56 Essex	39 56	39 56
33 53	33 53 Waterloo.....	33 53	33 53
73 09	73 09 Ontario	73 09	73 09
0 33	0 33 Drummond.....	0 33	0 33
41 45	41 45 Laval.....	41 45	41 45
26 88	26 88 Montmorency	26 88	26 88
27 51	27 51 Richelieu.....	27 51	27 51
96 17	96 17 Québec.....	96 17	96 17
24 00	24 00 Lunenburg, Nouvelle-Ecosse	24 00	24 00
193 26	193 26 Totaux.....	193 26	193 26

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

TIMBRES D'INSPECTION DU GAZ ET DES PIÈCES JUDICIAIRES, 1894-95.

AV.

Dr. N° 21.—DISTRIBUTEURS de timbres en compte avec le ministère du revenu de l'intérieur.

BALANCES DUES PAR LES INSPECTEURS 1ER JUILLET 1894.		TIMBRES ÉMIS AUX INSPECTEURS ET AUTRES.		SAÏSIES ET AMENDEMENTS.		AUTRES RECETTES.		TOTAL.		DISTRIBUTEURS.		COMMISSIONS ALLOUÉES AUX DISTRICTS JUDICIAIRES.		TIMBRES REMIS OU DÉTRUITS.		DÉPOSÉ AU CRÉDIT DU RECEVEUR GÉNÉRAL.		BALANCES DUES PAR LES INSPECTEURS, 30 JUIN 1895.		TOTAL.	
En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.	
\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
914 25		125 00						1,039 25		Barrie				66 50	972 75		66 50	972 75		1,039 25	
214 75								214 75		Belleville				43 75	171 00		43 75	171 00		214 75	
433 25		175 00						608 25		Berlin				136 75	471 50		136 75	471 50		608 25	
300 50		100 00						400 50		Brockville				115 50	360 00		115 50	360 00		490 50	
302 50								302 50		Cobourg				47 75	197 75		47 75	197 75		302 50	
308 25								308 25		Cornwall				187 25	260 50		187 25	260 50		308 25	
364 25		75 00						439 25		Guelph				1,028 75	1,624 50		1,028 75	1,624 50		2,720 25	
1,817 75		712 50						2,720 25		Hamilton				247 75	1,147 50		247 75	1,147 50		1,430 50	
1,231 75		175 00						1,430 50		Kingston				60 00	807 50		60 00	807 50		1,448 75	
439 75								439 75		Listowel				1,379 75	1,379 75		1,379 75	1,379 75		3,166 00	
596 00		2,550 00						3,166 00		London				82 75	1,007 25		82 75	1,007 25		4,471 00	
450 50		800 00						1,353 00		Napanee				337 25	1,015 75		337 25	1,015 75		1,353 00	
553 00								553 00		Ottawa				46 50	646 25		46 50	646 25		692 75	
844 00								844 00		Owen Sound				88 50	735 50		88 50	735 50		844 00	
447 25		1,750 00						2,197 25		Peterborough				56 00	391 25		56 00	391 25		447 25	
401 00		6,750 00						7,151 00		Sarnia				29 00	962 50		29 00	962 50		2,151 00	
352 75								352 75		Stratford				5,577 00	5,577 00		5,577 00	5,577 00		10,018 55	
13,817 30		13,212 50						27,145 80		Toronto				1,159 50	1,159 50		1,159 50	1,159 50		27,145 80	
										Ontario				10,414 50	14,775 05		10,414 50	14,775 05		27,145 80	
843 75		5,500 00					4 50	6,348 25		Montréal				3,927 75	2,420 50		3,927 75	2,420 50		6,348 25	
1,575 50		625 00						1,575 50		Québec				402 00	1,173 50		402 00	1,173 50		1,575 50	
356 00								356 00		Sherbrooke				286 00	685 00		286 00	685 00		981 00	
2,775 25		6,125 00					4 50	8,904 75		Québec				4,625 75	4,279 00		4,625 75	4,279 00		8,904 75	

BALANCES DUES PAR LES INSPECTEURS, 30 JUIN 1895.		TIMBRES ÉMIS AUX INSPECTEURS ET AUTRES.		SAÏSIES ET AMENDEMENTS.		AUTRES RECETTES.		TOTAL.		DISTRIBUTEURS.		COMMISSIONS ALLOUÉES AUX DISTRICTS JUDICIAIRES.		TIMBRES REMIS OU DÉTRUITS.		DÉPOSÉ AU CRÉDIT DU RECEVEUR GÉNÉRAL.		BALANCES DUES PAR LES INSPECTEURS, 30 JUIN 1895.		TOTAL.	
En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.		En caisse.	
\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
877 25		625 00						1,428 75		Frédéricton				79 75	797 50		79 75	797 50		877 25	
1,428 75								1,428 75		Moncton				3 00	1,425 75		3 00	1,425 75		1,428 75	
470 75		625 00						1,095 75		Saint-Jean				845 50	750 25		845 50	750 25		1,095 75	
2,776 75								2,776 75		Novasco-Brunswick				428 25	2,973 50		428 25	2,973 50		3,401 75	
512 25		1,025 00						1,655 00		Halifax				700 75	871 00		700 75	871 00		1,655 00	
110 25								110 25		Pictou				110 25	110 25		110 25	110 25		110 25	
622 50		1,025 00						1,705 25		Nouvelle-Ecosse				700 75	981 25		700 75	981 25		1,705 25	
408 75		900 00						1,348 00		Charlottetown I. P. E.				129 75	1,218 25		129 75	1,218 25		1,348 00	
683 25		75 00						804 25		Winnipeg, Man.				177 75	608 50		177 75	608 50		804 25	
1,167 00								1,167 00		Nanaimo				158 75	1,020 25		158 75	1,020 25		1,167 00	
1,283 25		30 00						1,283 25		New Westminster				75 00	1,218 25		75 00	1,218 25		1,283 25	
1,384 50		10 00						1,429 00		Vancouver				294 50	1,134 50		294 50	1,134 50		1,429 00	
336 75		350 00						717 50		Victoria				197 25	502 25		197 25	502 25		717 50	
4,181 50		350 00						4,636 75		Colombie-Britannique				725 50	3,875 25		725 50	3,875 25		4,636 75	
24,765 30		22,312 50					4 50	48,006 55		Grands totaux				17,202 25	28,710 80		17,202 25	28,710 80		48,006 55	
		6,745 90						6,745 90		Timbres judiciaires				337 30	6,408 60		337 30	6,408 60		6,745 90	

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALI,
Commissaire.

INSPECTION DU GAZ.
N° 22.—Districts d'inspection—Compte des dépenses.
(Pour détails, voir annexe B.)

Dr.

AV.

Balances dues par diverses personnes le 1er juillet 1894.	Départements reçus du faire face aux dépenses.	Dédution sur appointements pour fonds de retraite.	Total.	DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE MINISTÈRE.				Montants dus par diverses personnes le 30 juin 1895.	Total.
				Appointements.	Loyer.	Frais de voyages.	Divers.		
\$	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$	\$ c.	\$	\$ c.	\$	\$ c.
103 15	105 15	2 00	107 15	100 00	50 00	5 15	155 15	105 15	15 15
337 55	342 55	5 00	347 55	250 00	100 00	42 55	392 55	342 55	50 00
111 50	113 50	2 00	115 50	100 00	14 50	13 50	113 50	113 50	24 52
115 39	117 18	1 76	119 18	91 63	1 00	24 52	117 15	117 15	48 77
176 52	178 62	2 00	180 62	100 00	29 75	48 77	178 52	178 52	50 40
148 40	150 40	2 00	152 40	100 00	10 00	50 40	150 40	150 40	13 03
111 03	113 03	2 00	115 03	100 00	10 00	13 03	113 03	113 03	66 01
1,221 97	1,255 90	33 93	1,289 83	1,700 00	35 00	78 30	1,813 30	1,855 90	41 60
503 01	511 01	8 00	519 01	400 00	45 00	66 01	511 01	511 01	297 45
1,588 75	1,600 00	11 25	1,611 25	1,000 00	60 00	362 70	1,422 70	1,700 15	26 00
1,680 15	1,700 15	20 00	1,720 15	1,000 00	110 00	362 70	1,472 70	1,700 15	78 40
104 00	106 00	2 00	108 00	100 00	25 00	6 00	131 00	106 00	1,863 40
1,845 40	1,863 40	18 00	1,881 40	900 00	125 00	78 40	1,005 40	1,863 40	10 50
321 00	325 00	4 00	329 00	200 00	23 00	7 55	318 55	325 00	2 95
214 05	218 05	4 00	222 05	200 00	20 00	1 75	221 25	218 05	49 11
21 75	21 75	3 00	24 75	150 00	2 95	1 75	154 70	150 00	10 00
147 00	150 00	3 00	153 00	150 00	2 95	49 11	152 95	150 00	2,251 98
2,223 94	2,251 98	28 04	2,280 02	2,199 92	10 00	10 00	2,209 92	2,251 98	1,338 74
10 00	10 00	10 00	20 00	7,791 55	671 00	492 25	8,954 80	10,293 54	137 46
10,154 56	10,293 54	138 98	10,432 52	2,200 00	230 00	15 50	2,435 50	2,582 96	96 11
2,526 88	2,582 96	56 08	2,639 04	1,300 00	150 00	15 50	1,484 54	1,546 11	283 57
1,520 15	1,546 11	25 96	1,572 07	100 00	380 00	15 50	1,757 57	1,900 00	10 00
98 00	100 00	2 00	100 00	3,600 00	380 00	15 50	3,995 50	4,229 07	
4,145 03	4,229 07	84 04	4,313 11						

211 82	214 32	2 50	216 82	200 00	13 00	2 32	216 82	214 32	2 32
340 83	340 83	6 00	346 83	300 00	26 76	20 07	346 83	346 83	34 40
1,014 40	1,034 40	20 00	1,054 40	1,000 00	34 40	34 40	1,034 40	1,034 40	56 79
1,967 05	1,985 55	28 50	2,014 05	1,500 00	38 76	56 79	1,985 55	1,985 55	116 28
2,161 18	2,187 18	26 00	2,213 18	1,300 00	470 90	116 28	2,187 18	2,187 18	12 88
12 88	12 88	2 00	15 88	1,300 00	470 90	116 28	15 88	12 88	2,200 06
2,161 18	2,200 06	26 00	2,227 18	200 00	26 50	26 50	2,200 06	2,200 06	336 00
224 00	226 50	2 50	229 00	200 00	28 00	28 00	226 50	226 50	5 50
332 00	336 00	4 00	340 00	200 00	28 00	28 00	336 00	336 00	24 50
103 50	105 50	2 00	107 50	100 00	5 50	5 50	105 50	105 50	57 50
122 50	124 50	2 00	124 50	100 00	11 50	24 50	124 50	124 50	2 95
167 00	169 00	2 00	169 00	100 00	11 50	57 50	169 00	169 00	60 00
498 95	502 95	4 00	502 95	200 00	60 00	60 00	502 95	502 95	90 45
60 00	60 00	4 00	64 00	500 00	71 50	90 45	60 00	60 00	200 00
951 95	961 95	10 00	971 95	1,750 00	161 45	479 54	961 95	961 95	250 73
640 99	840 99	199 99	840 99	1,750 00	161 45	479 54	840 99	840 99	52 46
250 73	250 73	25 00	275 73	15,061 55	1,250 36	2,673 06	250 73	250 73	212 88
52 46	52 46	204 02	204 02	20,986 85	2,673 06	2,673 06	52 46	52 46	20,986 85
212 88	20,986 85	204 02	20,986 85				212 88	20,986 85	

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

TIMBRES DE LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.

N° 23.—DISTRIBUTEURS de timbres en compte avec le ministère du revenu de
Dt. l'intérieur. Av.

Timbres émis aux inspecteurs et autres.	Totaux.	Districts.	Déposé au crédit du receveur général.	Balances, 30 juin 1895.		Totaux.
				Timbres en portefeuille.	En caisse.	
\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
2,175 00	2,175 00	..Hamilton.....		2,130 75	44 25	2,175 00
2,175 00	2,175 00	..London.....		2,175 00		2,175 00
6,525 00	6,525 00	..Ottawa.....	128 75	6,396 25		6,525 00
6,525 00	6,525 00	..Toronto.....		6,525 00		6,525 00
17,400 00	17,400 00Ontario.....	128 75	17,227 00	44 25	17,400 00
6,525 00	6,525 00	..Montréal.....	53 75	6,405 25	66 00	6,525 00
2,175 00	2,175 00	..Québec.....	108 75	2,066 25		2,175 00
8,700 00	8,700 00Québec.....	162 50	8,471 50	66 00	8,700 00
2,175 00	2,175 00	..Saint-Jean, N.-B....		2,175 00		2,175 00
2,175 00	2,175 00	..Halifax, N.-E.....		2,175 00		2,175 00
30,450 00	30,450 00Grands totaux...	291 25	30,048 50	110 25	30,450 50

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

N° 24.—INSPECTION DE LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.

Dt.

(Pour détails, voir annexe B.)

Av.

Montant reçu du ministère pour faire face aux dépenses.	Total.	—	Impres- sions.	Papeterie.	Divers.	Total.
\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
6,358 77	6,358 77	Dépense autorisée	221 12	74 60	6,063 05	6,358 77

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

D.T. N° 25.—Etat indiquant les transactions se rattachant à la fabrique de spiritueux pyroxyliques. Av.

		Montant.		Total.		Montant.		Total.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Existences le 1er juillet 1894.									
Naphte de bois.	9,471	60			89,633	36	99,638	15
Spiritueux pyroxyliques	2,837	86			419	79		
Naphte de bois.	1,192	32			9,585	00		
Alcool	1,822	00						
Tonneaux et barils								
Articles achetés pendant l'année.									
Alcool	44,685	98			11,234	38	17,403	34
Naphte de bois	18,484	67			3,259	85		
Tonneaux et barils	9,634	19			1,426	61		
Autres dépenses, comme suit.									
Fret	2,187	00						
Loyer d'entrepôt	800	00						
do de moteur	156	23						
Chauffage	156	00						
Eclairage	21	43						
Appointements	3,280	23						
Papeterie	12	36						
Divers	516	73						
Balance, étant un profit net au-dessus de la dépense.									
				21,789	89			117,041	49
				117,041	49				

E. MIALI,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

N° 26.—ÉTAT indiquant le montant voté et la dépense autorisée pour chaque service pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Service.	Crédit.	Dépense.	Dépensé en plus.	Dépensé en moins.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Traitement du ministre.....	5,000 00	5,000 00		
Appointements du département.....	39,962 50	35,955 00		4,007 50
Dépenses imprévues du département.....	7,000 00	4,796 23		2,203 77
Appointements de l'accise.....	308,791 25	305,723 75		3,067 50
Dépenses imprévues de l'accise.....	47,500 00	47,343 44		156 56
do do timbres....	25,000 00	17,892 59		7,107 41
Commission aux officiers de douane.....	5,500 00	5,394 13		105 87
Services spéciaux.....	6,000 00	5,289 99		710 01
do autres que les examens spéciaux.....	1,000 00	750 00		250 00
Appoint. des inspect.-mesureurs de bois..	7,650 00	7,783 32	133 32	
Dép. imprévues do ..	6,000 00	3,042 80		2,957 20
Honoraires do ..	8,300 00	6,606 37		1,693 63
Annuités do ..	6,000 00	5,866 67		133 33
Service douanier.. .. .	15,800 00	9,419 15		6,380 85
Menus revenus.....	800 00	37 67		762 33
Commission sur la vente des timbres pour le tabac.....	100 00	92 26		7 74
Inspection des poids et mesures.....	56,100 00	55,316 46		783 54
Dépenses imprévues pour l'inspection des poids et mesures.....	16,013 19	15,724 47		288 72
Inspection du gaz.....	15,050 00	15,091 55	41 55	
Dépenses imprévues de l'inspection du gaz	8,000 00	5,682 42		2,317 58
Inspection de la lumière électrique	6,350 46	6,358 77		0 69
Inspection des denrées.....	3,000 00	2,354 73		645 27
Falsification des substances alimentaires.	25,000 00	24,284 44		715 56
Spiritueux pyroxyliques.....	85,000 00	74,736 86		10,263 14
Totaux.....	704,926 40	660,543 07	174 87	44,558 20

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A

STATISTIQUE

ANNEXE A—SPIRITUEUX.

N° 1.—MOUVEMENT de la fabrication

DIVISIONS.	GRAIN, ETC., EMPLOYÉ POUR LA DISTILLATION.					
	Malt.	Maïs.	Seigle.	Avoine et autres grains.	Blé.	Orge.
	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.
Belleville, Ont.	160,755	2,941,600	870,575	30,680	109,145
Guelph "	207,480	3,518,600	720,220	53,300	63,600
Hamilton "	142,806	2,683,800	531,448	42,350	155,596
Perth "	225,783
Prescott "	216,707	3,504,140	746,639	45,094
Toronto "	515,155	9,671,020	3,148,150	162,075	14,750
Windsor "	1,352,030	10,442,500	2,692,570	120,500	11,050
Halifax, N.-E.
Totaux.....	2,820,716	32,761,660	8,709,602	463,999	339,391	14,750

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

pour l'année expirée le 30 juin 1895.

Total du grain employé pour la distillation.	LICENCES.		Spiritueux de preuve, à \$1.50, \$1.52, \$1.70 et \$1.72 par gallon.		Droits perçus sur déficits et répartitions.		Droits perçus sur répartitions, déficits et honoraires de licences.
	Nombre.	Honoraires.	Galls.	\$ c.	Galls.	\$ c.	
Liv.		\$					\$ c.
4,112,755	1	250	244,523-27	378,866 32	250 00
4,563,200	1	250	265,414-60	408,319 17	9-97	14 96	264 96
3,556,000	1	250	201,235-34	305,151 61	2,951-40	4,427 11	4,677 11
225,783	2	500	11,657-18	18,555 00	268-32	407 85	907 85
4,512,580	1	250	258,153-93	403,718 60	9,377-04	14,065 57	14,315 57
13,511,150	1	250	772,921-48	1,187,584 40	22,076-99	32,111 55	32,361 55
14,628,650	1	250	851,881-47	1,323,800 63	1,350 89	2,894 09	3,144 09
.....	1	250	250 00
45,110,118	9	2,250	2,605,787-27	4,025,995 73	36,034-61	53,921 13	56,171 13

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE A—Suite—SPIRITUEUX.

N° 2.—ÉTAT COMPARATIF des spiritueux manufacturés

PROVINCES.	GRAIN, ETC., EMPLOYÉS POUR LA DISTILLATION.					
	Malt.	Mais.	Seigle.	Avoine et autres grains.	Blé.	Orge.
1894.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.
Ontario	1,171,224	18,596,320	5,807,361	244,240	232,025
Nouvelle-Ecosse.....	238,200	1,478,600	23,400
Totaux.....	1,409,424	20,074,920	5,807,361	267,640	232,025
1895.						
Ontario	2,820,716	32,761,660	8,709,602	463,999	339,391	14,750
Nouvelle-Ecosse.....
Totaux.....	2,820,716	32,761,660	8,709,602	463,999	339,391	14,750

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

pour les années expirées le 30 juin 1894 et 1895.

Total du grain employé pour la distillation.	LICENCES.		Spiritueux de preuve à \$1.50, \$1.52, \$1.70 et \$1.72 le gallon.	Droits perçus sur déficits et répartitions.		Droits perçus sur répartitions, déficits et honoraires de licences.
	Nombre.	Honoraires.		Gallons.	\$ c.	
Liv.		\$	Gallons.	\$ c.	Gallons.	\$ c.
26,051,170	8	2,000	1,512,998 72	2,269,498 15	1,205 81	1,823 60
1,740,200	1	250	95,345 21	144,924 73	250 00
27,791,370	9	2,250	1,608,343 93	2,414,422 88	1,205 81	1,823 60
45,110,118	8	2,000	2,605,787 27	4,025,995 73	36,034 61	53,921 13
.....	1	250	250 00
45,110,118	9	2,250	2,605,787 27	4,025,995 73	36,034 61	53,921 13

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE A.—Suite—SPIRITUEUX.

N° 3.—ÉTAT indiquant le mouvement dans les distilleries

DIVISIONS.	Spiritueux en voie de fabrication y compris les déficits reportés.	Spiritueux fabriqués durant l'année.	Spiritueux renvoyés à la distillerie pour redistillation.	Spiritueux chargés de nouveau à compte d'échantillons amendés.	Spiritueux reçus à la distillerie d'autres sources.	
					Droit payé.	En entrepôt.
	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.
Belleville, Ont.	7,098·85	244,523·27	330·00	1,855·79	449·96	5·43
Guelph “	21,954·85	265,414·60	14,155·99	4,352·41	561·20	6·68
Hamilton “	7,352·04	201,235·34	{ 582·19* 15,973·19 }	3,326·67	156·58
Perth “	127·29	11,657·18	273·46
Prescott “	17,678·88	258,153·93	708·36
Toronto “	91,936·94	772,921·48	70,306·66	4,243·98
Windsor “	73,644·45	851,881·47	119,689·31	17,505·45	584·88
Halifax, N.-E.	404·07	11,568·10
Totaux.	220,197·37	2,605,787·27	{ 582·19 232,023·25 }	27,313·78	6,704·96	12·11

*Droit payé sur les spiritueux.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

en Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1895.

Totaux.	Spiritueux entreposés durant l'année.	Alcool amylique. Retranché.	Spiritueux retranchés à compte d'échantillons amendés.	Déficits sur lesquels les droits ont été perçus.	Spiritueux en voie de fabrication, y compris les déficits reportés.	Totaux.
Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.
254,263·30	242,608·35	2,261·11	6,693·53	2,700·31	254,263·30
306,445·73	281,911·30	1,283·42	8,205·70	9·97	15,035·34	306,445·73
228,626·01	217,372·82	547·69	6,544·27	2,951·40	1,209·83	228,626·01
12,057·93	11,334·67	48·61	268·32	406·33	12,057·93
276,541·17	245,307·16	80·36	7,639·95	9,377·04	14,136·66	276,541·17
939,409·06	844,335·47	232·69	58,702·35	22,076·99	14,061·56	939,409·06
1,063,305·56	949,103·77	1,971·38	30,043·73	1,350·89	80,835·79	1,063,305·56
11,972·17	11,436·72	535·45	11,972·17
3,092,620·93	2,803,410·26	6,376·65	117,878·14	36,034·61	128,921·27	3,092,620·93

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE A—Suite—SPIRITUEUX.

Dt.

N° 5.—ÉTAT COMPARATIF des mouvements d'entrepôt

Spiritueux restant en entrepôt de l'année dernière.	Spiritueux mis en entrepôt	Spiritueux importés.	Spiritueux reçus en entrepôt d'autres divisions.	Totaux.	Provinces.	SPIRITUEUX ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.	
						—	Droit.
Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	1894.	Gallons.	\$ c.
12,944,157·12	1,813,906·10	30,250·80	716,001·41	15,504,315·43	Ontario	1,344,313·27	2,023,923 28
159,762·39	{ *199·56 14,567·57 }	1,089,324·79	1,263,854·31	Québec	1,080,376·04	1,542,489 65
10,223·91	81,968·37	92,192·28	Nouv.-Brunswick.	83,637·35	126,203 74
323,247·95	97,560·52	36·09	28,125·49	448,970·05	Nouvelle-Ecosse . .	63,170·38	95,436 62
174·21	3,801·81	3,976·02	Ile du Prince-Ed.	3,797·56	5,772 77
34,205·34	131,444·40	165,649·74	Manitoba	139,388·97	209,099 90
31,042·65	54·32	86,562·12	117,659·09	Col.-Britannique..	84,425·79	126,638 20
13,502,813·57	1,911,466·62	{ *199·56 44,908·78 }	2,137,228·39	17,596,616·92Totaux . . .	2,749,109·36	4,129,564 16
1895.							
11,392,491·87	2,791,973·54	60,981·05	722,016·43	14,967,462·89	Ontario	1,193,358·09	1,828,560 53
125,593·79	{ *137·32 37,423·82 }	1,079,324·36	1,242,479·29	Québec	972,678·39	1,491,621 92
8,342·22	76,718·68	85,060·90	Nouv.-Brunswick.	75,970·40	116,883 78
326,665·43	11,436·72	24,767·04	362,869·19	Nouvelle-Ecosse . .	54,597·61	83,950 88
178·46	2,467·97	2,646·43	Ile du Prince-Ed.	2,551·61	3,927 35
24,947·10	126,940·64	151,887·74	Manitoba	121,523·53	185,406 74
.....	4,876·34	4,876·34	Alberta, T.N.-O..	3,572·58	5,522 61
28,607·11	85,152·81	113,759·92	Col.-Britannique..	84,766·56	129,533 74
11,906,825·98	2,803,410·26	{ *137·32 98,404·87 }	2,122,264·27	16,931,042·70Totaux . . .	2,509,018·77	3,845,407 55

* Saisie.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

pour les années expirées le 30 juin 1894 et 1895.

Av.

TRANSPORTÉS EN ENTREPÔT.		EN FRANCHISE.		Spiritueux exportés.	Spiritueux employés dans les fabriques en entrepôt.	Spiritueux restant en entrepôt.	Totaux.
A d'autres divisions.	Aux distilleries pour re-distillation.	Alloué par la loi.	Autre.				
Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.
2,050,260·47	266,336·90	159,407·58	6,484·95	73,708·94	{ *93,351·62 117,959·83 }	11,392,491·87	15,504,315·43
28,559·72	520·54	274·70	78,529·52	125,593·79	1,263,854·31
209·65	3·06	8,342·22	92,192·28
53,230·61	4,764·00	1,139·63	326,665·43	448,970·05
.....	178·46	3,976·02
1,313·67	24,947·10	165,649·74
3,654·27	971·92	28,607·11	117,659·09
2,137,228·39	266,336·90	164,171·58	7,005·49	76,098·25	{ *93,351·62 196,489·85 }	11,906,825·98	17,596,616·92
1895.							
2,028,150·95	220,455·15	151,828·43	25,023·54	114,755·65	{ *90,415·59 142,045·96 }	11,001,429·53	14,967,462·89
44,656·45	137·60	101,376·48	123,630·37	1,242,479·29
312·16	13·06	8,765·28	85,060·90
41,546·59	11,568·10	4,971·11	829·71	249,356·07	362,869·19
.....	94·82	2,646·43
4,990·42	25,373·79	151,887·74
.....	1,303·76	4,876·34
2,607·70	1,482·14	24,903·52	113,759·92
2,122,264·27	232,023·25	156,799·54	25,023·54	117,218·16	{ *90,415·59 243,422·44 }	11,434,857·14	16,931,042·70

Total des droits perçus à la sortie de la fabrique et de l'entrepôt.	1894.	1895.
do sur les licences	\$4,131,387 76	\$3,899,328 68
	2,250 00	2,250 00
Totaux	\$4,133,637 76	\$3,901,578 68

* Employés dans la fabrication de spiritueux pyroxyliques à l'entrepôt de l'Etat, Ottawa

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE A—Suite—MALT.

N° 6.—TABLEAU du malt fabriqué, pour l'année expirée le 30 juin 1895.

DIVISIONS DU REVENU.	LICENCES.		Grain mis en trempé.	Malt manufacturé à 1½ centin par liv.	Droit payé à la sortie de la fabrique.	Mis en entrepôt.	Total des droits perçus à la sortie de l'entrepôt et sur les licences.	
	Numéro.	Hono-raires.					\$	c.
Belleville, Ont.....	2	50	347,688	269,979	269,979	50 00	
Brantford ".....	3	150	555,173	440,730	440,730	150 00	
Guelph ".....	3	725	6,144,064	4,859,029	4,859,029	725 00	
Hamilton ".....	3	500	4,529,801	3,694,022	3,694,022	500 00	
Kingston ".....	2	250	1,340,637	1,037,988	1,037,988	250 00	
London ".....	3	450	5,436,352	4,442,581	4,442,581	450 00	
Ottawa ".....	1	50	153,548	117,090	117,090	50 00	
Owen-Sound ".....	2	100	461,172	366,288	366,288	100 00	
Perth ".....	2	100	190,903	174,156	174,156	100 00	
Peterborough, Ont.	3	300	1,886,470	1,482,265	1,482,265	300 00	
Prescott ".....	3	300	1,906,840	1,500,143	1,500,143	300 00	
Ste-Catherine ".....	2	100	957,129	779,845	779,845	100 00	
Stratford ".....	1	200	4,084,700	3,303,694	3,303,694	200 00	
Toronto ".....	11	1,400	11,809,678	9,306,900	9,306,900	1,400 00	
Windsor ".....	1	200	1,828,000	1,510,050	1,510,050	200 00	
Totaux.....	47	4,875	41,692,155	33,334,760	33,334,760	4,875 00	
Montréal, Qué.....	5	700	9,457,623	7,634,767	6,106	7,628,661	791 59	
Québec ".....	1	150	1,357,630	1,076,205	1,076,205	150 00	
Totaux.....	6	850	10,815,253	8,710,972	6,106	8,704,866	941 59	
Winnipeg, Man.....	6	425	1,736,861	1,414,588	4,934	1,409,654	499 01	
Calgary, T.N.-O.....	233,748	185,196	4,618	180,578	69 27	
Grands totaux..	59	6,150	54,478,017	43,645,516	15,658	43,629,858	6,384 87	

E. MIALL,
Commissaire.MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A—Suite—MALT.

N° 7.—ÉTAT COMPARATIF de la quantité de malt fabriquée pour les années expirées le 30 juin 1894 et 1895.

PROVINCES.	LICENCES.		Grain mis en trempé.	Malt manufacturé à 1½ et 2 centins la livre.	Droit payé à la sortie de la fabrique.	Mis en entrepôt.	Total des droits perçus à la sortie de l'entrepôt et sur les licences.	
	Nombre.	Hono-raires.					\$	c.
1894.		\$	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	\$	c.
Ontario.....	42	4,575	46,143,924	36,775,825	4,625	36,771,200	4,667	50
Québec.....	6	850	10,216,904	8,198,898	3,453	8,195,445	919	06
Nouvelle-Ecosse.....	1	100	392,146	318,234	318,234	100	00
Ile du Prince-Edouard	1	50	17,200	13,282	13,282	50	00
Manitoba.....	3	300	1,924,277	1,500,119	1,500,119	300	00
Totaux.....	53	5,875	58,694,451	46,806,358	8,078	46,798,280	6,036	56
1895.								
Ontario.....	47	4,875	41,692,155	33,334,760	33,334,760	4,875	00
Québec.....	6	850	10,815,253	8,710,972	6,106	8,704,866	941	59
Manitoba.....	6	425	1,736,861	1,414,588	4,934	1,409,654	499	01
Alberta, T.N.-O.....	233,748	185,196	4,618	180,578	69	27
Totaux.....	59	6,150	54,478,017	43,645,516	15,658	43,629,858	6,384	87

E. MIALL,
Commissaire.MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A.—Suite—MALT.

Dt.

N^o 8.—ÉTAT DU MALT EN ENTREPÔT

Restant en entrepôt de l'année dernière.	Mis en entrepôt.	Augmentation.	Reçu d'autres divisions.	Importé.	Totaux.	DIVISIONS DU REVENU.	
Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.		
78,373	269,979	1,141			349,493	Belleville,	Ont....
283,010	440,730	8,083			731,823	Brantford	"
1,977,447	4,859,029	115,092	525,552		7,477,120	Guelph	"
2,077,618	3,694,022	54,254	144,385		5,970,279	Hamilton	"
5,965,774	1,057,988	18,484			7,042,246	Kingston	"
1,729,455	4,442,581	46,343	236,400	18,745	6,473,524	London	"
57,012	117,090	300	152,000		326,402	Ottawa	"
273,227	366,288	12,610	608,288	9,051	1,269,464	Owen-Sound	"
481,225	1,482,265	31,815	108,000		2,103,305	Perth	"
			13,022		13,022	Peterborough	"
1,283,789	1,500,143	42,701	82,500		2,909,433	Port-Arthur	"
234,024	779,845	6,151			1,020,020	Prescott	"
394,078	3,303,694	14,742	812,590		4,525,104	Ste-Catherine	"
7,852,603	9,306,900	133,224	392,318	20,769	17,705,814	Stratford	"
2,145,547	1,540,050	11,195	506,000		4,202,792	Toronto	"
						Windsor	"
24,833,182	33,334,760	497,214	3,668,955	48,565	62,382,676	Totaux.....	
						Joliette, Qué
24,000			30,000		54,000	Montréal	"
3,233,820	7,628,661	173,294	635,600	3,316	11,674,691	Québec	"
172,414	1,076,205	4,853	584,424		1,837,896	Sherbrooke	"
		600	26,342		26,942	Terrebonne	"
			24,000		24,000		
3,430,234	8,704,866	178,747	1,300,366	3,316	13,617,529	Totaux.....	
						Saint-Jean, N.-B.
155,962		11,482	768,944		936,388	Halifax, N.-E.
162,483		1,632	2,033,714		2,197,829	Charlottetown, I.P.-E.
			92,000		92,000	Winnipeg, Man.
487,729	1,409,654	20,899	138,369		2,056,651	Calgary, T. N.-O.
	180,578	194	89,749		270,521	Vancouver, C.-B.
43,082			81,000	490,798	614,880	Victoria	"
			39,000	1,283,573	1,322,573		
29,112,672	43,629,858	710,168	8,212,097	1,826,252	83,491,047	Grands totaux.....	

pour l'année expirée le 30 juin 1895.

Av.

Entré pour la consommation à 1½ centins par liv.		Transporté à d'autres divisions.	Exporté.	Déduction autorisée.	Restant en entrepôt.	Totaux.
Liv.	\$ c.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.
274,430	4,116 45				75,063	349,493
468,326	7,024 89	36,000			227,497	731,823
3,980,180	59,702 71	1,553,552	72,000	1,069	1,870,319	7,477,120
2,886,630	43,299 46	1,062,734	84,396		1,936,519	5,970,279
2,515,802	37,737 03	2,535,440	138,000	6,325	1,846,679	7,042,246
4,069,828	61,048 20	420,000		1,655	1,982,041	6,473,524
273,660	4,104 90				52,742	326,402
*1,044,055	15,695 05	13,022		915	211,472	1,269,464
19,017	285 25			225,783	18,035	262,835
1,201,334	18,020 01	360,000			541,971	2,103,305
13,022	195 33				13,022	13,022
1,951,761	29,276 48				957,672	2,909,433
957,650	14,364 70				62,370	1,020,020
1,515,524	22,732 86	1,269,200			1,740,380	4,525,104
11,062,000	165,930 03	716,400	37,800	17,830	5,871,784	17,705,814
1,995,289	29,929 34	36,000	241,050	722,000	1,208,453	4,202,792
34,228,508	513,462 69	8,002,348	573,246	975,577	18,602,997	62,382,676
34,595	518 92				19,405	54,000
8,224,842	123,372 70				3,449,849	11,674,691
1,729,917	25,948 73				107,979	1,837,896
26,942	404 13				26,942	26,942
22,946	344 19				1,054	24,000
10,039,242	150,588 67				3,578,287	13,617,529
896,543	13,448 15				39,845	936,388
2,011,429	30,171 44			7,200	179,200	2,197,829
80,000	1,200 00				12,000	92,000
1,888,610	20,829 13	183,749		369	483,923	2,056,651
124,332	1,864 98	2,000			144,189	270,521
559,523	8,393 04	24,000		8,317	23,040	614,880
1,315,782	19,736 65				6,791	1,322,573
50,643,969	759,694 75	8,212,097	573,246	991,463	23,070,272	83,491,047

* De ce montant 6,845 livres ont payé le droit à 2 centins par livre.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.E. MIALI,
Commissaire.

ANNEXE A—Suite—MALT.

Dr.

N° 9.—ÉTAT COMPARATIF du malt en entrepôt

Restant en entrepôt à la fin de l'exercice précédent.	Mis en entrepôt.	Augmentation.	Provenant d'autres divisions.	Importé.	Totaux.	PROVINCES.
Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	1894.
26,745,732	36,771,200	477,161	2,962,149	52,060	67,008,302	Ontario
4,332,039	8,195,445	145,999	1,416,410	1,636	14,091,529	Québec
109,708	10,958	1,070,625	3,242	1,194,533	Nouveau-Brunswick...
120,136	318,234	1,966,000	8,454	2,412,824	Nouvelle-Ecosse...
25,809	13,282	912	36,000	76,003	Ile du Prince-Edouard.
588,104	1,500,119	17,618	66,000	2,171,841	Manitoba
117,620	157,600	1,729,604	2,004,824	Colombie-Britannique.
32,039,148	46,798,280	652,648	7,674,784	1,794,996	88,959,856 Totaux
						1895.
24,833,182	33,334,760	497,214	3,668,955	48,565	62,382,676	Ontario
3,430,234	8,704,866	178,747	1,300,366	3,316	13,617,529	Québec
155,962	11,482	763,944	936,388	Nouveau-Brunswick...
162,483	1,632	2,033,714	2,197,829	Nouvelle-Ecosse...
.....	92,000	92,000	Ile du Prince-Edouard.
487,729	1,409,654	20,899	138,369	2,056,651	Manitoba
.....	180,573	194	89,749	270,521	Alberta, T.N.-O.
43,082	120,000	1,774,371	1,937,453	Colombie-Britannique.
29,112,672	43,629,858	710,168	8,212,097	1,826,252	83,491,047 Totaux

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

pour les années expirées le 30 juin 1894 et 1895.

Av.

Entré pour la consommation, 1½ et 2 cents par liv.		Transporté à d'autres divisions.	Exporté.	En franchise et biffé par autorité.	Restant en entrepôt.	Totaux.
Liv.	\$ c.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.
34,014,440	628,089 53	7,567,584	394,951	198,145	24,833,182	67,008,302
10,647,542	198,390 15	3,600	10,153	3,430,234	14,091,529
1,033,496½	19,492 92	5,074½	155,962	1,194,533
2,002,212	38,259 74	248,129	162,483	2,412,824
.....	1,340 06	76,003
1,572,293	28,955 20	103,600	8,219	487,729	2,171,841
1,957,142	36,126 58	3,600	1,000	43,082	2,004,824
51,303,128½	950,654 18	7,674,784	398,551	470,720½	29,112,672	88,959,856
34,228,508	513,462 69	8,002,348	573,246	975,577	18,602,997	62,382,676
10,039,242	150,588 67	3,578,287	13,617,529
896,543	13,448 15	30,845	936,388
2,011,429	30,171 44	7,200	179,200	2,197,829
80,000	1,200 00	12,000	92,000
1,388,610	20,829 13	183,749	369	483,923	2,056,651
.....	1,864 98	2,000	144,189	270,521
1,875,305	28,129 69	24,000	8,317	29,831	1,937,453
50,643,969	759,694 75	8,212,097	573,246	991,463	23,070,272	83,491,047

	1894.	1895.
Total des droits perçus à la sortie de l'entrepôt et de la fabrique ...	\$ 950,815 74	\$ 759,929 62
do sur licences	5,875 00	6,150 00
Totaux.....	\$ 956,690 74	\$ 766,079 62

E. MIALI,
Commissaire.

ANNEXE A—*Suite*—LIQUEUR DE MALT.

N° 10.—MOUVEMENT de la fabrication pour l'année expirée le 30 juin 1895.

DIVISIONS DU REVENU.	LICENCES.		Quantité totale de malt employée par les brasseries.	Autres facilités employées.	Liquueur de malt fabriquée.	Liquueur de malt exportée et employée par l'armée et la marine de S. M.	Droits perçus, y compris les honoraires de licences.
	Nombre.	Honoraire.					
		\$	Liv.	Liv.	Gallons.	Gallons.	\$ c.
Belleville, Ont.....	2	100	126,188	37,100	100 00
Brantford ".....	3	150	458,878	162,500	150 00
Guelph ".....	9	450	3,919,808	1,426,786	1,600	450 00
Hamilton ".....	3	150	2,183,895	905,817	150 00
Kingston ".....	2	100	318,633	100,125	100 00
London ".....	6	300	4,110,573	1,561,950	300 00
Ottawa ".....	4	200	637,837	231,426	200 00
Owen Sound ".....	8	400	1,159,600	466,890	400 00
Perth ".....	1	50	18,300	5,205	50 00
Peterborough, Ont.....	4	200	974,247	331,726	200 00
Port-Arthur ".....	1	50	13,201	5,575	50 00
Prescott ".....	3	150	1,689,774	565,031	1,055½	150 00
Ste-Catherine ".....	2	100	776,320	289,775	100 00
Stratford ".....	6	300	514,362	224,000	300 00
Toronto ".....	13	650	11,194,286	4,372,885	650 00
Windsor ".....	2	100	1,351,824	1,650	624,540	246 20
Totaux.....	69	3,450	29,447,726	1,650	11,311,331	2,655½	3,596 20
Joliette, Qué.....	1	50	34,275	11,450	50 00
Montréal ".....	12	550	10,412,211	3,487,175	550 00
Québec ".....	3	125	1,709,853	547,300	125 00
Sherbrooke ".....	1	50	26,942	9,000	50 00
St-Hyacinthe, Qué.....	1	50	17,042	6,800	50 00
Terrebonne ".....	1	50	22,946	7,860	50 00
Totaux.....	19	875	12,223,269	4,069,585	875 00
Saint-Jean, N.-B.....	3	150	913,562	283,900	150 00
Halifax, N.-E.....	5	250	2,176,806	763,134	157,548½	250 00
Charlottetown, I.P.-E..	1	50	80,000	34,000	50 00
Winnipeg, Man.....	9	450	1,354,503	443,657	450 00
Calgary, T. N.-O.....	1	25	123,860	42,672	25 00
Vancouver, C.-B.....	14	650	578,935	237,970	164	650 00
Victoria ".....	7	350	1,343,804	4,000	442,666	23,203	489 66
Grands totaux.....	128	6,250	48,242,465	5,650	17,628,815	*183,871	6,535 86

* Exportée 5,741½ gallons.
 Employée par l'armée et la marine de Sa Majesté, 177,829½ do

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
 OTTAWA, 14 août 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE A—Suite—LIQUEUR DE MALT.

N° 11.—ÉTAT COMPARATIF de la fabrication de la liqueur de malt, pour les années expirées le 30 juin 1894 and 1895.

PROVINCES.	LICENCES.		Quantité totale de malt employée par les brasseurs.	Autres matières employées.	Liqueur de malt fabriquée.	Liqueur de malt exportée et employée pour la marine et l'armée de S. M.	Droit perçu, y compris les honoraires de licences.
	Nombre.	Honoraire.					
1894.		\$	Liv.	Liv.	Gallons.	Gallons.	\$ c.
Ontario	*70	3,425	30,603,084	11,807,981	1,263 $\frac{1}{2}$	3,431 60
Québec	15	725	12,456,216	4,223,705	725 00
Nouveau-Brunswick	2	100	1,030,746	310,795	100 00
Nouvelle-Ecosse	5	250	2,162,318	761,729	164,000 $\frac{1}{2}$	250 00
Ile du Prince-Edouard	1	50	75,732	24,100	50 00
Manitoba	9	425	1,522,080	492,149	425 00
Colombie-Britannique	20	1,000	1,970,171	4,000	679,177	16,522	1,143 60
Totaux	122	5,975	49,820,347	4,000	18,299,636	†181,785 $\frac{1}{2}$	6,125 20
1895.							
Ontario	69	3,450	29,447,726	1,650	11,311,331	2,655 $\frac{1}{2}$	3,596 20
Québec	19	875	12,223,269	4,069,585	875 00
Nouveau-Brunswick	3	150	913,562	283,900	150 00
Nouvelle-Ecosse	5	250	2,176,806	763,134	157,548 $\frac{1}{2}$	250 00
Ile du Prince-Edouard	1	50	80,000	34,000	50 00
Manitoba	9	450	1,354,503	443,657	450 00
Alberta, T.N.-O.	1	25	123,860	42,672	25 00
Colombie-Britannique	21	1,000	1,922,739	4,000	680,536	23,367	1,139 66
Totaux	128	6,250	48,242,465	5,650	17,628,815	†183,571	6,535 86

* Une de ces licences est pour l'année 1893-94.

† Exporté, 14,263 $\frac{1}{2}$ gallons; employée par la marine et l'armée de S. M., 167,522 $\frac{1}{2}$ gallons.
do 5,741 $\frac{1}{2}$ do do do 177,829 $\frac{1}{2}$ do

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A—Suite—TABAC.

N° 12.—MOUVEMENT de la fabrication

DIVISIONS.	POIDS TOTAL DES FEUILLES DE TABAC ET TOUTES AUTRES MATIÈRES EMPLOYÉES.		LICENCES.		TABAC FABRIQUÉ.			CIGARETTES.	
			Nombre.	Honoraires.	À 25 centins par liv.	Droit payé.	En entrepôt.	À \$1.50 par M.	Droit payé
	Liv.		\$ c.	Liv.	Liv.	Liv.	Nombre.	Nombre.	
Hamilton, Ont...	1,277,606	1	75 00	1,288,261	177,036½	1,111,224½	
London " "	8,478	1	75 00	8,312½	1,123½	7,189	
Toronto " "	152,962	1	75 00	148,384	36,603	111,781	
Totaux.	1,439,046	3	225 00	1,444,957½	214,762½	1,230,194½	
Joliette, Qué....	193,147	2	100 00	
Montréal " "	7,072,789	13	825 00	6,238,416¾	278,323¾	5,960,092¾	83,773,340	54,412,340	
							*100	*100	
Québec " "	405,834	4	250 00	332,106	262,057½	70,048½	
Sorel " "	29,350	1	50 00	
T.-Rivières, Qué.	10,774	2	75 00	
Totaux.	7,711,894	22	1,300 00	6,570,522¾	540,381¾	6,030,140¾	83,773,340	54,412,340	
							*100	*100	
Halifax, N.-E....	152,280	2	150 00	155,415	15,789½	139,625½	
Pictou " "	62,805	1	75 00	70,436	14,921	55,515	
Totaux.	215,085	3	225 00	225,851	30,710½	195,140½	
Chl'town, I.P.-E	178,569	2	150 00	183,242	84,970	98,272	
Victoria, C.-B....	121	1	37 50	97	97	81,000	81,000	
Grands totaux...	9,544,715	31	1,937 50	8,424,669¾	870,921¾	7,553,747¾	83,854,340	54,493,340	
							*100	*100	

*Cigarettes à \$6 par M.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

pour l'année expirée le 30 juin 1895.

QUÉBES.	TABAC CANADIEN FABRIQUÉ.			TABAC À PRISER FABRIQUÉ.					DROITS PERÇUS, Y COMPRIS LES HONORAIRES DE LICENCES.		
	En entrepôt.	A 5 centins par liv.	Droit payé	En entrepôt.	A 25 centins par liv.	Droit payé.	A 18 centins par liv.	Droit payé			En entrepôt.
	\$	c.
29,361,000	193,554½	290,035	37,930½	155,624	115,239	5,420	5,420	95,880	95,880
	2,428	2,428	144,785	142,785	2,000	91,587	05
	27,445	2,742	24,703	187	10
	9,885	9,885	569	25
29,361,000	523,347½	227,781½	295,566	5,420	5,420	240,665	238,665	2,000	273,718	28
	4,097	38
	3,805	25
	7,902	63
	21,392	50
	183	25
29,361,000	523,347½	227,781½	295,566	5,420	5,420	240,665	238,665	2,000	357,112	33

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE A—Suite—TABAC.

N° 13.—ÉTAT COMPARATIF du mouvement de la fabrication

PROVINCES.	LICENCES.		Poids total des feuilles et autres matières employées.	TABAC FABRIQUÉ.			CIGARETTES FABRI.	
	Nombre.	Hono-raires.		A 25 centins par liv.	Droit payé.	En entrepôt.	A \$1.50 par M.	Droit payé.
		\$ c.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Nombre.	Nombre.
1894.								
Ontario.....	3	225 00	1,407,198	1,404,200 ³ / ₄	179,838 ³ / ₄	1,224,362
Québec.....	20	1,175 00	8,620,485	7,774,882 ³ / ₄	698,533 ³ / ₄	7,076,349 ³ / ₄	70,437,680	44,450,590
Nouv.-Ecosse...	3	225 00	210,469	224,123	43,438	180,685
Ile du P.-E....	2	150 00	180,191	183,506	68,049	115,457
Totaux...	28	1,775 00	10,418,343	9,586,712 ³ / ₄	989,859 ³ / ₄	8,596,853 ³ / ₄	70,437,680	44,450,590
1895.								
Ontario.....	3	225 00	1,439,046	1,444,957 ¹ / ₂	214,762 ³ / ₄	1,230,194 ¹ / ₂
Québec.....	22	1,300 00	7,711,894	6,570,522 ³ / ₄	540,381 ³ / ₄	6,030,140 ³ / ₄	83,773,340	54,412,340
Nouv.-Ecosse..	3	225 00	215,085	225,851	30,710 ¹ / ₂	195,140 ¹ / ₂	*100	*100
Ile du P.-E....	2	150 00	178,569	183,242	84,970	98,272
Col.-Britanniq.	1	37 50	121	97	97	81,000	81,000
Totaux...	31	1,937 50	9,544,715	8,424,669 ¹ / ₂	870,921 ¹ / ₂	7,553,747 ¹ / ₂	83,854,340	54,493,340

*Cigarettes à \$6 par M.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

pour les années expirées le 30 juin 1894 et 1895.

QUÉES.	TABAC CANADIEN FABRIQUÉ.			TABAC À PRISER.						DROITS PERÇUS, Y COMPRIS LES HONORAIRES DE LICENCES.	
	En entrepôt.	A 5 centins par liv.	Droit payé.	En entrepôt.	A 25 centins par liv.	Droit payé.	En entrepôt.	A 18 centins par liv.	Droit payé.		En entrepôt.
	Nombre.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	\$ c.
25,987,120	322,581	281,994 ¹ / ₂	40,586 ¹ / ₂	5,025	5,020	5	241,980	241,965	15	45,184 75	301,392 76
25,987,120	322,581	281,994 ¹ / ₂	40,586 ¹ / ₂	5,025	5,020	5	241,980	241,965	15	11,084 50	17,162 25
29,361,000	523,347 ¹ / ₂	227,781 ¹ / ₂	295,566	5,420	5,420	240,665	238,665	2,000	53,915 67	273,718 28
29,361,000	523,347 ¹ / ₂	227,781 ¹ / ₂	295,566	5,420	5,420	240,665	238,665	2,000	7,902 63	21,392 50
29,361,000	523,347 ¹ / ₂	227,781 ¹ / ₂	295,566	5,420	5,420	240,665	238,665	2,000	183 25	357,112 33

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE A—Suite—TABAC EN ENTREPOT.

N° 15.—ÉTAT COMPARATIF pour les années terminées le 30 juin 1894 et 1895.

Dr.

RESTANT EN ENTREPÔT À LA FIN DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.			MIS EN ENTREPÔT.						PROVENANT D'AUTRES DIVISIONS.			POIDS TOTAL DONT IL DOIT ÊTRE RENDU COMPTE.				PROVINCES.	SORTI D'ENTREPÔT POUR DROIT D'ACCISE.				SORTI D'ENTREPÔT POUR ÊTRE TRANSPORTÉ À D'AUTRES DIVISIONS.			SORTI D'ENTREPÔT POUR L'EXPORTATION.				RAYÉ PAR AUTORITÉ.		PRIS POUR ÊTRE REFAÇONNÉ.			RESTANT EN ENTREPÔT.			POIDS TOTAL DONT IL DOIT ÊTRE RENDU COMPTE.							
Tabac.	Cigarettes.	Tabac canadien.	Tabac.	Remis en entrepôt.	Cigarettes.	Tabac à priser.	Tabac canadien.	Tabac.	Tabac canadien.	Tabac à priser.	Tabac.	Cigarettes.	Tabac à priser.	Tabac canadien.	Tabac à 25c. la livre.		Cigarettes à \$1.50 par M.	Tabac canadien à 5c par liv.	Droit.	Tabac.	Tabac canadien.	Tabac à priser.	Tabac.	Cigarettes.	Tabac à priser.	Approvisionnement de navires, tabac.	Tabac.	Tabac canadien.	Tabac à priser.	Tabac.	Tabac canadien.	Tabac.	Cigarettes.	Tabac canadien.	Tabac.	Cigarettes.	Tabac à priser.	Tabac canadien.					
586,178			1,224,362					2,455,052			4,265,592				2,984,582			746,145	642,163			10,680				2,218			34,907			500,951			4,265,592			26,241,120			62,910		
946,103	254,000	9,467	7,076,349	281		25,987,120	20	40,586			12,856				2,973,267	10,692,940	20,842	760,398	3,978,178	12,856		207,666	10,283,180	20		472			10,850	1,640	1,043,593	5,265,000	27,571	8,214,026			26,241,120			62,910			
137,128			180,685					517,130			561,659				524,606			131,151	55			37,053								37,053			561,659			561,659			26,241,120			62,910	
13,058			115,457					556,478			874,292				716,956			179,239	25	11,593		37,227			1,053					107,462			574,292			574,292			26,241,120			62,910	
83,251								278,846			112,957				112,957			28,239	25			216								252			128,515			128,515			26,241,120			62,910	
45,405								656,828			740,079				657,450			164,362	61	4,718										77,910			740,079			740,079			26,241,120			62,910	
19,719								324,251			324,251				230,300			59,825	17	18,977			70			5,048				60,855			324,251			324,251			26,241,120			62,910	
1,875,371	254,000	9,467	8,596,853	281		25,987,120	20	40,586			4,655,629			15,128,135	26,241,120	20	62,910					255,850	10,283,180	20	6,101	2,690			46,090	1,640	1,952,635	5,265,000	27,571	15,128,135			26,241,120			62,910			
500,951			1,230,194	13				2,447,501			4,268,648				2,954,534			738,638	69	635,666			27,572				228			48,464			4,268,648			4,268,648			26,241,120			62,910	
1,043,593	5,265,000	27,571	6,030,140	3,810	50,000	29,361,000	2,000	295,566			15,300	2,000			2,698,663	12,135,000	244,862	705,112	19	4,002,670	15,309	2,000	176,692	19,244,500			20	2,000	30,694	17,547	348,860	3,296,500	60,708	7,257,583			34,676,000		4,000	338,446			
37,053								540,153			577,206				544,889			136,222	24	2,684											29,633			577,206			577,206			34,676,000			338,446
107,462			195,140					849,276			114,877				676,178			169,044	49	4,966			35,710			1,727				130,602			849,276			849,276			34,676,000			338,446	
77,910			98,272	1,015				630,121			708,031				88,888			22,292	00	7,447			1,015							16,246			708,031			708,031			34,676,000			338,446	
60,855								317,528			378,383				651,461			162,865	24	7,672			70			7,225				48,898			378,383			378,383			34,676,000			338,446	
19,719								19,719			19,719				300,351			75,087	83	910											69,826			19,719			19,719			34,676,000			338,446
1,952,635	5,265,000	27,571	7,553,747	4,826	50,000	29,361,000	2,000	295,566			4,662,915			14,173,225	34,676,000	4,000	338,446					241,060	19,244,500		8,953	228	20	2,000	80,031	17,517	1,265,969	3,296,500	60,708	14,173,225			34,676,000		4,000	338,446			

	1894.	1895.
Total des droits perçus à la sortie de la fabrique et de l'entrepôt sur tabac, y compris le tabac en torchettes et en feuilles.....	\$2,446,868 99	\$2,367,681 34
Sur licences.....	2,088 00	2,149 50
Totaux.....	\$2,448,956 99	\$2,369,830 84

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTERIEUR, OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALL, Commissaire.

ANNEXE A—*Suite*—TABAC, FEUILLE BRUTE, ETC.—*Suite*.
 N° 16.—État pour l'année expirée le 30 juin 1895—*Suite*.

Restant en entrepôt de l'année dernière.	Mis en entrepôt.	Mis en entrepôt d'autres divisions.	Poids total dont il doit être rendu compte.	DIVISIONS ADMINISTRATIVES.		Sorti de l'entrepôt pour le paiement de droits, étant des déficits sur échange, etc.		Sorti d'entrepôt pour être transporté dans d'autres divisions.	Sorti d'entrepôt pour l'exportation.	Dédution autorisée.	Pis pour fins d'horticulture.	Sorti d'entrepôt pour la fabrication.	Restant en entrepôt.	Poids total dont il est rendu compte.
				Liv.	Liv.	Liv.	Liv.							
400	400	400	400	Chatham, N.-B.								400		400
2,301	2,301	2,301	2,301	St-Jean								2,301		2,301
		2,701	2,701	Totaux.								2,701		2,701
	2,028	1,477	3,505	Halifax, N.-E.					2,028			1,477		3,505
		1,471	1,471	Yarmouth								1,471		1,471
	2,028	2,948	4,976	Totaux.					2,028			2,948		4,976
	3,059	6,200	9,259	Winnipeg, Man.				2,486				6,773		9,259
214	101	7,566	7,881	Vancouver, C.-B.				101				7,780		7,881
	9,552	3,713	13,265	Victoria				6,471				3,698		13,265
	9,653	11,279	21,146	Totaux.				6,572				11,478		21,146
665,870	2,424,878	194,597	3,285,345	Grands totaux.	111	33	30	194,597	427,223½	25	2,498	1,715,167½	945,723	3,285,345

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
 OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A—Suite—TABAC, FEUILLE BRUTE, Etc.
 N° 17.—TABLEAU COMPARATIF du mouvement en entrepôt pour les années terminées le 30 juin 1894 et 1895.

Restant en entrepôt de l'année dernière.	Mis en entrepôt.	Mis en entrepôt d'autres divisions.	Poids total dont il est coté être rendu compte.	Sorti de l'entrepôt pour le paiement de droits, étant défectifs sur échantillons, etc		Sorti d'entrepôt pour être transporté dans d'autres divisions.	Dédaction autorisée.	Poids pour fins d'hor-ticulture.	Sorti d'entrepôt pour la fabrication.	Restant en entrepôt.	Poids total dont il est rendu compte.
				Quantité.	Droit.						
Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	\$ c.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.
DIVISIONS ADMINISTRATIVES.											
1894.											
5,974	1,880,738	84,972	1,971,684	32,889	3,400	1,653,806	21,408	1,971,684
762,143	1,305,086	130,265	2,197,494	174	52 20	200,368	81	475	850,860	644,248	2,197,494
.....	7,190	8,433	15,623	436	12,396	15,623
.....	820	2,373	3,193	820	2,373	3,193
.....	6,436	9,843	16,279	5,803	10,476	16,279
.....	7,542	9,584	17,126	5,154	10,350	214	17,126
768,117	3,207,812	245,470	4,221,399	174	52 20	245,470	81	3,875	2,540,261	665,870	4,221,399
.....Totaux.....											
1895.											
21,408	1,611,869	77,955	1,711,232	34,172	2,498	928,266	538,012	1,711,232
644,248	798,269	93,514	1,536,031	111	33 30	151,367	25	763,001½	407,593	1,536,031
.....	2,701	2,701	2,701	2,701
.....	2,948	4,976	2,948	4,976
.....	3,059	6,200	6,773	9,259
.....	9,653	11,279	2,486	11,478	118	21,146
214	2,424,878	11,279	21,146	111	33 30	6,572	25	2,498	1,715,167½	945,723	3,285,345
665,870	2,424,878	194,597	3,285,345	111	33 30	194,597	25	2,498	1,715,167½	945,723	3,285,345
.....Totaux.....											

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
 OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A.—*Suite*—TABAC EN TORQUETTES.

N° 18.—ÉTAT du revenu perçu pour l'année expirée le 30 juin 1895.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES.	LICENCES.		Tabac en torquettes à 5 cts par liv.	Droit perçu y compris les honoraires de licences.
	Nombre	Montant.		
		\$	Liv.	\$ c.
Ottawa, Ont.	5	10	520	36 00
Joliette, Qué.	23	40	27,040	1,392 00
Montréal "	35	70	22,801	1,210 05
Sorel "	1	2	20	3 00
Saint-Hyacinthe, Qué.	1	2	60	5 00
Terrebonne "	44	88	15,269½	851 48
Totaux	109	212	65,710½	3,497 53

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE A—*Suite*—TABAC CANADIEN EN TORQUETTES.

N° 19.—ÉTAT du revenu perçu pendant les années finissant le 30 juin 1894 et 1895.

ANNÉES.	PROVINCES.	LICENCES.		Tabac en torquettes à 5c. par livre.	Droit perçu, y compris les honoraires de licences.
		Nombre	Montant.		
			\$	Liv.	\$ c.
1894.....	Ontario.....	3	6	715	41 75
	Québec.....	165	307	87,395	4,676 75
	Totaux.....	168	313	88,110	4,718 50
1895.....	Ontario.....	5	10	520	36 00
	Québec.....	104	202	65,190 $\frac{1}{4}$	3,461 53
	Totaux.....	109	212	65,710 $\frac{1}{4}$	3,497 53

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A—Suite—CIGARES.

N° 20.—MOUVEMENT de la fabrication

DIVISIONS ADMINISTRATIVES.	LICENCES.		Poids total des feuilles et autres matières réellement employées dans la production.	Déficits sur lesquels le droit a été perçu.
	Nombre	Montant.		
Belleville, Ont.	1	75 00	467	
Brantford "	10	712 50	51,413	
Guelph "	11	825 00	58,776	
Hamilton "	14	975 00	65,727	
Kingston "	2	150 00	43,634	
London "	15	1,125 00	350,192	
Ottawa "	1	75 00	1,350	
Owen-Sound, Ont.	6	412 50	12,347	
Perth "	1	75 00	5,386½	
Peterborough "	1	75 00	3,449	
Prescott "	4	262 50	22,965	
Sainte-Catherine, Ont.	9	637 50	42,871	
Stratford "	3	187 50	20,127	350
Toronto "	19	1,312 50	91,742	
Windsor "	6	375 00	19,119	
Totaux	103	7,275 00	789,565½	350
Joliette, Qué.	1	25 00	929	
Montréal "	32	2,362 50	773,696½	6,036
Québec "	5	287 50	29,488½	
Sherbrooke "	2	150 00	49,207	
Saint-Jean "	1	75 00	58,890	
Trois-Rivières, Qué.	3	200 00	16,034	
Terrebonne "	1	37 50		
Totaux	45	3,137 50	928,245	6,036
Saint-Jean, N.-B.	2	150 00	35,369	
Halifax, N.-E.	3	187 50	9,060	
Yarmouth "			2,886½	
Winnipeg, Man.	3	225 00	20,660	
Vancouver, C.-B.	6	412 50	16,956	
Victoria "	11	825 00	31,504	400
Grands totaux	173	12,212 50	1,834,246½	6,786

pour l'année expirée le 30 juin 1895.

CIGARES À \$7 PAR MILLE.		CIGARES À \$6 PAR MILLE.			CIGARES CANADIENS À \$3 PAR MILLE.		Droit perçu, y compris les honoraires de licences.	
Produits.	Droit payé	Produits.	Droit payé.	En entrepôt.	Produits.	Droit payé	\$	c.
Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.		
		30,700	22,700	8,000			211	20
		3,190,300	2,092,150	1,098,150			13,265	40
1,200	1,200	3,621,150	1,800,600	1,820,550			11,637	00
1,200	1,200	3,563,710	1,660,785	1,902,925			10,948	11
		2,698,455	1,138,955	1,559,500			6,983	73
		21,297,375	12,803,150	8,494,725			77,943	90
		83,170	15,550	67,620			168	30
		705,500	619,100	86,400			4,127	10
		331,230	141,290	189,940			922	74
		194,550	194,550				1,242	30
		1,311,100	961,800	349,300			6,033	30
		1,794,300	1,138,000	656,300			7,465	50
		1,065,900	814,600	251,300			5,077	20
		5,325,605	2,733,655	2,591,950			17,714	43
		1,138,425	558,725	579,700			3,727	35
2,400	2,400	46,351,970	26,695,610	19,656,360			167,467	56
					42,300	42,300	151	90
4,548	4,548	42,187,720	21,017,370	21,170,350			128,534	78
		1,577,130	914,480	662,650	153,190	153,190	6,233	95
		2,799,110	1,047,510	1,751,600			6,435	06
		3,516,700	2,608,000	908,700			15,723	00
		533,440	180,040	353,400	393,300	393,300	2,460	14
		24,000	24,000				181	50
4,548	4,548	50,638,100	25,791,400	24,846,700	588,790	588,790	159,720	33
		2,119,075	1,131,175	987,900			6,937	05
		490,330	168,280	322,050			1,197	18
		83,850	74,850	11,000			449	10
		1,079,550	145,600	933,950			1,098	60
		871,625	863,625	8,000			5,594	25
		1,600,150	1,372,425	227,725			9,061	95
6,948	6,948	103,236,650	56,242,965	46,993,685	588,790	588,790	351,526	02

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE A—Suite—CIGARES.

N° 21.—ÉTAT COMPARATIF de la fabrication des cigares

PROVINCES.	LICENCES.		Poids total des feuilles et autres matières réellement employées dans la production.	Déficits sur lesquels le droit a été perçu	CIGARES À \$7 PAR MILLE.	
	Nombre	Honoraires.			Produits.	Droit payé
1894.		\$ c.	Liv.	Nombre.	Nombre.	Nombre.
Ontario.....	87	6,187 50	840,765 ³ / ₄	22,174	6,672	6,672
Québec.....	46	3,362 50	1,116,523 ³ / ₄	19,499	12,840	12,840
Nouveau-Brunswick.....	2	150 00	39,505
Nouvelle-Ecosse.....	2	150 00	11,253
Manitoba.....	3	225 00	32,881
Colombie-Britannique.....	17	1,275 00	43,314	2,950
Totaux.....	157	11,350 00	2,084,242 ¹ / ₄	44,623	19,512	19,512
1895.						
Ontario.....	103	7,275 00	789,565 ³ / ₄	350	2,400	2,400
Québec.....	45	3,137 50	928,245	6,036	4,548	4,548
Nouveau-Brunswick.....	2	150 00	35,369
Nouvelle-Ecosse.....	3	187 50	11,946 ³ / ₄
Manitoba.....	3	225 00	20,660
Colombie-Britannique.....	17	1,237 50	48,460	400
Totaux.....	173	12,212 50	1,834,246 ¹ / ₄	6,786	6,948	6,948

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

pendant les années expirées le 30 juin 1894 et 1895.

CIGARES À \$6 LE MILLE.				CIGARES CANADIENS À \$3 LE MILLE.			Droits perçus, y compris les honoraires de licences.
Produit.	Droit payé.	En entrepôt.	Rayé par autorité.	Produit.	Droit payé	En entrepôt.	
Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	\$ c.
50,183,065	28,321,825	21,861,240	176,298 20
62,002,055	32,931,580	29,070,475	1,150,240	949,390	200,850	204,007 02
2,291,165	1,216,130	1,075,035	7,446 78
572,550	200,600	371,950	1,353 60
1,733,700	192,125	1,541,575	1,377 75
2,392,850	{ *3,000 2,164,375 }	224,600	875	14,278 95
119,175,385	{ *3,000 65,026,635 }	54,144,875	875	1,150,240	949,390	200,850	404,762 30
46,351,970	26,695,610	19,656,360	167,467 56
50,638,100	25,791,400	24,846,700	588,790	588,790	159,720 33
2,119,075	1,131,175	987,900	6,937 05
576,180	243,130	333,050	1,646 28
1,079,550	145,600	933,950	1,098 60
2,471,775	2,236,050	235,725	14,656 20
103,236,650	56,242,965	46,993,685	588,790	588,790	351,526 02

* Détruits par le feu.

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE A—Suite—CIGARES.

N° 22.—TABLEAU du mouvement en entrepôt pour l'année terminée le 30 juin 1895.

Av.

Dt.

Restant en entrepôt de l'année dernière.	Mis en entrepôt.	Mis en entrepôt d'autres divisions.	Total du nombre rendu compte.	Divisions du revenu de l'intérieur.		SORTIS DE L'ENTREPÔT POUR DROIT D'ACCISE.		Sortis d'entrepôts pour être dans d'autres divisions.	Sortis d'entrepôts pour l'exportation.	Dédution autorisée.	Restant en entrepôt.	Nombre.	Nombre total dont il est rendu compte.
				Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.						
360,225	8,000	8,000	8,000	8,000	Ont.	48 00	8,000	48 00			386,750	8,000	1,478,375
442,000	1,098,150	1,098,150	1,478,375	1,098,150	Brantford	6,549 75	1,098,150	6,549 75			373,900	1,098,150	2,263,150
583,025	1,820,550	1,820,550	2,263,150	1,820,550	Guelph	11,277 90	1,820,550	11,277 90	10,000		691,100	1,820,550	2,485,900
578,800	1,922,325	1,922,325	2,485,900	1,922,325	Hamilton	10,769 10	1,922,325	10,769 10			490,700	1,922,325	2,136,300
2,457,220	1,569,500	1,569,500	10,951,945	1,569,500	Kingston	9,873 60	1,569,500	9,873 60			2,442,700	1,569,500	10,951,945
76,660	8,494,725	8,494,725	10,951,945	8,494,725	London	50,199 42	8,494,725	50,199 42	4,675		104,700	8,494,725	144,280
166,750	67,620	67,620	144,280	67,620	Ottawa	865 68	144,280	865 68			116,300	144,280	486,150
137,900	86,400	86,400	486,150	86,400	Owen-Sound	2,222 70	86,400	2,222 70			141,800	86,400	327,840
119,550	189,940	189,940	327,840	189,940	Ferth	1,269 24	189,940	1,269 24			281,850	189,940	468,850
223,600	349,300	349,300	468,850	349,300	Prescott	1,962 30	349,300	1,962 30			91,300	349,300	323,300
72,000	656,300	656,300	909,900	656,300	Ste-Catherine, Ont.	3,720 30	656,300	3,720 30	8,000		892,475	656,300	3,767,625
1,085,325	251,300	251,300	3,767,625	251,300	Stratford	1,492 00	251,300	1,492 00			207,425	251,300	904,125
324,425	579,700	579,700	904,125	579,700	Toronto	17,232 60	579,700	17,232 60	50		6,220,600	579,700	26,655,790
					Windsor	3,940 20		3,940 20					
					Totaux	121,322 79	20,220,465	121,322 79	207,050	7,675			
7,773,405	21,170,350	21,170,350	29,031,170	21,170,350	Montréal, Qué.	134,340 96	21,170,350	134,340 96	201,400		6,340,660	21,170,350	29,031,170
1,177,405	662,650	662,650	1,016,430	662,650	Québec	4,640 43	662,650	4,640 43	68,225		174,800	662,650	1,016,430
522,050	1,751,600	1,751,600	2,273,650	1,751,600	Sherbrooke	10,602 60	1,751,600	10,602 60	176,375		330,175	1,751,600	2,273,650
946,000	908,700	908,700	1,484,700	908,700	Saint-Jean	7,137 15	908,700	7,137 15			263,175	908,700	1,484,700
171,700	363,400	363,400	525,100	363,400	Trois-Rivières, Qué.	2,287 80	363,400	2,287 80			143,800	363,400	525,100
9,190,650	24,846,700	24,846,700	34,301,050	24,846,700	Totaux	159,008 94	26,501,400	159,008 94	446,000		7,254,610	26,501,400	34,301,050
1,162,650	987,900	987,900	2,150,400	987,900	Saint-Jean, N.-B.	5,431 50	987,900	5,431 50			927,400	987,900	2,150,400
164,375	322,050	322,050	486,425	322,050	Halifax, N.-E.	1,839 00	322,050	1,839 00	8,000		171,925	322,050	486,425
399,525	11,000	11,000	19,000	11,000	Yarmouth	72 00	11,000	72 00			7,000	11,000	19,000
	933,950	933,950	1,333,475	933,950	Winnipeg, Man.	6,748 20	1,124,700	6,748 20			208,775	933,950	1,333,475
					Totaux	295,714 83	49,285,805	295,714 83	671,050	166,625	14,955,785	49,285,805	65,339,015
					Vancouver, C.-B.	309 90	51,650	309 90	10,000		70,000	51,650	131,650
					Victoria,	982 50	163,750	982 50	2,000		95,475	163,750	261,225
					Grands totaux		49,285,805			259,750			

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALI,
Commissaire.

ANNEXE A—Suite—CIGARES.

Dt. N° 23.—TABLEAU COMPARATIF du mouvement en entrepôt

RESTANT EN ENTREPÔT DE L'ANNÉE DÉRNIÈRE.		MIS EN ENTREPÔT.		Mis en entrepôt d'autres divisions.	Importés.	NOMBRE TOTAL DONT IL DOIT ÊTRE RENDU COMPTE.		PROVINCES.
Etranger.	Canadien.	Etranger.	Canadien.			Etranger.	Canadien.	
Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	
1894.								
5,293,175		21,861,240		483,050		27,637,465		Ontario.....
6,563,950	3,050	29,070,475	200,850	50,000	8,000	35,692,425	203,900	Québec.....
801,225		1,075,035		8,000		1,884,260		Nouveau-Brunswick..
253,925		371,950				625,875		Nouvelle-Ecosse.....
179,975		1,541,575				1,721,550		Manitoba.....
111,400		224,600		100,000		436,000		Col.-Britannique.....
13,203,650	3,050	54,144,875	200,850	641,050	8,000	67,997,575	203,900	Totaux.....
1895.								
6,645,080		19,656,360		354,350		26,655,790		Ontario.....
9,190,650		24,846,700		263,700		34,301,050		Québec.....
1,162,500		987,900				2,150,400		Nouveau-Brunswick..
164,375		333,050		8,000		505,425		Nouvelle-Ecosse.....
399,525		933,950				1,333,475		Manitoba.....
112,150		235,725		45,000		392,875		Col.-Britannique.....
17,674,280		46,993,685		671,050		65,339,015		Totaux.....

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

pour les années expirées le 30 juin 1894 et 1895.

Av.

SORTIS D'ENTREPÔT POUR DROIT.			Sortis d'entrepôt pour être entreposés dans d'autres divisions.	Sortis d'entrepôt pour l'ex-emption.	En franchise.	RESTANT EN ENTREPÔT.		TOTAL DONT IL EST RENDU COMPTE.	
A \$6 par M.	Canadien, à \$3 par M.	Droit.				Étranger.	Étranger.	Canadien.	
Nombre.	Nombre.	\$ c.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	
20,827,835		124,967 01	156,050	8,500		6,645,080	27,637,465		
25,610,450	203,900	154,274 40	485,000	406,325		9,190,650	35,692,425	203,900	
647,760		3,886 56		74,000		1,162,500	1,884,260		
461,500		2,769 00				164,375	625,875		
1,322,025		7,932 15				399,525	1,721,550		
323,850		1,943 10				112,150	436,000		
49,193,420	203,900	295,772 22	641,050	488,825		17,674,280	67,997,575	203,900	
1895.									
20,220,465		121,322 79	207,050	7,675		6,220,600	26,655,790		
26,501,490		159,008 94	446,000	98,950		7,254,610	34,301,050		
905,250		5,431 50		58,000	259,750	927,400	2,150,400		
318,500		1,911 00	8,000			178,925	505,425		
1,124,700		6,748 20				208,775	1,333,475		
215,400		1,292 40	10,000	2,000		165,475	392,875		
49,285,805		295,714 83	671,050	166,625	259,750	14,955,785	65,339,015		

	1894.	1895.
Total des droits perçus à la sortie de l'entrepôt et de la fabrique.....	\$689,184 52	\$635,028 35
do sur les licences.....	11,350 00	12,212 50
Totaux.....	\$ 700,534 52	\$ 647,240 85

E. MIALI,
Commissaire.

ANNEXE A—*Suite*—INSPECTION DU PÉTROLE.

N° 24.—ÉTAT des droits perçus pour l'inspection du pétrole pendant l'année expirée le 30 juin 1895.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES.	COLIS.						DROITS PERÇUS.
	A 10 c.			A 5 c.	A 10 c.		
	Canadien.	Importé.	Mélangé.	Importé.	Canadien.	Importé.	
	Nombre.	Nombre.	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	\$ c.
Belleville, Ont	1,789	1,269					305 80
Cornwall, "		155					15 50
Guelph, "	187	62					24 90
Hamilton, "	7,338	3,316					1,065 40
Kingston, "	16,199	2,944					1,914 30
London, "	105,262	3,349	192		39,017		11,855 72
Ottawa, "	15,287	4,875					2,016 20
Owen-Sound, Ont		10					1 00
Perth, "	2,026						202 60
Peterborough "	2,029	1,597					362 60
Port-Arthur, "		2,154				350	224 15
Prescott, "	1,911	1,176				3	308 84
Sainte-Catherine, Ont		1,586					158 60
Stratford, "	4,254	751			250		506 75
Toronto, "	37,423	17,737		2			5,516 10
Windsor, "		1,963		12		42	198 17
Totaux	193,705	42,944	192	14	39,267	395	24,676 63
Montréal, Qué	46,078	21,519				161	6,763 73
Québec, "		76					7 60
Saint-Jean "		368					36 85
Trois-Rivières, Qué.	2,511			1			251 10
Totaux	48,589	21,963		1		161	7,059 28
Saint-Jean, N.-B.	9,318	31,639	146	34	3	470	4,123 90
Halifax, N.-E.	1,224	12,437		3,845		1,300	1,590 85
Pictou, "						18	45
Yarmouth, N.-E.		80				374	17 35
Totaux	1,224	12,517		3,845		1,692	1,608 65
Charlottetown, I.P.-E.		3,524					352 40
Winnipeg, Man.	2,661	6,605			334	4,640	1,050 97
Vancouver, C.B.		2,645		200		37,484	1,211 60
Victoria, "		21		450		51,242	1,305 65
Totaux		2,666		650		88,726	2,517 25
Grands totaux	255,497	121,858	338	4,544	39,604	96,084	41,389 08

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALL,
Commissaire.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE A—Suite—INSPECTION DU PÉTROLE.

N° 25.—ÉTAT COMPARATIF pour les années expirées le 30 juin 1894 et 1895.

ANNÉES.	PROVINCES.	COLIS.			DROITS PERÇUS.	
		A 10 cts.	A 5 cts.	A 2½ cts.	\$	c.
1894.....	Ontario.....	240,798	35	51,458	25,368	42
	Québec.....	65,460	300	868	6,582	71
	Nouveau-Brunswick.....	34,877	9	71	3,490	03
	Nouvelle-Ecosse.....	14,870	4,515	20	1,713	25
	Ile du Prince-Edouard. ...	3,700	370	00
	Manitoba.....	11,485	6,000	1,298	50
	Colombie-Britannique.....	1,711	90,995	2,445	98
	Totaux.....	372,901	4,859	149,412	41,268	89
1895.....	Ontario.....	236,841	14	39,662	24,676	63
	Québec.....	70,552	1	161	7,059	28
	Nouveau-Brunswick.....	41,103	34	473	4,123	90
	Nouvelle-Ecosse.....	13,741	3,845	1,692	1,608	65
	Ile de Prince-Edouard. ...	3,524	352	40
	Manitoba.....	9,266	4,974	1,050	97
	Colombie-Britannique.....	2,666	650	88,726	2,517	25
	Totaux.....	377,693	4,544	135,688	41,389	08

E. MIALl,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A.—Suite—FABRICATION EN ENTREPOT.

N° 26.—MOUVEMENT de la fabrication pour l'année expirée le 30 juin 1895.

DIVISIONS DU REVENU.	LICENCES		MATIÈRES EMPLOYÉES.		PRODUITS DE LA FABRICATION.		Droits perçus sur le vinaigre à la sortie de la fabrique.		DECLARÉS A L'ENTREPOT.		Total des droits perçus, y compris les honoraires de licences.	
	Numéro.	Produits.	Spiritueux de preuve.	Bière, vin et cidre.	Autres matières.	Vinaigre à 6 cts. par gallon.	Fulminate.	Galls.	\$ c.	Vinaigre.		Fulminate
			Galls.	Galls.	Liv.	Galls.	Liv.	Galls.	\$ c.	Galls.	Liv.	\$ c.
Hamilton, Ont.	2	100	15,231.88	218.88	88,023.57	24,771.97	1,486.31	58,251.00	1,586.31
Kingston	1	150	7,342.24	199.61	44,053.76	15,885.65	953.14	28,168.11	1,003.14
Prescott	1	300	60,981.05	*314.464	37,866	19,664.13	37,866	300.00
Toronto	6	275	58,490.79	1,858.12	327,735.20	327,735.20	12.83	19,939.13
Windsor	1	50	62.83
Montréal, Qué.	4	200	54,265.32	2,466.50	267,614.36	235,678.68	14,140.72	31,935.68	14,340.72
Québec	1	50	12,406.61	461.00	61,099.27	52,902.47	3,174.19	8,106.80	3,224.19
Sherbrooke	1	300	34,273.89	*153.883	22,769	300.00
Sorel	1	50	430.66	10.50	895.79	895.79	53.75	230.20
Totaux	18	1375	243,422.44	5,214.61	784,831.95	60,635	657,869.76	39,485.07	126,462.19	60,635	40,986.52

*Liv. d'acide nitrique. †Liv. de vif-argent. ‡Liv. de malt.

E. MIALLI,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A—Suite—FABRICATION EN ENTREPOT.

N° 27.—TABLEAU COMPARATIF de la fabrication pour les années expirées le 30 juin 1894 et 1895.

PROVINCES.	LICEN CES.		MATIÈRES EMPLOYÉES.				PRODUITS DE LA FABRICATION.		Droits perçus sur le vinaigre à la sortie de la fabrique.		DÉCLARÉS A L'ENTREPOT.		Total des droits perçus, Y compris les honoraires de licences.
	Nombr.	Honor.	Spiriteux de preuve.	Bière, vin et cidre.	Autres matières.	Vinaigre à 6 centims le gallon.	Fulminate	Galls.	Galls.	Vinaigre.	Fulminate.	\$ c.	
1894.		\$			Galls.	Galls.	Liv.	Galls.	\$ c.	Galls.	Liv.	\$ c.	\$ c.
Ontario.....	9	700	117,959 83	2,023 67	18 000 169 50	475,203 73	18,590	355,445 66	17,319 38	119,758 07	18,590	18,019 38
Québec.....	9	650	78,529 52	2,212 20	{ 60 774 } { 17 625 }	287,344 61	9,058	265,114 94	12,855 12	22,229 67	9,058	13,505 12
.....													
Totaux.....	18	1350	196,489 35	4,235 87	{ 206 308 } { 22 210 } { 18 000 } { 169 50 }	762,548 34	27,648	620,560 60	30,174 50	141,987 74	27,648	31,524 50
1895.													
Ontario.....	11	775	142,045 96	2,276 61	{ 314 464 } { 30 663 } { 10 000 }	454,812 53	37,866	368,392 82	22,116 41	86,419 71	37,866	22,891 41
Québec.....	7	600	101,376 48	2,988 00	{ 153 883 } { 19 203 }	323,519 42	22,769	289,476 94	17,368 66	40,042 48	22,769	126 45	18,095 11
Totaux.....	18	1375	243,422 44	5,214 61	{ 468 347 } { 49 866 } { 10 000 }	784,331 95	60,635	657,869 76	39,485 07	126,462 19	60,635	126 45	40,986 52

*Liv. d'acide nitrique. †Liv. de vif-argent. ‡Liv. de malt.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE A—*Suite*—FABRICATION EN ENTREPOT.

N^o 28.—TABLEAU indiquant les transactions du vinaigre en entrepôt dans les fabriques du Canada, pendant l'année expirée le 30 juin 1895.

En magasin le 1er juillet 1894.	Fabrique pendant l'année.	Entré.	Totaux.	DIVISIONS.	Sorti de la fabrique.	En magasin le 30 juin 1895.	Totaux.
Galls.	Galls.	Galls.	Galls.		Galls.	Galls.	Galls.
69,637 70	83,023 57	39 00	152,700 27 Hamilton, Ont.	123,204 54	29,495 73	152,700 27
10,692 79	44,053 76	54,746 55 Kingston “	39,308 43	15,438 12	54,746 55
.....	327,735 20	327,735 20 Toronto “	327,735 20	327,735 20
21,408 22	267,614 36	21,581 00	310,603 58 Montréal, Qué.	271,790 53	38,813 05	310,603 58
3,394 08	61,009 27	64,403 35 Québec “	64,403 35	64,403 35
232 41	895 79	157 90	1,286 10 Sorel “	1,286 10	1,286 10
105,365 20	784,331 95	21,777 90	911,475 05 Totaux	827,728 15	83,746 90	911,475 05

E. MIALI,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A—Suite—FABRICATION EN ENTREPOT.

N° 29.—TABLEAU du mouvement en entrepôt pour l'année expirée le 30 juin 1895.

RESTANT EN ENTREPOT DE L'ANNÉE DERNIÈRE.	MIS EN ENTREPOT.		TOTALS.		DIVISIONS DU REVENU.	ENTRÉ POUR LA CONSOMMATION.		Fulminate exporté.	RESTANT EN ENTREPOT.		TOTALS.	
	Vinaigre.	Fulminate.	Vinaigre.	Fulminate.		Vinaigre.	Droit.		Vinaigre.	Fulminate.		
Galls.	Liv.	Galls.	Liv.	Galls.		Galls.	\$ c.	Liv.	Galls.	Galls.	Liv.	
36,109·25	58,251·60	94,360·85	60,502·07Hamilton, Ont....	3,630 12	33,858·78	94,360·85
9,275·42	23,168 11	37,443·53	23,985·65Kingston “	1,439 16	13,457·88	37,443·53
.....	37,866Prescott “	37,866	37,866
14,322·85	31,935·68	46,258·53	17,239·44Montréal, Qué.	1,034 38	29,019·09	46,258·53
3,394·08	8,106·80	11,500·88	11,500·88Québec “	690 05	11,500·88
.....	22,769Sherbrooke “	22,769	22,769
63,101·60	126,462·19	189,563·79	60,635	113,228·04Totaux.....	6,793 71	60,635	76,335·75	189,563·79	60,635	60,635

E. MIALLE,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE A.—*Suite*—FABRICATION EN ENTREPOT.

N° 30.—TABLEAU COMPARATIF du mouvement en entrepôt pour les années expirées le 30 juin 1894 et 1895.

RESTANT EN ENTREPÔT DE L'ANNÉE DÉRNIÈRE.		MIS EN ENTREPÔT.		TOTALS.		PROVINCES.		ENTRÉ POUR LA CONSOMMATION.		EXPORTÉS.		RESTANT EN ENTREPÔT.		TOTALS.	
Vinaigre.	Fulminate.	Vinaigre.	Fulminate.	Vinaigre.	Fulminate.	Vinaigre.	Fulminate.	Vinaigre.	Droit.	Vinaigre.	Fulminate.	Vinaigre.	Fulminate.	Vinaigre.	Fulminate.
Gallons.	Liv.	Gallons.	Liv.	Gallons.	Liv.	Gallons.	Liv.	Gallons.	\$ c.	Gallons.	Liv.	Gallons.	Liv.	Gallons.	Liv.
59,442.01	7,208	119,758.07	18,590	179,200.08	18,590	133,815.41	5,517.89	133,815.41	5,517.89	..	18,590	45,384.67	179,200.08	18,590	7,208
7,372.29	7,208	22,229.67	9,058	29,601.96	16,266	11,805.89	649.57	11,805.89	649.57	79.14	16,266	17,716.93	29,601.96	16,266	7,208
66,814.30	7,208	141,987.74	27,648	208,802.04	34,856	145,621.30	6,166.96	145,621.30	6,166.96	79.14	34,856	63,101.60	208,802.04	34,856	7,208
45,384.67	7,208	86,419.71	37,866	131,804.38	37,866	84,487.72	5,069.28	84,487.72	5,069.28	..	37,866	47,316.66	131,804.38	37,866	7,208
17,716.93	7,208	40,042.48	22,769	57,759.41	22,769	28,740.32	1,794.43	28,740.32	1,794.43	..	22,769	29,019.09	57,759.41	22,769	7,208
63,101.60	7,208	126,462.19	60,635	189,563.79	60,635	113,228.04	6,793.71	113,228.04	6,793.71	..	60,635	76,385.75	189,563.79	60,635	7,208
<p>1894. 1895.</p> <p>Total des droits perçus à la sortie de la fabrique et de l'entrepôt..... \$ 36,341.46</p> <p>do sur licences..... 1,375.00</p> <p>Totaux..... \$ 37,691.46</p>															

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALLE,
Commissaire.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE A—Suite—SPIRITUEUX PYROXYLIQUES.

N° 31.—ÉTAT de la quantité de matières premières en magasin au commencement et à la fin de l'année, et apportées et employées pendant l'année 1894-95.

(A)

Noms des articles.	Marchandises en magasin le 1er juillet 1894.	Entré durant l'année.	Total à rendre compte.	Employé dans la fabrication de spiritueux pyroxyliques.	Vendu.	Marchandises en magasin le 30 juin 1895.	Total dont il est rendu compte.
	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.
Alcool.....	2,838·85	90,973·43	93,812·28	90,415·59	3,396·69	93,812·28
Naphte de bois	9,929·98	35,062·30	44,992·28	32,840·18	412·16	11,739·94	44,992·28

(B)

ÉTAT de la quantité de matières premières employées et des spiritueux pyroxyliques produits.

Alcool employé (Tableau A).	Naphte de bois employé (Tableau A).	Spiritueux pyroxyliques employés (Tableau C).	Total à rendre compte.	Spiritueux pyroxyliques produits.	Perte dans la fabrication.		Total dont il est rendu compte.
Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	p. 100	Gall. de pr.
90,415·59	32,840·18	123,255·77	121,548·35	1,707·42	1·4	123,255·77

(C)

ÉTAT de la quantité de spiritueux pyroxyliques en magasin au commencement et à la fin de l'année, et apportés, vendus ou autrement disposés pendant l'année.

Marchandises en magasin, 1er juillet 1894.	Fabriqués comme ci-dessus (Tableau B).	Entré.	Total à rendre compte.	Vendu.	Employé dans les entrepôts de spiritueux pyroxyliques.	Employé de nouveau dans la fabrication des spiritueux pyroxyliques.	Marchandises en magasin, 30 juin 1895.	Total dont il est rendu compte.
Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.	Gall. de pr.
3,856·48	121,548·35	144·31	125,549·14	120,920·27	4,628·87	125,549·14

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALI,
Commissaire.

ANNEXE A—*Suite.*

N° 32.—ÉTAT du bois de service mesuré, inspecté et compté, par le bureau du surintendant des mesureurs au port de Québec, pendant l'année expirée le 30 juin 1895.

Pièces.	Description du bois.	Mesuré, inspecté ou compté.	Tonneaux étalons.	Taux.	Honoraires de bureau.	Total perçu.
			Ton'x. Pts.	Cts.	\$ c.	\$ c.
30,230	Pin blanc, facheux.....	Mes. au cor.	46,628·15			
7,112	Frêne do	"	5,042·22			
2,818	Bouleau do	"	1,547·34			
77	Erable do	"	88·12			
95	Bois blanc do	"	153·18			
783	Noyer do	"	405·26			
72	Noyer dur do	"	26·02			
17	Orme do	"	11·23			
2	Châtaignier do	"	1·11			
448	Cerisier do	"	135·25			
14	Noyer tendre do	"	8·14			
/			54,049·02	7 $\frac{6}{100}$	4,053·67	
10,778	Pin blanc.....	Mesuré	11,442·21	5	572·12	
1,472	Pin rouge.....	"	1,531·08			
18,355	Chêne	"	29,399·06			
14,060	Orme	"	16,666·04			
71	Frêne	"	65·31			
17	Tilleul	"	13·13			
8,043	Bouleau	"	3,731·20			
1	Epinette rouge.....	"	1·31			
138	Noyer dur	"	129·34			
29	Tilleul.....	"	16·19			
21	Cerisier.....	"	6·10			
			51,561·16	6 $\frac{6}{100}$	3,403·04	
	Déduction pour fractions					8,028·83
	Total.....					0·50
						8,028 33

E. MIALI,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE A—Suite.

N° 33.—Bois de construction mesuré, inspecté et compté, aux ports de Montréal, Lachine et Sorel, pendant l'année expirée le 30 juin 1895.

Pièces.	Description du bois.	Mesuré, inspecté ou compté.	Tonneaux étalons.	Taux.	Honoraires d'inspection.	Montant total perçu.
			Tonnes.	c.	\$ c.	\$ c.
2,069	Pin carré.....	Mesuré	1,115·39			
1,565	Pin méplat.....	do	836·27			
			1,952·26	5	97 63	
1,352	Epinette rouge méplate.....	do ...	597·12			
136	Bois dur.....	do	68·26			
			665·38	6 $\frac{1}{10}$	43 95	
467	Pin flacheux.....	do	314·25	7 $\frac{1}{10}$	23 60	
5,257	Bois rond	do	2,739·05			
1,043	Epinette rouge ronde.....	do	746·31			
1,553	Pin méplat.....	do	926·05			
13,442			4,412·01	80	141 19	306 37

E. MIALI,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE

Dr.

N° 34.—LOYERS de chutes d'eau et autres, etc.,

Balances dues le 1er juillet 1894.		Loyers et intérêts échus le 30 juin 1896.		Totaux.		Numéro.	Où située.	Premier locataire.	Occupant actuel.
\$	c.	\$	c.	\$	c.				
		300 00		300 00		1	Rivière Ottawa.	Perley et Pattee	J. R. Booth
		150 00		150 00		2	do	Thompson et Perkins	do
		450 00		450 00		3	do	Lyman Perkins	do
		300 00		300 00		4	do	R. Blackburn et al.	McKay Milling Co. (à responsabilité lim.)
		100 00		100 00		5	do	J. et J. Petrie	Mme M. Petrie
		100 00		100 00		6	do	A. H. Baldwin	Ottawa Electric Co.
		300 00		300 00		7	do	Perley et Pattee	Ottawa Electric Ry. Co.
		400 00		400 00		8	do	J. M. Currier	Ottawa Electric Co.
		100 00		100 00		9	do	Harris, Bronson et Cie.	N. S. Blaisdell
		600 00		600 00		10	do		The Bronson & Weston Lumber Co.
		200 00		200 00		11	do	Levi Young	Ottawa Electric Ry. Co.
		104 00		104 00		12	do		J. R. Booth
20 00		10 00		30 00		13	do		Bronson et Weston
		100 00		100 00		14	do		do
96 00		96 00		192 00		15	do	J. M. Coutlee	J. R. Booth
		8 00		8 00		16	do		Mary Conroy
570 84		570 84		570 84		17	do		John Rochester
50 00		25 00		75 00		18	do		Nérée Tétreau
		200 00		200 00		19	do	L'hon. J. Skead	
96 00		96 00		200 00		20	do	do	
		1 00		1 00		21	do	G. A. Grier et Cie	Ottawa Electric Ry. Co.
780 00		40 00		820 00		22	do		D. Carmichael
380 00		380 00		23		23	do		John Rankin
		150 00		150 00		24	do	J. R. Booth	
15 00		5 00		20 00		25	do	Colin Dewar	
		50 00		50 00		26	do	Bronson et Weston	
		1 00		1 00		1	Fl've St-Laurent	Commiss. du havre, Qué.	
		25 00		25 00		2	do	Cie de nav. Rich. et Ont.	
1 00		2 00		3		3	Québec	Corporation de Québec	
		5 00		5 00		4	H. Richibouctou	Wm. Hudson	
		1 00		1 00		5	Havre Rondeau	Commissaires d'écoles	
		1 00		1 00		6	H. Collingwood	Great North. Transit Co.	
1 00		1 00		2 00		7	Ottawa	E. G. Laverdure	
		1 00		1 00		8	Walkerton, Ont.	David Robertson et John Rowland	
165 00		165 00		9		9	Col.-Britannique	A. Peel	
90 00		90 00		10		10	do	Jonathan Maury	
		25 00		25 00		11	do	Roderick Finlayson	
		25 00		25 00		12	do	Joseph Spratt	
		50 00		50 00		13	do	Corp. New-Westminster	
		1 00		1 00		14	do	Banq. de la Col.-Britann.	
		1 00		1 00		15	do	W. Dodd	
		12 00		12 00		16	do	D. W. Gordon	
		5 00		5 00		17	do	S. Williams	
		5 00		5 00		18	do	George A. Huff	
		1 00		1 00		19	do	Cie du Pacifique Canad.	
251 00		250 00		500 00		20	do	John Wilson	

A—Suite.

Comptes des locataires, 1894-95.

Av.

Description de la propriété.		Numéro.	Date du compte.	Payé durant l'exercice.		Balances dues le 30 juin 1895.		Totaux.
				\$	c.	\$	c.	
Lots B et C, rue Chaudière, terrain de service	1	30 juin 1895	300 00				300 00	
Lot D do do	2	do	150 00				150 00	
Lots E, F et G do rue South-Head	3	do	450 00				450 00	
Lots H, I et J, moulin à moudre, rue South-Head	4	31 déc. 1894	300 00				300 00	
Lot K, moulin à vanner do	5	do	100 00				100 00	
Lot L, terrain de service do	6	do	100 00				100 00	
Lots Q, R et T, terrain de serv., rue North-Middle	7	do	300 00				300 00	
Lots M, N, O et P do (pas d'eau employée)	8	do	400 00				400 00	
Lot S, terrain de service	9	do			100 00		100 00	
Lots U, V, W, X, Y et Z, terrain de service	10	30 juin 1895	600 00				600 00	
Deux lièsières de terrain	11	1er jan. 1896	200 00				200 00	
Cour à bois, tête des glissoirs	12	20 sept. 1895	104 00				104 00	
Pont au-dessus des glissoirs	13	30 juin 1896	30 00				30 00	
Lièsière de terrain, île Amelia	14	1er jan. 1896	100 00				100 00	
Réserve, tête de l'île Chaudière	15	do					192 00	
Petite île, rapides Deschênes	16	do	8 00				8 00	
Partie du lot 30, concession A, Nepean	17	1er fév. 1885			570 84		570 84	
Chenal creusé, glissoir et deux digues aux chutes de la Petite-Chaudière	18	1er mars 1895			75 00		75 00	
Lots de grève, vis-à-vis le lot 30, concess. A, Nepean	19	1er déc. 1891			200 00		200 00	
Trois petites îles	20	1er mai 1882			96 00		96 00	
Couverture au-dessus d'une partie des gliss., Ottawa	21	10 nov. 1895	1 00				1 00	
Lot de grève, Calumet	22	1er juil. 1895			820 00		820 00	
Partie est de l'île Hawley	23	30 juin 1881			380 00		380 00	
Pièce de terre à l'extrémité sud-ouest du pont Union	24	12 nov. 1895	150 00				150 00	
do à l'île Victoria	25	15 juin 1896			20 00		20 00	
do côté sud de la rue Middle, île Victoria	26	31 août 1895	50 00				50 00	
Petit lot de terrain près de la douane, Québec	1	1er sept. 1895	1 00				1 00	
Chemín de la jetée à Coteau-Landing	2	1er juil. 1895	25 00				25 00	
Lot à bâtir de l'anc. gouvern. prov., sur la côte Mont.	3	25 juin 1896	1 00		1 00		2 00	
Pièce de terrain à North-Beach	4	30 juin 1895	5 00				5 00	
Usage de la vieille maison en bois rond, autrefois employée comme douane, Shrewsbury, Ont	5	11 sept. 1894	1 00				1 00	
Usage d'un vieux brise-lames pour emmag. le charbon	6	5 fév. 1896	1 00				1 00	
La moitié sud-est du lot n° 8, Ottawa	7	18 déc. 1895			2 00		2 00	
Droit de passage sur lièsière de terrain	8	27 avril 1896	1 00				1 00	
Partie du Bureau d'Essai, New-Westminster	9	11 juin 1881			165 00		165 00	
do do	10	do			90 00		90 00	
Privilège d'ériger 2 barrages, baie du Rocher, havre de Victoria	11	1er juin 1896			25 00		25 00	
Privilège de construire un quai vis-à-vis sa propre propriété, havre Victoria	12	do			25 00		25 00	
Deux lots de terrain pour les fins du C. C. P.	13	12 mai 1895	50 00				50 00	
Droit de drain, à travers la propr. du gouv., Nanaïmo	14	1er déc. 1895	1 00				1 00	
Ancien hôtel du gouvernement, Yale	15	24 juill. 1894	1 00				1 00	
Lots de grève A, C, E et F, en face de la réserve du gouvernement, et lots A, B, C et D, en face des lots 7, 8 et 9, havre de Nanaïmo	16	27 août 1895	12 00				12 00	
Front du lot n° 7, bloc M, Victoria	17	16 juill. 1895	5 00				5 00	
Permission de construire un quai sur le lot A, bloc 2, sur la rivière Somas, Albemni	18	12 août 1895	5 00				5 00	
Partie du lot de douane, New-Westminster	19	14 avril 1896	1 00				1 00	
Lot 1, bloc 13, coin des rues Begbie et Columbia, New-Westminster	20	12 mai 1896			500 00		500 00	

ANNEXE

Dt.

N° 34.—LOYERS de chutes d'eau, etc.,

Balances dues le 1er juillet 1895.	Loyer et intérêt perçus le 30 juin 1895.	Totaux.	Numéro.	Où située.	Premier locataire.	Occupant actuel.
\$ c.	\$ c.	\$ c.				
40 00	10 00	50 00	21	Rivière du Lièvre	Dominion Phosphate Co.	
	1 00	1 00	22	Charlottetown		
20 00	20 00	40 00	23	I.P.-E. Rivière St-Maurice, P.Q.	Tr. rév. évêque McIntyre Laurentides Pulp Co. (limitée).	Très rév. évêque McDonald.
	20 00	20 00	24	do	Jos. Ant. Gagnon.	
2,774 84	4,051 00	6,825 84				

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

A—Suite.

Comptes des locataires, 1894-95.

Av.

Description de la propriété.	Numéro.	Date du compte.	Payé pendant l'année.	Balances dues le 30 juin 1895.	Totaux.
			\$ c.	\$ c.	\$ c.
Permission de construire un débarcadère aux Petits Rapides, rivière du Lièvre.	21	30 avril 1896		50 00	50 00
Permission de raccorder le drain à l'égout principal des édifices publics	22	6 mai 1896	1 00		1 00
Lisière de terrain, Chute de la Grand'Mère, rivière Saint-Maurice.	23	17 juin 1896	20 00	20 00	40 00
Lot riverain sur la rivière Saint-Maurice.	24	8 mai 1896		20 00	20 00
			3,666 00	3,159 84	6,825 84

E. MIALL,
Commissaire.

Dt.

N° 34—LOYERS de chutes d'eau, etc.—

Balances dues le 1er juillet 1894.		Échu, année expirée le 30 juin 1895.		Totaux.		Numéro.	Où située.	Nom des propriétaires.
\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.					
VENTES DE TERRAINS—COMPTE PRINCIPAL.								
12,092 83		12,092 83		1	Chemin de Hamilton et Port-Dover.			Choat et Kern.
433 34		433 34		2	Propriété Bonner, Québec			Timothy Sullivan, maint. M. Murphy.
333 34		333 34		3				John Bailey, maintenant Alex. Powell.
300 00		300 00		4				Abraham Thompson
147 80		147 80		5				John Boomer.
248 40		248 40		6				John Garbatz, maintenant J. C. Nolan.
154 80		154 80		7				N. H. Bowen.
600 00		600 00		8				Succession Robert Reid.
333 33		333 33		9				John Chevalier.
533 33		533 33		10				Daniel Holden.
333 33		333 33		11				George Creeley.
63 00		63 00		12				Thomas McAdam.
15,573 50		15,573 50						
VENTES DE TERRAINS—COMPTE DE L'INTÉRÊT.								
6,298 25		6,298 25		1	Chemin de Hamilton et Port-Dover.			Choat et Kern (échu).
558 00		558 00		2	Propriété Bonner, Québec			Timothy Sullivan, maint. M. Murphy.
120 00		120 00		3				John Bailey, maintenant Alex. Powell.
306 00		306 00		4				Abraham Thompson
155 22		155 22		5				John Boomer.
275 82		275 82		6				John Garbatz, maintenant J. C. Nolan.
208 95		208 95		7				N. H. Bowen.
828 00		828 00		8				Succession Robert Reid.
190 00		190 00		9				John Chevalier.
298 68		298 68		10				Daniel Holden.
35 91		35 91		11				George Creeley.
100 00		100 00		12				Thomas McAdam.
100 00		100 00		13				Joseph Brook, locataire.
9,474 83		9,474 83						

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

Comptes des locataires, 1894-95—Fin.

Av.

Description de la propriété.	Numéro.	Date du compte.	Payé durant l'exercice.	Balances dues le 30 juin 1895.		Total.
				\$ c.	\$ c.	
VENTES DE TERRAINS—COMPTE PRINCIPAL.						
Chemin d'Hamilton et Port-Dover et pont Caledonia	1			12,092 83		12,092 83
Lot n° 1, rue Wolfe.	2			433 34		433 34
do 9 do	3			333 34		333 34
do 49 do	4			300 00		300 00
do 73 et 74, rue de la Tour.	5			147 80		147 80
do 64, rue Wolfe et 211 et 252, rue Ware.	6			248 40		248 40
do 67 et 68, rue du Monument.	7			154 80		154 80
do 22 et 23, rue Wolfe.	8			600 00		600 00
do 32, rue Wolfe.	9			333 33		333 33
do 65 et 66, rue Wolfe.	10			533 33		533 33
do 31, rue Wolfe.	11			333 33		333 33
do 135, rue de l'Eglise.	12			63 00		63 00
				15,573 50		15,573 50
VENTES DE TERRAINS—COMPTE DE L'INTÉRÊT.						
Chemin d'Hamilton et Port-Dover.	1	30 juin 1874.		6,298 25		6,298 25
Lot n° 1, rue Wolfe.	2	1er mai 1889.		558 00		558 00
do 9 do	3	do		120 00		120 00
do 49 do	4	do		306 00		306 00
do 73 et 74, rue de la Tour.	5	do		155 22		155 22
do 64, rue Wolfe et 211 et 252, rue Ware.	6	do		275 82		275 82
do 67 et 68, rue du Monument.	7	do		208 95		208 95
do 22 et 23, rue Wolfe.	8	do		828 00		828 00
do 32, rue Wolfe.	9	1er nov. 1863.		190 00		190 00
do 65 et 66, rue Wolfe.	10	do		298 68		298 68
do 31, rue Wolfe.	11	do		35 91		35 91
do 135, rue de l'Eglise.	12	do		100 00		100 00
Hôtel du Monument.	13	do		100 00		100 00
				9,474 83		9,474 83

E. MIALI,
Commissaire.

ANNEXE B.

N° 1.—Détails des dépenses de l'accise pend. l'exercice expiré le 30 juin 1895.

A qui payés.	Service.	Dédaction pour le fonds de re- traite.		Montants payés.	Total
		\$	c.	\$	c.
	<i>Belleville.</i>				
McAllister, A.	Appoint. de percepteur pour l'année	31	96	1,568	04
Spereman, J. J.	do prép. de l'acc., cl. sp., du 1er juillet au 30 sept.	7	50	367	50
Dudley, W. H.	do do du 1er oct. au 30 juin	23	98	1,176	03
Pole, C. W.	do sous-percepteur, pour l'année.....	24	00	1,176	00
McCoy, W.	do prép. de l'acc., 1re cl., pour l'année..	20	03	978	72
McCuaig, A. F.	do sous-percepteur do	15	00	735	00
	Appointements	122	47	6,001	29
	Dépenses imprévues			434	25
					6,435 54
	<i>Brantford.</i>				
Spence, J.	Appoint. de percepteur, pour l'année.....	31	96	1,568	04
Sinon, E. H.	do sous-percepteur, pour l'année.....	23	24	1,136	76
Fraser, G. J.	do do do	19	96	980	04
Hart, P. D.	do prép. de l'acc., 2e cl., do	16	96	833	04
Hawkins, A. C.	do do do	15	00	735	00
	Appointements	107	12	5,252	88
	Dépenses imprévues			891	65
					6,144 53
	<i>Cornwall.</i>				
Mulhern, M. M.	Appoint. de percepteur, pour l'année.....	18	70	916	30
	Dépenses imprévues			86	00
					1,002 30
	<i>Guelph.</i>				
Powell, J. B.	Appoint. de percepteur, pour l'année.....	36	00	1,764	00
Bouteiller, G. A.	do prép. de l'acc., cl. sp., pour l'année..	30	00	1,470	00
Till, T. M.	do sous percepteur do	25	96	1,274	04
Woodward, G. W.	do prép. de l'acc., cl. sp., do	24	00	1,176	00
Lynes, K.	do do do	24	00	1,176	00
Broadfoot, S.	do comptable do	19	96	980	04
Bish, P.	do prép. de l'ac., 1re classe do	19	96	980	04
Macintyre, D.	do do 1re do	17	82	874	68
Yates, J. M.	do do 2e do	16	96	833	04
Erb, A. A.	do do 3e do	15	00	735	00
Howie, A.	do do 3e do	15	00	735	00
Bowman, A.	do do 1re do	16	97	833	03
Johnson, J. J.	do do 2e do	15	77	771	73
O'Donohue, M. J.	do do 3e do	12	90	632	10
	Appointements	290	30	14,234	70
	Dépenses imprévues			1,032	14
					15,266 84
	<i>Hamilton.</i>				
Miller, W. F.	Appoint. de percepteur, pour l'année.....	39	60	1,940	40
Cameron, D. M.	do prép. de l'ac., cl. sp. pour l'année...	30	00	1,470	00
Conway, B. J.	do do do	30	00	1,470	00
McPherson, A. F.	do comptable do	28	04	1,371	96
Donaghy, W.	do prép. de l'ac., cl. sp., do	28	04	1,371	96
Baby, W. A. D.	do do do	28	04	1,371	96
Ross, S. F.	do sous-percepteur do	28	62	1,401	38
O'Brien, J. F.	do prép. de l'ac., 1re cl. do	19	96	980	04
Brown, J. J.	do do 1re do	19	96	980	04

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B.—N° 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894-95—*Suite.*

A qui payés.	Service.	Dédution pour le fonds de re- traite.	Montants payés.	Total.
	<i>Hamilton—Fin.</i>	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Crawford, W. P.	Appoint. prép. de l'accise, 2e classe, p. l'année.	16 96	833 04	
Egener, A.	do do 2e do do	16 96	833 04	
Hobbs, G. N.	do do 2e do do	16 96	833 04	
Logan, J.	do do 2e do do	16 96	833 04	
Amor, Wm.	do do 2e do do	16 96	833 04	
Irwin, R.	do do 1re do do	17 82	874 68	
Dumbrille, R. W.	do do 2e do do	16 96	833 04	
Weir, James.	do do 2e do do	16 96	833 04	
Mackay, G. W.	do do 3e do do	15 00	735 00	
Blackman, C.	do messenger, du 1er déc. au 30 juin	233 31	
	Appointements	403 80	20,032 01	
	Dépenses imprévues	1,008 51	
	<i>Kingston.</i>			21,040 52
Rowland, F.	Appoint. de percepteur, pour l'année	31 96	1,568 04	
Earle, R. H.	do prép. de l'accise, 1re classe, p. l'année	24 00	1,176 00	
Dickson, C. T.	do comptable, pour l'année	24 00	1,176 00	
Grimason, T.	do sous-percepteur, pour l'année	24 01	1,175 99	
Hanley, A.	do aide-comptable do	19 96	980 04	
Browne, G. W.	do prép. de l'accise, 2e classe, p. l'année.	16 96	833 04	
O'Donnell, J.	do do 3e do do	15 00	735 00	
Lyons, E.	do do 2e do do	15 77	771 73	
McFarland, C. D.	do do 1re do do	16 97	833 03	
Fahey, E.	do do 3e do do	7 96	392 04	
	Appointements	196 59	9,640 91	
	Dépenses imprévues	786 50	
	<i>London.</i>			10,427 41
Alexander, T.	Appoint. de percepteur, pour l'année	36 00	1,764 00	
Davis, T. G.	do sous-percepteur, pour l'année	30 00	1,470 00	
Power, T. A.	do do do	25 96	1,274 04	
Moore, W.	do prép. de l'accise, 1re classe, p. l'année.	19 96	980 04	
Hicks, W. H.	do sous-percepteur, pour l'année	19 96	980 04	
Coles, F. H.	do comptable do	19 96	980 04	
McSween, J.	do prép. de l'accise, 1re classe, p. l'année.	19 96	980 04	
Girard, I.	do do do do	19 96	980 04	
Stewart, J.	do do do do	19 96	980 04	
Lee, E.	do do do do	19 96	980 04	
Taylor, J. F.	do do 2e do do	16 96	833 04	
Rowland, E.	do do do do	16 96	833 04	
Wilson, D.	do aide-comptable do	16 04	783 96	
Webbe, C. E. A.	do prép. de l'accise, 2e classe, p. l'année.	15 77	771 73	
Bayard, G. A.	do do 3e do do	14 40	705 60	
Foster, H.	do do do do	21 49	593 51	
Tracy, J. P.	do do do do	12 60	617 40	
	Appointements	345 90	16,506 60	
	Dépenses imprévues	912 59	
	<i>Ottawa.</i>			17,419 19
Battle, Martin.	Appoint. de percepteur, pour l'année	31 96	1,568 04	
Henry, J. M. B.	do sous-percepteur do	24 00	1,176 00	
Slattery, R.	do prép. de l'accise, 1re classe, p. l'année	19 96	980 04	
Lett, F. P. A.	do do 3e do do	15 00	735 00	
Waller, J.	do do 3e do do	13 80	676 20	
Doyle, J. E. H.	do do 3e do do	12 60	617 40	
	Appointements	117 32	5,752 68	
	Dépenses imprévues	162 10	
				5,914 78

ANNEXE B.—N^o 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894-95—*Suite*

A qui payés.	Service.	Dédaction pour le fonds de re-traité.		Montants payés.		Total.	
		¢	¢	\$	¢	\$	¢
<i>Owen-Sound.</i>							
Graham, W. J.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	20	99	1,029	01		
Nichols, J. T.	do sous-percepteur do	19	96		04		
Chisholm, W. N.	do do do	12	00		00		
	Appointements.	52	95	2,597	05		
	Dépenses imprévues.			1,276	29		
<i>Perth.</i>							
McLenaghan, N.	Appoint. de percepteur, pour l'année.				999	96	
Mason, F.	do prép. de l'accise, intérim, p. l'année.	30	00	1,470	00		
McKimm, U. H.	do sous-percepteur, pour l'année.	16	03		783	97	
Devine, F. M.	do do do	4	96		395	04	
Harty, M. J.	do do do	4	96		395	04	
George, J.	do do do	5	96		194	04	
Mills, A. E.	do do du 1er août au 30 juin.				45	76	
	Appointements.	61	91	4,283	81		
	Dépenses imprévues.			448	73		
<i>Peterborough.</i>							
Hall, J. J.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	24	00	1,176	00		
Cahill, Thos.	do sous-percepteur, pour l'année.	19	96		980	04	
Bickle, J. W.	do do do	13	96		686	04	
Knowlson, J. B.	do do do	13	96		686	04	
Howden, R.	do do do	13	96		686	04	
	Appointements.	85	84	4,214	16		
	Dépenses imprévues.			303	84		
<i>Port-Arthur.</i>							
Ironside, G. A.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	20	06		980	00	
	Dépenses imprévues.				51	46	
<i>Prescott.</i>							
Dumbrille, J.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	36	00	1,764	00		
Gerald, W. H.	do pr. de l'accise, cl. spéciale, p. l'année.	30	00	1,470	00		
Keilty, T.	do sous-percepteur, pour l'année.	25	96	1,274	04		
Macdonald, A. B.	do prép. de l'accise, 1re classe, p. l'année.	19	54		957	96	
Gow, J. E.	do do do	19	54		957	96	
Boyd, S. J.	do sous-percepteur do	16	04		783	96	
Ferguson, J.	do prép. de l'accise, 3e classe do	15	00		735	00	
Marshall, F.	do do do	16	97		833	03	
Johnston, G. E.	do do 3e classe do	15	00		735	00	
Keeler, G. S.	do do 2e classe do	15	77		771	73	
Mills, A. E.	do sous-percepteur, du 1er juillet au 31 juillet.				4	16	
	Appointements.	209	82	10,286	84		
	Dépenses imprévues.			378	61		
<i>Stratford.</i>							
Caven, A.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	31	96	1,568	04		
Rennie, G.	do sous-percepteur do	24	00	1,176	00		
Dingman, N. J.	do prép. de l'accise do	24	00	1,176	00		
Spence, F. H.	do do 1re classe, p. l'année.	19	96		980	04	
Clark, A. F.	do comptable, pour l'année.	19	96		980	04	
	Appointements.	119	88	5,880	12		
	Dépenses imprévues.			1,081	67		
							6,961 79

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B.—N° 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894-95—Suite.

A qui payés.	Service.	Déductions pour le fonds de re-traite.	Montants payés.	Total
		\$ c.	\$ c.	\$ c.
<i>Sainte-Catherine.</i>				
Hesson, C. A.	Appoint. de percepteur, pour l'année.....	24 00	1,176 00	
Schram, B.	do sous-percepteur, do	24 00	1,176 00	
Flynn, J. P.	do prép. de l'accise do	19 96	980 04	
Milliken, E.	do prép. de l'acc., 2e classe, pour l'année	16 96	833 04	
	Appointements	84 92	4,165 08	
	Dépenses imprévues		503 13	4,668 21
<i>Toronto.</i>				
Stratton, W. C.	Appoint. de percepteur, pour l'année.....	43 96	2,156 04	
Dudley, W. H.	do préposé de l'accise, classe spéciale, du 1er juillet au 30 septembre.....	7 98	392 01	
Gerald, C.	do préposé de l'accise, classe spéciale, du 1er octobre au 30 juin	23 98	1,176 03	
Bennett, Jas.	do sous-percepteur, pour l'année.....	30 00	1,470 00	
Blair, J. B.	do comptable do	28 04	1,204 75	
Iler, B.	do prép. de l'acc., classe spéc., p. l'année	25 96	1,274 04	
Henderson, J.	do aide-comptable do	25 96	1,274 04	
Rogerson, W. M.	do prép. de l'acc., classe spéciale do	24 00	1,176 00	
Dawson, W.	do do do	24 00	1,176 00	
Metcalf, W. F.	do do do	24 00	1,176 00	
Westman, T.	do do do	24 00	1,176 00	
Taylor, G. W.	do do do	24 00	1,176 00	
Shanacy, M.	do sous-percepteur do	22 04	1,077 96	
Boomer, J. B.	do aide-comptable do	24 01	1,175 99	
Coleman, C.	do sous-percepteur do	19 96	980 04	
Evans, G. T.	do préposé de l'accise, 1re classe do	19 96	980 04	
Weyms, C.	do do do	19 96	980 04	
Helliwell, H. N.	do do do	19 96	980 04	
McDonald, J. A.	do do do	19 96	961 23	
Dick, J. W.	do do do	19 96	980 04	
O'Leary, T. J.	do do do	19 96	980 04	
Goodman, A. W.	do préposé de l'accise, 1re classe, du 1er juillet au 31 octobre.....	6 64	326 68	
Jamieson, R. C.	do prép. de l'acc., 1re classe, p. l'année.	20 03	978 72	
Flynn, D.	do do do	20 03	978 72	
Walsh, D. J.	do do do	19 54	957 96	
Barber, J. S.	do do 2e classe do	16 96	833 04	
Murray, A. E.	do do do	16 96	833 04	
Adams, J. S.	do do 3e classe do	15 00	735 00	
Dodds, E. W.	do do do	15 00	735 00	
Bell, J. E.	do do 1re classe do	16 97	833 03	
Graham, W. T.	do do 2e classe do	15 77	771 73	
Doyle, B. J.	do do do	15 77	771 73	
Reddan, C. J.	do do 3e classe do	15 00	735 00	
Winter, A. W.	do do do	14 40	705 60	
Jones, A.	do do do	13 20	646 80	
Howard, W. W. S.	do do do	13 20	646 80	
Cook, W. R.	do do do	12 90	632 10	
Lawder, J.	do sous-percepteur, du 1er juillet au 31 décembre	0 60	49 38	
Brennan, D. J.	do prép. de l'accise, 2e classe, du 1er novembre au 30 juin	10 53	514 48	
Pringle, J.	do sous-percepteur, du 25 mars au 30 juin		53 74	
Hurst, L. B.	do messenger, pour l'année.....	6 32	493 68	
	Appointements	756 47	37,154 56	
	Dépenses imprévues		1,260 97	38,415 53

ANNEXE B.—N° 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894-95—*Suite.*

A qui payés.	Service.	Dédution pour le fonds de re-traite.		Montants payés.		Total.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.
<i>Windsor.</i>							
Kenning, J. H.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	43	96	2,156	04		
Gerald, C.	do préposé de l'accise, classe spéciale, du 1er juillet au 30 septembre.	7	98	392	01		
Spereman, J. J.	do préposé de l'accise, classe spéciale, du 1er octobre au 30 juin	23	99	1,176	01		
Ramon, P.	do sous-percepteur, pour l'année.	30	00	1,470	00		
Crowe, W.	do prép. de l'acc., classe spéc., p. l'année	28	04	1,371	96		
Dunlop, C.	do sous-percepteur, pour l'année	24	00	1,176	00		
Beasley, R.	do comptable do	28	03	1,371	97		
Brennan, J.	do do do	21	00	1,029	00		
Allen, G. A.	do prép. de l'acc., 1re classe, pour l'année	19	54	957	96		
Jubenville, J. P.	do do 2e do do	16	96	833	04		
Falconer, J.	do do 3e do do	15	00	735	00		
Keogh, P. M.	do do 3e do do	15	00	735	00		
Crotty, J.	do do 3e do do	15	00	735	00		
Cahill, J. W.	do do 3e do do	15	00	735	00		
Bradley, C.	do do 2e do do	15	77	771	73		
Brennan, D. J.	do do 2e do du 1er juillet au 31 oct.	5	24	257	25		
Thomas, R.	do do 2e do pour l'année	15	77	771	73		
Marcon, F. E.	do do 2e do do	15	00	735	00		
Kilroy, E. T.	do do 3e do do	12	90	632	10		
McLean, H. F.	do do 3e do du 1er juillet au 31 déc.	8	85	269	12		
Goodman, A. W. . .	do do 1re do du 1er nov. au 30 juin	13	32	653	36		
Scott, M. W.	do préposé de l'accise, du 16 avril au 30 juin.			41	65		
	Appointements	390	35	19,005	93		
	Dépenses imprévues			824	65		
						19,830	58
<i>Joliette.</i>							
Leprohon, R. M. . .	Appoint. de percepteur, pour l'année.	19	96	980	04		
Marion, J. E. E.	do prép. de l'accise, 3e classe. p. l'année	13	80	676	20		
Lavallée, V. P.	do sous-percepteur do	3	72	296	28		
	Appointements	37	48	1,952	52		
	Dépenses imprévues			247	42		
						2,199	94
<i>Montréal.</i>							
Lawlor, H.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	37	80	1,852	20		
Macdonald, D.	do sous-percepteur do	29	32	1,435	68		
Toupin, F. X. J. A. .	do do do	27	24	1,337	76		
Caven, W.	do prép. de l'acc., classe spéc., p. l'année	25	96	1,274	04		
Lecours, H. F.	do comptable, pour l'année	28	03	1,371	97		
Quinn, J. D.	do prép. de l'acc., classe spéc., p. l'année	24	00	1,176	00		
Baby, J. C.	do do do du 1er juillet au 31 mai	22	00	1,078	00		
Fox, J. D.	do aide-comptable, pour l'année.	24	01	1,175	99		
Hudon, A.	do préposé de l'accise do	19	96	980	04		
Beauchamp, J. P. . .	do prép. de l'acc., 1re classe, pour l'année	19	96	980	04		
Fox, T.	do do do do	19	96	980	04		
Villeneuve, J.	do do do do	19	96	980	04		
Forest, E. R.	do caissier, pour l'année.	22	03	1,077	97		
Hastie, W.	do prép. de l'acc., du 1er juillet au 31 oct.	6	00	294	00		
Barker, C.	do do du 1er juillet au 31 mai	15	51	763	62		
Bulmer, W.	do prép. de l'acc., 2e classe, pour l'année	16	96	833	04		
Malo, T.	do do do do	16	96	833	04		

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B.—N^o 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894-95—Suite.

A qui payés.	Service.	Dédaction pour le fonds de re-traite.		Montants payés.	Total.
	<i>Montréal—Fin.</i>	\$	c.	\$ c.	\$ c.
Scullion, W. J.	Appoint. de prép. de l'acc. de 1re cl., p. l'année	17	82	874	68
Dumouchel, L.	do do 2e do	16	96	833	04
McClanagan, M.	do do 2e do	16	96	798	76
Courtney, J. J.	do do 2e do	16	96	833	04
Verner, F.	do do 2e do	16	96	833	04
Millier, E.	do do 3e do	15	00	735	00
Perry, G. L.	do do 3e do	15	00	735	00
Manning, J.	do do 3e do	15	00	735	00
Baby, Joseph	do do 3e do	15	00	735	00
Panneton, G. E.	do do 3e do	15	00	735	00
Pinsonnault, A.	do do 3e do	15	00	735	00
Laporte, G.	do do 3e do	15	00	735	00
Watkins, J. A.	do do 3e do	15	00	735	00
Costigan, J. J.	do do 3e do	15	00	735	00
Dixon, H. G. S.	do do 2e do	15	77	771	73
Fraser, P.	do do 1re du 1er juillet au 31 octobre	5	65	277	67
Murray, D.	do de prép. de l'acc. de 1re cl., p. l'année	16	97	833	03
O'Brien, E. C.	do do 2e do	15	77	771	73
Boyle, P.	do do 2e do	23	57	692	17
	Assurance \$71.76	14	40	705	60
Codd, H. J. S.	do de prép. de l'acc. de 3e cl., p. l'année.	14	04	690	96
Daveluy, J. P.	do do 3e do	13	80	676	20
O'Flaherty, E. J.	do do 3e do	13	80	676	20
Brabant, G. N.	do do 3e do	13	80	676	20
Lane, T. M.	do do 3e do	13	20	646	80
Bélaïr, A.	do do 3e do			660	00
Ryan, W.	do do 3e do	12	60	617	40
Mainville, C. P.	do do 3e do	12	30	445	20
Scullion, P. J.	do do 3e do	8	44	275	08
Renaud, A. H.	do de déposé de l'accise stagiaire, du 7 déc. au 30 juin	16	25	94	63
Reilly, J. S.	do de déposé de l'accise de 2e classe, du 8 mai au 30 juin	13	96	686	04
Cullen, P.	do messenger, pour l'année				
	Assurance \$71.76	820	64	39,407	67
	Appointements			4,782	17
	Dépenses imprévues				
	<i>Québec.</i>				44,189 84
La Rue, G.	Appoint. de percepteur, pour l'année	36	01	1,763	99
Cahill, J. H.	do de sous-percepteur do	25	96	1,274	04
Coleman, J. J.	do de prép. de l'acc. de 1re cl., p. l'année	17	82	874	68
Rouleau, J.	do do 3e do	15	00	735	00
Le Moine, J.	do do 3e do	15	00	735	00
Bourget, O.	do do 3e do	15	00	735	00
Lépine, L.	do do 3e do	15	00	735	00
Fahey, O.	do do 3e do	15	00	735	00
Sexton, J.	do do 3e do	15	00	735	00
Bourassa, J.	do do 3e do	21	49	593	51
	Appointements	191	28	8,916	22
	Dépenses imprévues			1,890	54
	<i>Sherbrooke.</i>				10,806 76
Simpson, A. F.	Appoint. de percepteur, pour l'année	26	40	1,293	60
Chartier, E.	do de sous-percepteur do			799	92
	Appointements	26	40	2,093	52
	Dépenses imprévues			730	61
					2,824 13

ANNEXE B.—N^o 1.—DÉTAILS des dépenses de l'accise, 1894-95—*Suite.*

A qui payés.	Service.	Dédaction pour le fonds de re-traite.		Montants payés.		Total.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.
<i>Sorel.</i>							
Fortier, J. J. O.	Appointements de percepteur, pour l'année....	18	20	891	80	1,050	23
	Dépenses imprévues.			158	43		
<i>Saint-Hyacinthe.</i>							
Boivin, C. A.	Appointements de percepteur, pour l'année....	20	00	980	00	1,065	50
	Dépenses imprévues.			85	50		
<i>Saint-Jean.</i>							
Boucher, O. N. E.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	16	04	783	96	2,251	04
Gatien, F.	do prép. de l'accise, 3e cl., p. l'année.	14	64	720	36		
Perkins, L. A.	do sous-percepteur do	5	48	434	52		
	Appointements	36	16	1,938	84		
	Dépenses imprévues.			312	20		
<i>Terrebonne.</i>							
Desroches, D.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	13	96	686	04	1,067	76
	Fiset, A.	do sous-percepteur do	2	48	197		
	Appointements.	16	44	883	56		
	Dépenses imprévues.			184	20		
<i>Trois-Rivières.</i>							
Hébert, C. D.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	23	99	1,176	01	2,337	64
Duplessis, C. Z.	do prép. de l'accise, 3e cl., p. l'année.	15	00	735	00		
Bernier, C. C.	do sous-percepteur, du 12 juillet au 30 juin	5	73	188	27		
	Appointements	44	72	2,099	28		
	Dépenses imprévues.			238	36		
<i>Chatham.</i>							
Lawlor, R. A.	Appointements de percepteur, pour l'année....	24	00	1,176	00	1,212	72
	Dépenses imprévues.			36	72		
<i>Saint-Jean.</i>							
Atherton, R.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	31	96	1,568	04	8,761	97
Clark, J. A.	do sous-percepteur do	24	00	1,176	00		
Belyea, T. H.	do comptable, pour l'année.	19	96	980	04		
McCloskey, J. R.	do prép. de l'accise, 1re cl., p. l'année	17	82	874	68		
Ferguson, J. C.	do do 2e do ..	15	00	735	00		
Fitzpatrick, W. J.	do do 1re do ..	16	97	833	03		
Smyth, B. B.	do do 3e do ..	15	00	735	00		
	do do 3e cl., du 1er juil. au 4 oct	14	37	704	33		
Geldart, O. A.	do do 2e cl., du 5 oct. au 30 juin						
Hill, A. M.	do sous-percepteur, pour l'année.	10	04	489	96		
Dibblee, W.	do do do	3	72	296	28		
	Appointements	168	84	8,392	36		
	Dépenses imprévues.			369	61		

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B.—N° 1.—Détails des dépenses pour l'année, 1894—95—*Suite.*

A qui payés.	Service.	Dédution pour le fonds de re-traite.	Montants payés.	Total.
	<i>Cap-Breton.</i>	\$ c.	\$ c.	\$ c.
McDonald, M. A.	Appointements de percepteur, pour l'année.....	15 00	735 00	
	Dépenses imprévues.....		195 10	
	<i>Halifax.</i>			930 10
Grant, H. H.	Appoint. de percepteur, pour l'année.....	35 23	1,724 77	
Standish, J. G.	do prép. de l'acc., classe spéc., p. l'année.....	28 04	1,371 96	
King, R. M.	do sous-percepteur, pour l'année.....	25 20	1,183 88	
James, T. C.	do comptable do.....	19 96	980 04	
Carroll, D.	do prép. de l'accise, 1re classe, p. l'année.....	19 96	980 04	
Wainwright, F. G.	do do 2e do.....	16 96	833 04	
Blethen, C. W.	do do 1re do.....	17 69	868 56	
Tompkins, P.	do do 3e do.....	15 00	735 00	
Hagarty, P.	do do 3e do.....	15 00	735 00	
Munro, H. D.	do do 3e classe, du 1er juillet au 31 janvier.....	8 75	428 75	
Hubley, H. H.	do prép. de l'accise, 2e classe, p. l'année.....	13 20	646 80	
Gorman, A.	do messager.....	6 32	493 68	
	Appointements.....	221 31	10,981 52	
	Dépenses imprévues.....		504 80	
	<i>Pictou.</i>			11,486 32
Dustan, W. M.	Appoint. de percepteur, du 1er juill. au 31 oct.	6 64	326 68	
Fraser, P.	do sous-percepteur, du 1er nov. au 31 juin	11 35	555 33	
	Appointements.....	17 99	882 01	
	Dépenses imprévues.....		213 94	
	<i>Yarmouth.</i>			1,095 95
Dustan, W. M.	Appoint. de percepteur, du 1er nov. au 30 juin.	13 32	653 36	
Munro, H. D.	do sous-percepteur, du 1er nov. au 30 juin.....	6 25	306 25	
	Appointements.....	19 57	959 61	
	Dépenses imprévues.....		254 16	
	<i>Charlottetown.</i>			1,213 77
Nash, S. C.	Appoint. de percepteur, pour l'année.....	24 00	1,176 00	
Moore, Theo.	do sous-percepteur, pour l'année.....	19 96	980 04	
	Appointements.....	43 96	2,156 04	
	Dépenses imprévues.....		96 19	
	<i>Winnipeg.</i>			2,252 23
Costigan, H. A.	Appoint. de percepteur, pour l'année.....	43 96	2,156 04	
Christie, W. J.	do sous-percepteur, pour l'année.....	30 00	1,470 00	
Gosnell, T. S.	do comptable, du 1er juillet au 31 oct....	9 32	437 32	
Hawkins, W. L.	do comptable, pour l'année.....	24 00	1,176 00	
Dowling, T.	do sous-percepteur, du 1er juillet au 31 janvier.....	11 62	501 80	
Thomas, P.	do sous-percepteur, pour l'année.....	18 00	882 00	
Davis, J.	do prép. de l'accise, 1re classe, p. l'année.....	17 05	773 17	
Girdlestone, R. J. M.	do sous-percepteur, pour l'année.....	19 96	980 04	
	do préa. de l'accise, 1re classe, 1er juill. au 31 oct.....	18 92	931 04	
Code, A.	do comptable, 1er nov. au 30 juin.....	16 96	833 04	
Saucier, X.	do prép. de l'accise, 2e classe, p. l'année.....			

ANNEXE B.—N° 1.—Détails des dépenses pour l'année, 1894-95—*Suite.*

A qui payés.	Service.	Dédution pour le fonds de re-traité.		Montants payés.		Total.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.
<i>Winnipeg—Fin.</i>							
LaRivière, A. C....	Appoint. prép. de l'accise, 3e classe, p. l'année.	21	49	593	51		
Colclough, J. W....	do sous-percepteur, pour l'année.	6	32	493	68		
Wardell, R. S. R. {	do p. de l'a., stag., 1er juill. au 30 nov.	17	87	540	41		
Osborne, A. D.	do prép. de l'accise, 3e classe, du 1er déc. au 30 juin.						
	do sous-percepteur, du 22 juillet au 30 novembre.			72	01		
	Appointements.	255	47	11,860	06		
	Dépenses imprévues.			3,357	47		
						15,217	53
<i>Calgary.</i>							
Gosnell, T. S.	Appoint. de percepteur, du 1er nov. au 30 juin.	18	72	914	64		
Dowling, T.	do sous-percepteur, du 1er février au 30 juin.	8	34	408	35		
Osborne, A. D.	do sous-percepteur, du 1er décembre au 30 juin.			116	62		
	Appointements.	27	06	1,439	61		
	Dépenses imprévues.			1,090	87		
						2,530	48
<i>Vancouver.</i>							
Miller, J. E.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	30	00	1,470	00		
Harvey, E. A.	do sous-percepteur, pour l'année.	18	01	881	99		
Wolfenden, W.	do do do	13	06	686	04		
Blundell, R.	do do do	12	00	588	00		
Parkinson, E. B.	do prép. de l'accise, 3e classe, p. l'année.	21	00	579	00		
Monteith, J. A.	do sous-percepteur, pour l'année.	3	73	296	27		
Bishop, A.	do do do	7	48	242	52		
Parson, G. F.	do sous-percepteur, du 1er au 30 juin.			16	66		
	Appointements.	106	18	4,760	48		
	Dépenses imprévues			1,706	51		
						6,466	99
<i>Victoria.</i>							
Jones, R.	Appoint. de percepteur, pour l'année.	30	00	1,470	00		
Williams, G.	do sous-percepteur, du 1er juillet au 31 juillet.	2	00	98	00		
Henwood, G.	do prép. de l'accise, pour l'année.	18	36	902	27		
Leighton, W. K.	do sous-percepteur, pour l'année.	6	00	294	00		
O'Sullivan, D.	do do du 1er août au 30 juin.	22	44	619	19		
	Appointements.	78	80	3,383	46		
	Dépenses imprévues.			1,448	73		
						4,832	19
INSPECTEURS DE DISTRICT.							
<i>Ontario.</i>							
Hamilton, W. L. . . .	Appointements pour l'année.	50	00	2,450	00		
	Dépenses imprévues.			773	17		
						3,223	17
Morrow, John.	Appointements pour l'année	50	00	2,450	00		
	Dépenses imprévues.			343	35		
						2,793	35
Gow, James.	Appointements pour l'année.	50	00	2,450	00		
	Dépenses imprévues			538	89		
						2,988	89

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B.—N° 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894-95—*Suite.*

A qui payés.	Services.	Dédution pour le fonds de retraite.	Montants payés.	Totaux.
	INSPECTEURS DE DISTRICT— <i>Fin.</i>	\$ c.	\$ c.	\$ c.
	<i>Québec.</i>			
Vincent, J. L.	Appointements pour l'année.....	46 00	2,254 00	2,430 95
	Dépenses imprévues.....		176 95	
LeMoine, J. M.	Appointements pour l'année.....		2,400 00	2,699 89
	Dépenses imprévues.....		299 89	
	<i>Nouveau-Brunswick.</i>			
Burke, T.	Appointements pour l'année.....	40 00	1,960 00	2,300 64
	Dépenses imprévues.....		340 64	
	<i>Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard.</i>			
Borradaile, R.	Appointements pour l'année.....	50 00	2,450 00	3,320 83
	Dépenses imprévues.....		870 83	
	<i>Manitoba.</i>			
Barrett, J. K.	Appointements pour l'année.....	50 00	2,450 00	4,272 94
	Dépenses imprévues.....		1,822 94	
	<i>Colombie-Britannique.</i>			
Gill, W.	Appointements pour l'année.....	50 00	2,450 00	3,195 10
	Dépenses imprévues.....		745 10	
	<i>Inspecteur de distilleries.</i>			
Davis, John.	Appointements pour l'année.....	56 00	2,744 00	3,577 03
	Dépenses imprévues.....		833 03	
	<i>Inspecteur en chef.</i>			
Godson, H.	Appointements pour l'année.....	56 00	2,744 00	2,941 88
	Dépenses imprévues.....		197 88	
	<i>Inspecteur de fabriques en entrepôt.</i>			
Morrow, J.	Dépenses imprévues pour l'année.....			196 20
	<i>Inspecteur de fabriques de tabac.</i>			
Gerald, W. J.	Dépenses imprévues pour l'année.....			197 58

ANNEXE B.—N° 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894-95—*Suite.*

A qui payés.	Services.	Montants payés.	Total.
<i>Dépenses imprévues en général.</i>		\$ c.	\$ c.
Halliday, W. A.	Services de commis surnuméraire du 1er janvier au 30 juin, 181 jours, à \$1.50 par jour.	271 50	
Hughes, P. A.	Services de commis surnuméraire du 30 juin 1894 au 28 février 1895, 244 jours, à \$2.	488 00	
Hagerty, Mlle B.	Services de commis surnuméraire du 1er juillet au 15 septembre 1894, et du 12 mars au 11 mai 1895, à \$400 par année.	149 97	
Mayon, D. J.	Services de sténographe et clavigraphes du 31 juillet au 13 août, 17 au 19 octobre, 12 au 30 novembre 1894, et 7 au 28 février 1895, 57 jours à \$1.50 par jour.	85 00	
Mann, Mlle Julia.	Services de commis surnuméraire du 28 juillet au 27 sept. 1894, 2 mois, à \$400 par année.	66 66	
O'Sullivan, Mlle M. A.	Services de commis surnuméraire du 23 octobre au 25 décembre 1894, moins 6 et 7 décembre, 2 mois à \$400 par année.	66 66	
Smith, Mlle E.	Services de commis surnuméraire du 1er janvier 1895, 12 jrs à \$1.50 par jour.	18 00	
Sixsmith, Mlle B.	Services de commis surnuméraire du 22 décembre 1894 au 21 février 1895, 2 mois à \$400 par année.	66 66	
Shuter, J. M.	Services de commis surnuméraire du 12 au 16 janvier, et du 25 mars au 31 mai 1895, 73 jours à \$2 par jour.	146 00	
Westman, Thomas.	Frais de voyages de Toronto à Ottawa et retour, y compris allocation de pension à Ottawa du 29 juin au 19 octobre 1894.	170 47	
B. A. B. Note Co.	Estampilles et étiquettes.	17,892 59	
Pritchard et Andrews	Estampes en caoutchouc, plaques découpées, timbres à dater, rouleaux, etc.	316 40	
Registraire de la cour de l'échiquier	Honoraires pour sept mandats de main forte et deux exemplaires certifiés des procès verbaux <i>in re</i> Gooderham et Worts <i>vs</i> la Reine.	22 70	
Harris et Campbell.	Réparer les rideaux avec baguettes en cuivre.	8 60	
Bailey, George.	Ouvrage et matériaux pour le département.	93 13	
Howe, William.	Réparer, etc., des serrures.	36 00	
Burrow, Stewart et Milne.	12 balances d'inspection de tabac, dessin et patron.	158 00	
The Miller Lock Co	Deux clés.	0 40	
O'Connor, D., jeune	Bois de service et supports de burettes.	37 80	
Lawlor, H.	Dépenses dans la saisie n° 781, P. Larose.	2 80	
Birkett, Thomas.	Ferrermerie, etc.	24 52	
Eimer et Amend.	Huile et éprouv. ouv. de Tagliabul, app. p. ép. le vinaigre	105 08	
Gooderham et Worts	Spiritueux et frais de messagerie sur réservoirs.	23 22	
Cie de mess. Domin.	Transp. de deux boîtes de Toronto.	5 75	
Bowes, Wm.	Commission sur perceptions pour l'année 1893-94.	7 27	
Potvin, Napoléon.	Menues dépenses, fret, charriage, etc.	73 79	
Total, dépenses imprévues en général.			20,336 97

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B.—N^o 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894-95—*Suite.*

A qui payés.	Services.	Montants payés.	Totaux.
<i>Frais judiciaires.</i>		\$ c.	\$ c.
Hall, Phou. John S.	Services profess. <i>in re</i> La Reine vs Heneault.....	36 88	
do	do La Reine vs Larose.....	10 00	
do	do La Reine vs Malo.....	10 00	
do	do La Reine vs Malo (saisie n ^o 65).....	10 00	
do	do La Reine vs Beaudoin.....	15 00	
do	Frais judiciaires <i>in re</i> La Reine vs des-Biens.....	10 00	
do	do La Reine vs Larivière.....	20 00	
do	do La Reine vs Audet.....	95 23	
do	do La Reine vs Hamelin.....	10 00	
do	do La Reine vs Morin.....	10 00	
do	do La Reine vs Forget.....	20 00	
do	do La Reine vs Leblanc.....	10 00	
do	do La Reine vs Dion.....	10 00	
Ernest et Piquette.	Frais du défendeur <i>in re</i> La Reine vs Piquette.....		267 11
O'Connor et Hogg.	Services profess. <i>in re</i> Cie de billets de banque de l'Amérique Britannique vs La Reine.....		33 95
Brown, H. B.....	do La Reine vs Paradis et fils.....		29 90
Aikens, Culver et McCleneghan.....	do La Reine vs Irwin.....		10 35
Perkins, Wm.....	Services de sténographe <i>in re</i> La Reine vs. Irwin ; billet de passage au Portage-la-Prairie et retour.....		25 00
Bender, A. J.....	Frais judiciaires <i>in re</i> La Reine vs Jean.....	118 98	
do	do La Reine vs Laflamme.....	80 40	
do	do La Reine vs Duchesneau.....	127 43	
do	do La Reine vs Bernier.....	5 00	
do	do La Reine vs Rousseau.....	145 80	
Thibault, Chas.....	do La Reine vs Beaudry.....	10 00	477 61
do	do La Reine vs Conley.....	40 55	
Lussier et Gendron.	Services professionnels <i>in re</i> La Reine vs Hétu.....		50 55
Pouliot et Pouliot.	Frais du défendeur <i>in re</i> La Reine vs Rioux.....		45 40
Cochrane et Billings	Services profess. <i>in re</i> La Reine vs Thibodeau et Baker.....		53 95
McLennan, D.....	do La Reine vs Beaton, J. Campbell, Alex. Campbell et John McIsaac.....		50 00
Corbeil, Louis.....	Témoin <i>in re</i> La Reine vs Desjardins.....		337 35
Belyea, J. A.....	Frais judiciaires <i>in re</i> La Reine vs Alexander.....		5 80
Gregory, Ernest.....	do La Reine vs McInnis.....		5 18
Borden, Ritchie et Co.....	do La Reine vs McIsaac.....	19 62	
do	Frais judiciaire, poursuite de Chas. Inglis, Chas. Farrell et Samuel Downie.....	160 30	
do	Services professionnels <i>in re</i> obligation C. B. McDougall et garantie pour entrepôt autorisé.....	22 00	
Desnoyers, juge M. M. A.....	Frais <i>in re</i> La Reine vs Labelle.....	72 20	201 92
do	do La Reine vs Savard.....	20 40	
Borradaile, R.....	R. L. McLean, hon. de constable d'Antigonish.....	8 60	
do	D. McDonald et T. H. McPhie, juge de paix.....	4 00	
Pelly, Justinian.....	Services professionnels <i>in re</i> La Reine vs Bruce.....		12 60
Racicot, E.....	do La Reine vs Gilman.....		24 05
Nantel, W. B.....	do La Reine vs Savard.....		42 35
Angers, C. P.....	do La Reine vs Readman.....		28 45
Choquette, P. A.....	Frais de l'avocat du défendeur <i>in re</i> La Reine vs Cyprien Jean, P. Duchesneau et W. Rousseau.....		22 20
			544 70
	MOINS—Montant rembours. par P. D. Taché, p. en plus <i>in re</i> La Reine vs Rioux.....	\$4 96	2,390 57
	Montant remb. par A. F. Simpson.....	7 40	
			12 36
	Total, frais judiciaires.....		2,378 21

ANNEXE B.—N^o 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894-95—*Suite.*

A qui payés.	Résidence.	Services.	Montants payés.	Totaux.
		<i>Commission aux douaniers.</i>	\$ c.	\$ c.
Ormiston, John...	Gananoque, Ont.	Du 1er juillet 1893 au 30 juin 1894..	200 00	
Williamson, A. M.	Kincardine, Ont.	do do ..	96 13	
Cameron, A. McK.	Meaford, Ont.	do do ..	150 00	
McGuire, F. J.	Trenton, Ont.	do do ..	150 00	
Stanley, T. D.	St. Mary's, Ont.	do do ..	200 00	
Hogg, W. A.	Collingwood, Ont.	do do ..	250 00	
Rayburn, R.	Deseronto, Ont.	do do ..	150 00	
Elliott, George M.	Napanee, Ont.	do do ..	250 00	
Beauchesne, P. C.	Paspébiac, Qué.	do do ..	200 00	
Kavanagh, J. J.	Gaspé, Qué.	do do ..	23 60	
Joncas, P. L.	Iles de la Madel., Q.	do do ..	8 25	
Gauvin, N.	Rivière-du-Loup, Q.	do do ..	150 00	
Danis, A. D.	Valleyfield, Qué.	do do ..	250 00	
Wallace, G. H.	Sussex, N.-B.	do do ..	94 45	
Robidoux, Ferd.	Shédiac, N.-B.	do do ..	27 19	
Milner, W. C.	Sackville, N.-B.	do do ..	150 00	
Binney, J. W.	Moncton, N.-B.	do do ..	250 00	
Street, A. F.	Frédéricton, N.-B.	do do ..	250 00	
Bedell, George A.	Andover, N.-B.	do do ..	44 68	
Clark, Alex. J.	Campeobello, N.-B.	do do ..	150 00	
Park, W. A.	Newcastle, N.-B.	do do ..	200 00	
Leahy, David	Bathurst, N.-B.	30 nov. 1893 do ..	62 58	
O'Brien, Wm. J.	do	1er juillet 1893 au 6 nov. 1893..	59 14	
McDonald, J. Fred	N.-Glasgow, N.-E.	do 30 juin 1894..	41 00	
Boyd, A.	Antigonish, N.-E.	do do ..	200 00	
Jones, Norman B.	Weymouth, N.-E.	do do ..	150 00	
Ratchford, C. E.	Amherst, N.-E.	do do ..	200 00	
Blair, H. C.	Truro, N.-E.	do do ..	250 00	
Hamilton, A. G.	Sydney-N., N.-E.	do do ..	150 00	
Champness, Fred.	Lethbridge, Man.	do do ..	150 00	
Stedman, Thos. H.	Macleod, Man.	do do ..	27 53	
Tennant, J. F.	Gretna, Man.	do do ..	138 38	
Jameson, S. B.	Régina, Man.	do do ..	150 00	
Scarth, Wm. F.	Virden, Man.	do do ..	200 00	
Gilhuly, R. H.	Selkirk-O., Man.	do do ..	91 44	
Ross, H. E.	Pr.-Albert, Man.	do do ..	54 76	
Hesson, T. H.	Brandon, Man.	29 oct. au 15 nov. 1894.....	25 00	
Jones, E. H.	Kamloops, C.-B.	1er juillet 1893 au 30 juin 1894..	200 00	
		Total, commission aux douaniers.....		5,394 13
		<i>Commission sur vente d'estampilles pour le tabac.</i>		
Archambault, Mlle. G.	Saint-Alexis, Qué.	Alloc. de 5 p. 100 sur vente d'estamp.	63 45	
Gauthier, P.	St-Eustache, Qué.	do do ..	26 06	
Ferland, Ed.	Saint-Alexis, Qué.	do do ..	2 00	
Martineau, S.	Lavaltrie, Qué.	do do ..	0 75	
		Total, commission sur vente d'estampilles pour tabac canadien en torquette.....		92 26

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNXE B.—N° 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894—95—*Suite.*

A qui payés.	Services.	Montants payés.	Totaux.
<i>Commission aux douaniers.</i>		\$ c.	\$ c.
Dudley, W. H.	Du 1er juillet 1894 au 30 juin 1895.	125 00	
Gerald, C.	do do	200 00	
Dawson, W.	do do	150 00	
McDonald, J. A.	do do	100 00	
O'Leary, T. J.	do do	100 00	
Flynn, D.	do do	100 00	
Howard, W. S.	do do	100 00	
Jamieson, R. C.	do do	100 00	
Goodman, A. W.	do do	100 00	
Brennan, D. J.	do do	100 00	
Spereman, J. J.	do do	175 00	
Crowe, W.	do do	150 00	
Brennan, J.	do do	100 00	
Marcon, F. E.	do do	100 00	
Thomas, R.	do do	100 00	
Keogh, P. M.	do do	100 00	
Kilroy, E. T.	do do	100 00	
Cahill, J. W.	do do	100 00	
McLean, H. F. H.	au 30 novembre 1894.	41 66	
Falconer, J.	au 30 juin 1895.	100 00	
Allen, G. A.	do do	100 00	
Crotty, J.	do do	100 00	
Gerald, W. H.	do do	150 00	
Gow, J. E.	do do	150 00	
Keeler, G. S.	do do	100 00	
Johnston, G. E.	do do	100 00	
Bouteiller, Geo. A.	do do	100 00	
Howie, A.	do do	150 00	
Bish, P.	do do	100 00	
Woodward, G. W.	do do	100 00	
McCoy, W.	do do	150 00	
Conway, B. J.	do do	100 00	
Baby, W. A. D.	do do	150 00	
Weir, J.	do do	100 00	
Standish, J. G.	do do	100 00	
Tompkins, P.	do do	150 00	
Hagarty, P.	au 31 déc. 1894.	50 00	
Mason, F.	au 30 juin 1895.	100 00	
Sexton, J.	do do	100 00	
Caven, W.	do do	200 00	
Miller, E.	do do	140 00	
Beauchamp, J. P.	do do	100 00	
Scullion, J. W.	do do	100 00	
Coleman, J. J.	do do	150 00	
Lépine, L.	do do	75 00	
Cameron, D. M.	do do	200 00	
Iler, B.	do do	200 00	
Murray, D.	do do	100 00	
Malo, T.	do do	100 00	
Bayard, G. A.	do do	100 00	
Foster, H.	do do	100 00	
Bell, J. E.	Du 1er janvier 1895 au 30 juin 1895.	33 33	
Murray, A. E.	do do	50 00	
Total du bordereau.			6,039 99
Grand total.			370,521 11
AJOUTEZ—Impressions.		3,760 75	
Papeterie.		1,011 65	
Lithographie.		1,822 82	
			6,595 22

ANNEXE B.—N° 1.—Détails des dépenses de l'accise, 1894-95—*Fin.*

Services.	Dédution pour fonds de retraite.		Montants payés.		Totaux.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Service douanier—						
Appointements	68	17	3,531	83		
Dépenses imprévues			5,818	08		
					9,349	91
Déboursements autorisés (moins le fonds de retraite)					386,466	24
AJOUTEZ—Balances dues aux percepteurs, 1er juillet 1894				49	08	
do par les do 30 juin 1895				343	98	
					393	06
					386,859	30
MOINS—Balances dues par les percepteurs, 1er juillet 1894				393	98	
do aux do 30 juin 1895				49	08	
					443	06
Déboursés, correspondant avec le tableau n° 4, page 10					386,416	24

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE B—Suite.
N° 2.—DÉTAILS des dépenses des inspecteurs-mesureurs de bois, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.

Bureau.	Division.	Nom des inspecteurs-mesureurs de bois.	Montants payés.	Total.	Grand total.	
			\$ c.	\$ c.	\$ c.	
QUÉBEC.	Bois carré.....	Dorval, George.....	700 00			
		Kelly, Edward.....	700 00			
		Frédéric, Antoine.....	700 00			
		McKendry, Daniel.....	700 00			
		O'Brien, Martin.....	700 00			
		Bergeron, Joseph.....	700 00			
		McPeak, Wm.....	700 00			
		Kelly, M.....	700 00			
				5,600 00		
				700 00		
						6,300 00
MONTREAL, LACHINE ET SOREL.....	Inspect.-mesureurs de bois en général.	Ferland, Pierre.....				
		Total, Québec.....				
		Barsalou, Edouard.....			306 37	
		Total des dépenses des inspect.-mesur. de bois.			6,606 37	

E. MIALLE,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE B—Suite.
N° 3.—DÉTAILS des dépenses des inspecteurs-mesureurs de bois, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.

Bureau.	Nom.	Nature du service.	Déduction pour le fonds de retraite.	Montants payés.		Total.	Grand total.	
				\$	c.			
Québec.	Patton, James	Surintend. des inspect.-mesureurs de bois, pour l'année.	36 00	1,764 00		6,621 72		
	Gowen, Edmund	Cassier et comptable, pour l'année.	19 96	980 04				
	Power, Richard	Commis en chef de la spécification, pour l'année.	15 04	783 96				
	Wheelan, W. F.	Commis de la spécification, pour l'année.	15 00	735 00				
	DeMartigny, C. P. L.	do	15 00	735 00				
	Gallagher, F.	do	15 00	735 00				
	BelleRives, George	do	6 32	493 68				
	Harney, Thomas	Messageur.	4 96	895 04				
		Total, appointements, Québec	128 28					
		<i>Dépenses imprévues.</i>						
	Foley, Mary	Femme de journée.		96 00				
	Dugran, James	Gardien de nuit.		35 00				
	Gowen, E.	Chart, tél. fr. de port, blanc, d'ess.-m., pétrole, etc.		35 04				
	Bureau de poste, Québec	Loyer de tiror 1083		6 00				
	Cie de téléphone Bell	Loyer de téléphone		40 00				
	Fitzgerald, J., et Cie	Monter le bois et enlever la neige sur la toiture.		22 75				
	Guétard, L.	Meubles.		22 85				
	Bat. à vapeur Québec	Fret sur meubles de Trois-Rivières.		12 00				
	Gouin, G. A.	Emballage de meubles à Trois-Rivières, et inventaire		5 00				
	Rancour, Noël	Glace.		15 00				
	Holmes, Margueret.	Nettoyage de maison et châssis doubles.		44 00				
	Kelly, John	Menuiserie.		18 26				
	Mahoney, W. J. et G.	Encrs, etc.		4 65				
Turgeon, P. L.	Savon, balais, etc.		9 15					
Kane, J. R.	F. enlainerie.		8 80					
Maguire, James	P. ombier.		7 65					
Arnold, J.	Charrage de neige pour 1894-95.		25 00					
Fallon, James	Frais de voyage.		88 24					
Dawson et Cie	Circulars		1 60					
Behan, Frères	Coton et flanelle pour nettoyage de bureau		3 88					
Hearn, J. G.	Loyer.		740 00					
Corporation de Québec	Cotisation et taxes pour 1894-95.		505 47					
	Total, dépenses imprévues, Québec.		1,741 24					

Bureau.	Nom.	Nature du service.	Déduction pour le fonds de retraite.	Montants payés.		Total.	Grand total.	
				\$	c.			
Québec.	Dorval, George	Dépenses		23 45		679 64	9,042 60	
	Kelly, E.	do		140 69				
	Frédéric, A.	do		65 74				
	McKendry, D.	do		87 93				
	O'Brien, M.	do		192 01				
	Bergeron, Jos.	do		60 70				
	Kelly, M.	do		37 47				
	McPeak, Wm.	do		121 56				
		Total, dépenses des insp.-mesureurs de bois						
		Total, dépenses des insp.-mes. de bois, Québec						
		<i>Pagé aux inspecteurs-mesureurs de bois en retraite.</i>						
		Pension de retraite.						
	John, Jacques	do		200 00				
	Morissette, J.	do		200 00				
	Demers, L.	do		200 00				
	Feore, J. F.	do		16 68				
	Dorval, P.	do		200 00				
	Walsh, Wm.	do		200 00				
	Hamel, A. F.	do		150 00				
	Villeneuve, J.	do		200 00				
	Bédard, J.	do		200 00				
	McNaughton, J.	do		200 00				
	Beaupré, Noël	do		200 00				
Frénette, Jos.	do		200 00					
Malone, J. C.	do		200 00					
Brousseau, J. B.	do		200 00					
Duggan, E.	do		200 00					
Noel, Eli.	do		200 00					
Gitchen, Thomas	do		200 00					
McIntenly, T.	do		200 00					
Latham, Joseph	do		200 00					
Pauly, Thomas	do		200 00					
Cauchy, Chas	do		200 00					
Lynch, John	do		200 00					
Vachon, J. B.	do		200 00					
Murphy, T.	do		200 00					
Demers, F. X.	do		200 00					
Munro, William	do		200 00					
Malone, Thos	do		200 00					
McCormick, John	do		233 33					
Duggan, Wm	do		233 33					
Morency, Denis	do		233 33					
	Total payé aux insp.-mesur. de bois en retraite.							

ANNEXE B—Suite.
N° 3.—DÉTAILS des dépenses des inspect.-mesureurs de bois, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895—Fin.

Bureau.	Nom.	Nature du service.	Déductions pour le fonds de retraite.	Montants payés.	Total.	Grand total.	
			\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	
MONTREAL, LA CHINE ET SOREL.	Daveluy, George.	Sous-surint. des inspect.-mesur. de bois, pour l'année.	18 00	882 00	882 00		
		Total, appointements.					
			<i>Dépenses imprévues.</i>				
	Roy, Adolphe.	Loyer de bureau pour 9 mois.		74 97			
	do	Nettoyage do		36 00			
	Develles, M. J. A.	Loyer de bureau et nettoyage pour 3 mois		33 99			
	Barsalo, Paul.	Commis de la spécification.		68 55			
	Lovell, John.	Almanach des adresses		3 00			
	Granger et Frères.	Encre et muilage.		3 25			
	Bureau de poste, Montréal.	Tiroir de bureau de poste pour l'année.		4 00			
	Aqueduc	Taxes d'eau pour l'année.		10 00			
	Daveluy, George.	Frais de voyages.		29 00			
	Timbres et télégrammes.	Timbres et télégrammes pour l'année.		6 75			
		Total, dépenses imprévues.			269 51		
		Total, Montréal, Lachine et Sorel.				1,151 51	
TROIS-RIVIÈRES	Malone, T. Gouin, W. J.	Sous-surint. des inspect.-mesureurs de bois, pour l'année	0 62	49 88			
		Commis de la spécification pour juillet et août	1 04	82 28			
		Total, dépenses imprévues.	1 66		131 66		
	Malone, T.	Frais de voyages			26 75		
	Total, Trois-Rivières.				158 41		
Cook, W., et A. H., Québec.		<i>Dépenses imprévues en général des insp.-mesur. de bois.</i>					
		Services professionnels se rattachant à la perception des honoraires des inspecteurs-mesureurs de bois.		750 00			

Valin, J. E.	Moins—Payé le 16 octobre 1892. Rapport page 124.	500 00	250 00	252 50
	Frais de voyage à Montréal et Québec.		32 50	
	Grand total.			23,108 06
AJOUTEZ—	Impressions		19 11	
	Papeterie		21 62	
	Lithographie.		2 43	
				43 16
	Déboursés autorisés (moins pension de retraite).			23,151 22
	AJOUTEZ—Balances dues par surint., 30 juin 1895.			75 00
	Moins—Balances dues par surint., 1er juillet 1894.			23,226 22
	Déboursés, correspondant avec l'état n° 8, page 15.			75 00
				23,151 22

E. MIALLE,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE B—*Suite.*

N° 4.—RÉPARTITION des saisies pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Division.	A qui payés.	Service.	Montants payés.	Totaux.
		<i>Ontario.</i>	\$ c.	\$ c.
Hamilton.....	Irwin, Robert.....	Pour sa part de saisie n° 32.....		25 00
	O'Brien, J. F.....	do do do 33.....		48 80
Kingston.....	McCoy, William.....	do do do 53.....		1 07
Ottawa.....	Battle, M., percepteur.....	Payé au délat. l'amende sur saisie		
		do do n° 122.....	5 00	
		do do 125.....	12 50	
		do do 126.....	5 00	
		do do 127.....	5 00	
		do do 128.....	5 00	
		do do 129.....	5 00	
		do do 131.....	5 00	
Prescott.....	Boyd, S. J.....	Pour sa part de saisie n° 27.....		42 50
Ste-Catherine.....	Flynn, J. P.....	do do do 14.....		25 00
Toronto.....	Taylor, G. W.....	do do do 311.....		30 59
	Reddan, C. J.....	do do do 311.....		30 60
	Walsh, D. J.....	do do do 312.....	1 25	
		do do do 313.....	3 88	
		do do do 314.....	6 10	
	Blair, J. B.....	do do do 312.....	1 25	11 23
		do do do 313.....	3 87	
		<i>Québec.</i>		5 12
Joliette.....	Leprohon, R. M.....	Payé au délat. l'amende sur saisie		
Montréal.....	Lawlor, H.....	do do n° 124.....		25 00
		do do 778.....	50 00	
		do do 780.....	7 63	
		do do 781.....	25 00	
		do do 782.....	25 00	
		do do 783.....	5 00	
		do do 788.....	2 50	
		do do 792.....	5 00	
		do do 795.....	52 50	
		do do 796.....	52 50	
		do do 797.....	25 00	
		do do 798.....	57 50	
		do do 799.....	2 50	
		do do 800.....	25 00	
		do do 803.....	5 00	
		do do 804.....	25 00	
		do do 812.....	5 00	
		do do 814.....	5 00	
		do do 815.....	5 00	
	Curless, C.....	Pour sa part de saisie n° 679.....	24 50	380 13
		do do do 771.....	11 52	
		do do do 778.....	48 65	
		do do do 779.....	6 93	
	Watkins, J. A.....	do do do 772.....	25 84	91 60
		do do do 774.....	14 14	
		do do do 779.....	6 94	
		do do do 782.....	12 85	
		do do do 785.....	7 40	
		do do do 788.....	1 25	
	Desaulniers, A.....	do do do 772.....		68 42
	Desaulniers, J. A. E.....	do do do 780.....		25 85
	Fraser, P.....	do do do 774.....		7 62
				14 14

Revenus de l'Intérieur—Accise.

. ANNEXE B—Suite.

N° 4.—Répartition des saisies, 1894-95—Suite.

Divisions.	A qui payés.	Service.	Montants payés.	Totaux.	
<i>Québec—Suite.</i>			\$ c.	\$ c.	
Montréal.....	Warren, George S.....	Pour sa part de saisie n° 777....	11 50	24 35	
		do do 782....	12 85		
	Brabant, G. N.....	do do 781....	35 25		
		do do 783....	2 63		
		do do 788....	1 25		
	Verner, F..... Compte, L. A. J..... Danis, A. D..... Saunders, Wm.....	do do 786.....		
		do do 788.....		
		do do 787.....		
do do 787.....				
Québec.....	LaRue, G.....	Payé au délateur l'amende sur saisie n° 306	25 00	80 00	
		do do 348	5 00		
		do do 357	50 00		
	Curless, Charles.....	Pour sa part de saisie de F. Vermette	25 00		
		do do J. B. Marcotte	50 00		
		do do O. St. Charles	50 00		
		do do do	60 00		
		do do n° 306....	25 00		
	Dupuis, J.....	do do X. Emond....	50 00		
		do do N. Coulombe.	50 00		
		do do n° 348....	4 64		
	Hamond, Eugène..... Bourget, O.....	do do 335....		
		do do 351....	30 56		
		do do 352....	31 69		
	Bourassa, J.....	do do 351....	30 56		
		do do 352....	31 68		
	St-Hyacinthe..	Boivin, C. A.....	Payé au délateur l'amende sur saisie n° 47		5 50
			do do 48		25 00
Saint-Jean.....	Barry, A.....	Pour sa part de saisie n° 58....	2 95	30 50	
		do do 61....	0 28		
		do do 68....	0 52		
	McGowan, Wm.....	do do 63....	0 28		
		do do 67....	2 75		
		do do 72....	2 96		
	Walsh, D. J.....	do do 72....	2 96		
		do do 73....	49 09		
Sherbrooke....	Paquette, J. F..... Simpson, A. F.....	do do 77....		
		Payé au délateur l'amende sur saisie n° 77	25 00		
	do do 79	30 00			
	do do 97	25 00			
	Putney, A.....	Pour sa part de saisie n° 66....	0 97		
		do do 68....	0 14		
do do 85....		2 48			
do do 87....		0 28			
do do 96....		11 88			
do do 97....		12 29			
			80 00	28 04	

ANNEXE B—Suite.

N° 4.—Répartition des saisies, 1894-95—Fin.

Divisions.	A qui payés.	Service.	Montants payés.	Totaux.
		<i>Québec—Suite.</i>	\$ c.	\$ c.
Sherbrooke	Ross, A	Pour sa part de saisie n° 74	1 52	3 00 12 21
		do do 88	1 10	
		do do 92	0 38	
	Paquette, J. F.	do do 95	0 45	
		do do 79	0 25	
		do do 81	2 08	
McGowan, Wm.	do do 83	0 28		
	do do 84	0 28		
Sorel	Fortier, J. J. O.	Payé au délateur l'amende sur saisie n° 60	55 00	105 00
		do do 62	25 00	
		do do 64	25 00	
Terrebonne	Fiset, A	Pour sa part de saisie n° 37	1 00	26 00
		do do 38	25 00	
Trois-Rivières	Desroches, D	Payé au délateur l'amende sur saisie n° 41	25 00	7 80
		Hébert, C. D	Pour sa part de saisie n° 46	
		<i>Nouveau-Brunswick.</i>		
St-Jean, N.-B.	Atherton, R.	Payé au délateur l'amende sur saisie n° 53	5 00	5 00
		Curless, Charles	Pour sa part de saisie n° 53	
		<i>Nouvelle-Ecosse.</i>		
Halifax	Grant, H. H.	Payé au délateur l'amende sur saisie n° 143	5 00	5 00
		<i>Colombie-Britannique.</i>		
Vancouver	Parkinson, E. B.	Pour sa part de saisie n° 1	165 66	332 33 74 04
		do do 2	166 67	
	Wolfenden, Wm.	do do 3	5 00	
		do do 4	5 00	
	Miller, J. E.	Payé au délateur l'amende sur saisie n° 3	74 03	
		do do 4	5 00	
	do do 6	50 00		
				134 03
				2,578 36

RÉCAPITULATION.

Ontario	\$ 244 91
Québec	1,778 05
Nouveau-Brunswick	10 00
Nouvelle-Ecosse	5 00
Colombie-Britannique	540 40

\$2,578 36

E. MIALI,
Commissaire.MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B—Suite.

N^o 5.—DÉTAILS de diverses petites dépenses, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.

A qui payés.	Services.	Montants payés.	Totaux.
	<i>Menus revenus.</i>	\$ c.	\$ c.
O'Connor et Hogg,	Commission sur \$125 de loyer perçu de N. Tétreau, Hull, pour le ministère des travaux publics, en vertu du bail p. pouvoir d'eau, datée 1er mars 1886	12 50	
do	Commission sur perception de E. G. Laverdure en vertu du bail pour passage d'eau de Hull.....	21 93	
	Total		34 43
	<i>Inspection des denrées.</i>		
Wells, Edgar A., sec. du bur. de la Chambre de de Comm. de Montréal	Dépenses se rapportant à la réunion du bur. des examinateurs pour le choix des types de céréales.....	635 49	
Bell, C. N., sec. du bur. de la Chambre de Commerce, Winnipeg	Dépenses se rapportant à la réunion du bureau des examinateurs pour le choix des types de céréales.....	1,148 28	
Hadrill, G., sec. du bur. de la Chambre de Commerce, Montréal.....	Dépenses se rapportant à la réunion du bureau des examinateurs, pour le choix des types de céréales.....	516 04	
Stratton, W. C.....	Cacheter des petits paq. de types de céréales en 1893-94	0 55	
Vincent, J. L.....	Frais de transport d'échantillons de céréales.....	52 75	
		2,353 11	
	MOINS—Ventes de vieux échant. de farine. . .	9 15	
	Total		2,343 96
	<i>Falsification des substances alimentaires.</i>		
Macfarlane, Thos.....	Appoint. de l'analyste en chef pour l'année.	43 96	2,156 04
McGill, A.....	do d'analyste-adjoint pour l'année.....	34 97	1,715 03
Babington, F. W.....	do de 2e do do	26 99	1,323 01
Tourchot, A. L.....	do de 3e do do	22 04	1,077 96
Watson, James.....	do de commis au laborat. pour l'année.	18 01	881 99
do	do d'inspecteur d'aliments do	4 00	196 00
Kidd, Thos.....	do do do	4 00	196 00
Costigan, J. J.....	do do do	5 00	245 00
Ferguson, J. C.....	do do do	3 00	147 00
Kelly, Ed.....	do do do	6 00	294 00
Code, A.....	do do du 1er juillet au 30 novembre 1894.....	1 25	61 25
Cawley, W.....	do do du 1er déc. 1894 au 31 janvier 1895.....	0 71	35 38
	Total, appointements.....	169 93	8,328 66
	<i>Dépenses imprévues.</i>		
Macfarlane, Thomas.....	Frais de voyages et autres dépenses.....	597 28	
Watson, James.....	do do	375 82	
Kidd, Thomas.....	do do	302 48	
Costigan, J. J.....	do do	286 62	
Ferguson, J. C.....	do do	119 11	
Kelly, E.....	do do	144 76	
Cawley, W.....	do do	25 60	
Code, A.....	do do	47 05	
Saucier, X.....	do do	26 89	
			1,925 61

ANNEXE B—*Suite.*N° 5.—DÉTAILS de diverses petites dépenses, 1894—95—*Suite.*

A qui payés.	Services.	Montants payés.	Totaux.
<i>Dépenses imprévues—Suite.</i>		\$ c.	\$ c.
Best, W. F.	Allocation en vertu de l'acte, pour retenue	200 00	
do	do do loyer	100 00	
do	do do matér. empl. d. l'analyse.	100 00	
do	Honoraires pour analyses.	760 00	1,160 00
Valade, F. X.	Allocation en vertu de l'acte, pour retenue	200 00	
do	do do loyer,	100 00	
do	do do matér. empl. d. l'analyse.	100 00	
do	Honoraires pour analyses.	776 00	1,176 00
Fiset, M.	Allocation en vertu de l'acte, pour retenue	200 00	
do	do do matér. empl. d. l'analyse.	100 00	
do	Honoraires pour analyses.	1,022 00	1,322 00
Kenrick, E. B.	Allocation en vertu de l'acte, pour retenue	200 00	
do	do do loyer	100 00	
do	do do matér. empl. d. l'analyse.	100 00	
do	Honoraires pour analyses.	735 40	1,135 40
Harrison, F. T.	Allocation en vertu de l'acte, pour retenue	200 00	
do	do do matér. empl. d. l'analyse.	100 00	
do	Honoraires pour analyses.	744 00	1,044 00
Bowman, M.	Allocation en vertu de l'acte, pour retenue	200 00	
do	do do loyer	100 00	
do	do do matér. empl. d. l'analyse.	100 00	
do	Honoraires pour analyses.	830 00	1,230 00
Ellis, W. H.	Allocation en vertu de l'acte, pour retenue	200 00	
do	do do loyer	100 00	
do	do do matér. empl. d. l'analyse.	100 00	
do	Honoraires pour analyses.	914 00	1,314 00
Edwards, J. B.	Allocation en vertu de l'acte, pour retenue	200 00	
do	do do matér. empl. d. l'analyse.	100 00	
do	Honoraires pour analyses.	1,104 00	
		1,404 00	
	MOINS—Payé Mlle Tyrrell du 1er juin 1894 au 30 juin 1895..... \$541 58		
	Payé H. J. Dart et Cie pour articles fournis	47 16	
		588 74	815 26
Tyrrell, Mlle M. J.	Services, aide à J. B. Edwards, du 1er juin 1894 au 30 juin 1895, 13 mois	541 58	
Wright, Mlle S. E.	Services dans le laboratoire, Ottawa, pour l'année expi- rée le 30 juin 1895.....	500 00	
Mayon, D. J.	Services dans le laboratoire, Ottawa, 6 jours, mars, à \$1.50 par jour	9 00	
Borden, Ritchie, Parker et Cie	Services professionnels <i>in re</i> La Reine vs Archibald et Blanchard	8 12	
Lyman, Fils et Cie.	Articles pour laboratoire.	68 59	
Gooderham et Worts... ..	Spiritueux de preuve pour le laboratoire	65 39	
Dart, H. J., et Cie.	Articles pour le laboratoire de Montréal	47 16	
Graham, K. D.	Appareil de chimie et matériaux pour le laboratoire..	285 80	
Mitchell, Robert, et Cie	do do	76 00	
Gerhardt, C.	Fournitures et instruments pour le laboratoire.	826 71	
Muencke, Robert	do do	473 45	
Ross et Cie	do do	61 50	
Baird et Tatlosk	do do	95 41	

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B—*Suite.*

N° 5.—Détails de diverses petites dépenses, 1894-95—*Fin.*

A qui payés.	Services.	Montants payés.	Totaux.
	<i>Dépenses imprévues—Fin.</i>	\$ c.	\$ c.
McMorran, R.....	Toile à essuie-mains pour le laboratoire.....	11 19	
Murpay, J. J.....	Plombage, etc., pour le laboratoire.....	37 46	
Pritchard et Andrews..	Réparations aux dateurs, etc.....	1 50	
The Ottawa Citizen.....	Annonces.....	100 00	
Parke, Davis et Cie.....	1½ douz. de bouteilles de malt.....	12 04	
Gauvreau, G.....	Présence à l'assemblée de la commission pour l'examen des candidats comme analystes publics.....	82 00	
Girdwood, Dr G. P.....	do do.....	92 90	
Vincent, J. L.....	Pour payer les comptes suivants re déménagement du laboratoire à Montréal :—		
	Robert Mitchell et Cie..... \$ 44 76		
	David Ouimet..... 60 90		
	Lyman, Fils et Cie..... 14 66		
	H. Décarie..... 5 70		
	J. J. Costigan..... 4 60		
	A. Ramsay et Fils..... 10 37		
	A. Gauthier..... 51 63		
	J. Walker et Cie..... 5 28		
		197 90	
Forrester, Thomas.....	Tube en caoutchouc pour le laboratoire.....	1 73	
Ch. de fer Can. du Pac.	Fret.....	20 83	
Ch. de f. Canada-Atlant.	do.....	44 20	
Butterworth et Cie.....	Quincaillerie.....	15 28	
Cie d'écl. élect. d'Ottawa	1 moteur éventail Weston.....	30 00	
Whitehead, Mme J.....	Nettoyer les instruments, bouteilles à échantillons, etc., pour l'année.....	162 95	
Potvin, Napoléon.....	Menus dépenses, fret, charriage, etc.....	130 37	
			3,999 06
	MOINS—Vente de platine et mercure.....		15,121 33
			5 00
	Total, dépenses imprévues.....		15,116 33
	Grand total.....		25,823 38
	AJOUTEZ—Impressions.....	441 80	
	Papeterie.....	241 73	
			683 53
	Déboursés réels selon l'état n° 12, page 17.....		26,506 91

RÉCAPITULATION.

Menus dépenses.....	\$ 37 67
Inspection des denrées.....	2,354 73
Falsification des substances alimentaires.....	24,114 51
	<u>\$26,506 91</u>

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE B—*Suite.*N^o 6.—DÉTAILS des dépenses du département, pour l'année expirée le 30 juin 1895.

Noms.	Emploi.	Période.	Dédutions pour le fonds de re-traite.		Montants payés.	Totaux.
			\$ c.	\$ c.		
Wood, l'hon. John F.	Contrôleur	Pour l'année..			5,000 00	
Miall, E.	Commissaire.	do ..	64 00		3,136 00	
Gerald, W. J.	Sous-commissaire et inspecteur des fabriques de tabac.	do ..	60 00		2,940 00	
Robins, P. M.	Premier comptable.	Pour 2 mois.	8 00		392 00	
Himsworth, Wm.	Secrétaire	Pour l'année.	46 00		2,254 00	
Campeau, F. R. E.	Adjoint du comptable.	do ..	36 00		1,764 00	
Heron, W. L.	Commis de la statistique.	do ..	36 00		1,764 00	
Valin, J. E.	Commis, division du comptable.	do ..	36 00		1,764 00	
Hall, C. R.	do	do ..	36 00		1,764 00	
Carter, Wm.	Secrétaire-adjoint	do ..	34 00		1,666 00	
Nettle, R.	Commis de la statistique	do ..			1,600 00	
Blatch, F. K.	Commis des fournitures.	do ..	28 00		1,372 00	
Shaw, J. F.	Commis de la statistique	do ..	28 00		1,372 00	
Doyon, J. A.	Com., div. des poids et mesures.	do ..	28 00		1,372 00	
Newby, F.	Commis, div. de la correspond.	do ..	28 00		1,372 00	
Byrnes, J.	Commis, division du comptable.	do ..	28 00		1,372 00	
Quain, R.	do	do ..	28 00		1,372 00	
McCarthy, J. P.	Commis, div. de la correspond.	do ..	26 00		1,274 00	
Fowler, George.	Commis, div. des estampilles.	do ..	25 50		1,249 50	
Burns, John.	Com., div. des poids et mesures	do ..	24 75		1,212 75	
Dunne, J. P.	do	do ..	24 50		1,200 50	
Brunel, George.	Commis, division du comptable.	do ..	20 00		980 00	
Winter, C. F.	Commis.	do ..	20 00		980 00	
do	Secrétaire particulier.	do ..			600 00	
McCullough, A.	Commis, div. de la correspond.	do ..	6 47		511 03	
	Total, appointements.	671 22		40,283 78	
<i>Dépenses imprévues.</i>						
Potvin, Napoléon.	Messager, pour l'année.			400 00	
Hagan, James.	do du 1er juillet 1894 au 31 déc. 1894.			199 98	
Halliday, W. A.	Services de commis surnuméraire, du 1er juillet au 31 août, du 1er au 3 et du 18 au 30 sept., du 1er oct. au 31 déc. 1894, 170 jours à \$1.50.			255 00	
Smith, Mlle E.	Services de commis surnuméraire, du 1er juillet au 31 déc. 1894, 184 jours à \$1.50.			276 00	
Lawless, Mlle E. M.	Services de commis surnuméraire, du 1er sept. 1894 au 30 juin 1895, moins 4 jours absent, à \$400 par année.			324 56	
Wood, l'hon. John F.	Frais de voyage.			275 00	
Miall, Edward.	do			158 95	
Gerald, W. J.	do			295 94	
Winter, C. F.	Louage de voiture pour le contrôleur.			10 40	
Dir. de poste, Ottawa.	Frais de port pour l'année.			29 22	
Cie de télégr. du ch. de fer Can. du Pacifq.	Compte du télégraphe pour l'année.			222 28	
Cie de télégraphe du Grand Nord-Ouest.	do			135 55	
Cie de téléphone Bell.	Compte du téléphone pour l'année.			13 30	
Imprimeur de la reine.	Livres			28 00	
do	Impressions.			644 72	
do	Papeterie			735 80	
do	Lithographie			126 25	
do	Publications parlementaires			69 95	

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B—Suite.

N° 6.—Détails des dépenses du ministère, 1894-95—Suite.

Noms.	Service.	Montants payés.	Totaux.
		\$ c.	\$ c.
<i>Dépenses imprévues—Suite.</i>			
Pritchard et Andrews, Ottawa.	Timbres et roue à dates pour nouvelle année.	4 35	
Journal de Waterloo, Québec.	Abonnement, 2 ans.	3 00	
Morning Chronicle, Québec.	do 2 exemplaires, 3 ans.	30 00	
Le Prix Courant, Montréal.	do 2 ans.	3 00	
Daily Globe, Toronto.	do 2 do	12 00	
The Shareholder, Montréal.	do do	2 00	
La Presse, Montréal.	do 2 exemplaires.	12 00	
Grip, Toronto.	do do	2 00	
The Electric World, New-York.	do 1 an.	3 00	
Capital Siftings, Ottawa.	do 2 ans.	2 00	
Western World, Winnipeg.	do 2 examplaires.	2 00	
Daily Review, Peterborough.	do 3½ ans.	14 00	
Paris Review, Paris.	do 2 do	3 00	
The Week, Toronto.	do 2 do	6 00	
Trade Review, Montréal.	do do	2 00	
Evening Telegram, Toronto.	do do	3 00	
The Advance, Dutton.	do 3 ans.	3 00	
The Empire, Toronto.	do 2 exemplaires	12 00	
The World do	do do	5 00	
The Spectator, Hamilton.	do do	6 00	
Daily Free Press, Winnipeg.	do do	8 00	
Brampton Times, Brampton.	do do	2 50	
Daily Mail, Toronto.	do do	6 00	
Daily Citizen, Ottawa.	do 4 exemplaires.	24 00	
The Mail, Brandon.	do do	2 00	
The Intelligencer, Belleville.	do do	6 00	
Le Sorelois, Sorel.	do do	2 00	
Sorel News do	do do	1 50	
Commercial and Financial Chroni- cal, New-York.	do do	10 00	
United Canada, Ottawa.	do 2 ans.	3 00	
The Times, Brockville.	do do	4 00	
The National, Toronto.	do do	2 00	
The Times, Peterborough.	do 2 ans.	10 00	
La Patrie, Montréal.	do do	3 00	
The Herald, Guelph.	do do	4 00	
Evening Journal, Ottawa.	do 4 exemplaires.	20 00	
The Equity, Shawville.	do do	1 00	
Evangelical Churchman, Toronto.	do do	1 00	
Free Press, Ottawa.	do do	5 00	
The Gazette, Montréal.	do 2 exemplaires.	12 00	
Daily Mercury, Québec.	do do	3 00	
Dominion Oddfellow, Toronto.	do do	1 50	
The Progress, Saint-Jean.	do 2 ans.	4 00	
The Daily News, Berlin.	do do	4 00	
North-West Review, Winnipeg.	do do	2 00	
Kingston News, Kingston.	do do	6 00	
Courier de Saint-Hyacinthe.	do 2 ans.	6 00	
La Presse, Montréal.	do do	3 00	
Le Canada, Ottawa.	do do	4 00	
Richmond Guardian, Québec.	do do	1 50	
Catholic Register, Toronto.	do do	2 00	
L'Événement, Québec.	do do	3 00	
Catholic Record, London.	do do	2 00	
Daily Times, Moncton.	do do	4 00	
Journal of Commerce, Montréal.	do do	2 00	
Union Standard, Thornbury.	do do	1 00	
Canadian Manufacturer, Toronto.	do do	1 00	
The Colonist, Victoria.	do do	2 00	
The Fredericton Farmer, N.B.	do do	1 00	
Yarmouth Times, N.-E.	do 4 ans.	8 00	
Daily Witness, Montréal.	do do	3 00	

ANNEXE B—*Suite.*N° 6.—Détails des dépenses du ministère, 1894-95—*Fin.*

Noms.	Service.	Montants payés.		Totaux.	
		\$	c.	\$	c.
The Planet, Chatham	Abonnement	1	00		
Daily Herald, Halifax	do	5	00		
Daily Sun, Saint-Jean	do 2 ans	10	00		
The News, Smith's Falls	do	1	00		
The Investigator, Toronto	do	1	50		
Progrès du Saguenay	do	1	00		
The Courier, Brantford	do 2 anss	7	00		
The Canadian Baptist, Toronto	do	1	50		
Maveity, Mme S.	Blanchissage d'essuie-mains	62	00		
McCarthy, H. T.	Divers pour le ministère	2	00		
Addison, C.	do	1	00		
Brown, Eb.	do	4	86		
Graham, Dr K. D.	do	18	40		
Shaw, C. S., et Cie	do	8	25		
Wm. Kennedy	do	3	00		
McMorran, R. M.	do	10	08		
Hagan, Mme C.	do	2	25		
Sproule, W. H.	do	10	40		
Donovan, John	Charroyage	81	35		
Storr, A. M.	do	5	95		
Cie de messageries Dominion	Frais de messagerie	1	65		
do do Canadienne	do	1	00		
Ch. de fer canadien du Pacifique	Frais de transport	16	73		
H. Beaupré	Voitures de place	2	50		
Joseph Séguin	do	1	00		
Potvin, Napoléon	Divers menus item	14	56		
	Total, dépenses imprévues du ministère			4,796	23
	Déboursements autorisés (moins fonds de retraite)			45,080	01
	AJOUTER—Balance due le 30 juin 1895			16	66
				45,096	67
	MOINS—Balance due le 1er juillet 1894			16	66
	Déboursés réels selon l'état n° 17, page 34			45,080	01

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B—Suite.

N^o 7.—Poids et mesures—Détails des dépenses pour l'année expirée le
30 juin 1895.

A qui payés.	Service.	Déduction pour le fonds de retraite.	Montants payés.	Totaux.
	<i>Belleville.</i>	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Johnson, W.	Appoint. d'inspecteur, pour l'année.	24 00	1,176 00	
Slattery, T.	do d'inspecteur mécanicien, pour l'année	13 96	686 04	
Irwin, S.	do de sous-inspecteur, pour l'année.	13 97	686 03	
	Appointements	51 93	2,548 07	
	Dépenses imprévues.		755 30	3,303 37
	<i>Hamilton.</i>			
Freed, A. T.	Appoint. d'inspecteur, pour l'année.		1,399 92	
McDonald, J.	do de sous-inspecteur, pour l'année.	16 04	783 96	
Marentette, A.	do do do	16 04	783 96	
Laidman, R. H.	do do do	13 96	686 04	
Fitzgerald, E. W.	do do do	13 96	686 04	
Beattie, Thos.	do do do	13 04	636 96	
Wheatley, A. E.	do do do	13 03	636 97	
	Appointements.	86 07	5,613 85	
	Dépenses imprévues		971 44	6,585 29
	<i>Kingston.</i>			
Macdonald, J. A.	Appoint. d'inspecteur, pour l'année.	24 00	1,176 00	
Whittaker, W.	do de sous-inspecteur, pour l'année.	12 00	588 00	
Giffin, W. W.	do do 1 ^{er} juillet au 31 mai.	11 00	539 00	
	Appointements.	47 00	2,303 00	
	Dépenses imprévues.		792 47	3,095 47
	<i>London.</i>			
Egan, Jas.	Appoint. d'inspecteur, pour l'année.	24 00	1,176 00	
Coughlin, D.	do d'inspecteur mécanicien, pour l'année	16 04	783 96	
Thomas, J. S.	do de sous-inspecteur, pour l'année.	13 96	686 04	
	Appointements.	54 00	2,646 00	
	Dépenses imprévues.		601 20	3,247 20
	<i>Orillia.</i>			
Bolster, Geo. I	Appoint. d'inspecteur, pour l'année.	19 96	980 04	
Lyons, John.	do de sous-inspecteur, pour l'année.	16 04	783 96	
Elliott, T. H.	do d'inspecteur mécanicien, p. l'année } assurance, \$10.26 }	15 00	474 66	
	Appointements. . . Assurance, \$10.26. .	51 00	2,238 66	
	Dépenses imprévues.		492 20	2,730 86
	<i>Ottawa.</i>			
Code, A.	Appoint. d'inspecteur, pour l'année.	25 97	1,274 03	
Cosgrove, J.	do de sous-inspecteur, pour l'année.	13 96	686 04	
Gorman, M.	do do do	12 00	588 00	
Lynch, P.	do do do	6 32	493 68	
	Appointements	58 25	3,041 75	
	Dépenses imprévues.		991 62	4,033 37

ANNEXE B—Suite.

N^o 7—Poids et mesures—Détails des dépenses, 1894-95—Suite

A qui payés.	Service.	Déduction pour le fonds de retraite.	Montants payés.	Totaux.
		\$ c.	\$ c.	\$ c.
	<i>Toronto.</i>			
Piper, H	Appoint. d'inspecteur, pour l'année	25 96	1,274 04	
Milligan, R. J	do de sous-inspecteur, pour l'année	15 00	735 00	
Wright, R. J	do do do	15 00	735 00	
Todd, T.	do do do	12 00	588 00	
	Appointements	67 96	3,332 04	
	Dépenses imprévues		756 34	4,088 38
	<i>Windsor.</i>			
Hayward, W. J.	Appoint. d'inspecteur, pour l'année	24 00	1,176 00	
Hughes, R. A.	do de sous-inspecteur, pour l'année	13 03	636 97	
	Appointements	37 03	1,812 97	
	Dépenses imprévues		797 39	2,610 36
	<i>Montréal.</i>			
Chalut, J. O.	Appoint. d'inspecteur, pour l'année	31 96	1,568 04	
Daoust, J. A.	do de sous-inspecteur, pour l'année	16 04	783 96	
Dorion, G. T.	do do do	16 04	783 96	
Gervais, S.	do do do	16 04	783 96	
Richard, J. U.	do do do	13 96	686 04	
Baker, J. S.	do do do	13 96	686 04	
Hébert, J. A. P.	do do do	12 00	588 00	
Tomlinson, W. M.	do do do	12 02	587 98	
Fournier, L. A.	do do do	15 08	484 92	
	Appointements	147 10	6,952 90	
	Dépenses imprévues		1,147 32	8,100 22
	<i>Québec.</i>			
Bourassa, P.	Appoint. d'inspecteur, pour l'année	24 00	1,176 00	
Kelly, M.	do de sous-inspecteur, pour l'année	16 04	783 96	
Pinhey, H.	do d'inspecteur mécanicien, pour l'année		600 00	
Chabot, F. X.	do de sous-inspecteur, pour l'année	12 00	588 00	
Petit, J. B.	do do do do	6 32	493 68	
Guay, A.	do do do do	12 00	588 00	
Moreau, A.	do gardien do do	6 00	294 00	
	Appointements	76 36	4,523 64	
	Dépenses imprévues		2,050 21	6,573 85
	<i>Trois-Rivières.</i>			
Olivier, J. A.	Appoint. d'inspecteur, pour l'année } Assurance, \$147.12	30 04	822 84	
Provost, J. J.	do de sous-inspecteur, pour l'année	13 96	686 04	
Mongeon, C.	do do do do	6 32	493 68	
	Appointements (assurance, \$147.12)	50 32	2,002 56	
	Dépenses imprévues		356 75	2,359 31
	<i>King.</i>			
Scovil, W. B.	Appoint. d'inspecteur, pour l'année	16 04	783 96	
Richard, D.	do de sous-inspecteur, pour l'année	12 00	588 00	
	Appointements	28 04	1,371 96	
	Dépenses imprévues		205 53	1,577 49

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B—Suite.

N° 7.—Poids et mesures—Détails des dépenses, 1894-95—Suite.

A qui payés.	Service.	Déductions pour le fonds de retraite.	Montants payés.	Totaux.
	<i>Saint-Jean.</i>	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Wilmot, J. B.	Appointements d'inspecteur, pour l'année	24 00	1,176 00	
Cowan, E.	do de sous-inspect., pour l'année.	13 97	686 03	
Bois, Geo. A.	do do du 1er juillet au 30 septembre.	3 00	147 00	
Thériault, L.	Appointements de sous-inspecteur, du 1er octobre au 30 juin.		450 00	
	Appointements.	40 97	2,459 03	
	Dépenses imprévues.		200 05	
	<i>Cap-Breton.</i>			2,659 08
Tremaine, L. E. ...	Appointements d'inspecteur, pour l'année	16 00	784 00	
	Dépenses imprévues.		174 38	
	<i>Halifax.</i>			958 38
Ryan, J. B.	Appointements d'inspecteur, pour l'année	19 96	980 04	
Kelly, E.	do de sous-inspect., do	12 00	588 00	
	Appointements.	31 96	1,568 04	
	Dépenses imprévues.		576 05	
	<i>Pictou.</i>			2,144 09
McKay, J.	Appointements d'inspecteur, pour l'année	18 00	882 00	
Chisholm, J. J.	do de sous-inspect., pour l'année.	12 00	588 00	
	Appointements.	30 00	1,470 00	
	Dépenses imprévues.		114 81	
	<i>Yarmouth.</i>			1,584 81
Allison, C.	Appointements d'inspecteur, pour l'année	20 00	980 00	
	Dépenses imprévues.		371 23	
	<i>Charlottetown.</i>			1,351 23
Reddan, Jas.	Appointements d'inspecteur, pour l'année	24 00	1,176 00	
Hughes, H.	do de sous-inspect., pour l'année.	12 00	588 00	
	Appointements.	36 00	1,764 00	
	Dépenses imprévues.		283 61	
	<i>Winnipeg.</i>			2,047 61
Huggard, R. T.	Appointements d'inspecteur, pour l'année	24 00	1,176 00	
Cowley, W.	do de sous-inspect., pour l'année, du 1er juillet au 31 janvier.	9 31	457 31	
Costello, J. W.	Appointem. de sous-inspecteur, pour l'année.	13 96	686 04	
Ross, H. E.	do do do	12 00	588 00	
McDonald, A. W. ...	do do do	21 00	579 00	
Russell, W. W.	do do do	6 32	493 68	
Looby, John.	do do do	6 32	493 68	
Girdlestone, R.J.M.	do do do	4 04	195 67	
	Appointements.	96 95	4,669 67	
	Dépenses imprévues.		452 91	
	<i>Victoria.</i>			5,122 58
Findley, H.	Appointements d'inspecteur, pour l'année	16 04	783 96	
Leighton, W. K. ...	do de sous-inspect., pour l'année.	7 04	342 96	
	Appointements.	23 08	1,126 92	
	Dépenses imprévues.		788 80	
				1,915 72

ANNEXE B—Suite.

N° 7.—Poids et mesures—Détails des dépenses, 1894-95—Fin.

A qui payés.	Service.	Dédution pour le fonds de retraite.		Montants payés.	Totaux.
		\$	c.		
Hamilton, W. L.	Dépenses imprévues				\$ 16 25
Barrett, J. K.	do				127 90
Magness, R.	Inspecteur des fabriques de balances—Appointements pour l'année	18 00		882 00	
	Dépenses imprévues			372 63	
	<i>Dépenses imprévues en général.</i>				1,254 63
Burgess, Thomas.	Services d'aide-mécanicien, pour l'année expirée le 30 juin 1895			800 00	
Kennedy, Wm.	Services pour 22 jours, du 30 janvier au 23 février 1895, à \$1.50 par jour			33 00	
Curry, J. P.	Services pour transporter 9 charges d'étalons de l'entrepôt au département, et 2 charges de pierre du département à la rue Cliff			21 00	
Stratton, James.	Services pour 26 jours, du 9 avril au 8 mai 1895, à \$1.25 par jour			32 50	
Doyon, J. A.	Frais de voyages à Québec			42 90	
Baily, George.	Réparations, ajustages, etc., pour nécessaires			23 54	
Burrow, Stewart et Milne	1 étampe en acier			5 00	
Eclipse office Furniture Co.	1 paire de balances en nickel			2 50	
Cie de Billets de Banques de l'Am. Britannique.	Etampes fournis			174 77	
Oertling, L.	Poids fournis			144 78	
Doherty, W. B.	Frais judiciaires <i>re</i> la Reine <i>vs</i> D. Marshall, J. J. Navin, Cie de conserves d'Aylmer			18 15	
Hall, Hon. J. S.	Services profess. <i>in re</i> la Reine <i>vs</i> Dutil et Bourgouin			10 00	
Hodgins, F. E.	Services professionn. <i>in re</i> la Reine <i>vs</i> P. McConvey			17 60	
Diamond, W. J.	Services professionnels <i>in re</i> la Reine <i>vs</i> Crowley et cinq autres cas			60 25	
Johnson, Wm.	T. W. Crofters, pour services professionnels <i>in re</i> la Reine <i>vs</i> Macpherson et Cie			10 00	
Harris et Campbell.	38 pieds d'acajou pour nécessaires portatifs, le fendre et le préparer			14 05	
Cowley, W.	Allocation de pension pour 9 jours			13 50	
Birkett, Thos	Ferronnerie			1 80	
Pritchard et Andrews.	Réparer les dateurs			1 50	
Cie de messag. Dominion	Fret sur 9 boîtes d'Hamilton			13 00	
Carson, H. L.	24 assort. de poignées et 24 sacs en cuir brun			79 45	
Werner, Levi	Compensation pour perte pour avoir mal employé des mesures vérifiées			63 19	
London, W. J.	Travaux d'expert dans la divsion des étalons			318 20	
Potvin, Napoléon	Ménues dépenses, fret, charriage, etc.			33 01	
	Total, dépenses imprévues en général				1,933 69
	Grand total				69,421 14
	AJOUTEZ—Impressions			290 71	
	Papeterie			103 68	
					394 39
	Déboursés autorisés (moins le fonds de retraite)				69,815 53
	AJOUTEZ—Balances dues par diverses personnes, 30 juin 1895				193 26
	MOINS—Balances dues par diverses personnes, 1er juillet 1894				70,008 79
	Déboursés réels correspondant avec l'état n° 20 (A), page 40				193 26
					69,815 53

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B—Suite.

N° 8.—DÉTAILS des dépenses pour l'inspection du gaz, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.

A qui payés.	Service.	Dédution pour le fonds de re-traité.	Montants payés.	Totaux.
	<i>Barrie.</i>	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Shanacy, M.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	2 00	98 00	103 15
	Dépenses imprévues.		5 15	
	<i>Belleville.</i>			
Johnson, Wm.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	5 00	245 00	337 55
	Dépenses imprévues.		92 55	
	<i>Berlin.</i>			
Lynes, K.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	2 00	98 00	111 50
	Dépenses imprévues.		13 50	
	<i>Brookville.</i>			
Giffin, W. W.	Appointements d'insp., 1er juillet au 31 mai.	1 76	89 87	115 39
	Dépenses imprévues.		25 52	
	<i>Cobour.</i>			
Bickle, J. W.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	2 00	98 00	176 52
	Dépenses imprévues.		78 52	
	<i>Cornwall.</i>			
Mulhern, M. M.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	2 00	98 00	148 40
	Dépenses imprévues.		50 40	
	<i>Guelph.</i>			
Broadfoot, S.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	2 00	98 00	111 03
	Dépenses imprévues.		13 03	
	<i>Hamilton.</i>			
McPhie, D.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	31 97	1,568 03	1,821 97
	Dennis, W. A. do de sous-inspecteur p. l'année.	1 96	98 04	
	Appointements.	33 93	1,666 07	
	Dépenses imprévues.		155 90	
	<i>Kingston.</i>			
Burrows, W.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	8 00	392 00	
	Dépenses imprévues.		111 01	
	<i>Listowel.</i>			
Hawkins, A.St.Geo	Appointement d'inspecteur, pour l'année.	1 25	98 75	
	Dépenses imprévues.		60 00	
	<i>London.</i>			
Williams, J.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	20 00	980 00	
	Dépenses imprévues.		700 15	
			1,680 15	

ANNEXE B—*Suite.*N° 8.—Détails des dépenses pour l'inspection du gaz, 1894-95—*Suite.*

A qui payés.	Service.	Déduction pour le fonds de retraite.	Montants payés.	Totaux.
		\$ c.	\$ c.	\$ c.
	<i>Napanee.</i>			
Elliott, Geo. M.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	2 00	98 00	
	Dépenses imprévues.		6 00	104 00
	<i>Ottawa.</i>			
Roche, H. G.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	18 00	882 00	
	Dépenses imprévues.		963 40	1,845 40
	<i>Owen-Sound.</i>			
Graham, W. J.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	4 00	196 00	
	Dépenses imprévues.		125 00	321 00
	<i>Peterborough.</i>			
Cahill, Thos.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	4 00	196 00	
	Dépenses imprévues.		18 05	214 05
	<i>Sarnia.</i>			
Hicks, W. H.	Dépenses imprévues.			21 75
	<i>Stratford.</i>			
Rennie, Geo.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	3 00		147 00
	<i>Toronto.</i>			
Johnstone, J. K.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	28 04	1,371 96	
	do de sous-inspecteur, p. l'année.		799 92	
	Appointements.	28 04	2,171 88	
	Dépenses imprévues.		52 06	2,223 94
	<i>Montréal.</i>			
Aubin, A.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	28 04	1,371 96	
O'Flaherty, M. J.	do de sous-inspecteur, p. l'année.	28 04	771 96	
	Appointements.	56 08	2,143 92	
	Dépenses imprévues.		382 96	2,526 88
	<i>Québec.</i>			
Le Vasseur, N.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	19 96	980 04	
Moreau, A.	do de sous-inspecteur, p. l'année.	6 00	294 00	
	Appointements.	25 96	1,274 04	
	Dépenses imprévues.		246 11	1,520 15
	<i>Sherbrooke.</i>			
Simpson, A. F.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	2 00		98 00
	<i>Frédéricton.</i>			
Purdie, S. A.	Appointements d'inspecteur, pour l'année.	2 50	197 50	
	Dépenses imprévues.		14 32	211 82

Revenus de l'Intérieur—Accise

ANNEXE B—Suite.

N° 8.—Détails des dépenses pour l'inspection du gaz, 1894-95—Suite.

A qui payés.	Service.	Déduction pour le fonds de retraite.	Montants payés.	Totaux.
		\$ c.	\$ c.	\$ c.
	<i>Moncton.</i>			
Lawlor, R. A.....	Appointements d'inspecteur, pour l'année....	6 00	294 00	
	Dépenses imprévues.....		46 83	
				340 83
	<i>Saint-Jean.</i>			
Rowan, A.....	Appointements d'inspecteur, pour l'année....	20 00	980 00	
	Dépenses imprévues.....		34 40	
				1,014 40
	<i>Halifax.</i>			
Miller, A.....	Appointements d'inspecteur, pour l'année....	24 00	1,176 00	
Munro, H. D.....	do de sous-inspect., pour l'année..	2 00	98 00	
	Appointements.....	26 00	1,274 00	
	Dépenses imprévues.....		887 18	
				2,161 18
	<i>Charlottetown.</i>			
Knight, J.....	Appointements d'inspecteur, pour l'année....	2 50	197 50	
	Dépenses imprévues.....		26 50	
				224 00
	<i>Winnipeg.</i>			
Huggard, R. T....	Appointements d'inspecteur, pour l'année....	4 00	196 00	
	Dépenses imprévues.....		136 00	
				332 00
	<i>Nanaimo.</i>			
Good, H. L.....	Appointements d'inspecteur, pour l'année....	2 00	98 00	
	Dépenses imprévues.....		5 50	
				103 50
	<i>New-Westminster.</i>			
Wolfenden, W....	Appointements d'inspecteur, pour l'année....	2 00	98 00	
	Dépenses imprévues.....		24 50	
				122 50
	<i>Vancouver.</i>			
Miller, J. E....	Appointements d'inspecteur, pour l'année....	2 00	98 00	
	Dépenses imprévues.....		69 00	
				167 00
	<i>Victoria.</i>			
Jones, R.....	Appointements d'inspecteur, pour l'année....	4 00	196 00	
	Dépenses imprévues.....		302 95	
				498 95
Hamilton, W. L...	Inspecteur de district, dépenses imprévues....			10 00
Gill, Wm.....	do do.....			60 00
Aubin, A.....	Inspecteur, do.....			33 00
	<i>En général.</i>			
McPhie, D.....	Frais de voyages et autres dépenses relatives à l'installation de divers bureaux.....			198 95

ANNEXE B—*Suite.*N° 8.—Détails des dépenses pour l'inspection du gaz, 1894-95—*Fin.*

A qui payés.	Service.	Montants payés.	Totaux.
	<i>Dépenses imprévues en général.</i>	\$ c.	\$ c.
Pritchard et Andrews..	Dateurs modèles, poinçons pour seaux en métal, réparer des dateurs et seaux à gazomètres	18 95	
Cie de b. de b. de l'A. B.	Timbres	9 00	
Sugg, Wm., et Cie.	Poids à grain, produits chimiques, éprouv. sulfurique hydrogène et disque graissé pour photomètre.	45 02	
McKinley et Northwood	Fil métallique	7 80	
Wallace, J., et Fils	Photomètre, tablettes et appliques, régulateurs, thermomètres et accessoires, etc	309 00	
Canadian Rubber Co.	Tube E. P., 1½ à \$1.50	16 87	
Birkett, Thomas.	Cadenas en cuivre, 1 douzaine	2 40	
	Total, dépenses imprévues générales.		409 04
	Grand total.		20,176 76
	AJOUTEZ—Impressions	250 73	
	Papeterie	52 46	
			303 19
	Déboursés autorisés (moins le fonds de retraite)		20,479 95
	AJOUTEZ—Bal. dues aux inspecteurs, 30 juin 1895.		212 88
			20,692 83
	MOINS—Bal. dues aux inspecteurs, 30 juin 1895.		212 88
	Déboursés réels correspondant avec l'état n° 22, page 45.		20,479 95

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALI,
Commissaire.

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B—*Suite.*

N° 9.—DÉTAILS des dépenses pour l'inspection de la lumière électrique pendant l'année terminée le 30 juin 1895.

A qui payés.	Service.	Montants payés.	Totaux.
		\$ c.	\$ c.
Higman, O.	Appointements pour l'année finissant le 30 juin 1895..	1,750 00	
do	Frais de voyages, etc.	504 78	
do	Pupitre et répar. au bureau d'insp. du gaz, Toronto..	22 65	
Carson, Hugh.	Étuis en cuir de Russie.	38 00	
Whitney Electric Instru- ment Co.	7 ammètres Hoyts et 3 compteurs Watt avec étuis, etc.	478 01	
Canadian General Elec- tric Co.	Clavier à aiguilles, câbles avec tampons, etc., etc.	198 90	
Garrioch, Goddard et Cie	Poser appareil de lumière électrique	11 41	
Ahearn et Soper.	Jeu de dévidoir de résistance, télescope, dynamomètre gradué, voltmètre acme, jeu portatif d'éprouvettes de résistance, lampes, galvanomètre d'Arsonel, compteur Watt, voltmètre, compteur électrique, tampons d'éprouv. d'aiguilles, cordes d'extension, allumeur, fil métallique aimanté, galon, etc.	2,660 92	
Gray, J. G.	7 voltmètres acme, et 7 tamp. universels en cord.	284 43	
Harris et Campbell.	Planches à éprouvettes, etc.	28 00	
McPhie, D.	Fournitures de matériel électrique, frais de messag., etc	11 10	
Rowan, A.	Poser lumière électrique, bureau d'inspection, maté- riaux, frais de transport, etc.	19 85	
Pritchard et Andrews ..	Etampe, dateurs, etc.	6 60	
The Royal Electric Co. .	Aiguilles ampère, etc.	33 00	
The Packard Electric Co	30 lampes électriques.	9 00	
The Ottawa Electric Co.	Fournir courant électrique	6 40	
	Total.....		6,063 05
	AJOUTEZ—Impressions	221 12	
	Papeterie.....	74 60	
			295 72
	Déboursés réels correspondant avec l'état n° 24, page 47.....		6,358 77

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE B—Suite.

N^o 10.—LISTE des personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur moyennant rétribution, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1895.

NOM.	SERVICE.							
	Intérieur.	Accise.	Bureau des insp.-mes. de bois.	Poids et mesures.	Gaz.	Inspect. de la lumière électrique.	Douanier.	Inspection des subst. aliment.
Adams, J. S.		1						
Alexander, Thos.		1						
Allen, G. A.		1						
Allison, Chas.				1				
Amor, Wm.		1						
Armstrong, Walter		1						
Atherton, R.		1						
Aubin, A.					1	1		
Babington, F. W.								1
Baby, Jos.		1						
Baby, W. A. D.		1						
Baker, J. S.				1				
Barber, J. S.		1						
Barrett, J. K.		1						
Battle, M.		1						
Bayard, Gilbert A.		1						
Beasley, R.		1						
Beattie, Thos.				1				
Beauchamp, J. P.		1						
Bell, James E.		1						
Belle-Rives, Geo.			1					
Belyea, T. H.		1						
Bennett, Jas.		1						
Bickle, J. W.		1			1			
Bish, Philip.		1						
Bishop, Allen		1						
Blair, J. B.		1						
Blatch, F. K.	1							
Blethen, C. W.		1						
Blundell, Richard		1						
Boivin, C. A.		1						
Bolster, G. I.				1				
Boomer, J ^{rs} B.		1						
Borradaile, R.		1						
Boucher, O. N. E.		1						
Bourassa, Joseph		1						
Bourassa, P. E.				1				
Bourget, O.		1						
Bouteiller, G. A.		1						
Bowman, Allan.		1						
Boyd, S. J.		1						
Boyle, P.		1						
Brabant, J. B. G. N.		1						
Bradley, Mlle Carrie.		1						
Brennan, D. J.		1						
Brennan, John		1						
Broadfoot, S.		1						
Brown, J. J.		1						
Brown, S.		1						
Brunel, G.	1							
Bulmer, Wm.		1						
Burgess, Thos.				1				
Burke, T.		1						
Burns, John	1							
Burrows, Wm.					1			
Byrnes, John.	1							
Cahill, J. H.		1						
Cahill, J. W.		1						

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B—Suite.

N° 10.—Liste des personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur, 1894-95—Suite.

Nom.	SERVICES.							
	Intérieur.	Accise.	Bureau des insp.-mesureurs de b.	Poids et mesures.	Gaz.	Inspection de la lumière électrique.	Douanier.	Falsific. des substances aliment.
Cahill, T.		1			1			
Cameron, D. M.		1						
Campeau, F. R. E.	1							
Carroll, D.		1						
Carter, Wm	1							
Caven, A.		1						
Caven, W.		1						
Chabot, F. X.				1				
Chalut, J. O.				1				
Chartier, Etienne		1						
Chisholm, J. J.				1				
Chisholm, Noble		1						
Christie, W. J.		1						
Clark, A. F.		1						
Clark, James Alfred		1						
Codd, Herbert J. S.		1						
Code, A.				1				1
Code, Abraham.		1						
Colclough, J. W.		1						
Coleman, Chas		1						
Coleman, J. J.		1						
Coles, F. H.		1						
Conway, B. J.		1						
Cosgrove, John.				1				
Costello, J. W.				1				
Costigan, H. A.		1						
Costigan, J. J.		1						1
Coughlin, D.				1				
Courtney, J. J.		1						
Cowan, Edgar				1				
Crawford, W. P.		1						
Crotty, John.		1						
Crowe, W.		1						
Cullen, P.		1						
Curless, C.							1	
Daoust, J. A.				1				
Daveluy, George.			1					
Daveluy, J. P.		1						
Davis, James.		1						
Davis, John.		1						
Davis, T. G.		1						
Dawson, W.		1						
DeMartigny, C. P.			1					
Dennis, W. A.					1			
Desroches, David.		1						
Devine, Felix M.		1						
Dibblee, Wm		1						
Dick, J. W.		1						
Dickson, C. T.		1						
Dixon, H. G. S.		1						
Dingman, N. J.		1						
Dodds, E. W.		1						
Donaghy, Wm		1						
Dorion, G. T.				1				
Doyle, J. E. H.		1						
Doyon, J. A.	1							
Dowling, Thomas.		1						
Dudley, W. H.		1						
Dunne, J. P.	1							
Dumbrille, J.		1						
Dumbrille, R. W.		1						

ANNEXE B—*Suite.*

N° 10.—Liste des personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur, 1894-95—*Suite.*

NOM.	SERVICES.							
	Intérieur.	Accise.	Bureau des insp.-mesureurs de b.	Poids et mesures.	Gaz.	Inspection de la lumière électrique.	Douanier.	Falsific. des substances aliment.
Dumouchel, Léandre.....		1						
Dunlop, C.....		1						
Duplessis, C. Z.....		1						
Dustan, W. M.....		1						
Earle, R. H.....		1						
Eagan, James.....				1				
Egener, A.....		1						
Elliot, G. M.....					1			
Elliot, T. H.....				1				
Erb, A. A.....		1						
Evans, G. T.....		1						
Fahey, Ed.....		1						
Fahey, Owen.....		1						
Falconer, James.....		1						
Ferguson, J.....		1						
Ferguson, John C.....		1						1
Findley, Hugh.....				1				
Fiset, Arthur.....		1						
Fitzgerald, E. W.....				1				
Fitzpatrick, W. J.....		1						
Flynn, D.....		1						
Flynn, J. P.....		1						
Forest, E. R.....		1						
Fortier, J. J. O.....		1						
Foster, Henry.....		1						
Fournier, L. A.....				1				
Fowler, Geo.....	1							
Fox, J. D.....		1						
Fox, Thomas.....		1						
Fraser, G. J.....		1						
Fraser, P.....		1						
Freed, A. T.....				1				
Gallagher, F.....			1					
Gatien, F.....		1						
George, John.....		1						
Gerald, C.....		1						
Gerald, W. H.....		1						
Gerald, W. J.....	1	1						
Gervais, Samuel.....				1				
Gill, Wm.....		1						
Girard, Iréné.....		1						
Girdlestone, R. J. M.....		1		1				
Godson, H.....		1						
Good, H. L.....						1		
Goodman, A. W.....		1						
Gorman, Arthur.....		1						
Gorman, M.....				1				
Gosnell, T. S.....		1						
Gow, James.....		1						
Gow, J. E.....		1						
Gowen, Edmund.....			1					
Graham, W. J.....		1				1		
Graham, W. T.....		1						
Grant, H. H.....		1						
Grimason, Thomas.....		1						
Guay, Alphonse.....						1		
Hagerty, P.....		1						
Hall, C. R.....	1							
Hall, J. J.....		1						
Hamilton, W. L.....		1						
Hanley, A.....		1						

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B.—*Suite.*

N° 10.—Liste des personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur, 1894-95—*Suite.*

NOMS.	SERVICES.							
	Intérieur.	Accise.	Bureau des insp.-mes. de bois.	Poids et mesures.	Gaz.	Inspect. de la lumière électrique.	Douanier.	Falsific des subst. alim.
Harney, Thomas.			1					
Hart, P. D.		1						
Harvey, E. A.		1						
Harwood, R. U.		1						
Hasty, M. J.		1						
Hawkins, A. C.		1						
Hawkins, A. St. George.					1			
Hawkins, W. L.		1						
Hayward, W. J.				1				
Hébert, C. D.		1						
Hébert, J. A. P.				1				
Helliwell, H. N.		1						
Henderson, W.		1						
Henry, J. M. B.		1						
Henwood, Geo.		1						
Heron, W. L.	1							
Hesson, C. A.		1						
Hicks, W. H.		1						
Hill, A. M.		1						
Hinsworth, Wm.	1							
Hobbs, G. N.		1						
Howard, W. S.		1						
Howden, R.		1						
Howie, A.		1						
Hublely, H. H.		1						
Hudon, A.		1						
Huggard, R. T.				1	1			
Hughes, R. A.				1				
Hurst, Levi B.		1						
Iler, B.		1						
Ironside, G. A.		1						
Irwin, Robert.		1						
Irwin, Samuel.				1				
James, T. C.		1						
Jameson, R. C.		1						
Johnson, J. J.		1						
Johnson, Wm.				1	1	1		
Johnston, G. E.		1						
Johnstone, J. K.					1	1		
Johnstone, W. J.				1	1			
Jones, Andrew		1						
Jones, Richard				1				
Jubenville, J. P.		1						
Keeler, G. S.		1						
Keilty, Thos.		1						
Kelly, Edward				1				1
Kelly, John F.							1	
Kelly, M. J.				1				
Kenning, J. H.		1						
Keogh, P. M.		1						
Kidd, Thomas.							1	1
Kilroy, E. T.		1						
King, R. M.		1						
Knight, Jos.					1			
Knowlson, J. B.		1						
Laidman, Richard H.				1				
Lane, T. M.		1						
Laporte, Geo.		1						

ANNEXE B.—*Suite.*

N° 10.—Liste des personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur, 1894-95.—*Suite.*

Noms.	SERVICES.							
	Intérieur.	Accise.	Bureau des insp.-nes. de bois.	Poids et mesures.	Gaz.	Inspect. de la lumière électrique.	Douanier.	Falsific. des subst. alim.
LaRivière, A. C.		1						
LaRue, George		1						
Lavallé, D. P.		1						
Lawlor, H.		1						
Lawlor, R. A.		1			1			
Lecours, H. T.		1						
Lee, Edward		1						
Leighton, W. K.				1				
LeMoine, Jules		1						
LeMoine, J. M.		1						
Lépine, Louis.		1						
Leprohon, R. M.		1						
Lett, F. P. A.		1						
LeVasseur, N.					1			
Logan, John.		1						
Looby, John.				1				
Lynch, P.				1				
Lynes, K.		1			1			
Lyons, E.		1						
Lyons, John.				1				
Macdonald, A. B.		1						
Macdonald, D.		1						
Macdonald, J. A.				1				
Macfarlane, Thos.								1
Mackay, G. W.		1						
Mackay, J. H.		1						
Magness, Robert				1				
Mainville, C. P.		1						
Malo, T.		1						
Manning, J.		1						
Marcon, F. E.		1						
Marentette, Alex.				1				
Marion, J. Eugène E.		1						
Marshall, F.		1						
Mason, F.		1						
Metcalf, W. F.		1						
Miall, E.	1							
Miller, A.					1			
Miller, J. E.		1						
Miller, W. F.		1						
Miller, Elie.		1						
Milligan, R. J.				1				
Milliken, E.		1						
Mongeon, Cyrille.				1				
Monteith, J. A.		1						
Moore, T.		1						
Moore, Wm.		1						
Moreau, Alf.				1	1			
Morrow, John		1						
Mulhern, M. M.		1			1			
Munro, H. D.		1			1			
Murray, A. E.		1						
Murray, David.		1						
McAllister, A.		1						
McCarthy, J. P.	1							
McClenaghan, M.		1						
McCloskey, J. R.		1						
McCoy, Wm.		1						

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B—Suite.

N° 10.—LISTE des personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur, 1894-95.—Suite.

NOMS.	SERVICES.							
	Intérieur.	Accise.	Bureau des insp.-mesur. de bois.	Poids et mesures.	Gaz.	Inspect. de la lumière électrique.	Douanier.	Falsific. des substances aliment.
Rowland, F.		1						
Russell, W. W.				1				
Ryan, J. B.				1				
Ryan, Wm.		1						
Saucier, X.		1						
Schram, B.		1						
Scovil, W. B.				1				
Scullion, P. J.		1						
Scullion, J. W.		1						
Sexton, J.		1			1			
Shanacy, M.		1						
Shaw, J. F.	1							
Simpson, A. F.		1						
Simon, E. H.		1						
Slattery, R.		1						
Slattery, Thomas.				1				
Smyth, B. B.		1						
Spereman, J. J.		1						
Spence, F. H.		1						
Spence, John.		1						
Standish, J. G.		1						
Stewart, James.		1						
Stratton, W. C.		1						
Taylor, G. W.		1						
Taylor, J. F.		1						
Till, T. M.		1						
Thomas, J. S.				1				
Thomas, Philip		1					1	
Thomas, Robert.		1						
Todd, Thomas			1					
Tomlinson, W. H.				1				
Tompkins, P.		1						
Toupin, F. X. J. A.		1						
Tourchot, A. L.								1
Tracey, J. P.		1						
Tremaine, L. E.		1						
Valin, J. E.	1							
Verner, Francis		1						
Villeneuve, J.		1						
Vincent, J. L.		1						
Wainright, F. G.		1						
Waller, J.		1						
Walsh, Daniel.		1						
Wardell, R. S. R.		1						
Watkins, J. A.		1						
Watson, James								1
Webbe, C. E. A.		1						
Weir, James		1						
Westman, T.		1						
Weyms, C.		1						
Wheatley, Alfred E.				1				
Whelan, W. F.			1					
Whittaker, William				1				
Williams, J.					1			
Wilmot, J. B.				1				
Wilson, David.		1						
Winter, A. W.		1						
Winters, C. F.	1							

ANNEXE B.—*Suite.*N° 10.—LISTE des personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur, 1894-95.—*Suite.*

Noms.	SERVICES.							
	Intérieur.	Accise.	Bureau des insp.-mesur. de bois.	Poids et mesures.	Gaz.	Inspect. de la lumière électrique.	Donanier.	Falsific. des substances aliment.
McCuaig, Aug. F.		1						
McCullough, A.	1							
McDonald, J.				1				
McDonald, J. A.		1						
McDonald, M. A.		1						
McFarlane, C. D.		1						
McGill, A.								1
McIntyre, Donald.		1						
McKay, John.				1				
McKimm, U. H.		1						
McLenaghan, H.		1						
McPherson, A. F.		1						
McPhie, Donald.					1	1		
McSween, James.		1						
Nash, S. C.		1						
Nettle, R.	1							
Newby, F.	1							
Nichols, J. T.		1						
Olivier, J. A.				1				
O'Brien, C.		1						
O'Brien, J. F.		1						
O'Donnell, J.		1						
O'Donohue, M. J.		1						
O'Flaherty, M. J.					1			
O'Leary, T. J.		1						
Panneton, G. E.		1						
Pape, James.					1			
Packinson, Edward B.		1						
Patton, James.			1					
Perkins, L. A.		1						
Perry, G. L.		1						
Petit, J. B.				1				
Pinhey, Henry.				1				
Pinsonnault, Alfred.		1						
Piper, H.				1				
Plessis (dit Bélair), A.		1						
Pole, C. W.		1						
Powell, J. R.		1						
Power, R.			1					
Power, Thomas A.		1						
Provost, J. J.				1				
Purdie, S. A.					1			
Quain, Redmond.	1							
Quinn, J. D.		1						
Ramon, Pierre.		1						
Reddan, C. J.		1						
Reddin, James.				1				
Reilly, John S.		1						
Rennie, George.		1				1		
Richard, D.				1				
Richard, J. U.				1				
Roche, H. G.					1	1		
Rogerson, J. M.		1						
Ross, H. E.				1				
Ross, S. F.		1						
Rouleau, J.		1						
Rowan, A.					1	1		
Rowland, E.		1						

Revenus de l'Intérieur—Accise.

ANNEXE B—Suite.

N° 10.—Liste des personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur, 1894-95.—Fin.

NOMS.	SERVICES.							
	Intérieur.	Accise.	Bureau des insp.-mes. de bois.	Poids et mesures.	Gaz.	Inspect. de la lumière électrique.	Douanier.	Falsific. des subst. alim.
Wolfenden, William.....		1						
Woodward, G. W.....		1						
Wright, Robert.....				1				
Yates, J. M.		1						
Total	22	293	10	67	31	6	4	10

ANNEXE B.—*Fin.*

N° 11.—LISTE des personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur, moyennant salaire, durant une partie de l'année expirée le 30 juin 1895.

NOMS.	PÉRIODE.	SERVICES.					
		Intérieur.	Accise.	Bur. d. insp. n. de bois.	Poids et mesures.	Gaz.	Falsific. des subst. alim.
Baby, J. C.	Du 1er juillet 1894 au 31 mai 1895		1				
Barker, C.	Du 1er juillet 1894 au 31 mai 1895		1				
Bernier, Chas. C.	Du 12 juillet 1894 au 30 juin 1895		1				
Blackman, Chas.	Du 1er déc. 1894 au 30 juin 1895		1				
Bois, Geo. A.	Du 1er juillet 1894 au 30 septembre 1894				1		
Cowley, Walter	Du 1er juillet 1894 au 31 janvier 1895				1		1
Giffin, W. W.	Du 1er juillet 1894 au 31 mai 1895				1	1	
Gouin, W. G.	Du 1er juillet 1894 au 31 juillet 1894			1			
Hastie, Wm	Du 1er juillet 1894 au 31 octobre 1894		1				
Lawder, John	Du 1er juillet 1894 au 31 décembre 1894		1				
Malone, Thos.	Du 1er juillet 1894 au 31 juillet 1894			1			
McLean, H. F. H.	Du 1er juillet 1894 au 15 décembre 1894		1				
Osborne, A. D.	Du 22 juillet 1894 au 30 juin 1895		1				
O'Sullivan, D.	Du 1er août 1894 au 30 juin 1895		1				
Parsons, G. F.	Du 1er juin 1895 au 30 juin 1895		1				
Pringle, James.	Du 25 mars 1895 au 30 juin 1895		1				
Renaud, Albert H	Du 7 décembre 1894 au 30 juin 1895		1				
Robins, Paul M.	Du 1er juillet 1894 au 31 août 1894		1				
Scott, M. W.	Du 16 avril 1895, au 30 juin 1895		1				
Thériault, L.	Du 1er octobre 1894 au 30 juin 1895				1		
Williams, Geo.	Du 1er juillet 1894 au 31 juillet 1894		1				
	Total	1	14	2	4	1	1

RÉCAPITULATION.

Employés durant l'année, d'après état n° 10	443
do une partie de l'année, d'après état n° 11	23
Total	466
A déduire—Employés de l'intérieur et à l'accise	1
do do à l'accise et aux poids et mesures	1
do do do au gaz	9
do do do aux douanes	1
do do do à la falsification des subst. alimentaires	2
do do aux poids et mesures et gaz	5
do do à l'inspection de la lumière électrique	1
do do à la falsification des substances alimentaires	3
do do au gaz et à la lumière électrique	5
do do des douanes et à la falsification des subst. aliment.	1
	29
Total net	437

INDEX.

	PAGE.
Adams, J. S.	109
Addison, C.	134
Alimentaires, falsification des substances—	129 à 131
do do	49
“ Advance,” The Dutton	133
Ahearn et Soper	143
Aikens, Culver et Cie.	117
Alexander, Thomas	107
Allen, G. A.	119
do	110
Allison, Charles	137
Amor, William	107
Anderton, W. A., exécuteur	28
Angers, C. P., C.R.	117
Annexe A	51 à 105
do B.	106 à 156
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois	49
do	123
Appointements des contrôleurs	49
Appointements des insp.-mes. de bois	122 à 125
do	49
Archambault, Delle G.	118
Arnold, Thomas	122
Atherton, R.	128
do	112
Atkins, John	27
Aubin, A.	141
do	140
Audette, L. A.	16
Autres recettes—Revenu de	6
do do dépôts mensuels	20 à 23
do do état comparatif indiquant l'augmentation et la diminu- tion pour 1893-94 et 1894-95.	24-25
Babington, F. W.	129
Baby, Joseph	111
Baby, J. C.	110
Baby, W. A. D.	119
do	106
Bailey, George	116, 138
Bailey, John	104
Baird et Tatlosk	130
Baker, C.	110
Baker, John S.	136
Baldwin, A. H.	100
Banque de la Colombie-Britannique, La	100
Barber, J. S.	109
Barrett, J. K.	137
do	115
Barrie, bureau du gaz de	139
Barry, A.	127
Barsalo, Edward	121
Barsalo, P.	124
Barton, Francis	27
Battle, M.	126
do	107
Bate, H. N. et Fils	30
Bauer, Frank	27
Bayard, G. A.	119
do	107
Beauchesne, P. C.	118
Appointements	109
Dépenses imprévues	134
Dépenses. Détails des.	129 à 131
Crédit.	49
Abonnement.	133
Divers.	143
Frais judiciaires	117
Appointements	107
Bordereau	119
Appointements	110
do	137
do	107
Remises	28
Frais judiciaires	117
Statistique des revenus.	51 à 105
Détails des dépenses	106 à 156
Crédit.	49
Détails des dépenses	123
Crédit.	49
Détails des dépenses	122 à 125
Crédit	49
Commission sur vente d'estampilles de tabac	118
Dépenses imprévues.	122
Distribution des saisies.	128
Appointements.	112
Remises.	27
Dépenses imprévues.	141
do et appointements	140
Timbres judiciaires.	16

	PAGE
Beasley, R.	110
Beauchamp, J. P.	119
do	110
Beattie, Thomas	135
Beaupré, H.	134
Beaupré, Noël	123
Bédard, Jérémie	123
Bedell, George A.	118
Behan, Frères	122
Bélaire, A.	111
Bell, Charles N.	129
Bell, J. E.	119
do	109
Bell, James	28
Bell, Cie de téléphone	122, 132
Belle-Rives, G.	122
Belleville, division de l'accise	106
do bureau du gaz	139
do bureau des poids et mesures	135
Belyea, J. A.	117
Belyea, T. H.	112
Bender, A. J.	117
Benjamin, E. R.	16
Bennett, James	109
Bergeron, Joseph	123
do	121
Berlin, bureau du gaz	139
Bernhardt, Louis	26
Bernhardt, Peter	27
Bernier, C. C.	112
Best, W. F.	130
Bickles, J. W.	139
do	108
Binney, J. W.	118
Birkett, Thomas	116, 138, 142
Bish, Philip	119
do	106
Bishop, Alder	114
Bixel, Arthur	26
Bixel, Cyrus	27
Blackburn, R., et al	100
Blackman, C.	107
Blackwood, William	27
Blair, H. C.	118
Blair, J. B.	126
do	109
Blake, R. P.	28
Blaisdell, N. S.	100
Blatch, F. K.	132
Blethen, C. W.	113
Blundell, R.	114
Bois, G. A.	137
Boivin, C. A.	127
do	112
Bolster, George I.	135
Boomer, J.	104
Boomer, J. B.	109
Booth, J. R.	100
Borden, Ritchie et Cie	117, 130
Bordereau des officiers	119
do	49
Borradaile, R.	115
do	117
Borthwick et Cie	131
Boswell et Frères	27
Bott, John	28, 29
Boucher, O. N. E.	112
Bourassa, Jos.	127
do	111
Bourassa, P.	136
Bourget, O.	127
do	111
Bouteiller, G. A.	119
do	106
Appointements.	110
Bordereau.	119
Appointements.	110
do	135
Louage de voitures.	134
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois.	123
do do	123
Commission.	118
Dépenses imprévues.	122
Appointements.	111
Inspection des denrées.	129
Bordereau.	119
Appointements.	109
Remises.	28
Loyer de téléphone, etc.	122, 132
Appointements.	122
Dépenses imprévues et appointements.	106
do do	139
do do	135
Frais judiciaires.	117
Appointements.	112
Services professionnels.	117
Timbres d'effets de commerce.	16
Appointements.	109
Dépenses d'inspecteur-mesureur de bois.	123
Honoraires do	121
Dépenses imprévues et appointements.	139
Remises.	26
do	27
Appointements.	112
Analyse des substances alimentaires.	130
Dépenses imprévues et appointements.	139
Appointements.	108
Commission.	118
Dépenses imprévues.	116, 138, 142
Bordereau.	119
Appointements.	106
do	114
Remises.	26
do	27
Locataires.	100
Appointements.	107
Remises.	27
Commission.	118
Distribution des saisies.	126
Appointements.	109
Remise.	28
Locataire.	100
Appointements.	132
do	113
do	114
do	137
Distribution des saisies.	127
Appointements.	112
do	135
Acheteur.	104
Appointements.	109
Locataire.	100
Frais judiciaires.	117, 130
Détails des dépenses.	119
Crédit.	49
Dépenses imprévues et appointements.	115
Frais judiciaires.	117
Dépenses imprévues.	131
Remises.	27
do	28, 29
Appointements.	112
Distribution des saisies.	127
Appointements.	111
do	136
Distribution des saisies.	127
Appointements.	111
Bordereau.	119
Appointements.	106

Revenus de l'Intérieur—Accise.

	PAGE
Bowen, N. H.	104
Bowie, R.	27
Bowman, Allan	106
Bowman, M.	130
Bowes, William	116
Boyd, Angus	118
Boyd, S. J.	126
do	108
Boyle, P.	111
Brabant, G. N.	127
do	111
Bradley, Carrie	110
Brain, Edwin	28
Brampton "Times," The	133
"Brandon Mail," Brandon	133
Brantford, division de l'accise	106
Brennan, D. J.	119
do	109, 110
Brennan, John	119
do	110
Bristol, passage d'eau	13
Billets de banque de l'Am. Britannique	116, 138, 142
Broadfoot, S.	139
do	106
Brockville, bureau du gaz	139
do "Times"	133
Bronson et Weston	100
do Lumber Co., The	100
Brook, Joseph.	104
Brousseau, J. B.	123
Brown, Eb.	134
Brown, H. B., C.R.	117
Brown, J. J.	106
Browne, G. W.	107
Brunel, G.	132
Buckingham et Cumberland, passage d'eau—	Locataire..... 13
Buffalo et île Navy, passage d'eau	Locataire..... 13
Buffalo et pointe près du passage d'eau de la	Pointe-Albinot—Locataire..... 13
Buffalo et Pointe-Albinot, passage d'eau	Locataire..... 13
Buffalo et Pointe-Shisler	do..... 13
Bulmer, W.	Appointements..... 110
Burgess, Thomas	do..... 138
Burke, T.	Dépenses imprévues et appointements..... 115
Burns, John	do do..... 132
Barrow, Stewart et Milne	Dépenses imprévues..... 116, 138
Burrows, W.	do et appointements..... 139
Byrnes, John	do do..... 132
Cahill, J. H.	do do..... 111
Cahill, J. W.	Bordereau..... 119
do	Appointements..... 110
Cahill, Thomas	Dépenses imprévues et appointements..... 140
do	Appointements..... 108
Calcutt, H.	Remises..... 28
Calgary, division de l'accise	Dépenses imprévues et appointements..... 114
Cameron, A. McK.	Commission..... 118
Cameron, D. M.	Bordereau..... 119
do	Appointements..... 106
Campeau, F. R. E.	do..... 132
"Canada," Le	Abonnement..... 133
Canada Atlantic, Cie de ch. de fer	Fret..... 131
"Canadian Baptist"	Abonnement..... 134
Canadienne, Cie de messageries	Fret..... 134
"Canadian General Electric Co." The	Divers..... 143
"Canadian Manufacturer," Toronto	do..... 133
Canadien du Pacifique, chemin de fer	Fret..... 131, 134
do do	Locataires..... 100
Canadien du Pacifique, Cie du télégraphe	Dépenses imprévues..... 132
Canadienne, Cie de caoutchouc	do..... 142
Canadien, tabac en torquettes	Quantité prise pour la consommation..... 18
Cap-Breton, division de l'accise	Dépenses imprévues et appointements..... 113
do division des poids et mesures—	do do..... 137
"Capital Siftings," Ottawa	Abonnement..... 133
Cardinal et Ogdensburg, passage d'eau	Locataire..... 13
Carling, Frères	Remises..... 29

	PAGE
Carling, T. H.	26, 27, 28, 29
Carmichael, D.	001
Carroll, D.	113
Carson, H. L.	183, 143
Carter, William	132
Cassels, R., jeune	16
"Catholic Record," The	133
"Catholic Register," The	133
Cauchy, Charles	123
Cavan, W.	119
do	110
Caven, A.	108
Cawley, W.	129
do	129
Chabot, F.-X.	136
Champness, F.	118
Chalut, J. O.	136
Charlottetown, division de l'accise	113
do division du gaz	141
do division des poids et mesures—	137
Chartier, E.	111
Chatham, N.-B., division de l'accise	112
Chevalier, John	104
Chippewa et Schlosser, débarcadère	13
Chisholm, J. J.	137
Chisholm, W. N.	108
Choat et Kern	104
Choquette, P. A.	117
Christie, W. J.	113
Chutes d'eau, loyers et autres	100 à 105
do do	49
do do	20 à 23
do do	100
do do	12
Cigares—Honoraires de licences	18
do Licences émises, matériaux employés, quantité produite	82-83
do Etat comparatif pour 1893-94 et 1894-95	84
do Quantité entrée pour la consommation	18
do Revenu	69
do do et remboursements	33
do Etat comparatif	88
do do indiquant l'augmentation et la diminution mensuelle pour 1893-94 et 1894-95	24-25
do Mouvements d'entrepôt	86
"Citizen," The Daily, Ottawa	131
do do	133
Clark, A. F.	108
Clark, A. J.	118
Clark, James A.	112
Clark, L. H.	27
Cobourg, division du gaz	139
Cochrane et Billings	117
Codd, H. J. S.	111
Code, A.	129
do	113
do	129
Code, Alex.	135
Colclough, J. W.	114
Coleman, C.	109
Coleman, J. J.	119
do	111
Coles, F. H.	107
"Colonist," The, Victoria, C.-B.	133
"Commercial and Financial Chronicle," N.-Y.	133
Commission sur la vente d'estampilles pour le tabac canadien en torquettes	118
do do do	49
do do aux officiers de douane	118
do do	49
Commissaires d'écoles, Havre Rondeau	100
Compte, L. A. J.	127
Conroy, Mary	100
Conway, B. J.	119
do	106
Cook, W. et A. H.	124
Remises	26, 27, 28, 29
Locataire	001
Appointements	113
Dépenses imprévues	183, 143
Appointements	132
Compte de timbres judiciaires	16
Abonnement	133
do	133
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois	123
Bordereau	119
Appointements	110
do	108
Dépenses imprévues	129
Appointements	129
do	136
Commission	118
Appointements	136
Dépenses imprévues et appointements	113
do do do	141
do do do	137
Appointements	111
Dépenses imprévues et appointements	112
Acheteur	104
Passage d'eau	13
Appointements	137
do	108
Acheteurs	104
Frais judiciaires	117
Appointements	113
Compte des locataires	100 à 105
Crédit pour	49
Dépôts mensuels	20 à 23
Annexe A	100
Revenu	12

Revenus de l'Intérieur—Accise.

	PAGE
Cook, W. R.	109
Copeland Brewing Co.	29
Corbeil, Louis	117
Cornwall division de l'accise	106
do division du gaz	139
Corporation de New-Westminster	100
do Québec	100
Cosgrove, L. J.	28
Cosgrove, John	135
Costello, J. W.	137
Costigan, H. A.	113
Costigan, J. J.	131
do	129
do	111
do	129
Coughlin, D.	135
"Courrier de St-Hyacinthe"	133
"Courier," The, Brantford	134
Courtney, J. J.	111
Coutlee, J. M.	100
Cowan, E.	137
Cowley, W.	138
do	137
Cranston, Adam	27
Crawford, W. P.	107
Creeley, George	104
Cronmiller et White	27
Cross, A. E.	28, 29
Cross Point et Campbellton, passage d'eau.	13
Crotters, T. W.	138
Crotty, John	119
do	110
Crowe, W.	119
do	110
Cullen, P.	111
Curless, C.	126, 127, 128
Currier, J. M.	100
Curry, J. P.	138
"Daily Citizen"	131
do	133
"Daily Empire"	133
"Daily Free Press," Winnipeg	133
"Daily Gazette," Montréal	133
"Daily Globe," Toronto	133
"Daily Herald," Guelph	133
"Daily Mail," Toronto	133
"Daily Mercury," Québec	133
"Daily News," The, Berlin	133
"Daily Review," Peterborough	133
"Daily Sun," Saint-Jean, N.-B.	134
"Daily Witness," Montréal	133
Danis, A. D.	118
do	127
Daoust, J. A.	136
Dart, H. J., et Cie	130
Daveluy, George	124
do	124
Daveluy, J. P.	111
Davis, Robert	28
Davis, Thomas	28
Davis, T. G.	107
Davis, James	113
Davis, John	115
Dawes, A. J.	27
Dawson et Cie	122
Dawson, W.	119
do	109
Decarie, H.	131
Decelles, M. J. A.	124
DeMartigny, C. P. L.	122
Demers, F. X.	123
Demers, L.	123
Dennis, W. A.	139
Départementales, dépenses imprévues	49
Appointements	109
Remises	29
Frais judiciaires	117
Dépenses imprévues et appointements	106
do do	139
Locataire	100
do	100
Remises	28
Appointements	135
do	137
Dépenses imprévues et appointements	113
do	131
Analyses des substances alimentaires	129
Appointements	111
Frais de voyages	129
Appointements	135
Abonnement	133
do	134
Appointements	111
Locataire	100
Appointements	137
Dépenses imprévues	138
Appointements	137
Remises	27
Appointements	107
Acheteur	104
Remises	27
do	28, 29
Cross Point et Campbellton, passage d'eau.—Locataire	13
Frais judiciaires	138
Bordereau	119
Appointements	110
Bordereau	119
Appointements	110
do	111
Distribution des saisies	126, 127, 128
Locataire	100
Dépenses imprévues	138
Annonces	131
Abonnement	133
do	133
do	133
do	133
do	133
do	133
do	133
do	133
do	133
do	133
do	133
do	133
do	134
do	133
Commission	118
Distribution des saisies	127
Appointements	136
Dépenses imprévues	130
do	124
Appointements	124
do	111
Remises	28
do	28
Appointements	107
do	113
Dépenses imprévues et appointements	115
Remises	27
Dépenses imprévues	122
Bordereau	119
Appointements	109
Dépenses imprévues	131
do	124
Appointements	122
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois	123
do	123
Appointements	139
Crédit	49

	PAGE
Départementales, dépenses, page 34	Détails 132 à 134
do do	Crédit 49
Dépenses imprévues des insp.-mes. de bois.	Crédit 49
do do	Détails des dépenses 122 à 125
Dépenses imprévues de l'accise	Crédits 49
do de l'accise, page 11	Détails des 106 à 120
do do	Crédits 49
do générales de l'accise, page 11	Détails des 106 à 148
Dépenses—Falsification des substances alimentaires, page 17.	Détails des 126
do Accise, pages 9 à 11.	Détails des 106 à 120
do Départementales, page 34.	Détails des 132 à 134
do Détails des, (Annexe B),	106 à 156
do Inspection de la lumière électrique, page 47.	Détails des 143
do Inspecteurs-mesureurs de bois, page 15.	Détails des 98-99
do Inspection du gaz, pages 44 et 45.	Détails des 139 à 142
do Inspection des denrées, page 17.	Détails des 129
do Tableau général	4-5
do Travaux publics secondaires, page 17.	Détails des 129
do Poids et mesures, pages-39 à 41.	Détails des 135 à 138
Départements, appointements	Crédit 49
Desaulniers, A.	Distribution des saisies 126
Desaulniers, J. A. E.	do do 126
Desnoyers, juge M. M. A.	Frais judiciaires 117
Desroches, D.	Distribution des saisies 128
do	Appointements 112
Devine, Félix M.	do 108
Devlin, Felix	Remises 28
Dewar, Colin	Locataire 100
Diamond, W. J.	Services professionnels 138
Dibblee, William	Appointements 112
Dick, J. W.	do 109
Dickson, C. T.	do 107
Dingman, N. J.	do 108
Directeur de poste, Ottawa	Frais de port pour l'année 132
Distribution des saisies	126 à 128
do do	Récapitulation 128
Districts, Inspecteurs de—Accise	Dépenses imprévues et appointements 114, 115
do do	Gas do do 139 à 142
do do	P. et M. do do 135 à 138
Division de la Colombie-Britannique	Dépenses imprévues et appointements 115
Dixon, H. G. S.	Appointements 111
Dodd, William	Locataire 100
Dodds, E. W.	Appointements 109
Doherty, W. B.	Frais judiciaires 138
Dominion, Cie de messageries	Fret 116, 134, 138
"Dominion Oddfellow," Toronto	Abonnement 133
Dominion Phosphate Co.	Locataire 102
Donaghy, William	Appointements 106
Donovan, John	Charriage 134
Dorion, G. T.	Appointements 136
Dorval, George	Dépenses d'inspecteur-mesureur de bois 123
do	Honoraires do 121
Dorval, Philip.	Annuités do 123
Dowling, Thomas	Appointements 113, 114
Doyle, B. J.	do 109
Doyle, J. E. H.	do 107
Doyon, J. A.	do 132
do	Frais de voyages 138
Drewry, E. L.	Remises 27-28
Dudley, W. H.	Bordereau 119
do	Appointements 106, 109
Duggan, Edward	Annuité d'inspecteur-mesureur de bois 123
Duggan, James	Dépenses imprévues 122
Duggan, W.	Annuité d'inspecteur-mesureur de bois 123
Dumbrille, James	Appointements 108
Dumbrille, R. W.	do 107
Dumouchel, L.	do 111
Dundas et Waterloo, chem. de—	Locataire. Menues dépenses 13
Dunlop, C.	Appointements 110
Dunn, J. P.	do 132
Dunnville Bridge	Locataire 13
Duplessis, C. Z.	Appointements 112
Dupuis, J.	Distribution des saisies 127
Dustan, W. M.	Dépenses imprévues et appointements 113

Revenus de l'Intérieur—Accise.

	PAGE
Earl, R. H.	107
Eaton, C.	27
Eclipse Office Furniture Co.	138
Edifices	13
Edmundston et Maine, passage d'eau	13
Edwards, J. B.	130
Egan, James	135
Egener, A.	107
Eimer et Amend	116
Ekers, H. A.	27
Electrique, inspection de la lumière,—	49
do do	143
do do	35
do do	23
Electrique, inspection de la lumière—	46
“Electric World,” The, New York.	133
Elliott, G. M.	118
do	140
Elliott, T. H.	135
Ellis, W. H.	130
“Empire,” The, Toronto.	133
Empire Tobacco Company, The	30, 31, 32
Engrais	17
“Equity,” The, Shawville	133
Erb, A. A.	106
Ernest et Piquette (lisez Piquette, Ernest)	117
“Evangelical Churchman,” The	133
Evans, G. T.	109
“Evénement,” L'	133
“Evening Journal,” The	133
“Evening Telegram,” The	133
Fabriques en entrepôt—	18
do	92
do	95
do	93
do	18
do	6
do	24-25
do	33
do	94
do	96
Fahey, Edward	107
Fahey, Owen	111
Fairall, H. S.	26, 28, 29
Falconer, J.	119
do	110
Falsification des substances alimentaires—	129 à 131
do do	49
Feore, J. F.	123
Ferguson, J.	108
Ferguson, J. C.	129
do	112
do	129
Ferland, Edward	118
Ferland, Pierre	121
Findley, H.	137
Finlayson, Roderick	100
Fiset, A.	128
do	112
Fiset, M.	130
Fisher, John	27
Fitzgerald, E. W.	135
Fitzgerald, J., et Cie	122
Fitzpatrick, W. J.	112
Fitzroy et Onslow, passage d'eau	13
Flynn, D.	119
do	109
Flynn, J. P.	126
do	109
Foley, Mary	122
Forest, E. R.	110
Forester, Thomas	131

	PAGE
Fort Erié et Buffalo, passage d'eau	13
Fortier, J. J. O.	128
do	112
Foster, Henry	119
do	107
Fournier, L. A.	136
Fowler, George	132
Fox, Thomas	110
Fraser, G. J.	106
Fraser, P.	126
do	111, 113
Frais judiciaires	117
Frederick, Antoine	123
do	121
"Fredericton, Farmer," N.-B.	133
"Free Press," Ottawa	133
Freed, A. J.	135
Frenette, Joseph	123
Gagnon, Joseph Ant.	102
Gallagher, F.	122
Garbatz, John	104
Garrioch, Goddard et Cie	143
Gatien, F.	112
Gauthier, A.	131
Gauthier, P.	118
Gauvin, N.	118
Gauvreau, G.	131
"Gazette" The, Montreal	133
Geldart, O. A.	112
George, John	108
Gerald, Charles	119
do	109, 110
Gerald, W. H.	119
do	108
Gerald, W. J.	115
do	132
do	132
Gerhardt, C.	130
Gervais, S.	136
Giffin, W. W.	139
do	135
Gilchen, Thos.	123
Gilhuly, R. H.	118
Gill, William	141
do	115
Girard, I.	107
Girdlestone, R. J. M.	113, 137
Girdwood, Dr G. P.	131
Godson, H.	115
Goldstein, B.	30, 31, 32, 33
Good, H. L.	141
Gooderham et Worts	116, 130
Goodman, A. W.	119
do	109, 110
Gordon, D. W.	100
Gorman, A.	113
Gorman, M.	135
Gosnell, T. S.	113, 114
Gouin, G. A.	122
Gouin, W. J.	124
Gouvernement, bur. de la papeterie du	132
do lignes télégraphiques	13
Gow, J. E.	119
do	108
Gow, James	114
Gowen, E.	122
Gower Point et LaPasse, passage d'eau	13
Graham et Cie	28
Graham, W. J.	140
do	108
Graham, K. D.	130, 134
Graham, W. T.	109
Granger et Frères	124
Locataire	13
Distribution des saisies	128
Appointements	112
Bordereau	119
Appointements	107
do	136
do	132
do	110
do	106
Distribution des saisies	126
Appointements	111, 113
Dépenses	117
Dépenses d'inspecteur-mesureur de bois	123
Honoraires do do	121
Abonnement	133
do	133
Appointements	135
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois	123
Locataire	102
Appointements	122
Acheteur	104
Dépenses imprévues	143
Appointements	112
Dépenses imprévues	131
Commis. sur la vente d'estamp. pour tabac.	118
Commission	118
Dépenses imprévues	131
Abonnement	133
Appointements	112
do	108
Bordereau	119
Appointements	109, 110
Bordereau	119
Appointements	108
Dépenses imprévues	115
Appointements	132
Frais de voyages	132
Dépenses imprévues	130
Appointements	136
Dépenses contingentes et appointements	139
Appointements	135
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois	123
Commission	118
Dépenses imprévues	141
do et appointements	115
Appointements	107
do	113, 137
Dépenses imprévues	131
do et appointements	115
Remises	30, 31, 32, 33
Dépenses imprévues et appointements	141
do	116, 130
Bordereau	119
Appointements	109, 110
Locataire	100
Appointements	113
do	135
do	113, 114
Dépenses imprévues	122
Appointements	124
Papeterie	132
Locataire	13
Bordereau	119
Appointements	108
Dépenses imprévues et appointements	114
do do	122
Locataire	13
Remises	28
Dépenses imprévues et appointements	140
Appointements	108
Dépenses imprévues	130, 134
Appointements	109
Dépenses imprévues	124

Revenus de l'Intérieur—Accise.

	PAGE
Grant, H. H.	128
do	113
Gray, J. G.	143
Great Northern Transit Company	100
Grand Nord-Ouest, Cie de télégraphe	132
Gregory, Ernest	117
Grier, G. A. et Cie.	100
Greisinger, Louis, jeune	27
Griffith, Elie	30, 31, 33
Grimason, Thomas	107
“Grip,” The, Toronto	133
Guay, A.	136
Guelph, division de l'accise	106
do do du gaz	139
Guérard, L.	122
Hadrill, George	129
Hagan, James	132
Hagan, Mme C.	134
Hagarty, Mlle B.	116
Hagarty, P.	119
do	113
Halifax, division de l'accise	113
do do	128
do do du gaz	141
do do des poids et mesures	137
Hall, C. R.	132
Hall, J. J.	108
Hall, l'hon. John S.	117, 138
Halliday, W. A.	116, 132
Hamel, A. F.	123
Hamilton, A. G.	118
do division de l'accise	106
do do	126
do do du gaz	139
do div. des poids et mesures.	135
Hamilton, W. L.	141
do	114, 138
Hamond, Eugène	127
Hanly, A.	107
Harney, Thomas	122
Harris, Bronson et Cie	100
Harris et Campbell	116, 138, 143
Harrison, F. T.	130
Hart, P. D.	106
Harty, M. J.	108
Harvey, E. A.	114
Haslam, W. H.	28
Hastie, William.	110
Havres—revenu	13
Hawkins, A. C.	106
Hawkins, A. St. George	139
Hawkins, W. L.	113
Hayward, C. W.	28, 29
Hayward, W. J.	136
Hearn, John G.	122
Hébert, C. D.	128
do	112
Hébert, J. A. P.	136
Helliwell, H. N.	109
Henderson, W.	109
Heney, J. J.	26
Henry, J. M. B.	107
Henry, James	30, 31, 32, 33
Henwood, George.	114
“Herald,” The, Halifax.	134
Hergott, Frères	28
Heron, W. L.	132
Hesson, C. A.	109
Hesson, T. H.	118
Henser, Peter	27
Hicks, W. H.	140
do	107
Higman, O.	143
do	143
Distribution des saisies.....	128
Appointements.....	113
Divers.....	143
Locataire.....	100
Télégrammes.....	132
Frais judiciaires.....	117
Locataires.....	100
Remises.....	27
do.....	30, 31, 33
Appointements.....	107
Abonnement.....	133
Appointements.....	136
Dépenses imprévues et appointements.....	106
do do.....	139
do.....	122
Inspection des denrées.....	129
Services.....	132
Dépenses imprévues.....	134
Services supplémentaires.....	116
Bordereau.....	119
Appointements.....	113
Dépenses imprévues et appointements.....	113
Distribution des saisies.....	128
Dépenses imprévues et appointements.....	141
do do.....	137
Appointements.....	132
do.....	108
Frais judiciaires.....	117, 138
Services supplémentaires.....	116, 132
Annuité d'inspect.-mésureur de bois.....	123
Commission.....	118
Dépenses imprévues et appointements.....	106
Distribution des saisies.....	126
Dépenses imprévues et appointements.....	139
do do.....	135
Dépenses imprévues.....	141
do et appointements.....	114, 138
Distribution des saisies.....	127
Appointements.....	107
Appointements.....	122
Locataires.....	100
Dépenses imprévues.....	116, 138, 143
Analyses des substances alimentaires.....	130
Appointements.....	106
do.....	108
do.....	114
Remises.....	28
Appointements.....	110
Appointements.....	13
Appointements.....	106
do.....	139
do.....	113
Remises.....	28, 29
Appointements.....	136
Dépenses imprévues.....	122
Distribution des saisies.....	128
Appointements.....	112
do.....	136
do.....	109
do.....	109
Remises.....	26
Appointements.....	107
Remises.....	30, 31, 32, 33
Appointements.....	114
Abonnement.....	134
Remises.....	28
Appointements.....	132
do.....	109
Commission.....	118
Remises.....	27
Dépenses imprévues.....	140
Appointements.....	107
do.....	143
Divers.....	143

	PAGE
Higman, O.	143
Hill, A. M.	112
Hinsworth, William	132
Hobbs, G. N.	107
Hodgins, F. E.	138
Hogg, William A.	118
Holden, Daniel	104
Holliday, Thomas	27
Holmes, Margaret	122
Honoraires des inspect.-mesur. de bois	49
do	121
Houde, B. et Cie	30, 31, 32, 33
Howard, A. L.	26
Howard, W. W. S.	119
do	109
Howden, Richard	108
Howe, William	116
Howie, A.	119
do	106
Hubleby, H. H.	113
Hudon, A.	110
Hudson, William	100
Huether, C.	27
Huether, Henry	27
Huff, George A.	100
Huggard, R. T.	141
do	137
Hughes, Henry	137
Hughes, P. A.	116
Hughes, R. A.	136
Hull Ferry	13
Hurst, Levi B.	109
Hyndman, Chas. A.	28
Ile du Prince-Edouard, div. de l'accise	115
Iler, B.	109
do	119
Imprimeur de la reine	132
do	132
do	132
do	132
do	132
Inspecteur en chef—Accise	115
Inspection du gaz—Dépenses, pages 44-45	49
do do	139 à 142
Inspection du gaz—Revenu	35
do do	20 à 23
do Estampilles	42-43
Inspection et mesurage du bois—Dépenses, page 47	49
do do	98-99
do do	98
do do	99
do do	14
do do	20-23
Inspection des denrées—Dépenses, page 17	129
do	49
Inspecteur des fabriques en entrepôt	115
do distilleries	115
do fabriques de tabac	115
“Intelligencer,” The, Belleville	133
“Investigator,” The, Toronto	134
Ircnside, G. A.	108
Irwin, R.	126
do	107
Irwin, S.	135
James, T. C.	113
Jameson, R. C.	119
do	109
Jameson, S. B.	118
Jobin, Jacques	123
Johnson, G. E. (lisez Johnston)	119
do	108
Johnson, J. J.	106
Johnson, W.	138
do	139
Frais de voyages	143
Appointements	112
do	132
do	107
Frais judiciaires	138
Commission	118
Acheteur	104
Remises	27
Dépenses imprévues	122
Crédit	49
Détails des dépenses	121
Remises	30, 31, 32, 33
do	26
Bordereau	119
Appointements	109
do	108
Dépenses imprévues	116
Bordereau	119
Appointements	106
do	113
do	110
Locataire	100
Remises	27
do	27
Locataire	100
Dépenses imprévues et appointements	141
Appointements	137
do	137
Dépenses imprévues	116
Appointements	136
Locataire	13
Appointements	109
Remises	28
Dépenses imprévues et appointements	115
Appointements	109
Bordereau	119
Impressions	132
Livres	132
Lithographie	132
Publications parlementaires	132
Papeterie	132
Dépenses imprévues et appointements	115
Crédit	49
Détails des	139 à 142
Recettes mensuelles	20 à 23
Compte des distributeurs	42-43
Crédit	49
Détails des	98-99
Quantité inspectée et mesurée, etc., Québec	98
do	99
Montréal, Lachine et Sorel	14
do dépôts mensuels	20-23
Détails des	129
Dépenses imprévues	115
do et appointements	115
do	115
Abonnement	133
do	134
Appointements	108
Distribution saisies	126
Appointements	107
do	135
do	113
Bordereau	119
Appointements	109
Commission	118
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois	123
Bordereau	119
Appointements	108
do	106
Dépenses imprévues	138
do et appointements	139

Revenus de l'Intérieur—Accise.

	PAGE
Johnson, W.	135
Johnston, G. E. (<i>voir</i> Johnson, G. E.)	119
Johnstone, J. K.	140
Joliette, division de l'accise	110
do	126
Joncas, P. L.	118
Jones, Andrew	109
Jones, E. H.	118
Jones, N. B.	118
Jones, R.	141
do	114
Jones, Simeon	27
“Journal of Commerce.”	133
“Journal de Waterloo,” Québec	133
do	110
Jubenville, J. P.	122
Kane, J. R.	118
Kavanagh, J. J.	119
Keeler, G. S.	108
do	108
Keilty, Thomas	137
Kelly, E.	129
Kelly, Ed.	129
do	129
Kelly, Edward	123
do	121
Kelly, John	122
Kelly, M.	123
do	121
do	136
Kennedy, William	138
Kenning, J. H.	110
Kendrick, E. B.	130
Keogh, P. M.	119
do	110
Kidd, Thomas	129
do	129
Kilroy, E. T.	119
do	110
King, R. M.	113
King, N.-B., division des poids et mesures—Dépenses imprévues et appointements	136
Kingston, division de l'accise	114
do do do	126
do do do	107
do do du gaz	139
do do des poids et mesures	135
do do do	141
Knight, Joseph	108
Knowlson, J. B.	27
Labatt, John	27
Labatt, George T.	124
Lachine, bureau des insp.-mesureurs de bois—Dépenses imprévues et appointements	123
Laflamme, Joseph S.	135
Laidman, R. H.	111
Lane, T. M.	28
Langston, Fred.	133
“La Presse” Montréal	133
“La Patrie” Montréal	111
Laporte, G.	114
LaRivière, A. C.	111
La Rue, George	111
do	127
LaSalle, B.	16
Laurentides Pulp Co., The	102
Lavallée, V. P.	110
Laverdure, E. G.	100
Lawder, John	109
Lawless, Mlle E. M.	132
Lawlor, H.	116
do	126
do	110
Lawlor, R. A.	141
do	112
Lawson, John	26, 28, 29
Leahy, David	118

	PAGE
Leahy, John	28, 29
Lecours, H. F.	110
Lee, Edward	107
Leighton, W. K.	114, 137
Lemesurier, J.	30, 31, 32, 33
LeMoine, J.	111
LeMoine, J. M.	115
Lépine, L.	119
Lépine, L.	111
"Le Prix Courant," Montréal	133
Leprohon, R. M.	126
do	110
do	107
Lett, F. P. A.	140
LeVasseur, N.	26, 28, 29
Lindberg, John	144 à 152
Liste des personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur	139
Listowel, division du gaz	107
Logan, J.	107
London, division de l'accise	139
do do du gaz	135
do do des poids et mesures	138
London, W. J.	137
Looby, John	28
Lottridge, J. M.	124
Lovell, John	26
Luks, Joseph	117
Lussier et Gendron	130, 131
Lyman, Fils et Cie	123
Lynch, John	135
Lynch, P.	139
Lynes, K.	106
do	107
Lyons, Edward	135
Lyons, John	108
Macdonald, A. B.	110
Macdonald, D.	135
Macdonald, J. A.	100
Macdonald, Très révérend évêque	129
Macfarlane, Thos.	129
do	106
MacIntyre, D.	107
Mackay, G. W.	119
Marcon, F. E.	110
do	28
Macpherson, D.	138
Magness, Robert	122
Magnuire, James	111
Mainville, C. P.	133
"Mail," The, Toronto	119
Malo, T.	110
do	123
Malone, J. C.	124
Malone, T.	124
do	123
Malone, Thomas	18
Malt—Honoraires des licences	62
do Licences émises, grain employé et quantité produite	63
do do do tableau comparatif pour 1893-94 et 1894-95	18
do Quantité prise pour la consommation	6
do Revenu	24-25
do do Tableau comparatif indiquant l'augmentation et la diminution mensuelle pour 1893-94 et 1894-95	26, 27, 28, 29
do do Remises	64-65
do do Mouvements d'entrepôt	66-67
do Tableau comparatif du malt en entrepôt pour les années terminées le 30 juin 1894 et 1895	18
Molt—Liqueur—Honoraires des licences	68
do do Licences émises, matières employées et quantité produite	24-25
do do do Tableau comparatif indiquant l'augmentation et la diminution mensuelle pour 1893-94 et 1894-95	18
do do Quantité prise pour la consommation	26
do do Remises	6
do do Revenu	69
do do Tableau comparatif de la fabrication de la liqueur de malt pour les années 1894 et 1895	

Revenus de l'Intérieur—Accise.

	PAGE
Manitoba, division de l'accise	115
Mann, Mlle J.	116
Manning, J.	111
Marentette, A.	135
Marion, J. E. E.	110
Marshall, F.	108
Martineau, S.	118
Martin, Joseph	27
Mason, F.	119
do	108
Mattman, F. X.	29
Maveitty, Mme	134
Maury, Jonathan	100
Mayon, D. J.	116, 130
Menues dépenses, page 17	129 à 131
do	49
Menus revenus, page 17	129
do	49
Menus travaux publics	13
do	20 à 23
Messner, F. X.	27
Metcalf, W. F.	109
Miall, E.	132
do	132
Miller, A.	141
Miller, J. E.	141
do	128
do	114
Miller Lock et Cie	116
Miller, W. F.	106
Millier, E.	119
do	111
Milligan, R. J.	136
Milliken, E.	109
Mills, A. E.	108
Milner, W. C.	118
Ministère du revenu de l'intérieur—dépenses	144 à 151
Mitchell, R., et Cie	130, 131
Molsons, J. H. R.	27
Moncton, division du gaz	141
Mongeon, Cyrille	136
Monteith, J. A.	114
Montants votés et dépense autorisée pour chaque service.	49
Montréal, bureau des insp. mes. de bois	124
do division de l'accise	115
do do do	110, 111
do do do	126, 127
do do do	140
do do du gaz	135
do do des poids et mesures	124
do bureau de poste	124
do aqueduc	113
Moore, T.	107
Moore, William	136, 140
Moreau, Alfred	123
Morency, D.	133
"Morning Chronicle," Québec	13
Morrisburg et Waddington, passage d'eau	123
Morrisette, Joseph	114
Morrow, John	115
do	130
Muencke, Robt.	139
Mulhern, M. M.	106
do	122
Mulroney, W. J., et G.	141
Munro, H. D.	113
do	123
Munro, William	131
Murphy, J. J.	104
Murphy, M.	123
Murphy, T.	119
Murray, A. E.	109
do	119
Murray, D.	119
Dépenses imprévues et appointements	115
Service supplémentaire	116
Appointements	111
Appointements	135
do	110
do	108
Commission sur la vente d'estamp. pour tabac	118
Remises	27
Bordereau	119
Appointements	108
Remises	29
Dépenses imprévues	134
Locataire	100
Service supplémentaire	116, 130
Détails des	129 à 131
Crédit	49
Détails des	129
Crédit	49
Revenu	13
do dépôts mensuels	20 à 23
Remises	27
Appointements	109
Appointements	132
Frais de voyages	132
Dépenses imprévues et appointements	141
do do	141
Distribution des saisies	128
Appointements	114
Dépenses imprévues	116
Appointements	106
Bordereau	119
Appointements	111
do	136
do	109
do	108
Commission	118
Liste des personnes employées dans le	144 à 151
Dépenses imprévues	130, 131
Remises	27
Dépenses imprévues et appointements	141
Appointements	136
do	114
chaque service.	49
Dépenses imprévues et appointements	124
do do	115
do do	110, 111
Distribution des saisies	126, 127
Dépenses imprévues et appointements	140
do do	135
Dépenses imprévues	124
do	124
Appointements	113
do	107
do	136, 140
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois	123
Abonnement	133
Locataire	13
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois	123
Dépenses imprévues et appointements	114
do	115
Dépenses imprévues	130
do et appointements	139
Appointements	106
Dépenses imprévues	122
do et appointements	141
Appointements	113
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois	123
Dépenses imprévues	131
Acheteur	104
Annuité d'inspecteur-mesureur de bois	123
Bordereau	119
Appointements	109
Bordereau	119

	PAGE
Murray, D.	111
Murton, Harry	27
McAdam, Thomas	104
McAllister, A.	106
McAlpin, E. A.	30, 31, 32, 33
McCarthy, D. J.	27
McCarthy, H. T.	134
McCarthy, John P.	132
McClenaghan, M.	111
McCloskey, J. R.	112
McCormick, John	123
McCoy, William	126
do do	119
do do	106
McCuaig, A. F.	106
McCullough, A.	132
McDonald, A. W.	137
do J. A.	119
do do	109
do John	135
do J. Fred.	118
do M. A.	113
McFarland, C. D.	107
McGill, A.	129
McGowan, William	Distribution des saisies..... 127, 123
McGuire, F. J.	Commission..... 118
McInenly, T.	Annuité d'inspecteur-mesureur de bois..... 123
McIntyre, Très révérend évêque	Locataire..... 102
McKay, John	Appointements..... 137
McKay Milling Co. (limitée)	Locataires..... 100
McKendry, D.	Dépenses d'inspecteur-mesureur de bois..... 123
do do	Honoraires do..... 121
McKenna, A.	Remises..... 32, 33
McKimm, N. H.	Appointements..... 108
McKinley et Northwood	Dépenses imprévues..... 142
McLean, H. F. H.	Bordereau..... 119
do do	Appointements..... 110
McLenaghan, N.	do..... 108
McLennan, D.	Frais judiciaires..... 117
McLeod, Col. J. F.	Compte de timbres d'effets de commerce... 16
McMorran, R. M.	Dépenses imprévues..... 131, 134
McNaughton, John	Annuité d'inspecteur-mesureur de bois..... 123
McPeak, William	Dépenses do..... 123
do do	Honoraires do..... 121
McPherson, A. F.	Appointements..... 106
McPhie, D.	Dépenses imprévues et appointements..... 139
do do	Divers..... 143
do do	Frais de voyages..... 141
McSween, James	Appointements..... 107
Nanaimo, division du gaz	Dépenses imprévues et appointements..... 141
Nantel, W. B.	Frais judiciaires..... 117
Napanee, division du gaz	Dépenses imprévues et appointements..... 140
Nash, S. C.	Appointements..... 113
"National," The, Toronto	Abonnement..... 133
Nettle, R.	Appointements..... 132
Newby, F.	do..... 132
Nouveau-Brunswick, division de l'accise	Dépenses imprévues et appointements..... 115
New-Edinburg et Gatineau, passage d'eau	Locataires..... 13
"News," The, Kingston	Abonnement..... 133
"News," The, Sorel	do..... 133
"News," The, Smith's Falls	do..... 134
New-Westminster, division du gaz	Dépenses imprévues et appointements..... 141
Niagara et Youngstown, passage d'eau	Locataires..... 13
Nichols, J. T.	Appointements..... 108
Noël, Elie	Annuité d'inspecteur-mesureur de bois..... 123
Nolan, J. C.	Acheteur..... 104
"North-west Review," The, Winnipeg	Abonnement..... 133
Nouv.-Ecosse, et I.P.-E., div. de l'accise	Dépenses imprévues et appointements..... 115
O'Brien, E. C.	Appointements..... 111
O'Brien, J. F.	do..... 106
O'Brien, Martin	Dépenses d'inspecteur-mesureur de bois..... 123
do do	Honoraires do..... 121
O'Brien, William	Distribution des saisies..... 126
O'Brien, W. J.	Commission..... 118

Revenus de l'Intérieur—Accise

	PAGE
O'Connor, D., jeune	116
O'Connor et Hogg	129
do	117
O'Dell, C. J.	27
O'Donnell, J.	107
O'Donoghue, M. J.	106
Oerding, L.	138
O'Flaherty, E. J.	111
O'Flaherty, M. J.	140
do	28
O'Keefe, Eugene	26, 28, 29
O'Land, J. C.	136
Olivier, J. A.	119
O'Leary, T. J.	109
do	28
O'Mullen, J. C.	114
Ontario, division de l'accise	135
Orillia, division des poids et mesures	118
Ormiston, John	114
Osborne, A. D.	114
O'Sullivan, D.	116
O'Sullivan, Melle M. A.	131
Ottawa "Citizen"	27, 29
Ottawa Brewing and Malting Co.	131, 143
do Electric Co. The	100
do Cie de ch. de fer électrique	107
do division de l'accise	126
do do	140
do do	185
do division des poids et mesures	13
Ouellette, rue—Déroit—Passage d'eau	131
Ouimet, David	108
Owen-Sound, division de l'accise	140
do division du gaz	30, 31, 32, 33
Pace, J. B., Tobacco Co. The	143
"Packard Electric Co." The	111
Panneton, G. E.	140
do	13
Pape, James	127, 128
Papineauville et Brown, quai du p. d'eau	133
Paquette, J. F.	131
"Paris Review," Paris	118
Park, Davis et Cie	128
Park, W. A.	114
Parkinson, E. B.	114
do	13
Parson, G. F.	13
Partie des édifices, Portland, N.-B.	13
Passages d'eau—Revenu	133
"Patrie" La, Montréal	123
Patry, Thomas	122
Patton, James	100
Peel, A.	117
Pelly, Justinian	13
Pembroke et île des Allumettes, p. d'eau	30
Pepin, Honoré	112
Perkins, L. A.	100
Perkins, Lyman	117
Perkins, William	100
Perley et Pattee	111
Perry, G. L.	144 to 151
Personnes employées par le ministère du revenu de l'intérieur—Liste des	108
Perth, division de l'accise	108
Peterborough, division de l'accise	140
do do du gaz	136
Petit, J. B.	100
Petrie, J. et J.	18
Pétrole, honoraires d'inspection	90
do nombre de colis inspectés	91
do do do Etat comparatif des honoraires d'inspection pour 1893-94 et 1894-95	24-25
do do do Etat comparatif indiquant l'augmentation et la diminution mensuelle pour 1893-94 et 1894-95	113
Pictou, division de l'accise	113

	PAGE
Pictou, division des poids et mesures	Dépenses imprévues et appointements..... 137
Pinhey, Henry	Appointements..... 136
Pinsonnault, A.	do .. 111
Piper, Harry	do .. 136
Piquette, Ernest (<i>voir</i> Ernest et Piquette)	Frais judiciaires..... 117
Plamondon, M. A.	Honoraires d'inspecteur-mesureur de bois.. 14
"Planet," The, Chatham	Abonnement..... 134
Poids et mesures	Appointements. Crédit pour..... 49
do do	Compte des inspecteurs..... 36-37
do do	Compte des sous-inspecteurs (ancienne div.). 38
do do	Dépenses imprévues. Crédit pour..... 49
do do	Dépenses (anciennes divisions)..... 41
do do	do page 4. Détails des..... 135 à 138
do do	Dépôts mensuels..... 20 à 23
do do	Inspection des divisions en compte avec les dépenses..... 39-40
do do	Revenu..... 35
Pole, C. W.	Appointements..... 106
Port-Arthur, division de l'accise	Dépenses imprévues et appointements..... 108
Postes, ministère des	Compte de timbres judiciaires..... 16
Potvin, Nap.	Dépenses imprévues..... 116, 131, 132, 134, 138
Pouliot et Pouliot	Frais judiciaires..... 117
Powell, Alex.	Acheteur..... 104
Powell, J. B.	Appointements..... 106
Power, Richard	do .. 122
Power, Thomas A.	do .. 107
Prescott Brewing and Malting Co.	Remises..... 26
Prescott, division de l'accise	Dépenses imprévues et appointements..... 108
do do	Distribution des saisies..... 126
Prescott et Ogdensburg, passage d'eau	Locataire..... 13
Préventif, service	Dépenses imprévues et appointements..... 120
do	Crédit pour..... 49
Pringle, J.	Appointements..... 109
Pritchard et Andrews	Dépenses imprévues..... 116, 131, 133, 138, 142, 143
"Progrès du Saguenay"	Abonnement..... 134
"Progress," The, St. John	do .. 133
Proteau et Carignan	Remises..... 27
Provost, J. J.	Appointements..... 136
Purdie, S. A.	Dépenses imprévues et appointements..... 140
Putney, A.	Distribution des saisies..... 127
Quain, Redmond	Appointements..... 132
Québec, municipalité	Dépenses imprévues..... 122
do bureau de poste	do .. 122
do bur. des insp.-mesureurs de bois	do et appointements..... 122
do division de l'accise	do do .. 115
do do do	do do .. 111
do do do	Distribution des saisies..... 127
do do du gaz	Dépenses imprévues et appointements..... 140
do commissaires du havre	Locataires..... 100
do division des poids et mesures	Dépenses imprévues et appointements..... 136
Queenston, passage d'eau	Locataire..... 13
Queenston et Lewiston, passage d'eau	do .. 13
Quinn, J. D.	Appointements..... 110
Raciocot, E., C.R.	Frais judiciaires..... 117
Ramon, P.	Appointements..... 110
Ramsay, A., et fils	Dépenses imprévues..... 131
Rancour, N.	do .. 122
Rankin, John	Locataire..... 100
Ratchford, C. E.	Commission..... 118
Rau, Mary	Remises..... 27
Ready, James	Remises..... 27
Rayburn, R.	Commission..... 118
Reddan, C. J.	Distribution des saisies..... 126
do	Appointements..... 109
Reddin, James	do .. 137
Remises.....	26 à 33
Registraire, cour de l'échiquier	Dépenses imprévues..... 116
Reilly, J. S.	Appointements..... 111
Reinhardt, C. S.	Remises..... 27
Renaud, A. H.	Appointements..... 111
Rennie, G.	do .. 108, 140
Revenu—Inspection du bois de construction.....	14
do Inspection de la lumière électrique.....	35
do Accise.....	6-7

Revenus de l'Intérieur—Accise.

	PAGE
Revenu—Inspection du gaz.....	42-43
do En général.....	3
do Loyers de chutes d'eau et autres.....	12
do Timbres judiciaires.....	43
do Spiritueux pyroxyliques.....	97
do Menus travaux publics.....	13
do Dépôts mensuels.....	20 à 23
do Poids et mesures.....	36
Revenu de l'accise.....	7
do do état comparatif indiquant l'augmentation et la diminution pour 1893-94 et 1894-95.....	24-25
do do dépôts mensuels.....	20 à 23
do do remises.....	26 à 33
Revenu des ponts.....	13
Richard, D. Appointements.....	136
Richard, J. U. do.....	136
Richelieu et Ontario, Cie de Navigation Locataire.....	100
"Richmond Guardian," Québec Abonnement.....	133
Ritchie, D., et Cie Remises.....	30, 31, 32, 33
Robertson, David Locataire.....	100
Robidoux, Ferd. Commission.....	118
Robins, P. M. Appointements.....	132
Roche, H. G. Dépenses imprévues et appointements.....	140
Rochester, John Locataire.....	100
Rockcliffe et Pointe-Gatineau, passage d'eau. Locataire.....	13
Rogerson, J. M. Appointements.....	109
Ross, A. Distribution des saisies.....	128
Ross et Cie Dépenses imprévues.....	130
Ross, H. E. Commission.....	118
do Appointements.....	137
Ross, S. F. do.....	106
Roth, Arthur Remises.....	27
Rouleau, J. Appointements.....	111
Rousseau, Wilbrod Remises.....	33
Rowan, A. Dépenses imprévues et appointements.....	141
do do.....	143
Rowland, E. Appointements.....	107
Rowland, F. do.....	107
Rowland, John Locataire.....	100
Roy, A. Dépenses imprévues.....	124
Roy, J. A. Remises.....	26
"Royal Electric Co.," The Divers.....	143
Rudolph, Henry Remises.....	27
Runstadler, Mme George do.....	33
Russell, W. W. Appointements.....	137
Ryan, J. B. do.....	137
Ryan, William do.....	111
Sainte-Catherine, division de l'accise Dépenses imprévues et appointements.....	109
do do Distribution des saisies.....	126
Saint-Hyacinthe, division Dépenses imprévues et appointements.....	112
do do Distribution des saisies.....	127
Saint-Jean, division de l'accise Dépenses imprévues et appointements.....	112
do do Distribution des saisies.....	127
Saint-Jean, (N.-B.) division de l'accise Dépenses imprévues et appointements.....	112
do do Distribution des saisies.....	128
do do do du gas Dépenses imprévues et appointements.....	141
do do do poids et mesures—Dépenses imprévues et appointements.....	137
Saint-Leonard et Van Buren, pass. d'eau Locataire.....	13
Saisies—Distribution des.....	126 à 128
do Accise—Récapitulation.....	128
do do Revenu.....	6
do do Etat comparatif indiquant l'augmentation ou la diminution men- suelle pour 1893-94 et 1894-95.....	24-25
do do Dépôts mensuels des recettes.....	20 à 23
do Remises.....	33
Sarnia, division du gaz, Dépenses imprévues et appointements.....	140
Saucier, X. Appointements.....	113
do Frais de voyages.....	129
Sault Sainte-Marie, passage d'eau Locataire.....	13
Saunders, Wm. Distribution des saisies.....	127
Scarth, W. F. Commission.....	118
Schram, B. Appointements.....	109
Schwan, David Remises.....	27

	PAGE
Scott, J. P.	27
Scott, M. W.	110
Scovill, W. B.	136
Scullion, P. J.	111
Scullion, W. J.	119
do	111
Séagram, J. E.	27
Séguin, Joseph	134
Sexton, J.	119
do	111
Shanacy, M.	139
do	109
"Shareholder," The, Montréal	133
Shaw, C. S. et Cie	134
Shaw, J. F.	132
Shea, Patrick	28
Sherbrooke—Division de l'accise	111
do do	127, 128
do Division du gaz	140
Shuter, J. M.	116
Simpson, A. F.	127
do	111, 140
Simpson, T. W.	28
Sinon, E. H.	106
Sixsmith, Mlle B.	116
Skead, l'hon. James, succession de feu	100
Slattery, Ralph	107
Slattery, Thomas	135
Sleeman, George	27, 29
Smith, Mlle E.	116, 132
Smyth, B. B.	112
Sorel—Division de l'accise	112
do do	128
do Bureau des inspect.-mes. de bois	124
"Sorelois," Le, Sorel	133
"Spectator," Hamilton	133
Spence, F. H.	108
Spence, John	106
Spereman, J. J.	119
do	106, 110
Spiritueux—Mouvements des distilleries	56-57
do Honoraires des licences	18
do Licences émises, matières employées et quantités produites.	52-53
do do do état comparatif	
do pour 1893-4 et 1894-95	54-55
do Quantité prise pour la consommation	18
do Revenu	6
do do Etat comparatif indiquant l'augmentation ou la diminution mensuelle pour 1893-94 et 1894-1895.	24-25
do do Remises	26
do do Mouvements d'entrepôt	58-59
do do do Etat comparatif pour 1893-94 et 1894-95	60-61
Spiritueux pyroxiliques—Tableau indiquant les dépenses, page 48. Crédit.	49
do do recettes nettes	3, 48
do do transactions se rattachant à la fabrique des.	48
do Etat indiquant la quantité de matières premières en magasin au commencement et à la fin de l'année, et apportées et employées pendant l'année 1894-95.	97
do Etat de la quantité de matières premières employées, et spiritueux pyroxiliques produits	97
do Etat de la quantité de spiritueux pyroxiliques en magasin au commencement et à la fin de l'année, et apportés, vendus, ou autrement disposés pendant l'année 1894-95.	97
Spratt, Joseph	100
Sproule, W. H.	134
Standish, J. G.	119
do	113
Stanley, T. D.	118
Statistiques de l'accise	52 à 94
Steamer "Quebec"	122
Stedman, Thos. H.	118
Steel, J. J.	27
Remises	27
Appointements	110
do	136
do	111
Bordereau	119
Appointements	111
Remises	27
Louage de voitures	134
Bordereau	119
Appointements	111
Dépenses imprévues et appointements	139
Appointements	109
Abonnement	133
Dépenses imprévues	134
Appointements	132
Remises	28
Dépenses imprévues et appointements	111
Distribution des saisies	127, 128
Dépenses imprévues et appointements	140
Service supplémentaire	116
Distribution des saisies	127
Appointements	111, 140
Remises	28
Appointements	106
Service supplémentaire	116
Locataire	100
Appointements	107
do	135
Remises	27, 29
Service supplémentaire	116, 132
Appointements	112
Dépenses imprévues et appointements	112
Distribution des saisies	128
Dépenses imprévues et appointements	124
Abonnement	133
do	133
Appointements	108
do	106
Bordereau	119
Appointements	106, 110
do	56-57
do	18
do	52-53
do	54-55
do	18
do	6
do	24-25
do	26
do	58-59
do	60-61
do	49
do	3, 48
do	48
do	97
do	97
do	97
do	100
do	134
do	119
do	113
do	118
do	52 à 94
do	122
do	118
do	27

Revenus de l'Intérieur—Accise.

	PAGE
Stevenson, Thomas	27
Stewart, James	107
Storr, A. M.	134
Strangman, C.	27
Stratford, division de l'accise	108
do du gaz	140
Stratton, James	138
Stratton, W. C.	109
do	129
Street, A. F.	118
Succession de feu Robt. Reid.	104
Sugg, William, et Cie	142
Sullivan, Timothy	104
Tabac—Canadien, en torquettes—Commission sur la vente d'estampilles pour.	118
do do	81
do do	18
do do	6
do do	80
do Honoraires de licences	18
do do émises, matières et quantité produites	70-71
do do do Etat comparatif pour 1893-94 et 1894-95...	72-73
do Quantité prise pour la consommation.	18
do Feuilles brutes do	18-19
do do mouv. d'entrepôt. Etat comparatif pour 1893-94 et 1894-95...	75-76
do do do	77-78
do Revenu	6
do	Etat comparatif indiquant l'augmentation ou la diminution mensuelle pour 1893-94 et 1894-95
do do remises	24-25
do do mouvements d'entrepôt.	30 à 33
do do do	75-76
do A priser	79
do do mouvements d'entrepôt.	18
do do	75
do do	76
do Estampilles	118
do do crédit pour.	49
Tabac brut en feuilles, quantité prise pour la consommation.	18
Tabac à priser—Quantité prise pour la consommation.	18
Taylor, G. W.	126
do	109
Taylor, H. J.	27
Taylor, J. F.	107
Tennant, J. F.	118
Terrebonne, division de l'accise	112
do do	128
Têteau, Nérée	100
Thériault, L.	137
Thibault, C.	117
Thomas, J. S.	135
Thomas, P.	113
Thomas, Robert	119
do	110
Thomas, W. J.	28
Thompson, Abraham	104
Thompson et Perkins	100
Till, T. M.	106
Timbres d'effets de commerce—Compte des distributeurs.	16
do Gaz	35
do do revenu	42-43
do Judiciaires—Commission accordée.	42-43
do do Compte des distributeurs.	16
do do Revenu	16
do Lumière électrique.	35
do Poids et mesures—Compte des distributeurs.	16, 42, 43
do do do Détruits ou renvoyés par les distributeurs.	36-37
do do do	35
do do do	133
do do do	133
do do do	26
do do do	136
do do do	136

	PAGE
Tompkins, P.	119
do	113
Toronto B. & M. Company	28
Toronto, district de l'accise	114
do division do	109
do do	126
do district du gaz	140
do division des poids et mesures	136
Toupin, F. X. J. A.	110
Tourehot, A. L. (<i>Voir</i> James)	129
Tourchot, James (lire A. L.)	129
Tracy, J. P.	107
"Trade Review, The, Montréal	133
Tremaine, L. E.	137
Trois-Rivières, division de l'accise	112
do do	128
do division des poids et mesures—Dépenses imprévues et appointements.	136
do bureau des insp.-mesur. de bois— do do	124
Tuckett, George T.	Remises..... 30, 31, 32, 33
Tyrrell, Miss M. J.	Service supplémentaire..... 130
"Union Standard," Thornbury	Abonnement..... 133
"United Canada"	do..... 133
Vachon, J. B.	Annuité d'inspecteur-mesureur de bois..... 123
Valade, F. X.	Analyse des substances alimentaires..... 130
Valin, J. E.	Appointements..... 132
do	Frais de voyages..... 125
Vancouver, division de l'accise	Dépenses imprévues et appointements..... 114
do do	Distribution des saisies..... 128
do district du gaz	Dépenses imprévues et appointements..... 141
Ventes de terres, page 12	Détails des..... 104-105
Verner, F.	Distribution des saisies..... 127
do	Appointements..... 111
Verrellmann, G. H. L.	Remises..... 29
Victoria et Black Rock, passage d'eau	Locataire..... 13
do Phoenix B. Company	Remises..... 29
do division de l'accise	Dépenses imprévues et appointements..... 114
do district du gaz	do do..... 141
do division des poids et mesures	do do..... 137
Villeneuve, J.	Annuité d'inspecteur-mesureur de bois..... 123
Villeneuve, J.	Appointements..... 110
Vinaigre—Etat indiquant les mouvements	des fabriques en entrepôt..... 94
Vincent, J. L.	Dépenses imprévues et appointements..... 115
do	do..... 131
do	Inspection des denrées..... 129
Wainwright, F. G.	Appointements..... 113
Walker, J., et Cie	Dépenses imprévues..... 131
Walkerville B. & M. Co.	Remises..... 26, 29
Wallace, G. H.	Commission..... 118
Wallace, J., et Fils	Dépenses imprévues..... 142
Waller, J.	Appointements..... 107
Walsh, D. J.	Distribution des saisies..... 126, 127
do	Appointements..... 109
Walsh, William	Annuité d'inspecteur-mesureur de bois..... 123
Warren, G. S.	Distribution des saisies..... 127
Wardell, R. S. R.	Appointements..... 114
Watkins, J. A.	Distribution des saisies..... 126
do	Appointements..... 111
Watson, J.	do..... 129
do	Frais de voyages et autres dépenses..... 129
Webbe, C. E. A.	Appointements..... 107
"Week," The, Toronto	Abonnement..... 133
Wells, Edgar A.	Inspection des denrées..... 129
Weir, James	Bordereau..... 119
do	Appointements..... 107
Werner, Levi	Dépenses imprévues..... 138
"Western World," Winnipeg	Abonnement..... 133
Westman, Thomas	Appointements..... 109
do	Frais de voyages..... 116
Weyms, C.	Appointements..... 109
do	do..... 135
Wheatley, A. E.	Appointements..... 122
Whelan, W. F.	Dépenses imprévues..... 131
Whitehead, Mme J.	do..... 143
Whitney Electric Instrument Co.	do..... 143

Revenus de l'Intérieur—Accise.

	PAGE
Whittaker, W.	135
Wiarton Docks	13
Wickwire, W. N.	26, 28, 29
Williams, G.	114
Williams, J.	139
Williams, S.	100
Williamson, A. M.	118
Wilmot, J. B.	137
Wilson, D.	107
Wilson, John	100
Wilson, M. S.	27
Wilson, William	28, 29, 33
Windsor, district de l'accise	114
do division do	110
do do des poids et mesures	136
Winnipeg do de l'accise	113, 114
do do du gaz	141
do do des poids et mesures	137
do "Free Press"	133
Winslow, A.	28
Winter, A. W.	109
Winter, C. F.	132
do	132
Wolfenden, W.	132
do	141
do	128
Wood, l'honorable John F.	114
do	132
do	132
Woodward, G. W.	119
do	106
"World," The, Toronto	133
Wright, R. J.	136
Wright, Mlle S. E.	130
Wullfsohn et Bewicke	26
Yarmouth, division de l'accise	113
do do des poids et mesures	137
Yarmouth "Times"	133
Yates, James M.	106
Young, Levi	100
Appointements.....	135
Locataire de.....	13
Remises.....	26, 28, 29
Appointements.....	114
Dépenses imprévues et appointements.....	139
Locataire.....	100
Commission.....	118
Appointements.....	137
do.....	107
Locataire.....	100
Remises.....	27
do.....	28, 29, 33
Dépenses imprévues et appointements.....	114
do do do.....	110
do do do.....	136
do do do.....	113, 114
do do do.....	141
do do do.....	137
Abonnement.....	133
Remises.....	28
Appointements.....	109
do.....	132
Frais de voyages.....	132
Dépenses imprévues et appointements.....	141
Distribution des saisies.....	128
Appointements.....	114
do.....	132
Frais de voyages.....	132
Bordereau.....	119
Appointements.....	106
Abonnement.....	133
Appointements.....	136
Services supplémentaires.....	130
Remises.....	26
Dépenses imprévues et appointements.....	113
do do.....	137
Abonnement.....	133
Appointements.....	106
Locataire.....	100

RAPPORT, ÉTATS ET STATISTIQUE
DES
REVENUS DE L'INTÉRIEUR
DU
CANADA
POUR
L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN
1895
2^{ME} PARTIE
INSPECTION DES POIDS ET MESURES ET DU GAZ

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1895

[N^o 7a—1896.] *Prix: 5 centins.*

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

SUR

L'INSPECTION DES POIDS ET MESURES ET DU GAZ.

A l'honorable contrôleur
du revenu de l'intérieur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les services d'inspection des poids et mesures et du gaz, avec les tableaux statistiques ordinaires y relatifs, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.

1. Les droits perçus pendant l'exercice pour l'inspection des poids et mesures, se sont élevés à \$39,483.39 ; pour l'exercice précédent le chiffre avait été de \$38,651.32.

2. La dépense totale a été de \$71,040.93 ; elle avait été de \$73,398.38 pendant l'exercice terminé le 30 juin 1894.

3. A l'annexe A se trouve un tableau de la dépense et de la recette de chaque division d'inspection.

4. Les annexes B, C et D donnent un état détaillé des poids, mesures et instruments de pesage présentés à la vérification, vérifiés ou rejetés, pendant l'exercice.

Voici un résumé des opérations du service :—

	Présentés.	Vérifiés.	Rejetés.	Pour-cent des rejets.
Poids du Canada.....	79,487	79,169	318	0.40
Mesures de capacité du Canada.....	78,981	78,287	694	0.87
do longueur.....	6,527	6,403	114	1.74
Balance à bras égaux.....	13,456	13,241	215	1.59
Romaines.....	4,413	4,357	56	1.26
Balances-bascules.....	25,611	25,038	573	2.23
Poids tolérés.....	645	630	15	2.32
Mesures tolérées.....	200	200

5. Je dois attirer votre attention sur ce que les dépenses pourraient être considérablement diminuées dans plusieurs des divisions sans nuire à l'efficacité du service, en réduisant le personnel des aides-inspecteurs.

INSPECTION DU GAZ.

6. La recette totale du service de l'inspection du gaz et des compteurs, pour l'exercice terminé le 30 juin 1895, a été de \$17,262.25, tandis qu'elle avait été de \$16,558.94 pour l'exercice terminé le 30 juin 1894.

7. La dépense totale a été de \$20,773.97, contre \$21,775.31.

8. A l'annexe E se trouve un relevé des dépenses et des recettes dans chaque district d'inspection.

9. On trouvera à l'annexe F un état du pouvoir éclairant et de la pureté du gaz inspecté durant l'exercice.

10. Là où l'inspection a été faite, le pouvoir éclairant a été constaté être comme suit :—

Endroit.	Nombre d'épreuves.	Trop faible.	Endroit.	Nombre d'épreuves.	Trop faible.
Barrie.....	12	Sarnia.....	12
Belleville.....	21	Stratford.....	5
Berlin.....	12	Sainte-Catherine.....	10
Brantford.....	11	Saint-Thomas.....	12
Brockville.....	12	Toronto.....	104
Chatham.....	10	Windsor.....	11
Cobourg.....	10	Woodstock.....	12
Cornwall.....	12	Montréal.....	105
Dundas.....	11	Québec.....	12
Galt.....	12	Sherbrooke.....	12
Guelph.....	12	Frédéricton.....	12
Hamilton.....	12	Moncton.....	6
Ingersoll.....	12	Saint-Jean, N.-B.....	89
Kingston.....	36	Halifax.....	24
Lindsay.....	2	Pictou.....	12
Listowell.....	12	Yarmouth.....	12
London.....	35	Charlottetown.....	31
Napanee.....	12	Winnipeg.....	12
Ottawa.....	22	Nanaimo.....	12
Owen-Sound.....	12	New-Westminster.....	12
Peterborough.....	12	Vancouver.....	12
Port-Hope.....	12	Victoria.....	21

PURETÉ.

11. Il n'a été fait d'expériences pour constater le degré de pureté du gaz que dans les villes d'Ottawa, Toronto, Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax.

12. A Ottawa, le nombre des épreuves a été comme suit :

Pour le soufre, 22 épreuves. Excès en aucun temps.

Pour l'ammoniaque, 22 épreuves. Excès deux fois.

Pour l'hydrogène sulfuré, 22 épreuves. Présence en aucun temps.

13. A Toronto :—

Pour le soufre, 24 épreuves. Excès en aucun temps.

Pour l'ammoniaque, 24 épreuves. Excès en aucun temps.

Pour l'hydrogène sulfuré, 104 épreuves. Présence en aucun temps

Revenus de l'Intérieur—Poids et mesures et gaz.

14. A Montréal :—

Pour le soufre, 34 épreuves. Excès en aucun temps.
 Pour l'ammoniaque, 29 épreuves. Excès en aucun temps.
 Pour l'hydrogène sulfuré, 137 épreuves. Présence en aucun temps.

15. A Québec :—

Pour le soufre, 24 épreuves. Excès en aucun temps.
 Pour l'ammoniaque, 24 épreuves. Excès en aucun temps.
 Pour l'hydrogène sulfuré, 24 épreuves. Présence en aucun temps.

16. A Saint-Jean, N.-B. :—

Pour le soufre, 48 épreuves. Excès en aucun temps.
 Pour l'ammoniaque, 48 épreuves. Excès une fois.
 Pour l'hydrogène sulfuré, 89 épreuves. Présence en aucun temps.

17. A Halifax :—

Pour le soufre, 24 épreuves. Excès en aucun temps.
 Pour l'ammoniaque, 24 épreuves. Excès en aucun temps.
 Pour l'hydrogène sulfuré, 24 épreuves. Présence en aucun temps.

18. En sus de ce qui précède, l'épreuve pour constater la présence de l'hydrogène sulfuré a été faite avec les résultats suivants, à chacun des endroits ci-dessous, où le pouvoir éclairant du gaz a aussi été examiné :—

Endroit.	Nombre d'é- preuves.	Présence.	Endroit.	Nombre d'é- preuves.	Présence.
Barrie.....	12	Peterborough.....	12
Belleville.....	21	Port-Hope.....	22
Berlin.....	12	Sarnia.....	12
Brantford.....	11	Stratford.....	5
Brockville.....	12	Sainte-Catherine.....	10
Chatham.....	11	1	Saint-Thomas.....	12
Cobourg.....	18	Windsor.....	11
Cornwall.....	12	Woodstock.....	12
Dundas.....	11	Sherbrooke.....	12	1
Galt.....	12	Frédéricton.....	12
Guelph.....	12	Moncton.....	6
Hamilton.....	12	Pictou.....	12
Ingersoll.....	12	Yarmouth.....	12
Kingston.....	33	Charlottetown.....	31
Lindsay.....	2	Winnipeg.....	12
Listowell.....	12	Nanaimo.....	13	2
London.....	35	New-Westminster.....	12
Napanee.....	12	1	Vancouver.....	12
Owen-Sound.....	12	Victoria, C.-B.....	21

19. Les détails de l'inspection des compteurs à gaz se trouvent à l'annexe G.
 Pour les deux derniers exercices ce service offre les chiffres suivants :—

	Présentés à la vérification.	Rejetés.
1893-94.....	12,833	180
1894-95.....	13,552	196

20. La différence entre la dépense et le revenu, pour ce service, est maintenant presque comblée, et le soussigné a raison de croire que lorsque les comptes pour l'exercice courant seront présentés au parlement, la promesse faite quand l'acte concernant l'inspection de la lumière électrique fut présenté sera complètement réalisée, c'est-à-dire, que le revenu des deux sources (gaz et lumière électrique) fera face à la dépense.

EDWD. MIALL,

Commissaire du revenu de l'intérieur.

OTTAWA, 5 novembre 1894.

ANNEXE A.

ÉTAT des recettes et des dépenses des poids et mesures, pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1895.

Divisions d'inspection.	Inspecteurs et aides-inspecteurs.	DÉPENSES.						Recettes.							
		Appointements.		Frais de saisie.		Loyer.				Frais de voyages.		Divers.		Totaux.	
		\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Belleville	Johnson, Wm.....	2,600	00	29	25	75	00	395	83	255	22	3,355	30	1,561	88
	Slattery, Thos.....														
	Irwin, S.....														
Hamilton	Freed, A. T.....	5,699	92					799	75	171	69	6,671	36	8,654	58
	McDonald, John														
	Marentette, A.....														
	Fitzgerald, E. W.....														
	Laidman, R. H.....														
	Beattie, Thos.....														
Wheatley, A. E.....															
Kingston	Macdonald, J. A.....	2,350	00			90	00	456	06	246	41	3,142	47	1,450	43
	Whitteker, W.....														
	Giffin, W. W.....														
London.....	Egan, Jas.....	2,700	00					479	37	121	83	3,301	20	1,941	29
	Coughlin, D.....														
	Thomas, J. S.....														
Orillia	Bolster, Geo. I.....	2,299	92					432	45	59	75	2,792	12	1,269	94
	Lyons, John.....														
	Elliott, T. H.....														
Ottawa.....	Code, A.....	3,100	00			208	34	673	68	109	60	4,091	62	1,418	4
	Gorman, M.....														
	Cosgrove, J.....														
	Lynch, P.....														
Toronto	Piper, H.....	3,400	00					667	18	89	16	4,156	34	2,994	76
	Milligan, R. J.....														
	Wright, R. J.....														
	Todd, T.....														
Windsor	Hayward, W. J.....	1,850	00					730	22	67	17	2,647	39	2,247	21
	Hughes, R. A.....														
	Inspecteurs de district.....														
Ontario		23,999	84	29	25	373	34	4,649	54	1,122	08	30,174	05	21,538	52

ÉTAT des recettes et des dépenses des poids et mesures, pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1895.

Divisions d'inspection.	Inspecteurs et aides-inspecteurs.	DÉPENSES.						Recettes.	
		Appointements.	Frais de saisies.	Loyer.	Frais de voyages.	Divers.	Totaux.		
		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Montréal.....	Chalut, J. O.....	7,100 00			873 58	273 74	8,247 32	9,077 31	
	Daoust, J. A.....								
	Dorion, G. T.....								
	Gervais, S.....								
	Richards, J. U.....								
	Baker, J. S.....								
	Hébert, J. A. P.....								
Tomlinson, W. W.....									
	Fournier, L. A.....								
Québec.....	Bourassa, P. E.....	4,600 00	20 00	150 00	1,717 81	162 40	6,650 21	3,542 59	
	Pinhey, H.....								
	Chabot, F. X.....								
	Petit, J. B.....								
	Kelley, M.....								
	Guay, A.....								
	Moreau, A.....								
Trois-Rivières...	Olivier, J. A.....	2,200 00			324 82	31 93	2,556 75	909 14	
	Provost, J. J.....								
	Mongeon, C.....								
	Québec.....	13,900 00	20 00	150 00	2,916 21	468 07	17,454 28	13,529 04	
King.....	Scovil, W. B.....	1,400 00			193 47	12 06	1,605 53	324 60	
	Richard, D.....								
Saint-Jean.....	Wilmot, J. B.....	2,500 00			181 13	18 92	2,700 05	782 57	
	Cowan, E.....								
	Bois, Geo.....								
	Thériault, L.....								
	Nouv.-Brunswick..	3,900 00			374 60	30 98	4,305 58	1,107 17	
Cap-Breton.....	Tremaine, L. E.....	800 00			141 23	33 15	974 38	242 93	
Halifax.....	Ryan, J. B.....	1,600 00		300 00	124 48	151 57	2,176 05	520 79	
	Kelly, E.....								
Pictou.....	McKay, J.....	1,500 00			83 21	31 60	1,614 81	305 64	
	Chisholm, J. J.....								
Yarmouth.....	Allison, Chs.....	1,000 00			347 43	23 80	1,371 23	574 22	
		Nouvelle-Ecosse...	4,900 00		300 00	696 35	240 12	6,136 47	1,643 58
Charlotte town, I.P.-E.....	Reddin, Jas.....	1,800 00			243 67	39 94	2,083 61	412 10	
	Hughes, H.....								

Revenus de l'Intérieur—Poids et mesures et gaz.

ANNEXE A—Fin.

ÉTAT des recettes et des dépenses des poids et mesures, etc.—Fin.

Divisions d'inspection.	Inspecteurs et aides-inspecteurs.	DÉPENSES.						Recettes.
		Appointe- ments.	Frais de saisie.	Loyer.	Frais de voyages.	Divers.	Totaux.	
Winnipeg.....	Huggard, R. T.....	4,766 62	108 00	215 43	129 48	5,219 53	910 53
	Cowley, W.....							
	Costello, J. W.....							
	Ross, H. E.....							
McDonald, A. W.....								
Russell, W. W.....								
Looby, John.....								
Girdlestone, R. J. M.....								
Inspecteur de district.....	127 90	127 90	
Manitoba.....	108 00	343 33	129 48	5,347 43	910 53	
Victoria, C.-B...	Findley, H.....	1,150 00	300 00	415 55	73 25	1,938 80	342 35
	Leighton, W. K.....							
Insp. des fabriq. de balances.	Magness, Robt.....	900 00	363 25	9 38	1,272 63

RÉCAPITULATION.

Ontario.....	23,999 84	29 25	373 34	4,649 54	1,122 08	30,174 05	21,538 52
Québec.....	13,900 00	20 00	150 00	2,916 21	468 07	17,454 28	13,529 04
Nouveau-Brunswick.....	3,900 00	374 60	30 98	4,305 58	1,107 17
Nouvelle-Écosse.....	4,900 00	300 00	696 35	240 12	6,136 47	1,643 58
Ile du Prince-Edouard.....	1,800 00	243 67	39 94	2,083 61	412 10
Manitoba.....	4,766 62	108 00	343 33	129 48	5,347 43	910 53
Colombie-Britannique.....	1,150 00	300 00	415 55	73 25	1,938 80	342 35
Inspecteur des fabriques de balances.....	900 00	363 25	9 38	1,272 63
Dépenses imprévues en général.....	1,933 69	1,933 69
Impressions.....	290 71	290 71
Papeterie.....	103 68	103 68
Grands totaux.....	55,316 46	49 25	1,231 34	10,002 50	4,441 38	71,040 93	39,483 29

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE

Poids et mesures inspectés pendant l'exercice qui a fini le 30 juin 1895 ; dans chaque division, dans chaque

Division d'inspection.	POIDS						MESURES DE				
	du Canada.		de troy.	divers.		du Canada.					
	Présentées à la vérification.	Vérifiées.	Rejetées.	Présentées à la vérification.	Vérifiées.	Rejetées.	Présentées à la vérification.	Vérifiées.	Rejetées.		
<i>Ontario.</i>											
Belleville	2,678	2,678	14	7	7	1,572	1,572	21			
Hamilton	14,920	14,906	58	16	16	6,170	6,149	602			
Kingston	1,241	1,183		1	1	10,880	10,278				
London	2,014	2,014		1	1	8,503	8,503				
Orillia	1,845	1,845		2	2	1,373	1,373				
Ottawa	2,747	2,742	5	11	11	2,214	2,212	2			
Toronto	5,152	5,152		11	11	10,693	10,693				
Windsor	3,884	3,884				1,376	1,376				
	34,481	34,404	77	37	37	42,781	42,156	625			
<i>Québec.</i>											
Montréal	22,119	22,089	30	4	4	85	85	23,939	23,934	5	
Québec	12,766	12,555	211	406	391	15	8,519	8,465	54	6	
Trois-Rivières	2,576	2,576		13	13		3,200	3,194	6		
	37,461	37,220	241	4	4	504	489	15	35,658	35,593	65
<i>Nouveau-Brunswick.</i>											
King	627	627		1	1		745	744	1		
Saint-Jean	1,495	1,495		1	1		3,865	3,865			
	2,122	2,122		2	2		4,610	4,609	1		
<i>Nouvelle-Écosse.</i>											
Cap-Breton	417	411	6	57	57		623	618	5		
Halifax	1,738	1,738		5	5		1,609	1,609			
Pictou	336	336		15	15		1,052	1,052			
Yarmouth	1,147	1,147		18	18		1,225	1,225			
	3,688	3,682	6	5	5	113	113		4,509	4,504	5
<i>Ile du Prince-Édouard.</i>											
Charlottetown	961	961					375	375			
<i>Manitoba.</i>											
Winnipeg	524	524					1,336	1,336			
<i>Colombie-Britannique.</i>											
Victoria	370	370	12	12			120	120			

B.

nombre total des instruments présentés à la vérification, vérifiés ou rejetés, province et dans tout le Canada.

CAPACITÉ	MESURES DE LONGUEUR.			BALANCES, ETC.										
	diverses.			Balances à bras égaux.			Balances.			Balances-basculés, ponts à bascule, etc.				
	Présentées à la vérification.	Vérifiées.		Présentées à la vérification.	Vérifiées.	Rejetées.	Présentées à la vérification.	Vérifiées.	Rejetées.	Présentées à la vérification.	Vérifiées.	Rejetées.		
			75	75		428	428		119	119		1,232	1,232	
	7	7	613	597	16	3,642	3,569	73	2,059	2,028	31	6,110	5,902	208
	3	3	161	160	1	226	186	40	46	37	9	937	785	152
			81	81		291	282	9	145	142	3	1,152	1,111	41
			310	310		315	315		83	83		921	917	4
	15	15	258	258		402	401	1	16	16		1,149	1,148	1
	2	2	826	826		932	932		498	498		1,686	1,686	
			126	126		608	608		107	107		1,691	1,679	12
	27	27	2,450	2,433	17	6,844	6,721	123	3,073	3,030	43	14,378	14,460	418
	106	106	2,167	2,163	4	3,231	3,225	6	901	899	2	5,743	5,678	65
	4	4	1,263	1,187	76	1,755	1,691	64	131	124	7	1,460	1,417	43
			230	229	1	412	395	17	36	34	2	665	646	19
	110	110	3,660	3,579	81	5,398	5,311	87	1,068	1,057	11	7,868	7,741	127
			9	9		115	115		20	20		252	249	3
	4	4	13	13		241	240	1	51	51		390	387	3
	4	4	22	22		356	355	1	71	71		642	636	6
			45	38	7	75	72	3	14	13	1	181	174	7
	21	21	38	29	9	289	289		65	65		333	337	1
			8	8		65	64	1	2	2		209	207	2
	24	24	256	256		201	201		35	35		382	381	1
	45	45	347	331	16	630	626	4	116	115	1	1,110	1,099	11
			19	19		72	72		3	3		336	336	
	1	1	19	19		87	87		42	41	1	501	490	11
	2	2				69	69		40	40		286	286	

ANNEXE

Poids et mesures inspectés pendant l'exercice qui a fini le 30 juin 1894;
dans chaque division, dans chaque

RÉCAPIT

Divisions d'inspection par provinces.	POIDS									MESURES DE		
	du Canada.			de troy.			divers.			du Canada.		
	Présentés à la vérification.	Vérifiés.	Rejetés.	Présentés à la vérification.	Vérifiés.	Rejetés.	Présentés à la vérification.	Vérifiés.	Rejetés.	Présentés à la vérification.	Vérifiés.	Rejetés.
Ontario	34,481	34,404	77	26	26	42,571	41,948	623			
Québec	37,461	37,220	241	4	4	504	489	15	35,658	35,593	65	
Nouveau-Brunswick	2,122	2,122	4,632	4,631
Nouvelle-Ecosse	3,688	3,682	6	5	5	113	113	4,509	4,504	5
Ile du Prince-Edouard	961	961	375	375
Manitoba	524	524	1,136	1,136
Colombie-Britannique	370	370	12	12	100	100
	79,607	79,283	324	21	21	645	630	15	88,981	88,287	694	

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

B—Fin.

nombres totaux des instruments présentés à la vérification, vérifiés ou rejetés,
province, et dans tout le Canada.

LATION.

CAPACITÉ		MESURES DE LONGUEUR.				BALANCES, ETC.							
diverses.						Balances à bras égaux.			Romaines.		Balance-basculés, ponts à bascule, etc,		
Présentés à la vérification.	Vérifiés.	Présentés à la vérification.	Vérifiés.	Finalement rejetés.	Présentés à la vérification.	Vérifiés.	Finalement rejetés.	Présentés à la vérification.	Vérifiés.	Finalement rejetés.	Présentés à la vérification.	Vérifiés.	Finalement rejetés.
38	38	2,450	2,433	17	6,844	6,721	123	3,073	3,030	43	14,878	14,460	418
110	110	3,660	3,579	81	5,398	5,311	87	1,068	1,057	11	7,868	7,741	127
4	4	22	22	356	355	1	71	71	642	636	6
45	45	347	331	16	630	626	4	116	115	1	1,100	1,089	11
.....	19	19	72	72	3	3	336	336
1	1	19	19	87	87	42	41	1	501	490	11
2	2	69	69	40	40	286	286
200	200	6,517	6,403	114	13,456	13,241	215	4,413	4,357	56	25,611	25,038	573

E. MIALL,
Commissaire.

ANNEXE

Poids du Canada et mesures linéaires, de chaque dénomination, pendant l'exercice qui

DIVISIONS D'INSPECTION.	POIDS DU													
	Avoir													
	60 liv.	50 liv.	30 liv.	20 liv.	10 liv.	7 liv.	5 liv.	4 liv.	3 liv.	2 liv.	1 liv.	8 on.	4 on.	2 on.
<i>Ontario.</i>														
Belleville.....					3	7	73	205	261	486	443	307	233	262
Hamilton.....					3	18	289	285	2,757	3,920	3,567	1,142	792	721
Kingston.....		6		2	1	3	52	63	72	201	197	150	140	126
London.....						8	33	89	187	380	334	204	195	195
Orillia.....							41	98	173	348	326	211	194	172
Ottawa.....					5	5	101	163	236	469	461	348	299	280
Toronto.....					6	16	92	234	521	1,010	994	547	483	447
Windsor.....					2	11	92	214	314	726	661	442	410	388
Totaux.....		6		2	25	64	773	1,351	4,521	7,540	7,033	3,351	2,796	2,591
<i>Québec.</i>														
Montréal.....		49		4	43	39	1,039	807	1,920	3,490	3,495	2,765	2,672	2,393
Québec.....	19	91	24	50	202	161	807	865	925	1,650	1,769	1,672	1,627	1,360
Trois-Rivières.....		2		4	13	11	221	109	281	386	399	382	339	249
Totaux.....	19	142	24	58	258	211	2,067	1,781	3,126	5,526	5,663	4,819	4,638	4,002
<i>Nouveau-Brunswick.</i>														
King.....						1	25	43	60	159	126	66	55	48
Saint-Jean.....						7	49	140	73	326	268	174	150	136
Totaux.....					1	8	74	183	133	485	394	240	205	184
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>														
Cap-Breton.....		25	4	9	7	2	14	1	37	105	83	37	28	26
Halifax.....		10	1	7	9	32	77	132	122	399	314	220	188	142
Pictou.....							2	41	14	93	71	31	27	24
Yarmouth.....						5	17	69	26	279	219	144	115	106
Totaux.....		35	5	16	16	39	110	243	199	876	687	432	358	298
<i>Île du Prince-Edouard</i>														
Charlottetown.....						1	19	33	65	229	188	107	100	91
<i>Manitoba.</i>														
Winnipeg.....		10					20		75	101	95	47	45	45
<i>Colombie-Britannique.</i>														
Victoria.....							6		31	82	70	47	41	49

C.

présentés à la vérification, dans chaque division d'inspection, a fini le 30 juin 1895.

CANADA.							MESURES LINÉAIRES.												
du pois.																			
1 on.	8 dr.	4 dr.	2 dr.	1 dr.	½ dr.	Nombre total.	Poids de troy.	Divers poids.	6 pieds.	5 pieds.	1 verge.	½ verge.	2 pieds	1 pied.	½ pied.	Chaines de 100 pieds.	Chaines de 66 pieds.	Gralons ou rubans.	Nombre total.
197	102	37	11	1	2,678	7	75	75
716	507	169	10	4	14,920	613	613
91	60	15	3	1,241	16	161	161
174	110	46	8	5	2,014	1	81	81
146	81	32	12	7	1,845	310	310
243	104	27	1	2,747	2	258	258
391	261	92	27	31	5,152	814	814
328	207	74	8	5	3,884	1	125	125
2,286	1,432	492	80	53	9	34,481	26	1	2,437	2,450
2,036	1,076	151	50	64	1	22,119	4	85	2,167	2,167
976	294	57	10	3	1	12,766	406	1,261	1,261
133	43	4	2,576	13	229	229
3,145	1,413	212	60	67	2	37,461	4	504	3,657	1	3,658
32	8	3	1	627	1	9	9
114	51	6	1,495	1	13	13
146	59	9	1	2,122	2	22	22
22	9	3	417	57	45	45
91	33	8	1	1	1	1,788	5	23	38	38
21	10	2	336	15	256	256
89	49	13	8	7	1	1,147	18	8	8
223	101	26	9	8	2	3,688	5	113	339	256
86	32	9	1	961	19	19
38	25	9	6	5	3	524	19	19
39	5	370	1	19

ANNEXE

Poids du Canada et mesures linéaires, de chaque dénomination, pendant l'exercice qui

DIVISIONS D'INSPECTION.	POIDS DU													
	Avoir													
	60 liv.	50 liv.	30 liv.	20 liv.	10 liv.	7 liv.	5 liv.	4 liv.	3 liv.	2 liv.	1 liv.	8 on.	4 on.	2 on.
<i>Ontario.</i>														
Belleville					3	7	73	205	261	486	443	307	283	262
Hamilton					2	18	289	291	2,759	3,923	3,568	1,144	792	721
Kingston		6		2	1	5	61	78	83	209	203	152	142	130
London					2	33	89	187	380	384	204	195	195	195
Orillia						41	98	173	348	326	211	194	172	
Ottawa					5	5	102	163	236	470	463	349	299	280
Toronto					6	16	92	234	521	1,010	994	547	485	447
Windsor					2	11	92	214	314	726	661	442	410	388
Totaux		6		2	25	64	783	1,372	4,534	7,552	7,042	3,356	2,798	2,595
<i>Québec.</i>														
Montréal		49		4	43	39	1,039	812	1,921	3,494	3,498	2,769	2,677	2,396
Québec	19	91	24	50	202	163	831	923	937	1,691	1,791	1,687	1,646	1,370
Trois-Rivières		2		4	13	11	221	109	281	386	399	382	339	249
Totaux	19	142	24	58	258	213	2,091	1,844	3,139	5,571	5,682	4,838	4,662	4,015
<i>Nouveau-Brunswick.</i>														
King						1	25	43	60	159	126	66	55	48
Saint-Jean						7	49	140	73	326	268	174	150	136
Totaux					1	8	74	183	133	485	394	240	205	184
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>														
Cap-Breton		25	4	9	7	2	14	1	37	106	84	38	29	27
Halifax		10	1	7	9	32	77	132	122	399	314	220	188	142
Pictou							2	41	14	93	71	31	27	24
Yarmouth						5	17	69	26	279	219	144	115	106
Totaux		35	5	16	16	39	110	243	199	877	688	433	359	299
<i>Ile du Prince-Edward.</i>														
Charlottetown						1	19	33	65	229	188	107	100	91
<i>Manitoba.</i>														
Winnipeg		10					20		75	101	95	47	45	45
<i>Colombie-Britannique.</i>														
Victoria							6		31	82	70	47	41	49

C—Suite.

inspectés et vérifiés, dans chaque division d'inspection, a fini le 30 juin 1895.

CANADA.	MESURES LINÉAIRES.																			
	du poids.																			
	1 on.	8 dr.	4 dr.	2 dr.	1 dr.	½ dr.	Nombre total.	Poids de troys.	Divers poids.	6 pieds.	5 pieds.	1 verge.	¾ verge.	2 pieds.	1 pied.	½ pied.	Chaînes de 100 pieds.	Chaînes de 60 pieds.	Galons ou rubans.	Nombre total.
	197	102	37	11	1	2,678	7													
	716	507	169	10	4	14,906														75
	90	60	15	3		1,183														597
	174	110	46	8	5	2,014														160
	146	81	32	12	7	1,845														81
	243	104	27	1		2,742														310
	391	261	92	27	31	5,152														258
	328	207	74	8	5	3,884								12						310
																				258
																				826
																				126
	2,285	1,432	492	80	53	34,404														2,433
	2,033	1,074	151	50	64	12,089	4	85												2,163
	969	293	57	10	3	12,555		391												1,187
	133	43	4			2,576		13												229
	3,135	1,410	212	60	67	37,220	4	489												3,579
	32	8	3	1		627		1												9
	114	51	6			1,495		1												13
	146	59	9	1		2,122		2												22
	21	9	3			411		57												38
	91	33	8	1	1	1,788	5	23												29
	21	10	2			336		15												8
	89	49	13	8	7	1,147		18												256
	222	101	26	9	8	3,682	5	113												323
	86	32	9	1		961														19
	38	25	9	6	5	524														19
	39	5				370	12													

ANNEXE

Poids du Canada et mesures linéaires, de chaque dénomination, pendant l'exercice qui

DIVISION D'INSPECTION.	POIDS DU												
	Avoir												
	60 liv.	50 liv.	30 liv.	7 liv.	5 liv.	4 liv.	3 liv.	2 liv.	1 liv.	8 on.	4 on.	2 on.	1 on.
<i>Ontario.</i>													
Hamilton						6	2	3	1	2			
Kingston.....					9	15	11	8	6	2	2	4	1
Ottawa.....					1			1	2	1			
Totaux.....					10	21	13	12	9	5	2	4	1
<i>Québec.</i>													
Montréal.....						5	1	4	3	4	5	3	3
Québec.....				2	24	58	12	41	22	15	19	10	7
Trois-Rivières.....													
Totaux.....				2	24	63	13	45	25	19	24	13	10
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>													
Cap-Breton.....								1	1	1	1	1	1
Halifax.....													
Totaux.....								1	1	1	1	1	1

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

C—Fin.

inspectés et rejetés, dans chaque division d'inspection, a fini le 30 juin 1895.

CANADA.						Nombre total rejeté.	MESURES LINÉAIRES.							Nombre total rejeté.	
du pois.							1 verge.	½ verge.	2 pieds.	1 pied.	½ pied.	Chaines de 100 pieds.	Chaines de 66 pieds.		Galons ou rubans.
8 drs.	4 drs.	2 drs.	1 dr.	½ dr.											
						14	16								16
						58	1								1
						5									
						77	17								17
	2					30	4								4
	1					211	74				2				76
							1								1
	3					241	79				2				81
						6	7								7
							9								9
						6	16								16

E. MIALI,
Commissaire.

ANNEXE

MESURES de capacité du Canada, balances et instruments de pesage, de d'inspection, pendant l'exercice

DIVISIONS D'INSPECTION.	MESURES DE CAPACITÉ										Nombre total.
	du Canada.										
	Boisseau.	½ boisseau.	¼ de boisseau.	Gallon.	½ gallon.	Pinte.	Chopine.	½ chopine.	Roquette.	½ roquette.	
<i>Ontario.</i>											
Belleville.....	28	1	17	139	260	602	450	75			1,572
Hamilton.....	68	97	272	1,138	827	1,895	1,571	298	4		6,170
Kingston.....	235	2,027	1,892	2,267	946	1,525	1,866	115	7		10,880
London.....	3	284	167	1,035	1,520	3,452	1,957	85			8,503
Orillia.....	2	24	31	222	360	414	302	18			1,373
Ottawa.....	7	41	82	313	468	687	456	136	30	1	2,214
Toronto.....	7	226	466	1,385	2,007	2,974	3,090	517	20	1	10,693
Windsor.....	78	16	48	248	345	356	232	53			1,376
Totaux.....	421	2,716	2,975	6,436	7,044	11,905	9,924	1,297	61	2	42,781
<i>Québec.</i>											
Montréal.....	1	730	1,173	2,933	4,406	5,939	5,432	2,656	666	3	23,939
Québec.....		166	236	1,275	1,971	2,056	1,651	395	261	8	8,519
Trois-Rivières.....		195	92	395	650	739	612	174	31		3,200
Totaux.....	1	1,091	1,501	4,603	7,027	8,734	7,695	3,863	1,101	42	35,658
<i>Nouveau-Brunswick.</i>											
King.....				136	285	209	97	16	2		745
Saint-Jean.....		173	114	561	934	887	778	292	126		3,867
Totaux.....		173	114	697	1,219	1,096	875	308	128		4,612
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>											
Cap-Breton.....		5	1	88	142	184	107	96			623
Halifax.....		76	54	262	299	456	218	208	34	2	1,609
Pictou.....		6	9	113	334	402	184	4			1,052
Yarmouth.....		12	25	21	242	445	316	29			1,225
Totaux.....		12	112	85	705	1,220	1,358	644	337	34	4,509
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>											
Charlottetown.....		1		32	78	154	95	15			375
<i>Manitoba.</i>											
Winnipeg.....		68	3	165	227	306	563	3	1		1,336
<i>Colombie-Britannique.</i>											
Victoria.....			1	20	2	37	60				120

D.

chaque dénomination, présentés à la vérification, dans chaque division qui a fini le 30 juin 1894.

MESURES IRRÉGULIÈRES.	BALANCES.													Total.	
	Balances à bras égaux.				Romaines à bras à divisions.				Ponts à bascule ou balances-basculés.						
	5 liv. et au-dessous.	de 5 liv. à 50 liv.	de 50 liv. à 100 liv.	100 liv. et au-dessus.	500 liv. et au-dessous.	de 500 liv. à 1,000 liv.	de 1,000 liv. à 2,000 liv.	2,000 liv. et au-dessus.	250 liv. et au-dessous.	de 250 liv. à 500 liv.	de 500 liv. à 2,000 liv.	de 2,000 liv. à 4,000 liv.	de 4,000 liv. à 6,000 liv.		6,000 liv. et au-dessus.
7	112	316			114		5		501	87	404	113	42	85	1,779
3	1,370	2,272			2,037	20			3,934	149	1,469	293	57	208	11,811
	70	154	1	1	42	4			337	132	315	50	20	83	1,209
	100	191			142	3			369	54	530	88	26	85	1,588
	112	203			83				377	35	376	60	2	71	1,319
15	56	346			16				496	141	387	45	45	35	1,567
	269	663			488	6	3	1	701	65	566	177	45	132	3,116
2	190	418			106		1		804	107	514	132	28	106	2,406
27	2,279	4,563	1	1	3,028	33	11	1	7,519	770	4,561	958	265	805	24,795
106	821	2,283	127		889	8	3	1	2,023	1,351	1,868	165	165	171	9,875
4	155	1,456	30	114	126	3	2		387	566	427	36	19	25	3,346
	35	377			34		2		157	237	228	15	22	6	1,113
110	1,011	4,116	157	114	1,049	11	7	1	2,567	2,154	2,523	216	206	202	14,334
	38	77			20				138	51	50		1	12	387
4	47	194			51				156	109	93	10	9	13	632
4	85	271			71				294	160	143	10	10	25	1,069
	9	56		10	14				107	52	13	3	6		270
21	34	251		4	60	2	1	2	152	58	110	11	3	4	692
	5	57		3	2				111	58	21	1	5	13	276
24	69	132			35				239	58	53	6	7	19	618
45	117	496		17	111	2	1	2	609	226	197	21	21	36	1,856
	60	112			3				111	67	132	10	9	7	511
1	26	59		2	42				190	9	180	32	29	61	630
2	28	41			37	3			144	17	95	11	4	15	395

ANNEXE

MESURES de capacité du Canada, balances et instruments de pesage, de pendant l'exercice qui

DIVISIONS D'INSPECTION.	MESURES DE CAPACITÉ										Nombre total vérifié.
	du Canada.										
	Boisseau.	$\frac{1}{2}$ boisseau.	$\frac{1}{4}$ boisseau.	Gallon.	$\frac{1}{2}$ gallon.	Pinte.	Chopine.	$\frac{1}{2}$ chopine.	Roquille.	$\frac{1}{2}$ roquille.	
<i>Ontario.</i>											
Belleville.....	23	1	17	139	260	602	450	75	1,572
Hamilton.....	63	96	265	825	1,133	1,893	1,567	298	4	6,149
Kingston.....	215	1,514	1,865	2,258	942	1,507	1,866	104	7	10,278
London.....	3	284	167	1,035	1,520	3,452	1,957	85	8,503
Orillia.....	2	24	31	222	360	414	302	18	1,373
Ottawa.....	41	82	313	468	686	455	136	30	1	2,212
Toronto.....	7	226	466	1,385	2,007	2,974	3,090	517	20	1	10,693
Windsor.....	78	16	48	248	345	356	232	53	1,376
Totaux.....	401	2,202	2,941	6,425	7,035	11,884	9,919	1,286	61	2	42,156
<i>Québec.</i>											
Montréal.....	1	728	1,173	2,932	4,406	5,937	5,431	2,656	666	3	23,934
Québec.....	161	233	1,269	1,971	2,031	1,646	885	261	8	8,465
Trois-Rivières.....	193	92	395	649	737	611	312	174	31	3,194
Totaux.....	1	1,082	1,498	4,596	7,026	8,705	7,688	3,853	1,101	42	35,593
<i>Nouveau-Brunswick.</i>											
King.....	136	285	208	97	16	2	744
Saint-Jean.....	173	114	561	934	887	778	292	126	3,865
Totaux.....	173	114	697	1,219	1,095	875	308	128	4,609
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>											
Cap-Breton.....	5	1	86	139	184	107	96	618
Halifax.....	76	54	262	299	456	218	208	34	2	1,609
Pictou.....	6	9	113	334	402	184	4	1,052
Yarmouth.....	12	25	21	242	445	316	135	29	1,225
Totaux.....	12	112	85	703	1,217	1,358	644	337	34	2	4,504
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>											
Charlottetown.....	1	32	78	154	95	15	375
<i>Manitoba.</i>											
Winnipeg.....	68	3	165	227	306	563	3	1	1,336
<i>Colombie-Britannique.</i>											
Victoria.....	1	20	2	37	60	120

D—Suite.

chaque dénomination, inspectés et vérifiés, dans chaque division d'inspection, a fini le 30 juin 1895.

MESURES IRRÉGULIÈRES.	BALANCES.											Total.					
	Balances à bras égaux.				Romaines à bras à divisions.			Ponts à bascule ou balances-basculés.									
	5 liv. et au-dessous.	de 5 liv. à 50 liv.	de 50 liv. à 100 liv.	100 liv. et au-dessus.	500 liv. et au-dessous.	de 500 liv. à 1,000 liv.	de 1,000 liv. à 2,000 liv.	2,000 liv. et au-dessus.	250 liv. et au-dessous.	de 250 liv. à 500 liv.	de 500 liv. à 2,000 liv.		de 2,000 liv. à 4,000 liv.	de 4,000 liv. à 6,000 liv.	6,000 liv. et au-dessus.		
.....
.....	7	112	316	114	5	501	87	404	113	42	85	1,779
.....	3	1,361	2,208	2,006	20	2	3,873	142	1,390	273	50	174	11,499
.....	48	136	1	34	3	291	102	278	37	13	64	1,008
.....	99	183	139	3	352	53	515	85	26	80	1,535
.....	112	203	83	373	35	376	60	2	71	1,315
.....	15	56	345	16	496	141	387	45	44	35	1,565
.....	269	663	488	6	3	1	701	65	566	177	45	132	3,116
.....	2	190	418	106	1	800	107	507	132	28	105	2,394
.....	27	2,247	4,472	1	1	2,986	32	11	1	7,387	732	4,423	922	250	746	24,211
.....	106	819	2,279	127	887	8	3	1	2,011	1,332	1,848	164	156	167	9,302
.....	4	149	1,403	29	119	3	2	376	542	419	36	19	25	3,232
.....	34	361	32	2	154	232	218	14	22	6	1,075
.....	110	1,002	4,043	156	110	1,038	11	7	1	2,541	2,106	2,485	214	197	198	14,109
.....	38	77	20	137	51	48	1	12	384
.....	4	47	193	51	155	107	93	10	9	13	678
.....	4	85	270	71	292	158	141	10	10	25	1,062
.....	9	53	10	106	50	13	1	4	259
.....	21	34	251	4	60	2	1	2	152	57	110	11	3	4	691
.....	5	56	3	2	111	57	21	1	4	13	273
.....	24	69	132	35	238	58	53	6	7	19	617
.....	45	117	492	17	110	2	1	2	607	222	197	19	18	36	1,840
.....	60	112	3	111	67	132	10	9	7	511
.....	1	26	59	2	41	187	8	177	31	27	60	618
.....	2	28	41	37	3	144	17	95	11	4	15	395

ANNEXE

MESURES de capacité du Canada, balances et instruments de pesage, de pendant l'exercice qui

DIVISIONS D'INSPECTION.	MESURES DE CAPACITÉ									
	du Canada.									
	Boisseau.	$\frac{1}{2}$ boisseau.	$\frac{1}{4}$ de boisseau.	Gallon.	$\frac{1}{2}$ gallon.	Pinte.	Chopine.	$\frac{1}{2}$ chopine.	Roquille.	$\frac{1}{2}$ roquille.
<i>Ontario.</i>										
Hamilton		1	7	2	5	2	4			21
Kingston	20	513	27	9	4	18		11		602
London										
Orillia						1	1			2
Ottawa										
Windsor										
	20	514	34	11	9	21	5	11		625
<i>Québec.</i>										
Montréal		1		1		2	1			5
Québec		5	3	6		25	5	10		54
Trois-Rivières		2			1	2	1			6
		8	3	7	1	29	7	10		65
<i>Nouveau-Brunswick.</i>										
King						1				1
Saint-Jean										1
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>										
Cap-Breton				2	3					5
Halifax										
Pictou										
Yarmouth										
				2	3					5
<i>Manitoba.</i>										
Winnipeg										

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

D—Fin.

chaque dénomination, inspectés et rejetés, dans chaque division d'inspection, a fini le 30 juin 1894.

	BALANCES.											Nombre total rejeté.			
	Balances à bras égaux.				Romaines à bras à division.			Ponts à bascules ou balances-basculés.							
	5 liv. et au-dessous.	de 5 liv. à 50 liv.	de 50 liv. à 100 liv.	100 liv. et au-dessus.	500 liv. et au-dessous.	de 500 liv. à 1,000 liv.	de 1,000 liv. à 2,000 liv.	2,000 liv. et au-dessus.	250 liv. et au-dessous.	de 250 liv. à 500 liv.	de 500 liv. à 2,000 liv.		de 2,000 liv. à 4,000 liv.	de 4,000 liv. à 6,000 liv.	6,000 liv. et au-dessus.
	9	64			31				61	7	79	20	7	34	312
	22	18			8	1			46	30	37	13		19	201
	1	8			3				17	1	15	3		5	53
									4						4
		1											1		2
									4					1	12
	32	91			42	1			132	38	138	36	15	59	584
	2	4			2				12	19	20	1	9	4	73
	6	53	1	4	7				11	24	8				114
	1	16			2				3	5	10	1			38
	9	73	1	4	11				26	48	38	2	9	4	225
		1							1		2				3
									1	2					4
		1							2	2	2				7
		3			1				1	2		2	2		11
										1					1
		1								1			1		3
									1						1
		4			1				2	4		2	3		16
						1			3	1	3	1	2	1	12

E. MIALL,
Commissionnaire.

ANNEXE E.

DÉPENSES et recettes de l'inspection du gaz, pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1894.

Districts.	Inspecteurs.	DÉPENSES.					Recettes.						
		Appointements.		Loyer.	Frais de voyages.	Divers.		Total.					
		\$	c.						\$	c.	\$	c.	\$
Barrie.....	Shanacy, M.	100	00				5	15	105	15	66	50	
Belleville....	Johnson, W.	250	00	50	00		42	55	342	55	43	75	
Berlin.....	Lynes, K.	100	00				13	50	113	50	136	75	
Brockville....	Giffin, W. M.	91	63			1	00	24	52	117	15	50	
Cobourg.....	Bickle, J. W.	100	00			29	75	48	77	178	52	104	75
Cornwall.....	Mulhern, M. M.	100	00					50	40	150	40	47	75
Guelph.....	Broadfoot, S.	100	00					13	03	113	03	187	25
Hamilton.....	{ McPhie, D. } { Dennis, A. W. }	1,700	00	36	00	78	30	41	60	1,855	90	1,028	75
Kingston.....	Burrows, W.	400	00	45	00			66	01	511	01	247	75
Listowel.....	Hawkins, A. St. G.	100	00	60	00					160	00	60	00
London.....	Williams, J.	1,000	00	110	00	362	70	227	45	1,700	15	2,158	75
Napanee.....	Elliott, Geo. M.	100	00					6	00	106	00	82	75
Ottawa.....	Roche, H. G.	900	00	225	00			738	40	1,863	40	337	25
Owen-Sound....	Graham, W. J.	200	00	125	00					325	00	46	50
Peterborough..	Cahill, T.	200	00			7	55	10	50	218	05	88	50
Sarnia.....	Hicks, W. H.			20	00			1	75	21	75	56	00
Stratford.....	Rennie, Geo.	150	00							150	00	29	00
Toronto.....	{ Johnstone, J. K. } { Pape, James. }	2,199	92			2	95	49	11	2,251	98	5,577	00
Inspect. de district..						10	00			10	00		
	Ontario.....	7,791	55	671	00	492	25	1,338	74	10,293	54	10,414	50
Montréal.....	{ Aubin, A. } { O'Flaherty, M. J. }	2,200	00	230	00	15	50	137	46	2,582	96	3,927	75
Québec.....	{ LeVasseur, N. } { Moreau, A. }	1,300	00	150	00			96	11	1,546	11	402	00
Sherbrooke....	Simpson, A. F.	100	00							100	00	296	00
	Québec.....	3,600	00	380	00	15	50	233	57	4,229	07	4,625	75
Frédéricton ..	Purdie, S. A.	200	00			12	00	2	32	214	32	79	75
Moncton.....	Lawlor, R. A.	300	00			26	76	20	87	346	83	3	00
Saint-Jean....	Rowan, A.	1,000	00					34	40	1,034	40	345	50
	Nouveau-Brunswick.	1,500	00			38	76	56	79	1,595	55	428	25
Halifax, N.-E.....	Miller, A.	1,300	00	300	00	470	90	116	28	2,187	18	700	75
Charlottetown, I. P.-E.	Knight, Jos.	200	00					26	50	226	50	129	75
Winnipeg, Man.	Huggard, R. T.	200	00	108	00			28	00	336	00	177	75
Nanaimo.....	Good, H. L.	100	00					5	50	105	50	158	75
New-Westminster....	Wolfenden, Wm.	100	00					24	50	124	50	75	00
Vancouver.....	Miller, J. E.	100	00			11	50	57	50	169	00	294	50
Victoria.....	Jones, R.	200	00	300	00			2	95	502	95	197	25
Inspect. de district..						60	00			60	00		
	Colombie-Britannique.	500	00	300	00	71	50	90	45	961	95	725	50

Revenus de l'Intérieur—Poids et mesures et gaz.

ANNEXE E—Fin.

DÉPENSES et recettes de l'inspection du gaz, etc.—Fin.

RÉCAPITULATION.

	DÉPENSES.					Recettes.
	Appointe- ments.	Loyer.	Frais de voyages.	Divers.	Totaux.	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Ontario.....	7,791 55	671 00	492 25	1,338 74	10,293 54	10,414 50
Québec.....	3,600 00	380 00	15 50	233 57	4,229 07	4,625 75
Nouveau-Brunswick.....	1,500 00	38 76	56 79	1,595 55	428 25
Nouvelle-Ecosse.....	1,300 00	300 00	470 90	116 28	2,187 18	700 75
Ile du Prince-Edouard.....	200 00	26 50	226 50	129 75
Manitoba.....	200 00	108 00	28 00	336 00	177 75
Colombie-Britannique.....	500 00	300 00	71 50	90 45	961 95	725 50
Dépenses en général.....	161 45	479 54	640 99
Impressions.....	250 73	250 73
Papeterie.....	52 46	52 46
Grands totaux.....	15,091 55	1,759 00	1,250 36	2,673 06	20,773 97	17,202 25

E. MIALL,
Commissaire.

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 14 août 1895.

ANNEXE

Pouvoir éclairant et pureté du gaz inspecté

BUREAUX D'INSPECTION.	Pouvoir éclairant.						Soufre dans		
	Maxi- mum.	Minimum.	Moyenne.	Intensité réglementaire.	Trop faible (nombre d'épreuves). Total des épreuves.		Maxi- mum.	Mini- mum.	Moy- enne.
	Bougies.	Bougies.	Bougies.	Bougies.			Grains.	Grains.	Grains.
Brantford :—									
Juillet.....			21.70	16	0	1			
Août.....			19.66	16	0	1			
Septembre.....									
Octobre.....			21.13	16	0	1			
Novembre.....			22.10	16	0	1			
Décembre.....			21.03	16	0	1			
Janvier.....			21.07	16	0	1			
Février.....			21.54	16	0	1			
Mars.....			22.32	16	0	1			
Avril.....			21.25	16	0	1			
Mai.....			20.45	16	0	1			
Juin.....			19.60	16	0	1			
					0	11			
Brockville :—									
Juillet.....			20.70	16	0	1			
Août.....			19.90	16	0	1			
Septembre.....			20.70	16	0	1			
Octobre.....			19.90	16	0	1			
Novembre.....			15.80	16	1	1			
Décembre.....			21.28	16	0	1			
Janvier.....			21.94	16	0	1			
Février.....			20.52	16	0	1			
Mars.....			20.24	16	0	1			
Avril.....			20.20	16	0	1			
Mai.....			20.34	16	0	1			
Juin.....			23.36	16	0	1			
					1	12			
Chatham :—									
Juillet.....			17.20	16	0	1			
Août.....			16.28	16	0	1			
Septembre.....			16.22	16	0	1			
Octobre.....			16.86	16	0	1			
Novembre.....									
Décembre.....			18.00	16	0	1			
Janvier.....			16.86	16	0	1			
Février.....			17.91	16	0	1			
Mars.....			17.79	16	0	1			
Avril.....			16.86	16	0	1			
Mai.....									
Juin.....			16.86	16	0	1			
					0	10			

F—Suite.

pendant l'exercice qui a fini le 30 juin 1895.

100 pieds cubes.	Ammoniaque dans 100 pieds cubes.						Hydrogène sulfuré.				Observations.
	Tolérance réglementaire.	Excès de soufre (nom. d'épreuve).		Tolérance réglementaire.	Excès d'ammon. (nom. d'épreuve).	Totaux des épr. d'épreuves.	Absence (nom. d'épreuves).	Présence (nom. d'épreuves).	Totaux des épreuves.		
		Grains.	Total des épreuves.							Grains.	
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							11	0	11		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							12	0	12		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	0	1		
							1	1	1		Pas d'épreuves.
							10	2	11		

Amende, \$20.

Pas d'épreuves.

ANNEXE

Pouvoir éclairant et pureté du gaz inspecté

BUREAUX D'INSPECTION.	Pouvoir éclairant.				Soufre dans 100					
	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Intensité réglementaire.	Trop faible (nombre d'épreuves).		Maximum.	Minimum.	Moyenne.	
	Bougies.	Bougies.	Bougies.	Bougies.		Totaux des épreuves.	Grains.	Grains.	Grains.	
Windsor—										
Juillet.....			17.00	16	0	1				
Août.....			17.01	16	0	1				
Septembre.....			16.50	16	0	1				
Octobre.....			16.62	16	0	1				
Novembre.....			16.10	16	0	1				
Décembre.....			17.85	16	0	1				
Janvier.....			16.36	16	0	1				
Février.....			16.72	16	0	1				
Mars.....			16.00	16	0	1				
Avril.....			17.21	16	0	1				
Mai.....			16.72	16	0	1				
Juin.....					0	11				
Woodstock—			22.77	16	0	1				
Juillet.....			22.83	16	0	1				
Août.....			23.00	16	0	1				
Septembre.....			22.90	16	0	1				
Octobre.....			23.14	16	0	1				
Novembre.....			21.31	16	0	1				
Décembre.....			23.60	16	0	1				
Janvier.....			20.00	16	0	1				
Février.....			23.25	16	0	1				
Mars.....			22.70	16	0	1				
Avril.....			22.24	16	0	1				
Mai.....			21.91	16	0	1				
Juin.....					0	12				
Montréal—			25.59	16	0	8	23.34	13.21	18.27	
Juillet.....	25.08	21.38	23.45	16	0	10	28.94	22.83	25.88	
Août.....	23.81	20.00	21.65	16	0	8	34.10	33.33	33.47	
Septembre.....	21.03	18.42	19.87	16	0	10	34.00	15.81	24.65	
Octobre.....	19.50	18.50	19.04	16	0	8	32.04	27.54	29.79	
Novembre.....	20.28	17.99	19.22	16	0	10	34.00	20.54	27.42	
Décembre.....	20.81	18.67	19.54	16	0	9	32.34	9.38	24.29	
Janvier.....	21.94	18.15	19.46	16	0	8	31.07	27.78	29.07	
Février.....	21.11	18.42	20.27	16	0	8	33.40	24.97	30.64	
Mars.....	22.25	18.73	20.03	16	0	9	32.73	32.03	31.33	
Avril.....	21.61	19.01	20.01	16	0	9	27.51	21.03	24.98	
Mai.....	20.38	19.58	20.00	16	0	8	25.75	21.74	23.74	
Juin.....					0	105				

F—Suite.

pendant l'exercice qui a fini le 30 juin 1895.

pieds cubes.		Ammoniaque dans 100 pieds cubes.					Hydrogène sulfuré.			Observations.
Tolérance réglementaire.	Excès de soufre (nom. d'épreuve.) Totaux des épreuves.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Tolérance réglementaire.	Excès d'ammon. (nom. d'épreuve.) Totaux des épr.	Absence (nom. d'épreuves).	Présence (nom. d'épreuves.) Totaux des épreuves.		
Grains.		Grains.	Grains.	Grains.	Grains.					
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							11	0	11	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							1	0	1	
							12	0	12	
35	0 2	2.32	2.05	2.18	4	0 2	10	0 10		
35	0 2	3.59	3.57	3.58	4	0 2	13	0 13		
35	0 2	.75	.50	.62	4	0 2	10	0 10		
35	0 2	1.02	.76	.89	4	0 2	12	0 12		
35	0 2	.50	.25	.25	4	0 2	11	0 11		
35	0 6	.75	.00	.37	4	0 2	13	0 13		
35	0 4	.50	.00	.25	4	0 3	11	0 11		
35	0 3	3.08	.51	1.70	4	0 3	11	0 11		
35	0 4	.51	.00	.12	4	0 4	11	0 11		
35	0 2	.50	.00	.25	4	0 2	12	0 12		
35	0 3	.00	.00	.00	4	0 3	12	0 12		
35	0 2	.00	.00	.00	4	0 2	11	0 11		
	0 34					0 29	137	0 137		

ANNEXE

Pouvoir éclairant et pureté du gaz inspecté

BUREAUX D'INSPECTION.	Pouvoir éclairant.						Soufre dans		
	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Intensité réglementaire.	Trop faible (nombre d'épreuves).		Maximum.	Minimum.	Moyenne.
	Bougies.	Bougies.	Bougies.	Bougies.	Totaux des épreuves.	Total	Grains.	Grains.	Grains.
New-Westminster—									
Juillet.....			16.85	16	0	1			
Août.....			16.92	16	0	1			
Septembre.....			16.48	16	0	1			
Octobre.....			16.34	16	0	1			
Novembre.....			16.86	16	0	1			
Décembre.....			16.71	16	0	1			
Janvier.....			16.78	16	0	1			
Février.....			16.78	16	0	1			
Mars.....			18.27	16	0	1			
Avril.....			14.48	16	0	1			
Mai.....			17.69	16	0	1			
Juin.....			18.28	16	0	1			
					0	12			
Vancouver—									
Juillet.....			20.96	16	0	1			
Août.....			18.64	16	0	1			
Septembre.....			20.35	16	0	1			
Octobre.....			17.16	16	0	1			
Novembre.....			17.35	16	0	1			
Décembre.....			20.01	16	0	1			
Janvier.....			20.96	16	0	1			
Février.....			20.53	16	0	1			
Mars.....			20.96	16	0	1			
Avril.....			17.61	16	0	1			
Mai.....			18.55	16	0	1			
Juin.....			18.42	16	0	1			
					0	12			

Revenus de l'Intérieur—Poids et mesures et gaz.

F—Fin.

pendant l'exercice qui a fini le 30 juin 1894.

100 pieds cubes.			Ammoniaque dans 100 pieds cubes.				Hydrogène sulfuré.			Observations.		
Tolérance réglementaire.	Excès d'ammon. (comb. d'épreuve).	Totaux des épreuves.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Tolérance réglementaire.	Excès d'ammon. (comb. d'épreuve).	Totaux des épr.	Absence nombre d'épreuves.		Présence (comb. d'épreuves).	Totaux des épreuves.
Grains.			Grains.	Grains.	Grains.	Grains.						
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									1	0	1	
									12	0	12	

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 14 août 1895.

E. MIALL, Commissaire.

ANNEXE G.

ÉTAT des gazomètres présentés pour la vérification, vérifiés, vérifiés après un premier rejet, et rejetés, pendant l'exercice qui a fini le 30 juin 1895.

Bureau d'inspection.	Présentés pour la vérification.	Nature.		Vérifiés.			Vérifiés après un premier rejet.			Rejetés.			Total vérifiés et rejetés.	
		Humides.	Secs.	Justes.	Rapides.	Lents.	Justes.	Rapides.	Lents.	Faux.	Rapides.	Lents.	Vérifiés.	Rejetés.
Barrie	33	33	2	4	25	1				1		32	1	
Belleville	8	8	1	4	3							8		
Berlin	81	81	11	28	39					1	2	78	3	
Brantford	177	177	39	32	106							177		
Brockville	90	90	78			11			1			89	1	
Chatham	72	72	18	11	38				2	3		67	5	
Cobourg	25	25	10	6	9							25		
Cornwall	9	9	9									9		
Dundas	6	6	1	1	3						1	5	1	
Galt	63	63	1	8	54							63		
Guelph	140	140	2	57	75				1	5		134	6	
Hamilton	473	473	131	69	273							473		
Ingersoll	29	29	9	12	5				1	1	1	26	3	
Kingston	198	198	20	88	89					1		197	1	
Listowel	23	23	3	19	9							22	1	
London	525	525	109	118	284				3	10	1	511	14	
Napanee	28	28	2	14	10		1			1		27	1	
Ottawa	206	206	3	33	167				1		2	203	3	
Owen Sound	11	11	9	2								11		
Peterborough	53	53	11	9	32						1	52	1	
Port-Hope	12	12		1	11							12		
Sarnia	21	21	20		1							21		
Stratford	12	12	1	4	7							12		
Sainte-Catherine	81	81	19	3	59							81		
Saint-Thomas	148	148	31	53	38	3	7	3	1	12		135	13	
Toronto	5,167	5,167	994	1,129	3,010				4	23	7	5,133	34	
Windsor	658	658	125	112	412				1	3	1	650	8	
Woodstock	33	33	8	17	8							33		
Montréal	3,469	3,469	429	849	2,176				1	12	2	3,454	15	
Québec	233	233	163	18	51					1		232	1	
Sherbrooke	241	241	30	120	89						2	239	2	
Frédéricton	48	48		20	20		2	4		1	1	46	2	
Saint-Jean	189	189	43	12	133					1		188	1	
Halifax	395	376	19	271	50	74						395		
Pictou	7	7	4	2								7		
Yarmouth	53	53	19	15	16					3		50	3	
Charlottetown	65	65	12	16	16				13	2	6	44	21	
Winnipeg	72	70	54		18							72		
Nanaimo	91	91	6	38	29		2		4	7	5	75	16	
New-Westminster	36	36	7	19	7					3		33	3	
Vancouver	176	176	34	51	80				1	1	9	165	11	
Victoria	105	105	2	33	35				32	3		70	35	
Totals	13,562	378	13,184	2,741	3,068	7,512	15	12	8	68	94	44	13,356	206

RAPPORT, ÉTATS ET STATISTIQUE

DES

REVENUS DE L'INTÉRIEUR

DU

CANADA

POUR

L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN

1895

PARTIE III

INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1896

[N^o 7b—1896.] *Prix: 10 centins.*

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du commissaire.....	v
Rapports des analystes publics—	
District d'Halifax	1
do de Saint-Jean, N.-B.	1
do Québec	3
do Montréal	4
do Ottawa	5
do Toronto.....	6
do London	7
do Winnipeg	7
Annexe A.—Inspection des aliments pour les enfants.....	10
do B. do du lait concentré.....	14
do C. do de l'extrait de bœuf	16
do D. do de la céruse.....	18
do E. do du vert de Paris.....	24
do F. do du beurre	28
do G. do du thé.....	34
do H. do de la farine.....	40
do I. do du café	48
do J. do du saindoux	54
do K. do des engrais du commerce	58
do L.—Bulletin n° 40.—Vert de Paris.....	65
do M. do 41.—Engrais.....	75

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES, DES DROGUES ET DES ENGRAIS.

A l'honorable
Contrôleur du revenu de l'intérieur,

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous présenter les rapports des analystes officiels pour l'exercice terminé le 30 juin 1895.

Suit un tableau des produits inspectés :—

	Normaux.	Falsifiés.	Douteux.	Non classés.	Totaux.
Aliments pour les enfants.....	32			4	36
Lait concentré	30	1	4		35
Extrait de bœuf	37	1		4	42
Céruse	56	38	2	2	98
Vert de Paris.....	58	17	6		81
Beurre	81	24	8		113
Thé	57	30	2		89
Farine	147	2			149
Café	51	34	3	1	89
Saindoux	54	13	14		81
Engrais du commerce.....	77	1	11	24	113
Totaux	680	161	50	35	926

Il ne me paraît pas y avoir lieu à d'autres commentaires que ceux qu'ont faits les analystes eux-mêmes.

Les principales falsifications se sont trouvées dans les beurres, les thés et les cafés. Celles des beurres consistent en excès d'eau ou de sel et quelquefois de l'un et de l'autre, et accusent plutôt manque de soin que fraude.

Je suis bien aise de constater que les aliments dits pour les enfants et les extraits de viande sont en général purs, sains et nutritifs.

EDWARD MIALL.

RAPPORTS DES ANALYSTES PUBLICS.

LABORATOIRE DE L'ANALYSTE OFFICIEL,

HALIFAX, 22 août 1895.

Monsieur le commissaire du revenu de l'intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les substances alimentaires, drogues, etc., présentés à l'analyse dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1895 :—

Description.	Normaux.	Douteux.	Falsifiés.	Total.
Aliments pour les enfants.....	6	0	0	6
Extrait de bœuf.....	7	0	0	7
Lait concentré.....	4	0	0	4
Vert de Paris.....	7	0	6	13
Céreuse.....	11	1	5	17
Beurre.....	7	0	10	17
Thé.....	12	0	2	14
Café.....	1	0	13	14
Engrais.....	16	0	0	16
Totaux.....	71	1	36	108

Pour les résultats des analyses je renvoie aux détails qui sont publiés en tableaux à la suite du rapport annuel.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

MAYNARD BOWMAN.

LABORATOIRE DE CHIMIE, 85 GERMAIN ST.,

SAINT-JEAN, N.-B., 3 septembre 1895.

Monsieur le commissaire du revenu de l'intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les travaux exécutés dans mon laboratoire, pour le département du revenu de l'intérieur, dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1895.

Echantillons analysés :—

Description.	Normaux.	Falsifiés.	Douteux.	Total.
Aliments pour les enfants.....	4	0	0	4
Extrait de bœuf.....	4	0	0	4
Lait concentré.....	4	0	0	4
Céreuse.....	4	6	0	10
Vert de Paris.....	5	3	0	8
Beurre.....	12	0	0	12
Thé.....	6	3	0	9
Farine (pois).....	1	0	0	1
do (orge).....	2	0	0	2
do (sarrasin).....	2	0	0	2
do (avoine).....	2	0	0	2
do (blé).....	9	0	0	9
do (maïs).....	1	0	0	1
do (graham).....	1	0	0	1
Café.....	8	1	0	9
Saindoux.....	12	0	0	12
Engrais.....	14	0	0	14
Totaux.....	91	13	0	104

Aliments pour les enfants.

Bien que je n'aie rien trouvé de nuisible dans les échantillons des différentes espèces d'aliments d'enfants qui m'ont été présentés, il y a lieu de se demander si ces préparations sont sous la forme qui pourrait le mieux convenir aux facultés digestives des enfants et des invalides.

Extraits de bœuf.

Les différents extraits de bœuf examinés avaient évidemment été préparés avec de la viande fraîche et saine, et ne contenaient aucunes substances étrangères.

Lait concentré.

Tous les échantillons de lait concentré que j'ai examinés étaient propres à la nourriture, et nul ne contenait de substance nuisible.

Céruse.

Sur le nombre des échantillons de céruse analysés, quatre étaient purs et six falsifiés.

Vert de Paris.

Il se pratique beaucoup de fraude sur ce produit, qui est en grand usage chez les cultivateurs. Sur les huit échantillons examinés, trois étaient falsifiés principalement avec du sulfate de baryte. Les différents marchands de vert de Paris en cette province se sont montrés satisfaits de voir l'administration s'occuper de l'examen des verts de Paris.

Le bulletin publié par le département a été grandement répandu dans le public et contribuera à diminuer la fraude.

Beurre.

Les échantillons de beurre étaient tous de bonne qualité, et nul ne contenait plus de sel qu'il n'en fallait pour la conservation.

Thé.

Sur les neuf échantillons examinés, un seul contenait des substances étrangères.

Farines.

Sur les dix-huit échantillons de farine examinés, il n'y en avait pas un de falsifié.

Saindoux.

Les douze échantillons de saindoux soumis à l'examen étaient de bon aloi.

Engrais.

Quatorze échantillons d'engrais de différentes marques recueillis dans la province d'Ontario ont été examinés dans ce laboratoire. Tous étaient dans les conditions voulues sous le rapport de leurs constituants essentiels.

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

En terminant je ferai remarquer que la publication régulière et fréquente des bulletins du département ne saurait manquer de réduire de beaucoup la falsification, attendu que les marchands refuseront d'acheter ou vendre des produits généralement connus pour être inférieurs.

La presse de tout le pays sera plutôt disposée à publier les résultats d'analyses récentes qu'à feuilleter le livre bleu à la fin de l'année pour s'y renseigner sur des travaux qui datent déjà de plusieurs mois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

W. F. BEST,
Analyste officiel.

QUÉBEC, 1^{er} octobre 1895.

Monsieur le commissaire du revenu de l'intérieur,
 Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'exercice terminé le 30 juin 1895. Depuis le mois de juillet 1894, j'ai analysé 140 échantillons et j'ai obtenu les résultats indiqués dans le tableau suivant :—

—	Normaux.	Falsifiés.	Douteux.	Total.
Lait concentré.....	10	0	0	10
Extrait de bœuf.....	6	0	0	6
Vert de Paris.....	8	3	0	11
Céruse (en poudre).....	2	1	0	3
do (dans l'huile).....	9	2	0	11
Beurre.....	12	0	4	16
Thé.....	5	8	0	13
Farine.....	25	0	0	25
Café.....	6	7	0	13
Saindoux.....	6	8	2	16
Engrais.....	16	0	0	16
Total.....	105	29	6	140

Les engrais sont tous dans la catégorie des échantillons relativement purs, bien qu'il s'en trouve de qualité plus ou moins inférieure.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

M. FISET, M.D.,
Analyste public.

LABORATOIRE DE L'ANALYSTE PUBLIC,

MONTRÉAL, 4 septembre 1895.

Monsieur le commissaire du revenu de l'intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les échantillons de substances alimentaires, drogues et engrais qui m'ont été présentés pour l'analyse dans le cours de l'exercice 1894-95. Ces échantillons, au nombre de 152, se trouvent être classifiés comme suit: purs, 108; falsifiés, 34; suspects, 10, selon le tableau suivant:—

	Normaux.	Falsifiés.	Douteux.	Total.
Aliments d'enfants.....	6	0	0	6
Extrait de bœuf.....	6	0	0	6
Lait concentré.....	5	0	0	5
Céruse.....	5	10	0	15
Vert de Paris.....	10	1	2	13
Beurre.....	13	4	0	17
Thé.....	3	9	2	14
Farine (blé).....	5	0	0	5
do (pois).....	1	0	0	1
do (riz).....	4	0	0	4
do (graham).....	5	0	0	5
do (maïs).....	6	0	0	6
do (avoine).....	1	0	0	1
Sarrasin.....	6	0	0	6
Café.....	4	7	3	14
Saindoux.....	11	3	3	17
Engrais.....	17	0	0	17
Total.....	108	34	10	152

Je suis bien aise de constater que les aliments d'enfants et d'invalides sont de bonnes qualités nutritives et conformes à leur étiquette. Les farines sont aussi pures et de belle qualité. Le café est comme d'ordinaire, grandement falsifié, et l'idée que j'ai déjà émise d'assujétir à une patente fédérale les moulins à café et à épices, continue de se recommander si l'on veut exclure des condiments et de cet important breuvage les substances sans valeur qu'on fait entrer aujourd'hui dans leur composition. On falsifie aussi la céruse et le vert de Paris au détriment de l'acheteur et en contravention à la loi. Pour le vert de Paris, j'ai fait la part d'une certaine mesure de surabondance d'arsenic eu égard à la variabilité de la fabrication qui résulte en différentes teintes de vert, mais j'ai condamné les produits qui contiennent des cristaux d'acide arsénieux résultant de minerais arsenicaux et ajoutés au vert de Paris de façon à le déprécier comme insecticide.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. BAKER EDWARDS, *Ph. D., D.C.T.*,

Analyste officiel, Montréal.

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

DISTRICT DE KINGSTON,

OTTAWA, 14 septembre 1895.

Monsieur le commissaire du revenu de l'intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur mes travaux de l'exercice terminé le 30 juin 1895, qui ont consisté dans l'analyse des échantillons suivants :—

- 4 extraits de bœuf.
- 2 laits concentrés.
- 6 aliments pour les enfants.
- 7 verts de Paris.
- 7 céruses dans l'huile.
- 4 céruses en poudre.
- 12 beurres.
- 9 thés.
- 4 whiskys de seigle.
- 18 farines (5 de sarrasin, 5 de blé, 5 d'avoine et 3 de maïs.)
- 9 cafés et préparations de cafés.
- 12 saindoux.
- 12 engrais.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats constatés.

Comme je n'ai pas exprimé d'opinion sur les engrais, ces derniers ne sont pas classés dans le tableau.

—	Normaux.	Falsifiés.	Douteux.	Total.
Extrait de bœuf	4	0	0	4
Lait concentré ..	2	0	0	2
Aliments d'enfants	6	0	0	6
Vert de Paris ..	5	0	2	7
Céruse (dans l'huile)	0	6	1	7
do (en poudre)	3	1	0	4
Beurre	7	1	4	12
Thé	9	0	0	9
Whisky de seigle	3	0	1	4
Farine	18	0	0	18
Café et préparations de café	8	1	0	9
Saindoux	7	1	4	12
Engrais	0	0	0	12
Totaux	72	10	12	106

F. X. VALADE,
Analyste officiel.

SCHOOL OF PRACTICAL SCIENCE,

TORONTO, 26 septembre 1895.

Monsieur le commissaire du revenu de l'intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai examiné cent seize échantillons dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1895.

	Normaux.	Falsifiés.	Douteux.	Total.
Aliments d'enfants et d'invalides.....	6	0	0	6
Lait concentré.....	2	0	0	2
Extrait de viandes.....	7	0	0	7
Céruse (dans l'huile).....	2	5	0	7
do (en poudre).....	2	1	0	3
Blanc de zinc (dans l'huile).....	1	0	0	1
Vert de Paris.....	11	2	0	13
Beurre.....	8	7	0	15
Thé et poussière de thé.....	9	3	0	12
Café.....	10	2	0	12
Engrais.....	10	0	4	14
Farines, etc.....	23	1	0	24
Totaux.....	91	21	4	116

Je ne me suis pas prononcé sur les aliments brevetés, parce que l'administration n'a pas établi de types pour ces produits.

J'ai adopté le procédé d'analyse indiqué par l'administration, à l'exception de l'emploi d'alcool froid pour l'extrait alcoolique. Dans les extraits de viandes j'ai déterminé les chlorures que j'ai comptés comme chlorure de sodium, afin d'en faire voir le rapport à la cendre totale.

Suivent les résultats ;—

	Chlor. de sodium.	Cendre totale.
Extrait de viande.....	3·1	14·6
Extrait de viande.....	2·8	22·6
Extrait de viande.....	3·4	20·6
Extrait de bœuf.....	14·7	29·2
Extrait de bœuf.....	8·6	19·2
Fluid beef.....	4·8	12·2
Bovinine.....	Non déterminé.	0·71

Dans les céruses dans l'huile, les céruses en poudre et le vert de Paris, les falsifications consistaient dans l'addition de pierre de baryte.

Sur les quinze échantillons de beurre, quatre étaient falsifiés, trois par excès d'eau, et un par excès de sel et d'eau. Je n'ai pas trouvé de matières grasses étrangères.

Les douze échantillons de thé n'ont accusé aucune falsification au moyen de feuilles étrangères, mais deux thés poudre à canon consistaient en partie en boulettes de matières terreuses roulées avec de la poussière de thé de façon à ressembler à des feuilles de thé roulées. Ils ont donné beaucoup de cendre. Quelques échantillons contenaient une assez grande quantité de feuilles brisées et de pétioles, dans d'autres se trouvaient des parties de très grandes feuilles.

Les nombres de la cendre, de la caféine, etc., ont été déterminés sur le thé séché à 100°C.

Deux échantillons de café sur douze étaient falsifiés, l'un avec de la chicorée et des pois et l'autre avec pois et trace de chicorée.

Sur les vingt-quatre échantillons de farines, un était falsifié. C'était une farine de sarrasin consistant en partie en farine de blé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. HODGSON ELLIS,

Analyste officiel, Toronto.

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

BUREAU DE L'ANALYSTE PUBLIC,

LONDON, 3 septembre 1895.

Monsieur le commissaire du revenu de l'intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur les travaux exécutés dans mon laboratoire dans le cours de l'année expirée le 30 juin 1895.

Cent deux échantillons ont été examinés et ont été classifiés selon le tableau suivant:—

	Normaux.	Falsifiés.	Douteux.	Total.
Aliments d'enfants.....	4	0	0	4
Extrait de bœuf.....	3	1	0	4
Lait concentré.....	0	0	4	4
Vert de Paris.....	4	4	0	8
Céruse (en poudre).....	2	0	0	2
Céruse (dans l'huile).....	7	1	0	8
Beurre.....	10	2	0	12
Thé.....	5	4	0	9
Farines.....	17	1	0	18
Café.....	9	0	0	9
Saindoux.....	6	1	5	12
Engrais.....	4	1	7	12
Totaux.....	71	15	16	102

Au sujet de la classification ci-dessus je veux ajouter que l'échantillon d'extrait de bœuf que j'ai rapporté comme falsifié ne contenait pas de matière frauduleuse, mais était en partie décomposé, et avait agi sur la boîte de ferblanc qui le contenait, ce qui le rendait impropre à la consommation. Pour l'échantillon de farine rapporté comme falsifié, il y avait eu sans doute erreur dans la substitution de la farine de riz à la farine de maïs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FRANKLIN T. HARRISON,

Analyste public.

ST. JOHN'S COLLEGE,

WINNIPEG, 8 octobre.

Monsieur le commissaire du revenu de l'intérieur,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter un résumé des travaux que j'ai exécutés pour l'administration dans le cours de l'exercice 1894-95.

Le tableau suivant indique les conclusions auxquelles je suis arrivé au sujet des cent deux échantillons présentés à l'analyse:—

	Normaux.	Falsifiés.	Non classés.	Total.
Aliments brevetés d'enfants et d'invalides.....	0	0	4	4
Extrait de bœuf.....	0	0	4	4
Lait concentré.....	3	1	0	4
Céruse.....	2	0	0	2
Céruse (dans l'huile).....	6	0	2	8
Vert de Paris.....	8	0	0	8
Beurre.....	12	0	0	12
Thé.....	8	1	0	9
Farines.....	18	0	0	18
Café.....	5	3	1	9
Saindoux.....	12	0	0	12
Engrais.....	0	0	12	12
Totaux.....	74	5	23	102

Aliments brevetés d'enfants et d'invalides.

La plus grande partie des résultats analytiques dont il est question dans ce rapport ont été obtenus d'après une méthode suggérée par l'analyste en chef, consistant à placer le produit sur de la fibre d'amiante et le soumettre ainsi à l'action successive des différents dissolvants. Cette méthode a donné des résultats moins satisfaisants dans son application aux aliments brevetés que dans l'analyse des extraits de bœuf et des échantillons de lait concentré. Comme ces aliments présentent de grandes différences entre eux, il serait bon que les étiquettes donnassent des renseignements plus définis sur la composition de ces produits.

Extraits de bœuf.

Les différentes préparations de viandes varient aussi considérablement entre elles, et donnent à l'analyse des résultats forts différents. Un des échantillons examinés était liquide à la température ordinaire, mais devenait presque solide à 117° Fahrenheit. Il contenait 11 pour 100 en poids d'alcool absolu et de l'acide borique ; du reste il paraissait consister principalement en sang non cuit.

Lait concentré.

Les imprimés qui recouvrent les boîtes de ce produit sont souvent faux. J'ai classé comme falsifié un échantillon qui ne contenait que 1½ pour 100 de beurre et qui était évidemment composé de lait écrémé, vu que rien n'indiquait sur la boîte que le produit ne fût composé de lait naturel. Il existe un lait concentré, fabriqué au Manitoba, qui ne contient qu'environ 1½ pour 100 de beurre. L'étiquette porte que le produit est composé du plus riche et du plus pur lait de vaches saines (*the richest and purest of milk of healthy cows*). Vient ensuite une complète description de la méthode de préparation dont on n'a omis que ce qui se rapporte à l'écémage.

Céruse dans l'huile.

La quantité d'huile varie de 5·8 à 8·77, et est en moyenne de 7·28. La loi exige un minimum d'huile de 8 pour 100. Dans un seul échantillon l'huile atteignait ce chiffre. Il est possible que dans certains cas la faible proportion d'huile ait été due à la difficulté de mêler la peinture dans la prise d'échantillon. C'est pourquoi je n'ai pas classé les produits comme falsifiés. Deux échantillons contenaient respectivement 74 et 43 pour 100 de sulfate de baryum, mais ces échantillons—les seuls qui fussent dans leurs contenants originaires—n'étaient pas marqués purs et ne tombaient pas sous le coup de la loi. Les chiffres donnent la proportion centésimale du sulfate de baryum dans la totalité du produit tel que reçu. Dans les échantillons analysés auparavant, les chiffres du sulfate de baryum représentaient la proportion de ce prétendu succédané dans le produit en poudre, dégagé de l'huile, bien que dans le rapport publié par l'administration on les donnât comme représentant les quantités relatives à la totalité du produit.

Vert de Paris.

Les échantillons analysés accusaient en moyenne la composition suivante. Aucun d'eux ne s'éloignait beaucoup de cette moyenne :—

Oxyde de cuivre.....	31·63
Acide arsénieux anhydre.....	56·43
Acide acétique anhydre (par diff.).....	11·94
	<hr/>
	100·00

Ces chiffres s'accordent assez bien avec les résultats calculés pour l'acéto-arsénite de cuivre (*Imperial Green*), dont suit la composition théorique :—

Oxyde cuprique.....	31·36
Anhydride arsénieux.....	58·58
" acétique.....	10·06
	<hr/>
	100·00

Revenus de l'Intérieur — Falsification des substances alimentaires.

Beurre.

Les beurres étaient exempts de matières grasses étrangères et d'excès de sel, et la majorité étaient de bonne qualité.

Thé.

Un échantillon dépassait en cendre totale la limite légale de 8 pour 100 du produit sec.

Café.

Une grande quantité du café qui se vend aujourd'hui à Winnipeg est en boîtes étiquetées *Coffee compound*. Un échantillon qui contenait un tiers de chicorée, n'avait été envoyé avec l'étiquette écrite par l'inspecteur *sold as compound* (vendu comme mélange). Deux des cafés déclarés falsifiés contenaient de la chicorée et de l'amidon, tandis qu'un troisième contenait jusqu'à 75 pour 100 de chicorée.

Saindoux.

Ces échantillons étaient de la graisse de porc, mais quelques-uns étaient rances et décolorés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EDGAR B. KENRICK.

ANNEXE A.—INSPECTION DES

Date de la prise d'échantillon.	Désignation du produit et nom du fournisseur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE.								
				Eau.	Extrait par l'éther de pétrole.	Extrait à l'alcool.	Extrait par l'eau.	Résidu insoluble.	Total de matières solides.	Cendre.	Azote.	Protéides.
1894.	<i>Analyste, F. T. Harrison, London.</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
4 août.	Lactated Food	6412	14264	4.51	Trace.	25.30	95.49	2.76	1.80	11.25
4 do	Neave's Food	6413	14265	4.51	do	1.31	95.49	0.95	2.20	13.75
7 do	Chapman's Food	6414	14266	10.78	do	3.35	89.22	1.54	2.15	13.44
7 do	Mellin's Infants Food.....	6415	14267	4.14	do	65.20	95.86	3.36	1.57	9.81
	<i>Analyste, le professeur E. B. Kenrick, Winnipeg.</i>											
25 juill.	Nestlé's Milk Food.....	6757	13228	3.75	4.44	41.29	12.65	37.87	96.25	1.46	1.67	10.44
26 do	Lactated Food.....	6758	13229	6.86	0.20	31.54	14.48	47.22	93.44	2.42	1.71	10.69
26 do	Martin's Concent'd Food.....	6759	13230	9.90	0.11	5.28	22.58	62.13	90.01	1.24	1.44	9.00
26 do	Horlick's Malted Milk.....	6760	13231	3.82	1.45	44.30	34.31	16.12	96.18	2.61	2.19	13.69

ALIMENTS D'ENFANTS—État tabulaire—Fin.

Sucre réducteur.	Sucre de canne.	Examen au microscope.	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
p. 100.	p. 100.			
20.68	8.27			A. W. Drysdale, Halifax.
.....			R. McFtridge do
.....			J. G. Smith do
36.83	39.79			G. A. Stearnes do
.....			
.....	31.99		Présente au microscope une bonne quantité de farine de blé.	H. Lanctôt, Montréal.
.....		do do do	C. S. Stroud do
.....		do do do	R. McNichol do
.....	A. Décari do

ANNEXE B.—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Désignation du produit et nom du fournisseur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE							
				Eau.	Extrait par l'éther de pétrole.	Extrait par l'alcool.	Extrait par l'eau.	Résidu insoluble.	Total.	Cendre.	
				p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	
1894.	<i>Analyste, M. Bowman, Halifax, N.-E.</i>										
9 août.	Condensed Milk (Milkmaid brand)	8060	14273	28.48	7.05	53.09	1.70	9.68	100.00	1.99	
9 do.	Nestlé's Swiss Milk	8061	14274	25.68	8.80	54.50	2.23	8.79	100.00	1.96	
10 do.	Condensed Milk (Jersey brand)	8063	14276	27.40	7.09	55.13	1.79	8.59	100.00	1.81	
10 do.	Condensed Milk (Reindeer brand)	8064	14277	29.87	8.47	51.41	1.72	8.53	100.00	1.83	
10 do.	Evaporated Cream (Highland brand)	8065	24278	71.48	8.38	10.39	2.00	7.75	100.00	1.73	
	<i>Analyste, W. F. Best, Saint-Jean, N.-B.</i>										
30 juill.	Condensed Milk (Helvetia brand)	5818	6495	25.20	7.05					1.80	
30 do.	Condensed Milk (Milkmaid brand)	5819	6496	22.05	8.34					1.85	
30 do.	Condensed Milk (Jersey brand)	5820	6498	25.24	6.00					1.78	
30 do.	Condensed Milk (Reindeer brand)	5821	6499	31.40	8.15					1.90	
	<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec.</i>										
30 do.	Condensed Milk (Helvetia brand)	8224	6495	27.45	7.65	53.65	1.95	9.30	100.00	2.14	
30 do.	Condensed Milk (Milkmaid brand)	8225	6496	28.20	9.90	50.00	2.45	9.45	100.00	2.12	
30 do.	Condensed Milk (Eagle brand)	8226	6497	28.25	8.60	54.15	2.00	7.00	100.00	1.90	
30 do.	Condensed Milk (Jersey brand)	8227	6498	28.00	8.70	54.05	2.70	6.55	100.00	1.76	
30 do.	Condensed Milk (Reindeer brand)	8228	6499	29.05	9.15	51.80	3.35	6.65	100.00	1.60	
	<i>Analyste, le Dr J. B. Edwards, Montréal.</i>										
28 do.	Condensed Milk (Reindeer brand)	5596	13234	32.50	4.68	50.48	5.08			1.90	
31 do.	Condensed Milk (Jersey brand)	5597	13236	30.2	1.52	52.40	4.72			2.35	
30 do.	Condensed Milk (Jersey brand)	5598	13238	27.6	4.00	57.68	3.28			1.75	
30 do.	Condensed Milk (Gail Bordens)	5599	13241	28.52	5.60	55.00	3.24			1.90	
31 do.	Condensed Milk (Milkmaid brand)	5600	13243	26.00	6.32	55.16	3.96			2.05	
	<i>Analyste, le Dr F.-X. Valade, Ottawa.</i>										
28 do.	Nestlé's Swiss Milk	7283	13823	25.85	9.68	54.07				1.85	
26 do.	Condensed Milk (Gail Bordens)	7287	13827	30.15	10.33	50.67				1.75	
	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto.</i>										
28 do.	Nestlé's Swiss Milk	8430	13823	24.74	5.80	55.23	2.62	11.61	100.00	1.85	
20 do.	Condensed Milk (Gail Bordens)	8434	13827	26.66	5.40	55.70	2.81	9.43	100.00	1.86	
	<i>Analyste, F. T. Harrison London, Ont.</i>										
9 août.	Condensed Milk (Milkmaid brand)	6408	14273	28.75	6.78	53.72	1.43	9.32		2.01	
9 do.	Nestlé's Swiss Milk (Nest brand)	5409	14274	25.94	6.99	55.60	2.50	8.97		1.95	
9 do.	Condensed Milk (Jersey brand)	6410	14276	26.10	6.15	57.18	1.55	8.42		1.84	
9 do.	Condensed Milk (Reindeer brand)	6411	14277	30.20	7.00	52.36	1.30	9.14		1.86	
	<i>Analyste, le professeur E. B. Kenrick, Winnipeg.</i>										
28 juill.	Condensed Milk (Reindeer brand)	6761	13234	26.68	8.06	55.68	1.32	8.26		1.79	
30 do.	Condensed Milk (Jersey brand)	6763	13236	23.35	1.53	59.70	3.22	12.20		2.39	
30 do.	Condensed Milk (Jersey brand)	6765	13238	27.16	6.25	57.29	1.65	7.65		1.61	
30 do.	Condensed Milk (Gail Bordens)	6768	13241	29.10	8.56	53.50	1.07	7.77		1.73	

LAIT CONCENTRÉ—Etat tabulaire.

L'ANALYSE.					Observation de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Azote.	Albuminoïdes.	Sucre réducteur.	Sucre de canne.	Sucre de lait.		
p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
					Non falsifié	J. Scott & Co., Halifax, N.-E.
					do	J. R. Rawley do
						W. S. Hoggood do
						R. F. Forristal do
					Lait desséché.—Fausse étiquette.	W. C. Anderson do
1.72	10.75	11.75	49.82			Geo. Robertson & Co., St-Jean, (N.-B.)
1.70	10.63	11.60	40.68			J. S. Armstrong & Bros, St-Jean, N.-B.
1.72	10.75	11.75	49.80			Vanwart Bros., St-Jean, N.-B.
1.68	10.50	14.00	40.15			Hozt et Pringle do
1.51	9.44			16.83	Bon	Geo. Robertson & Co., Québec.
1.67	10.44			7.39	do	J. S. Armstrong & Bros. do
1.29	8.06			3.70	do	Puddington et Merritt do
1.28	8.00			13.69	do	Vanwart Bros. do
1.30	8.13			19.43	do	Hozt et Pringle do
1.68	10.50	8.44	41.55		Lait pur additionné de sucre de canne.	Currie, Bros., Montréal.
1.95	12.18	13.61	40.30		do	Le Dr Leduc et Cie, do
	8.93	10.58	34.25		do	J. F. Manning do
	8.50	9.35	33.05		do	J. P. Parkins do
	7.86	10.96	38.68		do	Fraser et Viger do
1.65	10.32	5.05	22.87			J. F. Kellock, Perth, Ont.
1.45	9.10	2.83	27.92			Michie & Co., Toronto.
1.45	9.06	7.67	36.93			J. F. Kellock, Perth, Ont.
1.26	7.88	6.66	32.96			Michie & Co., Toronto.
1.43	8.94		32.19	11.88	Lait probablement en partie écrémé.	J. Scott & Co., Halifax, N.-E.
1.49	9.31		37.67	12.00	do	J. R. Rawley do
1.33	8.31		39.38	12.08	do	W. J. Hoggood do
1.34	8.38		38.55	9.47		R. J. Forristal do
1.25	7.81		39.53	13.12	Donne à l'eau chaude une solution pres-	Currie, Bros., Montréal.
2.02	12.63		40.32	15.43	que parfaitement claire.	Le Dr Leduc et Cie do
					Fabriq. avec du lait privé de sa crème; très	
					décoloré près du couvercle de la boîte.	
1.16	7.25		41.76	12.12		J. E. Manning do
1.14	7.13		38.00	13.50		J. P. Parkins do

ANNEXE C.—INSPECTION

Date de la prise de l'échantillon.	Désignation de l'échantillon et nom du fabricant, s'il est connu.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE.						
				Eau.	Extrait p. l'éther de pétrole	Extrait par l'alcool.	Extrait par l'eau.	Résidu insoluble.	Cendre.	
1894.	<i>Analyste, F. T. Harrison, London, Ont.</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	
7 août.	Mosquera Beef Jelly.....	6404	14270	23 60	61 50	12 17	2 73	22 79		
8 do	Liebig's Extract of Beef.....	6405	14271	20 77	62 80	12 70	2 75	23 18		
9 do	Essence of Beef (Sutherland brand)....	6406	14275	68 87	none	15 23	15 13	0 77	4 61	
10 do	Liebig's Extract of Meat.....	6407	14279	21 00	none	59 09	15 59	4 32	24 33	
	<i>Analyste, M. Bowman, Halifax, N.-E.</i>									
7 do	Bovinine.....	8055	14268	84 42	0 32	4 86	0 96	12 44	2 64	
7 do	Mosquera Beef Jelly.....	8057	14270	24 30	0 38	58 62	14 86	1 84	22 22	
8 do	Liebig's Extract of Beef.....	8058	14271	23 78	0 82	57 14	15 02	3 24	22 46	
10 do	Essence of Beef (Sutherland brand)....	8062	14275	70 44	0 10	13 62	14 60	1 24	3 91	
10 do	Liebig's Extract of Meat.....	8066	14279	28 88	0 72	55 70	15 44	3 26	23 90	
10 do	Essence of Beef (Brand & Co.).....	8067	14280	90 22	3 28	4 66	1 84	1 16	
	<i>Analyste, W. F. Best, Saint-Jean, N.-B.</i>									
28 juill.	Extract of Beef (Johnston's).....	5814	6491	34 18	2 00	17 10	18 92	29 30	10 04	
28 do	Extract of Beef (Armour's).....	5815	6492	20 66	56 85	21 19	0 60	22 46	
28 do	Australian Extract of Meat.....	5816	6493	18 00	56 10	25 90	16 06	
30 do	Bovinine.....	5817	6494	79 00	3 65	4 00	12 30	1 40	
	<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec.</i>									
27 do	Liebig's Extract.....	8216	6487	21 90	1 05	60 05	12 45	4 55	22 77	
28 do	Beef Jelly.....	8219	6490	28 90	0 65	57 15	9 85	3 45	20 60	
28 do	Extract of Beef (Johnston's).....	8220	6491	40 75	1 00	33 95	13 05	10 65	9 08	
28 do	Extract of Beef (Armour's).....	8221	6492	26 80	1 00	55 40	11 40	5 40	21 60	
28 do	Australian Extract of Meat.....	8222	6493	24 95	0 20	59 80	8 85	6 20	17 62	
30 do	Bovinine.....	8223	6494	80 65	0 15	4 75	0 35	14 10	1 48	
	<i>Analyste, le Dr J. B. Edwards, Montréal.</i>									
30 do	Liebig's Extract of Meat.....	5590	13235	20 76	63 28	7 32	8 64	22 55	
30 do	Bovinine.....	5591	13237	77 24	7 48	0 4	15 88	0 08	
30 do	Australian Extract of Meat.....	5592	13239	21 00	trace	66 84	7 32	4 84	19 50	
30 do	Johnston's Fluid Beef.....	5593	13240	39 88	0 92	39 52	8 20	12 40	8 45	
31 do	Mosquera Beef Jelly.....	5594	13242	27 32	61 56	4 44	6 68	21 90	
31 do	Essence of Beef.....	5595	13244	19 24	66 04	7 72	7 00	24 85	
	<i>Analyste, le Dr F. X. Valade, Ottawa.</i>									
24 do	Australian Meat Extract (Liebig's)....	7278	13318	9 60	6 27	60 41	19 65	
24 do	Bovinine.....	7281	13321	98 00	3 62	2 36	0 90	
28 do	Extract of Beef.....	7282	13322	20 64	4 51	63 45	23 80	
28 do	Johnston's Fluid Beef.....	7284	13324	43 41	4 79	33 15	10 80	
	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto.</i>									
24 do	Australian Meat Extract (Liebig's)....	8425	13318	25 43	0 50	44 78	26 83	2 45	14 63	
24 do	Bovinine.....	8428	13321	81 69	0 23	4 39	0 38	13 29	0 71	
28 do	Extract of Beef.....	8429	13322	20 75	0 41	55 35	20 78	2 70	29 23	
28 do	Johnston's Fluid Beef.....	8431	13324	41 88	2 26	23 91	21 70	10 23	12 25	
26 do	Extractum Carnis (Liebig's).....	8435	13328	17 38	0 36	56 39	23 68	2 17	22 60	
26 do	Australian Extract of Meat.....	8436	13329	19 03	0 64	54 00	24 60	1 73	20 00	
26 do	Beef Jelly.....	8437	13330	26 70	0 20	50 17	20 99	2 04	19 28	
	<i>Analyste, le prof. E. B. Kenrick, Winnipeg</i>									
30 do	Liebig's Extract of Meat.....	6762	13235	20 15	0 60	65 01	14 27	17 57	
30 do	Bovinine.....	6764	13237	66 29	0 16	8 79	0 65	13 49	0 85	
30 do	Australian Extract of Meat.....	6766	13239	21 85	0 50	64 85	11 75	1 05	19 75	
30 do	Johnston's Fluid Beef.....	6767	13240	39 50	1 55	38 28	14 99	5 68	10 34	

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

DU BŒUF—État tabulaire.

Azote.	Chlorure de sodium.	Observation de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.	
			p. 100.	p. 100.
p. 100.	p. 100.			
8 29		Brown & Webb, Halifax, N.-E.	do
8 83		Willon Bros.	do
4 68		Simson Bros.	do
8 49	En bon état		
.....	De bon aloi	Brown Bros. & Co., Halifax, N.-E.	do
.....	do	Brown & Webb	do
.....	do	do	do
.....	do	Willon Bros.	do
.....	do	Simson Bros.	do
.....	do	H. W. Cameron	do
6 50		W. A. Porter, Saint-Jean, N.-B.	do
7 80		McPherson Bros.	do
9 03		W. C. R. Allan	do
3 20		M. V. Paddock	do
8 64		S. MacDairmaid	do
7 53		A. Chipman, Smith & Co., St-Jean, N.-B.	do
7 45		W. A. Porter	do
7 31	Cendre anormale; masse vitreuse à l'ignition	McPherson Bros.	do
8 11		W. C. R. Allan	do
2 29		M. V. Paddock	do
8 74	De bon aloi	Dr Leduc et Cie, Montréal.	do
2 38		Dr Palardy	do
7 49	De bon aloi	C. J. Coventon	do
7 33	Coloré artificiellement avec du caramel de glucose.	J. P. Parkins	do
8 02	De bon aloi	B. E. McGale	do
7 56	do	Frazier et Viger	do
8 80		S. Townsend, Ottawa.	do
2 32		do	do
7 32		J. F. Kellock, Perth, Ont.	do
5 91		do	do
8 10	3 13		S. Townsend, Ottawa.	do
2 23	0 30		do	do
7 18	14 75		J. F. Kellock, Perth, Ont.	do
5 90	4 84		A. E. & F. Hanna, Perth, Ont.	do
8 40	2 79		Lyman Bros., Toronto.	do
8 43	3 39		do	do
7 59	8 60		Messrs. Davidson, Toronto.	do
8 63	Donne à l'eau chaude une solution presque parfaitement claire.	Dr Leduc et Cie, Montréal.	do
2 18	Liquide rouge brunâtre foncé de la densité de 1.0542. Se solidifie à 45° ou 48° C. Présente au microscope de nombreuses corpuscules sanguinolantes. Présente à l'analyse spectrale la même absorption de rayons que la méthémoglobine (sang cru) et rend une couleur bleue avec l'hydroxyle et la teinture de gayac. Contient de l'acide borique et de l'alcool (10.62 pour 100).	Dr Palardy	do
8 20	Donne à l'eau chaude une solution légèrement louche	C. J. Coventon & Co.	do
7 46	do do do	J. P. Parkins	do

ANNEXE D—INSPECTION DE LA

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE				
				Sous-carbonate de plomb.	Huile.	Sulfate de baryte.	Sulfate de plomb.	Sulf. de plomb et sulfate de baryte.
1894.	<i>Analyste, M. Bowman, Halifax, N.-E.</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
5 nov.	Céruse en poudre.....	8081	14281					
5 do	do	8082	14282					
5 do	do Burrell & Co., Londres, Ang.	8083	14283					
5 do	do Henderson & Potts, Halifax.	8084	14284					
7 do	do Burrell & Co., Londres, Ang.	8085	14285					
7 do	do Henderson & Potts, Halifax.	8086	14286			47-87		
7 do	do Johnson, Dickenson & Co.	8087	14287					
7 do	do A. Ramsay & Son, Montréal.	8088	14288					
14 do	Céruse, P. D. Dodds & Co., Montréal.	8089	14296					
14 do	do Brandram Bros. & Co., Londres, Ang.	8090	14297					
14 do	do Ferguson & Co., Montréal.	8091	14298					
15 do	do Henderson & Potts, Halifax.	8092	14301			36-17		
15 do	do Canada Paint Co	8093	14302					
16 do	do A. Ramsay & Son.	8094	14306					
16 do	do P. D. Dodds & Son	8095	14307					
20 do	do Goodless, Wall & Co.	8096	14309			15-73		
20 do	do Henderson & Potts	8097	14310			67-52		
	<i>Analyste, W. F. Best, Saint-Jean, N.-B.</i>							
6 sept.	Céruse en poudre (C.O.), Canada Paint Co.	5831	6500	60-00	10-00			30-00
6 do	do Henderson, Potts & Co.	5822	14801	54-00	6-00			40-00
6 do	do do do	5823	14802	48-00	7-00			45-00
6 do	do J. Robertson, St-Jean, N.B.	5824	14803					
6 do	do Henderson, Potts & Co.	5825	14804					50-00
6 do	do Hayward & Co., St-Jean	5826	14805	55-00	5-00			40-00
7 do	do J. Robertson & Co., Ltd.	5827	14806					
7 do	do do do do	5828	14807					
7 do	Céruse en poudre, A. G. Kedstone & Co., Glasgow	5829	14808				10-00	
7 do	do Henderson, Potts & Co.	5830	14809				25-00	
	<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec.</i>							
12 do	Céruse en poudre.....	8230	13246					
12 do	do	8231	13247			15-55		
12 do	Céruse, Canada Paint Co	8234	13250		8-52	33-73		
12 do	do Ferguson, Alexander & Co.	8235	13251		6-00			
12 do	Céruse en poudre	8236	13252					
12 do	Céruse, Canada Paint Co	8238	13254		11-52	34-36		
12 do	do do	8239	13255		7-02			
12 do	do Alexander, Ferguson & Co.	8242	13258		6-40			
12 do	do A. Ramsay & Son	8244	13260		7-52			
12 do	do Montreal Rolling Mills Co.	8245	13261		7-80			
	do Canada Paint Co	8246	13262		6-76			
	do do	8248	13264		7-04			
	do Montreal Rolling Mills Co.	8251	13267		8-14			
	do Dodds & Co., Montréal.	8251	13268		7-20			

CÉRUSE—État tabulaire.

L'ANALYSE.				Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Oxyde de plomb.	Acide carbonique.	Eau et perte.	Solution à l'éther de pétrole.		
p. 100	p. 100	p. 100	p. 100		
				Sulfate de plomb ; ne contient pas de carbonate ; non falsifiée.	G. E. Smith & Co., 79 rue Upper Water, Halifax, N.-E.
				Sous-carbonate ; non falsifiée	Brown & Webb, 214 rue Hollis.
				do do	Reardon's, 40 rue Barrington.
				do do	M. O. Crowell, 81 rue Upper Water.
				do do	W. B. Arthur & Co., rue Lower Water.
				do do	Martin Young & Co., 295 rue Barrington.
				do do	D. Roche, 236 rue Argyle.
				do do	Bent & Cahoon.
				Contient une petite quantité de pierre de baryte ; falsifiée.	Turner Bros.
				Sous-carbonate ; non falsifiée	D. R. Cameron.
				Falsifié	C. Dwyer & Co.
				Sous-carbonate ; non falsifiée	A. Carson.
				do do	D. T. Hanson.
				do do	J. H. Tremaine.
				Falsifiée	A. M. Bell.
				do	J. Stairs & Co.
				Falsifiée	W. H. Thorne & Co.
				do avec du sulfate de plomb.	Kerr & Robertson.
				do do	S. Hayward & Co.
				Pur carbonate de plomb ; non falsifiée.	P. McAvity & Sons.
				Falsifiée	F. Beverly.
				do	G. A. Moore.
				Pur sous-carbonate de plomb broyé dans l'huile ; non falsifiée.	G. Robertson.
				Pur sous-carbonate de plomb broyé dans l'huile ; non falsifiée.	E. A. Everett.
				Non falsifiée	J. Robertson & Co.
				Falsifiée	F. A. Young.
				Absence d'éléments de falsification ; pure.	L.-C. Giguère.
				Falsifiée	J.-H. Patry.
				do	H. S. Scott & Co.
				Absence d'éléments de falsification ; pure.	Wm. Doyle.
				do do	do
				Falsifiée	Noël et Dagneau.
				Absence d'éléments de falsification ; pure	Robitaille et Picher.
				do	C.-A. Parent.
				do	H. & G. Young.
				do	do
				do	P. F. Rhéaume, Québec.
				do	A. H. Foss, Sherbrooke.
				do	Coderre, Fils et Cie., Sherbrooke
				do	G. N. Bourke, Sherbrooke.

ANNEXE D—INSPECTION DE LA

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE				
				Sous-carbonate de plomb.	Huile.	Sulfate de baryte.	Sulfate de plomb.	Sulf. de plomb et sulfate de baryte.
1894.	<i>Analyste, le professeur E. B. Kenrick, Winnipeg.</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
14 sept.	Cér. dans l'huile, Toronto Lead and Barbed Wire Co.	6769	14522	7.20
14 do	Céruse en poudre, Canada Paint Co.	6770	14523
14 do	do	6772	14525
14 do	Céruse dans l'huile, J. Robertson & Co.	6773	14526	7.03
14 do	do	6774	14527	7.35	74.38
14 do	do	6775	14528	5.80
14 do	do Wilson & Co., Winnipeg.	6778	14531	7.15
14 do	do St. Hyacinthe Paint Co.	6780	14533	7.60
15 do	do Canada Paint Co.	6782	14535	8.77
15 do	do do	6784	14537	7.34	43.36

CÉRUSE—État tabulaire—Fin.

L'ANALYSE.				Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Oxyde de plomb.	Acide carbonique.	Eau et perte.	Solution à l'éther de pétrole.		
p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
.....	Pure	J. H. Ashdown.
.....	do	do
.....	do	J. Robertson & Co.
.....	do	do
.....	N'est pas déclarée pure.	G. D. Wood & Co.
.....	Pure	T. S. Hamilton.
.....	do	Wilson & Co.
.....	do	G. F. Stephens & Co.
.....	do	E. Guilbault.
.....	N'est pas déclarée pure	R. Wyatt.

ANNEXE E.—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur, d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE.					
				Oxyde de cuivre.	Acide arsénieux.	Insoluble dans l'ammoniaq.	Pierre de baryte.	Sulfate de calcium.	Acide acétique anhydre.
<i>Analyste, M. Bowman, Halifax.</i>									
13 nov.	Ferguson & Co.	8068	14289 30 02	57 19					
13 do	Brown & Webb, Halifax	8069	14290 31 80	60 89					
13 do	Goodlass, Wall & Co.	8070	14291 24 96	69 18					
13 do	Simson Bros., Halifax	8071	14292 21 02	26 52			32 60		
14 do	Canada Paint Co.	8072	14293 30 69	55 91					
14 do	do	8073	14294 31 85	57 58					
14 do	Simson Bros., Halifax	8074	14295 20 90	36 68			31 90		
15 do	Berger & Son.	8075	14299 31 58	59 20					
15 do	Goodlass, Wall & Co.	8076	14300 20 68	73 68					
16 do	Berger & Son.	8077	14304 31 92	58 24					
16 do	Henderson & Potts, Halifax.	8078	14305 20 46	37 48			33 4		
20 do	Canada Paint Co.	8079	14311 20 46	37 48			31 80		
20 do	Cottingham & Co.	8080	14312 31 13	46 90					
<i>Analyste, W. F. Best, St-Jean, N.-B.</i>									
7 sept.	Canada Paint Co.	5832	14810 30 45	58 15					
7 do	L. Berger & Son.	5833	14811 28 40	55 70					
10 do	Canada Paint Co.	5834	14812 30 40	57 60					
10 do	do	5835	14813 30 80	58 40					
10 do	S. McDermaid.	5836	14814 18 60	39 75	25 00				
10 do	Haines, Nudocking & Co.	5837	14815 18 00	39 00	30 00				
10 do	Canada Paint Co.	5838	14816 30 95	58 45					
10 do	S. McDermaid.	5839	14817 16 00	36 00	12 00				
<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec.</i>									
12 do	L. Berger & Sons, London E	8229	13245 31 74	62 22					
12 do	A. Ramsay & Sons.	8232	13248 34 26	59 16					
12 do	W. H. Cottingham & Co	8233	13249 31 80	61 57					
12 do	Canada Paint Co.	8237	13253 31 36	64 39					
12 do	do	8240	13256 11 68	89 74					
12 do ...	Haines, Ludecking & Co	8241	13257 29 84	43 06			25 53		
12 do ...	A. G. Penchen, Toronto	8243	13259 30 58	58 03					
12 do ...	Importé.	8247	13263 32 20	59 48					
12 do ...	Canada Paint Co.	8249	13265 31 98	61 41					
12 do ...	W. H. Cottingham & Co	8250	13266 31 42	63 82					
12 do ...	Coderre, Fils & Co., Sherbrooke	8253	13269 25 94	47 32			24 65		
<i>Analyste, le Dr J. B. Edwards, Montréal.</i>									
16 août.		5061	13831 32 359						
16 do ...	L. Berger & Sons.	5068	13833 21 128				32 5		
16 do ...	do	5062	13835 34 36						
16 do ...	do	5069	13837 31 136				1 00		
16 do ...	do	5070	13839 27 8				3 1		
16 do ...	Canada Paint Co.	5071	13845 30 69						
16 do ...	L. Berger & Sons, London, E	5063	13846 35 58						
18 do ...	McArthur, Cornulle & Co.	5064	13847 31 35						

VERT DE PARIS—État tabulaire.

Acéto arsénite de cuivre.	Acide arsénieux libre.	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.	
			p. 100.	p. 100.
p. 100.	p. 100.	Traité à l'ammoniaq. donne un léger résidu ; non falsifié	G. A. Stearns.	
		do do	C. E. Higgins & Co.	
		Traité à l'ammoniaq. donne un très léger résidu ; falsifié	Irwin & Sons.	
		Falsifié avec de la pierre de baryte	P. M. Power.	
		Traité à l'ammoniaq. donne un léger résidu ; non falsifié	P. G. Fraser.	
		do do	McGregor & Co.	
		Traité à l'ammoniaque donne un fort résidu ; falsifié avec de la pierre de baryte.	G. F. Sutherland.	
		Traité à l'ammon. donne un très léger résidu ; non falsifié	R. D. Stiles.	
		do do falsifié	J. D. B. Fraser & Son.	
		do do non falsifié	R. J. Turner.	
		Traité à l'ammoniaque donne un fort résidu ; falsifié avec de la pierre de baryte.	A. J. Walker & Son.	
		do do	Forsyth, Latulippe & Co.	
		Traité à l'ammon. donne un léger résidu ; non falsifié	J. E. M. Taylor.	
		Non falsifié	P. Nase & Son.	
		do	A. M. Rowan.	
		Moins de 5 p. 100 de résidu dans l'ammon. ; non falsifié	P. B. Barker & Sons.	
		Non falsifié	R. D. McArthur.	
		Falsifié	A. Chipman Smith & Co.	
		do	S. McDermaid.	
		Non falsifié	W. C. R. Allan.	
		Falsifié par une petite quantité de substance insoluble	Hazen & Dirk.	
		Bon	L. C. Giguere.	
		do	J. H. Patry.	
		do	do	
		do	Wm. Doyle.	
		Le vert du produit n'est pas assez foncé à cause de la présence d'acide arsénieux libre ; acide arsénieux en quantité qui constitue une falsification.	Robitaille et Picher.	
		La solution d'ammoniaque donne un résidu blanc qui contient du sulfate de calcium ; falsifié avec du sulfate de calcium.	C. A. Parent.	
		Bon	do	
		do	P. F. Rhéaume, Québec.	
		do	A. H. Foss, Sherbrooke.	
		do	E. Boucher do	
		Falsifié avec du sulfate de baryte	G. N. Bourke do	
80 00	20 00	Soluble dans l'ammoniaque ; ni baryte ni gypse ; arsenic soluble à la longue ; non falsifié, mais excès d'acide arsénieux.	F. X. Rastoul, 193 rue Saint-Paul, Montréal.	
57 00	10 5	Falsifié.	A. et A. Couillard, 233 do	
88 00	12 00	Entièrement soluble dans l'ammoniaque ; non falsifié.	P. Provost, 107 do	
80 00	9 00	Mauvaise préparation ; non falsifié.	P. N. Denis, 313 rue St-Laurent, M.	
80 00	16 9	Mauvaise préparation ; probablement falsifié ; pauvre en oxyde de cuivre.	O Cauchon, 324 do	
80 00	20 00	Léger résidu dans l'ammoniaque ; non falsifié.	J. A. Denis, 236 do	
86 00	14 00	Non falsifié.	Desforges et Geoffrion, 123 rue St-Paul.	
89 00	11 00	Entièrement soluble dans l'ammoniaque ; ni baryum ni gypse ; non falsifié.	A. Beaudoin, 49 rue Saint-Laurent.	

ANNEXE E.—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE.						
				Oxyde de cuivre.	Acide arsénieux.	Insoluble dans l'ammoniaque.	Pierre de baryte.	Sulfate de calcium.	Acide acétique anhydride.	
1894.	<i>Analyste, D. J. B. Edwards—Fin.</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	
18 août.	A. Ramsay & Son	5065	13848	32.02						
20 do.	L. Berger & Sons, London	5072	13849	31.91						
20 do.	Canada Paint Co.	5073	13852	30.58						
20 do.		5066	13854	32.47						
20 do.	W. H. Cottingham & Co.	5074	13858	29.91		1.00				
	<i>Analyste, le Dr F. X. Valade, Ottawa.</i>									
16 do.		7288	13831	32.70	53.94	0.4				
16 do.	L. Berger & Sons	7290	13833	32.20	55.05					
16 do.		7292	13835	30.20	51.52	0.52				
16 do.		7294	13837	31.40	56.35	1.08				
16 do.		7296	13839	28.00	71.45	2.48				
20 do.	L. Berger & Sons	7299	13849	30.70	50.72	0.20				
20 do.	Canada Paint Co.	7302	13852	26.80	48.30	0.28				
	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto.</i>									
17 oct.	Berger & Sons, London	8441	13874	34.00	55.97			9.424		
17 do.	do	8442	13875	34.00	57.75			9.424		
17 do.	R. C. Jamieson, Montréal	8443	13876	33.50	55.88			9.424		
18 do.	Berger & Sons	8447	13880	34.00	56.94			9.424		
18 do.		8449	13882	34.50	56.64			9.424		
18 do.	Toronto Lead and Colour Co.	8451	13884	35.50	58.38			9.02		
18 do.		8452	13885	34.00	56.69			9.424		
18 do.		8453	13886	33.50	57.12			9.68		
18 do.		8454	13887	33.00	55.82			9.424		
18 do.		8456	13889	34.50	56.27			9.424		
18 do.		8457	13890	23.00	38.91	33.00		6.113		
18 do.	Canada Paint Co.	8461	13894	33.50	56.87			9.170		
	<i>Analyste, F. T. Harrison, London.</i>									
15 sept.	Canada Paint Co.	6426	14081	28.54	51.98	6.05	4.45			
15 do.	Goodless, Wall & Co.	6427	14084	30.8	54.02	3.63	1.50			
15 do.	Canada Paint Co.	6428	14086	31.06	54.04	trace.				
17 do.	Robertson & Co., Toronto	6429	14087	31.06	53.01	3.30				
17 do.	Kennedy & Co., London	6430	14090	31.06	53.67					
18 do.	J. Ludeckin & Co.	6431	14091	21.33	39.69	29.80	29.80			
19 do.	Hobbs, London	6432	14095	22.13	36.89	29.7	29.7			
19 do.	do	6433	14096	21.20	38.77	29.80	29.80			
	<i>Analyste, le professeur E. B. Kenrick, Winnipeg.</i>									
14 do.	Canada Paint Co.	6771	14524	29.86	56.35					
14 do.	Wilson & Co.	6776	14529	32.06	54.99					
14 do.		6777	14530	32.16	56.05					
14 do.		6779	14532	31.75	56.81					
15 do.	Canada Paint Co.	6781	14534	32.22	57.26					
15 do.		6783	14536	30.49	57.56					
15 do.		6785	14538	32.13	56.66					
15 do.		6786	14539	32.37	55.76					

VERT DE PARIS—État tabulaire—Fin.

Acéto arsénite de cuivre.	Acide arsénieux, libre.	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
p. 100.	p. 100.	Léger résidu impur insoluble dans l'ammoniaque ; non falsifié.	N. Laporte et Fils, 300 rue St-Paul.
79.00	21.00	Légère impureté ; non falsifié.	Grant Bros., rue Sparks, Ottawa.
61.00	39.00	Non falsifié, mais contient excès d'arsenic blanc.	Geo. Aird, rue Bank, Ottawa.
89.00	10.5	Très légère impureté insoluble dans l'ammoniaque ; pas de sel basique ou calcique ; non falsifié.	H. Living do
79.00	20.00	Non falsifié ; mais non pas pur.	P. Stewart, 238 rue Sparks, Ottawa.
		Pur	
		do	F. X. Rastoul, 193 rue St-Paul, Mont.
		do	A. et A. Couillard, 233 do
		do	P. Provost, 107 do
		do	P.-N. Denis, 313 rue St-Laurent, MI.
		Suspect	O. Cauchon, 324 do
		Pur	Grant Bros., rue Sparks, Ottawa.
		Au-dessous du type ; contient des sulfates	Geo. Aird, rue Bank, Ottawa.
		Pur	
		do	Peterboro' Hardware Co., Peterboro'.
		do	Ormond & Walsh, pharmacien do
		do	J. D. Tully, pharmacien do
		do	E. Harris & Co., King St., Toronto.
		do	Sanderson, Percy & Co., Bay St., Tor.
		do	Toronto Lead and Colour Co.
		do	Vokes Hardware Co., Yonge St., Tor.
		do	Moses & Clapp do
		do	J. Hewitson, 914 do
		do	do
		Falsifié par un mélange de 30 p. 100 de sulfate de baryte	F. W. Smith, 365 Queen St., Toronto.
		Pur	J. Woodworth, 842 Yonge St. do
		Falsifié par une petite quantité de sulfate de baryte	G. B. Morris, Guelph.
		Contient une petite quantité d'impuretés et des traces de bleu de Prusse.	J. M. Bond & Co.
		Pur	do
		Non falsifié	W. & F. Workman, Stratford.
		Pur	C. McCallum, London.
		Falsifié	J. Reed & Harding.
		do	Cowan Bros., London.
		do	Gillian McLean do
		Pur	
		do	J. H. Ashdown, Winnipeg.
		do	P. S. Hamilton do
		do	Wilson & Co. do
		do	G. F. Stephens & Co., Winnipeg.
		do	E. Guilbault, Winnipeg.
		do	C. W. Graham do
		do	R. Wyatt do
		do	W. Pulford do

ANNEXE F.—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE					
				Propriétés de					
				Eau.	Matières grasses.	Sel.	Caséine.	Densité.	Point de fusion.
1894.	<i>Analyste, M. Bowman, Halifax.</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
12 déc.		8098	14313	18 80	70 55	8 59	2 06		
12 do		8099	14314	10 17	81 87	6 54	1 42		
12 do		8100	14315	15 14	73 82	9 32	1 72		
12 do		8101	14316	13 70	81 76	3 61	0 93		
12 do		8102	14317	7 93	80 57	3 81	1 69		
12 do	Musquodobit Creamery Co., Halifax.	8103	14318	10 69	84 22	3 21	1 88		
13 do		8104	14319	14 83	80 61	3 71	0 85		
13 do		8105	14320	14 85	79 93	3 64	1 58		
13 do		8106	14321	12 44	78 16	7 52	1 88		
13 do	Brookfield Creamery Co.	8107	14322	9 28	84 69	4 48	1 55		
14 do		8108	14323	11 08	82 08	5 70	1 14		
14 do	R. Thompson & Co., Toronto.	8109	14324	10 46	78 03	10 33	1 18		
14 do		8110	14325	12 41	76 97	9 13	1 49		
14 do		8111	14326	7 08	88 73	2 93	1 26		
14 do		8112	14327	11 72	82 97	4 19	1 12		
14 do		8113	14328	14 49	71 64	12 93	0 94		
15 do		8114	14329	14 29	74 72	10 01	0 98		
	<i>Analyste, W. F. Best, St-Jean, (N.-B.)</i>								
12 nov.	C. S. Ingraham, Lunenburg, N.B.	5840	14818	9 61	84 94	4 30	1 15		
12 do	St. Joseph Creamery	5841	14819	10 08	80 99	6 98	1 95		
12 do	C. Prince, The " Neck "	5842	14820	8 62	87 54	2 84	1 00		
12 do	R. Anderson, Westford	5843	14821	9 10	87 18	2 52	1 20		
13 do	J. Cahalon, Cork	5844	14822	11 34	79 20	8 36	1 10		
13 do		5845	14823	8 68	85 58	4 64	1 10		
13 do	G. P. Barton, Pointe Cox.	5846	14824	8 70	83 45	6 55	1 30		
14 do	J. W. Keast, Indiantown	5847	14825	9 90	84 34	4 76	1 00		
14 do	Wm. McKinley, Grand-Lac.	5848	14826	9 67	84 27	4 61	1 45		
14 do		5849	14827	7 74	87 36	3 90	1 00		
14 do	Kingsclear Creamery	5850	14828	7 42	84 08	7 50	1 00		
14 do	R. W. Elliott.	5851	14829	6 96	87 75	4 04	1 25		
	<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec.</i>								
30 oct.		8254	13287	14 34	80 25	4 38	1 02	0 8651	37°C.
30 do	J. Robertson, Valcartier	8255	13288	9 92	85 26	3 88	0 93	0 865	35°C.
30 do		8256	13289	11 71	85 38	2 40	0 48	0 867	35 5°C
31 do		8257	13290	16 59	77 60	4 85	0 96	0 867	34°C.
31 do		8258	13291	12 03	81 11	5 90	0 95	0 8661	35 5°C
31 do	M. Houghton, Saint-Sylvestre	8259	13292	17 15	78 28	3 94	0 63	0 8660	37°C.
31 do		8260	13293	13 67	79 21	6 00	1 12	0 8679	36 5°C
31 do		8261	13294	13 66	80 64	4 49	1 21	0 8670	34°C.
31 do		8262	13295	14 98	80 55	3 40	0 98	0 8662	36 5°C
31 do	Creamery	8263	13296	14 80	81 54	3 09	0 57	0 8660	36°C.
31 do		8264	13297	10 46	85 23	2 77	1 54	0 8660	36 5°C
31 do		8265	13298	14 48	81 59	2 42	1 50	0 8661	36°C.
31 do	St. Foy creamery	8266	13299	14 33	80 98	4 03	0 66	0 8665	34°C.
31 do		8267	13300	12 26	84 85	2 09	0 80	0 8650	34 5°C
31 do		8268	13301	11 06	85 52	2 30	1 12	0 8652	37°C.
31 do		8269	13302	15 36	77 56	6 08	1 00	0 8655	38°C.

BEURRE—État tabulaire.

L'ANALYSE.			Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
la matière grasse.				
Nombre d'a- près Koet- storfer.	Nombre d'a- près Rei- chért.	Iode absorbé		
p. 100	p. 100	p. 100		
			Falsifié par excès de sel et d'eau.	Forsyth, jr., Dartmouth, N.-E.
			Non falsifié	W. P. Moosely & Co.
			Falsifié par excès de sel et d'eau.	J. M. Weeks.
			Non falsifié	P. Gentles & Co.
			do	Leaman's Branch.
			do	do
			do	H. Baker, rue Up. Water, Halifax, N.-E.
			do	J. McDonald, 512 rue Up. Water, Halifax, N.-E.
			Falsifié par excès de sel et d'eau.	H. L. Willeston, 136 rue Barrington.
			Non falsifié	do
			do	J. F. Ryan, rue Argyle, Halifax, N.-E.
			Falsifié par excès de sel et d'eau	J. D. Manuel, 210 do
			do do	Hutchinson & Co. do
			Non falsifié	Shea & Richardson do
			do	Halifax Produce & Fruit Co.
			Falsifié par excès de sel et d'eau.	A. L. Doyle & Co.
			do do	Wm. Muir & Son.
	13 90	35 23	Non falsifié	E. C. Wilson, 127 rue Queen, St-Jean. (N.-B.)
	13 8	34 90	do	Jas. McCaulay, St-Jean, (N.-B.)
	14 00	34 80	do	Rankine & Moulson, 16 rue Germain, Saint-Jean, (N.-B.)
	13 00	34 84	do	W. D. Baskin.
	14 5	34 60	do	J. Ready.
	13 7	35 10	do	B. Belzea.
	14 5	34 67	do	P. Nase & Son, Indiantown.
	14 00	35 52	do	M. D. Austin do
	15 00	34 20	do	J. R. Vanwart do
	13 5	34 71	do	J. E. Cowan.
	15 00	34 65	do	J. F. Vanwart.
	13 75	35 15	do	W. A. Magee.
			Sur 5 grms.	
	261 5	23 63		
			Pour tous les échantillons la densité a été prise avec la balance Westphal. Matière grasse à 100° c. comparée à l'eau à 15 5° c.	G. W. Pelletier, 46 rue St-Joseph, Québec.
	261 3	26 18	Bon	Denis Davis, 241 rue St-Valier, Qué.
	261 7	31 45	do	P. Verret, 77 rue Joachim, Québec.
	239 9	30 89	Assez bon	S. Rogers, 24 place Marché Champlain
	239 9	34 00	Bon	A. Convey, 97 Sault-au-Matelot.
	254 0	24 37	Assez bon	do
	247 2	34 09		do
	255 0	28 71	Bon	A. Lyonnais, 50 rue Dorchester, Qué.
	253 8	25 69	do	E. Tessier, 43 rue Caron, Québec.
	250 1	29 54	do	J. Picard, 271 rue St-Joseph, Québec.
	259 3	24 32	do	E. Gagnon, 138 rue Queen, Québec.
	246 6	27 66	do	P. Julien, 124 rue Dorchester, Qué.
	247 4	27 60	do	O. McManamy, 114 rue St-Jean, Qué.
	257 7?	25 88	do	do
	253 7?	21 93	do	J. Boivin et Cie, 1:2 rue St-Jean, Qué.
	291 6	27 69	Assez bon	J. McCone, 130 rue St-Jean, Québec.

ANNEXE—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE							
				Eau.	Matières grasses.	Sel.	Caséine.	Propriétés de			
								Densité.	Point de fusion.		
1894.	<i>Analyste, le Dr J. B. Edwards, Montréal.</i>			p. 100	p. 100	p. 100	p. 100				
5 oct.	A. Donpré, crèmerie de L'Assomption	9301	13270	13.29	81.46	3.78	1.47	0.866			
5 do	A. Lefebvre do	9302	13271	10.01	83.87	5.15	0.97	0.864			
5 do	C. Langlois et Cie do	9303	13272	13.04	82.79	3.15	1.04	0.8645			
5 do	do do	9304	13273	12.86	74.88	10.53	1.78	0.864			
8 do	do do	9305	13274	12.60	75.64	10.56	1.20	0.865			
8 do	do do			8.26	86.67	3.53	1.52				
8 do	do do	9306	13275	12.15	83.60	3.02	1.22	0.864			
8 do	J. A. Vaillancourt	9307	13276	9.35	85.24	4.06	1.35	0.867			
8 do	M. Limoges	9308	13277	11.57	81.33	5.64	1.46	0.866			
16 do	J. S. Roy, Sabervois, P. Q.	9309	13278	7.18	86.22	4.28	2.32	0.865			
16 do	Samuel Roy do	9310	13279	7.80	86.41	3.30	2.49	0.865			
16 do	Mme Morin, Lacadie, P. Q.	9311	13280	9.89	83.18	3.06	3.87	0.865			
17 do	do do	9312	13281	8.86	83.45	4.42	3.27	0.866			
17 do	C. Barrière	9313	13282	7.96	83.82	6.06	2.16	0.866			
17 do	do do	9314	13283	9.02	83.96	4.33	2.69	0.864			
18 do	do do	9315	13284	10.02	81.22	5.55	3.21	0.867			
18 do	do do	9316	13285	13.86	75.22	8.37	2.55	0.865			
18 do	do do	9317	13286	10.77	82.57	4.43	2.23	0.864			
	<i>Analyste, le Dr F. X. Valade, Ottawa.</i>										
15 do	W. Mahon, Wakefield	7306	13859	15.16	79.06	3.84	1.94	0.870			
15 do	do do	7307	13860	14.49	77.93	3.99	3.09	0.871			
15 do	G. Patterson	7308	13861	11.73	76.57	4.41	7.29	0.869			
15 do	do do	7309	13862	14.72	79.41	3.76	2.11	0.868			
16 do	Mme J. Clarke, Hazeldean	7310	13863	10.87	82.28	3.23	3.62	0.869			
16 do	do do	7311	13864	11.61	81.27	3.91	3.21	0.869			
16 do	M. Ashfield, rue Bank	7312	13865	6.69	88.23	3.02	2.06	0.869			
16 do	Plunkett, rue Wellington	7313	13866	11.38	81.93	3.81	2.88	0.870			
16 do	R. Carpenter, rue Albert	7314	13867	12.86	78.58	5.10	3.46	0.870			
16 do	do do	7315	13868	13.56	76.85	5.36	4.23	0.869			
16 do	do do	7316	13869	17.35	75.76	3.49	3.40	0.869			
16 do	do do	7317	13870	16.40	75.40	4.88	3.32	0.871			
	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto.</i>										
19 nov.	do do	8462	15210	15.81	79.96	5.15	2.02				
19 do	do do	8463	15211	11.54	81.62	5.45	1.32				
20 do	do do	8464	15212	12.73	82.99	2.65	1.62				
20 do	do do	8465	15213	14.10	79.50	4.46	1.94				
20 do	do do	8466	15214	16.96	72.18	9.98	0.86				
21 do	do do	8467	15215	10.72	85.37	1.52	2.38				
21 do	do do	8468	15216	13.39	80.77	4.41	1.41				
21 do	do do	8469	15217	9.00	87.46	2.05	1.47				
21 do	do do	8470	15218	13.16	81.79	3.21	1.88				
21 do	do do	8471	15219	11.04	84.70	3.18	1.06				
22 do	do do	8472	15220	7.93	89.49	1.60	0.96				

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

BEURRE—État tabulaire—Suite.

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE							
				Eau.	Matières grasses.	Sel.	Caséine.	Propriétés de			
								Densité.	Point de fusion.		
	<i>Analyste, le Dr F. X. Valade, Ottawa.</i>										
15 do	W. Mahon, Wakefield	7306	13859	15.16	79.06	3.84	1.94	0.870			
15 do	do do	7307	13860	14.49	77.93	3.99	3.09	0.871			
15 do	G. Patterson	7308	13861	11.73	76.57	4.41	7.29	0.869			
15 do	do do	7309	13862	14.72	79.41	3.76	2.11	0.868			
16 do	Mme J. Clarke, Hazeldean	7310	13863	10.87	82.28	3.23	3.62	0.869			
16 do	do do	7311	13864	11.61	81.27	3.91	3.21	0.869			
16 do	M. Ashfield, rue Bank	7312	13865	6.69	88.23	3.02	2.06	0.869			
16 do	Plunkett, rue Wellington	7313	13866	11.38	81.93	3.81	2.88	0.870			
16 do	R. Carpenter, rue Albert	7314	13867	12.86	78.58	5.10	3.46	0.870			
16 do	do do	7315	13868	13.56	76.85	5.36	4.23	0.869			
16 do	do do	7316	13869	17.35	75.76	3.49	3.40	0.869			
16 do	do do	7317	13870	16.40	75.40	4.88	3.32	0.871			
	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto.</i>										
19 nov.	do do	8462	15210	15.81	79.96	5.15	2.02				
19 do	do do	8463	15211	11.54	81.62	5.45	1.32				
20 do	do do	8464	15212	12.73	82.99	2.65	1.62				
20 do	do do	8465	15213	14.10	79.50	4.46	1.94				
20 do	do do	8466	15214	16.96	72.18	9.98	0.86				
21 do	do do	8467	15215	10.72	85.37	1.52	2.38				
21 do	do do	8468	15216	13.39	80.77	4.41	1.41				
21 do	do do	8469	15217	9.00	87.46	2.05	1.47				
21 do	do do	8470	15218	13.16	81.79	3.21	1.88				
21 do	do do	8471	15219	11.04	84.70	3.18	1.06				
22 do	do do	8472	15220	7.93	89.49	1.60	0.96				

ANNEXE F.—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE					
				Eau.	Matières grasses.	Sel.	Caséine.	Propriétés de	
								Densité.	Point de fusion.
1894.	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis—Fin.</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
22 nov		8473	15221	19.65	75.18	3.50	1.65		
22 do		8474	15222	8.16	86.73	2.89	2.20		
22 do		8475	15223	9.78	85.61	3.81	1.24		
22 do		8476	15224	18.76	75.67	4.68	1.39		
	<i>Analyste, F. T. Harrison, London, Ont.</i>								
7 do		6434	14099	9.84	85.25	3.03	1.88	0.866	
7 do		6435	14100	12.30	84.01	2.58	1.11	0.8655	
7 do		6436	14101	9.54	86.74	3.07	0.65	0.8656	
7 do		6437	14102	9.73	83.45	5.93	0.89	0.865	
8 do		6438	14103	12.03	83.98	2.95	1.04	0.866	
8 do		6439	14104	9.88	83.33	6.32	0.47	0.866	
8 do		6440	14105	11.87	82.93	4.39	0.81	0.8665	
8 do	Mme Mateson	6441	14106	14.65	77.41	6.81	1.13	0.8675	
9 do		6442	14107	12.62	82.19	4.39	0.80	0.8665	
9 do		6443	14108	8.44	86.28	4.16	1.12	0.867	
9 do		6444	14109	11.33	85.19	2.46	1.02	0.8655	
9 do		6445	14110	22.27	72.32	4.46	0.95	0.8667	
	<i>Analyste, le professeur E. B. Kenrick, Winnipeg, Man.</i>							Vol. in c.c. of 1 grm. fat. at 99°C	
7 do		6787	14540	10.30	86.0	2.5	1.2	1.15760	
7 do	Mme Reel, Cloverdale	6788	14541	9.8	86.7	2.2	1.3	1.157890	
9 do	Mme R. Surgeson	6789	14542	12.1	84.0	2.7	1.2	1.15928	
9 do		6790	14543	10.2	87.1	1.4	1.3	1.15855	
10 do		6791	14544	11.7	84.7	2.2	1.4	1.15861	
10 do		6792	14545	11.2	84.5	3.1	1.2	1.15967	
12 do	Mme Wm. Lund	6793	14546	13.3	81.0	4.3	1.4	1.15883	
12 do	S. Corbett, jr	6794	14547	14.3	81.7	2.8	1.2	1.15979	
13 do	Mme P. McCrae	6795	14548	10.0	80.5	8.2	1.3	1.15783	
13 do		6796	14549	8.4	88.0	2.3	1.3	1.15833	
14 do	Mme Hyndman	6797	14550	12.7	82.1	3.7	1.5	1.16040	
15 do	Thos. Byers	6798	14551	12.7	81.2	4.9	1.2	1.15973	

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

BEURRE—État tabulaire—Fin.

L'ANALYSE.			Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
de la matière grasse.				
Nombre d'après Koestler.	Nombre d'après Reichert.	Loide absorbé		
	Sur 2.5 grms.			
	12.08		Falsifié par excès d'eau	M. Young, Toronto.
	14.46		Non falsifié	W. Thompson do
	13.26		do	T. Crown do
	10.78		Falsifié par excès d'eau	J. Carter do
252.25	14.0	44.36	Non falsifié	
253.3	13.6	43.23	do	Walch Bros., Stratford, Ont.
250.9	14.7	39.44	Non falsifié—Cet échantillon était dans une boîte à gelée et il était évident qu'une partie de la saumure avait coulé quand il m'est arrivé, car il y avait beauc. de sel séché à l'ext. de la boîte.	H. Ward do
			do	T. J. Doack.
254.3	13.2	45.10	Non falsifié	
252.5	13.5	44.25	do	C. McIlhargey,
248.9	15.5	38.53	do	Wilson & Co., Woodstock.
244.9	16.9	38.08	do	J. Scott do
250.9	16.3	34.38	Falsifié, pauvre en matière grasse	W. A. Reid do
242.0	17.0	37.73	Non falsifié	G. Gooden do
			do	J. A. Somerville, Dundas St., Woodstock.
252.6	14.2	43.7	do	Mme Osborne, rue Dundas, Woodst'k.
254.7	13.2	46.3	do	M. Horner, rue Richmond, Woodst'k.
248.0	15.0	44.0	Falsifié, pauvre en matière grasse—Rance	Scandrett, Bros., rue Dundas, Woodstock.
	32.14		Non falsifié	
	38.46		do	W. H. Eaton & Co., West-Selkirk.
	31.98		do	R. Ross, West-Selkirk.
	30.30		do	A. Grant, Brandon.
	35.08		do	Whitelaw Trading Co., Brandon.
	32.32		do	Wise & Dalton, Carberry.
	33.97		do	M. Finklestein, do
	34.19		do	W. H. McLean, Winnipeg.
	30.21		do	E. Hunter & Co., do
	34.06		do	Jas. A. Clare
	36.97		do	Davidson & Co.
	35.65		do	A. Laurens, Portage-la-Prairie.
				Hudson's Bay Co., Portage-la-Prairie

ANNEXE G.—INSPECTION

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE						
				Eau.	Extrait.	Feuille insoluble.	Extrait dans une infusion de 10 minutes.	Densité d'une infusion de 10 p. 100.	Théine.	Tannin.
1895.	<i>Analyste, M. Bowman, Halifax, N.-E.</i>			p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
21 janv.	Choicest Padrae Congou, J. E. Morse & Co.	8115	14330	8 39	30 32			2 85		
21 do	Ceylindchin, J. A. Pyke.	8116	14331	6 70	37 40			3 23		
21 do	Sarynne Congou, Davidson Bros.	8117	14332	8 64	29 80			3 13		
22 do	Moorman blend No. 1, Moore & Moore.	8118	14333	8 10	31 44			3 09		
22 do	Sarynne, Gunning & Co.	8119	14334	6 94	30 72			2 84		
22 do	J. Tobin & Co.	8120	14335	8 00	30 08			2 45		
22 do	Cometta, Billman, Chisholm & Co.	8121	14336	6 56	35 48			3 04		
22 do	Moorman No. 3, Moore & Moore.	8122	14337	7 19	33 44			3 09		
22 do	do No. 2, do	8123	14338	7 87	30 40			1 26		
22 do	Chin-Wo, No. 81.	8124	14339	3 29	31 00			2 52		
23 do	Moyenne Poudre à canon, Mazawatte Co.	8215	14340	6 81	32 68			2 91		
23 do	do Young Hyson, Warren Cakebread Co.	8216	14341	7 09	34 88			2 80		
23 do	Young Hyson, parfumé aux câpres.	8217	14342	7 65	39 20			1 52		
23 do	Blue Cross, Bauld & Gibson.	8218	14343	6 60	37 48			3 17		
1894.	<i>Analyste, W. F. Best, St-Jean (N.-B.)</i>									
29 nov.	A. P. Porrens, Halifax, N.-E.	5852	14830	7 20	33 00			1 54	7 29	
29 do	J. H. Brown, St-Jean, N.-B.	5853	14831	7 60	27 5			2 60	6 4	
29 do	do	5854	14832	7 80	23 00			2 40	5 10	
29 do	Peck Bros. & Co., Londres, Ang.	5855	14833	8 40	24 6			2 75	5 00	
1895.										
7 déc.	Fairhurst & Co.	5856	14834	8 10	31 2			2 31	8 30	
7 do	A. J. Teed & Co.	5857	14835	7 50	35 00			1 85	10 80	
8 do	J. J. McGaffigan, St-Jean, N.-B.	5858	14836	8 20	25 00			2 40	3 65	
8 do	Hall & Fairweather, St-Jean, N.-B.	5859	14837	8 15	23 5			2 40	5 05	
8 do	do	5860	14838	7 60	33 5			1 65	10 20	
	<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec.</i>									
3 do	Poudre à canon Moyenne.	8270	13320	6 94	34 37			2 79		
3 do	Japon Moyen.	8271	13321	7 92	30 80			3 38		
3 do	Poudre à canon Noir.	8272	13322	6 83	31 73			3 07		
4 do	Poudre à canon.	8273	13323	7 04	28 03			3 34		
4 do	Poudre à canon.	8274	13324	6 54	33 67			2 94		
4 do	Young Hyson.	8275	13325	7 24	32 43			2 59		
4 do	Poudre à canon Ping Suey.	8276	13326	6 92	33 43			2 36		
4 do	Moyenne.	8277	13327	8 70	30 78			2 48		
4 do	do.	8278	13328	6 44	31 86			2 67		
4 do	Poudre à canon.	8279	13329	5 65	31 43			2 58		

DU THÉ—État tabulaire.

L'ANALYSE.					Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Cendre.						
Total.	Soluble dans l'eau.	Acide insoluble.	Insoluble.	Alcalinité.		
p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
7 03	3 28				Pur ; beaucoup de feuilles brisées.	J. W. Baxter & Co., 54 West st., Halifax, N.-E.
5 34	3 43				do do	do do
5 63	3 43				Falsifié ; faible en matière extractive ; feuilles brisées.	J. N. Leahy, 49 Agricola st., Halifax, N.-E.
5 74	3 55				Pur ; feuilles très brisées ; pas de feuilles entières.	J. McNeil, Cor, Gerrish and Creighton st., Halifax, N.-E.
5 68	3 52				do do	B. F. Roades, 98 Gerrish st., Halifax, N.-E.
5 77	3 24				Pur	H. B. Bigney, 85 Gottingen st., Halifax, N.-E.
5 56	3 52				Pur ; beaucoup de feuilles brisées ; quelques feuilles entières.	A. L. Doyle & Co., 181 Lower Water st., Halifax, N.-E.
5 28	3 10				do do	F. B. Caldwell, 363 Brunswick st., Halifax, N.-E.
5 61	3 38				do do	F. Fenton, 99 Lockman st., Halifax, N.-E.
5 98	3 56				do do	D. R. Heiser, Hx. Grocery Co., 85 Up Water st., Halifax, N.-E.
8 41	3 03				Falsifié ; excès de cendre.	A. P. Torrens, 191 Barrington st., Halifax, N.-E.
6 48	3 69				Pur ; feuilles brisées.	do do
6 48	3 30				do do	do do
5 65	3 74				do do	Hubley & Co., 102 Gottingen st., Halifax, N.-E.
11 20	6 80		4 40		Non falsifié ; pas de feuilles étrangères.	J. S. Hill, St-Jean, N.-B.
7 50	6 20		1 30		do do	H. W. Baxter & Co. do
5 28	3 02		2 26		do do	Jardine & Co. do
5 81	3 75		2 05		do do	Wm. Kennedy do
6 40	5 50		0 90			J. Graham, Woodstock, N.-B.
6 50	1 90		4 60		Beaucoup de grandes feuilles et de tiges ; trop faible en cendre soluble ; non falsifié.	H. N. Payson do
6 10	3 40		2 70		Non falsifié ; pas de feuilles étrangères.	W. R. Logan, Frédéricton.
5 93	3 75		2 20		do do	G. T. Welphe do
5 80	1 20		4 60		Thé vert coloré et mal roulé ; falsifié ; cendre soluble trop faible.	W. H. Vanwart do
7 58	3 24		4 34	1 34	Non falsifié ; les feuilles paraissent vieilles.	H. H. Guay, Arthabaska, Qué.
9 14	3 12		5 29	1 31	Les feuilles sont tellement brisées qu'on les distingue à peine ; thé inférieur.	do do
9 54	2 44		7 09	1 20	do do	A. A. Farney do
5 68	2 92		2 77	1 18	Non falsifié ; feuilles brisées.	A. Guerette, Lévis, Qué.
8 98	3 49		5 28	1 63	Vieilles feuilles ; grandes et rugueuses ; thé inférieur.	G. I. Couture do
8 77	2 81		5 95	1 57	Feuilles brisées ; thé inférieur.	do do
8 39	3 55		4 84	1 79	Coloration verte ; feuilles vieilles, grandes et rugueuses.	Z. Moussette, Québec.
9 25	2 97		6 28	1 62	Feuilles moyennes ; thé inférieur.	M. Breton do
10 58	2 99		7 59	1 48	Feuilles petites et brisées ; falsifié par 4 pour 100 de sable.	Léon Gaboury do
8 77	2 92		5 84	1 27	do do	P. L. Turgeon do

ANNEXE G—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur, d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE							
				Eau.	Extrait.	Feuille insoluble.	Extrait dans une infusion de 10 minutes.	Densité d'une infusion de 10 p. 100.	Théine.	Tannin.	Théine par chloroforme
1894.	<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec—Fin.</i>			p. 100	p. 100.	p. 100.	p. 100.		p. 100	p. 100.	
5 déc.	Moyenne poudre à canon	8280	13330	6.28	35.21				3.04		
5 do	do do	8281	13331	5.94	31.71				1.99		
5 do	do do	8282	13332	7.94	29.70				2.17		
	<i>Analyste, le Dr J.B. Edwards, Montréal.</i>										
17 nov.	Poudre à canon	9318	13303	6.95			29.40				1.00
17 do	Poussière	9319	13304	6.00			39.40				1.80
17 do	Poudre à canon, Hudon et Orsale, Montréal.	9320	13305	5.65			30.6				2.00
17 do	Poussière	9321	13306	5.65			31.8				1.40
17 do	Poudre à canon	9322	13307	5.35			28.60				1.80
17 do	do	9323	13308	5.80			30.60				1.80
20 do	Poussière	9324	13309	5.60			31.00				1.80
20 do	J. A. Matthewson & Co., Montréal.	9325	13310	5.80			29.6				1.80
23 do	do do	9326	13314	5.95			27.00				1.80
23 do	Hudon Hébert, Montréal.	9327	13315	3.8			32.6				1.80
27 do	Japon	9328	13316	6.45			25.00				1.80
27 do	Poudre à canon	9329	13317	5.65			29.80				1.80
27 do	Japon	9330	13318	5.95			31.40				1.80
29 do	Poudre à canon	9331	13319	6.8			29.6				1.80
	<i>Analyste, le Dr F. X. Valade, Ottawa.</i>										
17 do	Poussière	7318	15201	4.17	35.3						
17 do	Poudre à canon	7319	15202	7.17	33.07						
17 do	do	7320	15203	6.23	33.55						
17 do	Poussière	7321	15204	5.58	31.54						
17 do	Poudre à canon	7322	15205	5.91	31.42						
21 do	do	7323	15206	6.95	34.93						
21 do	do	7324	15207	5.67	34.79						
21 do	Japon	7325	15208	6.58	33.93						
21 do	Mattawa	7326	15209	7.01	33.16						
	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto.</i>										
12 fév.	Poudre à canon	8478	15247	5.05	40.04			1.011	2.47		6.97
12 do	Poussière	8479	15248	4.30	40.42			1.0115	3.14		5.25
12 do	Poudre à canon	8480	15249	4.10	42.08			1.0115	2.93		4.66
12 do	Young Hyson	8481	15250	4.45	43.03			1.0125	2.62		6.92
12 do	Oolong	8482	15251	4.95	44.71			1.012	2.79		7.48
12 do	Poussière	8483	15252	2.05	40.05			1.0135	2.31		6.27
13 do	Poudre à canon	8484	15253	5.20	43.67			1.0120	2.46		8.73
13 do	Poussière	8485	15254	4.42	42.29			1.013	2.21		6.23
13 do	Poudre à canon	8486	15255	5.00	46.95			1.0115	2.63		10.47
13 do	Young Hyson	8487	15256	6.20	41.47			1.012	2.74		5.82
13 do	Assam et Ceylon	8488	15257	5.20	43.25			1.0120	3.29		7.86
13 do	Poudre à canon	8489	15258	3.65	44.21			1.0120	2.75		9.96

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

THÉ—État tabulaire—Suite.

L'ANALYSE.					Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Cendre.						
Total.	Soluble dans l'eau	Acide insoluble.	Insoluble.	Alcalinité.		
p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
7.72	3.37		4.34	1.62	Non falsifié; écume verte; grandes feuilles rugueuses.	A. G. Nadeau, Trois-Rivières.
10.47	2.76		8.10	1.55	Falsifié par 3 pour 100 de sable.	L. T. Denechaud do
10.10	2.96		7.14	1.30	Falsifié avec du sable; grandes feuilles rugueuses, très brisées.	E. Bourke do
7.5	2.95		4.55	7.1	Pur; pas de feuilles étrangères.	D. Lapointe, Montréal.
7.25	3.75		3.50		Non falsifié; le microscope ne révèle que du sable; feuilles de thé brisées.	do do
9.75	3.50		6.25		Falsifié; beaucoup de poussière de thé et des feuilles étrangères.	J. B. Beauchamp, Montréal.
11.50	3.55		7.95		Falsifié; la cendre présente beaucoup de substance colorante et de poussière minér.	W. David do
8.80	4.05		4.75		Suspect; excès de cendre.	do do
9.50	3.50		6.00		Falsifié; excès de cendre.	J. A. Desaulniers do
14.46	3.13		11.33		" forte coloration; excès de cendre.	L. N. Castonguay, Montebello.
5.85	3.45		2.38		Pur; pas de feuilles étrangères.	Owen Bros. do
5.84	2.60		3.24		Falsifié; feuilles étrangères; pauvre en matières extractives.	W. J. Todd, Lachute.
7.79	3.79		4.00		Douteux; tiges et feuilles suspectes; faible en cendre.	E. Lavigne, do
7.85	3.20		4.65		Falsifié; pauvre en matières extract.; excès de tiges et de feuilles étrangères.	A. B. Paquette, Montréal.
9.22	3.36		5.85		Falsifié; pauvre en mat. extr.; excès de cendre	do do
3.30	3.24		6.06		" excès de tiges et de matières colorantes; excès de cendre.	P. Daoust do
9.28	3.07		6.21		De qualité inférieure; falsification douteuse; condamné par l'excès de cendre.	F. Aubin do
8.41	3.76	1.84	4.65	1.18	Non falsifié; contient des partic. de thé noir	
7.92	2.86	1.72	5.06	0.85	do pas de feuilles étrangères.	Goodall Bros., Ottawa.
7.36	3.88	1.11	3.48	1.05	do do	do do
6.93	3.16	1.42	3.77	1.16	do do	do do
6.63	3.55	0.96	3.08	0.99	Ce n'est pas du Gunpowder; ressemble plutôt à du thé ordinaire.	Stroud Bros. do
6.95	4.01	0.78	2.94	1.10	Non falsifié; pas de feuilles étrangères.	J. Plunkett do
7.69	2.97	1.63	4.72	0.86	do do	Mme Stephens, Smith's-Falls.
6.58	3.85	0.75	2.73	0.84	do do	J. L. Baxter do
6.15	4.06	0.21	2.09	0.92	do do	J. Anderson, Perth.
					do do	J. Sutherland do
13.24	3.92		10.32		Falsifié; contient tant de matières minérales que la cendre dépasse 8 pour 100.	M. Somerville, Toronto.
7.68	2.82		4.86		Pur.	do do
9.23	3.23		6.00		Falsifié; excès de cendre	W. Hodgson do
6.80	3.35		3.45		Pur.	do do
5.94	3.68		2.26		Pur.	do do
10.49	2.90		7.59		Falsifié; excès de cendre	W. Thompson do
7.07	3.59		3.48		Pur	do do
7.76	2.82		4.94		Pur	do do
6.32	4.06		2.26		Pur	Endacott Bros. do
6.36	3.53		2.83		Pur	do do
5.80	3.69		2.11		Pur	J. McAdams do
6.85	3.53		3.32		Pur	Fend & Co. do
					Pur	J. Dick do

ANNEXE G—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE								
				Eau.	Extrait.	Feuille insoluble.	Extrait dans une infusion de 10 minutes.	Densité d'une infusion de 10 p. 100.	Théine.	Tannin.	Théine par le chloroforme.	
1894.	<i>Analyste, F. T. Harrison, London, Ont.</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		p. 100.	p. 100.	p. 100.	
30 nov.	Poud. à canon Morgan Davis, Toronto	6446	14111	4.82	44.50	2.95	8.72	
1er déc.	Ping Suey, W. H. Gillard & Co.	6447	14112	4.01	39.94	1.82	7.34	
1er do	do W. P. Eckard & Co., Toronto.	6448	14113	4.79	37.80	1.95	5.54	
1er do	Ping Suey, G. Watt & Co., Brantford	6449	14114	5.27	43.72	2.23	6.68	
3 do	Poussière, Nesbitt Bros., Woodstock	6450	14115	5.46	43.63	2.35	7.50	
3 do	Ping Suey	6451	14116	7.78	44.05	2.50	6.52	
3 do	Poudre à canon Elliott & Moore, London, Ont.	6452	14117	5.91	40.20	2.30	7.34	
3 do	Young Hyson, T. P. Greening & Co., Hamilton.	6453	14118	5.07	37.94	1.65	5.54	
3 do	Poussière	6454	14119	6.83	38.29	1.95	6.52	
	<i>Analyste, le professeur E. B. Kenrick, Winnipeg.</i>											
27 do	Sauvage, Duncan Bros., Hamilton	6801	14552	4.52	43.39	52.09	
27 do	Japon, A. Macdonald & Co., Winnipeg	6802	14553	4.30	38.67	57.03	
28 do	Poudre à canon	6803	14554	5.47	43.55	50.98	
28 do	Young Hyson, Thompson, Codrille & Co., Winnipeg.	6804	14555	5.73	39.66	54.61	
29 do	Japon	6805	14556	4.53	49.50	45.97	
29 do	Congo, J. Turner, Hamilton	6806	14557	6.46	33.36	60.18	
31 do	Poudre à c. G. F. & J. Galt, Winnipeg.	6807	14558	5.04	47.25	47.71	
31 do	Ping Suey	6808	14559	6.13	41.52	52.35	
31 do	Poudre à c. G. F. & J. Galt, Winnipeg.	6809	13560	5.50	47.80	46.70	

THÉ—État tabulaire—Fin.

L'ANALYSE.					Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Cendre.						
Total.	Soluble dans l'eau.	Acide insoluble.	Insoluble.	Alcalinité.		
p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
7.17	3.50	1.52	3.67	Non falsifié; pas de feuilles étrangères.	J. W. Irwin, Clinton, Ont.
7.25	3.20	1.56	4.05	do	N. Robson do
8.85	3.43	1.95	5.42	Falsifié; cet échantillon contient de petites mottes de terre et de sable, de sorte que la cendre varie beaucoup, mais à chaque essai dépasse la limite de 8 p. 100.	Walsh Bros., Stratford.
8.85	3.35	2.65	5.50	do	E. K. Barnsdale, Stratford.
6.63	3.36	1.32	3.27	Non falsifié.	Wilson & Co., Woodstock.
7.00	3.45	1.32	3.55	do feuilles brisées; thé en bon état et net.	W. C. Wilson do
8.00	3.10	1.80	4.90	Falsifié; feuilles brisées; en mauvais état; contient du sable.	E. Fitzallen, London, Ont.
7.33	3.16	1.50	4.17	Non falsifié; feuilles en bon état et nettes.	Turville Bros. do
20.10	1.95	13.85	18.15	Falsifié.	T. W. Shoebottom do
5.87	3.41	0.29	2.46	1.80	Bon	J. McLeod, Portage-la-Prairie.
7.18	3.38	1.36	3.80	1.78	do	Wm. Barton do
6.93	3.04	1.45	3.89	1.45	do	The Whitelow Trading Co., Brandon.
7.76	2.91	1.89	4.85	1.30	Falsifié; donne plus de 8 parties de cendre sur 100 de thé sec.	J. Bower & Co., Brandon.
6.93	3.35	1.30	3.58	1.82	Pur	Wilcox & Ramsay, Virden.
5.77	3.09	0.49	2.68	1.53	do	Pines & Merrick do
6.23	3.23	0.83	3.05	1.63	Le thé est pur, mais l'échantillon contient une forte quantité de café moulu.	J. E. Acton, Winnipeg.
5.68	3.27	0.29	2.41	1.66	Pur	J. M. Teichmann do
5.89	3.25	0.58	2.64	1.62	do	do

ANNEXE H.—INSPECTION DE LA

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur, d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTATS DE L'ANALYSE.						
				Eau.	Extrait à l'éther de pétrole.	Extrait à l'alcool.	Extrait à l'eau.	Azote.	Albuminoïdes.	Cendre.
1895.	<i>Analyste, W. F. Best, St-Jean (N.B.).</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
7 janv.	Pois	5861	14839	7 25						3 25
7 do	Orge, Ireland National Food Co., Toronto.	5862	14840	10 85						0 95
7 do	Orge, E. D. Tilson, Tilsonburg....	5863	14841	10 75						1 00
7 do	Sarrasin, A. C. Smith & Co., Saint-Jean.	5864	14842	12 80						0 35
7 do	Sarrasin, Nauwigewauk Mills, comté de King.	5865	14843	12 85						0 30
7 do	Avoine, McDonald & Thompson, Woodstock.	5866	14844	8 25						1 95
8 do	Blé, Fowler's Mills, Saint-Jean...	5867	14845	10 85						0 40
8 do	Mais do do	5868	14846	13 25						1 35
8 do	Blé, W. J. Hatteway, Saint-Jean...	5869	14847	10 75						1 80
8 do	do Goldie Milling Co.	5870	14848	10 85						0 45
15 do	A. V., C. H. Clarke, St-Stephen, N.-B.	5871	14849	8 50						1 90
15 do	Blé, Wolverton Milling Co.	5872	14850	10 70						0 55
15 do	Mais, W. H. Fowler, Saint-Jean...	5873	14851	14 40						1 30
15 do	Sarrasin, B. H. Smith, Woodstock, N.-B.	5874	14852	10 80						0 45
17 do	Blé, H. J. Teed, St-Stephen.....	5875	14853	10 35						0 55
17 do	Mais, McAllister Bros	5876	14854	13 25						1 80
17 do	Avoine, E. D. Tilson, Tilsonburg..	5877	14855	8 90						1 80
17 do	Blé, Food Milling Co., Galt, Ont..	5878	14856	11 10						0 45
	<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec.</i>									
22 do	Mais	8283	13349	12 36	1 45	3 28	3 07	0 88		0 69
22 do	Blé	8284	13350	12 18	0 88	1 30	3 90	1 51		0 48
22 do	Riz	8285	13351	12 10	0 63	0 58	2 23	1 18		0 98
22 do	Graham	8286	13352	11 90	1 10	1 93	6 38	1 53		1 56
22 do	Sarrasin	8287	13353	12 68	0 70	2 13	5 93	1 43		1 04
22 do	Blé	8288	13354	11 25	0 58	1 63	5 98	1 91		0 50
22 do	Avoine, Carrier, Québec.....	8289	13355	9 53	2 90	5 40	5 45	2 48		1 90
22 do	Blé	8290	13356	10 13	0 57	1 05	5 13	1 62		0 40
22 do	Mais	8291	13357	10 23	1 88	6 15	3 80	1 51		1 36
22 do	Riz	8292	13358	10 20	0 18	0 70	6 38	1 12		0 58
22 do	Blé, Wolverton Mills	8293	13359	10 03	0 50	1 50	6 58	1 53		0 40
22 do	Graham	8294	13360	10 78	0 40	3 35	5 13	1 62		1 67
23 do	Mais	8295	13361	9 80	1 46	4 48	4 98	1 45		0 82
23 do	Blé	8296	13362	11 73	0 49	1 43	4 55	1 54		0 40
23 do	Riz	8297	13363	11 55	0 20	0 40	4 65	1 21		0 68
24 do	Blé, Shirk & Snyder, Bridgeport, Ont.	8298	13364	11 08	0 45	1 43		1 40		0 42
24 do	Graham, McFarlane Milling Co., Sherbrooke.	8299	13365	10 55	1 08	2 95		1 72		1 70
24 do	Sarrasin	8300	13366	13 37	0 30	0 88		0 77		0 44
24 do	Mais	8301	13367	12 92	1 20	4 43		1 43		1 13
24 do	Riz	8302	13368	11 17	0 65	0 88		1 15		0 72
24 do	Sarrasin	8303	13369	13 45	0 48	0 65		0 74		0 41
24 do	do	8304	13370	12 65	0 31			0 62		0 42
24 do	Mais	8305	13371	10 05	1 97			1 54		1 28
24 do	Graham, Ottawa Milling Co	8306	13372	11 00	0 85			1 57		1 62
24 do	Blé, Keewater Milling Co.	8307	13373	10 72	0 45			1 92		0 42

FARINE—État tabulaire—Suite.

Examen au microscope.	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Ne présente ni amidons étrang. ni autres subst. anormales.	Non falsifiée.....	Jardine & Co., St-Jean (N.-B.)
do do	do	do do
do do	do	Geo. Robertson & Co., St-Jean, (N.-B.)
do do	do	Paddington & Merritt do
do do	do	W. A. Porter do
do do	do	E. S. Dibble do
do do	do	George Dishart do
do do	do	C. F. Francis do
do do	do	W. A. Porter do
do do	do	R. McConnell do
do do	do	J. S. Maloney, St. Andrew's.
do do	do	Hant & Greenlaw do
do do	do	F. Mowatt do
do do	do	G. G. Grimmer do
do do	do	Inches & Grimmer, St. Stephen's.
do do	do	Murchie Bros. do
do do	do	H. E. Hill & Co. do
do do	do	J. B. Robinson do
do do	Bonne.....	A. G. Lambert, Lévis.
do do	Pure.....	do do
do do	do	J. Buchanan do
do do	do	do do
do do	do	do do
Présence d'amidon de blé ou d'orge.	do	do do
Pas d'amidon étranger.....	do	G. S. Couture do
do do	do	G. Turcotte, Québec.
do do	do	do do
do do	do	do do
do do	do	D. Waters do
do do	do	do do
do do	do	do do
do do	do	J. O'Donnell do
do do	do	do do
do do	do	do do
do do	do	P. Olivier, Sherbrooke.
do do	do	do do
do do	do	do do
do do	do	Ballantyne, Johnson & Co., Sherbrooke.
do do	do	do do
do do	do	do do
do do	do	H. S. Desmarais, Richmond.
do do	do	do do
do do	do	Gunn & Elliott do
do do	do	do do

ANNEXE H—INSPECTION DE LA

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE.							
				Eau.	Extrait à l'éther de pétrole.	Extrait à l'alcool.	Extrait à l'eau.	Azote.	Albuminoïdes.	Cendre.	
				p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	
<i>Analyste, le Dr J. B. Edwards, Montréal.</i>											
10 janv.	Pois, Ireland Food Co., Toronto..	9501	13333	8 05	0 71			4 47	27 80	2 46	
10 do	Riz, Montreal Milling Co.	9502	13334	9 46				1 33	8 31	0 56	
10 do	Blé, J. Fair, Clinton, Ont.	9503	13335	9 47	2 37			2 25	14 25	0 5	
10 do	Mais	9504	13336	9 26				1 53	9 52	0 50	
10 do	Sarrasin, Howe, McIntyre & Co.	9505	13337	11 49				1 13	9 52	0 62	
10 do	Graham do	9506	13338	9 45	1 771			2 64	15 81	1 64	
15 do	Mais, L. Chaput fils, Montréal	9507	13339	13 80	0 389			1 76	11 01	1 10	
15 do	Blé	9508	13340	13 33				2 03	12 70	0 55	
19 do	Sarrasin	9509	13341	11 71	trace				5 42	0 75	
19 do	Seigle, Howe & McIntyre, Mont	9510	13342	8 84	do				9 78	0 90	
19 do	Avoine	9511	13343	5 63	4 06				19 68	2 05	
19 do	Mais, Howe & McIntyre, Montréal	9512	13344	9 55	trace				9 04	0 55	
19 do	Graham	9513	13345	10 26	2 60				14 89	1 75	
19 do	Riz	9514	13346	10 91					8 72	0 85	
19 do	Sarrasin	9515	13347	12 31	trace				7 66	0 90	
19 do	Blé	9516	13348	11 01	1 05				12 76	0 45	
25 do	do	9517	13374	10 04	0 07				11 54	0 40	
25 do	Mais	9518	13375	11 42	0 40				11 86	1 20	
25 do	Sarrasin, Merrickville Milling Co.	9519	13376	12 45	0 08				6 49	0 50	
25 do	Graham	9520	13377	9 75	2 06				18 30	1 40	
25 do	Seigle	9521	13378	9 20	trace			1 92	13 02	0 85	
25 do	Mais	9522	13379	10 25	0 50			1 33	13 07	1 25	
25 do	Sarrasin	9523	13380	9 60	0 40			0 97	6 06	0 75	
25 do	Graham	9524	13381	9 48	1 41			2 53	15 80	1 64	
25 do	Sarrasin	9525	13382	9 55	0 60			1 02	6 38	0 85	
25 do	Graham	9526	13383	7 85	1 66			2 50	15 64	1 80	
25 do	Blé	9527	13384	8 35	0 66			1 95	12 18	0 40	
25 do	Mais	9528	13385	7 58	trace			1 90	11 91	1 43	
<i>Analyste, le Dr F.-X. Valade, Ottawa.</i>											
4 do	Sarrasin	7331	15229	14 90	0 66			0 921	5 76	0 60	
4 do	Mais	7332	15230	8 78	0 96			1 463	9 144	0 66	
4 do	Blé	7333	15231	10 60	0 56			1 988	12 42	0 30	
4 do	Avoine	7334	15232	3 40	5 00			2 147	13 41	3 40	
4 do	Sarrasin	7335	15233	14 42	0 370			0 665	4 160	0 50	
4 do	Blé	7336	15234	11 04	0 60			2 60	12 819	0 26	
4 do	Sarrasin	7337	15235	12 94	0 30			0 770	4 81	0 50	
4 do	Avoine	7338	15236	8 12	4 44			2 55	14 088	1 74	
4 do	Germines de blé	7339	15237	9 66	0 43			2 23	13 96	1 91	
4 do	Mais	7340	15238	11 04	0 66			1 54	9 66	0 70	
5 do	Sarrasin	7341	15239	12 12	4 00			1 45	9 10	0 92	
5 do	Avoine	7342	15240	10 03	4 55			2 234	14 52	1 80	
5 do	Mais	7343	15241	9 06	0 44			1 37	8 56	0 54	
5 do	Blé	7344	15242	11 24	0 70			1 78	11 15	0 32	
5 do	Sarrasin	7345	15243	9 50	0 40			1 46	9 18	4 74	
5 do	Blé	7346	15244	11 88	1 16			2 05	12 81	0 44	
5 do	Avoine, grosse farine	7347	15245	5 08	5 10			2 53	15 83	1 96	
5 do	do farine fine	7348	15246	7 88	4 78			2 28	14 26	1 84	

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

FARINE—État tabulaire—Suite.

Examen au microscope.	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Pas d'amidon étrangers	Non falsifiée	Wm. Black, Montréal.
do	do	Wm. McGowan & Son, Montréal.
do	do	do do
do	do	do do
do	do	do do
do	do	do do
do	do	M. Kilkerry do
do	do	do do
do	do	A. Rolland do
do	do	do do
do	do	do do
do	do	do do
do	do	Geo. Neil do
do	do	do do
do	do	do do
do	do	do do
do	do	J. S. Maguire, Waterloo, (Québec).
do	do	do do
do	do	E. D. Lawrence do
do	do	do do
do	do	W. R. Homer, Granby.
do	do	do do
do	do	do do
do	do	do do
do	do	do do
do	do	M. L. Hislop, St-Jean, (Québec).
do	do	do do
do	do	G. Huot do
do	do	do do
Sarrasin	do	J. McAllister, Ottawa.
Mais	do	do do
Blé	do	do do
Avoine	do	Cluff do
Sarrasin	do	do do
Blé	do	do do
Sarrasin	do	Harkness & Robertson do
Avoine	do	do do
Blé	do	do do
Mais	do	P. Martin do
Sarrasin et blé	Mélange	J. Doyle, Perth.
Avoine	Non falsifiée	F. Davies do
Mais	do	J. Sutherland do
Blé	do	J. Anderson do
Sarrasin et blé	Mélange	Stapleton & Slocombe do
Blé	Non falsifiée	Geo. Mathews do
Avoine	do	G. Carson do
do	do	T. Hooper do

ANNEXE H.—INSPECTION DE LA

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE.				
				Eau.	Cendre.	Impureté minérale.	Azote.	Protéides.
				p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
1895.	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto.</i>							
17 juin	Strong Bakers, échantillon régulier	8516	15316	10.5	0.5	Auc.	2.26	14.16
17 do	Superfine do	8517	15317	10.75	1.0	do	2.17	13.60
17 do	Patent Spring do	8518	15318	10.73	0.37	do	2.07	12.99
17 do	Extra do	8519	15319	9.60	0.85	do	2.03	12.70
17 do	Straight Roller do	8520	15320	9.95	0.57	do	1.75	10.96
17 do	Patent Winter do	8521	15321	9.90	0.35	do	1.64	10.27
17 do	Fine do	8522	15322	9.00	1.42	do	2.57	16.06
19 do	Blé, Lutes, Newmarket (Ont.)	8523	15323	11.47	0.47	do	1.57	9.84
19 do	Farine d'avoine, McIntosh, Toronto	8524	15324	8.55	0.61	do	2.15	13.43
19 do	Mais, Lawson do	8525	15325	11.65	2.50	do	1.16	9.15
19 do	Graham do do	8526	15326	10.95	1.90	do	1.91	11.92
19 do	Blé do do	8527	15327	11.57	0.37	do	1.53	9.58
19 do	Farine d'avoine, McIntosh do	8528	15328	8.55	1.90	do	2.47	14.33
19 do	Blé, Campbell do	8529	15329	10.50	0.42	do	1.68	10.53
20 do	Mais, McIntosh do	8530	15330	10.37	0.82	do	1.77	11.05
20 do	Farine de pois do	8531	15331	7.47	2.50	do	4.38	27.37
20 do	Farine d'avoine do	8532	15332	8.35	1.90	do	2.47	15.46
20 do	Graham do do	8533	15333	11.12	1.70	do	2.04	12.78
20 do	Blé	8534	15334	10.92	0.42	do	1.47	9.24
20 do	Rolled Oats, McIntosh, Toronto	8535	15335	7.62	1.75	do	2.63	16.75
21 do	Farine d'avoine	8536	15336	8.67	1.77	do	2.75	17.13
21 do	Gluten, Ireland National Food Co.	8537	15337	9.42	0.80	do	1.48	9.24
21 do	Riz, Lawson, Toronto	8538	15338	11.45	0.40	do	1.08	6.73
21 do	Sarrasin	8539	15339	11.17	1.15	do	1.70	10.62
21 do	Graham	8540	15340	10.75	2.15	do	2.19	13.73
21 do	Blé, Ogilvie, Montréal	8541	15341	10.85	0.50	do	1.82	11.40

FARINE—État tabulaire—Fin.

Examen au microscope.	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Farine de blé	Non falsifiée	
do	do	
do	do	
do	do	
do	do	
do	do	
do	do	
do	do	
Avoine	do	Given Bros., Toronto.
Mais	do	do
Amidon de blé et son	do	J. Lackey, Toronto.
Farine de blé	do	do
Avoine	do	Joy Bros., Toronto.
Farine de blé	do	do
Mais	do	J. Williams, Toronto.
Pois	do	do
Avoine	do	do
Amidon de blé et son	do	Ontario Flour and Feed Co., Toronto.
Farine de blé	do	do
Avoine	do	do
do	do	Albany Supply Co., Toronto.
Farine de blé	do	do
Farine de riz	do	do
Granules d'amidon de sarrasin et de blé, son de blé.	do	do
Amidon de blé et son	do	T. McIntosh, Toronto.
Farine de blé	do	do

ANNEXE H.—INSPECTION DE LA

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur, d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTATS DE L'ANALYSE.								
				État.	Extrait à l'éther de pétrole.	Extrait à l'alcool.	Extrait à l'eau.	Azote.	Albuminoïdes.	Cendre.		
											p. 100.	p. 100.
1895.	<i>Analyste, F.T. Harrison, London, Ont.</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
14 janv.	Far. d'av., J. Andrews, Thornburg	6455	14120	8.31	5.24			2.74	17.1	1.76		
14 do	Farine, J. Knott, Staynor, (Ont.)	6456	14121	11.84	0.80			1.61	10.1	0.55		
14 do	Pois, Ireland Food Co., Toronto	6457	14122	9.23				4.11	25.6	2.41		
14 do	Riz et maïs	6458	14123	10.66	0.80			1.17	7.32	0.53		
15 do	Mais, J. Beek & Sons, Détroit.	6459	14124	11.55	1.60			1.35	8.46	0.50		
15 do	Far. d'av., E. D. Tilson, Tilsonburg.	6460	14125	7.48	6.30			2.74	17.1	2.07		
15 do	Blé	6461	14126	11.62	0.70			1.64	10.3	0.42		
15 do	Blé, J. Galbraith, Allandale, (Ont.)	6462	14127	11.33	1.40			1.72	10.7	0.40		
16 do	Mais, Campbell Stephens & Co.	6463	14128	9.85	1.20			1.28	8.01	0.35		
16 do	Farine d'avoine, A. Graham	6464	14129	8.45	5.18			2.78	17.3	1.85		
16 do	Orge, Ireland Food Co., Toronto	6465	14130	9.75	0.55			1.28	8.01	0.63		
17 do	Mais, J. Beek & Sons, Détroit.	6466	14131	11.45	0.90			1.35	8.46	0.38		
17 do	Farine d'avoine, P. McIntosh & Sons, Toronto.	6467	14132	6.81	5.33			2.74	17.1	1.73		
17 do	Blé, V. Denne, Newmarket.	6468	14133	12.05	0.70			1.64	10.3	0.44		
18 do	Mais, Davidson & Hay, Toronto.	6469	14134	11.10	1.70			1.39	8.69	0.48		
18 do	Farine d'avoine, Black & Varnard.	6470	14135	4.85	5.46			2.89	18.00	2.02		
18 do	Blé, Campbell & Morris, Boston Mills.	6471	14136	11.55	0.80			1.61	10.1	0.39		
18 do	Blé, Peareis Bros, Brampton.	6472	14137	11.00	0.90			1.68	10.5	0.37		
	<i>Analyste, le prof. E. B. Kenrick, Winnipeg, Man.</i>											
23 do	Hungarian Patent	6810	14561	10.4				1.89	11.81	0.35		
23 do	Strong Bakers	6811	14562	10.00				2.22	13.88	0.44		
23 do	Algoma	6812	14563	10.2				2.24	14.00	0.83		
23 do	Farine	6813	14564	9.9				2.66	16.63	1.19		
24 do	Ulster	6814	14565	8.3				2.82	17.63	2.04		
24 do	Hungarian Patent	6815	14566	10.1				1.85	11.56	0.40		
24 do	Strong Bakers	6816	14567	10.2				2.02	12.63	0.62		
24 do	National Bakers	6817	14568	9.3				2.71	16.94	1.46		
24 do	Hungarian Patent	6818	14569	9.7				2.03	12.69	0.41		
29 do	Strong Bakers	6819	14570	11.8				1.67	10.44	0.35		
29 do	Hungarian Patent	6820	14571	11.00				1.80	11.25	0.43		
29 do	Strong Bakers	6821	14572	10.7				2.20	13.75	0.42		
29 do	Hungarian Patent, Ogilvie Mill Co.	6822	14573	10.9				1.96	12.25	0.40		
29 do	Farine, H. Rogers, McGregor, Man.	6823	14574	10.6				2.07	12.94	0.40		
29 do	do H. B. Mitchell.	6824	14575	9.8				2.57	16.06	0.74		
29 do	Hungarian Patent, Ogilvie Mill Co.	6825	14576	9.7				1.70	10.63	0.36		
29 do	do do	6826	14577	9.4				1.87	11.69	0.40		
29 do	Hungarian Patent, H. Rogers, McGregor, Man.	6827	14578	9.3				1.67	11.44	0.40		

FARINE—État tabulaire—Fin.

Examen au microscope.	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Pas de grain étranger.	Pure	E. Fair & Co., Collingwood.
Amidon de blé.	Pure, ni alun ni impureté minérale.	do do
Farine pure.	Pure	T. W. Brown & Co., Collingwood.
do de riz.	Farine de riz substituée à la farine de maïs.	do
Pas d'amidon étranger.	Pure	S. Caldwell, Barrie.
Quelques morc. de pois concass.	Non falsifiée.	J. M. Bothwell, Barrie.
Farine de blé	Pure, ni alun ni autre falsification minérale.	A. W. Wilkinson do
do	do do	Brown & Co. do
Far. de maïs; pas d'amidon étr.	Pure	G. Vick & Sons, Orillia,
Avoine do	do	Thos. Haywood do
Pas d'amidon étranger	do	do do
do	do	R. A. Smith, Newmarket.
do	do	Montgomery & Brodie, Newmarket.
Farine de blé.	do pas alun	W. Dunne do
Amidon de maïs	do	W. E. Milner & Co., Brampton.
Pas d'amidon étranger, à part quelques morceaux de pois.	do	Crawford & Deeves do
Pas d'amidon étrangers.	do	E. O. Ruins do
Farine de blé	do	E. H. Crawdell do
Principalem. de la farine de blé	Non falsifiée.	Lake of the Woods Milling Co., Winnipeg, Man.
do	do	do do do
do	do	do do do
do	do	do do do
do	do	Ogilvie Milling Co., Winnipeg.
do	do	do do do
do	do	do do do
do	do	Cie de la Baie-d'Hudson. do
do	do	Rutherford & Bruce, Stonewall.
do	do	do do do
do	do	A. Patterson do
do	do	W. Robinson, Selkirk.
do	do	F. W. Colclugh, Selkirk.
do	do	J. R. McKenzie do
do	do	Hodges & Co., Winnipeg.
do	do	Hurthy & Co do
do	do	Maggs & Co do

ANNEXE I.—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur, d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE									
				Eau.	Matières extractives.	Densité d'une infusion de 10 p. 100.	Extrait par l'éther de pétrole.	Extrait par l'alcool.	Réaction par l'iode				
										p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
1895.	<i>Analyste, M. Bowman, Halifax.</i>												
15 mars.	W. H. Schwartz & Sons.....	8129	14344	4 30	1 0125	3 57
15 do.	D. Logan, Pictou, N.-E.....	8130	14345	4 14	1 0143	7 28
15 do.	Mélange de Java.....	8131	14346	4 42	1 0117	3 89
18 do.	Café de la Jamaïque et de Java.....	8132	14347	4 92	1 0090	10 13
18 do.	Mocha et Java, Ewing, Herron & Co.....	8133	14348	4 74	1 0138	7 36
18 do.	8134	14349	4 60	1 0142	5 17
19 do.	A. P. Porrens, Halifax.....	8135	14350	4 62	1 0161	4 63
19 do.	Mélange, Bauld, Gibson & Co., Halifax.....	8136	14351	3 98	1 0153	1 58
19 do.	Davidson Bros., Halifax.....	8137	14352	5 48	1 0144	2 56
19 do.	Batavian Breakfast.....	8138	14253	3 82	1 0120	6 84
19 do.	Imperial, Ewing, Herron & Co.....	8139	14354	3 66	1 0157	7 68
19 do.	9140	14355	5 86	1 0110	4 95
20 do.	Mélange, Bauld, Gibson & Co.....	8141	14356	4 84	1 0145	2 50
20 do.	3142	14357	7 22	1 0135	5 02
	<i>Analyste, W. F. Best, Saint-Jean, N.-B.</i>												
23 fév.	Seal, C. J. Sanborn, Montréal.....	5879	14857	4 27	23 18	1 0093	10 50
23 do.	J. Moulson, Saint-Jean.....	5880	14758	4 28	23 45	1 0094	10 75
23 do.	Duchess, Thos. Wood & Co., Boston.....	5881	14859	4 08	21 15	1 0083	11 25
25 do.	Java, Chase & Sanborn.....	5882	14860	4 25	23 25	1 0090	10 45
25 do.	do	5883	14861	4 26	23 20	1 0093	10 60
25 do.	Java, J. Moulson, Saint-Jean.....	5884	14862	4 27	23 50	1 0090	10 75
1er mars	Mélange de Mocha et de Java, Dearborn & Co., Saint-Jean.	5885	14863	4 75	23 75	1 0095	9 10
1er do.	Java.....	5886	14864	4 30	21 60	1 0083	11 30
1er do.	do	5887	14865	4 32	21 20	1 0083	11 35
	<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec.</i>												
28 fév.	Lavoie et Latulippe, Québec.....	8308	13393	2 73	1 0124	4 56	12 91	bleue
28 do.	8309	13394	4 44	1 0112	6 83	13 70
28 do.	8310	13395	2 63	1 0100	8 43	12 35
28 do.	8311	13396	3 20	1 0122	7 18	14 22	bleue
28 do.	8312	13397	4 18	1 0174	3 33	22 82	do
28 do.	8313	13398	4 28	1 01574	6 38	20 80	do
1er mars	Ewing, Herron & Co., Montréal.....	8314	13399	2 83	1 0098	8 60	12 57	do
1er do.	Thos. Doherty & Co.....	8315	13400	2 30	1 0098	8 53	12 30
2 do.	Chase & Sanborn, Montréal.....	8316	13401	2 58	1 0099	9 50	10 60
2 do.	8317	13402	1 90	1 0096	5 80	8 68	bleue
2 do.	8318	13403	2 25	1 0105	9 08	15 75
2 do.	Thos. Doherty & Co., Montréal.....	8319	13404	2 55	1 0098	8 53	15 47
2 do.	8320	13405	3 65	1 01276	7 23	16 45	bleue

CAFÉ—État tabulaire.

L'ANALYSE.	Examen au microscope.	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.				
				Cendre.			
				Total.	Soluble dans l'eau.	Insoluble dans l'eau.	Insoluble dans l'acide.
p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.				
4 42	2 81	Falsifié avec de l'amidon et de la chicorée.	Falsifié.....	A. Chisholm, N. Glasgow, N.-E.	do
5 18	3 21	Falsifié avec de la chicorée.	do	J. C. Graham, N. Glasgow, N.-E.	do
4 18	2 69	Amidon et chicorée.	do	J. S. Jenkins, N. Glasgow, N.-E.	do
4 63	3 51	Pur.....	R. P. Craig & Co., Truro, N.-E.	do
4 27	3 03	Amidon et chicorée.	Falsifié.....	D. T. Hanson, Truro, N.-E.	do
4 97	2 63	do	do	J. A. Wright	do
5 11	3 23	do	do	J. B. McLean, Dartmouth.	do
4 20	2 34	do	do	W. Mosley & Co. do	do
4 40	2 68	do	do	H. Macdonald, Halifax.	do
5 38	3 27	do	do	G. E. Wallace & Co. do	do
4 50	3 02	Petite quantité d'amidon et de chicorée.	do	H. W. Wentzell & Co. do	do
4 21	2 76	do do	do	D. Johnson	do
3 75	2 44	Grande quantité d'amidon et de chicorée.	do	W. Manse	do
4 77	3 08	Amidon et un peu de chicorée	do	W. C. Nesbett	do
				Café	Non falsifié.....	Geo. Robertson & Co., St-Jean, N.-B.	do
				do	do	Rankin & Moulson, St-Jean, N.-B.	do
				do	do	J. Armstrong & Bros., St-Jean, N.-B.	do
				do	do	H. Clarke, St-Jean, N.-B.	do
				do	do	F. A. Fourness	do
				do	do	Robt. Ritchie	do
				do	do	W. Colhoun	do
				do	do	S. V. Skellen	do
				do	do	J. & J. S. Titus	do
			
3 68	3 06	0 62	0 10	Falsifié; beaucoup de grain torréfié et de la chicorée.	E. E. Bérnard, Québec.	do
4 16	0 88	0 20	Falsifié; peu de chicorée	S. Gauvin	do
4 30	3 38	0 92	0 02	Pur; rien que du café.	F. Auger	do
3 94	3 16	0 78	0 08	Falsifié; présence de grain torréfié.	E. Pouliot	do
3 56	2 66	0 90	0 24	do do	H. Breton	do
4 14	3 41	0 73	0 09	Falsifié; chicorée et café.	V. Gauvreau	do
4 52	3 60	0 92	0 28	Pur; rien que du café.	L. Poulin	do
4 46	3 40	1 06	0 28	do do	do	do
4 14	3 76	0 38	0 10	do do	Beveroy & Co., Lévis.	do
3 82	2 98	0 84	0 16	Falsifié; beaucoup de grain torréfié.	G. A. Brocher	do
4 24	3 34	0 90	0 08	Pur; rien que du café.	G. A. Rousseau	do
3 94	3 14	0 80	0 06	do do	C. Z. Bégin.	do
4 76	3 12	1 64	0 70	Falsifié; du grain torréfié et un peu de chicorée.	E. Sylvain	do

ANNEXE I.—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.		Numéro de l'échantillon.		RÉSULTAT DE															
		p. 100	p. 100	Eau.	Extrait.	Extrait d'une infusion de 10 p. 100.	Extrait par l'éther de pétrole.	Extrait par l'alcool	Réaction par l'iode.												
1895.	<i>Analyste, le Dr J. B. Edwards, Montréal.</i>																				
25 fév.	S. H. & A. S. Ewing, Montréal.	9529	13386	2.18	22.65	1.0096	6.83														
25 do		9530	13387	5.86	33.92	1.0164	2.58													bleue	
25 do	Chase & Sanborn	9531	13388	2.37	24.26	1.0098	8.73														
26 do	S. H. & A. S. Ewing.	9532	13390	1.97	23.78	1.0095	8.736														
26 do	Marcotte et Leblanc, Montréal	9533	13391	3.016	40.89	1.017	4.627													bleue	
26 do	do do	9534	13392	3.32	30.68	1.0126	6.40														
6 mars.	Ewing, Herron et Co., Montréal.	9535	13406	3.44	39.61	1.0174	2.05													bleue	
6 do	Marcotte & Leblanc.	9536	13407	3.23	39.81	1.0174	3.71													do	
7 do	Stroud Bros.	9537	13408	3.24	34.97	1.0146	2.90														do
7 do	Marcotte et Leblanc.	9538	13409	7.30	43.32	1.01832	1.45														bleue foncée
7 do		9539	13410	5.95	31.18	1.0129	4.36														bleue
7 do		9540	13411	3.24	24.00	1.0072	7.89														
7 do	G. A. Mattewson & Co.	9541	13412	3.25	23.29	1.0091	5.25														
7 do	Chase & Sanborn	9542	13413	3.25	23.94	1.0093	7.05														
	<i>Analyste, le Dr F. X. Valade, Ottawa.</i>																				
22 fév.	S. H. & A. S. Ewing, Montréal.	7349	15259	2.46		1.0103	8.98														
22 do		7350	15260	3.48		1.0110	8.53														
22 do	Todhunter & Mitchell, Toronto	7351	15261	2.53		1.0106	9.68														
22 do	Excelsior, Todhunter & Mitchell.	7352	15262	2.70		1.0105	9.83														
22 do	Snow Drift, Snow Drift Co., Brantford	7353	15263	2.08		1.0103	10.30														
23 do	Java, S. H. & A. S. Ewing.	7354	15264	3.47		1.0129	7.85														brune
23 do	Old Port Java, Robertson, Kingston.	7355	15265	3.44		1.0119	7.93														
23 do	French Compound, Pure Gold Co., Toronto	7356	15266	4.58		1.0132	6.19														bleue
23 do	do Old Port Java, Liffiton, Montréal.	7357	15267	2.30		1.0102	8.53														
	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto.</i>																				
29 mars.		8490	15268	2.10	Ca-féine.	1.45	1.0100														
29 do	Old Port Java	8491	15269	2.30	1.66	1.0104															
29 do	Imperial Java	8492	15270	2.35	1.38	1.0100															
29 do	Standard Java	8493	15271	2.40	1.42	1.0100															
29 do		8494	15272	2.47	1.45	1.0100															
29 do		8495	15273	1.95	1.25	1.0100															
29 do		8496	15274	2.60	1.32	1.0107															
30 do		8497	15275	2.30	1.38	1.0100															
30 do	Mélange	8498	15276	4.05	0.62	1.0151															

50

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

CAFÉ—État tabulaire—Suite.

L'ANALYSE.				Examen au microscope.	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Cendre.						
Total.	Soluble dans l'eau.	Insoluble dans l'eau.	Insoluble dans l'acide.			
p. 100	p. 100	p. 100	p. 100			
				Pas de tissus étrangers	Pur	T. A. Corley, Montréal.
					Falsifié; contient de la chicorée, des pois et des fèves torréfiés, et excès de granules d'amidon.	C. Lamoureux do
				Un peu de chicorée.	Douteux.	Rose Bros. do
				Pas de son.	Pur.	T. Laberge do
					Grandement mélangé de chicorée et de pois et fèves torréfiés; falsifié.	G. Malépart do
				Un peu de chicorée.	Douteux.	Geo. Croteau do
					Fals.; contient de la chicorée et des pois et fèves torréfiés dans une mesure de 30 p. 100.	J. Landes do
					Falsifié; contient de la chicorée, des pois moulus et excès de globules grasses.	D. Lefrage do
				Chicorée et amidon, probabl. des pois, des fèves et du maïs.	Falsifié.	G. Godin, St-Hyacinthe.
				Chicorée et beaucoup d'amidon de céréales.	Présence de glucose et de caramel au polariscope; falsifié.	E. Clotel do
					Beaucoup de chicorée, petite quantité d'amidon et excès de globules grasses.	C. Leost do
					Excès de matières grasses et quel. fragments de chicorée.	D. Hébert, Drummondville.
				Pas de tissus étrangers	Pur.	Mme J. Moisan do
				do	do	T. A. Bourgeault do
					Bon café de commerce.	W. Russell, Arnprior.
					Café avec au plus 2 onces de chicorée par livre; pas nuisible.	W. M. Howe do
					Bon café de commerce.	T. J. Monaghan, Arnprior.
					do	E. C. Armand do
					do	W. F. Yuill do
					Café, chicorée et probablement du blé torréfié.	Gibbon Bros., Renfrew.
					Café, chicorée; mélange.	R. B. Campbell do
					do	M. Vier do
					Bon café de commerce.	J. C. Hyett do
4.83	3.78	1.05				
					Pur	Boyd & Thessereaux, Brockville.
4.20	3.50	0.70			do	R. McCormack, Brockville
4.25	3.20	1.05			do	J. W. McEwen do
4.25	3.20	1.05			do	W. M. Veitch do
4.63	3.55	1.08			do	J. Robinson do
4.42	3.52	0.90			do	G. Sheppard do
4.33	3.48	0.85			do	G. White do
4.56	3.46	1.10			do	C. Bridge, Toronto.
5.00	2.60	2.40		Chicorée et pois	Falsifié.	G. Short do

51

ANNEXE I.—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE					
				Eau.	Matières extractives.	Densité d'une infusion de 10 p. 100.	Extrait par l'éther de pétrole.	Extrait par l'alcool	Réaction par l'iode.
1895.	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto—Fin.</i>			p. 100.	p. 100.	matière sèche.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
30 mars.	8499	15277	4 40	1 39	1 0102
30 do	8500	15278	2 30	1 32	1 0099
30 do	Mélange	8501	15279	2 55	1 18	1 0106
	<i>Analyste, F. T. Harrison, London.</i>								
28 fév.	6473	14138	1 50	0 88	1 01005	12 00	trace
28 do	6474	14139	2 25	1 10	1 01022	9 40	1 25
28 do	6475	14140	2 05	1 10	1 01009	12 54	trace
28 do	6476	14141	2 00	0 75	1 0099	10 10
1er mars	Cowan & Co., Toronto	6477	14142	2 35	0 79	1 0105	10 5	1 29	bleue
1er do	6478	14143	2 00	0 78	1 01034	9 89	1 25
1er do	Snow Drift Co., Brantford	6479	14144	1 60	1 00	1 01013	11 10	1 25
1er do	Chase & Sanborn, Montréal	6480	14145	2 10	0 90	1 01034	12 84	1 25
1er do	do do	6481	14146	2 15	0 90	1 01035	12 89	1 25
	<i>Analyste, le professeur E. B. Kendrick, Winnipeg.</i>								
4 do	Dyson & Co., Winnipeg	6823	14579	3 78	1 34	1 0093	9 71
4 do	Todhunter, Mitchell & Co.	6829	14580	4 95	0 89	1 0150	5 88
4 do	Dyson & Co., Winnipeg	6830	14581	3 90	1 33	1 0087	9 30
4 do	Todhunter & Mitchell	6831	14582	4 53	1 37	1 0092	9 85
5 do	Chase & Sanborn, Montréal	6832	14583	4 77	1 25	1 0093	10 72
5 do	6833	14584	6 10	0 88	1 0106	6 70
5 do	Chase & Sanborn, Montréal	6834	14585	4 26	1 30	1 0092	10 95
7 do	Mélange	6835	14586	6 85	1 0132	7 02
7 do	do	6836	14587	8 30	0 35	1 0230	2 79

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

CAFÉ—État tabulaire—Fin.

L'ANALYSE.	Cendre.				Examen au microscope.	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
	Total.	Soluble dans l'eau.	Insoluble dans l'eau.	Insoluble dans l'acide.			
4 90	3 58	1 32	Pur	W. Rae, Toronto.	
4 67	3 62	1 05	do	J. Gibson do	
4 55	3 68	0 87	Falsifié par addition de pois et d'un peu de chicorée.	F. Benjamin do	
4 36	3 21	1 15	0 14	Pas de substance étrangère.	Pur	Walsh Bros., Stratford.	
4 23	3 33	0 90	0 06	do	do	A. Beattie & Co. do	
4 47	3 62	0 85	0 05	do	do	J. A. Humphry do	
4 26	3 42	0 84	0 05	do	do	H. J. Lloyd do	
4 38	3 45	0 93	0 11	do	do	Smith's Bee-Hive Store, London, Ont.	
4 40	3 42	0 98	0 09	Très peu de chicorée ; la présence en est probablement accidentelle.	A. J. Denny, London, Ont.	
4 70	3 30	1 20	0 16	do do	T. H. Ailey do	
4 28	3 44	0 84	0 07	Pur	W. J. Stenberg do	
4 28	3 44	0 84	0 07	do	R. McClade do	
4 88	4 02	0 86	Pur	G. N. W. Tea Co., Winnipeg.	
4 36	3 21	1 15	Cont. environ 33 p. 100 de chicorée ; vendu com. mélangé.	Capell & Vane do	
4 50	3 65	0 85	Pur	D. W. McLean & Co. do	
4 49	3 67	0 82	do	Francis & Toms, St-Boniface.	
4 74	3 73	1 01	do	A. Turner, St-Boniface.	
4 05	3 02	1 03	Falsifié par de la chicorée et de l'amidon.	N. Germain do	
4 64	3 78	0 86	Pur	T. V. Jean, Stonewall.	
4 44	3 11	1 33	Falsifié par de la chicorée et de l'amidon.	W. J. Wright do	
4 10	2 40	1 70	Falsifié par environ 75 pour 100 de chicorée.	S. O. Bailey do	

ANNEXE J.—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE						
				Eau.	Matières grasses.	Autres substances.	Total.	Densité.	Iode absorbé.	
1895.	<i>Analyste, W. F. Best, St-Jean, (N.-B.)</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
9 avril		5888	14367					0.860		
9 do	Slipp & Hewelling, St-Jean.	5889	14868					0.8605	Absorption normale.	
9 do	B. & M. Rattenburg, Charlottetown.	5890	14569					0.8608		
9 do	B. Vanwart, St-Jean.	5891	14870					0.8605		
10 do	F. B. Dunn, Musquash (N.-B.)	5892	14871					0.8600		
10 do	Park, Blackwell & Co., Toronto.	5893	14872					0.8615		
16 do	B. Sweeney, Sussex, (N.-B.)	5894	14873					0.8605		
16 do	Baird & Peters, St-Jean, (N.-B.)	5895	14874					0.8605		
16 do	J. E. Slipp, Sussex.	5896	14875					0.8605		
18 do	P. Lawry & Son, Hamilton	5897	14876					0.8615		
18 do	C. W. Bostwick & Co., St-Jean, (N.-B.)	5898	14877					0.861		
18 do	Geo. Matthews & Co., Peterboro', Ont.	5899	14878					0.8615		
	<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec.</i>									p. 100.
9 do		8321	13422	0.82	98.77	0.41		0.8645		87.42
9 do		8322	13423		99.73	0.27		0.8665		88.48
9 do	Fairbanks	8323	13424	1.46	98.13	0.41		0.865		88.53
9 do		8324	13425	0.59	98.77	0.64		0.8654		89.17
10 do	Laing Packing Co., Montréal.	8325	13426	1.39	98.48	0.13		0.8602		54.32
10 do	A. S. & W. H. Masterman, Montréal.	8326	13427	0.54	99.17	0.29		0.8601		55.93
10 do		8327	13428	0.91	98.68	0.41		0.8596	58.10	
10 do		8328	13429	1.22	98.51	0.27		0.8612	59.11	
24 do		8329	13430	1.16	98.78	0.06		0.8601	61.16	
24 do		8330	13431	1.19	98.71	0.10		0.859	55.33	
24 do		8331	13432	1.02	98.98	0.10		0.8697	90.11	
24 do		8332	13433	2.34	97.58	0.08		0.8645	54.88	
24 do		8333	13434	0.98	98.93	0.09		0.859	53.90	
25 do	Fearman, Hamilton.	8334	13435	12.35	87.50	0.15		0.868	83.82	
25 do		8335	13436	1.40	98.48	0.12		0.8664	89.11	
25 do		8336	13437	5.26	97.57	0.17		0.8647	81.25	
	<i>Analyste, le Dr J. B. Edwards, Montréal.</i>									
5 do	Masterman, Montréal.	9333	13414					0.856	58.62	
5 do		9334	13415					0.8665	56.54	
5 do	F. Liberecent	9335	13416					0.855	56.60	
6 do		9336	13417					0.8575	74.34	
6 do		9337	13418					0.864	58.64	
6 do	Cotoline	9338	13519					0.861	90.14	
8 do		9339	13420					0.869	81.95	
8 do		9340	13421					0.855	51.03	
26 do		9341	13438					0.861	58.26	
26 do		9342	13439					0.860	57.58	
26 do		9343	13440					0.859	56.46	
26 do		9344	13441					0.859	57.40	
26 do		9345	13442					0.861	58.86	
29 do		9346	13443					0.859	52.87	
29 do	Cotoline	9347	13444					0.864	83.41	
29 do		9348	13445					0.859	57.96	
29 do		9349	13446					0.860	58.11	

SAINDOUX—Etat tabulaire.

L'ANALYSE.		Réaction (épreuve Béchi.)	Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Nombre d'après Koetstorfer.	Augmentation par oxydation en chauffant 20 hrs.			
		Réaction négative.	Falsifié.	J. Hopkins, St-Jean, N.-B.
		do	do	Vanwart, Bros. do
		do	do	A. Sinclair & Co. do
		do	do	D. W. Pilkington do
		do	do	M. & H. Gallagher do
		do	do	J. F. Vanwart do
		do	do	G. S. White, Sussex.
		do	do	Humphrey & Teacles, Sussex
		do	do	Mitchell & Dryden do
		do	do	Robertson & Gwin, Moncton
		do	do	Wm. Babany do
		do	do	J. C. Stewart et Co. do
		Brun clair	Falsifié.	H. Lacourse, Trois-Rivières
		Brune	do	P. Dupont do
		do	do	Rivard & Frères do
		do	do	E. Bourque do
		Nulle	Pur	C. Barette, Joliette.
		do	do	L. Stafford do
		do	do	L. G. Froment do
		do	do	G. Lafortune do
		Brun clair	Suspect	N. St-Pierre, Québec.
		do	do	Damase Ford do
		Brune	Falsifié.	N. Chouinard do
		Nulle	Pur	E. Turcotte do
		Brune	do	G. W. Pelletier do
		do	Trouble après fusion; falsifié avec de l'eau et de l'huile de coton.	P. Guay, Frère do
		do	Falsifié.	B. Patry do
		do	Trouble après fusion; falsifié avec de l'eau et de l'huile de coton.	P. Huot do
		2.63	Aucun	Pur
		2.48	do	do
		2.83	do	do
		2.87	do	Suspect
		2.89	Brun rougeâtre	Falsifié avec des graisses animales.
		3.49	Vert olive	Vendu comme cotoline.
		2.85	Brune	Fal. en grande mesure avec des gr. anim.
		2.91	Gris foncé	Dépôt ni fusible ni soluble, probablement falsifié.
		2.64	Normale.	Pur
		1.13	do	do
		1.19	Normale.	do
		2.69	do	do
		3.29	Léger changement.	Suspect
		3.52	do	do
		1.42	Vert olive	Vendu comme cotoline
		3.29	do	Suspect de falsification par autres graisses animales.
		3.16	do	Pur
				P. Cowan, Sherbrooke.
				V. Lacroix do
				E. M. Blanchard, Sherbrook
				D. N. Stenson do
				L. H. Guay do
				N. Gibeau, St-Jean.
				do do
				N. Dansereau do
				A. A. Decelles do

ANNEXE J.—INSPECTION DU

Date de la prise d'échantillon.	Produit et nom du fournisseur, d'après le vendeur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE					
				Eau.	Matières grasses.	Autres substances.	Total.	Gravité spécifique.	Iode absorbé.
1895.	<i>Analyste, le Dr F. X. Valade, Ottawa.</i>			p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
5 avril.	Ingersoll Packing Co.	7358	15280	97.95	2.05			0.8585	63.60
5 do	G. Matthews, Ottawa.	7359	15281	98.28	1.72			0.8582	67.63
5 do	Evans.	7360	15282	98.63	1.37			0.860	66.87
5 do	Rose leaf, G. Matthews.	7361	15283	98.37	1.63			0.860	62.30
5 do		7362	15284	98.12	1.88			0.863	58.37
5 do	Matthews	7363	15285	98.20	1.80			0.860	69.61
5 do		7364	15286	98.62	1.38			0.8595	62.49
5 do		7365	15287	98.25	1.75			0.860	66.54
5 do	Compound	7366	15288	98.64	1.36			0.8585	61.84
5 do		7367	15289	97.91	2.09			0.859	63.07
5 do		7368	15290	98.84	1.16			0.8595	65.08
5 do		7369	15291	98.35	1.65			0.861	62.12
	<i>Analyste, F. T. Harrison, London, Ont.</i>								
9 do	J. White & Sons, Mitchell, Ont.	6482	14147	0.277				0.8605	56.50
9 do	do do	6483	14148	0.31	traces			0.8605	54.90
9 do	F. W. Fearman, Hamilton	6484	14149	0.22	do			0.861	55.92
10 do	Lawry & Son, Hamilton.	6485	14150	0.033				0.861	55.60
10 do	Ingersoll Packing Co.	6486	14151	0.036				0.861	52.86
10 do	J. White & Son, Stratford.	6487	14152	0.44				0.860	54.14
10 do	do do	6488	14153	0.34				0.8605	54.29
11 do	Ingersoll Packing Co	6489	14154					0.8605	54.16
11 do		6490	14155	0.201				0.8598	52.18
11 do	J. White & Son.	6491	14156					0.861	53.21
12 do	Canadian Packing Co	6492	14157	0.18				0.8605	53.53
12 do	F. W. Fearman.	6493	14158	0.30				0.8605	56.48
	<i>Analyste, le professeur E. B. Kenrick, Winnipeg.</i>								
11 do		6837	14588	5.11				1.16400	57.1
11 do		6838	14589					1.16648	56.6
11 do	J. Y. Griffin.	6839	14590					1.16614	57.4
15 do	J. Brown & Co.	6840	14591					1.16642	56.6
15 do	J. Y. Griffin	6841	14592					1.16619	57.6
15 do	do	6842	14593					1.16625	56.2
17 do		6843	14594					1.16693	50.7
17 do		6844	14595					1.16653	58.3
17 do	J. Y. Griffin	6845	14596					1.16636	56.5
17 do		6846	14597					1.16585	58.5
17 do		6847	14598					1.16540	62.3
17 do	G. H. Siddons.	6848	14599					1.16534	62.7

SAINDOUX—État tabulaire—Fin.

L'ANALYSE.		Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Nombre d'après Koettstorfer.	Augmentation par oxydation en chauffant 15 hrs.		
		Epreuve de Massie.	
1.65		Légèrement brune.	Bon
2.12		Pas de changement	Suspect
2.12		do	do
2.11		do	Bon
1.01		Brune.	Mauvais ; probablement du suif et de l'huile de coton.
1.86		Légèrement brune.	Suspect
1.51		Pas de changement	Bon
1.65		do	do
1.63		Légèrement brune.	do
0.94		Pas de changement	do
1.51		do	do
1.52		do	do
		Epreuve de Béchi.	
		Légèrement foncée	Contient probablement un peu de suif.
		do	Non falsifié.
		do	Présence de cristaux d'axonge ainsi que d'autres cristaux que je n'ai pu déterminer.
		Pas de changement	Contient probablement un peu de suif.
		do	Suspect.
		Légèrement foncée	Non falsifié
		do	do
		do	do
		do	do
		Brunâtre	do
		Légèrement foncée	Suspect
		Réduction considérable.	Falsifié.
		Falsifié avec de l'eau	

ANNEXE K—INSPECTION DES

Date de la prise d'échantillon.	Désignation du produit et nom du fournisseur.	Numéro de l'acte d'analyse.		RÉSULTAT	
		Numéro de l'échantillon.	Eau.	Soluble dans l'eau.	
1895.	<i>Analyste, M. Bowman, Halifax, N.-E.</i>			p. 100	p. 100
21 mai	Ceres, Jack & Bell, Halifax	8143	14358	13 30	2 58
21 do	Strawberry, Jack & Bell, Halifax	8144	14359	15 20	3 00
21 do	Potato, Jack & Bell, Halifax	8145	14360	14 02	2 93
21 do	Imperial superphosphate, Provincial Chemical Fertilizer Co., St-Jean	8146	14361	12 12	6 02
21 do	Imperial bone meal, Provincial Chemical Fertilizer Co., St-Jean	8147	14362	8 02
21 do	Bone meal, W. P. Churchill, Brooklyn	8148	14363	14 69
21 do	Ground bone, Bowker Fertilizer Co.	8149	14364	5 18
21 do	Ground bone, Pidgeon Fertilizer Co. (limited)	8150	14365	7 72
21 do	Eureka phosphate, Pidgeon Fertilizer Co. (limited)	8151	14366	8 54	2 63
23 do	Potato fertilizer, Pidgeon Fertilizer Co. (limited)	8152	14372	6 13	1 48
23 do	Grain fertilizer, Hy. Salter, Hantsport, N.-E.	8153	14373	17 01	0 55
23 do	Potato fertilizer, Hy. Salter, Hantsport, N.-E.	8154	14374	11 88	2 43
25 do	Ground bone, Archibald & Blanchard	8155	14375	23 11
25 do	General fertilizer, S. Archibald & Sons	8156	14376	17 60	0 50
25 do	Potato fertilizer, S. Archibald & Sons	8157	14377	18 94	1 42
25 do	Ground bone, S. Archibald & Sons	8158	14378	10 50
	<i>Analyste, W. F. Best, Saint-Jean, N.-B.</i>				
17 do	Imperial superphosphate, Provincial Chemical Fertilizer Co.	5901	14879	17 50
17 do	Reid's superphosphate of lime	5902	14880	12 00
20 do	Pure blood fertilizer	5903	14161	9 50
20 do	Tankage	5904	14162	7 45
20 do	Complete fertilizer, F. Rowlin	5905	14163	8 25
21 do	Thomas fertilizer, Steel Briggs, Marcon Co	5906	14164	1 50
22 do	Ingersol fertilizer	5907	14165	7 10
22 do	Potato manure, W. A. Freeman	5908	14166	6 25
22 do	Sure growth, W. A. Freeman	5909	14167	8 00
23 do	Pure bone meal, Michigan Carbon Works	5910	14168	4 60
23 do	Ammonia fertilizer, W. A. Freeman	5911	14169	4 10
23 do	Geape food, W. A. Freeman	5912	14170	3 75
23 do	Royal Canadian, Nichols Chemical Co.	5913	14171	9 80
23 do	Acid phosphate fertilizer	5914	14172	10 00
	<i>Analyste, le Dr M. Fiset, Québec.</i>				
21 do	Ceres, Jack & Bell, Halifax	8337	14358	14 29	4 00
21 do	Strawberry Jack & Bell, Halifax	8338	14359	15 36	3 99
21 do	Potato, Jack & Bell, Halifax	8339	14360	15 44	3 36
21 do	Imperial superphosphate, Provincial Chemical Fertilizer Co., St-Jean	8340	14361	13 68	6 88
21 do	Imperial bone meal, Provincial Chemical Fertilizer Co., St-Jean	8341	14362	6 96	0 48
21 do	Bone meal, W. P. Churchill, Brooklyn	8342	14363	11 70	0 48
21 mai	Ground Bone, Bowker Fertilizer Co.	8343	14364	4 82	2 41
21 do	do Pidgeon do (Limited)	8344	14365	6 42	0 32
21 do	Eureka Phosphate, Pidgeon Fertilizer Co. (Limited)	8345	14366	9 26	2 24
23 do	Potato Fertilizer do do	8346	14372	9 42	1 28
23 do	Grain do Hy. Salter, Hantsport	8347	14373	18 70	1 28
23 do	Potato do do	8348	14374	15 52	3 68
25 do	Ground Bone, Archibald & Blanchard	8349	14375	12 10	0 64
25 do	General Fertilizer, S. Archibald & Sons	8350	14376	18 82	1 12
25 do	Potato Phosphate do do	8351	14377	21 71	2 24
25 do	Ground Bone do do	8352	14378	9 57	0 64
	<i>Analyste, le Dr J. B. Edwards, Montréal.</i>				
14 do	Special, Standard Chemical Co., Smith's Falls, Ont.	9543	13447	12 70	6 72
14 do	Standard do do	9544	13448	16 20	5 27
14 do	No. 1 do do	9545	13449	19 10	8 15

ENGRAIS—État tabulaire.

DE L'ANALYSE.					Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.	
Acide phosphorique			Azote en ammoniaque.	Potasse.			
Citrate soluble.	Insoluble.	Total.					
p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.			
.....	8 21	Normal	E. Allan, Yarmouth, N.-E.	
.....	7 33	do	do	
.....	8 45	do	do	
.....	13 70	do	Farmers' and Citizens' Co-operative Co.	
.....	21 26	do	do	
.....	21 54	do	do	
.....	21 87	do	do	
.....	19 32	do	H. B. Allan, Digby, N.-E.	
.....	8 84	do	do	
.....	5 84	do	Owen Wheelock, Middleton.	
.....	7 76	do	Hy. Salter, Hantsport, N.-E.	
.....	5 19	do	do	
.....	22 28	do	Archibald & Blanchard, Truro, N.-E.	
.....	9 26	do	S. Archibald & Sons, Truro, N.-E.	
.....	5 00	do	do	
.....	23 38	do	do	
.....	12 10	3 44	0 35	Provincial Chemical Fertilizer Co.	
.....	13 35	3 28	1 50	P. Nase & Son.	
.....	6 75	8 50	0 20	Collingwood Meat Co.	
.....	13 15	7 60	0 20	do	
.....	0 52	6 80	3 30	E. R. Carpenter.	
.....	15 10	0 10	J. Pike, Woodstock.	
.....	13 15	9 40	0 20	Ingersoll Packing Co.	
.....	9 85	4 20	5 4	Archibald Bros.	
.....	10 00	3 45	2 25	do	
.....	30 46	2 40	J. S. Peirce.	
.....	9 25	6 40	0 50	J. Pantou & Son.	
.....	12 15	4 35	3 20	do	
.....	9 40	5 52	5 65	G. J. Griffin	
.....	17 10	Canada Chemical Co., London.	
.....	1 76	4 31	10 07	2 58	2 16	E. Allan, Yarmouth, N.-E.
.....	1 45	3 03	8 47	2 41	7 65	do
.....	1 92	3 67	8 95	2 48	5 91	do
.....	1 28	6 07	14 23	1 41	1 24	Farmers' and Citizens' Co-operative Co.
.....	9 76	12 15	22 39	3 91	do
.....	2 57	18 38	21 43	4 79	do
.....	12 64	7 19	22 23	3 48	Farmers' and Citizens' Co-operative Co.
.....	8 48	10 71	19 51	5 14	H. B. Allan, Digby, N.-E.
.....	3 84	3 51	9 59	2 99	2 95	do
.....	1 92	2 87	6 07	2 49	5 43	Owen Wheelock, Middleton, N.-E.
.....	3 69	2 87	7 84	1 94	1 53	Hy. Salter, Hantsport, N.-E.
.....	1 59	0 80	6 07	1 60	2 38	do
.....	2 09	17 74	20 47	4 30	Archibald & Blanchard, Truro, N.-E.
.....	1 12	7 35	9 59	1 68	1 74	S. Archibald & Sons, Truro, N.-E.
.....	1 13	1 59	4 96	1 40	3 21	do
.....	2 72	19 83	23 19	5 23	do
.....	0 80	2 87	10 39	3 92	7 20	Normal
.....	1 74	3 86	10 87	2 91	4 34	Excès d'eau
.....	1 93	3 03	12 11	1 79	1 66	do

ANNEXE K.—INSPECTION DES

Date de la prise d'échantillon.	Désignation du produit et nom du fournisseur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT	
				Eau.	Soluble dans l'eau.
<i>Analyste, le Dr J. B. Edwards, Montréal—Suite.</i>					
15 mai	Special, Standard Chemical Co	9546	13450	12.15	7.04
15 do	Standard do	9547	13451	15.25	9.50
15 do	Royal Canadian, Nichols' Chemical Co., Capelton	9548	13452	9.70	7.51
16 do	Soluble Pacific Guano, Pacific Guano Co., Boston, Mass.	9549	13453	14.00	7.99
16 do	Superphosphate, Nichols' Chemical Co.	9350	13454	14.45	5.91
16 do	Reliance do	9351	13455	12.55	5.91
16 do	Royal Canadian do	9352	13456	9.45	8.89
16 do	Soluble Pacific Guano, Pacific Guano Co., Boston, Mass.	9353	13457	13.00	7.83
16 do	Potato Fertilizer do do	9354	13458	14.55	8.31
17 do	Americus Corn Phosphate, Williams & Clark Fertilizer Co., Boston.	9355	13459	12.85	7.51
17 do	do Fertilizer do do	9356	13460	14.00	7.43
17 do	Bone Meal, Maine, Bone Co., Portland.	9357	13461	4.1	trace
31 do	Victor, Nichols' Chemical Co.	9350	13462	14.50	6.40
31 do	No. 1, Standard, Chemical and Fertilizer Co.	9551	13463	15.75	6.40
<i>Analyste, le Dr F. X. Valade, Ottawa.</i>					
17 do	Capelton, Nichols' Chemical Co., Capelton	7370	15301	8.10	7.23
17 do	Plant Food, Standard Fertilizer Co., Boston	7371	15302	7.45	7.04
17 do	Lawn dressing do do	7372	15303	7.75	1.47
17 do	Reliance, Nichols' Chemical Co.	7373	15304	11.15	4.80
17 do	Compound, Wm. Davis & Co., Toronto	7374	15305	5.15	0.45
17 do	Granulated Bone, W. A. Freeman Co.	7375	15306	6.72	0.38
17 do	Celery and Early Vegetable, W. A. Freeman Co.	7376	15307	8.70	5.31
17 do	Sure Growth, W. A. Freeman Co.	7377	15308	11.30	5.76
17 do	Bone Meal do	7378	15309	2.60	0.48
17 do	Potato Manure do	7379	15310	9.50	6.40
17 do	Special, Standard Fertilizer and Chemical Co.	7380	15311	11.10	7.55
17 do	Plain Superphosphate, Fertilizer and Chemical Co	7381	15312	11.40	15.85
<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto.</i>					
17 do	Capelton, Nichols Chemical Co	8502	15301	8.27	9.35
17 do	Plant Food, Standard Fertilizer Co., Boston	8503	15302	7.65	7.51
17 do	Lawn Dressing, Standard Fertilizer Co., Boston	8504	15303	8.12	1.92
17 do	Reliance, Nichols Chemical Co	8505	15304	9.65	4.94
17 do	Compound, Wm. Davis Co., Toronto.	8506	15305	5.10	0.80
17 do	Granulated Bone, W. A. Freeman Co.	8507	15306	7.15	0.25
17 do	Celery and Early Vegetable, W. A. Freeman Co.	8508	15307	2.92	5.59
17 do	Sure Growth, W. A. Freeman Co.	8509	15308	10.45	6.39
17 do	Bone Meal, W. A. Freeman Co.	8510	15309	2.60	0.64
17 do	Potato Manure, W. A. Freeman Co.	8511	15310	8.67	6.39
17 do	Special, Standard Fertilizer and Chemical Co.	8512	15311	10.67	8.47

ENGRAIS—État tabulaire—Suite.

DE L'ANALYSE.					Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Acide phosphorique.						
Citrate soluble.	Insoluble.	Total.	Azote en ammoniac.	Potasse.		
p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
0.79	3.68	13.91	4.04	11.51		Robinson & Penny, Waterloo (Québec.)
1.48	2.84	13.91	3.25	2.37		do
0.17	2.07	9.75	4.44	6.23		Allan, Taylor & Co., Waterloo (Québec.)
1.65	2.23	11.67				Coderre, Fils et Cie.
1.27	3.85	11.03			Normal	G. Mitchell & Co.
2.42	2.39	9.11	2.90	4.92		do
0.54	2.40	11.83	4.77	5.07		do
1.68	2.00	11.51	2.60	2.93		C. H. Taylor, Stanstead (Québec.)
2.61	0.59	11.51				do
3.73	0.91	12.15	2.69	2.45		B. J. Smith, Coaticook (Québec.)
3.67	0.73	11.83	2.64	2.97		do
5.92	19.18	25.10				M. Evans, Montréal.
2.41	2.70	11.51	2.46	2.33		A. Oliver, Cowansville.
0.97	2.70	10.07	1.96	1.79		Boright & Teel, Cowansville.
2.43	0.45	10.11	4.20	5.85		Steele, Briggs, Marcon & Co., Toronto.
4.80	6.91	18.75	1.92	2.74		do
3.78	1.79	7.04	4.91	3.07	Contient des nitrates. Une autre partie de l'échantillon a donné 3.40 d'ammoniac.	do
3.96	1.60	10.36	1.98	2.28		do
5.00	1.79	7.24	8.96	0.50	Une nouvelle partie de l'échantillon a donné 7.60 d'ammoniac au lieu de 8.96.	Wm. Rennie, Toronto.
10.30	11.07	21.75	4.16	0.24	Très difficile à pulvériser. Impossible d'obtenir un échantillon moyen pour le doser.	Wm. Rennie, Toronto.
0.13	6.40	11.84	6.39	7.00	Contient des nitrates. Un second dosage de l'eau a donné 7.07 p. 100 au lieu de 8.70 p. 100.	W. A. Freeman, Hamilton.
1.92	2.24	9.92	3.80	3.82		do
16.34	9.28	26.10	3.02	0.17	Cont. des traces de potasse.	do
1.60	3.20	11.20	5.27	5.47		do
1.60	3.84	12.99	3.20	7.74	Contient des nitrates.	Standard Fertilizer and Chemical Co.
1.09	0.83	17.47	0.21	0.12	Ne contient que des traces d'azote et de potasse.	do
1.46	1.92	12.73	3.66	5.69		Steele, Briggs, Marcon & Co.
2.15	9.08	18.74	1.84	3.44		do
3.58	2.94	8.44	trace.	2.60		do
1.83	3.59	10.36	2.04	1.87		do
5.28	2.81	8.89	8.04	0.44		Wm. Rennie, Toronto.
4.10	17.27	21.62	3.75	trace.		do
3.75	1.28	10.62	5.00	7.34		W. A. Freeman Co., Hamilton.
1.64	3.19	9.46	3.44	3.09		do
7.42	17.40	25.46	2.52	trace.		do
0.78	3.58	10.75	3.49	5.64		do
0.00	4.22	12.03	1.05	8.19		Standard Fert'r & Chem'l Co., Smith's Falls.

ANNEXE K.—INSPECTION DES

Date de la prise d'échantillon.	Désignation du produit et nom du fournisseur.	Numéro de l'acte d'analyse.	Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT	
				Eau.	Soluble dans l'eau.
1895.	<i>Analyste, le Dr W. H. Ellis, Toronto—Fin.</i>			p. 100.	p. 100.
17 mai	<i>Plain Superphosphate, Standard Fertilizer and Chemical Co.</i>	8513	15312	12 75	15 03
17 do	<i>Bone Meal, Standard Fertilizer and Chemical Co.</i>	8514	15313	4 82	1 12
17 do	<i>Nitrate of Soda, Standard Fertilizer and Chemical Co.</i>	8515	15314	5 25
	<i>Analyste, F. T. Harrison, London.</i>				
20 do	<i>Pure Blood Fertilizer</i>	6494	14161	22 72	0 47
20 do	<i>Tankage</i>	6495	14162	11 57	0 76
20 do	<i>Complete Fertilizer, F. Rowlin, Hamilton</i>	6496	14163	8 12	0 26
21 do	<i>Thomas Phosphate, Steele, Briggs, March & Co.</i>	6497	14164	0 15	0 59
22 do	<i>Ingersoll Fertilizer</i>	6498	14165	6 42	0 83
22 do	<i>Potatoe Manure, W. A. Freeman</i>	6499	14166	11 70	5 50
22 do	<i>Sure Growth, W. A. Freeman</i>	6500	14167	11 96	5 50
3 do	<i>Pure Bone Meal, Michigan Carbon Works</i>	8801	14168	4 15	0 76
23 do	<i>Ammonia Fertilizer, W. A. Freeman</i>	8802	14169	4 00	2 36
23 do	<i>Grape Food, W. A. Freeman</i>	8803	14170	4 25	3 49
23 do	<i>Royal Canadian, Nichols Chemical Co.</i>	8804	14171	9 25	9 34
23 do	<i>Acid Phosphate Fertilizer</i>	8805	14172	10 24	7 36
	<i>Analyste, le professeur E. B. Kenrick, Winnipeg.</i>				
15 do	<i>Special, Standard Chemical Co.</i>	6849	13450	7 12
15 do	<i>Standard, Standard Chemical Co.</i>	6850	13451	7 10
15 do	<i>Royal Canadian, Nichols Chemical Co.</i>	6851	13452	6 04
16 do	<i>Soluble Pacific Guano, Pacific Guano Co.</i>	6852	13453	6 21
16 do	<i>Superphosphate, Nichols Chemical Co.</i>	6853	13454	5 86
16 do	<i>Reliance, Nichols Chemical Co.</i>	6854	13455	3 59
16 do	<i>Royal Canadian, Nichols Chemical Co.</i>	6855	13456	6 69
16 do	<i>Soluble Pacific Guano, Pacific Guano.</i>	6856	13457	6 23
16 do	<i>Potato Fertilizer, Pacific Guano Co.</i>	6857	13458	5 37
17 do	<i>American Corn Phosphate, Williams & Clarke Fertilizer Co.</i>	6858	13459	6 12
17 do	<i>American Fertilizer, Williams & Clarke Fertilizer Co.</i>	6859	13460	5 79
20 do	<i>Bone Meal, Maine, Bone Co.</i>	6860	13461	trace.

ENGRAIS—État tabulaire—Fin.

DE L'ANALYSE.						Observations de l'analyste.	Nom et adresse du vendeur de l'échantillon.
Acide phosphorique.			Azote en ammoniacque.	Potasse.			
Citrate soluble.	Insoluble.	Total.					
p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.		
0 00	2 17	17 01	trace.	trace.	Standard Fert'r & Chem'i Co., Smith's Falls.	
6 69	15 22	23 03	3 71	trace.	do	
.....	16 53	do	
4 20	2 49	7 16	9 77	0 63	Collingwood Meat Co.	
4 68	4 54	9 98	8 86	do	
0 00	1 02	1 28	7 95	4 10	E. R. Carpenter, Collingwood.	
5 30	8 18	14 07	J. Pike, Woodstock.	
4 10	6 07	11 00	10 15	Ingersoll Packing Co., Ingersoll.	
0 00	3 20	8 70	3 58	6 47	Archibald Bros.	
0 26	2 94	8 70	4 56	7 43	do	
4 68	20 66	26 10	3 68	J. S. Pierce, London.	
3 20	5 18	10 74	6 13	0 23	J. Tanton & Son, London.	
5 02	3 52	12 03	4 95	6 00	do	
1 02	2 69	13 05	4 01	3 36	G. J. Griffin, London.	
2 11	7 16	16 63	Canada Chemical Co., London.	
1 00	2 33	10 45	2 55	7 31	Robinson & Fenny, Waterloo (Québec).	
2 72	2 74	12 56	2 46	2 85	do	
2 31	1 33	9 68	4 84	6 02	Allan, Taylor & Co., Waterloo (Québec).	
3 06	2 40	11 67	1 63	2 20	Coderre, Fils, et Cie, Sherbrooke.	
2 12	2 22	10 20	1 01	G. S. Mitchell & Co. do	
2 31	2 74	8 64	1 72	2 75	do	
2 23	2 33	11 25	4 18	5 68	do	
2 36	2 04	10 63	2 46	C. H. Taylor, Stanstead (Québec).	
3 03	2 72	11 12	2 09	3 44	do	
2 90	2 60	11 62	2 09	1 87	B. J. Smith, Coaticook, do	
3 03	2 71	11 53	2 02	3 60	do	
7 22	20 93	28 15	2 77	M. Evans, rue McGill, Montréal.	

ANNEXE L.

BULLETIN N° 40.—VERT DE PARIS.

Monsieur E. MIALL,

Commissaire du revenu de l'intérieur.

MONSIEUR,—La loi à l'effet de réprimer les ventes et marques frauduleuses sanctionnée le 23 juillet 1894, décrit le vert de Paris comme un " insecticide contenant " au moins 50 pour 100 d'acide arsénieux et au moins 30 pour 100 d'oxyde de cuivre, " et complètement soluble dans l'ammoniaque aqueux ". La même loi prescrit qu'on recueillera des échantillons de ce produit, et que les dispositions de certains articles de la loi relative à la fabrication s'appliqueront à l'inspection et à l'analyse de ces échantillons. En conformité des instructions que vous avez données, un certain nombre d'échantillons de vert de Paris ont été recueillis en différents endroits du pays, entre Halifax et Winnipeg, dans le cours des mois d'août, septembre, octobre et novembre 1894. Ces échantillons ont été soumis aux analystes du district et plusieurs ont aussi été analysés par M^r F. W. Babington dans mon laboratoire. On trouvera les détails des résultats obtenus dans l'état tubulaire qui accompagne le présent rapport, et à ce sujet il me paraît bon de faire quelques observations.

Le tableau comprend soixante et douze échantillons qui, selon les opinions exprimées par les analystes, peuvent être classés comme suit :

Non falsifiés, normaux, purs, bons... ..	52
Au-dessous du type, suspects ou douteux.....	5
Falsifiés.....	15

Naturellement les échantillons non falsifiés sont ceux dont la composition correspond aux conditions voulues par la loi ; quelques-uns ont cependant trouvé place dans cette catégorie qui ne sont pas complètement solubles dans l'ammoniaque. Dans ces derniers, la quantité du résidu restant après le traitement par ce réactif n'atteint toutefois jamais 1 pour 100. Quant à l'expression " au-dessous du type ", elle a été appliquée dans la plupart des cas aux échantillons qui contenaient moins d'oxyde de cuivre que n'en exige la loi, pendant que le manquant était comblé par un excès d'acide arsénieux. Dans l'échantillon 13,256 l'oxyde de cuivre n'atteignait pas 12 pour 100 et l'acide arsénieux allait jusqu'au delà de 80 pour 100 ; l'analyste a donc très justement classé cet échantillon comme falsifié. Dans les pires échantillons l'agent de falsification est invariablement le sulfate de baryte. Pour les fins auxquelles est appliqué le vert de Paris, cette substance est parfaitement inutile, étant inerte et sans propriété toxique. Cette falsification est donc absolument sans excuse. La quantité de ce faux succédané varie de 4.60 à 83.08 pour 100. Ce dernier nombre a été donné par un échantillon qui ne contenait aucun vert de Paris, mais se composait de sulfate de baryte et de carbonate de chaux colorés en vert avec de l'aniline. Il est à remarquer que les échantillons qui portent les mots " qualité garantie " sont exactement ceux qui contiennent des quantités très considérables de sulfate de baryte.

Sans doute, dans l'examen de ces échantillons, les méthodes employées par les différents analystes n'ont pas été uniformes, et bien que les résultats obtenus soient tout à fait sûrs au point de vue de l'objet de la loi, il me semble que la comparaison des différents procédés suivis ne serait pas sans avantage. Afin de permettre aux autres analystes de faire ces comparaisons et d'améliorer peut-être leurs méthodes pour l'avenir, je donne ici une brève description du mode d'analyse suivi dans mon laboratoire par M. F. W. Babington.

Dans l'examen de ces échantillons de vert de Paris, M. Babington n'a pas dosé l'eau, et les chiffres donnés au tableau comme indiquant la composition des produits

qu'il a analysés, s'appliquent simplement à la condition dans laquelle ils ont été reçus. M. Babington s'est servi des réactifs suivants :—

Solution d'ammoniaque d'une densité de 0.96 ; mélange de 1 volume d'ammoniaque liquide concentré avec 3 volumes d'eau distillée ;

Solution de soude caustique, saturée et exempte de sédiment ;

Solution de soude contenant 10 pour 100 d'hydrate et exempte de sédiment ;

Solution de glucose, préparée en prenant une solution de 0.5 gramme de sucre de canne, l'intervertissant par l'acide chlorhydrique et y ajoutant de l'eau de façon à former 100 centimètres cubes de solution.

L'échantillon est d'abord examiné sous le rapport de la solubilité dans l'ammoniaque. Pour cela on agite vigoureusement 1 gramme du produit dans 50 cc. de solution d'ammoniaque dans un flacon bien bouché, et on laisse reposer une heure. Le vert de Paris normal donne quelquefois une solution claire, mais généralement on peut y remarquer un très léger sédiment blanc. Si le résidu est quelque peu considérable il y a probablement présence de pierre de baryte, et on dose ensuite ce dernier ainsi que l'oxyde de cuivre. A cette fin on place un beaker d'une capacité de 200 cc. 1 gramme de l'échantillon avec 22 cc. d'acide chlorhydrique concentré que l'on fait bouillir pendant 10 minutes. Si la matière insoluble n'est pas parfaitement blanche et ne s'est pas toute déposée au fond du beaker, on ajoute quelques cristaux de chlorate de potasse et l'on continue l'ébullition pendant encore 5 minutes ; on ajoute de l'eau pour remplacer la perte par évaporation. On filtre, et la pierre de baryte est ensuite lavée et pesée de la façon ordinaire. Le liquide provenant de la filtration avec les eaux du lavage sont ensuite reversés dans le beaker, on y ajoute quelques centimètres cubes de la solution de glucose en même temps qu'un excès de la solution de soude saturée. On fait bouillir pendant 15 minutes, et le cuivre se précipite en sous-oxyde ou oxydule de cuivre (Cu_2O), partie de l'acide arsénieux présent s'oxydant en même temps en acide arsénique. On filtre ensuite le précipité et le liquide dans un tube-filtre d'amiante comme celui qui se trouve décrit à la page 15 du Bulletin n° 25 (sucres, sirops et mélasses). Quand le protoxyde de cuivre a été complètement introduit dans le filtre, la filtration ayant été activée au moyen de la pompe à épuisement, on le lave quatre ou cinq fois avec de petites quantités d'eau chaude, on le sèche et on le pèse. Le poids qu'il donne multiplié par 1.112 et 100 représente la proportion d'oxyde de cuivre (CuO).

S'il n'y pas de pierre de baryte dans l'échantillon, il n'y a pas lieu d'employer d'acide chlorhydrique, mais on introduit simplement dans le beaker 1 gramme de l'échantillon avec 50 centimètres cubes de la solution de soude contenant 10 pour 100 d'hydrate, on fait bouillir pendant 15 minutes, on filtre, et l'oxydule précipité se détermine comme il est dit plus haut. On garde le liquide provenant de la filtration et les eaux du lavage pour le dosage de l'acide arsénieux tout comme dans les cas où l'échantillon contient de la baryte.

On transfère le liquide filtré alcalin dans une fiole conique d'une capacité de 300 cc., on l'acidule avec de l'acide chlorhydrique, et avant de le traiter par l'hydrogène sulfuré on le porte à un degré de chaleur endurable à la main. La fiole est munie d'un bouchon de caoutchouc à travers lequel passent un tube pour le débit du gaz et un tube d'épuisement. Au moyen de ces tubes on fait passer l'hydrogène sulfuré à travers la solution avec assez de rapidité pendant 1 heure ou plus. On opère généralement en même temps avec deux fioles qui contiennent les solutions de deux échantillons différents, et après que le gaz a traversé le liquide pendant une demi-heure on intervertit leurs positions pour compléter le passage du gaz. Comme l'hydrogène sulfuré passe rapidement, le gaz en excès conduit dans un flacon contenant une solution alcaline caustique de soude, d'ammoniaque ou de potasse, où il est absorbé. Il arrive fréquemment que les premières bulles du gaz noircissent le liquide dans la fiole. Cela est dû à la présence d'une trace de cuivre, mais en quantité négligeable. Quand on juge que le sulfure arsénieux a été complètement précipité, on arrête le passage du gaz, on enlève le bouchon, on lave dans le vase tout sulfure qui peut adhérer au tube de dégagement, on bouche les fioles et on les laisse reposer pendant 6 ou 8 heures. On en fait passer ensuite le contenu dans un filtre d'amiante de la même manière que pour l'oxydule, on lave le contenu soigneusement

avec de l'eau contenant de l'hydrogène sulfuré puis avec une petite quantité d'alcool, on sèche et on pèse. Après le passage, au moyen d'un fil de platine introduit par l'extrémité inférieure du filtre, on déplace légèrement le tampon et on livre passage au bisulfure de carbone, qu'on emploiera subséquemment. On tamponne alors légèrement le petit bout du filtre avec de la ouate et on recouvre le sommet avec du papier-filtre perforé de quelques trous et qu'on retient en position au moyen de fil de chanvre attaché autour du tube. On place alors ce dernier dans un soxhlet, et on fait l'extraction pendant quatre heures au moyen du bisulfure de carbone. On le sèche ensuite, on enlève le couvercle de papier et la ouate, et l'on pèse de nouveau, l'acide arsénieux étant calculé d'après le sulfure. L'extraction au moyen du bisulfure de carbone est une simple précaution, car il est rare qu'il y ait eu dissolution plus que de 5 à 8 milligrammes de soufre ($= \frac{1}{2}$ pour 100 d'acide arsénieux). La précipitation du sulfure arsénieux ne paraît pas se faire très complètement parce que le produit de la filtration, bien que d'abord parfaitement clair, présente un léger précipité jaune après avoir passé la nuit. Ce dernier est en majeure partie du soufre, mais il contient une petite quantité de sulfure arsénieux. Cette dernière est si insignifiante qu'on peut la négliger.

J'ai l'honneur de recommander la publication de ce rapport dans l'intérêt du public et des analystes de district. L'état tabulaire contient tous les renseignements nécessaires au sujet de la vente et de la provenance des échantillons examinés, y compris ceux qui ont été déclarés falsifiés. Bien que les vendeurs de ces derniers se soient rendus passibles de poursuites, je ne recommande pas qu'il soit pris contre eux de mesures judiciaires, vu que la loi qui gouverne la vente du vert de Paris dans le pays est encore récente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS MACFARLANE,

Analyste en chef.

RÉSULTATS de l'examen des

Date de la prise d'échantillon.	Numéro de l'échantillon.	Quantité achetée.	Coût.	Désignation du produit.	NOMS ET ADRESSES	
					Vendeur.	Fabricant ou fournisseur, d'après le vendeur.
1894.			\$ c.		<i>Halifax.</i>	
13 nov...	14289	1 liv.	0 35	Strictement pur.	G. A. Stearns.....	Alexander, Ferguson & Co., Glasgow.
13 do ..	14290	do ..	0 40	En vrac.....	C. E. Huggins.....	Brown & Webb, Halifax ..
13 do ..	14291	do ..	0 30	Pur	Irwin & Sons.....	Goodlass, Wall & Co., Liverpool.
13 do ..	14292	do ..	0 25	En vrac.....	T. M. Power.....	Simson Bros., Halifax.....
					<i>New-Glasgow.</i>	
13 do ..	14293	do ..	0 20	T. G. Fraser.....	Canada Paint Co.....
13 do ..	14294	do ..	0 20	En vrac.....	McGregor & Co.....	do
13 do ..	14295	do ..	0 20	"Qualité garantie."	G. B. Sutherland...	Simson Bros., Halifax.....
					<i>Pictou.</i>	
15 do ..	14299	do ..	0 20	R. D. Stiles.....	Berger & Sons, Londres, Ang...
15 do ..	14300	do ..	0 25	Pur	J. L. B. Fraser & Son	Goodlass, Wall & Co., Liverpool.
					<i>Truro (N.-E.)</i>	
16 do ..	14304	do ..	0 20	R. J. Turner.....	Berger & Sons, Londres, Ang...
16 do ..	14305	do ..	0 25	A. J. Walker & Son	Henderson & Potts, Halifax....
					<i>Halifax.</i>	
20 do ..	14311	do ..	0 20	Forsyth, Sutcliffe & Co.	Canada Paint Co.....
					<i>St-Jean, N.-B.</i>	
7 sept...	14810	3 liv.	0 75	Strictement pur.	P. Nase & Son, 1 rue Main, extrém. nord	Canada Paint Co.....
7 do ..	14811	do ..	0 60	Pur.....	A. M. Rowan, 337 rue Main.	Berger & Sons, Londres, Ang ..
10 do ..	14812	do ..	0 60	Strictement pur.	T. B. Barker & Son, 35 rue King.	Canada Paint Co.....
10 do ..	14813	do ..	0 60	do	R. D. McArthur, 59 rue Charlotte.	do
10 do ..	14814	do ..	0 60	Qualité garantie.	Chipman, Smith & Co., 41 Charlotte.	S. McDiarmid, St-Jean, N.-B...
10 do ..	14815	do ..	0 75	do	S. McDiarmid, 49 rue King.	Haines, Neudecking & Co., Montréal.
10 do ..	14816	do ..	0 60	Strictement pur.	W. C. R. Allan, 35 rue King.	Canada Paint Co.....
10 do ..	14817	1½ liv.	0 38	En vrac.....	Hazen J. Dick, 148 rue Charlotte.	S. McDiarmid, St-Jean, N.-B...
					<i>Québec.</i>	
12 do ..	13245	1 liv.	0 18	Pur.....	L.-C. Giguère.....	Berger & Sons, Londres, Ang ..
12 do ..	13248	do ..	0 18	Strictement pur.	J.-H. Patry	A. Ramsay & Son, Montréal....
12 do ..	13249	do ..	0 18	do	do	W. H. Cottingham & Co., Montréal.
12 do ..	13253	3 paq.	0 30	do	M. Doyle.....	Canada Paint Co.....

échantillons de vert de Paris.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE.				Analyste.	Observations.	Numéro de l'échantillon.
Oxyde de cuivre.	Acide arsénieux.	Solubilité dans l'ammoniaque.	Sulfate de baryte naturel.			
p. 100.	p. 100.		p. 100.			
30.02	57.19	Léger résidu.....		F. W. Babington.....	Normal.....	14289
31.80	60.89	do		do	do	14290
24.96	69.19	Très léger résidu..		do	Au-dessous du type...	14291
			33.21	M. Bowman.....	Falsifié.....	14292
30.69	55.91	Léger résidu.....		F. W. Babington.....	Normal.....	14293
31.25	57.58	do		do	do	14294
			32.70	M. Bowman.....	Falsifié.....	14295
31.58	59.20	Très léger résidu..		F. W. Babington.....	Normal.....	14299
20.68	73.68	do		do	Au-dessous du type...	14300
31.92	58.24	do		do	Normal.....	14304
			33.47	M. Bowman.....	Falsifié.....	14309
			32.55	do	do	14311
30.45	58.15		W. F. Best.....	Non falsifié.....	14810
32.36	58.32	Complète.....		F. W. Babington.....	do	14811
31.58	58.40	Léger résidu.....		do	do	14812
31.25	56.55	do		do	do	14813
18.60	39.75	Beaucoup de résidu	25.00	W. F. Best.....	Falsifié.....	14814
18.00	39.00	do	30.00	do	do	14815
30.95	58.45		do	Non falsifié.....	14816
21.68	37.57	Résidu considérable.	31.70	F. W. Babington.....	Falsifié.....	14817
31.91	60.73	Complète.....		do	Normal.....	13245
34.26	59.16		M. Fiset.....	do	13248
32.13	57.22		F. W. Babington.....	do	13249
31.03	58.64	Très léger résidu..		do	do	13253

RÉSULTATS de l'examen des

Date de la prise d'échantillon.	Numéro de l'échantillon.	Quantité achetée.	Cott.	Désignation du produit.	NOM ET ADRESSE DU	
					Vendeur.	Fabricant ou fournisseur, d'après le vendeur.
1894.			\$ c.		<i>Québec—Fin.</i>	
12 sept.	13256	1½ liv.	0 30	En vrac	Robitaille & Picher	
12 do	13257	1 liv.	0 18		C. A. Parent	Haines, Neudecking & Co., Montréal.
12 do	13259	do	0 18	Strictement pur.	do	A. G. Peuchen, Toronto
12 do	13263	1½ liv.	0 27	En vrac	P. F. Rhéaume	
					<i>Sherbrooke, Qué.</i>	
12 do	13265	1 liv.	0 25		A. H. Foss	Canada Paint Co.
12 do	13266	do	0 20		E. Boucher	W. H. Cottingham & Co.
12 do	13269	do	0 20	Qualité garantie.	G. N. Bourke	P. D. Dodds & Co., Montréal.
					<i>Montréal.</i>	
16 août	13831	do	0 20		F. X. Rastoul	Importé d'Angleterre.
16 do	13835	do	0 24		T. Provost	do
16 do	13837	do	0 20		L. N. Denis	Importé
16 do	13839	do	0 25		O. Cauchon	
16 do	13845	2 pqts	0 35		J. A. Denis	Canada Paint Co.
16 do	13846	do	0 36	Pur	Desforges & Geoffrion	Berger & Sons, Angleterre.
16 do	13847	do	0 50	Strictement pur.	A. Beaudoin	McArthur & Co., Montréal.
16 do	13848	do	0 40	do	V. Laporte et Fils.	Ramsay & Son, Montréal
					<i>Ottawa.</i>	
16 do	13849	2 boft.	0 50		Grant Bros	Berger & Sons, Angleterre.
16 do	13852	2 pqts	0 40		G. Aird	Canada Paint Co
16 do	13854	1 liv.	0 25		H. Living	Importé d'Angleterre.
16 do	13858	2 pqts	0 36		P. Stewart	Cottingham & Co., Montréal
					<i>Peterborough.</i>	
17 oct.	13874	2 pqts	0 40		Peterboro Hardware Co.	Berger & Sons, Angleterre.
17 do	13875	1 liv.	0 25	En vrac	Ormond & Walsh	do
17 do	13876	do	0 25	En vrac, pur vert de Paris anglais	J. D. Tully	R. C. Jamieson, Montréal.
					<i>Toronto.</i>	
18 do	13878	do	0 20	Emerald green (employé au même usage que le vert de Paris.)	Hutch & Co	

échantillons de vert de Paris.—*Suite.*

RÉSULTATS DE L'ANALYSE.				Analyste.	Observations.	Numéro de l'échantillon.
Oxyde de cuivre.	Acide arsénieux.	Solubilité dans l'ammoniaque.	Sulfate de baryte naturel.			
p. 100.	p. 100.		p. 100.			
11.68	85.74			M. Fiset	Contient assez d'acide arsénieux libre pour const. une falsificat.	13256
						13257
29.47	56.63	Léger résidu		F. W. Babington	Pas bien moulu; 10.8 pour 100 en morceaux	13259
32.13	57.52	Complète.		do	Normal.	13263
31.98	61.41	Complète.		M. Fiset	Bon	13265
31.42	63.82	do		do	do	13266
25.62	45.20	Résidu considérable.	22.9	F. W. Babington	Falsifié	13269
32.70	53.94	Léger résidu		F. X. Valade	Pur.	13831
30.20	51.52	do		do	do	13835
31.40	56.35	do		do	do	13837
28.00	71.45	2.48 p. 100 de résidu		do	Douteux	13839
						13845
31.92	63.55	Complète.		F. W. Babington	Normal.	13846
31.02	63.75	Léger résidu		do	do	13847
32.08	63.31	Complète.		do	do	13848
30.70	50.72	0.20 de résidu		Dr F. X. Valade	Pur; trace de gypse.	13849
26.80	48.30	0.28 do		do	Au-dessous du type; contient des sulfates.	13852
32.36	60.57	Léger résidu		F. W. Babington	Normal.	13854
28.47	55.91	do		do	do	1385
34.00	66.00			Dr W. H. Ellis	do	13874
32.25	58.24	Complète.		F. W. Babington	do	13875
31.60	59.20	do		do	do	13876
Aucun.	Aucun.	Fort résidu	83.08	do	Ne contient pas de vert de Paris; consiste princip. en pierre de baryte et en carb. de chaux, col. en vert au moyen d'une teinture aniline.	13878

RÉSULTATS de l'examen des

Date de la prise d'échantillon.	Numéro de l'échantillon.	Quantité achetée.	Cott.	Désignation du produit.	NOM ET ADRESSE DU	
					Vendeur.	Fabricant ou fournisseur, d'après le vendeur.
1894			\$ c.		Toronto—Fin.	
18 oct ...	13880	2 paq.	0 60		E. Harris & Co	Berger & Sons
18 do ..	13882	1 liv.	0 25	Garanti strictement pur.	Sanderson, Pearcey & Co.	
18 do ..	13884	do ..	0 25		Toronto Lead and Colour Co.	Vendeurs
18 do ..	13885	2 liv.	0 40		Vokes Hardware Co.	
18 do ..	13886	2 liv.	0 40		Moses & Clapp.	
18 do ..	13887	do ..	0 50		J. Hewitson	
18 do ..	13889	1 liv.	0 25	Garanti strictement pur.	do	"American," sans nom de fabric.
18 do ..	13890	do..	0 20	En vrac	F. W. Unitt.	
18 do ..	13894	do..	0 20	do	J. Woodsworth.	Canada Paint Co.
					Guelph, Ont.	
15 sept...	14081	do..	0 17	do	G. B. Morris	do
15 do ..	14084	1½ liv.	0 25	do	J. M. Bond & Co.	Goodlass, Wall & Co., Liverpool
15 do ..	14086	3 liv.	0 45		do	Canada Paint Co.
					Stratford, Ont.	
17 do ..	14087	1 liv.	0 25	En vrac	W. & F. Workman.	Robertson & Co., Toronto
					London, Ont.	
18 do ..	14090	1½ liv.	0 35	Pur.	C. McCallum	Kennedy & Co., London, Ont.
18 do ..	14091	2 liv.	0 40	Qualité garantie.	J. Reed & Harding	Ludeckin & Co., Montréal.
18 do ..	14095	do..	0 40	do	Cowan Bros	Hobbs, London, Ont.
18 do ..	14096	do..	0 40	do	Gillian McLean	do
					Winnipeg, Man.	
14 do ..	14524	1 liv.	0 30	En vrac	J. H. Ashdown	Canada Paint Co.
14 do ..	14529	do..	0 25	do	J. S. Hamilton	Wilson & Co., Winnipeg
14 do ..	14530	1 do..	0 25	do	Wilson & Co.	Vendeurs
14 do ..	14532	do..	0 25	do	Stephens & Co.	Fabrication anglaise
15 do ..	14534	do..	0 25	do	E. Guilbault.	Canada Paint Co.
15 do ..	14536	do..	0 30	do	C. W. Graham.	
15 do ..	14538	do..	0 30	do	R. Wyatt	
15 do ..	14539	do..	0 40	do	W. Pulford.	

Revenus de l'Intérieur—Falsification des substances alimentaires.

échantillons de vert de Paris.—Fin.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE.				Analyste.	Observations.	Numéro de l'échantillon.
Oxyde de cuivre.	Acide arsénieux.	Solubilité dans l'ammoniaque.	Sulfate de baryte naturel.			
p. 100	p. 100		p. 100			
34.00	66.00			Dr W. H. Ellis.	Normal	13880
31.13	57.11	Très léger résidu.		F. W. Babington	do	13882
35.50	64.50			Dr W. H. Ellis.	do	13884
34.00	66.00			do	do	13885
33.50	65.50			do	do	13886
33.00	67.00			do	do	13887
31.13	57.03	Très léger résidu.		F. W. Babington	do	13889
20.46	32.66	Considérable do	32.80	do	Falsifié	13890
30.47	56.87	Complète.		do	Normal	13894
28.54	51.98	6.05 de résidu.	4.60	F. T. Harrison.	Falsifié par une petite quantité de sulfate de baryte.	14081
29.25	60.65	Résidu	2.70	F. W. Babington.	Légèrement impur, falsification douteuse.	14084
31.06	54.04	Très léger résidu.	Aucun.	F. T. Harrison.	Pur.	14086
31.06	53.01	3.30 de résidu.		do	do	14087
31.91	59.77	Complète		F. W. Babington.	Normal	14090
21.33	39.69	Résid. considérable	29.80	F. T. Harrison.	Falsifié	14091
21.24	43.92	do	31.10	F. W. Babington.	do	14095
22.02	44.16	do	31.30	do	do	14096
29.86	56.35			E. B. Kenrick	Normal	14524
32.06	54.99			do	do	14529
32.16	56.05			do	do	14530
31.75	56.81			do	do	14532
32.22	57.26			do	do	14534
30.24	60.09	Complète		F. W. Babington	do	14536
31.36	56.39	Très léger résidu.		do	do	14538
32.37	55.76			E. B. Kenrick	do	14539

ANNEXE M.

BULLETIN N° 41.—ENGRAIS, 1895.

M^r E. MIALL,
Commissaire du revenu de l'intérieur.

MONSIEUR,—Je vous transmets un tableau où se trouvent indiqués les résultats des analyses des échantillons d'engrais agricoles, qui, en conformité de la loi des engrais, ont été présentés à l'administration pour l'année courante. Le nombre des différentes marques s'élève à quatre-vingt-quatre, soit vingt-quatre de plus que l'année dernière. Comme dans les rapports précédents, le tableau contient une colonne indiquant la valeur relative de chaque engrais, comme le veut la loi. Afin qu'on n'ait pas besoin de se reporter aux bulletins précédents, j'ajoute que les principes utiles ont été calculés aux prix suivants :

Azote en sels ammoniacaux ou nitrates	14
Azote organique dans la poudre d'os, le poisson, le sang ou les autres débris d'abattoirs.....	14
Acide phosphorique, soluble dans l'eau.....	7
do do le citrate d'ammonium	6½
do tel que contenu dans la poudre d'os et les débris d'abattoirs.....	6
do tel que contenu dans la poudre phosphatée de Thomas.....	2½
do dans le phosphate minéral en poudre . .	2
Oxyde de potassium tel que contenu dans les cendres de bois.	6
do do dans les sels potassiques riches.....	5¼
do do dans le kaïnite.....	3½

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS MACFARLANE,
Analyste en chef.

24 mars 1895.

RÉSULTATS de l'examen de 84 échantillons

Numéro de l'échantillon.	Nom du fabricant.	De qui reçu.	Matières premières.	Nom ou marque de de l'engrais.
471	Cie d'Abattoir Union de Montréal.	Fabricants	Sang et débris	<i>Tankage</i> — Garanti Trouvé
472	Pacific Guano Co., Boston (Mass.),	C. O. Dewey, gérant général.		<i>Soluble Pacific Guano</i> — Garanti Trouvé
473	do	do		<i>Potato & Tobacco Fertilizer</i> Garanti Trouvé
474	do	do		<i>Nobisque Guano</i> — Garanti Trouvé
475	do	do		<i>Pure Bone Meal</i> — Garanti Trouvé
476	Provincial Chemical Fertilizer Co., Saint-Jean, (N.-B.)	Fabricants	Os, chairs, sang, chlorure de potassium et sulfate d'ammoniaque.	<i>Special Potato Phosphate</i> — Garanti Trouvé
477	do	do	do do	<i>Imperial Superphosphate</i> — Garanti Trouvé
478	do	do		<i>Bone Meal</i> — Garanti Trouvé
479	J. Horncastle & Co., Indiantown, Saint-Jean, (N.-B.)	do	Os, chairs, sang, chlorure de potassium et sulfate d'ammoniaque.	<i>Horncastle's Special Grain Phosphate</i> — Garanti Trouvé
480	do	do	do do	<i>Horncastle's Special Potato Phosphate</i> — Garanti Trouvé
481	Williams & Clark Fertilizer Co., New-York.	C. O. Dewey, agent.		<i>Americus Corn Phosphate</i> — Garanti Trouvé
482	do	do		<i>Americus Potato and Tobacco Manure</i> — Garanti Trouvé
485	Pacific Guano Co., Boston (Mass.)	Huestis & White, Sussex, N.-B.		<i>Soluble Pacific Guano</i> — Garanti Trouvé
486	Bradley Fertilizer Co., 92 State St., Boston.	G. W. Eliot, pour la Bradley Fertilizer Co.	Os, noir anim., guano phosphatique, sang séché, chairs, poisons, sulfate d'ammoniaque ou sulf. de soude, sulfate de potasse et acide sulfurique.	<i>Bradley's Ammoniated Dissolved Bone</i> — Garanti Trouvé
487	do	do	do do	<i>Bradley's Potato Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
488	E. Frank Goe, 133 rue Frank, New-York.	Fabricants	Sang séché, chairs, guano de poisson, os, guano phosphatique, sulfate de potasse et huile de vitriol.	<i>Standard Grade Ammoniated Bone Superphosphate</i> Garanti Trouvé
489	do	do	do do	<i>Special Potato Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
490	do	do	do do	<i>Grass and Grain Fertilizer</i> — Garanti Trouvé

d'engrais du commerce enregistrés en 1895.

Total, y compris azote à l'état d'acide nitrique et à l'état d'ammon.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE.								Valeur relative du tonneau de 2,000 liv.	Numéro de l'échantillon.	
	Azote.		Acide phosphorique.					Potasse.			Eau.
	Total calculé en ammoniaque.	Soluble dans l'eau.	Rétrogradé ou soluble dans le citrate.	Insoluble.	Total.	Total utilisable.					
8.00	8.29	1.47	0.45	1.92	1.92	0.23	14.00	21.82	471		
6.83	8.29	1.47	0.45	1.92	1.92	0.23	14.00	21.82	471		
2.75 à 3.50	2.82	7.36	2.55	2.24	10.50 à 16	8.50 to 12	2 à 3.50	11.45	23.52	472	
2.32	2.82	7.36	2.55	2.24	10.50 à 16	8.50 to 12	2 à 3.50	11.45	23.52	472	
2.19	2.65	8.96	1.78	0.77	9 à 13	8 à 11	3 à 4	13.85	25.22	473	
2.19	2.65	8.96	1.78	0.77	9 à 13	8 à 11	3 à 4	13.85	25.22	473	
1.40 à 2	2.97	7.67	2.11	2.05	11.83	9 à 12	2 à 3	11.20	23.45	474	
2.45	2.97	7.67	2.11	2.05	11.83	9 à 12	2 à 3	11.20	23.45	474	
3 à 5	4.56	4.80	14.71	20 à 25	19.51	5.10	34.39	475	475		
3.75	4.56	4.80	14.71	20 à 25	19.51	5.10	34.39	475	475		
4.24	2.36	11.83	2.48	14.31	13.50	5.94	27.64	476	476		
1.94	2.36	5.88	1.54	6.08	13.50	4.46	12.95	27.64	476		
2.10	3.87	12.10	2.56	14.66	14.39	1.02	26.19	477	477		
2.10	2.55	6.20	1.80	6.39	14.39	1.34	13.70	26.19	477		
3.49	4.58	4.23	5.95	19.00	24.95	24.95	7.85	40.30	478		
3.49	4.23	4.23	5.95	19.00	24.95	24.95	7.85	40.30	478		
3.87	12.10	2.56	14.66	1.02	479	479	479	479	479		
2.26	2.75	6.40	3.19	5.76	15.35	1.54	13.10	28.01	479		
2.26	2.75	6.40	3.19	5.76	15.35	1.54	13.10	28.01	479		
4.24	2.82	11.83	2.48	14.31	14.39	5.94	29.19	480	480		
2.32	2.82	6.40	2.23	5.76	14.39	3.73	12.40	29.19	480		
1.91	2.32	7 à 9	2 à 3	1 à 2	10 à 14	9 à 12	1 1/2 à 2 1/2	14.70	24.14	481	
1.91	2.32	8.96	2.36	0.64	11.96	2.78	14.70	24.14	481		
2 1/2 à 3 1/2	2.37	6 1/2 à 8 1/2	1 1/2 à 2 1/2	1 à 2	9 à 13	8 à 11	3 à 4	14.70	24.02	482	
1.95	2.37	8.96	2.23	0.64	11.83	2.72	14.70	24.02	482		
2.56	3.11	5.12	4.92	1.92	11.96	1.93	13.15	23.54	485		
2.56	3.11	5.12	4.92	1.92	11.96	1.93	13.15	23.54	485		
2 à 3	2.87	6 à 8	3.52	1.92	8 à 10	7 à 9	1 à 2	10.05	23.18	486	
2.36	2.87	7.04	3.52	1.92	12.48	1.20	10.05	23.18	486		
2.26	2.50 à 3.50	7 à 8	2.36	1.28	11 à 12	9 à 10	3.24 à 4.33	10.35	25.29	487	
2.26	2.75	8.32	2.36	1.28	11.96	10.68	3.55	10.35	25.29	487	
1 1/2 à 2 1/2	2 à 2 1/2	6 à 8	2 à 3	1 à 2	8 à 11	1.35	21.07	488	488		
1.94	2.36	7.37	2.07	3.84	13.28	1.04	11.17	21.07	488		
2.00	2 à 3	7.68	2.09	2.69	9 à 12	3.25 à 4.33	3.94	10.25	24.27	489	
2.00	2.43	7.68	2.09	2.69	12.46	9.77	3.94	10.25	24.27	489	
1 à 2	1.28	7.74	3.45	3.33	14.52	9 à 11	1.35 à 1.90	11.65	20.65	490	
1.05	1.28	7.74	3.45	3.33	14.52	11.19	1.01	11.65	20.65	490	

RÉSULTATS de l'examen de 84 échantillons

Numéro de l'échantillon.	Nom du fabricant.	De qui reçu.	Matières premières.	Nom ou marque de l'engrais.
491	E. Frank Coe, 133 Frank St., New-York.	Fabricants.....	Sang séché, chairs, guano de poisson, os, guano phosphatique, sulfate de potasse et acide sulfurique.	<i>High Grade Ammoniated Bone Superphosphate</i> — Garanti..... Trouvé.....
492	John Munn & Co., Havre-de-Grâce, (Terre-neuve.)	Stewart Munn & Co., Montréal.	Débris de poisson..	<i>Fish Fertilizer</i> — Garanti..... Trouvé.....
493	The Steele, Briggs, Marcon Seed Co., L'd., Toronto.	<i>Nitrate of Soda</i> — Garanti..... Trouvé.....
494	do	<i>Bone Meal</i> — Garanti..... Trouvé.....
495	do	<i>Thomas' Phosphate</i> — Garanti..... Trouvé.....
496	do	<i>Plant Food</i> — Garanti..... Trouvé.....
497	<i>Lawn Dressing</i> — Garanti..... Trouvé.....
498	Bradley Fertilizer Co., 92, State St., Boston, (Mass.)	Fabricants.....	Os, noir animal, guano phosphatique, phosphate animal, sang séché, chairs et poisson, sulfate d'ammoniaque, nitrate de soude, chlorure de potassium et acide sulfurique	<i>Bradley's XL Phosphate</i> — Garanti..... Trouvé.....
499	do	do	do do	<i>Bradley's Potato Fertilizer</i> — Garanti..... Trouvé.....
500	do	do	do do	<i>Sea Fowl Guano</i> — Garanti..... Trouvé.....
501	The Nichols Chemical Co., Capelton, (Québec)	do	Phosphate de chaux du Canada dissout dans de l'acide sulfurique.	<i>No. 1 Grade</i> — Garanti..... Trouvé.....
502	do	do	do do	<i>Capelton Superphosphate</i> — Garanti..... Trouvé.....
503	do	do	Phosphate de chaux du Canada dissout dans de l'acide sulfurique, auquel on a ajouté du chlorure de potassium et du sulfate d'ammoniaque.	<i>Reliance</i> — Garanti..... Trouvé.....
504	do	do	do do	<i>Victor</i> — Garanti..... Trouvé.....
505	do	do	do do	<i>Royal Canadian</i> — Garanti..... Trouvé.....
506	do	do	Os purs dissouts dans de l'acide sulfurique.	<i>Soluble Bone Phosphate</i> — Garanti..... Trouvé.....
507	Pacific Guano Co., Boston, (Mass.)	do	<i>Soluble Pacific Guano</i> — Garanti..... Trouvé.....
508	do	do	<i>Nobsque Guano</i> — Garanti..... Trouvé.....

d'engrais du commerce enregistrés en 1895—Suite.

Total, y compris azote à l'état d'acide nitrique et à l'état d'amm.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE.										Valeur relative du tonneau de 2,000 liv.	Numéro de l'échantillon.	
	Azote.		Acide phosphorique.					Potasse.	Eau.	S c.			
	Total calculé en ammoniaque.	Soluble dans l'eau.	Rétrogradé ou soluble dans le citrate.	Insoluble.	Total.	Total utilisable.							
.....	24 à 3	9 à 12	1 à 2
1.85	2.24	7.36	2.23	3.33	12.92	9.59	2.26	10.85	22.08	491
6.92	8.40	492
6.92	8.40	0.07	4.67	6.78	17.16	11.52	0.27	9.50	33.97	492
14.99	18.20	0.10	41.97	493
3.16	3.84	Trace.	6.56	13.12	19.68	5.95	33.12	494
.....	5.44	4.64	10.08	9.39	495
2.69	3.26	10.24	1.11	7.52	18.87	2.86	7.25	35.34	496
4.55	5.52	1.60	3.68	2.72	8.00	2.61	9.75	25.75	497
1.97	2.39	9.15	1.73	1.79	12.67	10.88	1.97	16.10	23.37	498
2.10	2.55	8.64	1.92	1.15	11.71	10.56	3.36	17.00	24.48	499
2.04	2.48	8.00	2.37	1.15	11.52	10.37	2.36	17.15	22.93	500
.....	10.40	1.76	3.20	15.36	11½ à 14	16.56	18.13	501
.....	7.20	0.80	4.00	12.00	8 à 10	14.42	12.72	502
3.52	2 à 3	4.48	1.76	1.60	7.84	6 à 7	2 à 3	13.22	22.20	503
.....	4.27	6.24	2.99	503
2.74	2 à 3	6.88	1.27	2.40	10.55	7 à 9	3 à 4	12.00	22.02	504
.....	3.33	8.15	3.67	504
5.63	4 à 5	7.20	0.16	2.40	9.76	9 à 11	5 à 6	9.50	32.72	505
.....	6.85	7.36	5.44	505
.....	0.49	15.20	0.79	1.28	17.27	15 à 17	15.06	24.97	506
.....	2.75 à 3.50	10.50 à 16	8.50 à 12	2 à 3.50	507
2.22	2.70	6.40	3.71	3.20	13.31	2.55	16.80	23.96	507
1.79	1.40 à 2	6.27	3.88	2.65	12.80	9 à 12	2 à 3	9.70	21.94	508
.....	2.18	1.95	24.06	508

RÉSULTATS de l'examen de 84 échantillons

Numéro de l'échantillon.	Nom du fabricant.	De qui reçu.	Matières premières.	Nom ou marque de l'engrais.
509	Ingersoll Packing Co., Ingersoll.	Fabricants	Os, débris d'abattoirs et os de cochons.	<i>Ingersoll Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
510	Cie d'abattoir Union de Montréal	do	Sang et débris	<i>Tankage</i> — Garanti Trouvé
511	The Standard Fertilizer and Chemical Co. (lim.), Smith's-Falls.	R. J. Brodie, gérant.	Phosphates minéraux, noir de raffinerie et os moulus fin.	<i>Superphosphate de chaux</i> — Garanti Trouvé
512	do	do	Nitrate de soude, sulfate d'ammoniaque, potasse et sels de magnésie, phosphate minéral, noir de raffinerie et os moulus fin.	<i>Special Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
513	do	do	do do	<i>No. 1 Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
514	do	do	do do	<i>Fruit Prec Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
515	do	do	do do	<i>Standard Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
516	do	do	do do	<i>Bone Meal</i> — Garanti Trouvé
517	do	do	do do	<i>Nitrate of Soda</i> — Garanti Trouvé
518	Canada Chemical Mfg. Co. (limited), London.	Fabricants	Superphosphate de calcium tiré d'apatite du Canada et acide sulfurique, sulfate d'ammoniaque, sulfate de potassium et sulfate de sodium.	<i>Superphosphate Fertilizer No. 1</i> — Garanti Trouvé
519	do	do	do do	<i>Prolific Brand Complete Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
520	do	do	do do	<i>Challenge Brand High Grade Complete Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
521	The Wm. Davies Co. (limited), Toronto.	do	Os, sang et débris	<i>Compound Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
522	W. P. Churchill, Brooklyn, N.-E.	do	do do	<i>Ground Bone</i> — Garanti Trouvé
523	Samuel Archibald & Sons, Truro, N.-E.	do	Noir de raffinerie, nitrate de soude, potasse, plâtre et charbon de bois.	<i>Archibald's Potato Phosphate</i> — Garanti Trouvé
524	do	do	do do	<i>Archibald's General Fertilizer</i> — Garanti Trouvé
525	do	do	do do	<i>Archibald's Ground Bone</i> — Garanti Trouvé
526	Thos. Reid, Saint-Jean, N.-B.	do	Os, chairs, poissons et autres matières animales, kaïnite et sulfate d'ammoniaque, etc.	<i>Reid's Superphosphate</i> — Garanti Trouvé

d'engrais de commerce enregistrés en 1895—Suite.

Total y compris azote à l'état d'acide nitrique et à l'état d'ammon.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE.										Valeur relative du tonneau de 2,000 liv	Numéro de l'échantillon.	
	Azote.		Acide phosphorique.					Potasse.	Eau.	\$			c.
	Total calculé en ammoniaque.	Soluble dans l'eau.	Rétrogradé ou soluble dans le citrate.	Insoluble.	Total.	Total utilisable.							
5.78	9.00	7.01	4.29	12.47	16.76	16.76	6.00	8.05	36.72	509			
7.25	8.00	8.81	0.96	0.32	1.28	1.28	14.00	7.85	21.92	510			
0.62	0.75	12.79	0.64	13.01	15.00	12.00	11.80	25.68	511				
3.57	de 3½ à 4½	de 8 à 10	0.63	2.24	10 à 12	13.43	de 6 à 9	10.90	32.73	512			
1.82	de 1½ à 2¼	de 9 à 11	0.84	2.68	12.00	14.20	de 1 à 1½	12.40	23.75	513			
2.48	de 2 à 3	de 8 à 10	0.65	1.92	10 à 12	10.24	de 8 à 10	10.30	31.23	514			
2.74	de 2½ à 3½	de 9 à 11	1.16	2.68	11 à 13	14.20	de 2 à 2½	12.50	27.54	515			
3.87	5.00	4.70	5.89	15.99	21.00	21.98	5.10	37.69	516				
16.12	18.00	19.58					1.35	45.14	517				
			6.72	3.07	7.16	16.95	9.70	16.26	518				
2.11	2.00	2.56	4.16	3.64	2.24	10.04	de 6 à 7	de 2 à 3	5.35	16.74	519		
2.58	de 2 à 3	3.13	4.28	1.92	4.48	10.68	de 7 à 9	de 3 à 4	5.45	21.43	520		
6.63	8.05	8.46				10.76	1.23	8.68	33.02	521			
6.97	8.46		3.64	7.04	10.68	10.68	0.30	9.95	33.02	522			
3.76	4.56		5.44	18.23	23.67	23.67	8.20	39.48	523				
2.24	2.72	1.15	2.37	3.07	6.59	6.59	8.09	7.00	23.13	524			
1.90	2.31	1.60	2.24	3.84	7.68		3.98	7.70	19.24	525			
3.91	4.78		5.24	15.55	20.79	20.79	8.70	36.42	526				
3.53	5.88	4.28	1.41	1.91	8.64	12.20	1.35	12.80	27.02	526			
						11.96	2.21	19.55					

RÉSULTAT de l'examen de 84 échantillons

Numéro de l'échantillon.	Nom du fabricant.	De qui reçu.	Matières premières.	Nom ou marque de l'engrais
527	W. Harris & Co., Danforth Ave., Toronto.	Fabricants		Fertilizer "C"—Garanti Trouvé
528	do	do		Fertilizer "H"—Garanti Trouvé
529	do	do		Fertilizer "M"—Garanti Trouvé
530	Henry Salter, Hantsport (N.-E.).	do		Excelsior Potato Fertilizer—Garanti Trouvé
531	do	do		Excelsior Grain Fertilizer—Garanti Trouvé
532	Wm. Faint, Peterborough	do		Pure Ground Bone—Garanti Trouvé
533	do	do	La moitié en poids est composée d'os et chairs moulus; l'autre moitié est de la cendre non lavée.	The Peterborough Fertilizer—Garanti Trouvé
534	The W. A. Freeman Co., Hamilton.	do		Freeman's Pure Bone Meal—Garanti Trouvé
535	do	do	Sang, os, nitrate de soude, acide sulfurique, sulfate de potasse et ammoniacque.	Freeman's Dissolved Bone—Garanti Trouvé
536	do	do	do do	Freeman's Sure Growth Manure—Garanti Trouvé
537	do	do	do do	Freeman's Potato Manure—Garanti Trouvé
538	do	do	do do	Freeman's Bone and Potash—Garanti Trouvé
539	do	do	do do	Freeman's Celery and Early Vegetable Manure—Garanti Trouvé
540	do	do	do do	Freeman's Grass and Grain—Garanti Trouvé
541	do	do		Freeman's Victoria Bone Meal—Garanti Trouvé
542	The Pidgeon Fertilizer Co., Ltd., Windsor (N.-E.)	do	Noir animal, potasse, nitrate de soude, sang et matières animales.	Eureka Phosphate—Garanti Trouvé
543	do	do	do do	Eureka Potato Manure—Garanti Trouvé
544	do	do		Ground Bone—Garanti Trouvé
545	Standard Fertilizer Co., State St., Boston (Mass.)	do		Standard Guano—Garanti Trouvé

d'engrais du commerce enregistrés en 1895—Suite.

Total, y compris azote à l'état d'acide nitrique et à l'état d'ammoniacque.	RÉSULTATS DE L'ANALYSE.										Valeur relative du tonneau de 2,000 liv.	Numéro de l'échantillon.	
	Azote.		Acide phosphorique.					Potasse.	Eau.	\$ c.			
	Total calculé en ammoniacque.	Soluble dans l'eau.	Rétrogradé ou soluble dans le citrate.	Insoluble.	Total.	Total utilisable.							
4.48	5.44	Trace.	4.48	14.39	18.87	Trace.	4.15	35.65	527				
7.98	9.69	Trace.	2.23	3.97	6.40	Trace.	7.10	30.00	528				
1.66	2.02	Trace.	0.84	2.68	3.52	8.13	7.30	17.50	529				
0.99	1.20	3.65	0.06	3.71	1.45	6.65	9.48	530					
0.96	1.17	4.03	4.03	0.95	15.85	9.33	531						
3.38	4.10	Trace.	3.84	15.99	19.83	19.83	Trace.	9.75	33.64	532			
1.28	1.55	Trace.	0.65	4.79	5.44	5.44	1.89	7.20	12.17	533			
4.04	3.05	6.21	19.06	23.25	25.27	7.30	42.25	534					
3.10	3.04	3.71	10.49	6.91	18.20	21.11	0.48	7.35	36.30	535			
4.18	3 1/2 à 5	5.50	Trace.	2.80	8.10	8.30	3.4	7.55	9.40	30.69	536		
4.29	3.4	5.31	2.11	3.00	8.10	10.42	10.42	5.7	11.12	6.65	37.46	537	
3.66	2.3	4.45	4.99	3.51	4.48	9.10	12.98	6.8	11.49	7.95	39.24	538	
5.57	6.8	6.77	6.40	1.47	3.52	9.10	11.39	11.39	6.8	9.27	6.20	40.42	539
2.48	2.3	3.01	4.99	2.82	4.03	11.84	11.84	1.2	5.95	9.45	28.69	540	
2.10	2 1/2 à 3	2.55	10.43	20.47	23.25	30.90	30.90	5.68	44.00	541			
2.44	3.4	2.97	1.41	4.35	1.60	10.12	7.36	7.36	2.50 à 3	2.32	6.55	18.95	542
2.25	4.5	2.72	1.28	3.40	1.08	5.6	5.76	5.76	6.8	5.85	3.40	19.95	543
4.39	3.4	5.33	Trace.	23.24	19.00	19.00	01.02	7.30	36.99	544			
2.04	1.50 à 2.50	2.39	5.7	1.50 à 2	1.40	8.11	11.19	6.50 à 9	3.4	3.57	9.30	23.44	545

RÉSULTAT de l'examen de 84 échantillons

Numéro de l'échantillon.	Nom du fabricant.	De qui reçu.	Matières premières.	Nom & marque de engrais.
546	Williams & Clark Fertilizer Co., 92 State St., Boston, (Mass.)	Fabricants.....		<i>Americus Corn Phosphate</i> — Garanti..... Trouvé.....
547	do	do		<i>Americus Potato and Tobacco Manure</i> — Garanti..... Trouvé.....
548	Cumberland Bone Phosphate Co., State St., Boston, (Mass.)	do		<i>Cumberland Guano</i> — Garanti..... Trouvé.....
549	Cleveland Fertilizer Co., Cleveland, Ohio, (E.-U.)	do		<i>Cleveland Fertilizer</i> — Garanti..... Trouvé.....
552	Armour & Co., Chicago.	do		<i>Bone, blood and potash</i> — Garanti..... Trouvé.....
553	do	do		<i>Bone and Blood</i> — Garanti..... Trouvé.....
554	do	do		<i>Raw Bone Meal</i> — Garanti..... Trouvé.....
555	do	do		<i>All Soluble</i> — Garanti..... Trouvé.....
556	do	do		<i>Bone Meal</i> — Garanti..... Trouvé.....
557	do	do		<i>Ammoniated Bone and Potash</i> — Garanti..... Trouvé.....
558	The Collingwood Meat Co., Collingwood.	do		<i>Fertilizer</i> — Garanti..... Trouvé.....

d'engrais du commerce enregistrés en 1895—Suite.

Numéro de l'échantillon.	RÉSULTAT DE L'ANALYSE.										Valeur relative du tonneau de 2,000 liv.	Numéro de l'échantillon.
	Azote.		Acide phosphorique.					Potasse.	Eau.			
	Total, y compris le prix azote à l'état ammi.	Total calculé en azote.	Soluble dans l'eau.	Rétrogradé ou soluble dans le trarite.	Insoluble.	Total.	Total utilisable.					
546	2 11	2 50 à 3 50 2 56	7 à 9 7 67	2 à 3 3 01	1 à 2 0 96	10 à 14 11 64	9 à 13	1 50 à 2 50 2 12	17 70	\$ c. 23 16	546	
547	2 32	2 50 à 3 50 2 85	6½ à 8½ 8 31	1½ à 2½ 2 56	1 à 2 0 45	9 à 13 11 32	8 à 11	3 à 4 2 97	16 90	24 73	547	
548	1 84	1 25 à 2 25 2 24	6 72	2 88	2 56	10 à 12 12 16	8 à 11	3 7 à 5 5 2 63	11 35	22 08	548	
549	1 35	1 25 à 2 1 63	3 39	1 à 2 6 20	1 à 2 3 07	9 à 13 12 66	8 à 11	2 à 3 3 59	10 85	21 59	549	
552	4 48	5 à 6 5 44		4 00	10 71	12 à 14 14 71	8 à 10	6½ à 7 85 5 79	4 55	36 67	552	
553	5 88	7 à 8 6 97		2 72	11 19	10 à 12 13 91	5 à 7		5 50	33 43	553	
554	3 90	4½ à 5½ 4 74		4 16	18 07	22 à 25 22 23			5 90	38 01	554	
555	3 01	3½ à 4½ 3 66		8 63	4 16	10 à 13 12 79	8 à 11	4 à 5 5 99	2 20	31 03	555	
556	3 01	3 à 4 3 66	1 60	14 71	9 44	25 à 28 25 75			3 40	41 12	556	
557	2 50	2 à 3 3 04	2 56	5 28	4 80	8 à 10 12 64		1 à 2 0 87	4 55	24 11	557	
558	6 58	7 99	Trace.	9 79	1 60	11 39		0 50	13 60	33 59	558	

RAPPORT

DU

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

DU

CANADA

POUR L'ANNÉE CIVILE

1895

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1896

TABLE DES MATIÈRES.

RAPPORT DU MINISTRE :—	PAGE.
I. Remarques générales.....	v
II. Agriculture, contenant :	v
Acide phosphorique en agriculture, L'.....	xxix
Admission de bœufs de boucherie dans la Colombie-Britannique.....	ix
Agriculture.....	xxx
Aphis à laine, L'.....	xxvii
Arbres à cire chinois.....	xxvi
Archives publiques.....	xxxiii
Arrêtés du conseil concernant la quarantaine, 1895.....	xiv
Bétail américain en transit à travers le Canada.....	xv
Bétail canadien pour la France.....	xi
Chevaux canadiens pour l'Angleterre.....	xiv
Cidre.....	xxiv
Commerce du bétail.....	vii
Conférence littéraire internationale.....	
Convention sanitaire de Dresde.....	xxxii
Culture du lin.....	xxvii
Engraissement des bestiaux avec du grain.....	xxii
Exportations de bétail sur pieds.....	x
Exportations de fruits dans des compartiments froids.....	xxv
Entomologie.....	xxvii
Expositions.....	xxxi
Exposition photographique, Institut Impérial.....	xxxi
“ des confiseurs, etc.....	xxxii
“ industrielle et des beaux-arts à Mexico.....	xxxii
“ territoriale à Régina.....	xxxiii
Congrès agricole international à Bruxelles.....	xxxiii
Fermes expérimentales.....	xv
Fourrage pressé.....	xxiii
Gale des moutons.....	xiii
Guano de poisson.....	xxv
<i>Herd-books</i> et <i>Stud-books</i> canadiens aux États-Unis.....	xiv
Huile de bouleau.....	xxv
Huile de coton.....	xxiv
Huile de graine de lin.....	xxviii
Importations du bétail vivant.....	vii
Irrigation.....	xxix
Jeunes bêtes à cornes pour les ranches.....	xxii
Laiteries.....	xvii-xx
Exportations des produits de la laiterie (Beurre);.....	xxi
“ “ (Fromage).....	xxi
Maladies d'animaux à la Jamaïque, Rapport sur les.....	xiii
Maladies des animaux.....	xi
Actinomyose.....	xii
Tuberculose.....	xii
Tuberculine.....	xii
Mauvaises herbes.....	xxviii
Mousse à litière.....	xxvii
Opérations agricoles et horticoles à Oka.....	xvii
Orge canadienne pour les brasseurs anglais.....	xxx
“ “ distilleries anglaises.....	xxix

	PAGE.
Oufs conservés.....	xxiii
Pharmacopée britannique.....	xxx
Quarantaine du bétail dans la province de Québec et les provinces maritimes.....	vii
" en Ontario.....	viii
" au Nord-Ouest.....	viii
" à la Colombie-Britannique.....	viii
Récoltes.....	v-vi
Sociétés d'agriculture.....	xxxiii
Sucre de betterave.....	xxvi
Volailles et œufs.....	xxiii
III. Brevets d'invention.....	xxxiv
IV. Droits de propriété littéraire et artistique, Marques de Commerce, Dessins de fabriques et Marques de bois.....	xxxviii
V. Police sanitaire.....	xxxix
Lazaret de Tracadie.....	xlii
•VI. Statistique.....	xliii
Statistique sanitaire.....	xliv
" criminelle.....	xlv
Recensement.....	xlv
Résumé statistique, Annuaire.....	xlvi
Statistique générale.....	xlvi
ANNEXES :	
Rapports des officiers de la Quarantaine.....	1 à 27
" " des bestiaux.....	29 à 81
Divers sujets.....	82 à 148

RAPPORT

DU

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

1895.

Au très honorable sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen, vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse : vicomte Gordon d'Aberdeen, comte d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'agriculture pour l'année se terminant le 31 octobre 1895.

I.—REMARQUES GÉNÉRALES.

La seule mesure législative affectant l'administration du ministère de l'agriculture adoptée pendant la dernière session du parlement a été le chapitre 37, 58-59 Viet., intitulé : " Acte modifiant l'Acte des droits d'auteur".

Sous les rubriques respectives des divisions de ce département on trouvera un résumé des opérations de l'année dernière. Ces opérations ont été bien remplies.

Jusqu'au 11 juillet le ministère de l'agriculture a été sous la direction de l'hon. A. R. Angers, et subséquemment de l'honorable J. A. Ouimet comme ministre intérimaire.

II.—AGRICULTURE.

La saison de 1895 a été remarquable par la sécheresse qui s'est fait sentir dans quelques-uns des districts les plus remarquables, tandis que d'autres parties du Canada ont été favorisées d'une quantité inaccoutumée de pluie. L'Ontario, à l'exception des districts de l'est avoisinant la province de Québec, a souffert de la sécheresse, ce qui a réduit d'une moitié à peu près la récolte du foin, et pendant quelque temps a beaucoup diminué le pâturage. Les rapports disent que la récolte des produits de toute sorte a été moindre que la moyenne ordinaire, bien que le foin et le grain aient été plus abondants que d'ordinaire dans quelques-uns des comtés de l'est. Une forte

gelée qui est venue de bonne heure dans le mois de juin a causé beaucoup de tort aux fruits dans une partie de l'ouest d'Ontario, mais dans les endroits où la gelée ne s'est pas fait sentir la récolte des fruits a été très satisfaisante.

Il y a eu une augmentation marquée dans les produits de la laiterie dans la province de Québec, et le pâturage a été bon. La récolte de foin et autres fourrages, de même que celle de tous les grains, a été satisfaisante dans la plupart des districts, et la qualité bonne.

Dans les provinces maritimes la saison s'est ouverte de bonne heure et le temps s'est comporté favorablement pour les semailles, suivi immédiatement par des pluies opportunes, et la récolte du foin a été généralement bonne. Puis est venue dans quelques localités une grande sécheresse qui a arrêté la croissance, donné une paille courte, et réduit le rendement en grains.

Nonobstant ces contretemps la récolte dans ces provinces s'est maintenue à la moyenne ordinaire. La plus grande attention que l'on porte à la laiterie dans l'Île du Prince-Edouard et dans d'autres parties des provinces maritimes donne les meilleurs résultats. La récolte des fruits y a été bonne et profitable, et l'étendue que l'on consacre à la culture des fruits, spécialement dans la Nouvelle-Écosse, augmente tous les jours.

Dans le Manitoba le printemps a été favorable aux semailles, et la pluie qui a suivi a été suffisante ; ces conditions favorables ont produit une récolte remarquablement forte de tous les grains. Bien que la moyenne du blé récolté ne sera pas tout à fait d'une aussi bonne qualité que celui de 1894, une très grande quantité est cependant de qualité excellente. Dans l'Assiniboïa il est tombé autant de pluie ou même plus que dans la plus grande partie du Manitoba, et les récoltes de toutes sortes y ont été exceptionnellement bonnes. La grande augmentation dans le nombre des animaux pour la laiterie et pour la boucherie, des porcs, des moutons et des volailles, dans le Manitoba et dans le Nord-Ouest, ainsi que l'augmentation dans les produits de la laiterie et dans l'étendue consacrée à la culture du lin, contribuent à rendre les rapports des cultivateurs du Nord-Ouest de plus en plus satisfaisants. Cet état de choses satisfaisant aura l'effet, il faut l'espérer, d'augmenter le nombre des colons sur les terres fertiles de cette partie du Canada.

La température sur les côtes de la mer de même que dans la partie plus sèche de l'intérieur de la Colombie-Britannique a été favorable à la culture, et les récoltes ont été bonnes. Pendant la récolte le temps a été généralement beau et le grain a pu être sauvé en bon état ; les pluies qui sont venues ensuite ont bénéficié aux racines. La récolte des fruits a été généralement très satisfaisante, et cette culture fait de grands progrès dans la province.

Agriculture—Rapport du Ministre.

COMMERCE DU BÉTAIL.

IMPORTATION DU BÉTAIL VIVANT.

Le rapport de l'importation et l'inspection des animaux dans le Canada pendant la dernière saison est comme suit :—

11,37 bêtes à cornes ; 35,964 moutons ; 206 porcs ; 1,181 chevaux et mules. Ces animaux sont entrés par les différents points désignés plus bas, savoir :—

	Bêtes à cornes.	Moutons.	Cochons.	Chevaux et mules.
<i>Par mer.</i>				
Québec et Pointe Lévis.....	10	350		
Halifax, N.-E.....				2
Saint-Jean, N.-B.....	1		2	
Charlottetown, I.P.-E.....		1		4
Victoria, C.-B.....	45	27,535		54
<i>Par terre.</i>				
Point-Edward, Ont.....	22		28	
Emerson, Man.....	209	383	141	732
Manitou.....	102	143		165
Deloraine.....		108		72
MacLeod, T. N.-O.....	686	308		
Lethbridge.....		1,500		
New-Westminster, C.-B.....		5,636		
Kootenay, C.-B.....				152
Osoyoos.....	13		3	
Douglas.....	24		4	
Huntingdon.....	8			
Nelson.....	17		26	
Waneta.....			2	
	1,137	35,964	206	1,181

QUÉBEC ET LES PROVINCES MARITIMES.

L'importation *via* Québec, Halifax et Saint-Jean d'animaux pour l'élevage, est indiquée dans le tableau suivant, qui donne le nombre total des animaux arrivés, et leurs destinations.

Pour le Canada—	1894.	1895.
Bêtes à cornes.....	27	11
Moutons.....	189	60
Porcs.....	22	2
Pour les Etats-Unis—		
Bêtes à cornes.....	—	—
Moutons.....	112	290
Porcs.....	—	2

Aucune maladie n'a été découverte chez ces animaux, et tous ont été renvoyés de la quarantaine en parfaite santé, les bêtes à cornes après une détention de quatre-vingt-dix jours au bord de la mer et les moutons quinze jours.

QUARANTAINE DES BESTIAUX D'ONTARIO.

L'importation d'animaux pour l'élevage à la quarantaine de la Pointe-Edouard, Ontario, a été de vingt-deux bêtes à cornes, évaluées à \$2 495, et vingt-huit porcs, \$720. Les rapports indiquent que tous ces animaux ont passé à cette station de quarantaine en parfait état de santé et étaient de race supérieure. Les porcs soutenaient une comparaison favorable avec ceux des années précédentes.

Le professeur Andrew Smith, M.V., rapporte que les chevaux et les bêtes à cornes d'Ontario sont en parfait état de santé, malgré la grande sécheresse qui a prévalu pendant tout l'été. L'examen des poumons de neuf cent vingt-sept bêtes à corne, abattues dans les villes de Toronto, Hamilton, London et Galt a donné la preuve de l'absence de maladie. L'on n'a découvert aucune forme de pneumonie.

QUARANTAINE DES BESTIAUX DU NORD-OUEST.

Le nombre d'animaux entrés dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest pendant la saison de nière et inspectés aux différents ports d'entrée, est indiqué dans le tableau général donné ci-dessus. Ces rapports sont faits par les inspecteurs vétérinaires et les inspecteurs de la police à cheval aux différentes stations.

M. McFadden, inspecteur vétérinaire à Emerson, fait remarquer qu'il y a eu une légère augmentation dans le nombre de chevaux, de moutons et de porcs entrés à ce port pendant l'année, et une petite diminution dans le nombre de bêtes à cornes. L'épreuve tuberculeuse a été imposée à chaque animal entrant dans le pays, les résultats complets en ont été consignés dans les dossiers, et pas un animal pour la boucherie n'a quitté la quarantaine avant que ces rapports aient été examinés par l'inspecteur vétérinaire en chef, et que celui-ci ait fait son rapport. Pas un des examens faits sur deux cent neuf animaux n'a montré d'indice d'affection tuberculeuse. Deux animaux seulement sont morts de maladies ordinaires.

Le colonel Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord Ouest, fait rapport que toutes les précautions sont prises pour mettre en vigueur les règlements concernant la quarantaine sur tous les points de la frontière, afin d'empêcher l'entrée dans le pays d'aucun animal atteint de maladie, et dit que les colons sont très satisfaits de l'état de leurs animaux à leur sortie de la quarantaine. Il rapporte que peu d'animaux sont morts cette année, par suite des maladies ordinaires, à l'exception de l'actinomyose ou sarcome de la mâchoire, dont le nombre de cas a augmenté.

A Estevan, comme résultat de l'excellent pâturage cette année, les animaux ont très bien fait.

L'inspecteur de Lethbridge rapporte que la santé du bétail a été excellente à cet endroit, la seule exception étant des cas d'actinomyose. Les animaux atteints de cette maladie ont été abattus, et la viande en a été utilisée pour des appâts pour la chasse au loup.

L'inspecteur à McLeod fait rapport que trois cent huit moutons ont été importés du Montana.

QUARANTAINE À BESTIAUX DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Le nombre total d'animaux importés dans la Colombie-Britannique a été de cent sept, dont quarante-cinq sont venus par la mer et soixante et deux par voie de terre.

Agriculture—Rapport du Ministre.

Le tableau suivant donne les chiffres comparés :—

PAR LA MER.

	1894.	1895.
<i>Victoria</i> —		
Bêtes à cornes.....	261	45
Moutons.....	29,897	27,535
Chevaux et mules.....	180	54

PAR VOIE DE TERRE.

<i>New Westminster</i> —		
Moutons.....		5,636
<i>Kootenay</i> —		
Bêtes à cornes.....	3	
Chevaux.....	141	152
<i>Osoyoos</i> —		
Bêtes à cornes.....		13
Porcs.....		3
<i>Douglas</i> —		
Bêtes à cornes.....		24
Moutons.....		4
<i>Waneta</i> —		
Porcs.....		2
<i>Huntingdon</i> —		
Bêtes à cornes.....		8
<i>Nelson</i> —		
Bêtes à cornes.....		17
Porcs.....		26

Vu les demandes faites de temps à autre pour l'admission du bétail dans la Colombie-Britannique par la frontière du sud à des points où les sentiers ou passes sont les seules voies pour l'entrée des animaux nécessaires aux colons et aux compagnies minières près de la frontière aux points indiqués, vu la nature inaccessible du pays, un arrêté du conseil a été adopté le printemps dernier, autorisant le département de l'agriculture à faire droit à ces demandes individuelles pour l'admission des animaux à travers la frontière de la Colombie-Britannique, le point d'entrée constituant pour l'occasion une station spéciale de quarantaine sujette aux conditions et règlements définis dans le chapitre 7 des arrêtés du conseil du Canada, le dit chapitre nommant certains officiers de douane *ex officio* officiers de quarantaine. Cette autorisation, cependant, n'était que temporaire, en attendant l'établissement de stations régulières sur la frontière et jusqu'à ce que des renseignements suffisants puissent être obtenus concernant les détails des conditions nécessaires pour l'isolement et le soin des animaux retenus en quarantaine. De plus, aucune demande n'était accordée tant que les conditions et obligations imposées par les règlements de la quarantaine concernant l'isolement et la surveillance des animaux, l'inspection vétérinaire et la longueur du temps de quarantaine, n'avaient pas été remplies.

ADMISSION DES BŒUFS DE BOUCHERIE DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Ainsi qu'il en a été fait mention dans le rapport de l'année dernière, des arrangements temporaires ont été faits alors pour permettre l'importation des bœufs des Etats-Unis pour être abattus immédiatement après leur entrée dans la Colombie-Britannique, vu l'existence d'une disette de bœuf causée par le blocus des glaces à

la suite d'inondations. De bonne heure, le printemps dernier, lorsque la rivière Colombie a été fermée par la glace, il a été porté à la connaissance du département qu'il n'y avait pas de bœuf à Nelson, à Kamloops et dans les environs, et pour obvier à cette disette autorisation a été accordée d'importer du bœuf des Etats-Unis pour consommation immédiate. Cette autorisation, cependant, n'était que temporaire, et aussitôt que les causes de la disette furent disparues, il ne fut plus permis d'entrer du bétail dans les Etats-Unis, à moins de se conformer aux règlements ordinaires de la quarantaine.

EXPORTATION D'ANIMAUX SUR PIED.

L'exportation d'animaux sur pied au Royaume-Uni pour l'année 1895, telle que rapportée par les inspecteurs, ainsi que leur expédition, sont données dans le tableau suivant:—

Bêtes à cornes	99,606
Moutons.....	187,338

Les expéditions furent comme suit:—

	Bêtes à cornes.	Moutons.
De Montréal directement en Angleterre.....	93,321	187,338
De Montréal <i>via</i> Portland.....	1,834	
“ “ Halifax.....	2,641	
“ en France	1,810	
Total.....	<u>99,606</u>	

Le tableau suivant donne la comparaison entre les expéditions des dix dernières années au Royaume-Uni:—

	Bêtes à cornes.	Moutons.
1885.....	69,158	38,534
1886.....	64,555	94,297
1887.....	64,621	35,473
1888.....	60,828	46,167
1889	85,053	58,983
1890	122,182	43,780
1891.....	118,947	32,157
1892.....	98,755	15,232
*1893.....	80,899	1,780
1894.....	82,217	121,304
1895.....	99,606	187,338

Le nombre de moutons exportés cette année a considérablement augmenté, ce qui montre que le mouton du Canada est de plus en plus apprécié sur les marchés du Royaume-Uni.

Le professeur McEachran fait rapport que pas un seul animal exporté n'avait le moindre indice qui pouvait faire soupçonner des traces de maladie contagieuse. Les règlements pour l'inspection avant l'embarquement étaient rigidelement observés.

* Pour dix mois seulement.

Agriculture—Rapport du Ministre.

Cent quarante bêtes à cornes et huit cent trente-deux moutons ont été retenus ou rejetés par les inspecteurs, cinquante-sept de ces animaux portaient ou avaient reçu d'autres blessures pendant le transport sur terre, quinze étaient affaiblis par l'âge, un souffrait de la gale, et soixante et sept de la sarcome de la mâchoire; cinquante-deux moutons ont été rejetés comme boiteux ou blessés, cent vingt dont la laine avait été mangée en route; un troupeau de six cent soixante moutons venant des États-Unis et atteints de la gale a été renvoyé à Chicago.

Les animaux recueillis pour l'exportation venaient de toutes les parties du Canada, à l'exception de la Colombie-Britannique, et le fait qu'ils n'étaient atteints d'aucune maladie est une preuve évidente de l'excellent état de santé du bétail canadien.

M. McMillan, M.V., qui est autorisé par le département à faire l'inspection du bétail exporté de l'Île du Prince-Edouard, fait rapport que quatre cent quarante-cinq bêtes à cornes, quatre-vingt-quatre chevaux et quinze cent soixante et douze moutons ont été dûment inspectés avant leur embarquement et ont été tous trouvés en bonne santé.

L'exportation totale d'animaux pour tout le Canada est indiquée dans le tableau suivant, copié des rapports du commerce et de la navigation depuis 1873 :—

Année.	Chevaux.		Bêtes à cornes.		Moutons.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		\$		\$		\$
1874.....	5,399	570,544	39,623	951,269	252,081	702,564
1875.....	4,382	460,672	38,968	823,522	242,438	637,561
1876.....	4,299	442,338	25,367	601,448	141,187	505,588
1877.....	8,306	779,222	22,656	715,750	209,899	583,020
1878.....	14,179	1,273,728	29,915	1,152,334	242,989	699,337
1879.....	16,629	1,376,794	46,569	2,096,696	308,093	988,045
1880.....	21,393	1,880,379	54,944	2,764,437	398,746	1,422,830
1881.....	21,998	2,094,037	63,277	3,461,871	354,155	1,372,127
1882.....	20,920	2,236,637	62,106	2,256,330	311,669	1,228,957
1883.....	13,019	1,633,291	66,396	3,898,028	308,474	1,388,056
1884.....	11,505	1,617,829	89,263	5,681,082	304,403	1,544,005
1885.....	12,310	1,640,506	144,441	7,508,643	335,207	1,264,811
1886.....	16,951	2,232,623	92,661	5,916,551	359,488	1,184,106
1887.....	19,081	2,350,926	116,490	6,521,320	443,628	1,595,350
1888.....	20,505	2,563,407	100,748	5,012,788	395,320	1,283,537
1889.....	17,874	2,226,892	102,980	5,714,526	360,939	1,276,918
1890.....	16,709	2,007,533	81,478	6,952,185	316,013	1,276,999
1891.....	11,868	1,572,564	117,765	8,744,769	299,587	1,150,865
1892.....	11,306	1,484,431	107,180	7,749,399	331,278	1,429,067
1893.....	13,387	1,588,007	107,225	7,745,103	362,455	1,288,540
1894.....	9,414	1,178,006	86,063	6,499,717	234,100	849,651
1895.....	15,332	1,547,867	93,806	7,121,148	291,862	1,627,089

BÉTAIL CANADIEN POUR LA FRANCE.

L'exportation du bétail en France, dont l'inauguration a été notée dans le rapport de l'année dernière, a augmenté quelque peu, la quantité totale cette année étant de mille huit cent dix contre huit cent trente-quatre l'année dernière.

INVESTIGATIONS DES MALADIES DES ANIMAUX.

Les seules maladies de conséquence constatées parmi les animaux l'année dernière ont été la tuberculose et l'actinomyose, et la maladie du bétail de Pictou. On a rapporté quelques cas de moindre importance dans divers endroits, mais après enquête on a constaté immédiatement que ce n'était que des cas de maladies incidentes auxquelles sont sujets partout les animaux.

Le professeur McEachran dit que la santé de notre bétail en général est presque phénoménale. Le professeur Andrew Smith déclare que les chevaux et les bêtes à cornes d'Ontario sont dans un état de santé d'un degré très élevé.

M. Friuk, de Saint-Jean, N.-B., fait rapport que sur cinq cent trente-quatre animaux examinés, il a constaté une absence entière de maladie, à l'exception d'une trace de tuberculose chez une vache âgée, et il constate que la santé de tous les animaux dans le Nouveau-Brunswick est exceptionnellement bonne.

L'ACTINOMYCOSE

ou sarcome de la mâchoire a été constatée dans différentes parties du Canada et des Territoires du Nord-Ouest. Les inspecteurs à Montréal ont rejeté soixante-sept animaux parce qu'ils étaient atteints de cette maladie.

TUBERCULOSE.

Le professeur McEachran constate que le nombre de troupeaux affectés par cette maladie diminue considérablement dans la province de Québec et dans les provinces maritimes, ce qui est une preuve que les propriétaires d'animaux observent avec plus de soin les mesures préventives. Comme sauvegarde contre l'importation de cette maladie de l'étranger, tous ces animaux importés en Canada subissent l'épreuve de la tuberculine aux quarantaines, les propriétaires ayant le choix, si on constate la tuberculose, de les renvoyer à l'endroit d'où ils viennent ou de les faire abattre. Cette précaution a été d'une grande importance, car on a trouvé parmi les animaux importés pour l'amélioration de la race un beaucoup plus grand nombre qu'on ne s'y attendait qui étaient atteints de tuberculose et qui ont été rejetés. L'importance de cette maladie est par conséquent arrêtée par la quarantaine des animaux.

Une circulaire a été adressée de bonne heure dans la saison aux officiers à toutes les stations de quarantaine et ports d'entrée sur la côte de l'Atlantique, disant que dans le cas du bétail venant du Royaume-Uni, accompagné d'un certificat d'un médecin vétérinaire disant que les animaux avaient subi l'épreuve de la tuberculine peu de temps avant la date de leur exportation, tel certificat devra être accepté comme preuve d'absence de tuberculose.

TUBERCULINE.

Dans le cours de l'année des demandes de tuberculine venant de différentes parties du pays ont été faites au département de temps à autre, dans le but de faire l'épreuve d'animaux. La lymphe requise pour cet objet a été fournie par le département à la charge de ceux pour lesquels l'épreuve était faite, et, lorsque c'était possible, on a exigé que l'épreuve fut faite sous la direction d'un médecin vétérinaire. La lymphe est diluée à la ferme expérimentale avant d'être expédiée, et est par conséquent fournie dans les conditions propres à faire les épreuves. Des instructions imprimées accompagnent aussi chaque envoi de lymphe.

Agriculture—Rapport du Ministre.

LA GALE DES MOUTONS.

Le professeur McEachran déclare que cette maladie n'est pas connue dans Québec ou dans les provinces maritimes, et qu'elle a été détruite dans les Territoires du Nord-Ouest. On rapporte, cependant, que l'on a constaté l'existence de cette maladie à l'arrivée en Angleterre de plusieurs steamers venant de Montréal avec des moutons à bord. Il est probable que la maladie avait été emportée par quelques moutons de Chicago, dont un grand nombre sont transportés sur des steamers canadiens, mais chez lesquels on n'avait pu constater de maladie avant le départ.

Immédiatement après la réception d'un câble du haut-commissaire disant que des cas de maladie avaient été découverts sur des moutons arrivant en Angleterre, le département a fait faire une enquête sur l'état des troupeaux canadiens. Le professeur McEachran a fait rapport immédiatement qu'un très petit nombre de ces chargements de moutons étaient canadiens, et que ceux qui l'étaient venaient de la province d'Ontario.

Le professeur Andrew Smith a reçu instruction immédiatement de faire une enquête, et il a fait rapport d'absence complète de la gale dans la localité d'où les moutons venaient.

Une très stricte inspection des moutons est faite à la frontière, et si l'on trouve des moutons atteints de la gale tous les moutons qui sont venus en contact avec eux ne peuvent et ne pourront entrer en Canada.

Des médecins vétérinaires prétendent que le microbe qui cause la gale peut être présent dans la laine de l'animal et n'atteindre la peau qu'après un séjour de quelques jours à bord du navire. Les inspecteurs au port d'embarquement sont si soigneux qu'à l'arrivée à Montréal d'un troupeau de 1,500 moutons venant des Territoires du Nord-Ouest, ils ont trouvé que soixante et quinze d'entre eux s'étaient mangé la laine sur le dos les uns des autres. Le professeur dit qu'une fois que les moutons ont contracté cette habitude ils ne l'abandonnent plus, mais craignant que l'on ne se méprenne en Angleterre sur la cause de leur apparence, il a empêché l'exportation de ceux dont la laine avait été plus ou moins enlevée. Un examen des plus minutieux fait par les inspecteurs vétérinaires dans les différentes parties du pays ne montre aucune preuve de l'existence de la gale parmi les moutons canadiens.

RAPPORT SUR LES MALADIES D'ANIMAUX À LA JAMAÏQUE.

A la demande de Son Excellence le gouverneur de la Jamaïque, qui désirait avoir des renseignements d'un médecin vétérinaire expert du Canada sur une maladie qui causait des pertes sérieuses parmi les animaux dans certaines parties de l'île, certains paragraphes de la dépêche du gouverneur de la Jamaïque furent communiqués au professeur D. McEachran, doyen de la faculté de médecine comparée et de science vétérinaire à l'université McGill, et vétérinaire en chef du département de l'agriculture, pour qu'il en fasse un examen et donne son opinion.

Le professeur McEachran a adressé à ce département, pour être transmis par l'entremise de Votre Excellence au gouverneur de la Jamaïque, un rapport soigné et élaboré sur les points et symptômes de la maladie à propos de laquelle on lui demandait son opinion, et a transmis en même temps un système bien conçu de protection de l'île de Jamaïque contre l'espèce de maladie indiquée.

CHEVAUX CANADIENS POUR L'ANGLETERRE.

M. Down, de Bristol, Angleterre, dont on trouvera le rapport dans ce volume aux annexes, appelle l'attention sur ce qu'il appelle un "nouveau commerce" dans cette ville, savoir : les chevaux canadiens. Entre deux à trois cents ont été reçus à Bristol venant directement de Montréal, et bien que les prix obtenus aient été assez bons, la plupart de ces chevaux auraient obtenu un prix plus élevé si la vente avait été annoncée publiquement. M. Down recommande que l'on n'exporte pas à Bristol de chevaux âgés de plus de six ans.

ARRÊTÉS DU CONSEIL CONCERNANT LA QUARANTAINE, 1895.

On trouvera au nombre des annexes un résumé des arrêtés du conseil concernant la quarantaine adoptés depuis le rapport de l'année dernière. Ce résumé, avec un résumé semblable pour l'année dernière, forme un supplément à l'annexe n^o 32 du rapport du département pour l'année 1892, et à l'annexe n^o 15 dans le rapport de 1894.

LES HERD-BOOKS ET STUD-BOOKS CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS.

Cette question, à laquelle il a été fait allusion dans des rapports précédents, n'est pas encore réglée, mais la correspondance à ce sujet montre que les autorités des États-Unis sont opposées à la demande du Canada. L'ambassadeur anglais à Washington a, au mois d'avril dernier, informé Votre Excellence que le secrétaire de l'agriculture des États-Unis déclare que les règlements tels qu'ils sont maintenant ne permettent aucune distinction, et que si l'on accordait aux autorités du Canada leur demande de reconnaître les *herd-books* et *stud-books* de bétail canadien et exotique, il deviendrait nécessaire de reconnaître tous les livres semblables qui pourraient être ouverts dans les autres pays du continent américain, pratique que le secrétaire de l'agriculture considérerait sujette à de graves objections. Le gouvernement canadien a décidé, après mûre délibération, d'envoyer à l'ambassadeur anglais à Washington un exemplaire d'un traité publié par la *Canadian Herd-Book Commission*, contenant des détails complets concernant une race de bœufs canadiens, en lui demandant de le transmettre au secrétaire de l'agriculture dans le but de le faire reconnaître. Les termes de la réponse, en date du 9 octobre courant, sont défavorables à la reconnaissance de la race bovine canadienne, et le secrétaire déclare de plus que tant que la généalogie et de nouvelles preuves de pureté de race ne seront pas produites, on ne considère pas un changement d'attitude de la part du gouvernement des États-Unis désirable. En premier lieu on avait objection à reconnaître les *herd-books* canadiens pour des races d'animaux exotiques, parce que l'on prétendait qu'on ne pouvait avoir de *herd-books* pour les races Durham, Jerseys ou courtes cornes, les races reconnues du Royaume-Uni. L'extrait suivant de la lettre du secrétaire d'État des États-Unis fait connaître toutes les raisons de cette décision.

"Conformément aux vues du département de l'agriculture, le secrétaire intérimaire du Trésor est d'opinion que les renseignements fournis par les autorités canadiennes ne sont pas suffisantes pour établir l'existence d'une nouvelle race en Canada. Le bétail élevé dans les îles du Chenal est par sa position isolé de tout autre bétail, et grâce à des lois spéciales aucun animal vivant n'est admis dans les îles venant de l'étranger excepté pour être mené à la boucherie immédiatement. Une règle semblable n'a pas été établie dans la province de Québec, et il n'est pas suffisamment établi que les ancêtres de ces animaux ont tous appartenu à cette race et type particuliers.

Agriculture—Rapport du Ministre.

BÉTAIL AMÉRICAIN EN TRANSIT À TRAVERS LE CANADA.

Une explication complète du système adopté à l'égard du bétail en transit ainsi que de l'inspection du dit bétail et de sa condition pendant le transit forme le sujet d'une annexe à ce volume. Ces détails sont le fruit d'observations personnelles de l'ex-sous-ministre de l'agriculture. Ce document montre de plus que pendant les quatorze dernières années, plus de trente millions d'animaux ont été transportés à travers le Canada venant des Etats-Unis, et il n'y a pas eu pendant toute cette période un seul cas de contact avec les animaux canadiens, ce qui était le point essentiel des règlements.

FERMES EXPÉRIMENTALES.

Le caractère pratique, la certitude et l'utilité des expériences faites sur toutes sortes de produits à la ferme expérimentale centrale et aux succursales, ont inspiré aux cultivateurs de toutes les parties du pays beaucoup de confiance dans leur valeur, et les demandes de renseignements augmentent continuellement. D'année en année un grand nombre de personnes qui s'intéressent à l'agriculture visitent les fermes pour en examiner les cultures, afin d'y recueillir les renseignements qui pourront leur être utiles. Lorsque ces visiteurs viennent en corps nombreux, et cela arrive fréquemment pendant la saison d'été, les officiers des fermes leur font des conférences dans lesquelles ils font ressortir les points d'intérêt des travaux qui sont en marche. Les visiteurs ont manifesté beaucoup d'appréciation des efforts faits dans ce sens, ce qui est un sujet de beaucoup de satisfaction.

Les épreuves subséquentes faites avec les nouvelles variétés d'avoine, orge, blé et pois d'espèces croisées, produites à la ferme centrale et aux succursales, continuent à indiquer l'utilité probable de quelques-unes des meilleures d'entre elles. Les résultats d'une épreuve plus générale de plusieurs des variétés qui promettent le plus, dont environ 2,000 échantillons ont été envoyés le printemps dernier à des cultivateurs résidant dans différents climats du Canada, contribuent à confirmer les opinions favorables que l'on s'en était formé.

La distribution annuelle d'échantillons des variétés de grains et de pommes de terre qui ont donné les meilleurs résultats dans les différentes fermes expérimentales, a causé beaucoup de satisfaction, et grâce à l'augmentation d'intérêt qui se manifeste dans cette branche, et au plus grand soin que l'on prend des échantillons expédiés, on espère qu'avant longtemps les cultivateurs dans toutes les parties du Canada auront comme graines de semence dans chaque district les variétés de céréales qui promettent le plus sous le rapport de la qualité et du rendement. Il a été fait une nouvelle distribution de jeunes arbres, de boutures, et plus spécialement de graines d'arbres forestiers et d'arbres d'ornement. Cette distribution, cependant, a été limitée aux variétés qui sont censées devoir le mieux résister dans les parties les plus froides du pays, et s'est faite principalement aux colons dans les districts dépourvus d'arbres. La récente distribution de jeunes arbres, de boutures et de graines d'arbres s'est faite presque exclusivement des fermes expérimentales succursales, parce que, règle générale, ces plants endurent mieux les vicissitudes du climat lorsqu'ils ont grandi dans le district où ils doivent être transplantés. Les expériences dans la culture des arbres protecteurs et pour la production économique qui ont été poursuivies depuis l'établissement des différentes fermes expérimentales, ont pris plus d'extension et ont donné des résultats de plus en plus encourageants.

Pendant la saison dernière on a fait de nouvelles études dans le but de constater la valeur relative des sortes de graines et de fourrage pour la nourriture des animaux, et de leur combinaison pour l'engraissement des porcs et des bœufs, en vue de diminuer le coût de la production. On a soumis aussi à une épreuve semblable la moulée de grains différents, mêlés ensemble. Les expériences commencées il y a trois ans à la ferme centrale dans le but de montrer qu'un grand nombre de vaches peuvent être nourries avec le fourrage récolté sur une étendue de terre comparativement petite, ont été continuées avec succès. On a fait aussi des expériences additionnelles à la laiterie de la ferme expérimentale à Ottawa, au sujet de la fabrication du beurre.

Les détails des résultats des expériences faites en vue de constater l'influence des différents engrais et les résultats des combinaisons d'engrais sur les récoltes les plus importantes depuis les six ou sept dernières années à la ferme centrale sont contenus dans le rapport ci-joint des fermes expérimentales, et méritent l'attention de tout cultivateur pratique. Les expériences qui sont faites depuis plusieurs années à toutes les fermes pour déterminer le temps le plus convenable pour la semence du grain dans les différentes parties du Canada ont aussi été continuées.

L'horticulteur de la ferme centrale et les surintendants des succursales ont continué à éprouver les différentes variétés de fruits et de légumes, dont plusieurs variétés nouvelles ont été essayées pendant l'année. L'horticulteur de la ferme centrale a continué les expériences spéciales qu'il avait commencées l'année dernière pour constater les effets des fongicides sur le fungus qui s'attache aux fruits dans les provinces d'Ontario et de Québec. Cet officier a visité plusieurs districts fruitiers importants pendant la dernière saison, il a donné des instructions aux propriétaires de vergers, et des expériences suivies ont été faites.

Des progrès considérables ont été réalisés par l'entomologiste et botaniste, qui a continué avec succès ses recherches relativement aux meilleures méthodes de combattre les insectes, et cet officier a fait une visite spéciale à Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest et à la Colombie-Britannique pour y étudier les insectes et herbes nuisibles dont les colons de ces contrées ont à souffrir.

Plusieurs échantillons de terre envoyés de différentes parties du Canada ont été analysés par le chimiste, qui a indiqué la fertilité relative de chaque échantillon, Plusieurs échantillons d'eau de puits de ferme et de cours de fermes ont été analysés quant à leur pureté, et un nouveau jour a été jeté sur l'utilité des engrais naturels tels que terres noires et terroirs pour former les composts et augmenter la valeur des engrais produits sur la ferme. Sur ces sujets et sur beaucoup d'autres le chimiste a donné beaucoup de renseignements à ceux qui ont demandé son aide.

On a continué dans le département des volailles les expériences avec différentes races d'animaux, et on a obtenu de nouvelles données quant à la valeur comparative des différentes races au point de vue de la ponte et de la viande.

On a agrandi le département des abeilles et l'on y a fait plusieurs expériences qui seront utiles aux éleveurs d'abeilles.

L'aménagement du musée de la ferme centrale a été terminé, et l'on y a réservé une place suffisante pour l'exposition de quelques-uns des produits les plus intéressants des fermes succursales et autres produits propres à donner une idée des progrès agricoles de ce pays. On a fait de nouvelles additions aux plantations de forêts, qui sont presque complètement terminées. Une grande quantité d'arbres, de boutures et de pousses a été ajoutée aux collections dans le jardin d'arboriculture et de bota-

nique qui devient rapidement un des départements les plus intéressants et des plus instructifs que nous ayons ici. On a planté aussi autour des habitations plusieurs nouvelles variétés d'arbres et arbustes.

Dans les fermes succursales on se livre aux travaux et expériences de nature à profiter le plus aux cultivateurs résidant dans le voisinage immédiat des différentes fermes. Les méthodes de traitement de la terre au point de vue du meilleur rendement en graine, et aussi l'adoption de méthodes pour constater quelle est la variété la plus prolifique, sont des sujets qui reçoivent la plus grande attention dans les fermes expérimentales du Nord-Ouest canadien.

Dans les fermes expérimentales de la Colombie-Britannique on s'applique principalement à la production des fruits et à faire l'expérience des différentes qualités, dont le nombre a augmenté considérablement pendant l'année dernière. On accorde beaucoup de temps aussi aux expériences sur les grains, les fourrages et les racines pour la nourriture des animaux, au point de vue de la production du lait dans cette province, et pour cela on a les animaux nécessaires.

A la ferme expérimentale des provinces maritimes, on poursuit un travail semblable et l'on fait part aux cultivateurs en général des résultats des expériences faites des différentes variétés de blé, avoine, orge, pois, plantes fourragères, herbes, en vue d'établir leur rendement relatif, leur précocité et leur utilité générale.

Les officiers de la ferme centrale et les surintendants des succursales ont pendant l'année dernière assisté à plusieurs conventions de cultivateurs, fruitiers et laitiers, aussi à des assemblées d'instituts et de clubs agricoles, où ils ont fait part à leurs auditeurs des connaissances obtenues en fait d'agriculture, d'horticulture et d'arboriculture grâce à leurs expériences aux fermes expérimentales.

On trouvera des détails complets sur les travaux accomplis à chacune des fermes dans le rapport annuel des fermes expérimentales, dont on peut obtenir des exemplaires en s'adressant au directeur général.

OPÉRATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES À OKA.

On trouvera parmi les annexes à ce rapport un compte rendu des opérations agricoles et horticoles des Pères Trappistes, d'Oka, donnant une idée concise des industries variées agricoles et horticoles que l'on pratique à ce monastère.

LAITIERIES.

On a inauguré pendant l'année plusieurs expériences qui seront au bénéfice des laiteries.

Vu les circonstances défavorables pendant le mois de janvier pour la vente sur le marché du beurre frais de beurreries il a paru désirable d'expédier ce produit en Angleterre.

(1.) Afin de faire la réputation du beurre d'hiver de beurreries, en le mettant sur le marché dans la condition la plus favorable;

(2.) Afin d'attirer l'attention des consommateurs anglais sur l'excellente qualité du beurre des beurreries canadiennes lorsqu'on le place sur le marché avant qu'il ait perdu de ses qualités;

(3.) Afin de montrer aux cultivateurs du Canada que l'on peut trouver un débouché sur les marchés anglais pour tout le beurre de beurreries de bonne qualité qu'ils peuvent fournir, et cela à des prix rémunérateurs pour eux ;

(4.) Afin de profiter d'avantages immédiats pour placer le beurre canadien sur le marché anglais, et ouvrir ainsi la voie à l'exportation du beurre pendant l'été au moyen des paquebots et wagons à compartiments froids, depuis les beurreries jusqu'aux entrepôts en Angleterre.

Afin de permettre aux gérants de beurreries de faire des paiements aux fournisseurs de lait ou de crème, pouvoir a été obtenu de faire des avances aux taux de 20 centins la livre pour du beurre de première qualité, fabriqué entre le 1^{er} janvier 1895 et le 30 mars 1895, et arrangé dans des colis propres, livrés à l'ordre du commissaire de la laiterie à Montréal.

Mille soixante et dix-sept colis de beurre ont été ainsi exportés en Angleterre. Quelques colis de beurre de bonne qualité, mais trop petits ou ne convenant pas pour l'exportation pour d'autres raisons, ont été vendus à Montréal.

Cette action du gouvernement a tellement raffermi le marché du beurre à cette époque, que celui de toutes les beurreries en Canada, et il y en avait dix fois autant sur le marché que la quantité expédiée par le gouvernement, a été vendu trois ou quatre centins la livre de plus qu'il n'aurait rapporté si la démoralisation que menaçait alors le marché n'avait pas été ainsi éloignée.

Un autre effet de l'action du gouvernement en accordant ce petit, mais très efficace secours aux propriétaires de beurreries l'hiver dernier, a été de donner aux cultivateurs confiance pour se préparer à une grande extension de la vente du beurre d'hiver pendant l'hiver 1895-96. Cette extension a eu lieu, et avec les prix actuels il est probable que les cultivateurs retireront des profits satisfaisants de leur beurre.

Cette action a été suivie de l'inauguration d'un service de transport à compartiments froids, grâce auquel on a placé des wagons à compartiments froids pour le beurre sur les principaux chemins de fer conduisant à Montréal. Ces wagons recueillaient les petits lots de beurre sur leur route toutes les semaines. Les expéditeurs de beurre par ces wagons et routes avaient l'avantage de faire transporter leur beurre aux taux ordinaires "moins d'un chargement complet", sans avoir à payer aucun extra pour la glace où aucun service spécial. Autant que l'espace le permettait, les marchands avaient droit de se servir de ces wagons pour l'expédition de leurs beurres de laiterie et de beurrerie entre les points auxquels les trains touchaient.

Des arrangements avaient été faits pour l'emmagasinage de beurre frais de beurrerie à une température de 20 degrés Fahrenheit dans l'entrepôt de la *Montreal Cold Storage and Freezing Company*, rue Saint-Paul, Montréal.

On avait aussi fait préparer des compartiments froids et isolés sur les steamers allant à Bristol, Liverpool et Glasgow. Les compartiments étaient construits de façon à isoler complètement le beurre, et l'empêcher d'être échauffé par toute élévation de température qui aurait pu se produire en dehors du compartiment pendant le voyage. On a rempli de glace des réservoirs en tôle galvanisée afin de refroidir l'intérieur du compartiment et du colis dont l'extérieur avaient été réchauffés pendant le transport entre l'entrepôt froid et les steamers.

Les compagnies de steamers accordaient des feuilles de connaissance aux exportateurs de beurre aux prix courants de la semaine pour l'exportation du fro-

mage et du beurre par la même route et en la manière ordinaire, en dehors des compartiments froids. Le gouvernement a construit les compartiments sur les steamers et a garanti aux compagnies le fret complet de l'espace occupé par le compartiment. Les recettes provenant du transport du beurre dans ces compartiments étaient portées au crédit de la garantie du gouvernement.

Cette action a eu le résultat le plus avantageux pour le commerce de beurre du Canada, en ce que le beurre a pu être débarqué en Angleterre dans un bon état de conservation. La demande du beurre du Canada en Angleterre ainsi que sa valeur relative sur le marché anglais ont augmenté; de plus, le beurre a pris possession de marchés qui lui avaient été pratiquement fermés jusque-là.

Dix steamers ont été pourvus de compartiments froids, et 35,605 colis de beurre ont été transportés. On a fait pendant l'été des essais de transport de fromage dans les compartiments froids, et les résultats ont été si satisfaisants qu'il est probable qu'à l'avenir on prendra avantage de ce mode de transport pour de grandes exportations de fromage pendant l'été en Angleterre, afin de pouvoir l'y débarquer en bon état de conservation.

L'industrie nouvelle de la fabrication du beurre en hiver qui a été commencée par l'établissement de deux stations-laiteries d'hiver dans l'Ontario, sous la direction du commissaire de la laiterie en 1891, a fait de grands progrès. Pendant l'hiver 1893-94 le service de la laiterie du ministère a conduit sept stations-beurreries sur un pied semblable, pour servir d'exemple et d'éducation, et dix pendant l'hiver de 1894-95, y compris les écoles de laiterie à Saint-Hyacinthe, province de Québec, et Kingston, Ontario. Un grand nombre de propriétaires de fromageries, on dit qu'il y en a plus de cent, ont aménagé leurs établissements pour la fabrication du beurre en hiver. On peut considérer cette nouvelle industrie comme suffisamment établie dans les provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard.

Les beurreries d'hiver de l'Île du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse, avec les écoles de laiterie de Saint-Hyacinthe et de Kingston, sont les seules conduites par le commissaire de la laiterie pendant l'hiver 1895-96. Le revenu direct provenant de la vente du beurre n'est pas le seul gain que retirent les cultivateurs de la fabrication du beurre en hiver. Le nombre et la qualité des vaches que l'on peut garder sur une ferme sont augmentés, et avec le lait de beurre et le lait écrémé, l'on peut élever et engraisser un plus grand nombre de porcs et de veaux.

Quelques paragraphes suffiront à indiquer le principal ouvrage qui se fait dans les différentes provinces :

Dans l'Ontario la station-laiterie a été tenue à Kingston pendant l'hiver 1894-95. Cent neuf élèves en ont suivi les cours. Des écoles de laiterie ont été tenues aussi pendant l'hiver 1894-95, à Renfrew, Wellman's-Corners, et Chesterville. Le commissaire de la laiterie et des membres de son personnel ont assisté à des conventions et assemblées de cultivateurs dans la province.

Dans la province de Québec, le sous-commissaire de la laiterie a tenu des assemblées pendant l'année, et pendant l'hiver il a donné une série de conférences aux étudiants de chaque classe à l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe. Durant l'hiver de 1893-94, deux cent soixante et huit élèves ont suivi les cours, et durant

l'hiver 1894-95 ce nombre s'est élevé à trois cent vingt-huit. Une station-beurrerie a été tenue à Lennoxville, Québec.

Dans la province du Nouveau-Brunswick, une station-laiterie a été tenue à Sussex. En 1894, trente élèves ont suivi les cours, et en 1895, cinquante-quatre.

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse une station-laiterie a été tenue à Nappan. On a fabriqué du fromage pendant l'été et du beurre pendant l'hiver. Cette station étant située à la ferme expérimentale, plusieurs personnes ont ainsi occasion de la visiter. Dix-neuf jeunes gens y ont appris la manière de faire le beurre et le fromage, et ont maintenant des positions de fabricants de fromage ou de beurre dans la Nouvelle-Ecosse ou le Nouveau-Brunswick.

Dans l'île du Prince-Edouard, le travail de laiterie a été continué pendant l'année. En 1892 il n'y avait qu'une station-laiterie sur l'île. L'édifice a été construit par une compagnie par actions formée parmi les cultivateurs de New-Perth. Le gouvernement fédéral a prêté l'outillage nécessaire à cette seule fabrique sur l'île du Prince-Edouard. Toutes les autres fromageries ou beurreries érigées depuis, ont été érigées et équipées par des compagnies par actions formées par les cultivateurs eux-mêmes. En 1893 le commissaire de la laiterie a conduit onze stations-laitières. Les cultivateurs fournissaient le lait, et on leur faisait payer un cent et un quart par livre du fromage fabriqué et mis sur le marché. Après que le fromage était vendu, le produit, moins le coût de la fabrication, était distribué aux actionnaires en proportion de la quantité de lait qu'ils avaient fournie. En 1894, il y avait seize fromageries et deux beurreries sur l'île conduites sur le même plan. En 1895 il y avait vingt-huit fromageries et deux beurreries sur le même plan. La qualité du fromage de l'île du Prince-Edouard a été excellente, et ce fromage a pris une première place sur le marché. Tous les ans, depuis que le service de la laiterie surveille la fabrication du fromage dans l'île, ce fromage a été vendu à un prix plus élevé que le prix moyen obtenu pour le fromage de toute autre province du Canada. La fabrication du beurre en hiver a été établie avec succès sur l'île, et pendant l'hiver 1895-96 cinq stations laitières pour la séparation de la crème, et une station-beurrière centrale à Charlottetown sont conduites par le commissaire de la laiterie.

Dans la province du Manitoba, deux experts faisant partie du personnel du commissaire de la laiterie a visité pendant l'été les nouvelles fromageries et beurreries, donnant des instructions sur l'établissement de beurreries coopératives. Ces experts ont étendu leurs travaux jusque dans les Territoires du Nord-Ouest.

Une station-beurrerie a été construite à Moose-Jaw. En 1897 on y a fabriqué 22,000 livres de beurre, et en 1895 jusqu'à la fin d'octobre 51,124 livres.

Dans la Colombie-Britannique, une école de laiterie ambulante a réuni les agriculteurs de différents districts, sur la terre ferme et sur l'île Vancouver, et des conférences instructives leur ont été données.

Afin de satisfaire à la demande de plusieurs marchands de beurre et de fromage, un inspecteur a été nommé à Montréal pour examiner et faire rapport sur la qualité du fromage et du beurre vendu avec la marque "qualité garantie à Montréal". Cet inspecteur a été très utile en protégeant les intérêts des vendeurs et exportateurs, représentant les producteurs de fromage. L'importance et le développement que

Agriculture—Rapport du Ministre.

prennent les exportations de nos produits de laiterie ressortent des tableaux suivants (année terminant le 30^e juin) :—

CANADA—Exportations des produits de laiterie—Production domestique.

BEURRE.

* Année.	Quantité.	Valeur.	Exporté en Angleterre.	Aux Etats Unis.	En France.	En Allemagne.	Aux autres pays étrangers.	Aux provinces de l'Am B.N.	Aux Antilles anglaises.
	liv.	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1869.....	10,649,733	1,698,042	534,707	1,015,702	1,496	14,870	95,777	26,986
1880.....	18,535,362	3,058,069	2,756,064	111,158	24,710	163,290	2,847
1881.....	17,649,491	3,573,034	3,333,419	58,522	30,574	143,985	6,584
1882.....	15,161,839	2,936,150	2,195,127	529,169	32,052	169,270	10,538
1883.....	8,106,447	1,705,817	1,330,585	206,154	29,446	131,341	8,291
1884.....	8,075,537	1,612,481	1,395,652	46,618	16,455	151,224	2,532
1885.....	7,033,788	1,430,905	1,212,768	16,695	15,172	21,473	161,862	2,835
1886.....	4,368,741	822,355	652,863	17,545	17,577	142,485	1,885
1887.....	5,475,509	979,126	757,261	17,207	23,789	180,238	631
1888.....	4,415,381	798,673	614,214	13,468	5,226	164,329	1,431
1889.....	1,780,765	331,958	174,027	7,879	22,921	124,349	2,732
1890.....	1,951,585	340,131	184,105	5,059	29,342	119,989	1,636
1891.....	3,768,101	602,175	440,060	10,054	20,447	24,021	101,649	5,944
1892.....	5,736,696	1,056,058	877,455	6,038	5,160	27,207	133,770	6,423
1893.....	7,036,013	1,296,814	1,118,614	7,539	1,175	35,042	127,412	7,032
1894.....	5,634,621	1,095,588	936,422	6,048	1,125	23,560	109,263	14,170
1895.....	3,650,258	697,476	536,797	5,365	267	35,028	108,439	11,580

FROMAGE.

1868 ..	6,141,570	620,543	548,574	68,784	891	1,954	340
1880.....	40,368,678	3,893,366	3,772,769	114,507	170	5,710	210
1881.....	49,255,523	5,510,443	5,471,362	28,500	14	10,027	540
1882.....	50,807,049	5,500,868	5,571,076	18,436	242	8,196	2,318
1883.....	58,041,387	6,451,870	6,409,859	24,468	202	15,490	1,863
1884.....	69,755,423	7,251,989	7,207,428	24,866	188	19,248	262
1885.....	79,655,367	8,265,240	8,178,953	86,978	205	15,899	1,207
1886.....	78,112,927	6,754,626	6,729,134	15,478	80	90	156	9,139	549
1887.....	73,604,448	7,108,973	7,065,983	30,667	211	11,982	165
1888.....	84,173,267	8,928,242	8,834,997	83,153	5	828	9,087	172
1889.....	88,534,887	8,915,634	8,871,205	31,473	1,532	11,208	216
1890.....	94,260,187	9,372,212	9,349,731	6,425	370	2,154	12,777	755
1891.....	106,202,140	9,508,800	9,481,373	13,485	1,954	9,104	2,884
1892.....	118,270,052	11,652,412	11,593,690	39,558	2	2,124	12,942	4,096
1893.....	133,946,565	13,407,470	13,360,237	23,578	2,689	18,679	2,297
1894.....	154,977,480	15,488,191	16,439,198	9,552	173	3,036	21,948
1895.....	146,004,650	14,253,002	14,220,505	5,058	16	5,463	9,785

Le tableau suivant, dont les éléments sont empruntés aux comptes rendus du *Board of Trade* d'Angleterre, pour les huit années dernières (finissant le 31 décembre), indique les quantités totales de beurre et de fromage importées en Angleterre, et les valeurs totales de ces importations.

BEURRE.			FROMAGE.		
Année.	Quantité.	Valeur.	Année.	Quantité.	Valeur.
	Q'tx.	£ Stg.		Q'tx.	£ stg.
1886.....	1,543,566	8,141,438	1886.....	1,734,890	3,871,359
1887.....	1,513,134	8,010,274	1887.....	1,836,789	4,514,382
1888.....	1,671,433	8,913,045	1888.....	1,917,616	4,546,408
1889.....	1,927,842	10,244,636	1889.....	1,907,999	4,496,970
1890.....	2,027,718	10,598,848	1890.....	2,144,074	4,975,134
1891.....	2,135,607	11,591,181	1891.....	2,041,317	4,815,369
1892.....	2,183,009	11,965,190	1892.....	2,232,817	5,416,784
1893.....	2,327,474	12,753,593	1893.....	2,007,462	5,160,918
1894.....	2,574,835	13,456,699	1894.....	2,226,145	5,474,940

ENGRAISSEMENT DES BESTIAUX AVEC DU GRAIN.

L'agriculture dans le Nord-Ouest passe en ce moment par une période d'évolution. Jusqu'à ces derniers on ne faisait d'autre culture que celle du blé, mais on s'est lancé depuis quelque temps avec succès dans d'autres cultures. En se livrant à l'élevage des animaux et à l'industrie laitière, le Nord-Ouest prend le bon moyen de compléter et perfectionner sa production agricole. On y fait déjà une exportation considérable de bêtes à cornes, porcs, moutons, chevaux et beurre. La vente de ces produits, tout en augmentant sensiblement le revenu du cultivateur, favorise la fertilité du sol, et nécessite aussi la culture d'autres produits, agrandissant ainsi le champ d'action du cultivateur. L'introduction de méthodes plus scientifiques, jointe à l'arrivée de colons venant de pays où ces choses sont plus ou moins en pratique, augmenteront sans aucun doute la capacité productive de ce grand pays. Bien que la récolte dans cette partie du Canada, cette année, a été d'une abondance sans précédent, le bas prix du grain force le cultivateur à tourner son attention vers des méthodes plus profitables de disposer de son grain que de le vendre sur les marchés. L'expérience a démontré que le blé comme tout autre grain, peut donner plus de profits si on le fait manger aux animaux pour la production du bœuf et du porc; et le mélange de grain avec une nourriture succulente, telle que de l'ensilage, est souvent plus profitable lorsqu'on le donne aux vaches dont on convertit le lait en fromage ou beurre que de vendre le grain. Un autre avantage résultant de ce système est que les éléments de fertilité qui ont été enlevés de la terre par le grain lui sont dans une grande mesure rendus par l'engrais des animaux.

JEUNES BÊTES À CORNES POUR LES RANCHES.

L'embargo sur le bétail canadien en Angleterre par le Bureau Impérial d'Agriculture, continue à exclure le jeune bétail des marchés anglais. L'on m'informe qu'en conséquence de cet embargo des milliers de veaux et de bouillons ont été amenés dans les ranches d'Alberta, et si cette expérience réussit, l'on en expédiera des milliers de plus l'été prochain.

Agriculture—Rapport du Ministre.

FOURRAGE PRESSÉ.

L'attention du ministère ayant été attirée sur le fait que le fourrage pressé recevait en Angleterre un accueil favorable comme nourriture pour les chevaux, une enquête a été instituée, et M. Down, de Bristol, dont la lettre sur ce sujet est annexée à ce rapport, a constaté qu'un commerçant à Hamilton pressait du foin coupé en blocs de huit à dix livres, ce qui est la moyenne d'un repas pour un cheval. On calcule qu'une tonne prendrait un espace d'environ 45 ou 50 pieds cubes. M. Down dit que les marchands et agents qui ont examiné cette forme de fourrage s'accordent tous à dire qu'elle sera bien accueillie et d'une vente facile et considérable, mais il ajoute qu'il ne faudra pas oublier que le succès dépend entièrement de l'emploi de foin de bonne qualité, d'avoine pure et de bon son seulement.

VOLAILLES ET ŒUFS.

Peu de cultures offrent un meilleur marché et de meilleurs profits à nos cultivateurs que les volailles et les œufs, bien que ce soit encore une industrie comparative-ment peu développée. En hiver les œufs se vendent à un prix élevé dans les villes et cités et gros villages, tandis que les volailles, telles que les dindes, les oies et les poulets sont toujours en demande. Ces dernières années, dans les grandes villes, il s'est produit une demande pour les poulets hâtifs du printemps, qui se vendent à de bons prix. Dans plusieurs cas ces poulets, que l'on pourrait produire chez nous, sont apportés de distances éloignées et vendus à de hauts prix. Les œufs frais, n'ayant aucune odeur de vieux, sont aussi grandement préférés aux œufs de qualité incertaine que l'on trouve sur le marché ou chez les commerçants. Lorsque nos cultivateurs donneront à ce sujet toute l'attention qu'elle mérite, il y a toute raison de croire que les œufs frais pourront se vendre en hiver sur nos marchés à des prix accessibles à toutes les classes de la société, et cependant laisser encore un bon profit au producteur. Grâce aux bulletins publiés par le département des volailles de la ferme expérimentale centrale, relativement aux soins et à l'entretien à donner aux volailles, il s'est produit une grande amélioration dans l'élevage des volailles pendant ces dernières années. Outre notre propre marché, les cultivateurs ont un champ illimité dans le Royaume-Uni pour la vente de leurs dindes, leurs oies et leurs volailles de bonne qualité, ainsi que pour les œufs de bonne grosseur. Des statistiques dignes de foi établissent que l'Angleterre seule importe de la France, de la Russie du sud et des autres parties du continent européen, pour plus de vingt millions de piastres de volailles et d'œufs, tandis qu'elle en reçoit très peu du Canada.

ŒUFS CONSERVÉS.

Pendant l'été le haut-commissaire a expédié au ministère de l'agriculture une boîte d'œufs envoyés par M. Semple, de Londres, comme échantillons, en vue de constater si les œufs traités par le procédé que l'expéditeur prétendait être parfaitement conservateur, pouvaient être envoyés comme partie d'une cargaison générale et dans quel état ils arriveraient. Des expériences semblables étaient faites en même temps avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La boîte a été ouverte ici par le directeur de la ferme expérimentale, mais tous les œufs, à l'exception d'un seul, étaient cassés et l'œuf intact a été trouvé dans un état de putridité.

HUILE DE COTON.

On a demandé au directeur de la ferme expérimentale de faire une enquête et un rapport sur la valeur de l'huile de coton pour l'alimentation. Le directeur a répondu que cette huile, une fois purifiée, aurait une valeur égale à celle de l'huile d'olive pour l'alimentation, et qu'on s'en servait communément pour la cuisson dans les hôtels et restaurants. Les qualités inférieures de cette huile sont cependant déplaisantes et âcres au goût, et ne conviennent pas pour l'alimentation. Le rapport du directeur est au nombre des annexes ci-joints.

CIDRE.

La consommation du cidre dans le Royaume-Uni a pris une grande extension dans ces dernières années, et je suis informé que la production locale est insuffisante pour faire face à la demande. Les importations de cidre des Etats-Unis ont en conséquence pris des proportions considérables, et il n'y a aucune raison pour que le cidre canadien ne reçoive pas un aussi bon accueil. Le Royaume-Uni a importé 457,057 gallons de cidre des Etats-Unis en 1894, et n'en a pas importé un seul du Canada. En juin dernier le ministre a reçu de M. Down, de Bristol, une lettre sur ce commerce possible entre les deux pays. En voici un extrait: "Je suis convaincu qu'il y a place pour un commerce considérable de cidre canadien en Angleterre, si ce cidre se conserve, peut se mettre en bouteille, et garde sa douceur et sa couleur claire." Et dans une autre lettre dans le mois d'octobre, il dit: "Le Canada peut inaugurer n'importe quel commerce avec l'Angleterre, mais il faut que ce soit par des commerçants canadiens. Quant au cidre, il n'y a aucun risque."

Le haut-commissaire du Canada, dans une lettre en date du 9 octobre, a envoyé à ce ministère un certain nombre d'exemplaires d'une brochure intitulée: *Cidre*, contenant une étude importante sur les meilleures méthodes de faire du cidre. Cette brochure a été distribuée immédiatement parmi les membres de l'Association fruitière et les principaux fabricants de cidre en Canada. Elle a été aussi communiquée à la presse. Cette brochure est l'organe officiel de l'Association internationale des fabricants de cidre de l'Angleterre, et a été rédigée par des experts à la demande de l'association pour le bénéfice de ses membres. Un extrait de cette brochure intitulée "Fabrication du cidre" forme le sujet d'un des annexes à ce rapport.

M. Down, de Bristol, dit qu'il faut quatre sacs de pommes anglaises, pesant 640 livres, ce qui égale cinq et demi ou six barils de pommes du Canada, pour faire un tonneau de 54 gallons de cidre. Le bon cidre se vend facilement à un chelin et quatre deniers le gallon, et donnerait ainsi un bon revenu pour des pommes ordinaires.

Un correspondant de Québec informe le ministère que la demande de cidre ferait un grand bien aux propriétaires de vergers de ce district, parce que le fungus connu sous le nom de *speck* a détruit la valeur de plusieurs variétés de pommes pour l'exportation, mais n'affecte en aucune manière la valeur du fruit pour en faire du cidre. Un autre correspondant dit que lorsqu'il était à l'exposition des Indes et des colonies à Londres, un fabricant de cidre a fait l'essai de quelques pommes canadiennes pour en tirer du cidre, et a déclaré qu'elles étaient meilleures qu'aucunes pommes qu'il avait jamais employées, au point de vue de la qualité, de la force et du goût du jus.

Agriculture—Rapport du Ministre.

EXPORTATION DE FRUITS DANS LES COMPARTIMENTS FROIDS.

Le comité de l'agriculture de la Chambre des communes à la session dernière a adopté une résolution insistant sur l'importance de compartiments froids pour le transport des fruits en Angleterre. Le comité avait été mis au courant d'essais heureux d'envois de raisins et autres fruits périssables en Angleterre, mais était d'opinion que ces expériences n'étaient pas suffisantes pour juger de la valeur du marché, et que cela ne pouvait être fait qu'en faisant les expériences sur un plus grand pied, en engageant le gouvernement à faire lui-même des exportations. Vu qu'il n'y avait pas de crédit affecté pour cet objet, il fut proposé de laisser l'expérience à l'entreprise particulière de quelques expéditeurs, auxquels on accorderait une place dans les compartiments froids construits par le gouvernement sur les steamers pour le transport du beurre, lorsque l'exportation de ce dernier article serait en petite quantité. Cette proposition a été acceptée par certains producteurs de fruits, les expéditeurs consentant à payer le prix d'un fret ordinaire, et fournir les fruits.

Les fruits furent choisis et placés par les expéditeurs dans des boîtes construites spécialement pour cet objet et à leurs frais, et une exportation fut faite le 7 septembre dernier par le steamer *Mongolian*. Je regrette cependant d'avoir à dire que l'expérience n'a pas réussi cette fois, et bien que les pommes soient arrivées en bon état, tous les autres fruits ne valaient presque plus rien.

Il y a cependant raison de croire que le succès finira par couronner ces expériences, aussitôt que l'on aura pu remédier aux défauts dans la température des compartiments.

HUILE DE BOULEAU.

Nous avons reçu, pendant l'année, une demande de renseignements concernant cette huile, dont il existe plusieurs fabriques et distilleries dans l'Etat du Connecticut. La lettre en question a été envoyée au chimiste de la ferme expérimentale, qui a fait rapport que sur le marché de New-York l'huile de bouleau se vendait \$1.20 la livre, et comme le droit de douane canadien sur cet article est de dix pour cent *ad valorem*, le prix en est conséquemment augmenté d'autant en Canada. Il croit que si cette huile était fabriquée en Canada, il s'en ferait une grande demande pour l'exportation, mais il faudrait auparavant faire des expériences pour voir si ce commerce donnerait des profits ou non. Le bouleau noir, avec les brindilles duquel cette huile est distillée, abonde dans nos forêts. Le procédé de fabrication est très simple et les appareils peu dispendieux. Le *Canadian Manufacturer*, du 19 juillet dernier, publie un article basé sur les renseignements qui ont été fournis à ce journal par le ministère de l'agriculture, et cet article forme un annexe à ce rapport, dans lequel on trouvera tous les détails de cette industrie proposée.

GUANO DE POISSON.

Plusieurs demandes de renseignements nous ont été faites pendant l'année sur les meilleures et dernières méthodes de préparer le guano de poisson. Le sujet a été soumis au chimiste à la ferme expérimentale. Son rapport constate qu'une ou deux maisons sur la côte du Pacifique fabriquent ce guano; l'une d'elles en fabrique de cinquante à soixante et quinze tonnes par jour, et espère après avoir amélioré son outillage arriver à transformer quatre cents tonnes de déchets de poisson par jour. Ces

déchets sont recueillis tous les jours sur des chalans aux différentes fabriques de conserve de saumons et jetés dans de grands récipients où la pression de la vapeur est suffisante pour dégager l'huile. Cette huile est ensuite enlevée en même temps que la colle, et le résidu est séché. La difficulté apparente jusqu'à présent, dans cette fabrication, en a été la dernière partie, l'huile et la colle n'ayant pas été suffisamment extraites pour permettre au résidu de se tenir sec. On peut obtenir des quantités considérables de déchets à la pêche du chien de mer près de l'entrée de Barclay Sound, et l'huile que l'on extrait de ce poisson est en grande demande comme huile à lubrifier. Un correspondant déclare que l'on jette à l'eau annuellement dans la Colombie-Britannique des milliers de tonnes des meilleurs agents fertilisateurs qui pourraient et qui devraient être utilisés sur des terres épuisées par des récoltes continues dans les provinces de l'est du Canada. Le ministère recueille, concernant cette industrie, de nouveaux renseignements que l'on publiera dans le rapport de l'année prochaine.

ARBRES À CIRE CHINOIS.

Vers la fin de l'année dernière, M. Kopsch, de Shanghai, qui porte beaucoup d'intérêt au Canada, et a attiré notre attention sur divers produits de la Chine qu'il croit que nous pourrions peut-être introduire ici, nous a envoyé un paquet de graines de l'arbre à cire chinois (*Stillingia sebifera*), qu'il croit susceptible d'être acclimaté dans les parties les plus tempérées du Canada. Ces graines ont été envoyées immédiatement au directeur des fermes expérimentales, qui les a envoyées à Agazziz, C.-B., pour que l'on, en fasse l'essai, le climat étant là semblable à celui de la Chine. Le directeur a fait rapport que deux ans auparavant quelques graines de cet arbre avaient été envoyées par un autre correspondant chinois, et que les jeunes plants que l'on en a obtenus seront mis à l'épreuve à la ferme centrale et aux succursales. On m'informe que le gouvernement de l'Inde a fait des expériences complètes de cet arbre dans l'Inde, spécialement à Punjaub, où à une certaine époque on avait cru que la cire pourrait devenir un article d'importance commerciale. On dit, cependant, que le travail et la dépense de cueillir les graines et d'en extraire la cire a dépassé de beaucoup la valeur du produit, malgré que le travail dans l'Inde soit à très bas prix. On dit que le bois de cet arbre est très dur et peut servir aux graveurs. On utilise aussi les feuilles comme teinture, de sorte que l'arbre pourrait être utilisé de différentes manières si l'on réussissait à l'acclimater en Canada.

SUCRE DE BETTERAVE.

L'été dernier le bureau colonial nous a écrit pour nous demander pour l'usage de la commission royale, sur la crise agricole des détails complets concernant toute prime accordée dans les possessions britanniques sur les produits agricoles ou sur l'exportation de produits agricoles. Avec l'autorisation du Conseil privé une réponse a été envoyée à l'honorable secrétaire d'Etat pour les colonies à l'effet qu'une prime a été accordée sur une production agricole, savoir, le sucre de betterave, et on lui a envoyé aussi le texte complet des trois actes du parlement s'y rapportant, 54-55 Vic., chap. 31, 55-56 Vic., chap. 8, et 58-59 Vic., chap. 6. Pour l'information des agriculteurs et autres intéressés dans la production du sucre de betterave, nous devons dire que les dispositions du dernier acte expirent le 1^{er} juillet 1897.

Agriculture—Rapport du Ministre.

ENTOMOLOGIE.

Le conseil du comté de King, N.-E., a attiré notre attention le printemps dernier sur la nécessité d'adopter quelque mode de traitement des arbres importés en Canada, afin de détruire l'insecte connu sous le nom de *San Jose Scale*. Le ministère de l'agriculture a confié immédiatement la question à l'entomologiste du Canada, et l'on trouvera son rapport parmi les annexes, sous le titre "*Insecte San Jose Scale.*"

On a cru qu'il était désirable, en vue de régler certaines difficultés relatives aux larves de pyrale des pommes et le transport du fruit infecté dans la Colombie-Britannique, dont il a été question dans le rapport de l'année dernière, d'envoyer l'entomologiste visiter personnellement cette province.

Les instructions nécessaires pour cette visite ont été données, et le rapport des recherches de l'entomologiste pendant l'été au Manitoba et dans la Colombie-Britannique concernant les insectes nuisibles renferme des renseignements de grande valeur. Allusion est faite aussi aux profits que promet l'apparence actuelle de la récolte de fruits dans la Colombie-Britannique.

L'APHIS À LAINE.

La *British Columbia Fruit Grower's Association*, à son assemblée tenue à Agassiz au mois d'août dernier, a adopté une résolution exprimant l'espoir qu'en face du grand dommage causé aux pruniers et au houblon par l'aphis à laine, le ministère de l'agriculture fasse faire une étude de la question à la plus prochaine opportunité. On faisait remarquer en même temps que bien que la culture du houblon fut dans son enfance dans la Colombie-Britannique, il est déjà suffisamment prouvé que la qualité n'en peut pas être surpassée, que le rendement par acre est exceptionnellement bon, et que tout ce qu'il reste à faire c'est de réduire le coût de la production pour en faire l'une des industries les plus importantes de la province. La question a été immédiatement soumise à l'entomologiste du Canada, qui a fait un rapport complet, lequel, avec une lettre du secrétaire de la *British Columbia Hop Grower's Association*, forme l'un des annexes à ce rapport. Le principal remède et le meilleur préservatif contre cette peste paraît être d'arroser les vignes de houblon et les arbres de prunes en automne, ainsi qu'au printemps.

MOUSSE À LITIÈRE.

Je n'ai rien d'important à ajouter aux remarques que je faisais dans mes rapports précédents au sujet de ce produit. Un correspondant du Nouveau-Brunswick a écrit que cette mousse se trouvait dans cette province, et il fait remarquer qu'elle peut être facilement préparée en la faisant sécher en plein air, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des moyens artificiels, et qu'une fois sèche elle peut être mise en ballots et exportée aux Etats-Unis ou en Angleterre. Le chimiste de la ferme expérimentale a fait l'année dernière des expériences pour constater les propriétés chimiques et physiques de la mousse, et le résultat montre que c'est une matière admirable pour des litières, égale dans son opinion en valeur absorbitive à la mousse exportée d'Allemagne.

CULTURE DU LIN.

Le rapport de ce département, l'année dernière, conseillait aux cultivateurs la culture du lin pour la graine dans le Manitoba, et pour la graine et le lin dans

l'Ontario, et l'on m'apprend qu'une étendue beaucoup plus grande de terrain qu'autrefois a été consacrée à la culture du lin. J'apprends que le prix de la graine est plus bas cette année que l'année dernière, mais l'augmentation dans le rendement explique peut-être cela. Ayant entendu dire que la récolte de lin avait souffert de la gelée au Manitoba, j'ai fait faire une enquête pour constater les faits, et l'on trouvera dans la partie des annexes à ce rapport une lettre de M. Dann, de Deloraine, à ce sujet. Ce correspondant dit qu'il est désirable de semer le plus à bonne heure possible, afin de permettre à la graine de passer la période du lait avant les premières gelées du mois d'août, qui arrivent tous les ans à peu près vers cette période.

La récolte totale de graine de lin dans le Manitoba, cette année, a été de 1,281,354 boisseaux, et la moyenne par acre de 15.5 boisseaux.

HUILE DE GRAINE DE LIN.

Le sous-directeur de l'Institut Impérial, dont un mémoire est publié parmi les annexes de ce rapport, a attiré mon attention sur la valeur de l'huile de lin dans la fabrication des linoléums, pour laquelle on a employé en grande partie jusqu'à présent l'huile de lin de la Baltique. Vu que cette huile spéciale est devenue dernièrement très rare et que l'huile de lin importée des Indes manque des qualités siccatives nécessaires, les fabricants de linoléums cherchent présentement une huile répondant à leurs besoins. Dans le but de constater si l'huile de lin du Canada ne serait pas égale en qualités à celle de la Baltique, j'en ai fait envoyer des échantillons aux fabricants de linoléums, et si l'huile canadienne leur convient, il y aura peut-être un grand commerce à faire pour le Canada dans cette nouvelle direction.

MAUVAISES HERBES.

La destruction des mauvaises herbes est probablement une question de plus d'importance que toute autre pour le cultivateur du Manitoba et du Nord-Ouest. Le commissaire provincial de l'agriculture du Manitoba a inauguré une politique énergique à ce sujet, mais il reste encore beaucoup à faire aux agriculteurs pour empêcher l'extension du mal. Au nombre des mauvaises herbes les plus remarquables sont celles connues sous le nom de *tumbling mustard*, *hares ear mustard*, et la grande *rag weed*, que l'on dit se répandre avec une rapidité alarmante dans le voisinage de Fort-Qu'Appelle, Territoires du Nord-Ouest. On rapporte que le chardon de Russie s'est implanté dans le sud du Manitoba et dans le district de Prince-Albert, Territoires du Nord-Ouest. Les colons devraient s'efforcer partout d'arracher l'envahisseur, lequel, si on le laisse faire, s'étend avec une rapidité extraordinaire, et nous n'avons qu'à jeter les yeux sur certaines parties du Manitoba pour juger des résultats désastreux que cause son envahissement.

Dans les annexes on trouvera une correspondance touchant l'apparition supposée de cette herbe à Saskatoon, mais une enquête a prouvé qu'on l'avait confondue avec une autre herbe connue sous le nom d'*Amarantus*. Le botaniste propose que lorsque les inspecteurs de homesteads constatent l'apparition d'une mauvaise herbe, ils devraient se faire un devoir d'en envoyer un petit échantillon avec leur rapport. Cette précaution permettrait de faire une constatation exacte, sans laquelle certains districts pourraient souffrir dans leur réputation, et en s'imposant un travail inutile pour arracher une peste supposée.

Agriculture—Rapport du Ministre.

On a rapporté que la laitue piquante s'était introduite dans quelques districts de la Colombie-Britannique, et à moins qu'on ne l'arrache immédiatement elle deviendra une source de beaucoup de désagréments.

L'ACIDE PHOSPHORIQUE EN AGRICULTURE.

On trouvera aux annexes un article traitant exclusivement sur l'acide phosphorique en agriculture, agent si essentiel à la vie des plantes. Un tableau montre la proportion d'acide phosphorique dans les sols vierges du Canada, la solubilité des phosphates est indiquée ainsi que les services où cet acide peut être obtenu. On a fait dans le laboratoire de la ferme expérimentale des expériences dans le but de rendre soluble l'acide phosphorique de phosphate moulu, et le résultat en est donné pour l'avantage des cultivateurs, dont l'attention est appelée sur la nécessité urgente d'appliquer des fertilisateurs sur leurs terres, tant pour leur profit personnel que pour le profit du pays en général. On ne peut trop insister sur l'importance qu'il y a de ramener à leur fertilité première des terres qui ont été épuisées par des récoltes continuelles; pour cela il faut, au fumier de ferme, ajouter un fertilisant chimique.

IRRIGATION.

L'été dernier le gouvernement des Etats-Unis a fait savoir au gouvernement impérial qu'un congrès d'irrigation national avait été convoqué pour s'assembler à Albuquerque, Nouveau-Mexique, dans le mois de septembre, et a déclaré que des représentants du Canada y serait bien accueillis, vu que, ainsi que le disait la dépêche, le Canada avait un intérêt commun avec les Etats-Unis dans certaines rivières. Ce désir transmis à votre gouvernement par l'entremise du bureau colonial a été porté à la connaissance du conseil, qui a décidé que le Canada enverrait des délégués à ce congrès, et que le représentant du Canada en cette occasion serait M. J. B. Lynch, autrefois employé du département de l'agriculture, et résidant maintenant au Nouveau-Mexique. Son rapport se trouve aux annexes.

ORGE CANADIEN POUR LES DISTILLERIES ANGLAISES.

Au mois de septembre dernier, le haut-commissaire a appelé mon attention sur une bonne occasion en apparence pour l'orge canadienne d'être utilisée pour la fabrication du whisky dans le Royaume-Uni, et a cité les remarques de M. Stuart, agent du gouvernement canadien à Inverness, Ecosse, dans une entrevue avec M. Smith, de Parkmere, grand distillateur écossais, qui dit que son expérience de l'orge canadienne a été des plus satisfaisantes, et que l'Ecosse devrait être un marché avantageux pour cet article.

L'extrait est comme suit:

“ Mon attention a été attirée plusieurs fois sur les grandes quantités d'orge pour la distillation expédiées à Strathspey venant de Russie et autres ports étrangers. Il y a trois ans, dans le cours de ses achats hebdomadaires, M. Smith a eu l'offre d'un échantillon d'orge canadienne, et il en fut si satisfait tant au point de vue de la qualité et du prix, qu'il acheta immédiatement tout ce qu'il put de cette récolte particulière. A la livraison de l'orge, sa première impression a été pleinement justifiée, car il en a tiré un alcool supérieur à ceux qu'il avait fabriqués depuis longtemps, l'orge gardant aussi son volume pendant le procédé de fabrication. C'est là une épreuve que bien souvent l'orge étrangère ne peut subir. Elle paraît bien, se manipule bien, et a toutes les apparences de réussite, mais lorsque arrive la fermentation elle

diminue en volume et en substance, et ne produit pas autant qu'elle promettait. Ceci cause naturellement des désappointements, et il s'en suit que les distillateurs redoutent beaucoup d'acheter de l'orge étrangère, et n'y songeraient jamais s'ils pouvaient s'approvisionner de l'orge récoltée au pays. Cependant, l'orge canadienne achetée par M. Smith lui a donné une si grande satisfaction qu'il consentirait en n'importe quel temps à en acheter par chargement de navire, et il est de plus surpris que l'orge récoltée dans les plaines fertiles du Canada ne soit pas offerte régulièrement sur le marché d'Ecosse, car il est absolument certain que si toute l'orge offerte était tout semblable à celle qu'il a achetée, il s'en vendrait rapidement de grandes quantités. Cette question devrait être de grande importance pour les cultivateurs canadiens, et nous espérons que l'on s'en occupera, et que l'on prendra quelques mesures pour faire venir d'une de nos colonies de l'orge pour remplacer au moins celle que nous faisons venir de ports étrangers."

Le récit de cette entrevue a été immédiatement transmis à la presse, comme étant le meilleur moyen de la porter à la connaissance du pays.

ORGE CANADIENNE POUR LES BRASSEURS ANGLAIS.

Le haut-commissaire a de nouveau appelé l'attention sur la diminution constatée depuis 1890 dans l'importation de l'orge canadienne dans le Royaume-Uni, ainsi que montrent les statistiques impériales du commerce. Cette note du haut-commissaire a été immédiatement communiquée au directeur de la ferme expérimentale pour qu'il fasse un rapport, vu qu'il a eu jusqu'à présent la direction des efforts que le département de l'agriculture a faits pour introduire en Angleterre l'orge à deux rangs, pour l'usage des brasseurs.

Le directeur a répondu en substance que l'on pouvait récolter ici de l'orge de première qualité, mais que la production n'est pas toujours uniforme, et il ne voit pas qu'il soit possible d'en empêcher le mélange lorsqu'on l'exporte. L'orge à deux rangs donne des récoltes plus fortes que l'orge à six rangs que l'on avait habitude de cultiver exclusivement pour le marché américain mais on a constaté qu'à moins que le cultivateur ne soit assuré d'un certain prix pour son orge, il a plus de profit à en nourrir ses animaux. Ce que l'on fera au sujet de l'orge pour l'exportation aux brasseurs d'Angleterre n'a pas encore été décidé, mais le directeur de la ferme expérimentale fera des collections de variétés convenables pour cet objet et les expédiera.

APICULTURE.

Si l'on en juge par l'intérêt que les visiteurs portent aux abeilles de la ferme expérimentale, les abeilles et leurs produits doivent être le sujet d'une grande attention de la part du public. Les différentes expériences entreprises, l'année dernière, dans la formation des rayons, avec des plantes et des abeilles, ont été continuées, et l'on en trouvera les détails dans le rapport ci-joint de l'entomologiste de la ferme expérimentale. Comme le but de fournir les rayons aux abeilles est de leur donner plus de temps pour la production du miel, la série d'expériences que l'on a faites sera d'un grand intérêt pour les apiculteurs généralement.

PHARMACOPÉE BRITANNIQUE.

L'Association provinciale médicale du Canada n'a pas encore formulé toutes ses réponses à la circulaire impériale dont il a été parlé dans le rapport de l'année dernière, et demandant coopération dans la préparation de la future édition de la Pharmacopée britannique.

Agriculture—Rapport du Ministre.

Quatre provinces répondent qu'ils n'ont aucune suggestion à faire, tandis que deux autres promettent d'envoyer un rapport après l'assemblée annuelle des conseils médicaux en 1896. J'ai attiré de nouveau l'attention des associations qui n'ont pas encore répondu sur le fait qu'une deuxième circulaire impériale demande une prompt réponse.

CONFÉRENCE LITTÉRAIRE INTERNATIONALE.

La Société royale d'Angleterre nous a fait savoir par l'entremise du bureau colonial, qu'elle croyait désirable de tenir en 1896 une conférence internationale dans le but de discuter s'il était possible de préparer par coopération internationale un catalogue adéquat de littérature scientifique, et si la chose est possible, quelles démarches prendre. On demandait de plus si le gouvernement enverrait un délégué à la conférence proposée. La correspondance a été soumise au Conseil, et il a été décidé d'autoriser sir Charles Tupper, haut-commissaire, à représenter le Canada à cette conférence, soit personnellement, soit par délégué.

LA CONVENTION SANITAIRE DE DRESDE.

J'ai reçu en décembre dernier des autorités impériales une lettre annonçant que le secrétaire d'Etat des affaires étrangères a reçu communication du désir exprimé par le gouvernement canadien que le Canada prenne part à la convention sanitaire de Dresde, et demandant à être informé de plus si l'adhésion du Canada à la convention devait être faite avec ou sans la réserve dont il avait été question dans une communication antérieure du bureau colonial, à savoir, que les personnes en santé débarquant de navires infectés en Angleterre ne devraient pas être détenues. Cette proposition a été soumise immédiatement au conseil, qui a décidé que les facilités pour le maintien d'une surveillance sanitaire sur les personnes auxquelles on permet de débarquer en Angleterre, sans être retenues pour un examen au port d'arrivée, sont plus parfaites que celles que nous avons en Canada, d'abord à cause de l'étendue peu considérable du pays comparativement, et la perfection de ses organisations sanitaires, de même que le parfait état hygiénique des domiciles en Angleterre, et que les conditions obtenues dans ce pays ne sont pas suffisantes pour justifier la confiance sur laquelle l'exception impériale est basée. Conséquemment l'adhésion du Canada à la convention sanitaire de Dresde a été faite avec la réserve en question, et cette décision a été communiquée au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies.

EXPOSITIONS.

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE, INSTITUT IMPÉRIAL.

Les directeurs de l'Institut Impérial à Londres, autorisés par Son Altesse Royale le prince de Galles comme président, m'ont adressé une requête le printemps dernier demandant la coopération des photographes du Canada à une exposition qui sera tenue cette année par cet institut, en vue de montrer la photographie dans son application aux sciences, aux arts et aux industries en général. La requête a été soumise au Conseil, et le ministère de l'agriculture a été autorisé à y faire droit. Conséquemment des circulaires ont été envoyées immédiatement aux principaux photographes du pays.

Les exposants suivants ont transmis à ce département un certain nombre de vues photographiques qui ont été dûment transmises à l'institut, savoir :

- Le ministère des travaux publics, Ottawa.
- Le musée géologique, Ottawa.
- Le ministère de la marine et des pêcheries, Ottawa.
- J. E. Livernois, Québec.
- W. Notman et fils, Montréal.
- C. S. Cochrane, Hamilton.
- S. J. Jarvis, Ottawa.
- F. Steele, Winnipeg.
- Steele et C^{ie}, Winnipeg.
- Bennetto et C^{ie}, Winnipeg.
- Truemant et C^{ie}, Winnipeg.

La majorité des exposants ont fait don à l'institut impérial, à la fin de l'exposition, des vues qu'ils avaient exposées, et qui ont été transportées à la section française de l'institut. Les photographies ont été remises par l'entremise du ministère de l'agriculture aux exposants qui désiraient qu'elles leur fussent rendues.

L'institut n'a pas accordé de diplômes pour cette exposition, mais il a décidé de faire préparer un certificat, au moyen duquel le conseil exécutif reconnaîtrait officiellement la coopération des exposants, et nous transmettrons ces certificats à qui de droit aussitôt qu'ils auront été reçus à Ottawa.

EXPOSITION DES CONFISEURS, ETC.

Le haut-commissaire m'ayant fait savoir que les confiseurs, boulangers et fabricants de biscuits devaient tenir en septembre dernier une exposition de leur produits à la *Royal Agricultural Hall*, Londres, à laquelle il suggérait qu'il serait bon d'envoyer des échantillons de farine canadienne, j'ai fait publier un avis à cet effet dans les journaux, mais le ministère n'a pas encouru de dépenses à ce sujet.

EXPOSITION INDUSTRIELLE ET DES BEAUX-ARTS À MEXICO.

Le consul général du Mexique à Montréal a écrit au département de l'agriculture qu'une exposition internationale serait tenue à Mexico pendant l'été 1896, et a demandé si le gouvernement canadien prendrait part officiellement à cette exposition. Le prospectus accompagnant cette lettre indiquait que cette exposition devait être mexicaine et américaine seulement, et que toute nation qui désirait y participer devait se conformer aux règles et règlements pour les exposants des Etats-Unis d'Amérique. Subséquentment Votre Excellence a transmis au ministère de l'agriculture une correspondance d'un résident canadien à Mexico, disant qu'il serait désirable pour le Canada de prendre part à cette exposition. Votre gouvernement cependant, après avoir mûrement délibéré sur le sujet, a décidé que le Canada ne pouvait pas se faire représenter officiellement à cette exposition, mais les règlements qui la concernaient ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, afin que les exposants qui désireraient y prendre part fussent renseignés.

Agriculture—Rapport du Ministre.

CONGRÈS AGRICOLE INTERNATIONAL À BRUXELLES.

Le haut-commissaire a attiré mon attention sur le fait qu'il avait reçu du bureau colonial, pour l'information des diverses colonies qui pourraient y être intéressées, avis d'un congrès agricole international qui devait être tenu à Bruxelles au mois de septembre dernier. Votre gouvernement, cependant, a décidé qu'il n'était pas désirable pour le Canada de se faire représenter à tel congrès.

EXPOSITION TERRITORIALE À RÉGINA.

Les prévisions que j'exprimais dans mon rapport, l'année dernière, sur les résultats bienfaisants que l'on pourrait attendre de l'exposition territoriale du Nord-Ouest, ont été pleinement justifiées par le grand succès qui l'a couronnée. Un compte rendu analytique des différents étalages à l'exposition de Régina, et des arrangements excellents qui ont présidé à l'organisation, paraît aux annexes.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Comme dans les années précédentes le département de l'agriculture a surveillé la distribution des \$7,000 votées à la dernière session du parlement pour les sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest.

Cet octroi a été divisé entre trente-neuf sociétés, conformément aux conditions stipulées pour sa distribution. Les différentes sociétés d'agriculture ayant droit à une proportion de l'octroi ont montré plus de promptitude que l'année dernière à se mettre en position de recevoir leur part, mais je dois insister de nouveau pour qu'à l'avenir les sociétés envoient leurs rapports le plus tôt possible, afin d'empêcher tout retard dans l'envoi des chèques. On devrait se rappeler qu'un octroi ne peut être payé à aucune société ayant droit à une part avant qu'elle n'ait fait son rapport au ministère de l'agriculture.

ARCHIVES PUBLIQUES.

Le travail dans cette division se poursuit avec activité et d'une façon soutenue, et attire de plus en plus l'attention tant à l'étranger qu'en Canada. Le rapport de 1894 contient un calendrier des documents se rapportant à la Nouvelle-Ecosse, de 1603 à 1801. Des calendriers ont été publiés cette année pour les autres provinces maritimes: Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, et le Cap-Breton, pour la Compagnie de la Baie-d'Hudson, à partir d'une date peu éloignée de l'octroi de la charte en 1670, outre les comptes rendus des expéditions de 1882-83, et de quatre aux territoires de la Baie d'Hudson, de même que des documents se rapportant à l'île de Sable, connue parmi les marins sous le nom de "Cimetière de l'Atlantique". Le rapport de cette division a, comme d'habitude, été imprimé séparément du rapport général.

III.—BREVETS D'INVENTION.

On verra en parcourant l'état comparatif ci-dessous quelles ont été les opérations du bureau des brevets, annuellement, depuis 1884.

ÉTAT COMPARATIF des opérations du bureau des brevets depuis 1884 jusqu'au 31 octobre 1895.

Années.	Demandes de brevets.	BREVETS ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS.			Caveats.	Cession de brevets.	Droits perçus, y compris ceux des dessins de fabrique et de marque de commerce.
		Brevets.	Certificats.	Totaux.			
1884.....	2,681	2,456	167	2,623	238	1,772	\$ c. 69,530 69
1885.....	2,518	2,233	214	2,447	222	1,075	69,075 21
1886.....	2,776	2,610	250	2,860	187	1,322	73,949 29
1887.....	2,874	2,596	254	2,850	219	1,335	76,132 74
1888.....	2,747	2,257	282	2,539	240	1,159	74,508 37
1889.....	3,279	2,725	356	3,081	221	1,437	87,158 60
1890.....	3,560	2,428	369	2,797	248	1,307	94,027 16
1891.....	3,233	2,343	393	2,736	215	1,231	86,960 59
1892.....	3,176	3,417	415	3,832	242	1,500	86,713 05
*1893.....	2,614	3,153	292	3,445	229	1,345	71,863 52
1894.....	3,291	2,756	462	3,218	301	1,445	90,146 19
1895.....	3,387	3,074	422	3,496	343	1,550	98,031 74

* Pour dix mois seulement.

ÉTAT détaillé des droits perçus par le bureau des brevets.

Années.	Brevets.	Cessions.	Caveats.	Copies.	Abonnements au Patent Record.	Avis de demandes de brevets.	Divers.	Totaux.
								\$ c.
1884.....	58,524 33	2,471 07	1,198 60	898 25	165 22	\$ c. 63,257 47
1885.....	57,777 31	2,225 63	1,226 65	895 89	50 75	62,176 23
1886.....	62,263 45	2,692 50	1,054 11	1,047 90	94 91	67,176 23
1887.....	62,924 44	2,715 88	1,169 50	1,044 31	86 08	67,940 21
1888.....	60,436 78	2,562 22	1,257 40	971 98	18 13	65,246 51
1889.....	72,411 30	3,027 90	1,205 47	1,267 60	134 45	78,046 72
1890.....	78,192 61	3,202 00	1,320 15	931 83	504 19	84,150 78
1891.....	72,664 26	2,411 95	1,124 60	782 29	340 53	77,723 63
1892.....	71,840 84	2,794 66	1,270 13	793 32	236 52	89 96	195 33	77,216 76
*1893.....	58,441 81	2,633 71	1,244 70	796 15	285 18	337 81	110 73	63,850 19
1894.....	73,061 77	3,142 74	1,793 40	764 07	347 21	1,449 80	123 57	80,682 56
1895.....	78,223 52	3,194 00	1,854 35	761 54	245 98	1,951 30	127 79	86,358 48

Agriculture—Rapport du Ministre.

Les recettes du bureau pendant les dix premiers mois de l'année ont excédé de \$29,227.98 ses dépenses, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :—

Recettes.		Dépenses.	
		\$ c.	
Argent reçu.....	86,358 48	Appointements.....	29,285 00
Remboursements.....	1,755 22	<i>Patent Record</i>	6,960 53
			36,245 53
		Excédent de recettes.....	48,357 73
Recettes nettes.....	84,603 26		84,603 26

Les brevetés résidaient dans les pays suivants :—

Pays.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.
Canada.....	607	610	687	639	565	609	620	606	671	685	661	707
Angleterre.....	94	85	140	153	152	203	116	122	298	206	177	179
Etats-Unis.....	1,714	1,408	1,730	1,740	1,425	1,788	1,623	1,519	2,227	2,061	1,731	1,980
France.....	9	7	8	11	21	18	10	10	26	24	24	21
Allemagne.....	11	11	20	29	33	51	23	36	106	88	108	102
Autres pays.....	21	22	25	24	61	56	36	50	89	89	55	85
Totaux.....	2,456	2,233	2,610	2,596	2,257	2,725	2,428	2,343	3,417	*3,153	2,756	3,074

* Pour 10 mois seulement.

Les brevetés canadiens appartenait aux provinces suivantes :—

Provinces.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1895.
Ontario.....	389	397	462	442	354	383	425	394	464	437	404	451
Québec.....	151	150	152	141	128	129	125	140	131	151	162	177
Nouveau-Brunswick ..	26	16	23	18	19	22	20	16	19	23	13	13
Nouvelle-Ecosse.....	24	33	21	26	35	30	17	22	16	29	15	19
Ile du Prince-Edouard.	2	7	3	4	2	2	3	1	1	3	2	6
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.....	12	13	20	16	18	32	14	28	22	26	38	18
Colombie-Britannique.	5	4	6	2	9	11	16	5	18	16	27	23
Totaux.....	607	610	687	639	565	609	620	606	671	*685	661	707

* Pour 10 mois seulement.

Etat indiquant le nombre des brevets délivrés en vertu de l'acte de 1892, 55-56 Victoria, chap. 24, sur lesquels les droits sont payés pour des périodes de six, douze ou dix-huit ans, au choix des brevetés, et des brevets auxquels des certificats de paiements de droits ont été ajoutés après la délivrance des brevets accordés d'abord pour des périodes de cinq et dix ans.

Années.	Durée pour laquelle les droits ont été payés à la délivrance du brevet.			Brevets auxquels ont été ajoutés, après leur délivrance, des certificats de paiement des droits.	
	6 ans.	12 ans.	18 ans.	6 ans.	12 ans.
1892 (six mois finissant le 31 décembre)..	2,141	3	35	3
1893 (dix mois finissant le 31 octobre)...	3,098	9	46	3
1894 (douze mois finissant le 31 octobre).	2,701	9	46	4
1895 do do ..	3,049	5	20
				5 ans.	10 ans.
1892 (six mois finissant le 30 juin)				387	25
1893 (dix mois finissant le 31 octobre).....				279	10
1894 (douze mois finissant le 31 octobre).....				433	25
1895 do do				416	6

Par l'acte passé à la session de 1892, 55-56 Vict., ch. 24, la durée des brevets délivrés depuis son entrée en vigueur est de dix-huit ans; le brevet était accordé auparavant pour quinze années; toutefois, l'inventeur ou le requérant est libre, en ne payant qu'un droit partiel ou proportionnel, de réduire le terme à douze ou à six ans. On espère qu'en raison de l'extension de la durée des brevets, les demandes seront plus nombreuses. L'acte précité porte aussi que le requérant n'aura point à fournir de modèles, si le commissaire ne l'exige; et l'on croit qu'en dispensant ainsi l'inventeur ou le requérant de déposer ces représentations, qui pourraient être quelquefois très coûteuses, on augmentera encore le nombre des demandants.

Le nombre d'avis déposés conformément à l'article 8 s'est élevé à 1,003, donnant un revenu de \$1,951.30.

Il est satisfaisant de constater que nous avons à enregistrer pour les derniers douze mois un surplus plus grand que dans aucune année précédente; le surplus étant de \$48,357.78.

Sept brevets ont été renouvelés pendant l'année se terminant le 31 octobre.

Dans plusieurs cas, les porteurs de brevets ayant fait connaître et démontré au bureau qu'ils ne pouvaient, par suite de circonstances ne dépendant pas d'eux, se conformer aux prescriptions de l'article 37 de l'Acte des brevets, le délai dans lequel ils devaient commencer à exploiter leurs inventions a été prolongé. On a pareillement accordé à d'autres une prorogation de délai pour importer des objets brevetés, lorsqu'il a été présenté de suffisantes raisons de donner ce privilège. Il y a eu ainsi 1,494 prorogations de délai pour la mise en exploitation et 720 pour l'importation.

Agriculture—Rapport du Ministre.

Ceux qui demandent des brevets ne sauraient mettre trop d'attention à la préparation de leurs requêtes; ce travail est d'ordinaire fort utilement fait par des agents spéciaux (*patent solicitors*), non seulement en Canada, mais aussi dans les autres pays possédant une législation sur les brevets.

Le nombre des demandes sur lesquelles les examinateurs ont fait leurs rapports, a été, pendant l'année écoulée, de 3,867.

Le bureau apporte le plus grand soin et la plus grande diligence à l'examen de toutes les demandes; et chaque fois que l'invention alléguée ne présente pas les conditions voulues par la loi, la demande est refusée.

Quatre-vingt-douze brevets ont été refusés pour défaut de nouveauté.

Bien que 8,489 personnes seulement aient inscrit leurs noms sur le registre des visiteurs, le musée des modèles a été visité par au moins trois fois ce nombre.

On a changé la manière de publier le *Patent Record*. Ce catalogue descriptif s'imprime maintenant à l'imprimerie de l'Etat, où l'ouvrage se fait mieux et revient à meilleur marché; caractères, papier et illustrations, tout est supérieur à ce que l'on avait auparavant. Autre avantage, les illustrations ne sont pas placées à la fin du *Record*, mais elles précèdent la réclamation pour tous les brevets. Les abonnements sont perçus aujourd'hui par le bureau; auparavant, tout le profit qu'ils donnaient allait à l'entrepreneur. On tire aussi quelque revenu de la vente d'anciens numéros.

A la session de 1892, le comité mixte de la bibliothèque parlementaire a autorisé la translation au bureau des brevets de tous les ouvrages publiés par les bureaux d'Angleterre et de France concernant les brevets émanés d'eux.

Ces publications, avec les ouvrages qu'il y avait déjà au bureau des brevets, forment une collection d'environ 3,000 volumes, qui est maintenant installée, dans une pièce bien éclairée et commode, à côté du musée. La bibliothèque est ouverte aux inventeurs et au public généralement. Par sa nature spéciale, elle est très utile non seulement au public, mais plus particulièrement aux examinateurs et aux autres employés du bureau des brevets, pour l'exécution de leurs fonctions respectives.

IV.—DROITS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE, MARQUES DE COMMERCE, DESSINS DE FABRIQUE ET MARQUES DE BOIS.

ÉTAT comparatif des opérations de cette division, de 1868 au 31 octobre 1893 inclusivement.

Années.	Lettres reçues.	Lettres envoyées.	Enregistrements de droits d'auteur.	Certificats de droits d'auteur.	Enregistrements de marques de commerce.	Certificats de marques de commerce.	Enregistrements de dessins de fabrique.	Certificats de dessins de fabrique.	Enregistrements de marques de bois.	Certificats de marques de bois.	Enregistrements de cessions.	Droits perçus.
												\$ cts.
1868.....	110	128	34	34	32	32	6	6	183 00
1869.....	198	211	62	62	50	50	12	12	418 00
1870.....	473	463	66	66	72	72	23	23	190	190	877 00
1871.....	562	562	115	115	106	106	22	22	105	105	1,092 00
1872.....	523	523	87	83	103	103	17	17	64	64	11	927 00
1873.....	418	549	122	38	95	95	30	30	69	69	20	940 50
1874.....	1,027	1,027	134	55	163	163	30	30	41	41	19	1,339 50
1875.....	943	986	131	50	149	149	31	31	21	21	15	1,175 00
1876.....	1,175	1,240	178	57	238	238	47	47	17	17	33	1,758 25
1877.....	1,190	1,236	138	37	227	227	50	50	18	18	31	1,732 70
1878.....	1,210	1,285	193	61	223	223	40	40	10	10	14	1,671 25
1879.....	1,104	1,127	184	69	154	154	41	41	13	13	24	2,434 82
1880.....	1,145	1,292	185	98	113	113	40	40	19	19	28	3,806 15
1881.....	1,172	1,307	225	94	156	156	38	38	30	30	22	4,772 70
1882.....	1,192	1,264	224	87	160	160	45	45	21	21	64	4,956 40
1883.....	1,178	1,286	253	100	160	160	66	66	24	24	33	5,397 72
1884.....	1,186	1,186	281	120	196	196	68	68	14	14	49	6,273 22
1885.....	1,542	1,542	555	125	209	209	48	48	16	16	54	6,898 98
1886.....	1,544	1,544	574	101	203	203	54	54	17	17	58	6,795 42
1887.....	1,543	1,543	554	167	245	245	105	105	16	16	56	8,192 53
1888.....	1,655	1,889	566	167	288	288	71	71	29	29	71	9,262 86
1889.....	1,721	1,987	616	178	280	280	88	88	26	26	49	9,111 88
1890.....	1,766	2,169	688	222	293	293	68	68	21	21	104	9,876 38
1891.....	1,651	2,385	541	174	307	307	129	129	11	11	51	9,236 96
1892.....	1,773	2,300	536	159	294	294	30	30	27	27	66	9,496 29
1893.....	1,432	2,070	475	126	257	257	41	41	19	19	55	8,013 33
1894.....	1,882	2,720	546	216	311	311	39	39	20	20	77	9,463 63
1895.....	2,184	3,279	601	163	374	374	52	52	20	20	70	11,673 26

Agriculture—Rapport du Ministre.

Le nombre total des enregistrements de droits d'auteur et de marques de commerce, dessins de fabrique et marques de bois, pendant l'année expirée au 31 octobre 1895, a été de 1,047, à savoir : 601 enregistrements de droits d'auteur, 374 enregistrements de marques de commerce, 52 de dessins de fabrique, et 20 de marques de bois. Il a été en outre délivré au fait 150 certificats de droits d'auteur, 30 enregistrements de droits provisoires d'auteur, et 13 certificats y relatifs; 10 enregistrements de droits temporaires d'auteur et 3 certificats. On a compté 70 enregistrements de cessions de droits de toute nature.

Correspondance de cette division : 2,184 lettres reçues, et 3,279 envoyées.

Les droits perçus pendant les dix mois se montent à \$11,673.26.

DIVISION DES DROITS D'AUTEUR ET DES MARQUES DE COMMERCE.

États détaillé des recettes du 31 octobre 1894 au 31 octobre 1895.

Mois.	Marques de commerce.	Droits d'auteur.	Dessins de fabrique.	Marques de bois.	Cessions.	Copies.	Totaux.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Novembre, 1894.....	759 75	53 00	35 00	0 00	12 00	6 00	865 75
Décembre do	1,085 00	58 50	40 00	3 75	10 00	3 00	1,200 25
Janvier, 1895.....	899 70	50 00	10 00	8 00	4 00	4 50	976 20
Février do	440 00	46 10	15 00	6 00	12 00	13 00	532 10
Mars do	1,470 35	69 00	35 50	0 00	8 50	4 00	1,587 35
Avril do	1,073 65	56 00	15 00	6 00	15 00	12 50	1,178 00
Mai do	1,020 50	75 25	15 00	2 00	4 00	5 00	1,121 75
Juin do	820 00	65 00	30 00	8 00	7 96	14 00	944 96
Juillet do	1,035 00	55 50	50 00	0 00	17 00	5 00	1,162 5
Août do	510 00	73 60	43 30	4 00	12 00	4 00	646
Septembre do	528 25	59 25	10 00	2 00	22 00	1 50	623 00
Octobre do	764 71	39 24	00 00	0 00	14 50	15 90	834 35
Grand total	10,406 91	700 44	298 80	39 75	138 96	88 40	11,973 26

V.—POLICE SANITAIRE.

Je suis heureux de pouvoir dire que les précautions adoptées aux différentes quarantaines ont donné à ce pays pendant l'année qui vient de se terminer une protection aussi complète qu'il était possible d'avoir dans les conditions actuelles; et comme il n'est entré en Canada par les stations de l'Atlantique ou du Pacifique aucun cas de maladie contagieuse ou épidémique, et comme aucun cas n'a surgi non plus des bagages des passagers qui ont dû subir la quarantaine, on peut en conclure que les précautions prises ont été efficaces. Le choléra asiatique a continué à nous

menacer pendant l'année, tant du côté de l'Europe que du côté de l'Orient. Les précautions sanitaires sévères prises dans différentes parties de l'Europe ont eu pour effet d'empêcher cette maladie redoutable de s'étendre beaucoup au delà des endroits où de temps à autre elle se manifestait. Dans la Chine et dans le Japon, l'épidémie qui avait atteint des proportions sérieuses, paraît décliner. Les rapports officiels de Yokohama, en septembre dernier, disant que " la maladie a été circonscrite par les autorités japonaises avec un succès sans précédent, toutes choses considérées, grâce aux mesures sévères qui ont été prises".

Les Japonais paraissent être pleinement convaincus de la nécessité d'adopter les méthodes européennes pour empêcher le choléra d'entrer dans leur pays, et de le supprimer s'il réussissait à s'y introduire. Le paragraphe suivant a été publié dans le *New-York Times* à ce sujet : " L'excellence de la police sanitaire du Japon est clairement démontrée par la suppression de la maladie qui s'était introduite dans 24 des 39 provinces de la terre ferme." Le journal ajoute que les autorités sanitaires ont poursuivi avec tant de vigueur la suppression de la maladie que dans chacun des endroits infectés, à l'exception des postes militaires, où les germes avaient été emportés, le choléra a été promptement arrêté, et tout au plus une demi-douzaine de cas ont apparu.

Depuis quelques années le choléra se montre pendant l'été dans différentes parties de l'Europe, en Espagne, en Italie, en France, en Allemagne, en Russie et en Turquie, et tant que ces apparitions se manifesteront, on devra être sur nos gardes, car, comme le dit le Dr Montizambert dans son rapport " La présence d'un seul cas de choléra asiatique en Europe est un danger permanent et une menace pour notre continent."

La petite vérole s'est montrée, dans le cours de l'année dernière, sur plusieurs points par où le trafic entre dans le Canada; on en a constaté plusieurs cas à London pendant les mois d'août et septembre, mais aucun cas de cette maladie n'a passé par les quarantaines de l'Atlantique ou du Pacifique; il ne s'en est pas présenté non plus par la voie du Saint-Laurent pendant la saison d'immigration, ce qui n'est pas arrivé depuis plusieurs années.

L'*American Public Health Association* a tenu sa convention annuelle, cette année, à Denver, Colorado, à la date du 4 octobre. Cette association, depuis qu'elle a admis le Canada et le Mexique dans son sein, est devenue une association internationale, comprenant tout le nord du continent américain. Le Canada était représenté officiellement à l'assemblée par le Dr Montizambert, surintendant général des quarantaines du Canada. Après l'assemblée le Dr Montizambert, agissant d'après des instructions du ministère de l'agriculture, s'est rendu sur la côte du Pacifique pour examiner les systèmes quarantentaires de San-Francisco, de William-Head, et autres ports de la Colombie-Britannique. On trouvera aux annexes des détails complets des observations qu'il a faites.

Le résumé suivant des rapports des médecins-visiteurs aux différentes stations quarantentaires, montre leurs opérations pendant l'année dernière.

Le Dr F. Montizambert, surintendant général des quarantaines du Canada, dit que la saison dernière a été remarquable entre toutes depuis un grand nombre d'années pour le petit nombre de cas de maladies contagieuses, et de maladies plus graves réclamant la quarantaine. Les seules maladies contagieuses constatées sur les vaisseaux arrivant par le Saint-Laurent étaient la rougeole, la fièvre scarlatine, et la fièvre entérique, et les décès à l'hôpital ont été causés, un par la rougeole et un autre

par la fièvre entérique. Les admissions à l'hôpital de la Grosse-Ile pendant l'année dernière ont été de 39. La désinfection du bagage des immigrants venant de districts infectés par le choléra a été scrupuleusement faite. Le docteur Montzambert insiste beaucoup sur le fait que c'est la première année pendant laquelle pas un navire n'a eu besoin d'une désinfection générale à cause de maladies contagieuses à son bord, mais il ajoute que l'on ne doit pas raisonnablement espérer jouir d'une semblable immunité à l'avenir.

Le Dr March, médecin-inspecteur à Saint-Jean, N.-B., rapporte qu'il a constaté la présence de maladies contagieuses sur cinq navires arrivés à ce port, savoir, deux cas de fièvre jaune, deux de cas de rougeole et un d'érysipèle. Un brigantin venant de Demerara, et à bord duquel un matelot était mort des fièvres, a été soumis à une désinfection complète, et une goélette dont le premier équipage était mort de la fièvre jaune à Santos, a été soumis à une désinfection complète, dont le besoin, dit le Dr March, a été amplement démontré dans le cours de l'opération. Les arrivages au port de Saint-Jean venant de ports étrangers ont été de 1,946. Le docteur parle longuement du nombre de cas de tuberculose ou consommation parmi les matelots.

Le Dr J. Macdonald, médecin-inspecteur à Chatham, N.-B., rapporte que 109 navires venant de ports étrangers sont entrés dans le port de Chatham, N.-B. Le docteur les a tous inspectés promptement et avec soin, et n'y a constaté aucun cas de maladies contagieuses.

Le Dr W. N. Wickwire, médecin-inspecteur à Halifax, N.-E., dit que sa station quarantenaire a été exempte d'une façon remarquable de toute maladie pendant l'année; nonobstant le grand nombre de steamers qui y sont arrivés de ports étrangers avec des immigrants, il n'a trouvé que deux cas de maladie demandant à être envoyés à l'hôpital, un cas de fièvre scarlatine et un d'érysipèle.

La désinfection du bagage de passagers d'entrepont venant de districts reconnus pour être infectés de choléra a été faite avec rigueur.

Le Dr McLeod, médecin-inspecteur à Sydney, N.-E., rapporte que tous les navires inspectés par lui étaient, moins un, exempts de maladie. Cette exception était un brigantin venant des Barbades, à bord duquel un matelot était mort pendant le voyage d'une maladie dont les symptômes correspondaient à ceux de la fièvre jaune. Ce navire a été déchargé et désinfecté. Le Dr McLeod a inspecté 49 navires. La modification dans les règlements permet au médecin d'exempter de l'inspection, à sa discrétion, les navires venant de ports contigus, mais dans ces cas l'on continuait à exercer une grande surveillance sur les navires ainsi exemptés. Le poste des signaux établi à Low-Point, à l'entrée du havre, lui a rendu de grands services en donnant avis aux officiers de quarantaine de l'approche d'un navire.

Le Dr McPherson, médecin-inspecteur à North-Sydney, N.-E., rapporte qu'il a inspecté 83 vaisseaux durant la saison. Il n'y a trouvé aucun cas de maladies contagieuses.

Le Dr P. A. McDonald, médecin-inspecteur à Port-Hawkesbury, N.-E., rapporte qu'il a fait l'inspection régulière des navires étrangers arrivés à ce port pendant la dernière saison. Il appelle l'attention sur le fait qu'un grand nombre de touristes et Canadiens revenant des Etats-Unis débarquent à ce port, mais il ne paraissait pas y avoir de maladies épidémiques parmi eux jusqu'à ces jours derniers; quelque temps avant de faire son rapport on a débarqué deux malades atteints de fièvre entérique,

qui ont été envoyés à l'hôpital de marine pour y être soignés. Le nombre de navires venant de l'étranger arrivés à ce port a été de 119, outre 987 vaisseaux de cabotage.

Le Dr J. McMillan, médecin-inspecteur à Pictou, N.-E., a inspecté 18 vaisseaux durant la saison dernière, et rapporte qu'il n'y a pas de malades à la quarantaine.

Le Dr P. Conroy, médecin-inspecteur à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, n'a constaté aucune maladie contagieuse sur les navires arrivés à ce port pendant la dernière saison. Le nombre total de navires venus de ports étrangers a été de 41.

Le Dr J. P. Pelletier, médecin-inspecteur à Matane, P.-Q., rapporte qu'il a fait l'inspection de dix navires sur treize qui sont arrivés à ce port, les trois qui n'ont pas été inspectés ayant quitté le port avant que le temps obligatoire pour l'inspection fut expiré. Il n'a trouvé aucun cas de maladies contagieuses sur les navires qu'il a inspectés.

Le Dr M^e. N. Jones, médecin-inspecteur à William-Head, C.-B., dit qu'il a pris des précautions extraordinaires pendant la saison dernière à cause de l'existence du choléra en Chine, au Japon et à Honolulu. Plusieurs navires venant de l'Orient ont été retenus pour que leur bagage fut désinfecté; comme conséquence immédiate de cette détention, les compagnies de steamers de l'Orient et de l'Australie ont refusé de transporter des passagers d'entrepont du Japon, de Honolulu et de ports infectés de la Chine. Il attribue à la désinfection qu'il a faite des navires et au refus des compagnies de steamers de transporter des passagers d'entrepont, l'absence de choléra sur la côte du Pacifique. Il n'a constaté aucun cas de petite vérole, et il attribue cela au fait que les passagers venant de l'Orient sont vaccinés aux ports d'embarquement. Le Dr Jones appelle l'attention sur la confiance qu'inspire l'efficacité de la quarantaine de William-Head, indiquée par le fait que les autorités américaines sur la côte du Pacifique permettent à tous les navires qui portent un certificat sanitaire de la quarantaine de William-Head de passer sans être obligés à aucune inspection. Le docteur rapporte qu'il a eu à examiner 244 steamers et 34 navires à voiles; des steamers, 54 étaient anglais et 190 étrangers, et des navires à voile, 16 étaient anglais et 18 étrangers.

Le Dr Duncan, officier de quarantaine, au port de Victoria, rapporte que 18,413 passagers ont débarqué à Victoria pendant la dernière saison, et qu'il n'y avait parmi eux aucun cas de maladie contagieuse.

Le Dr Gauvreau, qui est chargé de la visite des paquebots-poste à Rimouski a fait 29 inspections jusqu'à la date de ce rapport. Sur ce nombre il en a envoyé trois à la Grosse-Ile parce qu'ils avaient des cas de rougeole ou de fièvre entérique à bord. Le nombre de passagers débarqués à Rimouski a été de 224, dont la plupart étaient à destination des provinces maritimes.

LE LAZARET DE TRACADIE.

Le Dr A. C. Smith, médecin-inspecteur du lazaret de Tracadie, rapporte qu'il y a maintenant 19 pensionnaires dans l'établissement, dont 13 hommes et 6 femmes. On a compté 3 décès pendant l'année et une admission. Le Dr Smith dit qu'il n'y a plus un seul cas de lèpre dans le village de Tracadie, et qu'il n'en est pas venu de cette paroisse depuis plusieurs années; tous les nouveaux internés sortent de paroisses extérieures. Après avoir fait plusieurs visites d'inspection dans les districts qu'il

considérerait infectés, il n'a trouvé que deux ou trois cas attendant leur admission dans le nouveau lazaret en cours de construction, et il attribue la diminution dans le nombre de personnes affectées de la lèpre dans la province aux précautions très sévères prises en dehors du lazaret, et à l'isolation effective.

Le Dr Smith dit qu'il y a présentement trois lépreux dans la dernière phase de la maladie.

VI.—STATISTIQUE.

La division des statistiques au ministère de l'agriculture est constituée conformément à l'Acte d'union, lequel mentionne spécialement "le recensement et les statistiques" parmi les matières qui rentrent dans les attributions propres du parlement fédéral.

Celui-ci, exerçant son pouvoir, a adopté le chapitre 21 des actes 42 Victoria.

Cette loi forme les chapitres 58 et 59 des Statuts révisés de 1886. Le chapitre 60 autorise à recueillir les statistiques criminelles.

Le chapitre 15 des actes de 1890 dispose que le soin de recueillir et publier des statistiques du travail appartiendra au ministre de l'agriculture, en vertu de l'autorité générale qui lui est conférée, par le chapitre 59 des S. R. du Canada. Cet acte, cependant, n'a pas été mis en vigueur.

Comme il se publie, apparemment parce que la loi n'est pas bien entendue, toutes sortes de statistiques non officielles, voici en substance ce que contient le chapitre 59 :—

L'article premier prescrit "le recueillement, l'élaboration et la publication de statistiques vitales, agricoles, commerciales, criminelles et autres" par le ministère de l'agriculture.

L'article quatre autorise le ministre de l'agriculture à faire, avec tout lieutenant-gouverneur en conseil, ou toute organisation provinciale de statistique, des arrangements pour obtenir telles données statistiques recueillies d'après le système provincial en usage.

L'article cinq est conçu en ces termes :—

"Le ministre de l'agriculture, en recueillant les statistiques, conformément aux dispositions du présent acte, pourra requérir tous officiers publics de lui fournir les copies de papiers et documents, et les renseignements qu'il sera en leur pouvoir respectivement de lui donner,—et ce, moyennant ou sans indemnité, ainsi qu'il sera réglé de temps à autre par le gouverneur en conseil.

L'article six pourvoit à la publication de résumés statistiques des rapports et documents soit départementaux ou autres de nature publique.

Par l'article sept, le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre de l'agriculture à faire faire des recherches statistiques spéciales sur certaines matières, localités ou autres sujets.

L'article huit porte que le ministre de l'agriculture fera contrôler toutes les données statistiques qu'il aura reçues, et, autant que possible, suppléer ce qui pourrait manquer, et corriger les défauts ou les inexactitudes qui pourraient se découvrir dans ces renseignements.

Article neuf:—

“ Quiconque donnera sciemment quelque ren-eignement faux, ou pratiquera quelque supercherie en fournissant les renseignements prévus par le présent acte, sera passible, sur conviction par voie sommaire devant deux juges de paix, d'une amende de cent piastres au plus.”

Un autre article donne tout pouvoir au gouverneur en conseil de nommer des commis ou employés à titre temporaire pour un temps indéterminé.

L'intention et le but des actes précités est évidemment de créer un bureau de statistique, rattaché au ministère de l'agriculture, où s'opère la centralisation des statistiques générales du pays, et dont les fonctionnaires aient toutes les facilités nécessaires pour se procurer les éléments numériques utiles, soit des divers départements de l'administration fédérale, soit de ceux des gouvernements provinciaux, soit par des recherches particulières.

La publication de statistiques officielles par le bureau fédéral, comme le prescrit le statut, assurerait l'uniformité des travaux, qui, en outre, s'exécuteraient dans de bien meilleures conditions d'exactitude et d'économie.

Le public paraît apprécier le travail qui s'accomplit ici, à en juger par les demandes de statistiques, beaucoup plus nombreuses aujourd'hui que les années passées. En préparant ces données, on s'applique à fournir les renseignements les plus exacts qu'on puisse avoir. Le bureau du statisticien est devenu en quelque sorte un “ bureau d'informations ” pour toutes les parties du monde.

Mais, en répondant aux demandes, le statisticien s'est vu plus d'une fois forcé d'avouer qu'en diverses branches statistiques le Canada n'est pas aussi avancé que les autres pays.

C'est de statistique agricole que le public s'enquiert surtout. Les réponses ont été nécessairement peu satisfaisantes jusqu'ici, puisqu'il n'existe encore aucun système pour la recueillir par tout le Canada. Si l'on pouvait adopter un bon plan, permettant de publier promptement des données contrôlées, on rendrait d'inappréciables services aux cultivateurs et aux hommes d'affaires.

STATISTIQUE SANITAIRE.

En ce qui concerne la statistique vitale, le mode en usage jusqu'à 1891 pour la recueillir, n'a pas encore pu être remplacé par un système plus satisfaisant.

Dans Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, les autorités provinciales et territoriales ont adopté des lois touchant la statistique sanitaire. Le chapitre 59 des Statuts révisés, à l'article quatre, que j'ai précédemment cité, autorise mon département à s'assurer, par un accord avec ces autorités, le moyen de mieux recueillir toute nature de statistiques, sans restreindre en rien, cependant, son pouvoir d'opérer sur le domaine provincial au défaut d'organisations provinciales.

La communauté d'action serait, assurément, préférable à tout autre système que les autorités fédérales pourraient instituer. Au lieu d'être disparates les statistiques auraient ainsi une mutuelle approbation.

On pourrait suivre le même plan pour la statistique agricole ; chaque province aurait ses propres relevés, qu'elle imprimerait, et le Dominion aurait les siens

Agriculture—Rapport du Ministre.

destinés au monde entier. Le très grand intérêt que le public porte à la statistique des récoltes en Angleterre, aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Australie, et l'importance des transactions qui se font sur ces données dans tous ces pays, nous montrent combien il importe que nous aidions, par des informations si utiles, au succès de notre commerce et de notre agriculture.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

Le chapitre 60 des Statuts révisés donne spécialement le pouvoir de recueillir les statistiques criminelles. L'an dernier, la division de la statistique, à mon département, a reçu des relevés de 289 personnes. En voici le compte par province:—

Ile du Prince-Edouard.....	6
Nouvelle-Ecosse.....	45
Nouveau-Brunswick....	31
Québec.....	38
Ontario.....	145
Manitoba.....	6
Colombie-Britannique.....	12
Territoires du Nord-Ouest.....	6
Total.....	289

La compilation publiée en forme d'annexe, montre que le nombre d'individus reconnus coupables d'infractions justifiables du jury s'est élevé à 5,258 en 1894, contre 4,630 en 1893, soit à la proportion de 10.50 par 10,000 habitants en 1894 contre 9.36 en 1893. Si aux premiers chiffres on ajoute le nombre des condamnations sur procédure sommaire, on a pour résultat un total de 36,165 condamnations en 1894, contre 35,653 en 1893. Ce qui représente une condamnation pour 138 personnes en 1894 et pour 139 en 1893, c'est-à-dire une faible augmentation.

Le mode de compilation a été modifié en plusieurs points, de façon à rendre plus exactes les données de la statistique criminelle. Les rapports de la police à cheval ont été dépouillés très soigneusement, et l'on en a extrait des tableaux comprenant toute la période de 1883 à 1894 inclus. Grâce à ces changements, les statistiques criminelles de 1893 sont les plus complètes que mon département ait encore publiées.

Dans les premiers temps, la matière que l'on compilait était disposée en tableaux autrement qu'elle ne l'est depuis 1884. On n'utilisait pas encore les relevés sous la forme de groupements comparatifs; aussi a-t-on recommencé la compilation des faits antérieurs à cette année-là pour la coordonner avec celles des années subséquentes.

RECENSEMENT.

Le quatrième volume du recensement sera publié pendant la session du parlement.

Une analyse des manufactures et établissements de mécanique du Canada a occupé le personnel pendant deux ans et a produit des résultats de grande valeur.

Les industries des différentes provinces ont été divisées par groupes suivant leur production, pour le recensement de 1891 et celui de 1881, et outre cela les industries des quatre provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, lesquelles formaient la Confédération au recensement de 1871, ont été

aussi groupées. Cet ouvrage a nécessité la compilation de 169,475 industries séparées, leur division en cinq groupes, et la subdivision du groupe un, contenant les plus petites industries en sous-groupes A, B, C et D.

Le pays est alors en position de juger avec beaucoup d'exactitude du développement de ses industries.

Voici comment les différents groupes ont été formés :

Groupe 1.—Etablissements manufacturiers et de mécaniques dont la production annuelle est de moins de \$2,000.

Groupe 2.—Etablissements dont la production varie entre \$2,000 et \$12,000.

Groupe 3.—Etablissements dont la production varie entre \$12,000 et \$25 000.

Groupe 4.—Etablissements dont la production varie entre \$25,000 et \$50,000.

Groupe 5.—Etablissements dont la production dépasse \$50,000.

Le groupe 1 est subdivisé en sous-groupe A, établissements ayant une production annuelle de moins de \$200 ; sous-groupe B, dont la production est entre \$200 et \$500 ; sous-groupe C, dont la production est entre \$500 et \$1,000 ; et sous-groupe D, dont la production est entre \$1,000 et \$2,000.

ANNUAIRE (RÉSUMÉ STATISTIQUE).

L'Annuaire pour l'année 1893 a été préparé, imprimé et distribué. Il a été entièrement refondu et l'on y a introduit beaucoup de matières nouvelles. La demande en a été considérable. Malgré tout le soin apporté dans les distributions, on n'a pu satisfaire à toutes les demandes ; car il nous en vient aujourd'hui de France, d'Allemagne, des Etats-Unis, du Japon et autres pays étrangers, aussi bien que des différentes parties de l'Empire britannique. Celles d'Australie sont très sensiblement plus nombreuses que les années passées.

L'Annuaire se publie sous l'autorité du chapitre 59 des Statuts révisés, article 6.

Il a été envoyé plusieurs milliers de circulaires concernant diverses matières mentionnées dans l'Annuaire ; et je le dis avec plaisir, les gouvernements provinciaux, les hommes d'affaires, les agriculteurs et le public généralement, se sont empressés de répondre à ces lettres. On a reçu ainsi une collaboration gratuite très considérable.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Il s'est fait une très grande somme de travaux statistiques autorisés par l'article 7 du chapitre 59 des Statuts révisés.

Ci-suit une liste des publications de la division de statistique du ministère de l'agriculture pendant les années 1892, 1893, 1894 et 1895 :—

	Copies.	Pages imprimées.
Volailles et œufs, brochure.....	6,500	45
Choléra, bulletin.....	7,000	8
Richesse forestière (rapport spécial).....	2,500	339
Statistique criminelle, rapport.....	9,200	912
Manufactures, bulletin.....	2,500	17
Recensement, bulletin.....	90,000	540
Le crime en Canada, monographie.....	1,500	52
Beurre, bulletin.....	45,000	10
Beurre et fromage, bulletin.....	4,550	39
Recensement, 4 volumes.....	2,800	1,605
Annuaire, volumes.....	9,600	3,367
Cultivateurs, rapport au ministre.....	3	74
La journée de huit heures, rapport du Congrès des Arts et Métiers.....	4	29
Totaux.....	181,157	7,037

Agriculture—Rapport du Ministre.

Ces chiffres donnent une moyenne de 45,300 exemplaires imprimés et distribués dans une année, et 7,037 pages d'imprimé égales à 25,000 pages de manuscrit, ou plus de 6,000 pages par année. Le nombre de pages de matière imprimée dans la liste donne une moyenne de $5\frac{2}{3}$ pages de matière imprimée préparée par le personnel durant chaque jour de travail pendant l'année.

Le personnel a en plus à distribuer, plier et adresser les exemplaires de ces ouvrages.

Un personnel spécial a en outre été engagé pour travailler à un rapport spécial ordonné par le Sénat. Ce rapport couvre 6,000 pages de manuscrit, qui sont la condensation de 72,000 pages de manuscrit préparatoire.

Outre ce travail la division de statistique a fourni aux ministres, aux députés, aux officiers publics et au public en général, tant du Canada que de l'étranger, une quantité toujours croissante de tableaux et renseignements, dont quelques-uns demandent de grandes recherches.

La préparation du rapport du Congrès des Arts et Métiers sur la journée de huit heures, bien que contenant moins de 30 pages, a demandé beaucoup de recherches dans les lois de chaque Etat de l'Union Américaine, des différents pays d'Europe, d'Asie et des colonies australiennes, de sorte que dans la plupart des cas le nombre des pages n'est qu'une faible indication du travail accompli.

Le tout respectueusement soumis,

J. A. OUMET,

Ministre intérimaire de l'agriculture.

LISTE DES ANNEXES.

QUARANTAINE.

N°		PAGE.
1.	Rapport du surintendant général des quarantaines canadiennes.....	F. Montizambert, M.D., F.R.C.S. 3
2.	Rapport de la station de quarantaine de la Grosse-Ile.....	" " 14
3.	" " Matane.....	J. P. Pelletier, M.D. 15
4.	" " Halifax.....	W. N. Wickwire, M.D. 16
5.	" " Sydney, N.-E.....	W. McK. McLeod, M.D. 16
6.	" " Sydney-Nord.....	H. B. McPherson, M.D. 17
7.	" " Port-Hawkesbury.....	P. A. Macdonald, M.D. 18
8.	" " Pictou, N.-E.....	J. McMillan, M.D. 18
9.	" " Saint-Jean, N.-B.....	J. E. March, M.D. 19
10.	" " Chatham, N.-B.....	J. Macdonald, M.D. 21
11.	" " Charlottetown, I.P.-E.....	P. Conroy, M.D. 22
12.	" " William-Head, C.-B.....	W. McN. Jones, M.D. 22
13.	" " Victoria, C.-B.....	G. H. Duncan, M.D. 25
14.	" du Lazaret, Tracadie, N.-B.....	A. C. Smith, M.D. 25
15.	" du médecin-inspecteur de Rimouski.....	P. A. Gauvreau, M.D. 27

QUARANTAINE DES BESTIAUX.

1.	Rapport sur les quarantaines de Québec et des provinces maritimes.....	Prof. D. McEachran, F.R.C.V.S., D.V.S. 29
2.	" de l'inspecteur des bestiaux, Montréal.....	M. C. Baker, D.V.S. 33
3.	" sur la quarantaine de Lévis (Québec).....	J. A. Couture, D.V.S. 33
4.	" " Saint-Jean, N.-B.....	J. H. Frink, D.V.S. 34
5.	" " Halifax, N.-E.....	Wm. Jakeman, D.V.S. 35
6.	" " Ontario.....	Andrew Smith, F.R.C.V.S. 36
7.	" " la Pointe-Edouard.....	E. P. Westell, D.V.S. 36
8.	" " Emerson.....	D. H. McFadden, D.V.S. 39
9.	" " Manitou.....	M. Young, D.V.S. 46
10.	" " Deloraine.....	Jos. Dann, D.V.S. 49
11.	" " Victoria, C.-B.....	M. G. Blanchard, D.V.S. 49
12.	" " Lethbridge.....	R. Evans, D.V.S. 55
13.	" " Kootenay, C.-B.....	C. Clark 56
14.	" " Huntington, C.-B.....	B. A. McDonald 57
15.	" de l'inspecteur des bestiaux, I.P.-E.....	J. L. McMillan, D.V.S. 58
16.	" sur le transit du bétail des États-Unis.....	T. A. Allen, D.V.S. 59
17.	" " ".....	L. Slater 61
18.	" du gardien des parcs à bétail de Lyn.....	W. Stafford 69
19.	" sur le transit du bétail des États-Unis.....	R. F. Golden, D.V.S. 70
20.	" sur l'épizootie de Pictou.....	J. G. Adami, M.A., M.D. 71
21.	" sur les opérations relatives à l'épizootie de Pictou.....	G. Townsend, D.V.S. 74
22.	" sur la quarantaine des animaux à Osoyoos, C.-B.....	C. Kruger 75
23.	" " New-Westminster, C.-B.....	J. S. Clute 75
24.	" " Nelson, C.-B.....	J. C. Rykert 76
25.	" sur les animaux refusés à l'exportation.....	C. McEachran, D.V.S. 76
26.	" sur la quarantaine des animaux de Douglas, C.-B.....	H. D. Chantrell 77
27.	" " Waneta, C.-B.....	J. S. Nolan 77
28.	" du ministre de l'agriculture au conseil sur la prétendue existence de la pleuro-pneumonie chez le bétail canadien.....	78
29.	" sur l'importation des moutons à la Pointe-Lévis.....	J. A. Couture, D.V.S. 92
30.	" du commissaire de la police à cheval du N.-O.....	Col. Herchmer 93

DIVERS.

	PAGE.
1. Rapport sur l'acide phosphorique en agriculture. F. Shutt.	95
2. " sur la fabrication du cidre.	106
3. " sur l'huile de bouleau.	111
4. " sur l'aphis à laine. J. Fletcher.	114
5. " sur l'insecte <i>San Jose Scale</i> "	117
6. " du Congrès d'irrigation nationale. J. B. Lynch.	118
7. " sur l'exportation des fruits en Angleterre. J. W. Down.	121
8. " sur le fourrage pressé. "	122
9. " sur l'huile de graine de coton. W. Saunders.	123
10. " sur la culture du lin au Manitoba. J. Dann.	124
11. Précis des arrêtés du Conseil, 1895, se rapportant aux quarantaines de bestiaux.	124
12. Rapport d'études entomologiques et botaniques dans le Manitoba et la Colombie anglaise. J. Fletcher.	125
13. " sur l'huile de lin pour fabrication des linoéums. T. Cook.	134
14. " sur le prétendu chardon de Russie. J. Fletcher.	135
15. " sur les chevaux canadiens en Angleterre. J. W. Down.	136
16. " sur les opérations agricoles à Oka. J. Lowe.	137
17. " sur l'exposition territoriale à Régina. Sous-ministre de l'agriculture.	139
18. " sur les animaux des Etats-Unis en transit. " "	141
19. " sur le commerce d'animaux en Canada. Falkirk <i>Herald</i>	145
20. " sur les animaux des Etats-Unis entrant dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Sous-ministre de l'agriculture.	146

Agriculture—Quarantaine.

ANNEXES.

QUARANTAINE.

N° 1.

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT GÉNÉRAL DES QUARANTAINES CANADIENNES.

F. MONTIZAMBERT, M.D., EDIM., F.R.C.S., D.C.L.

31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel jusqu'au 31 octobre 1895, comme surintendant général des quarantaines.

Choléra asiatique.—Cette épidémie a continué de nous menacer durant toute l'année. Nous avons été menacés de son approche du côté de l'océan Atlantique par suite de sa prédominance dans quelques parties de l'Europe et dans l'Asie Mineure, et du côté du Pacifique par sa présence en Orient, en Chine, au Japon et dans les îles Hawai.

Elle semble cependant avoir disparu l'hiver dernier dans tous les pays de l'Europe occidentale qui ont subi ses ravages l'été et l'automne qui viennent de s'écouler, à part la province russe de Volhynie et celle de Gallicie, en Autriche-Hongrie. Dans cette dernière province, où elle a pénétré par les parties contiguës de Russie, et où le nombre de morts a été considérable l'année dernière, l'épidémie s'est considérablement étendue durant la saison froide. Les rapports officiels montrent 877 cas et 450 décès entre le 3 décembre 1894 et le 17 février de cette année. Au retour de la chaude température, cette maladie s'est répandue dans plusieurs directions de la Russie, notamment dans le sud et l'ouest.

Le choléra a aussi fait son apparition au commencement du printemps parmi les pèlerins de la Mecque. Le correspondant du *Daily News*, au Caire, annonçait, le 26 avril, l'apparition du choléra à la Mecque, ce qui causait une grande anxiété dans cette ville. Le 20 avril on avait constaté soixante-quinze décès par le choléra à Djeddah, sur le littoral de la mer Rouge, depuis l'apparition de cette maladie chez les pèlerins. La *Revue des Deux Mondes* du 15 mai contenait un article du professeur A. Proust, membre de l'académie française de médecine et qui a représenté la France à la conférence sanitaire internationale, au sujet du pèlerinage de la Mecque et de la propagation des épidémies. La description du professeur Proust des circonstances dans lesquelles se fait ce pèlerinage montre quelques-uns des points saillants des plus remarquables et des plus désastreux des pèlerinages modernes, celui de 1893, alors que le choléra seul a fait périr 35,000 pèlerins. D'après ce récit, le pèlerin débarque d'abord à Djeddah, où il commence de suite à être la victime des extorsions. A chaque pas, il faut qu'il paye quelqu'un, et s'il s'est ainsi départi de ses ressources dès le commencement de son voyage, il se console en pensant qu'Allah est généreux et que lui-même, pèlerin, ne peut payer trop cher le titre de Hadji. La plus grande difficulté sanitaire est probablement l'approvisionnement de l'eau à Djeddah. Il y a quelques années, on avait pris les moyens d'établir un aqueduc d'eau salubre, mais les porteurs de l'ancienne eau insalubre, se voyant privés de leur gagne-pain, s'opposèrent au nouveau système, et la descente de l'eau des montagnes fut détruite. Lors du pèlerinage de cette année, cette même difficulté a amené de nouveau les troubles et le meurtre. La conférence sanitaire de Paris a conclu unanimement qu'une grande source de danger décollait de l'état impur des puits et des réservoirs d'eau dans les environs de la Mecque ainsi que sur la mer Rouge. Tous les pèlerins ont accès à ces réservoirs, qui servent de baignoires tout aussi bien qu'à fournir l'eau à boire. On a creusé davantage ces puits et on les a recouverts; on a

établi des bains spéciaux, et cet été personne n'a pu se baigner dans les réservoirs qui fournissent l'eau à boire. On a fourni cette année l'eau aux pèlerins qui avaient eu jusqu'alors l'habitude de plonger dans les puits leurs sales outres, et on ne leur a pas permis de se servir eux-mêmes. Comme l'on considère les puits comme chose sainte, on devait s'attendre à du mécontentement, et c'est à cette cause qu'il faut rattacher les derniers troubles. Les pèlerins ont considéré comme une restriction injustifiable de leur liberté les règlements salutaires destinés à sauver leur vie et la vie de milliers de personnes auxquelles ils auraient pu communiquer la maladie. Antérieurement on comptait principalement sur les pluies et les chiens pour l'œuvre du nettoyage. Il y a des puisards près des réservoirs d'eau, et de prime abord les malades et les morts demeurent exposés sur les rues et autour de la cité. La Mecque a une population normale d'environ 60,000. Dans les circonstances ordinaires, ce n'est pas une localité insalubre. Le climat en est chaud, et les rues, bien que non pavées et horriblement poussiéreuses, en sont assez larges. L'eau vient d'une bonne source. Mais il n'y a pas de système d'égouts. Lorsque le pèlerinage porte du coup la population à un chiffre additionnel de 100,000 à 300,000 étrangers, les circonstances changent. L'entassement devient énorme, les fatigues du pèlerinage se font vivement sentir, et partout règne la maladie et la mort. L'un des traits les plus défavorables consiste dans les sacrifices offerts dans la vallée de Mouna, où en 1893 on a immolé au delà de 120,000 moutons. Cette vallée est étroite, privée d'eau, avec une chaleur tropicale, et le peu de soin apporté pour recouvrir les carcasses fait de cet endroit d'immolation une véritable scène de putréfaction et de désolation. En rapport avec ce pèlerinage, le professeur Proust pose en principe que plus on pourra améliorer ce qu'il désigne sous le nom d'hygiène privée de l'individu, moins il sera nécessaire de faire des règlements concernant ce que l'on peut appeler l'hygiène publique et internationale. Quant au choléra, l'hygiène privée et le soin de l'individu veulent dire : eau et air purs et un terrain propre. Et c'est vers ce but que l'on doit travailler, soit à la Mecque, soit ailleurs. Ainsi que le professeur Proust le dit avec force : " Plus on fera pour le pèlerin, moins on aura à faire contre lui."

Cette année, grâce aux efforts du conseil international de santé, à Constantinople, secondé par les représentants des pouvoirs civilisés, on a fait quelque chose pour améliorer les conditions hygiéniques des pèlerinages de la Mecque et circonscire, si possible, la pestilence qui en résulte. A cette fin, en sus de l'amélioration et de la protection du service d'eau que nous avons déjà mentionnées—il a été décidé que quatre médecins civils et huit chirurgiens militaires, avec deux pharmaciens, se tiendront dans les districts sacrés durant la saison des pèlerinages, et l'on a nommé trois surveillants sanitaires à l'effet d'empêcher l'entassement des pèlerins, et d'examiner la nourriture qui leur est donnée. Et un nombre considérable d'hommes sont employés à enlever les matières de rebut et à faire exécuter les règlements de désinfection. De plus, on doit construire des casernes à Djeddah et Zambo, les deux ports de mer les plus rapprochés de la Mecque, et munir ces deux endroits d'un approvisionnement d'eau pure. De cette manière on espère—ainsi que le dit le *Sanitarian*—que les fidèles garderont pour eux-mêmes la jouissance de convulsions entériques et l'affaiblissement qui jusqu'ici ont si souvent franchi les frontières de l'Islam et se sont répandus parmi les non-croyants de l'Europe Occidentale.

Dans un ouvrage récent sur les pèlerinages de la Mecque, le Dr Saleh Soubhy suggère que le choléra arrivant à la Mecque par le sud, on s'entende dans le monde mahométan pour que les pèlerinages à la Mecque venant du nord et du sud aient lieu alternativement tous les deux ans, de manière à ce que les pèlerins venant de ces deux directions ne se trouvent pas en contact les uns avec les autres.

A une réunion du Conseil législatif suprême de l'Inde, tenu à Simla le 11 juillet, sir Alexander Mackenzie a introduit un projet de loi aux fins d'établir de meilleurs règlements à bord des vaisseaux transportant les pèlerins, et a expliqué que le secrétaire d'Etat avait donné ordre que les nouveaux règlements fussent mis en force avant la saison des pèlerinages de 1895-1896.

Durant tout l'été, le choléra a continué ses ravages en Russie, et plus tard dans la Gallicie, en Autriche-Hongrie. Un rapport officiel touchant le choléra publié le 13.

du courant et couvrant la quinzaine terminée le 28 du mois dernier, montre que dans la province russe de la Volhynie seule, pendant cette période, il y a eu 4,249 cas de choléra et 1,701 décès. L'Allemagne a pris activement les moyens de se protéger; on a maintenu des stations de désinfection sur la frontière russo-allemande à Bajohren, à Edytkuhnen, à Prostken, à Illowa, et à Ottlotschin, par où tous les émigrants russes doivent passer avant d'entrer sur le territoire allemand. L'année dernière on a pris les mêmes précautions, ce qui a eu pour résultat que bien peu de cas de choléra sont arrivés en Allemagne, et, pour la plupart, ces cas se sont déclarés sur les rives de rivières infectées, la source de l'infection de l'eau se trouvant dans une autre contrée hors du contrôle des autorités sanitaires allemandes. Et cette année on a obtenu un bon résultat analogue.

De même, le gouvernement russe a pris toutes les précautions dans la crainte que le choléra ne s'introduise du Japon en Russie par la voie de Vladivostok. On a envoyé à Vladivostok six médecins formant partie du personnel médical de Saint-Petersbourg, avec ordre d'exercer une grande surveillance et d'employer tous les moyens possibles de protection.

En Chine, le choléra a régné pendant toute l'été. La mortalité a été considérable. A Pékin seul, durant le mois d'août, on a compté 40,000 décès. La maladie a causé beaucoup de ravages dans d'autres parties de la Chine, et notamment à Nankin.

Au Japon, la maladie semble s'être d'abord déclarée parmi les soldats revenant de la guerre, à Pescadoes, Port-Arthur et Chin-Chow. On pourrait croire que c'est là le prix que le Japon a eu à payer pour la victoire remportée sur les Chinois. Pendant un certain temps, les efforts des intelligents officiers de santé du Japon ont été inutiles, et jusqu'au 15 du courant les rapports indiquent que, durant l'épidémie actuelle du choléra en ce pays, il y a eu 42,706 cas et 28,513 décès. On croit que l'épidémie a atteint son point culminant et se trouve maintenant sur son déclin. Dans un rapport daté de Yokohama, le 16 septembre, adressé au chirurgien général du service des hôpitaux de marine des Etats-Unis, et portant la signature du Dr Stuart Eldridge, inspecteur médical attaché au consulat général des Etats-Unis, il est déclaré que la présente proportion de la mortalité épidémique dépasse la moyenne, le nombre des décès par tout le pays s'élevant de 65 à 75 pour 100 de celui des personnes attaquées, pendant que, dans certains districts, presque chaque cas s'est terminé par la mort. Il ajoute que: "en dépit des conditions défavorables, les autorités japonaises, grâce à des mesures très strictes, ont pu empêcher la maladie de s'aggraver, et ce d'après un système et avec un succès qui, tout bien considéré, sont sans précédents, en autant que je sache."

Dans les îles Hawaï, d'après l'opinion générale, le choléra a été apporté à Honolulu par le paquebot *Belgic* qui y est arrivé le 9 août, ayant à son bord 538 immigrants chinois. Le premier cas défini de choléra est arrivé à Iwilei, l'un des faubourgs d'Honolulu, le 18 août. Entre cette date et le 28 du mois dernier, il y a eu 87 cas, dont 62 décès. De ces 87 cas, 78 indigènes d'Hawaï ont été attaqués, deux sang-mêlé, trois Américains, deux Portugais et un Japonais. L'un des Américains était apprenti à bord la canonnière des Etats-Unis *Bennington*; un deuxième, M. C. S. Dodge, l'homme d'affaires du *Hawaïan Star*, et le troisième une dame Corral, voisine de Dodge. Le cuisinier chinois de la maison a été attaqué du choléra et en est mort, il a été la seule victime chinoise dans la cité. On a eu promptement recours à des mesures efficaces et la maladie a été enrayée. Il y a eu nettoyage et désinfection générale de toutes les maisons dans les environs infectés. Ceux qui ont été près des malades ont été arrêtés et isolés. On a empêché les amis et les voisins des mourants de s'emparer des effets infectés, ainsi que cela se pratiquait auparavant. On a donné une couche de chaux à quelques 2,000 maisons, et l'on a désinfecté les planchers. Dans d'autres cas, on a dû exposer au soleil pendant plusieurs heures tous les articles d'habillement et de literie. Le conseil d'Etat a appliqué une somme de \$35,000 pour couvrir les dépenses spéciales causées par l'épidémie, et les marchands et les citoyens de tous rangs ont promptement souscrit au delà de \$9,000. Depuis le 28 du mois dernier on n'a fait rapport d'aucun cas nouveau.

A Tangier, dans le Maroc, on a déclaré le choléra épidémique, après qu'on a eu fait rapport de douze nouveaux cas, le 16 du mois dernier. Un examen bactériolo-

gique fait par des médecins espagnols établit que la maladie est bien réellement le choléra asiatique.

A Grimsby, en Angleterre, le mois dernier, une rumeur largement répandue a attribué deux décès à ce que l'on a supposé être le choléra. Mais le Dr Klein, du bureau d'administration locale de Londres, a fait rapport que d'après le résultat d'un examen microscopique, il n'a pas trouvé de trace du choléra asiatique.

Inoculations préventives contre le choléra.—Le système d'inoculation contre le choléra suivi par le professeur Haffkine, auquel j'ai fait allusion assez longuement dans mon dernier rapport annuel, a subi une autre année d'épreuve dans les Indes. Les résultats obtenus ont été publiés par le Dr Simpson, préposé à la salubrité publique, de Calcutta. Depuis la date à laquelle le système Haffkine a été d'abord introduit à Calcutta jusqu'au 15 juillet dernier, on a inoculé 4,397 personnes dans cette cité. Dans 36 maisons où le choléra a fait son apparition, un certain nombre de personnes avaient été inoculées, mais le plus grand nombre ne l'étaient pas. Ces maisons offraient donc des moyens précieux d'observation quant à la valeur définitive de l'inoculation comme mesure préventive contre la maladie en temps d'épidémie. Le nombre total de personnes occupant ces 36 maisons était de 521, dont 181 inoculées et 340 non inoculées. Pour les personnes non inoculées, il y a eu 45 cas, dont 35 décès, ou 11,64 pour 100; pour les autres, 4 cas, dont 4 décès, ou 2,2 pour 100. Dans ces 4 cas il n'y avait pas eu de seconde inoculation, et trois des victimes ont été attaquées du choléra et sont mortes dans un espace de temps d'un à quatre jours après la première inoculation, avant que l'influence protectrice de la "vaccine" eût eu le temps de se développer. Le Dr Simpson dit que deux injections, la seconde suivant de cinq jours la première, sont nécessaires pour produire tout l'effet voulu, la première avec du "vaccin" doux et la seconde avec du "vaccin" plus fort, laquelle demande aussi une période de cinq jours pour donner une protection complète. Il ajoute: "Après huit jours, et de fait après cinq jours, on constate une différence marquée quant au danger probable d'une attaque; ainsi des personnes vivant dans la même maison à Calcutta, celles qui avaient été inoculées se trouvaient vingt fois mieux protégées contre la maladie et dix-huit fois plus à l'abri d'y succomber que celles n'ayant pas été inoculées, dans le cas où le choléra serait entré dans la maison. Il n'y a pas eu de cas de choléra parmi les personnes ayant reçu deux inoculations."

En Assam, les résultats du procédé Haffkine appliqué à des *coolies* ont été comme suit:—Pour les inoculés une fois, cinq cas et trois décès contre trente-huit cas et dix-neuf décès chez un même nombre approximatif de non-inoculés.

Choléra propagé par l'eau.—A l'appui de cette théorie maintenant admise, le Dr Hankin, dans le rapport annuel de l'examineur chimiste et bactériologiste du gouvernement des Indes, pour 1894, mentionne l'exemption de maladie dont a joui une compagnie seule de tout un régiment souffrant du choléra. Le régiment East Lancashire se composait des compagnies A, C, E, F, G et H. Quand le choléra a fait son apparition dans les quartiers de cantonnement, le régiment a été transféré au camp de choléra de Kokrail. Pendant la durée de l'épidémie, la compagnie E n'a pas été attaquée par la maladie, bien que le genre de vie fut identique pour toutes les compagnies, et que les casernes de cette compagnie fussent presque entourées par celles des compagnies souffrant beaucoup du choléra. Tout d'abord, on ne savait à quoi attribuer le fait que cette seule compagnie était saine et sauve. Le Dr Hankin dit, à la suite des questions posées au premier sergent de cette compagnie: "le mystère sembla devenir d'abord plus profond, car le sergent affirma que les soldats de sa compagnie recevaient exactement la même qualité de nourriture et d'eau que ceux des autres compagnies. Mais, quand on lui eût demandé comment il savait que l'eau était de la même qualité que celle des autres compagnies, il répondit qu'il devait le savoir mieux que qui que ce soit, puisque c'était *lui-même qui la faisait bouillir!* Inutile d'ajouter qu'en se renseignant, il découvrit que les premiers sergents des autres compagnies n'avaient pas eu recours à cette précaution sanitaire."

Le choléra est-il endémique en Europe? Durant cette année, en vue des rapports qui reviennent régulièrement chaque été au sujet des ravages du choléra en Europe, surtout en Russie, certains écrivains ont de nouveau affirmé que cette maladie s'est

créé pour elle-même un autre nid, en dehors des Indes, d'où elle peut se propager dans l'Europe occidentale et ce continent. Il est vrai que chaque été depuis quelques années il y a eu irruption du choléra dans quelques parties du continent d'Europe, en Espagne, en Italie, en France, en Allemagne, en Russie et en Turquie. Il y a eu même deux invasions distinctes de l'épidémie, l'une le long des rives de la Méditerranée, laquelle s'est étendue quelque peu vers l'intérieur, l'autre suivant la direction ordinaire à travers l'Asie Centrale et pénétrant en Europe par la Russie méridionale. Si nous jetons un regard rétrospectif sur les épidémies successives de choléra qui ont passé sur l'Europe, on voit que la plupart d'entre elles ont duré plusieurs années, bien que variant d'intensité, dans la localité où leurs ravages ont été les plus considérables. La première apparition du choléra en Europe a eu lieu en 1823, alors que la Russie méridionale a été envahie. Cette invasion fut de courte durée, et l'on n'entendit plus parler de la maladie que six ans après, alors qu'elle vint de nouveau ravager la province russe de l'Astrakhan. En cette occasion, elle ne resta pas restreinte aux rives de la mer Caspienne, mais se répandit dans toute la Russie, envahit le reste de l'Europe continentale, atteignit l'Angleterre deux ans plus tard, et parvint jusqu'à ce pays en 1832. Chaque pays de l'Europe, à l'exception de la Grèce et de la Suisse, eut à souffrir des ravages de la maladie. Cette épidémie ne prit fin en définitive qu'en 1837. Depuis lors, il y a eu des épidémies de plus ou moins longue durée, d'abord en 1846, puis en 1865 et en 1884. Celle de 1846 a persisté pendant dix ans, jusqu'en 1855 ; celle de 1865, pendant neuf ans, ou jusqu'en 1873. La présente épidémie a existé en Russie seulement depuis 1892. Comme les trois épidémies antérieures ont duré respectivement sept, dix et neuf ans, il semble quelque peu prématuré maintenant de déclarer que la maladie n'est plus davantage épidémique, mais bien endémique, et qu'elle a élu un nouveau domicile, loin des rives du Gange, sur les bords de la Vistule et dans les environs des rivages de la mer Caspienne. L'explication de son histoire semble plutôt découler du fait de l'atténuation graduelle des nouveaux germes dans des milieux moins favorables à leur développement, sous des conditions climatiques et météorologiques moins favorables, jusqu'à ce qu'il en résulte disparition de la puissance morbifique et l'annihilation de la maladie. Mais que celle-ci soit épidémique ou endémique, la leçon actuelle et l'avertissement restent les mêmes pour nous. La présence d'un seul cas de choléra asiatique en Europe constitue un danger sérieux et une menace pour ce continent.

Petite vérole.—Durant l'année, cette maladie a existé sur plusieurs points d'où le trafic nous vient au Canada. Elle a prédominé, comme de coutume, en Chine ; et à Londres, en Angleterre, elle s'est aggravée dans le cours du mois d'août et du mois dernier. Le 10 du mois d'août, on comptait 327 cas, et le 2 septembre 482 cas. Mais il n'en est pas passé de cas dans nos quarantaines du Pacifique ou de l'Atlantique. Durant l'immigration arrivée pendant la saison par la voie du Saint-Laurent, il ne s'en est présenté aucun cas ; c'est la première fois depuis des années qu'il nous a été donné de jouir de ce privilège ; peut-être en trouvons-nous la raison dans le fait que l'immigration a été bien moins forte que de coutume. Pour montrer la puissance d'infection de cette maladie, on peut citer le *Public Health*, qui publie dans son numéro de juillet un extrait du rapport de l'officier de santé de Brighton touchant deux cas de petite vérole arrivés dans cette ville et dont deux frères ont été les victimes. Ces derniers augmentaient leur revenu ordinaire en offrant d'acheter des coupons en rapport avec la vente d'un savon très répandu, coupons auxquels étaient attachés certains prix. En réponse aux annonces publiées par les deux frères, ils reçurent des milliers de coupons venant de diverses parties du pays et dont quelques-uns, ainsi qu'on le constate, provenaient de districts où régnait la petite vérole au moment. Les frères ne s'étaient pas éloignés de Brighton, et, autant que l'on a pu s'en assurer, n'étaient pas venus en contact avec l'infection autrement que par l'intermédiaire des coupons. Il n'y avait pas alors dans la ville d'autres cas de petite vérole.

Peste à bubons.—Cette année, cette peste a causé beaucoup de ravages à Macao, un établissement portugais, à trente milles de Hong-Kong, le long de la côte. Dans le cours de février dernier la maladie s'est déclarée au marché au poisson, et depuis elle s'est développée en épidémie. Le gouvernement de Hong-Kong a fait une

enquête officielle sur les faits aussitôt que la rumeur lui en est parvenue, et le 10 avril les autorités portugaises en ont admis officiellement l'existence. Il n'y a pas de rapport officiel au sujet de la mortalité. On sait toutefois que durant la seconde semaine de mai il y a eu chaque jour de 70 à 80 enterrements, les décès provenant de cette maladie. Les victimes ont surtout été des Chinois, bien que les Portugais de Macao y comptent aussi pour une large part. A Hong-Kong, où la peste a fait beaucoup de ravages l'année dernière, bien peu d'Anglais, quelque six ou huit seulement, ont été atteints, ce qui démontre—ainsi que je le disais dans mon dernier rapport annuel—que cette peste semble ne pas s'attaquer aux Européens. Les ravages de la maladie, cette année, parmi les Portugais de Macao, peuvent difficilement faire croire autrement, parce que les résidents ne sont pas des Portugais européens. Leurs ancêtres arrivèrent du Portugal à Macao il y a 350 ans, et s'allièrent fréquemment par mariage avec des chinoises. Du sang indien vint s'y joindre à la suite d'arrivants de Goa, et il en résulta une race mixte ayant du sang portugais-chinois-indien dans les veines et connue là sous le nom de Macenese. Ces résidents indigènes ont acquis plusieurs des habitudes, manières de vivre et coutumes des naturels du pays, et ils ont été frappés de la peste en grand nombre. Cette explication donnée, on voit que l'on peut s'en tenir à la croyance que la peste à bubons semble plus ou moins complètement laisser les Européens sains et saufs. La maladie, à Macao, a eu exactement le même caractère de celle qui a sévi l'année dernière à Hong-Kong, la mortalité aussi grande, le bacille identique. On peut considérer Hong-Kong, au point de vue pratique, comme un faubourg de Canton, car, bien qu'une distance de quatre-vingts milles les séparent, 10,000 personnes voyagent chaque semaine entre les deux endroits. Avec Canton comme centre d'infection, nous savons maintenant que la maladie s'est répandue dans un cercle s'élargissant, et Macao, à quelque 100 milles de Canton, a été visité à son tour sept mois après que la maladie fût disparue à Canton. Prenant pour point de départ que la maladie a commencé à s'éloigner de Canton pendant que l'épidémie y était à son point culminant, soit en mai 1894, elle a pris de neuf à dix mois pour parcourir 100 milles. Il ne semble pas douteux que cette maladie appartienne au groupe tellurique, qu'elle dépend de la malpropreté, qui la propage. Et l'on croit généralement et non sans raison que les animaux, et surtout les rats, en sont les véhicules.

Lèpre—En opposition à l'opinion revêtue d'autorité exprimé par les commissaires de la lèpre aux Indes, laquelle est maintenant adoptée en pratique par le gouvernement et ses avisours sanitaires, à l'effet que la lèpre n'est pas une maladie contagieuse, nous avons le rapport récemment présenté par une commission spéciale nommée par le gouvernement du Cap de Bonne-Espérance. Ce rapport exprime une opinion diamétralement opposée et recommande fortement l'isolement général. Il semble bien établi qu'il y a un accroissement certain de la lèpre dans l'Afrique du Sud, et le corps médical qui se trouve dans cette contrée considère toujours comme une chose certaine que la maladie s'est propagée par l'inoculation de personne à personne. Cela dénote avec force la grande différence d'opinion qui existe encore parmi les autorités compétentes au sujet de la cause de la lèpre et de la manière pratique de la traiter.

Immunité produite par les anti-toxines.—Cette année a été remarquable par de nouveaux progrès dans les recherches du genre, lesquelles ouvrent un champ si important au point de vue de prévenir les maladies contagieuses et quaranténaires.

A part les bons résultats constants que l'on a obtenus dans le traitement de la diphtérie en se servant de l'injection du sérum anti-diphtérique, on continue les observations pour en déterminer les effets prophylactiques ou préventifs.

Yersin, Calmette et Barrel ont fait sur des animaux de classe inférieure une série d'expériences au moyen d'un sérum anti- peste. Ils trouvent qu'ils peuvent rendre ces animaux inattaquables par la peste à bubons au moyen d'injection du sérum d'un cheval traité par la toxine de la peste. D'après le résultat de ces expériences, ils ont l'espoir que l'on pourra se servir des mêmes moyens pour protéger l'homme contre la peste à bubons.

Quant aux progrès nouveaux faits par Haffkine dans ses expériences relatives aux mesures anti-cholériques, j'y ai déjà fait allusion.

Au commencement de ce mois, à l'assemblée de l'Association Sanitaire Publique Américaine, tenue à Denver, Col., le Dr Carmona y Valle, de la cité de Mexico, a présenté un rapport sur la protection contre la fièvre jaune. Il a trouvé qu'il pouvait vacciner une personne en bonne santé avec un résidu d'urine provenant d'un malade souffrant, depuis plus de quatre jours, de cette maladie, et que tout danger subséquent de contagion est éloigné des personnes qui ont subi l'opération. Le Dr Carmona y Valle parle à la suite d'une expérience basée sur 1,358 inoculations. Il déclare que, dans le Panama, le Dr Garcia del Formel s'est servi de cette méthode avec grand succès, et que M. Bouchard, de Paris, a pendant quelque temps pratiqué avec succès cette méthode sur des animaux inoculés.

Hlava et Houll ont étudié les propriétés préventives du sérum de vaccin. On a fait des expériences sur des veaux, et comme il n'en est résulté aucun mauvais effet, on a fait la même chose sur des enfants. Quatre jours après l'injection du sérum, l'inoculation de la lymphé de vaccin est demeurée entièrement sans effet. On n'a pas encore tenté ces expériences dans le cas de la petite vérole; si elles réussissent, Hlava et Houll prétendent avoir préparé un sérum qui remplacera l'inoculation de la lymphé du vaccin.

Bien que non aussi importante au point de vue de la quarantaine, la découverte faite cette année des effets de l' "anti-venine" offre de l'intérêt en autant qu'elle montre le progrès continu des recherches faites à ce sujet. Le Dr Thomas R. Fraser, d'Edimbourg, a publié un article le 15 juin dernier. Pronant du venin provenant du *cobra* des Indes et du serpent à sonnettes d'Amérique, il en injecte des lapins, des chats et des chatons par doses progressives, jusqu'à ce que ces animaux puissent prendre en injection une quantité dix fois, vingt fois, ou même cinquante fois autant que la dose ordinaire suffisante pour causer la mort. S'étant assuré ainsi que ces animaux devaient être relativement garantis contre les attaques du poison, il a pris le sérum de leur sang et s'en est servi sur d'autres animaux comme inoculation préventive. Il a prouvé que le sérum du sang, ou comme il l'appelle: l'*anti-venene*, des animaux protégés contre de fortes doses mortelles de venin peut effectivement empêcher que des doses mortelles des plus vénéneux serpents donnent la mort. Sa méthode n'a pas encore été appliquée à l'homme. Cependant le Dr Fraser espère pouvoir l'utiliser aux Indes, où vingt mille personnes meurent chaque année de la suite des morsures de serpents.

Un nouveau désinfectant.—On vient de mettre au jour un nouveau désinfectant dont on vante le pouvoir. C'est M. Pictet qui l'a introduit, et d'après M. D'Arsonval son pouvoir de diffusion est de 12,000 fois celui de l'hydrogène. C'est un mélange de gaz sulfureux et d'acide carbonique, et on l'appelle "gaz de Pictet". Le collaborateur médical à l'édition européenne du *New-York Herald* parle de son action dans les termes suivants: "Dans l'espace d'une heure, chaque microbe, même le plus dur " à tuer, meurt, quelque obstacle que l'on mette à la pénétration du gaz. Ainsi, " on a cultivé sur des chiffons des germes actifs de fièvre typhoïde, de choléra et " d'anthrax, puis on a placé ces chiffons entre les feuilles d'un livre entouré d'étoffe, " bien attaché et placé dans une boîte. A son tour, cette boîte a été placée entre des " matelas roulés en rouleau avec courroies. Dans ces conditions, au bout d'une heure, " tous les germes étaient détruits. Quant à ce qui en est des spores, lesquels sont " extrêmement réfractaires, comme chacun sait, et sur lesquels la plupart des anti- " septiques n'ont aucun effet, il faut laisser durer l'opération environ trois heures si " c'est nécessaire. Ce gaz ne semble avoir aucun effet délétère sur les tissus avec " lesquels il vient en contact. Dans des chambres où l'acide sulfureux n'avait pas " réussi à tuer tous les microbes, la présence du gaz de Pictet a achevé leur exter- " mination en peu de temps. Les expériences faites par Koch, de Berlin, avec le gaz " de Pictet, s'accordent parfaitement avec les résultats obtenus par M. D'Arsonval." Si tout ce que l'on réclame au sujet de ce gaz n'est pas exagéré, mais se trouve confirmé par d'autres expériences, cette découverte sera précieuse pour ceux qui sont chargés de sauvegarder la santé publique.

Procédé Hermite d'assainissement.—J'ai décrit dans mon rapport de l'année dernière ce procédé d'assainissement au moyen de l'eau de mer électrolysée. Il semble être apprécié de plus en plus. On dit que l'on vient de le mettre en opération

dans une institution de charité considérable de Marseilles, où il a capté beaucoup d'attention de la part des propriétaires de fabriques. Cette année, la ville d'Ipswich et celle de Lythan, dans le Lancashire, l'ont adopté pour détruire les gaz délétères des égouts. Le Bureau de la Guerre en Angleterre a donné ordre d'introduire à l'hôpital Netley les appareils sanitaires d'Hermite, dont la dépense a été portée aux estimations parlementaires de cette année. La municipalité de Cape-Town a aussi commandé un appareil à produire de l'eau de mer électrolysée afin de se servir de ce procédé pour maintenir la salubrité de Cape-Town. Et on l'a placé récemment à bord du paquebot *Paraguay*, de la Compagnie de Navigation des Chargeurs Réunis, lequel a transporté à Madagascar quelque douze cents soldats français. Sous l'effet du courant électrique, il produit automatiquement environ trois cents litres par heure d'eau de mer ou d'eau salée électrolysée, laquelle est non seulement un puissant désinfectant, mais est en même temps parfaitement inoffensive.

Tous les grands paquebots à passagers sont maintenant pourvus de lumière électrique. L'eau de mer ne coûte rien, et la dépense du courant électrique nécessaire serait à peine appréciable. Ainsi que je l'ai dit dans mon dernier rapport annuel, pour les bâtiments transportant des passagers, ce système semble surtout très approprié pour le nettoyage des latrines, le lavage des infirmeries et des entrepôts, ainsi que celui des ponts et des passages, etc.

Ce que coûte une épidémie.—Le Dr Munro, un officier de santé, a récemment examiné les dépenses occasionnées par suite d'une fièvre entérique qui a sévi dans son district de Mid-Renfrewshire. Il y a eu 859 cas, dont soixante-quatorze suivis de décès. En tenant compte d'un état approximatif des gages gagnés par chaque travailleur frappé de la maladie, ainsi que de la durée moyenne du temps pendant lequel la maladie l'a empêché de vaquer à ses occupations, la perte ainsi causée se monterait à £3,291. Le coût moyen des soins médicaux a été de £5, soit £4,295. Pour frais funéraires, la moyenne a encore été de £5, soit £370. Enfin, il y a la valeur des vies retranchées à la population. Farr, l'autorité la plus éminente dans de tels sujets, dit que "le minimum de la valeur de la population du Royaume-Uni—hommes, femmes et enfants—est de £159 par tête : c'est-à-dire sa valeur inhérente comme race productive de travail rémunéré". En prenant pour base les chiffres de Farr, la valeur "inhérente" de ceux que cette maladie a emportés se monte à £13,540. De sorte que la perte pécuniaire subie par la population de Mid-Renfrewshire, causée par cette maladie, arrive à un total de £21,496.

Ainsi que le Dr Monro en fait la remarque, l'examen de ces chiffres semble démontrer que l'on ne peut employer les fonds publics avec un meilleur avantage qu'en les employant à mettre en opération les mesures prises par le département de la santé publique, lesquelles ont surtout pour objet de prévenir les épidémies.

Association sanitaire américaine.—Du 1^{er} au 4 octobre, s'est tenue à Denver, Colorado, la réunion annuelle de cette association. Conformément à vos instructions, j'ai eu l'honneur d'y assister à titre de représentant du gouvernement fédéral. On y a lu et discuté plusieurs articles et rapports intéressants sur des sujets sanitaires. L'aviseur sanitaire du gouvernement du Mexique, le Dr Liceaga en a été élu président pour l'année prochaine. Ce choix présente de l'intérêt, non seulement à titre d'appréciation du mérite d'un homme qui s'est distingué dans les questions sanitaires, mais en ce qu'il montre le développement de cette association. De prime abord, exclusivement américaine—en y admettant le Canada et le Mexique—elle est devenue une institution internationale embrassant tout le continent de l'Amérique du Nord.

Inspection.—La réunion de Denver terminée et suivant vos instructions, j'ai visité officiellement les quarantaines de la côte du Pacifique. En apprenant que je me rendais à la Colombie anglaise par voie de San-Francisco, le chirurgien général Wyman, du service des hôpitaux de marine des Etats-Unis, a averti, avec bienveillance, les officiers en charge des quarantaines nationales, là et à Port-Townsend, de me procurer les moyens de les visiter et de les étudier. Je dois beaucoup à la courtoisie officielle et à la bienveillance personnelle des docteurs Peckham et Rosenan, de la quarantaine de l'île des Anges, à San-Francisco, et aux docteurs Cobb et

Stimpson à Port-Townsend. Ces médecins ainsi que les membres de la Commission sanitaire de Californie m'ont fourni beaucoup de renseignements précieux sur les conditions et les probabilités sanitaires des passagers et du trafic venant de l'Orient.

De Port-Townsend je me suis rendu à Victoria et ai visité la station de quarantaine de William-Head, accompagné par le Dr McNaughton Jones, le surintendant médical de l'endroit. Dès l'apparition, en Chine et au Japon, du choléra sous la forme épidémique, le Dr Jones a inspecté avec, si possible, encore plus de soin que de coutume tous les arrivages de l'Orient. Il n'y a pas eu de cas de choléra soit pendant le voyage, soit à l'arrivée, soit après. Les effets de tous les immigrants transocéaniques ont été désinfectés au moyen de la stérilisation à vapeur, à William-Head, avant qu'on ait permis qu'ils fussent transportés plus loin. Ainsi qu'aux ports de l'Atlantique, ce procédé a été suivi, quelle que fût la destination du vaisseau. La déclaration que cette destination était le Canada ou les États-Unis n'a pas empêché que les effets de tous les immigrants venant de l'Orient ont été soumis au procédé et débarrassés de tout germe dangereux avant d'aller plus loin que la quarantaine.

À Victoria, le Dr Jones a inspecté les vaisseaux voyageant dans l'une ou l'autre direction entre San-Francisco, Victoria et Tacoma. Et le Dr Duncan, officier de santé de la cité, a aussi rempli les fonctions d'inspecteur de la quarantaine du gouvernement à l'égard des vaisseaux arrivant de ports dans le Puget Sound. S'il devenait nécessaire, les vaisseaux inspectés à Victoria peuvent être envoyés à William-Head, à neuf milles de distance, pour y subir la quarantaine.

À Vancouver, le Dr Robertson qui, de temps à autre, a rempli les fonctions d'inspecteur de quarantaine sur demande à cet effet de la part du percepteur des douanes, m'a représenté qu'il arrivait à Vancouver tant de vaisseaux n'ayant pas été au préalable inspectés à William-Head ou à Victoria, que, d'après lui, on devrait faire de Vancouver un poste auxiliaire, sous le contrôle d'un officier permanent de quarantaine. Je lui ai suggéré de recueillir des statistiques au sujet du nombre de vaisseaux qui arrivent ainsi chaque année—avec tous les détails qui les concernent—et de les envoyer avec son rapport, afin que la question puisse vous être soumise régulièrement.

À la station de quarantaine de William-Head, j'ai trouvé les bâtiments etc., généralement en bon ordre. Toutefois certains détails manquent pour rendre l'équipement complet, et pour retirer les meilleurs résultats de ce qu'il y a de fait actuellement.

Chambre de désinfection par le moyen de la vapeur.—a. Le seul thermomètre dont on se serve est celui qui se trouve à la paroi de la chambre à vapeur. Je désire recommander le même système de thermomètre électrique pour déterminer le degré de chaleur donnée aux effets, et du téléthermomètre avec indicateur, afin d'obtenir l'inscription pour les fins d'observations instantanées et des registres—l'inscription automatique de l'ouvrage actuellement fait, ce que j'ai trouvé très utile à la quarantaine du Saint-Laurent.

Bains à aiguille et à douche.—Il y a besoin de bains additionnels dans les maisons où l'on détient temporairement les Chinois et les Japonais. Il en faudrait également dans la bâtisse de désinfection par la vapeur, dont on se servirait pendant que les effets sur la personne sont désinfectés. On pourrait placer ces derniers, au nombre de douze, en deux rangées l'une contre l'autre, au-dessus de la chambre à vapeur, ainsi que cela a été fait à la Grosse-Île. Par ce moyen, ils se trouvent à portée, et l'on peut se dispenser d'un bâtiment spécial. Les bains devraient tous être d'après le système à aiguille et à douche, chaque bain se trouvant dans un compartiment juste assez grand pour le contenir, et la quantité d'eau nécessaire pourrait être contrôlée par le mécanicien. J'ai constaté que cette méthode fournit le moyen le plus simple et le plus satisfaisant de nettoyer complètement les immigrants. Il est inutile de mettre un immigrant récalcitrant ou indifférent dans une chambre de bain et de lui dire de bien se laver. À moins que l'on ne place une personne au soin de chaque bain pour y laver chaque immigrant, on ne peut s'attendre à des résultats certains. Mais si l'on renferme dans une de ces cellules une personne qui s'y trouve comme entourée des quatre bras de ce bain à aiguille presque circulaire et sous la douche, et que l'ingénieur dans le corridor ouvre les robinets de l'eau,—chaude et chargée de désin-

fectants s'il y a nécessité,—l'on peut s'attendre à ce qu'elle sorte complètement nettoyée de ce bain.

Édifice de détention des passagers de salon.—Dans cet édifice les couchettes sont en place, sur deux rangées, pour recevoir la literie que l'on apporterait du vaisseau.

Réservoir pour solution de chlorure de mercure sur les quais.—On a besoin sur le quai, élevé sur une construction en bois d'à peu près vingt pieds de hauteur, d'un réservoir pour recevoir une solution de chlorure de mercure, et pouvant contenir 4,000 gallons. On s'en servira pour nettoyer et arroser avec ce désinfectant, au moyen de boyaux, les ponts, passages et autres surfaces découvertes des vaisseaux que l'on ne peut nettoyer au moyen de la vapeur ou de la fumigation. De même on s'en servira pour laver les parties inférieures de la cale et l'épuration des eaux malsaines qui s'y trouvent, etc.

Protection contre le feu.—Il y a une bonne pression d'eau dans les tuyaux qui partent des sources d'eau fraîche pour aller aux divers établissements. Je suggérerais que l'on place des prises d'eau à ces tuyaux à des endroits appropriés près de chaque édifice, et que l'on fournisse des boyaux portatifs afin de se procurer un prompt service d'eau en cas de feu. Les établissements de détention temporaire pour les Chinois et les Japonais sont séparés du reste du poste par une étendue considérable de terrains accidentés, et il me semblerait sage de se procurer un dévidoir pour cet édifice et pour le reste des établissements.

Approvisionnement d'eau.—Le Dr Jones a obtenu une estimation du coût de nettoyage du petit lac d'où l'on prend l'eau potable. Il serait désirable que l'on fit d'abord une analyse de l'eau.

Précautions spéciales contre le choléra.—Vu l'existence du choléra asiatique dans certaines parties d'Europe, en Chine, au Japon, en Corée et dans les îles Hawaï, j'ai enjoint aux officiers de quarantaine de faire l'inspection soigneuse, et sur votre désir on a désinfecté les bagages de tous les immigrants arrivant de pays affectés de cette épidémie avant de leur permettre de débarquer, à toutes les quarantaines canadiennes ou de tels passagers sont arrivés, du côté de l'Atlantique comme de celui du Pacifique. Je n'ai pas cru nécessaire de conseiller cette mesure de précaution pour le bagage des passagers de salon. Je suis d'opinion que l'on doit établir une distinction marquée entre les différentes classes de passagers dans le traitement des bagages en ce qui regarde l'infection du choléra.

Le micro-organisme contagieux du choléra asiatique ne se communique pas dans l'air, comme celui de la petite vérole, du typhus, des fièvres scarlatines, etc. Il ne peut entrer dans le système que par la bouche, dans la nourriture, dans la boisson, etc., contaminés par des décharges cholériques venant en contact directement ou non avec les lèvres, la bouche et les canaux alimentaires.

Pour ce qui concerne l'arrivée des passagers dans notre pays après une traversée, l'on doit convenir que comme la période d'incubation du choléra dépasse rarement cinq jours, si quelque personne s'embarque avec l'infection du choléra sur elle-même ou dans les articles qu'elle apporte avec elle et dont elle se sert quotidiennement, la maladie se déclarera avant l'arrivée du vaisseau à la quarantaine, ou bien les micro-organismes auront péri après être restés exposés à l'air et avoir séché à défaut d'un milieu convenable pour leur préservation et leur propagation. Le danger possible contre lequel on doit se garer dans le cas d'un vaisseau transocéanique arrivant en bon état à la quarantaine est le cas où les vêtements, etc., auraient été emballés étant encore souillés de décharges cholériques et qui sont restés humides dans l'humidité correspondante de l'intérieur du bâtiment, et qui pourraient affecter ceux qui les porteraient ou bien qui les laveraient—par le contact accidentel de l'eau souillée avec les lèvres, par éclaboussures ou par le moyen des mains—ou à l'infection des puits, ruisseaux, rivières, ou autres sources d'eau dans lesquelles cette eau pourrait aller lorsqu'on la rejetterait.

Maintenant, bien qu'il soit vrai que de temps en temps l'on rencontre des personnes de rang social élevé voyant dans l'entrepont, et de plus si l'on prend chaque classe de passagers comme un tout, ce qui seul en pratique doit se faire, il est évident que les passagers de première classe sortent généralement d'une classe plus instruite en matière de salubrité que l'ordinaire des immigrants d'entrepont. De même, il est

si invraisemblable que des passagers de salon aient dans leurs bagages des vêtements, de la literie, etc., souillés par des expectorations cholériques, que l'on n'a pas besoin de prendre de précautions à leur égard. L'on peut tenir pour certain que si avant d'entreprendre la traversée ces personnes ont eu un cas de choléra, tout effet souillé aura été détruit ou tout au moins lavé, bouilli et passé à la buanderie par elles. Le bagage des passagers de salon sera donc regardé, à mon opinion, pour ce qui a rapport au choléra, comme une marchandise nouvelle, et devrait être généralement accepté sans questions en ce qui concerne cette maladie.

Nous avons à craindre le contraire de la part des immigrants pauvres. Poussés par une extrême pauvreté, etc., les effets souillés par le choléra même seraient empaquetés. L'état de quelques bagages désinfectés à la quarantaine donne une ample justification à ce raisonnement.

Sur les côtes du Pacifique le danger du choléra de même que des autres maladies semble plus grand de la part des immigrants Chinois que des Japonais. Ces derniers semblent être devenus convaincus de la nécessité de recourir aux méthodes européennes pour éloigner la maladie de leur pays et pour l'étouffer si par hasard elle a pénétré à l'intérieur. Leur gouvernement a son département de salubrité présidé par le Dr Kitasato, qui étudia sous Koch à Berlin, et qui fut un associé de Behring dans les expériences qui ont conduit à l'introduction de l'antitoxine de la diphthérie.

J'ai appris que tous les médecins pratiquant au Japon sont obligés par le gouvernement à donner avis des cas de maladies contagieuses, et de fournir des certificats sur les causes de mort. A propos de l'épidémie qui règne présentement le *Times* de New-York dit : " Il est difficile de mettre en force les meilleures lois de quarantaine, aux ports d'arrivée, en temps de guerre. L'excellence de l'administration sanitaire au Japon est facilement démontrée, toutefois, par la disparition de la maladie après qu'elle eût été apportée dans pas moins de vingt-quatre des trente-neuf provinces de l'île principale. Dans plus de cent villes, villages et municipalités où le choléra s'est introduit par le retour de soldats ou autres personnes attachés à l'armée, les autorités sanitaires se sont appliquées à le supprimer et ont poursuivi ce but avec tant de vigueur et de succès que dans tous les endroits infectés, excepté les ports militaires, où les germes étaient importés, le mal a été promptement étouffé après que tout au plus un, deux ou six cas s'étaient déclarés. Bien que l'on ait pu extirper complètement la maladie aux ports infectés, et qu'on ne le pourra pas tant que les soldats qui reviennent de l'armée en Chine y seront reçus, on l'y a traité avec grand succès et beaucoup restreint sa propagation".

L'aspect est très différent en Chine. Les Chinois semblent ne pas avoir de bureau qui correspondrait à un registre des naissances, mariages et décès, et n'exigent pas non plus des médecins un certificat sur les causes de la mort. On n'y voit pas de commissions sanitaires ou de corporations officielles qui ont rapport à la santé publique, et la constatation d'une maladie épidémique ou contagieuse n'a lieu que lorsque ses ravages attirent l'attention. Dans son dernier rapport au bureau des Affaires étrangères, M. Brenan, le consul anglais à Canton, parlant de la peste bubonique de 1894, dit que les seuls moyens d'obtenir des renseignements sur les mortalités étaient d'aller les prendre aux ateliers où l'on fabrique les cercueils, aux institutions de charité qui pourvoient aux frais d'enterrement pour le pauvre, aux hôpitaux spécialement institués pour le traitement des pestiférés, et à un établissement maintenu par la charité publique, ou durant toute l'année on reçoit des moribonds qui désirent mourir en paix. Les autorités de la ville n'ont absolument rien fait pour empêcher la propagation de l'épidémie, qui s'éteignit aussi mystérieusement qu'elle était apparue. On n'y prit même pas de mesures sanitaires pour en empêcher le retour.

La protection idéale du Canada sur le littoral du Pacifique serait sans doute la même que celle proposée par moi pour la côte de l'Atlantique, c'est-à-dire des médecins inspecteurs responsables envers notre gouvernement aux ports d'embarquement; et l'inspection, la vaccination et la désinfection des bagages et des effets avant la traversée. Le principal port qui requiert notablement un tel médecin semblerait être Hong-Kong.

En attendant, les mesures adoptées et mises en pratique constituent une protection aussi complète qu'on peut la désirer sous les présentes conditions dans notre pays. Les résultats des travaux de l'année doivent être considérés comme la justification de vos règlements et des mesures prises selon vos ordres. Aucun cas de choléra n'a pénétré dans le Canada par les ports de l'Atlantique ou par ceux du Pacifique. Il n'y a pas eu non plus de cas provenant des bagages ou autres effets débarqués aux quarantaines.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. MONTIZAMBERT, M.D. EDIM., F.R.C.S., D.C.L.

Surintendant général des quarantaines.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 2.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DU SAINT-LAURENT.

(F. MONTIZAMBERT, M.D., Edim., F.R.C.S., D.C.L.)

31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur la quarantaine du Saint-Laurent, pour jusqu'à ce jour.

Cette dernière saison a été la plus favorable que nous ayons eu depuis plusieurs années tant pour le nombre minime de cas de maladies contagieuses que pour l'absence extraordinaire des maladies graves que l'on rencontre généralement aux quarantaines, ce qui est attribué en grande partie au petit nombre inusité d'immigrants.

Il y a eu des cas de maladies contagieuses dont les capitaines de bâtiment nous ont fait rapport ou que nous avons retracés nous-mêmes à bord des navires suivants naviguant dans le Saint-Laurent et qui sont arrivés dans l'ordre donné : les vapeurs *Christina, Turret, Hispana, Montevidean, Scotia, Sardinian, British Prince, Anglo-man, Grecian, Numidian, Siberian* et *Labrador*.

Les maladies trouvées ou déclarées ont été la rougeole, les fièvres scarlatines et entériques.

On a admis à l'hôpital de la quarantaine durant cette saison trente-neuf malades.

Il y a eu deux décès à l'hôpital pour la même période, l'un causé par la rougeole et l'autre par les fièvres entériques.

Les autres patients admis ont été renvoyés guéris, à l'exception de trois, un cas de rougeole et deux de fièvres entériques qui sont encore à l'hôpital, bien que convalescents.

Un marin qui s'est tué accidentellement en tombant du haut de la mâture a été ramené à terre sur la barque *Carin* pour être enterré à ce poste.

Stations auxiliaires à Québec et Lévis.—On a complètement désinfecté, selon vos ordres, le bagage de tous les immigrants arrivant de pays ou de districts atteints du choléra asiatique.

Station auxiliaire à Rimouski.—J'ai de temps en temps visité ce poste, m'y transportant sur les navires de la malle et les inspectant entre Rimouski et la station principale.

Disposition des appareils pour la désinfection des vaisseaux.—En l'absence d'un quai en eau profonde ici, auquel on puisse conduire les bâtiments infectés afin de leur faire subir le traitement—de même qu'aux quarantaines de Halifax, Victoria et autres, les appareils de désinfection—le fourneau au dioxyde de soufre et le réservoir du

chlorure de mercure—dont on se sert pour désinfecter les vaisseaux attaqués, ont durant cette saison été placés à bord d'un bateau à vapeur afin qu'on put les transporter près des vaisseaux à l'ancre.

Pour cette saison, n'ayant pas à ma disposition un petit bateau à vapeur, j'ai reçu ordre au printemps, de la part du ministre intérimaire, de me transporter à Québec avec ces appareils, dans le cas où un bâtiment arriverait à ce poste ayant besoin d'être désinfecté, afin de me servir de ces appareils conjointement avec ceux qui se trouvent à Québec et dont on se sert pour désinfecter les effets des passagers qui y abordent sur des vaisseaux possédant des patentes de santé.

Durant la présente saison, il ne nous est arrivé aucun vaisseau ayant à bord quelque-une de ces maladies que l'on doit traiter à la quarantaine et qui par conséquent demandent une désinfection générale. Depuis plusieurs années c'est la première fois que nous nous sommes rencontrés avec une telle immunité. Nous ne pouvons cependant espérer raisonnablement que nous jouirons du même avantage à la prochaine saison ou dans les années subséquentes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. MONTIZAMBERT, M.D., Edim., F.R.C.S., D.C.L.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 3.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE AUXILIAIRE DE MATANE.

(J. P. PELLETIER.)

MATANE, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—Selon votre demande, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'année terminée le 31 octobre 1895.

Treize vaisseaux ont visité le port de Matane durant l'année. Je n'en ai cependant visité et inspecté que dix, les trois autres étant repartis avant le temps fixé pour l'inspection. Bien que peu nombreux, j'ai lieu de croire que c'est une amélioration comparativement à l'année dernière.

Le commerce de bois de notre district promet d'être très actif cet automne et cet hiver, de sorte que nous pourrions prendre de meilleures mesures l'an prochain tant pour le nombre des vaisseaux que pour notre commerce d'exportation.

J'ai le plaisir de vous dire qu'on n'a trouvé aucun cas de maladie contagieuse à bord des vaisseaux. Tous les règlements ont été soigneusement observés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. P. PELLETIER,

Médecin inspecteur.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 4.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE D'HALIFAX.

(W. N. WICKWIRE, M.D.)

HALIFAX, N.-E., 1^{er} novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année terminée le 31 octobre 1895.

Je suis content de pouvoir vous faire rapport que le port a été complètement exempt de maladies durant l'année. Malgré le grand nombre de steamers qui arrivent de ports étrangers transportant des immigrants et d'autres passagers, il n'y a eu que deux personnes souffrant de maladies qui demandaient à être envoyées à l'hôpital de la quarantaine. L'un était un cas de fièvres scarlatines et l'autre un cas d'érysipèle.

On a fait les inspections d'usage et le bagage des passagers d'entrepont a été désinfecté, quand ils arrivaient directement des districts ou des environs des districts que l'on savait être infectés plus ou moins par le choléra.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. N. WICKWIRE, M.D.,

Médecin inspecteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 5.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE SYDNEY, N.-E.

(W. McK. McLEOD, M.D.)

QUARANTAINE DE SYDNEY, C.-B., 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur cette quarantaine, pour les douze mois terminés le 31 octobre courant.

Il me fait plaisir de dire que tous les vaisseaux que j'ai visités, à l'exception d'un, étaient exempts de toute infection. L'exception a été la barque *Rosina*, qui est arrivée ici le 21 juillet, venant de Pernambuco et des Barbades, et sur laquelle est mort un matelot durant le voyage. D'après la description que le capitaine nous a faite de la maladie, j'en suis arrivé à la conclusion inévitable qu'il avait succombé à la fièvre jaune. Le vaisseau a été entièrement nettoyé et désinfecté autant que possible avec les moyens qui sont à notre disposition, et vu qu'il n'y a pas eu d'autres cas, le vaisseau a été renvoyé et admis à la libre pratique.

On a soigneusement fait l'inspection des vaisseaux d'après les règlements. Le nombre des vaisseaux arrivants qui ont été inspectés est comme suit:—

Bateaux à vapeur.....	34
Bâtiments à voiles	15
	—
Total	49
De ce nombre étaient transatlantiques.....	27
Voyageant en deçà de l'océan.....	22
	—
Total.....	49

Durant la saison, le règlement concernant les vaisseaux arrivant de ports contagieux a été amendé de manière à laisser à la discrétion de l'officier de quarantaine d'inspecter ou non ces vaisseaux, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement le nombre des vaisseaux inspectés ainsi que les dépenses de telles inspections. Il va sans dire qu'en dépit de cette exemption l'arrivée de ces vaisseaux a été surveillée avec soin. Le service du bateau a été dans la même condition que celle décrite dans mon rapport de l'an dernier. Le poste aux signaux à l'entrée du havre (*Low Point*) continue de rendre d'utiles services en avertissant l'officier de la quarantaine de l'arrivée des vaisseaux.

Les bâtiments sont en excellente condition. Je suis d'avis que l'on devrait y mettre de grands poêles ou des appareils pour les réchauffer de temps en temps durant l'automne, l'hiver et les premiers mois du printemps. Le quai a besoin d'être réparé et tous les drains ont besoin d'être ouverts et nettoyés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM. McK. McLEOD, M. D.,
Médecin visiteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 6.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE SYDNEY-NORD.

(H. B. McPHERSON, M.D.)

SYDNEY-NORD, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que durant l'année terminée aujourd'hui, j'ai visité quatre-vingt-trois vaisseaux depuis que j'ai fait mon dernier rapport. De ce nombre étaient sept steamers venant d'au delà de l'Atlantique et vingt-huit des Indes Occidentales et des ports méridionaux de ce côté-ci de l'Océan Atlantique. De voiliers, on en a compté vingt-cinq venant de l'autre côté de l'Atlantique et vingt-trois des Indes Occidentales et des ports méridionaux.

Il me fait plaisir de dire qu'ils n'avaient à bord aucun cas de maladie contagieuse. Tous ont été admis à la libre pratique et à l'entrée à la douane.

Tous les règlements de la quarantaine ont été strictement observés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. B. McPHERSON M.D.,
Médecin visiteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N^o 7.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE PORT-HAWKESBURY.

(P. A. MACDONALD, M.D.)

PORT-HAWKESBURY, N.-E., 1er novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'année terminée le 31 octobre 1895.

On a fait du mieux possible, sous les circonstances présentes, l'inspection des vaisseaux venant des ports étrangers. On ne peut cependant arriver à une protection parfaite qu'au moyen d'un petit vapeur qui servirait à aborder les vaisseaux passant à travers le détroit ou qui mouillent dans l'un de ses ports.

La ligne de SS. Canada Atlantique et Plant a débarqué à notre port durant l'année nombre de passagers, composés de touristes et de gens du pays revenant de différentes parties des Etats-Unis, mais heureusement ils n'ont pas transporté de malades atteints de maladies contagieuses.

Notre quarantaine a été exempte de maladies contagieuses pour cette année à venir jusqu'à il y a quelques jours, où on a débarqué deux malades des fièvres typhoïdes. Ces derniers sont sous traitement dans une chambre isolée de l'hôpital de marine. Ces cas de fièvres entériques me font ressouvenir que le seul mais important et pressant besoin du service de quarantaine du Déroit de Canso est un hôpital de quarantaine muni des appareils voulus.

Le nombre de vaisseaux qui sont venus des ports étrangers est de 119, et de ceux du littoral de 987.

Les instructions et règlements de votre département ont été soigneusement exécutées en tant qu'on pouvait les appliquer à notre poste.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. A. MACDONALD,

Médecin visiteur.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N^o 8.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE PICTOU.

(JOHN McMILLAN, M. D.)

PICTOU, N.-E., 1er novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous rapporter qu'il n'y a pas eu de maladie durant la présente année à notre poste. J'ai visité treize vaisseaux durant la saison dernière et je les ai tous trouvés exempts de maladies contagieuses ou épidémiques.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN McMILLAN, M.D.,

Médecin visiteur.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE SAINT-JEAN, N.-B.

(J. E. MARCH, M.D.)

SAINT-JEAN, N.-B., 31 octobre 1895.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année finissant le 31 octobre 1895.

Les arrivées de vaisseaux venant de ports étrangers pour cette période ont été de 1,946 (mille neuf cent quarante-six), ayant un tonnage total de 509,780 tonneaux, amenant 17,223 hommes d'équipage et 57,747 passagers.

Les maladies contagieuses, à part la tuberculose et les maladies vénériennes, ont été apportées par ou trouvées sur cinq vaisseaux, savoir: fièvre jaune 2, rougeole 2, érysipèle 1.

Quatorze vaisseaux sont arrivés de ports étrangers qui ont donné de mauvaises patentes de santé.

Vingt-six cas bien marqués de tuberculose ont été observés chez les hommes d'équipage des vaisseaux arrivants, et quarante et un cas de maladies vénériennes ont été traités.

Les cas de rougeole étaient convalescents quand on les a examinés, et j'ai ordonné une désinfection locale sans détenir le vaisseau.

Le patient atteint d'érysipèle a été envoyé à l'hôpital, et l'on a désinfecté le gaillard d'avant et le bagage.

Le brigantin *Herbert*, Robinson, capitaine, est arrivé le 26 février, parti de Demerara depuis 32 jours, et a fait rapport de la mort d'un matelot qui avait succombé à la fièvre le 4 février. Le vaisseau a été détenu, entièrement désinfecté, et admis à la libre pratique le 28 février.

La goélette *Helen F. Kenny* est arrivé le 9 août. On sut qu'elle avait perdu un équipage des fièvres jaunes à Santos et un précédent par la même maladie à Rosario quelques mois auparavant. Il ne paraissait pas que la goélette eût été désinfectée, au contraire, bien qu'elle fut entrée dans le port de New-York et qu'elle en eut reçu un permis de mer. On l'a remis à une désinfection minutieuse, dont on a constaté la nécessité à mesure que l'on faisait l'ouvrage. On l'a libéré le 15 août.

De la fin de juin à la fin de septembre chaque année, les puits ne sont pas suffisamment remplis pour fournir l'eau aux désinfecteurs à vapeur, et lors de la désinfection du *Herbert* en février dernier on a été occupé cinq heures à faire fondre de la neige et de la glace et à la transporter à la chaudière avant que l'on put lever la vapeur pour désinfecter les bagages.

Placer le désinfecteur sur le quai et acheter un remorqueur petit mais fort, ainsi qu'un réservoir flottant que l'on pourrait remplir de l'eau de l'aqueduc de la ville pour le transporter près du désinfecteur au quai de l'île, ferait disparaître plusieurs des difficultés dont on a à souffrir, et contribuerait beaucoup à rendre le poste de la quarantaine propre aux exigences des intérêts maritimes qui s'y centralisent.

Revenant sur le nombre élevé de malades tuberculeux parmi les matelots, je suis d'opinion que partout où l'on rencontre cette maladie on devrait prendre les moyens d'en empêcher la communication chez les autres. Le Dr A. H. Smith a émis le 15 octobre 1895 une opinion avancée sur ce sujet devant l'Association Médicale de l'Etat de New-York. Il dit: "Tandis que bien avant 1882 les cliniques avaient reconnu la communicabilité de la tuberculose, la découverte du bacille et les recherches subséquentes ont servi à prouver le fait que l'on doit placer la tuberculose au nombre des maladies contagieuses, et que cette contagion se découvre sous certaines conditions. L'importance de l'infection causée par l'inspiration a été reconnue même avant la découverte du bacille. Elle a conduit d'une manière graduelle à la stérilisation du sputum humide. On a trouvé que le sputum contenait le virus en grande quantité, et qu'une fois sec il prend la forme de poussière et se dissémine partout

On ne peut trop appuyer sur l'importance de ce fait en vue d'empêcher la propagation de cette maladie."

Les faits si pleinement expliqués dans l'extrait ci-dessus ont été reconnus depuis longtemps et ont été trop longtemps ignorés. Les adeptes du système vétérinaire agissent maintenant d'après les principes bien connus de la médecine préventive en rapport avec l'annihilation de la tuberculose du bétail avec espoir fondé d'un succès définitif. Aujourd'hui, si un bœuf ou une vache est reconnu souffrir de la tuberculose, on lui donne la mort immédiatement, afin que la maladie ne se propage pas dans le troupeau; mais, malheureusement, des hommes et des femmes souffrant de la même maladie vont et viennent parmi leurs concitoyens sans aucun obstacle, et ce, qui pis est, souvent sans connaître la nature de leur maladie ou des moyens à prendre pour en prévenir la communication à ceux qui les entourent.

Autant que je connaisse, la décision à prendre par le médecin visiteur qui se trouve en face de cette maladie à bord d'un bâtiment, soit parmi l'équipage soit parmi les passagers, n'a pas été définie d'une manière suffisante. Le médecin, qui dans sa vie privée ou officielle semble ignorer la présence de la tuberculose, est aussi coupable que le particulier ou la corporation qui laisse sans lumière nécessaire par la nuit une excavation dans un chemin public. J'exprime le désir que le ministre voudra bien, durant l'année à venir, s'appuyant sur les données publiées, fournir aux officiers de la quarantaine des instructions telles qu'ils puissent prendre des mesures effectives de nature à diminuer et même prévenir l'extension de la tuberculose qui pourrait être transmise par des immigrants et matelots malades.

Dans son rapport annuel de 1894, le surintendant général de la quarantaine canadienne mentionne le système Hermite d'hygiène électrique et son adaptation à l'œuvre de la quarantaine. Un système similaire de désinfection au moyen de l'eau de mer électrolysée a été mis à l'essai dans diverses parties de l'Etat de New-York dans le cours des deux dernières années. C'est Mr A. E. Woolf qui l'y a introduit. J'ai vu ce système en opération à Brewsters, où on l'employait pour dégager le détritus d'un petit ruisseau qui forme partie de l'aqueduc de la cité de New-York; au terminus de l'égout de la rue du Canal, sur la rivière du Nord, là où le contenu de l'égout est désinfecté avant qu'il ne tombe dans la rivière; à l'île Riker, où ce procédé a fait disparaître les inconvénients résultant du fait que l'île était devenue le dépôt des rebuts de New-York, et à la station de quarantaine au fort Wadsworth, où ce système a été inauguré dans le cours des mois de juillet ou août 1893. A Brewster, où l'on ne pouvait se procurer de l'eau de mer, on a fait usage d'une solution contenant 2 pour 100 de sel commun.

Par l'électrolyse de l'eau de mer, l'hydrogène, l'oxygène et le chlore sont dégagés, les chlorures se décomposent mais se recombinaient avec l'hydrogène naissant et forment une hypochlorure.

Les hypochlorures sont très instables, et quand elles viennent en contact avec des nitrates elles se décomposent rapidement et forment un précipité par suite de l'évolution du reliquat du chlore. Par suite de mon expérience personnelle dans la préparation et l'usage de l'eau de mer électrolysée, j'en suis venu à la conclusion que l'eau de mer fraîchement électrolysée constitue un véritable désinfectant, en même temps qu'un puissant moyen de faire disparaître les mauvaises odeurs. Elle s'adapte bien aux travaux de quarantaine, et le coût de préparation en est minime. Aux postes de quarantaine pourvus d'une petite machine à vapeur l'on peut installer, pour environ \$300, un outillage consistant en une dynamo convenable, des électrodes, une cuve et ses connexions capable de produire 500 gallons en six heures. Une fois posé, le coût de l'électrolyse de l'eau de mer est absolument le même que celui du fonctionnement de la machine.

Je ne puis terminer ce rapport sans parler brièvement de l'importance des découvertes récentes faites dans la séro-thérapie et la bactériologie, au point de vue de la quarantaine.

Le Dr Behring a publié récemment les résultats du traitement de la diphtérie dans les hôpitaux de Berlin. Dans l'hôpital de la Charité, où l'on faisait usage d'antitoxine, il y a eu 299 malades et 53 morts, soit 17.7 pour 100. Dans l'hôpital Bethania, où l'on exclut l'antitoxine il y eut 249 malades et 112 morts, soit 45 pour 100. Ceci représente 27 cures de plus pour 100 avec l'antitoxine que sans elle. Ces résultats

sont si favorables qu'ils ont ouvert un vaste champ pour les travaux de même nature qui n'a pas de limites, et le futur est fécond en promesses.

Les recherches bactériologiques ont éclairci plusieurs points dans l'étiologie de maux restés inconnus jusqu'à ces derniers temps.

Elles ont donné une explication scientifique de la communicabilité de certaines maladies.

Elles ont trouvé des diagnostics plus prononcés.

Elles ont rendu possible de déterminer au commencement d'une épidémie de diarrhée si elle est le choléra asiatique ou non.

Elles ont mené à des pronostics plus justes.

Elles ont révolutionné le traitement suivi dans les quarantaines.

Elles ont montré la possibilité de restreindre et d'empêcher la propagation d'épidémies dangereuses.

Elles ont conduit au traitement spécifique de la diphtérie et elles nous ont permis de protéger contre cette maladie ceux qui y sont exposés.

L'admission des conclusions précédentes a établi des rapports très rapprochés entre le bactériologiste et celui qui étudie les méthodes sanitaires. Elles démontrent aussi que pour rendre efficaces les stations de quarantaine on doit munir celles-ci d'appareils de laboratoire tels que l'on puisse au moins obtenir promptement un diagnostic exact.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

A l'honorable
 Ministre de l'agriculture,
 Ottawa.

J. E. MARCH, M. D.
Médecin visiteur.

N^o 10.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE CHATHAM.

(J. MACDONALD, M.D.)

CHATHAM, N.B., 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'année 1895. Tous les vaisseaux arrivés de ports étrangers ont été promptement et soigneusement inspectés.

Il en est venu des ports suivants, savoir :—

De la Grande-Bretagne.....	61
De la France.....	13
Des Etats-Unis.....	12
De la Norvège.....	7
De la Hollande.....	6
De l'Italie.....	6
De l'Espagne.....	2
De Saint-Pierre, Miquelon.....	1
Des Barbades.....	1
Total.....	109

J'ai constaté avec plaisir qu'aucun des vaisseaux inspectés à notre port n'avait à bord aucune personne atteinte de maladie contagieuse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

A l'honorable
 Ministre de l'agriculture,
 Ottawa.

J. MACDONALD,
Médecin visiteur.

N° 11.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE CHARLOTTETOWN.

(P. CONROY, M.D.)

CHARLOTTETOWN, I.P.-E., 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport concernant la quarantaine de ce port pour l'année terminée le 31 octobre 1895.

Le nombre total des arrivées des ports de l'étranger pour l'année écoulée a été de (41) quarante et un, comme suit :—

De la Grande-Bretagne	4
Des Indes Occidentales.....	9
Des Etats-Unis.....	24
De Terre-Neuve.....	14

On n'a trouvé aucun cas dangereux ou contagieux sous forme d'épidémie à bord des vaisseaux arrivants.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. CONROY, M.D.,

Médecin visiteur.

A l'honorable,
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 12.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE WILLIAM-HEAD.

(W. MCN. JONES, M.D.)

WILLIAM-HEAD, VICTORIA, C.-A., 1^{er} novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de ce qui concerne ce poste, et qui est venu à ma connaissance et sous ma juridiction.

Qu'on se rappelle que l'an dernier quand j'ai appris que la peste bubonique existait à Hong-Kong, j'ai aussitôt ordonné d'amener tous les navires qui viendraient de la Chine et du Japon à la quarantaine de William-Head avant d'aller aux alentours de Victoria pour subir une stricte inspection, et si nécessité il y avait la désinfection des bagages ; j'ai reçu en ceci l'appui du ministre de l'agriculture, qui a aussi recommandé la prudence et la vigilance les plus strictes.

Cette année, dans le cours de juin, j'ai reçu de semblables rapports touchant l'existence du choléra dans le Japon et j'ai pris les précautions de coutume. On a subséquemment déclaré comme infectés les ports de Foochow en Chine et Honolulu, et j'ai pris les mesures de précaution contre les passagers arrivant de ces ports.

Plusieurs vaisseaux ont été détenus pour la désinfection des bagages, et la conséquence immédiate en a été que les vapeurs venant de l'Orient et de l'Australie refusèrent de transporter des passagers d'entrepont du Japon, Honolulu ou des ports chinois infectés.

Dans ces endroits, le choléra se faisait sentir dans les quartiers des indigènes seulement, et comme les Européens étaient tous exempts de l'épidémie et venaient dans des districts, séparés et éloignés des premiers, le bagage européen de première classe passait avec permission.

Soit que j'eus désinfecté ici ou que les compagnies aient refusé de transporter les passagers, le résultat a été absolument le même, savoir, empêcher l'introduction de l'épidémie. Jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de cas de choléra ici.

Honolulu a été de nouveau déclaré non infecté, et l'épidémie semble s'éteindre dans le Japon et est aussi disparue des ports de Chine.

En ce qui regarde les déclarations ou patentes de santé données par les consuls de Sa Majesté Britannique et par ceux des Etats-Unis, je prie de porter attention aux faits suivants.

Le 11 août dernier, le vapeur *Victoria* du Japon arriva; le 13 arriva aussi l'*Empress of Japan*; tous deux présentèrent les patentes de santé du consul britannique, de tous les ports d'appel, Hong-Kong, Amoy, Shanghai (Woosung), Moji, Nagasaki, Kobe, (Hiogo), Yokohama, (Kanagawa), à l'exception de Kobe, qui était déclaré avoir "quelques cas nouveaux de choléra chaque jour parmi les indigènes, non parmi les autres". Le 14 arriva le *Straits of Dover* du Japon. Par hasard j'examinai les patentes de santé du consul des Etats-Unis, et parmi je trouvai Hong-Kong, 1 cas de peste, Kobe, 202 cas de choléra, 175 morts, Yokohama, 16 cas de choléra, 13 morts durant les deux semaines précédentes. Ces statistiques sont données sous forme de cédule comme suit :

	Nombre de cas.	Nombre de morts.
Fièvre jaune.....		
Choléra asiatique	202	175
Cholérine ou choléra nostras.....		
Petite vérole.....		
Typhus.....		
Peste	1	

Cette cédule est fournie au consul par un médecin compétent et responsable; c'est pourquoi l'exactitude, la véracité et la supériorité des patentes de santé des Etats-Unis l'emportent de beaucoup sur celles de l'Angleterre, qui autant qu'on peut voir ne sont préparées que par les consuls, sans être appuyées sur un rapport *de visu* ou assermentées d'un médecin ayant une responsabilité officielle. Il en a été de même depuis cette date, car j'ai examiné les patentes de santé des Etats-Unis pour tous les vaisseaux dont le terme du voyage était les Etats-Unis, et ce, pour notre propre sécurité. Les Etats-Unis exigent sous peine d'une forte amende des patentes séparées, que le vaisseau ait subi la quarantaine ou non.

Ne pourrait-on changer cet état de choses?

Nos consuls apparemment ne jugent que par oui-dire, tandis que les Etats-Unis ont un état certifié par un médecin officiel, pour la santé publique, et mentionnant simplement les faits, les laissant au discernement des officiers de la quarantaine des ports d'entrée subséquents pour régler leur conduite.

Il n'y a pas possibilité d'un malentendu de la part des derniers.

Je dois mentionner qu'en ce qui regarde la désinfection je n'ai pas fait exception pour les passagers allant aux Etats-Unis.

Les passagers venant de l'Orient sont vaccinés comme d'habitude aux ports d'embarquement. Il n'y a pas eu de cas de petite vérole durant l'année, ce qui est dû, je crois, principalement à l'adoption de cette pratique.

L'on n'a pas transporté de lépreux.

J'ai trouvé les chirurgiens à bord des différents vaisseaux désireux, et même anxieux, de suivre toutes suggestions faites pour la salubrité.

L'appareil désinfecteur semble bien fonctionner. Le Dr Montizambert, directeur général des quarantaines, a visité le poste, et fera sans doute rapport de son inspection.

L'on a construit un chemin qui va du poste au chemin principal; ceci est une amélioration utile.

Le *Earl* marche bien et s'est montré capable de tenir la mer dans plus d'un coup de vent du sud-est et de l'ouest. Il ne s'est pas encore présenté de cas où j'aie hésité de m'en servir, alors même que de plus forts bateaux ont refusé de pren-

dre le large. Cependant le cas peut arriver à quelque moment, et alors j'ai pour ressource le chemin qui conduit à la ville.

J'ai déjà recommandé que l'on ajoute au quai un renforcement sous forme de T, vu que les pilotes reposent sur des roches à surface inégale et d'une grande consistance, ce qui les rend susceptibles de se déranger constamment. C'est ce qui est arrivé à plusieurs des pièces de défense, qui se sont déplacées de dix pouces. Sous l'effet du choc des vapeurs ils ont été déplacés, et ne restent en place qu'au moyen de câbles métalliques qui seuls les relient aux pièces voisines.

Un carte de l'amirauté particulièrement dessinée pour les eaux de William-Head vient d'être publiée; on y voit qu'en pratique les vaisseaux de toutes dimensions peuvent venir au quai.

En terminant je désire offrir mes congratulations sur l'état de la quarantaine à notre poste, qui avec quelques améliorations serait aussi parfait que pourrait l'être un nouveau, et dont on voit l'efficacité en ce que les autorités des États-Unis sur cette côte permettent à tous les vaisseaux de passer sans détention lorsqu'ils ont une patente de santé de la quarantaine de William-Head. Je joins le rapport ordinaire sur les vaisseaux océaniques, leurs équipages et les passagers. Les vaisseaux de cabotage et ceux qui naviguent dans le détroit ne sont pas mentionnés dans ce rapport.

Tous les vaisseaux charbonniers chargés à San-Francisco pour Nanaïmo ont continué de prendre le passage de dehors éloigné de quelques milles. Le délai et la détention qui s'ensuivraient s'ils étaient obligés de passer à William-Head seraient dans mon opinion inutiles et vexatoires, et parce qu'ils se sont servis de l'autre chemin depuis nombre d'années, du moins aussi longtemps que je puis me rappeler, je n'ai pas cru devoir faire aucun changement sans instructions. Ils ne transportent pas de passagers et vont directement à Nanaïmo.

—	Steamers britanniques.	Steamers étrangers.	Voiliers britanniques.	Voiliers étrangers.	Passagers de cabine.	Passagers de seconde.	Passagers d'entre-pont.	Equipages.
1894.								
Novembre ..	5	13	3	2	332	32	689	1,455
Décembre...	3	14	3	1	377	14	558	1,505
1895.								
Janvier.	5	13	1	3	290	34	529	1,527
Février.	2	12	1	2	735	33	664	1,266
Mars.	5	12	1	1,614	59	1,266	1,499
Avril.	5	15	1	1,828	51	2,034	1,696
Mai.	3	17	3	1,242	58	1,421	1,486
Juin.	3	20	2	1	1,731	38	668	1,926
Juillet.	7	18	2	1,832	66	1,195	2,121
Août.	5	22	2	1,983	52	915	2,039
Septembre ..	7	17	3	2	1,218	38	1,111	1,974
Octobre.	4	17	1	889	26	1,053	1,516

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. MACNAUGHTON JONES, A.B., M.D., M.S.,

Surint. des quarantaines, C. A.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N^o 13.

RAPPORT DU MÉDECIN VISITEUR DE VICTORIA.

(G. DUNCAN, M.D.)

VICTORIA, C. A., 31 octobre, 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année terminée le 30 octobre 1895. Durant ce temps on a débarqué à notre port 18,413 passagers, avec une moyenne de 1,875 hommes d'équipage, tous les mois, et je suis heureux de dire qu'il n'y a pas eu de maladies contagieuses parmi eux.

Durant la visite du D^r Montizambert, surintendant des quarantaines pour le Dominion, à nos côtes, je lui ai communiqué les connaissances que j'avais acquises sur la Chine, le Japon et leurs habitants, dans ma visite à leurs pays l'année dernière, et de plus comme l'un des membres du comité nommé par le conseil de ville j'ai soumis ces questions au premier ministre, sir Mackenzie Bowell, et à l'honorable M. Daly, ministre de l'intérieur, laissant entre les mains du premier ministre des notes sur les connaissances acquises au sujet des quarantaines. Cette délégation civique a recommandé que le gouvernement fédéral envoie une personne visiter la Chine et le Japon pour faire un rapport sur la condition sanitaire de ces pays.

Après ma conversation avec le chef des quarantaines et vu l'extrême importance de la question, je recommande fortement qu'on le nomme à cette fonction.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. H. DUNCAN, M.D.,

Officier de quarantaine, cité de Victoria.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N^o 14.

RAPPORT SUR L'HOPITAL DES LÉPREUX, TRACADIE, N. B.

(A. C. SMITH, M.D.)

TRACADIE, N.-B., 31 octobre, 1895.

MONSIEUR,—Je désire vous soumettre mon rapport sur le lazaret de Tracadie pour l'espace de temps écoulé depuis le 31 octobre 1894 jusqu'à ce jour.

Il y a aujourd'hui au lazaret dix-neuf malades, treize hommes et six femmes. Trois d'entre eux sont dans la dernière phase de la maladie et seront bientôt déchargés du fardeau de la vie. Il y a eu trois décès durant l'année, et un nouveau malade a été admis.

Il y a eu plus de maladie que d'habitude parmi les patients. Le transfert de nos lépreux de l'ancien lazaret vieux et désolé au nouvel et agréable édifice ne peut que contribuer beaucoup à leur santé générale et à leur bien-être, et comme conséquence ils seront moins sujets à souffrir d'indispositions intercurrentes.

Bien que l'institution ne soit aucunement une prison, à une exception près, personne n'est sorti des terrains sans permission.

Les soins donnés aux malades inspirés par des motifs religieux ne laissent rien à désirer. Les infortunés sont aussi confortablement que possible, et leur conduite est généralement bonne. Ils se soumettent avec une admirable résignation aux soins donnés à leur terrible maladie.

Il n'y a maintenant aucun cas de lèpre en dehors de l'hôpital dans ce village. Depuis plusieurs années l'on n'a admis aucun malade de cette paroisse; les nouveaux arrivants viennent invariablement de l'extérieur. J'ai fait plusieurs tournées d'inspection dans les districts infectés, et je ne trouvais que deux ou trois cas attendant d'être admis au nouveau lazaret maintenant presque terminé. La diminution dans le nombre de ceux qui sont atteints de lèpre dans cette province a été lente mais sûre depuis plusieurs années. Ceci est entièrement dû aux mesures plus strictes prises au dehors du lazaret et à une séquestration efficace. Le nombre total des lépreux diminue, et cette diminution, en raison de l'augmentation de la population, se trouve encore plus considérable. Nos lépreux sortent de la classe la plus pauvre, qui réside dans des huttes de bois, et l'amélioration dans leur santé en général, qui est une conséquence de l'habitation dans une institution bien dirigée, où l'on insiste sur la propreté, sur une diète régulière et des principes sanitaires, prolonge leur vie et en même temps adoucit leurs souffrances.

Je surveille constamment les nouveaux cas qui se déclarent de temps à autre; mais je n'ai pas encore été dans la nécessité de commander la séquestration forcée. Quand, après un examen soigneux, je déclare une personne lépreuse, immédiatement on s'éloigne d'elle, et cessant d'avoir un chez-elle, on l'induit facilement à bénéficier de l'hospitalité si bienfaisante que lui fournit le gouvernement. Le Canada fournit au reste du monde un noble exemple, par le soin qu'il prend de ses pauvres lépreux. J'ajouterai que, il y a quelques jours, nous avons reçu la visite du médecin en charge de la léproserie de Costa Rica, Amérique Centrale et qui est venu par instruction de son gouvernement pour examiner notre lazaret afin d'en ériger un semblable.

Les personnes qui sont engagées dans aucun ouvrage spécial trouvent qu'il leur est nécessaire de se tenir au courant des idées et des méthodes les meilleures et les plus avancées en rapport avec leur spécialité. Pour cette raison je me tiens continuellement en communication avec ceux qui sur n'importe quelle partie du monde s'occupent du soin des lépreux, et je surveille avec beaucoup d'intérêt le résultat des traitements curatifs mis à l'essai par des travailleurs diligents, spécialement dans les îles Hawaï.

Le transfert du vieil hôpital au nouveau aura lieu aussitôt que possible après que l'on aura mis en état de fonction l'appareil de chauffage. L'entrepreneur, Wm. Stuart, d'Ottawa, a terminé ses travaux d'une manière on ne peut plus satisfaisante.

Je donne une attention spéciale à la lèpre en d'autres parties du Canada. J'en ferai le sujet d'un rapport futur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. SMITH, M.D.,

Inspecteur de la léproserie et avisur médical du lazaret de Tracadie.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 15.

RAPPORT DU MÉDECIN VISITEUR À RIMOUSKI.

(P. A. GAUVREAU, M.D.)

RIMOUSKI, QUÉ., 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur la quarantaine à ce poste auxiliaire pour l'année terminée le 31 octobre 1895.

J'ai visité et inspecté vingt-neuf vapeurs de la malle, et j'en envoyai trois à la quarantaine de la Grosse-Ile, savoir :—

1. Le vapeur *Sardinian*, capitaine Moore, le 6 juillet, ayant à bord trois cas de rougeole.

2. Le vapeur *Numidian*, capitaine McNicol, le 12 octobre, fièvre typhoïde.

3. Le vapeur *Labrador*, capitaine McAuley, le 25 octobre, ayant à bord un cas de rougeole.

A part les malles pour le Canada, l'Australie, la Chine et le Japon, on a débarqué à Rimouski, durant la saison, 224 passagers, la plupart en destination des provinces maritimes.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. A. GAUVREAU, M.D.,

Médecin visiteur.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

QUARANTAINE DES BESTIAUX.

No 1.

RAPPORT SUR LES QUARANTAINES DE BESTIAUX DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, DES PROVINCES MARITIMES ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

(PROFESSEUR D. McEACHRAN, F.R.C.M.V., V.S., Edim., M.V.F., McGill,
Inspecteur en chef.)

MONSIEUR,—Veuillez trouver sous ce pli mon dix-neuvième rapport annuel sur l'inspection des animaux vivants aux ports d'exportation et d'importation aux quarantaines, et sur les maladies internes dans le Dominion, du 1^{er} novembre 1894 au 1^{er} novembre 1895.

C'est avec plaisir qu'après une nouvelle année passée, je suis en position de vous dire que malgré la prétendue découverte de la pleuro-pneumonie contagieuse chez deux jeunes bœufs sur 97,796 bêtes transportées du Canada aux ports anglais, et 1,810 transportées directement en France, en tout 99,606, on n'a point trouvé de telle maladie dans le Canada d'un océan à l'autre. De plus, vos inspecteurs ont été très rarement appelés à faire des recherches sur quelques maladies dans le pays—que de fait, à l'exception de la tubercule et de l'actinomycose et quelque cas de gale chez les moutons, il n'existe aucune maladie d'une nature contagieuse dans les troupeaux du Canada. La santé des animaux vivant dans ce pays en général est presque phénoménale.

EXPORTATION D'ANIMAUX VIVANTS.

Comme on le verra par les rapports ci-joints des inspecteurs, le nombre total du bétail et des moutons a été considérablement augmenté.

EXPORTATION POUR CINQ ANS.

	Bestiaux.	Moutons.
1891.....	108,947	32,157
1892.....	98,755	15,932
*1893.....	80,895	1,781
*1894.....	82,217	121,304
*1895.....	99,606	187,338

En 1895, 1,810 bestiaux ont été envoyés en France.

93,321 embarqués à Montréal ont été expédiés directement aux ports anglais, et 1,834 sont allés *via* Portland, E.-U., et 2,641 *via* Halifax, N.-E. Les moutons ont été envoyés directement aux ports anglais. Tous ces animaux ont été soigneusement examinés et, excepté 140 bêtes à cornes et 832 moutons détenus pour les raisons données plus bas, tous ont été trouvés exempts de maladies ou infirmités, et ont été expédiés d'après les règlements stricts qui gouvernent l'exportation des animaux vivants, et suivis avec soin par les officiers du département de la marine et des pêcheries.

*Exportations des 1^{er} novembre au 1^{er} novembre.

ANIMAUX REJETÉS À L'INSPECTION.

Bêtes à cornes.

Atteints d'actinomycose.....	67
Estropiés en route ou blessés.....	57
Maigres et en mauvaise condition.....	15
Atteints de la gale.....	1
Total.....	140

Moutons.

Blessés en route et estropiés	52
La gale sur * les moutons des États-Unis (un troupeau).....	660
‡ La gale sur les moutons canadiens.	135
§ Laine mangée en route.....	120

Il y en avait 1,500 dans ce troupeau; on a permis d'expédier le reste à Londres.

On remarque une amélioration considérable dans la santé des bêtes à cornes, et le commerce d'exportation devient grandement profitable. Selon les rapports fournis par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest ont fourni sur les nombres donnés, 42,540 bêtes à cornes et 13,374 moutons. On a fait des remarques favorables sur l'excellente qualité de la grande majorité des bestiaux de ranche.

Etat montrant le nombre de bêtes à cornes, moutons et porcs expédiés de différents endroits du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, à Montréal, les bêtes à cornes et les moutons pour l'exportation, et les porcs pour consommation locale, durant les douze mois entre le 1^{er} novembre 1894 et le 31 octobre 1895.

	Du Manitoba.	Du Nord-Ouest.	Totaux.
	N ^o de têtes.	N ^o de tes.	N ^o de têtes.
Bêtes à cornes.....	13,905	28,635	42,540
Moutons.....	1,029	12,345	13,374
Porcs.....	4,192	4,192

Bétail d'élevage.

L'embargo, malgré que tous les efforts à l'effet de trouver qu'il existait de la pleuro-pneumonie contagieuse en Canada aient été vains, continue d'exclure des marchés anglais notre bétail d'élevage; en conséquence il a fallu trouver un autre marché pour cette classe de bétail que les propriétaires de troupeaux d'Alberta avaient fourni. On a acheté des milliers de têtes de bétail d'un an et de taureaux de deux ans et on les a mis dans les pâturages de l'Alberta, et si l'expérience réussit on y enverra l'été prochain encore des milliers de bétail de deux ans. Cependant il est nécessaire qu'on les y envoie durant les mois de juin et de juillet, afin de leur donner le temps de s'acclimater et de se préparer aux froids de l'hiver.

* Envoyés à Chicago.

‡ Envoyés à l'abattoir.

§ Il y en avait 1,500 dans ce troupeau, on a envoyé le reste à Londres.

Il me fait plaisir de faire rapport que les inspecteurs du bétail vivant au port de Montréal continuent de remplir leurs devoirs d'une manière parfaitement satisfaisante, savoir, M^r M. C. Baker, M.V.F., et Charles McEachran, M.V.F.; M. J. A. Couture, M.V.F., à Québec; M. Wm Jakeman, M.V.F., à Halifax; et M. Frink, M.V.F., à Saint-Jean, N.-B.

IMPORTATIONS D'ANIMAUX VIVANTS.

J'inclus le rapport des inspecteurs vétérinaires en charge des quarantaines de bétail à Québec, Saint-Jean et Halifax.

Le tableau suivant montre l'importation pour la saison qui vient de se terminer :

Quarantaine de bestiaux } Bêtes à cornes.....	10
à Québec. } Moutons.....	350
Quarantaine de bestiaux } Bêtes à cornes.....	1
à Saint-Jean. }	

Aux destinations suivantes :

	Manitoba.	Québec.	N.-B.	Ontario.	E.-U.
Bêtes à cornes.....	1	10	...
Moutons.....	3	1	...	56	290

Il me fait plaisir de faire rapport que tous ces animaux ont complété leur période de quarantaine et ont été libérés indemnes de toute maladie, et que les officiers en charge des postes susmentionnés ont rempli leurs devoirs avec exactitude.

EPIZOOTIE DE PICTOU.

Comme on le verra par les rapports des inspecteurs Townsend et Chalmers, en charge des opérations de quarantaine contre cette maladie dans le comté de Pictou, on constate une décroissance graduelle.

Bêtes à cornes abattues pour trois années : 1893, 125 ; 1894, 105 ; 1895, 81.

Le professeur Adami, qui a fait des recherches bactériologiques spéciales en 1894, a de nouveau, sur la demande qu'on lui en a faite, continué ses recherches, et a confirmé la découverte qu'il a faite du micro-organisme auquel on doit cette maladie. Il a fait dans son rapport des suggestions pratiques que j'appuie et dont je recommande la mise en pratique. Je mets sous pli son rapport, qui est très utile et qui définit minutieusement la pathologie de cette singulière maladie inconnue à l'étranger.

Toutefois, il est satisfaisant de remarquer que les déductions confirment les méthodes adoptées par le parlement depuis que nous y sommes attachés.

TUBERCULOSE.

Le nombre des troupeaux atteints de cette maladie durant l'année dernière a grandement déchu dans Québec et les provinces maritimes, ce qui est probablement dû à ce que les éleveurs de bestiaux étant bien au courant de l'incurabilité et de la nature dangereuse de cette maladie et des moyens par lesquels elle se propage, prennent plus de soin à se servir des mesures préservatives.

Ce fait est appuyé en ce que cette maladie n'a été trouvée que sur un léger pourcentage des poumons d'animaux abattus durant l'espace d'un mois pour les fins de nourriture à Montréal, Québec, Sherbrooke, Coaticook, Saint-Jean, N.-B., Truro, N.-E., New-Glasgow, N.-E., Halifax, N.-E. On n'en découvrit que 2 pour 100 à Québec, 1½ pour 100 à Halifax, 2 pour 100 à Saint-Jean, et aucun aux autres endroits, et pas même un sur les 99,606 inspectés aux ports d'exportation. Il est évident que, comme je le disais dans mon rapport pour 1894, "il est tout à fait possible encore d'extirper chez nous la maladie en dépensant une somme d'argent relativement minime pour les inspections, les achats de tuberculine et les indemnités", et de nouveau je "conseillerais fortement d'inviter le parlement à voter le crédit nécessaire pour que l'on puisse délivrer ce pays d'un fléau pire assurément que la pleuro-pneumonie

contagieuse"; et me basant sur des informations subséquentes et sur une expérience prolongée, je suis convaincu qu'en instruisant les agriculteurs sur ce sujet, en leur distribuant des brochures contenant des informations détaillées sur sa nature et suggérant des mesures préventives, on éteindra la maladie; et, en abattant les troupeaux que l'on regardera comme atteints, après les avoir traités pendant quelques années avec de la tuberculine, la maladie disparaîtra entièrement.

Si l'on considère que c'est non seulement une menace contre nos troupeaux mais un danger sérieux contre la santé publique, l'on voit la responsabilité qui doit pousser le parlement à appuyer le département en procédant sans délai. Afin de nous sauvegarder contre l'importation de cette maladie, tous les animaux importés dans le Canada sont traités par la tuberculine aux quarantaines, et les propriétaires ont le choix de renvoyer ces animaux d'où ils viennent ou de les abattre s'ils sont trouvés atteints de tuberculose.

GALE DES MOUTONS.

Je fais rapport avec plaisir que cette maladie est inconnue dans Québec et les provinces maritimes, et qu'on l'a détruite dans les territoires du Nord-Ouest, comme on le verra par le rapport ci-joint de l'inspecteur Evans. Il est à regretter que l'on ait souvent annoncé que l'on a découvert cette maladie sur des steamships venant de Montréal; ceci est dû à ce que plusieurs vaisseaux canadiens transportent des moutons des États-Unis avec des moutons de notre pays. On ne doit pas oublier que cette maladie étant due à un *acarus*, insecte minuscule ressemblant à une mite de fromage, il est très possible aux expéditeurs de séparer des troupeaux chaque animal montrant des signes de la gale, avant d'arriver aux ports d'exportation, et il serait impossible à un inspecteur, quelque soigneux qu'il fût, de découvrir la présence de ces insectes minuscules (microscopiques) dans l'inspection de milliers de moutons dans les parcs.

L'inspection des moutons devrait commencer aux fermes. Tous les troupeaux affectés devraient y être mis en quarantaine, afin que l'on n'exporte pas d'animaux atteints; autrement il peut se faire que l'inspection aux ports d'exportation ne réussisse pas à empêcher que la maladie ne se déclare, deux semaines plus tard, vu que les *acarus* se développent plus activement chez les moutons renfermés dans des compartiments restreints, où pendant dix ou douze jours en voyage ils ont l'occasion constante de se frotter contre les pièces de bois, et cette condition deviendra plus grave dans le cas où il y aura humidité produite par l'eau de mer.

Dans ces circonstances, il ne serait pas juste de parler du manque de soin de la part des inspecteurs aux ports d'embarquement.

ACTINOMYCOSE.

Il arrive encore des rapports de la présence de cette maladie dans diverses parties du Dominion. Durant la dernière saison à Montréal, les inspecteurs du bétail à exporter ont rejeté 67 animaux qui en étaient atteints. La gendarmerie à cheval du Nord-Ouest a aussi fait rapport de plusieurs cas dans les régions à pâturages des territoires du Nord-Ouest.

SANTÉ DES ANIMAUX EN CANADA.

Mon rapport à ce sujet se trouve contenu dans l'annexe qui traite de la prétendue pleuro-pneumonie chez le bétail canadien.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. McEACHRAN,

M. R. C. V. S.,

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

Agriculture—Quarantaine.

N° 2.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES ANIMAUX.

(M. C. BAKER, M. V. F.)

MONTRÉAL, 30 octobre 1895.

MONSIEUR,—Je désire faire rapport que l'on a inspecté et admis à l'expédition, du 1^{er} novembre 1894 à la date d'aujourd'hui, aux parcs du chemin de fer Canadien du Pacifique—60,924 têtes de bétail et 74,918 moutons.

Durant ce même espace de temps l'on a rejeté comme impropres à l'exportation les animaux suivants :—

	Bêtes à cornes.	Moutons.
Atteints d'actinomycose.....	47
Estropiés ou blessés en venant à Montréal.....	57	52
Maigres ou en mauvais état.....	15
Laine mangée par d'autres moutons.....	...	120
Total rejeté.....	119	172

De ce nombre 1,810 bêtes à cornes et moutons ont été expédiés en France. Le reste, bêtes à cornes et moutons, a été expédié aux ports anglais.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

M. C. BAKER,
Inspecteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 3.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE BESTIAUX À LA POINTE-LÉVIS.

(J. A. COUTURE, M. V. F.)

QUÉBEC, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'inclure mon rapport annuel sur la quarantaine de bestiaux de la Pointe-Lévis, pour l'année 1895.

Dix bêtes à cornes ont été importées cette année.

350 moutons ont été importés cette année.

Les bêtes à cornes étaient en destination d'Ontario.

160 moutons sont pour le Canada.

290 moutons sont pour les États-Unis.

Les bêtes à cornes sont encore à la quarantaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. A. COUTURE, M. V. F.,
Inspecteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 4.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX DE SAINT-JEAN, N.-B.

(J. H. FRINK, M.V.F.)

SAINT-JEAN, N.-B., 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les devoirs accomplis à cette quarantaine. De bonne heure dans l'année, j'ai reçu instruction de l'inspecteur en chef d'examiner les poumons de tous les animaux tués aux abattoirs, afin de s'assurer si l'on ne pourrait y retracer la présence de pleuro-pneumonie par toute lésion qui l'indiquerait. Il a fallu, en l'absence d'abattoirs publics, faire des recherches aux abattoirs occupés par des propriétaires de compagnies privées dirigés par une commission, et comme ils étaient distancés il a été difficile d'examiner les poumons de tous les animaux abattus; néanmoins on en a examiné 381. On n'a trouvé aucun symptôme ou apparence de pleuro-pneumonie; on a découvert de la tuberculose dans les poumons de trois animaux, dont deux avec infiltrations purulentes. On a fait durant les mois de septembre et d'octobre un autre examen soigneux. Les poumons de 534 bêtes à cornes ont été examinés, et à l'exception de traces de tuberculose chez les vaches âgées amenées pour l'abattage, il y avait absence complète de toute maladie pneumonique ou de tout ce qui aurait pu indiquer que durant son existence l'animal en aurait souffert. On ne connaît pas de maladie contagieuse chez les animaux de cette province, et si l'on en juge par l'expérience des autres pays il serait impossible (là où le bétail a toute liberté d'agissement) d'en prévenir le développement, et par conséquent elle serait vite retracée.

Comme il a déjà été annoncé, le Bureau de Réforme Provincial s'est emparé des terrains en usage depuis plusieurs années pour une quarantaine de bestiaux. Il y a eu nombre de lettres écrites par ceux qui désirent importer des bestiaux de pays étrangers. Les facilités existantes ne sont pas suffisantes, et l'on a besoin de nouveaux champs et de nouveaux bâtiments. Un taureau Jersey, importé par Thos. Davidson, sur un vapeur des Etats-Unis, est arrivé d'une manière inattendu, et l'on a fait les arrangements temporaires pour l'isoler et pour établir la sécurité, l'enclos a été fermé à clef et déclaré un endroit infecté, sous l'Acte des maladies contagieuses du Canada. L'animal est en parfaite santé et continuera probablement de l'être. D'après les instructions reçues du percepteur des douanes, j'ai examiné tous les chevaux qui sont arrivés des Etats-Unis. Les quelques-uns inspectés ont été trouvés exempts de maladie. Deux porcs importés des Barbades sont restés en quarantaine quinze jours durant à bord du vaisseau *Erie* et ont été renvoyés. Cinq porcs ont été amenés de Boston par steamers. Sur refus du propriétaire de les laisser en quarantaine, ils ont été renvoyés d'où ils étaient venus. La santé de tous les animaux dans cette province est exceptionnellement bonne, les maladies contagieuses y sont inconnues.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES H. FRINK,

Inspecteur vétérinaire.

'honorable

Ministre de l'agriculture,

Ottawa.

Agriculture—Quarantaine.

N° 5.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX D'HALIFAX, N.-E.

(M. WM JAKEMAN, M.V.F.)

HALIFAX, N.-E., 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli mon rapport annuel comme surintendant de la quarantaine des bestiaux au port d'Halifax, pour l'exercice compris entre le premier novembre 1894 et le premier novembre 1895.

Bestiaux exportés.

1894.

15 décembre.—Par le steamer *Sarnia*, de la ligne Dominion, capitaine Couch, 97 têtes, expédiées par MM. Price à Liverpool.

22 décembre.—Par le steamer *Numidian*, de la ligne Allan, capitaine McNichol,

165 têtes, expédiées par MM. Willison, Hall et Allan, à Liverpool.

1895.

9 février.—Par le steamer *Oregon*, de la ligne Dominion, capitaine Joseph Gibson, 181 têtes, expédiées par M. Sheridan à Liverpool.

16 février.—Par le steamer *Mongolian*, de la ligne Allan, capitaine Barrett, 50 têtes, expédiées par M. Sheridan à Liverpool.

2 mars.—Par le steamer *Laurentian*, de la ligne Allan, capitaine McDougall, 152 têtes, expédiées par M. Sheridan à Liverpool.

16 mars.—Par le steamer *Numidian*, de la ligne Allan, capitaine McNichol, 200 têtes, expédiées par MM. Gordon et Ironsides à Liverpool.

29 mars.—Par le steamer *Mongolian*, de la ligne Allan, capitaine Barrett, 322 têtes, expédiées par MM. Gordon et Ironsides à Liverpool.

10 avril.—Par le steamer *Brazilian*, de la ligne Allan, capitaine Whyte, 445 têtes, expédiées par MM. Elliott, Gordon, et Ironsides, Price et Calhoun, à Liverpool.

27 avril.—Par le steamer *Borderer*, de la ligne Furness, capitaine Trinick, 600 têtes, expédiées par Gordon et Ironsides à Liverpool.

27 avril.—Par le steamer *Numidian*, de la ligne Allan, capitaine McNichol, 329 têtes, expédiées par MM. Gordon et Ironsides à Liverpool.

Animaux importés.

1894.

11 novembre.—Par le steamer *Halifax*, de Boston, un cheval, propriété de H. A. Chipman.

1895.

27 janvier.—Par le steamer *Halifax*, de Boston, un cheval, propriété de Walter Jones.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM. JAKEMAN,
Inspecteur vétérinaire.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 6.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX D'ONTARIO.

(ANDREW SMITH, F.R.C.M.V.)

BUREAU DE L'INSPECTEUR VÉTÉRINAIRE OFFICIEL,
POUR LA PROVINCE D'ONTARIO,
TORONTO, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le rapport de M. E. P. Westell, médecin vétérinaire qui a charge de la quarantaine de Pointe-Edouard, sur le nombre et la valeur des bestiaux et des porcs qui ont passé par la quarantaine durant l'année expirée le 31 octobre. Je suis aussi heureux de dire que les chevaux et les bestiaux d'Ontario ont joui d'une excellente santé, malgré la grande sécheresse persistante. Dans le cours de l'année et à différentes périodes on a fait l'examen des poumons des bestiaux abattus à Toronto, à Hamilton, à London et à Galt (soit en tout 927), et on n'a constaté aucun symptôme de pleuro-pneumonie contagieuse ou d'aucune espèce de pneumonie.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

ANDREW SMITH, F.R.C.M.V.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 7.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX DE LA POINTE-EDOUARD.

(E. P. WESTELL, M.V.)

SARNIA, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les bestiaux et les porcs qui ont été admis à la quarantaine de la Pointe-Edouard, durant l'année de 1895.

Je suis heureux de dire que tous les animaux qui ont été reçus à cette quarantaine durant l'année étaient exceptionnellement sains et de race supérieure; bon nombre sortaient des meilleurs troupeaux des Etats-Unis, particulièrement certains animaux de race Jersey qui ont été achetés à grands prix et dont la lignée et la race devront les recommander aux différents reproducteurs d'animaux Jersey en Canada.

Je désire dire aussi que les porcs admis à la quarantaine durant l'année rivalisaient quant au nombre et à la qualité avec ceux admis les années passées.

Ci-joint vous trouverez un état détaillé des divers animaux qui ont passé par cette quarantaine.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

E. P. WESTELL, M.V.,

Inspecteur.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

Agriculture—Quarantaine.

ÉTAT des bêtes à cornes reçues à la quarantaine des bestiaux d'Ontario pendant l'année expirée le 31 octobre 1895.

Date de l'entrée.	Holsteins.		Jerseys.		Herefords.		Evaluation.	Sortie.	Consignataires et leurs adresses.
	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
1895.							\$ c.		
22 mars.	1	6					1,200 00	20 juin.	G. W. Clemons, St. George, Ont.
2 mai.					1		25 00	30 juill.	Miss McCarthy, Windsor, Ont.
3 do.					1		20 00	31 do.	Chas. Stringfellow, Hagersville, Ont.
15 do.					2		150 00	12 août.	David Duncan, Don, Ont.
22 do.					1		100 00	19 do.	do do
31 juill.			1	2			500 00	28 oct.	do do
12 sept.				4			200 00	En quarant.	J. W. Humpbridge, London, Ont.
26 do.					1	2	300 00	do	J. P. Wiser, Prescott, Ont.
	1	6	1	11	1	2	2,495 00		

E. P. WESTELL, M.V.,
Inspecteur.

RELEVÉS des importations de porcs reçus à la quarantaine d'Ontario pendant l'année expirée le 31 octobre 1895.

Date de l'entrée.	White Chester.		Poland China.		Duroc Jersey.		Berkshire.		Yorkshire.		Cheshire.		Sortie.	Valeur.	Consignataires et leurs adresses.
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
1895.														\$ c.	
11 janv	1	1											31 jan	40 00	Gideon Snider, Jarvis, Ont.
26 do							1	1					15 février	35 00	Geo. Green, Stratford, Ont.
14 février				1									6 mars	40 00	Rufus McMullin, Leamington, Ont.
22 do		1											17 do	35 00	J. E. Brethour, Barford, Ont.
27 mars							1	1					16 avril	40 00	D. McLeran, Ridgetown, Ont.
29 do									1				18 do	40 00	J. E. Brethour, Barford, Ont.
11 avril								1					1er mai	25 00	N. H. Smith, Tylbury, Ont.
18 do						1							8 do	50 00	Chris. Fahner, Crediton, Ont.
27 mai	1												17 juin	20 00	Zabes Wakley, Bolton, Ont.
20 juin													10 juillet	25 00	J. H. Holmes, Norwich, Ont.
25 do	1	1											7 août	25 00	E. Green, Shetdon, Ont.
31 do	1												14 do	25 00	Joseph Barkey, Lonseneville, Ont.
3 août				1									20 do	25 00	A. W. Young, Tupperville, Ont.
5 do				1									23 do	25 00	Robt. Willis, Glenmyer, Ont.
5 do	1	1											25 sept	50 00	J. Stirtzinger, Fenwick, Ont.
9 oct				1									25 do	25 00	Geo. Horton, Exeter, Ont.
12 do													29 do	20 00	Wm. Hannah, Bewdley, Ont.
17 do				1							1		En quarant.	25 00	Capt. Young, Tupperville, Ont.
24 do				1									do	35 00	Oliver Drury, Fargo, Ont.
30 do		1				1							do	40 00	Tape Bros., Ridgetown, Ont.
	5	5	5	1	1	1	2	3	1	1	2	1		75 00	H. George & Sons, Putnam, Ont.
														720 00	

E. P. WESTELL, M.V.F.,
Inspecteur.

Agriculture—Quarantaine.

N° 8.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX D'EMERSON.

(D. H. McFADDEN, M.V.F.)

EMERSON, MANITOBA, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—Je dois accomplir maintenant le devoir qui m'imcombe chaque année et vous faire un rapport détaillé sur mes travaux comme inspecteur des quarantaines d'Emerson et de Gretna pour l'exercice qui expire le 31 octobre 1895. Ce travail ne sera pas bien long, attendu qu'à part les choses ordinaires il n'y a rien d'important à signaler, sauf cependant un détail très important, à savoir, l'examen des animaux relativement à la tuberculose. Depuis mon dernier rapport votre ministère a, par règlement, obligé tous les animaux importés dans le pays à subir ces examens. Ceci a naturellement beaucoup ajouté au travail de la quarantaine, dans ce sens que chaque animal a été soumis à des observations minutieuses et qu'il a fallu le préparer avant de lui donner le traitement par injection, et qu'ensuite on a dû consigner avec soin les résultats sur des diagrammes qui ont été transmis à votre ministère pour y être finalement revus et en obtenir un rapport avant de remettre les bestiaux en liberté.

Il doit être agréable à votre ministère de constater que ces examens minutieux n'ont pu révéler chez aucun des bestiaux amenés par les immigrants durant l'année, la présence de la tuberculose. Ceci, joint au fait que seuls deux animaux sont morts à la quarantaine, nous porte à conclure que les bestiaux que l'immigrant amène ordinairement avec lui sont généralement robustes et sains.

Les tableaux ci-joints font voir que durant l'année qui vient d'expirer, il n'y a pas eu moins de 209 bêtes à cornes qui ont passé 90 jours à la quarantaine, et qu'il n'y aurait rien de remarquable qu'il y eût de la maladie et des décès dans une quantité semblable; cependant nous n'avons eu que deux décès, ainsi que je viens de le dire. Pour l'un des deux, le 28 juin dernier, une vache, propriété de M. O. Johnson, a mis bas un veau absolument impuissant à se supporter sur son train de derrière. Comme il n'y avait pas d'espoir qu'il devint mieux j'ordonnai de l'abattre le premier juillet, soit trois jours après sa naissance. Pour l'autre, le 6 juillet, un jeune veau encore sous les soins de son propriétaire et au moment où celui-ci le faisait descendre de la voiture qui l'amenait à la quarantaine, fut victime d'un accident qui lui fut fatal. Cette absence remarquable de décès et de maladie peut être directement attribuée, on me permettra de le dire, aux soins diligents et judicieux auxquels sont soumis les animaux dans la quarantaine. Conformément aux instructions de votre ministère, j'ai démolé le grand bâtiment qui était érigé dans la quarantaine, vu que les fondations s'étaient défaites. Il ne servait de rien tel qu'il était, mais avec le bois que l'on en a retiré j'ai pu maintenir les écuries en bon état, et le reste a été empilé pour s'en servir plus tard.

Les états tabulaires ordinaires accompagnent ce rapport. Ils indiquent le nombre d'animaux admis, les décès et les naissances; pour ce qui est des autres animaux soumis à l'inspection, vous trouverez des tableaux qui donnent des détails sur les chevaux, les porcs et les moutons sous leur titre respectif. L'état comparatif que je transmets aussi sous ce pli embrasse les trois dernières années, mais n'accuse rien de remarquable; les importations sont, quant au nombre, les mêmes ou à peu près pour chacune des trois années, le nombre des chevaux, des moutons et des porcs accuse une légère augmentation, et celui des bestiaux une faible diminution.

En terminant je dois de nouveau témoigner du concours courtois que m'ont prêté les employés de la douane et des chemins de fer lorsque je le leur ai demandé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

D. H. McFADDEN, M. V. F.,
Inspecteur.

TABLEAU COMPARATIF DES INSPECTIONS

Aux quarantaines et aux stations d'inspection d'Emerson et Gretna pour les années
1893 à 1895 inclusivement.

Année.	Bêtes à cornes.	Chevaux.	Moutons.	Porcs.
1893.....	568	680	398	120
1894.....	262	671	363	131
1895.....	209	732	383	141

D. H. McFADDEN, M.V.F.,
Inspecteur.

EMERSON, MAN., 31 octobre 1895.

ETAT détaillé des chevaux et mulets inspectés aux quarantaines d'Emerson et
de Gretna, 1895.

Date.	Propriétaires.	Provenance.	Destination.	Chevaux ou mulets.	Nombre
1894.					
5 nov...	John Gerhard.....	Belgrade, Minn.....	Portage-du-Rat, Ont..	Chevaux..	2
5 do	Robt. Sheppard.....	Saint-Vincent, Minn..	Letellier, Man.....	do ..	2
5 do	Jos. LeBlanc.....	Kitson Co., Minn.....	Saint-Norbert.....	do ..	2
10 do	T. E. Convers.....	Doone, Iowa.....	Lacombe, T.N.-O.....	do ..	8
15 do	W. W. Fitzpatrick.....	Forest River.....	Emerson.....	do ..	6
16 do	A. Belleisle.....	St. Joe, D.-N.....	Saint-Malo.....	do ..	2
16 do	J. B. Tetrault.....	do ..	do ..	do ..	2
19 do	H. Kuger.....	Argyle, Minn.....	LeDuc, T.N.-O.....	do ..	2
19 do	C. Wallner.....	Thompson, D.-N.....	Wetaskewan, T.N.-O..	do ..	4
24 do	Wm. Yates.....	Crookston, Minn.....	Edmonton, Man.....	do ..	2
28 do	J. Quinell.....	Neche, D.-N.....	Arden, Man.....	do ..	1
29 do	Thos. T. Hunt.....	Cleveland, D.-N.....	Daim-Rouge, T.N.-O..	do ..	5
1er déc.	W. G. Furley.....	Grand Forks, D.-N..	Yorkton, T.N.-O.....	do ..	2
24 do	Geo. Brown.....	Tyner, D.-N.....	Emerson, Man.....	do ..	3
26 do	B. Brentain.....	Benson, Minn.....	Edmonton, T.N.-O..	Mulets ..	1
26 do	do ..	do ..	do ..	Chevaux..	4
1895.					
1er janv.	Geo. Gunn.....	Olga, D.-N.....	Emerson, Man.....	do ..	1
16 do	Frank Elliott.....	Hallock, Minn.....	Calgary, T.N.-O.....	do ..	9
26 do	J. B. Vane.....	St. Joe, D.-N.....	Morris, Man.....	do ..	3
31 do	C. B. Vane.....	do ..	do ..	Mulets ..	2
31 do	F. M. Stephenson.....	Coleridge, Neb.....	Lacombe, T.N.-O.....	Chevaux..	2
31 do	C. B. Stephenson.....	do ..	do ..	do ..	1
1er fév.	McPhea Travelling Troupe.	Neche, D.-N.....	Gretna.....	Mulet ..	1
22 do	John McKenzie.....	Ontario.....	Brandon.....	Chevaux..	7
28 do	A. Hood.....	Hamilton, D.-N.....	Edmonton.....	do ..	3
2 mars.	L. Grasse.....	Doone, Ia.....	Lacombe, T.N.-O.....	do ..	5
6 do	do ..	Richland, D.-S.....	Edmonton, T.N.-O..	Mulets ..	2
6 do	James McDonald.....	do ..	do ..	Chevaux..	2
9 do	E. Welsh.....	Fairwell, Neb.....	High-Bluff, Man.....	do ..	11
9 do	W. J. Welsh.....	do ..	do ..	do ..	11
19 do	Albert Johnston.....	Hamilton, D.-N.....	Emerson, Man.....	do ..	1
22 do	P. Breland.....	Neche, D.-N.....	Winnipeg, Man.....	do ..	1
23 do	S. Baxter.....	Twinbrooks, D.-S.....	Wetaskewan, T.N.-O..	do ..	5
23 do	W. F. Gunn.....	do ..	do ..	do ..	1
23 do	F. Gene.....	Howard Lake, Minn..	Edmonton, T.N.-O..	do ..	5
23 do	E. Bibon.....	do ..	do ..	do ..	4
23 do	P. Bellaire.....	do ..	do ..	do ..	3
23 do	L. P. Lavalée.....	do ..	do ..	do ..	2
26 do	F. Piedtke.....	East Park, Neb.....	LeDuc, T.N.-O.....	do ..	6
26 do	J. Harder.....	Hyde Park, D.-N.....	Rosenfeldt, Man.....	do ..	2
27 do	J. Dyck.....	Cope, Col.....	Winkler, Man.....	do ..	2
1er avril.	G. Cournoyer.....	Howard Lake, Minn..	Edmonton.....	do ..	3
1 do	A. Graveline.....	Olga, D.-N.....	Saint-Jean-Baptiste..	do ..	3

Agriculture—Quarantaine.

État détaillé des chevaux et mulets inspectés aux quarantaines d'Emerson et de
Gretna, 1895—Suite.

Date.	Propriétaires.	Provenance.	Destination.	Chevaux ou mulets.	Nombre
1895.					
1er avril.	C. R. Watt.	Glaston, D.-N.	Lac-Dauphin	Chevaux.	2
2 do	E. Bartlett	St. Joe, D.-N.	Sainte-Agathe	do	5
2 do	Chas. Olson.	Texas	Minnedosa	do	3
2 do	J. A. Mitchell	Iowa	Winnipeg	do	2
3 do	Geo. Thompson.	Saint-Vincent.	Pilot-Mound	do	1
5 do	Martin Morrison.	Iowa	Portage-la-Prairie	do	7
5 do	E. Vance	Pembina, D.-N.	Emerson.	Mulets.	5
6 do	H. A. Benson.	Kensington, Min.	Miami, Man.	Chevaux.	5
7 do	C. H. Orr	Burkmere, D.-S.	Franklin	do	10
7 do	C. Orr	do	do	do	10
8 do	J. Hemmer	Doone, Ia.	Lacombe	do	9
10 do	J. K. Johnsson	Akra, D.-N.	Lac-Manitoba	do	2
14 do	A. Patenaude.	Red Lake Falls.	Wetaskewan	do	1
14 do	A. Person	Douglas, Minn.	do	do	3
19 do	T. Carlson	Crookston, Minn.	do	do	2
19 do	C. Carlson	do	do	do	1
20 do	P. O. Haukedahl.	Erskine, Minn.	do	do	1
20 do	G. W. Spinning.	Pembina, D.-N.	Emerson.	do	5
22 do	N. Bibaud	Winsted, Minn.	Edmonton	do	5
22 do	P. Skape.	Moorhead, Minn.	Wetaskewan	do	2
22 do	L. O. Bjaaland	do	do	do	4
24 do	E. Gardner.	Hamilton, D.-N.	Innisfail	do	3
24 do	do	do	do	Mulets.	1
25 do	E. Grengs.	Borden, Minn.	Wetaskewan	Chevaux.	3
25 do	M. Jacobs.	Miniota, Minn.	do	do	2
25 do	W. McWhirter.	Gary, D.-S.	Edmonton	do	3
25 do	A. McWhirter.	do	do	do	1
25 do	F. Stringer.	Minnesota, Minn.	do	Mulets.	4
26 do	J. O. Hough.	Walcott, D.-N.	Wetaskewan	Chevaux.	2
27 do	O. Johnson.	Fisher's Landing	Lacombe, T.N.-O.	do	2
27 do	J. Lawrence.	Maida, D.-N.	Manitou, Man.	do	2
27 do	J. Moe.	Grafton, D.-N.	Wetaskewan.	do	4
2 mai	J. Klassen.	Okato, Kan.	L.-aux-Canards, T.N.O.	do	8
6 do	J. B. Cartier.	Bathgate, D.-N.	Saint-Pierre, Man.	do	6
14 do	A. A. Towns	Thompson, D.-N.	Headingley, Man.	do	7
17 do	M. McNab.	Drayton, D.-N.	Emerson, Man.	do	1
18 do	J. King	Towner, D.-N.	Winnipeg, Man.	do	2
22 do	J. F. Fullerton.	Grand Forks, D.-N.	Brandon, Man.	do	3
23 do	Wm. Curry.	Fergus Falls, Minn.	Carman, Man.	do	1
23 do	H. Tunnicliffe.	do	do	do	4
23 do	Geo. R. Wright.	do	do	do	1
25 do	J. Cumming.	Devil's Lake, D.-N.	Springfield, Man.	do	5
27 do	Sam. Lawrence.	Maida, D.-N.	Manitou, Man.	do	5
29 do	J. Olsen	Hetterdel, D.-N.	Daim-Rouge, T.N.-O.	do	3
29 do	Jno. Smith	Minnesota	Emerson, Man.	do	2
29 do	J. J. Broode.	Hetterdel, D.-N.	Daim-Rouge, T.N.-O.	do	2
29 do	F. R. Soderbom.	do	do	do	1
30 do	J. Halldorson	Halton, D.-N.	Shoal Lake, Man.	do	2
3 juin	Sarah Fick	McIntosh, D.-N.	Stuartburn, Man.	do	5
4 do	J. D. McGregor	Sacramento, Cal.	Winnipeg, Man.	do	20
4 do	H. J. Munn	do	do	do	22
4 do	C. St. Arnaud	Walhalla, D.-N.	Mountain City, Man.	do	2
6 do	Tom Thumb Troupe.	Grand Forks, D.-N.	Winnipeg, Man.	do	2
9 do	P. L. Sather	Marshall, Minn.	Edmonton, Man.	do	5
9 do	J. Alnberg.	do	do	do	2
10 do	J. Mitchell	Otsego, Minn.	Glenboro'	do	1
11 do	T. J. Veum.	Park River, Dak.	Gretna.	do	5
12 do	G. G. Matthews	Fergus Falls, Minn.	do	do	7
12 do	J. Graber.	Pembina, D.-N.	do	do	2
12 do	C. N. Hogeness.	Caledonia, D.-N.	Wetaskewan.	do	2
12 do	J. McConnell.	Bonole, Minn.	Baldur.	do	1
13 do	P. O. Donovan.	Neche, D.-N.	Gretna.	do	3
16 do	F. H. Logan	Minneapolis, Minn.	Brandon.	do	1
18 do	Christie et Fares	Burlington, Ia.	Emerson.	do	22
25 do	G. Walton.	Bathgate, D.-N.	Gretna.	do	1
27 do	W. R. Elliott.	Grand Forks, D.-N.	Winnipeg	do	5
28 do	J. W. Etting.	Grafton, D.-N.	do	do	8
29 do	W. H. Jennings	Grand Forks, D.-N.	do	do	3

ÉTAT détaillé des chevaux et mulets inspectés aux quarantaines d'Emerson et de Gretna, 1895—Fin.

Date.	Propriétaires.	Provenance.	Destination.	Chevaux ou mulets.	Nombre
1895.					
29 juin	A. Caplet	Saint-Jean, D.-N.	Rivière-Roseau	Chevaux	1
29 do	A. Henri	do	do	do	5
29 do	P. Norbet	do	do	do	4
29 do	F. Henri	do	do	do	4
3 juillet.	D. Fraser & Sons.	Saint-Vincent, Minn.	Emerson	do	1
4 do	E. Vance	Pembina, D.-N.	do	do	1
5 do	E. J. Nomland	Buxton, D.-N.	Edmonton	do	2
6 do	Gretna Syndicate.	Neche, D.-N.	Gretna	do	5
6 do	J. Lindsay	Grafton, D.-N.	Winnipeg	do	1
10 do	D. S. Wood	Wilmot, D.-S.	Lac-Dauphin	do	16
10 do	F. H. Waterman	Aberdeen, D.-S.	Prince-Albert	do	6
10 juillet.	A. McFadden	Neche, D.-N.	Winnipeg	do	1
12 do	A. McLean	Grand Forks, D.-N.	do	do	1
12 do	Wm. Armstrong	do	do	do	4
14 do	John Bradford	do	do	do	7
15 do	F. W. Simpson	Pembina, D.-N.	Dominion-City	do	1
15 do	Jas. Vanwhort	Saint-Vincent, Minn.	Emerson	do	1
17 do	D. Dyck	Cope, Col.	Winkler	do	6
23 do	A. Haynes	Clare, Mich.	Edmonton	do	2
24 do	C. Barthelet	St. Joe, D.-N.	Otterburn	do	6
7 août	Ole Reiten	Rutland, D.-N.	Leduc, T.N.-O.	do	1
12 do	J. A. Moss	Kinloss, D.-N.	Winnipeg	do	2
19 do	W. Tweed	Osmond, Neb.	Morden, Assa.	do	1
24 do	Wm. Ellhaus	Grandon, D.-S.	La Salle, Man.	do	4
1er sept	J. P. Weber	Ami, Neb.	Morden	do	2
1er do	C. Valz	do	do	do	2
1er do	E. L. Bryston	Oberlin, Kan.	Wetaskewan	Mulets	2
1er do	do	do	do	Chevaux	5
7 do	Carl Arnoth	Franklin, Minn.	do	do	3
7 do	Thowal Arnoth	do	do	do	3
14 do	F. Johnston	Ellendale, Minn.	Winnipeg	do	2
16 do	W. R. Ball	Omaha, Neb.	Edmonton	do	2
16 do	Wm. Ball	do	do	do	3
29 do	Colin White	Cayuga, D.-N.	Leduc, T.N.-O.	do	9
2 oct.	L. P. Desaulniers	Silver Leaf, D.-N.	Edmonton	do	4
2 do	do	do	do	Mulets	1
1er do	Jacob Fast	Langdon, D.-N.	Morris, Man.	Chevaux	1
3 do	J. E. Spothelie	Moorhead, Minn.	Wetaskewan	do	4
3 do	A. A. Towns	Thompson, D.-N.	Headingly, Man.	do	1
7 do	Gretna Syndicate.	Grand Forks, D.-N.	Gretna, Man.	do	2
8 do	R. W. Hughes	Mt. Vernon	Portage-la-Prairie	do	7
8 do	J. W. Hughes	do	do	do	6
8 do	N. Hughes	Cavilier, D.-N.	do	do	2
8 do	M. F. Hughes	do	do	do	2
10 do	P. LaPlante	Devil's Lake, D.-N.	Sainte-Agathe, Man.	do	2
11 do	D. Hyndman	Grand Forks, D.-N.	Winnipeg	do	2
14 do	W. King	Conway, D.-N.	Edmonton, T.N.-O.	do	7
14 do	do	do	do	Mulets	3
15 do	Wm. W. Spencer	Conde, D.-S.	Yorkton, T.N.-O.	Chevaux	3
15 do	do	do	do	Mulets	1
15 do	Wm. McLaren	Grafton, D.-N.	Stonewall, Man.	Chevaux	1
15 do	F. Latchford	Auburn, D.-N.	do	do	1
16 do	B. T. Myrom	Thompson, D.-N.	Edmonton, T.N.-O.	do	2
16 do	C. Loiar	Cavilier, D.-N.	Windy-Gates, Man.	do	2
16 do	Gretna Syndicate	Grand Forks, D.-N.	Gretna, Man.	do	1
17 do	A. Yeandle	do	Winnipeg, Man.	do	6
19 do	C. B. Fast	Langdon, D.-N.	Morris, Man.	do	2
25 do	H. N. Hanson	Morgan, Minn.	Hobbema, T.N.-O.	do	6
26 do	G. Ady	Saint-Thomas, D.-N.	Russell, Man.	do	9
29 do	Jas. Quinnell	Neche, D.-N.	Dauphin	do	8

732

D. H. McFADDEN, M.V.F.,
Inspecteur.

EMERSON, MAN., 31 octobre 1895.

Agriculture—Quarantaine.

ÉTAT détaillé des moutons inspectés aux quarantaines d'Emerson et de Grétna en 1895.

Date.	Propriétaire.	Provenance.	Destination.	Nom- bre.
1894.				
23 nov.	J. P. Molloy.	Pembina, D.-N.	Emerson.	23
1er déc.	E. Vance.	Minnesota	do	65
4 do	Jas. Massie.	Neche, D.-N.	do	1
1895.				
6 mars.	Jas. McDonald	Richland, D.-S.	Edmonton, T.N.-O.	10
23 do	P. Bellaire.	Howard Lake, Min	do	1
27 do	J. Dyck	Cope, Col.	Winkler, Man	4
10 avril.	J. K. Jonasson	Akra, D.-N.	Lac Manitoba	60
19 do	T. Carlson.	Crookston, Min.	Wetaskewan, T.N.-O.	3
27 do	J. Lawrence	Maida, D.-N.	Manitou, Man	100
27 mai.	Sam. Lawrence.	do	do	42
30 do	J. Halldorson.	Halton, D.-N.	Lac-Plat, Man.	35
12 juin.	C. N. Hageness.	Caledonia, D.-S.	Wetaskewan	25
7 août.	O. C. Reiten	Rutland, D.-N.	Leduc, T.N.-O.	3
29 oct.	Jas. Quinnell.	Neche, D.-N.	Dauphin, Man.	11
			Total.....	383

D. H. McFADDEN, M.V.F.,
Inspecteur.

EMERSON, MAN., 31 octobre 1895.

ÉTAT détaillé des cochons inspectés aux quarantaines d'Emerson et de Gretna en 1895.

Date.	Propriétaire.	Provenance.	Destination.	Nom- bre.
1894.				
10 nov....	T. E. Convers.....	Doone, Ia	Lacombe, T.N.-O.....	3
19 do	C. Wallner	Thompson, N.-B.....	Wetaskewan, T.N.-O.....	5
26 déc....	B. Brontain.....	Benson, Min.....	Edmonton, T.N.-O.....	5
1895.				
31 janv....	A. Dumont.....	do	do	6
	F. M. Stephenson	Coleridge, Néb.....	Lacombe, T.N.-O.....	3
	C. B. Stephenson	do	do	1
2 mars	L. Grass	Doone, Ia	do	5
4 do	D. A. Fraser.....	Neché, D.-N.....	Emerson, Man.....	1
6 do	Jas. McDonald	Richland, D.-S.....	Edmonton, T.N.-O.....	2
9 do	W. J. Welsh.....	Fairwell, Néb.....	High-Bluff, Man.....	2
23 do	P. Baxter.....	Twinbrooks, D.-S.....	Wetaskewan, T.N.-O.....	8
23 do	F. Gene.....	Howard Lake, Min	Edmonton, T.N.-O.....	2
23 do	E. Bibon.....	do	do	2
23 do	L. P. Lavalle.....	do	do	2
26 do	J. Harder.....	Hyde Park, D.-N.....	Rosenfeldt, Man.....	3
27 do	J. Dyck.....	Cope, Col.....	Winkler, Man.....	4
1er avril	G. Cournoyer.....	Howard Lake, Min.....	Edmonton, T.N.-O.....	2
8 do	J. Hemmer.....	Doone, Ia	Lacombe do	1
14 do	A. Patenaude.....	Red Lake Falls.....	Wetaskewan do	3
20 do	G. W. Spinning.....	Pembina, D.-N.....	Emerson, Man.....	1
22 do	N. Bibaud.....	Winstead, Min.....	Edmonton, T.N.-O.....	5
24 do	E. Gardner.....	Hamilton, D.-N.....	Innisfail do	3
25 do	E. Grengs.....	Borden, Min.....	Wetaskewan do	1
25 do	F. Stringer.....	Minesota, Min.....	do do	4
4 mai	A. Smith.....	Hyde Park, D.-N.....	Gretna, Man.....	47
29 do	Thos. Turmak.....	Pembina, D.-N.....	Morris do	1
15 juin	D. Fraser & Sons.....	Walhalla, D.-N.....	Emerson do	3
10 juill....	Wm. Ray.....	Neché, D.-N.....	Morden do	1
2 oct	L. P. Desaulniers.....	Silver Leaf, D.-N.....	Edmonton, T.N.-O.....	13
26 do	G. Ady.....	St-Thomas, D.-N.....	Russell, Man.....	2
29 do	Jas. Quinnell.....	Neché, D.-N.....	Dauphin do	2
			Total.....	141

D. H. McFADDEN, M.V.F.,

Inspecteur.

EMERSON, MAN., 31 octobre 1895.

Agriculture—Quarantaine.

Etat détaillé des bêtes à cornes inspectées à la quarantaine d'Emerson en 1895.

Date.	Propriétaire.	Provenance.	Destination.	Bœufs.	Bouillons.	Taureaux.	Vaches.	Genisses.	Veaux.	Naissances en quarantaine	Morts en quarantaine	Total.
1894.												
16 nov.	J. B. Tétrault.	Thompson, D.N.	Wetaskewan, T.N.-O.				5	3				
21 do	Denis Kelly.	Drayton, D.N.	Winnipeg, Man.				2					
24 do	Wm. Yates.	Crookston, Minn.	Edmonton, T.N.-O.				3					
29 do	Thos. T. Hunt.	Cleveland, D.N.	Daim-Rouge, T.N.-O.				3					
17 déc.	T. Maynard.	Tyner, D. N.	Emerson, Man.				2					
1895.												
31 janv.	F. M. et C. B. Stevenson.	Coleridge, Néb.	Lacombe, T.N.-O.				4	3	3	1		
23 mars	S. Baxter.	Twinbrooks, D.S.	Wetaskewan, T.N.-O.				2	1	2			
23 do	W. F. Gunn.	do	do				11	3	7			
7 avril	J. Moe.	Grafton, D.N.	do				3	2	2			
14 do	A. Patenaude	Red Lake Falls, Minn.	do				1	5	2	1		
19 do	T. Carlson.	Crookston, Minn.	do	1		1	4	2	2			
19 do	C. Carlson.	do	do				1					
20 do	P. O. Hankedahl.	Erskine, Minn.	do				4	2	1	2		
25 do	G. Grengs.	Borden, Minn.	do				2	4	1	1		
25- do	T. Stringer.	Minocota, Minn.	do				4	3	1	1		
25 do	M. Jacobs.	do	do				1	4	1			
27 do	O. Johnson.	Fisher's Landing, Minn.	do				4	3	1	1		
29 do	J. Olsen.	Hetterdel, Minn.	Lacombe				3	3	1	1		
29 mai	J. J. Broode.	do	Daim-Rouge				2	4				
29 do	P. R. Joderborn.	do	do				2	5				
29 do	C. N. Hagenss.	do	do				2	2				
12 juin	C. N. Hagenss.	Caledonia do	Wetaskewan do				4	4	1	2		
21 do	J. B. Cartier.	Bathgate do	Saint-Pierre, Man.			2	6	4	2			
7 août	Ole Reit n.	Rutland, D.N.	Leduc, T.N.-O.				3	3	2	1		
18 do	Hans P. Hansen.	Melvin, D.N.	Wetaskewan, T.N.-O.				6	2	1			
19 do	A. Lemky.	Langton, Minn.	Morden, Man.				1					
18 sept.	Carl Berg.	Grafton, D.N.	Wetaskewan, T.N.-O.			1	3	3	1			
18 oct.	Meervun & Mumland.	Thompson, D.N.	Edmonton do			2	8	6	4	2		
25 do	H. N. Hansen.	Morgan, Minn.	Hoppema do			1	1	2				
		Grand total.		1	7	94	62	20	23	2	209	

D. H. McFADDEN, M.V.F.,
Inspecteur.

EMERSON, MAN., 31 octobre 1895.

N^o 9.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DU BÉTAIL À MANITOU.

(M. Young, M.V.F.)

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les inspections que j'ai faites durant l'année qui expire le 31 octobre 1895.

Dans le cours de l'année 156 chevaux, 9 mulets, 102 bestiaux et 143 moutons ont été admis.

En thèse générale les chevaux étaient d'une qualité supérieure à celle des importations des années précédentes, et il est digne de remarque que, cette année, il n'est pas venu de chevaux bronchos, ce qui est, à mon sens, au grand avantage de la province. Tous les bestiaux ont été gardés 90 jours en quarantaine et ont été soumis au traitement de la lymphé avant d'être relâchés.

Relativement aux règlements de quarantaine qui existent actuellement, je puis dire que quelque nécessaire qu'ait pu être l'établissement d'une quarantaine de 90 jours, cette règle entrave gravement l'immigration en Canada de la meilleure classe de colons qui sans cela viendraient s'établir ici.

Quant aux colons qui sont venus durant l'année dernière, je suis heureux de dire que, presque sans exception, ils semblent industriels et d'une excellente classe, provenant pour la plupart du Dakota et du Nébraska.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

M. YOUNG, M.V.F.,
Inspecteur.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

Agriculture—Quarantaine.

Etat détaillé des animaux inspectés par M. Young, M. V. F., du 1er novembre 1894 au 31 octobre 1895.

Date.	Propriétaire.	Provenance.	Destination.	ANIMAUX INSPECTÉS.				Lieu d'inspection.	Observations.
				Chevaux.	Mulets.	Bêtes à cornes.	Moutons.		
1894.									
2 nov.	Joseph Voz.	Langdon, Dak. N.	Saint-Alphonse, Man.	2				Killarney	
12 do	Jno. G. Brown	Cando do	Treherne do	2				do	
12 do	Wilson Harrison	Allandale do	Ninga do		7			do	En quarantaine 90 jrs.
12 do	Jno. Labossière	St. John do	Killarney do	1				do	Sec. 31, 2, 18 O.
15 do	Jno. Orr	do do	do do	1				do	
19 do	Jno. Landerkin	Rolla do	Holmfield do	4				do	
26 do	Robt. Wilson	Steel Co. do	Lac-Dauphin do	2				do	
1895.									
22 fév.	Jno. Wall.							Clearwater.	Stoumis à l'épr. de la tuberc.
26 do	Wilson Harrison							Ninga (31, 2, 18. O).	do
2 mars.	Herbert Buller	Woodbridge, Dak. N.	Crystal-City, Man.	2				Crystal-City	
19 do	Arthur Robinson	Cavalier Co. do	Cartwright do	3				Cartwright	
2 avril.	Henry Knight	Le Cota do	Lac-Dauphin do	4				Killarney	Mis en quarant. 90 jrs.
12 do	Howard E. Warner	Sheldon do	do do	4				do	
16 do	Jos. Lawrence	Maida do	Sec. 13, 1, 8 O. do	2		100		Windygrates	
16 do	Saml. Lawrence	do do	do do	2		42		do	
23 do	Orie Martin	Rolla do	Lac-Dauphin do	2				Killarney	
23 do	H. S. Shipman	Oberon do	do do	1				do	
23 do	Majorick Bourgeau	Lordburg do	do do	2				do	
23 do	Odelar Borgoine	Dunseith do	do do	4				do	
7 mai.	A. Robinson							Cartwright	Stoumis à l'épr. de la tuberc.
16 do	J. Bevan	Dash, Dak. N.	Sec. 10, 2, 13 O., Man	3		5		Sec. 10, 2, 13 O.	
17 do	E. Flavells	Albert Lea, Min.	Brandon do	2				Killarney	
17 do	Jesse Cronartin	Sheldon do	Lac-Dauphin do	5				do	
4 juin.	Hamilton Warner	Bottnesau, Dak. N.	do do	8				do	
4 do	Jno. Warner	do do	do do	4				do	
5 do	Wm. Smith.	Dunseith do	Carrolton, T. N. O.	2				do	
18 do	Arch. Campbell	Absaraka do	Lac-Plat, Man	3				Crystal-City	
18 do	A. E. Spencer	Cano, Dak. S.	Prince-Albert, T. N. O.	4				Killarney	
18 do	Odelar Borgoine	Dunseith, Dak. N.	Lac-Dauphin, Man	1				do	
21 do	Arthur Robinson							Cartwright	Réexamen de bêtes à cornes
24 do	T. Gordon	Oakes, Dak. N.	Arden do	4		5		Killarney	subséquentm. relâchées.
24 do	J. G. Ludman	Keyapaha, Neb.	Gladstone do	2		10		do	Mis en quarantaine 90 jrs
24 do	J. C. Wry	Holt Co. do	do do	8		11		do	do

Etat détaillé des animaux inspectés par M. Young, M.V.F., du 1er novembre 1894 au 31 octobre 1895---Fin.

Date.	Propriétaire.	Provenance.	Destination.	ANIMAUX INSPECTÉS.					Lieu d'inspection.	Observations.	
				Chevaux.	Mulets.	Bêtes par cortes.	Moutons.	Porcs.			
1895.											
24 juin.	J. T. Thorn.	Holt Co., Néb.	Gladstone, Man.	2					Killarney.		
24 do	Walter Cottrell.	Minneha, Dak. S.	do do	2					do		
11 juill.	Vaine Kovats.	Handen, Kansas.	Yorkton, T.N.-O.	2	2				do		
15 do	Martin Endorka.	do do	do do	4	1				do		
15 do	Wm. Gorman.	do do	do do	2	1				do		
15 do	Stephen Hegyi.	do do	do do	5					do		
1er août.	Ed. Boyle.	Holt Co., Néb.	Gladstone, Man.	8		11			do		
1er do	P. Duddy.	do do	do do	11		3			do		
1er do	Jas. Boyle.	do do	do do	9					do		
1er do	Cerien E. Jones.	Langdon, Dak. N.	Ninga do	1					do		
18 do	T. D. Leinster.	Watertown, Dak. S.	Boussevain do	3					Crystal City.		
8 do	J. W. Leinster.	do do	do do	2					do		
8 do	T. J. Jackson.	do do	do do	2					do		
23 sept.	G. A. Stevens.	Chambers, Néb.	Gladstone do	3					Killarney.		
23 do	Con. Harley.	do do	do do	1					do		
23 do	R. Scott.	do do	do do	1					do		
24 do	J. C. Wry.	Holt Co. do	do do	2		11			do	Epreuve de la tuberculine, fin de 90 jrs.	
24 do	J. G. Ludman.	do do	do do			8			do	do	
2 oct.	Jas. Churchill.	Glaston, Dak. N.	Brandon, Man.	2					Crystal City.		
16 do	Jas. Earl.	Mt. Vernon, Dak. S.	Killarney, do	7					Killarney.		
28 do	Ed. Boyle.	Holt Co., Néb.	do do			11			do	do	
28 do	P. Duddy.	do do	do do			3			do	do	
				156	9	102	143				

M. YOUNG, D.M.F.,
Inspecteur.

N° 10.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX DE DELORAINE.

(M. JOSEPH DANN, M.V.F.)

DELORAINE, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, je transmets mon rapport sur les animaux que j'ai inspectés durant l'année qui expire le 31 octobre 1875.

J'ai inspecté 72 chevaux et 108 moutons.

Tous les chevaux étaient sains, sauf un seul que je mis en quarantaine le 26 octobre 1894 et qui était atteint de la morve; j'en fis rapport à votre ministère, et pendant que j'attendais vos instructions il est sorti de la quarantaine.

Les moutons étaient presque tous des mérinos et ont été vendus aux cultivateurs pour la reproduction; cette race est excellente pour cet objet, et lorsque accouplée avec la Shropshire elle produit un très bon croisement. Tous étaient exempts de maladie.

Cette année a été très saine pour tous les animaux; les fréquentes averses que nous avons eues tout l'été leur ont donné de l'herbe en abondance et ils sont actuellement en parfaite condition.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH DANN, M.V.F.,

Inspecteur.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 11.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX DE VICTORIA.

(W. G. BLANCHARD, M.V.F.)

VICTORIA, C.-B., 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous transmettre un rapport sur mes fonctions d'inspecteur d'animaux à ce port-ci durant les douze mois qui expirent le 31 octobre 1895.

La qualité d'animaux importés a dépassé la moyenne; il est venu 53 chevaux, 1 mulet, 27,535 moutons et 45 bêtes à cornes. Il n'a pas été importé de porcs, attendu que la quarantaine de 21 jours empêche d'en faire l'importation avec avantage.

Parmi les chevaux il y en avait de toutes catégories, mais les chevaux de carrosse prédominaient; il en a été amené 18 pour prendre part aux courses de l'automne, et tous sont subséquemment retournés de l'autre côté.

Quant aux bêtes à cornes, 40 étaient destinées à des laitiers et les autres 5 à des familles particulières. Il y en avait de presque toutes les races, mais particulièrement des durhams et des holsteins. Tous les moutons étaient destinés à la boucherie et ont été distribués dans les diverses villes de la province.

Comme l'état détaillé ci-joint l'indiquera, j'ai fait 182 inspections, étant parfois appelé à trois différents steamers dans un seul jour. Les steamers qui voyagent régulièrement sont au nombre de deux par jour, ils arrivent du Sound l'un entre 6 et 7 heures du matin et l'autre à 4.30 de l'après-midi; un vient de Port-Angeles trois fois par semaine à 5.30, et le steamer de San-Francisco tous les cinq jours à toute heure; nul d'entre eux ne reste ici plus de quatre heures.

Le premier novembre 1894, Mr R. Hamilton, M.R.C.M.V., me pria d'examiner une vache, propriété de M. Fairfull, de cette ville, qu'il soupçonnait atteinte de la tuberculose. Ce que je fis; et je confirmai son diagnostic. L'animal fut subséquemment abattu et l'autopsie établit que la vache était malade.

Au commencement de décembre, Mr W. M. Caswell, qui avait l'intention de venir s'établir au pays, me pria d'aller visiter son ranche à Hillhurst, Washington, et d'y examiner son troupeau de bestiaux, au nombre de 30, afin de lui éviter les frais et la peine de renvoyer ceux qui pourraient être malades s'il attendait sa venue ici pour leur faire subir le traitement d'épreuve. Le 7 décembre, je me rendis chez lui et j'y trouvai un taureau Durham, pur sang, et deux vaches atteints de la maladie, et je ne voulus pas lui permettre de les amener. Le reste du troupeau arriva ici le 12 décembre, et il fut mis en quarantaine sur un ranche qu'il avait pris à Saanich.

A raison de l'incertitude des résultats de l'épreuve que quatre des bestiaux de M. McRae avaient subie, le ministère ordonna de leur faire de nouveau subir l'épreuve, ce que je fis les 19 et 20 janvier, cette année. Sur ses 23 vaches je dus en condamner 3 qui furent renvoyées aux Etats-Unis. Quant aux veaux qui avaient été importés avec les vaches et à ceux nés durant la quarantaine, je lui permis de les abattre et de les enterrer, vu qu'il ne tenait pas à les élever.

Je dois signaler ici le premier décès qui soit survenu dans la quarantaine depuis que je suis inspecteur; c'était une vache importée par Mr H. A. Miller, le 26 janvier. Le 24 avril, quelques jours avant la fin de sa quarantaine, elle tomba malade d'une inflammation de l'épiploon, et bien que je lui aie donné tous les soins possibles, elle mourut dans la nuit du 26.

Un certain M. Morton ayant amené ses animaux ici le 9 avril, dans l'espoir de travailler, et se trouvant désappointé, retourna le 24 aux Etats-Unis; en conséquence, je vis à ce que ses vaches fussent soigneusement remises à bord du steamer en partance, vu qu'à cette condition j'avais permis leur sortie de la quarantaine.

En terminant, je désire rendre témoignage de la courtoisie inaltérable dont ont fait preuve les douaniers de Sa Majesté ainsi que les fonctionnaires et employés des différentes compagnies de steamers.

Ci-joint des états détaillés qui indiquent le nombre de bestiaux importés, le lieu de la provenance, celui de leur destination, etc., ainsi que les détails relatifs aux bestiaux mis en quarantaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. G. BLANCHARD, M.V.F.,

Inspecteur vétérinaire.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,

Ottawa.

ÉTAT détaillé des bêtes à cornes mises en quarantaine à Victoria, C.-B., pendant l'année expirée le 31 octobre 1895.

Date de l'entrée.	Importateurs.	Où mises en quarantaine.	Race.	Quand éprouvé.	Nombre.	Date de la nouvelle épreuve.	Pas d'autre épreuve.	Date de la sortie.	Observations.
1894.				1894.				1895.	
26 oct.	Geo. McRae	Cedar Hill Road.	Types S. H.	18 nov.	37	19 janv.	4	24 janv.	3 bêtes malades renvoyées aux E.-U.
12 déc.	W. M. Caswell.	Saanich.	Types	8 déc.	27	12 mars	Éprouvé 30 bêtes à Hillhurst, Wash., et refus d'en importer 3.
1895.				1895.					
26 janv.	H. A. Miller.	Simcoe St.	Type	31 janv.	1	24 avril	Morte d'inflammation de l'épipléon.
9 avril.	E. Morton.	Vancouver St.	do	10 avril.	2	24 do	Le propriétaire retourné aux E.-U.
4 sept.	Geo. McRae.	Cedar Hill Road.	do	6 oct.	13	Encore en quarantaine.
10 do	W. McKeon.	Frederick St.	do	26 sept.	1	do
15 oct.	H. H. Neild.	Pambroke St.	do	1	Pas encore éprouvée.

M. G. BLANCHARD, M. V.
Vétérinaire-inspecteur.

ÉTAT détaillé des animaux inspectés à Victoria, C.-B., pendant l'année expirée le 31 octobre 1895, par M. G. Blanchard, M.V.

Date.	Importateurs.	Provenance.	Destination.	Chevaux.	Mulets.	Bêtes à cornes.	Cochons.	Moutons.
1894.								
9 nov.	L. Goodacre.	Oregon.	Victoria.					399
9 do	Jas. Jackson.	do	do					88
10 do	C. T. Vernon.	Washington.	do					9
14 do	Jas. Wright.	Oregon.	do					400
23 do	J. Parker.	do	do					321
24 do	A. Lawson.	Washington.	do					25
1er déc.	Jas. Jackson.	Oregon.	do					100
1er do	J. Gosnell.	Washington.	do					9
4 do	L. Goodacre.	Oregon.	do					278
8 do	J. Gosnell.	Washington.	do					20
9 do	Jas. Wright.	Oregon.	do					501
11 do	Jas. Gordon.	Washington.	do	1				
12 do	B. C. Cattle Co.	Oregon.	do					180
13 do	W. M. Caswell.	Washington.	Saanich			27		
13 do	J. Parker.	Oregon.	Victoria.					170
12 do	L. Goodacre.	do	do					358
18 do	Jas. Jackson.	do	do					90
18 do	J. Gosnell.	Washington.	do					26
19 do	Jas. Wright.	Oregon.	do					20
28 do	Jas. Jackson.	do	do					100
1895.								
3 janv.	J. Gosnell.	Washington.	do					10
5 do	do	do	do					11
6 do	Jas. Wright.	Oregon.	do					361
8 do	L. Goodacre.	do	do					86
12 do	do	do	do					284
18 do	Jas. Wright.	do	do					360
20 do	L. Goodacre.	do	do					52
22 do	A. Nelson.	Californie.	do	1				
22 do	J. Parker.	Oregon.	do					89
23 do	do	do	do					48
24 do	do	do	do					90
25 do	L. Goodacre.	do	do					180
26 do	H. A. Miller.	Washington.	do			1		
29 do	J. Wright.	Oregon.	do					326
30 do	J. Parker.	do	do					269
5 fév.	J. Wright.	do	do					81
6 do	J. Parker.	do	do					196
10 do	L. Goodacre.	do	do					190
12 do	J. Wright.	do	do					361
13 do	L. Goodacre.	do	do					168
15 do	do	do	do					184
20 do	do	do	do					179
22 do	J. Wright.	do	do					317
28 do	J. H. Lomax.	Washington.	do	1	1			
28 do	J. Parker.	Oregon.	do					170
1er mars.	H. H. Dearborn.	Washington.	Etats-Unis.	2				
5 do	J. Gosnell.	do	Victoria.					12
5 do	L. Goodacre.	Oregon.	do					178
6 do	J. Wright.	do	do					419
7 do	J. Parker.	do	do					127
10 do	do	do	do					148
10 do	L. Goodacre.	do	do					148
13 do	J. Wright.	do	do					90
17 do	do	do	do					533
19 do	L. Goodacre.	do	do					167
19 do	B. C. Cattle Co.	do	do					167
20 do	L. Goodacre.	do	do					82
22 do	J. R. Saunders.	Washington.	do	1				
23 do	O. Gleason.	do	Etats-Unis.	1				
26 do	J. Wright.	Oregon.	Victoria.	1				150
31 do	do	do	do					360
31 do	T. Barlow.	do	do	5				

Agriculture—Quarantaine.

ÉTAT détaillé des animaux inspectés à Victoria, C.-B., pour l'année expirée le
31 octobre 1895, par M. G. Blanchard, M.V.—*Suite.*

Date.	Importateurs.	Provenance.	Destination.	Chevaux.	Mulets.	Bêtes à cornes.	Cochons.	Moutons.
1895.								
4 avril	J. Wright.	Oregon.	Victoria.					541
9 do	E. Morton	Washington	do	4		2		208
12 do	B. C. Cattle Co.	Oregon	do					510
12 do	J. Wright	do	do					212
12 avril	L. Goodacre	Oregon	do					100
19 do	J. Parker	do	do					359
23 do	W. J. Taylor	Californie	do	1				170
23 do	J. Wright	Oregon	do					181
25 do	L. Goodacre	do	do					460
28 do	do	do	do					373
3 mai	J. Wright	do	do					11
3 do	L. Goodacre	do	do					390
8 do	R. Porter et Fils	do	do					115
9 do	J. Wright	do	do					128
10 do	L. Goodacre	do	do					25
12 do	do	do	do					664
14 do	do	do	do					615
18 do	J. Wright	do	do					125
18 do	L. Goodacre	do	do					410
22 do	J. Jackson.	do	do					242
28 do	J. Wright	do	do					247
1er juin	L. Goodacre	do	do					30
4 do	J. L. Bowen	do	do					233
5 do	L. Goodacre	do	do					214
7 do	J. Wright	do	do					250
7 do	L. Goodacre	do	do					273
14 do	do	do	do					446
14 do	B. C. Cattle Co.	do	do					118
17 do	A. Munro	Californie	do	1				248
18 do	J. Wright	Oregon	do					406
26 do	J. Jackson.	do	do					35
29 do	J. D. Williams	Washington	do	1				417
29 do	B. C. Cattle Co.	Oregon	do					10
29 do	L. Goodacre.	do	do					1
2 juillet.	Capt. Stone.	Washington	do					4
3 do	J. Wright	Oregon	do					4
5 do	J. Gosnell.	Washington	do					1
5 do	J. Aikman.	C.B.	do	1				4
6 do	J. Sylvester.	New-York	Etats-Unis	4				55
8 do	J. Meldram	Washington	Victoria					47
10 do	W. P. Coughlan.	Oregon	do					118
13 do	J. Dee	Washington	Japan	1				210
18 do	J. Jackson.	Oregon	Victoria					10
18 do	J. Wright.	do	do					235
19 do	J. Gosnell.	Washington	do					339
19 do	B. C. Cattle Co	Oregon	do					213
19 do	L. Goodacre.	do	do					10
23 do	J. Wright.	do	do					10
25 do	B. C. Market Co.	do	do					10
26 do	B. C. Cattle Co.	do	do					10
26 do	J. Gosnell.	do	do					2
31 do	T. A. Barlow	do	do	2				211
31 do	J. Wright.	do	do					10
1er août	B. C. Market Co.	do	do					15
2 do	do	do	do					121
3 do	L. Goodacre.	do	do					50
4 do	J. Wright.	do	do					210
6 do	do	do	do					14
7 do	B. C. Market Co.	do	do					15
7 do	L. Goodacre.	do	do					2
do 7	J. C. Johnston.	Washington	do	2				2
do 8.	F. Shier	do	do	2				1
do 8.	A. C. Foss	do	do	1				
do 11.	W. H. Ladner.	do	Vancouver.					224
do 15.	J. Wright.	Oregon	Victoria.					208

ÉTAT détaillé des animaux inspectés à Victoria, C.-B., pendant l'année expirée le 31 octobre 1895, par M. G. Blanchard, M. V.—Fin.

Date.	Importateurs.	Provenance.	Destination.	Chevaux.	Mulets.	Bêtes à cornes.	Cochons.	Moutons.
1895.								
16 août	F. Skinner	Washington	Victoria	1				
16 do	J. Gosnell	do	do					10
17 do	L. Goodacre	Orégon	do					199
17 do	B. C. Market Co.	do	do					200
20 do	J. Wright	do	do					205
21 do	B. C. Market Co.	do	do					15
22 do	R. Porter	do	do					50
25 do	Wm. Munro	Washington	do					100
27 do	Jas. Wright	Orégon	do					205
30 do	J. Gosnell	Washington	do					10
30 do	B. C. Market Co.	Orégon	do					240
30 do	L. Goodacre	do	do					270
3 sept.	James Wright	do	do					204
4 do	B. B. Market Co.	Washington	do					10
4 do	L. Goodacre	Orégon	do					189
4 do	George McRae	Washington	do			13		
7 do	W. Hall	do	Etats-Unis	1				
10 do	W. McKeon	do	Victoria			1		
10 do	L. Goodacre	Orégon	do					21
10 do	B. C. Market Co.	Washington	do					245
11 do	W. Heatherbell	Orégon	do					1
11 do	B. C. Market Co.	Washington	do					14
11 do	James Wright	Orégon	do					205
14 do	B. C. Market Co.	Washington	do					10
17 do	M. K. Small	do	Etats-Unis	9				
17 do	James Wright	Orégon	Victoria					203
18 do	Smith et Jones	Washington	Etats-Unis	3				
19 do	James Jackson	Orégon	Victoria					94
20 do	R. C. Smith	Washington	Etats-Unis	1				
22 do	B. C. Market Co.	do	Victoria					23
24 do	L. Goodacre	Orégon	do					531
24 do	James Wright	do	do					255
24 do	B. C. Market Co.	Washington	do					15
26 do	James Jackson	Orégon	do					95
29 do	B. C. Market Co.	Washington	do					12
1er oct.	F. F. Wickersham	do	Vancouver	1				
1er do	James Wright	Orégon	Victoria					215
1er do	B. C. Market Co.	Washington	do					13
2 do	do	do	do					14
3 do	do	Orégon	do					350
4 do	do	Washington	do					6
8 do	James Wright	Orégon	do					200
10 do	A. G. Murray	Washington	do	1				
10 do	L. Goodacre	Orégon	do					210
11 do	B. C. Market Co.	Washington	do					12
12 do	James Jackson	Orégon	do					194
15 do	H. H. Neild	Washington	do	1		1		
15 do	B. C. Market Co.	Orégon	do					627
16 do	do	Washington	do					12
22 do	James Wright	Orégon	do					200
25 do	L. Leiser	Washington	do		3			
27 do	J. Jackson	Orégon	do					186
29 do	L. Goodacre	do	do					162
29 do	R. Porter et Fils	do	do					39
30 do	James Wright	do	do					376
				53	1	45		27,535

M. G. BLANCHARD, M. V.,
Inspecteur.

N° 12.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX DE LETHBRIDGE.

(M. EVANS, M.V.F.)

LETHBRIDGE, 1^{er} novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'exercice expiré le 31 octobre.

Depuis mon dernier rapport j'ai continué l'inspection des moutons qui étaient encore expédiés pour la boucherie, et j'ai surveillé et dirigé les propriétaires en leur enseignant les soins et la manière dont ils doivent traiter leur moutons en hiver.

J'ai continué ces inspections jusqu'à l'époque de la tonte, et jusqu'à ce que j'aie été convaincu qu'il n'y avait plus rien à craindre de l'infection soit sur les ranches ou dans les lieux où il y avait eu de la maladie. Au commencement d'avril je reçus une lettre du sous-commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, me disant que la gale avait éclaté près d'Oxbow, sur la ferme de M. Jno. W. Preston. Je m'y rendis immédiatement, et j'y constatai que le troupeau était atteint; la maladie avait été communiquée par deux moutons qu'il avait achetés d'un homme qui les avait amenés du Dakota l'automne dernier. Comme le troupeau de M. Preston était peu nombreux, moins d'une centaine, il avait pu combattre la maladie avec assez de succès, n'ayant perdu aucun animal, bien qu'il n'y en eut guère qui ne fut pas atteint. J'ordonnai la mise en quarantaine de ses moutons, lui donnai des instructions écrites sur la manière de construire son bain, de préparer les médicaments et de soigner les moutons. Je donnai des instructions semblables à la police à cheval du Nord-Ouest, et priai l'officier commandant la division d'envoyer un de ses hommes ou un sous-officier surveiller les travaux durant leur exécution. Ceci fut accompli avec les résultats les plus heureux; après le premier bain la maladie ne s'est plus présentée. Toutefois les moutons furent baignés une seconde fois, et lorsque je les vis la dernière fois, le 30 juillet, ils étaient parfaitement nets. Cependant les lieux ne m'ont pas paru avoir été désinfectés aussi bien qu'on aurait pu le désirer, et je lui ai permis de ne vendre que du mouton pour la boucherie. De retour d'Oxbow, je visitai, dans les environs de Régina et de Qu'Appelle, les troupeaux qui avaient été récemment atteints de la maladie, et j'y ai constaté que tout progressait favorablement. Actuellement il n'existe pas dans les Territoires de maladie contagieuse parmi les moutons.

Il n'y a eu que deux troupeaux de moutons importés cette année des Etats-Unis dans l'Alberta; tous deux venaient du Montana; l'un, composé de 12,000 moutons, était consigné à Conrad Frères, boucher de Lethbridge, et l'autre, de 300, à Maunsell Frères, bouchers, de Macleod. Comme les moutons importés pour Maunsell Frères avaient, à leur arrivée à Macleod, des symptômes suspects, je les fis isoler pendant deux semaines. Lorsque je les examinai de nouveau, les mauvais symptômes étaient presque disparus; je constatai qu'ils avaient été provoqués par du chiendent qui avait occasionné une forte irritation de la peau.

La température de l'hiver dernier a été très favorable aux bestiaux et aux moutons, et à l'époque où les mères mettent bas le temps a été superbe, en conséquence les éleveurs ont vu leurs troupeaux s'accroître comme jamais ils n'en avaient été témoins dans le passé. La tonte a aussi été exceptionnellement bonne, et les prix étaient légèrement meilleurs qu'autrefois, ce qui a eu l'effet de donner beaucoup de vigueur à cette industrie.

Les quelques cas de maladies qui ont eu des conséquences fatales ont eu pour cause ce qu'on appelle généralement "charbon".

Au mois d'août le surintendant Gagnon, du Creek-de-l'Erable, m'écrivit que dans la région de Medicine-Lodge les bêtes à cornes mouraient du charbon. Je visitai le Creek

de l'Erable et Medicine-Hat, et après des recherches minutieuses je constatai que trois animaux seulement étaient morts et que les carcasses avaient été détruites.

Le 19 septembre, je reçus un rapport du surintendant Dean, de Lethbridge, me disant qu'un colon de la Rivière-au-Lait, du nom de Morgan, avait perdu cinq animaux du charbon. A la suite de la visite que je fis en compagnie du surintendant Dean, je constatai que cinq animaux étaient morts, mais la description des symptômes que j'ai pu obtenir était vague et peu satisfaisante. M. Morgan est un nouvel arrivé, ayant conduit son bétail du Montana, et l'ayant mis en quarantaine le 9 mai. Il y avait trois semaines qu'ils avaient été déchargés quand les mortalités sont survenues. Toutes les carcasses avaient été détruites avant mon arrivée, mais la veille, un animal, appartenant à un nommé Waters, demeurant près de Morgan, était mort.

J'ai fait l'autopsie de cet animal et envoyé un des poumons au professeur McEachran. Il n'y a pas eu de mortalité depuis. Dans le mois d'octobre j'ai reçu une autre lettre du surintendant Gagnon disant que d'autres mortalités du charbon se faisaient sentir entre Dunmore et Irvine. Je suis allé à Medicine-Hat, et en compagnie du sergent Richards me suis rendu au ranche de M. Jenkins, au nord-est de Dunmore.

Il avait récemment perdu cinq animaux, tous d'un an. Deux étaient atteints lors de mon arrivée, mais en revinrent.

Les symptômes que donnaient ceux-ci étaient de la raideur dans le train de derrière, la perte de l'appétit, la lourdeur, l'aversion à se mouvoir, un pouls accéléré et une légère élévation de la température. Je n'ai pas découvert d'enflure ou de sensibilité. Je fis l'autopsie d'un animal mort récemment et j'en transmis un poumon très malade au professeur McEachran. Tous les animaux qui ont succombé avaient été amenés du Manitoba en juillet, et n'étaient qu'en assez bon état. Ici comme à la Rivière-au-Lait l'herbe était bonne et l'eau en abondance et apparemment pure.

Relativement à la maladie connue sous le nom d'actinomycose, maladie de la mâchoire, on n'en signale pas un grand nombre de cas. Lors de ma visite à la Rivière-au-Lait, j'ai vu un grand nombre de bêtes à cornes américaines, et parmi elles il y en avait quatre ou cinq d'atteintes de la maladie. Le surintendant Gagnon dit qu'il y en a eu un cas au Lac-à-la-Grue et un autre à Farwell, et il a ordonné que les animaux malades fussent mis dans un parc isolé. Il s'en présente un cas de temps à autre sur les ranches.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT EVANS, M.V.,

Inspecteur de quarantaine.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 13.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX DE KOOTENAY.

KOOTENAY, C.-B., 23 octobre 1895.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les inspections que j'ai faites dans le cours des douze derniers mois.

J'ai inspecté cent trente-neuf chevaux et deux mulets amenés des Etats-Unis à Fort-Steele, C.-B., le plus grand nombre la propriété de chercheurs de mines, et tous étaient exempts de maladie contagieuse.

Le 25 mai dernier, MM. Couture et Rousse, de Weston, Orégon, E.-U., ont passé par ce poste en route pour Calgary, T. N.-O., par voie de la passe du Nid-de-Corbeau,

Agriculture—Quarantaine.

avec onze chevaux hongres. Je les ai tous examinés avec soin et les ai trouvés en bonne santé. MM. Couture et Rousseau avaient l'intention de s'établir comme colons en Canada.

D'après les informations que j'ai pu recueillir de sources dignes de foi, je puis dire que bêtes à cornes et chevaux ont été exceptionnellement exempts de maladie de tout genre dans cette région de la Kootenay, C.-B., durant l'année dernière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES CLARK.

Sous-percepteur des douanes.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 14,

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX D'HUNTINGTON.

(B. R. McDONALD.)

HUNTINGTON, C.-B., 20 octobre 1895.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 courant, me demandant un rapport sur mon travail comme préposé à la quarantaine des bestiaux, durant l'année dernière. En réponse je dirai qu'ayant été averti par le ministère de l'agriculture de ma nomination comme préposé à la quarantaine ici, avec instruction de choisir un lieu propice dans le voisinage immédiat pour servir de quarantaine, je fis des arrangements avec M. George Risteen pour clôturer et drainer dix acres de sa prairie.

Le terrain une fois préparé, un M. Hollinshead, de Chilliwack, C.-B., amena 8 bêtes à cornes qui, après être restées 90 jours dans la quarantaine, furent soigneusement examinées par M. Higginsbotham, M.V., de Vancouver, C.-B., et par lui déclarées exemptes de toute maladie.

Pendant que ces animaux étaient en quarantaine on les a visités tous les jours, et on a empêché les animaux de l'extérieur de les approcher.

Je dirai en terminant que j'ai reçu un grand nombre de demandes de renseignements au sujet de la quarantaine des bestiaux de la part de personnes des Etats de Washington et de l'Orégon qui avaient l'intention de venir s'établir dans le pays.

Ces émigrants ont l'intention d'amener leurs animaux avec eux.

Voilà tout le rapport que j'ai à faire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

B. R. McDONALD,

Préposé à la quarantaine.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 15.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DU BÉTAIL, DE CHARLOTTETOWN.

(J. L. McMILLAN, M.V.)

CHARLOTTETOWN, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli mon rapport sur ce qui s'est fait à cette quarantaine durant l'année qui expire le 31 octobre 1895.

ANIMAUX EXPORTÉS.

En novembre, j'ai inspecté 23 chevaux, 4 bêtes à cornes et 487 moutons.
 En décembre, j'ai inspecté 37 chevaux et 80 moutons.
 En mai, j'ai inspecté 95 bêtes à cornes et 41 moutons.
 En juin, j'ai inspecté 24 chevaux, 192 bêtes à cornes et 185 moutons.
 En juillet, j'ai inspecté 79 bêtes à cornes et 143 moutons.
 En avril, j'ai inspecté 68 bêtes à cornes et 287 moutons.
 En septembre, j'ai inspecté 2 bêtes à cornes et 285 moutons.
 En octobre, j'ai inspecté 5 bêtes à cornes et 64 moutons.

ANIMAUX IMPORTÉS.

16 novembre. Par le steamer *Florida*, de Boston, Mass., une jument pour M. J. D. McLeod, de Charlottetown.

15 mai. Par le steamer *Olivette*, de Boston, une jument pour H. McLeod, de Charlottetown.

27 juin. Par le steamer *Olivette*, de Boston, une jument pour D. C. Rankin, de Charlottetown.

15 avril. Par le steamer *Olivette*, de Boston, une jument pour M. Peter McQuaid, de Fort-Augustus.

22 octobre. Par le steamer *Halifax*, de Boston, un mérino pour B. C. Stevenson, de Bradalbane. L'animal est maintenant en quarantaine.

J'ai inspecté tous ces animaux et tous étaient en bonne santé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

J. L. McMILLAN, M.V.,
Inspecteur vétérinaire.

A l'honorable
 Ministre de l'agriculture,
 Ottawa.

N° 16.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR D'ANIMAUX EN TRANSIT.

(T. A. ALLEN, M.V.F.)

LONDON, 1^{er} novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon quatrième rapport annuel; je dois cependant le faire en résumant autant que possible ce que j'ai à dire, tout en donnant une idée passable des choses qui se rapportent au transport du bétail américain en transit par le Canada.

C'est avec plaisir que je puis dire que ce commerce s'est fait d'une façon très satisfaisante durant l'année. Je crois que la Compagnie du Grand-Tronc et celle du Michigan-Central ont fait en sorte de se conformer aux règlements qui régissent le transit du bétail américain par le Canada.

L'inspection des animaux s'est faite d'une façon très satisfaisante, et sans leur imposer des retards qu'on pouvait raisonnablement éviter.

C'est avec peine que j'ai à annoncer la mort du Dr James Bowler, président de la commission, à Windsor, décédé le 7 octobre dernier. Il a été trois mois malade, et durant cette période le Dr Wilson, de London, a rempli la charge d'inspecteur à la place du Dr Bowler. Pendant le temps que le défunt a rempli ses fonctions il s'est montré un bon fonctionnaire, toujours prêt et toujours désireux de faire son devoir à la lettre.

Tous les animaux qui arrivent par le tunnel Saint-Clair sont inspectés à la station du tunnel de Saint-Clair.

Voici le nombre d'animaux de chaque catégorie arrivés à ce port durant l'année expirée le 31 octobre: chevaux, 22,588; bestiaux, 162,750; porcs, 916,468; moutons, 211,008, et le nombre de wagons a été de 20,825; soit un total de 1,302,814 animaux, chiffre qui accuse une augmentation de 110,160 sur l'année expirée le 31 octobre 1894. Une partie de ce commerce s'en va à Buffalo par Kingscourt, Glencoe, Saint-Thomas et Fort-Erié, le reste à Saint-Albans par London, Toronto, Montréal et Saint-Armand. Tous les bestiaux qui passent par cette dernière route sont débarqués dans les parcs à bestiaux de Lynn pour se reposer, boire et manger. Quant aux chiffres exacts, voir l'état détaillé.

Les animaux qui entrent par Windsor sont inspectés sur les bateaux-transports du chemin de fer Grand-Tronc et Michigan-Central avant de débarquer, sauf lorsque des trains d'animaux venant à se rencontrer avec les trains de voyageurs peuvent retarder ces derniers, dans ce cas les trains d'animaux sont mis en garage pour l'inspection; dans le cours de l'année et conformément aux instructions du sous-ministre, j'ai toujours déclaré ces voies d'évitement "lieux infectés".

Les animaux pris ici par le chemin de fer Michigan-Central s'en vont directement à Buffalo par Saint-Thomas et Fort-Erié. Ceux que prend le Grand-Tronc s'en vont à Buffalo par Glencoe, Saint-Thomas et Fort-Erié, à l'exception d'une faible quantité qui sont remis au chemin de fer Lehigh-Valley et qui entrent aux États-Unis par le Pont Suspendu à Clifton. Ces wagons, une fois vides, retournent par la même route et sont soumis à la même surveillance que ceux qui reviennent par Fort-Erié.

Voici le nombre d'animaux qui sont arrivés à Windsor en route pour Buffalo et le Pont Suspendu, durant l'année: chevaux, 13,223; bestiaux, 16,098; porcs, 410,548; moutons, 680,568; les veaux étaient parmi les bêtes à cornes. Le total des animaux s'est élevé à 1,265,247; le nombre des wagons a été de 15,541. Soit une augmentation sur 1894 de 328,229. Ce qui porte l'augmentation totale en l'année expirée le 31 octobre 1894 à 488,629.

Les wagons revenant vides par Fort-Erié sont nettoyés aux parcs à bestiaux d'East-Buffer, au lieu de l'être à Black-Rock comme autrefois. La façon dont le nettoyage des wagons s'est fait durant l'année dernière a été très satisfaisante à quelques exceptions près.

PARCS DE FORT-ÉRIÉ.

Les parcs à bestiaux du Grand-Tronc et du Michigan-Central sont maintenant très bien clôturés et isolés, particulièrement dans cette dernière compagnie. C'est là une chose importante, attendu que les trains de bestiaux sont plus ou moins retardés avant de traverser le pont international ; on garde les wagons vides sur le retour jusqu'à ce que des trains soient organisés pour l'ouest.

PARCS À BESTIAUX DE LYNN.

Ces parcs sont bien entretenus et convenablement isolés. Le nombre d'animaux qui, durant l'année, sont descendus des trains pour se reposer, boire et manger, se répartit comme suit : chevaux, 2,275 ; bestiaux 787, et 8,460 porcs qui ont été enneigés et soignés dans les wagons ; soit un total de 11,542 animaux.

WAGONS CHARGÉS.

Dans nombre de cas les wagons chargés qui arrivent à Windsor et Sarnia ne sont pas aussi propres qu'on pourrait le désirer. Le seul moyen à mon avis d'obvier à cela serait d'obliger de fermer l'espace qu'il y a entre les deux cloisons inférieures de chaque côté des wagons. Ce serait une chose très simple à faire, et cela empêcherait à peu près complètement le fumier de tomber des wagons lorsqu'ils traversent le Canada, et particulièrement aux stations, où ils sont inévitablement retardés.

Les wagons des chemins de fer Canada-Southern et Vermont-Central ont été aussi améliorés. Le chemin de fer Michigan-Central se sert des premiers et le Grand-Tronc des derniers.

Voici le nombre d'heures que les trains de bestiaux du Grand-Tronc mettent à parcourir les distances : de la station du tunnel de Sarnia à Fort-Erié (bestiaux, moutons et porcs), 192 milles en 11 heures ; de Chicago à Fort-Erié (trains de chevaux), 556 milles en 19 heures ; de la station du tunnel de Sarnia à Fort-Erié (trains de chevaux) 192 milles en 6 $\frac{1}{4}$ heures ; de Windsor à Fort-Erié (bestiaux, moutons et porcs), 220 milles en 13 heures. J'attirerai particulièrement votre attention sur la rapidité des trains de chevaux de Chicago et Sarnia à Fort-Erié, qui est de près de 30 milles à l'heure. Dans le cours de l'été dernier un de ces trains a fait le trajet en 16 heures. Je ne connais pas la rapidité des trains sur le chemin de fer Michigan-Central. Je puis dire cependant que cette rapidité est également bonne, à l'exception de celle des trains de chevaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. A. ALLEN,
Inspecteur du bétail en transit.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

Agriculture—Quarantaine.

ÉTAT DÉTAILLÉ.

NOMBRE d'animaux arrivés à Windsor.

	Wagons.	Bétail.	Porcs.	Moutons.	Chevaux.	Totaux.
Par C. M. C.....	11,932	132,976	289,504	448,525	11,204	882,209
C. G. T.....	2,487	14,637	101,570	197,582	521	314,310
Totaux.....	14,419	147,513	391,074	646,107	11,725	1,196,519

NOMBRE d'animaux arrivés à Sarnia.

Via Fort-Erié.....	11,887	161,644	146,880	206,558	17,439	532,521
Via Saint-Armand.....	8,938	1,106	769,588	4,450	5,149	779,187
Totaux.....	20,825	162,750	916,468	211,008	22,588	1,302,814
Grands totaux.....	35,244	310,263	1,308,542	857,115	34,323	2,499,333

THOS. A. ALLEN,
Inspecteur.

N° 17.

RAPPORT DU GARDIEN DES ANIMAUX EN TRANSIT.

(M. SLATER.)

SAINT-THOMAS, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon quinzième rapport annuel sur le mouvement de transport du bétail venant des Etats-Unis en transit et en entrepôt, de Windsor à Buffalo-Est sur le Michigan-Central (section canadienne), et sur la ligne de ceinture du Grand-Tronc (section sud) de Windsor à Buffalo-Est, ainsi que de Sarnia à Glencoe par l'embranchement de King's-Court, et vers l'est par la ligne de ceinture à Buffalo-Est. Tous les trains arrêtent à Saint-Thomas pour changer de locomotives, examiner les wagons et prendre de nouvelles équipes d'hommes de service.

MICHIGAN-CENTRAL (SECTION CANADIENNE).

Cette compagnie a transporté sur cette route pendant les douze mois expirés le 31 octobre 1895 un nombre considérable de bestiaux américains, et cela avec assez de succès. Les bestiaux qui passent par cette route de Windsor à Buffalo sont transportés dans des wagons bien aménagés et munis de toutes les améliorations les plus récentes; certains de ces wagons sont la propriété de compagnies étrangères, mais la plupart sont ce qu'on appelle les wagons de la Compagnie du chemin de fer New-York-Central et Rivière-Hudson, qu'on dit pouvoir transporter seize bêtes à cornes grasses à la fois; les trains se composent de trente à trente-cinq de ces wagons, et ces trains peuvent faire 25 milles à l'heure.

PORCS.

Les porcs américains sont transportés dans des wagons bien aménagés, les uns sont à deux et d'autres à un seul étage; tous les wagons sont munis de freins à air comprimé et d'attaches brevetées, et en transit ils passent avec les autres wagons d'animaux. Les wagons transportent chacun 110 porcs sur pied.

MOUTONS.

Les moutons américains passent par cette route-ci en transit dans des wagons bien aménagés pour le transport des animaux; on met environ 120 moutons dans chaque wagon.

CHEVAUX.

Les chevaux des Etats-Unis en transit et en entrepôt par cette route passent par le Canada dans des trains spéciaux faits de wagons bien aménagés qui transportent 20 chevaux par wagon; la catégorie de wagons dont on se sert pour ce commerce est celle des wagons Burton, et on emploie aussi un certain nombre d'anciens wagons palais à chevaux; mais on se sert beaucoup plus des wagons Burton que de tous autres; ils sont munis de râteliers et d'auges pour le foin et l'eau en route. Les trains qui sont quotidiens se composent de dix wagons. Le transport des chevaux se fit d'abord par le chemin de fer Michigan-Central, au mois de février, et peu de temps après le commerce passa au Grand-Tronc, et plus tard les deux compagnies de chemin de fer se mirent à transporter des chevaux de Chicago à Buffalo, en trains spéciaux qui arrêtent un quart d'heure à Saint-Thomas pour permettre d'examiner le matériel roulant, et se dirigent ensuite vers l'est. Certains trains spéciaux de chevaux transportent aussi d'autres animaux américains. Le tableau ci-joint accuse une augmentation considérable pour l'année courante.

DIVERSES ESPÈCES D'ANIMAUX.

Sous le titre divers animaux américains, nous trouvons des bestiaux, des porcs et des moutons ensemble dans le même wagon, et ces animaux divers sont pris dans le Michigan. Sous le même titre se classe aussi une autre catégorie, savoir: les moutons et les veaux destinés au commerce local des Etats de l'Est. Les animaux de cette catégorie sont expédiés dans les anciens wagons à bestiaux, qui sont tous munis de freins à air comprimé et d'attaches brevetées, mais ils ne voyagent pas avec autant de vitesse que les trains à bestiaux directs de Chicago.

Les wagons à volailles qui passent par cette route-ci sont munis de cages en fil métallique qui logent trois douzaines de volailles.

TRAINS À BESTIAUX ARRÊTANT À SAINT-THOMAS.

Tous les trains transportant sur cette route des bestiaux américains de Windsor à East-Buffalo subissent un examen à Saint-Thomas dans le parc de la gare où l'on change de locomotives et d'équipes de service pour continuer le trajet. L'examen prend une trentaine de minutes.

ISOLEMENT.

Les trains de bestiaux américains, pendant leur arrêt dans le parc de la gare de Saint-Thomas pour l'examen des wagons et le changement des locomotives, sont tenus isolés de tous autres trains. Les éjections qui s'échappent des wagons au passage sont enlevées avec soin et détruites.

Agriculture—Quarantaine.

RETARDS et accidents qu'ont subi les trains d'animaux américains en transit et en - entrepôt sur le Michigan-Central, division canadienne, de Windsor à Buffalo, durant l'année.

Date de l'accident.	ESPÈCE D'ANIMAUX RETARDÉS.				Cause du retard.	DURÉE DU RETARD.		Lieu du retard.
	Bétail.	Porcs.	Moutons.	Animaux divers.		Heures.	Minutes	
1894.	Nombrs	de wag.	de chaq.	espèce.				
16 nov.	1	1	Roues écartées.....	2	45	A Saint-Thomas et à Tilsonburg.
1895.								
3 février.	1	Essieu brisé.....	9	15	A Saint-Thomas.
8 do	21	6	Tempête de neige.....	2	45	do
8 do	4	do	2	22	do
5 mai.	1	Wagon surchargé, on a dû le transférer	4	05	do
14 mai.	1	Réparer le wagon...	1	00	do
14 sept....	37	Laisser passer un train de voyageurs.	1	10	do

Les accidents et les retards qu'ont subi les trains d'animaux en transit et en entrepôt de Windsor à Buffalo par cette route, ont été promptement signalés au département aussitôt que possible après leur survenance, et toutes les précautions ont été prises pour l'isolement et la surveillance des animaux sur pied durant leur séjour dans les cours de Saint-Thomas.

Cette compagnie de chemin de fer a fait, durant les douze mois expirés le 31 octobre 1895, un commerce considérable de transport d'animaux américains en transit et en entrepôt; elle a transporté par Saint-Thomas 15,018 wagons d'animaux, soit 1,637 trains en transit de Windsor à Buffalo. Le trajet, qui est de 251 milles, a été parcouru, en moyenne, y compris les arrêts, dans environ dix heures. Le commerce d'animaux s'est fait durant l'année d'une manière très satisfaisante et sans accidents graves à signaler.

LIGNE COURTE DU GRAND-TRONC, DIVISION-SUD.

La Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc fait le commerce d'animaux américains en transit et en entrepôt par les routes qui aboutissent à Saint-Thomas, savoir: de Sarnia à Buffalo par l'embranchement de Kingscourt à Glencoe, et à l'est jusqu'à Buffalo par la ligne courte, arrêtant à Saint-Thomas pour l'examen du matériel roulant. Aussi, de Windsor à Buffalo, tous les trains qui transportent des animaux américains arrêtent à Saint-Thomas pour examiner le matériel roulant et changer d'équipe d'hommes avant de partir pour Buffalo. Les trains arrivent à Saint-Thomas le matin de chaque jour, sauf les lundis. Il ne passe pas ici d'animaux américains le lundi. L'examen du matériel roulant de chaque train prend de 30 à 45 minutes à se faire, et les trains, lorsqu'il fait beau, parcourent le trajet de Sarnia à Buffalo en sept heures environ, mais en hiver les trains ne peuvent aller aussi vite. Les animaux américains viennent par voie de Sarnia et sont enfermés dans des wagons bien aménagés qui contiennent 16 bêtes grasses par wagon, et les trains se composent de 24 wagons. Les porcs viennent aussi par cette route dans des wagons de même catégorie qui contiennent de 90 à 120 porcs chacun.

Les moutons passent en transit par cette route, les uns mis dans des wagons à deux étages et d'autres dans des wagons à un seul étage, chaque wagon contenant environ 120 moutons chacun. Il y a eu une augmentation considérable dans le nombre de wagons de chevaux qui sont passés en transit par cette route, savoir: de Chicago à Buffalo, par trains spéciaux, et on les expédie d'après l'indicateur des trains rapides; on se sert des wagons Burton, qui sont munis de râteliers et d'auges pour l'eau de manière à pouvoir soigner les chevaux en route; les trains de chevaux arrêtent un quart d'heure à Saint-Thomas. Il y a un train spécial de chevaux cinq jours par semaine; il se compose ordinairement de dix wagons, et lorsque ce ne sont pas tous des chevaux on le complète avec des bestiaux ou d'autres animaux américains.

DIVERSES ESPÈCES D'ANIMAUX.

Il nous arrive de Sarnia un grand nombre d'animaux d'espèces diverses, tel que moutons et veaux dans le même wagon, de même aussi des moutons et des porcs ; et dans certains wagons des bestiaux et des porcs avec des moutons dans le même wagon, tout en étant séparés les uns des autres. Ces animaux ainsi mêlés passent pour la plupart vers la fin de la semaine et en grande partie le dimanche ; ils sont destinés aux marchés des Etats de l'Est.

Les volailles qui passent par cette route viennent de Sarnia ; elles sont transportées dans des wagons bien aménagés et munis de compartiments dans lesquels se trouvent généralement 128 perchoirs où 36 volailles peuvent trouver place ; ces volailles sont expédiées à New-York.

Ces wagons à animaux une fois vides ne reviennent pas par Saint-Thomas, mais ils passent par Stratford pour Sarnia et l'ouest.

Le bétail américain en transit et en entrepôt de Windsor à Buffalo ariète à Saint-Thomas pour l'inspection du matériel roulant, changer de locomotive et prendre une nouvelle équipe d'hommes avant de se mettre en route pour Buffalo. Il ne nous arrive pas autant de trains d'animaux américains de Windsor que de Sarnia, attendu que la route par voie du tunnel est la plus courte ; la majeure partie des animaux américains viennent par cette route, mais bon nombre de wagons de porcs et de moutons et bon nombre d'espèces diverses dans les mêmes wagons entrent en Canada à Windsor et s'en vont à Buffalo en passant par Saint-Thomas ; le tout se trouve indiqué dans le tableau ci-joint, de même que le nombre de trains d'animaux américains tant de Sarnia que de Windsor respectivement.

ISOLEMENT.

Tous les trains d'animaux américains de Sarnia à Buffalo et de Windsor à Buffalo pendant leur arrêt dans le parc de la gare du Grand-Tronc à Saint-Thomas pour l'inspection du matériel roulant et le changement de locomotives, sont parfaitement isolés des autres trains qui ne font pas ce commerce et des trains de voyageurs ; et tous les fumiers qui tombent des wagons durant leur séjour dans les parcs sont ramassés et détruits.

RE-TARDS ET ACCIDENTS SUBIS PAR LES TRAINS D'ANIMAUX AMÉRICAINS EN TRANSIT ET EN ENTREPÔT SUR LA LIGNE DE CEINTURE DU GRAND-TRONC, DIVISION SUD.

Dans le cours de l'année il est arrivé une fois qu'un train d'animaux américains en transit par cette route ait été retardé ; c'était le 22 février 1895, à Baird's Cut, huit milles et demi à l'ouest de Saint-Thomas. Une forte tempête de neige a été la cause du retard.

Date de l'accident.	Espèces d'animaux en retard.					Durée du retard.	Durée du retard.		Lieu du retard.
	Bétail	Porcs.	Mou- tons.				Hrs.	Min.	
1895.	N° de	wag.	de chaq.	espéc.	N°				
22 février				Tr. sp.	748	Tempête de neige....	10	30	Baird's Cut.
22 do	22	1			80	do do	11	55	do
do	17								

WAGONS ET BESTIAUX RETOURNANT À VIDE VERS L'OUEST.

Tous les wagons d'animaux américains qui passent pour l'ouest par cette route sont parfaitement nettoyés et désinfectés avant de retourner. Les trains d'animaux américains qui ont passé en transit par cette route de Sarnia et de Windsor pour Buffalo, ont fait le trajet d'une façon très satisfaisante durant l'année, sauf cependant

pendant les mois de janvier, février et mars, époque où la neige était en quantité énorme et le froid très rigoureux; il s'en est suivi que les trains d'animaux américains sont restés longtemps en chemin; mais durant les autres neuf mois de l'année, les trains ont maintenu une très bonne vitesse. Les mesures de précaution requise ont toutes été exécutées d'une façon satisfaisante, et tous les retards et les accidents ont été promptement signalés au département. Le nombre de trains d'animaux américains par Sarnia a été de 1,102 et par voie de Windsor de 666, faisant un total de 1,768.

MICHIGAN-CENTRAL, DIVISION DU CANADA.

Le bétail de la région environnante vient par des trains locaux des comtés d'Essex, de Kent et d'Elgin, à l'ouest de Saint-Thomas, par la ligne-mère du Michigan-Central et par l'embranchement principal du Michigan-Central, de Carrright à Saint-Thomas. Ce bétail est transféré du Michigan-Central, division du Canada, à Saint-Thomas, au chemin de fer Canadien du Pacifique pour Toronto et Montréal.

LIGNE DE CEINTURE DU GRAND-TRONC, SECTION DU SUD.

Le bétail fourni par les alentours de Saint-Thomas a été expédié à Toronto et à Montréal par l'embranchement de Tilsonburg sur les trains locaux de marchandises qui quittent Saint-Thomas pour Hamilton, tous les jours à 3.10 de l'après-midi, sauf le dimanche.

ISOLEMENT.

Le commerce d'animaux du pays se fait dans des wagons locaux qui servent à l'expédition des animaux à Toronto et à Montréal et qui sont distincts des wagons employés pour les animaux américains transportés en transit par Saint-Thomas sur le Michigan-Central, division canadienne, ainsi que sur la ligne de ceinture du Grand-Tronc, division du sud; de sorte que le commerce local est bien isolé de tout le commerce en transit.

EXPÉDITION À BUFFALO DES ANIMAUX CANADIENS.

Les moutons expédiés de Saint-Thomas à Buffalo proviennent des comtés à l'ouest de Saint-Thomas, sur tout le parcours à partir d'Amherstburg sur la ligne principale et de Saint-Clair sur l'embranchement de Saint-Clair du Michigan-Central, ainsi que du chemin de fer Canadien du Pacifique ici et expédiés à Buffalo dans des wagons locaux spécialement étiquetés pour ce commerce par le Michigan-Central.

La ligne de ceinture du Grand-Tronc, division du sud, a aussi apporté dans les parcs de la gare de Saint-Thomas des moutons pris dans l'ouest; ces moutons sont recueillis sur la division du Grand-Tronc entre Chatham et Saint-Thomas et entre Sarnia et Saint-Thomas dans les wagons réservés pour ce commerce et expédiés à Buffalo par des trains d'animaux à mesure qu'ils arrivent.

ANIMAUX EXPÉDIÉS À L'OUEST.

Les animaux destinés pour l'ouest, des Etats de l'est et de New-York et d'autres lieux ainsi que les animaux venant du Canada passent par le Michigan-Central, division du Canada, en route pour les Etats de l'ouest. Quelques wagons de chevaux et d'autres animaux ainsi que des wagons chargés de mobilier passent chaque mois de l'est pour les Etats de l'ouest. Dans le cours de l'année il est passé toutes sortes d'animaux par cette région pour l'ouest et cela sans accidents; ces animaux en route pour l'ouest sont passés par les trains ordinaires de marchandises.

Les animaux américains en route de Windsor à Buffalo et qui sont arrêtés dans les cours de Saint-Thomas pour examiner le matériel roulant et changer de locomotives, ont éprouvé quelques retards durant l'année sur le Michigan-Central, division du Canada. En janvier, février et mars le froid a été très intense, accompagné d'une quantité considérable de neige et de verglas, ce qui a eu pour résultat que les trains d'animaux américains n'ont marché que lentement et ont subi des retards dans le trajet en transit durant l'hiver; la durée moyenne du trajet en transit de Windsor à Buffalo par cette route-ci est de 12 heures en hiver; et en automne la moyenne est de 10 heures.

Les animaux en transit par la ligne de ceinture du Grand-Tronc, division du sud, de Sarnia à Buffalo et de Windsor à Buffalo, qui arrêtent à Saint-Thomas pour changer de locomotives et examiner le matériel roulant, ont subi quelques retards à cause de l'abondance de la neige et de l'intensité du froid, dans le cours des trois premiers mois de 1895, avec le résultat que les trains ont dû voyager lentement, mais les trains ne se composent que de 24 wagons, et ceux qui viennent par voie de Sarnia voyagent plus rapidement et sont conséquemment moins longtemps sur la route que les trains en route pour l'est de Windsor et de Buffalo. La durée moyenne du trajet pour ces trains est de 10 heures en hiver et de 8 heures et 30 minutes en été. Les trains qui ont transporté des animaux américains par ces diverses lignes ont été en général assez heureux de n'avoir pas subi d'autres choses que des retards pour entraver le transport en transit de Windsor à Sarnia. Dans le cours de la présente année toutes les précautions ont été prises et appliquées le plus strictement possible et à la satisfaction du département. J'ai gratuitement accès aux bureaux de télégraphe du Michigan-Central ainsi qu'à ceux du Grand-Tronc, à Saint-Thomas, ce qui me permet d'être au courant du mouvement de tous les trains d'animaux américains en transit dans cette région, et grâce à l'accomplissement rigoureux du devoir, toutes les mesures restrictives sont exécutées à ma satisfaction.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

A l'honorable

Ministre de l'agriculture, Ottawa.

L. SLATER,

Inspecteur du bétail, Saint-Thomas.

A DESTINATION DE L'EST.

TABLEAU indiquant le nombre de wagons d'animaux de chaque espèce.

Date.	Compagnie.	Bêtes à cornes.	Cochons.	Moutons.	Chevaux	Bétail vivant, diverses espèces	Volailles vivantes.	Veaux.	Bétail vivant et utensiles de ménage.	Mulets, etc.	M.-C., div. canad.	G.-T., L.C., div. sud.	Total.
1894.													
30 nov..	M.-C., div. canadienne..	612	223	230	10	309	6	1			1,391		
30 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	654	219	332	4	307	16					1,532	2,923
31 déc..	M.-C., div. canadienne..	612	161	216	8	333	3				1,333		
31 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	603	147	298	3	268	6					1,325	2,658
1895.													
31 janv.	M.-C., div. canadienne..	634	104	240	36	240			1		1,255		
31 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	670	75	1 5	5	195	2					1,132	2,387
28 fév..	M.-C., div. canadienne..	522	157	265	44	169	1				1,158		
28 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	562	58	131	5	83						839	1,997
31 mars.	M.-C., div. canadienne..	555	302	255	24	126		1	5		1,268		
31 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	493	117	179	132	165	1					1,087	2,355
30 avril.	M.-C., L.C., div. sud....	443	187	172	61	110					973		
30 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	472	161	124	127	132	3	1				1,019	1,992
31 mai..	M.-C., div. canadienne..	557	183	74	139	83				*1	1,037		
31 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	729	99	70	147	97	2					1,144	2,181
30 juin.	M.-C., div. canadienne..	560	98	51	106	106	2	1			924		
30 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	759	82	26	87	132	5					1,091	2,015
31 juill.	M.-C., div. canadienne..	681	65	117	70	182	3	2	2		1,122		
31 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	757	105	73	92	173	6					1,206	2,328
31 août.	M.-C., div. canadienne..	835	137	124	85	191	9	2			1,384		
31 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	866	87	103	84	187	11					1,338	2,722
30 sept..	M.-C., div. canadienne..	672	146	169	114	316	14				1,431		
30 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	820	102	161	82	254	28					1,447	2,878
31 oct..	M.-C., div. canadienne..	671	326	230	97	398	17	1	1	1	1,742		
31 do ..	G.-T., L.C., div. sud....	992	238	282	81	272	45					1,910	3,652
			3,579	4,106	1,643	4828	180	9	9	2	15,018	15,070	30,088

* Elan.

Agriculture—Quarantaine.

TABLEAU des expéditions diverses de bétail local de Saint-Thomas à Montréal et à Toronto par le chemin de fer Grand-Tronc; aussi de localités à l'est et à l'ouest de Saint-Thomas sur la ligne de ceinture du Grand-Tronc, division sud, et de localités à l'ouest de Saint-Thomas, sur le Michigan-Central, division canadienne, à Montréal et à Toronto, par la voie du chemin de fer Canadien du Pacifique, — avec indication du nombre des wagons.

Date.	Compagnie.	Montréal.				Toronto.					M.-C., div. canad.	G.-T., L.C., div. sud.	Total.
		Bêtes à cornes.	Cochons	Moutons.	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Cochons.	Moutons.	Bétail vivant, div. espèces.	Chevaux.			
1894.													
30 nov..	M.-C., div. canadienne..	3	2	1	2	1	2				9		9
31 déc..	do										2		2
1895.													
31 janv.	do						2				2		
31 do	G.-T., L.C., div. sud....	1										1	3
30 avril.	M.-C., div. canadienne..							1			1		
30 do	G.-T., div. canadienne..					1	4					1	2
31 mai.	M.-C., div. canadienne..	8	3		3	4	1				19		
31 do	G.-T., L.C., div. sud....					3						3	22
30 juin.	M.-C., div. canadienne..	10		1	1		1		1	2	16		
30 do	G.-T., L.C., div. sud....	2				1						3	19
31 juil.	M.-C., div. canadienne..	17		2	1	7	1		2		30		
31 do	G.-T., L.C., div. sud....	11		2	1	4						18	48
31 août.	M.-C., div. canadienne..	28				3		1	3	1	37		
31 do	G.-T., L.C., div. sud....			1	1	3						5	42
30 sept.	M.-C., div. canadienne..	14		2		3	3			2	24		
30 do	G.-T., L.C., div. sud....	4	2		1							7	31
31 oct..	M.-C., div. canadienne..	12	1	1		1					15		
31 do ..	G.-T., L.C., div. sud....				1							1	16
		8	10	12	30	11	2	6	5	155	39	194

L. SLATER.

BÉTAIL EXPÉDIÉ À BUFFALO.

EXPÉDITIONS diverses de bétail vivant à Buffalo, de localités sur la ligne de ceinture du Grand-Tronc, division sud, de localités à l'ouest de Saint-Thomas, et aussi de localités à l'ouest de Saint-Thomas sur le Michigan-Central, section canadienne, et de localités sur le Pacifique-Canadien à Saint-Thomas, et *via* le Michigan Central à Buffalo, avec indication des espèces de bétail et du nombre de wagons.

Date.	Compagnie.	Local, agneaux.	Local, chevaux.	Local, bêtes à cornes.	Cochons.	M.-C., division canadienne	G.-T., L.C., divi- sion sud.	Total.
1894.								
30 nov....	M.-C., div. canadienne..	32	1	33
30 do....	G.-T., L.C., div. sud....	22	22	55
31 déc....	M.-C., div. canadienne..	53	53
31 do....	G.-T., L.C., div. sud....	53	53	106
1895.								
31 janv..	M.-C., div. canadienne..	28	28
31 do....	G.-T., L.C., div. sud....	17	17	45
28 fév....	M.-C., div. canadienne..	3	1	4	4
31 mars...	do	1	1	2	4	4
31 do....	G.-T., L.C., div. sud....	2	2	2
31 août...	M.-C., div. canadienne..	3	3
31 do....	G.-T., L.C., div. sud....	4	4	7
30 sept....	M.-C., div. canadienne..	10	1	11
30 do....	G.-T., L.C., div. sud....	6	6	17
31 oct....	M.-C., div. canadienne..	10	1	11
31 do....	G.-T., L.C., div. sud....	9	9	20
		251	5	3	1	147	113	260

L. SLATER.

A DESTINATION DE L'OUEST.

EXPÉDITIONS vers les Etats de l'Ouest de bétail vivant en transit des Etats de l'Est et de localités canadiennes, par le Michigan-Central, section canadienne, et par la ligne de ceinture du Grand-Tronc, division sud ; avec indication du nombre des wagons.

Date.	Compagnie.	Chevaux en transit.	Chevaux de localités canadiennes.	Moutons en transit.	Bétail vivant et effets de ménage.	M.-C., division canadienne.	G.-T., L. C., division sud.	Total.
1894.								
30 nov....	M.-C., div. can..	5	3			8		8
31 déc....	do	5	1		1	7		7
1895.								
31 janv. . .	do	5		2		7		7
28 fév. . .	do	1				1		1
31 mars. . .	do	5			7	12		12
30 avril. . .	do	2			4	6		6
31 mai. . .	do	6	1			7		7
30 juin. . .	do	8				8		8
31 juill. . .	do	6	1	1	1	9		9
31 août. . .	do	5				5		5
30 sept. . .	do	4				4		4
31 oct. . .	do	7	3		1	11		11
		59	9	3	14	85		85

L. SLATER.

N° 18.

RAPPORT DU GARDIEN DES PARCS À BÉTAIL, LYN.

(W. STAFFORD.)

LYN, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli mon rapport annuel pour l'année qui expire le 31 octobre 1895, sur les animaux américains auxquels on fait mettre pied à terre dans les parcs de Lyn pour les soigner, les abreuver et les faire reposer. Les règlements officiels relatifs au transport des animaux américains ont été strictement observés. Les parcs sont bien entretenus. On ne permet pas au bétail canadien de s'approcher des parcs. Sur mes instructions tous les animaux morts à leur arrivée ou qui sont morts après leur arrivée ont été enterrés dans le parc isolé. Il est arrivé 49 wagons contenant 787 têtes de bétail, 94 wagons chargés de porcs qu'on a soignés dans les wagons vu que les trains étaient enneigés, 108 wagons contenant 2,275 chevaux; tous ces animaux, à l'exception de ceux dont j'ai parlé plus haut, ont mis pied à terre pour manger, boire et se reposer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

WILLIAM STAFFORD,
Gardien des parcs à bétail.

A l'honorable
 Ministre de l'agriculture,
 Ottawa.

N° 19.

RAPPORT DU SOUS-INSPECTEUR DE BÉTAIL À WINDSOR.

(M. R.-F. GOLDEN, M.V.)

WINDSOR, 7 novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai le plaisir de vous adresser le cinquième rapport annuel des inspecteurs de bétail à ce port d'entrée, durant l'année qui a pris fin le 31 octobre 1895.

J'espère que vous serez satisfait des états ci-joints.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBT F. GOLDEN, M.V.

A l'honorable M. OUMET,
Ministre de l'agriculture intérimaire,
Ottawa.

ÉTAT indiquant le nombre des bestiaux transités par voie du port de Windsor sur les différents chemins de fer, pendant l'année expirée le 31 octobre 1895, et examinés par James Bowler (décédé), F. W. Mathews et R. F. Golden.

Mois.	Wagons.	Bestiaux.	Veaux.	Cochons.	Moutons.	Chevaux.
1894.						
Novembre.....	1,984	14,147	1,081	55,014	94,996	141
Décembre.....	1,686	19,582	980	55,565	67,575	18
1895.						
Janvier.....	1,421	12,752	814	25,739	78,318	890
Février.....	1,243	9,578	935	27,893	61,300	711
Mars.....	1,511	11,265	1,086	42,414	69,371	450
Avril.....	1,075	8,914	1,326	34,829	52,010	838
Mai.....	801	7,818	1,177	21,858	19,196	1,847
Juin.....	1,016	12,996	1,838	17,180	19,607	2,121
Juillet.....	1,126	14,618	1,724	14,739	34,931	1,502
Août.....	1,372	17,204	1,849	23,983	39,830	1,599
Septembre.....	1,582	4116,930	1,681	27,892	62,850	1,627
Octobre.....	2,076	15,694	2,703	63,820	81,134	1,940
Total.....	16,893	161,502	17,194	410,426	682,118	13,684

Nombre d'animaux importés par les différents chemins de fer pendant l'année expirée le 31 octobre 1895 :—

Moutons 2,312
Chevaux..... 461

ROBERT F. GOLDEN, M.V.

RAPPORT SUR LA MALADIE DU BÉTAIL DE PICTOU.

(LE PROFESSEUR I. G. ADAMI)

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE, UNIVERSITÉ MCGILL.

MONTRÉAL, 23 septembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions qui m'ont été transmises de votre part, en ma qualité d'inspecteur vétérinaire fédéral, j'ai de nouveau visité la région dont le bétail est atteint de la maladie dite de Pictou, et j'ai passé deux mois à étendre les observations que j'ai faites en 1894. Bien que la somme de données que j'ai recueillie est telle que, pour ma propre satisfaction je ne pourrai terminer l'étude de la pathologie de la maladie d'ici à plusieurs mois, j'ai si bien confirmé ce que je disais dans mon rapport précédent que je n'hésite pas à transmettre au gouvernement ce second rapport, qui donne les conclusions pratiques auxquelles les résultats de mes recherches m'ont nécessairement conduit.

La maladie offre à l'observateur des difficultés nombreuses et particulières. Il ne m'est guère nécessaire de rappeler au département de l'agriculture que bien que deux observateurs d'expérience comme le Dr Osler et le Dr Wyatt Johnston, soient indépendamment arrivés à la conclusion que la maladie est d'une nature infectieuse, ni l'un ni l'autre n'a pu aller au delà ; c'est pourquoi, alors que l'année dernière je me suis formé une conviction sur la nature bactérielle de la maladie, j'ai compris que, dans mon travail de cette année il serait d'une importance primordiale de parfaitement déterminer les résultats que j'avais déjà obtenus, et mes études ont eu pour but principal de démontrer clairement l'existence de bactérie pathogénique dans les tissus animaux malades et d'étudier de nouveau les effets des micro-organismes que j'avais notés sur différents petits animaux. En modifiant les méthodes qui ont déjà donné des résultats très satisfaisants par la teinture de la bactérie en dedans des tisserons—la méthode de Nicolle au moyen d'acide tannique et la méthode de Gram—j'ai pu obtenir des préparations très satisfaisantes qui révèlent la présence des micro-organismes dans les deux organes qui accusent les changements les plus prononcés, à savoir, le foie et les glandes lymphatiques abdominales. Dans ces dernières surtout les petits diplococci ou les diplobacilles durs peuvent s'y trouver en nombre considérable. Cette affection des glandes lymphatiques de l'abdomen offre de l'intérêt en ce sens qu'elle contribue à jeter du jour sur l'œlème curieux et restreint de l'épigloon et des mésentères qui constitue un caractère si particulier de la maladie.

J'ai constaté de plus que la maladie peut se propager des souris à des petits cochons ainsi qu'à des lièvres. Chez la souris la maladie tourne vite à l'état aigu, l'inoculation dans la cavité abdominale d'une légère goutte de sécrétion obtenue du foie d'un animal malade et gardée dans l'incubateur durant 48 heures, détermine la mort de l'animal inoculé dans 2 à 4 jours. Chez le cochon d'inde les effets sont les mêmes que chez le lièvre, en ce sens que la mort n'arrive qu'après une période plus longue, un mois ou cinq semaines.

En dernier lieu, j'ai eu la preuve que le jeune bœuf auquel on avait inoculé il y a douze mois de la bile d'un animal malade a révélé, une fois abattu cette année, des signes légers mais distincts des progrès de la maladie. Bien que cet animal n'était guère gras lorsqu'il a été abattu, il paraissait si bien à tous autres égards, et la couleur de l'état des divers organes étaient si sains que de prime abord j'eus l'assurance qu'il n'y avait rien d'anormal chez lui ; néanmoins, après avoir fait l'examen bactériologique je constatai dans le foie la présence de micro-organismes. Il n'y a pas eu de maladie dans le voisinage de la ferme sur laquelle le jeune bœuf en question a vécu durant les derniers douze mois, ce qui semblerait apporter une forte preuve à l'appui de ce qu'a prétendu le Dr Wyatt Johnston dans son rapport du département et de ce que j'ai moi-même dit dans mon dernier rapport, à savoir, que la maladie se fait remarquer par une longue période d'incubation.

A quelques rares exceptions près l'autopsie des animaux qui ont été abattus dès qu'on a eu constaté chez eux la maladie, fait voir que les symptômes caractéristiques ne se manifestent que lorsque la maladie est déjà si avancée et que l'état des organes abdominaux est tel que le traitement médicinal ordinaire ne peut plus rien. Un organe en particulier, le foie, offre dans presque tous les cas un aspect qui ne peut avoir pour cause qu'une maladie d'une durée relativement longue, une maladie qui dure plutôt des semaines et des mois que des jours, et en admettant qu'on pourrait arrêter la maladie dès qu'on l'aurait clairement diagnostiquée, les troubles qui existent déjà sont d'une nature telle que la guérison de l'animal ne pourrait être que partielle; le foie ne pourrait jamais reprendre complètement ses fonctions, etc., comme conséquence, l'animal ne pourrait jamais recouvrer parfaitement la santé; il lui faut continuer à vivre dans un état d'impotence.

S'il en est ainsi, et l'examen des bestiaux que j'ai abattus ne porte pas à d'autres conclusions, il s'en suit que chercher les moyens de guérir la maladie chez les animaux reconnus malades est pour les fins actuelles absolument inutile. J'admets qu'il serait bon de rechercher des symptômes sûrs qui permettraient de reconnaître la maladie à une phase beaucoup plus rapprochée. Je n'ai pu déterminer un seul symptôme dès les premières phases de la maladie que les propriétaires d'animaux puissent facilement reconnaître. Dans les conditions où se trouvent les animaux en été le premier malaise que l'on remarque se révèle par la diminution de la quantité de lait. Il peut y avoir un relâchement des intestins pendant longtemps, mais la chose n'est pas inusitée parmi les animaux, mais on ne peut en observer la durée lorsque les animaux errent dans le bois sur les confins de la ferme.

Obtenir un moyen de la nature de la tuberculine, grâce auquel on pourrait reconnaître les animaux malades par suite de la fièvre que provoque l'injection, n'offre pas de garantie de succès dans une maladie que caractérise généralement l'absence d'une élévation fibrile de température, et les conditions dans lesquelles la maladie s'offre actuellement à nous nécessiteraient plusieurs mois d'étude sur l'efficacité d'un tel moyen avant d'en recommander l'emploi général. Dans ces circonstances, je ne me suis pas cru justifiable de travailler pour atteindre ce but. Il s'en suit donc que le seul mode pratique à suivre est d'empêcher la propagation de la maladie dans les régions où elle s'est déclarée.

Le travail qui a déjà été fait dans cette voie démontre que la chose est possible. Antérieurement à 1880 la moyenne des pertes d'animaux était portée à 56 par année; puis la maladie se propagea davantage et les pertes que l'on signala aux autorités pour l'année expirée le 1^{er} septembre 1881 s'élevèrent à 203, l'année suivante accusa quelque diminution, et le total des animaux morts durant les 12 mois de 1882 fut de 150. Cette diminution fut en grande partie, sinon totalement, le résultat des mesures rigoureuses que, d'après vos instructions, l'on commença à prendre cette année-là.

On exigea des déclarations obligatoires, on désinfecta les granges et les étables, on abattit et brûla les animaux malades, et on conduisit aux quarantaines officielles de Pictou, de Pine-Tree, de Merigomish et de Knoydart, tous les autres bestiaux qui se trouvaient sur les fermes atteintes de la maladie. Les conséquences de ces mesures rigoureuses se révélèrent dans leurs plénitudes les années suivantes; en 1883, le nombre de cas que l'on signala tomba à 25, et en 1884 à 19. De fait, les progrès accomplis furent si satisfaisants et la maladie parut si bien maîtrisée que l'on crut alors le moment propice de laisser aux autorités locales la tâche de lutter contre la maladie. Malheureusement les autorités provinciales ne prirent aucune mesure et le résultat fut que la maladie, qui n'avait pas été entièrement déracinée, éclata de plus belle jusqu'à ce qu'en 1891 on en signala la propagation et l'apparition dans de nouvelles régions du pays.

A ce moment-là, le gouvernement fédéral se mit de nouveau à l'œuvre, et bien qu'il ne fut pas disposé à répéter la coûteuse tentative de 1882-83, un arrêt du conseil fut rendu le 2 novembre, qui autorisait l'inspecteur en chef de recommencer son travail pour extirper la maladie et de faire des recherches pour en découvrir la nature. Il institua un système de déclarations, fit détruire les animaux malades et établit un mode de quarantaine, tous moyens qui, s'ils ne suffirent pas pour extirper

la maladie, servirent néanmoins à lui opposer une barrière et, semblerait-il, à diminuer sûrement, mais lentement le nombre de cas. Voici quel a été le nombre de cas signalés durant cette dernière période du système de déclaration et de destruction :—

1891-2	363
1892-3	125
1893-4.....	105
1894-5.....	

Le nombre de cas signalés jusqu'ici pour l'année 1895 accuse de nouveau une diminution sensible.

D'après les chiffres qui précèdent il est évident que des mesures préventives ont un effet très marqué et très salubre sur la propagation de la maladie. On adopta ces mesures alors qu'on ne comprenait pas la nature exacte de la maladie. Or lorsque nous avons la preuve certaine que la maladie est d'une nature zymotique causée par la présence et la croissance d'un micro-organisme dans le système, il est évident que les mesures adoptées avec succès pour l'extirpation d'autres maladies zymotiques des animaux domestiques devraient être employées à l'égard de la maladie des bestiaux de Pictou. Je suis convaincu que si ces mesures étaient strictement mises en vigueur durant trois années, l'on chasserait la maladie. Mais comme en raison du système de pâturage qui existe habituellement dans cette région en été il est difficile, sans la coopération active des cultivateurs, d'empêcher les animaux d'une ferme ou d'une localité de se mêler à ceux d'ailleurs, il serait bon de maintenir en vigueur les règlements nécessaires pendant une plus longue période. Une des conséquences du système de déclaration qui existe maintenant est que le nombre d'animaux malades est descendu à moins de 50 par année, et il y a tout lieu d'espérer que les frais nécessités par les compensations et la mise en vigueur des règlements nécessaires diminueront rapidement d'année en année.

Voici les règlements dont je suggérerais l'adoption :—

1. On devra donner avis le plus tôt possible à l'inspecteur local de toute vache à lait qui souffrira de diarrhées jointe à une diminution considérable du rendement du lait, et de toute autre vache, bœuf ou taureau souffrant d'une diarrhée persistante ; et l'inspecteur local ira immédiatement examiner l'animal pour savoir s'il est atteint de la maladie des animaux de Pictou.

2. Chaque fois que l'inspecteur local aura raison de croire qu'un animal est atteint de la maladie de Pictou, il fera immédiatement abattre et brûler l'animal le même jour.

3. L'inspecteur local verra à ce que les étables de la ferme où un cas de maladie s'est présenté soient parfaitement désinfectées, la désinfection devant se faire aux frais du gouvernement durant les 18 premiers mois. Après cette période la désinfection se fera par l'inspecteur local et tels aides qu'il jugera à propos d'avoir, aux frais du propriétaire de l'animal malade.

4. L'inspecteur local aura le pouvoir de faire modifier l'aménagement des étables qu'il jugera insalubres et propres à amener l'affaiblissement du bétail que l'on y garde en hiver.

5. L'on ne pourra pendant une année faire sortir du bétail d'une ferme qui aura été déclarée infectée. Lorsque les propriétaires d'animaux malades n'ont pas de pâturages mais ont l'habitude d'envoyer leurs animaux paître soit sur des terres communes ou sur les fermes d'autres personnes, tous les bestiaux qui appartiennent au propriétaire de l'animal malade seront détruits, recevant pour cela une dédommagement raisonnable.

6. Les dédommagements accordés pour le bétail détruit par ordre de l'inspecteur local seront conformes aux conditions du décret maintenant en vigueur sur ce sujet.

7. Tous les lieux où l'on aura enterré des animaux malades seront entourés d'une clôture ou d'un mur à la satisfaction de l'inspecteur local, qui devra s'enquérir de l'existence et de l'emplacement de ces fosses.

8. Négliger de donner avis d'un ou de plusieurs cas de maladies que l'on soupçonne, négliger de brûler les animaux morts de la maladie ou abattus par ordre de l'inspecteur local, négliger d'exécuter et de maintenir en bon état les modifica-

tions de l'aménagement des étables ordonnées par l'inspecteur local, sera passible d'une amende sur la preuve de la négligence, conformément aux actes qui régissent les maladies contagieuses des animaux.

Bien que pour l'extirpation complète de la maladie je préférerais que tous les animaux d'une ferme où il y a eu un cas de maladie fussent détruits, tout en donnant une compensation, je sais que ce moyen serait relativement coûteux pour l'Etat, c'est pourquoi je suggère l'adoption des règlements précités. Je suggérerais que, si les règlements, après avoir été en vigueur pendant deux ans, réduisent les cas de maladies à moins de 20 par année (et je crois qu'il en sera ainsi), alors comme moyen final d'extirpation, tout animal d'une ferme infectée soit immédiatement détruit, en donnant une compensation au propriétaire. Les frais de ce système seraient alors relativement faibles, car il y a rarement plus de 5 vaches sur les fermes dans la région où règne la maladie. J'ai la certitude que les frais de la mise à exécution de ce règlement ne dépasseront pas par année les dépenses nécessitées par la maladie dans le cours des dernières quatre années, et que à l'expiration de trois années ou quatre au plus, le gouvernement ne sera plus appelé à contribuer de ce chef, attendu qu'on aura fait disparaître la maladie des régions où elle existait.

Je dois de nouveau exprimer mes remerciements sincères au professeur McEachren pour les conseils qu'il m'a toujours si volontiers donnés, ainsi qu'au docteur George Townsend, de New-Glasgow, inspecteur local, pour le concours précieux qu'il m'a prêté durant mes études dans le voisinage atteint de la maladie. Je suis aussi heureux d'exprimer ma reconnaissance à Mr E. W. Hammond, qui m'a aidé dans les travaux de laboratoire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. GEORGE ADAMI.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 21.

RAPPORT SUR L'ÉPIZOOTIE DE PICTOU.

(GEO. TOWNSEND, M.V.)

NEW-GLASGOW, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que dans le cours de cette année j'ai inspecté et fait abattre 77 animaux atteints de l'épizootie à Pictou; il en a été transmis des rapports mensuels au département.

Il en a été abattu plusieurs autres sur l'ordre de M. Chalmers, dans le cours de l'année.

Je suis heureux de pouvoir dire que la maladie diminue peu à peu.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

G. TOWNSEND,
Médecin vétérinaire.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 22.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX, À OSOYOOS.

(THEO. KRUGER.)

Osoyos, C.-B., 13 novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport qu'en ma qualité d'officier de quarantaine j'ai examiné les animaux qui suivent :

Le 2 janvier, deux vaches avec leurs veaux, propriété de Shannon Marshall.

Le 11 juin, une vache jersey et une génisse, propriété de J. C. Lanark.

Le 2 juillet, trois petits cochons, propriété de W. Houghes.

Le 10 août, quatre vaches et trois veaux, propriété de Mark Christensen.

J'ai fait mettre en quarantaine sur le territoire américain les deux vaches et les deux veaux de Shannon Marshall, avant la réception de toutes autres instructions du département, et les animaux ont traversé la ligne et sont arrivés à Osoyos en excellent état. La vache et la génisse de J. C. Lanark ont été isolées durant 90 jours et sont sorties de la quarantaine en parfaite santé. W. Houghes a emporté trois petits cochons qui, après 21 jours de quarantaine, sont sortis en magnifique état. Les quatre vaches et les trois veaux de M. Mark Christensen sont en bon état et sortiront dans deux jours, le 15 novembre 1895.

Je demeure votre très obéissant serviteur,

CHARLES KRUGER,

Préposé de la quarantaine.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 23.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DE NEW-WESTMINSTER.

(J. S. CLUTE.)

PRÉPOSÉ EX-OFFICIO DE LA QUARANTAINE DU PORT DE NEW-WESTMINSTER, C.-B.,

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 14 novembre 1895.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de faire rapport que depuis la nomination du percepteur des douanes au poste de préposé à la quarantaine à ce port, pour faire observer les règlements relatifs à la quarantaine du bétail, les affaires transigées à cet égard se sont réparties comme suit :

MOUTONS IMPORTÉS DES ÉTATS-UNIS

Au mois de mars 1895	526 moutons.
“ avril “	170 “
“ mai “	936 “
“ juin “	642 “
“ juillet “	626 “
“ août “	1,060 “
“ septembre 1895 .. .	613 “
“ octobre “	863 “
“ novembre “	200 “

Total. 5,636 “

Les moutons en question venaient de l'Orégon et de l'Etat de Washington; ils ont été amenés par voie ferrée dans des wagons qui contenaient 170 à 200 moutons chacun.

La totalité de ces moutons ont été importés pour la boucherie, et comme les animaux sont en bon état à leur arrivée l'abattage se fait immédiatement, et je puis dire avec assurance que pas un seul animal d'une consignation quelconque reste en vie plus de dix jours après son arrivée.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'on n'a pas constaté un seul cas de maladie parmi les moutons importés à ce port dans le cours de l'année.

Les 90 jours de détention imposés au gros bétail et les 21 jours de détention imposés aux cochons, et l'absence d'une station de quarantaine régulière, où les animaux trouveraient l'isolement et les soins convenables, ont pratiquement frappé de prohibition l'importation de cette catégorie d'animaux à ce port.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

J. C. CLUTE,

Préposé des douanes.

N° 24.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX DE NELSON, C.-B.

(J. C. RYKERT.)

NELSON, C.-B., 21 décembre 1895.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre dans laquelle vous me demandez mon rapport annuel, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport en question.

Je suis installé sur la frontière, à la rivière Kootenay, et il est passé par cette quarantaine, durant l'année dernière, dix-sept bestiaux et vingt-six porcs. La quarantaine est isolée et tous les animaux étaient exempts de maladie. On les a gardés en quarantaine 90 et 21 jours respectivement, et ils en sont sortis en bonne santé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

J. C. RYKERT,

Préposé de la quarantaine, ex-officio.

N° 25.

RAPPORT SUR LES ANIMAUX DONT L'EXPORTATION A ÉTÉ INTERDITE.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE BESTIAUX,

MONTRÉAL, 28 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport qu'à compter du 1^{er} novembre 1894 jusqu'à ce jour on a examiné et expédié des pares à bestiaux du Grand-Tronc 34,207 bestiaux et 112,440 moutons. On a interdit l'expédition de 21 têtes, dont 20 souffraient d'acténomycose et une de la gale. On a interdit l'expédition de 660 moutons américains qui étaient atteints de la gale et l'on a retenu 2 moutons canadiens à cause de leur mauvais état de santé.

Votre obéissant serviteur,

A l'honorable

Ministre de l'agriculture, Ottawa.

CHARLES McEACHRAN,

Inspecteur.

N° 26.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX DE DOUGLAS, C.-B.

(H. D. CHANTREL.)

DOUGLAS, 20 novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant au sujet de mes fonctions comme préposé à la quarantaine dans le cours de l'année dernière et à venir jusqu'au premier de ce mois. Jusqu'au premier courant il est passé 24 bestiaux et 4 porcs par la quarantaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HY. D. CHANTREL,

Douanier.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 27.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DES BESTIAUX DE WANETA, C.-B.

(J. S. NOLAN.)

WANETA, C.-B., 14 novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer en réponse à votre demande d'un rapport sur mes fonctions de préposé à la quarantaine à cette station, que depuis ma nomination à ce poste il ne s'est pas présenté d'animaux qui tombaient sous le coup des règlements de quarantaine.

Les animaux qui n'étaient pas soumis à la quarantaine ont été admis sur simple certificat d'inspection accordé par M^r J. A. Armstrong, N.-Y., autorisé par le ministère de l'agriculture, ainsi que le comportent les instructions reçues le 5 mars dernier.

Avant ma nomination, le sous-ministre de l'agriculture, le 6 mars, a autorisé M^r George Ellis, agent de M^{de} Davies, à amener deux porcs de race soumis à une quarantaine de 21 jours.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. S. NOLAN,

Douanier.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 28.

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE AU CONSEIL

SUR LA

PLEURO-PNEUMONIE QUE L'ON PRÉTEND EXISTER PARMIS LES BESTIAUX CANADIENS.

Le rapport qui suit avec son contenu a été approuvé par un arrêt de Son Excellence en conseil, le 18 décembre 1895, avec la recommandation de le transmettre officiellement au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies.

Sujet, l'Exposé canadien de l'affaire :—soit de nouvelles représentations au sujet de l'embargo dont est frappé le bétail canadien en Angleterre.

Le soussigné a l'honneur de dire qu'on lui a soumis une dépêche du ministère des colonies, tel que l'indique la note en marge, et qui est la suite d'une correspondance antérieure au sujet de la pleuro-pneumonie que l'on prétend avoir découvert chez du bétail canadien abattu au port d'arrivée, dépêche qui renferme copie d'une lettre de la commission d'agriculture qui signale deux autres cas de prétendue pleuro-pneumonie chez du gros bétail expédié de Montréal à bord du steamer *Hurona* en juillet dernier.

Dans la lettre de la commission, il est dit qu'on a "examiné les animaux au débarquement, mais que l'inspecteur vétérinaire du port de Londres n'a pas constaté de signes de maladie chez les animaux en vie". De plus, "que les animaux une fois abattus, on constata que deux étaient atteints de pleuro-pneumonie". Les poumons furent en conséquence expédiés à la commission pour les faire examiner par les vétérinaires au service de cette dernière. Comme résultat de leur examen ils firent rapport "qu'ils avaient constaté dans les quatre poumons certaines parties isolées où existaient des lésions de pleuro-pneumonie contagieuse. Ils déclarent aussi que dans le grand lobe droit des poumons d'un animal, il y avait une surface de 6 pouces carrés où l'apparence marbrée caractéristique que l'on observe toujours dans la pleuro-pneumonie contagieuse des bestiaux étaient très sensibles, et qu'il y avait beaucoup de pleurésie dans la partie malade. Ailleurs dans le même poumon il y avait des symptômes de pneumonie apparemment déterminée par une mauvaise ventilation et en aucune façon le résultat de causes spécifiques."

Le soussigné fit officiellement renvoyer cette lettre de la commission de l'agriculture, ainsi que son contenu, au professeur McEachran, inspecteur vétérinaire en chef du ministère de l'agriculture, dans le but d'obtenir l'avis professionnel et le rapport de ce fonctionnaire. Et M. McEachran de son côté soumit la lettre de la commission au Dr Adami, professeur de pathologie à l'université McGill de Montréal et autrefois du collège de Jésus, Cambridge, afin d'obtenir l'avis.

Le professeur McEachran exprima le regret de n'avoir pas eu l'occasion d'examiner une partie des poumons des deux animaux en question, que l'on disait, dans les termes précités, atteints de la pneumonie contagieuse. Il dit que les raisons alléguées dans la lettre de la commission étaient insuffisantes pour établir la conclusion énoncée :

"Nous sommes obligés de dire", dit-il, "que les experts de la commission se sont trop hâtivement formé une opinion dans la constatation d'une maille de la chaîne de la preuve scientifique à l'égard des deux animaux canadiens, et encore que cette bribe de preuve soit faible, à savoir "les parties marbrées", ignorant absolument les conditions et l'absence de la pleuro-pneumonie du pays d'où venaient les bestiaux, de même que la preuve établie par la clinique, le tout étant directement en opposition à leur opinion."

L'avis professionnel du professeur Adami comportait que les méthodes et les résultats obtenus par la commission n'étaient pas satisfaisants : Il dit :—

"Relativement à la lettre en question (celle de la commission de l'agriculture) elle nous dit que l'apparence caractéristique marbrée que l'on observe toujours dans

la pleuro-pneumonie contagieuse du bétail était très sensible sur une surface considérable d'un poumon. Elle ignore le fait que d'autres conditions en outre de la maladie contagieuse produiront la même apparence marbrée, avec accompagnement de pleurésie. Elle prétend qu'il n'y a qu'une seule maladie qui soit accompagnée de cette apparence. Elle dit que d'autres parties du même poumon offraient des symptômes de pneumonie, que, d'après leur diagnostic, les vétérinaires ont attribué à la mauvaise ventilation. Il serait très intéressant de savoir comment on est arrivé à ce diagnostic, si l'on s'est appuyé sur les changements anatomiques grossiers qui accompagnent la pneumonie déterminée par une mauvaise ventilation, ou sur les principes généraux et l'expérience profonde des lésions déterminées par une mauvaise ventilation prises à part des lésions provoquées par d'autres irritants pouvant provoquer l'inflammation des poumons.

“ Quant à l'autre poumon, la lettre se contente de dire que les vétérinaires ont constaté que dans certaines parties irritées il existait des lésions de pleuro-pneumonie contagieuse. * * * * *

“ En matière de pathologie et de science médicale, j'ai eu l'habitude, dans la majeure partie de mon existence, de traiter avec ceux-là qui présentent les témoignages qui sont à leurs yeux bien fondés, même s'ils sont contraires à leurs idées. Le contraire s'est si notoirement révélé dans la conduite des autorités vétérinaires, en Angleterre, que mon enseignement m'a peut-être rendu par trop impatient à l'égard de cette conduite. ”

Le soussigné approuve les avis professionnels exprimés et il constate que “ l'apparence marbrée ” dont on parle, bien qu'un “ trait caractéristique ” de la pleuro-pneumonie contagieuse, se trouve aussi dans d'autres maladies, et ne suffit pas en elle-même pour prouver la conclusion à laquelle la commission est arrivée. Une preuve remarquable de ce fait a été offerte à Votre Excellence dans un rapport de l'ancien ministre de l'agriculture, en date du 31 janvier dernier ; il y est dit qu'un cas de pneumonie a été provoqué par une substance étrangère, savoir : par une petite branche de rosier qu'un animal avait avalé et que l'on avait trouvée dans un poumon après qu'on eût abattu l'animal à un des abattoirs de Montréal ; cette petite branche était apparemment passée par les tubes des bronches. Le professeur Adami conserve le spécimen, et un dessin colorié de l'apparence du poumon est déposé au ministère ; ce dessin fait voir “ l'apparence marbrée ”, en tout semblable à celle qu'offraient les poumons des animaux abattus aux ports de débarquement en Angleterre et atteints de ce qu'on a cru être et de ce qu'on a appelé “ la pneumonie du transport ”, l'apparence étant la même que celle décrite dans la lettre de la commission de l'agriculture précitée.

Les communications du professeur McEachran et du professeur Adami (documents ci-joints) contiennent les rapports d'examen que l'on a fait de deux poumons d'animaux abattus à Stanbridge, dans les Cantons de l'Est de la province de Québec, et atteints de la pneumonie pyohémique, et ces communications offrent un surcroît d'informations intéressantes sur la question. Les faits établis par l'examen des animaux abattus à Stanbridge donnent une prépondérance décisive et claire à la position que le Canada a prise dès le début dans ce débat, à savoir, que “ l'apparence marbrée dont on parle, bien qu'elle accompagne la pleuro-pneumonie contagieuse et qu'elle en soit un “ trait caractéristique ”, se trouve aussi dans d'autres maladies.

Il faut aussi tenir compte du fait que de nombreux vétérinaires agissant sous la direction du ministère ont fait des études et des recherches les plus diligentes dans toutes les parties du Canada parmi les animaux, et ils n'ont pu trouver de maladie parmi les troupeaux d'animaux d'où sortaient ceux qui après les fatigues d'un long voyage par terre et par mer, avaient été abattus au débarquement et dont les poumons, d'après les vétérinaires impériaux, étaient atteints de pleuro-pneumonie contagieuse. On n'a jamais pu trouver de trace de cette maladie et on ne sait pas qu'elle ait existé en Canada. Il est impossible qu'une maladie aussi contagieuse parmi les bestiaux ait existé durant des années dans ce pays et que la chose en soit restée inconnue. Il est intéressant de comparer la position ainsi établie avec les termes de la conclusion du rapport de l'examen officiel fait par l'ancien ministre impérial de l'agriculture (M^r Gardner), aidé de praticiens éminents, après avoir entendu de nom-

breux témoins éminents de la profession. Voici comment s'exprimait cette conclusion :—

“Qu'il y a une ressemblance frappante, presque une identité, entre les apparences *post-mortem* des spécimens du *Toronto* et du *Mongolian* et celles qu'opposent les animaux atteints de la pleuro-pneumonie; (2) que le rapprochement des apparences de ces spécimens et celles qu'offrent la pleuro-pneumonie est beaucoup plus grand que dans le cas des maladies connues qui affectent les poumons du bétail; et (3) qu'aucune des apparences signalées chez les animaux malades canadiens peut-être considérée comme étrangère à la pleuro-pneumonie, ou comme indice d'une autre maladie qu'on n'a pas encore constatée.

On ne dit donc pas expressément que les lésions qu'on a trouvées étaient réellement celles de la pleuro-pneumonie contagieuse; mais qu'il y a “une ressemblance frappante, presque une identité.” Mais “l'identité” est réduite à néant lorsque l'on démontre que les apparences sur lesquelles on s'appuyait ont été retrouvées dans d'autres maladies.

L'absence de raison concluante de la position prise par les vétérinaires officiels impériaux ressort de l'examen des témoignages pris lors de l'étude officielle faite par les autorités impériales, et qui met à jour des contradictions importantes d'opinions professionnelles, ainsi que des faits connus qui existent en Canada, pris en rapport avec l'apparence des lésions provoquées par une cause inflammatoire qui pourrait survenir sans miracle dans les poumons d'animaux soumis aux fatigues d'un voyage de plusieurs milliers de milles en chemin fer et sur mer.

Une preuve importante de la santé des animaux en Canada se trouve dans les inspections que l'on fait avant le départ dans les ports maritimes canadiens. Le nombre total de gros bestiaux qui ont été ainsi examinés individuellement durant l'année expirée le 31 octobre dernier, a été, d'après le rapport du professeur McEachran, de 99,606, et cette inspection a été faite par des vétérinaires officiels expérimentés et compétents. Le nombre total d'animaux mis de côté a été de 140, et cela pour les raisons suivantes: 67 souffraient d'actinomyose; 57 étaient blessés; 15 étaient trop maigres pour l'exportation et 1 souffrait de la gale. La proportion de ceux qui pour toutes raisons étaient impropres à l'exportation était excessivement faible, soit 0.14 pour 100. La plupart de ces animaux en arrivant à ce point de leur voyage avaient parcouru de longues distances et subi de grandes fatigues, comme on l'a dit plus haut. On peut donc dire que cette épreuve est hautement favorable en ce qu'elle indique quelle est la santé des animaux en Canada.

L'on croit, et cette position est jugée d'une importance majeure dans l'exposé actuel, que s'il eut existé une maladie de poumon parmi les animaux du Canada, telle que la pleuro-pneumonie contagieuse, on aurait pu en constater au moins quelques cas lors des inspections du bétail exporté durant toute une saison.

Une autre preuve de la santé des animaux canadiens se trouve dans l'examen fait durant un mois des poumons du bétail gras abattu aux abattoirs publics de la province de Québec, des provinces maritimes, ainsi qu'à Toronto. Les rapports de ces examens sont ci-annexés. Ils font voir une absence totale de pleuro-pneumonie. Le professeur McEachran remarque “que l'on ne pouvait s'attendre à trouver des cas aigus de cette maladie, mais si elle eut existé dans la province on aurait assurément trouvé des parties enkystées de poumons.”

Le soussigné a l'honneur de soumettre à Votre Excellence que les informations de ce rapport et les conclusions qu'il établit corroborent et appuient naturellement le rapport de l'ancien ministre de l'agriculture sur le même sujet, en date du 31 janvier dernier, rapport qui a été officiellement transmis par Votre Excellence, sans cependant obtenir de réponse, tandis que l'embargo sur le bétail canadien se continue dans les ports d'arrivée en Angleterre, par raison d'une prétendue pleuro-pneumonie.

La position établie par le présent rapport trouve un regain de vigueur dans l'examen de l'exposé de faits du rapport précité de l'ancien ministre de l'agriculture, qui disait que, relativement aux 193,860 bestiaux canadiens abattus, à cette date, dans les ports de débarquement en Angleterre, après l'établissement de l'embargo dans l'automne de 1892, c'est-à-dire dans le cours de deux saisons, les lésions qu'on a

trouvées dans les poumons d'environ douze animaux n'ont donné lieu qu'à des soupçons; et encore lorsque M. Gardner, aidé d'experts, n'a examiné que deux cas sur les douze. On a dit que ces lésions portaient les marques caractéristiques particulières dont parle la lettre de la commission de l'agriculture qui fait l'objet de ce rapport, et l'on devait naturellement s'y attendre, vu les circonstances dans lesquelles les animaux furent abattus. On doit remarquer que dans la totalité de ces 200,000 animaux spécialement nommés par les vétérinaires officiels de la commission, on n'a pu découvrir un seul cas de pleuro-pneumonie enkystée, ce qui aurait été impossible, croit-on, si cette maladie eut existé en Canada. L'on peut ajouter que lorsqu'on a découvert des cas de lésions, en tant que l'on a pu obtenir l'histoire de ces animaux, il s'agissait d'animaux dont la constitution était minée par l'âge ou les fatigues.

De 1880 à 1892, date de l'embargo, il a été expédié du Canada en Angleterre 1,493,195 gros bestiaux, ainsi que le dit le rapport en question, et il n'a pas été découvert de pleuro-pneumonie contagieuse parmi eux. Si cette maladie eut existé en Canada on aurait pu en trouver des cas dans un aussi grand nombre de bestiaux, alors que le tout avait une entrée libre dans le Royaume-Uni.

Le soussigné prétend respectueusement qu'à raison de la réputation intacte qui a été établie, on ne peut soutenir que la pleuro-pneumonie contagieuse a existé parmi le bétail canadien qui a débarqué en Angleterre; et il ne peut comprendre comment on peut maintenir l'embargo pour cette raison.

Le soussigné expose de plus que si le gouvernement de Sa Majesté jugeait opportun, pour une raison quelconque, de ne pas permettre l'importation de bestiaux sur pied dans le Royaume-Uni, à titre de mesure générale pour protéger les animaux du pays contre la possibilité de contracter des maladies importées, il ne serait pas de son devoir de formuler des objections. Mais l'on trouve que la déclaration persistante de la commission de l'agriculture alléguant que l'on a constaté que le bétail canadien était atteint de pleuro-pneumonie contagieuse, quelque sincère qu'ait pu être la croyance des vétérinaires officiels impériaux à l'égard des lésions constatées, cette déclaration, dans ses conséquences, est tout de même de la nature d'un libelle dommageable, qui aliène des intérêts canadiens importants, et que les Etats-Unis, l'Allemagne et la Belgique ont donné comme motifs des restrictions auxquelles ces pays soumettent le transit ou l'importation des animaux canadiens en tant qu'il s'agit de leur territoire.

Le soussigné soumet donc respectueusement à Votre Excellence que pour les raisons énoncées il est d'avis que des représentations soient faites au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies dans le but d'obtenir un réexamen des conclusions auxquelles on est arrivé relativement à l'embargo du bétail canadien en Angleterre, à cause de la pleuro-pneumonie contagieuse que l'on prétend avoir découvert chez lui attendu que sous l'empire des règlements actuels le bétail exempt de maladie ou que l'on ne soupçonne pas atteint de maladie, est admis, ou, à titre d'alternative, que des modes différents et plus satisfaisants, tels que ceux que déclareraient suffisants des experts savants, soient adoptés pour déterminer la chose.

Le tout respectueusement soumis.

J. A. OUMET,
Ministre intérimaire de l'agriculture.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
OTTAWA, 27 novembre 1895.

RAPPORT SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX EN CANADA.

PAR LE PROFESSEUR D. M'EACHREN, M.V.F., DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE COMPARÉE, UNIVERSITÉ M'GILL, INSPECTEUR EN CHEF DES ANIMAUX POUR LE CANADA.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES ANIMAUX,
MONTRÉAL, 29 octobre 1895.

Le 12 septembre je transmettais la circulaire suivante sur l'inspection des poumons, aux inspecteurs de Montréal, Sherbrooke, Coaticook et Québec, dans la province de Québec; de Saint-Jean, dans le Nouveau-Brunswick; et d'Halifax, Truro et New-Glasgow, dans la Nouvelle-Ecosse, et j'annexe leurs rapports à la présente:—

“CHER MONSIEUR,—J'ai reçu instruction d'obtenir des renseignements dans le but de savoir s'il se trouverait des cas de pleuro-pneumonie contagieuse, ou toute autre espèce de pneumonie contenant des lésions semblables en nature à ceux de la pleuro-pneumonie contagieuse, dans les poumons de quelqu'un des bestiaux abattus aux abattoirs publics ou particuliers de votre région.

“Veuillez prendre avec les bouchers et autres personnes les arrangements nécessaires pour conserver les poumons de tous les bestiaux abattus, pour que vous en fassiez l'examen.

“Continuez un examen minutieux durant un mois. Vous êtes autorisé à payer une somme modique, si c'est nécessaire, pour assurer que la chose se fasse avec soin.

“Au cas où vous découvririez des poumons malades, offrant une ressemblance quelconque avec les lésions de la pleuro-pneumonie contagieuse, vous m'en transmettez immédiatement certaines parties enveloppées avec soin, conformément aux directions ci-inclus, et de proportion suffisante pour me permettre de constater exactement l'état, me transmettant en même temps par la poste toute information relative au cas dont vous pourriez avoir connaissance. Vous voudrez bien commencer dès que vous aurez pu faire les arrangements nécessaires.

“ D. McEACHREN.”

L'on verra par les rapports ci-joints que les poumons de 4,877 bestiaux ont été examinés, savoir:—

A Montréal, abattoir de l'est.....	1,846
do do de l'ouest.....	1,182
A Sherbrooke et Coaticook.....	172
A Québec	630
A Saint-Jean, N.-B.	534
A Halifax, N.-E.....	426
A Truro, N.-E.....	146
A New-Glasgow, N.-B.....	41
Total.....	4,877

Si l'on tient compte du fait que ces bestiaux sont achetés chez les cultivateurs et chez les petits commerçants de la campagne dans toutes les parties des diverses provinces du Canada, l'on peut dire qu'ils donnent une bonne idée de la santé du bétail canadien.

Ces rapports accusent une absence complète de pleuro-pneumonie. On ne pouvait s'attendre à découvrir des cas aigus de maladie, mais si cette maladie eut existé dans les provinces, on aurait découvert assurément des poumons dont certaines parties auraient été enkystées.

L'absence de la tuberculose, à l'exception de Québec, Halifax et Saint-Jean, N.-B., démontre que la maladie n'existe guère au Canada.

Cette exemption de maladies des poumons chez les bestiaux de ce pays est remarquable, et devra paraître extraordinaire à plusieurs. Le fait est pourtant exact, les inspections ayant été conduites par des hommes expérimentés, gradués de l'université McGill, à l'exception de deux, et en qui repose la plus grande confiance.

En référant à mon rapport annuel, on verra que la quantité de bestiaux qui ont été inspectés pour l'exportation a été de 99,606, savoir :—

De Montréal à Portland.....	1,834
do directement en Angleterre.....	93,321
do directement en France	1,810
D'Halifax	2,641

Ces chiffres sont pris des livres des inspecteurs du 1^{er} novembre 1894 au 1^{er} novembre 1895.

Ces animaux ont été choisis dans toutes les parties du Canada, comprenant le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, et ont été transportés sur des distances variant de 50 à 3,000 milles avant d'arriver aux ports d'expédition pour entreprendre leur voyage transatlantique.

Si la pleuro-pneumonie contagieuse eut existé dans quelque partie du Canada, on l'aurait découvert à quelque stage ou autre dans un si grand nombre de bestiaux provenant d'une aussi grande étendue de pays ; cependant, à l'exception de quelques cas de tuberculose, aucune maladie de poumons, pas même l'apparence de telle maladie, n'a été découverte par aucun des inspecteurs.

Animaux mis de côté à l'inspection :—

67 bestiaux pour actinomycose.

57 bestiaux infirmes ou blessés.

15 bestiaux trop maigres pour être expédiés.

1 animal ayant la gale.

Relativement au cas de pleuro-pneumonie contagieuse que l'on dit avoir été trouvée chez deux jeunes bœufs dans une cargaison de bestiaux expédiée de Montréal à Londres à bord du steamer *Hurona* :—

Ce steamer est parti de Montréal le 28 juin dernier, avec 427 têtes de bétail à bord, qui tous avaient été inspectés individuellement, et qui avaient été trouvés exempts de toute maladie. On a donc été surpris de recevoir une copie d'un télégramme de la part de sir Charles Tupper, haut-commissaire, informant le département que les officiers vétérinaires du bureau de l'agriculture avaient déclaré deux bouvillons atteints de pleuro-pneumonie contagieuse, de même que de recevoir son dernier message informant le département que c'était deux jeunes bœufs faisant partie des 114 têtes de bétail de M. James Eakens.

Il est très regrettable que par suite du retard à recevoir ces renseignements il a été impossible de retrouver de quelles fermes venaient tous ces animaux, d'une manière satisfaisante. On a fait tous les efforts cependant pour arriver à ce résultat, et on n'a pu découvrir aucune trace de maladie.

Il est aussi à regretter qu'on ne nous ait pas donné l'occasion d'examiner une partie des poumons que l'on dit avoir été affectés. Le seul renseignement précis que nous avons reçu est contenu dans une lettre qui avait été adressée au sous-secrétaire d'Etat, bureau colonial, signée par T. H. Elliot, dont une copie fut transmise par M. Bramston à sir Charles Tupper, et par celui-ci envoyée au département à Ottawa.

Cette lettre m'a été communiquée par le député du ministre de l'agriculture, et je l'ai renvoyée au professeur Adami, pathologiste de l'Université McGill, avec réquisition de vouloir bien me donner son opinion sur son contenu. J'ai l'honneur d'inclure pour votre information le rapport qu'il m'en a fait.

Il est digne de remarque " qu'aucun symptôme de maladie n'a été remarqué chez les deux animaux en question par l'inspecteur vétérinaire au port de Londres quand ils étaient vivants".

Il est aussi digne de remarque que sur les 427 têtes de bétail débarquées il n'y en a eu que deux qui aient été affectées d'une maladie "aussi contagieuse et fatale (d'après le professeur Brown) que la pleuro-pneumonie d'Europe". Il paraîtrait que la conta-

gion dans ce cas, par quelque circonstance heureuse, n'aurait pas été particulièrement active, comme on peut voir par le fait que la maladie ne s'est pas communiquée aux autres bestiaux qui se trouvaient en contact immédiat avec eux à bord du steamship.

Connaissant, comme nous le savons, que cette maladie n'existe pas en Canada, nous sommes forcés de croire que les experts du bureau ont formé une opinion trop à la hâte à trouver un chaînon de preuve scientifique, savoir, les surfaces marbrées, ignorant entièrement que cette maladie de la pleuro-pneumonie contagieuse n'existait pas dans le pays d'où ces animaux provenaient, de même que la preuve clinique, ce qui se trouve être en opposition directe avec leur opinion sur ce que dessus énoncé.

Le cas suivant de broncho-pneumonie pyohémique, accompagnée de pleurésie, faisant voir des lésions pathologiques tellement semblables à celle de la pneumonie contagieuse qu'elles ne peuvent être distinguées par le seul examen à l'œil nu, peut servir d'illustration sur l'incertitude de cette seule preuve.

M. A. C. Moore, M. V. F., de East Cambridge, apporta au collège partie du poumon provenant d'une vache qui avait été soignée pour une mastite, qui, quelques jours après, devint compliquée des symptômes de la pleuro-pneumonie aiguë, qui firent des progrès jusqu'à la fin de la deuxième semaine, lorsque l'animal mourut. Un examen post-mortem a révélé que le pis était dans un état avancé de suppuration, ayant une partie d'un trayon nécrosée et entourée de sinus contenant un pus malsain.

La cavité de la poitrine révéla une pleuro-pneumonie étendue. La partie du poumon qui m'a été apportée était pesante, enfonçant dans l'eau de suite, et en étant tranchée, montrait les espaces interlobulaires infiltrés de produits inflammatoires, formant des bandes blanches parsemées à la surface de taches nécrotiques, qui donnaient à la surface, étant coupée, une apparence marbrée en tout semblable à celle de la pleuro-pneumonie contagieuse. Les tubes bronchiques étaient en partie remplis d'une matière purulente et moitié liquide, qui s'écoula quand on eut tranché la surface.

J'ai une fois visité la troupeau avec M^r Moore, et j'ai fait un examen clinique de chaque animal, et je les ai tous trouvés, à l'exception d'un seul, en bon état de santé. Je me suis aussi assuré qu'aucune importation n'avait été faite dans le troupeau, et qu'aucun contact de pleuro-pneumonie contagieuse n'avait été possible; ayant éloigné l'animal malade en question, qui souffrait de mastite, à un état avancé de suppuration, avec nécrose de la partie centrale du trayon, je l'ai fait abattre, et j'ai constaté la présence d'une broncho-pneumonie suppurative, dont le rapport pathologique est donné par le professeur Adami, comme poumon n^o 2 ci-joint.

M. Moore a continué à visiter le troupeau pendant environ deux mois, a fait des rapports réguliers des températures, et le troupeau est aujourd'hui en parfait état de santé.

J'annexe en même temps le rapport du professeur Adami de son examen microscopique du poumon malade n^o 1, et qui confirme mon opinion que la maladie était une broncho-pneumonie pyohémique causée par le fait que les vaisseaux sanguins mammaires baignaient dans un fluide purulent; le pus étant dirigé vers les poumons produisait une broncho-pneumonie embolique purulente. Ce cas en est un d'une très grande valeur, et constitue un autre chaînon de la preuve tendant à faire voir que les lésions pathologiques dans les cas de pleuro-pneumonie contagieuse et non contagieuse, peuvent être tellement semblables qu'il est impossible de différencier l'une de l'autre par le seul examen microscopique, et sert à démontrer qu'un inspecteur qui prétend pouvoir décider à l'œil nu d'après les apparences seulement, peut facilement commettre une grave erreur.

D. McEACHRAN,

M. V.

A l'honorable J. A. OUMET,
Ministre de l'agriculture.

RAPPORT SUR LES POUMONS DE STANBRIDGE, P. Q.

PAR GEORGE ADAMI, PROFESSEUR DE PATHOLOGIE À L'UNIVERSITÉ M'GILL, MONTRÉAL,
ET ANCIEN ÉLÈVE DU COLLÈGE JÉSUS, DE CAMBRIDGE.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que le 4 septembre, alors que j'étais à Pictou, N. E., j'ai reçu de vous une petite bouteille contenant trois morceaux de poumon, dans de l'alcool, et étiquetée "Poumon de Stanbridge". J'avais déjà à cette époque fermé mon laboratoire à New-Glasgow, et il m'était conséquemment impossible d'en faire un examen immédiat; tout ce que j'ai pu faire a été de le renvoyer à Montréal, et d'attendre jusqu'à mon retour à cet endroit vers le milieu du mois. Depuis mon arrivée à Montréal j'ai reçu de vous une autre partie plus considérable du même poumon, en même temps qu'une partie considérable d'un second poumon, aussi de Stanbridge, que je désigne dans ce rapport comme poumon n° 2, le premier étant désigné comme poumon n° 1.

POUMON N° 1.

Bien que le spiritueux dans lequel ce poumon avait été conservé fut suffisamment fort, les tissus en étaient tellement mous qu'ils se brisaient facilement en étant manipulés. J'ai depuis appris de vous que l'animal d'où ce poumon provenait était mort depuis un temps considérable avant que ce poumon vous fut remis par M. Moore, M.V.F. J'ai réussi à les rendre plus fermes et en meilleur état pour l'examen en les plaçant pendant quelques jours dans du formalin.

A l'œil nu, les parties du tissu du poumon offrent des ressemblances très prononcées à la pleuro-pneumonie. Les liquides préservatifs ont beaucoup effacé les couleurs, mais il reste encore des surfaces hémorragiques très distinctes sur deux de ces morceaux, et les lobules sont clairement séparées les unes des autres par des bandes blanches et modérément fermes, variant en largeur de 1 à 3 mm.; cependant les bandes de 3 mm. sont rares.

Le plus gros morceau qui m'a été envoyé mesure 4 pouces par 3, et par $\frac{1}{2}$ pouce. C'est une partie à travers l'extrémité d'un lobe de l'organe, et la moitié périphérique est plus ferme et plus pâle, et présente un état de maladie chronique ou de plus longue durée continué que la moitié supérieure et intérieure. Celle-ci est plus molle et plus hémorragique, et montre de nombreuses petites surfaces de ramollissement.

Bien que l'apparence générale ressemble beaucoup sous plusieurs rapports à la pleuro-pneumonie contagieuse, il y a certaines différences très distinctes de ce qui est caractéristique de la vraie maladie. Ainsi en premier lieu, les bandes interlobulaires sont plus étroites que celles données par Roy* et autres auteurs comme étant la largeur ordinaire, la largeur moyenne dans le cas qui nous occupe étant plus rapprochée de 1 que de 4 mm. Secondement, même la partie la plus ferme du tissu malade contient des cavités qui sont de véritables cavités d'abcès, d'où une matière purulente s'est échappée, ou pouvait être extraite. La plus grande de ces cavités dans ce qui m'a été envoyé était de $\frac{7}{8}$ de pouce de longueur sur $\frac{3}{8}$ de largeur, et à environ $\frac{3}{4}$ de pouce à angles droits des premiers mesurages. A en juger par sa forme, cela représentait un procédé de suppuration existant dans 4 lobules contigus, et provenant de la fusion de surfaces brisées et contenant du pus.

Ces cavités n'étaient pas nombreuses dans la matière qui m'a été envoyée, cependant elles pouvaient être reconnues facilement; en outre, il y a de plus petites surfaces variant $\frac{1}{8}$ à $\frac{3}{8}$ de pouce à travers, contenant une substance blanchâtre comme de fromage épais, et bien que l'état de ces morceaux, comme je l'ai dit, était loin d'être bon, j'ai pu reconnaître ce qui paraissait évidemment être une substance suppurative entourant la petite bronche.

*C. S. Roy. Rapport sur l'histologie pathologique de la pleuro-pneumonie épizootique. *British Medical Association Report*, 1879, p. 15.

L'examen microscopique a été loin d'être satisfaisant, vu qu'il était presque impossible d'obtenir un bon coloris des sections, bien que le tissu, ayant été durci dans du formol, se coupait d'une manière satisfaisante. Cependant j'ai pu découvrir que la maladie qui s'était produite dans les poumons était de la nature d'une pneumonie suppurative bronchiale. Quelques parties colorées avec de la teinture de campêche, de même qu'avec du bleu méthylique, laissaient voir, en outre de larges surfaces de tissu brisé (qui aurait pu être, vu la pauvre qualité du coloris, purulent ou nécrotique), de plus petites surfaces qui étaient distinctement des abcès miliaires. Dans les régions où la maladie n'était pas aussi avancée, la présence d'une pneumonie du type catharral était aussi évidente, telle que celle en vérité qui se retrouve dans les cas de pleuro-pneumonie contagieuse, mais qui se reproduit aussi d'une manière aussi caractéristique dans le voisinage des taches de la pneumonie lobulaire aiguë, ou des abcès sur le poumon.

D'après les données de la bactériologie, les seuls micro-organismes reconnaissables étaient de larges bacilles de nature putréfactive.

D'après les apparences, tant macroscopiques que microscopiques du tissu malade, je n'ai aucune hésitation à dire qu'il présente les symptômes de la pneumonie pyohémique, ou en d'autres mots, un cas de broncho-pneumonie suppurative, comme il peut en survenir dans le cours d'une mastite aiguë suppurative et gangreneuse, maladie dont souffrait l'animal en question.

POUMON N° 2.

Cette partie du tissu du poumon étiquetée comme provenant aussi d'une vache tuée à Stanbridge, m'est parvenue le 17 septembre en bien meilleur état de préservation que la première. Ce spécimen était aussi la partie extérieure d'un lobe, 8 par 4 pouces de largeur, il était très pâle et anémique, sans un symptôme d'hémorragie nulle part. La moitié supérieure était normale, d'après toutes les apparences; la moitié inférieure présentait extérieurement une variété de varices ressemblant à une grappe de raisin, et ayant l'apparence d'une série de dilatations communiquant l'une avec l'autre. Ayant tranché cette partie, on a découvert une série de chambres ayant des cloisons minces mais fibreuses, et contenant un pus blanc, glaireux, d'une telle cohésion, qu'après la séparation, tout en se gonflant en dehors, il avait très peu de tendance à sortir des cavités. En disséquant ces kystes on a constaté que c'était des expansions irrégulières de la grande bronche communiquant à cette partie du poumon; un pus glaireux semblable s'étendait considérablement en remontant le long de cette bronche, de fait jusqu'au point où le poumon avait été séparé. Dans ce pus glaireux et demi-transparent qui ressemblait à de l'empois bouilli, on pouvait voir de tout petits corps d'une couleur blanche opaque. Ces petits corps étaient extrêmement denses, tellement denses qu'en essayant de couper les sections du tissu dans le celloïdin, le couteau ne pouvait pas passer à travers, et conséquemment ils sortaient de la section; ils ont en outre résisté à une pression considérable. En les traitant avec de l'acide dilué, des globules de gaz s'en échappèrent, indiquant qu'ils contenaient des sels calcaires. En les traitant avec une solution de potasse caustique, ils offrirent l'apparence d'une capsule relativement épaisse, dans laquelle se trouvait la masse calcaire de forme ovale. Ces corps étaient d'une égale grosseur d'une façon remarquable, la longueur variant de 0.5 et 1 millimètre, la majorité étant d'environ 0.75 millimètre de longueur. L'examen d'un grand nombre de ces petits corps m'a convaincu qu'ils étaient le plus probablement des œufs de quelques parasites qui seraient morts dans les tissus du corps, et seraient devenus calcinés.

Tandis que dans les moutons il se présente une forme de pneumonie due à la présence dans les alvéoles bronchiales et pulmonaires, de nombreux œufs de nématodes, la *Strongylus rufescens*. Je n'ai pu trouver dans les écrits que j'ai par devers moi de cas tout à fait analogue à celui-ci. Je n'ai pu non plus trouver aucun symptôme d'un vers adulte dans le reste du tissu du poumon qui m'a été expédié. En tout cas, ces corps ovales sont absolument trop gros pour être des nématodes, leur grosseur se rapprochant plutôt de celle des œufs et des larves de quelques insectes. Pour le présent, je dois donc me contenter de dire que le poumon est dans un état de broncho-ectasie, avec atrophie du tissu alvéolaire, et que le pus qui remplit les dilata-

Agriculture—Santé des animaux.

tions des bronches contient de nombreux corps calcifiés, qui sont probablement les œufs de quelques espèces inconnus. Si par des nouvelles études et plus d'examen de la matière je puis découvrir de nouveaux faits relativement à ce spécimen, j'en ferai rapport.

Je suis, etc.,

J. GEORGE ADAMI,
M.A., M.D.

LABORATOIRE PATHOLOGIQUE, UNIVERSITÉ MCGILL,
MONTRÉAL, 30 septembre 1885.

Au professeur D. McEachran, M.V.F., F.R.C.V.S., doyen de la faculté de médecine comparée, inspecteur en chef des animaux pour le Canada, Montréal et Québec.

(Copie d'une lettre communiquée au professeur Adami par le professeur D. McEachran.)

BOARD OF AGRICULTURE,
4 WHITEHALL PLACE, LONDON, S.W., 20 juillet 1895.

MONSIEUR,—Je reçois instruction du bureau de l'agriculture (*Board of Agriculture*) de dire, pour l'information de M. Chamberlain, que le 10 du courant le str *Hurona* est arrivé à Deptford, ayant à bord 427 têtes de bétail expédié de Montréal.

Les animaux ont été examinés en débarquant, mais l'inspecteur vétérinaire au port de Londres n'a trouvé chez eux aucun symptôme de maladie, étant vivants.

Il fait rapport cependant que lorsque ces animaux furent abattus, il y en a deux qui furent trouvés atteints de pleuro-pneumonie. L'inspecteur vétérinaire en conséquence envoya les poumons malades à ce département pour être examinés par les officiers vétérinaires du bureau, et le résultat de cet examen a été un rapport fait au bureau que l'on avait découvert dans les poumons de ces deux animaux des surfaces isolées dans lesquelles se trouvaient les lésions de la pleuro-pneumonie contagieuse. Ils déclarent en même temps que dans le grand lobe droit des poumons de l'un d'eux, il se trouvait une partie d'environ huit pouces carrés dans laquelle les taches marbrées toujours remarquables et caractéristiques dans les cas de pleuro-pneumonie contagieuse des animaux étaient bien marquées, et qu'il y avait aussi beaucoup de pleurésie sur cette partie malade.

Dans d'autres parties de ce même poumon, il y avait aussi l'existence d'une pneumonie qui devait être le résultat d'une mauvaise ventilation et qui n'était due à aucunes causes spécifiques.

Je suis, etc.,

T. H. ELLIOT.

Le sous-secrétaire d'Etat, bureau colonial.

LABORATOIRE PATHOLOGIQUE,
UNIVERSITÉ MCGILL, MONTRÉAL, 29 octobre 1895.

CHER DR McEACHRAN,—J'ai l'honneur d'accuser réception d'une copie de la lettre de M^r T. H. Elliot, du bureau de l'agriculture, au sous-secrétaire d'Etat, bureau colonial, datée 29 juillet 1895, concernant les deux cas de pleuro-pneumonie contagieuse prétendus avoir été découverts parmi les 427 têtes de bétail débarqués à Deptford du str *Hurona* le 10 juillet. Les renseignements donnés par cette lettre sont tellement maigres qu'il ne m'est pas possible, non plus qu'à qui que ce soit, d'arriver à une conclusion satisfaisante quant à la nature de l'état morbide des poumons affectés, d'après les déclarations de cette lettre. Je considère que nous devons comprendre que les officiers du gouvernement anglais en sont arrivés par simple inspection à la conclusion que les lésions découvertes étaient celles de la pleuro-pneumonie affectante (non contagieuse). Comme dans tous les cas suspects antérieurs, ces officiers n'ont pas cherché à démontrer que la pleuro-pneumonie existante fut d'une nature infectante. Dans les circonstances présentes il me semble inutile pour vous de faire

rapport que ce pays est exempt de pleuro-pneumonie contagieuse, ou pour moi de faire voir l'inefficacité absolue des méthodes employées par les officiers vétérinaires du bureau impérial d'agriculture pour déterminer ce que toutes les autorités reconnaissent être un sujet de diagnostic difficile et délicat.

Relativement à la lettre en question, elle nous dit que les surfaces marbrées toujours observées dans la pleuro-pneumonie contagieuse des animaux étaient bien marquées sur une partie considérable d'un poumon. Elle paraît méconnaître le fait que d'autres états de maladies, à part les maladies contagieuses, produisent les mêmes taches marbrées qui en sont la caractéristique, accompagnées de pleurésie. Elle paraît prétendre qu'il n'y a qu'une seule maladie qui se rapporte à ce symptôme. Elle dit que dans d'autres parties du même poumon il y avait la présence d'une pneumonie que les officiers vétérinaires ont assignée comme étant évidemment due à une mauvaise ventilation. Il serait très intéressant de savoir comment on en est arrivé à ce diagnostic, soit d'après de grands changements anatomiques—concomittants avec la pneumonie provenant d'une mauvaise ventilation, ou d'après des principes généraux et d'une profonde connaissance des lésions aggravées par une mauvaise ventilation, pour les distinguer de celles qui seraient aggravées par d'autres irritants capables de produire l'inflammation des poumons.

Relativement à l'autre poumon, la lettre ne dit rien de plus que les officiers auraient trouvé des surfaces isolées sur lesquelles il y avait des lésions de la pleuro-pneumonie contagieuse.

Depuis plus de dix ans vous avez compilé tous les faits qui se rapportent à la présence possible de la pleuro-pneumonie contagieuse en Canada, et depuis que les difficultés actuelles sont commencées, j'ai examiné chaque poumon suspect qui aurait été envoyé à Montréal. Ni vos recherches (je le crois fermement), ni mes études microscopiques n'ont révélé la présence d'un seul cas de pleuro-pneumonie contagieuse indubitable en Canada, ou sur des bestiaux venant du Canada. J'ai suggéré des méthodes d'opérer par lesquelles on pourrait arriver à déterminer d'une manière plus satisfaisante la difficulté, si les autorités anglaises voulaient satisfaire au sentiment public dans le Dominion. Ces méthodes, sans être absolues, offriraient cependant plus de chance d'en arriver à une conclusion juste quant à la nature de cette pneumonie "transitoire" (qu'elle soit contagieuse ou non), que le mode actuel de procéder qui est insuffisant; et quand bien même les résultats n'en seraient pas heureux, leur application, je n'en doute pas—serait acceptée ici comme un indice de bon vouloir à satisfaire aux désirs de la colonie. On n'a employé aucune des méthodes suggérées.

Durant le travail principal de ma vie, qui est l'étude de la science pathologique et médicale, j'ai été accoutumé de transiger avec des gens qui présentent une preuve, et qui acceptent librement telle preuve s'ils la trouvent bien fondée, même quand elle serait contraire à leurs prévisions. Le contraire a été si notoirement le cas dans l'action des autorités vétérinaires anglaises, que peut-être mon éducation m'a rendu par trop impatient à cause de telle action.

Je suis, etc.,

Le professeur D. McEACHRAN,
Collège vétérinaire, Montréal, Qué.

J. GEORGE ADAMI,
M.A., M.D.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES ANIMAUX,
MONTRÉAL, 20 octobre 1896.

CHER MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de faire rapport que j'ai examiné les poumons des bestiaux abattus à l'abattoir est de cette cité depuis un mois.

Durant le mois qui vient de s'écouler, j'ai examiné les poumons de 1,746 têtes de bétail, et je les ai tous trouvés exempts de maladie d'aucune espèce.

Je suis, etc.,

Le professeur D. McEACHRAN,
Inspecteur en chef, Montréal, Qué.

M. C. BAKER,
Inspecteur.

Agriculture—Santé des animaux.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES ANIMAUX,

MONTREAL, 30 octobre 1895.

MONSIEUR,—Suivant vos instructions, j'ai examiné durant le mois d'octobre les poumons de 1,182 bestiaux à l'abattoir de l'extrémité ouest d'ici, et je les ai trouvés exempts de toute maladie.

J'ai l'honneur, etc.,

Le professeur D. McEACHRAN,
Inspecteur en chef, Montréal, Qué.

CHARLES McEACHRAN,
Inspecteur.

QUÉBEC, P. Q., 25 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que conformément à vos instructions du 27 septembre dernier, j'ai fait un examen attentif des poumons de tous les bestiaux abattus dans cette cité. Cette inspection a eu lieu durant les quatre dernières semaines du mois. Six cent trente poumons (630) ont été examinés durant cette période.

Je suis heureux de pouvoir dire que je n'ai trouvé aucune trace de pleuro-pneumonie contagieuse. La seule maladie que j'aie rencontrée a été la tuberculose, dans une très petite proportion, environ 2 pour 100.

J'ai l'honneur, etc.,

Le professeur D. McEACHRAN,
Inspecteur en chef, collègue vétérinaire, Montréal, Qué.

J. A. COUTURE, *M. V. F.*

ST-JEAN, N.-B., 18 octobre 1895.

MONSIEUR,—Je me suis conformé aux instructions reçues de vous le 14 septembre d'examiner les poumons de tous les bestiaux qui seraient abattus ici, et de faire une recherche attentive de toute lésion qui pourrait indiquer quelque forme de pneumonie. Pour accomplir ce travail d'une manière satisfaisante, j'ai vu qu'il était nécessaire d'entrer en arrangement avec les hommes qui travaillent dans les abattoirs, afin de leur faire mettre de côté et de conserver tous les poumons provenant des bestiaux qui y seraient abattus, et il m'a fallu offrir à ces assistants des moyens de persuasion additionnels pour les empêcher de détruire aucune partie des viscères que les propriétaires ou gérants de ces abattoirs (privés) pourraient croire nuisibles à leurs intérêts; qu'importe qu'un inspecteur conduise ses travaux le plus ouvertement possible, on les considère toujours comme un système d'espionnage, et une tentative de s'ingérer dans leurs affaires. Le nombre de bestiaux abattus n'est pas très grand; le nombre total qui a été examiné, 534 têtes, amenées de toutes les parties des provinces maritimes, serait cependant une bonne épreuve pour savoir s'il existe quelque espèce de pneumonie contagieuse, et comme ces animaux se mêlent continuellement entre eux, le long des routes, étant conduits sur de très longs parcours de grandes routes, s'il y avait la moindre possibilité de l'existence de la pleuro-pneumonie contagieuse dans ces provinces, cette maladie aurait trouvé de nombreuses occasions et de puissants agents de transmission. Si l'on considère l'expérience des autres pays, il paraîtrait que la hache serait encore le seul moyen trouvé par les autorités pour enrayer la contagion, ou empêcher que la maladie ne prenne racine. Ce procédé n'a jamais été consigné dans les annales de cette province. Pour couper court, toutes maladies contagieuses parmi les bestiaux, les moutons, les pores, sont inconnues ici, et à l'exception de lésions tuberculeuses que l'on rencontre occasionnellement chez les vaches laitières de race, je n'ai jamais trouvé que les maladies de poumons fussent un facteur dans les maladies des animaux domestiques ici, et j'ai une très grande expérience qui s'étend à au delà de dix-sept années dans cette province.

Je sou mets respectueusement un état des animaux abattus et des poumons examinés.

J'ai l'honneur, etc.,

Le professeur D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.

JAMES H. FINK, *M. V. F.*

EXAMEN DES POUMONS AUX ABATTOIRS.

	Damery.	Cain.	McCarthy.
16 sept.....	9	20	9
“	20	18	7
“	18	22	11
“	28	20	13
“	20	..	14
4 oct.....	40	17	11
“	47	52	17
“	45	64	12
Total.....	227	213	94

Chaque poumon a été examiné séparément, puis lavé, débarrassé de toute matière étrangère, et examiné de nouveau. Cet examen était fait avec soin, et on n'a pas rencontré un seul cas de pneumonie. On a trouvé des symptômes indiscutables de formations tuberculeuses dans quelques cas, bien que la majorité des animaux ainsi atteints fussent propres au marché. Les symptômes *post-mortem* de la pleuro-pneumonie contagieuse me sont familiers, ayant passé un temps considérable à Long Island, New-York, à étudier la maladie en 1882, et ayant acquis une ferme certitude du caractère de la maladie, *ante* et *post-mortem*, il ne me faut pas grand temps pour la reconnaître.

Respectueusement soumis,
JAMES H. FINK,
M. V. F. pour Saint-Jean, N.-B.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
 BUREAU DE L'INSPECTEUR DES ANIMAUX,
 NEW-GLASGOW, N.-E., 17 octobre 1895.

MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus un rapport tabulaire de l'inspection des poumons des bestiaux abattus pour la table, à New-Glasgow et dans les environs, que je viens de compléter, et j'espère que vous le trouverez satisfaisant. Tous les poumons que j'ai examinés étaient dans un état normal.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Le professeur D. McEACHRAN, **GEO. TOWNSEND.**
 Inspecteur en chef des animaux, Montréal, Qué.

INSPECTION DES BESTIAUX.

TRURO, 18 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur l'exécution de mes devoirs, du 16 septembre au 17 octobre 1895.

Le 16 septembre, j'ai fait des arrangements avec tous les bouchers de Truro et des environs pour leur faire conserver les poumons de tous les bestiaux abattus pour mon inspection. J'ai visité les abattoirs suivants qui appartiennent à MM. McKenzie et Boomer, Ros et McKay, sur le chemin de Pictou; de Cutten Bros., au Lower Village; de Bentley et Crowe, de Clifton; de Crowe et C^{ie}, d'Onslow, et de Geo. McLeod, de Biblehill.

J'ai fait des visites régulières chaque jour subséquent à ces différents endroits, et j'ai examiné les poumons de tous les bestiaux qui y étaient abattus—en tout, 146.

Je trouvai tous les poumons en état de santé. J'ai examiné chaque poumon avec beaucoup de soin, et je n'ai pu trouver le moindre symptôme d'irritation, ni de lésion quelconque de pneumonie.

Je puis mentionner que la plupart des bestiaux abattus venaient de toutes les parties de la Nouvelle-Ecosse.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

THOS. CHALMERS, M. V.

Le professeur D. McEACHRAN, M.C.R.M.V.
 Inspecteur en chef des animaux, Montréal, Qué.

Agriculture—Santé des animaux.

HALIFAX, N.-E., 31 octobre 1895.

MONSIEUR—Conformément à votre lettre-circulaire du 12 septembre, me donnant instruction d'examiner les poumons de tous les animaux abattus par les bouciers à Halifax pendant un mois, et de vous faire rapport de l'état dans lequel se trouvaient ces poumons, j'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai commencé mon examen le 17 septembre, et l'ai terminé le 17 octobre, ayant examiné en tout 246 paires de poumons, suivant le tableau que je vous en envoie, et qu'à l'exception de la tuberculose dans six cas, je les ai tous trouvés exempts de maladie.

WM JAKEMAN, *M. V. F.*

Inspecteur des animaux pour le port d'Halifax, N.E.

Le professeur D. McEACHRAN,

- Inspecteur en chef des animaux,
Montréal, Qué.

COATICOOK, 30 octobre 1895.

MONSIEUR,—En conformité de votre lettre d'instructions du 14 septembre ultimo, j'ai fait l'inspection demandée pendant quatre semaines, du 23 septembre ultimo au 24 octobre courant, et j'ai soigneusement examiné tous les poumons des bestiaux abattus pour la table aux abattoirs de la cité de Sherbrooke et des environs, ainsi que de Coaticook, et j'ai l'honneur de faire rapport qu'il n'a été trouvé aucune lésion des poumons. Ces bestiaux avaient été amenés de très grandes distances, et d'une étendue de pays considérable, comprenant les comtés de Sherbrooke, Richmond, Compton et Stanstead.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. A. DUNTON, *M. V. F.*

D^r D. McEACHRAN, *M. V. F.*,
Montréal, Québec.

RAPPORT DU PROFESSEUR ANDREW SMITH, *M. C. R. M. V.*, DU COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DE
TORONTO, ET INSPECTEUR D'ANIMAUX DU GOUVERNEMENT POUR LA
PROVINCE D'ONTARIO.

BUREAU DE L'INSPECTEUR VÉTÉRINAIRE DU GOUVERNEMENT
POUR LA PROVINCE D'ONTARIO.

TORONTO, 24 octobre 1895.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions reçues, nous avons, mes assistants et moi-même, examiné à différents abattoirs dans cette cité, du 19 septembre au 23 octobre, les poumons de trois cent quatre bestiaux abattus à ces abattoirs, et nous n'avons trouvé aucun symptôme de tuberculose ou de pleuro-pneumonie contagieuse, ni d'aucune maladie qui leur ressemble.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ANDREW SMITH,
M. C. R. M. V.

M. J. LOWE,
Sous-ministre de l'agriculture,
Ottawa, Ont.

N° 29.

Etat du nombre de moutons importés à la quarantaine des bestiaux à la Pointe-Lévis en 1895 (jusqu'à date), 25 octobre 1895.

Date de l'arrivée.	Steamer.	Ligne.	D'où.	Hampshire.		Shropshire.		Cotswold.		Southdown.		Oxford.		Leicester.		Cheviot.		Propriétaire.	Adresse.	Date du départ.	Date du débarquement.	
				Brebis.	Bœufs.	Brebis.	Bœufs.	Brebis.	Bœufs.	Brebis.	Bœufs.	Brebis.	Bœufs.	Brebis.	Bœufs.	Brebis.	Bœufs.					Brebis.
1895.																						
26 avril	Marrissa.....	Dominion.	Liverpool	1	2	1	3	1	5	6	3 J. A. S. MacMillan.	Brandon, Man.	17 avril.	13 mai	
29 juill.	Lake Ontario.	Beaver	do	6	9	15	..	2	4	6	10	2	2	Robt. Miller.....	Brougham, Ont.	20 juill.	12 août.	
29 do	do	do	do	4	6	4	6	Geo. McKeown.....	Sussex Wis., E.-U.	do	12 do	
29 do	do	do	do	2	29	31	..	2	4	2	5	Geo. Allen et Fils.	Allexton, Ill., E.-U.	do	12 do	
19 août.	Lake Superior.	do	do	6	27	33	James Cooper.....	Kippen, Ont.	do	2 sept.	
24 sept.	do	do	do	38	194	232	The Standard Meat & Live Stock Co.	Rawlins, Wyo., E. U.	10 août.	10 oct.	
21 oct.	Sardinian.....	Allan.	do	3	9	12	2	9	11	4	6	10	..	1 Rufus H. Pope.....	Cookshire, Qué.	10 oct.	10 oct.	
	Total.....			38	194	232	15	67	82	3	9	12	2	9	11	4	6	1	1	1	1	350

J. A. COUTURE, M. V. F.,
Sous-inspecteur.

N° 30.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DE LA POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

(L. W. HERCHMER.)

RÉGINA, 8 novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer, pour votre information, la substance des rapports de tous les officiers de la police à cheval du Nord-Ouest en charge de la quarantaine des bestiaux dans les Territoires.

Le nombre des bestiaux reçus en quarantaine a été beaucoup moindre que les années précédentes, et en ce qui concerne les bestiaux domestiques, il s'est produit une amélioration bien marquée, surtout parmi ceux destinés à la laiterie.

On a pris toutes les précautions possibles pour mettre en vigueur les règlements de la quarantaine généralement le long de la frontière, et l'on a donné professionnellement l'attention la plus attentive aux bestiaux actuellement en quarantaine, afin d'empêcher tout animal malade d'entrer dans le pays, et jusqu'à présent tous ceux qui ont été libérés étaient en parfait état de santé.

Quelques cas de tuberculose ont été soupçonnés à Wood-End, et un sujet qui en était atteint sans aucun doute a été abattu; il y en a plusieurs autres qui sont à attendre les instructions.

D'après les rapports, les colons sont bien satisfaits de l'état de leurs bestiaux, quand ils sont libérés, et bien peu d'accidents ne sont arrivés durant la quarantaine.

A Wood-Mountain il y a eu très peu de bestiaux en quarantaine; c'était des bestiaux venant des ranches; et il est peu probable qu'il en vienne d'autres avant longtemps; les patrouilles font rapport qu'ils ont été moins dérangés que d'habitude par les bestiaux américains, qui paraissent cependant augmenter très rapidement plus à l'ouest.

A Maple-Creek il n'y a pas eu de bestiaux de mis en quarantaine. Une compagnie française a voulu en faire entrer quelques centaines de têtes en quarantaine qu'elle voulait ramener des Etats-Unis, mais en étant informée qu'elle devait en supporter toutes les dépenses, etc., elle les a relâchés de l'autre côté de la frontière.

A Lethbridge, il n'y a eu qu'une petite quantité de bestiaux de mis en quarantaine de la manière ordinaire, mais on a "réuni" un troupeau très considérable de bestiaux venant des Etats-Unis, justement au sud de Dunmore, et on l'a tenu en quarantaine jusqu'à ce qu'il fut libéré sur paiement de l'amende, et renvoyé aux Etats-Unis.

A Macleod, 686 têtes de bétail ont été mis en quarantaine, et tous (à l'exception de sept qui ont été mis en fourrière dans un pâturage de la police, sur votre plainte, jusqu'à l'expiration des 90 jours) ont été libérés, et les propriétaires exonérés.

Le surintendant Steele fait rapport qu'à Macleod, durant la saison, 2,446 têtes de bestiaux américains, qui avaient dépassé la frontière, en se dirigeant vers le nord, ont été saisis par notre patrouille, pour évasion aux règlements de la quarantaine, et retenus en attendant les ordres pour en disposer. Un lot de 1,200 têtes de bétail, qui faisaient partie du "rassemblement" du printemps, ont été relâchées tout de suite; 795 ont été libérées subséquemment, en par les propriétaires payant toutes les dépenses encourues, et le reste s'est échappé des bouviers durant une sévère tempête de neige. Il n'y aurait eu aucun avantage à gagner pour les propriétaires de ces bestiaux de les laisser se diriger vers le nord, s'ils avaient vendus les bouvillons ici, vu que le prix du bœuf est beaucoup plus élevé aux Etats-Unis qu'ici cette année, bien que dans les deux pays le meilleur bœuf soit expédié en Angleterre; ceci est dû, je présume, à la compétition beaucoup plus forte parmi les acheteurs aux Etats-Unis; mais la plupart de ces bestiaux étaient des vaches et de jeunes animaux qui auraient

trouvé de meilleurs pâturages et de meilleure eau, ce qui explique la tendance de ces bestiaux à se diriger vers le nord de notre pays.

Le surintendant Steele fait aussi rapport que durant l'été 308 têtes de moutons ont été amenées du Montana par MM. Maunsell Bros., de Macleod, pour l'abattoir. Ces animaux ont été inspectés par notre vétérinaire, à cet endroit, et il les a laissés passer.

Durant toute la saison on s'est efforcé d'amoindrir les dépenses, et en même temps de remplir les exigences du service de la quarantaine d'une manière effective.

Il y a eu très peu de pertes cette année par suite du charbon, mais il y a eu une augmentation marquée d'actinomycose ou sarcome de la mâchoire, et on a abattu plusieurs animaux qui souffraient de cette maladie.

Il n'y a pas de doute que cette maladie fait des progrès dans les territoires, et dans l'intérêt du pays en général on devrait introduire des règlements sévères tout de suite pour l'enrayer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. W. HERCHMER,
Commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest.

A l'honorable,
Le ministre de l'agriculture,
Ottawa.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR WILSON.

ESTEVAN, 31 octobre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, conformément à vos instructions, mon rapport sur la quarantaine d'Estevan, du 30 novembre 1894 au 31 octobre 1895, et de vous dire que 183 têtes de bétail ont été retenues pour être examinées.

La santé générale des animaux a été exceptionnellement bonne, et il n'est survenu que deux décès, savoir : une vache dont la mort a été causée par une fracture dans la hanche, et un jeune veau par suite d'une ruade dans l'enclos. Les pluies abondantes de cette saison ont produit d'excellents pâturages. On a recherché des symptômes de la tuberculose durant cette saison, et jusqu'à présent plus de 53 animaux ont subi l'épreuve. A l'exception de trois, tous ces animaux ont été déclarés exempts de maladie.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JAMES O. WILSON,
Inspecteur.

Au commissaire
de la police à cheval du Nord-Ouest.

DIVERS.

N° 1.

RAPPORT SUR L'ACIDE PHOSPHORIQUE DANS L'AGRICULTURE.

Par FRANK T. SHUTT, M.A., F.I.C., F.C.S., chimiste en chef des stations agronomes du Canada.

Lorsque les progrès de la science qui se sont opérés durant le siècle présent auront été publiés, je crois fermement que malgré les découvertes utiles et brillantes en fait d'électricité et de physiologie, et les exploits merveilleux du génie durant l'époque actuelle, on constatera que durant les quatre-vingt-dix dernières années la chimie a plus contribué aux choses nécessaires et aux choses luxueuses de la vie, et plus contribué à l'économie et au confort de l'existence, à la civilisation et au progrès du monde, qu'aucune autre science naturelle ou physique. L'agriculture est le plus ancien des arts, mais ce n'est que depuis l'époque la plus récente qu'elle a été élevée au degré de la science. La science de l'agriculture date du jour où l'art de la culture a commencé à être étudié au moyen de la chimie, et les chimistes ont cherché par l'analyse à connaître la formation des plantes et des animaux, pour comprendre la nature et les sources de la nourriture végétale, et les choses requises pour les animaux, de même que pour comprendre les changements multiples qui se produisent à ce sujet, lorsque ces changements sont amenés par la vie végétale et animale. Ce jour a été vu par quelques personnes encore vivantes.

Quelque intéressante que soit l'histoire de la naissance et du développement de la science agricole, je ne me suis pas proposé d'en faire une étude aujourd'hui, pas même dans ses grandes lignes. Je me contenterai d'énoncer seulement une ou deux vérités fondamentales de la science agricole, pour la connaissance desquelles nous devons remercier la chimie. Leur solution pourra nous faire comprendre plus clairement la question que nous avons à considérer aujourd'hui,—savoir, l'acide phosphorique dans l'agriculture.

Premièrement, donc, la chimie a démontré le fait que les plantes ont besoin de nourriture pour maintenir leur existence, leur développement et leur reproduction. Leur accroissement en pesanteur est dû à l'assimilation des matières nutritives, cette assimilation étant le résultat de l'exercice de certaines fonctions vitales.

Secondement, il a été établi que cette nourriture s'obtient pour les plantes (qui, naturellement, comprennent toutes les récoltes de la ferme), partie de l'atmosphère et partie du sol. Quant à la première, la nature y pourvoit toujours en abondante quantité; mais quant au dernier—la nourriture provenant du sol—l'agriculteur intelligent doit y voir, de manière que sa semence soit approvisionnée d'une nourriture abondante et fournie d'une façon convenable. Un sol vierge fertile est un magasin ou une banque dans lesquels sont déposés de vastes approvisionnements de matériaux propres à être convertis par l'action de la vie végétale en des produits alimentaires précieux pour l'homme et les animaux. Ces munitions, cependant, ne sont pas inépuisables. Chaque récolte moissonnée doit nécessairement diminuer le montant de nourriture végétale dans le sol. La science affirme et la pratique corrobore ce fait, que de moissonner continuellement et de vendre les produits de la ferme sans rapport concomitant de ces éléments extraits par les racines de la moisson, produira invariablement et inévitablement une diminution dans le rendement, et finalement, l'épuisement du sol à tel point que la culture ne sera plus profitable. La chimie donc, en agriculture, fait ressortir cette vérité: *Ex nihilo nihil fit.*

La science et la pratique ont démontré que sur les éléments de la nourriture végétale provenant du sol, il est généralement nécessaire que de n'en remplacer que trois pour maintenir la fertilité. Les autres constituants, bien qu'également indispensables, sont généralement présents en quantités suffisantes dans le sol pour les besoins de la semence d'une ferme ordinaire. Ces trois constituants sont le nitrogène, l'acide phosphorique et la potasse, et sont connus comme les "éléments essentiels de la fertilité". Les fumiers et les fertilisants sont donc des approvisionneurs de nourriture végétale, et tirent leur valeur principale de la quantité de ces constituants essentiels qu'ils peuvent contenir. Leur fonction principale est donc de fournir le nitrogène indispensable, l'acide phosphorique et la potasse au sol. Ces éléments de nourriture végétale ont été nommés dans l'ordre de leur valeur commerciale, et de leur importance en agriculture.

Pour mentionner brièvement le nitrogène, nous devons noter l'aide précieux rendu par la chimie à l'agriculture par la découverte récente que les légumineux ont le pouvoir de s'approprier et d'assimiler le nitrogène atmosphérique libre et dégagé de toute autre substance. Les légumineux comprennent le trèfle, les pois, les fèves, les vesces, etc., et d'après ce que l'on en sait jusqu'à présent, ce sont les seules plantes qui ont cet important et précieux pouvoir. Ce serait sortir de notre sujet de discuter comment cette assimilation a lieu, mais qu'il me soit permis de dire que la culture la plus étendue des légumineux connue pour servir d'engrais aux fermes canadiennes fera voir que c'est la méthode la plus économique, et qui peut être employée en permanence pour enrichir les sols appauvris en leur prouvant cet important élément, le nitrogène.

Relativement à la potasse, je n'ai qu'à mentionner que nous avons dans les cendres de nos bois une source précieuse de ce constituant. Nous, en tant que peuple agricole, nous n'avons pas encore réalisé le fait qu'en vendant les cendres de nos bois de l'autre côté de la frontière nous nous dépossédons de notre droit d'aïnesse pour un plat de lentille. Notre approvisionnement de ces cendres de bois diminue rapidement, et le temps n'est pas éloigné où nous aurons à remplacer la potasse ainsi perdu pour nos terres par les sels des mines de Stassfort.

LA PRÉSENCE DE L'ACIDE PHOSPHORIQUE DANS LA NATURE.

On peut prétendre que puisque l'acide phosphorique est indispensable à la vie des plantes, et que la vie végétale est tellement répandue, la présence de ce constituant dans le sol est bien plus près d'être universelle. L'acide phosphorique, principalement à l'état de phosphate de chaux, se trouve dans beaucoup de rochers, dans le feldspath, le granit, le gneiss, le syénite, le trachyte, le dolérite, le diorite, la dolomie, etc., dont la moyenne varie de .09 à 1.7. La désintégration et la décomposition des matières rocheuses sont rangées parmi les principaux facteurs de la formation du sol. C'est par là que nous obtenons les bases minérales du sol, ce qui fait qu'il est facile de trouver dans ces matières la présence de l'acide phosphorique. On a constaté que les plus vieilles pierres sont plus riches en ce constituant que celles de formation récente. En connaissant ainsi le caractère de l'origine des roches, nous pouvons nous former une idée de la richesse du sol relativement à cet élément.

LA MOYENNE DE L'ACIDE PHOSPHORIQUE DANS LE SOL.

La plupart des auteurs portent à deux dixièmes de 1 pour 100 comme étant la quantité d'acide phosphorique que l'on trouve dans une bonne terre fertile. Ils prétendent en outre que la moitié de cette quantité représente l'acide phosphorique que l'on trouve dans un sol d'une fertilité ordinaire, tandis qu'une terre exceptionnellenent riche en contient de 3 à 5 pour 100.

Le tableau ci-joint donne la moyenne d'acide phosphorique à la surface de 40 sols différents et dans 16 sous-sols, obtenue dans les différentes provinces du Canada.

Agriculture—Acide phosphorique.

ACIDE PHOSPHORIQUE DANS LES SOLS VIERGES DU CANADA.

Numéro.	Province.	Localité.	Surface ou sous-sol.	Nature du sol.	Pour-cent d'acide phosph.
1	Colombie-Britannique.	Débarcadère de Ladner.	Surface.	Dépôt d'alluvion.	27
2	do	Chilliwack.	Sous-sol.	Argile compacte.	13
3	do	Vallée de la Squamish.	Surface.	Glaise sablonneuse.	20
4	do	Alberni.	do	Glaise.	08
5	do	Ferme exp., Agassiz.	do	Argile et sable.	23
6	do	2e do do	do	do	13
7	do	Verger, do	do	do	18
8	do	do do	do	do	25
9	do	Pitt-Meadows.	do	Dépôt d'alluvion.	48
10	do	do	Sous-sol.	Sable jaune.	13
11	T. N.-O.	Walsh-Flats.	Surface.	Glaises.	17
12	do	do	do	do	16
13	do	Tilley.	do	Terrain sablonneux.	13
14	do	do	do	do	17
15	do	Buttes Vermillion.	do	Mat. roch. non décomp.	16
16	do	do	do	do do	18
17	do	Yorkton.	do	Glaire sablonneuse noire.	20
18	do	do	Sous-sol.	do do	09
19	do	Calgary.	Surface.	do	17
20	do	Saskatoon.	Sous-sol.	Argile.	10
21	do	Tp. 22, 26e rang, 2 O.	do	Argile calcaire.	12
22	do	2 et 3, 34, 35, tp. 29, r. 24, 2 O.	do	do	11
23	Manitoba.	Sec. 31, tp. 4, 1er rang O.	Surface.	Marne noire.	27
24	Ontario.	Muskoka.	do	Glaire sablonneuse légère.	26
25	do	do	do	Glaire sablonneuse.	10
26	do	do	Sous-sol.	do	17
27	do	do	Surface.	Glaire sablon. gris pâle.	17
28	do	do	Sous-sol.	do	08
29	do	Russell.	Surface.	Glaire sablonneuse grise.	21
30	do	do	Sous-sol.	Sablonneux jaune pâle.	10
31	do	do	Surface.	Glaire sablonneuse grise.	09
32	do	Walkerville.	do	do	12
33	do	Muskoka.	do	Sablonneuse et légère.	17
34	do	do	Sous-sol.	do	17
35	do	Port-Arthur.	Surface.	Glaire sab. d'un gris rouge.	14
36	do	14e lot, 10e con., tp. Brunel, Muskoka.	do	Glaire.	16
37	do	Muskoka.	Sous-sol.	do	09
38	Québec.	Arthabaska.	Surface.	Glaire sablonneuse.	16
39	do	do	Sous-sol.	do	17
40	do	do	Surface.	Terre noire.	22
41	do	do	Sous-sol.	Sol sablonneux gris.	31
42	do	Sainte-Adélaïde-de-Pabos.	Surface.	Sol sablonneux rouge.	04
43	do	do do	do	do do	07
44	do	Saint-Clet.	do	Glaire sab. d'un gris noir.	32
45	do	do	Sous-sol.	do	29
46	do	Saint-Ignace-du-Nominingue.	Surface.	Glaire compacte.	18
47	do	do do	Sous-sol.	do	18
48	do	Saint-Pierre, Joliette.	Surface.	Glaire argileuse noire.	27
49	do	do	Sous-sol.	do	28
50	do	Maria, Bonaventure.	Surface.	Sol jaune.	18
51	Nouveau-Brunswick.	Ristigouche.	do	Sol jaune pâle.	08
52	do	Marais de Sackville.	do	do	15
53	do	do	do	do	17
54	Nouvelle-Ecosse.	Cumberland.	do	Sol sablonneux.	06
55	do	Mabou S.-O.	do	do	09
56	I. P.-E.	Comté de King.	do	Glaire sablonneuse légère.	09

Ces résultats ont été comparés et recueillis des rapports annuels du département de la chimie de la ferme expérimentale, où l'on peut voir les analyses complètes des différents sols, telles que faites dans notre laboratoire à Ottawa.

Les échantillons examinés ne représentent aucunement ce que l'on pourrait appeler "le caractère provincial" de ces différents sols; ce serait impossible d'obtenir ce résultat avec la quantité limitée de ces échantillons. Ils représentent cependant

d'une manière juste d'assez grandes étendues de terres non cultivées et non engraisées dans les différentes provinces.

Les moyennes ci-dessus consignées peuvent être considérées celles de la présence "totale" de l'acide sulfurique; qui aurait été constatée d'après le traitement de ces différents sols au moyen de l'acide hydrochlorique, et selon la méthode suggérée par l'Association des chimistes agricoles officiels des Etats-Unis. Je ne discuterai pas ces données en détail, mais je puis attirer l'attention sur la haute qualité d'acide phosphorique contenue dans les terrains d'origine alluviale de la Colombie-Britannique, et dans ceux des prairies vierges du Manitoba. Nous obtenons comme moyenne du tableau ci-dessus, le pourcentage suivant d'acide phosphorique:—

Sols de surface (40).....	17
Sous-sols (16).....	15

Prenant que le poids du sol de surface à une profondeur de neuf pouces sur une acre soit de 2,500,000 livres, nous arrivons à une pesanteur moyenne de 4,420 livres d'acide phosphorique sur cette surface. Dans les sols de surface d'origine alluviale, et de prairie, la pesanteur de l'acide sulfurique serait encore beaucoup plus grande, spécialement si l'on considère la grande profondeur de ces sols.

ÉTAT DE L'ACIDE PHOSPHORIQUE DANS LES SOLS.

L'acide phosphorique naturel du sol, la plupart du temps, ne se trouve pas dans un état profitable pour les plantes. Il s'y trouve comme le phosphate de chaux, le fer et l'alumine—composés pratiquement insolubles dans l'eau.

Conséquemment, bien que nous ayons des données d'analyse concernant ce que l'on pourrait appeler "la richesse totale" en acide phosphorique, ces données d'analyse, comme on les obtient d'ordinaire, ne nous donnent pas de renseignements sur le degré de l'utilité de cet acide phosphorique pour la nourriture des plantes. Les plantes requièrent que leur nourriture soit dans un état soluble, ou dans un état tel qu'elles puissent la rendre soluble par l'exsudation acide de leurs racines. Il suit de là que la fertilité d'un sol ne peut pas toujours se mesurer par la somme de ses constituants. Ainsi, comme il a été observé, plusieurs fermes dont le sol contenait un montant d'acide phosphorique total équivalant à deux tonnes ou plus par acre, ont donné un rendement beaucoup plus considérable par l'emploi de 2 ou 3 cent livres de superphosphates contenant, disons, de 30 à 50 livres d'acide phosphorique soluble.

Le tableau suivant donne le poids de l'acide phosphorique absorbé par acre par les différentes récoltes y mentionnées. Les quantités qui y sont données ont été calculées d'après des données chimiques certaines d'après une supputation moyenne des rendements dans les provinces. Avec une bonne culture, les rendements énumérés ici seraient de un à deux tiers plus considérables:—

POIDS DE L'ACIDE SULFURIQUE ABSORBÉ DU SOL PAR ACRE PAR DIFFÉRENTES RÉCOLTES—EN MOYENNE,

	Livres.
Blé, 20 boisseaux, battu—Grain et paille.....	15·7
Orge, 25 boisseaux, battue—Grain et paille.....	14·0
Avoine, 35 boisseaux, battue—Grain et paille.....	15·6
Fourrage de maïs, 11 tonnes.....	32·5
do trèfle, une tonne et demie sèche.....	15·0
Navets (10½ tonnes)—Navets et feuillage.....	27·3
Betteraves (10 tonnes)—Betteraves et feuillage.....	28·0
Carottes (8½ tonnes)—Carottes et feuillage.....	21·8
Pommes de terre (3 tonnes)—Pommes de terre et feuillage.....	14·5

Nous voyons donc que la moyenne annuelle d'acide phosphorique requise pour les produits d'une ferme est dans les environs de 20 livres par acre. Nous pouvons inférer de là—pourvu que l'acide phosphorique naturelle du sol fut profitable, même à un degré passable,—qu'une addition de superphosphate serait inutile et même non profitable. Tel n'est pas le cas cependant, comme il a déjà été dit. L'explication en est que l'acide phosphorique du sol, bien que souvent présent en quantité considérable, ne devient profitable à la récolte que très lentement.

En conséquence, je le répète, la fertilité du sol dépend plutôt de la proportion qu'il renferme de substances nutritives des plantes que de son pourcentage total. L'épuisement du sol est principalement la perte, par suite d'une succession rapide de récoltes, de l'accumulation des éléments immédiatement disponibles qui s'y trouvent contenus. En se servant des engrais, notre but est de les y replacer dans des conditions telles que les plantes puissent en bénéficier immédiatement.

SOLUBILITÉ DES PHOSPHATES.

A propos de la solubilité des phosphates minéraux dans l'eau du sol, Warrington dit : " Une partie de phosphate tricalcique pur se dissout dans 6,788 parties d'eau, saturée d'acide carbonique." D'après les expériences faites dans notre laboratoire à Ottawa, au sujet de la solubilité des phosphates bien pulvérisés, il appert que l'acide phosphorique, équivalent à cinq pour cent de phosphate tricalcique, est devenu soluble en traitant cinq grammes, pendant trois heures, au moyen de 150 centigrammes d'eau à travers laquelle on a fait bouillonner de l'acide carbonique. Une calcination préalable du phosphate pulvérisé a augmenté sa solubilité quand on l'a soumis au traitement précédent. Dans un cas, de l'acide phosphorique équivalent à .45 pour cent du phosphate tricalcique a été dissout. D'après ces données, il est évident que les parcelles de pierres de phosphate telles qu'elles se trouvent dans le sol pas plus que l'apatite pulvérisée ne peuvent fournir par elles-mêmes, en aucun temps, plus que de très petites quantités d'acide phosphorique utilisable.

Nous pouvons maintenant étudier la solubilité de l'acide phosphorique du sol dans l'exsudation de la sève des racines, puisque c'est par ce moyen que les plantes peuvent en grande partie s'approprier les substances minérales contenues dans le sol. Au cours d'un article au sujet de la nourriture minérale que les plantes tirent du sol, article publié dans le journal de la Société chimique d'Angleterre, en mars 1894, le Dr Bernard Dyer mentionne entre plusieurs autres données intéressantes touchant la condition et la quantité de la nourriture que les plantes tirent du sol, le résultat de ses recherches prolongées en vue de déterminer le degré d'acidité de la sève des racines. Le Dr Dyer a examiné un grand nombre de produits des champs et des jardins, pris durant la période de leur croissance active. Il a fait en tout environ 100 analyses, après avoir examiné des sujets provenant de 20 espèces naturelles de plantes. Je n'ai pas à expliquer ici sa manière de procéder, mais les conclusions qu'il donne sont de la plus grande importance. La moyenne de l'"acidité de sève" pour les racines de ces 20 espèces est de .91 pour 100, sous le chef d'acide citrique cristallisé. Le Dr Dyer conclut que ces analyses paraissent suffisantes pour indiquer que la proportion de l'acide libre soluble dans les racines des plantes et l'humidité qu'elles contiennent—ce que l'on nomme ici l'acidité de sève—tombe généralement en deçà, mais de près, de 1 pour 100 d'acide citrique cristallisé. Le Dr Dyer a choisi l'acide citrique en partie parce que c'est un acide organique, et comme tel, du même ordre que les acides de la sève d'autres racines, et en partie parce que c'est l'acide dont se sont servis généralement ceux qui ont essayé de déterminer la quantité d'acide phosphorique utilisable dans les engrais en les traitant par des acides faibles.

Le Dr Dyer s'est ensuite appliqué à déterminer le montant de la nourriture numérale des plantes contenues dans le sol et soluble dans une solution contenant 1 pour 100 d'acide citrique, et, par ce moyen, il a obtenu une connaissance plus ou moins exacte des quantités respectives d'acide phosphorique et de potasse, lesquelles quantités représenteraient la "fertilité immédiate" du sol. Les analyses ont été faites au moyen d'échantillons provenant de la célèbre ferme expérimentale de sir John Laws (à Rothamsted, Angleterre), avec lequel, depuis plus de cinquante ans, sir Henry Gilbert s'est livré conjointement à des recherches agricoles nouvelles. Durant quarante années consécutives on a cultivé de l'orge sur les diverses pièces de terrain dont le sol a été analysé. On a tenu un compte exact du rapport en paille et en grain, ainsi que des engrais employés. En tout, on a examiné 22 échantillons de sol. Les résultats obtenus ont une importance telle que je joins ici le tableau des résultats obtenus par le Dr Dyer:—

QUANTITÉS d'acide phosphorique observées dans des échantillons de sols ayant produit de l'orge, et provenant de Hoosfield, Rothamsted.

ENGRAIS EMPLOYÉS CHAQUE ANNÉE DEPUIS 1852 (Pour les quantités voir pages 143 et 144).	PERCENTAGE D'ACIDE SULFURIQUE DANS UN SOL FIN, CALCULÉ À L'ÉTAT SEC.			
	Total d'acide phosphorique.	Acide phosphori- que dissout dans une solution de 1 pour 100 d'aci- de citrique.	Total d'acide phosphorique.	Acide phosphori- que dissout dans une solution de 1 pour 100 d'aci- de citrique.
		liv. par acre.		liv. par acre.
1. O. Pas d'engrais.....	0·099	0·0055	2503	139
2. O. Superphosphate.....	0·182	0·0463	4601	1170
3. O. Potasse, etc. (pas de phosphate).....	0·121	0·0100	3059	253
4. O. Superphosphate, potasse, etc.....	0·189	0·0538	4778	1360
1. A. Sels d'ammoniaque.....	0·971	0·0060	2452	152
2. A. do et superphosphate.....	0·173	0·0425	4373	1073
3. A. do et potasse, etc. (pas de phosphate).....	0·102	0·0081	2579	205
4. A. do superphosphate et potasse, etc.....	0·182	0·0500	4602	1264
1. AA. Nitrate de soude.....	0·104	0·0067	2629	170
2. AA. do et superphosphate.....	0·165	0·0350	4171	909
3. AA. do et potasse, etc. (pas de phosphate).....	0·104	0·0082	2629	207
4. AA. do superphosphate et potasse, etc.....	0·179	0·0475	4525	1201
1. AAS. Nitrate de soude et silicate de soude.....	0·106	0·0071	2680	180
2. AAS. do do et superphosphate.....	0·180	0·0475	4550	1201
3. AAS. do do et potasse, etc. (p.de phosphate).....	0·105	0·0112	2654	283
4. AAS. do do superphosphate et potasse, etc....	0·169	0·0479	4272	1211
1. C. Tourteau de colza.....	0·158	0·0187	3731	442
2. C. do et superphosphate.....	0·229	0·0636	5408	1303
3. C. do et potasse, etc. (pas de phosphate).....	0·152	0·0214	3590	505
4. C. do superphosphate et potasse, etc.....	0·203	0·0563	4794	1330
7 ¹ . Engrais ordinaire de ferme durant 20 ans, pas d'engrais dur.les dern. 18 ans.	0·134	0·0206	3332	512
7 ² . do 38 ans.....	0·176	0·0447	3669	932

Ces chiffres sont importants en ce qu'ils montrent la faible quantité d'acide phosphorique utilisable comparée à la quantité totale présente. Ainsi que le D^r Dyer le fait observer, la proportion de la quantité totale de l'acide phosphorique contenu dans les lopins de terre où l'on n'a pas mis de phosphates comparée à celle de l'acide phosphorique dans les lopins de terre recevant des phosphates, est minime, savoir : de 1 à 1.7; tandis que la proportion de l'acide phosphorique utilisable dans les terrains non traités aux phosphates, comparée à celle des terrains traités aux phosphates, est relativement considérable, savoir : de 1 à 6. Parlant de l'acide phosphorique soluble dans une solution de 1 pour 100 d'acide citrique, il dit:—

“ Nous trouvons que le pourcentage moyen ainsi trouvé dans les huit terrains non traités aux phosphates a été de 0.0078 ; dans les huit terrains traités aux phosphates, il a été de 0.0463. Ces pourcentages sont dans le rapport de près de 1 à 6. La différence entre les pourcentages de l'acide phosphorique soluble dans une solution d'acide citrique est donc comparativement des plus convaincantes.”

L'examen de ces données conjointement avec les rapports du grain, présente un argument des plus forts en faveur de la méthode de juger de la fertilité d'un sol d'après la quantité de nourriture des plantes qui s'y trouve plutôt qu'en se basant seulement sur les pourcentages totaux de ses parties constitutives, et de plus, nous avons dans ces résultats du D^r Dyer, conjointement avec les quantités de grain récolté,

telles que notées par sir Henry Gilbert, une preuve fortement convaincante de l'immense valeur qui découle de l'emploi des phosphates solubles. Les autres facteurs (saison, condition mécanique du sol, etc.) étant à l'état normal, les expériences établissent que les rapports des grains dépendent directement des quantités des éléments constitutifs du sol utilisables, parmi lesquels il faut surtout tenir compte de l'acide phosphorique.

Il convient donc de rechercher les sources d'où peut provenir l'acide phosphorique. On peut les classer comme suit :—

1. Os—et leurs produits.
2. Guanos.
3. Phosphates minéraux, y compris l'apatite du Canada, les phosphates d'Espagne, de Norvège, de la Caroline du Sud, de la Floride, de France et d'Algérie, et les coprolithes.
4. Hypérphosphates.
5. Thomas—phosphate ou scorie basique.

Il va sans dire que nous ne pouvons, dans ce rapport, discuter les mérites relatifs de ces engrais au point de vue agricole. Qu'il suffise de dire qu'une grande source Canadienne d'acide phosphorique se trouve dans les immenses dépôts d'apatite que l'on trouve surtout dans la province de Québec. Nous parlerons donc d'abord de notre phosphate minéral pulvérisé, puis, en second lieu, de sa condition quand on l'a converti en hyperphosphate. On a déjà donné quelques chiffres au sujet de la solubilité du phosphate naturel dans l'eau du sol, c'est-à-dire, de l'eau que l'on suppose contenir de l'acide carbonique. D'après Williams, une partie de phosphate bien pulvérisé se dissout dans 140,840 parties d'eau contenant de l'acide carbonique; Bisshof donne le rapport suivant, 1 dans 393,000. On remarquera que si ces coefficients de solubilité diffèrent considérablement l'un de l'autre,—ce qui est dû évidemment à la différence dans les méthodes d'analyse et à la plus ou moins grande finesse des phosphates pulvérisés—ils n'en indiquent pas moins un très faible degré de solubilité dans l'eau contenant de l'acide carbonique. Nous pouvons donc en conclure que les particules de la pierre à phosphate ajoutées au sol ou qui s'y trouvent originairement ne peuvent fournir en aucun temps plus que de très petites quantités d'acide phosphorique utilisable comme résultat de l'action dissolvante de l'eau du sol. Il est évident que nous ne sommes pas encore en position d'assigner aux phosphates pulvérisés un rang définitif dans l'échelle des valeurs agricoles. Il n'y a pas de doute que les expériences que l'on fait maintenant ici et ailleurs jetteront avant longtemps de la lumière sur ce sujet. Il est certain qu'en ajoutant au sol du phosphate bien pulvérisé on augmente le dépôt d'acide phosphorique qui s'y trouve déjà et qui avec le temps deviendra utilisable, mais il est également évident que dans la plupart des cas il sera bien profitable de le convertir au préalable sous une forme soluble. A ce sujet, il convient de se rappeler que le profit, dans la culture, dépend beaucoup de la rapidité avec laquelle les substances nutritives des plantes se convertissent en produits végétaux, ce qui ne peut avoir lieu que lorsque ces substances se trouvent dans le sol en assez forte quantité et dans des conditions telles qu'elles puissent être utilisées rapidement. J'ai toujours recommandé, comme plus économique et plus profitable, les méthodes et les engrais qui tendent à augmenter immédiatement le rapport de la culture plutôt que ceux que l'on peut considérer comme amélioration permanente du sol. En même temps, il convient de remarquer que l'acide phosphorique, différent en cela de sa substance congénère, le nitrogène, ne tourne pas aisément à la lessive et ne se gaspille pas dans le sol. C'est un engrais accumulatif, très peu affecté par les eaux de pluie.

On a déjà dit que la sève acide des racines est un facteur important dans l'assimilation des substances nutritives du sol. Nous avons déjà vu que le Dr Dyer a montré que l'acidité de cette sève de racines équivaut, en moyenne, comme pouvoir dissolvant, à une solution à un pour cent d'acide citrique. En continuant les recherches déjà mentionnées, le Dr Dyer s'est assuré de la solubilité de divers phosphates sous l'effort de ce pouvoir dissolvant. Il a trouvé que 15.81 pour 100 de tout l'acide phosphorique contenu dans l'apatite du Canada bien pulvérisée devenait soluble en la traitant au froid au moyen d'une solution à un pour cent d'acide citrique, alors que la

proportion était d'une partie de phosphate pour 200 parties de solution. Ses résultats sont intéressants; c'est pourquoi je me permets de les citer :—

EXPÉRIENCES AU MOYEN DE L'ACIDE CITRIQUE.

Force de l'acide citrique en solution...1.0 pour 100 de la substance à dissoudre= $\frac{2.0}{1}$

	Percentage sur le total de l'acide phosphorique.
Apatite du Canada.....	15.81
Phosphate d'Espagne.....	10.73
“ d'Aruba.....	29.99
“ de Belgique.....	3.08
“ de Somme.....	30.36
“ do.....	30.51
“ de la Caroline du Sud.....	38.06
Autre dépôt du même que le précédent.....	34.46
Coprolithes de Cambridge.....	33.31
Phosphate natif de Redonda.....	9.21
“ calciné de Redonda.....	16.06
Gâteau d'os.....	100.00
Farine d'os traitée par la vapeur.....	89.66
Scorie basique ou cendre.....	72.84
Guano du Pérou—	
Pabellon de Pica.....	97.50
Punta de Lobos.....	76.67
Lobos de Afuera.....	87.23
Huanillos.....	74.16
Guano de poisson.....	91.46

Le résultat que j'ai obtenu moi-même dans le laboratoire d'Ottawa, en me servant d'une solution à 1 pour 100 d'acide citrique dans la proportion d'une partie de phosphate pour 100 parties de la solution, a montré qu'en soumettant à cette épreuve du phosphate bien pulvérisé contenant approximativement 25 pour 100 de carbonate de chaux, on rend soluble 6.2 pour 100 de la quantité totale d'acide phosphorique.

Le Dr Dyer conclut ainsi : “ Comme question de fait, nous savons que les phosphates minéraux bien pulvérisés produisent une source utilisable, sinon économique, de nutrition des plantes, dont la valeur dépend surtout de la finesse de la pulvérisation et de leur dureté spécifique.”

Les lopins de terrain servant à l'expérimentation des engrais à la ferme expérimentale centrale d'Ottawa, sont sous le contrôle de M. Saunders, le directeur. Dans son rapport de 1893, il donne les résultats des expériences faites durant les six années précédentes avec divers engrais au point de vue de l'effet productif pour les différentes récoltes des fermes. Voici sa conclusion relativement au phosphate natif :

“ Les récoltes du lopin n° 4 dans toutes les séries semblent montrer que le phosphate minéral non traité, quelque finement pulvérisé qu'il soit, agit très peu ou point comme engrais, et que les effets obtenus quand le nitrate de soude et les cendres de bois sont employés conjointement avec le phosphate minéral non traité, sont probablement dus entièrement à l'addition de ces engrais. Il n'y a cependant aucun doute que le phosphate minéral traité à l'acide sulfurique et devenu soluble en se changeant en hyperphosphate, est une addition des plus précieuses aux constituants fertilisants du sol.

“ Le phosphate minéral finement pulvérisé et intimement mélangé pendant plusieurs jours avec le fumier de ferme à l'état de fermentation active, semblerait donner des meilleurs résultats qu'on ne s'y serait attendu d'après la proportion d'engrais employée. Il est aussi probable que l'action des ferments dans le fumier en décomposition rend soluble une certaine quantité du phosphate minéral.”

Dans notre laboratoire d'Ottawa, depuis 1893, nous avons fait diverses expériences en vue d'arriver à un procédé peu dispendieux et efficace aux fins de convertir l'acide

phosphorique du phosphate pulvérisé en une substance soluble et utilisable, au moyen de sulfate et de bisulfate, et de carbonate de métaux alcalins. Le premier rapport sur ces expériences, que l'on vient de mentionner, forme partie du rapport du ministre de l'agriculture, année 1893. On y voit que la fusion d'une partie de phosphate bien pulvérisé avec le bisulfate de soude rend soluble une forte proportion d'acide phosphorique. Ainsi, dans un cas, on a rendu soluble par ce procédé de l'acide phosphorique en une quantité équivalente à 38.49 pour 100 d'apatite. Il me sera permis de citer de ce rapport mes conclusions quant à la solubilité de l'acide phosphorique après calcination avec des sulfates et des bisulfates de soude et de potasse:—

“ J'infère de ces résultats (1°) que l'acide phosphorique soluble qui peut se produire durant l'ignition des phosphates minéraux avec les sulfates de soude et de potasse, se recombine immédiatement en la présence de l'eau, pour former les phosphates tricalciques insolubles; et (2) que l'ignition des phosphates minéraux avec les bisulfates de soude et de potasse produit, selon les circonstances, plus ou moins d'acide phosphorique soluble.

“ Cette dernière conclusion est très importante, puisqu'il est possible qu'en employant le bisulfate de soude on trouve une méthode économique de traiter le phosphate minéral. Inutile d'ajouter combien un pareil procédé serait avantageux au Canada et aux agriculteurs canadiens. Mais avant de rien affirmer par rapport au succès commercial de cette méthode pour convertir et utiliser notre phosphate, il faut s'assurer du prix qu'ouvreraient la matière brute et son traitement, ainsi que du prix auquel pourrait se vendre le produit manufacturé.”

Depuis cette date, on a poussé les travaux plus loin, mais le résultat n'en a pas encore été publié. Ces nouvelles expériences comprennent ce qui suit:—(a) Chauffage ensemble du phosphate pulvérisé et du sulfate de soude, et traiter le résidu par une solution à 2 pour 100 d'acide citrique. Les résultats ont montré que de l'acide phosphorique équivalant de 35 à 37 pour 100 du phosphate a été dissout par cette solution. (b) Ignition de phosphate bien pulvérisé avec du bisulfate de sodium et traitement de la masse par une solution citrique à 2 pour 100. Dans ce cas, on a rendu soluble dans la solution acide 50 pour 100 de l'apatite.

La substance dont on s'est servi dans cette expérience ne contenait qu'une petite proportion de bisulfate—la plus forte partie étant du sulfate de soude. On n'a donc pu produire autant d'acide phosphorique soluble que si l'on s'était servi d'un bisulfate pur.

Ces expériences, dont j'ai donné le résultat succinct, ont été faites avant la publication de l'article du docteur Dyer. En conséquence, il n'était pas alors à ma connaissance que 1 pour 100 d'acide citrique représentait l'acidité de la sève des racines. Ma solution dissolvante était indubitablement trop forte pour produire des résultats nous permettant de dire que les pourcentages des phosphates ci-dessus mentionnés étaient ceux rendus immédiatement utilisables pour la nourriture des plantes. Nous pouvons toutefois conclure légitimement que l'ignition des phosphates bien pulvérisés avec le sulfate de soude, aussi bien qu'avec l'élément secondaire, le bisulfate de soude, réduit une quantité considérable de phosphate sous une forme *beaucoup plus promptement utilisable* que l'acide phosphorique dans la matière non traitée chimiquement.

C'est mon intention de répéter ces expériences, en me servant d'une solution d'acide citrique à un pour cent pour traiter le produit de l'ignition.

(c) La troisième série des expériences que nous avons faites sous ce rapport nous a fourni des données touchant l'effet obtenu en mettant en ignition du phosphate bien pulvérisé et des cendres de bois avec du carbonate de potasse. Un mélange de cendres de bois et de phosphate bien pulvérisé ont été chauffés ensemble, et le tout traité ensuite par l'eau. Dans l'extrait aqueux, on a trouvé de l'acide phosphorique en une quantité équivalant à 1.25 pour 100 du phosphate. Le résidu après l'opération dans l'eau a été laissé pendant une nuit dans une solution d'acide citrique à 1 pour 100; le produit a été de l'acide phosphorique en quantité équivalant à 3 pour 100 du phosphate. Comme l'expérience en double faite dans cet essai a produit des résultats analogues, nous devons en conclure que le simple chauffage avec des cendres de bois n'améliore pas d'une manière sensible la solubilité de l'acide phosphorique du phosphate minéral.

Dans une expérience subséquente, on a ajouté, avant l'ignition, du sable aux cendres de bois et au phosphate pulvérisé. On n'a pas trouvé que ce procédé ait produit un pourcentage d'acide phosphorique utilisable plus considérable que celui obtenu dans l'expérience précédente.

On a alors essayé de chauffer fortement ensemble du carbonate de potasse et du phosphate bien pulvérisé. En traitant par l'eau le mélange ainsi préparé, on a obtenu une quantité d'acide phosphorique équivalant à 6.5 pour 100 du phosphate, et en soumettant le résidu à l'action, à froid, de l'acide citrique, à 1 pour 100, on a dissous de plus une quantité d'acide phosphorique correspondant à 43.0 pour 100 du phosphate.

D'après ces expériences, je conclus que l'ignition avec des cendres de bois augmente peu la facilité de dégagement de l'acide phosphorique de l'apatite, mais que l'ignition avec du carbonate de potasse l'augmente de beaucoup. Si, au point de vue commercial, sont praticables les procédés du chauffage du phosphate pulvérisé mêlé aux sulfates et bisulfates ou aux carbonates de soude ou de potasse, il est hors de doute que nous devrions trouver les moyens de rendre plus ou moins rapidement utilisables beaucoup de cet acide phosphorique maintenant non dégagé et presque inutile à l'agriculture.

Je puis ajouter que si l'on se servait de sel de potasse dans la fusion, l'engrais qui en résulterait contiendrait en sus de l'acide phosphorique dégagé, un autre élément presque aussi important pour les récoltes des fermes, savoir : la potasse.

HYPERPHOSPHATES.

Il n'est pas nécessaire que dans le moment je fasse plus que mentionner brièvement l'importance reconnue par tous de l'hyperphosphate comme source productive d'acide phosphorique utilisable. Le procédé de sa préparation ne nous concerne pas maintenant. En deux mots, l'apatite se décompose sous l'action de l'acide sulfurique et forme un phosphate de chaux soluble dans l'eau plus un sulfate de chaux. Il est toutefois important de se rappeler que, par suite de diverses causes, l'hyperphosphate est sujet à réversion dans le sol ou simplement par la retenue d'un pourcentage de l'acide phosphorique qui diminue la quantité de l'acide phosphorique soluble dans l'eau. La réversion du phosphate de chaux est due à la formation d'un composé intermédiaire entre le phosphate tricalcique insoluble et le phosphate monocalcique soluble dans l'eau. Elle est produite par l'action du phosphate non décomposé ou par la présence de fer et d'alumine dans la substance naturelle, ou de ces constituants ou de la chaux dans le sol. Quand la réversion se fait dans le sol par suite d'excès de chaux, la diminution de valeur, au point de vue de l'agriculture, n'est pas aussi sérieuse que lorsqu'elle est causée par la présence du fer ou de l'alumine. La valeur de l'acide phosphorique qui a subi la réversion est une question vivement discutée. Le phosphate qui a passé par cette phase est d'une beaucoup plus grande valeur que le phosphate tricalcique insoluble, sans toutefois égaler le phosphate monocalcique soluble dans l'eau.

On a constaté que l'hyperphosphate est la meilleure source d'acide phosphorique pour les moissons dont il faut activer la croissance, et pour celles dont la durée de croissance n'est pas longue. Ainsi, quant aux navets, l'emploi de l'hyperphosphate peut en activer la croissance à tel point qu'ils soient en état de résister efficacement aux ravages de la mouche à navets. Pour les céréales, et surtout l'orge, il a une valeur spéciale quant on l'emploie conjointement avec des engrais nitrogènes. Il est aussi un facteur important pour les pâturages, les pommes de terre, les betteraves (*mangels*) et les autres plantes-racines.

L'acide phosphorique dégagé dans le sol tend à hâter la maturité de la moisson. A mesure que la croissance se développe, l'acide phosphorique se déplace et vient s'accumuler dans les grains. C'est pour cela que le sol perd surtout de ce suc nourricier là où c'est la pratique de cultiver en céréales de fortes étendues et de vendre les produits sur champ.

Quant à ce qui regarde la quantité d'hyperphosphate à employer, on ne peut donner de chiffre absolu comme étant le plus économique pour toutes les moissons et tous les sols. Comme engrais spécial destiné aux arbres fruitiers et aux vergers,

Agriculture—Acide phosphorique.

on doit y ajouter plus particulièrement quelque potasse et du nitrogène. Les plantes-racines exigent une bonne quantité d'acide phosphorique, mais il est plus avantageux d'employer, pour les céréales, de l'hyperphosphate joint à des engrais nitrogènes de dégageement facile.

Si l'on se sert de fumier, de 100 à 300 livres d'hyperphosphate par acre seront probablement la quantité la plus profitable. Dans les cas spéciaux exigeant abondance de sucs nourriciers, on pourra en employer, par acre, de 300 à 500 livres jointes à un engrais de nitrogène ou de potasse, selon le cas. Comme le suc nourricier des plantes varie beaucoup suivant les divers sols, et comme les plantes elle-mêmes ont des exigences des plus variées, il est impossible de poser des règles absolues et invariables comme guide général. Il faut se rappeler que si l'on emploie de l'acide phosphorique en excès, cet acide ne sera pas probablement perdu, car, différent en cela du nitrogène, il ne passera pas facilement comme à l'état de lessive dans le sol. De plus, toutes les moissons de ferme ont besoin d'acide phosphorique, et il est peu de nos sols cultivés dans les anciennes provinces du Canada qui ne verraient pas une augmentation dans la moisson si l'on employait de l'acide phosphorique dans des conditions de dégageement facile.

PERTE SUBIE PAR LE DOMINION EN ACIDE PHOSPHORIQUE PAR SUITE DE L'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES.

En peu de mots, et pour terminer, je désire faire connaître la quantité d'acide phosphorique qui sort du pays tous les ans avec nos exportations agricoles, déperdition qu'il faut remplacer si l'on veut maintenir la fertilité originelle de nos sols vierges.

En prenant les statistiques contenues dans les rapports du commerce et de la navigation du Dominion pour l'année 1894, et connaissant le pour-cent d'acide phosphorique contenu dans les produits, j'ai compilé le tableau intéressant qui suit :

QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'ACIDE PHOSPHORIQUE DANS LES PRINCIPALES EXPORTATIONS AGRICOLES EN 1894.

	Tonnes d'acide.
Bétail.....	800
Moutons.	170
Salaisons et viande.....	230
Blé.....	2,200
Orge	120
Avoine.....	360
Pois.....	870
Fromage	770
Foin	1,050
Os.....	1,200
	7,770

Pour remplacer cette déperdition, il faudrait 51,800 tonnes d'hyperphosphate contenant 15 pour 100 d'acide phosphorique.

Nous avons préparé des engrais artificiels au cours de l'année dernière pour une valeur de.....	\$244,469 00
Et en avons importé pour	16,978 00
	\$261,447 00
Total.....	\$261,447 00
Notre exportation d'engrais s'est montée à	31,413 00
	\$230,034 09

En calculant à raison de \$30 par tonne, cette dernière somme représente 7,667 tonnes, et si l'on suppose que ces engrais contiennent, en moyenne, 10 pour 100

d'acide phosphorique, ces 7,667 tonnes contiendront 766.7 tonnes d'acide phosphorique. En déduisant ce montant de ce qui est sorti du pays en 1894 :

$$\begin{array}{r} 7,660 \\ \quad 767 \\ \hline 6,993 \end{array}$$

Nous voyons, parlant pratiquement, que notre sol s'est appauvri de 7,000 tonnes d'acide phosphorique et 1894, ce qui est certainement un montant important. Dans ces calculs, je n'ai pas inclû l'acide phosphorique exporté dans nos cendres de bois et nos bois eux-mêmes, ce qui est encore assez considérable.

En conséquence, il est évident que notre gouvernement, par l'entremise de ses officiers, fait une bonne œuvre en attirant l'attention de nos cultivateurs sur l'avantage qu'il y a, tant pour leur bénéfice personnel que pour le bien-être du pays en général, de donner plus de phosphate au sol. Le développement de l'industrie minière des phosphates et de la manufacture de l'hyperphosphate ne peuvent donc qu'être avantageuses à notre Dominion et méritent tout l'encouragement possible.

J. F. SHUTT.

N° 2.

RAPPORT SUR LA FABRIQUE DU CIDRE.

(Extrait du "Cider", l'organe officiel de l'Association Nationale des Fabricants de Cidre, Londres, 1^{er} octobre 1895).

Dans le cours des quelques dernières années, on a apporté des améliorations dans la manufacture de plusieurs produits, mais dans aucun cas les données de la science n'ont été appliquées d'une manière pratique avec plus d'avantage que dans la préparation des boissons fermentées.

Grâce au génie de Pasteur, et aux recherches de nombreux investigateurs qui ont suivi ses traces, la fabrique du vin et le brassage se font maintenant sur une base scientifique telle, et dans des limites si bien définies, que l'on produit les boissons les plus délicieuses avec la plus grande économie possible de matériaux, de temps et d'argent.

Les lois générales qui régissent la préparation de ces boissons alcooliques s'appliquent aussi au cidre, avec de légères modifications, en rapport avec sa nature particulière.

Nous donnons ici des instructions sur la fabrique du cidre, basées sur des méthodes scientifiques qui, l'expérience l'a montré, donnent des résultats pratiques satisfaisants. En suivant ces instructions d'une manière intelligente, avec l'aide des appareils mentionnés, toute personne, accoutumée à cette branche de l'agriculture, sera à peine de tirer le meilleur parti des pommes, en se garant des erreurs de procédé, et en régularisant le cours de la fermentation de manière à produire invariablement du bon cidre, comme récompense de ses travaux.

LA CUEILLETTE DES POMMES.

Toutefois, avant de décrire l'opération elle-même de la fabrique du cidre, il convient de dire quelque chose du fruit, seule substance que nous employons.

On devrait cueillir les pommes à leur maturité, c'est-à-dire quand elles peuvent se détacher de l'arbre avec facilité, juste un peu avant qu'elles laissent l'arbre d'elles-mêmes (en secouant les branches de manière à les faire tomber sur des couvertures un peu soulevées au-dessus du sol, on empêche qu'elles ne soient meurtries), et les garder jusqu'à ce qu'elles deviennent amollies, c'est-à-dire généralement un mois. Dans tous

les cas elles doivent être exposées à l'air, et disposées en piles étroites, afin qu'en ressuant elles ne s'échauffent pas trop. Il vaut mieux les emmagasiner sous couvert, mais si elles sont à l'air libre il faut avoir soin de les soulever sur des claies ou sur de la paille, afin que la pluie s'écoule, et pour empêcher que la couche inférieure ne pourrisse. Evitez de meurtrir les pommes.

On doit mettre de côté toutes les pommes arrachées de l'arbre par le vent, ou attaquées des vers, car elles ne produisent qu'un cidre aigre et sans consistance, qui ne se gardera pas. On doit rejeter les pommes pourries, car elles gâtent le cidre en y introduisant de mauvais ferments. Le meilleur mélange consiste en deux parties de pommes aigre-douces, et une partie de pommes douces (bonnes à manger). Les pommes sauvages et celles qui sont très aigres peuvent être utilisés mais en petite quantité, pas plus d'une partie sur dix. Il est essentiel que les pommes apportées au moulin soient saines, propres, tendres, et mêlées de manière à contenir tous les éléments constitutifs dans la proportion voulue.

BROIEMENT.

On construit maintenant des moulins à réduire en pulpe les pommes d'une manière complète avec peu d'effort. Le moulin est arrangé de manière à ce que les pommes en sortant de la trémie sont réduites en fragments par deux rouleaux de bois tournant rapidement et qui sont munis de pointes de métal, et ensuite complètement écrasées entre deux rouleaux de pierre qui tournent avec des rapidités différentes. La pulpe doit alors former une masse homogène, la pelure, les pépins et les parties plus dures étant parfaitement broyées.

Comme les pépins contiennent une huile essentielle, on a coutume de ne pas les écraser quand on veut obtenir du cidre de saveur fine. Nettoyez bien le moulin après vous en être servis, afin qu'il soit toujours exempt de toute souillure.

En retirant la pulpe du moulin, on doit l'exposer à l'air et à la lumière pendant une période de 24 à 28 heures dans des cuves découvertes, où il faut la remuer fréquemment au moyen d'une pelle ou d'une fourche en bois afin d'empêcher que la température s'élève au-dessus de 65 degrés F. Ce procédé a pour effet de produire une réaction mutuelle des diverses parties du mélange intime des pommes, et de rendre plus soluble quelques-unes des parties plus résistantes afin qu'elles se mêlent complètement au jus, pendant que se produit une oxydation qui donne au cidre une riche couleur. Si la couleur semble se brunir rapidement, la pulpe doit rester moins d'un jour.

LE PRESSAGE.

On offre maintenant des presses parfaitement construites et de toutes dimensions, mues soit à la main, soit par pouvoir, et en beaucoup de cas par machinerie hydraulique. Une bonne presse doit :

- (a) Être compacte et occuper peu d'espace.
- (b) Être solide et pouvoir être facilement démontée pour un nettoyage fréquent.
- (c) Être faite de manière à ce qu'on puisse l'emplir, presser, et la vider promptement.
- (d) Ne pas permettre que la pulpe ou le jus vienne en contact avec aucune partie métallique.
- (e) Avoir un pouvoir d'application facile, afin d'en exprimer la plus forte quantité de jus.

Autrefois le gâteau de pulpe se composait de couches de pulpe séparées par de la paille nette, ensuite dressées et pressées. Plusieurs fabricants se servent de crin de cheval ou de draps de manille, mais comme il est difficile de tenir ceux-ci en état de propreté, il est probable que la paille est ce qu'il y a de mieux. Plusieurs des presses les plus récentes, construites d'après ce principe, sont d'un maniement facile, et donnent d'excellents résultats, surtout si l'on fabrique en grand.

Mais pour l'usage ordinaire, nous recommandons les commodes presses générales à vin dont on se sert en France et en Allemagne. Elles se composent d'un tonneau

à douves étroites avec un léger interstice entre elles et reposant sur le lit d'appui. Dans ce tonneau on jette la pulpe, et dès que la pression s'exerce par en haut, le jus s'échappe par les côtés. Il n'est besoin ici ni de paille ni de draps, sans compter un autre avantage, c'est que la pulpe pressée peut être arrosée d'eau, repassée au moulin après 24 heures, et être repassée pour en obtenir du cidre léger (boisson de famille).

Du moment que la pulpe est bien placée, ne perdez pas de temps, pressez-la tout de suite, et ne la laissez pas passer une nuit avant de presser.

N'épargnez pas vos peines pour tenir chaque partie de la presse parfaitement propre. Elle doit être entretenue avec le même soin que l'on donne au moulin à beurre dans une laiterie.

COMPOSITION DES JUS.

En théorie une tonne de pommes contient plus de 19 quintaux (au delà de 200 gallons) de jus et moins d'un quintal de résidu, mais en pratique on ne retire d'une tonne de pommes que 13 à 15 quintaux (environ de 140 à 160 gallons) de jus.

Si le jus des diverses espèces de pommes ne varie pas beaucoup dans la quantité, il y a de grandes différences dans sa richesse, et c'est de là que dépend sa valeur pour la fabrique du cidre, et plus le jus est riche plus il est difficile de l'extraire.

On peut considérer les chiffres suivants comme représentant la composition moyenne du jus de pomme de bonne qualité :

Cent gallons contiennent :

Eau.....	900 livres.
Sucre.....	130 “
Acide malique	5 “
Tannin, pectosine, albuminoïdes, etc.....	25 “

La valeur du jus, aussi bien que des pommes, dépend de la quantité d'ingrédients utiles contenus, à quoi il faut ajouter le fumet.

Comme ces ingrédients ne sont pas tous de même importance, sous le rapport de l'utilité on peut les classer comme suit :—

- | | |
|------------|--------------------|
| 1. Sucres. | 4. Pectosine, etc. |
| 2. Tannin. | 5. Acidité. |
| 3. Fumet. | |

Le point le plus important est la quantité du sucre, vu que c'est de là que dépend la force alcoolique du cidre. Le pourcentage de l'alcool que l'on peut obtenir se déduit facilement en s'assurant de la gravité spécifique du jus à l'aide de l'hydromètre de Samson à l'usage des fabricants de cidre et décrit à la page 2, car le sucre augmente dans une proportion à peu près semblable à celle de la gravité spécifique.

Ensuite vient le tannin, qui clarifie et colore le cidre et prévient une fermentation secondaire. On peut avoir une idée de la quantité du tannin en observant la couleur que prend le jus au contact de l'air et de la lumière. Dans la plupart des jus le tannin fait défaut, auquel cas il convient d'en ajouter un peu au cidre en le soutirant après la première fermentation. Il agit comme clarification préservatrice, et se trouve de nouveau rejeté dans le sédiment.

Le fumet dépend de l'espèce des pommes qui fournissent la levure pour la fermentation du jus. Une levure préparée spécialement au moyen de pommes ayant une forte saveur choisie peut être employée aux fins de donner un fumet particulier au jus provenant d'autres espèces de pommes.

Il est difficile d'assigner le rôle exact que jouent la pectosine, les albuminoïdes, etc. Il est probable qu'ils aident à clarifier le cidre en formant avec le tannin des précipités et à modifier toute action irritante ou le goût que le cidre pourrait autrement avoir.

L'acidité est due principalement à l'acide malique, lequel, à part le goût piquant, plaisant et caractéristique du cidre, aide à arrêter la fermentation et ensuite à la formation des éthers. Un excès d'acidité—indice d'un fruit médiocre—nuît au fumet et à la conservation du cidre.

Agriculture—Fabrique du cidre.

FERMENTATION.

Pour arriver à une bonne fermentation, ce qu'il faut observer c'est une température réglée et que tout soit tenu dans la plus grande propreté.

Au moment où le jus sort de la presse, il est utile de noter sa gravité spécifique afin de se rendre compte de la qualité des pommes et pour servir de guide dans les dernières phases de l'opération.

Un jus riche devrait avoir une gravité spécifique d'environ 1,060, bien que malheureusement on en trouve une quantité considérable qui n'atteint pas cette gravité par suite de la diminution dans la qualité des pommes que l'on cultive maintenant. Quelques pommes anglaises donnent un jus dont la densité dépasse 1060.

Des fabricants intelligents tiennent maintenant également compte de l'acide et du tannin;

Pour une même sorte de pommes, la gravité du jus varie suivant la saison, de sorte que pour produire du cidre uniforme il est nécessaire d'amener le jus à une densité type en y ajoutant du jus plus riche ou du sucre.

OPÉRATION DE LA PREMIÈRE FERMENTATION.

Après le filtrage, introduisez au moyen d'une pompe le jus dans des tonneaux en les remplissant jusqu'à quatre ou six pouces de la bonde, en les recouvrant légèrement afin de laisser le gaz s'échapper.

Ces tonneaux—les gros sont préférables—devraient être conservés dans une température de 60 à 64 degrés F., alors que la fermentation alcoolique commencera bientôt et continuera d'une manière constante, si l'on prend la précaution de maintenir une température égale dans la limite indiquée. A cette période, on ne saurait apporter trop de soin à l'opération. Si on laisse la température s'élever au-dessus de 64 degrés F., la fermentation sera trop rapide, et il se développera dans le cidre de faux ferments qui ensuite le rendront aigre, visqueux, etc. Si, d'un autre côté, la température descend au-dessous de 60 degrés F., la fermentation alcoolique sera incomplète et impuissante à produire la conversion des sucres, de sorte que le cidre continuera de travailler dans la cave, même si on le soutire fréquemment. On ne pourrait remédier à la négligence apportée à régler la température durant cette première fermentation. Si de faux ferments s'introduisent une fois dans le cidre ils sont certains de le gâter tôt ou tard, car on ne peut ensuite les faire disparaître.

Pour tenir la cave fraîche, empêchez la chaleur du jour d'y pénétrer et ouvrez les soupireaux la nuit, arrosez le plancher et mettez des étoffes humides sur les tonneaux.

Pour tenir l'endroit chaud, fermez la nuit et laissez-y pénétrer la chaleur du jour, et si c'est nécessaire, chauffez-y au poêle nuit et jour.

Il faudra y maintenir toujours une bonne ventilation.

LEVURE.

Le levure existe dans l'air en petites quantités, mais la fermentation se développe sous l'effet des levures qui existent sur la pelure des pommes où elles abondent. L'action de la levure est de convertir les sucres en alcool tout en chassant les gaz à la surface. En même temps le jus devient trouble et quelques-uns des constituants deviennent insolubles. De ceux-ci, les uns montent à la surface pour y former de l'écume et les pesants descendent au fond comme sédiment.

SOUTIRAGE DANS LES FUTS.

A la fin d'une semaine ou de dix jours, cette première fermentation sera complète; les deux lies se seront formées, l'ébullition du gaz aura diminué considérablement, et le cidre sera devenu clair. Également, sa gravité sera descendue à 1,037 ou 1,040 par suite de la conversion d'une bonne quantité du sucre en alcool. C'est

maintenant le moment d'enlever la lie de la surface, en ayant soin d'en agir ainsi avant que cette lie ne commence à descendre au fond. Maintenant soutirez le cidre, sans déranger le sédiment, en vous servant d'une pompe rotatoire, pour le placer dans des fûts bien sulfurés.

Quelques fabricants passent en même temps le cidre au filtre; d'autres y ajoutent demi-once d'acide tannique par pièce de 54 gallons, ce qui aide à clarifier le cidre en entraînant toute matière sale.

Recueillez les sédiments ensemble, vu qu'ensuite on en peut tirer un peu de cidre clair que l'on peut mêler au cidre de second degré.

Après ce premier soutirage, il faut tenir le cidre à une température de 50 à 55 degrés F. et il continuera à fermenter tranquillement durant quelques mois.

Les fûts devraient être tenus bien remplis, et les bondes fournies d'un fausset arrangé de manière à laisser échapper le gaz tout en prévenant l'introduction de l'air.

Tout ce qui est nécessaire maintenant durant quelque temps est de maintenir la température voulue, et de tirer des échantillons de temps à autre afin de s'assurer de la gravité spécifique.

Lorsque cette gravité sera descendue à environ de 1,010 à 1,015, on verra que bien peu de gaz s'échappe par le fausset.

EMMAGASINAGE.

Rendu à ce point, on soutire de nouveau le cidre au moyen de la pompe rotatoire pour le placer dans d'autres fûts sulfurés, avec bonde bien fermée, et on le met en dépôt à une température de 40 à 45 degrés F. Après un court espace de temps le cidre sera devenu parfaitement clair et propre à la consommation ou à l'expédition.

Le soutirage du sédiment dans des fûts bien sulfurés, au moyen de la pompe rotatoire, ce qui veut dire exclusion complète de l'air, aide à clarifier le cidre et à arrêter la fermentation, et peut être considéré comme avantageux tant que la gravité ne descend pas au-dessous de 1,010. Ne vous servez jamais de seaux pour le soutirage.

Durant la fermentation secondaire et l'emmagasinage, à part la clarification, le cidre mûrit, le fumet s'accroît, et la conversion du sucre en alcool se complète.

Dans les districts ruraux, où le cidre est la boisson générale des classes ouvrières, on l'aime fermenté au degré sec. Cela veut dire, au point où tout le sucre se trouve converti en alcool et où le cidre a une gravité spécifique de 1,000 ou d'un peu plus.

D'autres personnes préfèrent un cidre un peu doux. Ce qu'on obtient en laissant un peu de sucre non converti et en arrêtant la fermentation lorsque la gravité est descendue à de 1,015 à 1,025, par le moyen de l'emmagasinage dans des fûts bien bouchés, à une basse température, et des soutirages de temps à autre dans de nouveaux fûts sulfurés.

PROPRETÉ.

Les pommes doivent être propres quand on les apporte au moulin—lavez-les si c'est nécessaire.

Il faut tenir le moulin aussi propre et sans odeur qu'un moulin à beurre, et la presse entretenue avec autant de soin que celle dont on se sert pour le fromage. Tenez la maison de la presse et les caves aussi propres qu'une laiterie. Enlevez toute poussière des murs et du plafond, toute saleté ou flaque d'eau du plancher, et empêchez qu'aucune odeur forte n'y arrive de la cour aux animaux.

Emportez au loin les pommes pourries et le résidu du pressage.

Lavez les cuves, la pompe, etc., et serrez-les bien sèches.

Si les fûts dégagent de l'odeur, enlevez les fonds et grattez bien l'intérieur. Dans tous les cas, il est utile d'enlever les fonds à chaque période de quelques années.

Là où c'est possible, un autre bon moyen de nettoyer, c'est de se servir de vapeur sous pression.

Si le fût n'est pas très sale, on peut se servir d'une chaîne recouverte de lessive caustique à la soude.

Après avoir lavé les fûts, rincez-les avec soin avec de l'eau fraîche, et brûlez-y en même temps un peu de soufre. Ceci pénètre dans les fissures et tue les ferments.

Le bisulfite de chaux est aussi un antiseptique efficace. Il faut cidrer tous les fûts, surtout les nouveaux. Après cette préparation, évitez d'en faire disparaître l'effet en nettoyant avec du fort soda. Les fûts dont on s'est servi pour l'huile d'olive sont bons pour le cidre, mais les tonneaux ayant servi pour la bière y sont impropres.

Dans le cours ordinaire de la vie, la propreté occupe une place secondaire; mais ici, il n'en est pas de même; dans la fabrique du cidre, c'est le point le plus important, et n'admet aucune restriction. Elle doit régner d'une manière suprême et absolue.

N° 3.

RAPPORT SUR LA MANUFACTURE DE L'HUILE DE BOULEAU.

A cause des renseignements demandés au ministère de l'agriculture au sujet de l'huile de bouleau, on a cru utile de reproduire l'article suivant qui a paru dans *The Canadian Manufacturer*.

Les cultivateurs du Connecticut ont trouvé une aide supplémentaire au revenu provenant de leur culture en ramassant de jeunes plants et des branches pour les distilleries d'huile de bouleau que l'on a établies dans cet Etat. Il y a en tout dans ce pays environ dix moulins ou distilleries de bouleau, dont plusieurs se trouvent dans le Connecticut, et il en est résulté une telle demande de bouleau noir ou bouleau à sucre que tous les cultivateurs ayant des terres à bois sur lesquelles se trouvent de ces arbres les cultivent en vue de la récolte annuelle de branches et de jeunes plants. Le bouleau noir croit bien dans plusieurs parties du pays, et si l'on donne le soin voulu à la récolte annuelle des rameaux et des jeunes branches, elle peut se faire sans nuire aux arbres.

Pour les cultivateurs du Connecticut, la manière de faire cette récolte sans causer de dommage permanent à l'arbre lui-même est devenue une science et un sujet d'étude.

Il faut recueillir les branches avant la pousse des feuilles et elles ne doivent pas mesurer plus de deux pouces de diamètre au plus, si l'on veut les vendre aux moulins. Comme les jeunes arbres poussent rapidement, les cultivateurs peuvent aisément faire leur récolte annuelle en protégeant les jeunes plants. Les manufacturiers d'huile de bouleau font un profit considérable, car l'huile se vend de cinq à huit dollars la livre. Quand on a d'abord établi les distilleries, les cultivateurs recevaient \$1.50 par tonne de broussailles de bouleau, mais maintenant ils reçoivent \$3.00 la tonne. Comme le transport s'en fait fréquemment sur une longue distance et par des chemins raboteux, pour se rendre aux moulins, les cultivateurs ne croient pas être trop grassement payés. Dans le cours de ces dernières années, d'autres huiles introduites sur le marché ont amené une diminution dans le besoin qu'il y avait d'huile de bouleau, de sorte que les manufacturiers reçoivent moins pour leurs produits. Comme conséquence quelques moulins paient beaucoup moins que le prix régulier de \$3.00 la tonne de broussailles.

Quelques fermiers près des moulins ont planté des bouleaux sur leurs terres à bois, et là où le transport a lieu sur une petite distance ils retirent un bon revenu. Mais comme on n'en peut transporter que 600 livres sur une voiture à un cheval, il s'en suit qu'il y a peu d'argent à y faire s'il faut charroyer les broussailles à une distance de sept ou huit milles. Dans les montagnes du Connecticut, il y a de larges étendues de bouquets de bouleaux auxquels tout le monde semble avoir droit d'accès, et plus d'un pauvre s'y rend pour recueillir des broussailles de bouleau pour le marché. Mais leur travail manque de méthode et le prix de revient est très minime.

Il faut une journée pour en ramasser une charge et la conduire à la fabrique, et le prix payé est de 91 centins.

Il n'y a pas de raison pour laquelle les cultivateurs ne devraient pas agir en coopération aux fins de manufacturer eux-mêmes l'huile de bouleau. L'ouvrage est des plus simples et l'outillage coûte très peu. Une vieille bâtisse en charpente, beaucoup moins dispendieuse que les granges des cultivateurs, est tout ce qu'il faut pour la distillerie. La machinerie à l'intérieur est aussi peu coûteuse. Voici en quoi consiste l'opération : Les rameaux de bouleau sont coupés par longueurs uniformes de cinq pouces, et jetés ensuite dans des réservoirs d'eau étanches munis de fonds en cuivre. On place dans le fond un radiateur de tuyaux à vapeur et l'on y verse de l'eau sur une hauteur de trois pieds. On ferme les couvercles hermétiquement, et l'on introduit la vapeur. L'eau doit bouillir pendant six heures. On insère dans le côté de chaque réservoir bouilleur un tuyau à vapeur qui de là se rend sous forme vermiferaire dans un baril contenant de l'eau froide.

L'eau froide arrive continuellement dans ce baril. La vapeur qui se dégage des rameaux de bouleau bouillants passe à travers ce tuyau, se condense dans sa partie vermiforme, et l'huile tombe goutte à goutte à l'extrémité du tube dans une petite jarre ou seau destiné à la recevoir. A cette phase, l'huile est d'un brun foncé, et il faut la clarifier jusqu'à ce qu'elle devienne d'un vert bien pâle. On ne se sert plus maintenant de procédés chimiques pour clarifier l'huile, mais on place tout simplement une épaisse couverture de laine au-dessus du bois à l'intérieur du réservoir. Si le réservoir est bien construit, l'huile qui en sort est pure et prête pour le marché. Cette huile commande toujours un prix de \$3 la livre et quelquefois beaucoup plus, et une tonne de bouleau donne quatre livres d'huile. Assurément les cultivateurs doivent être assez intelligents pour construire un moulin de ce genre, et manufacturer eux-mêmes l'huile dont ils ont besoin en réalisant un beau bénéfice.

La publication de cet article a attiré une attention considérable, et nous avons reçu à ce bureau un grand nombre de lettres demandant des renseignements à ce sujet. Attendu que le bouleau noir, qui produit cette huile, abonde dans presque toutes les forêts du Canada; que le procédé de la manufacture de l'huile est excessivement simple; que l'appareil nécessaire est peu dispendieux et facile à construire, et que l'huile a une valeur commerciale considérable, nous avons essayé d'obtenir des renseignements corrects à ce sujet, et voici le résultat :

Grâce à la bienveillance de M^r H. B. Smali, secrétaire du ministère de l'agriculture du Dominion, notre demande faite à ce ministère a été soumise à M. Frank T. Shutt, directeur du laboratoire de chimie des fermes expérimentales du Dominion, à Ottawa, qui nous informe que l'huile de bouleau se vend sous le nom d'huile de gaulthérie, avec laquelle elle est presque identique. Elle provient, par distillation, de l'écorce et des feuilles du *Betula Lenta*, dans lequel elle n'existe pas à l'état naturel. Chimiquement l'huile de bouleau est connue sous le nom de salicylate méthylique. Depuis la baisse survenue il y a environ un an dans le prix du salicylate, les pharmaciens se servent maintenant beaucoup de salicylate méthylique artificiel. Sur le marché de New-York, l'huile de bouleau commande environ \$1.50 la livre, et comme le droit de douane canadien sur cet article est de dix pour cent *ad valorem*, elle vaut plus dans ce pays. Si l'on manufacturait en Canada l'huile de bouleau il n'y a pas de doute que l'on en commanderait beaucoup pour l'exportation, et de cette manière ou en disposerait d'une large quantité.

Notre demande de renseignements adressée au ministère d'agriculture d'Ontario a été soumise par M^r C. C. James, le sous-ministre, à M. Thomas Southworth, commis des forêts dans le département des terres de la couronne, lequel est une autorité très compétente et dont le rapport a une grande valeur. M. Southworth nous informe que, dans la manufacture de l'huile de bouleau, on se sert de l'espèce connue sous le nom de bouleau noir, bouleau merisier ou bouleau odorant, dont il y a des quantités considérables en Canada, répandues dans toutes les forêts, sur les flancs des collines escarpées, et souvent comme seconde croissance touffue sur les terres d'où le pin a été enlevé.

Comme les jeunes pousses et même les rameaux de bouleau servent aux fins de la production de l'huile, il est évident que la distillation de l'huile de bouleau serait

d'une grande valeur pour le pays. En effet ce serait le moyen d'utiliser un produit qui maintenant est non seulement perdu, mais qui constitue un obstacle et un danger pour le reste de la forêt, parce qu'il reste sur le sol là où l'arbre a été abattu. Bien que cette industrie ait jusqu'ici été profitable à ceux qui s'y sont livrés aux Etats-Unis, dans son opinion, il y a peu de cultivateurs qui se trouvent dans des conditions telles qu'il serait prudent de leur part de tenter l'affaire.

Le coût de l'outillage ne dépasse pas celui de l'outillage moderne nécessaire à la fabrique du sucre d'érable, et le procédé de distillation est tout aussi simple, même il exige moins de soin et de connaissances spéciales que la manufacture du sucre d'érable de première classe. Mais pour qu'un cultivateur se livrât prudemment à cette industrie, il lui faudrait avoir sous la main, d'abord une abondance de bouleaux et en deuxième lieu un bon ruisseau d'eau courante, surtout un qui pourrait lui fournir un faible pouvoir moteur assez fort pour mouvoir une machine pour couper le bois de courte dimension. Ces conditions existant, il serait difficile de ne pas réussir à en faire une industrie très profitable.

En Pensylvanie, la distillerie se place généralement là où il y a une bonne quantité de gaulthéries (*wintergreens*). Les huiles que l'on obtient tant du bouleau que de la gaulthérie sont chimiquement et physiquement semblables et se vendent l'une pour l'autre. On se sert de gaulthéries pour la préparation de l'huile durant l'été et les mois d'automne, vu que l'on emploie alors le travail peu coûteux des enfants pour la cueillir. Certains cultivateurs de la Pensylvanie entretiennent de véritables plantations de bouleau pour la fabrique de l'huile. On coupe les arbres alors qu'ils ont atteint de vingt à vingt-cinq pieds de hauteur, et comme des souches se détachent de nouvelles croissances on peut opérer une seconde coupe après une période de cinq à dix ans. On prépare un nouveau composé chimique avec de l'acide salicylique et de l'alcool de bois, on l'appelle huile artificielle de galthérie; on l'a placé sur le marché et il a fait diminuer la production de l'huile du bouleau, mais comme on prépare cette dernière pour les fins médicinales le prix s'en maintiendra probablement à ce qu'il est aujourd'hui, \$3 la livre. Une tonne de bois fournit quatre livres d'huile. Bien qu'il semble que cette industrie n'est pas destinée à devenir générale dans ce pays, elle serait sans doute profitable dans les endroits avantageusement situés sous le rapport de l'approvisionnement d'eau et de bouleau, et si en même temps on avait à proximité une bonne quantité de gaulthérie il y aurait encore moins de risque à courir.

M. Henry Trimble, de Philadelphie, donne la description suivante de l'outillage et de la méthode de distillation; et cette description est sous certains rapports encore plus explicite que la description, d'ailleurs excellente, fournie par *The Canadian Manufacturer*. M. Trimble dit: "On transporte les arbres à la distillerie, où, au moyen d'une roue à eau et un appareil semblable à celui du gros marteau de forge, mais dans lequel un ou deux forts couteaux remplacent le marteau, les troncs et les branches sont coupés en morceaux mesurant un ou deux pouces en longueur. Le réservoir peut contenir d'une demi-tonne à une tonne de bouleau et consiste en une boîte de bois avec fond en cuivre, et dans plusieurs cas, avec couvercles également en cuivre. On l'empile jusqu'à environ douze pouces du sommet, et l'on y met de l'eau jusqu'à concurrence d'un tiers du contenu du réservoir. On laisse macérer pendant une nuit et l'on commence la distillation par le moyen d'un feu de bois. La vapeur est amenée dans un serpentín en cuivre ou en fer blanc, placé dans un baril que l'on tient toujours froid au moyen d'un courant continu d'eau froide de montagne. La vapeur se condense dans ce serpentín et tombe en dessous comme mélange d'huile et d'eau. L'huile, dans ce cas-ci, étant plus pesante que l'eau, elle se dépose au fond du récipient, lequel est ordinairement une jarre à fruit d'une pinte, puis on enlève l'eau que l'on dépose dans un baril afin de s'en servir de nouveau pour une nouvelle quantité de bois."

N° 4.

CORRESPONDANCE ET RAPPORT SUR LE PUCERON DU HOUBLON.

SARDIS (COLOMBIE ANGLAISE), 8 août 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'envoyer sous même pli une résolution passée à la session de l'Association des producteurs de houblon de la Colombie anglaise tenue à Agassiz le 31 du mois dernier.

Les membres de cette association sont parfaitement au fait de l'importance de ce sujet et vous prient avec instance d'y donner la soigneuse attention qu'il mérite.

Je voudrais faire remarquer que, bien que l'industrie du houblon dans la Colombie anglaise soit encore à ses premiers débuts, à peine quelques houblonnières ayant existé plus de trois ans, nous avons maintenant des preuves que la qualité du produit ne peut être surpassée, que le rendement par acre est exceptionnellement bon, et que l'on peut compter sur des récoltes régulières; il ne nous reste qu'à réduire les frais de production pour rendre cette industrie l'une des plus importantes du pays. C'est avec cet objet en vue que nous vous demandons si instamment votre aide; car si le puceron du houblon est combattu au bon moment, le coût de la production du houblon en sera matériellement réduit.

A la réunion du 31 juillet de l'Association pomologique (association qui nous a promis son concours), l'honorable sous-ministre de l'agriculture, en réponse à la résolution susmentionnée, parut être d'opinion que nous avions le remède entre nos mains, puisque nous pouvions traiter notre houblon au pulvérisateur; et sans doute nous pouvons obtenir des résultats satisfaisants, mais seulement à un coût énorme en raison de l'épaisseur du feuillage et de la grande étendue des houblonnières; tandis que nous pourrions atteindre le même but à un coût minimum si l'on fait le travail au bon moment et au bon endroit; et, maintenant que la science a clairement révélé les mœurs du puceron du houblon, et fait voir combien il est facile d'exterminer cette vermine là où a lieu l'éclosion, sur le prunier, il semble ridicule de continuer à laisser le puceron se multiplier avec la rapidité extraordinaire dont il est capable, et se répandre sur une vaste étendue de pays avant de l'attaquer. C'est maintenant qu'on pourrait avec le moins de frais et de labeur possible l'exterminer à l'état d'œuf ou de jeune larve.

Le tort causé par les trois générations de cet insecte qui se succèdent sur le prunier avant d'acquiescer des ailes et de voler sur le houblon, est considérable, et j'apprends de plusieurs de mes voisins que certaines années le puceron a tellement nui aux arbres qu'il a fait tomber les feuilles et gâter le fruit.

Le puceron, toutefois, n'a pas ces trois générations jusqu'à un temps donné du printemps; mais l'éclosion des œufs se continue évidemment longtemps, et, au risque de vous fatiguer, mais convaincu de l'importance du sujet, je prends la liberté de vous dire les résultats de mon expérience cette saison.

D'après le rapport du professeur Riley, j'avais été conduit à supposer que la période pendant laquelle la troisième génération prend des ailes était courte, et j'espérais qu'en faisant de soigneuses pulvérisations de bonne heure au printemps à l'apparition du puceron, le 29 mai, je m'en serais bientôt débarrassé. Mais, ayant remarqué que les pucerons continuaient à arriver, j'allai à la fin de juin examiner les pruniers de mes voisins, et dans quelques vergers trouvai des quantités de pucerons, les uns prenant des ailes, les autres pas encore; d'où je conclus que l'insecte continuerait à arriver en essaims pendant longtemps. Je persuadai donc à mes voisins de traiter leurs arbres, et, quand ils ne pouvaient le faire tout de suite faute de matériel ou de pompes, je le faisais moi-même; aussi, à la fin de la première semaine de juillet je ne pouvais trouver un seul puceron dans la houblonnière, et n'avais à combattre que ceux qui y avaient été déposés auparavant. A la fin de juillet je reçus toutefois avis de Payallup qu'il y arrivait encore dans les houblonnières des quantités de pucerons.

Concernant la seconde partie de la résolution soumise, j'eus le plaisir d'apprendre de la bouche de M. Saunders, qui se trouvait à la réunion pomologique susmentionnée, que le sujet avait reçu l'attention du département des affaires indiennes, et qu'il avait été fourni des pompes pour l'usage des sauvages. Comme je n'ai pas vu ni entendu dire qu'on en emploie aucune dans ces environs, je vous prierai de me faire savoir quelle espèce de pompe a été envoyée et où l'on peut s'en procurer.

J'ajouterai que la population blanche de ce district-ci apprécie maintenant pleinement les avantages qui résultent de pulvérisations soigneuses et de l'attention qu'on donne aux arbres fruitiers. Je voudrais encore vous engager fortement à conférer avec le ministre des affaires des sauvages pour considérer comment on pourrait amener le même résultat parmi les sauvages, faire soigner leurs vergers et les débarrasser de leurs ennemis à l'avantage général de tous.

H. HULBERT,

Secrétaire, Ass. des producteurs de houblon de la Colombie anglaise.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

RAPPORT SUR LE PUCERON DU HOUBLON.

(JAMES FLETCHER.)

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport, selon vos instructions, sur une communication reçue du secrétaire de l'Association des producteurs de houblon de la Colombie anglaise concernant l'abondance du puceron du houblon dans cette province, et les moyens à lui opposer. L'importance de l'industrie du houblon pour la Colombie anglaise et les avantages de cette province comme un des meilleurs pays à houblon n'ont nullement été exagérés par M. Hulbert, et les producteurs de houblon devraient certainement faire tous leurs efforts pour tenir tête à ce sérieux ennemi. M. Hulbert connaît évidemment bien les habitudes de cet insecte par les descriptions qui en ont été publiées, et il y a quelques années le professeur Riley, l'entomologiste des Etats-Unis, les a soigneusement étudiées. Je suis d'opinion toutefois que quelques-unes des observations sur les mœurs du puceron du houblon, faites par M. Hulbert et quelques-uns de ses voisins, ne sont pas tout à fait correctes. Je crois que le tort fait aux pruniers par le puceron du houblon est minime, et je n'ai jamais entendu parler d'un cas où il ait fait "tomber les feuilles et gâter le fruit". M. Hulbert raconte qu'il a trouvé des quantités de pucerons du houblon sur les pruniers de ses voisins à la fin de juin. Je ne puis m'empêcher de croire qu'il a fait quelque erreur quant à l'identité de l'espèce observée, chose très facile pour celui qui n'a pas fait une étude spéciale des aphidides ou pucerons. Je cite ce qui suit de mon rapport à l'honorable ministre de l'agriculture pour 1889 :—

"Les habitudes remarquables du puceron du grain ont été étudiées avec soin par le professeur Riley, qui les décrit dans les termes suivants dans son rapport de 1888 : "Chez cette espèce les œufs d'hiver sont déposés en automne par la femelle parfaite sur le prunier; il en éclôt au printemps suivant des femelles sans ailes, qui ont reçu le nom de 'mères de race'; celles-ci produisent de jeunes pucerons par un procédé analogue au bourgeonnement des plantes, et connu sous le nom de parthénogénèse (du grec *parthenos*, vierge, et *genesis*, production), ce qui signifie production de jeunes individus par des femelles imparfaites et non fécondées, sans intervention d'un mâle. Il se succède trois générations de ces femelles agames sur différentes variétés de pruniers; la troisième prend des ailes; on l'appelle 'émigrante'; elle vole instinctivement sur le houblon, qui jusqu'ici n'avait point été attaqué. Plusieurs générations de femelles sans ailes sont produites sur le houblon jusqu'en automne, où réapparaissent des femelles ailées, les 'immigrantes'. Celles-ci reviennent au prunier, où elles donnent naissance à de véritables femelles sexuées, au nombre de trois ou plus. Quelque temps après les vrais mâles ailés, les seuls mâles de toute la série, se développent sur le houblon; ils volent sur les pruniers, et vers la fin de la saison on peut

les trouver accouplés avec les femelles sans ailes, qui déposent ensuite les œufs d'hiver sur les rameaux." Cette histoire de leurs mœurs donnera une idée de combien les habitudes de quelques-uns de nos insectes nuisibles sont complexes et difficiles à comprendre. On ne peut cependant se faire une trop haute idée de l'importance qu'il y a à les connaître. En appliquant aux pruniers près des houblonnières une émulsion de pétrole vers la fin de l'hiver ou de très bonne heure au printemps, on peut maintenant dans une grande mesure avoir raison d'un des insectes les plus perniciosus et les plus importuns au cultivateur."

Depuis que ce qui précède a été écrit, on a constaté que les pulvérisations sur les pruniers, quoique sans doute d'une très grande valeur, ne suffisent pas, et qu'il est essentiellement nécessaire aux producteurs de houblon de tenir l'œil ouvert sur leur houblon, et par de persévérantes pulvérisations de l'empêcher de se multiplier et de se répandre dans toutes leurs houblonnières. A la première apparition du puceron du houblon dans l'Etat d'Oregon en 1890, le professeur Washburn, l'entomologiste de la station expérimentale d'agriculture, a trouvé très difficile de persuader aux producteurs de houblon que les mœurs telles que décrites ci-dessus étaient vraiment celles de l'insecte, et beaucoup d'assertions positives que faisaient les producteurs ont été ensuite reconnues inexactes. Cette inexactitude, dans la plupart des cas, s'est trouvée provenir de ce qu'on avait confondu ensemble différentes espèces de pucerons. En 1893, le professeur Washburn écrivait dans son *Bulletin* 9, ce qui suit :—" La migration du puceron du houblon, tantôt du prunier au houblon, tantôt du houblon au prunier, n'est plus mise en question par les producteurs qui observent, quelque opposition que cette assertion ait rencontrée il y a deux ans."

Quant à s'en tenir entièrement aux pulvérisations sur les pruniers du printemps et en automne, le professeur Washburn s'exprime d'une manière très décidée. " Je n'ai nul besoin, dit-il, de m'arrêter à la proposition d'appliquer une forte solution caustique sur beaucoup de pruniers de grande valeur, tandis que les bourgeons sont à l'état dormant, afin de tuer les œufs qui s'y trouvent ; puis d'appliquer aux mêmes arbres au printemps et en automne, quand ils sont infestés de pucerons, quelques-unes des pulvérisations recommandées contre les pucerons en été ; ces applications sont bonnes partout, et l'emploi en est réglé par le jugement des producteurs. Les pulvérisations sur le houblon même pendant l'été sont la seule véritable ressource du producteur de houblon, et tous les producteurs de houblon éclairés sont d'accord pour dire que les pulvérisations sont aussi nécessaires à leur houblon que les binages, et qu'en estimant les dépenses de leur année ils tiennent toujours compte du coût des pulvérisations. Tous les autres préventifs qu'on a proposés ont peu de valeur, et ne pourraient remplacer les pulvérisations pendant l'été. Ils peuvent atténuer le mal jusqu'à un certain point, mais ce serait folie de n'avoir recours à aucun autre.

D'après ce qui précède et considérant qu'il y a dans le pays tant de pruniers qui ne sont pas dans des vergers, sur lesquels les œufs du puceron du houblon peuvent être déposés et desquels on ne s'occuperait probablement pas, j'ai la conviction que le plus sûr sera que tous les producteurs de houblon comptent seulement sur leurs propres efforts pour débarrasser leurs houblonnières du puceron par les pulvérisations, et les producteurs de fruits traiteront sans doute aussi leurs pruniers pour les protéger. C'est ce qu'ils peuvent faire tant en automne qu'au printemps avant l'apparition des pucerons.

Je puis en terminant dire que je me trouvais à la réunion à Agassiz, dans laquelle la résolution en question fut présentée pour être discutée, et mes remarques, quand je fus invité à parler sur ce sujet, furent en somme les mêmes que celles que je soumetts ici.

Dans le *Fourth* (4^e) *Report* du ministère de l'agriculture de la Colombie anglaise, à la page 1081, entre beaucoup d'autres renseignements, on trouve décrites les mœurs du puceron du houblon, et les meilleurs remèdes y sont indiqués.

JAMES FLETCHER,

Entomologiste et botaniste.

N° 5.

LE KERMÈS DE SAN-JOSÉ.

(J. FLETCHER.)

FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE,

OTTAWA, 11 mai 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre honorée du 2 courant, demandant mon rapport concernant votre liasse n° 96976 à propos des mesures pour empêcher l'introduction du kermès de San-José.

Quant à la résolution passée par le conseil du comté de King (Nouvelle-Ecosse), priant le gouvernement fédéral de prendre aussitôt des mesures pour mettre en quarantaine tous les arbres importés, jusqu'à ce qu'ils aient été plongés dans quelque liquide qui détruirait le kermès, je ferai simplement remarquer que :

1° Ce serait là une opération dispendieuse, nécessitant le dépaquetage de tous arbres, leur lavage par une personne compétente à même de reconnaître le kermès, et leur repaquetage avec soin ;

2° Ce traitement, surtout le dépaquetage des arbres en transit, ne manquerait probablement pas de leur nuire, et, quoi qu'il en fût, les pépiniéristes qui auraient expédié des arbres en mauvais état en feraient sans doute un prétexte et s'efforceraient de se faire payer par le gouvernement pour des pertes dues à bien d'autres causes, telles que qualité des arbres, mauvais empaquetage, manque de soin dans le repiquage et subséquemment chez le destinataire.

Si le gouvernement se décidait à se rendre à la suggestion du conseil du comté de King, je mentionnerai ce qui semble ressortir des résultats d'expériences, savoir, qu'afin de désinfecter des arbres à fruit importés dans ce pays venant de pépinières des Etats-Unis, il faut les plonger ou les éponger parfaitement à l'aide d'une forte solution de savon d'huile de baleine (2 liv. dans 1 gallon d'eau). Pour plonger des arbres d'une certaine grosseur il faut défaire chaque faisceau et les plonger dans une auge assez grande pour que l'arbre tout entier soit submergé.

Je puis mentionner que ce sujet est l'objet d'une étude des plus attentives de la part des entomologistes pratiques des Etats-Unis, et il y a maintenant des pépiniéristes qui font examiner leurs plants par l'entomologiste officiel de l'Etat du New-Jersey, et s'offrent à fournir un certificat signé par lui déclarant que les arbres ne sont pas infectés par le kermès de San-José.

De plus, après étude soigneuse de tout ce qui a été écrit, je ne crois pas probable que cet insecte, même s'il était introduit en Canada, y prendrait pied de manière à devenir un sérieux ennemi. Dans un récent article par M^r L. O. Howard, l'entomologiste des Etats-Unis, de plus une des autorités les plus compétentes au monde sur les kermès, les limites du territoire sujet à être infesté par cet insecte sont indiquées, et le Canada entier est plus au nord. Mention est faite d'une apparition à Amherst (Massachusetts), touchant laquelle "l'investigation fit voir que les arbres infestés avaient été apportés du New-Jersey, et plantés à Amherst au printemps de 1894; un examen au printemps de 1895 a fait voir que tous les kermès avaient péri".

En réponse à votre honorée du 10 courant, je puis ajouter encore que l'on a tenu diligemment l'œil ouvert en Canada depuis que son apparition avait été annoncée dans les Etats de l'Est, et il a paru dans mon rapport pour 1894 un rapport détaillé sur le kermès de San-José.

J. FLETCHER,

Entomologiste.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 6.

COMPTE RENDU DES SÉANCES DU CONGRÈS D'IRRIGATION
NATIONALE.

(J. B. LYNCH.)

PUEBLO, COLORADO, 30 octobre 1895.

MONSIEUR,—Sur réception de votre lettre en date du 5 septembre et de l'arrêté du conseil du 29 août, m'autorisant à prendre part au congrès d'irrigation nationale comme délégué du gouvernement du Canada, j'ai quitté Mexico pour Albuquerque, N.M., et j'étais présent à l'ouverture du congrès le 16 septembre. Outre les délégués du Canada et du Mexique, il y avait des délégués de dix-sept États et territoires.

En ouvrant l'assemblée, le président s'est déclaré heureux de constater la présence des représentants du Canada et du Mexique; il dit qu'il voyait dans leur assistance répétée aux séances du congrès d'irrigation un renouvellement de l'assurance que les problèmes internationaux existant sur la frontière sud-ouest et nord-ouest des États-Unis seraient réglés dans un esprit de bonne volonté fraternelle. Pendant les quatre jours de séances du congrès plusieurs délégués ont lu d'excellentes études et prononcé d'intéressants discours sur la question d'irrigation. Le discours de M. Burgess et les études lues par MM. Pearce et Dennis ont été l'objet de commentaires très favorables. Vu que vous recevrez un compte rendu complet des transactions du congrès, je ne ferai d'extraits que d'une seule étude, celle lue par M^r H. V. Hinckley, ingénieur consultant de l'Association d'irrigation du Kansas, sur "L'écoulement souterrain".

M. Hinckley a constaté que le plus grand obstacle dans le passé au développement de l'irrigation avait été les erreurs que le défaut de jugement et quelquefois des motifs plus pauvres avaient fait commettre, et il déclara que c'était le devoir de l'ingénieur en particulier de résoudre les problèmes que la nature a placés sur sa route, et de ne s'attacher qu'à la recherche des faits, et de se tenir à la hauteur de sa profession en ne prenant aucune part aux projets "pour le revenu seulement", ou aux organisations de spéculateurs.

Il fit remarquer que le bureau géologique des États-Unis était à la recherche des cinq pour cent de la pluie qui finit par aller à la mer, et tout en ne voulant pas critiquer le gouvernement de faire cet ouvrage important, il prétendit que les 95 pour 100 restant devraient recevoir un peu d'attention. L'écoulement souterrain, a-t-il dit, à ce sujet, n'était pas assez compris. En général il n'y a pas d'emmagasinage artificiel. Cela fait une grande différence si "l'Amérique aride" doit faire vivre une population de 20,000,000 ou une population de 150,000,000, et l'on trouvera que l'écoulement souterrain est le plus grand facteur dans la solution de ce grand problème. Des milliers de pompes dans le Kansas s'alimentent à l'écoulement souterrain. La cité de Denver dépense 30,000,000 de gallons par jour d'eau provenant de l'écoulement souterrain. M. Hinckley est d'avis qu'après deux ans d'expérience, le développement de cette source souterraine était à peine commencé.

On a construit trop de canaux, particulièrement dans les plaines, où l'on ne pouvait compter sur un approvisionnement régulier des canaux. Le plus tôt l'on comprendra l'importance pour chacun d'avoir son appareil à pomper ainsi que le cours de l'écoulement souterrain, le plus tôt on aura un approvisionnement d'eau assuré, qui ne fera pas défaut au moment critique de la saison.

Les courants souterrains sont un point important dans la question d'irrigation et demandent d'être étudiés avec le plus grand soin. Le système qui réussit si bien dans les plaines ouest du Kansas pourrait être appliqué avec d'aussi bons résultats à certaines régions arides du Nord-Ouest.

Agriculture—Congrès d'irrigation nationale.

Le 19 septembre le congrès s'est ajourné après avoir adopté les résolutions suivantes :—

RÉSOLUTIONS.

Le Congrès d'Irrigation Nationale assemblé dans sa quatrième session annuelle à Albuquerque, N. M., dans la vallée de la Rio-Grande, du 16 au 19 septembre 1895, composé de délégués représentant les Etats et territoires à l'ouest du Mississipi, et aussi les Etats de l'Illinois, Wisconsin, New-Jersey et Minnesota, comprenant des représentants des gouvernements du Canada et du Mexique, envoie ses salutations et annonce ses vues comme suit :—

Dans la marche de l'expansion matérielle étonnante qui a marqué l'histoire du siècle qui touche maintenant à sa fin, le peuple américain a occupé pratiquement la dernière acre de terre dans la région où les pluies naturelles suffisent au succès de l'agriculture. Au delà de ce domaine existe un vaste territoire désigné généralement sous le nom de région aride. Environ quatre-vingt-treize pour cent de la population résident à l'est de la frontière naturelle de la région des pluies. C'est un fait qui ne souffre pas de dispute que la moitié ouest du continent peut vivre dans de bonnes conditions économiques, une population au moins aussi forte que la population totale actuelle des Etats-Unis. Vu l'extension extraordinaire des grandes villes pendant la dernière décade, et la tendance persistante de la population à quitter la campagne pour aller s'engouffrer dans les centres déjà encombrés, et vu le marasme et l'inquiétude qui résulte de ces causes, il devient évident pour nous que le temps est arrivé pour le peuple américain de s'emparer et d'occuper leur dernière part d'héritage en fait de terres publiques. Avant de pouvoir arriver là, cependant, la nation doit résoudre certains problèmes particuliers à cette vaste région, et nouveaux pour la race anglo-saxonne. Le fait que ces problèmes ont déjà été résolus grâce à des efforts individuels et locaux montre que l'on peut espérer atteindre au plus haut degré d'indépendance industrielle et sociale jamais obtenu par l'humanité.

Nous n'exceptons pas une terre qui a besoin d'irrigation. Elle est la base d'une forme d'agriculture aussi scientifique que les mathématiques.

L'irrigation et les produits agricoles variés qu'elle amène signifient l'indépendance industrielle de la nature. La preuve de cette prétention existe dans le fait qu'il y a eu peu de famine ou de misère dans les districts irrigués pendant la crise sévère de 1893. L'irrigation signifie extension de la prospérité. Dans le Massachusetts les cultivateurs sont des locataires sur leurs terres dans la proportion de 70 à 80 pour 100. Dans l'Utah irrigué les cultivateurs propriétaires sont dans la proportion de 90 pour 100. L'irrigation signifie petites fermes et voisins plus rapprochés. Nous avons comme exemple la Caroline du Sud, où les propriétaires et cultivateurs du sol résident à proximité de l'école, de l'église, de la bibliothèque publique, et dans quelques cas, ont l'avantage d'une distribution gratuite de la malle. Nous défions le monde entier de fournir un autre exemple, sur une échelle un peu étendue, de conditions distribuant les avantages industriels et sociaux à tout le monde aussi également que dans l'Amérique de l'ouest dans son développement économique actuel. Afin que la nation puisse utiliser cette région avec le plus grand avantage, ainsi que le veut la position de débouché naturel pour une population croissante et le surplus d'énergies, il est indispensable que les citoyens de l'ouest reçoivent la coopération active du peuple américain.

Une législation propre à satisfaire aux besoins de ce domaine impérial est une nécessité urgente.

Nous déclarons que ce devrait être la politique du Congrès de faire des lois qui permettent au peuple de prendre possession des terres publiques arides à des conditions proportionnées au coût des améliorations, et que ce coût devrait être réglé par autorité publique, et non déterminé par la spéculation privée laissée libre.

Nous déclarons que les travaux d'irrigation, qu'ils soient faits par des particuliers, par une association, ou par les Etats, devraient être soumis à la direction d'une autorité publique quelconque, soit celle de l'Etat ou du gouvernement fédéral, afin que l'on ne fasse que des travaux suivant les règles du génie civil, et que la vie et la propriété soient conservées.

Nous demandons le rappel de la loi concernant les terres du désert parce que son utilité est disparue. Cette loi assume qu'un colon peut améliorer 320 acres de désert qui ne peut être arrosé qu'au prix d'ouvrages coûteux. La loi est devenue pratiquement un instrument de spéculation pour des individus ou des corporations qui s'emparent des terres.

Nous demandons que l'étendue des octrois de terre aride soit limitée à un maximum de quatre-vingts acres, et nous prédisons qu'avant longtemps il sera sage de la réduire à quarante acres. La mesure de la valeur d'une terre est non pas son étendue en surface, mais sa capacité productive. Il est du plus grand intérêt pour l'Etat que les citoyens n'obtiennent seulement l'étendue de terre nécessaire à leur subsistance.

Nous demandons une extension de la politique concernant les réserves forestières, inaugurée sous l'administration du président Harrison, et continuée sous celle du président Cleveland. Nous reconnaissons que les forêts sont les réservoirs naturels des pluies dont dépendra pour toujours la vie industrielle de la région aride. Mais la politique dont nous parlons ne va pas assez loin. La publication d'une proclamation ne prévient ni n'éteint les feux de forêts, pas plus qu'elle n'arrête la hache de ceux qui dépouillent le domaine public de ses arbres. Nous réitérons notre approbation antérieure du plan proposé par le professeur Sargent, de l'Université Harvard, lequel voulait un système d'éducation de forestiers habiles à l'Académie de West-Point, la surveillance des réserves forestières par un garde local, et l'administration du système par le département de la guerre. Nous notons avec satisfaction que ce plan est approuvé par des corps commerciaux importants dans l'est, y compris la chambre de commerce de New-York, et des journaux et revues d'importance dans différentes parties du pays.

Nous demandons que les emplacements de réservoirs, mis à part en vertu de l'acte du 2 octobre 1888, soient mis à la disposition du public, mais pour des fins de réservoirs seulement, suivant la loi accordant le droit de passage pour telles fins. Nous demandons aussi que l'acte du 3 mars 1891, relatif aux emplacements de réservoirs, soit modifié de façon à permettre l'octroi de droits de passage datant du jour où la demande a été déposée.

Nous ne sommes pas prêts à soumettre le plan détaillé de législation qui sera nécessaire plus tard pour régler les problèmes vastes et compliqués de l'utilisation complète de terres arides. Le cinquante-troisième congrès a adopté l'acte Carey, accordant, à certaines conditions, 1,000,000 d'acres de terres arides à chacun des Etats du Désert. Ce don a été accepté par six des huit Etats qui y avaient droit en vertu de la législation qui est en accord parfait avec les principaux articles de cette déclaration. Nous demandons que les dispositions de l'acte Carey soient étendues immédiatement aux territoires du Nouveau-Mexique et de l'Arizona. Grâce à cette loi des terres peuvent être ouvertes à la colonisation aussi vite que les besoins le requièrent, mais il y a d'autres problèmes de grande importance qui demandent à être traités par le Congrès d'une façon aussi complète et conforme aux intérêts du pays. Au nombre de ces problèmes, il y a la manière de disposer de ce qui reste du domaine public irrigable, l'usage et le contrôle des terres à pâturages, et la division des cours d'eau communs à deux Etats. Des cours d'eau ayant leur source dans un Etat et coulant par des chenaux naturels dans un ou plusieurs Etats sont déjà le sujet de disputes et peuvent devenir dans l'avenir une cause abondante de chicanes. L'adjudication sur des droits qui sont en conflit, et la division équitable de cours d'eau dont différents Etats ont besoin pour des fins industrielles, sont des problèmes qui présentent de grandes difficultés. Afin que tous ces sujets puissent être étudiés par des hommes de la plus haute compétence, et qu'une politique nationale, grande et effective puisse être inaugurée à temps pour satisfaire aux besoins de cette terre aride que feront ressentir inévitablement une population croissante et des industries qui se multiplient, nous demandons avec instance la création d'une commission nationale d'irrigation qui agirait sous l'autorité du Congrès, et serait composée d'hommes au fait des conditions de la région aride, et d'ingénieurs habiles. Nous voudrions que cette commission ait le pouvoir d'empiéter sur les attributions des ministères de l'intérieur, de l'agriculture et de la guerre, afin qu'elle puisse

Agriculture—Congrès d'irrigation nationale.

élaborer un plan général pour le développement de l'administration de ce vaste domaine public.

Nous demandons aussi la nomination d'une commission internationale pour agir conjointement avec les autorités du Mexique et du Canada pour la décision des conflits qui sont survenus ou peuvent survenir au sujet de cours d'eau d'un caractère international.

Résolu.—Que le Congrès à sa prochaine session soit prié avec instances de voter la somme de \$250,000 pour la continuation des études d'irrigation faites sous la direction du département de l'intérieur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. B. LYNCH.

L'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N^o 7.

EXPORTATION DE FRUITS EN ANGLETERRE.

(J. W. DOWN.)

AGENCE DU GOUVERNEMENT CANADIEN,
BATH BRIDGE, BRISTOL, 5 octobre 1895.

MONSIEUR,—Un paragraphe publié dans la *Canadian Gazette* du 26 septembre, et un autre dans celle du 3 octobre, m'ont engagé à vous écrire sur le commerce de fruits. Il me fait peine de constater que la tentative d'exportation de fruits du district de Niagara n'a pas réussi, mais j'espère que la *Fruit Growers' Association* d'Ontario ne se laissera pas décourager à son premier essai, car je suis certain qu'il peut se faire avec profit une exportation illimitée de fruits canadiens sur le marché anglais, mais il faut qu'elle soit faite dans certaines conditions. Tous les ans l'Angleterre importe de France, d'Espagne, de Jersey, des Iles Canaries, etc., des tonnes de raisins, de poires, de tomates et autres fruits.

Les raisins et les poires se conservent ici pendant des mois après leur arrivée et se vendent bien. Pourquoi les fruits du Canada ne se conserveraient-ils pas aussi bien. Les raisins destinés au marché de Noël sont déjà arrivés. Je joins à ce rapport des conseils sur la manière d'expédier les fruits. Ce que je voudrais bien faire comprendre aux Canadiens engagés dans le commerce de fruits, c'est qu'ils ne doivent pour aucune raison consigner leurs fruits à des courtiers ou agents à commission, s'ils ne veulent pas s'exposer à un insuccès certain. J'en ai eu moi-même la triste expérience dans la petite tentative que j'ai faite d'importation de tomates du Canada. Jamais je ne voudrais mettre une livre de fruits entre les mains de tels hommes, car ils ne sont pas satisfaits d'une moitié, mais il leur faut tout. Ainsi, je viens de voir une personne qui a envoyé, la semaine dernière, deux tonnes de fruits de première qualité, des pommes, à l'un de ces hommes, qui dit maintenant qu'il a vendu les deux tonnes pour quinze chelins, laissant en dette l'expéditeur. On me dit que ceci arrive souvent. Je suis certain, pour ma part, que si j'avais gardé toute la dernière consignation de tomates que j'ai reçue pour la vendre moi-même, j'aurais fait beaucoup plus d'argent. La température était si chaude que je craignais que mes tomates ne se conservassent pas, mais jamais je ne mettrai de fruits entre les mains d'un agent à commission. Il n'y a qu'un seul moyen de faire réussir le commerce de fruits du Canada. Que la *Fruit Grower's Association* porte une attention particulière à l'emballage des fruits, etc., et ensuite qu'elle les consigne à un homme qui s'intéresse au Canada, qui examinerait avec soin tous les barils

et boîtes, les emballerait de nouveau si c'était nécessaire, et les annoncerait et vendrait lui-même à la boîte ou au baril, suivant le cas. Si l'association veut faire l'essai d'une autre exportation une autre année (la saison actuelle est trop avancée, je crois), qu'elle m'en fasse la consignation et je verrai à agir pour le mieux. Pour commencer il faut que tous ces fruits soient examinés à part à leur arrivée ici avant de les offrir en vente. J'ai beaucoup appris dans ce commerce de fruits depuis que cette première consignation m'a été faite. A l'avenir j'annoncerai et vendrai tous mes fruits moi-même, économisant ainsi la commission, la surveillance, le loyer de l'entrepôt, le port, etc. Le commerce de fruits au moyen d'agents à commission donne bien peu de satisfaction.

Les conseils suivants pour l'expédition des fruits seront peut-être utiles.

Envoyez les raisins dans des barils, contenant chacun de 50 à 56 livres de fruits emballés assez solidement dans de la sciure de liège. Les raisins verts ainsi emballés au printemps se gardent ici pendant des mois après leur arrivée, et pourquoi les raisins canadiens ne se garderaient-ils pas. On me dit que les fruits à couleur sombre ne se gardent pas aussi longtemps et qu'ils sont beaucoup plus mous. Les raisins sucrés se vendent ici de 10 à vingt shillings le baril, suivant la qualité. Les pêches doivent être envoyées dans de petites boîtes, un rang de fruits seulement. Enveloppez chaque pêche dans un papier de soie et remplissez les interstices avec de la poussière. Emballez les fruits pas tout à fait mûrs, et donnez un peu de ventilation.

Les abricots doivent être traités de la même manière.

Les poires devraient être envoyées dans des boîtes carrées contenant de 40 à 50 livres. Enveloppez le fruit dans du papier de soie et remplissez la boîte de poussière, de la poussière de bois fera l'affaire. Cueillez le fruit avant pleine maturité, et donnez de la ventilation. Les poires françaises et espagnoles viennent en Angleterre emballées de cette façon. Elles se gardent pendant des mois et se vendent bien. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux pommes hâtives du Canada. Les tomates devraient être envoyées dans de petites boîtes, et le fruit enveloppé dans du papier de soie ou emballé dans de la sciure de bois. Donnez beaucoup de ventilation. Placez une petite claie d'un quart de pouce d'épaisseur et un pouce de largeur dans le fond de chaque boîte, avec des trous placés dans le dessus et dans le fond de la boîte.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. W. DOWN.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 8.

RAPPORT SUR LE FOURRAGE PRESSÉ.

(J. W. Down).

BRISTOL, 19 octobre 1895.

MONSIEUR,—Je désire vous faire un rapport spécial sur le nouveau fourrage pressé canadien. J'ai reçu cette année de M^r A. P. Chapman, de Hamilton, un gâteau échantillon de ce fourrage pressé, contenant du foin, de la menue paille, de l'avoine et du son, etc., pesant environ 8½ livres. Il me fait plaisir de dire que cet article de commerce a un grand avenir devant lui. Plusieurs de nos marchands de fourrage et de grain ont vu et examiné ce gâteau. Tous s'accordent à dire que ce fourrage aura une vente considérable et facile; tous semblent désireux d'en acheter. Un grand commerçant m'a dit qu'il était prêt à en acheter 1,000 tonnes immédiatement, si je pouvais les lui obtenir à un prix raisonnable. J'ai fait demander par

Agriculture—Huile de graine de coton.

cette malle *via* New-York les prix auxquels on pourrait expédier ce fourrage, et de ne pas craindre d'en envoyer trop. Je m'occuperai à surveiller ce fourrage à son arrivée, à le vendre, et à en retourner promptement l'argent. C'est un commerce que je me suis donné beaucoup de peine à inaugurer, et je compte que je ne le verrai pas cesser, car je puis vous avouer que je n'ai jamais vu une entreprise promettre autant. Voici le temps de l'année où le fourrage va être beaucoup plus cher. Il ne peut y avoir de meilleur temps pour commencer. J'ai écrit à M. Chapman au long, et je lui conseille d'être très prudent au commencement, d'employer du bon foin, de l'avoine pure, du bon son, etc., pas d'écales d'avoine, vu que le premier lot sera sûrement examiné et soumis à l'analyse pour en connaître la composition. Ce gâteau échantillon a causé, je vous assure, une grande commotion dans notre ville parmi les marchands de fourrage et les grands propriétaires de chevaux, même les marchands des quatre saisons disent qu'ils ne pourront plus vendre de paille.

Voici les prix actuels du foin, blé, etc.

Meilleur trèfle.....	75s. à 100s. la tonne.
Meilleur mil.....	80s. à 90s. “
Moyen.....	50s. à 80s. “

Je crois qu'il serait très à propos si vous pouviez engager M. Chapman à se hâter à entreprendre ce commerce de fourrage, car les Américains ne tarderont pas à s'emparer du marché.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN W. DOWN.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 9.

RAPPORT SUR L'HUILE DE GRAINE DE COTON.

(M^r W. SAUNDERS.)

OTTAWA, 25 septembre 1895.

MONSIEUR,—Je désire accuser réception de votre honoree, du 18 avril, renfermant une demande de renseignements de la part de M. E. Pelletier, secrétaire de la commission sanitaire de Québec, concernant la valeur de l'huile de graine de coton comme comestible.

L'huile de graine de coton, lorsqu'elle est bien purifiée, est transparente, douce, et d'un goût plaisant qui la rend l'égal de l'huile d'olive comme huile comestible.

Le fait que l'on peut la fabriquer à beaucoup meilleur marché que la plupart des autres huiles a porté un grand nombre de personnes à l'employer pour adultérer l'huile d'olive. On la mêle aussi avec des graisses dures dans la manufacture de saindoux de première qualité.

Dans un grand nombre de villes des Etats-Unis l'on s'en sert communément pour la cuisson dans les meilleurs hôtels et restaurants, de même que dans les familles, surtout pour faire cuire les huîtres, le poisson, pour faire des croquignoles, et pour ces objets elle est avec raison très estimée.

Les qualités inférieures d'huile de graine de coton sont déplaisantes et âcres au goût, irritent le palais et l'estomac, et sont impropres comme comestibles. Je ne connais pas de lois fédérales concernant l'huile de graine de coton.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. SAUNDERS,

Directeur des fermes expérimentales.

L'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 10.

RAPPORT SUR LA CULTURE DU LIN AU MANITOBA.

(J. DANN.)

DELORAINÉ, MANITOBA, 29 octobre 1895.

MONSIEUR,—En réponse à la vôtre du 12 courant, me demandant à quelle date la gelée a détruit ma récolte de lin, je désire vous dire pour votre information que j'ai semé mon lin, 30 livres par acre, dans la dernière semaine du mois de mai, sur 81 acres de jachère de l'été. Le sol est une riche terre noire. Le lin a poussé rapidement, et tout le monde en vantait la beauté jusqu'à la forte gelée qui est venue dans la nuit du 25 août. Il y avait deux semaines qu'il avait fleuri, et les gousses étaient bien fermées et remplies de graines, mais très molles. Je l'ai examiné dans l'après-midi, et j'ai trouvé les gousses pleines d'eau, et j'ai pensé alors qu'elles étaient gelées. Le lin est encore debout, les gousses apparemment en bon état, mais les deux tiers ne contiennent pas de graine, et la graine que l'on trouve dans les autres est très petite et légère.

Le lin dans les années ordinaires mûrit généralement vers le 20 ou le 25 août, mais les pluies fréquentes cet été et un sol riche l'ont fait pousser trop long pour notre courte saison ici.

Je connais plusieurs cultivateurs dans les environs dont la récolte de lin a été détruite par la gelée.

Je connais quelques cultivateurs qui ont battu de 20 à 25 boisseaux par acre de lin cultivé sur une terre légère labourée au printemps. Le lin doit avoir passé la période du lait, ainsi qu'on l'appelle, avant l'arrivée des gelées, ou il ne sera d'aucune utilité.

J'ai l'honneur, etc.,

JOSEPH DANN, M.V.

L'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 11.

PRÉCIS DES ARRÊTÉS DU CONSEIL CONCERNANT LA QUARANTAINE
DU BÉTAIL, FAISANT SUITE À L'ANNEXE N° 47 DANS LE RAP-
PORT DE 1893, ET À L'ANNEXE N° 15 DANS LE RAPPORT DE 1894.

27 mars 1895.—Autorisant le ministre de l'agriculture à faire droit à certaines demandes particulières pour l'admission du bétail dans la partie sud de la Colombie-Britannique, constituant pour l'occasion le point d'entrée en station spéciale de quarantaine pour le bétail, sujette aux conditions et règlements du chapitre 7 des arrêtés du conseil du Canada, et désignant certains officiers de douanes pour être *ex-officio* officiers de quarantaine chargés de faire observer les règlements de la quarantaine de bétail.

16 novembre 1895—Que tout le bétail pour la boucherie arrivant à la quarantaine subisse l'épreuve par la lymphé tuberculine de Koch, dans le but de découvrir la présence ou les symptômes de la tuberculose dans l'une ou l'autre de ses périodes. Aucun animal chez lequel l'épreuve prouvera qu'il est affecté de la tuberculose ne pourra quitter la quarantaine à moins que ce ne soit pour être renvoyé à l'endroit d'où il vient, le propriétaire ayant le choix entre ramener chez lui l'animal trouvé atteint de la maladie, ou le laisser abattre à la quarantaine sans compensation. Le ministère de l'agriculture fournit la lymphé à ses frais pour les épreuves nécessaires.

RAPPORT SUR DES INVESTIGATIONS DANS LE MANITOBA ET LA
COLOMBIE ANGLAISE, COMME ENTOMOLOGISTE ET BOTANISTE.

(JAMES FLETCHER.)

OTTAWA, 1^{er} septembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que, conformément à vos instructions, je quittai Ottawa le 22 juin vers la côte du Pacifique, en passant par le Manitoba, les territoires du Nord-Ouest et la Colombie anglaise. Le but de ma mission était en premier lieu de constater l'existence ou la non-existence en la Colombie anglaise du ver de la pomme et du kermès de San-José. Quant au premier de ces insectes, les officiers du ministère de l'agriculture de la Colombie anglaise déclaraient qu'il ne s'en trouvait point dans cette province; comme il est extrêmement abondant et nuisible dans les Etats de la côte du Pacifique, cette immunité de la Colombie anglaise était un problème d'un grand intérêt scientifique, et qu'il paraissait utile de faire étudier par un homme de science.

Il avait été reçu à Ottawa pour être déterminés des spécimens d'un kermès qui était indubitablement le kermès de San-José, provenant, était-il dit, de la vallée de l'Okanagan. Il y avait toutefois à douter que l'insecte existât encore dans les vergers de la Colombie anglaise. Considérant le caractère excessivement dangereux de ce kermès, comme l'ont prouvé ses dégâts dans les Etats-Unis, il y avait grand besoin de renseignements précis, afin que les producteurs de fruits de la Colombie anglaise pussent être mis au fait du danger qu'il y aurait à négliger un ennemi aussi sérieux, et que les meilleures mesures à prendre leur fussent conseillées, si sa présence était constatée.

Je suis aise de pouvoir faire un rapport favorable concernant ces deux sujets de mes investigations. Malgré les recherches les plus minutieuses possibles pendant le temps dont je pouvais disposer, et toutes les questions posées à ceux que je pensais être les mieux au fait, je n'ai pu découvrir aucune trace du ver de la pomme non plus que du kermès de San-José, ni de leurs ravages, qui donât lieu de croire à leur existence à l'état vivant dans la Colombie anglaise. C'est là assurément un fait, quant au ver de la pomme, qui m'a extrêmement surpris et qui m'est entièrement inexplicable. Néanmoins, tel étant apparemment le cas, c'est un sujet duquel je dois féliciter les producteurs de fruits de la Colombie anglaise, et qui montre la sagesse des mesures strictes que le comité d'horticulture (*Board of Horticulture*) de la province maintient en force pour empêcher si possible l'introduction de l'insecte. Il n'y a guère à douter que le trafic croissant entre les Etats-Unis et les autres provinces du Canada introduira avec le temps beaucoup des ennemis de l'agriculture. Déjà bien des mauvaises herbes qui ne sont pas indigènes dans la province ont apparu dans les terres cultivées et sont devenues agressives.

La saison passée, j'ai reçu de la vallée de la Fraser des spécimens de la piquebouton occellée; et pendant ma visite j'ai entendu beaucoup de plaintes des ravages de cet insecte, qui avant cette année n'avait pas été signalé dans la Colombie anglaise.

Ayant quitté Ottawa le 22 juin, j'arrivai à Népigon à 7 heures 40 le lendemain matin, et m'y arrêtai deux jours pour examiner les cultures de la Compagnie de la Baie-d'Hudson et recueillir des spécimens d'insectes et de plantes.

La récolte de foin était excellente, la saison ayant été favorable, et tout le jardinage était exceptionnellement abondant et de bonne qualité. Le seul dommage particulièrement apparent dû à des insectes nuisibles était ce qu'on appelle "épi d'argent" (*silver-top*) du foin, ceci surtout dans les prairies qui n'avaient pas été défoncées depuis bien des années.

Je repartis de Népigon le 25 juin, et le lendemain après-midi j'étais à Winnipeg. Je passai la journée suivante avec M. H. McKellar, sous-ministre de l'agriculture, et je fus aise de pouvoir accepter son invitation à l'accompagner le jour suivant en bas le chemin de fer *Northern Pacific* jusqu'à Wawanesa, où j'eus l'occasion d'assister à une réunion d'institut agricole et d'y prendre la parole. Le sujet d'un intérêt brûlant à ce moment était celui des mauvaises herbes. M. McKellar, qui est un orateur lucide et persuasif, expliqua quelle était la portée exacte des lois provinciales sur le sujet, quels étaient les devoirs des inspecteurs des mauvaises herbes et des agents voyers, et aussi ce que faisait le gouvernement du Manitoba pour empêcher la propagation de la plante qu'on appelle "chardon de Russie" et d'autres mauvaises herbes. Sur l'invitation du président je discours sur les différentes classes de mauvaises herbes, les pertes qu'elles causent et les meilleurs moyens à leur opposer. Une chose qui ajouta beaucoup à l'utilité de mes remarques, fut que je pus faire voir des spécimens de beaucoup d'espèces des mauvaises herbes dont je parlais, un grand nombre ayant été apportées par des cultivateurs qui désiraient en connaître les noms et les qualités. On ne pourrait trop louer l'énergie avec laquelle le ministère de l'agriculture de la province du Manitoba s'occupe de la question des mauvaises herbes; il n'y a probablement pas aujourd'hui de question agricole d'une plus grande importance que l'agriculture du Manitoba ait à considérer. Une preuve en fut la grande attention donnée aux paroles de M. McKellar, à Wawanesa. Pendant le voyage de retour, nous eûmes la bonne fortune de voyager avec M^r J. T. Riley, cantonnier chef du chemin de fer *Northern Pacific*, pour qui ce sujet est d'un vif intérêt pratique, comme en fait foi l'état remarquablement propre de la voie. Si les cultivateurs du Manitoba voulaient travailler à combattre les mauvaises herbes seulement moitié aussi bien que cette compagnie de chemin de fer, ce serait un grand avantage pour la province. M. Vanderslice, surintendant de la section, déploie aussi beaucoup de zèle à cet égard. Il nous donna toutes les facilités possible pour faire nos investigations, et nous pria de lui dire s'il y avait autre chose qu'il pût faire pour cela.

Avant de quitter Wawanesa, nous eûmes l'occasion de voir une partie des fertiles terres aux alentours de cette ville. De bonne heure le matin du 29 juin, M. R. Parks, l'inspecteur des mauvaises herbes de ce district, vint nous chercher avec deux bons chevaux et nous mena pendant trois heures dans différentes localités où des mauvaises herbes avaient été observées. Dans cette course d'environ 17 milles, nous pûmes remarquer que les fermes de ce district étaient exceptionnellement propres, fait qui témoignait non seulement de la sagesse des cultivateurs, mais aussi de l'énergie de M. Parks. Un endroit d'un intérêt particulier fut la localité exacte sur le chemin de fer *Northern Pacific* où l'on avait l'année passée découvert le "chardon de Russie". Nous trouvâmes plusieurs jeunes plantes sur les talus du chemin de fer; mais les autorités du chemin de fer surveillaient l'endroit avec soin: on y avait déjà donné un binage et on devait en donner toutes les deux semaines tant qu'il apparaîtrait des plantes.

Un des résultats les plus importants de cette excursion fut la découverte en nombres alarmants de la moutarde roulante (*Tumbling Mustard*) (*Sisymbrium sinapistrum*) au Manitoba, entre Morris et Myrtle. Aussitôt que nous fûmes de retour, l'honorable ministre de l'agriculture pour le Manitoba fit préparer et publier un bulletin sur le sujet.

Je passai le lundi, 1^{er} juillet, à recueillir des spécimens et à examiner des fermes dans la direction de Silver-Heights. Je remarquai beaucoup de mauvaises herbes, les plus agressives étant sans exceptions des espèces introduites de la famille du chou (les crucifères) et venues de l'Europe. Le jour suivant je partis pour Brandon, où je passai le 3 juillet à la ferme expérimentale examinant les récoltes et collectonnant.

Voyant qu'il me faudrait revenir à Brandon pour y assister à une réunion conjointe de l'institut agricole central et de l'association des instituteurs de la province convoquée dans cette ville pour les 9, 10 et 11 juillet, je me rendis le 3 à Indian-Head; là je passai les 4, 5 et 6 avec M. Mackay, examinant la ferme expérimentale et parcourant le district en voiture pour faire des observations sur les plantes et les insectes nuisibles. Je fis le 4 une agréable visite à l'école industrielle des sauvages

près de Fort-Qu'Appelle. Les mauvaises herbes les plus abondantes dans ce district étaient la moutarde roulante et le vélar oriental (*Hare's-ear Mustard*) (*Erysimum orientale*), deux crucifères des plus agressives, qui ont été introduites dans ce district et qu'on a laissé se répandre d'une manière alarmante. Je fis tous mon possible pour appeler l'attention des colons sur le danger qu'il y a à négliger ces plantes. Il n'y a pas à nier que pour une raison ou une autre il y a eu dans le passé grande négligence chez beaucoup sous ce rapport. Ceci peut provenir en partie du fait que la moutarde roulante était généralement appelée dans le district "herbe roulante", nom qui appartient réellement à une plante de la famille de l'amarante, qui est loin d'être aussi préjudiciable que la moutarde roulante; aussi, beaucoup, en entendant parler de cette dernière comme étant simplement l'"herbe roulante", avaient pensé que c'étaient l'herbe roulante ordinaire de l'Ouest, et avaient négligé de la combattre tandis qu'elle était encore peu commune. Le vélar oriental attire aussi beaucoup l'attention, et M. Mackay en avait reçu des spécimens d'un grand nombre de fermes, dont quelques-unes à plus de vingt milles du chemin de fer.

Je revins à Brandon le 7 juillet. Le 8 je visitai la ferme expérimentale, et l'après-midi, M. Bedford me fit visiter en voiture quelques-unes des fermes des environs. Le lendemain matin, sur l'invitation du maire (*reeve*), je me rendis avec M. Bedford à l'hôtel de ville et fis devant le conseil municipal un discours sur les mauvaises herbes, lequel fut écouté avec intérêt. Les trois jours suivants furent occupés par les réunions de l'institut agricole. Cette convention fut excellente; il y avait une affluence considérable des meilleurs cultivateurs de la province. Je pris la parole deux fois, la première le 10 au soir à l'hôtel de ville, la seconde à une grande réunion en plein air le 11, à la ferme expérimentale. A cette dernière réunion il y avait probablement de sept à huit cents personnes, et d'excellents discours y furent prononcés par le président de l'institut et par l'honorable Clifford Sifton, procureur général du Manitoba. La convention prit fin le 11, et je me remis en route vers l'ouest.

Je remarquai le long de la route de magnifiques fleurs de jardin, en particulier à Indian-Head, à Mâchoire-d'Original et à Regina, beaucoup de plantes à fleurs annuelles communes,—pétunias, giroflées, pourpiers, pois d'odeur, soucis, et phlox d'une végétation luxuriante. Par suite des abondantes pluies tardives, les "prairies" depuis le Manitoba jusqu'aux montagnes Rocheuses présentaient une surface continue de magnifique verdure. Un panorama constamment changeant passait devant les yeux du voyageur dans le train du chemin de fer. Le vert tendre des herbes mouvantes qui revêtaient les immenses plaines et les collines onduleuses, était émaillé de charmantes fleurs des "prairies" de toutes nuances, tantôt une à une, tantôt en brillants tapis de plusieurs acres d'étendue. Partout rosiers sauvages des "prairies" hauts de quelques pouces seulement, mais tout couverts de fleurs variant depuis le blanc pur jusqu'au rouge foncé, masses de castilleias (*Painted Cups*) d'un écarlate feu ou rose tendre. Dans les îles ou sur les talus d'argile on voyait les masses d'un pourpre rosé de la plante araignée (*Spider Plant*) (*Cleome integrifolia*), et çà et là des épis d'onagreaux (*Evening Primroses*) blanches et jaunes, des myriades de lis orange (*Lilium philadelphicum*), ou les robustes épis de l'étoile flamboyante (*Blazing Star*) *Liatris scariosa*, parmi lesquelles les élégants trèfles des "prairies" (*Petalostemon violaceum* et *P. candidum*) dressaient leurs éclatants épis de fleurs cramoisies ou blanches aux anthères dorées. Des bouquets d'*Astragalus* pourpres ou jaunes et des touffes d'épis roses de l'*Hedysarum boreale* s'élevaient au-dessus du sommet des herbes des "prairies". Suivant la ligne d'un sentier ou le cours d'une fondrière desséchée s'étendaient des bandes d'herbe résineuse (*Resin weed*) *Grindelia squarrosa*. De larges taches d'armoise douce (*Sweet Sage*) (*Artemisia frigida*) aux feuilles argentées indiquaient les endroits où le terrain avait été défriché et puis négligé; dans des endroits semblables on pouvait voir de vigoureuses chénopodiacées qui se dressaient bien au-dessus des plantes environnantes. Là où se trouvaient des dépôts d'alkali, la matière d'un blanc de neige était souvent bordée d'un cordon de salicorne (*Samphire*) (*Salicornia*) rouge de sang ou bien de l'une des nombreuses espèces d'arroche (*Orache*) (*Atriplex*) de l'ouest. L'importune queue d'écureuil (*Skunk-tail grass*) (*Hordeum jubatum*) formait de large platebandes d'un très bel effet: les soyeux épis vert pâle maintenant

pleinement développés et comme touchés au pinceau par les dernières gelées qui leur avaient fait prendre une teinte rougeâtre violacée. Autour des terriers des rats de terre (*gophers*) et des blaireaux on voyait fréquemment les charmantes fleurs rouge rosé de la plante au blaireau (*Badger Plant*) (*Malvastrum coccineum*), ainsi que les moins brillantes mais jolies fleurs du *Gaura coccinea*, dont la couleur varie du cramoisi au blanc dans les différentes touffes. Par places à travers les "prairies" les imposantes *Gaillardias* dressaient leurs nombreux capitules à l'œil noir, rivalisant de beauté avec les *Chrysopsis* au cœur d'or, les soleils sauvages, les arnicas, et les premières verges d'or, et transformant les plaines en un véritable Champ du drap d'or. Naturellement, sur une distance aussi vaste, la végétation n'était pas toujours la même, et l'on pouvait facilement reconnaître la nature du sol par les différentes espèces de plantes qu'il portait.

Après mon départ de Brandon le 12 juillet au matin, mon premier point d'arrêt fut Calgary, où je fis des collections d'insectes et de plantes. Le lundi, le 15, je fis une expédition des plus intéressantes à Olds, à environ 60 milles au nord de Calgary; là commencent les forêts du nord et finissent les grandes "prairies". Grâce à la courtoisie de M. T. N. Willing, je pus visiter quelques-unes des fermes et faire de précieuses collections de plantes et d'insectes. Je fus particulièrement frappé de l'abondance et de la luxuriance de beaucoup d'espèces de graminées, et surtout du brome de l'ouest (*Western Brome*) (*Bromus Pumpellianus*), excellente graminée pour foin comme pour pâturage, et, allié de près au célèbre brome inerte, introduit d'Europe et qui a donné tant de satisfaction partout où on l'a essayé en Canada. Je revins à Calgary le soir du 16. Il plut fort tout le 17, de sorte que les observations au dehors étaient impossibles.

Je passai le 18 à Banff, où, grâce à la bienveillance du colonel Herchmer et de M. Harper, de la police à cheval du Nord-Ouest, je fus conduit en voiture aux principaux endroits intéressants. Je recueillis un grand nombre de plantes rares et intéressantes que j'expédiai à Ottawa. Le jour suivant, le 19, à Laggan, localité des plus riches pour le naturaliste, je recueillis plusieurs espèces de plantes et d'insectes alpins. Une montagne, Saint-Brien, qui a plus de 9,000 pieds de hauteur, mais est d'une ascension très facile, me donna une bonne occasion d'examiner les différentes plantes caractéristiques des diverses altitudes. Je quittai Logan le 20 au matin et arrivai le même jour à 1 heure 40 du soir à Glacier. J'employai l'après-midi à visiter le grand glacier, où je fis des observations des plus intéressantes sur la flore des berges et de la moraine du glacier, et sur celle des bois et des pentes des montagnes alentour. Entre les plantes les plus remarquables, je puis mentionner le *Rubus pedatus*, framboisier alpin dont les gracieuses tiges rampantes forment d'épais cousins sur les rochers moussus et les troncs d'arbres couchés dans les ravins humides. Mais la plante dont l'aspect est le plus frappant est le rhododendron à fleurs blanches (*Rhododendron albiflorum*), grand buisson qui croît en abondance sur les flancs boisés des montagnes, et qui, au moment de ma visite, avait toutes ses branches chargées d'une profusion de délicates fleurs en clochettes blanc verdâtre de plus d'un demi-pouce de diamètre. Au pied du glacier se déployaient des tapis de *Veratrum viride*, la plante dont la racine sert à fabriquer l'ellébore blanc du commerce. Les grandes belles feuilles ovales à fortes nervures portées sur des tiges de deux à cinq pieds de hauteur, et la panicule de fleurs vertes qui se dresse au-dessus lui donne un aspect presque tropical, ce qui fait un contraste marqué avec la végétation environnante. Je dois aussi mentionner le magnifique lis des Selkirks, comme on l'a appelé, l'*Erythronium grandiflorum*, qui porte de grandes fleurs liliacées jaune d'or, une ou deux au sommet d'une tige simple de six à dix pouces de hauteur naissant entre deux belles feuilles vertes. Cette plante toutefois se rencontre aussi en dehors des monts Selkirk jusqu'à la chaîne de la côte. Je recueillis aussi des racines vivantes de la variété colorée en rose de la spirée à feuilles de bouleau. Deux plantes aux fleurs brillantes croissaient en quantité dans le gravier grossier à côté du glacier: l'une, le *Mimulus Lewistii* à grandes fleurs cramoisies de plus d'un pouce de longueur, et l'épilobe à larges feuilles (*White-leaved Willow-herb*) (*Epilobium latifolium*). Toutes ces plantes mériteraient bien une place dans les jardins.

Le 21 j'arrivai à Sicamous, sur le grand lac Shuswap, et y passai la nuit afin de prendre le premier train pour la vallée de l'Okanagan. Je pris le lendemain matin

le chemin de fer de Shuswap à Okanagan, qui longe le lac de Mara et de la pittoresque rivière Spallumcheen jusque dans le fertile district de l'Okanagan. Partout où l'on a de l'eau ou où l'on peut s'en procurer, les cultures de toute espèce sont on ne peut plus luxuriantes. La moisson venait de commencer et les récoltes de blé, d'orge et d'avoine étaient énormes. Je vis d'excellents légumes près d'Enderby, d'Armstrong et de Vernon. A Enderby j'eus la bonne fortune de rencontrer M. R. M. Palmer, inspecteur des ennemis des fruits (*inspector of fruit pest*), de la Colombie anglaise, et M. F. G. Earl, de Lytton, membre du comité provincial de l'horticulture, qui faisaient une tournée d'inspection et qui me permirent de les accompagner. Ils me fournirent une quantité d'utiles renseignements, en particulier concernant les fermes et les localités que j'avais le plus d'avantage à visiter. Connaissant bien le district, ils me furent aussi très utiles de beaucoup d'autres manières. Vers midi nous atteignîmes l'extrémité de la ligne sur le lac Okanagan et prîmes le bateau à vapeur pour Penticton. Le bateau s'étant arrêté pendant une demi-heure pour prendre du bois, nous eûmes l'occasion de visiter la mission de l'Armée du Salut sur la rive ouest du lac. A Kelowna, MM. Palmer et Earl me quittèrent et je me rendis à Penticton, où j'arrivai vers 6 heures du soir. Ici M. C. DeBlois Green, arpenteur et naturaliste enthousiaste, vint à ma rencontre, et dans la soirée nous fîmes 15 milles à cheval jusqu'à son camp aux chutes Okanagan, sur le lac au Chien (*Dog Lake*). Je passai les deux jours suivants à recueillir des plantes et des insectes. Le pays autour de Penticton est un steppe (*bunch grass country*), et, quoiqu'il soit haut et sec, le sol est excellent; aussi, là où l'on peut avoir de l'eau on peut produire de magnifiques récoltes de la meilleure qualité. Tout près de Penticton, dans le jardin de M. T. Ellis, je vis des prunes, des pommes et des cerises des plus excellentes, et comme nous passions on rentra une superbe récolte de foin. La graminée du steppe, qui couvre toutes les collines onduleuses, est le *ray-grass* de l'ouest (*Aglopyrum tenerum*), espèce des plus nutritives et des meilleures. Dans quelques endroits bas je vis de légères traces d'alcali et de remarquables touffes de la grosse graminée, *Elymus condensatus*, formant une jungle de faisceaux de raides tiges feuillées de deux à trois pieds d'épaisseur et hautes de dix à douze. Parmi cette jungle se remarquaient des masses de chardon taureau de l'ouest (*Western Bull thistle*) (*Oniscus undulatus*), dont les fleurs attiraient de nombreux spécimens des beaux papillons, *Argynnis Leto*, *Papilio Oregonia* et *P. Daunus*. Les pentes des hauteurs dans tout le district sont curieusement marquées de lignes et disposées en gradins horizontaux à environ un pied les uns des autres, résultant du piétinement des animaux qui y paissent. Au nombre des plantes intéressantes était un petit cactus à épines barbelées très aiguës, *Opuntia fragilis*, et une grande composite, *Balsamorhiza Sagittata*, appelée comme à peu près toute autre fleur jaune de l'ouest, "Soleil sauvage". Les bidets mangent avidement les feuilles mortes et sèches de cette plante, et paraissent les préférer à l'herbe, même quand les feuilles sont si sèches qu'elles raisonnent avec un son métallique quand on les touche du pied en passant. Autour des chutes d'Okanagan ces deux plantes étaient abondantes, ainsi que les fleurs desséchées de la *Lewisia rediviva*, belle et intéressante plante alliée aux pourpiers de nos jardins. Les sauvages appellent cette dernière *Spaethum* et en font usage comme nourriture. Sur les hauteurs abondaient plusieurs légumineuses, et les pentes des montagnes étaient rendues pittoresques par de gigantesques spécimens du pin à bois lourd (*Bull Pine*) (*Pinus ponderosa*). Le long du lac au Chien un spectacle remarquable c'est celui de ces arbres entourés de myriades de beaux papillons blancs veinés de noir, *Neophasia Menapia*, dont les chenilles se nourrissent des feuilles du *Pinus ponderosa*, dans l'intérieur de la Colombie anglaise, mais, comme je l'observais dans la suite dans l'île de Vancouver, sont également abondantes sur le pin de Douglas (*Douglas Fir*) (*Pseudotsuga Douglasii*) et paraissent lui faire beaucoup de tort.

Dans tout ce district, le gibier est excessivement abondant; les chasseurs tirent fréquemment des mouffons (*big-horn*), des chèvres des montagnes Rocheuses et des daims; les coqs de bruyère, les canards sauvages et d'autres oiseaux aquatiques abondent. M. Green appela mon attention sur un fait remarquable qui m'a été attesté par beaucoup d'autres; c'est que dans cette vallée les oies sauvages pondent fréquemment leurs œufs dans les nids des orfraies qui sont perchés très haut au

sommet des arbres. Pour expliquer cette position extraordinaire, on a supposé que les oies évitent ainsi les serpents à sonnettes, qui sont communs dans toute la vallée.

Le 23, je visitai avec M. Green une ferme à deux ou trois milles au sud et vis d'excellentes récoltes de pois, d'avoine et de foin.

Je revins le 24 juillet au soir à Penticton, où je rencontrai de nouveau M. Palmer. Ayant pris le bateau à vapeur le lendemain, nous fîmes rejoins au bout de quelques milles par M. Earl, qui apportait avec lui des pêches mûres de belle qualité cueillies dans les environs. Nous arrivâmes vers midi à Kelowna, ou Mission d'Okanagan, et partîmes aussitôt en voiture pour Guisachan, la vaste ferme fruitière de Son Excellence le gouverneur général que M. Morisson, le régisseur, eut la complaisance de nous faire parcourir. Nous visitâmes les grands vergers bien soignés et les plantations d'arbustes fruitiers; les framboises étaient tout à fait mûres, en grande profusion, et d'excellente qualité. Nous examinâmes les plantations de houblon et je recueillis des spécimens de racines attaquées par une maladie particulière. Cette maladie donne lieu à de grosses galles sur les racines et affaiblit la plante. Je ne pus découvrir aucun insecte ni champignon comme en étant la cause, et je suis encore à étudier ces galles; il s'en trouvait en plus ou moins grande quantité dans toutes les houblonnières du district. Nous remarquâmes dans le domaine de Guisachan de beaux champs de trèfle rouge et de dactyle pelotonné.

Nous passâmes une partie de l'après-midi à visiter les fermes fruitières de MM. Creighton, Rose frères, Crozier et quelques autres; nous cherchâmes des traces du kermès de San José, mais n'en trouvâmes point. Dans la soirée une réunion publique fut tenue dans la ville de Kelowna. Il s'y trouva présents un grand nombre des principaux producteurs de fruits du district. M. Palmer, M. Earl et moi y prîmes la parole. Il y fut fait beaucoup de questions concernant les insectes, les mauvaises herbes et les graminées fourragères. On se plaignit de la piquebouton ocellée, dont j'expliquai les habitudes et contre laquelle j'indiquai le remède. Le seul insecte que j'eusse remarqué comme abondant était un puceron gris sur les jeunes pousses des pruniers. Je fis particulièrement mention d'une mauvaise herbe, la scarie (*Prickly Lettuce*) (*Lactuca Scariola*), qui avait été introduite dans la vallée et qu'on voyait maintenant en grande quantité sur certaines fermes.

Le lendemain matin nous quittâmes Kelowna et nous nous rendîmes en voiture à Vernon, à 36 milles par la route de la vallée Sèche (*Dry Valley*) et du lac Long. Ceci me donna l'occasion de voir quelques autres fermes du district; celles des MM. Postill faisaient voir les bons résultats qu'on peut obtenir par une exploitation intelligente. Nous arrivâmes à 4 heures dans la prospère ville de Vernon, et acceptâmes l'invitation de M. Edward Kelly, régisseur en chef des domaines de lord Aberdeen, dans la Colombie anglaise, d'aller visiter le ranche de Coldstream à quelques milles de la ville. Ce ranche comprend environ 10,000 acres, dont la plus grande partie est d'excellent sol adapté à toute espèce de culture. Les essais de culture fruitière ont parfaitement réussi; les pruniers, les poiriers, les pommiers et tous les arbustes fruitiers poussent avec une grande luxuriance. Nulle part ailleurs dans la Colombie anglaise je n'ai vu de houblonnières en meilleur état.

Il y avait aussi dans le ranche d'excellents herbages pour bétail et pour chevaux, et au moment de notre visite on était à moissonner une magnifique récolte d'orge, de blé et d'avoine.

Nous restâmes à Vernon trois jours, pendant lesquels nous visitâmes beaucoup de fermes et de jardins fruitiers du district, tous attestant la grande fertilité de cette région.

Le 26 juin nous visitâmes le "ranche B.H.", propriété de M. Frank Barnard, M.P., qui a un grand verger sous la gestion de M. Isaac E. Haun.

Comme rapport général sur cette région, on peut dire que toutes les récoltes sont remarquablement indemnes des attaques d'insectes nuisibles et de maladies fongueuses, et les producteurs de fruits et les cultivateurs paraissent être très éclairés, comme le montrent l'empressement avec lequel ils ont adopté les nouveaux procédés d'agriculture et de protection de leurs récoltes contre les fléaux bien connus de l'agriculture.

Le 29 après-midi nous quittâmes Vernon et arrivâmes le lendemain matin à Lytton, où nous passâmes très utilement la journée chez M^r T. G. Earl, sur la rive

ouest du Fraser. M. Earl est un des producteurs de fruits qui ont le plus de succès dans la Colombie anglaise, grâce à sa longue expérience et à ses nombreuses et soigneuses expérimentations. Il a dans son verger plus de 2,000 arbres, comprenant de nombreuses variétés de pommiers, de poiriers, de pruniers, de cerisiers et quelques abricotiers de Russie, dont le fruit était mûr au moment de notre visite. Toute la culture a lieu par l'irrigation, et M. Earl attribue une grande partie de son succès dans la production des fruits à une forte quantité de trèfle qu'il fait pousser sous ses arbres et qui fait l'effet d'un paillis. En outre, M. Earl a plus de 500 pieds de vigne, sur lesquels il y avait une belle quantité de raisins.

Le 31 juillet nous arrivâmes à Agassiz, où nous passâmes trois jours très utilement à examiner le travail et les récoltes à la ferme expérimentale, et à assister aux réunions d'une convention conjointe des associations des producteurs de fruits, des agriculteurs et des producteurs de houblon de la Colombie anglaise. A cette réunion, à laquelle présida Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et où se trouvaient le ministre de l'agriculture intérimaire, le colonel Baker, le sous-ministre de l'agriculture, M^r J. R. Anderson, et la plupart des producteurs de fruits de la province, j'eus l'occasion de recueillir beaucoup de renseignements utiles tant dans les discussions à la convention qu'en conversation particulière. J'eus aussi le plaisir de rencontrer beaucoup de mes propres correspondants, et m'attachai à m'enquérir surtout sur ce qui en était du ver de la pomme et du kermès de San José. Mes propres observations furent ici confirmées et je ne pus apprendre qu'il y eût trace nulle part de l'un ni de l'autre. Je parlai deux fois devant la convention, une fois sur les insectes nuisibles et les meilleurs moyens d'empêcher leurs ravages, la seconde sur les graminées agricoles, sujet d'un grand intérêt dans la Colombie anglaise. L'après-midi du second jour, à la prière de quelques-uns des producteurs de fruits et à la suggestion de M. Saunders, qui était aussi présent à cette convention, je fis fonctionner devant les membres de la commission quelques-uns des meilleurs becs de pulvérisation.

Les remarquables récoltes de fruits de toute espèce à la ferme expérimentale firent l'admiration des visiteurs. M. Sharpe leur distribua plusieurs variétés de prunes, de pommes et de pêches qui se trouvaient alors mûres, et ils purent juger de leur excellente qualité. Les fleurs et les arbrisseaux d'ornement furent aussi des objets d'un grand intérêt. L'après-midi du premier jour nous fîmes une excursion en haut la montagne en arrière de la ferme afin de visiter un important essai de plantation d'arbres fruitiers que M. Sharpe faisait sur les terrasses élevées et les corniches de la montagne. Il a quatre vergers de différentes espèces d'arbres fruitiers, plantés à différentes élévations de 60 à 100 pieds, de 500 à 600 pieds, de 800 à 850 pieds, et de 1,000 à 1,050 pieds. Si ces essais réussissent, comme cela paraît probable d'après les apparences, des milliers d'acres de terrain d'une grande valeur dans la Colombie anglaise, qui jusqu'ici ont été entièrement négligés, deviendront utilisables et pourront être cultivés avec profit.

Le samedi matin, 3 août, je quittai Agassiz et arrivai le soir à Victoria. Je passai le lundi, 5, au ministère de l'agriculture avec le sous-ministre et M. Palmer. Le 6 au matin j'allai à Nanaimo, où je restai jusqu'au matin du 8, et donnai une conférence publique pendant la matinée du 7. Je passai le vendredi, 9, à visiter les vergers et les fermes autour de Victoria, grâce à la courtoisie de M. Lamberton, qui me fit gagner beaucoup de temps en me conduisant en voiture aux principaux endroits intéressants. Je visitai aussi ses vastes vergers à Mount Tolmie, ainsi que la pépinière depuis longtemps établie et prospère de Mr G. A. Knight, les fermes de M. Edward King et de plusieurs autres. Je fis d'intéressantes recherches chez M. John Tolmie à Cloverdale. Un coup d'œil remarquable sur le domaine de M. Tolmie était celui d'un beau bois de chênes de plusieurs acres d'étendue qui était presque défolié par les chenilles noires et blanches de l'arpenreuse du chêne de l'île Vancouver (*Ellopija somnaria*). Si l'on tapait une branche de chêne, des centaines de ces chenilles se laissaient tomber des portions de feuilles qui restaient et restaient suspendues par des fils de soie. Les dégâts de ces insectes sont considérables, et depuis bien des années se répètent à courts intervalles dans les bois de chênes autour de Victoria. Quand ils atteignent leur maximum d'abondance, leurs nombres sont soudainement

ramenés au point normal par deux ou trois espèces d'insectes parasites et par une maladie due à un champignon, le *Sporotrichum globuliferum*, parasite qui a été employé très effectivement pour tenir en échec la punaise blanche (*Chinch-bug*), qui fait tant de mal aux récoltes dans les Etats de l'Ouest.

Avant de quitter Victoria, grâce à la courtoisie de M. B. Williams, je pus visiter la pépinière de M. Leyritz, qui a une belle collection d'arbres d'ornemens.

Le samedi, 10, j'accompagnai M. Anderson, et son aide, M. E. Carew-Gibson, au lac Shawnigan, à environ 30 milles de Victoria. Je passai la journée à recueillir des plantes et des insectes. Ici de nouveau je vis le papillon blanc (*N. Menapia*) que j'avais observé en si grand nombre autour des pins à bois lourd dans la vallée de l'Okanagan, et qui volait en myriades autours des pins de Douglas. Les arbres présentaient des traces évidentes des ravages des chenilles qui s'étaient transformées en papillons blancs; et dont quelques-unes restaient encore dévorant les feuilles, ou se glissaient du haut en bas des arbres à l'aide de fils de soie; quelques-uns de ces fils devaient avoir la remarquable longueur de 100 pieds ou davantage. On trouvait les chrysalides vertes et blanches en grands nombres sur le sous-bois, les fougères, les arbustes, etc. Beaucoup de chenilles se transformaient aussi sans doute en chrysalides sur les arbres sans en descendre. J'eus le plaisir de remarquer ici des spécimens d'un ichneumonide parasite, le *Theronia fulvescens*, de beaucoup le plus nombreux de trois parasites que j'avais observés attaquant cet insecte sur le continent et dont j'avais obtenu plusieurs spécimens sortis de chrysalides du papillon. Je recueillis dans cette intéressante localité plusieurs fougères et autres plantes rares. Dans un petit marais je trouvai de nombreux spécimens de la rare *Gentiana septrum* et l'orchidée parfumée *Habenaria cucoxtachys*, dont le nom local est jacinthe sauvage (*wild hyacinth*). Dans les bois les buissons élevés de l'airelle à baie écarlate (*wine berry*) (*Vaccinium parvifolium*) couverts de fruits offraient un aspect frappant. Non moins remarquable étaient les buissons surchargés de baies salal (*Gaultheria shallon*) et la vigne d'Oregon (*Oregon grape*) (*Berberis aquifolium*).

Aucune expression ne peut donner une idée de la beauté et du charme des bois épais et luxuriants de l'île de Vancouver; il faut les voir pour les apprécier. De gigantesques conifères, cèdres, pins, épinettes, sapins et pruches dressent leurs cimes par-dessus tout à 200 et 300 pieds de hauteur, leurs troncs ayant souvent 6 à 8 pieds de diamètre, et ceux de cèdres exceptionnels plus de double cette dimension. Au-dessous de ces géants l'espace est occupé par des arbres plus petits et des arbrisseaux. Entre ces arbres plus petits le plus remarquable peut-être est le cornouiller à fleurs (*Flowering Dogwood*) (*Cornus Nuttallii*) de l'ouest, arbre élancé qui se dresse majestueusement à 40 et 60 pieds de hauteur, étalant ses nombreuses longues branches, la pointe de chaque rameau surmontée d'un bouquet de grandes fleurs involuquées, dont la forme rappelle celle d'une énorme marguerite blanche; les brillants involuques pétaloïdes blancs ont quelquefois 6 pouces de diamètre, et quand ils sont pleinement développés sont blancs de neige. Dans la lumière voilée sous les conifères géants ces fleurs jettent un éclat comme d'étoiles d'argent. L'écorce de ce cornouiller fournit un précieux remède contre la fièvre intermittente, lequel est bien connu et a été souvent employé par les voyageurs comme succédané de la quinine. Un autre arbre duquel je recueillis des spécimens botaniques dans l'île de Vancouver est le *Rhamnus Purshiana*, précieux pour son feuillage ornemental et même davantage encore pour ses qualités médicinales, car c'est de cet arbre qu'on obtient le produit appelé *Cascara sagrada*, ou écorce sacrée. On trouve croissant à l'état sauvage dans les bois et sur les montagnes de l'île de Vancouver beaucoup d'arbrisseaux hautement appréciés dans les jardins. Le *Philadelphus Lewisii*, bien connu sous le nom de seringat, s'y trouve en profusion, mêlé au groseiller à fleurs (*Ribes sanguineum*), au framboisier saumoné (*Salmon berry*) (*Rubus spectabilis*), et à la plus belle des spirées, *Spiræa discolor*, (var.) *ariaefolia*, arbrisseau élevé couvert de masses plumeuses de fleurs blanches. En outre, des arbustes et des plantes herbacées d'une grande beauté, trop nombreuses pour être toutes nommées, lis, lupins de plusieurs espèces, pieds-d'alouette, asters, orchidées, et enfin mais non moins remarquable, une pousse presque tropicale de fougères et de mousses, forment ensemble pour les botanistes et ceux qui aiment les fleurs une profusion de végétation du plus grand intérêt, sans rivale, je crois, dans aucune autre partie du monde.

Je voudrais ici reconnaître avec remerciements la précieuse assistance et les nombreuses courtoisies que pendant mon court séjour dans l'île de Vancouver j'ai reçues de M^r R. M. Palmer, ce qui m'a épargné beaucoup de temps et mis à même de recueillir beaucoup plus de renseignements en rapport avec mes devoirs officiels qu'il ne m'aurait été possible sans cela.

Le 11 août au soir, je quittai à contrecœur ce beau pays et commençai le voyage de retour. Par suite des singuliers arrangements du service du bateau à vapeur, je n'arrivai à New-Westminster qu'à 7 heures du soir le lendemain, au lieu de 7 heures du matin. Je manquai ainsi mon train et fus privé du plaisir de prendre part avec d'autres à ce qui aurait été une excursion des plus utiles et des plus instructives jusqu'au sommet du mont Cheam à Agassiz. Le retard me donna toutefois l'occasion de m'arrêter quelques heures à Plumper's Pass pour y recueillir des spécimens, et de voir la flotte des pêcheurs de saumon, ainsi que les fabriques de conserves de saumon en pleine opération, à l'embouchure du Fraser. Je quittai New-Westminster le 13, et arrivai à Agassiz le même soir. Le soir je visitai les sources thermales de Harrison et recueillis des graines et des racines de beaucoup d'intéressantes plantes de l'ouest, principalement de graminées, lesquelles j'expédiai à Ottawa. Mon lieu d'arrêt suivant fut Calgary, où je restai un jour et fis des additions à mes collections botaniques. Je remarquai ici une magnifique pelouse en face du Ranchers' Club, qui attestait la possibilité d'obtenir les meilleures pelouses dans ce district pourvu qu'on ait assez d'eau. Les espèces employées pour former cette pelouse avaient évidemment été le paturin des prés (*Poa pratensis*), qui est indubitablement la meilleure dans ce but dans tous les climats tempérés, un peu de fétuque des prés qu'en raison de sa pousse touffue il aurait beaucoup mieux valu ne pas ajouter, et du trèfle blanc qui vient aussi bien dans l'ouest partout où il a assez d'humidité. J'arrivai à Indian-Head le samedi soir le 17. Le jour suivant j'examinai de nouveau l'état des récoltes et des mauvaises herbes, pour comparaison avec mes notes prises à ma précédente visite en juillet. Je fus désappointé de constater qu'il avait été fait peu de chose—en dehors de la ferme expérimentale, de la ferme Brassey et de celle de M. Geo. Lang—pour détruire la moutarde roulante. Je ne négligeai aucune occasion d'essayer de convaincre tous ceux que je rencontrai du grand danger qu'il y a à négliger cette mauvaise herbe. Le professeur John Macoun, qui se trouva en même temps à Indian-Head, s'exprima aussi fortement dans le même sens. En traversant les plaines depuis Calgary jusqu'à Indian-Head je remarquai un grand changement dans l'aspect des "prairies". En juillet elles formaient un parterre immense; mais l'herbe verte était sèche et brune, et les roses, les fleurs rouges et blanches de l'été avaient fait place aux soleils sauvages, aux verges d'or et aux grandes marguerites. Les abondantes récoltes de grain qui commençaient à mûrir étaient au point critique de leur développement qui justifiait le sentiment universel d'intense anxiété qui régnait partout. À l'approche de la nuit du 18, le vent tomba sous un ciel sans nuage, et la température s'abaissa graduellement vers le point de congélation. Jamais encore il n'y avait eu telle promesse d'une surabondante moisson dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. Si seulement la gelée tardait d'une semaine, on sentait qu'une grande partie du grain serait sauvée. Tout dépendait du temps; aussi, quand après trois ou quatre jours de basse température sans dommage appréciable à la récolte du pays, le temps chaud de la moisson reprit, le sentiment universel de soulagement fut presque indescriptible.

J'arrivai à Brandon le 19 au matin, date à laquelle on a prétendu que le gel avait fait du tort; mais, quoiqu'il y eût une légère gelée blanche sur la plate-forme de la station à 5 heures du matin, je remarquai plus tard dans la journée que du maïs tout à côté du chemin de fer n'avait eu aucun mal. La moisson était maintenant commencée à la ferme expérimentale, et de fait dans tout le Manitoba. C'était un magnifique coup d'œil aussi loin que s'étendait la vue sur des milliers d'acres de grains dorés que l'on était à moissonner ou qui étaient prêts pour le moissonneur.

Il peut m'être ici permis de mentionner la satisfaction très évidente et universelle que j'ai entendu exprimer dans l'ouest tant en public qu'en particulier, sur les travaux des fermes expérimentales et sur l'habileté, le tact et la courtoisie des régisseurs des fermes succursales. Ce m'était naturellement un très grand plaisir, et

j'étais fier d'appartenir à une institution qui, tout en étant une entreprise du gouvernement, était reconnue par tous, quelles que fussent leurs vues politiques, comme étant une organisation de la plus grande valeur pour le pays.

J'arrivai à Winnipeg le 20 et passai l'après-midi au ministère de l'agriculture avec M. McKellar, à examiner des mauvaises herbes qui avaient été envoyées pour être déterminées. Le lendemain matin, M. McKellar eut la bonté de me conduire en voiture en bas de la rivière Rouge jusqu'à Kildonan et Middlechurch, où est située l'école industrielle des sauvages. Ici nous traversâmes la rivière et revînmes à Winnipeg par la rive opposée. Je trouvai toute la contrée fortement infestée de plusieurs espèces de mauvaises herbes, en particulier le chardon des champs, la moutarde sauvage et la grande ambroisie (*Tall Ragweed*) dans la plupart des terres sur notre route. Toutefois, juste avant de rentrer dans la ville, je vis quelques jardins de légumes dans une excellente condition de propreté et faisant voir ce que peuvent un travail assidu et l'attention.

Le 22 au matin je partis de Winnipeg pour Cartwright, dans le sud du Manitoba, en compagnie du révérend Mr W. A. Burman et de Mr P. V. Collins, de Minneapolis, rédacteur du *North-west Agriculturist* de cette ville. Mes deux compagnons étaient vivement intéressés dans le sujet des mauvaises herbes, et nous primes ensemble beaucoup de notes utiles sur les espèces que nous observâmes. Nous arrivâmes à Cartwright le même soir, et avec M. Burman je me rendis à l'Hermitage, résidence de Mr E. Firmstone Heath, à environ 6 milles au nord de Cartwright. Parmi les observations que nous fîmes là, la plus importante fut la découverte du laitron des champs tout à côté de la voie du chemin de fer à Cartwright. Avant de repartir j'appelai l'attention de quelques-uns des principaux cultivateurs sur cette mauvaise herbe, et leur conseillai de ne point perdre de temps avant d'avoir exterminé tout ce qu'il y en avait. Nous étions de retour à Winnipeg le 23 au soir, et je repartis pour Ottawa le lendemain matin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES FLETCHER.

A l'honorable

Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 13.

L'HUILE DE LIN POUR LA FABRICATION.

(*Mémoire reçu du sous-directeur technique de l'Institut Impérial, Londres.*)

INSTITUT IMPÉRIAL, août 1895.

Pour la fabrication du linoléum, on compte une grande quantité d'huile de lin, et la meilleure huile pour cet objet est celle qui est connue dans le commerce sous le nom d'huile de lin de la Baltique. Cette huile est dernièrement devenue très rare, et le prix en a beaucoup haussé: il est donc devenu important pour les fabricants de linoléum de pouvoir se procurer une graine de lin dont on puisse extraire de l'huile ayant les propriétés de l'huile de lin de la Baltique. L'huile de lin importée de l'Inde paraît laisser à désirer sous le rapport des qualités siccatives; mais au moment actuel il n'y a aucune donnée qui nous mette à même de juger si ce défaut provient de l'influence du climat ou d'impuretés dans la graine, car on sait que la graine de l'Inde est très mêlée de graine de moutarde et de colza. Il m'est venu à la pensée que beaucoup de districts du Canada possèdent des climats semblables à celui des districts où l'on récolte la graine de lin de la Baltique, et il pourrait valoir la peine, dans les intérêts de l'agriculteur canadien, d'essayer si l'huile extraite de graine de lin récoltée en Canada ne serait pas aussi bonne que l'huile de lin de la Baltique.

C'est une question qui ne peut être décidée que par l'expérience, et bien qu'il paraisse ressortir des statistiques qu'il n'est point importé de graine de lin du Canada en Angleterre, il pourrait dans l'avenir s'en développer un grand commerce, si la qualité de la graine récoltée se trouvait être satisfaisante pour les manufactures de linoléum.

T. COOK,
Sous-directeur technique.

N° 14.

SUR LA PRÉTENDUE APPARITION DU CHARDON DE RUSSIE.

OTTAWA, 6 décembre 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la correspondance en rapport avec une apparition supposée du chardon de Russie à Saskatoon (Saskatchewan).

Quand je reçus cette correspondance, il me vint à la pensée qu'il devait y avoir quelque erreur quant au nom de la plante dont on se plaignait. Deux de mes meilleurs correspondants, M^r T. Copland et M^r J. A. Smith, demeurant à Saskatoon, et j'étais sûr que si un tel ennemi avait paru dans leur colonie j'en aurais été avisé. En cherchant dans ma correspondance reçue cet automne je trouve que dans une lettre en date du 13 septembre, le jour avant la date de la lettre de M. Cook au commissaire des terres fédérales, M. Smith m'envoie des spécimens évidemment de la même plante que M. Cook avait prise pour le chardon de Russie. Il m'écrivait comme suit :—“ La plante n° 1 a été remarquée aujourd'hui sur la ferme de M. George Doane par M. Cook, de Prince-Albert, inspecteur des homesteads pour ce district, qui me l'a signalée comme étant le très redouté chardon de Russie. Dans la pensée que, si tel était le cas, il devrait être pris des mesures immédiates pour l'exterminer, je me rendis sans retard chez M. Doane et trouvai que la plante était celle que j'envoie marquée n° 1. D'après votre traitement du sujet dans le dernier rapport des fermes expérimentales, je crois que c'est l'*Amarantus albus*, mais quelques-uns désirent que j'en demande le nom.”

Par retour du courrier, j'informai M. Smith qu'il avait parfaitement raison. De peur que le chardon de Russie pût se trouver à Saskatoon sans qu'il m'eût été signalé, au reçu de la correspondance susmentionnée, je récrivis encore pour avoir des renseignements spéciaux sur le sujet, et j'ai l'honneur d'envoyer sous même pli copie d'une lettre reçue ce matin de M. Thomas Copland, qui est parfaitement digne de confiance :—

SASKATOON (Saskatchewan), 2 décembre 1895.

CHER MONSIEUR,—Concernant le rapport fait par M^r R. S. Cook que le chardon de Russie est devenu établi à Saskatoon, je ne suis pas seulement à même de le contredire; mais je crois que si M. Cook n'avait pas été tellement prévenu contre la colonie, comme il l'est depuis nombre d'années, il l'aurait contredit lui-même, ou bien se serait moins pressé de faire le rapport.

Au moment où M. Cook crut avoir fait la découverte il traversait la ferme de M. Doane, et il en parla entre autres à M. Jos. A. Smith. M. Smith m'écrivit aussitôt. Il se procura aussi un spécimen et vous l'envoya; votre réponse fut que c'était l'herbe roulante ordinaire. Je reçus bientôt la lettre de M. Smith, et M. Cook passa chez moi le jour suivant; il me fit voir un spécimen de la plante trouvée sur mon propre terrain dans un champ de cinq acres de brome inerme semé le printemps passé. Il le tint en l'air en me disant : “ Je vois que vous avez ici le chardon de Russie; vous ferez bien d'y veiller.” Je ris et lui dis : “ Oh! non; M. Cook; c'est là l'herbe roulante ordinaire. Je la connaissais avant de vous avoir jamais vu”, et je lui expliquai en détail les différences entre les deux. Il ne me dit pas qu'il vous avait écrit ou que M. Cook avait dit qu'il avait écrit. Je crois que l'herbe roulante est

indigène; du moins, je la connais depuis plus de dix ans, et la colonie n'a que douze ans environ. Elle ne devient pas très grande et n'est pas remarquée en général jusqu'à ce que dans les terrains cultivés ou inoccupés elle peut faire voir ce dont elle est capable; mais je n'ai jamais vu qu'elle nuise particulièrement aux cultures. De fait, comme je le dis à M. Cook, elle est moins nuisible que l'arsenic blanche (*pig weed*) ou la renouée liseron (*wild buckwheat*).

M. Cook parut désappointé de ce que sa découverte tombait à plat ou bien de ce qu'il avait été trouvé ayant fait erreur, je ne sais de quoi; mais j'espère que nous serons à même de tenir le chardon de Russie à distance raisonnable.

Avec respect,

THOMAS COPLAND.

M. JAMES FLETCHER,
Ottawa.

Je suggérerai qu'à l'avenir tous les inspecteurs de homesteads, quand ils font rapport sur l'apparition du chardon de Russie ou de toute autre mauvaise herbe, ne manquent pas d'en envoyer en même temps un petit spécimen. Ces rapports sur la présence de mauvaises herbes sont indubitablement d'une très grande valeur; mais il est évident que, à moins qu'on n'ait soin d'obtenir le nom exact de ces plantes, il en résultera perte; la réputation de certains districts en souffrira, et on ne s'y prendra pas de la bonne manière, ou même perdra toute sa peine dans les efforts pour extirper un ennemi supposé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. FLETCHER,
Entomologiste et botaniste.

* A l'honorable ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 15.

RAPPORT SUR LES CHEVAUX CANADIENS EN ANGLETERRE.

BATH BRIDGE, BRISTOL, 31^e octobre 1895.

MONSIEUR,—Je crois qu'il est de mon devoir de vous écrire à propos du nouveau commerce qui s'est développé cet automne à Bristol, je veux parler du commerce de chevaux, et vous communiquer mes opinions à ce sujet.

La ligne de steamers *Dominion* nous a apporté deux ou trois cents chevaux directement de Montréal. Tous ces chevaux ont été vendus à l'encan, et ont réalisé de dix à quarante-huit guinées, donnant ainsi juste un peu moins de £20 en moyenne.

Il y avait plusieurs bons chevaux qui auraient réalisé un prix beaucoup plus élevé si les ventes avaient été conduites d'une manière différente. Aucun de ces chevaux n'a été vendu sur le marché public de Bristol, ou un jour de marché, mais dans des cours trop petites et à des jours où il n'y avait pas de marché. Il était impossible pour ces chevaux de montrer avec avantage leurs formes et leur allure. De fait, comme plusieurs acheteurs me l'ont fait remarquer, l'on ne pouvait voir que la tête et les oreilles de chaque animal. Les chevaux ne venaient que de débarquer et étaient naturellement brisés après une longue et orageuse traversée. Le dernier envoi par le steamer *Memphis* a subi du très gros temps; huit chevaux sont morts pendant la traversée, et six ou sept depuis le débarquement. Cette consignation paraissait en très mauvais état, et j'ai appris depuis par quelques-uns de ceux qui avaient été envoyés en charge de ces chevaux qu'on les avait à moitié nourris. Quelques-uns m'ont affirmé que l'on n'avait pas mis à bord du steamer la moitié de la nourriture suffisante pour le nombre de chevaux, mais j'ai de la peine à croire cela. Je crains que ceux qui étaient chargés de nourrir les animaux n'aient

pas fait leur devoir, et les chevaux ont conséquemment souffert d'une aussi grande négligence.

Nul doute qu'il est possible d'établir un commerce de chevaux profitable entre l'Angleterre et le Canada s'il est bien conduit. Premièrement: les chevaux ont besoin d'être bien soignés à bord des steamers, et on doit leur porter plus d'attention que l'on a fait jusqu'à présent. Deuxièmement:—On ne devrait pas envoyer de chevaux âgés de plus de six ans, et tous devraient être sains. Les chevaux souffrant de l'inflammation des glandes doivent être exclus. On devrait donner une semaine de repos au moins à tous les chevaux après leur arrivée, les bien nourrir et panser avant de les offrir en vente. Cette vente devrait être faite sur le marché aux animaux les jours de marché, et dans la partie du marché réservée aux chevaux, où il y a un espace suffisant pour montrer les chevaux et les faire marcher. La concurrence serait beaucoup plus grande et l'on obtiendrait de meilleurs prix. J'ai fait beaucoup d'efforts pour faire vendre ces chevaux sur le marché des jours de marché, mais les encanteurs ou les consignataires ne voulaient pas suivre mes conseils, et leurs raisons pour cela étaient très faibles.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN W. DOWN,

A l'honorable
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

N° 16.

OPÉRATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES CHEZ LES RÉVÉREND
PÈRES TRAPPISTES D'OKA, P.Q.

OTTAWA, 18 décembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, pour me conformer à votre demande, de vous faire un rapport de la visite que j'ai faite aux établissements de l'abbaye des révérends Pères Trappistes à Oka, pour me rendre compte de leurs méthodes agricoles et horticoles, et plus particulièrement de la propagation de ces méthodes dans la province de Québec.

Il y cinq milles environ à faire en voiture depuis le débarcadère du bateau sur la rivière Ottawa jusqu'à l'établissement des révérends Pères Trappistes. L'on peut aussi s'y rendre par le chemin de fer du Pacifique en descendant à la pointe de Vaudreuil, d'où l'on traverse la rivière en été par le bateau qui part de la station de Como. En hiver en traversant sur la glace. Les points de distribution du fret de l'établissement d'Oka sont Oka par la rivière en été, et Saint-Eustache en hiver, ou le chemin de fer du Pacifique se rend, ou par Como en traversant sur la glace.

L'on me dit que ces établissements ont à leur disposition environ vingt mille acres d'une terre inégale montagneuse, ressemblant beaucoup en apparence aux cantons de l'est de la province de Québec. Il y a beaucoup de bois et beaucoup de cours d'eau, et ils présentent partout les caractères des grandes beautés de la nature, qui me rappellent l'exclamation du poète.

*"It is a lovely sight to see
What Heaven hath done for this delicious land!"*

Les bâtiments sont très grands. Le plus petit, qui a été construit le premier, s'appelle *La Pépinière*, parce qu'il est entouré par la pépinière; on l'avait meublé et réparé tout à neuf à l'époque de ma visite, et de l'endroit où il est situé, l'on a une vue magnifique du lac des Deux-Montagnes, formé par un élargissement de la rivière à la Pointe d'Oka, ainsi que de Sainte-Anne (la scène rappelée dans la chanson des canotiers de Moore), et Vaudreuil dans le lointain. Le nouveau, et maintenant le

principal bâtiment, est construit dans une vallée environ un mille plus en arrière, où il y a une forte chute d'eau que mon cocher m'a dit avoir été utilisée autrefois pour faire marcher une scierie et un moulin à farine, qui ont été détruits par le feu et n'ont pas été reconstruits. Et tout autour de ce grand et imposant édifice, construit en pierre en la façon solide dont sont construits les édifices catholiques français dans la province de Québec, sont groupées les dépendances nécessaires aux différentes industries agricoles des révérends Pères Trappistes.

A la Pépinière, j'ai vu dans le soubassement du plus grand bâtiment de soixante à soixante-dix mille plants d'arbres fruitiers et autres que l'on avait arrachés à l'automne, bien arrangés et attachés en fagots prêts à être expédiés dans presque toutes les parties de la province de Québec, m'a-t-on dit. Rien ne peut surpasser l'économie, le bon ordre et l'efficacité des arrangements, tant pour garder les jeunes arbres au repos pendant l'hiver que pour les méthodes d'emmagasinage, de triage et d'emballage. Une aussi grande diffusion annuelle d'arbres fruitiers et autres de premier choix ne peut manquer d'avoir une influence marquée sur l'amélioration des arbres fruitiers et autres de la province.

J'ai remarqué une vigne de dix acres en étendue, admirablement arrangée et en ordre splendide, les vignes étant taillées d'après le système d'un seul cep taillé court, très rapprochées, et les rangs pas trop éloignés. On essaye plusieurs sortes de cépages, mais presque tout le champ de vigne est consacré à la culture de la vigne Concord, dont les raisins sont employés à faire du vin dans le nouvel établissement des Pères Trappistes. On a cultivé la plupart des vignes d'après ce système calqué sur une vieille pratique française qui, par expérience, donne les meilleurs résultats avec un minimum de travail.

A l'établissement principal, dont les dimensions sont beaucoup plus grandes, l'on voit partout de nombreux ouvriers, portant le costume du trappiste, exécutant solennellement les nombreuses opérations agricoles et industrielles de ce très grand établissement. L'un des révérends Pères m'a conduit d'un édifice à l'autre. Je ne puis dans ce court rapport entreprendre d'en faire une description détaillée. Mais je puis me servir de l'énumération même faite sur une carte imprimée qui m'a été donnée ici et là: Ferme modèle, école d'agriculture et d'horticulture, étalons percherons, bœufs et cochons de races, charcuterie, jambon, fromage, port du salut, beurre, cidre, fruits séchés, arbres fruitiers et d'ornement, vins de table, et, comme spécialité, vins de messe.

Les écuries sont grandes, bien divisées et bien tenues, et renferment un grand nombre d'animaux, chevaux et autres. Elles sont pourvues d'appareils modernes en fait de silos, d'abreuvoirs, de crèches et de conservation de l'engrais.

La porcherie est vaste et très bien adaptée pour l'isolation des races, l'économie dans la nourriture et le nettoyage, le chauffage, et les facilités données aux porcs pour jouir de l'air et du soleil en dehors de la porcherie pendant l'été. Les variétés de race sont nombreuses, bien choisies, et l'on en prend grand soin.

Lorsque je suis entré dans la beurrerie, on y faisait du beurre à l'aide d'un séparateur amélioré, mû par la vapeur. Les Pères font la meilleure qualité de beurre et sur une grande échelle; on me dit qu'il en est de même du fromage, bien que dans ma courte visite je n'en ai pas vu faire.

J'ai visité ensuite l'édifice où l'on fabrique le vin et le cidre. Les presses à vin sont celles les plus en vogue en France, et sont des modèles d'efficacité et de commodité. Les vins fabriqués par les Trappistes sont conservés dans les celliers sous l'édifice dans de très grandes barriques. On m'a dit qu'il y avait trente-neuf mille gallons de vin dans les celliers, et les quelques échantillons que l'on m'a fait goûter étaient indubitablement du vrai jus de la vigne et de goût très fin.

Le révérend Père qui m'accompagnait m'a fait visiter aussi une partie du monastère principal, que j'ai trouvé, comme le reste, admirablement adapté à son objet. Je n'entreprendrai pas, cependant, d'en donner dans ce rapport une description détaillée, le but de ma visite étant simplement de prendre quelques notes sur les opérations agricoles et horticoles de ces établissements, ayant une relation spéciale comme je l'ai dit, au développement de l'agriculture et de l'horticulture dans la province de Québec.

Agriculture—Exposition des Territoires du Nord-Ouest.

L'institution est décrite sur la carte comme une "hôtellerie pour pensionnaires et retraitants—un établissement religieux et agricole".

L'objet de l'ordre est principalement religieux, et les grandes opérations agricoles et horticoles que j'y ai vues sont conduites d'après les méthodes les plus avancées au point de vue technique, mécanique et scientifique du jour, les résultats obtenus étant des plus économiques et des meilleurs, tandis que d'un autre côté le motif qui anime les nombreux travailleurs n'est pas le désir de gagner de l'argent comme dans d'autres parties du pays, disons la province d'Ontario, où des opérations semblables sont conduites à l'aide d'ouvriers salariés, mais simplement et seulement la nécessité d'une vie de sacrifice continué soutenue par la foi.

Les faits que l'on constate dans cette institution que beaucoup de personnes ont pris pour habitude de regarder comme appartenant à un autre âge, sont de nature à commander le respect de ceux même qui n'attachent pas grande importance aux progrès scientifiques et industriels du genre de ceux que j'ai décrits.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. LOWE.

L'hon. J. A. OUMET,
Ministre intérimaire de l'agriculture,
Ottawa.

N° 17.

EXPOSITION TERRITORIALE DU NORD-OUEST À REGINA.

REGINA, 7 août 1895.

MONSIEUR,—J'ai à vous faire le rapport suivant d'une visite que j'ai faite, à votre demande, à l'exposition territoriale du Nord-Ouest, tenue à Regina entre le 29 juillet et le 7 août. Cette date particulière a été choisie par l'administration sous la direction de Son Honneur le lieutenant-gouverneur Mackintosh pour des raisons pertinentes vu les circonstances particulières de la situation, et vu que ce choix particulier a été quelque peu critiqué, il est mieux de donner les raisons maintenant.

La saison choisie était celle pendant laquelle la température était la plus favorable, les visiteurs pouvaient avec le plus de facilité venir des différents points du Canada, et les cultivateurs pouvaient le plus facilement quitter leurs travaux pour venir passer quelques jours à l'exposition, et finalement, et c'était la principale raison, c'était le temps pendant lequel la Compagnie du chemin de fer du Pacifique pouvait rendre à l'exposition le plus de services, vu que la compagnie pouvait à cette époque disposer de wagons qui auraient tous été employés à transporter le grain à la saison de l'automne.

L'exposition territoriale a dépassé de beaucoup l'attente d'un grand nombre. Tous les territoires, au loin comme au proche, ont pris part à l'exposition, et la province du Manitoba y a aidé pour une grande part. Le résultat a été naturellement qu'une exposition de produits venant d'une si grande étendue du pays a été une excellente leçon de choses de ce que peut produire le Nord-Ouest canadien. Le zèle des cultivateurs et des colons à exposer était si grand, que l'embarras que l'on a constaté venait plus du trop grand nombre que du défaut d'exposants. L'exposition d'animaux était considérable et variée, et au dire d'experts une des plus remarquables qui ait été faite en Canada. Les bêtes à cornes, les chevaux et, de fait, tous les animaux exposés étaient de première qualité. L'exposition de produits de la laiterie de toutes les parties du Nord-Ouest était très grande et pouvait soutenir la comparaison avec n'importe quelle autre que l'on aurait pu faire dans d'autres provinces. La même remarque peut être faite des céréales et autres produits des champs à l'exposition, que dans ce département les anciennes provinces ne pourraient pas

entrer en concurrence avec le Nord-Ouest. Les sauvages avaient exposé aussi beaucoup de produits naturels et manufacturés; ces objets étant strictement produits par les sauvages, l'on a pu faire une étude très intéressante des progrès accomplis dans les arts civilisateurs chez les enfants sauvages, et une idée très différente de celle qui a cours généralement sur ce sujet. Cette exposition, outre son grand intérêt, était pour moi une leçon de choses dont j'ai trouvé l'étude très instructive. De fait, cette exposition a été toute une révélation pour moi. Il n'y avait pas une grande quantité d'instruments aratoires comme dans nos expositions de l'est, mais il y avait des produits des champs. L'on peut faire la même remarque de l'exposition, dans le pavillon central, d'objets domestiques qui venaient surtout du Manitoba. Le terrain de l'exposition était bien clôturé et dans un endroit bien choisi près de la voie ferrée. Les pavillons et bâtiments étaient nombreux et bien adaptés pour leurs différents objets. Les bâtiments et les clôtures étaient eux-mêmes une grande exposition d'un bois nouveau pour le Nord-Ouest. Il est évident que les dépenses de construction ont été considérables. L'administration a fait des arrangements pour le transport des visiteurs entre l'exposition et Régina par chemin de fer. Elle avait eu aussi la précaution d'ériger un grand nombre de tentes dans la plaine tout près du terrain de l'exposition pour l'accommodation du grand nombre de visiteurs attendus, vu qu'une cité de petite population comme Régina ne pouvait pas recevoir un nombre extraordinaire de visiteurs.

Le nombre des exposants de toutes les parties des Territoires et de la province du Manitoba et des personnes intéressées dans l'exposition a été grand, même plus grand qu'on ne s'y attendait; mais l'administration s'attendait à un plus grand nombre de visiteurs des provinces de l'est du Canada pour voir ce qui pouvait être fait par les Territoires à ce point central des grandes plaines.

L'organisation des différents amusements et courses était excellente et a bien réussi. On a montré aux visiteurs les méthodes suivies dans les ranches et dans la prairie pour saisir les animaux au lasso. Une personne qui n'est pas habituée aux coutumes de l'ouest a peine à croire à autant de dextérité et d'habileté dans l'art de monter à cheval et de dompter les animaux.

En résumé le succès a dépassé l'attente au point de vue des résultats que peut produire le travail dans le Nord-Ouest, et ses effets ne peuvent manquer de stimuler l'immigration et la colonisation. Au point de vue financier, au moment où j'écris, la croyance est qu'il y aura un déficit, mais l'administration ne croit pas qu'il sera considérable. Il résultera du fait que les recettes du guichet ont été moindres que l'on en espérait, et le désappointement a surtout été causé par le petit nombre de visiteurs de l'est.

Comme de raison, tout était neuf et à créer à un endroit où il n'y avait rien auparavant, et où la population est disséminée. Mais avec l'octroi du gouvernement fédéral de \$25,000, celui du gouvernement provincial, et la très forte contribution du chemin de fer Canadien du Pacifique sous forme de transportation, ainsi qu'avec l'aide d'efforts locaux combinés, le tout sous l'impulsion et l'énergie déployées par le lieutenant-gouverneur, on me dit que les dépenses de l'exposition seront presque toutes payées, et le déficit sera petit comparé avec le résultat atteint. Je pourrais ajouter que les déficits aux expositions ne sont pas une chose nouvelle même dans des circonstances moins nouvelles que celles de Régina.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN LOWE,
Sous-ministre de l'agriculture.

L'honorable J. A. OUMET,
Ministre intérimaire de l'agriculture,
Ottawa.

RAPPORT SUR LE TRANSIT DU BÉTAIL DES ÉTATS-UNIS DEPUIS WINDSOR JUSQU'À SARNIA, ONTARIO.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, 27 novembre 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport d'une inspection faite à votre demande sur le transit des animaux entre Windsor et Sarnia, en même temps qu'une explication du système.

Je suis arrivé à Windsor le soir du 9 novembre courant, et j'ai constaté que l'inspection des animaux en transit était bien faite et les règlements de la quarantaine bien observés par les inspecteurs vétérinaires, MM. Golden, Matthews et Jones, chargés de ce soin.

Après la mort de feu James Bowler, M.V., il y a quelques semaines, M^r R. F. Golden, M.V., a été nommé à sa place président de l'Association des inspecteurs, et M F. A. Jones a été nommé à la vacance ainsi créée comme troisième inspecteur. Je dois dire que la mort de M. Bowler a été une perte sérieuse pour le ministère de l'agriculture, car c'était un officier capable et se donnant beaucoup de peine.

L'inspection des animaux en transit se fait à Windsor, sur les bateaux-passeurs, pendant que les chars remplis de bestiaux traversent la rivière, au lieu de la faire dans les cours de chemins de fer à Détroit, comme c'était la pratique il y a quelques années. On a trouvé que l'inspection sur les bateaux offrait plus de commodité et de sûreté, en même temps qu'une isolation plus parfaite. Les bateaux transportant les wagons dans lesquels sont les animaux sont déclarés "lieux infectés", dans le sens défini par l'Acte des maladies contagieuses des animaux, et en vertu duquel aucun animal ne peut être déplacé sans une permission du médecin vétérinaire, agissant sous la direction du ministère de l'agriculture.

Comme de temps à autre on a soulevé la question de savoir où devait se faire l'inspection, je dois dire que les premiers règlements, faits en 1880, avaient en vue l'isolation d'un lieu sur le côté canadien qui devait être déclaré "infecté" pour les fins de l'inspection. On a trouvé que cela soulevait des difficultés du côté de Windsor et qu'il serait plus commode de faire l'inspection dans les cours de chemins de fer à Détroit. Mais cet arrangement n'a pas été trouvé dans la pratique aussi commode et effectif que l'arrangement actuel. Il y a cependant sur le côté canadien deux voies d'évitement sur lesquelles les wagons chargés de bétail peuvent être placés au débarquement des bateaux-passeurs, et déclarés "lieux infectés". Ces voies d'évitement sont utilisées pour l'inspection seulement dans le cas où un train de voyageurs arrive pour passer en même temps que le train chargé d'animaux et serait ainsi obligé d'attendre, ce qui dérangerait l'horaire des trains.

À Sarnia l'inspection se fait sur le côté canadien du tunnel, à un endroit commode choisi pour cette fin, et où les officiers de douanes apposent les scellés aux wagons. M E. P. Westell, M.V., préposé à la garde de la quarantaine de Pointe-Edward, est l'inspecteur du bétail qui entre dans le tunnel.

Le nombre d'animaux en Canada en transit de l'ouest à l'est, venant d'un port des États-Unis à un autre entrant à Windsor et à Sarnia est très grand, comme on le verra par le tableau suivant, dont les chiffres ont été obtenus des percepteurs des douanes.

À Windsor le nombre des wagons chargés d'animaux en transit a été de 16,893 pour les douze mois terminés le 31 octobre 1895, et le nombre d'animaux à été comme suit :

Bêtes à cornes.....	161,502	} 178,696
Veaux.....	17,194	
Porcs.....		410,426
Moutons.....		682,118
Chevaux.....		13,684

Total.....1,284,924

Le nombre total de wagons portant des animaux entrés en Canada par Sarnia a été de 20,825 pour les mêmes douze mois, et le nombre d'animaux est comme suit :—

Bêtes à cornes	162 750
Porcs	784,246
Moutons	211,108
Chevaux	22,588
Total	1,180,692

Le nombre total de wagons transportant des animaux en transit à travers le Canada a été..... 37,718

Et le nombre total d'animaux transportés..... 2,375,616

Pendant les quatorze dernières années plus de trente millions d'animaux ont été transportés à travers le Canada de l'ouest à l'est des États-Unis, et pendant toute cette période, et dans le transport d'un aussi grand nombre d'animaux, il n'y a pas un seul cas de contact avec les animaux canadiens, ce qui est le but principal des règlements.

Il est à propos ici de donner les détails suivants concernant l'inspection des animaux en transit :—

Il est bon d'expliquer que l'inspection a lieu et que les règlements sont faits en vertu d'un arrêté ministériel adopté en 1880. L'objet de l'arrangement était de permettre aux animaux des États-Unis, d'un port à l'autre, en transit à travers Ontario, de l'ouest à l'est, le point d'entrée en Canada étant à Windsor et Sarnia, le point de sortie sur la frontière Niagara, et par rapport au chemin de fer du Grand-Tronc, à Island-Pond et Rouse's-Point. Les règlements avaient pour but de pourvoir à un transport complètement isolé, en entrepôt, et dans des wagons scellés, dont les numéros étaient enregistrés.

L'embargo existait sur les animaux des États-Unis en Angleterre lorsque les règlements ont été adoptés, tandis que les animaux canadiens étaient admis sans restriction. Le gouvernement impérial a conséquemment imposé comme condition de la continuation de ce privilège l'obligation d'exclusion du Canada le bétail des États-Unis, et il n'y avait pas d'autre conduite à suivre. Il est évident que le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait pas permettre l'admission du bétail canadien en Angleterre sous prétexte qu'il était exempt de maladie, et en même temps permettre l'importation en Canada de bétail venant d'un pays dont les animaux étaient exclus d'Angleterre à cause de pleuro-pneumonie.

La pratique suivie en vertu des règlements pour le transit des bestiaux ne peut pas être décrite comme une exception à cette condition absolue, ni une inconséquence, lorsque l'on examine les faits. La condition imposée était l'exclusion du Canada, dans le sens de l'importation du bétail venant d'un pays infecté. Les règlements pour le transit pourvoient de fait à un isolement complet dans les wagons pour leurs quelques heures de passage sur le territoire canadien.

Les objections que l'on apporta tout d'abord et que l'on répéta avec persistance contre l'admission en Canada du bétail d'un pays soumis à l'embargo en Angleterre portaient seulement sur les dangers résultant du contact possible entre les animaux ; et cette objection a été réfutée par sir Hector Langevin, dans une lettre qu'il a écrite pendant qu'il était en Angleterre le 5 mai 1889. Voici ce qu'il disait à propos de l'inspection et des conditions de transport :—

“ On sait que la pleuro-pneumonie des animaux, contre laquelle on veut se protéger, peut ne pas être perceptible au moment de l'inspection et peut ne pas se développer pendant quelque temps, mais ce fait ne doit pas avoir grand poids lorsqu'il s'agit d'un simple transport d'animaux, vu que la période de temps pendant laquelle les animaux étrangers sont sur le territoire canadien est si courte qu'il leur serait impossible de venir en contact avec aucun animal canadien, directement ou indirectement.”

Ce fut sur ce principe clairement défini que le vétérinaire du gouvernement impérial donna son assentiment et que les règlements canadiens furent basés.

Il y avait cependant encore une difficulté. On n'avait pas pourvu à la nécessité de débarquer sur certain point de la ligne principale du Grand-Tronc, afin de les

faire reposer, manger et boire, les animaux destinés à sortir par Island-Pond et Rouse's-Point ; et il était clairement impossible que les animaux pussent être transportés entre Sarnia et les points nommés sans un tel repos. Le ministre d'alors, l'honorable J. H. Pope, prétendit que ce privilège devait être accordé en justice à la Compagnie du Grand-Tronc avant de donner son consentement à l'arrangement qui était prêt à être mis en opération.

La décision ministérielle a donné lieu à beaucoup de retards. Les autorités impériales ont d'abord refusé de permettre tout débarquement des animaux en Canada, en addition à ce qui avait déjà été accordé ; cela une fois en réponse à une nouvelle représentation de sir Hector, et une autre fois en réponse au président de la Compagnie du Grand-Tronc. M. Pope, cependant, ne se tint pas pour battu. On constata que le débarquement des animaux ne signifiait pas nécessairement importation, et que, avec les précautions et l'isolement absolu proposé, il n'y aurait réellement pas de cessation d'un transit continu. J'ai eu l'honneur, pendant que j'étais en Angleterre le 3 janvier 1880, après en avoir reçu l'ordre de M. Pope, et avoir été présenté par sir John Rose, de donner à M. Peel et au professeur Brown, dans le bureau du Conseil privé, des explications du système proposé qui eurent pour effet de nous faire obtenir ce point. La décision a été communiquée par sir John Rose au gouvernement fédéral dans le mois d'avril suivant, et l'arrêté du conseil de 1880, établissant les règlements, a été passé aussitôt que possible ensuite.

J'ai cru devoir rappeler à votre attention ces objections faites lors des négociations préliminaires (on nous a dit à sir John Rose et à moi que les intérêts d'un chemin de fer ne pouvaient être pris en considération dans une question de ce genre) afin de montrer la nature réelle de la protection recherchée par ces précautions. On peut la définir en six mots : isolement adéquat des animaux en transit.

Lorsque ces règlements ont été faits, on connaissait moins qu'à présent le mode de propagation de cette contagion redoutée de la pleuro-pneumonie contre laquelle on prenait ces précautions, et comme ils étaient faits pour se prémunir contre un danger inconnu, ils dépassaient de beaucoup ce qui était exigé par la sûreté. Il a été démontré depuis, et le fait communiqué dans une dépêche impériale récente, que cette maladie ne se communique que par le contact entre animaux par l'entremise de leurs organes respiratoires. Je puis ajouter que ce fait a été démontré par l'expérience à la quarantaine de Lévis et observé par le professeur McEachran lorsque la pleuro-pneumonie a été apportée à la quarantaine en 1886. On a constaté que la maladie s'était communiquée entre animaux séparés par une simple clôture, mais que dans le cas où il y avait deux clôtures avec 20 pieds d'espace entre chaque, la maladie ne se communiquait pas. Elle ne sautait pas l'espace de 20 pieds.

J'ai déjà dit que le nombre d'animaux transportés en transit en vertu des règlements de 1880 entre les ports des Etats-Unis à travers le territoire canadien avait atteint le chiffre de plus de trente millions. L'on peut ajouter que le transport d'une aussi grande quantité d'animaux a amené une amélioration du système. Le chemin de fer Canada-Sud a l'avantage de posséder des tangentes presque continues et absence de rampes, de telle sorte que les wagons scellés et en entropôt de ce chemin de fer ne prennent guère plus de 10 à 12 heures à traverser les 251 milles de territoire canadien. Le chemin de fer du Grand-Tronc, bien que n'ayant pas les mêmes avantages physiques, ne prend pas plus de 2 à 4 heures à atteindre la frontière de Niagara. Les wagons du Grand-Tronc qui passent dans le tunnel et se rendent à Island-Pond et Rouse's-Point, avec repos à Lyn, près de Brockville, prennent nécessairement plus de temps à passer à travers le territoire, mais ce plus long voyage est divisé en deux par le repos à Lyn.

Outre l'inspection des animaux aux points d'entrée, M. Thos Allen, M. V., fait une inspection des wagons en transit, afin de donner au ministère la preuve que les règlements sont bien observés. On a constaté que cette inspection était un frein effectif contre tout relâchement des officiers des chemins de fer, dont on a eu quelques exemples dans le passé, mais jamais d'une nature sérieuse.

Outre le fait que les règlements n'ont jamais été violés, il n'y a pas d'exemple que la maladie ait été communiquée aux animaux canadiens par les animaux en transit. Le choléra des porcs s'est manifesté de temps à autre dans l'Ontario, mais c'est une

maladie que nous avons en Canada. Lorsque j'étais à Windsor à la date susmentionnée M. Golden, le président de l'Association des inspecteurs vétérinaires de bétail en transit, m'a donné des renseignements sur cette maladie. Il m'a dit qu'il avait visité la ferme de M. Solomon Wigle, qui gardait environ vingt porcs qu'il nourrissait avec des restes de l'hôtel Metawa à Gosford, situé à environ trente milles de Windsor. Il m'a dit que cet hôtel avait importé des jambons et saucisses directement de Chicago. Quelques-unes de ces saucisses avaient été jetées parmi les restes sans avoir été cuites, et données aux porcs. Cet endroit était à douze milles de la station de chemin de fer la plus proche où l'on transportait des porcs. M. Wilson, M.V., de Londres, agissant en vertu des instructions du professeur Andrew Smith, de Toronto, a visité la ferme de M. Wigle avec M. Golden. Tous deux ont fait une enquête minutieuse sur la cause de la maladie. Ils ont constaté qu'il n'y avait pas eu d'importation récente de porcs ou autres animaux dans le voisinage, et ils ne purent trouver d'autre cause de soupçon que les saucisses crues apportées de Chicago, que l'on avait jetées probablement parce qu'elles étaient mauvaises. Une grande quantité du choléra des porcs vient sans doute de Chicago.

M. Golden m'a de plus informé que la maladie s'était communiquée de la ferme de M. Wigle à quatre autres fermes voisines et se touchant par les angles et à une autre ferme située à un demi-mille de distance, dans des circonstances remarquables. Le propriétaire de cette ferme craignait beaucoup la maladie, et alla à la ferme de M. Wigle pour voir ses porcs malades et se renseigner sur la maladie. Il marcha dans la porcherie, toucha aux porcs, et revint ensuite au milieu de ses propres porcs. On croit qu'il a apporté avec lui le microbe de la maladie attaché à ses semelles de chaussures. Quoiqu'il en soit la maladie se déclara parmi ses porcs. Elle était très violente. Un cultivateur perdit tous ses porcs, et le nombre total de morts dans cette petite étendue a été en tout de cent cinquante. La maladie ne s'est pas étendue plus loin grâce aux règlements du ministère de l'agriculture. Ces faits sont intéressants en ce qu'ils montrent que la maladie que j'ai décrite n'a aucun rapport avec le transit des animaux.

Quant aux parcs à bétail à Lyn les précautions exigées par les autorités impériales sont fidèlement observées. Le parc de repos est entouré d'une clôture double avec espace entre portes fermant à clef, la vigilance est continuelle, et le parc est placé près de la voie du chemin de fer de telle façon qu'on peut le considérer comme faisant partie du chemin de fer. L'isolement est absolu.

À St. Thomas, où plusieurs trains de chemins de fer se rencontrent, feu M. Pope, lorsqu'il était ministre de l'agriculture, avait placé un gardien pour voir à ce que les trains de bétail fussent isolés et les règlements bien observés. Ce gardien a continué à remplir les mêmes fonctions.

Un arrêté du conseil passé en 1891 accorde au chemin de fer du Pacifique des privilèges de transit absolument identiques à ceux du Grand-Tronc et de la Compagnie Canada-Sud, mais la compagnie ne s'en est pas prévalu.

Je dois expliquer que ce rapport d'inspection et ces explications du système ne se rapportent qu'aux vieilles provinces à l'est du Manitoba. Les conditions de cette dernière province et du Nord-Ouest sont entièrement différentes et font le sujet d'un autre rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN LOWE
Sous-ministre de l'agriculture.

L'honorable J. A. OUMET,
Ministre intérimaire de l'agriculture,
Ottawa.

COMMERCE DE BÉTAIL DU CANADA, RÉSULTATS DE LA SAISON
D'EXPORTATION DE 1895.

(Du *Falkirk Herald*.)

La saison qui vient de se terminer a été très active et le volume des transactions considérable. Les marchés généralement ici et à l'étranger ont été actifs, et il y a eu plusieurs hausses et baisses dans les prix, mais en définitive la saison a été l'une des plus profitables aux commerçants pendant ces quatre dernières années. Les exportateurs ont fait de l'argent, bien que les prix n'aient pas été aussi élevés que l'année dernière. Les commerçants, de leur côté, ont acheté les animaux à plus bas prix, et comme le fret n'excédait pas beaucoup 40 à 50 shellings par tête, il leur restait une plus grande marge. Au commencement de la saison le marché de Glasgow était de beaucoup le meilleur, et on réalisa beaucoup d'argent sur les premiers chargements. Afin d'empêcher une trop grande abondance d'animaux sur le marché dans une semaine ou l'autre, les principaux commerçants firent un arrangement entre eux et convinrent de payer 5 shellings de plus par tête sur les taux réguliers des compagnies de steamers, à condition de pouvoir choisir la date de l'ouverture de la saison, et que le nombre d'animaux ne dépasse pas quatre cents par steamer. Comme résultat trois ou quatre steamers seulement ont transporté plus que ce nombre. Cela a eu un certain effet sur le marché, sans toutefois empêché entièrement des baisses qui dans quelques cas ont causé des pertes sérieuses. Néanmoins la saison, s'est terminée en laissant un profit aux commerçants du marché de Glasgow. Les marchés de Liverpool et Londres ont été assez bons jusqu'à ces derniers deux mois, pendant lesquels les commerçants ont ou perdu de l'argent ou n'en ont pas fait. Un nouvel aspect du commerce de la saison a été l'achat d'animaux par les commerçants américains, qui ont fait hausser les prix pour les animaux nourris avec l'orge des distilleries et à l'étable. Le résultat a été que les cultivateurs de l'est ont fait plus d'argent avec leurs animaux cette année que l'année dernière. L'exportation totale de l'est du Canada a été d'environ 10,000 têtes de moins que l'année dernière. Cette diminution cependant a été plus que compensée par l'augmentation des envois des ranches du Nord-Ouest et du Manitoba. M. Gordon et Ironside ayant exporté à eux seuls 33,907 têtes, contre 19,335 l'année précédente, ce qui donne une augmentation de 14,572 têtes. L'année dernière on avait estimé que le prix moyen payé aux cultivateurs était \$55 par tête, tandis que cette année l'estimation est de \$60, ce qui signifie un total de 7,593,840 dollars pour le nombre total d'animaux exportés cette année. La quantité de foin mise à bord des steamers pour nourrir les animaux a été de 16,000 tonnes à un prix moyen de \$10.50 la tonne, soit \$168,000 pour la saison. Les serviteurs employés ont été au nombre de 5,000, à \$15 chaque, faisant un total de \$75,000 pour la saison. L'assurance sur le bétail s'est élevée à \$96,564, et la somme payée pour le fret a été de \$965,640. A cause de l'eau basse, cette saison, 1,401 bêtes à cornes et 7,404 moutons ont dû être envoyés à Québec par chemin de fer. Les prix courants à Paris et au Havre pour le bœuf et le mouton sont beaucoup plus élevés que les prix sur les marchés d'Angleterre. Nonobstant les droits élevés de douane et d'octroi, de même que les taux élevés du droit de vente, il doit y avoir encore une bonne marge de profit, et les indications sont que les envois en France l'année prochaine seront plus considérables.

Le commerce de moutons a encore été un facteur considérable, et il semblerait que les expériences de 1892-1893 sont passées pour ne plus revenir. Les cultivateurs en ont vendu pour \$1,077,040, recevant ainsi cinq dollars du monton. Les frais d'assurance se sont élevés à \$54,000, et le fret à \$239,450. Les profits de l'exportateur n'ont pas été aussi encourageants que l'année dernière. Près de 15,000 moutons

canadiens ont été arrêtés à Liverpool et Londres à cause de la gale, ce qui eût l'effet de faire tomber les prix. La possession du marché pour le surplus des moutons du Canada est une question importante dont l'on ne s'occupe pas suffisamment. Les marchés anglais ont été ouverts sans restrictions aux moutons canadiens. Les cultivateurs et exportateurs du Canada en ont déjà retiré des centaines de mille dollars, et si on leur enlevait le privilège dont ils jouissent il en résulterait une perte de millions de dollars. Sur les moutons arrêtés à Liverpool et Londres l'année dernière, il doit y avoir eu une perte d'un dollar par mouton, de sorte que l'envoi de quelques moutons galeux a pratiquement coûté aux exportateurs entre vingt à trente mille dollars. En résumé on peut dire qu'il a été exporté pour \$9,000,000 (£1,800,000) de bœufs et de moutons en Angleterre et en France pendant la saison qui vient de se terminer.

N° 20.

RAPPORT SUR LA QUARANTAINE DU BÉTAIL ET LE BÉTAIL EN
TRANSIT AU MANITOBA ET DANS LE NORD-OUEST.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
OTTAWA, 27 novembre 1895.

MONSIEUR,—Pour continuer mon rapport de cette même date sur le transport du bétail d'un port des États-Unis à un autre à travers une partie du Canada, j'ai l'honneur de vous fournir les nouveaux détails suivants au sujet des quarantaines et du transit des animaux dans le Manitoba et le Nord-Ouest :—

Les arrangements conclus avec le vétérinaire du gouvernement impérial en 1879 n'avait rapport qu'aux vieilles provinces du Canada à l'est du Manitoba. La colonisation du Manitoba commençait alors, mais il n'y avait pas de voie de communication pour permettre le transport des animaux entre le Nord-Ouest et les anciennes provinces, excepté par la rivière Rouge et à travers une portion des États-Unis. Les animaux du Manitoba, une fois entrés dans les États-Unis, ne pouvaient pas ensuite entrer de nouveau en Canada, et ne pouvaient être transportés de Winnipeg à Port-Arthur avant l'achèvement du chemin de fer.

On ne songea à faire des règlements concernant le transport des bestiaux à travers le Manitoba et le Nord-Ouest qu'au mois de septembre 1884, lorsqu'une communication par eau et chemin de fer commençait à être ouverte. Ces règlements s'appliquaient à la quarantaine et au transport. En juillet 1887, après l'achèvement du chemin de fer du Pacifique à travers la plaine et une partie des montagnes Rocheuses, les règlements de 1884 ont été modifiés et rendus plus stricts, et incorporés dans les arrêtés refondus du conseil.

Je crois qu'il est bon d'expliquer que l'on n'a pas considéré ces arrêtés comme contredisant l'acte impérial et les règlements, bien que littéralement ces derniers paraissent englober tout le Canada. Mais le Canada couvre une étendue de territoire aussi grande que tout le continent européen, et est marqué par de plus grandes différences encore au point de vue de la conformation, les différents pays d'Europe étant connus séparément. Tous les règlements de quarantaine canadienne, y compris les premières exclusions en 1876, ont été adoptés par le gouvernement sur l'avis de ses propres officiers vétérinaires. Ces règlements n'étaient pas faits à l'instigation du gouvernement impérial. Le seul arrangement fait avec les autorités impériales a été celui concernant les règlements du transit du bétail à travers une partie de la province d'Ontario. Mais tous les arrêtés et règlements lui ont été communiqués. Non seulement aucune objection n'a jamais été faite aux règlements de 1884 et 1887 concernant le Nord-Ouest, ou à l'entrée libre avant l'adoption de ces règlements, mais il est arrivé qu'en 1884 le gouvernement impérial a demandé, par dépêche officielle, la permission de laisser du bétail, venant des ranches américains, passer

sur le territoire du Nord-Ouest canadien pour atteindre un port canadien sur l'Atlantique d'où il aurait été exporté. Le ministre de l'agriculture d'alors, l'honorable M. J. H. Pope, a fait un rapport au cabinet refusant de permettre tel transit. Avant l'ouverture des communications par le chemin du Pacifique il aurait été aussi absurde d'empêcher un règlement en refusant l'entrée du bétail dans le Nord-Ouest canadien qu'il le serait maintenant d'empêcher les habitants du Labrador d'importer du bétail pour leur usage par crainte de communiquer la maladie aux animaux de la province d'Ontario.

Par l'arrêté modifié de 1887, les règlements de quarantaine et de transit du bétail en vigueur dans l'est ont été appliqués à l'ouest, en autant qu'ils pouvaient s'y appliquer. La principale différence consiste dans le fait que conformément à une décision prise par le gouvernement et le ministre de l'agriculture d'alors après mûre délibération, les "animaux pour être engraisés", au lieu des "animaux de race pour la reproduction" seulement, ont eu permission d'entrée après détention à la quarantaine. Et de plus, que les bestiaux appartiennent aux colons, accompagnés et amenés par eux, pouvaient entrer sans être détenus à la quarantaine, si à l'inspection du médecin vétérinaire ils étaient trouvés en bonne santé, et si leurs propriétaires avaient un certificat qu'il n'y avait pas de maladie dans les endroits d'où les animaux venaient. Cet arrangement a donné complète satisfaction, et l'on ne s'est jamais plaint de l'importation d'animaux malades. De plus, il n'y avait pas alors de mouvement d'animaux de l'ouest vers l'est. Dans cette situation l'on a trouvé que l'introduction des animaux dans le Manitoba et le Nord-Ouest était une condition nécessaire de la colonisation de ce pays. On a compris que ce pays ne pouvait s'établir sans bestiaux.

Quant aux autres importations de bestiaux n'appartenant pas à des colons immigrants, on leur imposait sans exception une quarantaine sévère de quatre-vingt-dix jours.

En février 1893, après l'ouverture définitive des communications par le territoire canadien, et la colonisation du Nord-Ouest fermement établie, un arrêté du conseil retira le privilège accordé aux colons par les règlements de 1884 et de 1887. Le Manitoba et le Nord-Ouest, par cet arrêté, étaient placés dans la même position que les vieilles provinces. Cette action, cependant, concernant le bétail des colons, a nui sérieusement à l'immigration. Mais cette mesure a été rendue nécessaire par les controverses avec le gouvernement impérial, et non par aucun cas d'importation de maladie.

Deux cantons entiers dans le Manitoba sont réservés sur la frontière des États-Unis, aux termes des règlements, pour servir de lieu de quarantaine à tous les bestiaux qui y entrent. A Emerson, ou plutôt Dufferin, à environ deux milles dans le bas de la rivière Rouge, les bâtisses de l'ancienne commission de la frontière internationale ont été convertis en station régulière de quarantaine de bétail; ces bâtisses, vu les autres conditions du site, sont bien adaptés pour ces fins. La station est sous les soins de M^r D. H. McFadden, M. V. F. Lorsque je l'ai visitée en septembre je l'ai trouvée bien tenue et les règlements fidèlement observés. Un grand nombre d'animaux entrent à ce point, ainsi que montre le rapport de M. McFadden. Tous les animaux dans la quarantaine, lorsque je l'ai visitée étaient en parfaite santé, bien isolés et bien soignés. M. McFadden m'a fait remarquer que l'épreuve par la tuberculine en vertu de l'arrêté de novembre dernier, appliquée soigneusement à tous les animaux qui arrivent à cet endroit, a donné la preuve d'une absence marquée de la tuberculose, qui n'a pas, suivant lui, de pied dans le Manitoba, bien que l'on ait fait rapport de l'existence de quelques cas dans des endroits où les animaux étaient tenus renfermés. M. Young, M. V. F., qui est stationné à Manitou, et M. J. Dann, M. V. F., à Deloraine, surveille l'entrée et la quarantaine des animaux à d'autres points qu'Emerson et Gretna, sur la frontière du Manitoba.

A l'ouest du Manitoba jusqu'au pied des montagnes Rocheuses, les quarantaines et transits d'animaux des États-Unis sont sous la surveillance de la police à cheval, qui accomplit l'ouvrage très bien et économiquement sous la direction habile et efficace du commissaire Herchmer, agissant d'après les instructions du ministère de l'agriculture. Les quarantaines de bétail sont placées à l'intersection de tous les

sentiers importants traversant la frontière entre le Manitoba et les montagnes Rocheuses, le point le plus important étant maintenant North-Portal, à la traverse du chemin de fer du Pacifique.

Un arrêté du conseil a été passé en mars pour régler l'admission d'animaux aux endroits où les opérations minières développent des établissements rapides sur la frontière entre les Etats-Unis et la Colombie anglaise. Conformément à une clause de l'acte, les percepteurs de douanes ont été nommés par cet arrêté officiers de quarantaine. Ils ont la responsabilité de voir à l'isolement et à la détention des animaux ainsi que le prescrivent les règlements de quarantaines, ainsi qu'aux certificats nécessaires de médecins vétérinaires concernant la santé des animaux. Il serait impossible de faire d'autres arrangements, vu la nature des nouveaux établissements et du pays; d'ailleurs les résultats montrent clairement qu'ils ont donné satisfaction. La principale quarantaine de bétail dans la Colombie anglaise est Victoria. Cette station est sous la conduite de M^r M. G. Blanchard, M.V.F. Les règlements sont appliqués à tous les animaux arrivant à ce port.

La gale des moutons qui a sévi longtemps dans certaines parties du Nord-Ouest paraît avoir été complètement extirpée sous la direction du professeur McEachran, autorisé par un arrêté ministériel adopté en juin 1893. M^r R. Evans, M. V. F., qui a quitté Fort-McLeod, lorsque la police à cheval a pris charge de cette station, a été chargé par le D^r McEachran des détails du travail d'extirpation. La gale des moutons a d'abord été introduite dans le Nord-Ouest par des moutons venant des Etats-Unis. Chaque mouton, à son entrée dans le pays, est inspecté individuellement et d'une manière très stricte. Mais la gale est une maladie difficile à découvrir. *L'acari* ou les mites qui en sont la cause peuvent être, à l'époque de l'inspection, mêlées à la laine de l'animal affecté. Conséquemment, il serait impossible de les découvrir dans cet état, et un peu plus tard, lorsque l'insecte aura grossi il s'attachera à la peau. L'extirpation de cette maladie introduite dans le Nord-Ouest, et que l'on croyait à l'époque de son introduction non susceptible d'être découverte, a été un travail long et difficile, mais des plus utiles. Le ministère de l'agriculture a reçu une requête venant du Nord-Ouest demandant d'empêcher l'entrée de la maladie par la détention à la quarantaine, mais l'ex-ministre de l'agriculture n'a pas pu accorder cette demande, parce qu'il croyait que cette exclusion serait suivie de représailles qui détruiraient le commerce considérable de moutons que le Canada a fait avec les Etats-Unis. On considéra alors que le moindre des maux était de souffrir dans certaines localités les apparitions de la gale des moutons, et de subir les inconvénients et les dépenses nécessaires d'isolement et d'extirpation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

J. LOWE,

Sous-ministre de l'agriculture.

L'honorable J. A. OUMET,
Ministre intérimaire de l'agriculture,
Ottawa.

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES CANADIENNES

PAR

DOUGLAS BRYMNER,

DOCTEUR EN DROIT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA,

ARCHIVISTE

1895

(Annexe du Rapport du Ministre de l'Agriculture.)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



O T T A W A

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1896

No. 8A—1896.] *Prix 25 centins.*

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
RAPPORT DE L'ARCHIVISTE.....	v
Liste des abréviations, avec explications.....	xxvii
Liste des ouvrages, etc., présentés, avec les noms des donateurs.....	xxvii
Liste des documents se rapportant à l'Île du Prince-Edouard.	1 à 89
do do do au Nouveau-Brunswick.....	1 à 68
do do do au Cap-Breton.....	1 à 111
do do do à la Baie d'Hudson.....	1 à 13
Relations des voyages de Pierre Esprit Radisson, dans les années 1682-3 et 4.	1
Documents se rapportant à l'Île de Sable.....	41
Carte de l'Île de Sable.....	41

RAPPORT SUR LES ARCHIVES CANADIENNES

DOUGLAS BRYMNER, L.D.D., M.R.S.C., ARCHIVISTE.

A l'honorable J. A. OUMET,
Ministre intérimaire de l'Agriculture,
Etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les archives pour 1895.

Depuis mon dernier rapport, j'ai reçu de Londres de nouvelles copies de documents se rapportant au Haut-Canada et au Bas-Canada, et la transcription des papiers pour ces deux provinces touche à sa fin. La correspondance dans ce département va toujours en augmentant, et on n'épargne aucun effort pour fournir les renseignements demandés sur des points d'intérêt. Les sociétés et les gens d'érudition continuent à nous envoyer des contributions, comme on pourra le voir par la liste des ouvrages présentés.

La liste des documents relatifs à la Nouvelle-Ecosse qui avaient été examinés dans les divers dépôts, à Londres et ailleurs, a été publiée dans le rapport pour 1894. Dans le présent rapport, ce travail est continué ; on y trouvera aussi la liste des documents concernant les autres provinces maritimes et la Baie d'Hudson. Dans mon dernier rapport, je fais remarquer que les archives se trouvaient dispersées dans les divers départements d'Etat et les autres endroits de dépôt, et j'indique la méthode que j'avais adoptée pour arranger les transcriptions de manière à les rendre plus facilement accessibles ; inutile donc de revenir sur cela. Je crois devoir dire, pour faire disparaître tout malentendu, que les transcriptions des documents catalogués n'ont pas encore été reçues et qu'avis sera régulièrement donné de leur réception.

Suivant la coutume suivie jusqu'ici, j'ai fait un résumé des principaux événements qui se sont déroulés dans l'histoire des différentes provinces ; pour avoir de plus amples renseignements sur les faits mentionnés dans ce résumé on devra consulter les archives.

En 1769, il fut décidé, à la demande des propriétaires, d'établir l'Île du Prince-Edouard, alors appelée "Île de Saint-Jean," sous un gouvernement séparé, mais avant cette époque, en 1763 et 1764, lord Egmont avait proposé de diviser l'île en hundreds, etc., le tout devant être concédé à Sa Seigneurie, qui aurait distribué les terres en commun socage, les tenanciers, cependant, devant être assujétis au service militaire. Cette proposition fut rejetée ainsi qu'une autre faite par l'amiral Knowles et ses associés, qui voulaient aussi que l'île leur fût concédée en entier. Le Bureau du Commerce, à qui le comité du conseil avait renvoyé l'affaire, distribua les terres entre des particuliers, dont une liste presque complète se trouve parmi les documents relatifs à la Nouvelle-Ecosse, à la date du 23 mai 1767. D'autres documents se rattachant à ce sujet se rencontrent dans la même série de documents—juin, juillet et août 1767. Comme c'était à la

demande des propriétaires de l'île que le nouveau gouvernement avait été établi, tous les frais d'administration devaient retomber entièrement sur eux. Francklin, qui gouverna la Nouvelle-Ecosse pendant l'absence de lord William Campbell, fit preuve dans les circonstances de plus de zèle que de prudence, et les mesures qu'il prit furent désapprouvées. Le secrétaire d'Etat écrivit à lord William Campbell que Francklin n'avait été autorisé qu'à faire des arrangements temporaires, et que par conséquent il aurait probablement à payer les dépenses qui avaient été faites. Les arrangements paraissent avoir été mal exécutés ou mal conçus, car les officiers envoyés pour gérer les affaires de la nouvelle administration furent forcés de retourner à Halifax, vu qu'il n'avait pas été pourvu à leur soutien.

Patterson, qui fut nommé gouverneur en juillet 1769, arriva à l'île le 30 d'août de la même année et prêta serment le 19 septembre, date où il nomma un Conseil exécutif. Son rapport sur la condition naturelle de l'île fut favorable, mais il fit remarquer qu'il n'y avait pas de maisons pour abriter ceux qu'on attendait ni de provisions pour les nourrir ; selon toute apparence, il n'y avait pas même une seule grange de construite, comme le dit Patterson dans la lettre où il signale le besoin d'une église, d'un palais de justice et d'une géôle, et il n'y avait pas non plus de chemins. En 1768, un plan, d'après lequel la ville de Charlottetown devait être bâtie, fut préparé par Morris, arpenteur général de la Nouvelle-Ecosse, mais ce plan fut modifié par Patterson après son arrivée. Les deux plans seront copiés.

Les propriétaires de l'île qui s'étaient montrés si impatients d'avoir un gouvernement séparé ne furent pas prompts à payer leurs redevances, avec lesquelles les dépenses de l'administration devaient être couvertes, de sorte que les officiers ne reçurent pas de salaires et que les fonds nécessaires pour l'établissement de chemins furent contribués par souscription volontaire. Des ordonnances furent adoptées par le Conseil exécutif pour la perception des redevances et pour d'autres fins, mais le secrétaire d'Etat jugea que ces ordonnances n'étaient pas valides et qu'elles ne pourraient être appliquées que du consentement des habitants. En attendant, les fonctionnaires souffraient du non-paiement de leurs salaires et n'avaient pour toute ressource que les fonds que le gouverneur Patterson leur avançait sans autorisation.

En février 1773, il fut résolu de convoquer une Chambre d'Assemblée, ce qui fut fait, mais cette Chambre n'exista pas longtemps ; le Conseil exécutif décida, le 14 juillet de la même année, de la dissoudre. L'Assemblée fut par conséquent prorogée au 1^{er} avril suivant, date où elle devait être dissoute. On trouvera des renseignements à ce sujet dans les documents concernant les tentatives faites par le lieutenant-gouverneur Desbrisay et d'autres personnes pour coloniser l'île, tentatives qui paraissent avoir été désapprouvées par les autorités impériales, représentées par les secrétaires d'Etat.

En 1775, alors que commencèrent les hostilités dans les colonies, les habitants de la Nouvelle-Angleterre firent des incursions dans l'île, et au cours d'une de leurs expéditions ils pillèrent la maison du gouverneur Patterson, s'emparèrent de Callbeck, l'administrateur, et de Wright, l'arpenteur, puis capturèrent un navire venant de Londres, à bord duquel se trouvaient MM. Spence et Higgins, qu'ils dépouillèrent de tous leurs effets et qu'ils relâchèrent ensuite, avec la femme et les serviteurs de Spence et M. Desbrisay, le chapelain. Wright dit que les corsaires agissaient d'après des ordres reçus de Washington et qu'on avait attaqué Charlottetown pour se venger de ce que des recrues étaient levées sur l'île pour Québec. Les événements qui se déroulèrent sur l'île

pendant la guerre révolutionnaire et les mesures de défense qu'on adopta sont mentionnés dans les archives, de sorte qu'il est inutile d'en parler ici.

Patterson, qui avait été absent pendant quelque temps, retourna à l'île le 28 juin 1780, et signala une forte augmentation dans la population, un sensible accroissement dans le nombre des bestiaux, etc. Il proposa pour éviter toute confusion, de changer le nom de l'île—Saint-Jean—en celui de Nouvelle-Irlande, et un Acte fut adopté à cette fin, mais cet acte fut désavoué parce que le nom de Nouvelle-Irlande avait déjà été donné à une autre colonie. Il proposa aussi un système de routes militaires, mais son plan ne fut pas approuvé par lord George Germain, alors secrétaire d'Etat, ce dernier prétendant que ces routes offriraient des facilités à un ennemi, tandis qu'en laissant l'île comme elle était les habitants, grâce à leur connaissance du pays, auraient l'avantage.

Le gouverneur Patterson, à son retour, accusa le lieutenant-gouverneur Desbrisay et les membres du Conseil exécutif d'avoir profité de son absence pour se procurer des terres d'une manière irrégulière et il les somma de restituer le tout à la Couronne. Desbrisay invoqua ses pouvoirs comme lieutenant-gouverneur et prétendit qu'il s'était conformé aux instructions qu'il avait reçues en concédant des terres ; si le roi le lui ordonnait, il abandonnerait les terres qu'il avait acquises, mais il croyait que ce ne serait pas juste. Les membres du Conseil protestèrent aussi, mais les lords du commerce appuyèrent Patterson et exigèrent que la restitution des terres en question eût lieu formellement en pleine audience.

En janvier 1782, le gouverneur Patterson fit rapport qu'il était à faire construire un navire pour traverser au continent, de manière à mettre l'île en communication avec le reste du monde pendant l'hiver, mais le résultat de cette première tentative n'est pas indiquée dans les documents.

C'est vers la fin de l'année 1782 que les loyalistes commencèrent à émigrer vers l'île, après avoir été invités à le faire par les officiers du corps des maîtres des forêts du roi. Au mois de juin 1783, l'agent Stuart insista pour qu'ordre fut donné de transporter de New-York à l'île de Saint-Jean les loyalistes qui voudraient s'établir dans ce dernier endroit, et les concessionnaires qui avaient reçu de vastes étendues de terre sur l'île offrirent d'abandonner un quart de leurs propriétés en faveur des émigrants, mais à la fin de l'année Patterson se plaignit qu'il ne pouvait encourager l'émigration des loyalistes vu qu'il n'avait pas été autorisé à leur fournir des provisions, etc. A cause de cela ou pour d'autres causes, l'émigration des loyalistes n'avança pas très rapidement, malgré que le roi fût favorable à la chose, comme on pourra le voir par la lettre du secrétaire d'Etat au gouverneur Patterson en date du 8 juin 1784. Le 12 juillet, Patterson transmit un rapport où il indiquait la manière dont il avait distribué les terres qui avaient été abandonnées par les habitants de l'île en faveur des loyalistes, et où il exprimait l'espoir qu'il viendrait une foule d'émigrants des Etats du centre. Cet espoir ne fut pas réalisé. Un petit nombre seulement de loyalistes émigrèrent dans l'île ; des navires furent loués pour les transporter et des arrangements faits pour les pourvoir de provisions, de matériaux de construction, d'outils et d'instruments aratoires.

Sur ces entrefaites, il fut décidé que l'île de Saint-Jean serait régie à l'avenir par un lieutenant-gouverneur et qu'elle serait annexée de nouveau à la partie orientale de la Nouvelle-Ecosse, tous en jouissant de sa propre constitution et en retenant sa propre juridiction (*voir*, parmi les documents relatifs à la Nouvelle-Ecosse, la dépêche en date du 29 mai 1784). La nouvelle commission délivrée à Parr, gouverneur de la Nouvelle-

Ecosse, le nommait gouverneur en chef de la Nouvelle-Ecosse, de l'île de Saint-Jean et du Cap-Breton, mais d'après la lettre du secrétaire d'Etat à Patterson en date du 27 septembre 1784, la législature de l'île de Saint-Jean était conservée intacte et tout acte officiel devait être exécuté par le lieutenant-gouverneur, sauf lorsque le gouverneur en chef serait présent. Patterson, qui avait accepté son abaissement en grade sans se plaindre, écrivit aux autorités britanniques que l'annexion de l'île de Saint-Jean à la Nouvelle-Ecosse avait porté un coup fatal à la colonisation de l'île, attendu que Parr menaçait de ne plus accorder de provisions à ceux qui iraient s'y établir. Patterson explique la ligne de conduite de Parr en disant que celui-ci considérait l'île de Saint-Jean comme impropre à la colonisation, et cela, après avoir commencé par affirmer que Parr agissait comme il le faisait par crainte que toute la population de la Nouvelle-Ecosse ne se portât vers l'île à cause des avantages qu'elle offrait. La correspondance ne jette pas de lumière sur le sujet. Il est tout probable que les querelles entre le gouverneur et la législature, ainsi que les accusations portées l'un contre l'autre par le gouverneur et le juge en chef, ont contribué autant que tout le reste à retarder le développement du pays ; à ajouter à cela le manque de fonds causé par la négligence des propriétaires de payer leurs redevances. Les relations entre le gouverneur et la législature étaient évidemment peu amicales. La Chambre, qui avait ajourné ses délibérations, ne s'étant pas rassemblée à la date fixée, et ce, à cause du mauvais temps, au dire des députés, Patterson par une proclamation la déclara dissoute *ipso facto*. Les députés protestèrent contre cela et en appelèrent au public ; des accusations furent formulées contre Patterson et une requête pour sa destitution fut rédigée. Le Conseil et la Chambre prirent apparemment parti l'un contre l'autre, et Patterson fut défendu avec beaucoup d'énergie par son frère John, mais les plaintes devinrent si nombreuses que son rappel fut ordonné, et le lieutenant-gouverneur Fanning, qui se trouvait alors à Halifax, fut choisi pour le remplacer. La lutte que fit Patterson pour conserver sa place forme une intéressante épisode dans l'histoire de l'île. Il écrit au secrétaire d'Etat que si on le destituait ce serait la ruine de sa famille, et il fit savoir à Fanning qu'il n'abandonnerait pas son poste. Pour éviter des troubles, Fanning décida de laisser les choses dans le *statu quo* jusqu'à ce qu'il eût reçu d'autres ordres, et il refusa de recevoir une adresse de la part des habitants de l'île de crainte que cela n'eût un effet préjudiciable sur le sentiment public. Il s'en suivit beaucoup de confusion, mais le 5 avril 1787, le secrétaire d'Etat ordonna péremptoirement à Patterson de délivrer à Fanning tous les documents publics et instructions officielles en sa possession, le roi n'ayant plus besoin de ses services. A la même date, Fanning fut mis au fait du rappel de Patterson, mais avant cela Fanning avait reçu des dépêches par voie de Halifax, probablement de Dorchester, mais on n'en trouve aucune trace. Le 10 avril, Fanning, par proclamation, publia sa commission et enjoignit aux sujets de Sa Majesté de se conduire en conséquence. Malgré cela, Patterson ne voulut pas sortir de charge et, le 5 mai, il prorogea l'Assemblée, déjà dissoute par Fanning le 3. L'ordre du 5 avril était cependant trop clair pour être dédaigné, et Patterson partit pour Québec dans le but d'exposer son cas à lord Dorchester. (Pour la lettre de Patterson à Dorchester, en date du 6 juillet, voir Q 28, p. 113, et pour le rapport de Dorchester à Sydney, en date du 18 août, voir le même volume, p. 111.) Mais les épreuves du lieutenant-gouverneur Fanning n'étaient pas finies. Plusieurs des membres du Conseil avaient résigné et il fallait les remplacer. Il se plaignit que les officiers militaires refusaient de l'appuyer, et le bruit courait que Patterson se proposait de revenir. A ajouter à cela le malaise causé par l'expression d'opinion de la part de monsieur le sous-secrétaire Nepean que Fanning avait eu tort de

publier la proclamation du 10 avril tandis que Patterson exerçait encore ses fonctions. Mais les accusations portées contre Patterson étaient trop sérieuses pour être passées sous silence. Le 14 août 1788, le percepteur des douanes fit rapport qu'en essayant de saisir des marchandises de contrebande il avait été déjoué par les fraudeurs employés par l'ex-lieutenant-gouverneur et son frère John, et en février 1789 une accusation publique de même nature fut portée contre les deux frères. Les documents ne font pas voir clairement quelles accusations spécifiques furent formulées contre Patterson et examinées par le Conseil Privé, mais Patterson se plaignit du résultat mortifiant de l'enquête, et la plupart des membres de son conseil, aussi bien que lui-même, furent démis de leurs fonctions, bien qu'on paraisse avoir quelque peu hésité à sévir contre les conseillers, à cause de la difficulté qu'on craignait d'avoir à remplir les charges vacantes.

La première presse typographique qu'il y ait eu sur l'île fut montée par M. Robertson en 1788, la seule allusion à ce fait se trouvant dans un document où il est dit que M. Robertson avait été chargé au mois de décembre de cette année-là d'imprimer les lois. Celles-ci étaient tenues d'une manière très irrégulière, de sorte que c'est avec beaucoup de difficulté qu'on parvenait à réunir les actes pour les imprimer. On pourra juger de l'état des choses sous ce rapport par la dépêche envoyée par Fanning le 20 mai 1792, lorsqu'il transmit le recueil imprimé des statuts. Dans cette dépêche Fanning dit qu'on n'avait pu trouver que des copies détachées et incorrectes des lois, mais il ajoute que le tout avait été révisé et corrigé avec soin. Le métier d'imprimeur ne paraît pas avoir été rémunérateur, car Robertson partit immédiatement après que les actes de 1798 eurent été imprimés.

La correspondance qui fut échangée à l'occasion des menaces de guerre avec l'Espagne, en 1790, et ensuite lors de la déclaration de guerre par les autorités françaises, en 1793, fait voir que l'île était laissée sans défense. Fanning offrit, en cas de guerre avec l'Espagne, de servir dans l'armée, et il suggéra d'attaquer la Floride, qui appartenait alors aux Espagnols, et qui, une fois prise, aurait servi d'asile aux loyalistes du sud, qui ne pouvaient supporter le froid du nord. Le traité de paix conclu en 1790 mit fin à tous les projets de ce genre, bien que Fanning n'apprit le règlement des différends qu'au mois de juin de l'année suivante.

La guerre avec la France menaça d'avoir de dangereuses conséquences pour l'île, mais la prise de Saint-Pierre et Miquelon par O'Gilvie diminua les risques d'une attaque de ce côté. Comme on avait partout besoin d'hommes pour les travaux agricoles, on éprouva quelque difficulté à rassembler les miliciens, mais au mois de décembre la glace constitua une défense sûre contre une attaque sur les côtes. Au printemps de 1794, ordre fut donné de lever un corps de 200 hommes pour lesquels des armes devaient être expédiées de Halifax, et Fanning offrit de payer de ses propres deniers les frais de la guerre et de donner 100 acres de ses propres terres à chaque recrue qui s'enrôlerait avant le 1^{er} novembre. Cette offre ne fut pas acceptée par le gouvernement; le secrétaire d'Etat informa Fanning qu'on n'entendait pas faire peser sur ses épaules les charges du service public. Dans l'île comme dans les autres provinces, des sommes d'argent furent volontairement versées pour couvrir les dépenses de la guerre; une liste des montants reçus fut transmise en octobre 1798. La paix interrompit la guerre pendant quelque temps. Le 6 décembre 1801, Fanning accusa réception de la dépêche lui annonçant que des préliminaires de paix avaient été signés et subséquentement ratifiés, bien que le traité d'Amiens ne fût signé que le 27 mars 1802.

En novembre 1798, un acte avec une clause suspensive fut adopté par la législature provinciale à l'effet de changer le nom de l'île—Saint-Jean—en celui de Prince-Edouard. Cet acte fut ratifié par le roi, et Fanning accusa réception de l'arrêté du conseil à ce sujet le 13 juin 1799, date où le nouveau nom paraît avoir été employé pour la première fois dans les dépêches officielles du gouverneur. L'acte se trouve dans le recueil des statuts de l'île, 39 George III, chap. 1.

Pour les autres événements qui se sont passés sur l'île, voir la table des archives.

En 1784, la province du Nouveau-Brunswick fut formée en détachant une partie de la Nouvelle-Ecosse. La raison pour laquelle la nouvelle province fut établie est indiquée dans une dépêche du secrétaire d'Etat à Parr en date du 29 mai de cette année-là, qu'on trouvera parmi les documents relatifs à la Nouvelle-Ecosse. Dans la même dépêche la nomination d'un gouverneur général pour toutes les provinces fut annoncée. Thomas Carleton, le premier gouverneur du Nouveau-Brunswick, était le frère de sir Guy Carleton (lord Dorchester), et avait fait le service au Canada et à New-York pendant la guerre révolutionnaire. Il mourut à l'âge de 85 ans. Il arriva le 21 de novembre 1784, à Parrrtown (Saint-Jean), et le 24 il fit rapport qu'il avait publié sa commission, proclamé les frontières, etc. Dans ses instructions il était dit que lui-même et le Conseil exécutif devaient faire le moins de lois possible et laisser le travail de la législation à une Assemblée, qui devait être convoquée aussitôt que la chose serait praticable. Le printemps suivant (1785), il choisit la pointe de Sainte-Anne comme capitale de la nouvelle province, à laquelle, en l'honneur du duc de York, il donna le nom de ville de Frédéric, aujourd'hui Frédéricton. Ce choix donna lieu à une controverse assez acrimonieuse, et les représentants des comtés situés sur la baie de Fundy, après que l'Assemblée eût été constituée, firent adopter un bill permettant de tenir les sessions de la cour suprême à Saint-Jean et à Frédéricton alternativement, à cause de l'inconvénient qu'il y avait pour les habitants demeurant sur la baie de Fundy de se rendre à Saint-Jean pour les affaires judiciaires. Le 25 juin 1785, Carleton fit rapport qu'il avait accordé une charte de constitution à la ville de Saint-Jean, dont le nom primitif, Parrrtown, avait été ainsi changé sur la représentation des habitants. Les raisons données par Carleton pour avoir accordé cette charte étaient l'augmentation subite dans la population et la nécessité de règlements municipaux, mais le secrétaire d'Etat lui fit remarquer qu'il avait excédé ses pouvoirs, car avant de rien faire il aurait dû soumettre la chose au roi.

L'Assemblée dont je viens de parler fut convoquée pour le premier mardi de janvier 1786, le nombre des membres de la Chambre des représentants ayant été fixé à 26. L'élection ne fut pas paisible. Carleton se plaignit que les appels à l'esprit de parti et l'abus des spiritueux avaient donné lieu à des émeutes, de sorte que la milice dut être appelé sous les armes; en adoptant cette mesure, en arrêtant les meneurs et en fermant les buvettes on put rétablir l'ordre. Carleton comptait sur le concours des habitants respectables pour maintenir la paix dans la communauté, le corps des militaires étant trop faible pour réprimer des séditions tant soit peu sérieuses. Mais les désordres ne cessèrent pas tout à fait, car Carleton fit rapport, dans une dépêche en date du 14 mai 1786, que les candidats défaits avaient attaqué l'hôtel de ville, puis l'édifice du parlement, et avaient réussi à causer des émeutes. Tous avaient été poursuivis, convaincus et punis.

Dès les premiers jours de la session, un bill pourvoyant au paiement d'une indemnité aux membres de l'Assemblée fut présenté, mais la chose fut fortement désapprouvée par le secrétaire d'Etat, ce dernier prétendant que si les députés exigeaient d'être payés pour

leurs services leur dignité serait abaissée, et que partout leur influence diminuerait. Le bill en question fut rejeté par le Conseil, ce qui donna lieu à des disputes entre les deux Chambres. L'Assemblée, afin de forcer le Conseil de voter le montant demandé pour rémunérer les services des députés, l'inséra dans le bill des subsides, mais le Conseil jugea la chose inconstitutionnelle et rejeta le bill en entier, laissant la province sans ressources pour l'administration des affaires. Le secrétaire d'Etat, dans une dépêche en date du 9 juin 1796, indiqua le mode constitutionnel de procéder relativement aux bills par lesquels des sommes d'argent étaient votées. On pourra consulter cette dépêche. Ce n'est qu'à la session de 1788 que l'Assemblée sépara du bill général des subsides l'item pour rémunérer les services des députés, et, une fois ce changement fait, le Conseil, dans le but apparemment de mettre fin aux disputes, résolut de céder.

Au sujet de l'instruction, on trouve dans les documents relatifs à la Nouvelle-Ecosse des propositions pour l'établissement d'un collège dans cette province et pour la constitution de bourses dans les deux grandes universités anglaises en vue de permettre aux jeunes gens de talent de l'Amérique Britannique du Nord de compléter leurs études. Des propositions de ce genre furent aussi communiqués à Carleton, en ce qui concernait le Nouveau-Brunswick. Le 20 août 1790, Carleton fit rapport que des mesures avaient été prises pour fonder un établissement d'instruction supérieure au Nouveau-Brunswick et qu'une charte pour un collège avait été préparée, mais avait été ensuite abandonnée à la suite d'une dépêche reçue du secrétaire d'Etat. Il fit aussi rapport qu'une partie des terres mises de côté pour la dotation d'un collège avait été louée moyennant £100, le reste étant inculte et inproductif ; qu'une institution classique avait été en opération et que les commissaires scolaires espéraient pouvoir agrandir le plan d'instruction. Une dépêche en date du 8 novembre 1792 informa Carleton que l'institution classique ne serait pas négligée et que les avantages qu'offraient les bourses dans les universités devaient s'étendre à toutes les provinces de l'Amérique du Nord. On lui demanda aussi de transmettre une copie de la charte projetée pour le séminaire public et de donner des détails au sujet de ce qui avait été fait à l'institution classique ; Carleton se conforma à cette demande le 9 mars 1793.

Les disputes au sujet de la frontière entre le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis commencèrent peu de temps après la fin de la guerre. Les autorités du Massachusetts prétendaient que la rivière située le plus à l'est parmi les trois qui se jettent dans la baie de Passamaquoddy constituait la frontière occidentale du Nouveau-Brunswick (c'est-à-dire de la Nouvelle-Ecosse avant la division) ; Carleton ne voulut pas accepter cette manière de voir, mais il jugea à propos de remettre à plus tard la discussion de la question. Les procès-verbaux des délibérations des commissaires qui furent subséquemment nommés pour déterminer la frontière sont trop volumineux pour que je puisse en donner ici un résumé satisfaisant. Tous les documents seront transcrits, y compris ceux relatifs aux négociations qui suivirent le traité de Ghent. Les documents vont jusqu'à 1850, une permission spéciale ayant été obtenue pour faire copier ceux qui sont subséquents à 1842.

En prévision d'une attaque contre l'Amérique Britannique du Nord à la suite de la déclaration de guerre par la France, Carleton reçut instructions, le 8 février 1793, de lever un corps de 600 hommes pour la défense de la province et de faire venir de Halifax les armes nécessaires. Lors des menaces de guerre avec l'Espagne, en 1790, on avait demandé à lord Dorchester des armes pour la milice du Nouveau-Brunswick, mais les différends ayant été réglés, lord Dorchester avait jugé inutile de rien envoyer, de sorte

que les miliciens étaient sans armes et indisciplinés. Dans une dépêche en date du 10 août 1793, Carleton fit rapport qu'on se préparait dans les Etats-Unis à faire des incursions dans les provinces, et que le gouvernement des Etats-Unis ne paraissait pas avoir assez d'énergie pour empêcher la chose. Des ouvrages de défense furent erigés à Saint-Jean sans frais pour le gouvernement, et le secrétaire d'Etat informa Carleton qu'un escadron serait envoyé pour protéger le port. L'Assemblée ne voulut pas admettre qu'elle était tenue de pourvoir à la défense du pays, mais les députés individuellement se déclarèrent prêts à coopérer à mettre la province en état de résister à l'ennemi.

Les disputes au sujet des terres prirent quelquefois des proportions sérieuses. Les lettres de Glenie, attaquant indistinctement tous les fonctionnaires, se trouvent aux dates suivantes : novembre 1789, janvier 1790 et mars 1792. La violence de langage et la vulgarité de ses attaques enlèvent tout caractère de véracité à ses accusations. Si je parle de ces attaques, c'est qu'elles jettent de la lumière sur au moins une des causes de l'amertume manifestée dans la politique locale. On se plaignit fréquemment que la colonisation était retardée par le système des réserves établies pour procurer du bois à la marine et par les restrictions imposées aux concessionnaires de terres.

Des établissements de nègres avaient été fondés par toute la province pendant et après la guerre révolutionnaire. Les colons nègres étaient de différentes classes. Quelques-uns avaient fait le service militaire pendant la guerre révolutionnaire et d'autres avaient échappé à l'esclavage après que la guerre eût été finie. Parmi ces derniers se trouvait un nommé Peters, qui se plaignit de n'avoir pas reçu les terres qu'on lui avait promises. La correspondance à ce sujet fait voir que les noirs qui avaient servi avec les troupes reçurent des concessions spéciales de terres en même temps que les autres soldats débandés, et que les autres obtinrent les mêmes concessions que les colons blancs. La proposition de transférer la population noire de la Nouvelle-Ecosse à Sierra-Leone, dont je parle dans mon rapport préliminaire pour 1894, p. xiv, s'appliquait ainsi au Nouveau-Brunswick. Ni dans l'une ni dans l'autre de ces provinces, la proposition en question fut-elle favorablement accueillie. Au Nouveau-Brunswick, la plupart des noirs étaient au service de blancs et recevaient des gages élevés. Les noirs eux-mêmes n'avaient pas l'air de tenir à quitter la province, et les autorités impériales paraissent avoir tenu compte de cela ; mais avant que le mouvement pût être arrêté 222 noirs avaient été expédiés à Sierra-Leone. Carleton reçut instructions d'induire les nègres qui étaient restés dans la province de s'enrôler dans un corps pour faire le service dans les Antilles, mais ils ne montrèrent pas d'empressement à accepter cette proposition.

Le quartier général était à Halifax. Des munitions furent expédiées de cette ville aux troupes du Nouveau-Brunswick, ce qui entraîna, au dire de Carleton, de fortes dépenses. Carleton remontra plus d'une fois au sujet du transfèrement des troupes du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Ecosse. D'abord, prétendait-il, le Nouveau-Brunswick était plus exposé que la province voisine ; et ensuite, le transfèrement des militaires avait nui au progrès des établissements situés en amont de Frédéricton : la présence des soldats à ce dernier endroit était une protection pour les colons contre les attaques des sauvages, et depuis qu'on ne pouvait plus compter sur cette protection, les immigrants n'osaient pas s'aventurer dans ces parages. Certains changements dans l'administration du département du payeur furent considérés par Carleton comme des empiétements sur ses pouvoirs, et il résigna ses fonctions. Mais avant qu'un successeur lui fût nommé, il revint sur sa décision et se déclara prêt à rester à son poste. Comme il continua à exercer sa charge jusqu'en 1803, il est clair que sa résignation ne fut pas

acceptée. A plusieurs reprises, Carleton exprima le désir d'être transféré à Québec, désir auquel le roi paraissait disposé à se rendre. La correspondance montre que Carleton était bien vu du roi. Des faveurs furent accordées à plusieurs membres de sa famille, ce qui excita la jalousie des aspirants aux fonctions publiques. Comme on jugeait qu'il serait plus utile au Nouveau-Brunswick qu'à Québec, on promit de lui accorder une promotion s'il n'abandonnait pas son poste. Carleton resta au Nouveau-Brunswick et fut promu au grade de major général.

Le CAP BRÉTON fut partiellement disjoint de la Nouvelle-Ecosse en 1784, mais continua à être régi par le gouverneur de cette province, tout en ayant une législature séparée sur le même système que celle de l'île de Saint-Jean (I.P.E.). Le 7 juillet 1784, Parr fut informé que le major Frederick Wallet DesBarres était nommé lieutenant-gouverneur du Cap-Breton, mais que l'île devait rester sous sa juridiction. Jusqu'à l'arrivée de DesBarres, Cuyler, un loyaliste et ex-maire d'Albany, devait remplir les fonctions de lieutenant-gouverneur, ce qu'il fit pendant quelque temps. Les documents ne font pas voir clairement la date de l'année de DesBarres. D'après ce que l'on peut voir, il arriva à Halifax quelque temps avant le 16 novembre 1784 et atteignit le Cap-Breton entre ce jour-là et le 22 février 1785, date où l'on trouve son premier papier officiel, savoir, un ordre au comité du Conseil de faire inspecter la cargaison du *Blenheim*.

Cuyler, qui exerça la charge de lieutenant-gouverneur avant l'arrivée de DesBarres, paraît d'après la correspondance avoir quitté Albany pour se rendre à New-York, où il fut employé pendant quelque temps. En octobre 1782 on le trouve à Montréal, chargé de distribuer des provisions parmi les réfugiés qui se trouvaient dans ce district. Pendant ce temps-là, il entretint une correspondance suivie avec des amis d'Albany dans le but d'obtenir des renseignements secrets. Le 24 mars 1783, il écrivit au major Mathews, secrétaire du gouverneur Haldimand, que la paix qui avait été conclue était honteuse, et que toutes stipulations qui pourraient être faites en faveur des loyalistes n'auraient aucun effet. Voici ses propres paroles :

“ Je n'ai pas de doute que Sa Majesté essaiera de faire insérer dans le traité de paix des stipulations de ce genre, mais je ne crois pas que les loyalistes honorables bien posés en bénéficieront, car il est clair pour moi qu'ils ne pourront vivre en paix et en sûreté. En outre, ceux de leurs biens qui ont été confisqués sont perdus, et si on leur permet de vendre leurs propriétés, elles ne rapporteront pas le quart de leur valeur. Par conséquent, toutes stipulations qu'on pourra arrêter ne serviront qu'aux loyalistes qui n'ont aucun intérêt à sauvegarder et qui sont prêts à se laisser insulter.” (Archives, série B, vol. 165, p. 58.)

L'opinion donnée le 13 février 1784, par Alexandre Hamilton, avocat de New-York, sur la question de savoir si Cuyler pouvait retourner en toute sûreté à New-York pour reprendre possession de ses biens montre que ce dernier avait raison de douter de l'efficacité des stipulations contenues dans les clauses 5 et 6 du traité de 1783. D'après Hamilton, il aurait été très dangereux pour Cuyler de retourner à New-York, et il était impossible qu'on lui aurait restitué ses biens. On pourra consulter la série B des Archives, vol. 165, pour ce qui concerne la correspondance de Cuyler et ses négociations à Londres en vue d'obtenir des concessions de terres au Cap-Breton. A la fin du même volume se trouve un relevé intitulé : “ Liste des loyalistes qui se sont associés dans le but de fonder un établissement sur l'île du Cap-Breton, conformément aux instructions de Sa Majesté à Abraham Cuyler, ainsi que des agents qui ont été nommés à cette fin.” Cette liste indique les noms des loyalistes en question, le nombre des membres de leurs

familles, leur ancien lieu de résidence et leurs occupations. Le nombre des personnes qui y sont inscrites se chiffre par 141, dont 80 hommes.

Cuyler n'était évidemment pas en bonne intelligence avec Desbarres, de la conduite duquel il se plaignait à Nepean. Les querelles auxquelles on se livra à cette époque n'offrant pas d'intérêt, sauf en ce qu'elles jettent de la lumière sur quelques-unes des causes qui retardèrent le progrès de l'île. Je n'en dirai qu'un mot. Lors de la nomination de Macarmick, qui succéda à Desbarres comme lieutenant-gouverneur, Cuyler fut beaucoup en faveur auprès du nouveau titulaire, et en 1787 il fut nommé conseiller-asseesseur et conseiller exécutif, sans parler de diverses autres charges qui lui furent confiées. Pour une raison ou pour une autre, en 1789, Macarmick suspendit Cuyler de ses fonctions, puis il recommanda que ce ui-ci fût définitivement destitué et qu'un successeur lui fut nommé. Le Conseil intervint et il s'en suivit une longue enquête sur la conduite de Cuyler. Dans une lettre en date du 18 mai 1790, Macarmick accusa Cuyler d'avoir été insolent à son endroit, mais les autorités impériales ne jugèrent pas la chose assez grave pour justifier sa destitution.

Le 30 août 1790, Macarmick réitéra la même accusation, mais il ajouta qu'il aurait pardonné à Cuyler si ce dernier n'avait pas saisi le Conseil de la question de sa suspension. Cuyler, qui était allé à Londres pour exposer son cas au Conseil Privé, reçut ordre de repartir ; il retourna dans l'île en octobre 1790 et reprit l'exercice de ses charges, mais, selon toute apparence, seulement pour montrer qu'il avait été réintégré malgré les efforts de Macarmick pour lui nuire, car il se démit presque aussitôt de ses diverses fonctions. Il paraît clair qu'il n'aurait pu guère retenir ses charges, surtout son siège au Conseil, pendant que Macarmick était lieutenant-gouverneur, vu que leurs rapports étaient excessivement tendus. Macarmick l'accusa d'avoir publié et mis en circulation une brochure contre son administration, cette brochure contenant, au dire de Macarmick, des accusations très injurieuses pour son caractère. Cuyler, si l'on en croit Macarmick, quitta l'île peu de temps après son retour de Londres et partit pour le Canada, d'où il ne revint pas, comme du moins le font voir les documents allant jusqu'à 1801.

DesBarres, le premier lieutenant-gouverneur, était très érudit, comme le prouvent les ouvrages qu'il a laissés, mais les conseillers, surtout le juge en chef, homme aux vues extrêmes, lui firent faire fausse route, et il fut accusé de s'être arrogé plus de pouvoirs que ne lui en conférait sa commission. Aussi, le capitaine Sawyer, du navire de Sa Majesté *Thisbe* rapporta qu'il avait rencontré un brick chargé de houille, qui déployait une banderole, marque distinctive des navires de la marine royale, en vertu d'une commission qui, au dire de Sawyer, avait été délivrée par DesBarres. Le capitaine du *Thisbe* ordonna que toutes les commissions de ce genre fussent révoquées jusqu'à ce que des instructions eussent été reçues de l'amirauté. Rien dans la correspondance ne montre que DesBarres ait expliqué sa conduite sous ce rapport ni qu'il en ait appelé de l'ordre donné par Sawyer. Comme un seul navire était employé à la fois pour le service provincial, il n'est pas probable que plus d'une commission de cette nature fut délivrée, de sorte que l'ordre du capitaine du *Thisbe* était plutôt une mesure de précaution qu'autre chose.

Comme les provisions pour les soldats et les loyalistes étaient expédiées en même temps au lieutenant-gouverneur, celui-ci, encouragé du reste par le juge en chef, fut porté à croire qu'il avait l'entier contrôle des vivres qui étaient destinés aux troupes et que lui seul pouvait en disposer, opinion qui ne fut pas partagée par le général du

district. Ce dernier donna instruction à l'officier commandant le Cap-Breton de prendre possession des provisions, celles réservées aux loyalistes devant être distribuées à la demande, et non par l'ordre du lieutenant-gouverneur. Le procureur général différa d'opinion avec le juge en chef au sujet des pouvoirs du lieutenant-gouverneur ; il refusa d'intenter une poursuite pour le recouvrement des provisions, et recommanda que la question fût soumise à la Trésorerie, recommandation qui ne fut pas suivie. Les choses allèrent de mal en pis.

Des mandats furent émis par le lieutenant-gouverneur pour l'arrestation des officiers et des soldats qui avait empêché le grand-prévôt de prendre possession du magasin d'après les ordres de Des Barres. Le colonel Yorke, commandant du détachement qui faisait le service sur l'île, et Des Barres se réconcilièrent, mais cette réconciliation fut de courte durée, et les querelles recommencèrent de plus belle. Le lieutenant-gouverneur et le juge en chef dénoncèrent dans le conseil la conduite du colonel Yorke, qui, d'après eux, semblait vouloir réduire le peuple à la famine. Cela créa dans l'esprit des colons un sentiment d'animosité envers les troupes. Des poursuites furent intentées contre le colonel Yorke et ses officiers, et le grand jury prononça la mise en accusation du colonel. A une assemblée du Conseil convoquée pour étudier la situation, le procureur général dit qu'il était d'opinion que Des Barres, comme chancelier, avait le droit de lancer un mandat contre Yorke, mais qu'il serait responsable envers la Couronne des conséquences qui pourraient s'en suivre. Le juge en chef prétendit que le lieutenant-gouverneur avait un pouvoir absolu sur les autorités civiles et militaires de l'île, et dans un discours qu'il prononça devant le grand jury, il déclara qu'il ne jugerait aucun procès jusqu'à ce que les troupes eussent été rappelées. Des adresses furent signées, les unes en faveur des troupes, les autres en faveur du lieutenant-gouverneur et du juge en chef. Le 30 novembre 1786, le secrétaire d'Etat écrivit à Des Barres que le roi était mécontent de certaines choses qu'il avait faites ; il lui ordonna de se rendre à Londres pour rendre compte de son administration et de mettre à la tête du gouvernement le plus ancien conseiller. Gibbons, le juge en chef, fut suspendu, mais on le réintégra ensuite à cause de son bon caractère tout en blâmant sa conduite. Il mourut en France après avoir été fait prisonnier pendant qu'il était à bord d'un navire.

Toute la correspondance fait voir que Des Barres tenait à ce que l'île fût rapidement colonisée, mais le gouvernement impérial mit des entraves à l'émigration vers les colonies. Par conséquent, les dépenses considérables faites par Des Barres furent, dans une forte mesure, inutiles, et malgré tous les efforts qu'il fit pour rentrer dans ses fonds, il ne put y réussir. Des accusations de toutes sortes, inspirées par le violent esprit de parti qui régnait dans l'île, furent portées contre Des Barres.

Macarmick, son successeur, ne réussit pas plus que son prédécesseur à échapper au blâme. Il atteignit Sydney le 7 octobre 1787, mais ne débarqua pas avant le 12, Des Barres n'ayant pas évacué l'hôtel du gouvernement. Peu de temps après son arrivée, Macarmick fit rapport qu'il avait pris des mesures pour recouvrer les terres possédées en vertu des permis d'occupation accordés par Des Barres. Défense avait été faite de concéder des terres d'une manière absolue, ce qui, prétendait-on, empêchait la colonisation de l'île, et partant en retardait le progrès. C'est alors que Des Barres s'était mis à accorder des permis d'occupation. La conduite de Macarmick en cela fut approuvée, les permis furent déclarés nuls, et Macarmick fut formellement autorisé à recouvrer les terres au moyen de procédures judiciaires.

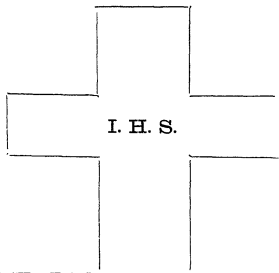
Je ne parlerai pas au long des querelles qui eurent lieu entre Macarmick et les autres fonctionnaires, querelles qui furent fréquentes et violentes. Je me contenterai de dire que l'inimitié d'une partie des habitants envers les militaires, à cause du contrôle exercé par le général du district sur la distribution des provisions, ne s'effaca pas. Lors des menaces de guerre avec l'Espagne à l'occasion des saisies de navires au détroit de Nootka, ordre fut donné de mettre le Cap-Breton, aussi bien que les autres colonies, en état de défense, mais la paix ayant été presque aussitôt rétablie, peu de dépenses furent faites pour l'île dans cette circonstance.

En 1758, le fort de Louisbourg fut pris par les Anglais, qui l'occupèrent *de facto* jusqu'à ce que la Nouvelle-Ecosse, y compris le Cap-Breton, leur eût été formellement cédée en vertu du traité conclu avec la France en 1763. Le 4^{me} article de ce traité se lit comme suit :—

“ IV. Sa Majesté Très Chrétienne renonce à toutes ses prétensions à la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, qu'il cède par les présentes au roi de la Grande-Bretagne. En outre, Sa Majesté Très Chrétienne cède à Sa Majesté Britannique le Canada, avec toutes ses dépendances, ainsi que l'île du Cap-Breton, etc., etc.”

C'était un fait bien connu qu'il existait de la houille dans l'île. Des concessions minières furent accordées par le roi de France aux 17^{me} et 18^{me} siècles, et dans son journal, à la date du 11 septembre 1711, sir Hovenden Walkér dit au sujet du Cap-Breton (Journal, édition de 1720, p. 150) :—

“ Ayant été informé par divers officiers qu'une croix avait été érigée sur le rivage avec les noms des marins français qui étaient venus ici, sans doute pour affirmer le droit du roi de France à l'île, où les Anglais et les Français, en temps de paix, se sont livrés en commun à l'industrie minière, la houille étant très abondante ici,—je crus devoir, de mon côté, proclamer le droit de la reine à ce pays ; je fis fixer à un arbre, dans un endroit élevé, une planche portant l'inscription suivante :—



IN NOMINE
PATRIS FILLII ET SPIRITUS SANCTI
AMEN
OMNIBUS IN CHRISTO FIDELIBUS SALUTEM
ANNA DEI GRATIA
MAG. BRITANNIÆ
FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA
TOTIUSQUE AMERICÆ SEPTENTRIONALIS
DOMINA, FIDEI DEFENSOR, &c.
IN
CUJUS HARUM INSULARUM VULGO
CAPE BRETON
PROPRIETATIS
ET DOMINII
TESTIMONIUM
HOC
EREXIT MONUMENTUM
SUÆ MAJESTATIS SERVUS
ET SUBDITUS FIDELISSIMUS
D. HOVENDEN WALKER EQUES ¹AURATUS
OMNIUM IN AMERICA NAVIUM REGALIUM
PREFECTUS ET THALASSIARCHA
MENSE SEPTEMBRIS
ANNO SALUTIS
MDCCXI.

Comme je l'ai déjà dit, le traité par lequel le Cap-Breton fut cédé par la France ne fut signé que le 10 février 1763. L'année suivante, le général Howe et d'autres officiers qui avaient servi dans l'armée demandèrent qu'on leur concédât des terrains miniers. Cette demande fut renvoyée par le Conseil Privé aux Lords du Commerce, le 19 mars 1764. Le 26 du même mois, un mémoire par lequel le duc de Richmond et ses associés demandaient qu'on leur concédât toute l'île fut aussi soumis aux Lords du Commerce ; il n'était pas question de houillères dans ce mémoire. D'autres demandes suivirent relativement aux terrains miniers. Le 10 de mai, sir Thomas Fludyer reçut instruction de se présenter devant le Conseil Privé pour appuyer le mémoire qu'il avait présenté de concert

avec d'autres personnes et par lequel les pétitionnaires demandaient qu'on leur louât tous les terrains miniers du Cap-Breton. Sir Thomas Fludyer était un échevin à Londres et fut créé chevalier par George III en 1761. Lui et son frère, sir Samuel, créé baronnet en 1759, demandèrent par un second mémoire qu'on leur concédât 100,000 acres de terre dans le Cap-Breton et qu'on leur louât tous les terrains miniers compris dans les limites de la concession ; une carte accompagnait ce mémoire. D'autres propositions au sujet des terrains miniers furent reçues, et, le 10 juillet 1764, les Lords du Commerce recommandèrent au roi d'accepter l'offre de sir Samuel Fludyer et de ses associés. On ne peut voir par la correspondance ce que firent ces derniers ; un rapport de Francklin, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, donne des renseignements concernant les mines, etc., de sorte qu'il est tout probable qu'elles furent exploitées. Francklin fit rapport que la veine avait 12 pieds d'épaisseur et un demi-mille de largeur, et que la houille prête à être transportée pouvait se vendre 12 shillings et 6 pence, le chaudron sans doute ; les frais d'extraction pour la même quantité étaient de 5 shillings, ce qui représentait un profit considérable ; il insista pour que les recettes des houillères fussent employées dans l'intérêt du public et pour que la houille fut expédiée à Halifax, de manière à fournir des cargaisons d'exportation aux navires apportant des marchandises, ces navires étant obligés de partir sur lest. Puis suivit une adresse du Conseil législatif et de l'Assemblée demandant que les recettes des houillères et les redevances pour les terres concédées fussent employées à faire des améliorations dans la province, mais cette demande fut refusée à cause des fortes dépenses qu'entraînait l'administration des possessions américaines, surtout celle de la Nouvelle-Ecosse. Selon toute apparence, les baux qui avaient été passés étaient expirés le 21 mai 1767, car à cette date là lord William Campbell, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, qui comprenait alors le Cap-Breton, fit rapport qu'il avait permis à ces marchands de Halifax d'extraire de la houille, c'est-à-dire qu'il avait accordé des permis à cette fin ; qu'il avait réalisé £500 de ce chef, et que, comme la houille se trouvait sur la côte et facilement accessible, ceux qui avaient obtenu des permis empêcheraient toutes autres personnes d'en extraire. L'argent ainsi réalisé fut affecté à l'établissement de chemins, chose qui fut désapprouvée par le roi, lord William Campbell ayant été informé par le secrétaire d'Etat que Sa Majesté ne pouvait accorder les recettes des houillères ni les redevances agraires pour l'administration de la province, mais un crédit fut alloué pour recevoir le montant dépensé de ce chef. Les dépêches ne font pas voir quand la défense d'extraire de la houille pour usage général fut portée, mais une lettre de Francklin en date du 28 mai 1768 montre qu'un ordre à cet effet avait été reçu. En transmettant une copie du contrat pour l'exploitation des houillères, Francklin envoya en même temps un affidavit concernant la quantité de houille qui avait déjà été enlevée ; il fit rapport que par ordre de Sa Majesté il avait fait discontinuer l'exploitation des mines et que, suivant les instructions de sir Jeffrey Amherst, une certaine quantité de houille avait été extraite pour les troupes. La défense d'extraire de la houille n'aurait pas, d'après Francklin, pour effet d'empêcher l'épuisement des mines, mais bien au contraire. Lord William Campbell fit rapport que la translation du 59^{me} serait suivie du dépeuplement de Louisbourg, et qu'il serait impossible d'empêcher l'exploitation des houillères, auxquelles les autorités avaient défendu de toucher. Le secrétaire d'Etat donna de nouveau ordre de ne pas renouveler le contrat relatif aux mines dans une dépêche en date du même jour (12 septembre), et lord William Campbell, apparemment en réponse à cette dépêche, indiqua au secrétaire d'Etat la nature du contrat concernant les houillères et lui repéta qu'il craignait que des conséquences fâcheuses ne s'en suivissent si le contrat

en question n'était pas renouvelé. Ce qui montre que les craintes de Campbell étaient fondées, c'est que, le 30 juin 1770, il fut rapporté qu'un habitant de Louisbourg avait extrait 500 tonnes de houille pour son propre avantage, et les cas de ce genre paraissent avoir été assez nombreux. Une garde militaire fut chargée de surveiller les mines, et la houille qui avait été amenée à la surface fut saisie; Campbell suggéra d'expédier cette houille à Halifax pour l'usage des troupes, ou si les frais de transport étaient jugés trop considérables, d'en disposer d'une autre manière quelconque. Il paraît clair que Campbell considérait l'existence d'un contrat comme une garantie que les houillères seraient protégées par les intéressés sans que le gouvernement fut obligé d'intervenir. Il est évident que la garde militaire était insuffisante pour surveiller et protéger les dépôts de houille, qui, comme il vient d'être dit, étaient facilement accessibles, car Legge, successeur de Campbell, attira l'attention du commodore Shulldham, le 21 juin 1774, sur le fait qu'un commerce régulier de contrebande se faisait avec Saint-Pierre et Miquelon, les îles au large de Terre-Neuve laissées en possession des Français, qui étaient approvisionnées de houille venant du Cap-Breton,—du vin, de l'eau-de-vie et d'autres marchandises étant donnés en échange. Ce commerce, d'après le secrétaire d'Etat, ne pouvait être arrêté que par la vigilance des croiseurs, et le 27 janvier 1775, des ordres furent donnés pour empêcher qu'il ne fût expédié de houille du Cap-Breton, sauf pour l'usage des troupes à Halifax ou dans la baie de Massachusetts.

La cause du changement subséquent de politique au sujet de la protection des houillères n'est pas indiquée dans la correspondance. Le 26 avril 1776, les habitants de Halifax furent informés par le lieutenant-gouverneur qu'ils étaient libres d'extraire de la houille dans le Cap-Breton, et si l'on prit cette détermination, c'est probablement dû à ce qu'un grand nombre de soldats et de réfugiés se portèrent vers Halifax à la suite de l'évacuation de Boston. Le 8 mars 1785, le secrétaire d'Etat fit savoir à Parr, alors gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, mais sous la juridiction duquel se trouvait le Cap-Breton, que l'on pourrait continuer à approvisionner Halifax de houille, mais que ce privilège ne serait que temporaire. Pendant la durée de la guerre révolutionnaire, tout ce que l'on trouve dans les archives au sujet des houillères, c'est que des tentatives furent faites de détruire les ouvrages, et qu'un corps de militaires fut envoyé pour les défendre, consistant en compagnies indépendantes nouvellement levées, sous le commandement du capitaine Hierlihy. Informé que deux pirates se préparaient à faire une descente dans les mines, le commandant naval, le capitaine Fielding, fit dépêcher un détachement de soldats pour repousser l'attaque.

Après que la guerre fut terminée, Macarmick fit rapport (23 octobre 1787) qu'il avait expédié de la houille à Halifax, les recettes devant être appliquées à l'achat de provisions, et, le 28 du même mois, dans une dépêche au secrétaire d'Etat, il informa ce dernier qu'on ne pouvait s'attendre à retirer un revenu appréciable des mines, qui avaient été une source de fortes dépenses, et il lui proposa de les affermer. On ne trouve pas de réponse à cette dépêche dans les archives. Le 1^{er} juillet 1789, Macarmick fit de nouveau rapport que l'exploitation des mines entraînait des frais considérables et que l'on se proposait de lester avec la houille les navires mâtés.

La correspondance ne fait pas voir si les mines furent affermées ou non, mais une dépêche officielle de Mathews, le procureur général, en date du mois de janvier 1792, montre qu'un nommé Moxley était alors en possession des houillères et que Macarmick voulait l'en déposséder. L'attention du gouvernement paraît avoir été attirée, cette année-là (1792), sur l'importance des dépôts houillers du Cap-Breton par une série d'obser-

ventions par James Miller, et ordre fut donné à Macarmick par le secrétaire d'Etat de transmettre un rapport complet touchant les mines. Conformément à cet ordre, Macarmick transmit un relevé de la quantité de houille qui avait été extraite à Spanish-River du 10 octobre 1787 au 10 octobre 1792, avec une copie du contrat qui avait été passé avec Tremain et Stout, mais les archives ne font pas voir ce que Moxley était devenu. Le contrat en question ne plut pas au gouvernement, comme Macarmick en fut informé par le secrétaire d'Etat, mais l'on permit aux locataires des mines de continuer à les exploiter aux conditions arrêtées, les recettes de ce chef devant être portées à un compte spécial, et le général commandant le district ou le lieutenant-gouverneur n'en devant toucher aucune partie. Selon toute apparence, l'industrie minière s'était assez développée pour justifier la construction d'un quai d'expédition, car ordre fut donné d'en ériger un.

James Miller, dont il vient d'être parlé, fut nommé surintendant des houillères du Cap-Breton ; il fut aussi chargé d'inspecter les houillères des diverses provinces et les salines du Haut-Canada. Sauf une courte visite qu'il fit à la Nouvelle-Ecosse, Miller ne paraît pas s'être absenté de l'île, où il resta jusqu'à sa mort. A la fin de l'année 1793, il quitta l'Angleterre pour aller exercer la charge à laquelle il avait été appelé, mais il dut remettre son voyage à cause du mauvais temps. La date où il atteignit le Cap-Breton n'est pas indiquée, mais le 27 août 1794, il écrivit une lettre qui fait voir qu'il était arrivé à l'île quelque temps avant ce jour-là. Il transmit avec la lettre en question une carte des plans et des rapports, avec un mémoire de Tremain et Stout pour permission de hausser le prix de la houille. Il demanda qu'on n'en vînt à aucune décision au sujet de ce mémoire avant d'avoir pris communication d'un rapport général qu'il était à préparer. La proposition de hausser le prix de la houille fut désapprouvée. Cette détermination ne plut pas à Miller, qui fit rapport que les fermiers des houillères n'avaient réalisé aucuns profits. Il est clair par la correspondance que les mines étaient pillées avec persistance par les maraudeurs ; cela et les menaces de concurrence de la part des marchands de charbon d'Angleterre tendaient à faire tomber le prix de la houille et à diminuer le revenu du pays ainsi que les profits des fermiers des houillères ; mais s'il était presque impossible de réprimer le commerce de contrebande et si la concurrence de la part des marchands de charbon de la Grande-Bretagne, qu'il aurait été contraire à la politique du gouvernement d'entraver, était à craindre, il est difficile de voir ce que les fermiers des mines du Cap-Breton avaient à gagner à hausser le prix de la houille.

Il est inutile d'insister sur les différends qui subsistèrent entre Mathews, administrateur de l'île, et Miller jusqu'à l'époque où Mathews fut remplacé par O'Gilvie, que l'on chargea de prendre des mesures pour la sécurité de l'île et de mettre un terme aux querelles parmi les fonctionnaires, mais il n'y a pas de doute que ces querelles tendirent à retarder le progrès de l'industrie minière.

O'Gilvie, croyant que les fermiers des mines avaient perdu de l'argent dans leur entreprise, opinion partagée par Miller, leur permit de hausser le prix de la houille. La correspondance ne fait pas voir que la concurrence de la part des marchands de charbon d'Angleterre ne se fit pas sentir ni que le commerce de contrebande fût réprimé, mais O'Gilvie fit rapport que la hausse du prix de la houille n'avait pas diminuée la consommation, la demande ayant au contraire augmenté. O'Gilvie ne resta que peu de temps dans l'île et eut pour successeur le colonel Murray, qui reçut le grade de brigadier général. Avant de quitter Halifax pour aller administrer le Cap-Breton, Murray suggéra un changement de politique relativement aux houillères ; il proposa de les exploiter pour

le compte du gouvernement, d'ouvrir un commerce avec les Etats-Unis et de permettre aux navires américains d'exporter de la houille. Il enleva le contrôle des mines à Tremain et Stout, qui depuis l'expiration de leur bail étaient restés locataires à volonté, et se querella avec eux. Il fit rapport que le système qu'il avait adopté pour l'exploitation des houillères avait produit d'excellents résultats au point de vue financier, mais il fut carrément contredit en cela par son successeur, Despard. Pour ce qui se passa ensuite au sujet des mines jusqu'en 1801, on pourra consulter les archives.

L'histoire politique de l'île jusqu'en 1801 est caractérisée par l'esprit de parti chez les fonctionnaires ; les destitutions et les suspensions se succèdent sans interruption, et chaque nouveau gouverneur adopta une politique différente de celle suivie par son prédécesseur ; aussi ne faut-il guère ajouter foi aux accusations portées contre DesBarres, le premier gouverneur, et contre ses successeurs jusqu'à Despard, qui se trouvait à la tête de l'administration en 1801, année où finit la table des archives.

Dans l'île du Prince-Edouard, si on se rappelle bien, Patterson refusa de faire place à Fanning après qu'on lui eût enjoint de retourner à Londres. Dans des circonstances à peu près semblables, Murray reçut ordre de transférer l'administration à Despard. Dans son refus de reconnaître Despard comme administrateur civil, Murray fut appuyé par le juge en chef et quelques-uns des conseillers. Dès le commencement, on entretint des doutes sur la question de savoir si Murray avait le droit d'exercer les fonctions de gouverneur en vertu de sa commission, où il était appelé "Thomas" au lieu de "John". Cette erreur fut considérée par les membres du Conseil comme assez sérieuse pour invalider tous les actes faits par l'administrateur en sa qualité officielle. Cette difficulté fut cependant surmontée, mais lorsque Despard fut choisi pour succéder à Murray, celui-ci refusa d'abandonner l'administration civile, prétendant que Despard n'était investi que du commandement militaire. Comme les deux rois de Brentford, ils convoquèrent des assemblées du Conseil, chacun de leur côté, et la plus grande confusion régna. Murray se plaignit que Despard avait saisi les mines, l'hôtel du gouvernement ainsi que la goélette de la province, et avait tout mis entre les mains de la même faction qui contrôlait l'administration à son arrivée. Il se plaignit aussi qu'il avait été proscrit par proclamation et au son du tambour, de sorte que les gens n'osaient plus avoir de rapports avec lui. Despard porta des accusations contre Murray ; d'après les documents, celui-ci ne se serait pas rendu coupable de malhonnêteté, mais il aurait manqué de jugement. Finalement, après avoir suivi une ligne de conduite des plus singulières, Murray, sur un ordre positif, céda le pas à Despard et disparut de la scène.

Les archives concernant la BAIE D'HUDSON sont comparativement peu nombreuses, vu que le gouvernement du territoire couvert par la charte de la Compagnie de la Baie-d'Hudson était exercé presque indépendamment par les officiers de la compagnie. Les premiers documents se rapportent surtout aux frontières et à diverses disputes entre la Compagnie et les Français. Deux journaux des voyages de Radisson en 1682-3 et 1684 sont publiés (Note A.) ; le premier se rattache aux expéditions que Radisson entreprit pour le compte des Français, et le second aux découvertes qu'il fit après être rentré au service de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Son beau-père, Desgroseillers, et lui avaient déjà été employés par la Compagnie en 1667, comme le fait voir le document intitulé : "Transactions entre l'Angleterre et la France concernant la Baie d'Hudson, 1687." Ce document est publié au complet dans le rapport sur les archives pour 1883. A la page 186 de ce rapport se trouvent les mots suivants, contenus dans la réponse de la Compagnie de la Baie-d'Hudson aux prétentions des Français.

“ L'expédition faite en 1667 suffit pour établir le droit des Anglais, et elle n'en est pas moins valide parce que Groseillers et Radisson, qu'on prétend être des Français, y prêtèrent leur concours. Les Vénitiens pourraient tout aussi bien prétendre aux colonies anglaises parce que c'est Cabot qui les découvrit, et les Génois pourraient réclamer de l'Espagne ses possessions dans les Indes parce que Colomb est né à Gênes. Parmi les conquêtes et les expéditions faites par les divers peuples, il y en a peu auxquelles des étrangers n'aient pas pris part.

Le vrai nom de des Groseillers était Médard Chouart, mais il est aussi peu connu sous ce nom que Voltaire sous celui d'Arouet. On trouvera plus loin une copie de ses journaux, qui se trouvent reproduits pour la première fois, je crois, dans le texte.

La Compagnie de la Baie-d'Hudson fut constituée en corporation sous le nom de “ Le gouverneur et la compagnie des aventuriers d'Angleterre, faisant le commerce sur la baie d'Hudson,” en 1670, par Charles II. Le prince Rupert en fut le premier gouverneur. La compagnie ne jouit pas longtemps en paix de ses privilèges. Frontenac, qui avait été nommé gouverneur de Québec en 1672, dépêcha des troupes pour occuper le territoire baigné par la baie, et en octobre 1673 il y envoya le père Albanel, un jésuite, de la conduite duquel la compagnie se plaignit en 1676, l'accusant d'avoir essayé de débaucher Groseillers et Radisson ; d'avoir, en l'absence des navires, arraché les drapeaux de Sa Majesté ; enfin d'avoir intrigué parmi les sauvages. Dans le document se rapportant à cette plainte Radisson est désigné à tort comme étant un Italien. Des accusations suivirent, et ceux qui avaient souffert des procédés de Radisson se plainquirent. Comme ces procédés sont détaillés dans le journal (Note A), je n'en parlerai pas ici. Je me contenterai de dire que les affidavits, les plaintes et le récit de Radisson s'accordent en substance. Une lettre de M. James Hages, en date du 26 janvier 1684, montre avec quelle facilité les deux beaux-frères changèrent de maîtres. M. Hages dit, et il n'y a rien dans les journaux pour jeter du doute sur son affirmation, qu'après avoir été maltraités par le gouverneur de Québec, Radisson et des Groseillers avaient fait le commerce des fourrures avec les habitants de la Nouvelle-Angleterre et étaient ensuite entrés au service de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Ils furent entre temps à l'emploi de la France, et d'après Radisson lui-même, celui-ci trompait les autorités française pendant qu'il négociait avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour rentrer à son service. Dans le journal de 1684, le nom d'un capitaine qu'on appelle Gazer se rencontre plusieurs fois. Le 30 mai 1688, le capitaine Geyer fut nommé commandant de la partie septentrionale de la baie d'Hudson et sous-gouverneur des terres situées dans le bas du détroit d'Hudson. Il est tout probable que le capitaine Gazer mentionné dans le journal est le capitaine Geyer mentionné dans la commission.

Bien que les hostilités de la part des Français continuassent et que des convois pour les navires de la Compagnie de la Baie-d'Hudson fussent nécessaires, il ne s'en suit pas que la protection demandée était pour repousser les attaques des Français. Au contraire, il est probable qu'on avait besoin de cette protection pour éviter les retards dans le départ des navires qui auraient pu être causés par la presse des matelots.

Mention est fréquemment faite dans le journal de 1682-83 du nom de M. Bridgar, nommé gouverneur de Port-Nelson. Les instructions que M. Bridgar reçut lors de sa nomination portent la date du 15 mai 1682 et se lisent comme suit :—

“ Ayant jugé à propos de fonder un établissement à *Port-Nelson*, sur la *baie d'Hudson*, nous vous avons choisi parmi ceux qui ont déjà servi notre compagnie pour remplir les fonctions de gouverneur du nouvel établissement. Nous espérons que vous ne nous

donnerez jamais lieu de regretter notre choix, mais qu'au contraire vous remplirez vos devoirs avec la prudence, l'intégrité et la diligence voulues.

“ A votre arrivée à Port-Nelson vous choisirez, de concert avec le capitaine Guilham, un emplacement pour une maison et un fort. Vous pénétrerez ensuite dans le pays, vous ferez les découvertes que vous pourrez, et vous nouerez des relations avec les sauvages des environs, de manière à ce que la fondation du nouvel établissement soit suivie de résultats appréciables.”

Radisson prétend qu'il fut le premier à fonder, au nom des Français, un établissement à Port-Nelson. Cette place fut le théâtre de luttes constantes ; elle fut prise et reprise sans interruption.

En 1694, elle fut prise par Iberville ; on crut que cela ferait tomber tout le commerce de la Baie sous l'entier contrôle de la France, mais comme la Compagnie de la Baie-d'Hudson se décida, l'année suivante, à envoyer 4 navires dans ces parages, il est évident qu'elle ne considéra pas la chose aussi sérieuse. En 1696, Port-Nelson fut cédé par les Français ; le commandant français, de la Forest, se plaignit que les articles de capitulation n'avaient pas été observés, et une longue enquête fut tenue par les Lords du Commerce au sujet de cette plainte. La Compagnie de la Baie-d'Hudson prétendit que les termes de la capitulation de 1694 avaient été violés par Iberville, et parut regarder les procédés d'Allen à l'égard de la Forest comme des actes de représailles.

Par le traité de Ryswick, 1697, il devait y avoir restitution mutuelle du territoire pris de part et d'autre pendant la guerre. Le 8^{me} article de ce traité se lit comme suit :—

“ VII. Des commissaires seront nommés de part et d'autre pour examiner et déterminer les droits et prétentions que les deux souverains ont aux places situées sur la baie d'Hudson ; mais la possession des places qui ont été prises par les Français pendant la paix qui a précédé la dernière guerre et qui ont été reprises par les Anglais pendant la dite guerre sera laissée aux Français en vertu de l'article précédent. Le traité de capitulation du 5 septembre 1696 sera observé suivant sa forme et tenure ; les marchandises qui y sont mentionnées seront restituées ; le gouverneur du fort dont il y est question sera mis en liberté, si ce n'est pas déjà fait ; et la valeur des marchandises perdues lors de la dite capitulation sera déterminée par les commissaires, qui, immédiatement après la ratification du présent traité, seront investis d'une autorité suffisante pour fixer les limites et les confins du territoire à restituer de part et d'autre, et aussi pour régler l'échange de territoire dans l'intérêt mutuel des deux souverains.”

D'après un rapport des Lords du Commerce les conditions du traité ne furent pas observées par les Français relativement à la restitution des postes et à la nomination de commissaires pour régler les réclamations. Les pétitions et les mémoires à ce sujet sont nombreux. Les négociations commencèrent en 1699, mais, selon toute apparence, elles n'eurent pas de résultat pratique. Ce n'est qu'en 1713 que les questions concernant la baie d'Hudson furent réglés ; en vertu du traité conclu cette année-là, il était restitué à la reine de la Grande-Bretagne la baie et le détroit d'Hudson, ainsi que tout le territoire, toutes les places et toutes les rivières situées dans ces parages.

Le traité d'Utrecht fut signé le 11 avril, et le 6 août suivant le roi de France ordonna à Jérémie de livrer la baie d'Hudson, mais les réclamations en dommages restèrent toujours en suspens, plusieurs tentatives ayant été vainement faites d'en arriver à un règlement.

On trouvera de précieux renseignements en consultant le procès-verbal des délibérations d'un comité de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne qui siègea en 1749 ; une copie de ce procès-verbal se trouve parmi les archives, dans la série PF., vol. 40. Outre les dépositions de divers témoins, il y a un appendice qui contient plusieurs documents importants, où il est question des produits, des minéraux, etc., du pays ; des tentatives faites pour découvrir un passage au nord-ouest ; des explorations entreprises ; des importations et exportations de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et d'autres choses de plus ou moins d'importance. Les documents déposés au bureau des archives finissent à 1789, mais il n'y a rien d'intéressant après 1759. Parmi les manuscrits faisant partie des archives se trouvent les journaux d'Anthony Hendey, juin 1754 à juin 1755, date où il quitta le fort York et y retourna, respectivement, et de Mathew Cocking, qui partit du même fort en juin 1772 et y retourna en juin 1773. Hendey et Cocking avaient pour mission d'explorer l'intérieur du pays et de développer le commerce de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Nous devons à la courtoisie de M. R. Miller Christy, du prieuré de Bloomfield, Angleterre, des copies de ces journaux, qui sont reliées ensemble dans le volume 190 de la série M des archives.

A la note B sont publiées des documents se rapportant à la proposition qui avait été faite d'établir sur l'île de Sable des familles qui auraient secouru les équipages des navires naufragés et sauvé leurs cargaisons. Cette île, qui n'est apparemment que le sommet des bancs de Terre-neuve, a reçu le nom de "cimetière de l'Atlantique", à cause des nombreux accidents accompagnés de pertes de vies qui y sont arrivés. D'après les récits qui ont été publiés, l'île de Sable aurait été connue à une époque très reculée, mais plusieurs de ces récits sont, pour dire le moins, d'une authenticité douteuse. En 1583, un des navires de sir Humphrey Gilbert, qui avait pris possession de Terre-neuve et se proposait de se rendre à la Virginie, fit naufrage près de l'île. Richard Whitbourne dans son livre *Discourse and Discovery of Newfoundland*, publié en 1620, dit que sir Humphrey était arrivé à Terre-neuve avec deux bons navires et une pinasse, et qu'après avoir pris possession de Terre-neuve il avait fait voile pour la Virginie. Voici ce qu'il dit dans la préface de son livre :—

"Par suite d'une mauvaise direction donnée à sa route, le plus grand des navires toucha les écueils sur la côte de Canadie (*sic*) et se perdit. Pendant qu'il (sir Humphrey) était en route pour l'Angleterre en compagnie de son vice-amiral (le capitaine Hayes), à bord d'une petite pinasse de 20 tonneaux, cette dernière fit naufrage au milieu d'une violente tempête et périt corps et biens."

Or, "le plus grand des navires" ne sombra pas sur "la côte de Canadie", et le naufrage du vaisseau à bord duquel se trouvait sir Humphrey Gilbert eut lieu à une grande distance du théâtre du premier accident. Les navires, qui devaient se rendre à la Virginie, furent dirigés vers l'Angleterre parce que l'équipage était affaibli par la faim et la fatigue.

Richard Clarke, capitaine du *Delight* un des navires de Gilbert, dit à ce sujet :

"Lorsque nous fûmes à 20 lieues de l'île de Sable, le général (Gilbert) me demanda, à moi Richard Clarke, capitaine de l'*Amiral*, quelle était la meilleure direction à suivre ; je lui dit que c'était la direction ouest-sud-ouest, parce que le vent était sud, que la nuit approchait et qu'il y avait des bancs de sable inconnus s'étendant à une grande distance de la côte. Le général me commanda de suivre la direction ouest-nord-ouest. Je lui fis remarquer que l'île de Sable était ouest-nord-ouest et qu'elle se trouvait à une dis-

tance de 15 lieues seulement. J'ajoutai qu'en prenant la route que j'avais indiquée, on arriverait en vue de l'île avant le jour. Le général me dit que mes calculs étaient erronés et m'enjoignit au nom de Sa Majesté de lui obéir. Je suivis ses ordres, et vers 7 heures du matin le navire toucha et périt corps et biens."

Les souffrances qu'endura l'équipage et le naufrage du navire de sir Humphrey Gilbert à la hauteur des Açores sont décrits par Clarke et par M. Edward Haies, qui furent au nombre des survivants. Ce dernier fait l'énumération de la flotte (Hakluyt, édition de 1589, p. 684). Clarke est désigné plus haut comme capitaine du *Delight*, mais s'appelle lui-même capitaine de l'*Amiral*. La liste qui suit, donnée par Haies, explique cette contradiction apparente :—

1. Le *Delight*, autrement dit le *George*, 120 tonneaux, était le vaisseau amiral, à bord duquel se trouvaient le général William Winter, co-propriétaire, et Richard Clarke, capitaine.

2. Le *Rawley*, armé par M. Walter Rawley, 200 tonneaux, était le vaisseau vice-amiral, à bord duquel se trouvaient M. Butler, capitaine, et Robert Davis, de Bristol, maître d'équipage.

3. Le *Golden Hind*, 40 tonneaux, était le vaisseau contre-amiral, à bord duquel se trouvaient Edward Hayes, capitaine et propriétaire, et William Cox, de Limehouse, maître d'équipage.

4. Le *Swallow*, 40 tonneaux, était commandé par le capitaine Maurice Brown.

5. Le *Squirrel*, 10 tonneaux; William Andrews en était le capitaine, et un nommé Cave le maître d'équipage.

Le malheureux sort des forçats laissés par de la Roche sur l'île de Sable est si bien connu qu'il est inutile que j'en parle ici. Je mentionnerai, à propos de cette île, certains faits qui sont plus ou moins ignorés. Parmi ceux-ci, est la perte d'un navire qui se rendait de Montréal à New-York avec un détachement de troupes, avec ordre de faire escale dans la baie des Chaleurs pour voir à ce que les Français observassent les articles de capitulation signés à Montréal. L'incident est si peu connu que je citerai la plus grande partie d'une lettre écrite par le lieutenant colonel Elliot et se rapportant à la chose. Cette lettre est datée à Halifax, 9 mai 1761. La première partie en est omise :

"Quelques jours après avoir quitté la baie des Chaleurs, au milieu d'une forte tempête, nous touchâmes sur l'île de Sable (situé à environ 40 lieues de la baie), île déserte et inhabitée, où il n'y avait pas un seul morceau de bois, une seule pierre, une seule pièce de terre, et qui représentait l'aspect d'un immense banc de sable. Après avoir touché (c'était le 15 novembre), nous avons attendu pendant 48 heures avant d'oser nous aventurer sur la côte, la mer étant très grosse; nous nous attendions à tout moment que notre vaisseau se briserait en pièces. La seule chaloupe que nous avions se perdit après que des matelots s'en furent servis pour se rendre sur le rivage et y fixer un câble; deux matelots se noyèrent dans cette circonstance. Comme il était devenu impossible pour l'équipage de rester à bord du vaisseau, nous attachâmes un baril vide au câble dont je viens de parler, et avec peine et misère nous réussîmes à nous faire tirer l'un après l'autre jusqu'au rivage."

Soixante-dix personnes débarquèrent sur l'île. Leur ration fut de 5 onces de farine, avec une roquille de rhum ou de vin; on leur alloua aussi 4 livres de porc par six personnes, et ce jusqu'à ce qu'ils eurent découvert des chevaux et des bestiaux, ce qui arriva au bout de 7 jours. Ne s'attendant pas à être secourus avant le mois de mai, les

naufragés construisirent des maisons avec les voiles et les vergues du navire, qui avaient été poussées sur le rivage, mais contrairement à leur attente, ils furent tous débarqués sains et saufs à Halifax le 20 janvier. Dans l'*Atlantic Neptune* par J. A. M. DesBarres, publié en 1781, et marqué B dans la série géographique des archives, est une vue séparée avec le titre :—“Vue du camp à l'extrémité orientale des Côtes de Sable. Vues sur la côte sud-est de l'Île de Sable”, qui correspond à la description des maisons construites avec des vergues, des voiles, etc. Bien que cette vue ne porte pas de date, il est presque certain qu'elle représente le camp du lieutenant-colonel Elliott, tel que décrit dans sa lettre.

Tout indique qu'il y avait des voleurs d'épaves qui exerçaient leur infâme métier sur l'île. Dans le volume de l'*Atlantic Neptune*, dont je viens de parler, se trouve une vue d' “Un antre de voleur d'épaves près de l'étang sur l'île de Sable”, avec une maison en bois au premier plan, qui a dû être habitée subséquentement au naufrage du navire du lieutenant-colonel Elliott. Cette vue ne porte pas de date, mais comme il ne s'est écoulé que 20 ans entre le naufrage rapporté par le lieutenant-colonel Elliott et la publication de l'*Atlantic Neptune*, il est probable qu'elle représente l'établissement des gens qui, en 1774, demandèrent et obtinrent la permission de se fixer sur l'île à condition de secourir les naufragés. L'île, cependant, n'était pas surveillée, et l'on a été jusqu'à dire que tous ceux qui avaient échappé vivants des navires naufragés avaient été assassinés par les voleurs d'épaves. On affirme même que de faux feux étaient déployés pour attirer les navires sur les écueils. Le relevé, à la note B, des épaves qui ont été découvertes à mesure que les sables se sont déplacés sous l'action des vents et des eaux, fait voir qu'un nombre immense de navires se sont perdus sur ce fatal banc. On pourra trouver des renseignements sur les événements qui se sont passés dans les îles à une époque plus moderne en consultant “*Lecture on Sable Island*”, par le Dr Gilpin, 1858, et “*Sable Island and its Attendant Phenomena*”, par M. S. D. Macdonald, 1883.

Le tout respectueusement soumis.

DOUGLAS BRYMNER,
Archiviste.

OTTAWA, 31 décembre 1895.

Agriculture—Archives canadiennes.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, AVEC EXPLICATIONS.

A. and W. I.	America and West Indies.	
B. T., Can. (Q.)	Board of Trade, Canada.	
“ C.B.	“ “	Cape Breton.
“ H. B. Co.	“ “	Hudson's Bay Company.
“ Journals	“ “	Journals.
“ N.B.	“ “	New Brunswick.
“ N.S.	“ “	Nova Scotia.
“ P.E.I.	“ “	Prince Edward Island.
“ St. John and St. J. . .	“ “	“ “ “
“ Trade papers.	“ “	Trade papers.
Col. Cor., C.B.	Colonial Correspondence, Cape Breton.	
“ N.B.	“ “	New Brunswick.
“ P.E.I.	“ “	Prince Edward Island.
Col. Entry Book, H.B. . .	Colonial Entry Book, Hudson's Bay	
Col. Off., C.B.	Colonial Office, Cape Breton.	[Company.
“ N.B.	“ “	New Brunswick.
“ P.E.I.	“ “	Prince Edward Island.
Dartmouth papers.	Documents déposés par lord Dartmouth au bureau des archives, Londres.	
S. P. Col., H. B. Co.	State papers Colonial, Hudson's Bay	Company.

LISTE DES LIVRES, ETC., présentés, avec les noms des donateurs.

Noms.	Résidences.	Ouvrages.
Ministère de l'Agriculture.	Toronto	Brochure.
Institut militaire canadien.	Toronto	Transactions.
Société canadienne des ingénieurs civils	Montréal.....	Transactions.
Douglas, James	New-York.....	Brochure.
Société Historique d'Elgin.	Saint-Thomas.	Croquis historique du comté d'Elgin.
Musée géologique.	Ottawa	Publications.
Gould, Joseph.	Montréal.....	Arcadie.
Commissaires du havre.	Montréal.....	Rapports.
Kain, S. W.	Saint-Jean, N.-B. . .	Journal, Assemblée, Nouveau-Brunswick, 1833.
Kelton, capit. Dwight H.	Coldwater, Mich. . .	Brochure.
Société Historique de l'Etat du Michigan	Lansing, Mich.	Journaux des pionniers, vols. 14 à 23.
Frères-Unis.	Londres, Ang.	Publications.
Morrison, N. F.	Newark, N.-J.	Brochure.
Neilson, docteur Hubert.	Kingston	Les volontaires canadiens royaux.
Bibliothèque de Newberry.	Chicago, Ill.	Rapports.
Assemblée législative d'Ontario.	Toronto	Documents parlementaires.
Pennington, Wm.	Ottawa	Brochures.
Bureau des archives.	Londres, Ang.	Commission des manuscrits historiques, 13ème rapport et appendices 1, 3 à 6, 14ème rapport et appendices 2, 3 et 4, documents de Salisbury, partie V.
Commissaires des archives.	Providence, R.I. . .	Archives de la ville de Providence, vol. VIII.
Remington, Cyrus K.	Buffalo	Brochure.
Tompkins, Edward.	Oakland, Cal.	Brochure.
Université de Yale.	New-Haven.	Catalogue, 94-5.

NOTE A.

(Original.)

Relation du voiage du sieur Pierre Esprit Radisson, Esc.^{er} au nord de Lamerique es années 1682, et 1683,

Je me sens obligé de me justifier avant toutes choses sur la legereté, dont on pourroit maccuser quand on verra que dans ce voiage Jai agi contre les Interestz de Langre, et dans celuy de l'année 1683, contre ceux de La france, car sj je naves pas a rendre la dessus de bonnes raisons de mon procedé, Il y paraistroit quelque caprice, et beaucoup d Inconstance, mais comme il y a quantité de personnes de marque et de probité quj scavent, ce que le Sr Chouard Desgroiseliens mon beau-frère, et moy avons fait en divers voiajes pour messrs les interesses en la compagnie de la Baye de hudson pour le commerce de la traite du castor et les justes sujetz de mescontentement, quj nous ont obligé de nous retirer tous deux en france, je ne doibs pas aprehander que les engagements ou je suis depuis Entré, contre les Interetz de la d. compagnie puissent mattirer les reproches de legereté ou d Inconstance, car on scait que mon beaufreere, nj moy navons jamais manque, a quoj que ce soit quj ayt peu despendre de nous, ayant plusieurs fois lvn et autre Risqué nos vies, et fait humainement tout ce que des gens d honneur, et de cœur devoient faire pour le bien et ladventage de la d. compagnie, depuis l'année 1665 Jusques en 1674, mais voians quon rejettoit avec mespris tous nos advis, pour en suivre dautres qui tendoient visiblement à la ruine de letablissement de la traite et qu'on nous temoignoit en toutes occasions, que nous estions regardes comme des Gens Inutiles, dont on croioit navoir plus besoin, et quj ne meritoient aucune reconnoissance, toutes ces manières d'agir Et ces mauvais traitemens, nous firent Enfin prendre la résolution de retourner en france après y avoir pourtant longtemps resisté, car dans le fondz on scait qua mon esgard je deverais avoir plus d'attachement pour le service Dangre que pour celuj de france mestant marié a Londres dans vne famille honorable dont laliance mavoit encore plus fortement engagé dans les Interetz de la nation, d'ailleurs tous mes amis, scavent que Jaines tendrement ma femme, et que je leur temoigné un desplaisir sensible de me voir Reduit a la necessité de labandonner, Jespere donc que ces considerations Justifieront ma conduite sur les differans partis que jay embrasses, et ce que je diraj dans cette Relation de mon procedé a lesgard des anglais en ce voiage dans la Riviere, et port de nelson, lannee 1683 me Justifiera, aussi contre ce quj en a esté raporté a mon desavantage, pour me rendre odieux a la nation, car on verra, quayant eu le Bonheur de faire et de soutenir mon établissement, contre ceux que je regardes Lors comme mes ennemis, et de men rendre le maistre, en prevenant leurs desseins, Jai bien usé de Ladventage que jai eu sur eux, et silz me vouloient Rendre justice ilz avoueroient quilz ont plus de sujet de se louer de moy, que de sen plaindre, les ayans toujours traites fort honnestement, tant quilz ont voulu bien vivre avec moy, il est vray que je me suis servj de toutes les ruses que j'ai peu Imaginer pour parvenir a mes desseins, Et comme je scaves tout ce que ces messieurs tramoient contre moy Jai mieux aimé les prendre que den estre pris, sachant fort bien que silz mavoient prevenu Jaures plus mal passe mon temps avec eux quilz nont fait avec moy. Je viens au recit de mon voiage ne croiant pas quilz soit necessaire que je parle icy des campagnes que jai faites depuis ma sortie d'angre sur larmée navale de france Aux Expeditions de Guinée de Tabago, et autres occasions ou je me suis rencontré auparavant mon engagement pour ce voiage.

Dans le temps que mon beau frere et moy estions mescontens de Messrs de la Compagnie de la Baye De hudson, nous feusmes plusieurs fois solicités de la part de feu monsieur Colbert de retourner en france avec des grandes assurances, que nous y serions bien traitees nous resistasmes long temps, sans vouloir entendre a aulcune des propositions quj nous estoient faites, sur cela, mais voians que nos affaires alloient toujours de

mal en pis, dans la compagnie, sans aparence que nous en deussions attendre au'cun bon traitement, nous acceptâmes enfin le parti qui nous estoit offert de 400 louis dor argent comptant, d'acquitter toutes nos debtes, Et quon nous donneroit de l'employ, nous passames en france apres ces conditions reglees au mois de décembre 1674.

Si tost notre arrivée a paris, nous alasme nous presenter, a feu mons^r Colbert. Il nous censura d'abord de ce que nous avions preferé le service Dangre a celui de France, neantmoins apres avoir entendu nos raisons et recognu de quoy nous pouvions estre capables, par les choses que nous luy dismes de nos découvertes dans les pays septentrionaux de l'amerique et des habitudes que nous y avions contractees avec les sauvages, Il nous assura de sa protection, et du pardon du passé de la part du Roy, avec un entier Restablissement au mesme estat que nous estions avant notre sortie de france, a condition que nous Employerions nos soins et habitudes pour l'utilité et le progres du commerce des traites du castor dans les colonies françoises du canada. Il nous confirma aussj la promesse quj nous avoit été faite a londres d'une gratification de 400 louis dor, qu'on acquiteroit toutes nos debtes et que nous aurions de l'employ, on nous fit Expédier d'abord des lettres patentes de pardon et restablissement, dans lesquelles mons^r Colbert voulut qu'il feust faict mention de la condition sous laquelle LeRoy nous les avoit accordées, a-cavoir, demployer nos soins et de nous servir de nos habitudes avec les sauvages pour l'avancement et utilité du commerce de la traite du castor dans les colonies françoises, on nous fit payer comptant les 400 pistolles pour la gratification et on satisfit a tout ce quj avoit esté promis d'ailleurs, a la reserve de l'employ, pour lequel on nous fit courir fort longtemps Inutilement. Mais je maperceus le premier dans la suite de la cause de ce retardement, et que mon mariage en angre me rendoit suspect par ce que ma femme y estoit demeuré, mons^r Colbert sen expliqua un Jour assez ouvertement apres nous avoir remis plusieurs fois, sur divers pretextes, en me disant qu'il faloit que je fisse passer ma femme en france, sj je voules quon eust une entière confiance, en moy, je luy fit cognoistre que Je n'en aves pas esté encore le maistre, ma femme ayant un pere quj navoit pas vouleu me permettre que je la menasse avec moy en france, et je promis que Je feres tout mon possible pour ly attirer, cependant Mons^r Colbert nous temoigna qu'il seroit bien aise que mon beau frere, et moy fissions un voiage en canada pour voir avec le gouverneur ce quj sy pourroit faire, nous asseurant qu'il lui enverroient ses ordres en notre faveur, nous fismes ce voiage, mais estans arrives a quebek, la Jalousie et le credit de ceux qui avoient en ce temps la un pouvoir absolu sur les affaires du commerce en canada, et dont les creatures estoient Employées, pour les nouvelles découvertes, firent que le Sr comte de frontenac Gouverneur ne se mit pas en devoir de faire ce quon nous avoit fait esperer, de sa part, de sorte que mestant rebuté, je laissé mon beau frere en canada avec sa famille, Et je m'en retourné en france resolu de servir sur l'armée navale, J'y ay passé les campagnes dont J'ai parlé cy dessus, jusquau naufrage de l'Isle d Amb, duquel mestant heureusement sauvé je revins avec le reste de l'armée a Brest au mois de juillét—ayant perdu tout mon equipage dans ce malheureux naufrage.

Mons^r le vice admiral et mons^r l'intendant escrivirent en cour en ma faveur, et sur les bons temoignages quilz rendirent de ma conduite, on me fit donner de la part du Roy une gratification de 100 Louis dor pour me remettre en e-quipage, et ces m^{rs} masseurerent quilz esperoient dans peu, de me faire donner le commandement d'une fregatte. Je ne creus pas que cela me d'eust sj tost arriver, cest pourquoy je me resolus de demander congé pour faire un voiage en ang^{rs}, sous pretexte dy venir chercher ma femme, pour Lemmener avec moy en france, Jeus mon congé de la cour la dessus, avec une autre gratification de 100 Louis dor pour mon voiage, on me recommanda de faire diligence, surtout damener ma femme, apres quoy, on masseuroit positivement que jaures de l'employ.

Je partis donc, et arrivé à Londres Le 4^e Juill^{et}, Je fis cognoistre a Mr le chev^r Kirke mon beau pere de quelle Importance il m'estoit pour lestablissement de ma fortune en france que jy fisse passer ma femme avec moy, il ny voulut pas consentir, mais il me pria descrire a mes amis en france au sujet d'une pretention quil a contre les habitans du canada, ce que je fis, je voules encore pendant mon sejour a londres tascher de pressentir moy mesme, Et par mes amis sj M^{rs} de la compagnie ne seroient point en de meilleurs sentimens pour moy, et sj je ne trouveres point quelque jour pour

pouvoir renouer avec eux, mes desmarches furent Inutiles Et je ne trouve aucune disposition a pouvoir parvenir a ce que je souhaite—je men retourné donc en france, et Jarrivé a Brest le 12^e 8bre 1679.

Ayant faict entendre a mons^r le vice admiral, et a mons^r l'Intendant le peu de succes que Javes eu en mon voiage, et qu'il navoit pourtant pas tenu a moy, ils me donnerent ordre den aller rendre compte à mons^r le marquis de Seignelay, ce que je fis, mais en lui aprenant que ma femme estoit encores demeurée en angre, JI me fit reproches, quil voioit bien que javes toujours les sentimens anglais, adjoutant en mesme temps que je ne debes pas m'attendre qu'on se fiasit en moy, quon me donnast le moindre employ, tant que ma femme demeureroit en angre—il mepromit pourtant quil parleroit de mes affaires a mons^r Colbert son pere ce qu'il fist. Et lestant alle voir, il meparla de la mesme maniere quavoit faict mons^r le marquis de Signelay (*sic*) sur le sujet de ma femme, et me donna ordre daller chez le Sr Belinzani son premier commis pour les affaires du commerce qui me diroit ses intentions. Estant alle chez le Sr Belinzani, il me dict que mons^r de colbert trouveroit bon que jeusse conference avec le Sr de la Chesnaye marchand du canada, qui faict tout le commerce de ce pays la, et qui estoit lors a paris, afin de prendre avec luy des mesures, pour se prevaloir de nos descouvertes, et habitudes dans les pays septentrionaux du canada, pour avancer le commerce des traites du castor, et empescher autant quil seroit possible, celles que les estrangers y vouloient faire au préjudice des colonies françoises le dit sieur Belinzani me dict aussy que je ne pourres faire mieux ma cour aupres de mons^r colbert ni macquerir son amitié par aucun service quy luy fust plus agreables qu'en mappliquant fortement d'attirer toutes les nations des peuples sauvages de ces pays septentrionaux, du costé des francois, et pour les destourner des estrangers, massurant d'une grande reconnoissance pour le service que je rendras a l'Etat en cette occasion, et que le Sr de la Chesnaye me donneroit en Canada toutes les choses necessaires pour Lexecution des desseins que nous pourrions resoudre ensemble ladessus.

Suivant ces nstructions jallé chez le Sr de la Chesnaye nous conferasme assez longtems ensemble, et apres plusieurs questions sur l'Etat des pays que javes frequetés, et luy avoir communiqué mes memoires, jl me proposa d'entreprendre l'Establissement d'une traité pour le castor dans la grande baye, ou Javes esté quelques années auparavant pour les anglois, nous feusmes deux jours a concerter ensemble sur les moyens de faire c'est establissement, nous en demeurasme enfin daccord, et que je ferés un voiage en angre pour tascher d'en retirer ma femme, et prendre langue en mesme temps sur larmement que la compagnie de la baye de hudson pourroit faire pour ce pays la, Je fis ce second voiage à londres avec quelque reste desperance de meilleure disposition en ma faveur du coste de m^{rs} les Interesses, mais soit quon me regardast lors comme un serviteur tout à fait Inutile, ou comme un homme hors destat de pouvoir nuire, on me Laissa partir sans mavoir faict temoigner, la moindre marque de bonne volonté, toute la satisfaction que j'eus en ce voiage, feut d'avoir este favorablement receu de son Alt. le prince Rupert, qui me temoigna avoir du desplaisir de ce que mes services estoient si mal recognus. Je pris le partj de me consoler de cette disgrace, et men retourné en france croiant y rencontrer encores la chesnaye, mais estant arrivé a paris, je trouvé qu'il estoit partj, et je ne balancé pas a me resoudre de le suivre en canada pour executer ce que nous avions arresté ensemble a Paris. Je feus prendre congé de mons^r colbert en luy communiquant mon dessein quil approuva, jl me souhaita bon voiage, en mencouragant de bien faire. Jallé voir les peres Jesuittes de Paris, comme Interesses avec la chesnaye au commerce du castor, et ils me donnerent de largent pour mon voiage, Jallé embarquer a laRochelle, et Jarrive a Quebec le 25 7bre 1682.

Si tost mon arrivéé je ma bouché avec le Sr la chesnaye qui temoigna avoir beaucoup de Joye de me voir, et apres quelque entretien sur ce que nous avions projetté à Paris, il me dit quil falloit y travailler Incessamment, et comme jl avoit le secret de la cour, et quil en sçavoit les Intentions pour nostre conduite en cette entreprise, il me mena chez le Gouverneur, et moblijea de luy demander sa protection et les ordres dont nous avions besoin de sa part, pour lexecution de notre dessein, mais mons^r le Gouverneur nous parla, comme sil ne lavoit pas approuvé, et sur cela la Chesnaye lui demanda pour moy un congé pour repasser en Europe, par la nouvelle angre dans une barque du gouverneur de laccadye qui estoit lors a quebek preste a faire voile.

Ces desmarches de formallittes estans faites la chesnaye et moy parlasmes daffaires, a fonds, nous demeurasmes daccord du voiage, et de toutes les conditions pour reglement de nos Interets, jl se chargea de dachetter les marchandises, et toutes Les choses necessaires pour la traite, de me fournir un bastiment bien esquipé, et pourveu de bonnes vituailles, il feut réglé que Jaures le quart de La traite, en laveur de mes peynes et soins, et des risques ausquels je malles exposer pour Lestablissement, mon beau frere des grosiliers qui estoit lors a quebek fit de son costé un traite avec la chesnaye pour le mesme voiage à peu près mesmes conditions que moy. Et toutes ces choses estans reglees, le Gouverneur feut prié de me permettre d'emmener avec moy trois hommes, jl scavoit bien pourquoy, mais jl trouvoit a propos de lignorer, car jl nj a pas daparence quil simaginast. que je men retournés en france, sans vouloir rien faire, sur ce que la chesnaye et moy luj avions proposé, puis que je demandes ces trois hommes quil me permit d'emmener, l'un estoit mon neveu Jean baptiste des Grosiliers sur lequel je faisais grand fondz, ayant frequented toute sa vie les pays sauvages, et contracté de grandes habitudes avec eux pour les traites, jl avoit mis 500 liv. de son fondz dans larmement que devoit faire La chesnaye pour notre voiage, le second homme estoit pierre allemend que Jemmenes pour pilote, et le 3^{me} Jean baptiste godefroy entendant parfaitement La langue sauvage, et que je cognoisses capable des traites. Je partis donc de quebek le 4^e 9bre 1682, avec mes trois hommes sur la barque du Gouverneur de L'accadie ayant mes ordres de me trouver au printemps suivant a l'Isle percée a Lembouchure du fleuve de St Laurons ou La Chesnaye devoit menvoyer un bastiment munj, et esquipé suivant nos conventions pour lexecution de lentreprise, jl me promit aussj quil menverroit de plus amplies Instructions par escrit pour ma conduite quand je seres sur les lieux.

Nous arrivasme a l'accadie Le vingt six du d. mois de 9bre 1682, nous y passames Lhyver, et je me rendis a l'Isle percé au printemps, le bastiment que J'attendés arriva, mais non pas tel qu'on me L'avoit fait esperer, car ce nestoit qu'une vieille barque denviron 50 thondeaux avec 12 hommes d'esquipage, compris ceux qui estoient avec moy, jl y auroit asses de marchandises pour la traite, mais peu de vituailles, de sorte que sj je n'eusse pas esté engagé sj avant, que je lestes dans lentreprise, vn tel bastiment auroit este capable de men rebuter, mais Larrivee du Sr des Grosilieres mon beau frere sur une barque d'environ 30 thondeaux avec 15 hommes d'Esquipage mencourageai nous ne voulumes point l'un et lautre abandonner notre entreprise mais nous eusmes beaucoup de peyne a resoudre nos gens quj estoient espouvantes, de voir que nous allions les exposer a un voiage de 900 Lieues, en de sj petits bastiments, dans des mers rudes, ou nous avions encores a craindre les glaces, cependant nous esquipages voians que nous nous Exposions nous mesmes, et quilz suivroit notre fortune, jls se resolutent, a courir Les mesmes risques que nous, jl feut arresté entre mon beaufrere et moy, que nous ferions notre route le plus pres que nous pourrions l'un de lautre, pour pouvoir estre plus tot en estat de nous Secourir en cas de besoing, et nous mismes a la voile partans de l'Isle percée le 11^e juillet 1682.

Apres 19 Jours de navigation, et que nous eusmes passé le destroit de terre neuve, Lesquipage de la barque de mon beau frere se revolta contre luj, ne voulant pas passer outre, craignant la rencontre des glaces, et de saller engager dans un pays Incognu, ou jl pourroit manquer de vivres pendant l hyver, nous apaismes Les mutins par promesses, et par menaces, la veue dun navire par le 57^e degré 30 minutes au nord sur la coste de la brador, y contribua, chacun songea a leviter, nous estions en terre de luy, et jl portoit au plus pres sur nous, comme voulant nous recog^e mais nestans pas en estat de nous defendre je ne trouvai pas a propos que nous missions cap sur luy, mais faisans la mesme route nous gagnasmes la coste ou jl ny avoit rien a craindre, jl revira de bord deux heures avant la nuit, et nous Le perdismes de veue, et comme jl y a quantité de glaces sur ces mers quj derivent au sud nous fismes havre pour Eviter les dangers, et faire de leau, et prendre quelques autres rafraichissements a la coste des sauvages. nommes Esquimos, les plus dangereux de tous ces peuples, quand on sen laisse surprendre, jls vindrent pourtant a nos bords et traiterent avec nous quelque centaine de peaux de loups marins, nous demeurasmes la deux-Jours pendant lesquelz jl y eut encore une mutinerie pour ne passer pas outre, mais japaisé les seditieux et ayan.

remis en mer, Iadvertis nos Esquipages de conserver leau et le bois, que nous venions de faire, parceque nous avions resolu mon beau frere et moy, que nous n'aborderions point a Terre qua notre port, a moins que nous ne feussions poursuivis.

Les ventz se trouvant favorables a notre navigation nous entrasmes dans le destroit de hudson que nous cottoyions du côté du nord, il y avoit quantité de glaces sur lesquelles les gens de ma barque tuerent un ours dune grosseur extraordinaire, jls mangerent de la chair de cet animal avec Exces, dont jls feurent tous malades a l'extremité, ayant des grandes douleurs de teste et des desvoyement sj violans que Je ne creïs pas quil en rechapast aucun, je feus obligé de faire signal a mon frere pour luy donner advis de cet accident afin destre secouru, lorvietan et les sueurs tirent ces pauvres malheureux daffaires, mais jlz ont tous changé de peau, nous avons appris depuis par les sauvages que cette espèce d'ours blancs, a Du venin dans le foye qui se communique a toute la chair, et cause de pareilz accidens quand on en mange.

Je maperceus que pendant ce desordre qui nous estoit arrive proche mië Island a la pointe de L'ouest, nous avions derivé nor ouest par compas, environ 8 lieues en 6 heures vers le cap henry, nous eusmes beaucoup de peyne a nous tirer des glaces et nous nous vismes plusieurs fois en danger dy perir, mais Dieu nous fit la grace den sortir, mon beau frere quj nosoit forcer de voiles estoit demeuré derrière. Jarrivé avant luy le 26 aoust sur la côte du ouest de la baye de hudson et nous nous rencontrasmes ensemble le 2^e 7bre a lembouchure de la Rivière nommee par les sauvages KaKivvaKiouay qui signifie en francois, qui va qui vient.

Estans entrés dans cette Rivière nos premiers soins feurent de choisir un poste pour mettre nos barques en seureté, et bastir une maison, nous avançasmes environ que'que 15 mile, et nous nous arrestasmes a un petit canal, ou nous fismes entrer nos barques, trouvant le lieu assez propre pour y establir notre demeure. Je laissé mon beau frere occupé a faire bastir notre maison, et je partis le Landemain de notre arrivée pour aller dans les terres a la decouverte des sauvages.

Je m'embarque dans ce dessain dans un canot avec mon neveu, et un autre homme de mon Esquipage tous trois armes de nos fusilz et pistoles, et nous alasmes pendant 8 Jours Environ 40 Lieues au hault de la rivière sans faire rencontre dans les bois d'aucun sauvage, nj voir aucune marque fraische qui nous peust faire cognoistre que des hommes y eussent passé depuis peu, nous Jugions mesmes parceque nous trouvions quantité de bois coupé par les castors qu'il y avoit peu d'habitans aux environs, nous tuasmes chemin faisant quelque cerfz.

Mais le 8^e Jour de notre depart estant le soir cabanes sur une Isle pour nous reposer et notre canot estant renversé sur le bord de leau un sauvage qui poursuivoit un cerf apercevant notre canot, s'imagina quil y avoit la les gens de sa nation, c'est pourquoy je siffa pour nous advertir de prendre garde a la beste quj avoit passé sur une petite Isle au dessus de nous, mon neveu ayant veu le premier ce sauvage me le dict aussj tost, Je courus au bord de leau, sans songer au cerf, et appelé le sauvage, lequel ayant esté longtempz sans me vouloir respondre me dict en sa langue que j'entendois fort bien, quil ne mentendoit pas, et se mit aussj tost a fuir au travers les bois.

Le rencontre de ce sauvage me donna de la Joye, et quelque esperance que nous ne serions pas longtempz sans en voir dautres, nous feusmes toute la nuit sur nos gardes, et le lendemain a la pointe du Jour, je fis porter notre canot de Lautre côté de l'Isle pour estre tout prest a nous en servir, en cas daccident, et je fis faire un grand feu a 100 pas de la, nous decouvrisme le matin a la pointe de l'Isle neuf canots quj venoient vers nous es'ans aproches a la voix je parlé et demande aux sauvages quj paroissoient dans les canots quj jls estoient, jls me respondirent en termes de bonne amitié, je leur fis entendre le sujet quj mavoit mené en leur pays, et quj Jestois, apres quoj un vieillard arme de sa lance, sa massue, et son arc s'estant levé tira une flesche de son carquois, dont ayant fait un signal de lorient a loccident, et du septentrion au midy, il La rompit en deux morceaux, et les jeta dans la Rivière puis sadressant a ses compagnons il leur parla a peu pres ainsy, jeunesse vous naves plus rien a craindre le soleil nous est devenu favorable, nos Ennemis nous craindront, puis que voicy L'homme que nous demandions depuis que nos pere sont nais, apres quoy jlz nagerent tous vers moy a terre, et sortirent de leurs canots, je les fis aprocher de mon feu sans aucune armes, mon neveu et l'autre

homme qui estoit avec moy, vindrent en mesmes temps, Jusqua dix pas de nous, sans quilz en feussent espouvantes, quojquilz les vissent bien armes, je leur demandé quj estoit leur chef, en parlant a luj mesmes sans le cognoistre Il baissa la teste, et un autre me dit tu Luy parles, alors je le pris par la main et layant faict asseoir, je luj parlé selon Le genie de ces peuples, apres desquelz jl est necessaire pour se faire considerer de se vanter quon a du courage, quon est puissant et en estat de les secourir, et proteger contre leurs ennemis, jl faut aussi leur témoigner quon entre tout a fait dans leurs Interestz, avoir de la complaisance pour eux sur tout leur faire dabord des presens, car cest entre eux le Grand Lien de lamitie, je voulus donc a cette premiere Entrevue me faire cognoistre, Et Le chef de ses sauvages estant assis, apres de moy, je luj dis en sa langue Je cognois toute la terre, tes amis seront mes amis, et je suis venu Ici taporter des armes pour détruire tes ennemis, tu ne mourras pas de faim, nj ta femme, nj tes enfens, car je taporte des marchandises prend courage je veux estre ton filz, et je t'aj amené un père il est la bas a faire bastir un fort, ou J'ai deux Grandz navires, jl faut que tu me donnes deux ou trois de tes canots afin que tes Gens rendent visite a ton pere, jl me fict une Longue harangue pour me remercier, et masseurer que luy et tous ceux de sa nation, mettroient leurs vies pour mon service, apres quoy je donné a chacun des sauvages du Tabac et des pipes, et mettant aperçu quun dentre eux se servoit deux petit morceau de fer aplaty pour hacher son tabac, je luj demandé ce morceau de fer, et le jetté au feu ce qui les surprit tous, parce quen mesme temps, je fis semblant de pleurer et dessuyer mes larmes, leur disant que Javois de la douleur de voir mes freres sj denues et despourvus de toutes choses, je les assuré quilz ne manqueroient plus de rien tant que je seres parmj eux, et en mesme temps josté mon poignard, que j'aves a mon costé, et le donné a ce luy a quj javes osté le morceau de fer je fis aussy aporer de mon canot quelques Paquetz de petis couteaux que je leur distribué, je les fis fumer, et leur donné a manger, et pendant quilz mangeoient jestalaj devant eux les presens que javes aporte, entre autres, un fusil, de la poudre et du plomb, pour leur chef, je luj dis en luj presentant que je le prenes pour mon pere, il madopta pour son filz, en me couvrant de sa robe, je luj donné aussy ma couverture que je luj dis deporter a sa femme de ma part la voulant prendre pour ma mere. Jl me remercia comme firent aussi les autres au nombre de 26 Lesquelz pour me marquer leur recognoissance de mes presens, me Jetterent tous leurs robes a mes piedz, et allerent a leurs canotz chercher toute la pelletterie quilz y avoient, quilz maporterent aussj. nous nous separasmes apres toute cette ceremonie, jls me promirent qu'avant midj ils menverroient trois de leur canots, a quoy ilz ne manquerent pas ilz y mirent mes castorts, et nous nous en allasmes ensemble, vers notre poste ou Javois laisse mon beau frere. Jy arrivé Le 12 7bre au grand contentement de tous nos Gens leur ayant appris heureux succes de mon voiage par la rencontre des sauvages.

Le mesme jour de mon arrivée de ce petit voiage un bruit de coups de canon nous donna lalarme. Les sauvages quj estoient avec nous les entendirent, et je leur Dis que ces coups de Canon estoient tires de nos vaisseaux que nous avions sur La grande riviere nommée Kawirinagaw a trois ou quatre lieues de celle ou nous estions postes, mais voulant cependant mesclaircir ce que ce pouvait estre, je mebarqué dans un canot, et Jallé Jusqua l'embouchure de notre riviere, sans avoir rien decouvert. Je crens que nous nous estions tous trompes, et Jenvoyé mon neveu avec un autre françois de mes gens pour aller avec les sauvages vers les nations, mais le soir mesme de leur depart, estant passes vis a vis lendroit dou nous avions cru entendre tirer les coups de canon, jls les entendirent encores, et de trop pres pour pouvoir douter qu'il ny eust pas la un navire, jls retournerent donc sur leurs pas pour men advertir, et sur leur avis, je partis aussitôt pour aller encores moy mesme a cette decouverte avec trois hommes.

Après avoir faict le trajet perilleux de cette grande riviere de Kawirinagaw, qui signifie en françois la meschante, nous descouvrismes le 16^e de grand matin une tente sur une isle. Jenvoyé aussytost un des gens pour descouvrir secrettement ce quecestoit, jl retourna vers moy, en peu de temps madvertir, qu'on bastissoit la une maison, et quil y avoit un navire. Sur cet advis Je mavancé le plus que je peus, ne voulant pas pourtant estre decouvert, et je neposté avec mes hommes, comme dans vne espece d'embuscade pour tascher de surprendre quelqu'un de ceux qui estoient la, et le faire prisonnier afin de scavoir qu'elles gens Ils pouvoient estre, Je pris toutes les précautions possibles, pour

venir about de ce dessein, ayant passé la nuit asses proche du lieu ou on batissoit la maison sans en avoir veu sortir, nj peu entendre parier personne, jusqu'au lendemain a l'heure du disner que je recogneus que c'estoient des anglois, et mestant avancé vers leur poste, encores plus pres que je naves fait, pour le mieux reconnoistre. Je mes rembarqué dans mon canot avec mes gens, nous pareusmes a une portée de canon de la maison, et nous nous arrestasmes comme sj nous eussions esté des sauvages, quj auroient este surpris de voir la des hommes, quj batissoient une maison. Ils ne feurent pas longtems a nous decouvrir, et sj tost quils nous eurent veus, ils se mirent a crier vers nous, comme nous Invitans daller a eux, en prononceans quelques mots en langue sauvage quils Lisoient dans un livre, mais voians que nous navaneions pas pour cequils nous disoient, jls vindrent eux mesmes vers nous le long du rivage, et sstant arrestes vis a vis du lieu ou nous estions, je leur parlé en language du pays et enfrançois sans quils mentendissent, mais enfin leur ayant demandé en anglois, qui jls estoient et cequ'ils prétendoient faire la, jls me respondirent quils estoient anglois, venus la pour la traite du castor, je leur demandé ensuite qui leur en avoit donné la permission, et sils avoient quelque commission pour cela, jls me dirent quils navoint point de commission, et quils estoient de la nouvelle angre. je leur declaré que j'estois establi dans le pays avant eux, pour la compagnie françoise, et avec des forces suffisantes pour les empecher de traiter à mon préjudice, que j'aves mon fort a 7 lieues de la, mais que le bruit de leur canon mavoit obligé d'aller vers eux, croiant qu'un navire de france que j'attendes, et quj devoit arriver a une Riviere plus nord que celle ou jls estoient y feust entre par quelque accident contre mes directions, que jen avo s deux autres arrives depuis' peu, de canada command's par mon frere, et qu'ainsi, je ne leur conseilles pas, de demeurer la plus longtems, les advertissant quil feuroient mieux de se retirer et de faire au plus viste embarquer dans leur bord tout cequils avoient a terre.

Javes fait aprocher en parlant mon canot asses pres de terre, pour reconnoistre qui estoient ceux a quj je parles, et ayant apris que c'estoit le jeune Guilliem, capitaine du vaisseau, jen fus fort ayse, car je le cognoissais particulièrement, jl neust pas plus tost apris quj J'estois qui minvitta a sortir de mon canot, pour nous embrasser, je le fis, il vint au devant de moy, et nous nous fismes l'un et lautre beaucoup de caresses, il me pria d'aller a son bord, pour me regaler, je ne vouleus point luy tesmoigner que je me defies de luy, en le refusant, mais pour ma précaution je fis descendre mes trois hommes de mon canot qui demeurarent a terre avec deux anglois, pendant que J'allé abord avec le capne. Je trouvé encores dans le navire un homme de la nouvelle angre qui estoit de ma cognoissance.

Avant que je fusse monté dans le vaisseau le capne avoit fait arborer le pavillon dangre, et sj tost que jy feus entré, il fit tirer quelques coups de canon, je ladvertis quil ne-toit pas necessaire, qu'il en fist tirer davantage, de peur que nos gens nen prissent Jalousie, et quon n'allast luy faire quelque insulte. Il me proposa de negocier ensemble, je luy promis que jen parleres a nos autres officiers, et que je feres en sorte de les faire consentir, qu'il passast l'hiver ou jl estoit, sans qu'il luy fait aucun tort, puisque la saison estoit desja trop avancée, pour quil peut se retirer. Je luy dis mesme quil pouvoit continuer a bastir sa maison sans se fortifier, l'asseurant que je le garantirois de toute insulte du costé des sauvages, sur qui j'avois un pouvoir absolu, et pour l'asseurant que de mon costé il nauroit aucune surprise à craindre, je vouleus avant nous separer convenir avec luy, du nombre dhommes, dont je seres accompagné quand je lires voir, ladvertissant que sil me vojoit aller vers luy avec plus grand nombre que celluy dont nous estion d'accord, ce seroit une marque que nos autres officiers nauroient pas consentj a la proposition de negocier ensemble. Je luy donné encores advis de ne faire plus tirer de canon, et quil ne souffrit pas, que ses gens sortissent hors de l'Isle, de crainte quils ne fussent rencontres par les françois que j'aves dans les bois, afin quil né me blasmat pas du malheur, qui luy pourroit arriver sil ne suivoit mes advis. Je luy dis aussj que les sauvages mavoient advertj que mon navire estoit arrivé au nord, et luy promis que dans 15 jours je retourneres vers luy pour lui en dire des nouvelles, de quoy jl feut bien ayse, me priant de me souvenir de luy. Nous nous separasmes apres tout cela, fort contens lun de lautre, luy tout a fait prevenu, que J'aves les forces dont je mestés vanté, et moy resolu de lentretenir tousjour dans

cette bonne opinion, ayant mes vées de l'obliger a se retirer, ou sil sopiniastroit a me vouloir troubler dans mes traites, dattendre quelque occasion favorable pour me saisir du navire quj estoit de bonne prise nayant aucune commission de france ni dangre pour la traite, mais je ne voules rien entreprendre a contretemps de crainte de manquer mon coup, surtout je voulais eviter de repandre du sang. Mestant embarqué avec mes gens dans mon canot nous descendismes vers le bas de la Rivière, avec toute la diligence que nous peusmes faire, mais a peyne eusmes nous fait trois lieues de l'Isle ou nous avions laissé le navire de la nouvelle angre que nous en descouvrimes un sous voiles quj entroit. Nous nageasmes a terre au sud, et estant descendus de notre canot, pour attendre le navire quj venoit vers nous, je fis faire une forte fumée, et le navire estant arrivee vis a vis de nous il mouilla l'ancre, et demeura la toute la nuit, sans envoyer sa chaloupe a terre, que le lendemain, nous avions veillé toute la nuit pour observer ce quj se passeroit et ayant veu le matin desborder la chaloupe, et qu'elle venoit vers nous, je fis poster mes trois hommes armes a l'entree du bois a 15 ou vingt pas de moy, et je navancé seul sur le bord de l'eau, le Sr Bridgar que la compagnie envoyoit en qualité de gouverneur en ce pays là, estoit dans la chaloupe, avec six matelotz du navire commandé par le Sr Guilliem pere du capne du navire de la nouvelle angre que J'aves descouvert le jour precedent, comme je lapris dans la suite.

Voiant donc venir la chaloupe vers moy, et quelle aprochoit de terre, dabord quelle feut a la voix, je parlé un langage façon de sauvage, qui ne signifioit rien, seulement pour embarrasser cenx de la chaloupe, ou les obliger a parler afin de les reconnoistre, et scavoir sil ny auroit point quelqu'un quj eust fréquenté les sauvages, et sceust parler comme eux. Personne ne respondit rien, mais la chaloupe sestant eschouée a dix ou douze pas de moy, et voiant un des matelotz quj se mettoit a leau pour venir a terre, je luy presenté mes armes en luy defendant davancer, et luy faisant entendre que personne de la chaloupe ne mettroit pied a terre que je ne sceusse qui ilz estoient, et ayant bien recognu par le navire et a l'air des matelotz, quilz estoient anglois, je parlé en leur langue et J'entendis que le matelot quj se estoit mis a leau, et que j'empesches davancer, dict asses hault, gouverneur cest anglois quon vous parle, et sur ce que je continues a demander qui ilz estoient, quj commandoit le vaisseau, et ce quilz venoient chercher la. Quelqu'un respondit, quj est-ce quj en a a faire? nous sommes anglois, a quoy Je repliqué et moy francois, quj vous dis de vous retirer. Et ayant en mesme temps fait signe a mes gens de paroistre, ils se presenterent sur le bord du bois, ceux de la chaloupe qui croioient aparament quil y en eust plus grand nombre voulurent bien me respondre honnestement et me dire quilz estoient de londres, que le navire apartenoit à la compagnie de la Baye de Hudson, et quil estoit commandé par le capne Guilliem, je leur fis entendre de mon costé quj j'estois quilz venoient trop tard, et que j'avois pris possession de ces lieux au nom du Roy de france. Il fût encore dict plusieurs choses quil seroit inutile de rapporter, icy, Les anglois soutenans quilz avoient droit de venir la, et moy que non, mais enfin le Sr Bridgar me faisant cognoistre quil seroit bienayse de mettre pied a terre avec trois de ses hommes, pour m'embrasser je luy temoignay que Jen aurois aussy beaucoup de joye, jl mit donc pied a terre et apres nous estre salues, il me demanda, si ce nestoit pas la rivibre kakiwakiouay. Je luy Dis que non, et qu'elle estoit plus au sud, que celle ou il estoit s'appelloit Kawirinagaw, ou la meschante, jl me demanda encore si ce nestoit pas la qu'un vaisseau anglois commandé par le chevallier thomas button avoit autres fois hiverné. Je luy respondis que ouy, et luy montré le lieu au nord. Il m'invitta ensuite d'aller a son bord, mes Gens quj se estoient avances men destournoient, particulièrement mon neveu. je me resolus pourtant d' aller apres avoir pris deux otages, quj demeurerent a terre avec mes gens, car je me defies du capne Guilliem, quj s'estoit déclaré mon ennemi a londres, estant creature de ceux quj estoient cause que j'aves abandonné le service d'angre. Je fis bien de prendre mes précautions, car j'ay seu depuis, que sans cela, le Sr Guilliem mauroit arrêté. Tout se passa cependant fort bien, nous disnasmes ensemble. Je parlé de mon établissement dans le pays, que jy avois quantité de francois dans les bois avec les sauvages, que j'aves deux navires, que jen att-ndes encore un autre, que je faisois bastir un fort, enfin je dis au Sr Bridgar tout ce que J'aves dit au jeune Guilliem capne du navire de la nouvelle angre, et encores audela. jl le creut de bonne foy, et jl me fit plaisir d'estre credule, car sil eust voulu se donner la peyne que je

prenes, d'aller 40 lieues au travers du bois, et dy coucher sur la dure, pour faire mes descouvertes, jl auroit bien tost recognu mon faible. Javes raison de luy cacher, et de faire ce que je faisais, d'ailleurs nayant pas assez de gens pour en venir a force ouverte, il falloit vser de ruses. jl est vray que Javes un grand avantage davoir les sauvages a moy, ce quj me tenoit lieu de grandes forces, et cestoit aussj sur quoj je masseures le plus.

Après avoir esté asses longtems dans le navire je demandé quon me fist metre a terre, et on me renvoya, Je fis les signaux a mes gens qui avoient mené les ostages dans le bois. jls les ramenerent jusques au bord de leau, et je les renvoyé a leur navire, ou javoue que je mestes repentj plus dune fois destre entré, car il y avoit de la temerité, et je feus heureux de me tirer daffaire comme je fis. Avant sortir du vaisseau je promis au Sr bridgar et au capitaine que dans 15 jours, Je retourneres Les voir. Cependant ayant resolu d'estre assureé, de leurs desmarches Je demeuré deux jours dans les bois a les observer et ayant cognu a peu pres leur dessein, et quils se mettoient en estat de bastir un fort, je passé la rivière du costé du sud pour retourner trouver mon beaufreere, quj devoit estre en peine de moy. Mais nestant rendu apres de luy, il eut beaucoup de joye daprendre tout ce quj sestoit passé, et la bonne disposition ou Javois mis nos affaires. Nous concertames ensemble sur les mesures que nous prendrions pour nous empescher destre surpris, et nous soudenir le mieux que nous pourrions dans notre établissement pour la traite, nous nous assurames des sauvages qui nous promirent de sacrifier leurs vies pour nous, et afin de les engager encore davantage dans notre partj, je leur donné mon neveu, et un autre françois pour aller avec eux dans les terres en faire descendre les nations pour venir vers nous, Et pour les y obliger, J'envoyé des presens pour les chefz. Il arriva pendant mon voiage a la descouverte des deux navires anglois, un accidene fort fascheux pour nous, nos gens avoient tué environ 60 cerfz quj cust esté une grande provision pour notre hiver, mais ilz feurent tous entrainés par un desbordement extraordinaire des eaux, causé par les pluyes, ce quj arrive asses souvent. La perte feut assurément considerable pour nous, car nous navions lors que 4 barils de porc, et deux barils de bœuf, mais nos gens reparenter cela, ayant tué encores quelques cerfz et 4,000 perdrix blanches, plus grosses que celles de ce pays. Les sauvages aporтерent aussi des rafraichissements de viandes bouccanees, de divers endroits et fort esloignes.

Dix jours apres mon arrivée de la descouverte des anglois, je pris cinq nouveaux hommes pour aller observer leur contenance, et ce qu'ils faisoient. Javes prevenu avant partir que nous serions obligé d'attendre quelques Jours, le temps favorable pour traverser Lembouchure de la dangereuse Rivière de Kauvirinagaw, ce quj nous arriva, par ce que la saison commençoit a estre rude, mais apres avoir attendu, nous fisme heureusement ce trajet, quoy que pendant la nuict. Et nous nous rendismes 14 jours apres notre despart, a la veue du lieu ou estoit le Sr Bridgar. Nous aperceumes dabord le navire eschoué sur les vases, a plus d'un mille de la maison quon bastissoit. Nous estans aproches du vaisseau a la voix, nous apelasmes plusieurs fois sans que personne nous respondit, ce qui nous obligea daller vers terre, ne sachans que Juger de ce silence, mais enfin un homme nous appela, et nous fit signe de retourner. Estant alles vers luy, et luy ayans demandé comment on se portoit, il respondit un peu mieux, mais que tout le monde estait endormi. Je ne voulos point les troubler dans leur repos, et m'en allé seul a la maison, du gouverneur que je trouvai sortant du lict. Apres les compliments de bienvenue, Je mattache a examiner lestat de la maison, et Je maperceus quil ny avoit rien a craindre, et que jy poves faire venir mes gens. Je les appelle, et nous y entrasme tous ensemble. Je fis passer un de mes gens pour cap^{ne} du vaisseau que Je dises mestre arrivé, le Sr Bridgar le creut, et ce que je trouvé a propos de luy dire, tendant toujours a empescher, qu'il neut aucune cognoissance de l'Interloper anglois. Nous tirasmes plusieurs coups de fusils en beuvant des santes, sans que ceux du vaisseau en prissent lalarme. Je Jugé par la, quilz estoient mal sur leurs gardes, et quilz pouvoient estre aysement surpris. Je voulos voir leur estat, et leur contenance, ayant dont pris congé du Sr Bridgar, Je men allé avec mes gens vers le vaisseau, nous y entrasmes sans que personne nous en disputast lentrée. Le cap^{ne} parut pourtant dabord estonné de nous voir, mais je l'asseuré en luy disant que je nestois pas la a dessein de lui nuire, au contraire pour luy offrir mes services, et mes secours, en ce quil auroit besoin de moy, luy donnant des advis pour luy faire prendre des precautions qu'il ne prenoit pas, pour se tirer du danger ou je Le vojois,

de se perdre luy mesme et le navire, comme il est arrivé dans la suite, mais il receut fort mal mes conseils, en voulant me faire cognoistre quil croyoit en sçavoir plus que moy, cella pouvoit estre ainsi, mais ailleurs que dans le pays des sauvages, ou Javois plus fréquenté que luy. Il me pria pourtant de luy envoyer quelques Rafrachissemens de temps en temps, pendant l'hiver, surtout de l'huile et de la chandelle dont il avoit besoin, ce que Je luy promis, et je men suis aussj fort bien acquitté. Il me fect present dune pièce de bœuf, et de quelques bisquits, estant donc esclaircy sur tout ce que Javes voulu sçavoir, et que je naves rien a craindre pour mes traites de la part de ces messrs en lesta; ou je les voies, je pris congé du capne pour aller voir ce qui se passoit du costé, ou estoit l'Interloper de la nouvelle angré.

Jy arrivé le lendemain apres midj et je trouvé quilz avoient mieux employé leur temps que les autres, ayant fait un fort bien flanqué avec six pièces de canon en batterie. Je fis tirer un coup de fusil pour advertir ceux du fort, de mon arrivée, et je desbarqué avec mes gens sous un coteau a couvert du canon. Le lieutenant sortit avec un autre homme tous deux bien armes, et Ils vindrent pour nous reconnoistre, apres avoir seu quj j'estois, le lieutenant me felicita sur mon arrivé et me demanda des nouvelles. Jè luy dis que Javois trouvé quoy que avec beaucoup de danger, ce que j'estois allé chercher et que je retournes vers eux pour les viziter, ayant pris dautres hommes, que ceux quj m'avoient accompagné la premiere fois, que lun de ceux quj estoiet avec moy, estoit capne du vaisseau nouvellement arrivé, et les autres quatre canadiens. Le lieutenant me respondit fièrement, quilz soient 40 diables silz veulent, nous avons basti un fort, et nous ne craignons plus rien. Il minvita pourtant d'aller dans son fort pour mj regaler, pourveu que je voulesse y entrer seul, ce que je refusé, en lui faisant cognoistre quil auroit peu parler moins fierement, estant allé la pour les voir de bonne amitié, et non pas pour leur faire la guerre. Je luy dis aussj que je voules mentretenir avec son capitaine, quj auroit asseurement moins de chaleur, et plus de retenue que Luy. jl envoya sur cela advertir le capne, lequel vint au devant de moy bien armé, et me dict en m'abordant que je ne debes pas prendre d'ombrage du fort quil avoit fait bastir, que cestoit sans consequence pour moy, et que jen serois tousjours le maistre, adjoutant quil ne me craignoit pas tant que les anglois de londres, et quil avoit fait bastir ce fort pour se deffendre contre les sauvages, et tous ceux quj voudroient lataquer. Je le remercié de ces honnestetes a mon Esgard et l'assuré que je nestois pas allé la, pour luy temoigner que jeusse la mcindre jalousie, de ce quil avoit fait bastir son fort, mais au contraire pour luy offrir 20 de mes hommes pour luy ayder a en bastir un, ayant a luy donner advis que ceux dont il apreheiroit sj fort l'arrivé estoient arrives luy offrant mon service pour le deffendre, et l'asseurant que sil suivoit mon conseil, je le garantirois de tout accident, estant bien Informe des ordres qu'avoient les nouveaux venus, et de leur estat, je luy dis encore qua lesgard du differant quj estoit entré nous pour la traite, jl estoit remis a la decizion de nos deux Royx, que par bonheur pour luy, son pere commandoit le vaisseau quj estoit arrivé, quil avoit amené un gouverneur pour la compagnie angloise, auquel je prétendois Empecher de prendre ce titre dans le pays ou j'estois estably pour la compagnie française, et que pour luy, je voulois le faire passer pour françois afin de le mettre a couvert de toute Insulte.

Après avoir dit tout cela au capne du fort, je l'obligé de faire venir tous ses gens auxquels je dis en sa presence, quil ne falloit point quilz sortissent du fort, nj quilz tirassent de canon, quilz narborassent point leur pavillon, quilz couvrirent le devant, et le derriere de leur vaisseau, et quilz ne permissent a aucun anglois nj francois d'aprocher de leur fort par eau ou par terre, et quilz tirassent sur ceux de mes gens quj se presenteroient, sans mes ordres. Le capne me promit de faire observer tout ce que je venois de dire, et il en donna lordre en ma presence a ses gens, en me priant de luy donner le plus tost que je pourrois deux de mes hommes, pour sauegardes, je luy apris la maladie de son pere capne du navire de la compagnie, dont il parut fort affligé, et me pria de luy donner les moyens quil peust le voir sans Inconvenient pour luy. Je luy en dis la consequence, et la difficulté. Cependant, comme javés mes raisons pour souhaiter que cette Entrevue du pere et du filz, se fist par mon moyen, Je l'asseuré que Je ferois mon possible pour luy donner cette satisfaction, et que j'esperois d'en venir a bout, sil vouloit suivre mes advis. Il s'accorda a faire tout ce que je luy proposois la dessus, et apres y

avoir resué, nous demeurâmes d'accord, qu'il viendrait avec moy déguisé en coureur de bois, et que je le ferois passer pour François.

Cela estant ainsi resolu j'envoyé le lendemain des la pointe du jour, mes gens a la chasse. Ilz retournerent a 10 heures, et apporterent 30, à 40, perdrix, que je fis mettre dans mon canot, avec un baril d'huile, et de la chandelle que j'avois promis au capne Guilliem père. Je laissé un de mes homme pour ostage dans le fort, et je membrqué avec le jeune guillein pour le mener voir son pere. Nous feusme obliges la marée estant basse de nous arrester a un mille du navire et de mettre tous pied a Terre pour marcher vers le vaisseau avec nos provisions. Je laissé un de mes hommes a garder le canot, avec ordre de se tenir a un large, et je poste en approchant du vaisseau deux de mes gens les plus vigoureux, entre la maison que le Sr Bridgar fesoit bastir, et le bord de l'eau, leur commandant de ne se point decouvrir, et de laissé passer le Gouverneur, quand il irait au vaisseau, mais quilz se saizissent de luy, silz le voient revenir sans que je fusse sortj du navire.

Après avoir pris ces précautions, j'allé avec un de mes hommes, et le Jeune Guilliem déguisé abord du vaisseau, ou nous montâmes encores sans difficulté. Je présenté au capne Guilliem les rafraichissemens que je luy avois promis, et quil mavoit demandé dont jl me fit bien des remerciemens, je fis ensuite entrer dans sa chambre mes deux hommes, dont l'un estoit son filz quil ne recogneut point, et je dis a loreille du capne Guilliem quil fit retirer deux de ses gens quj estoient aupres de luy, ayant un secret Important a luy communiquer, ce quayant faict je luy apris que le secret que javois a luy dire estoit larrivée de son filz que javois ammené avec moy. Men ayant prié avec de grandes Instances, et après luy avoir représenté l'Importance de garder le secret et de nen rien temoigner a cause des Inconveniens, quil y avoit a craindre pour eux deux, je fis avancer le filz, et le présenté a son pere quj leembrassa et luy temoignant beaucoup de tendresse, et de joye, jl luy dict pourtant quil l'expozait a un grand danger. Ils eurent ensemble quelque entretien après lequel, le pere me pria en menbrassant de sauver mon nouveau François. Je luy promis de faire mon devoir la dessus, et ladvertis a mesme temps, quil songeât a sauver son navire, et que rien ne serait capable, de me faire rompre avec luy que la traite qu'il pourroit faire avec les sauvages. jl me respondit que le navire estoit a la compagnie, qu'a lesgard de la traite je n'avois aucun subject de craindre de son costé, et que quand il nauroit pas un castor, jl ne sen mettroit pas en peine estant asseuré de ses gaices. Je l'advertis qu'il ne souffrit pas que son monde sescartat, sur tout quil nallast point vers le fort de son filz, ce quil me promit.

Pendant que nous estions dans cette conference, le gouverneur advertj de mon retour, vint au navire en toute diligence et me dict en arrivant quil falloit que mon fort feust plus pres de luy, quil navoit creu puisque j'estois revenu sj promptement. Je lui dis en riant que je volois, quand il estoit question de servir mes amis, et que sachant quil avoit des malades, et quilz manquoient de rafraichissemens, je n'avois pas voulu perdre le temps, pour luy en apporter, luy promettant que je luy en donnerois toutes les fois que nos chasseurs seroient heureux. Dans ce temps la, le jeune Guilliem déguisé pensa estre decouvert, par quelqu'un quj le regarda de trop pres, de quoy le pere et le filz parurent fort embarrassés. Je men formalisé, et fis cognoistre que je ne trouves pas bon qu'on examinast ainsj mes gens, on men fist excuse, et la marée étant montée je pris congé pour me retirer. Le gouverneur et le capitaine partagerent entre eux mes rafraichissemens, et ayant faict le signal a mes deux hommes de se retirer de leur embuscade, je sortis du navire, et nous alâmes tous ensemble ou nous avions laissé notre canot, nous nous y embarquâmes, et le jeune capne fut estonné de voir, qu'un petit bateau faict descorce darbre peut resister a tant de coup de glaces, que nous recumes en nous en retournant. Nous arrivâmes le lendemain au fort, et tres a propos pour nous, car sj nous eussions tardes tant soit peu plus longtemps, sur leau, nous aurions este surpris d'un foudre de vent de Nor' ouest, et d'un furieux orage de neige quj nous auroient Infailliblement faict perir. La tempeste continua deux jours, et nous empêcha de partir, pour retourner a nostre pretendu fort au hault de la Riviere, mais le temps estant venu au beau, je pris congé, le lieutenant vouloit venir avec nous pour nous accompagner jusqua notre habitation, mais je le destourné de ce dessein, ayant mes raisons, par ce que je voules cacher la route que nous devons tenir. Nous montâmes en partant du fort vers

le hault de l'Isle, mais le soir venu nous retournasmes sur nos pas, et nous nous trouvasmes le lendemain en vue de la mer, ou il falloit entrer pour passer la pointe, et gagner la riviere ou estoit notre habitation. Mais tout estoit tellement couvert de glaces quil ny avoit aucune apparence de passer, plus avant, Nous nous trouvasmes memes, fort engagés de tous coste, dans les glaces que nous ne pouvions nous en retirer ni avancer vers terre, pour débarquer. Il falloit cependant passer au travers de ses glaces ou perir. Nous demeurasmes en cet estat l'espace de quatre heures sans pouvoir avancer ni reculer et en tres grand danger de nos vies. Nos habitz estoient gelles sur nous, et nous ne nous remuions, qu'avec grande peine, mais enfin nous fismes tant defforts, que nous arrivasmes a terre notre canot estant tout brisé. Nous primes chacun notre bagage, et nos armes, et nous marchasmes le long du rivage tirant du costé de notre habitation, sans avoir rien trouve a manger pendant trois Jours, que des corbeaux et des oyseaux de proye qui se retirent les derniers de ce pays la. Il ny avoit point d'autre gibier le long de cette coste, qui estoit toute couverte de glaces, et de neiges. Nous arrivasmes Enfin vis a vis notre habitation, quj estoit de l'autre costé de la riviere sans esperance de la pouvoir passer, estant couverte de glaces, mais quatre de nos hommes risquerent de se mettre dans un batteau pour nous venir secourir. Ilz penserent perir par les coups de glace, nous feusmes aussj en grand danger, et nous passâmes cependant, nonobstant toutes ces difficultés du costé de notre habitation, ou nous eusmes sujet de rendre graces a Dieu de nous voir tous ensemble apres avoir esté deslivres de sj grands perilz.

Pendant toutes mes allées et venues mon beaufreere avoit mis notre habitation en bon ordre nous y estions en seureté, nayans rien a craindre du costé des sauvages qui estoient nos amis, et a lesgard de nos voisins leur desordre, et le peu de soin quilz avoient de sesclaircir de notre estat, nous mettoit a couvert de toute apprehension de leur part. Mais comme jl pouvoit arriver que le Gouverneur Bridgar auroit cognoissance que l'Interloper de la nouvelle angre estoit en la mesme riviere que luy, et quil descouvrirroit a la fin tout le mistere que je lui avois caché jusques la, que mesme il pourroit apprendre que nous navions pas les forces dont je m'estois vanté, je voulus continuer a me precautionner, et je creus que le meilleur moyen estoit de masseurer du navire de la nouvelle angre, en men rendant le maistre, parceque sj le Sr Bridgar meût prevenu en cela, jl eust esté trop fort, et je me voyes tout a fait hors destat de luy pouvoir resister, et de me soutenir. Mais la question estoit de trouver les moyens de reussir dans l'execution de ce dessein, ou je vois de grandes difficultés, mais jl faloit les vaincre ou succomber. Cest pour quoy je mattaché, tout entier a suivre cette entreprise, laissant a mon beau frere Le soin de notre habitation et de la traite. Voiant donc la Riviere tout a fait prise jenvoyé de deux en deux Jours pendant 15 Jours, mes gens au travers les bois pour apprendre en quel estat estoit le navire de la compagnie, on me rapporta a la fin quil estoit demeure eschoue sur la coste, le ruisseau ou il devoit yverner estant tout gellé, ce qui me fit juger quil devoit perir infailliblement.

Jenvoyé aussi au jeune capne Guilliem en l'Isle deux de mes hommes quil mavoit demandes pour lui servir de sauvegardes mais je fus adverty par mes gens quil vouloit jouer au fin avec moy, ayant contre ce quil mavoit promis de ne recevoir personne en son fort, que ceux qui auroient mes ordres envoyé son batteau pour prendre deux des matelotz du navire de la compagnie que le sieur Bridgar avoit envoyés a la decouverte du costé ou je lui avés dict que nous avions nos fortz, et pour voir aussj sils ne trouveroient point des débris de leur navire. Mais ces deux hommes ayant veu ceux du fort semouvoir pour l'ancer leur batteau a leau, ilz creurent quon alloit braquer du canon, contre eux comme je leur avois dict. Ils en prirent l'espouvente et senfuyrent. Estans retournez vers le Sr Bridgar ils rapporterent quil y avoit un fort, et un navire francois plus proche deux, que je ne leur avois dict, et sur cet avis, le d. Sr Bridgar envoya deux hommes pour passer du nord au sud, pour savoir sj estoit vraj que nous y eussions deux navires, outre celuj quj estoit a l'Isle, de quoi estant advertj par mes gens jenvoye par trois differens endroits pour tascher de prendre et me faire amener les deux hommes que le Sr Bridgar avait envoyes a cette decouverte, ayant pourtant ordonné a mes gens de ne leur faire aucun mal. Mes gens reussirent dans leur queste, car ils trouverent ces deux pauvres hommes a environ cinq lieues de nos maisons presque morts de froid, et nayans rien a manger, de sorte quilz neurent pas grand peine a les prendre,

nayans fait aucune resistance. Ilz me les amenerent à notre habitation, en les ayant bien traités, ilz ne temoignerent aucun chagrin destre entre mes mains. J'appris par eux les ordres que le Sr Bridgar leur avoit donnés pour cette découverte, ce qui mobligea de me tenir encores plus sur mes gardes et de prendre de nouvelles precautions pour empescher, que le gouverneur Bridgar ne recognut l'Interloper de la nouvelle angre. Jenvoyé dans ce temps la des rafraichissemens au d. Sr Bridgar quj estoit en grande necessite, et me le vouloit dissimuler. Il me remercia par ses lettres, et massera qu'il ne minteromproit point et qu'il ne permettroit plus a aucun de ses gens d'aprocher des fortz qu'il croyoit estre a nous; Jenvoyé aussi visiter le jeune Guilliem pour observer ses desmarches, et voir en quel estat il pouvoit estre pour men prevalloir. Les deux anglois que mes gens avoient amenés me donnerent ausj advis que le navire de la compagnie estoit pery avec le capne, le lieutenant, et quatre matelots, sen estant sauve 18 quj par bonheur estoient a terre. Cet advis mobligea daller vers le Sr Bridgar voir quelle contenance il tenoit. Je lui fis porter environ 100 perdrix, et lui donné ausj quelque poudre pour la chasse, en lui offrant mon service, en tout ce qu'il auroit besoin de moy. Je lui demandé des nouvelles du navire, il ne vouloit pas men advouer la perte et me dict qu'il estoit a quatre lieues plus bas. Je ne voulus pas le presser davantage la dessus et nous nous separasme civilement.

Jallé de la au fort de l'Isle pour voir aussi ce quj sj passoit et tacher de venir a bout du dessein que je m'estois proposé de prendre le navire, et le fort ayant encore decouvert par quelques lettres interceptees, que le jeune Guilliem me vouloit faire piece, et qu'il avoit resolu de me perdre. Estant arrivé au fort de l'Isle je dissimulé au jeune Guilliem, la mauvaise nouvelle de la perte de son pere, et du navire de la compagnie, lui disant seulement, que son pere estoit toujours malade, et qu'il navoit pas trouvé a propos de luy escrire de peur de le faire descouvrir. Je le disposé ensuite a venir voir notre habitation, ce qu'il me promit, et je men retourné sans avoir fait autre chose avec Lui ce jour la.

huit jours apres je retourné voir le Sr Bridgar auquel je dis qu'il ne prenoit pas asses de soing pour conserver ses gens, et les faire subsister que j'aves appris par deux de ses hommes quj estoient a mon fort, la perte du navire, et il en vouloit bien demeurer d'accord, je lui promis de l'assister, et de luy renvoyer ses deux hommes, Et ce qu'il me demanda, Je lui fis ausj offre d'une de nos barques avec les provisions necessaire pour le mener au printemps dans le fondz de la Baye, ce qu'il ne vouloit pas accepter Je l'asseuré que je lui rendres tous les services que je pourres, voulant bien en user ainsi honnestement avec luy pour lamitié que Jay tousjours conservé pour la nation, car a lessgard du Sr Bridgar je n'aves point sujet destre content de luy, ayant de bons advis, qu'il parloit mal de moy en mon absence, et qu'il avoit dict hautement a ses gens qu'il ruineroit ma traite, quand il devoit donner six haches pour castor aux sauvages, et autant des autres marchandises a proportion. J'ay l'attestation de ce fait entre les mains. Je demeuré a ce voiage deux jours avec le Sr Bridgar, voulant lors travailler sincerement pour lui donner secours, le voiant hors destat de me pouvoir nuire, et en men retournant a notre habitation je passé au fort du jeune Guilliem dans l'Isle, ou je voules faire mon coup, car il estoit temps.

quand je feus arrive au fort je dis au Jeune Guilliem que son pere estoit toujours indisposé et qu'il me remettoit tout entre Les mains, et sur ce que je lui dis de lestat de son pere, et de sa resolution, il me pressa fort de retourner, et de le mener avec moy deguisé, comme la premiere fois, pour le voir, mais je le detourné de ce dessein, et lui fis venir lenvie daller voir notre habitation, et en quel estat nous estions, je scaves qu'il avoit eu la pensé de Le faire a mon Inseu, cest pourquoy je voules satisfaire sa curiosité. layant donc disposé par mes raisons a faire ce voiage, nous partismes le lendemain de grand matin, Ensemble, il mena ausj son charpentier, et nous arrivasmes à notre habitation, Le Jeune Guilliem et son homme, estans fort fatigues.

Je ne voules point que le Jeune Guilliem vist les deux anglois que nous avions a notre habitation, je les fis cacher, et les disposé a partir le lendemain avec deux de mes Gens pour sen retourner au travers les bois a leur habitation, ayant promis au Sr Bridgar de luy renvoyer ces deux hommes, je leur donné aussi du tabac, des hardes et plusieurs autres choses que le Sr Bridgar navoit demandees et que je lui aves pro-

mises, mais quand il faleut partir le matin, un des deux anglois que je voules renvoyer se jeta a mes piedz, et me pria Instemment de ne le point renvoyer. je ne lui aurés pas accordé sans que mon beau frere men pria. Et que je consideré aussj que cestoit une descharg pour le Sr Bridgar, quj menquoit de vivres. Je laissé donc aller lautre anglois avec mes deux hommes, et leur ayant donné mes ordres pour partir, je fis sortir le Jeune Guilliem afin quil les vist, luj faisant entendre que je les envoyes a notre fort au hault de la riviere.

Je demeuré un mois en repos traitant bien Le Jeune Guilliem mon nouvel hoste, et avec toutes sortes de civillites dont il abusa en plusieurs rencontres, car sestant apparemment aperceu, que nous navions pas les forces que je luj aves dict, Il s'mancipa de parler de moy hors de ma presence en termes menaceans, me traitant de pirate, Et disant quil traiteroit malgré moy au printemps avec les sauvages, il eut encore la hardiesse de fraper un de mes hommes, Et je ne voules pas faire semblant de le scavoit, mais ayant eu l'Insolence un jour que nous discourions des privileges de la Nouvelle Angre, de parler contre le Respect deu au meilleur de tous les Roys, je le traité d'indigne chien de tenir de telz discours, et luj dis que pour moy quj aves eu l'honneur de manger du pain a son service, je prieres Dieu toute ma vie pour sa majesté, jl me repartit en me menaceant quil se n alloit retourner a son fort, et que quand il y seroit je noseres luj parler comme je faisais. Je ne pouves avoir de meilleure occasion pour commencer ce que Javes resolu de faire, je dis donc a ce Jeune brutal que je l'avés amené de son fort et que je ly conduirés moy mesmes quand il me plairoit, mais non pas quand il voudroit. jl dict encores plusieurs Impertinences quj mobligerent de le menacer que je le feres mettre en Lieu de seurté sil nestoit plus sage. jl me demanda sil estoit donc prisonnier, je lui dis que Jy adviseres, et que je voulés assseuer ma traite, puis quil mavoit menacé de mj Interrompre. Je me retiré ensuite pour Luy donner le temps de sinstruire avec Langlois, comme quoj son pere estoit perj avec le navire de la compagnie et du mauvais estat ou estoit le Sr Bridgar. Je laissé en leur compagnie un françois qui entendoit langlois sans quilz le sceussent. quand je feus sortj le Jeune Guilliem sollicita langlois de senfuir, et daller vers son maître et de lasseuer de sa part quil Luy livreroit six barilz de poudres et dautres provisions, sil vouloit entreprendre de le tirer dentre mes mains. Langlois ne respondit rien, mais jl ne madvertit pas de la proposition quj luj avait esté faite. Je lapris par mon françois quj avoit tout entendu, et je Jugé quil estoit temps dagir pour ma seureté.

Je Dissimulé le soir tout ce que je scavés de ce complot, mais allant me coucher je demandé a nos gens sj les fusees que nous mettions la nuit autour de notre fort pour nous garantir de laproche de ceux quj nous auroient voulu surprendre estoient placées. A ce mot de fusés le Jeune Guilliem quj ne scavoit ce que cestoit en prist Lespouvente, et vouloit senfuir, crojant quon avoit dessein de le faire perir. je le fis retenir et Le gueris de son apprehension, mais le lendemain je Luy fis un compliment auquel jl ne sattendoit pas, car je ladvertis que jalles prendre son fort, et son navire, jl me respondit fierement, que quand Jaures 100 hommes Je nen pourrés venir about, et que ses gens en auroient tué plus de 40 avant quilz feussent a la pallisade. Cette fierté ne metonna pas, estant bien seur que je viendrois a bout de mon dessein. Voicy comment je me pris pour lexeuter.

Javés conté que je devés avoir deux de mes hommes dans ce fort pour ostages, mais comme ilz avoient assez de liberté d'en sortir, un deux estoit retourné le soir a notre habitation sans mon ordre. Jen fus faché, mais je voules dissimuler mon ressentiment, ayant mon Entreprise en teste, pour laquelle je voules me servir plus tost de ruses, et dadresses, que de force ouverte. Voiant donc la fierté avec laquelle ce Jeune capne m'avoit répondu, en me disant que je ne pourres prendre son fort avec 100 hommes, je luj demandé combien jl en avoit dedans, jl me respondit neuf. Je le prié den choisir pareil nombre des miens, et ceux quil voudroit en me contant, luj disant que je ne voules pas un plus grand nombre de gens, pour luj rendre dans deux jours bon compte de son fort, et de son navire, ne voulant pas quil eust la honte destre temoing de ce que jalles faire. il me nomma effectivement ceux de mes hommes quil vouleut, et je n'en pris point dautres. Je luj permis de maccompagner Jusquau bord de leau, et je partis moj neuviesme pour cette expédition, avec un anglois du Sr Brigard pour temoins. Estans arrivés a une

demie lieue pres du fort Jy laissé langlois avec un francois, leur commandant de ne point partir quilz neussent mes ordres, jordonné en mesme temps a deux de mes hommes daller droit au fort, du costé du sud de l'Islet, et Jallai me poster avec mes cinq autres hommes a la pointe de la mesme Isle du costé du nord, pour descouvrir ce que feroient ceux que javes Envoyes vers le fort. Jls furent arrestes par trois anglois, armés quj Leur demanderent silz avoient des lettres de leur maistre, mes gens leur respondirent suivant mes Instructions quil venoit avec moi, que sestant trouvé fatigué nous estions demeures derriere, quilz avoient pris le devant pour aller chercher de leau-de-vie quilz soffrirent de porter, les anglois en vouleurent prendre la commission et mes deux hommes demurerent dans le fort, celui qui estoit en ostage, avoit ordre, de se saisir de la porte du corps de garde, un des nouveaux arrives de la porte de la maison, et le troisieme devoit entrer et sortir de temps en temps pour pouvoir en cas que le dessein fut descouvert Embarrasser la porte avec des busches pour Enuecher quelle ne fust fermée, et me donner lieu d'y entrer pour les secourir, mais jl ne feut pas besoing de precautions, car je feus entré dans le fort auparavant que ceux quj le devoient garder sen feussent aperceus. Le lieutenant feut surpris, de me voir, et me demanda ou estoit son maistre. l'heure estoit venue qu'il faloit sexpliquer et agir. je respondis donc au Lieutenant quil nestoit pas question de demander ou estoit son maistre, mais de me dire combien jl avoit d'hommes et de les faire appeler. Il satisfait a ce que je lui demandé, et mes gens estans rassembles, et entres dans Le fort, je dis a ceux quj y estoit le subject pour lequel Jy estois, que je pretendés estre la le maistre, et quil nestoit plus temps de raisonner. je leur commande de rapporter les clefs du fort, et toutes leurs armes, et de me declarer silz avoient des poudres dans leurs cofres, et la quantité voulant bien men rapporter a ce quilz me diroient, jlz ne firent aucune resistance. Ilz rapporterent leurs armes, et a l'égard des poudres ilz me dirent quilz nen avoient point. Je pris possession du fort au nom du Roy de France, et me fis conduire apres cela par le lieutenant au navire pour en prendre aussj possession au mesme nom. je le fis sans que personne y resistat, et pendant que je faisais toutes ces choses les gens du Jeune Guilliem temoignerent plus de Joie. que de tristesse murmurant contre lui pour les mauvais traitemens quilz en avoient receus ; Et de ce quil avoit tué son marchand, mais un Escossois de l'esquipage du Jeune Guilliem voulant faire le zelé, se sauva, Et coureut vers la maison du Sr Bridgar pour lui donner avis, de ce qui se passoit. Jenvoyé deux de mes hommes les plus Legers pour courir apres lui ; mais jlz ne peurent le joindre estant partj quatre heures devant eux, et jl arriva a l'habitation du Sr Bridgar, lequel sur l'avis de l'escossois resolut de me venir surprendre.

Javes cependant envoyé deux de mes hommes advertir mon frere, de ce quj sestoit passé, et que l'escossois sestant sauvé, Japrehendes quil ne mattirast quelque affaire du costé du Sr Bridgar et que je ne me trouvasse Embarrassé sil ne menvoyoit quatre hommes de secours, ayant plus danglois a garder que Je naves de françois, que je ne feus pas trompé en ce que javes preveu. Sur le minuict un de nos chiens, donna lalarme a notre Sentinelle quj madvertit quelle entendoit du bruit a bord du vaisseau. je fis prendre les armes a mes Gens, et enfermer les anglois dans les cabanes, soubz la garde de deux hommes, et je sortis moj cinquieme pour aller au vaisseau. Jy trouvé des Gens armes ausquelz je fis dabord commendement de mettre bas les armes, et de se rendre. Il y en eut quatre quj se rendirent, et quelques autres quj se sauverent a la faveur de la nuit Mes gens vouloient tirer, mais je les en Empesché, de quoj jlz murmurerent contre moi, je mené les prisonniers dans le fort, et les Interrogé lun apres lautre. Je reconnus quilz estoient des gens du Sr Bridgar, et quil avoit esté de la partie, mais quil estoit demeuré a demie Lieue pour attendre le succes de l'entreprise, le dernier des prisonniers que jinterroge feust L'escossois quj sen estoit fuy, quand je pris Le fort, et comme je scaves quil estoit seul la cause que le Sr Bridgar sestoit engagé a cete entreprise, je vouleus men venger en lui faisant peur, et je le fis attacher a un poteau et lui dis que je voules le faire pendre le lendemain. Je fis cependant fort bien traiter les autres prisonniers ses camarades, et comme mon Intention nestoit pas de faire dautre mal que la peur a l'Escossois, je lui fis conseiller quil priast le lieutenant du fort de me demander sa vie, ce quil fist, et jl neust pas de peyne a lobtenir, estant pourtant lui mesme fort consterné et ne sachant ce que je voules faire de lui.

Les 4 hommes que javes demandé a mon beau frere arriverent dans ces Entrefaites, et me trouvant assez fort par ces secours pour resister a tout ce que le Sr Bridgar auroit

voulu entreprendre contre moy, je luy escrivas et luy demandé par ma Lettre sil avouoit l'action de ses gens, que je tenes prisonnier, quj avoient rompu Les deux portes, et la soute du navire pour en enlever les poudres. jl me fit une response fort ambigue declamant contre moy, que je ne luy avés pas esté sincère, luy ayant dissimulé ce mistere, Il me manda au-sj qu'ayant de bonnes Instructions, pour prendre tous les vaisseaux quj venoient dans ces lieux pour la traite jl se seroit joint avec moy pour prendre celluj la, mais puisque la partie mestoit tombée entre les mains, jl en esperoit de moy par faveur quelque plume, cest le terme de sa lettre. Je renvoyé ses trois hommes avec du tabac, et quelques vivres et je retins leurs armes en leur commandant de dire de ma part au d. Sr Bridgar, que sj Javois esté advertj, quil eust voulu venir luy mesme a cette Expedition, Jayes pris mes mesures pour Le recevoir avant quil eust eu le temps de se retirer, mais que je lavois appris trop tard, et quau premier jour je l'irois viziter, pour scavoir quelle estoit son Intention, sur nostre maniere de vivre et que puisquil vouloit Ignorer en quelle qualité jestes en ce pays la, jyres luy apprendre.

Je descouvris avant le despart des gens que Je renvoyes au Sr Bridgar que quelques anglois avoient caché de la poudre hors le fort. Je les Interrogé tous, pas un ne vouleut Lavouer, mais enfin Je leur fis confesser, et on en trouva cinq ou six livres quilz avoient Caché. Je travaillé apres cela a mettre le fort en seureté. Jenvoyé a mon frere 4 des anglois du fort, et je me disposé a descendre pour aller voir ce que faisoit le Sr Bridgar. Je me rendis a sa maison et jy entré avant quil feust advertj de mon arrivé. Il en parut fort surpris, mais je luy parlé dune maniere a luy faire cognoistre que je n'aves aucun dessein de luy nuire et je luy dis ensuite que son procedé en ce quil venoit de faire luy ayant rendu tous les françois pour ennemis, je me trouves fort embarrassé comment je pourres lassister. je luy representé, quil eust mieux fait de prendre Le parti de la douceur, en lestat ou jl estoit, et je luy dis que puisquil ne me tenoit pas sa parole, je scaves comment je debes agir avec luy mon Intention nestoit pas pourtant alors de rien faire au Sr Bridgar. Je voules seulement l'Intimider pour obliger de vivres honnestement avec moy, en le secourant de temps en temps de ce quil auroit besoin. Je voules surtout le mettre hors destat de songer a la traite et les reduire a la necessité de se retirer au printemps.

Voiant donc que le Sr Bridgar parroissoit es'onné de me voir accompagne de 12 hommes, et en estat de luy pouvoir faire piece, sj Jen avois eu le dessein, je voules le rassurer en renvoyant six de mes hommes a mon beau frere, et n'en gardé que six avec moy, dont jen envoyé quatre a la chasse pour tascher d'aporter quelques provisions au Sr Bridgar, je receus dans ce temps la, une lettre de mon frere qui me blâmoit de la maniere dont jagissois avec des gens qui sestoient mis en estat de me surprendre deux jours devant, me mandant que sj je continues jl alloit tout abandonner, que je feres mieux les Desarmer pour notre seureté, et surtout que je ne me chargeasse daucun deux cestoit aussj le sentiment des autres françois quj estoient tous Irrites contre le Sr Bridgar. Ne voulant donc pas m'attirer la haine de mes gens, au lieu de quatre anglois que Javois promis au Sr Bridgar de prendre avec moy, pour quil peut mieux faire vivre les autres, je nen pris que deux dont jen mit un au fort de l'Isle, et mené lautre a notre habitation. Je promis au Sr Bridgar avant me separer de luy quil ne manqueroit point de poudre, nj de toutes les autres choses quj seroient en mon pouvoir, et luy ayant demandé combien jl avoit de fusil de reste, et sceu de luy quil en avoit dix, dont jl y en avoit huit de rompus, je pris ses huit fusilz rompus et luy laisse le mien en bon estat, luy promettant de faire accommoder Les siens. jl m'ofrit un petit pistollet, en me disant quil voyoit bien que je voules desarmer. Je luy respondis que ce nestoit pas le desarmer de luy oster de meschantes armes pour luy en donner des bonnes. Je luy offris mes pistolletz quil ne vouleut pas accepter. Je le laissé en cet estat, et men alé a notre habitation rendre compte a mon beau frere de ce que Javes fait.

Je partis quelques jours apres pour aller au fort de l'Isle voir sj tout y estoit en bon estat, et apres avoir pourveu a toutes choses je retourné a notre poste amenant avec moy le lieutenant du fort de l'Isle, auquel je donné ma chambre, et toute Liberté le croyant plus sage que son capne, quon avoit esté obligé de resserrer en mon absence. jl me remercia de mon honnesteté, et m'ayant prie quil se retirast avec son capne je luy permis.

Jeus cependant advis par un de nos gens que javes laissé a la garde du fort de l'Isle, que le Sr Bridgar y estoit allé contre la parole quil m'avoit donné accompagné de deux de ses hommes, et que nos gens leur ayant permis l'entree dans le fort, Ils avoient retenu le Sr Bridgar, et renvoyé ses deux hommes, apres leur avoir donné du pain et de leau de vie, cet homme me rapporta aussj que le Sr Bridgar temoignoit estre au desespoir de se voir arresté, et quil faisoit le furieux. Cet advis mobligea de partir pour aller a ce Fort, prevenir les surprises quon nous pourroit faire. y estant arrivé, je trouve le Sr Bridgar en pitoyable estat ayant beu au dela de la raison. Celuj quj commandoit dans le fort avoit eu beaucoup de paine dempecher quil ne maltraitast langlois quj avoit voulu demeurer avec nous. jl dict en ma presence mille choses contre moj me menacant de me tuer, sj je ne luj faisois raison, mais apres avoir longtems souffert, je feus obligé de le prier de se taire, et voulant scavoir quel pouvoit estre son dessein, je luj demende sj quelques vns de ses gens devoient venir, parce que javes veu des fumées en traversant la riviére. jl me respondit que'ouy, et quil me feroit voir bien tost ce quil scavoit faire attendant 14 hommes quj devoient venir, outre Les deux que mes gens avoient renvoyes. Je luj repondis que je scavés bien quil navoit pas tant de monde ayant laissé mourir plusieurs de ses gens de misere dont jl devoit rendre compte, et que dailleurs je nestois pas espouvante de ses menaces. Personne ne pareut cependant, et le Lendemain je disposé honnestement le Sr Bridgar a venir avec moj a notre habittation, a quoj jl ne peut s'opposer. Je laisseuré que moj nj aucun de mes gens nirions ches lui en son absence, et que quand je laures regalé ches moy huit ou 15 jours, jl pourroit sen retourner chez luj en toute liberté.

Le Sr Bridgar demeura 15 jours a nostre habittation sans sj trop ennuyer, et jl paroissoit a son visage quil nj avoit pas esté maltraité, mais ne pouvant pas luj tenir toujours compagnie, le Soin de nos affaires m'appelant au dehors, je le laissé avec mon beau frere pour men aller au fort de l'Isle, voir ce quj sj passoit, et je dis en partant au Sr Bridgar qu'il pouvoit, s'il vouloit se preparer a partir le lendemain, pour aller a son habittation, remedier a quelque desordre que ses Gens y avoient faict pour avoir des vivres, et je luj promis que je le rencontreres en chemin pour y aller avec luj.

Après avoir faict mes affaires au fort de l'Isle jen partis de bonne heure pour arriver a l'habittation du Sr Bridgar avant luj, afin de lempecher qu'il ne maltraitast ses gens. Le mauvais temps mobligea d'entree dans La maison sans lattendre. sj tost que jy fus entrer ses hommes se jetterent a mes piedz, et me prierent d'avoit pitié deux. je Les blasné de ce quilz avoient faict, et les exhorté a estre a ladvenir plus obeissans à leur maistre, Leur Promettant que je le prierois de leur pardonner, et quau printemps je donnerois passage a ceux qui voudroient passer par france. Le Sr Bridgar arriva peu de temps apres moy, je luj fis excuse de ce que j'estois entré dans sa maison avant luy, laisseurant que j'estois toujours dans les sentimens de le servir, et de le secourir comme jl sen apercevroit quand Il voudroit avoir recours a moy pour de La poudre, et toutes les choses dont jl pourroit avoir besoing, ce que je nay pas manqué de faire toutes les fois que Jen aj esté sollicité, ou que j'ay reconnu que le Sr Bridgar estoit dans le besoin.

Je partis de l'habittation du Sr Bridgar pour retourner a la nostre, et je passé au fort de l'Isle, ou je mis un autre françois pour commander en la place de celluy que Jy avois laissé, voulant le faire travailler a nos barques, parce que Le printemps saprochoit. Les anglois du fort de l'Isle me firent des plaintes d'un de ceux du Sr Bridgar que Jy aves amené pour vivre avec eux, je fus obligé de Le renvoyer pour les satisfaire mais je nosé lenvoyer a notre habittation, nos françois sj opposant parce que nous en avions desja trois.

Arrivant à notre habittation J'appris que Le capne anglois mal traitoist fort celluy de ses gens que je retenes avec luj et quj Estoit son charpentier, je fûs moy mesme temoing, sans quil me vist, de ses emportemens contre le pauvre homme jen Blasmé le capne, et je renvoyé au fort de l'Isle le charpentier, pour avoir soing du vaisseau, et le tenir en bon estat.

Mon neveu arriva dans ce temps là avec Les françois qui estoient avec luy pour appeler les sauvages, et deux jours apres jl en arriva plusieurs quj nous aporтерent des vivres. jlz furent surpris de voir les anglois que nous avions dans notre maison, et jlz nous firent offre de 200 castortz pour leur permettre daller destruire les autres, mais je

leur témoigné que j'estois fort esloigné dy consentir leur defendant au contraire de leur faire aucun mal. Et le Sr Bridgar estant arrivé dans le mesme temps a notre habitation avec un de ses gens, je l'advertis, quil ne devoit plus sexposer, sans avoir quelqu'un des miens avec luy. Et je le prié que pendant qu'il seroit ches moy jl ne parlast point aux sauvages. jl le fict pourtant et je ne peus mempescher de luy en temoigner mon ressentiment, ce quj luy fit precipiter son despart. Je l'accompagné avec sept ou 8 de mes gens de crainte que les sauvages quj estoient partis le jour precedent ne luy fissent quelque Insulte. je retourné Le lendemain ayant appris qu'une troupe de sauvages nos anciens alliés devoit arriver et je les trouvé effectivement arrives dans le dessein de faire la guerre aux anglois, a la persuasion des sauvages que Javés veu l'automne precedente, et avec Lesquelz j'aves renouvelé alliance.

Je remercié les sauvages de la bonne volonte quilz nous témoignoient en voulant faire la guerre à nos ennemis, mais je leur fis cognoistre en mesme temps que je n'avois pas dessein de leur faire du mal, et que les ayant mis hors destat de men faire j'estois content, qu'ainsj, silz m'obligeroient de ne leur rien dire, m'ayant promis quilz sen Iroient au printemps, mais que silz retournoient, je leur permettrois de les destruire. Les sauvages me firent beaucoup de plaintes des anglois du fondz de la baye, que je ne veux point rapporter icy, ne voulant parler que de ce quj me regarde, mais je ne dois pas taire qu'entre les raisons quilz malleguerent pour mobliger a consantir quilz fissent la guerre aux anglois, ilz me dirent cecy, tu nous a fait faire des presens pour faire devenir tes ennemis les notres, et les notres les tiens, nous ne voulons pas estre menteurs. cest une marque du fondz quon peut faire sur l'amitié de ces peuples quand ilz lont une fois promise. Je leur respondis aussj que je les aimes comme mes freres les francois, et que jen useres mieux avec eux que les anglois du fondz de la baye, et que sj quelq'un des miens leur faisoit le moindre tort je le tuerais moj mesmes, adjoutant que j'estois fasché de nestre pas mieux fournj de marchandises, pour leur pouvoir donner plus de marques de mon Amitié, que j'estois venu ce voiage au despourveu parceque je doutois sj je les rencontreres, mais que je leur promets de revenir vers eux plus riche, et mieux furny de tout ce quj leur seroit necessaire, et en estat de les aider a destruire leurs Ennemis. Je les renvoyé aussj fort satisfaitz de moy Les anglois estans surpris de voir avec quelle liberté et familiarité je vives avec ces sauvages.

Cecy se passa au commencement davril de l'année 1683 quj estoit tres beau. Je fis preparer mon neveu a partir avec trois autres pour aller porter de la viande et de leau de vie a nos francois, et aux anglois du fort de l'Isle, les glaces commencent a devenir dangereuses et je prevoies quil nj avoit plus daparence de se pouvoir risquer a passer pardessus, apres ce voiage, cest pourquoy je dis a mon neveu quil feroit bien, daller de la vers les sauvages, a quj jl avoit promis de donner avis de l'Etat, ou nous serions, et pour leur apprendre aussj comme quoy nous estions venus about de nos Ennemis.

Après le depart de mon neveu pour ce voiage, jl nous arriva la nuit du 22 au 23 avril un accident auquel nous pensions le moins, car ayans halé nos barques dans un petit ruisseau, le plus avant que nous avions peu dans le bois, et ou nous avions Eu beaucoup de peyne de les faire entrer deschargees, nous les croyions fort en seureté, a labry dun coteau de dix brasses de hauteur ou nos maisons estoient a une Esgale distence du bord de la Rivière. Cependant sur les dix heures de nuit, un bruit affreux nous reveilla tous, et notre Sentinelle vint nous advertir que cestoit un desbaclement des glaces, et que leau enfloit d'une force Extraordinaire. Nous courusmes au bord de L'eau, nous vismes ce que la sentinelle nous avoit dict, et en peu de temps des glaces de six a huit piedz d'epaisseur feurent portees par les Eaux Jusque sur notre coteau, mais le pis feut que Les glaces ayant bouché l'entré de la Riviere elles sarresterent sur les bature et refoulerent avec une rapidité surprenante et entrerent avec tant dimpetuosité dans tous les ruisseaux quj se desgorgeoient dans la Riviere, quil estoit Impossible que nos barques peussent resister. elles furent aussj Brisees en pieces, et jl ne resta rien que le fond quj estoit enfoncé dans les glaces ou dans la vase. Et sj cela eust continué deux heures davantage nous aurions esté obliges de monter sur des arbres pour sauver nos vies, mais par bonheur le desbordement cessa, la riviere sestant desbouché par lescoulement des glaces, nous aperceusmes trois jours apres que les Eaux feurent baissées le desordre ou estoient nos barques, et le bonheur que nous avions eu de faire un sj grand voiage au travers les glaces sur ces mes-

chans bastimens, car lune quj estoit la mienne estoit toute pourrie, et celle de mon beau frere point chevillé. Cet accident nous mist dans une grande consternation aprehendans quil en feust autant arrivé au navire de la nouvelle ang^{re} les sauvages nous ayant dict que La Riviere estoit plus dangereuse que la notre et quilz ne croioient pas que le vaisseau eust peu se sauver dans lendroit ou jl estoit. mais le Sr Bridgar mayant sy devans faict recit dun pareil accident quy estoit arrivé dans la Riviere de Kechchewanau fondz de la Baye, et qu'un vaisseau avoit été sauvé par le soing qu'on avoit pris de faire couper les Glaces tout autour, Javes pris la mesme precaution, et donné ordre quon coupast les glaces autour de ce vaisseau, jusques soulz la quille. Cest une obligation que jay au dt Sr Bridgar de mavoit donne cet advis, car il sauva le vaisseau, il feut seulement pousse par leffort des glaces a la coste ou il demeura eschoué avec peu de domage.

Pendant que les eaux diminuoient nous tinsmes conseil entre nous pour Resoudre sur quel fondz de nos deux barques nous en pourrions bastir une et jl feut enfin resolu que ce seroit sur la miene, a quoj nous travaillames jour et nuit sans relache, destinant cette barque pour le passage des anglois dans le fondz de La Baye ainsy que je laves offert au Sr Bridgar, je descendis deux ou trois fois a l'embouchure de la Riviere pour voir qu'avoit faict Le desbordement des Eaux, et les glaces, et voir sj je pourres passer la pointe pour aller dans lautre riviere ou estoit le Sr Bridgar et le navire anglois au fort de l'isle car jl estoit impossible dy aller au travers Les bois qui estoient tous couvertz d'eau. Je risqués à la fin de passer et je doublé heureusement la pointe dans un canot d'Escorce, quoique parmj les glaces, quj nous obligerent en plusieurs endroits de porter notre canot par dessus. Etant entré dans la Riviere, je costoyé du coste du sud et Jarrivé au fort de l'Isle apres avoir couru bier. des dangers. Je trouvé comme je viens de le dire le navire eschoué sur la costé en asses mauvais estat, mais facile a remedier, ayant seulement le derriere brisé, je donné les ordres pour le faire reparer, et Jencouragé les anglois dy travailler ce quilz firent, et avec plus de courage que les françois.

Ayant donné ces ordres je pris le petit batteau du vaisseau pour descendre a l habitation du sieur Bridgar, et voir en quel estat, jl estoit. Je trouve quil avoit perdu quatre de ses hommes quj estoient morts de misere, outre deux quj sestoient empoisonnes quelque temps devant, pour avoir beu Inconsiderement d'une liqueur quilz avoient prise dans le coffre du chirurgien sans scavoir ce que cestoit, un autre des hommes du d. Sr Bridgar avoit eu le bras cassé dun coup de fusil estant a la chasse, voiant dans ce desordre je me fis passer en dilligence au costé du sud de la Riviere pour aller a nos maisons, dou je promis au Sr Bridgar que je luy enverres son chirurgien anglois quj estoit avec nous, de leau de vie, du vinaigre, et du Linge et des provisions autant que la necessité ou nous estions Lors me le pourroit permettre, estant arrivé a terre je renvoyé le batteau au fort de l'Isle, avec ordre de dire a mes deux hommes que Jy aves laissé, de ramener mon canot et de sen servir pour aller a la chasse. en revenant je men allé par terre avec un des anglois du Sr Bridgar, que je menes avec moy afin de luy renvoyer avec le secours de rafraichissemens, que je luy aves promis, quoj quil ne men temoignast guierres de recognoissece continuant toujours ses menaces, et se vantant quil attendoit des navires quj Luy devoient arriver de bonne heure, avec lesquels il pretendoit nous prendre tous. cela ne mepouvanta pas, et je continué d'aller toujours mon chemin ne voiant plus le Sr Bridgar en estat de me pouvoir nuire, mais comme jl estoit Impossible que pendant quil seroit sur les lieux, jl me donnast de Lembarras, je disposé mes affaires pour pouvoir partir avec ce que nous avons de pelleterie et renvoyé le Sr Bridgar apres avoir assureé notre traite.

Je fis plusieurs voiges au fort de l'Isle pour faire reparer le vaisseau, et Jallé aussj diverses fois a l habitation du Sr Bridgar pour luy faire porter des Rafrachissemens et lassiver de tout ce quj estoit en mon pouvoir tant luy que ses gens. Ilz peuvent en rendre temoignage, et que sans moy jlz auroient fort mal passé leur temps. Je courus plusieurs fois risque de perir en faisant ces voiges, car jl y avoit toujours des glaces, et le passage a lembouchure de la Riviere ou nous estions pour doubler la pointe, et entrer dans celle ou estoient le Sr Bridgar, et le navire, de la nouvellé ang^{re}, est toujours tres dangereux. Je nestendraj point lcy ma Relation sur le recit des dangers auxquelz je mexposé, nj de toutes les fatigues que Jeus, dans ces allés, et venues pour nous

preparer a partir quand la mer seroit ouverte, mais je ne dois pas oublier quentre les honnestetes que Javais faites au Sr Bridgar je luy aves donné de quoj faire radouber sa chaloupe quj estoit toute en desordre, des cordages et tout ce quj estoit necessaire pour quil sen peust servir. Mais jl en abusa, car contre la parole quil mavait donné de naller point au fort de l'Isle jl entreprist dj aller, dans sa chaloupe avec son monde, et estant approché du fort a la partie du fusilz soubz pretexte de demander de la poudre, le commandant ne voulant pas permettre quil aprochast plus pres et lobligea de mouiller au large. Jl envoya son batteau pour chercher le Sr Bridgar quj entra seul dans le fort quelque Instance quil eust faite qu'un de ses gens ly accompagnast. On fit dire aux autres quils allassent du coste du nord de la Riviere a terre et de sj cabanner, et on leur Envoya des vivres. Le Sr Bridgar ayant passé la nuit dans le fort se retira le lendemain. Javes veu le jour precedent, la chaloupe allant a plaines voiles vers, Le fort ou jalles aussj moy mesmes par terre, avec un anglois, en quj javes beaucoup de confiance, nayant aucun autres de mes gens j'eus du soupcon que le Sr Bridgar ne vouleust entreprendre quelque coup de surprise, mais je masseures sur le bon ordre que Javes mis, pour la prevenir. cependant Japrehendé fort que mon soubçon ne fust veritable, quand je feus arrivé pres du fort en voiant venir a moy le batteau pour me prendre sans le commandant meust faict les signaux, dont nous estions convenus. Cela membarrassa extremement, et je me mis en Estat d'un homme quj estoit effectivement dans la deffiance. Un de nos françois quj conduisoit le batteau ou il y avoit quatre anglois sen aperceut, et jl me rassura en me criant que tout alloit bien, et me faisant le signal. Je le blasmé fort, et le commandant, de mavoir ainsj mis en peine pour avoir manqué a faire les signaux. Japris en arrivant au fort que le Sr Bridgar y estoit alle, et ce que je viens de dire de la maniere dont jl feut receu, on me dict encore, quil seostoit entretenu en secret avec le charpentier du navire de La nouvelle angre que javes engagé auparavant de bonne amitié de prendre partj avec luj et de le servir, que cet Entretien avoit obligé le Gouverneur doobserver de pres le d. Sr Bridgar et de se tenir sur ses gardes. Lescossois luy ayant dict, dailleurs quil nestoit pas allé là a bonne Intention, de sorte que le commandant du fort le renvoya le matin, apres luj avoir faict donner des poids, du Lard, et de la poudre.

Je donné mes ordres au fort et jen partis pour aller trouver le Sr Bridgar estant arrivé ches luj, je luj fis reproche de ce quil avoit manqué a ce quil mavoit promis, et je luj desclaré quil ny auroit plus de cartier sil y retournoit davantage, et que cependant jl fist son compte quil partiroist pour sen aller dans le fond de la Baye, aussj tost que les glaces le pourroient permettre dans la barque quj nous restoit, en estant ainsj convenu avec nos françois, Lasseurant quil auroit de moy tout ce quj luy seroit necessaire pour ce voiage. jl parut consterné du compliment que je luj fis, et il me repondit en propres termes quil ny avoit qu'une de ces trois choses quj peut obliger a abandonner la place, lordre de ses maistres, la force, ou la faim. Il me pria ensuite, que sj le cap^{ne} des sauvages de la riviere de neu saverne venoit, jl le peust voir par mon moyen, ce que je luj promis.

Après avoir ainsj disposé le d. Sr Bridgar a se preparer au despart, je continué de lassister, et ses gens de tous ce que je pouves pour leur Subsistance a travailler pour nous mettre en estat de partir, Je laissé le Sr Bridgar a sa maison, et je men allé aux notres ou apres avoir conferé avec mon beau frere, nous resoleusmes ensemble qui falloit brusler Le fort de lisle, et nous asseurer du d. Sr Bridgar pour retirer nos Gens aupres de nous, et nous descharger de la garde de ce fort, et de lembarras destre tousjours a prendre des précautions, pour nous Garantir des surprises du costé du d. Sr Bridgar, les Gens de nos deux Esquipages firent en ce temps la une cabale entre eux pour soposer au dessein, que nous avions de donner ma barque aux anglois pour leur passage, jl faleut ceder dabord par politique, sachant bien qu'avec le temps, nous viendriens a bout des mutins. cestoit le maistre de ma barque quj avoit suscité la mutinerie, la principallè raison quj mobligea de faire semblant de ceder feust que je ne voules pas que nos divisions vinsent a la cognoissance des anglois, quj auroient peu sen prevalloir, nous en avions quatre parmj nous a quj Javes donné la liberté sur leur parole. Mais pour nous asseurer de ceux de la nouvelle angre, nous avions faict bastir une loge dans une Isle vis a vis notre maison, ou jlz estoient separez de nous, nous les envoyions viziter de

temps en temps, pour observer se quilz faisoient. nous leur avions laissé un fuzil pour se divertir ; mais un jour ayant voulu se mettre en estat de faire Insulte à mon neveu on leur osta leur d. fuzil.

Estant allé ensuite au fort de l'Isle jenvoyé un batteau au Sr Bridgar, luj mandant que le cap^{ne} sauvage, quil mavoit prié de luj faire voir estoit arrivée, et quil pouvoit venir avec un de ses hommes, ce quil fist, et sj tost quil feut arrivé je luj fis entendre que pour nous assurer notre traité j'estois obligé de masseurer de luj, que je le mettrois Entre les mains de mon neveu, auquel j'aves commandé d'avoit grand soing de luj, et de luj faire toutes sortes de civilites, Luj donnant advis qu'apres que Jaures faict Embarquer, dans le vaisseau tout ce quj estoit dans le fort, je descendres pour le faire brusler. je luj dis quil pouvoit envoyer avec moy son homme en sa maison porter les ordres quil luj plairoit, et Je mj en alle le jour mesmes, je desclaré aux gens du Sr Bridgar que ne pouvant plus les assister sinon de poudre, et estant sur le point de partir pour men retourner en canada, jl falloit que ceux quj voudroient demeurer se desclarassent, offrant le passage a ceux quj voudroient l'accepter, je leur demandé Leurs noms quilz me donnerent tous a la reserve de deux. je leur recommandé d'avoit soin de tout ce quj estoit dans La maizon et Jy Laissé un francois pour y avoir loeil et aller a la chasse, Les gens du Sr Bridgar ni estans pas Exerces.

Après ces ordres donnez je partis de la maizon du Sr Bridgar, et me fis passer du costé du sud ou je trouvé deux de nos francois quj estoient a la chasse. Je les Renvoyé avec le gibier quilz avoient au fort de lisle ou ilz estoient necessaires pour ayder aux autres a faire descendre le navire et venir mouiller vis a vis de la maison du Sr Bridgar pour y faire embarquer ses effetz ce quj fust Executé. Je viens a lautre riviere par terré et je trouvé a lembouschure, des sauvages quj mj attendoient avec Impatience afin de regler comme nous ferions Ensemble nostre traite.

Ilz avoient voulu obliger mon beau frere de leur traiter les marchandises sur le mesme pied que faisoient les anglois au fondz de la baye, et jlz esperoient mesmes plus de faveur de moy, mais ceust esté le moyen de ruiner nostre traite, cest pourquoj je me resolus de tenir ferme en cette occasion, parce que, ce que nous resoudrions lors avec les sauvages pour notre commerce Devoit estre une regle pour ladvenir. Les sauvages sestans donc assembles sj tost apres mon arrivée, et ayans Estalé en ma présence leurs presens de queées de castorz ; de langues de caribou boucanées de vessies, de Graisses Dours d'origneaux, et cerfz, un des sauvages prit la parolsle, et sadressant a mon beau frere et a moy, nous parla ainsj : Hommes quj pretendes nous donner la vie vous vouldes nous faire mourir, vous scaves ce que vault Le castor, et les peines que nous avons a le prendre, vous vous dites nos freres, et vous ne vouldes pas nous donner ce que ceux quj ne le sont pas nous donnent acceptes nos presens, ou nous ne viendrons plus vous rendre visite, et nous Irons vers les autres.

Je demeuré quelque temps sans rien dire au compliment de ce sauvage ce quj obligea un des siens de me presser de respondre et comme cestoit un coup de partie pour nous, et quil falloit temoigner de la fermetté, je dis au sauvage quj me pressoit de parler, a quj veus tu que je responde, j'ai ouy un chien abayer, quand un homme parlera, jl verra que je me scay defiaandre, que nous aymons nos freres et que nous meritons destre aimez, estant venus icy pour vous sauver la vie, disant cela je me levé tirant mon poignard, je pris par les cheveux le chef de ses sauvages, qui mavoit adopté pour son filz, et je lui demandé quj es tu, jl me respondit ton pere, et bien luj dis-je, sj tu es mon pere, sj tu m'aime, et sj tu es le chef parle pour moy, tu es le maistre de mes marchandises. ce chien quj vient de parler, que vient jl faire icy quil sen aille vers ses freres, les anglois au fondz de la Baye, mais je me trompe, jl na pas Loin a aller pouvant les voir dans l'Isle voulant luj faire entendre que je mestois randu Le maistre des anglois, je scay dis je en continuant de parler a mon pere sauvage ce que cest que des bois, dabandonner sa femme, de courir risque de mourir de faim, ou destre tué par ses ennemis, vous evites tous ces malheurs en venant vers nous, ainsj je vois bien quil vous est plus avantageux de traiter avec nous, quavec les autres, mais je veux pourtant prendre pitié de ce malheureux et quil vive encores, quoiqu'il veuille aller vers nos ennemis, je me fis apporter une lame despée, et je dis en la presentant a l'harangueux tiens va ten vers tes freres les anglois dis leur

mon nom et que je veux les aller prendre. Il falloit que je parlasse ainsi, dans cette rencontre, ou nostre traite estoit perdue, car quand on a une fois ceddé aux sauvages Jamais jlz ne reviennent.

Ayant dict tout ce que voules dire au sauvage je voules me retirer avec mon beau frere, mais nous feusmes arrestes tous deux par Le chef quj nous encouragea, en nous disant que nous estions des hommes, que nous ne contraignions personne, que chacun avoit sa liberté, et que luj et sa nation vouloient demeurer unis avec nous, qu'il vouloit aller Invitter les nations a nous venir voir, comme jl lavoit desja fait par les presens, que nous luj avions envoyes, nous priant daccepter les siens, et de traiter a notre fantaizie, sur cela le sauvage Harangueur a quj je venois de donner Lespée, et quj estoit Indigné dict qu'il tueroit les assemptoits silz descendoient vers nous, et moy luj repondis Jirai dans ton pays manger de la Sagamite dans le test de la tète de ta grande mere. cest une grande menace entre ces Sauvages, et la plus choquante quon leur puisse faire a mesme temps jy fis enlever les presens, et je distribué, trois brasses de tabac noir aux sauvages quj vouloient estre de nos amis, disant par mespris a celluj quj nous estoit opposé, qu'il allast fumer au pays des loups cerviers, du tabac de femme. Jinvitté les autres au festin, apres lequel les sauvages traiterent avec nous leurs castorz, et nous le renvoyasmes tous fortz contens de nous.

Ayant fait mes affaires avec les sauvages je membriqué sans perdre de temps pour men retourner, je trouvé Le navire de la nouvelle angr^e mouillé vis a vis de la maison du Sr Bridgar comme j'en aves donné l'ordre. Jallé Ensuite dans la maison ou je fis faire Inventaire de tout ce quj sj trouva. Je monté apres cela au fort de l'Isle ou Javes mandé a mon neveu de faire mettre le feu. Je ly trouvé avec le Sr Bridgar quj avoit voulu mettre luy mesme Le premier feu a ce fort, dont je feus bien aise, nayant plus rien a faire la, Je descendis vers le navire ou je trouvé qu'on avoit tout embarqué. Javes donné ordre a mon neveu, en partant qu'il amenast le Sr Bridgar a nos maisons, ou estant arrivé mon beau frere quj ne le cognoissoit pas sj particulièrement que moy Le fit mettre avec le capitaine de la nouvelle Angr^e et ses gens sur l'Isle, dont le d Sr Bridgar se plaignit à moy le lendemain me priant de len retirer, en me disant qu'il ne pouvoit voir ces gens la de bon œil. je luj promis et je le fis en peu de jours apres le ramenant avec ses gens quil trouva en fort bon estat dans le poste ou je les avés mis au nord de nostre riviere.

Et comme je naves peu encore vaincre l'opiniastreté de nos gens sur le sujet de La barque, quilz ne vouloient pas consentir que je donnasse aux anglois, le Sr Bridgar me proposa quil auroit dessein de faire un pont sur sa chaloupe, sj je voules Lassister de tout ce quj luj seroit necessaire pour cela, me disant que sa chaloupe étant bien racomédé et ponté, a une pointe jl risqueroit volontiers de sj embarquer pour sen aller au fondz de la Baye plustost que daccepter le passage pour France sur lun de nos bastiments. je luj promis ce quil me demanda la dessus, et demeuré avec luj en attendant que le navire que je faisais avancerfust arrivé.

Quand jl feut venu Japerceus de la fumé a lautre bord je me fis passer, et je trouve que cestoit mon pere le sauvage. je luj temoigné ma Joye de le voir, et L Invité daller a bord, luj disant quj allant de ma part, jl seroit bien receu par mon neveu, tellement quon tireroit un coup de canon a son arrivé, quon luj donneroit a manger, et quon luj feroit present de biscuitz, et de deux brasses de tabac. jl me dict, que je naves point desprit de croire que nos gens fissent tout cela sans lentendre. Jescrivis avec du charbon sur un morceau descorse quil porta abord, et ayant vu quon avoit Exécuté ponctuellement tout ce que je luj aves dict jl en fust fort surpris, et dict que nous estions des diables. jlz appellent ainsj tous ceux quj font quelque chose quj les surprenent. je retourné a nos maisons, nayant plus rien a faire avec le Sr Bridgar.

Javes fait presentir le cap^{ne} du navire quj estoit sur l'isle vis a vis de nous, pour scaavoir de luj s'y estant anglois, jl voudroit me donner un escrit de sa main, par lequel jl consentiroit que je mise le Sr Bridgar en possession de son navire ou sil aymeroit mieux que je le menasse a quebek, mais luy et ses gens me prierent avec ses Grandes Instances de ne point les Livrer au Sr Bridgar, esperans quilz auroient meilleure composition des francois que des anglois, J advertis mon beau frere de sa resolution, et comme quoj jl vouloit sabandonner entierement a notre volonté.

Pendant que nous estions le plus occupés à mettre ordre à notre départ, je me trouvai obligé de travailler à l'accommodement d'une Grande querelle entre la famille de mon père adoptif, et celle d'une autre nation. J'en eus d'abord connaissance par un Jeune enfant fils de mon père sauvage lequel Jouant avec ses camarades, qui saigrèrent contre lui, un d'eux lui dict qu'il seroit tué avec toute sa famille pour venger la mort de celui que son père avoit tué de la famille de la marthe, car les familles des sauvages sont distinguées par des noms d'animaux, et comme la mort espouvante fort ces peuples cet enfant vint chez moi fondant en larmes et me dict après beaucoup de peine que je prie à le faire parler, la menace que son camarade lui avoit faite. Je craignis d'abord qu'il n'eust quelque autre chose, et que les sauvages ne fussent venus aux mains entre eux. voulant donc m'intéresser pour entretenir la paix parmi eux j'envoyai promptement chercher le chef des sauvages mon père adoptif, étant venu à mon ordre je lui dis le sujet de mon inquiétude et ce que mavoit dict son enfant je neus pas plus tost achevé de lui parler que sapuyant contre un poteau et mettant les mains sur son visage il se mit à pleurer plus que son fils n'avoit fait et layant Interrogé après qu'il eust essuyé ses larmes, il me dit qu'un sauvage d'une autre famille ayant voulu lui enlever sa femme qu'il aimoit fort il l'avoit tué et que les nations qui vouloient prendre la vengeance de la mort de ce sauvage layant poursuivi, il avoit abandonné et sen estoit fuy, et que ce estoit ce qui l'avoit fait trouver à ma rencontre l'automne précédente, qu'il apprehendoit toujours le ressentiment de ses Ennemis, et qu'il verroit mon cœur. Apres lui avoir dict cela, je fis tirer de nostre magasin un fusil, deux grandes chaudières, trois Justaucorps quatre lames d'Espée quatre tranchés, six gratoirs, six douzaines de couteau, dix Haches, dix Brasses de Tabac, deux couvertures, pour femme, trois Bonnets, de la poudre et du Plomb, et je dis au sauvage mon Père adoptif en presence de ses allies qui estoient venus : voicy qui fermera la Playe, et essuyera les Pleurs, et qui fera vivre les hommes. je veux que mes freres sentraiment, que deux Hommes dentre vous sembarquent incessamment pour Inviter la famille des marthes au festin d'union, et lui faire accepter mes Présens si elle les refuse et quelle veuille du sang, il est raisonnable que je donne ma vie pour mon Père que J'aime comme tous les autres sauvages nos alliés, plus que moi mesme, quainsi j'estois Prest d'exposer ma teste à recevoir Le coup, en cas que mes présens ne Peussent satisfaire, mais que J'inciteres tous les françois mes freres à apporter des fusils pour maider à faire laguerre à cette famille. Les sauvages partirent pour aller vers la famille ennemie de mon Père adoptif leur faire la proposition D'accepter 'es présens et les Inviter de ma part au festin d'union. Je resté si peu de temps dans le Pays apres cela, que je ne peus achever de terminer cette affaire. Je dirai en son lieu, ce que Jen appris à mon dernier voyage, men étant Enquis.

Ce Differant étant comme terminé on madvertit que le sieur Bridgar contre la Parolle qu'il mavoit donné qu'il n'appelleroit point les sauvages n'avoit pas laissé den appeler quelques uns qui estoient passés aupres de lui, auxquelz il avoit tasché de faire Entendre que nous Estions des meschans, leur Disant qu'il nous viendroit tuer, qu'il traiteroit avec eux bien plus advantageusement que nous et qu'il leur Donneroit six haches pour castor, et un fusil pour cinq. J'en fis Reproche au d. Sieur Bridgar, et j'en Tensé aussy rudement les sauvages qui me promirent qu'ilz niroient plus vers Luy et que je n'aves rien à craindre.

Voulant me disposer à partir je traversé Encore la meschante Riviere pour aller Brusler la maison du sr Bridgar, ou il n'y avoit plus rien, ayant retiré et fait Embarquer ce qui y estoit dans le navire de la nouvelle ang^{re}, apres en avoir fait l'Invantaire. J'aves avec moi trois anglois et un françois, me fiant plus au anglois, qui majmoient, parce que je les traites bien qua mes propres gens, ce que je fis en cette occasion est une marque de la confiance que j'aves aux anglois, car si je men estes tant soit peu défié, je ne me serais pas exposé avec Trois anglois, et un seul de mes hommes pour aller faire brusler comme je fis La maison du Sr Bridgar à onze lieues de nos maisons. Nous cou-

rusmes grand Risque de Perir, en Retournant, et de ma vie je ne me suis veu en tel danger, ayant esté surpris dun rude coup de vent, pres Les Battures, les Brumes estans epaisses que nous ne pouvions nous recognoistre.

Estant retourné a notre Habitation je trouve nos gens avoient fait monter Le navire vis a vis nos maisons, et voiant que le temps commençoit a se mettre au beau, je donné mes ordres a mon neveu pour continuer la traite apres notre depart en attendant notre retour. je luy laissé sept Hommes quil devoit commander avec lentiere disposition de toutes choses. Cela fait je fis embarquer nos Pelleteries, et avancer le navire Jusqua lembouchure de la riviere pour mettre en mer au premier bon vent, cestoit lendroit ou javes laissé Le sr Bridgar. Je le trouvé prest a faire voile sa chaloupe estant bien esquipée de toutes choses, que je luy aves fournies, mais apres avoir faict quelques voiaiges de lune a lautre Riviere, la veu des glaces Luy fist apprehender de sexposer daller dans ce Petit bastiment au fondz de la Baye de sorte que nous disposons a partir le 20 Juillet, et ayant faict appeller le Sieur Bridgar pour venir prendre ses Provisions, Il me dict quil se croiroit temeraire de se risquer dans sa chaloupe pour le voiage quil avoit a faire, et me pria de Luy donner Passage dans nos vaisseaux, ayant bien Tousjours creu que je voudres Le forcer de sembarquer pour france. je luy dis quil seroit le bien venu, et que je ne pretendes le forcer a rien sinon dabandonner la place. jl fut arrêté quil sembarqueroit avec mon beau frere, sur la barque. jl eut bien mieux aymé entrer dans le vaisseau, mais jl estoit juste que le Capitaine y demeurast, et nous ne pouvions pas sans Imprudence y metre le d. Sieur Bridgar ayant desja, plus danglois a garder que nous navions de francois.

Le 27 du d. mois de juillet nous levasme Lancre, et passasmes heureusement Les battures, mais le lendemain nestans encore qua Huict ou neuf lieues du port nous feusmes obligés d'entrer dans les glaces, et comme nous faisons tout nostre possible pour ne nous pas escarter les uns des autres, la barque ayant revire de bord pour venir jeter ses Grapins sur la meme Glace ou nous estions Amarres se creva. jl fallut aussj tost y envoyer du secours, et desbarquer ce quil y avoit dedans sur la glace pour la caraner, ce que nous fisme avec beaucoup de Peyne.

Nous demeurasmes dans ce danger au milieu des glaces Jusquau 24 aoust, nous visitans les uns les autres avec toute Liberté, nous tenans pourtant sur nos gardes, car l'anglois que nous avions pris au commencement de l'hiver sur les neiges, se souvenant des bons traitemens qu'il avoit receus de moy, mavoit donné advis d'un complot formé parmj les Anglois quj estoient dans la Barque desgorger les francois, et qu'ilz n'attandoient que loccasion, cest advis nous obliger de les observer de plus pres, nous les enfermions la nuit soubz clef, et le jour jlz avoient Plaine liberté.

Quand nous fusmes vers le sud au dessous du 56 degré, le d. Sr Bridgar me pria de luy donner la barque pour passer au fondz de la Baye avec ses gens, je luy promis d'en parler a mon Beau frere quj ne sen estoit Pas Esloigné, jl nj avoit que le maistre et quelques opiniastres quj sy estoient opposes, mais enfin Jy fis consentir tout le monde, et nous abandonnasmes La Barque au d. Sieur Bridgar apres l'avoir deschargé et jl men donna son Receu.

Cestoit de Bonne foy que javes menagé cela pour le d. Sr Bridgar, et je croiois quil sen Iroit sur la Barque, car jl scait bien que je luy aves offerte mais ayant sollicité l'Anglois de ses gens quj sestoit donné a nouset auquel nous avions beaucoup de confiance, de me demander son congé pour le laisser aller avec le d. Sr Bridgar, nous Jugeames d'abord et nous ne nous trompions pas, que cestoit a son Instigation que ce matelot avoit faict cette desmarche, et nous eusmes quelque Soupcon que le Sr Bridgar pouvoit avoir dessein de nous prevenir en retournant avant nous au port de nelson pour y surprendre nos gens a quoy le matelot anglois quj scavoit nos affaires, luy eust peu beaucoup servir, ayant donc raisonné entre nous sur sa proposition nous resolumes de retenir Le Sr Bridgar et de lemmener avec nous a quebek, nous le fismes descendre de la barque, et nous luy dismes notre resolution quj le mit en de grandz Emportemens, particulièrement contre moy, quj n en fus pas plus emeu, nous le fismes donc Passer dans nostre vaisseau, et nous fismes dire a ses gens quils navoient qu'a continuer Leur route sans luy, et qu'il venoit avec nous, apres quoy nous levasmes nos Grapins de dessus la glace voiant la mer ouverte au ouest et passage pour y gagner.

Nous estions a environ 120 Lieues du fondz de la Baye quand nous nous separasmes de la Barque quj pouvoit y arriver en Huict jours suivant la disposition, et jl y avoit des vivres pour plus dun mois, scavoir, un Barril d'avoine moudée, 42 pieces de Bœuf doubles huict a Dix oyes sallées, deux Pieces de Lard, un Barril ou jl y avoit e 100 livres de poudre, plain de Biscuitz, Huict a dix livres de Poudre, et cinquante livres de Plomb je donnè encores a l'Inscœu de mon frere deux cornés pleins de poudre et une bouteille d'eau de vie, outre un barril quilz avoient veu la veille, de nostre separation, J obligé un des matelotz de la nouvelle angre d Entrer dans la barque Pour fortifier l'esquipage quj estoit faible Plusieurs estans malades.

Estans sortis des glaces avec un vent favorable nous arrivasmes bientost dans le destroit, ou par le peu de soing et l'ignorance de nos maîtres, et matelotz françois les anglois nayans pas de liberté Pendant la nuit, un orage de vent et de neige nous jetta dans une Baye d'ou nous ne pouvions nous relever, nous donnasmes a la coste sans voir aucune aparence de nous pouvoir sauver, mais dans le temps que nous attendions a tous momens de Perir Dieu nous fit encores La grace de nous desliver de ce danger en trouvant entre les Roches ou nous estions un havre le plus favorable du monde, dans lequel 50 navires auroient peu demeurer en seurté sans cables nj ancrés dans la plus rude tempeste. Nous y demeurasmes deux jours, et appres avoir fait quelque Peu deau, nous mîmes a la voile, et eusmes asses bon temps jusqua quebek ou nous arrivasmes sur la fin d'octobre.

Si tost notre arrivéé nous allasmes rendre compte a mons^r de la Barre Gouverneur du Canada de ce que nous avions fait, jl trouva a propos de faire Prendre le vaisseau aux marchandz de La nouvelle angre , en les faisant advertir de n'en envoyer plus au lieu dou celui la venoit, le Sr Bridgard sembarqua dessus avec le Jeune Guilliem pour Passer a la nouvelle angre contre mon sentiment car je luj conseilles de bonne amitié de sembarquer sur les vaisseaux de france quj estoient prestz a partir je luj Predis ce quj luj est arrivé qu'il attendroit longtems a la nouvelle angre , nous nous separasmes asses bons amis, et jl pourroit me rendre temoignage que je lui fis cognoistre des lors mon attachement pour L'angre et que J'estes encores dans les sentimens de faire de bon cœur pour le service du Roy, et de La nation ce que je venes de faire pour La france.

Huict ou dix jours apres mon arrivéé monsieur de la Barre Gouverneur m'envoya chercher pour me communiquer une lettre quil avoit receue de mons^r Colbert par une fregate quj avoit aporte des Troupes, par laquelle jl luj mandoit que ceux quj estois partis l'année precedente pour aller descouvrir dans les Pays Septentrionaux de lamerique pouvant estre arrives ou arriver bien tost, je souhaitoit qu'on luy en envoyast un pour Rendre Cmpte a la cour de ce quilz auroient fait, et des establissemens qu'on pourroit faire en ce Pays la, et le d. Sr de la Barre apres m'avoir communiqué la d. lettre me dict quil falloit partir Incessamment pour satisfaire Mr Colbert la dessus, Je m'j resolut sans Paine, et de laisser mes affaires aux soins du Sr de la Chesnaye, quoj que je ne fusse pas satisfait de luj, en ayant usé fort mal Honnestemens avec moy, mais faisant reflection que je pouves bien faire ma cour aupres du principal ministre de France en negligiant mes propres Interests pour sa satisfaction, je pris un conge de monsieur De la Barre, et je m'embarqué pour france avec mon beau frere le ii 9bre 1683 sur la fregate quj avoit porté les troupes, et nous arrivasmes a la rochelle le 18^e 10bre , ou J'apris La mort de mons^r Colbert, mais je ne Laissé pas de venir a Paris pour me presenter a la cour et rendre compte de mes actions.

J'arrivé a Paris avec mon beaufrere le 15 janvier, ou j'apris quil avoit esté fait de grandes Plaintes contre moy au conseil de france par Millord Vicomte de Preston Envoyé Extraordinaire du Roy en la d. cour au nom de sa majesté, touchant ce quj sestoit passé en la Riviere et Port de Nelson. Et quon maccusat dy avoir cruellement mal traité les anglois, volé, Pillé et Bruslé leur Habitation, dont Millord Preston demandoit reparation, mesmes quil fust fait un chastiment Exemplaïre des coupables. Pour la satisfaction de sa majesté, cest advis ne m'empecha pas de me Presenter devant M. Le Marquis de seignelay, et de luj apprendre tout ce quj sestoit passé entre les anglois, et moy pendant mon voiage, jl ne trouva rien a redire dans toute ma conduite dont je lui fis un recit veritable et bien loing quelle ayt esté blasmée en la cour de france, je Puis dire sans me flatter, qu'on m'y a donné Des Applaudissemens, je ne veux pas dire que

je les aye merittes, mais seulement que Jaj tasché en toutes mes desmarches de faire mon devoir en honneste homme, et que je ne crois Pas men Escarté, je laisse a Juger sur ce quj est contenu en cette relation, que je Proteste fidelle et sincere sj Jaj meritté les accusations quj ont donné lieu aux Plaintes faites contre moy a la cour De france, et ne croy pas devoir dire autre chose pour ma Justification quj se trouvera toute entiere dans la Relation du voiage que jay fait, par ordre de Sa Majesté l'année derniere 1684. Pour La compagnie Royale de la Baye de Hudson, dont le succes et le retour advantageux ont destruit a la confusion de mes Ennemis toutes les mauvaises Impressions qu'ilz avaient voulu donner de ma conduite.

RELATION DUVOIAGE DE LANNÉE 1684.

J'ay estendu la relation de mon voiage des années 1682 1683 dans la Baye de hudson au nord du Canada jusque mon Arrivée en la ville de paris ou on dispoit toutes choses pour l'equipement des vaisseaux avec lesquels je devois faire mon retour au nord du canada cependant que je negotiois à la cour la remise des quatre castor que le Roy tres chrestien prenoit pour le droit de coutumes laquelle m'avoit esté promise en consideration de mes descouvertes voiajes et services et duquel j'espérois profiter au par dessus de me Interestz particuliers pendant Les premieres Années de cet Etablissement c'estoit aussy en ce mesme temps que Milord Vicomte de Preston escuyer extraordinaire du Roy En la cour de france continuoit par ses Instances de me poursuivre sur les choses dont j'estois accusé par les memoires de messieurs de la compagnie royale de la Baye de hudson mes ennemis avoient pris soin de publier les Crimes Enormes dont j'estois chargé Et mes amis prenoient celuy de men entretenir En me donnant avis de ce quj se passoit quand Enfin ne pouvant souffrir qu'on imposast plus longtemps à ma conduite je me creus obligé de desabuser les uns et les autres. Je me resolus donc de parler afin de faire cognoistre comme les choses s'estoient passées pour cet effet je fis choiz de personnes quy me faisoient l'honneur de m'aimer, et ce fut dans les entretiens que j'eus avec elles sur ce sujet, que mon coeur peu porté a la dissimulation leur avoua en différentes occasions le desplaisir que j'avois d'avoir esté obligé d'abandonner Le service Dangre A cause des mauvais traitemens que j'en avois receu Et que je ne serois pas fâché d'y reantrer estant plus en estat que je ne l'avois esté de rendre service au Roy et à la nation sy on estoit disposé a me rendre justice Et a recognoistre mes services je parley aussy plusieurs fois de l'estat ou j'avois laisse mon nepveu filz du sieur des grosilliers mon beaufriere avec d'autres francois proche le port de nelson qu'ilz y estoient seulz maistres de La traite du castor qu'elle y devoit estre considerable et qu'il dependoit de moy d'en faire profiter M^{rs} Les Anglois.

Toutes ces choses ayant esté raportées par un de mes particuliers amis a des personnes quy sont dans les Interestz de la nation on jugea bien qu'un homme quy parloit de cette maniere Et quj ne faisoit pas difficulté de dire le sentimens dans Les quelz il estoit, pouvoit estre facilement ramené en luy faisant justice dans un, party qu'il n'avoit abandonné que par mécontentement, je fus prié d'avoir quelques conferances avec ces mesmes personnes, J'en fis sans repugnance la premiere demarche et sur le rapport quj fut fait a Milord Preston des choses que nous avions traitées dans ces entrevues Et de ce dont je pouvois estre capable je fus exhorté de sa part de rentrer dans mes premieres engagements avec M^{rs} Les Anglois m'assurant que si je pouvois executer ce que j'avois proposé je recevrais en Angre de sa majesté et de son Altesse Royale de la compagnie; de la Baye de hudson et de la nation toute sorte de bon traitement Et une Entiere satisfaction, qu'au surplus je ne devois pas me mettre en peine de ce quy regardoit mes In terestz, ce ministre voulant luy mesme se charger du soin de mes Les conserver Et de me procurer d'autres avantages apres que je me serois mis en estat de rendre service au R oy son maistre, on me representa encore que son altesse Royale honorant la compagnie de la Baye de hudson de sa protection elle passeroit jusques a moy sy j'employois mon credit Et mes soins Et les habitudes que j'avois dans le pays du nord pour L'utilité et avantage des affaires de cette Compagnie ausquelles son altesse Royale prenoit grand part.

En ce mesme temps je receus a Paris des lettres du sr escuyer yonge l'un des interessez en La compagnie de retourner an Angre me donnant des assurance d'une bonne reception Et que j'aurois lieu d'estre content du costé de mes interestz particuliers aussy bien que des avantages qu'on me feroit.

Ces lettres jointes a ce que my lord Preston continuoit ses jnstances contre moy au pres du Roy tres chrestien acheverent de me determiner Et je me rendis En fin de moy mesme Et par le conseil d'un de mes amis A toutes ces sollicitations resolu de passer En Angre pour toujours et de m'engager sy fortement au service de sa majesté Et aux Intherestz de la nation qu'aucune autre Consideration ne fust jamais capable de m'en Detacher.

Il n'y eut que milord Preston, quelques uns de ses domestiques et se mien amj quy m'avoit conseillé de venir en Angre quj sceussent mon dessein je pris soin de sauver les apparences du soubçon par le danger ou je m'exposois Et jusqu'a la veille de mon depart j'eus des conferences avec les ministres de la cour de France et les personnes quy y ont le departement de la marine et du commerce sur des propositions d'armement et équipement de vaisseaux pour le meme voiage que je venois de faire et quj faisoit l'entretien des deux nations.

Le jour de mon depart fut fixé au 24 avril 1684 mais afin que ceux avec les-quelz j'estois obligé de conferer journellement par ordre des ministres de france, ne se doutassent de rien discontinuans de me voir je leur dis que j'estois obligé de faire un petit voiage a la campagne pour des affaires de famille, et je me servis utilement de ce temps la pour me rendre a londres ou j'arrivay le 10 maj.

A moment de mon arrivée j'eus l'honneur d'aller voir Messieurs l'Ecuyer yonge et le chevalier hayes interesséz en la compagnie de la Baye de hudson, les-quelz me firent une bonne reception, En me temoignant la ioye qu'ilz avoient de mon retour et en me donnant des assurances que j'aurois de leur part et de celle de leur Compagnie toute sorte de satisfaction je m'expliquay ensuite avec eux sur le service que je pretendois rendre a sa majesté, a la compagnie et a la nation, en establiissant la traite du castor et en faisant profiter les Interesses de 15 ou 20 mille castors que j'esperois trouver par de la entre les mains des gens que j'y avois laissés ce quj ne leur couteroit l'interest que j'avois en la chose Et la juste satisfaction quj estoit duee aux francois quj en avoient faict la traite.

Ces messieurs receurent agreablement ma proposition, et me voulans donner des marques de leur satisfaction, jlz me firent l'honneur de me presenter a sa majesté Et à son altesse Royale a quj je fis les actes de ma soumission, l'offre de mes tres humbles services, une sincere protestation que je ferois mon devoir, Et qu'au peril mesme de ma vie j'employerois tous mes soins pour l'avantage des affaires de la compagnie, que je chercherois toutes les occasions de donner des marques de mon zele Et d'une fidelité Inviolable sa majesté et son altesse Royale me firent la grace de m'honorer des temoignage de leur satisfaction sur mon retour. Et de me donner des assurances de leur protection.

Après cela j'eus plusieurs conferences en corps d'assemblée et en particulier avec messieurs les interessez en la compagnie de la Baye de hudson, dans lesquelles je leur fis cognoistre de quelle maniere jl estoit Necessary de s'y prendre pour etablir avantageusement la traite du castor au pays du nord, les moyens de la bien soutenir, Et d'y ruiner en peu de temps les traittes des etrangers que pour cet effet je commencerois par les rendre maistres du fort et l'habitation des francois aussy bien que de toutes les pelletteries qu'ilz auroient traitées depuis mon depart aux conditions que mes Interestz seroient a couvert et que mon nepveu que j'avois laissé commandant dans le fort, et les autres francois seroient payes de ce quj leur seroit Legitiment deub ces messieurs parurent contens de ce que je leur disois. Et jlz creurent avec justice qu'ilz pouvoient avoir une Entière confiance en moy c'est pour cela qu'ayant resolu de me charger de leur ordres pour aller avec leurs vaisseaux Esquipes et munis de toutes choses faire cet establissement en mettant a execution mes projetz, jlz me les donnerent avec pouvoir de regler en mon ame et conscience les pretensions de mon nepveu et des autres francois m'asseurant qu'ilz les satisferoient sur l'Etat que je leur en presenterois.

J'acceptay cette commission avec la plus grande joye du monde et je pressaj avec tant de diligence les choses necessaires a mon despart qu'en moins de huit jours je

fus en estat de m'embarquer, ce fut sans aucune precaution a l'égard de mes interetz car je ne voulus point faire de composition avec messieurs et je leur dis que puis qu'ilz avoient de la confiance en moy je voulois aussj de ma part en user genereusement avec eux Et remettre toutes choses au succes de mon voiage. Et a mon retour dans l'esperance que j'avois qu'ilz repondroient à mon honnesteté Et qu'après leur avoir donné des marques de ma sincerité en Executant les choses auxquelles je m'engageois pour leur service ilz me rendoient toute la justice que j'avois Lieu d'esperer de gens d'honneur et de probité. Les vaisseaux destines pour la Baye de hudson Et à l'execution de mon dessein Estans prêts à faire voile et moy tout disposé a m'embarquer je pris congé de Mrs de la compagnie en leur donnant de nouvelles assurances du bon succes de mon voiage, si dieu me faisoit la grace de me garantir des dangers auxquels je m'alois exposer de quoy ilz parurent sj contens que Mr le chev haynes n'osant se flatter de l'avantage que je leur promettois qu'ilz tiroient des 15 ou 20 mille castors que j'esperois trouver entre les mains des francois me dit en m'embarassant que la compagnie seroit satisfaite s'il y en avoit seulement Cinq mille, l'evenement a justifié ce que j'avois avancé, et ces Mrs n'ont point esté trompes dans les esperances que je leur avois données.

Je partis du port de Gravesin le 17^e du mesme mois de maj dans le navire nommé l'heureux retour en compagnie de deux autres que ces Mrs envoyoit aussy au port de Nelson pour le mesme sujet les vents nous ayant esté favorables. Nous arrivames en peu de jours sur les costes du ouest de la Baye de Button sans qu'il nous fut arrivé aucune chose quj merite d'estre remarqué, mais les vents et les courans nous ayant fait derivier au sud du port de Nelson environ quarante lieues Et les glaces ayant separé le vaisseau dans lequel j'estois des deux autres dans le destroit de hudson je commenceay a douter de la reussite de mon enterprise par l'apprehension que j'avois que ces deux vaisseaux estans arrivés plustost que les nostres les hommes qu'y estoient dedans ne se hazardassent a faire quelque demarche qu'y auroit tout gasté dans cette inquietude Et cognoissant la necessité qu'il y avoit que j'arrivasse le premier je me resolut de m'embarquer dans une chaloupe que nous avions portée pour estre Employée a ce qu'y seroit Necessaire, je la demanday au capne quj la fit équiper et quoy qu'a plus de vingt Lieues du port de Nelson je me mis dessus avec sept hommes, et apres quarante huit heures de fatigue sans avoir pû prendre aucun repos a cause des dangers qu'il y avoit nous nous trouvames par le travers de la riviere, ce qu'ayans reconnu nous abordames enfin la terre a la pointe du nord de la riviere ou je descendis avec un Anglois quj parloit bon francois duquel je me voulus faire accompagner affin qu'il fut témoin de tout ce que je ferois.

Après avoir descendu a terre je cognus a de certaines marques que mon nepveu ayant Entendu le bruit du canon des vaisseaux anglois estoit venu a l'endroit ou nous Etions pour scavoir sy son Pere ou moy estions arrivés et qu'il s'en estoit retournés apres avoir reconnu que les navires estoient Anglois ces mesmes marques me donnerent aussy a cognoistre qu'il m'avoit laissé plus loin celles que je luy avois données lorsque je l'avois establi pour gouverneur en mon absence, lesquelles me devoient apprendre son estat et le lui ou il estoit avec son monde, mais je ne trovaj point a propos d'aller jusqu'a cet endroit la que je n'eusse appris au vray l'estat des anglois quj estoient arrivés dans le pays depuis que j'en estois party, je resolut donc de m'embarquer de nouveau dans la chaloupe pour en aller apprendre des nouvelles j'encourageay pour cet effet les sept hommes quj estoient avec moy lesquelz firent tant de diligence que malgre le vent contraire et la marée nous arrivames en fort peu de temps a l'embouchure de cette grande et effroyable riviere ou j'avois souhaitté de me voir avec tant d'impatience que je n'avois point songé a moment aux dangers ou nous nous Exposions.

Cette joye fut bien tost suivie d'une autre car je vis a l'enchre en ce mesme endroit deux navires dont l'un avoit le glorieux pavillon de sa Majesté arboré sur son grand mast et que je recognus pour estre celui quj commandoit le capitaine Outlaw, que celui dans lequel j'estois passe avoit esté separé des deux autres, a mesme temps je fis approcher la chaloupe Et j'apperceus le nouveau gouverneur avec tous ses gens En armes sur le tillac quj nous demèderent d'ou étoit la chaloupe et quj nous estions sur cela je me fis cognoistre Et j'entraj dans ce navire ou j'appris que celui quj estoit a costé estoit une fregatte angloise quj avoit hiverné au port de nelson avec ce gouverneur lequel ilz avoient abandonné pour s'en retourner dans la crainte d'y estre Insultes

par les francois Et les sauvages mais qu'ayant esté rencontré par le capne Outlaw au sortir de la Baye jlz Estoiert revenus ayans appris que j'estois au service d'angre et que je venois dans le pays pour y retablir toutes choses a L'avantage de la nation.

Mon premier soin fut apres cela de me faire instruire de ce quj s'estoit passé Entre les anglois et les francois depuis mon depart Et leur arrivéé, Et par ce que les anglois me dirent je jugeaj qu'il estoit a propos de risquer toutes choses pour tacher de joindre au plus tost mon neveu et les gens que je luy avois laissé afin de tacher de les gagner par la douceur ou de les surprendre par finesse auparavant qu'ilz sceussent a quel dessein je venois, car cela Etoit d'une extreme consequence, ainsy sans attendre l'arrivéé du navire dans lequel j'estois venu je resolus de embarquer sur La mesme chaloupe quj fut nommée la petite aventure, ce que je ne fis pourtant pas le mesme jour par ce que le gouverneur trouva a propos de remettre la partie au lendemain et de me donner d'autres hommes a la place des sept que j'avois amené et lesquelz se trouverent fatigues je m'embarquay le lendemain de bon matin avec le capne Gazer mais le vent s'estant trouvé contraire je me fis mettre à la coste avec le capne Gazer et l'anglois quj parloit francois Et apres avoir renvoyé la chaloupe avec Les autres hommes je resolus d'aller par terre jusqu'au lieu je devois trouver les marques de mon neveu quj me devoit faire cognoistre le lieu ou jl estoit.

Nous marchames ensuite tous trois jusqu'au lendemain matin questans arrivés au lieu ou j'avois dit a mon neveu de me laisser des marques et les ayant levés j'appris que luy et ses gens avoient quitté nos anciennes maisons et s'en estoient basties une dans une isle au dessus du rapide de la riviere Hayes, apres cela nous continuames nostre routte jusques vis a vis des maisons quj avoient este abandonnés d'ou j'esperois que nous découvririons quelque chose ou du moins que nous nous ferions voir ou entendre en tirant quelques coups de fusilz et faisant de la fumée En quoy mon attente ne fut point tout a fait vaine car apres avoir resté quelque temps en cet endroit nous apperceumes dix canots de sauvages quj descendoient la riviere je creus d'abord qu'il y pourroit avoir quelque francois avec eux que mon neveu auroit pu Envoyer pour decouvrir quj estoient les gens nouvellement arrivés ce quj mobligea de dire au Capne Gazer que j'allois descendre au bord de la Riviere pour leur parler, que le je priois de m'attendre sur la hauteur sans aucune apprehension, et que dans peu jl pourroit rendre des temoignages de ma fidelité pour Le service de la compagnie.

Je fus dans ce mesme moment a la rencontre des sauvages Et du Bord de la riviere je leur fis Les signaux accoutumes afin de les obliger a venir vers moy, mais m'estant apperceu qu'ilz ne se mettoient point en devoir de le faire je leur parlaj en leur langue pour me faire cognoistre ce quj fit qu'ilz s'approcherent du bord Et ne me cognoissant point jlz me demanderent avoir les marques que j'avois ce qu'ayant fait jlz temoignerent par des cris d'allegresse et de postures de divertissement La joye qu'ilz avoient de mon arrivéé j'appris ensuite deux que mon neveu et les autres francois estoient au dessus du rapide Eloignes de quatre lieues du lieu ou j'estois, et qu'ilz leur avoient dit que mon beau frere des groisillié devoit aussy venir avec moy ce quj m'obligea de leur dire qu'il estoit arrivé Et qu'ilz le verroient dans quelques jours, Ensuite je leur dis que nous les avions toujours aimes comme nos freres et que je leur voulois donner des marques de mon amitié de quoy jlz me remercierent en me priant de n'estre point en colere de ce que par (*lacune*) avoient esté traiter avec les anglois et de ce que je les trouvois allans a la rencontre de leur capne quj estoit allé au travers des bois avec 20 hommes aux navires anglois pour avoir de la poudre Et des fuzilz a quoy la faim qu'ilz avoient Endurée depuis un mois en m'attendant les avoit contrains mais que puis-que j'estois arrivé ilz ne passeroient pas plus outre Et que leur chef qu'ilz alloient advertir de ma venue m'en diroit davantage.

Dependant j'avois à faire de quelques uns d'entreux pour faire advertir mon neveu de mon arrivéé, je leur demandaj à tous s'ilz aymoient le filz de des grossillié, et s'il n'avoit point de parants parmj eux sur quoy je y en eut un quj me dit cest mon filz et je suis prest a faire ce que tu voudras et dans ce moment s'estant desbarqué je lui fis mettre son castor a terre et apres avoir appellé le capne Gazer je parlaj en ses termes a ce sauvage En la presence des autres j'ay fait la paix pour l'amour de vous avec les anglois, vous Eux et moy ne devons estre desormais qu'un embrassé ce capne Et moy en

signe de paix c'est ton nouveau frere et celui de ton filz va-t-en incessamment luy porter cette nouvelle Et les marques de la paix, Et dis luy qu'il me vienne voir en ce lieu pendant que les sauvages de la compagnie Jront m'attendre a l'embouchure de la riviere.

Ce Sauvage ne manqua point d'aller advertir son filz mon neveu de mon arrivé Et de luy porter la nouvelle de la paix entre Les francois Et les anglois pendant que nous attendions sa descente vers le lieu ou nous estions avec jmpatience ce quy n'arriva neantmoins que le lendemain sur Les neuf heures du matin je vis d'abord parroistre mon neveu dans un canot avec trois autres françois accompagné de L'autre canot sauvage que j'avois envoyé Et quj s'estoient advencés pour m'advertir de l'arrivée de mon nepveu, je promis a ce sauvage et a son camarade chacun un Capot et leur retournej leurs castors avec ordre de m'aller attendre avec les autres a l'embouchure de la riviere.

Après cela le cap^{ne} Gazer l'anglois quj parloit francois et moy passames dans L'eau jusqu'a demj Jambe pour aborder une petite Isle ou mon nepveu avec ses gens devoit prendre terre, jl y estoit arrivé devant nous et jl vint a nostre rencontre me saluer fort surpris de l'union que j'avois faite avec M^{rs} les anglois nous passames ensuite tous ensemble dans son canot jusqu'a nos anciennes maisons ou je fis entrer les anglois Et les francois, Et pendant qu'ilz s'entreteroient de lers fatigues communes je parlaj en particulier a mon nepveu en ces termes.

Il vous souvient sans doute d'avoir entendu raconter a vostre pere les paines Et les fatigues que nous avons eues en servant la France pendant plusieurs années vous avez aussj appris de luy que la recompense que Nous avions sujet d'esperer fut une noire ingratitude, tant du costé de la cour que de celle de la compagnie du Canada, Et que cela nous ayans reduis a la necessité de chercher a servir ailleurs L'ang^{re} nous recut avec des temoignages de joye et de satisfaction.

Vous ssavez aussy motifs quj ont obligé vostre pere et moy apres treize années de service de quitter les anglois, la necessité de subsister Et le refus que faisoient les mal Intentionnes de la compagnie de la Bawe de hudson de nous satisfaire ont donne lieu a nostre Separation et a l'establissement que nous avons fait et dont je vous aj laissé En possession en partant pour france, mais vous Ignorer sans doute que le Prince quy Regne en Ang^{re} ait desadvoué le procedé de la compagnie a nostre esgard. Et qu'il nous ait faict rappeler a son service pour y recevoir les effets de sa royale protection et une entiere satisfaction de nos mecontentemens j'aj laissé vostre Pere en Ang^{re} plus heureux que nous en ce qu'il est assure de la subsistance et qu'il commence a gouter du repos pendant que je suis venu vous apprendre que nous sommes maintenant Anglois Et que nous aurons prefere les bontes d'un Roy clemem et debonnaire. Ensulvant nos inclinations quy de servir en gens de coeur et d'honneur aux offres que celui de France nous faisoit faire par ses ministres affin de nous obliger a travailler indirectement pour sa gloire.

J'ay receu ordre avant partir de Londres de pendre soin de vous, et pe vous obliger a servir la nation angloise vous estes jeune et en estate de sravailler utilement a vostre fortune s'y vous estes resolu de suivre mes sentimens je ne vous abandonneray point vous recevrez les mesme traitement que moy. Et je participeraj mesmes aux despens de mes Interestz a vostre contentement j'auze aussj soin de ceux quj sont restes sur ma parolle en ces lieux avec vous et je n'obmettraj rien de tout ce quj pourra contribuer a vostre advancement vous estes de mon sang je saj que vous avez du courage Et de la resolution determinez vous promtement Et faites moy voir par la reponce que j'attens que vous estes digne des bontes du prince clement que je sers mais n'oubliés pas sur toutes choses les Injures que les françois ont faites a celui quj vous a donne la vie, Et que vous Estes en mon pouvoir.

Quand mon nepveu Eut entendu tout ce que je venois de luy dire, jl me protesta qu'il n'avoit point d'autres sentimens que Les miens Et qu'il feroit tout ce que je souhaiterois de luy mais qu'il me prioit d'avoir soin de sa mere, a quoi je repondis que je n'avois pas oublié qu'elle estoit ma soeur Et que la confiance qu'il me temoignoit avoir en cette occasion estoit un double Engagement quy m'obligeroit d'avoir soin d'elle et de luy, de quoy ayant esté satisfait jl me remit le pouvoir de commandement, et je lui dis qu'il parust dans l'assemblé des anglois et des françois aussy content qu'il le devoit estre Et de Laisser le reste a ma conduite, apres quoy nous rentrames dans la maison,

Et je commandaj un de nos françois d'aller Incessamment advertir ses camaradas que tout alloit bien et qu'ilz devoient prendre une entiere confiance en moy et obeir a mes ordres quoy faisant ilz ne manqueroient de rien.

J'ordonnaj aussy a ce mesme françois d'advertir Les sauvages ee descendre et de travailler incessamment avec ses camarades a rapporter Les castors qu'ilz avoient caches dans les bois (*lacune*.) La maison nouvellement bastie Et afin de le pouvoir faire avec plus de diligence je leur dis de doubler l'ordinaire Et de leur subsistance. Ensuite je dis a mon nepveu de passer du costé du nord avec le françois qu'y luy servit d'interprete et d'aller par terre au rendez vous que j'avois donne aux sauvages les jours precedens pendant que je me rendrois par eau au mesme rendez vous avec le cap^{ne} Grzer Et les deux autres hommes qu'y me restoit avec lesquz m'estant Embarqué dans le canot de mon neveu je descendis la riviere jusqua l'embouchure ou je trovaj les sauvages qu'y m'attendoient avec impatience lesquelz ayant esté jointz Le landemain par trente autres canots des sauvages que j'avois fait advertir de descendre Et par leur cap^{ne} qu'y estoit venu vers moy par terre nous fusmes tous ensemble dans Les canots sauvages abord des vaisseaux qu'y estoient eschoués sur la riviere de Nelson.

Ce fut en cet endroit que le chef des sauvages me parla de beaucoup de choses. Et qu'apres avoir receu de mains des presens d'estime pour les chefs de ces nations il me dict que luy et ses peuples parleroient de mon nom a toutes les nations, pour les inviter de venir vers moy fumer au calumet d'union mais il blama fortement le gouverneur anglois de lui avoir dit que mon frere avoit esté fait mourir que j'estois prisonnier Et qu'il estoit venu pour d'estruire le reste des françois.

Ce chef des sauvages ajoutoit au blame la plainte et disoit hautement que celuy la Estoit indigne de son amitié et de celle de leurs anciens freres qu'y commençoit a s'establiir parmi eux en leur disant des mensonges le murmure et l'emportement avoient aussy part a son Indignation, il profera par plusieurs fois des injures contre le gouverneur qu'y tachoit de se justifier des choses qu'il avoit avancées par imprudence contre la veritte mais le chef des sauvages ne vouloit Entendre rien de sa part ny de celle des autres anglois tant luy estoit devenu suspect cependant j'appaisaj ce differant par l'authorité que j'aj sur L'esprit de ces nations Et ayant fait embrasser Le chef sauvage et le gouverneur apres Les avoir moy mesme Embrasses tous deux donnant a entendre au sauvages que c'estoit Ensigne de paix je lui dis assy que je voulois faire le festin de cette mesme paix Et que j'avois donné ordre que l'on fit a manger.

En de pareilles occasions les sauvages ont accoutumé de faire preceder le festin d'une harangue qu'y conciste a reconnoistre pour leurs freres ceux avec lesquelz ilz font la paix et a louer leurs forces apres avoir Instruit le chef des sauvages de l'experience force Et valeur de la nation angloise il s'aquitta avec beaucoup de jugement de cette action Et il fut aplaudy des notres et des siens.

Je luy dis ensuite en la presence de ses peuples que les françois n'estoient point des bons hommes de mer qu'ilz apprehendoient les glaces au travers desquelles il falloit passer pour leur venir apporter des marchandises d'ailleurs que leurs vaisseaux estoient foibles et Incapables de resister dans les mers du nord mais que pour les anglois ilz estoient robustes hardis et entreprenans, qu'ilz avoient la cognoissance de toutes les mers Et des grandz Et fortz vaisseaux qu'y leur appartenoient des marchandises En tout temps, Et sans discontinuation de quoy ayans temoigné Estre satisfaitz le chef Sauvage vent diner avec nous pendant que ses peuples mangerent Ensemble ce que je leur avois fait donner. Le Repas estant finj il fust question de commencer la traite et comme j'avois formé le dessein d'abolir la coutume que les anglois avoient introduite depuis que j'avois quitté leur service qu'y estoit de faire des presens aux sauvages pour les attirer dans leur partj ce qu'y estoit directement opposé a ce que j'avois pratiqué car au lieu de donner des presens je m'en faisois faire, je dis au chef des Sauvages en la presence de ceux de sa nation quil me fit les presens que je recevois d'ordinaire en pareille occasion, sur cela ilz parlerent entreux et ensuite ilz me presenterent soixante peaux de castor En me disant de les accepter en signe de notre ancienne amitié, Et de considerer qu'ilz estoient pauvres et bien eloignes de leur pais qu'ilz avoient jeune plusieurs jour En venant et qu'ilz seroient obligés de jeuner en s'en retournant que les françois du canada leur faisoient des presens pour les obliger d'ouvrir leur paquetz Et que les anglois du fondz de la Baye donnoient a toutes les nations trois haches pour un castor.

Ilz adjoutoient a cela que le castor estoient difficile a tuer et que leur misere estoit digne de pitié, je leur repondis que j'avois compassion de leur estat, et que je ferois tout ce qui estoit en mon pouvoir pour les soulager, mais qu'il estoit bien plus raisonnable qu'ilz me fissent des presens que moy a Eux tant a cause que je venois d'un pays bien plus Eloigné que le leur pour leur apporter des bonnes marchandises que par ce que je leur espargnais la paine d'aller a quebek Et quant a la differance de la traite des Anglois du fondz de la Baye avec la notre je leur dis que chacun estoit le maistre de ce qu'ilz appartenoit et en liberté d'en disposer a sa volonté qu'il n'importoit peu de traiter avec eux lorsque j'avois toutes les autres nations pour amis que ceux la estoient les maistres de mes marchandises qu'il s'en raportoient a ma generosité qu'il y avoit trente années que j'estois leur frere. Et que je serois a l'advenir leur pere s'ilz continuoient a m'aymer mais que ils estoient dans d'autres sentimens j'estois bien aise de les advertir que je ferois appeller toutes les nations alentour pour les charger de mes marchandises que l'avantage qu'elles recevroient par ce secours les rendroit puissantes et les mettroit en estat de disputer le passage a tous les sauvages qu'ilz habitoient dans les terres, que par ce moyen ilz seroient reduis Eux mesmes a mener une vie languissante Et avoir mourir leurs femmes Et leurs Enfants par la guerre ou la disette de qu'ilz leurs alliez quoy que puissans ne les pourroient pas garantir par ce que j'estois adverti qu'ilz n'avoient ni couteaux ni fusils.

Ce discours obligea les sauvages de se soumettre a tout ce que je voudrois de maniere que les voyans disposes a la traite je leur dis que comme ils avoient un extreme besoin de couteaux Et de fusils je leur donnerois dix couteaux pour un castor, quoy que le maistre de la terre le Roy mon maistre m'eust donné ordre de n'en donner que cinq Et qu'a l'égard des fusils je leur en donnerois un pour douse castors, et ilz alloient accepter ma proposition quand le gouverneur par crainte ou imprudence leur dit que nous leur demandions que depuis sept jusques a dix castors pour chaque fusil ce qu'il fut cause qu'il fallut les leur donner a ce prix la, la traite se fit ensuite avec toute sorte de tranquillite et de bonne amitié apres quoy ces peuples prirent congé de nous fort satisfaitz selon toutes les apparences tant En general qu'en particulier de nostre procedé En temoignage de quoy ilz nous promirent de revenir.

Mais mon neveu ayant appris d'un des chefs des nations voisines qu'il estoit avec eux qu'ilz ne reviendroient point, il tira a part le chef sauvage des terres et lui dit qu'il avoit esté adverti qu'il ne nous aymoît pas. Et qu'il ne reviendroît plus de quoy ce chef parut fort surpris en demandant qu'ilz avoit appris cela, mon neveu lui dict c'est le sauvage appellé la graisse d'ours ce qu'ayant entendu il fit a mesme temps ranger en armes tout son monde parlant aux uns et aux autres affin d'obliger celui qui estoit accusé de se desclairer avec la fermeté d'un homme de courage sans quoy on ne lui pouvoit rien faire, mais la graisse d'ours ne voulut rien repondre.

La jalousie qu'il regne aussy bien parmj les nations sauvages que parmj les chrestiens avoit donné bien a ces rapports ausquelz mon neveu avoit adjoutté foy par ce qu'il scavoit de la conduite du gouverneur Envers Eux avoit donne autant de mecontentement contre nous tous qu'elle avoit causé de perte a la compagnie, Le genie de ses peuples Estant qu'on ne doit jamais demander que ce quoy est juste, c'est a dire ce qu'on souhaite avoir pour chaque chose qu'on traite, et que lors qu'on se retracte on n'est point homme, cela fait voir qu'il n'y proprement que ceux qu'ilz ont la cognoissance des meurs et des coutumes de ces nations qu'ilz soient capables de traiter avec elles, a quoy la fermeté Et la resolution sont aussy Extremement necessaires, je m'en servis encore en cette occasion afin d'appaiser ce petit differant, Entre les sauvages, Et leur reconciliation fut cause que leur chef me protesta de nouveau en m'appellant Teste de porc Espy qui est le nom qu'ilz m'ont donné parmj eux qu'il viendroit toujours vers moy pour traiter et qu'au lieu que je ne l'avois veu qu'avec cent hommes de sa jeunesse, il ameneroit avec lui treize nations différentes Et qu'il ne manquoit point en son pays n'y d'hommes ni castors pour mon service apres quoy ilz nous quitterent et nous nous disposames a partir pour aller prendre possession de la maison de mon neveu de la maniere que j'en estois convenu avec lui.

Pour cet effet je partis avec le gouverneur le cap^{ne} Gazer et une partie de nos gens pour aller par terre jusqu'au lieu ou nous avions laissé un de nos canots sur la riviere d

hayes pendant que l'autre partie alloit par mer avec la chaloupe L'aventure faire le tour de la pointe nous Eumes le plaisir de considerer a nostre aise la haute du pais Et de ses rivages dont le gouverneur estoit charmé par la difference des lieux qu'il avoit veu sur La riviere de nelson, nous nous Embarquames Ensuite dans le canot jusqua l'endroit ou les francois avoient baty leur nouvelle maison, ou nous trouvasmes ceux qu'y estoient restes sy avancés dans le travail que je leur avois ordonné de faire que quoy que fort inquiets de n'avoir point eu de nouvelles de mon neveu leur commandant nj de moy jlz avoient Entierement transporté tous les castors des bois dans La maison Et ponctuellement Executé mes autres ordres.

M'estant donc veu maistre de toutes choses sans avoir este obligé d'en venir a aucune extremité et tous les francois estant dans des dispositions de me continuer leur obeysances je fis faire inventaire de tout ce qui estoit dans la maison et je trovaj dans 239 paquetz de castors le nombre de 12000 peaux. Et encore des marchandises pour en traiter jusques a sept ou huict mil, ce qu'y me donna beaucoup de satisfaction ensuite je dis a mon neveu de commander de ma part a ces mesmés françois de descendre les castors jusqu'au lieu ou jlz devoient estre embarques pour les transporter Ensuite aux navires ce qu'y fut executé avec tant de diligence qu'en six jours huict ou dix hommes firent malgre les difficultes qu'y empechent qu'on ne peut aller en ce lieu que par des canots a cause de la rapidité et du peu d'eau qu'il y avoit dans la riviere, ce que d'autres auroient eu de la paine a faire en six mois sans aucune Exageration mon neveu avoit en mon absence choisy Le lieu ou jl avoit baty une nouvelle maison qu'y estoit pouër ainsy dire jnaccessible, afin de se garantir des entreprises qu'on avoit pu faire contre luy et c'estoit cela mesme qu'y empechoit la liberté d'aller et d'y venir facilement.

Les sauvages avec lesquelz nous avions fait La traite n'ayans point fait tant de diligence dans leur route que nous pour s'en retourner en leur pais, ayans sceu que j'estois dans nos maisons jlz m'y vindrent voir pour me demander du Tabac parce que je ne leur en avois point donné de celuy qu'y estoit dans le navire a cause qu'il n'estoit pas bon m'en estant excusé sur ce qu'il estoit a fondz de calle, je leur fis present de celuy que mon neveu avoit de reste dont jlz furent satisfaitz mais je fus surpris de voir sur le sable en me promenant autour de La maison avec le gouverneur quantité de bout d'un autre tabac qu'y avoit este selon les apparences ainsy jetté par indignation je repassois dans mon esprit ce qu'y pouvoit avoir donné lieu a cela quand ce grand chef et capitaine des sauvages me vint dire que quelques jeunesse de sa bande jrrittée Encore par le souvenir de ce que les anglois Leur avoient dit que mon frere des groisillie Estoit mort, que j'estois prisonnier, Et qu'ilz estoient venus pour faire perir tous les autres françois aussj bien que des coups de canôn qu'ilz avoient tires a la balle dans les bois le jour que j'estois arrive avoit ainsy jetté ce tabac qu'y venoit des anglois par mespris n'en voulant point fumer, jl m'assura aussy que cette jeunesse avoit mechant dessein sur les anglois qu'il m'en advertissoit afin de les empecher de sortir de la maison le gouverneur qu'y avoit peine a croire que ce tabac jetté sur le sable fut le presage de quelque Enterprise facheuse en fut neantmoins convaincu par le discours du sauvage.

Je le pria j de venir avec moi dans la maison et de n'en point sortir non plus que Les autres anglois de quelque temps les assureant neantmoins qu'ilz n'avoient rien a craindre, Et que tous les francois Et moy peririons plustost que de souffrir qu'on leur fit la moindre jnsulte, apres quoy j'ordonnaj a mon neveu de faire Incessamment Embarquer tous ces Sauvages pour continuer leur route jusqu'a leur pays ce qu'y fut fait ainsy nous fumes delivres de toutes sortes d'aprehensions, libres de travailler a nos affaires.

Cependant je ne scaves assez admirer la constance de mon neveu et de ces gens en ce qu'ilz travailloient eux mesmes a se desaisir d'un bien en faveur des anglois leurs anciens Ennemis sur lequel jlz avoient de justes pretensions sans avoir d'autres assureances de leur satisfaction que la confiance qu'ilz avoient en mes parolles, d'ailleurs je ne pouvois m'empecher de faire Eclater la joye que j'avois d'avoir reussy a mon Entreprise Et de voir qu'en commençant a donner des marques de mon zele pour le service de la compagnie angloise je la faisois profiter d'un avantage tres considerable qu'y luy donneroit pour l'advenir des assureances de ma fidelité et l'obligeroit a avoir soin de mes jntherestz en me donnant ce qu'y m'appartient legitimement, Et en m'acquitant Envers mon neveu Et les autres francois de ce que je leur avois promis et qu'un long et penible travail leur avoit acquis.

Après cela c'est à dire pendant les trois jours que nous restâmes dans cette maison je voulus m'informer exactement de mon neveu et en la présence de Mrs. les Anglois de ce qu'y s'estoit passé entr'eux depuis que j'estois party du pays et scavoir comment et de quelle manière il y avoit eu deux anglois tues sur quoy mon neveu ayant pris la parole il me parla en ses termes.

Quelques jours après vostre départ en l'année 1683 le 27 juillet quantité de coups de canon que nous entendîmes tirer du costé de la grande riviere nous firent cognoistre qu'il y avoit quelque navire anglois quj estoient arrives en effet ayant envoyé trois de mes hommes pour le scavoir et tacher de decouvrir leur dessein j'appris d'eux à leur retour que c'estoit deux navires anglois et qu'ilz avoient fait rencontre de trois hommes de cette nation à une lieue de ses vaisseaux mais qu'ilz ne s'estoient pû parler s'estans contentes de se saluer les unes les autres.

Mais comme mon principal dessein estoit de decouvrir celuy des anglois et que mes hommes n'en avoient rien fait j'en renvoyay trois autres pour s'instruire de ce qu'y se passoit ces trois derniers estans arrives à la pointe qu'y est entre les deux Rivieres de Nelson et de Hayes ilz firent rencontre de quatorze ou quinze sauvages charges de Marchandises ausquelz ayant demande d'ou ilz estoient et d'ou ilz venoient ilz auroient respondu que leur Nation habitoit le long de la Riviere appellée Neuv Savern quj estoit au sud de celle de Hayes et qu'ilz venoient de traiter avec leurs freres qu'y estoient establis au fondz de la Baye après quoy mes hommes leur avoient aussj dict qu'y ilz estoient et ou ilz habitoient en les priant de venir fumer avec eux du tabac Le plus estime en ce pays là, à quoy ilz avoient volontiers consenty en leur faisant paroître beaucoup de chagrin de n'avoir pas sceu plustost que nous estions Establis proche deux temoignans qu'ilz auroient esté bien aise d'avoir traité avec nous.

Dans ces entretiens ilz arrivent ensemble à nostre maison à la rezerve toutes fois d'un d'entr'eux lequel ayant pretexté d'avoir oublié quelque chose dit à ses camarades qu'ilz l'aissent attendre à l'habitation des francois ou il arriva deux jours après pour estre le temoin de la bonne reception que j'avois fait à ses freres dont je le rendis aussy participant en luy donnant du Tabac mais ce scelerat avoit eu un tout autre dessein que celly d'aller chercher ce qu'il supposoit d'avoir perdu je compris en l'entendant parler avec les autres sauvages qu'il avoit esté trouver les anglois, et qu'il estoit chargé de leur part de faire quelque meschante action, en quoy je ne fus pas trompé car ce malheureux m'ayant veu tout seul et sans armes il m'avoit pris par la main et en me disant que je ne valois rien par ce que je n'aimois point les anglois et que je ne luy avois pas payé par presens la possession du pays que j'habitois à luy qu'y estoit le chef de toutes les nations et l'ami des Anglois du fondz de la Baye, il laissa tomber sa robe quj le couvroit et demeurant tout nud me porta un coup de son poignard que je paraj heureusement avec La main ou je receus une legere blessure quj ne m'empecha point de le saisir par un collier qu'il avoit au col et de le jeter à terre ce quj m'ayant donné le loisir de prendre mon cspée et de me reconnoistre je vis que les autres sauvages avoient aussy le poignard à la main à la rezerve d'un qu'y s'ecria ne tues pas les francois, car leur mort sera vangée par les nations d'en haut sur toutes nos familles, le mouvement que j'avois fait pour prendre mon épée ne m'avoit point empêché de tenir le pied sur la gorge de mon ennemj et soit que cette posture ou mon épée eust espouventé les autres conjures, il n'y en eust point quj m'osassent approcher au contraire ilz sortirent tous de la maison ayans toujours leurs poignards à la main ce que quelques francois qu'y estoient proches de nous ayant apperceu ilz coururent en furie droit à la maison ou estant arrives les sauvages jetterent Leurs poignards à terre en nous disant que les anglois avoient promis à leur chef un Barril de poudre et d'autres marchandises pour tuer tous les francois, mais que leur chef estant mort car ilz croyoient en effet qu'il le fut ilz n'avoient plus rien à craindre par ce qu'ilz estoient des hommes de courage abhorrant les meschantes actions, mais mes gens ayant veu que j'estois blessé vouloient faire main basse sur les sauvages ce que j'empechay voulant par cette generosité et en donnant la vie à leur chef donner des marques de mon courage et que je n'apprehendois nj les anglois nj eux après quoy ilz se retirerent et nous resolumes de nous tenir mieux sur nos gardes à l'avenir.

Quelques jours apres les sauvages nos alliez et bons amis advertis par la fumée de nos feux quj estoient nos signaux ordinaires arriverent a vostre maison sellon leur coutume lesquelz ayant appris mon aventure sans nous rien dire coururent apres les autres et les ayantz joins jlz les Inviterent au festin pour scavoir d'eux la verité des choses dont ayans esté jnformés mon beau frere adopté dit au chef quj m'avoit voulu assassiner ainsy que cela m'a este raporté, tu n'es point un homme puis qu'avec 15 des tiens tu n'as pu venir a bout de tuer un seul homme, a quoy l'autre respondit fierement et avec jmprudence, jl est vrai mais sy je l'ay manque cette automne avec 15 hommes jl n'eschaperapoint ce printemps a moy seul, jl faut donc repliqua mon beaufriere adopté que tu me fasse mourir le premier car sans cela j'empecheraj ton mechant dessein sur quoj en estans venus aux mains le Chef Sauvage receut un coup de bayonette dans l'estomac, et un coup de hache sur la teste jl tomba mort sur la place et a L'esgard des autres jlz ne recevrent aucun-mauvais traitement, et en les laissa partir avec toutte sorte de li'erté en leur disant que s'jlz estoient dans le dessein de venger La mort de leur chef jlz n'avoient qu'a parler et qu'on leur desclareroit la guerre.

Après cette expedition ces mesmes sauvages se partagerent en deux corps, et sans nous communiquer leurs desseins jlz descendirent au lieu ou les anglois faisoient leur établissement les attaquèrent et en tuèrent quelques uns, de quoy jlz me vinrent Informer en me disans qu'ilz avoient tué une grande partie de mes ennemis pour me venger de la conjuration qu'ilz avoient faite contre moy et mes freres et qu'ilz estoient prez de sacrifier leurs vies pour mon service, en reconnoissance de quoy je les remerciay et leur fis un festin Les priant de n'en tuer pas davantage et d'attendre le retour de mon pere et de Mon oncle quj se vengeroient sur les anglois de l'insulte qu'ilz m'avoient faite faire, pendant que de leur part jlz cerchoient a chatier les sauvages amis des anglois de leur perfidie.

Nous estions cependant tousjours dans la defiance et nous apprehendions d'estre surpris a l'endroit ou nous estions tant de la part des anglois que de celle des Sauvages Leurs amis, c'est pourquoy nous resolumes de nous venir établir au lieu ou nous sommes presentement, et quy est comme vous voyez d'asses difficile accez pour tous ceux quj n'ont point esté elevés comme parmj les Sauvages nous y batimes cette maison en peu de jours avec l'assistance des Sauvages et pour plus grande seureté nous obligeames plusieurs d'entr'eux de passer l'hiver avec Nous a condition de les nourrir ce quy fut cause que nous jeusnames partie de Lesté.

Pendant l'hiver il ne se passa rien d'extraordinaire sj ce n'est que les sauvages firent plusieurs Jonglerice pour scavoir de leur manitou quj est un esprit familier parmj eux sj mon pere et mon oncle viendroient au printemps, lequel leur repondit qu'ilz nj manqueroient pas et qu'ilz apporteroient avec eux toute sorte de marchandise et de quoy se venger de Leurs ennemis.

Au commencement d'avril 1684 des sauvages du costé du sud arriverent a nostre nouvelle habitation pour traiter de fusilz, mais comme nous n'en avions point jlz allerent aux anglois lesquelz a ce que j'ay appris dans la suite leur firent des presens Et leur promirent beaucoup d'autres choses s'ilz vouloient entreprendre de me tuer avec celui de mes hommes que vous voyez encore blessé Et quj parle naturellement la langue du pays, ces sauvages encourages par l'esperance du gain acceptèrent la proposition et promirent de l'executer pour ce effet jlz trouverent moyen de gagner un des Sauvages quj estoient parmj nous Lequel leur servit d'espion et les avertissoient de tout ce que nous faisons cependant jlz n'osoient nous attaquer a force ouverte par ce quilz nous apprehendoient et ce fut la raison pour laquelle jlz en userent autrement et voyez comment.

Le francois que vous voyez blessé estant allé par Mes ordres avec un de ses camarades a l'endroit ou les Sauvages nos amis faisoient boucan des cerfs qu'ilz avoient tues, pour leur dire de m'en apporter tomba en poursuivant un cerf sur le canon de son fuzil et le ferule ça de maniere qu'il n'en pouvoit tirer sans au préalable l'avoir redresse ce qu'ayant fait apres estre arrivé au lieu ou les sauvages estoient jl voulut En faire le preuve en tirant au blanc a quelques distances de leurs cabanes, mais pendant qu'il se dispoisot a cela un des Sauvages quj avoient promis aux anglois Sa perte et la mienne, et quj estoit incognu avec plusieurs de ses camarades parmj les autres luy tira un coup

de fusil et Luy perça l'épaule d'une balle aussy tost il cria qu'on l'avoit tué et que c'estoit aux hommes qui aimoient les françois a vanger sa mort, ce que les sauvages qui nous estoient amis ayant entendu jlz sortirent de leurs cabanes et poursuivirent Le Coupable sans que ses adhérens ozassent se desclarer mais cela fut Inutile, car il se sauva dans les bois apres avoir jetté son fusil et pris en place son arc et son carquois.

Ce procédé surprit extremement les sauvages de nostre alliance et les obligea d'en jurer En leur manière La vengeance tant contre cette nation sauvages que contre les anglois mais n'ayant point assez de fusilz pour une entreprise de cette conséquence jlz resolurent d'attendre que mon pere et mon oncle fusse venus cependant jlz envoyerent solliciter toutes les nations qui avoient juré amitié à mon pere et à mon oncle de descendre pour faire la guerre aux anglois Et aux sauvages du costé du sud leur remontrans qu'elles estoient obligés de prendre nostre party puis qu'elles avoient autres fois pris nos presens, en signe de paix et de bonne amitié qu'au reste Nous Estions tousjours des hommes de courage Et Leurs freres.

Aussy tost que ces nations eurent receu avis de l'estat auquel nous estions elles resolurent de nous secourir de toutes leurs forces et en attendant le retour de mon pere ou de mon oncle de nous envoyer En ostage et pour marque de leur courage deux de leurs jeunes enfans, un des chefs des plus considerables fut député pour me les amener, je le receus comme je devois, c'estoit Le pere adopté de mon oncle, Et un des meilleurs amis des françois duquel je trouvai a propos de me servir pour menager une Entrevue avec les anglois afin de scavoir qu'elle pouvoit estre enfin leur Resolution.

Pour cela je deputay ce chef Sauvage vers Les anglois pour les persuader de souffrir que je les vizitasse et afin de prendre leur parole quil ne me seroit point fait d'insulte ni chez eux ni le long de la route, de quoy ce chef demeroit garant les anglois. acceptant la proposition et je leur fis visite avec un de mes françois qui apportoit Les presens que j'avois envie de leur faire a La maniere sauvage, et qui en receut aussy deux pour moy selon la coutume.

Nous ne traitames rien dans cette entrevue touchant nos affaires parceque je recognus que les anglois attribuoient directement a qui nous avoit esté fait, et ce qui avoit esté fait contreux au sauvages, tout l'avantage que je receus de cette demarche fut de faire traiter par des sauvages mes amis des fusilz dont il me manquoit quoy qu'ilz me coutassent chers par la grattification que j'estois obligé de faire a ceux que j'employois. a cela, mais il estoit important que j'en eusse afin d'empêcher les sauvages qui descendoient des terres pour en traiter de passer jusqu'aux anglois.

La fin de cette visite fust que je promis a la sollicitation du gouverneur des anglois. de les visiter encore une fois avec mon chef apres quoy nous nous retirames a nostre maison ou je fus adverty par quelques sauvages mecontents de n'aller plus voir les anglois par ce qu'ilz avoient resolu ou de m'arretter prisonnier ou de me faire tuer, ce que mon chef ayant aussy appris il me dict qu'il ne vouloit plus estre garant de la parole d'une nation qui n'en avoit point, ce qui fut cause que nous restames chez nous un peu mieux qu'auparavant sur nos gardes.

Dans ce mesme temps la riviere de hayes estant devenue libre plusieurs detachemens des nations qui nous estoient amies arrivoient pour nous secourir, Les assinipoetes seuls faisoient plus de 400 hommes jlz estoient des descendans des grandz cristionaux de l'ancienne connoissance de mon oncle Et tous prêts a faire la guerre aux anglois, Mais je ne trouvai pas a propos de les y Interesser directement n'y jndirectement parceque je voulois me tenir sur la defensive En attendant le retour de mon Pere ou de mon oncle, Et que d'ailleurs je scavois que plusieurs autres nations qui aimoient les françois plus particulièrement que celle cy voleroient a nostre secours au moindre signal.

Cependant le chef des assinipoetes ne voulant point nous quitter jl se campa au tour de nostre maison resolu d'attendre jusqua L'extremité le retour de mon oncle dont jl parloit incessamment faisant eclater la joye qu'il auroit de le voir par mille postures differantes et jl repetoit souvant qu'il vouloit faire voir qu'il avoit estoit digne des presens que le gouverneur de canada lui avoit faits autres fois en donnant des marques de son zele pour le service des françois.

La necessité des vivres qui arriva dans leur Camp empecha en partie l'effet de cette Louable resolution et obligea le chef des Assenipoetes de renvoyer en son Pays.

40 canots dans lesquels j'l avoit fait embarquer 200 de ses hommes les plus foibles Et les moins resolu, Et il en resta avec luy un parreil nombre des plus robustes Et de ceux quj estoient faitz a la fatigue Et a la faim les ayant determinés a se passer de certaines petits fruits quj commençoient a meuir pour leur subsistance afin d'attendre la lune dans laquelle l'esprit des autres sauvages avoit predit l'arrivée de mon oncle, ce qu'ilz croyoient infaillible par ce que leur coutume supertisieuse est d'ajouter foy a tout ce que leur manitou a predit.

Il demurerent en cest estat jusqua la fin de premier quartier de la lune dans laquelle j'l avoit esté predit que mon oncle arriveroit mais ne voyant nulle apparence a cela j'lz crurent leur manitou menteur et resolurent Entreux de se joindre avec nous et de se partager en deux corps, pour aller attaquer Les anglois et les Sauvages du sud et qu'en cas qu'ilz m'enquassent leur coup j'z yverneroient pour brusler pendant l'hiver les navires anglois afin d'en avoir au printemps meilleure marche, ce quj contribua beaucoup à cette deliberation fut un advis quj leur fut donné que les anglois avoit fait dessein de venir serrer les francois pour les tuer.

Une telle imprudence de la part des anglois estoit capable de produire des meschans effets, Le genie des sauvages estant de n'attendre jamais l'ennemj mais au contraire de l'aller serrer, le chef des assinipoetes sur cet advis se dispoit a macher contre les anglois avec partie de son monde quand dix ou douz personnes furent veues du costé du nord de la riviere de hayes cerchans de ces mesmes fruits dont les Sauvages vivoient depuis quelque temps, j'lz crurent que c'estoit l'avant garde des anglois et des Sauvages du sud qu'ilz suposoient les avoir jointz.

En mesmes temps j'l fit prendre l'arc et la fleche a tous ses hommes et nous ayant fait appeler j'l les renga en bataille et leur dit mon dessein est de passer la riviere avec deux des plus courageux d'entre vous pour aller attaquer l'ennemj et de vous disposer de maniere que vous soyez en estat de me secourir ou de me recevoir pendant que les francois feront le corps de reserve, et que nos femmes chargeront dans nos canots tous leurs effectz, et qu'elles brusleront leurs habitations en cas que la necessité le veuille, mais auparavant que d'entreprendre cette expedition je souhaite que vous fassiez e-lection d'un chef pour vous commander en mon absence ou en cas de mort ce qu'ayant esté fait dans le mesme moment ce brave chef nous dit de nous camper sur le bord du bois avec nos fusilz pour empecher l'approche a l'ennemj Et ensuite j'l fit marcher ses hommes sur Le bord de l'eau afin qu'ils fussent en Estat de passer pour le soutenir ou de le recevoir selon la necessité apres quoy ayant passé la riviere avec deux hommes de plus hardis de sa troupe lesquelz s'estoient graisiez depuis les piedz jusqu'a la teste aussy bien que Luj ayant chacun seulement deux poignardz pour arms, j'lz resolurent d'aller droit au chef des anglois luy presenter une pipe de tabac pour marque d'union, et que s'il la refusoit j'lz tacheroient de le tuer et de se faire passage au travers de ses hommes avec leurs poignards jusqu'au lieu ou j'lz pourroient passer la Riviere pour estre soutenus de leurs hommes.

Mais apres avoir marché jusqu'a l'endroit ou estoient les personnes qu'ilz avoient veues j'lz reconnurent que c'estoient des femmes auxquelles ayant parlé j'lz revinrent sur leur pas en nous disant que c'estoit une fausse alarme ce procedé de leur part nous donna des preuves de leur courage Et de leur Amitié Et nous avions une telle confiance En leur secours que nous n'apprehendions aucune chose de la part des anglois nj de celle des Sauvages du sud, quand Dieu est L'auteur de toutes choses Et quj en dispose sellon son bon plaisir a fait la grace a mon oncle d'arriver en ce pays pour arreter le cours de ces desordres Et travailler a nostre reconciliation cet ouvrage tant desiré de part et d'autre est achevé j'l ne tiendra point a moy qu'il ne soient perdurable vivons desormais comme frere en bonne union Et sans jalousie car pour moy je suis resolu quoy qu'il puisse arriver de sacrifier ma vie pour la gloire du Roy de la grande Bretagne pour l'Interest de la nation et l'advantage de la compagnie angloise de la Baye de Hudson.

J'ay trouvé a propos de rapporter le recit que mon neveu nous fit de ce quj sestoit passé Entre les anglois luj et les sauvages leurs amis parceque cela fait voir le veritable Estat dans lequel estoient les deux parties lors de mon arrivée le besoin que les anglois avoient d'estre secourus Et la necessité que les francois avoient de vivres et de Marchan-

dises Et sur toutes choses de fusil ce qui ne leur pouvoit venir que par mon moyen, mais il est temps de reprendre le soin de nos affaires et de continuer à rendre compte de notre conduite.

Nos gens travailloient toujours avec une grande application à transporter les castors une demie lieue au travers des bois car c'étoit le chemin qu'il falloit faire de la maison jusqu'au lieu où on les embarquoit dans des canots qui s'en deschargeoient au lieu où estoient les chaloupes et celles cy les portoit à la petite fregate qui ensuite les apportoit aux navires, j'étois toujours présent au travail afin d'animer tous nos gens lesquels ne se donnerent point de relache que tout ne fut fait, Et cela contre l'esperance des capitaines de nos navires auxquels on avoit fait accroire que cela traineroit de long mais estant descendu vers eux je les assurai que s'ilz estoient prestz j'lz pourroient Lever l'ancre le lendemain.

Les choses ainsi disposées il ne s'agissoit plus que d'exécuter un ordre secret que la Compagnie m'avoit donné s'en rapportant neantmoins à ma prudence c'étoit de retenir à son service mon neveu Et quelques autres françois Et sur tout celui qui parloit naturellement sauvage qui estoit le blessé Et de les obliger à rester dans le pays en mon absence ce que je n'osois me promettre cependant je me résolus d'en faire La proposition à mon neveu croyant qu'après l'avoir gagné je viendrois facilement à bout des autres je fis assembler pour cet effet cinq ou six sauvages des plus considerables du pays avec le gouverneur Et en leur presence je luy dis que pour La gloire du Roy et l'avantage de la compagnie il estoit nécessaire qu'il restât dans le pays à quoy il repugna d'abord mais le gouverneur L'ayant assuré qu'il le traiteroit comme son propre neveu Et qu'il partageroit l'autorité qu'il avoit avec luy, j'l fut ébranlé de maniere que luy ayant reproché qu'il manquoit au serment d'obeissance qu'il m'avoit juré j'l se déterminâ en Nous assurant qu'il estoit prêt de faire ce qu'on souhaiteroit de luy, à quoy contribua beaucoup les discours que les sauvages luy firent en luy disant que je Le laissois parmi eux pour recevoir En mon absence les marques de l'amitié qu'ilz m'avoit juré Et qu'ilz le regarderoient toujours comme le neveu de celui qui avoit apporté la paix aux Nations Et fait L'union des anglois et des françois En les rendant par ce moyen les freres des uns et des autres.

Ce dernier succès dans mes affaires me fut une preuve de l'autorité que j'avois sur Les françois et sur les sauvages car mon neveu n'eust pas plustost déclaré qu'il se soumettroit à faire ce que je voudrois que tous les autres françois s'offrissent à l'envy de rester dans le pays quoy mon dessein fut de n'en laisser que deux. Tous mes castors s'estans trouvés embarqués je me résolus, après avoir mis toutes choses dans un estat tranquille et assuré de faire mon retour en angre ou ma presence estoit absolument nécessaire pour faire cognoistre à Mrs. de la compagnie de quelle maniere j'l en falloit agir pour profiter avantageusement de l'establissement solide que je venois de faire Et les choses qu'il estoit d'une nécessité indispensable d'avoir dans le pays pour faciliter la traite des sauvages Et les empêcher d'en faire aucune avec des étrangers c'est à dire avec les françois du canada.

Je fus donc pour la dernière fois avec mon neveu à l'habitation de nos françois afin d'y Laisser quelques anglois, où je trouvai quantité des sauvages arrivés pour me venir visiter Lesquels furent appeler mon neveu Et moy dans une de leurs cabanes et un venerable vieillard prenoit la parole me parla en ces Termes Teste de porc épy ton cœur est bon, et tu as grand courage d'avoir fait la paix avec les anglois pour l'amour de nous, voicy nous sommes venus vers toy vieux Et jeunes femmes Et filles et petits enfans pour t'en remercier et te reconnoistre pour nostre pere, nous voulons Estre tes enfans, et adopter pour nostre filz ton neveu que tu aimes tant et afin de donner une marque éternelle de l'obligation que nous t'avons nous ne pleurons plus desormais sy ce n'est la memoire de ceux dont tu relevés le nom, après quoy ayant dit à un des jeunes de parler j'l tomba comme en pamoison Et l'autre parla de cette maniere.

Hommes et femmes jeunesses et enfans mesme ceux qui sont à la mammelle reconnoissent celui cy pour vostre Pere j'l est meilleur que le soleil qui vous Eschauffe Et vous trouveres En luy toujours un protecteur qui vous assistera dans vos necessités Et vous consolera dans vos afflictions hommes reconnoissez qu'il vous donne des fusils pendant le cours de l'année pour vous deffandre contre vos Ennemis Et pour tuer des

bestes quj vous nourrissent vous et vos familles femmes consideres qu'il vous donne des haches et des couteaux avec lesquels vous bannissez la faim de vostre pays, filles et enfans ne craignes plus rien puis que celui quj est vostre pere vous aime tousjours et qu'il vous donne de temps en temps tous ce quj vous est necessaire pour avoir vostre subsistence nous tous ensemble ne pleurons plus, mais au contraire temoignons par des cris nostre allegraisse de ce que nous avons veu l'homme de courage Et en mesme temps jlz se mirent a crier de toutes leurs forces pleurant amerement et disant, nous avons perdu nos peres mais voicy celui que nous adoptons pour nostre Pere, nous avons perdu nos enfans voicy le nepveu de nostre pere sera nostre filz jl reste avec nous, Et il aura soin de ses meres apres cette pitoyable musique jlz vinrent les uns apres les autres reconnoistre nostre adoption par des presens et nous couvrirent de robes blanches de castor, nous donnant quantité de queues de castor, quelques vessies pleines de moelle de cerf et plusieurs langues de ce meme animal boucannées, ce quj est le plus exquis pour le manger parmj eux, jlz nous presenterent aussy deux grandes chaudières pleines de viande boucannée, Et bouillie de laquelle nous mangeames tous ensemble cest a dire eux, les anglois, Et nous Et c'est ce quj est appellé festin parmj ces nations.

Après cela je leur dis adieu et ayant fait charger dans la maison ce quj devoit estre Embarqué dans les vaisseaux je descendis a l'embouchure de la riviere ou le capne Gazer travailloit a faire batir un fort au mesme endroit, ou l'année precedente le sr bridgar avoit fait construire la chaloupe, c'estoit la situation la plus avantageuse qu'il en put trouver Et je reconnus qu'il faisoit toute la diligence possible, mais il avoit des hommes quj par leur delicatesse estoient Incapable de respondre a sa vigilance, je fais cette observation par ce que je tiens pour maxime qu'on ne doit employer que des hommes robustes entendus et capables de servir et que ceux quj sont d'une complexion foible, ou quj se flattent d'avoir de la protection et de la faveur doivent estre congédies.

Ensuite nous passames a l'endroit ou estoient les navires parce que mon dessein estoient d'obliger par ma presence les capitaines de rendre leurs vaisseaux prêts a faire voile, mais je ne fus pas plus tost arrivée qu'un sauvage me vint advertir que mon pere adopté que je n'avois pu voir a cause qu'il estoit a la guerre m'attendoit au lieu ou le capitaine Gazer faisoit batir le fort dont je viens de parler, c'est pourquoy je resolut d'y aller Et je fis mesme esperer au Sauvage que je renvoij pour en donner avis a mon pere que le gouverneur viendroit avec moy pour luy faire des amities et le proteger en mon absence, c'estoit du consentement de ce gouverneur Et sur sa parole que je luy avois dit cela cependant jl me manqua de parole et je fut pour la premiere fois trouvé menteur parmj les sauvages ce quj estoit d'une dangereu-e consequence car ces nations ont un abomination ce vice, neanmoins jl ne m'arriva rien de facheux et je ne receus pas mesme un reproche.

Quand je fus arrivé au rendez-vous on me dict que mon pere adopté en estoit party ce quj fut cause que j'envoyaj un sauvage apres luy pour l'advertir que j'estois venu Le voir, ce sauvage l'ayant rencontré l'obligea a revenir quoy que fort triste d'une nouvelle qu'il avoit apprise en chemin quj estoit que Le chef de la nation quj habite le haut de la riviere de Neu savern nomme le barbu Et un de ses filz quj estoient ses parans avoient esté tues en allant jnsulter ceux d'entre les sauvages quj s'estoient mis en devoir de soutenir le francois quj avoit esté blessé par un sauvage gagné par les anglois apres qu'il m'eut embrassé Et appris les circonstances de cette affaire, Et les suites qu'elle pouvoit avoir, j'escrivis au gouverneur de se rendre au lieu ou nous estions afin d'empêcher la continuation de ces desordres En vertu du traité de paix et d'unjon que j'avois fait en la presence des Sauvages entre les francois et les anglois.

Le Gouverneur estant arrivé je luy presentaj mon pere adopté et luy dis que comme c'estoit le chef quj commandoit la Nation quj habitoit au lieu ou on batissoit le fort je luy avois fait faire quelques petis presens par le capne Gazer, et qu'il estoit aussy apropos qu'il luy en fit, par ce que je luy en avois promis l'année precedente que je ne luy avois point donné ce que le gouverneur trouva fort mauvais et jl s'irrita mesme contre ce chef sans aucun sujet sj ce n'est qu'il estoit mon pere adopté et que j'aj appris depuis qu'il estoit fache de ce que lors que j'estois arrivé je n'avois pas donné a un simple sauvage quj luy servoit d'espion quj estoit filz de ce chef appelle barbu de presens

ce quj estoit une Extravagance horrible, car outre ce que le gouverneur m'étoit inferieur je n'estois point obligé en arrivant de cognoistre son favorj outre que je n'aj Jamais fait des presens qu'aux chefs de ces nations.

Dailleurs ce n'estoit point à ce gouverneur a censurer ma conduite j'avois des ordres san dependance quy me mettoient en droit de me ressentir de l'outrage qu'il m'avoit fait, mais s'agissant du service de mon Roy Et de celui de la compagnie je passay Le tout sous silence (*lacune*) que sj j'avois dit mes sentiments ouvertement a un homme quy apres mon depart devoit commander sur tout ceux quy restoient dans le pays, cela lui auroit pû attirer du mepris, je me contentaj donc de luy faire cognoistre les inconveniens quy pouvoient arriver de l'indifference qu'il affectoit d'avoir pour les chefs des Nationis sauvages, et je l'exhortay mesme de changer sur l'heure de conduite à l'égard de mon pere adopté non pas par cette considération mais parcequ'il estoit, comme je L'aj dit chef de la nation quj habitoit a l'endroit ou nous nous pretendions etablir ce qu'il me promit de faire apres quoy je me rendis abord de nos navires.

Mon nepveu quj estoit reste au fort avec le gouverneur ayant appris que les Navires Esterent prêts a partir se rendit aupres de moy avec les francois que j'avois resolu de laisser en canada pour me Dire a Dieu Et ce fut a la compagnie de ce Gouverneur qu'ilz firent la route pendant laquelle a ce que j'ay appris de mon Nepveu jl leur temoigna plus d'amitié qu'il n'avoit encore fait les asseurant qu'ilz ne manqueroit jamais de rien Et qu'a ma consideration jlz recevroient le mesme traitement que Luy.

La conduite que mon nepveu Et les autres francois avoient tenue ne leur donnoit point sujet de douter de la sincerité de ces protestations, jls ne croyoient point non plus qu'on a eust avoir aucun soubçon de mefiance sur eux, mon nepveu Et son interprete avoient esté sollicités de rester dans le pays pour le service de la Compagnie et ilz y avoient consenty sans murmure par ce que je m'étois chargé du soin de leurs interetz en Angre cela s'estoit passé en la presence Et par les persuasions du gouverneur cependant voicy un changement surprenant quy arrive par le caprice l'inconstance Et la mechante conduite de ce mesme gouverneur, je me dispoisois a partir avec les autres francois quand le gouverneur estant allé abord de la petite fregatte fit faire un signal pour tenir conseil de guerre sur cela les capitaines des vaisseaux et moy nous rangeames a bord ou mon nepveu nous suivit restant sur la Lunette pendant que les officiers et moy estions dans la chambre ou ce gouverneur nous demanda d'abord sj nous avions quelques raisons valable pour Empecher qu'il ne renvoyast dans les vaisseaux tous les francois quj estoient dans le pays a quoy tous les autres n'ayant rien dict je fus obligé de parler en ces termes.

A mon depart d'Angre je recevs un ordre verbal de la compagnie et en particulier du s^{re} James hayes de laisser dans le pays ou nous sommes autant de francois que je trouverois a propos pour le bien et avantage de la compagnie, j'ay sur cela resolu d'engager mon nepveu et son interprete d'y rester, et j'en suis venu a bout par me soins du consentement du gouverneur quj demande aujourdhuy qu'ilz soyent renvoyez comme des gens quj apparemment luy sont devenus suspectz en bien faisant j'ay toujours creu et le croy encore que leur presence en ce pays estoit utile Et mesme necessaire à la compagnie Et qu'il Estoit difficile de se pouvoir passer d'eux parcequ'ils sont cognus de toutes les nations c'est aussy sur eux que j'aj fondé la seureté des marchandises quj sont restées a L'habitation des francois parceque sans leur assistance ou leur presence elles seront Exposées au pillage cependant je ne pretend point de m'opposer au dessein que le gouverneur a de faire executer la proposition qu'il vint de nous faire jl est libre de faire ce qu'il voudra, mais jl ne me fera point souscrire a ses resolutions tant que je verraj qu'elles seront directement opposées a celles de la compagnie a mes jnstructions Et a mon Experience, au contraire je protesteraj devant Dieu Et devant les hommes contre tout ce qu'il fera par ce qu'apres ce qu'il nous a dit, jl est jmpossible qu'il produise rien d'avantageux pour ses maistres et c'est en vain qu'on luy donneroit de bons conseilz, car il n'a pas l'esprit de les concevoir qu'il fasse encore un coup ce qu'il voudra je ne m'oppose a rien.

Cette declaration auroit fait sans doute quelque jmpression sur un esprit non prevenu d'une qualité imaginaire de gouverneur. Mais celui cy tout au contraire se fortiffia dans sa resolution Et me pria de dire a mon neveu de s'embarquer avec les autres francois

sans considerer qu'il n'avoit point assez de temps pour aller chercher ses hardes ny plusieurs obligations qu'il ont devés En Canada qu'il estoient restés a la maison des françois et que je luy fis abandonner pour obeir quoy que je fusse en estat de luy faire faire raison Et cela dans l'esperance que la compagnie la luy feroit toute entiere.

Le conseil alloit finir apres cela, mais le gouverneur apprehendant de n'estre point obey des françois voulut donner un ordre aux capnes de se saisir de tous Et de les Embarquer il eut mesme l'insolence de me mettre le premier dans sa liste comme si j'estois soupçonné ou coupable de quelque chose, de quoy le capitaine Bond s'estant appercu il luy dit qu'il ne se chargerait point de son ordre que je n'en fusse Excepté par ce qu'il n'avoit rien reconnu en moy que beaucoup d'attachement pour le service de ses maistres, et qu'on devoit a mes soins L'establissement que nous avions fait et Les avantages qui en revenoient à la compagnie, cela obligea de faire une autre liste, et ainsi finit un conseil de guerre tenu contre les Interests de ceux qu'il avoient donne le pouvoir de l'assembler.

Beaucoup de personnes qu'il avoient la cognoissance des nations sauvages du Nord Et du prejudice que la conduite de cet Imprudent gouverneur aura sans contredit causé a la compagnie attribueront son procedé au defect d'experience, ou a quelque haine, particuliere qu'il pouvoit avoir contre les françois quoy qu'il en soit je ne suis point de ce sentiment La, et je croy que sa timidité Et son manque de courage ont donné lieu a tout ce qu'il a fait par apprehension qu'il a Eu que les françois n'entreprissent quelque chose contre Luy et ce qu'il me confirme dans cette pensée Est la precaution qu'il a eue d'empêcher que les françois ne parlent a personne depuis le jour de conseil car il les fit observer du moment que nous en fumes sortis Et je reconnus mesme qu'il n'avoit point manqué de faire mettre aux fers mon neveu s'il en avoit eu le moindre pretexte mais connaissant son mechant dessein je luy fis entendre aussy bien qu'a tous les autres françois que nous allions En Angre et qu'il ne falloir point sortir du vaisseau par ce que nous estions a tout moment pretz a partir.

Quoy que changement surprit mon neveu et son jnterprete neantmoins jlz n'en parurent pas mescontans sur tout quand je les eu asseurés aussy bien que les autres françois qu'ilz recevroient toute sorte de satisfaction en Angre et qu'ils ne leur seroit fait aucun tort en leurs personnes ny en leurs pretentions, je les quittay ensuite dans le navire et m'estant embarqué dans la fregatte nous fumes eschouer a deux lieues de l'endroit ou jlz estoient a l'ancre pour prendre quelques effets qu'ilz estoient restes a terre avec plus de diligence que nous n'aurions pu faire avec les vaisseaux ce qu'ayant reussy heureusement nous vinsmes rejoindre les navires au lieu ou jlz estoient a l'ancre dans l'un Desquels mon neveu Et les autres françois estoient restes pendant ce temps la sans avoir fait la moindre demarche quoy qu'ilz fussent en estat de tout entreprendre parce qu'ilz pouvoient facilement se rendre maistres des deux navires Et Les brusler ny ayant partout que deux hommes Et un garçon de chambre dans chacun apres quoy jlz pouvoient aussy sans danger passer a terre du costé du sud avec les canot sauvages qu'ilz estoient au bord du costé du Nord Et ensuite se rendre les maistres de leur maison et de leurs marchandises qu'ilz n'estoient gardées que par deux hommes, Mais pour en venir la il falloir douter de tout ce que je leur avoit dit Et estre aussy mal jntentionnes pour le service de la compagnie que l'estoit le gouverneur Et c'est de quoy jlz n'estoient point capables ny les uns ny les autres apres s'estre soumis et avoir presté le serment de fidelité comme il avoit fait.

Enfin apres avoir souffert en mon honneur Et en ma probité beaucoup de choses de la part du gouverneur Et bien des fatigues d'incommodites de peines Et des soins en ma personne pour venir a bout de mon dessein ayant heureusement reussy a tout ce qu'il devoit estre Embarqué dans les Navires Estant abord nous fimes voile le 4 jour 7^{bre} 1684 Et arrivames aux dunes sans qu'il nous arrivast aucune chose qu'il merite d'estre raporté le 23 Octobre de la mesmes année.

L'Impatience que j'avois d'apprendre a Messieurs de la compagnie l'heureux retour de leurs vaisseaux et que je m'estois acquité pour le service du Roy et leur propre Interest de tous les engagements dans lesquels j'estois entré m'obligea de monter a cheval le mesme jour pour me rendre a Londres ou j'arrivey a l'heure de Minuict ce qu'il ne m'empêcha point de faire avvertir de toutes choses le Sr escuyer Yong l'un des jnteressez en

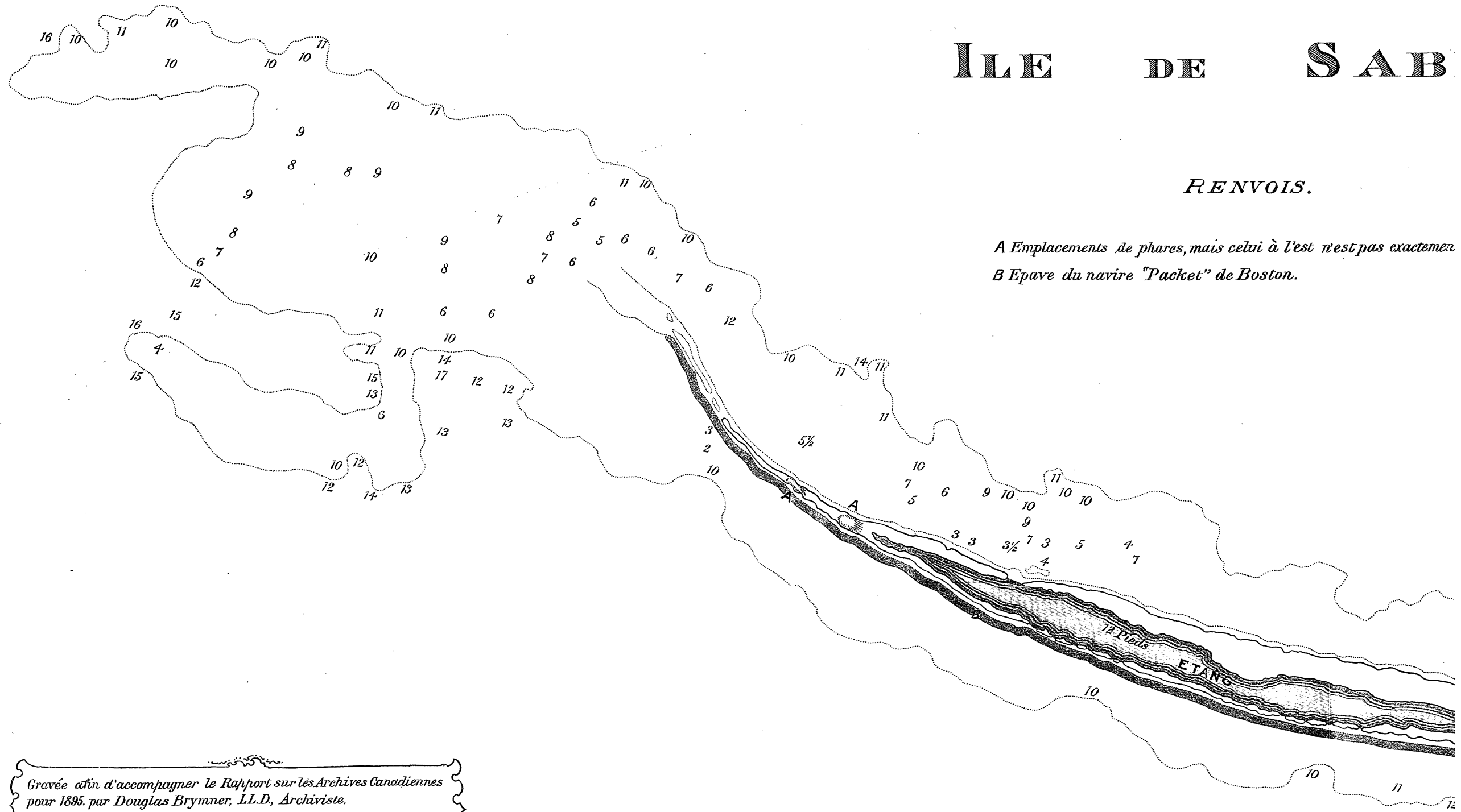
cette compagnie lequel m'estant venu prendre a mon logis le Lendemain matin me fit l'honneur de me presenter a sa Majesté et à son altesse Royale a quy je rendis comte de ce que j'avois fait et en temoignage de la satisfaction de mon zele et de ma fidelité a leur service ces grands princes donnerent ordre au Sr Escuyer Yong de dire a sa compagnie d'avoir soing de moy et de recognoistre mes services tant a l'egard de mes interetz que du costé de la recompense que j'avois Justement meritée.

Ensuite de cela je me retiray, et quelques jours apres croyant recevoir de la part des Interestz en la compagnie une aprobaton generale je fus surpris d'apprendre que l'honneur que j'avois eu de faire la reverence au Roy et a son Altesse Royale avoit offensé quelques membres de cette compagnie, lesquels continuent encore de s'opposer aux resolutions qu'il est necessaire de prendre pour la gloire de sa Maje-té Et l'avantage de la compagnie et de la nation.

ILE DE SAB

RENVOIS.

A Emplacements de phares, mais celui à l'est n'est pas exactem.
B Epave du navire "Packet" de Boston.



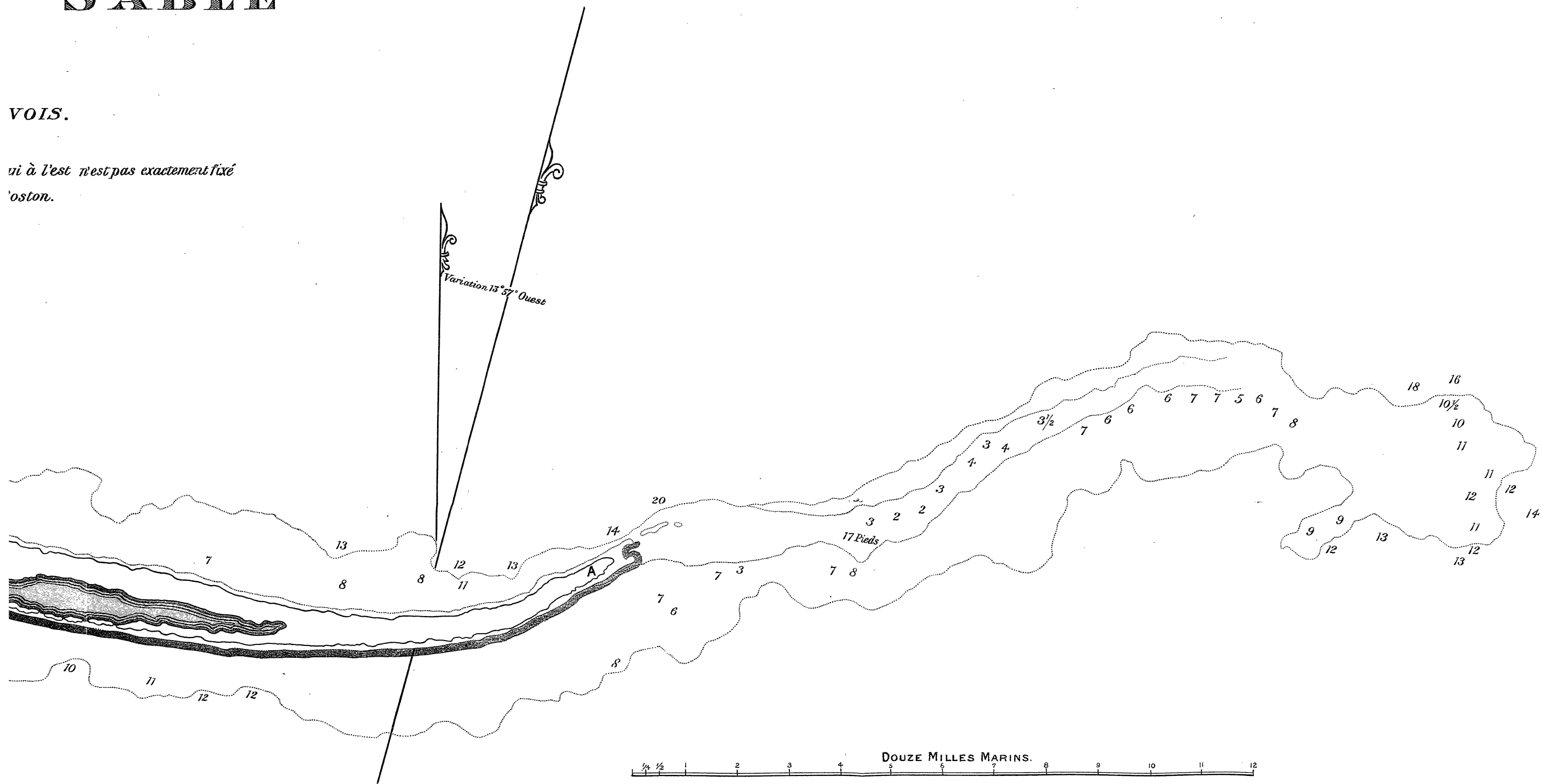
Gravée afin d'accompagner le Rapport sur les Archives Canadiennes pour 1895, par Douglas Brymner, LL.D., Archiviste.

SABLE

VOIS.

*vi à l'est n'est pas exactement fixé
l'oston.*

Variation 13° 57' Ouest



NOTE B.

Observations sur un établissement qu'on propose de fonder sur l'île de *Sable*, pour secourir les naufragés et préserver les biens.

Cette île, par la position qu'elle occupe, avec ses battures cachées et s'étendant à des distances qui peuvent surprendre les vaisseaux durant la nuit, ou pendant les brouillards, en plein jour, avant que l'on puisse apercevoir l'île du haut du mât, devra être fatale pour un grand nombre de vaisseaux allant de l'Europe à l'Amérique Nord et des Antilles aux colonies britanniques; exposé à divers accidents et courants, qui trop souvent occasionnent une différence fatale entre la position réelle du vaisseau et celle constatée par le point relevé de la manière ordinaire dans la marine marchande. Renvoyant aux faits qui fournissent un récit lamentable et une pénible liste de vies et de biens qui ont péri et ont été totalement perdus sur cette île par le manque d'aide et de secours opportuns;—et cette liste augmente évidemment et devra augmenter à mesure que les échanges et la navigation augmenteront entre les pays de l'Europe et ceux de l'Amérique, et entre l'Amérique britannique et les Antilles, sur la ligne sur laquelle se trouve l'île de *Sable*, qui si souvent a causé une interruption fatale—où jusqu'à ce qu'un établissement permanent soit fondé en vertu de réglemens convenables—et qui malheureusement pourraient être jetés sur ses côtes. L'humanité et la prudence, ainsi que la politique, s'unissent pour recommander une telle mesure. En l'adoptant, il faudra prendre bien soin que le contraire de ce qu'on se propose ne se produise pas.

Le premier pas à faire dans une entreprise de cette nature devra être d'engager des familles à résider dans l'île, au moyen d'encouragement sous forme de paiement de salaire et de provisions par le gouvernement. Si ces familles étaient sur un pied d'égalité ou à peu près, soit en intérêt ou en autorité, les meilleures intentions pourraient être frustrées, si non produire un effet contraire. Le public ne peut donner un encouragement suffisant pour engager d'autres que des familles de la plus basse classe à se résigner à un bannissement aussi solitaire et aussi ennuyant, et à une réclusion du monde, été comme hiver, et quelques soins et jugement qu'on exerce dans le choix de gens ayant joui d'une bonne réputation dans la société—quelques restrictions que leur imposent leurs instructions—et quelque libéral que soit l'encouragement que puisse leur donner le gouvernement—cependant, ces gens se trouvant longtemps éloignés de la société, assurés de n'être pas découverts de suite, ou probablement de ne pas l'être plus tard, et amenés par leur situation à songer à tout ce qui s'était passé et à en parler; et ce qu'ils pourraient imaginer comme étant plus pratique et plus sûr dans leur situation d'insulaires, on pourrait craindre que malgré tous les encouragements à bien se conduire, ils se relâchassent un peu dans certaines occasions; et que par degrés imperceptibles, ils succombassent finalement à la tentation suprême d'acquérir la richesse de la manière la plus rapide, qui se présenterait à eux à un moment où ils seraient fatigués de leur résidence isolée sur une île aride, et lorsqu'ils attendraient avec impatience leur retour dans la société. Il arrive malheureusement trop souvent que peu de personnes arrivent vivantes sur la côte; et elles sont meurtries, blessées et épuisées, et donnent parfois peu de signes de vie—des personnes dans un tel état de misère (au lieu d'être abandonnées à mourir par suite de la négligence de ceux qui pourraient considérer de leur intérêt de laisser expirer ces malheureux plutôt que de les voir se rétablir) exigent les efforts les plus actifs le plus tôt possible et une fidèle continuation de bontés et de soins hospitaliers, jusqu'à ce qu'on puisse les ramener de l'île. Afin, donc, d'assurer autant que possible, la réussite effective de l'objet qu'on espère d'un établissement de ce genre, il est très respectueusement soumis à la considération :—

Qu'un gentleman jouissant d'une réputation respectable, et étant en même temps un homme d'affaires ou au moins un bon comptable, soit nommé commandant de l'île

avec l'autorité nécessaire que lui confèrera le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, et un traitement de deux cents louis par année avec rations complètes.

Le commandant aura sous ses ordres six hommes engagés à l'année, avec salaire de cinquante louis et rations pour chacun.

Le commandant sera nommé durant bon plaisir et sera responsable de la conduite des six hommes, qu'il pourra, afin de s'assurer de leur obéissance, engager, renvoyer et remplacer à sa volonté, et les devoirs du commandant seront une observance stricte et fidèle de tous les ordres qu'il pourra recevoir, avec un mandat d'instructions générales de temps à autre, de la part du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, auquel il devra rendre compte et faire des rapports de la manière prescrite par ses instructions ou autrement.

Tous les biens sauvés du naufrage devront être gardés dans un entrepôt d'une manière distincte et régulière afin d'empêcher la confusion et l'incertitude de mêler les chargements des différents vaisseaux, et le gouvernement, faisant les frais de cet établissement, aura droit à un droit de sauvetage sur tous les biens qui seront ainsi sauvés; soit qu'ils appartiennent à des assureurs ou à des propriétaires individuels, et soit qu'aucune personne soit sauvée ou non du naufrage. Et tous biens non réclamés après avoir été annoncés dans les journaux d'Halifax pendant un certain temps, seront vendus en entier pour l'usage du gouvernement.

Un bâtiment sera construit sur l'île, contenant trois appartements convenables avec cheminées dans chacune, un pour le commandant, et pour recevoir les voyageurs et les capitaines des vaisseaux qui pourraient être jetés sur l'île; un autre pour les six hommes et pour recevoir les équipages des vaisseaux; et le troisième pour recevoir les femmes, les enfants et les familles; ces appartements auront une cuisine convenable. De plus un entrepôt pour emmagasiner les provisions et les biens qu'on pourrait sauver des vaisseaux échoués à la côte. Quatre bateaux de différentes grandeurs; et de construction bien comprise et très habilement construits dans ce port pour les différents usages qu'exigeront les occasions. Il devrait y avoir aussi une légère voiture sur roues basses et larges, avec harnais pour quatre chevaux (qu'on pourrait attraper et dompter sur l'île), et aussi douze rateliers pour les armes et des munitions proportionnées, pour permettre au commandant avec ses six hommes et ceux que le malheur pourrait mettre sous sa protection, de repousser les attaques des maraudeurs alléchés par la perspective du pillage—et il serait bon d'avoir en magasin douze costumes de matelots, avec bonnets chauds, grands manteaux et mitaines, prêts à endosser selon les circonstances lorsqu'il faudrait travailler dans les gros temps froids; ces habillements pourraient servir temporairement aux hommes qui pourraient être jetés nus sur le rivage, et qui se trouvant confortablement vêtus pourraient non seulement ne pas souffrir du froid mais encore rendre des services en aidant au sauvetage d'autres personnes ou à préserver les biens. Il serait aussi nécessaire d'avoir une petite cave de cordiaux et quelques médicaments.

Les intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne, et les nouveaux vaisseaux de guerre et transports de troupes, de provisions et de matériel de toutes sortes, qui augmentent annuellement, suggèrent que cet établissement soit sous le contrôle et soit créé et entretenu par la Grande-Bretagne; plus spécialement parce que l'île se trouve dans le domaine britannique, étant un appanage ou une dépendance de la province de la Nouvelle-Ecosse, d'où elle devra être meublée, approvisionnée, soutenue et gouvernée, sous les instructions des ministres de Sa Majesté, à qui des rapports devront être faits par l'entremise du gouverneur de cette province. Le bénéfice d'un établissement de ce genre s'étendrait aux Etats de l'est de l'Amérique, en portant secours à leurs citoyens, et la protection des biens de leurs marchands fait qu'il est probable qu'ils consentiraient à défrayer une partie de la dépense; si les ministres de Sa Majesté approuvent cette association dans ce but-là.

A part les salaires annuels et le coût des provisions accordées en rations, les dépenses imprévues atteindraient probablement quatre cents louis par année. Les frais de construction de bâtiments, de fournitures des bateaux, des armes, des munitions, des médicaments, des vêtements de rechange, de la voiture et autres articles de cette nature, ainsi que le transport et l'installation des colons sur l'île, se monteraient probablement à quinze cents livres. Quel serait le montant des sauvetages

et autres biens vendus pour le compte du gouvernement, voilà où est l'incertain ; mais d'après l'histoire des naufrages et le compte des cargaisons précieuses totalement perdues sur l'île, dont la plus grande partie pourrait être sauvée si l'on créait un établissement de ce genre, on croit bien généralement que le gouvernement n'éprouverait en définitive aucune perte par cette bienfaisante entreprise. Le droit de sauvotage habituel sur la partie qu'on aurait pu sauver des précieuses cargaisons que l'on sait avoir été totalement perdues sur l'île depuis plusieurs années, aurait remboursé les frais de création de cet établissement et l'aurait soutenu depuis ce temps.

Si l'on créait la colonie proposée, l'île elle-même accorderait quelque encouragement à sa continuation par l'établissement d'autant de familles qu'il y aurait d'hommes employés dans cette entreprise ; familles qui pourraient subvenir à leurs besoins en cultivant et améliorant ces parties de terre qui produisent du foin sauvage et du bon trèfle, et qui produiraient des pommes de terre, des navets, des pois et autres légumes ; l'eau douce y abonde. Autrefois, on trouvait sur l'île du gros bétail, des moutons et des chèvres, aussi bien que des chevaux, qui trouvaient une nourriture abondante sur l'île. Durant la dernière guerre, tous ces animaux, à part les chevaux, ont été volés ou détruits par les maraudeurs. Les chevaux subsistent encore et sont très gras en été. Deux hommes laissés par accident sans ressources sur l'île, ont vécu depuis septembre jusqu'à mai dernier, de chair de cheval, de canneberges et d'oiseaux. Outre ce que l'on pourrait produire par la culture et l'engraissement du gros bétail, des moutons, des porcs et des volailles, il y a une petite mais profitable pêche au phoque, et des bénéfices considérables à recueillir des plumes à cause de la grande quantité d'oiseaux de mer qui se jettent sur l'île à certaines saisons particulières ; on peut aussi tirer parti de la capture de la morue et autre poisson à une petite distance du rivage ; et s'il y avait eu un établissement comme celui qu'on propose, il aurait été tellement de leur intérêt et leur devoir de sortir avec leurs bateaux qu'il est presque certain qu'ils auraient été aperçus par le transport *Francis* avant la tempête qui a causé sa destruction et la perte de tant de biens et d'un grand nombre de vies précieuses.

J'ai récemment envoyé quelques chèvres et des porcs sur l'île, et j'ai intention, aussitôt que possible, d'y ajouter quelques moutons et du gros bétail, pour former un troupeau d'élevage, afin de secourir ceux qui pourraient y faire naufrage.

Les sables du tour de l'île sont déplacés par chaque tempête, et fréquemment découvrent quarante vieilles épaves ou plus, qui étaient complètement enfoncées le jour précédent ; et de temps à autres, découvrent de nombreuses épaves sur toutes les parties de la plage. Que l'on puisse utilement bâtir un phare sur une partie quelconque de l'île et à quel endroit, l'expérience et les observations pourront seules le déterminer, selon les circonstances. A présent, on pense qu'à plusieurs endroits les navires seraient pris avant de pouvoir apercevoir une lumière sur n'importe quelle partie de l'île. Cependant un phare pourrait être utile dans certains cas, dans le cas où l'équipage prendrait les chaloupes et par hasard arriverait en vue du phare, —il pourrait alors reconnaître sa position—c'est encore là une circonstance qui sera étudiée plus tard et qui ressortira des renseignements. On peut se fier à l'exposé de faits contenus dans le document ci-inclus, n° 24, comme étant exact, lequel, ainsi que les observations qui précèdent, sont humblement et très respectueusement soumis.

J. WENTWORTH.

EXPOSÉ DE FAITS RELATIFS À L'ÎLE DE SABLE.

Depuis que le commerce de l'Amérique a commencé à prendre un développement respectable, il ne s'est guère passé d'années que des navires d'une espèce ou d'une autre ne se soient perdus sur l'île. Dans ces dernières années le commerce des colonies britanniques, qui augmente rapidement, a beaucoup souffert de désastres de cette nature. Pour remédier à ce mal, des hommes humains ont à différentes époques fait débarquer des animaux sur l'île, pour la subsistance des malheureux qui pourraient

survivre au naufrage de leurs navires. Au premier rang de ceux d'entre eux qui méritent la reconnaissance des malheureux pour de tels actes spontanés de bienfaisance, se trouvait M. Thomas Hancock, ci-devant un très respectable marchand de Boston. Ce gentleman gréa une goélette il y a plus de quarante ans, à bord de laquelle il mit des chevaux, des vaches, des moutons, des chèvres, des cochons et des animaux qui pourraient vivre dans l'île. Ils furent débarqués dans l'île, et en général répondirent très bien à ce qu'on en espérait. Aucune grande déprédation n'eût lieu jusqu'au commencement de la guerre américaine, au cours de laquelle des corsaires et des personnes sans foi ni loi de toutes sortes débarquèrent fréquemment sur l'île et à la fin de la guerre il ne restait plus d'animaux sur l'île à part quelques chevaux. Ces chevaux ont servi de nourriture à un grand nombre de malheureux qui ont été jetés sur l'île depuis ce temps-là. Mais si cruels et si dénués de sentiments humains ont été un certain nombre de misérables dans ces dernières années, qu'il sont pris des chargements de ces chevaux dans l'île et sont allés les vendre dans les Antilles. Un grand nombre de ces chevaux ont été tués sans nécessité par des personnes qui ont hiverné dans l'île à la suite de naufrages, et les peaux ont été apportées dans cette ville et dans d'autres parties de la province pour être vendues. Par des moyens de ce genre, la plus grande partie des chevaux a été détruite, et si l'on ne trouve pas un remède, ce dernier espoir des malheureux marins sera complètement détruit.

Il y a quelques années un brick de l'île du Prince-Edouard, M. Benjamin Chadwell, patron, fut pendant une violente tempête de vent jeté sur l'île.—La tempête se calma peu après qu'il eut touché; le navire ne se brisa pas en pièces immédiatement, et l'équipage non seulement se sauva, mais après de grands efforts conserva 8 tonneaux de rhum, une quantité de sucre et une variété d'autres articles.—Le naufrage eût lieu vers Noël. A cette époque le capitaine Chadwell supposait qu'il y avait au moins 300 chevaux sur l'île, et ils trouvèrent plusieurs jeunes chevaux qu'ils abattirent pour s'en nourrir dans le mois de janvier, et qui étaient si gras que la viande était bonne.—Le capitaine Chadwell, étant un observateur, employa son temps durant l'hiver à explorer l'île.—Il avait habitude, immédiatement après une tempête, d'examiner la partie de l'île où la tempête s'était fait particulièrement sentir. En faisant cela, il a compté plus de 40 épaves, que la tempête avait découvertes et dont pas une seule n'était visible avant le commencement de la tempête. La coque de quelques-uns de ces navires paraissait entière et reposait dans toutes les positions.—Le plus grand nombre ne montraient que des parties d'épaves.—De plusieurs d'entre elles, ils retirèrent des articles qui leur furent utiles.—Quelques jours après, une autre tempête venant d'une direction opposée couvrait ces épaves de sable et en découvrait un aussi grand nombre d'autres. En continuant cette exploration de l'île après les tempêtes, il trouva qu'il n'y avait pas une seule partie de l'île qui en fût exempte, et qu'elle était littéralement entourée d'épaves. Donc, lorsque l'on considère que l'île a 30 milles de long et que bien que sa largeur paraisse petite sur la carte, mais que cependant les sables qui l'entourent arrêtent les navires en certains endroits à plus de 12 milles de l'île, l'esprit est frappé d'horreur à la pensée des vies qui ont été perdues dans ces naufrages dont les restes sont encore visibles, et plus encore lorsqu'au nombre de ces épaves visibles on ajoute la multitude de navires qui se sont perdus ici, qui se sont brisés en pièces et dont les épaves, par un changement de vent, au lieu d'être poussées sur l'île, ont été emportées vers la mer sans laisser de traces.

Le capitaine Chadwell ayant sauvé quelques outils, a employé son équipage durant l'hiver à construire une petite goélette avec du bois tiré des épaves. Ils la terminèrent au printemps, embarquèrent les restes de la cargaison qu'ils avaient sauvés, et arrivèrent en sûreté dans ce port. Ayant été jetés sur le rivage en hiver, ils souffrirent beaucoup avant de pouvoir recueillir du bois pour construire des habitations. Quelle consolation eût été pour eux s'ils avaient trouvé quelque établissement confortable sur le rivage—quelque ami pour les consoler!

Dans l'automne de 1796, un navire de Glasgow, à destination de New-York se perdit sur cette île. L'équipage se sauva et y resta quelque temps. A la fin le second arriva dans une des chaloupes du navire et un navire fut envoyé pour ramener le reste de l'équipage. Ils passèrent leur temps à vendre par la ville des articles

qu'ils avaient sauvé du naufrage. Une partie considérable de la cargaison fut trouvée par des personnes qui étaient sur l'île cet hiver-là, et quelques-uns de ces articles furent subséquemment offerts en vente:—Ce navire ne se brisa en pièces que longtemps après avoir touché, et s'il y avait eu à cet époque un établissement régulier sur l'île, la plus grande partie de cette cargaison aurait pu être sauvée pour les assureurs. Ce navire était assuré en Angleterre pour au delà de £30,000.

Dans l'automne de 1798 le brick *Lord Duncan*, capitaine Wyat, de Londres à ce port, se perdit sur cette île. D'après son calcul, il se croyait à plus de 50 lieues à l'est de l'île, et il ne pouvait croire en être proche avant que la lumière du matin ne le lui démontrât. Il avait été trompé par un fort courant dont il n'avait pas tenu compte dans son calcul, bien qu'il eût fait depuis vingt ans le commerce entre Londres et ce port. Les deux jours qui suivirent celui où son navire toucha le sable, le temps fut beau, et l'équipage s'occupa de transporter à terre les bagages, les provisions, etc., et une foule d'autres articles, et s'il y avait eu sur le rivage des cabestans convenables et des chaloupes de construction commode, la plus grande partie de cette cargaison aurait pu être sauvée. Le troisième jour il s'éleva une tempête qui brisant le navire en jeta des morceaux ainsi qu'une partie de la cargaison sur le rivage. Une partie de la cargaison fut apportée ici et vendue sous la direction de l'amirauté. De ce brick et du navire parti de Glasgow on aurait pu facilement sauver des biens pour une valeur de £20,000, si l'île n'avait pas été laissée dans l'état d'abandon où elle se trouve.

Depuis ces accidents, plusieurs petits navires appartenant aux Etats-Unis se sont perdus sur l'île, mais les détails de ces désastres ne sont pas parvenus jusqu'ici. A ces faits, l'on pouvait ajouter le récent malheureux naufrage du transport *Francis*.

Le *Francis* était un senau d'environ 280 tonneaux de jauge—nom du capitaine Letsom. Il fit voile le 25 octobre dernier de Portsmouth, chargé principalement de chevaux et approvisionnements, meubles, vêtements et équipements d'officiers pour Son Altesse royale le duc de Kent. Il voyageait de conserve avec l'*America*, bâtiment à mâts—sous la conduite du vaisseau de Sa Majesté *Bonetta*. Une succession de bourrasques les suivit après leur départ. L'*America*, démanté, revint à Portsmouth, et le *Bonetta*, avec grande difficulté, arriva à Lisbonne. Le *Francis*, apparemment plus heureux que les autres, avait traversé l'Atlantique et était presque arrivé à destination, lorsque son voyage fut arrêté par ces fatals sables mouvants qui entourent cette île destructrice.

Ce navire manquait depuis si longtemps, et aucune nouvelle de lui n'étant arrivée, le côtre *Trepassey*, au commencement de mai, étant sur le point de mettre à la voile de ce port pour Terre-neuve, le lieutenant Scamble (*sic*), qui le commandait, reçut instruction d'arrêter à l'île de Sable, pour obtenir, si possible, des nouvelles du *Francis* ou de tout autre navire malheureux qui aurait pu y faire naufrage dans le cours de l'hiver, et pour y débarquer quelques animaux que l'humanité de Son Excellence sir John Wentworth avait confiés à ses soins. La lettre suivante contient le rapport de ce gentleman sur le sujet:—

Côtre de Sa Majesté *Trepassey*,

A Sydney, 17 mai 1800.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions je me suis rendu à l'île de Sable, et mardi matin le 13 mai je descendis à terre et débarquai la brebis, la chèvre, la truie et les deux cochons envoyés par sir John Wentworth; après être resté près d'une heure dans l'île sans découvrir personne, et voyant une goëlette à l'ancre dans le bras N. E., à une certaine distance du côtre, je retournai à bord dans l'intention de me rendre à l'endroit où elle était, mais le courant m'en empêcha, il était de 2½ milles à l'heure, S. O. par S.—Vers 4 heures de l'après-midi, je la découvris sous voiles—je levai immédiatement l'ancre, fis force voile et la hélai; c'était la *Dolphin* de Barrington, chargée de poisson, de peaux de phoques et d'huile de phoque—elle avait à bord plusieurs malles très endommagées qui paraissaient avoir été jetées par l'eau sur le rivage—une des malles était adressée *His Royal Highness Prince Edward, No. 2*. Une autre adressée *Capitaine Sterling of the 7th Regiment foot*, toutes deux vides. De plus une malle contenant deux capotes, la livrée portée par les serviteurs de Son Altesse Royale. Le patron de la goëlette m'informa qu'il avait eu deux hom-

mes sur l'île pendant cet hiver, pour faire la chasse aux phoques, qu'ils avaient construit une hutte sur la partie est de l'île—ces deux hommes étant à bord, j'appris par eux que vers le 2 décembre, après une très forte bourrasque du S. E., ils trouvèrent une femme qui avait été rejetée sur le rivage sur le côté sud de l'île; ainsi que les deux malles ci-dessus nommées, douze chevaux, deux vaches, un taureau et deux moutons, tous noyés (les chevaux étaient ferrés), et des parties de trois chaloupes sur lesquelles on ne pouvait distinguer aucuns noms. Le patron de la goélette, dont le nom est Reynolds, me donna quelques papiers, que je vous ai envoyés par le pilote.

L'île est couverte d'une sorte d'herbe grossière qui, séchée, ressemble au foin, et de grandes étendues de plantes vertes qui ressemblent au cresson. Je n'ai pas vu de chevaux, mais le patron m'informa qu'il y en avait sur l'île, et des rats en abondance.

Je suis, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

JOSEPH SCAMBLER, lieutenant.

M. ROBERT MURRAY,

Capitaine du vaisseau de Sa Majesté *Asia*, etc., etc.

Outre les renseignements contenus dans la lettre ci-dessus, le pilote du *Trepassey* arrivé ici avec la lettre du lieutenant Scamble, informe—que les hommes qui ont hiverné dans l'île lui ont appris que le 2 décembre ils observèrent un grand senau à une faible distance du banc S. E.—Il essaya de s'éloigner toute cette journée là.—Le temps était remarquablement beau pour une journée d'hiver, mais le vent était extraordinairement léger et déconcertant, et à la nuit il n'avait pas fait beaucoup de progrès. Comme le jour tombait le brouillard commença à s'épaissir et fut bientôt suivi d'une effrayante bourrasque du S.-E., qui continua à souffler avec violence toute la nuit. Pendant cette tempête le *Francis* a dû être chassé sur les sables, et dans le cours de la nuit s'être brisé en pièces. Peu après que la tempête se fut apaisée le corps de la femme ci-dessus mentionnée fut trouvé. Elle portait un anneau au doigt, mais n'ayant pu le lui enlever, les hommes ont déclaré l'avoir enterré avec elle. Un bon nombre d'articles furent sauvés et furent envoyés à Barrington.

Voici les noms des malheureux passagers qui ont péri avec ce navire :

Docteur Copland,
Madame Copland,
Deux enfants du Dr Copland et une
servante.
Capitaine Holland, 44^e régiment,
Capitaine Sterling, 7^e régiment.

Lieut. Mercer, artillerie royale,
Lieut. Sutton, 7^e régiment,
Lieut. Roebuck, 7^e régiment,
Volontaire Oppinshaw, 7^e régiment,
Sergent Moore.

Soldat Thomas King,

— Abbott, 16^e dragons lég.

— Judd, cocher du duc de Kent.

Nicholson,
Johnson,
Gardner,
Bloomfield.

} Palefreniers de Son Aïtesse
Royale le duc de Kent.

L'équipage se composait de dix-neuf personnes, de sorte que le nombre total de vies perdues dans cette occasion s'élève à 40.

Chaque année augmente les désastres occasionnés par cette redoutable île, et démontre la nécessité d'un établissement quelconque sous le contrôle du gouvernement. Depuis quelques années une quantité considérable de biens a été jetée sur l'île. Une grande partie a été sauvée et a été emportée par des personnes qui ne visitent cette île que pour recueillir des épaves. Il s'est perdu un grand nombre de vies qu'on aurait pu sauver si elles avaient eu une aide convenable. Et même lorsque des vaisseaux et leurs équipages sont complètement perdus, comme dans le cas du *Francis*, comment serait grande la satisfaction de connaître avec certitude le sort qui les attendait.

Dans l'état d'abandon où cette île a été laissée depuis longtemps, on a exposé les malheureux qui ont été jetés sur elle à la merci des gens sans loi et sans pitié qui pourraient hiverner dans l'île; et il est tellement de leur intérêt de cacher les biens qu'ils sauvent, que ce n'est en général que grâce à une découverte accidentelle que le gouvernement connaît ces circonstances. Pour empêcher cette découverte, on a raison de craindre que quelques personnes qui ont échappé au naufrage ont perdu la vie de la main d'êtres ayant moins de pitié que les vagues.

Une autre circonstance est bien digne de l'attention du gouvernement et des assureurs. C'est le nombre de vaisseaux perdus sur l'île, et que l'on a toute raison de supposer avoir été poussés à la côte dans le but de frauder les assureurs et d'enrichir les canailles qui, connaissant les parties de l'île sur lesquelles ils pouvaient se jeter avec le moins de danger, y ont débarqué la principale partie de leur cargaison et l'ont cachée dans le sable jusqu'à ce qu'il leur fut convenable de l'enlever. Un établissement sur l'île arrêterait efficacement ce mal, parce qu'il fournirait les moyens de découvrir ces canailles et de les faire punir.

Enfin, considérant l'utilité d'un établissement sur l'île de Sable, soit au point de vue humanitaire, soit au point de vue de la sûreté qu'il offrirait au commerce considérable qui se fait entre la Grande-Bretagne et l'Amérique ainsi qu'avec les Antilles, et au point de vue de la conservation d'immenses quantités de biens qui sont ou totalement perdus maintenant ou sont gaspillés par des vauriens, tout s'unit pour encourager cet établissement.

John Howe.

HALIFAX, Nouvelle-Ecosse, 11 juin 1811.

A Seth Coleman, de Dartmouth, dans la Nouvelle-Ecosse.

Attendu que l'on m'a représenté qu'un navire ou vaisseau avait été récemment jeté sur le rivage et avait fait naufrage sur l'île de Sable avec sa précieuse cargaison de farine et autres biens: vous êtes en conséquence autorisé par les présentes et prié de vous rendre avec toute diligence possible dans la goélette ou chaloupe *Angelic*, dont Simon Fougère est patron, nolisée à cette fin par Jonathan Tremain d'après mes ordres, à l'île de Sable, pour donner toute assistance pour sauver n'importe quelles personnes et biens que vous pourrez y trouver:—

Si vous y trouvez quelques biens sous les soins ou la charge du patron, du propriétaire ou du commis du vaisseau naufragé, vous vous consulterez avec cette personne sur la meilleure manière d'être utile; et quelques marchandises que vous receviez à bord vous en donnerez un reçu convenable, au patron, ou propriétaire ou au commis ou à toute personne laissée en charge ou agissant pour eux ou pour l'un d'eux, afin de les délivrer (sauf les risques de la mer et des ennemis) à Jonathan Tremain, à Halifax, pour l'usage des propriétaires légitimes:—

Si vous trouvez plus de marchandises que la goélette ne peut en rapporter, et si vous pouvez vous procurer là-bas un autre navire, vous conviendrez de faire transporter ces marchandises sur ce navire à Halifax au prix n'excédant pas un dollar par baril de farine, et dans la même proportion pour les autres marchandises, qui devront être livrées à Halifax à Jonathan Tremain, écuyer, tel que ci-dessus mentionné. Mais si une personne était légalement en charge des effets, vous n'agirez alors que comme son aide et vous ne le remplacerez pas dans ses droits ou engagements, à moins que ces derniers ne paraissent évidemment extravagants et extorqués de lui, en détresse, dans lequel cas vous offrirez les meilleurs moyens en votre pouvoir pour le soulager et pour l'avantage de tous ceux qui pourraient avoir des intérêts dans aucun des biens que vous pourrez trouver.

Vous ferez tout en votre pouvoir pour obtenir des renseignements sur toutes les circonstances relatives au naufrage et à celles qui l'ont précédé.

Vous ferez les meilleures observations possibles sur l'utilité, la situation, la possibilité et le mode de construction d'un phare sur l'île. Pour cela il faudra examiner le sol et si l'on peut installer sur ou dans ce sol des fondations convenables à l'érection d'une construction de cette nature.

Vous examinerez s'il y a des sources ou autres moyens de se procurer de l'eau fraîche, et quelles herbes ou légumes croîtront sur ce sol. Aussi quels animaux il y a sur l'île ou pourraient y être utilement envoyés. Quelles pêches peuvent faire les résidants sur l'île.

Quel nombre de chevaux il y a.

Quels gens s'y réunissent, à quelle époque et dans quel but.

On m'a représenté qu'un homme et une femme de mauvaise réputation ont été débarqués sur l'île dans le but infâme et inhumain de piller, voler et causer des naufrages:—Vous devrez à tout événement chasser de l'île cet homme et cette femme et tout ce qui leur appartient, parce que ce sont des violateurs de propriété de la pire espèce qui seront poursuivis pour leurs délits en autant que les preuves contre eux le justifieront.

Vous donnerez avis à toutes les personnes que vous trouverez-là et vous les avertirez qu'elles ne peuvent rester dans l'île sans avoir au préalable obtenu permission de ce gouvernement, et que les poursuites les plus sévères seront instituées contre les maraudeurs en défaut.

Comme ce navire ou goélette doit être sous vos ordres, vous maintiendrez avec diligence et fidélité une économie raisonnable de la part de ce gouvernement.

(Signé)

J. WENTWORTH.

Reçu une copie des instructions ci-dessus, auxquelles je me conformerai.

(Signé.)

SETH COLEMAN.

RAPPORT

de Seth Coleman à sir John Wentworth, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.
Conformément aux instructions datées du 11 du courant, je me rendis à l'île de *Sable*, mais par suite de vents contraires et de temps calmes je n'y arrivai que le 24. Après mon débarquement, mon premier soin a été de trouver l'épave qui avait été récemment jetée sur l'île pour donner tout l'aide possible pour sauver les biens et soulager les naufragés, mais à mon grand désappointement, après avoir découvert l'épave et la hutte que l'équipage avait habitée, je ne rencontrai qu'un jeune garçon qui avait fait partie de l'équipage du navire et prenant soin d'une petite partie de la cargaison et de quelques épaves qui avaient été sauvées du naufrage, et ayant ordre de rester là jusqu'au retour du navire qui avait emporté la plus grande partie de la cargaison.

Désappointé dans mon principal but à atteindre, j'ai consacré mon attention à l'exploration de l'île pour trouver un endroit convenable à la construction d'un phare, qui si on le construit protégera les navires, et je suis convaincu qu'une construction en bois pourrait être assez solidement bâtie sans reposer sur une fondation en pierre. L'endroit où il devra s'élever est entièrement de sable, mais bien protégé contre le vent par une épaisse couche d'herbes mélangée de pois sauvages. Il n'y a pas de source en deçà d'un mille et demi, mais je n'ai aucun doute qu'on pourrait obtenir de la bonne eau en creusant un puits d'une profondeur modérée. Comme j'ai dit qu'à mon avis un phare était nécessaire, permettez-moi d'exposer comme principe général à l'appui de mon opinion que cette nécessité se trouve prouvée à l'évidence par les circonstances du récent naufrage, le navire étant à destination de l'Angleterre devait naturellement, si le vent était bon, se diriger d'après la boussole presque vers l'est; dans le présent cas pour passer en vue du lieu du naufrage, et en même temps de l'emplacement du phare projeté que j'ai eu occasion de relever d'une manière exacte, il a dû passer à pas plus d'un mille et demi de l'endroit où je recommanderais de construire le phare; ou bien, admettant que le vent soufflait de l'est et vers la terre, la distance où il se trouve actuellement ne pouvait pas dépasser quatre milles, d'où par un temps clair il aurait pu apercevoir le phare et éviter la catastrophe.

Je ne pourrais oser offrir une opinion formelle sur l'opportunité de construire un phare sur l'extrémité est de l'île, parce qu'à cause du peu de temps que j'ai passé là je n'ai pas eu l'occasion de me former complètement une opinion sur un sujet de

cette importance, mais en même temps je ne peux m'empêcher de penser que si on établissait un phare à cet endroit ce serait peut-être le moyen de sauver la vie de plusieurs personnes, car, d'après les pièces de bois de construction et autres articles découverts dans l'île, il ne reste aucun doute dans mon esprit qu'il s'est fréquemment perdu des vaisseaux dont rien n'a été sauvé pour raconter leur malheureux sort.

Le sol en général est presque partout le même, excepté sur les terres hautes, où il est principalement de nature à produire le foin de grève mêlé de pois sauvages, et autour du bord de l'étang il y a une espèce de foin plus fin, mais à peu près de même qualité, et j'ai découvert quelques petits endroits couverts de foin d'Angleterre; sur le bord de l'étang on pourrait cultiver des légumes, si on y faisait des jardins, en quantité suffisante pour fournir plusieurs familles, et je n'ai aucun doute qu'on pourrait cultiver le maïs, mais pas en grandes quantités. Aucun colon ne tenterait, je suppose, d'autre amélioration du sol que pour des jardins pour leurs familles, à cause de la difficulté de se procurer du bois pour les clôtures et des engrais. Les seuls animaux maintenant sur l'île sont quelques chevaux sauvages, dont je n'ai pu savoir le nombre; neuf ont été vus en-semble quelques jours avant mon arrivée, mais durant le temps que j'ai passé là le brouillard était trop épais pour faire les découvertes que j'aurais désirées. Je crois que l'île peut nourrir cinq ou six cents chevaux, et dans la même proportion des bêtes à cornes si on pouvait les hiverner sans soins, mais, que l'on puisse le faire ou non, je n'ai pu le déterminer. Les moutons prospéreraient bien; je ne connais qu'une seule objection, mais je ne la considère pas très sérieuse, la possibilité de les voir enterrer sous le sable dans les grands vents; si l'on pouvait remédier à cela, l'île pourrait en nourrir quatre ou cinq mille. Je suis convaincu que les cochons prospéreraient très bien, parce qu'ils trouveraient une partie de leur nourriture dans l'étang, mais, d'après leur manière de se nourrir, ils pourraient, en mangeant les racines, faire un plus grand tort au sol que les résidants ne retireraient d'avantages de leur introduction. Les chèvres prospéreraient très bien, et seraient, à mon avis, profitables, tant par leur lait que par leur chair lorsqu'elles sont jeunes, et feraient vivre un grand nombre de gens. Sur l'île, il y avait une grande quantité de rats. Il ne paraît pas y avoir de pêche valant la peine d'être faite, excepté celle du phoque, qui, je suppose, pourrait se faire sur un assez grand pied pour entretenir deux phares et défrayer les dépenses occasionnées par les filets, etc. Cette pêche serait de grande importance dans le cas où l'on bâtirait des phares; car l'huile de phoque ne le cède en fait d'excellence qu'à l'huile de baleine, et épargnerait les frais de transport d'Halifax ou d'aucun autre port plus rapproché. Il n'y a à présent, outre le jeune garçon sauvé du naufrage, qu'un homme du nom de King, sa femme et ses trois enfants. King m'informa qu'il était employé par le patron du navire pour sauver les biens, et qu'il lui allouait un certain droit de sauvetage, et qu'il s'occupait alors de recueillir et faire sécher le coton, et ces affirmations, étant confirmées par le jeune américain, j'ai cru que dans les circonstances il n'était pas prudent de ramener King et sa famille de l'île. Ayant pris tous les renseignements que je pouvais, vu la température et le peu de temps à ma disposition, et le vent menaçant de tourner, nous quittâmes l'île sans retard, d'après l'avis des pilotes.

SETH COLEMAN.

4 juin 1801.

A Son Excellence sir John Wentworth, baronnet, L.L.D., lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la province de Sa Majesté de la Nouvelle-Ecosse, et ses dépendances, etc., etc.

L'adresse de la Chambre des représentants réunis en assemblée générale.

Plaise à Votre Excellence :

Le grand nombre d'accidents pitoyables qui ont eu lieu par le naufrage de vaisseaux et les pertes de vies et de propriétés de valeur sur l'île de Sable, un apanage de cette province ayant induit la Chambre d'Assemblée à accorder une très sérieuse considération pour trouver les moyens d'apporter un remède à ces maux ;

Après mûre délibération, la Chambre d'Assemblée est d'opinion que l'établissement de trois familles de bonne réputation sur cette île, sous l'autorité immédiate et la direction de ce gouvernement, pourrait non seulement sauver un grand nombre de vies et de biens d'une perte totale; mais aussi, dans bien des cas, tendrait à assurer contre les naufrages les navires qui autrement seraient exposés à ce désastre.

Fortement convaincue de la nécessité et de l'opportunité de prendre quelques mesures dans ce sens, la Chambre croit de son devoir de recommander à Votre Excellence de faire publier une annonce demandant des personnes qui consentiraient à s'établir comme colons sur l'île de Sable; grâce à ce moyen Votre Excellence pourrait choisir trois hommes bien qualifiés et dignes de confiance, ayant des familles, pour les y établir pendant un certain nombre d'années; et aussi qu'il plaise à Votre Excellence établir un système de règlements que Votre Excellence, avec l'avis de son conseil, jugera convenables pour leur gouverne.

La Chambre est d'opinion que leur assurer un terme de possession et le privilège exclusif de certains avantages qu'offre l'île, constituerait pour certaines personnes un grand encouragement à s'établir à l'endroit projeté; mais un établissement de cette nature devant entraîner quelques dépenses, la Chambre pourvoira volontiers à ces dépenses, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas six cents livres, que la Chambre conçoit devoir être suffisante pour atteindre l'objet en vue.

RICHARD JNO. UNIACKE,
Orateur.

Chambre d'Assemblée, }
25 juin 1801. }

PAPIERS D'ÉTAT—ILE DU PRINCE-EDOUARD.

1763.
— décembre.

Requête d'Egmont demandant la concession de toute l'île. La requête contient un plan pour la gouverne et les lois, l'établissement des terres, etc. A la page 21 de la première partie se trouve un sommaire intitulé :

“ Tenure relative à l'administration (mais en commun socage).	
“ 1 comte pour tout le comté.	
“ 40 seigneurs principaux de quatre mille.	
“ 400 seigneurs de seigneuries.	
“ 800 francs tenanciers.	
“ Pour assurer la dite tenure.....	800,000 acres.
“ Tenure des bourgs.	
“ Pour l'établissement de centres de commerce dans les lieux les plus convenables de l'île.	
“ 1 chef-lieu.....	15,200 acres.
“ 40 bourgs munis d'un marché.....	20,000 “
“ 400 villages.....	40,000 “
	75,200 acres.
“ Tenure en général (en commun socage) à titre	
“ de fonds pour permettre aux entrepreneurs,	
“ et à titre d'encouragement, de terminer ce	
“ plan.”.....	1,124,800 acres.
	<hr/> 2,000,000

1764.
18 janvier.

Deux lettres de Mure et ses associés et de Lee et ses associés. Approuvent le plan d'Egmont et demandent la permission de se joindre à Sa Seigneurie.

Saunders et ses associés. Lettre semblable aux précédentes.

20 janvier,
Londres.

Rapport des lords du commerce sur la première requête du comte d'Egmont. Recommande pour des raisons énoncées que la requête ne soit pas accordée.

Seconde requête (pas de rapport). Une note dit : “ Il n'y a pas eu de réponse officielle à cette requête.”

Troisième requête (pas de date) d'Egmont “ en son nom et au nom “ de ses neuf enfants et d'un grand nombre d'officiers de terre et de “ mer, et d'autres personnes de distinction dont les noms se trouvent sur “ l'autre page de ce document.”

23 mars,
Whitehall.

“ Rapport du bureau de commerce à la suite de la troisième requête du comte d'Egmont à Sa Majesté.” Le rapport signale les objections qui s'offrent aux propositions de Sa Seigneurie.

Observations sur le rapport (pas de date) transmises au comité du conseil.

9 mai,
Saint-James.

Arrêté du conseil décrétant qu'il ne doit pas être fait de concessions sur l'île Saint-Jean, d'après d'autres principes que ceux énoncés dans le rapport des lords du commerce.

12 mai.

Requête de l'amiral Knowles et ses associés. La proposition d'Egmont n'ayant pas été approuvée, la requête demande une concession de toute l'île Saint-Jean, qui sera divisée en lots de 20,000 acres chacun, et ils s'engagent à terminer l'établissement de l'île dans dix ans.

1764
14 mai,
Whitehall.

Le comité du conseil renvoie les requérants (Knowles, etc.) aux lords du commerce, auxquels ils devront faire séparément leurs demandes. (Tous les documents qui précèdent, de décembre 1763 et suivants, se trouvent, dans un état imprimé, au nombre des papiers de lord Dartmouth).

Notes (sur un morceau de papier) au sujet de 20,000 acres de terre dans l'île Saint-Jean, primitivement concédées à John Dickson, et à son décès à David Dickson. Papiers de Dartmouth.

1769.
28 juin,
Saint-James.

Arrêté du conseil décrétant qu'un gouvernement séparé doit être constitué dans l'île Saint-Jean. Le rapport du comité du conseil sur la requête des propriétaires et les remarques sur les recommandations des lords du commerce sont consignés dans l'arrêté.

" B. T., St. J.", vol. 1, p. 1

(Extrait (répété) au pp. 119 et 123).

Incluses. Estimation des frais annuels du gouvernement que l'on se propose d'établir. 9

Estimation de la somme qu'il faut pour défrayer les dépenses. 11

Arrêté ordonnant la préparation d'un projet de commission et d'instructions. 127

(Pour la lettre qui transmet le projet d'instructions, avec le projet du 10 juillet 1769, voir " B. T., St. J.", vol. 4, pp. 1, 2, la lettre et le projet d'instructions générales sont datés du 27 juillet, pp. 27, 29. Instructions relatives au commerce, même date, p. 78. Les commissions et les instructions sont dans des collections séparées.)

(Les copies de l'arrêté et de l'estimation sont au "Col. Off., St. J.", pp. 1 et 2).

7 juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Hillsborough) à Higgins. On l'informe qu'Higgins doit s'embarquer sous peu de jours pour l'île de Saint-Jean, qui doit être érigée en gouvernement séparé, mais il est douteux que l'organisation nécessaire puisse prendre effet avant le printemps prochain. Il aura la garde de tous les approvisionnements de Sa Majesté, etc., dont une liste est annexée; tout ce qui n'est pas d'une nature périssable devra être mis en réserve, et des instructions subséquentes seront données à leur égard; on disposera les provisions le mieux possible.

" Col. Cor., P. E. I., vol. 1, p. 1.

(Copie au " Col. Off., St. J.", p. 13.)

Compte des provisions et des vivres. " Col. Off., St. J.", p. 15.

Edifices à Charlottetown. 17

Lettre du 30 juin, de Francklin, explique les deux états qui précèdent. 19

13 juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Hillsborough) à l'amirauté. Pour donner les pouvoirs ordinaires à Patterson, nommé gouverneur de l'île Saint-Jean. 20

13 juillet,
Whitehall.

Le même à lord Chamberlain, le prie de donner des instructions pour que l'on fournisse le service ordinaire à Patterson. 20

14 juillet,
Saint-James.

Arrêté du conseil qui approuve le projet de commission destinée à Walter Patterson nommé gouverneur de l'île Saint-Jean.

" B. T., St. J.", vol. 1, p. 131

Le même jour on ordonna de faire un sceau pour l'île, dont un dessin doit être fait suivant une description pour être ensuite soumis au conseil. La description dit: " Sur une face on représentera un grand chêne qui déploie ses branches, ayant au pied des arbustes avec au bas la légende ou devise *Parva sub Ingenti* et autour de la circonférence se liront les mots qui suivent *Sigillum Insule Sancti Johannis in America*, et au revers les armes, la couronne, et la jarretière de Sa Majesté." Sur la circonférence devaient se lire les titres de Sa Majesté en latin; ces titres sont inscrits au long. (Rapport des lords du commerce sur le sceau projeté en date du 10 juillet 1769, au " B. T., St. J.", vol. 4, p. 26, " B. T., St. J.", vol. 1, p. 135 (voir aussi " Col. Off., St. J.", p. 21).

1769.
4 août,
Saint-James. Divers arrêté du conseil concernant le nouveau gouvernement, l'institution d'une cour de vice-amirauté, etc.
"B. T., St. J.", vol. 1, p. 139, 143, 147, 151.
- 8 août,
Whitehall. Pownall (circulaire) à Desbrisay, Budd, Monsell et Allanby, enjoignant à toutes les personnes nommées à des charges à l'île Saint-Jean d'être prêtes à partir en même temps que le gouverneur.
"Col. Off., St. J.", p. 45
- 10 novembre,
Halifax. Moreau à Francklin. Il transmet une liste des articles d'approvisionnement, en y joignant des observations. Sa solde est arriérée. Destruction du quai par la glace.
"B. T., P. E. I.", vol. 1, p. 5
Inclus. Liste des vivres de diverses sortes. 9, 15, 27
Instructions, 8 octobre 1768, relativement à la manière de distribuer les approvisionnements de l'Etat à Charlottetown.
- 4 décembre,
Île Saint-Jean. Higgins à Pownall. Il transmet un état des provisions et des vivres qui se trouvent à Charlottetown, le désappointement que Patterson éprouvera en présence de ce qui manque. On devra remettre au printemps prochain l'envoi de vivres à Tatamagouche, mais si elles ne valent pas mieux que celles qui se trouvent à Charlottetown elles ne valent guère la peine d'être apportées. 29
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 2)
1770.
23 mai,
Londres (?). *Inclus.* Etat des vivres, etc., remises à Higgins le 24 sept, 1769. 33
Patterson au secrétaire d'Etat (Hillsboroughs.) Il demande ce qu'il doit faire relativement aux personnes qui n'ont pas encore pris des lettres patentes pour les concessions de terre, lettres patentes qui devaient se demander le 1^{er} mai 1769.
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 2.) 35
- 28 mai,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Hillsborough) à Patterson. Il devra confirmer les titres de ceux qui n'ont pas obtenu de patentes du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, en par eux se conformant aux conditions qui se trouvent à l'article 20 de ses instructions. 39
(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 46.)
- 16 juin,
Trésorerie. Grey Cooper à Pownall. Il transmet une requête des propriétaires de terrains dans l'île Saint-Jean pour qu'elle soit soumise à Hillsborough. 43
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 3.)
- 24 octobre,
Charlottetown. *Inclus.* Requête demandant la construction d'une église, d'une cour de justice et d'une prison à Charlottetown, attendu qu'il n'y a pas de fonds dans l'île pour cet objet.
Patterson au secrétaire d'Etat Hillsborough. Il est arrivé le 30 août. Il s'est occupé à terminer une maison. La bonne qualité du sol, des grains, des racines, etc. Le bois aux environs de Charlottetown ne peut guère servir ; dans d'autres parties il y a du chêne et de gros pins en abondance ; les baies et les bois abondent de gibiers. Parmi les bêtes on remarque surtout l'ours, le renard, la loutre, le chat sauvage d'une très forte taille, le lièvre, la martre, l'écureuil et le vison ; ces derniers ont ravagé la plus grande partie du grain qu'on avait essayé de cultiver ; ils viennent en abondance une fois tout les sept ans ; il croit cependant que c'est grâce à l'hiver exceptionnellement doux s'ils ont augmenté en nombre. Rareté du poisson près de Charlottetown, sauf au printemps ; présentement il n'y a que du homard et des huîtres, tous deux de qualité médiocre. Le climat est bon. Les Français qui habitent l'île sont au service de quelques sujets britanniques pour le compte desquels ils font la pêche, recevant en retour des vêtements, du rhum, de la poudre et du plomb, ce qui leur permet de faire la chasse à l'ours, au phoque et au

1770.

gibier, chasse qui leur donne la nourriture, de sorte qu'ils négligent l'agriculture. Le sol est fertile si l'île était l'objet de soins voulus. Arrivée de familles d'Ecosse. Permission a été accordée à Duport d'aller passer l'hiver à Halifax. Il attend l'arrivée de vaisseaux de Londres avec des passagers, et un d'Irlande avec De Brisay et sa famille, ce qui est malheureux, attendu qu'il n'y a pas de maisons qu'ils puissent habiter, et à moins qu'ils ne soient pourvus de provisions pour jusqu'au printemps ils mourront de faim. 51

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 3, voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 23.)

25 octobre,
Charlottetown

Patterson au secrétaire d'Etat Hillsborough. Aussitôt que possible il a réuni certains des principaux habitants, il leur a fait la lecture de sa commission, et il a nommé, Phillips Callbeck, John Russell Spence Thomas Wright et Patrick Fergus membres du conseil; Wright ne passe que l'hiver, mais il a arpenté l'île avec Holland, de sorte qu'il l'a pris pour porter le conseil à sept, Desbrisay n'étant pas arrivé. Lui-même a été assermenté le 19 septembre. Pour empêcher des contestations entre Gridley, qui demeure aux îles de la Madeleine, et les pêcheurs de l'île Saint-Jean, concernant le morse, a fait passer un acte pour en réglementer la pêche. 59

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 8; voir aussi "B. T., St. J.", vol. p. 31.)

Inclus. Acte réglementant la pêche du morse, "B. T., P.E.I.", vol. 1, p. 63

25 octobre,
Charlottetown

Patterson au secrétaire d'Etat Hillsborough. Il insiste sur le grand besoin d'une église, d'une cour de justice et d'une prison. Il n'y a pas même de granges où l'on puisse se réunir pour le culte. Nécessité des autres bâtiments, attendu qu'il n'y a pas de maisons qui conviennent à l'incarcération d'un homme pendant une heure. Besoin de routes, description des moyens de transport; pour £500 il pourra faire faire 60 milles de chemin. Besoin de soldats; en permettant à un certain nombre d'entre eux de travailler on diminuerait considérablement le prix de la main-d'œuvre, et l'on pourrait ainsi exécuter les travaux publics à beaucoup moins de frais. Avantages en cas de guerre.

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 11, voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 13, extrait, et p. 35, où se trouve la lettre entière.)

1771.
2 janvier,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Hillsborough) à Patterson. Il approuve les dispositions que ce dernier a prises pour donner exécution aux mesures relatives à l'établissement de l'île Saint-Jean et pour empêcher la destruction de la pêche du morse. Il ne fait pas d'objections aux règlements, si les permis ne doivent pas être un fardeau pour les pêcheurs. Un arpenteur général n'est pas jugé nécessaire; si l'on en avait besoin d'un, Wright devra s'adresser à lui (Hillsborough). Il va tâcher de pourvoir à la construction d'une église, d'une prison et d'une cour de justice, ainsi qu'à la construction des chemins. 73

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 47.)

6 mars,
Whitehall.

Le même au même. Il transmet une estimation budgétaire pour la Nouvelle-Ecosse, estimation qui fait voir la somme accordée pour la construction d'une cour de justice et d'une prison. Il ne devra pas commencé les travaux avant de recevoir une autre lettre qui contiendra les plans, etc. 77

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 49.)

5 avril,
Old Jewry.

Mémoire de Samuel Smith, agent pour l'île Saint-Jean. Du moment que l'île sera constituée en gouvernement séparé les propriétaires sont prêts à verser la moitié de la rente, à compter du premier mai 1769, au lieu de la Saint-Michel, cinq années de la date de leur concession, et ils

1771.

demandent pour cette raison qu'un autre délai soit accordé pour le versement de l'autre moitié. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 79

23 avril,
Halifax.

Duport au secrétaire d'Etat (Hillsborough). Il transmet un rapport sur l'île. A Magpee, Saint-Pierre et Trois-Rivières existent de petits établissements anglais avec des pêcheries peu importantes, et à Trois-Rivières il se fait un peu d'exploitation de bois, exploitation qui peut se développer, attendu que le bois est remarquablement bon; le sol de l'île est fertile. Arrivée d'émigrans envoyés par Montgommery, procureur général, par Stuart et par Richardson. Arrivée et assermentation de Patterson; la cour suprême s'est ouverte le 24 septembre. Actes adoptés par l'Assemblée. Il a été à l'île au mois de mai, apportant avec lui six mois de provisions. La récente arrivée du lieutenant-gouverneur l'a empêché de faire venir des provisions, et comme ce qu'il avait était à peu près épuisé il obtint la permission de retourner à Halifax avec sa famille, attendu qu'il n'y avait pas de vivres sur l'île; le non-paiement des effets escomptés pour son traitement l'a placé dans une très pénible position. Il demande une augmentation de traitement, avec prière que des dispositions convenables soient prises pour en effectuer le paiement. 81

23 mai,
Charlottetown

Patterson au même. Il a reçu la circulaire relative à la conduite violente du gouverneur du Buenos Ayres et les circulaires subséquentes disant qu'un arrangement pacifique avait été fait. Les avantages qui en résultent pour l'île, qui est dépourvu de défense. 91

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 17. Voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 43.)

23 mai,
Charlottetown

Patterson au secrétaire d'Etat (Hillsborough). Le plaisir qu'il éprouve de voir sa conduite approuvée. Le rapport avantageux qu'il a fait du chenal est confirmé. Au printemps il a fait des expériences en agriculture et en jardinage. Observations sur l'ordonnance relative à la pêche du morse. Difficultés de se rendre compte des bornes des lots de terre; besoin d'un arpenteur. Wright, qu'il a recommandé, écrira lui-même. Nécessité d'une église, d'une cour de justice et d'une prison; il espère qu'on enverra un détachement de troupes. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 95

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 79. Voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 47.)

1er juin,
Charlottetown

Patterson au secrétaire d'Etat. Il transmet une ordonnance réglant la vente des spiritueux, pour protéger contre les abus dans le paiement des journaliers, etc., ainsi qu'une ordonnance pour empêcher les serviteurs et les débiteurs de quitter l'île sans le consentement des créanciers et des maîtres. Il transmet les procès-verbaux du conseil et la copie des commissions. 99

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 23. Voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 51. Les doubles des formules de commission se trouvent aux pp. 55 à 67, et une autre copie de la commission de Callbeck en qualité de substitut à la page 95.)

Inclus. Formule de la commission du juge en chef. 103

Formules des commissions des juges de paix. 107

(Les noms des premiers juges furent Thomas Desbrisay, Phillips Callbeck, Thomas Wright et George Burns.

Formule de la commission de substitut et de juge de la cour de vérification.

Commission du préposé aux passeports, conformément à l'ordonnance qui défend au capitaine de vaisseaux d'amener des personnes de l'île sans passeport.

Journal du conseil, du 19 septembre 1770 au premier juin 1771.

(Autre copie dans "B. T. Can." (Q), vol. 79, p. 95.)

Ordonnances.

125, 143

1771.
3 juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Hillsborough) à Duport. Son retour à Halifax semble avoir été inévitable. Il espère que Smith pourra percevoir suffisamment de redevances pour payer les fonctionnaires. Il ne peut présentement recommander une augmentation des appointements de Duport.

87

(Copie au "Col. Off., St.-J.", p. 51.)

24 juillet,
Charlottetown

Patterson au secrétaire d'Etat (Hillsborough). Il est heureux de voir dans les estimations budgétaires destinées à la Nouvelle-Ecosse la somme de £1,500 accordée par le parlement et qui est une partie des £3,000 pour la construction d'une église, d'une cour de justice et d'une prison. Le bon effet de ce crédit, qu'il administrera avec économie. Il est peiné de voir qu'il n'y a pas d'octroi pour les routes publiques. Il a tracé à ses propres risques un chemin pour Princetown. Il a modifié le plan de la ville et il transmet copie de ce qu'on se propose de faire. Son avantage au point de vue du climat dans une région septentrionale. Il ne concédera pas un lot complet à chaque personne, mais il doublera les lots à pâturage, afin de permettre aux colons de se procurer du lait, du beurre, des racines, etc.

151

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 25. Voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 69.)

Inclus. Plan de Charlottetown.

155

(Un plan a été dressé par Morris, en 1768, lequel a été modifié par le plan actuel. Les deux sont reproduits à titre de comparaison.) Le plan de Morris est au nombre des cartes de la chambre de commerce, dossier 38, n° 21.

2 août,
Charlottetown

Adresse du premier grand jury de l'île Saint-Jean.

"A. & W. I.", vol. 413, p. 36

3 septembre,
Charlottetown

Patterson au secrétaire d'Etat (Hillsborough). Transmet l'ordonnance relative au recouvrement des rentes. Observations sur ce qu'elle stipule et les raisons qui ont motivé son adoption. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 157 (Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 30. Voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 91.)

Incluses. Ordonnances relatives au recouvrement efficace de certaines rentes de Sa Majesté dans l'île de Saint-Jean.

3 septembre,
Fort-Amherst

Duport au secrétaire d'Etat. Il est revenu d'Halifax. Il n'est pas arrivé de colons cet été, à l'exception de Burns et sa famille et de 17 personnes amenées par McDonald. Stewart en attend 500 à Magpec, mais s'ils arrivent ils rencontreront de grandes difficultés, vu l'époque avancée de l'année. Au premier terme de la cour de justice trois personnes convaincues de félonie ont été condamnées à la flagellation. Des chemins seront ouverts grâce aux avances faites par le gouverneur et d'autres messieurs entreprenants. Mesures prises à l'égard des rentes; demande que jusqu'à ce qu'elles puissent se percevoir régulièrement, on puisse établir un système pour le paiement des émoluments des fonctionnaires.

"B. T., St. J.", vol. 1, p. 169

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 31, où ce document est daté du 2 septembre. Voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 73.)

Incluse. Adresse du premier grand jury, voir août 12.

17 septembre,
Whitehall.

Pownall à Patterson. Dépêches reçues. "Col. Off., St. J.", p. 52

29 septembre,
Charlottetown

Patterson au secrétaire d'Etat (Hillsborough). Dépêches et leurs *incluses* reçues. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 193

2 octobre,
Whitehall.

Pownall à Patterson. Dépêches reçues. "Col. Off., St. J.", p. 52

15 octobre,
Fort-Amherst

Duport au même. Le remercie au sujet de ce qu'il dit de l'augmentation de son traitement, lorsque l'île sera en position de le justifier. Neuf

1771.
 18 octobre, Charlottetown
 personnes envoyées par Desbrisay sont arrivées, et environ 10 personnes venues d'elles-mêmes sont arrivées à Magpec. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 185
 (Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 39.)
 Patterson à Dupont. Naufrage d'un vaisseau à bord duquel se trouvaient Fergus, conseiller, et sa famille; tout le monde à bord ont péri. Sa mort, et le fait que Wright s'occupe de l'arpentage, a réduit le conseil à cinq; a nommé John Patterson et George Burns. Résultats favorables de ses espérances en agriculture. L'immense augmentation des pommes de terre que signalent deux des fermiers de Holland. Pas de réponse de Gage à la demande de troupes. 189
 (Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 37.)
- 3 novembre, Charlottetown
 Le même au même. Demande la permission d'apporter de Cap-Breton des matériaux pour les édifices publics. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 2, p. 5
 (Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 40.)
- 4 décembre, Whitehall.
 Le secrétaire d'Etat (Hillsborough) à Patterson. Dépêches reçues. D'après les nouvelles favorables de l'île, il espère que les propriétaires ne refuseront pas plus longtemps l'appui qu'ils sont tenus en honneur de donner au gouvernement établi à leur propre demande. On ne peut rien faire au sujet des ordonnances tant que la chambre de commerce n'aura pas fait de rapport à leur égard. Il espérait que grâce aux plans complets il n'y aurait pas eu besoin d'arpenteur. Toutefois, à la suite des représentations qu'on a fait il a recommandé la nomination de Wright, laquelle a été sanctionnée par le roi. La modification du plan de Charlottetown est laissée à sa discrétion, attendu que la chose exige la connaissance des lieux; pour la même raison on ne peut envoyer des plans pour les édifices publics. Vol. 1, p. 179
 (Copie au "Col. Off., St. J.", p. 53.)
1772.
 11 janvier, Whitehall.
 Le même au même. D'après les nouvelles favorables du sol, etc., il espère que les propriétaires rempliront leurs engagements. La question de l'envoi de troupes est laissée à la discrétion de Gage. Ne peut donner des espérances d'un crédit pour la construction de chemins. Vol. 2, p. 1
 (Copie au "Col. Off., St. J.", p. 53.)
- 4 mars, Trésorerie.
 Robison à Pownall. Envoie, pour la considération des lords du commerce, une requête des propriétaires de l'île Saint-Jean demandant de l'aide pour la construction de chemins publics.
 "B. T., St. J.", vol. p. 79
- Incluse.* Requête qui fait voir les misères des colons à cause de l'absence des chemins. Les plus nécessaires sont ceux de Charlottetown à Princeton, 35 milles, à Saint-Pierre, environ 30 milles, et à Georgetown, environ 35 milles. Le prix de revient de ces chemins, y compris les ponts, est porté à £5 du mille; demande du secours à cause de l'impossibilité où se trouvent les habitants de prélever la somme nécessaire. 83
- 27 mars, Whitehall.
 Le secrétaire d'Etat (Hillsborough) à Patterson. Des instructions ont été envoyées à Campbell pour permettre que des matériaux soient pris au Cap-Breton, mais la permission ne doit pas s'étendre à toute l'île, attendu qu'on n'a pas encore pris de décision au sujet de Louisbourg. La moitié seulement du coût total des édifices publics a été mise dans les estimations budgétaires de 1772, on pourvoira au reste plus tard.
 "B. T., St. J.", vol. 1, p. 9
 (Copie au "Col. Off., St. J.", p. 57.)
- 28 mars, Charlottetown
 Patterson au secrétaire d'Etat (Hillsborough). Transmet copie de deux ordonnances, avec observations. L'hiver a de nouveau démontré la nécessité des chemins. Le beau temps de l'hiver dernier. 13
 (Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 41; voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 3, et vol. 3, p. 17.)
Incluses. Ordonnance relative aux procès des criminels, etc. 25

1772.

Ordonnance décrétant d'ouvrir et de rendre passable pour les traîneaux le chemin de Georgetown entre Charlottetown et le bourg de Saint-André, appelé Trois-Rivières. 29

10 avril,
Whitehall.

Pownall à Robinson. Les lords du commerce font rapport que l'on ne doit pas acquiescer à la requête des propriétaires de l'île Saint-Jean, demandant un octroi pour des chemins. "B. T., St. J.", vol. 4, p. 131

14 mai,
Charlottetown

Patterson au secrétaire d'Etat (Hillsborough). Les nouvelles que l'on donne du climat ne sont pas plus favorables que celui-ci le mérite. Le besoin d'un arpenteur pour mesurer les terres conformément au plan. Son désappointement de ce qu'il n'a pas reçu de plans ni d'estimation pour les édifices publics. 21

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 45. Voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 107.)

14 mai,
Charlottetown

Le même à Pownall. On l'a informé qu'on a reçu ses lettres; aucune réception de la circulaire ordonnant le deuil pour la mort de la princesse douairière de Galles. 37

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 47.)

29 mai.

Requête de Jones Montgomery, procureur général d'Ecosse, demande la concession des îles Panmure, Boughton et Lenox, voisines de sa propriété dans l'île Saint-Jean. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 87

(La requête ne porte pas de date; elle a été lue par les lords du commerce à la date inscrite en marge.)

14 juillet,
Charlottetown

Patterson au secrétaire d'Etat (Hillsborough). Transmet l'ordonnance relative au recouvrement des dettes de pas plus de 40 chelins, avec observations. 41

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 47.)

7 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Hillsborough) à Patterson. Transmettra à la chambre de commerce les deux ordonnances expédiées le 28 mars. Leur unique valeur se repose sur l'acceptation volontaire des habitants. 17

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 58.)

27 août,
Dublin.

Desbrisay à Dartmouth. Transmet une requête de Samuel Smith, agent pour Saint-Jean, demandant des chemins sur l'île et un détachement de troupes pour aider aux travaux publics. Suit une requête correspondante à celle dont parlent les lettres, mais datée du 30 décembre 1772. Papiers de Dartmouth.

26 septembre,
Dumfries.

George Fead à John Pownall. Il faisait partie d'une compagnie d'artillerie dans la Floride ouest lorsque les terres de l'île Saint-Jean ont été divisées, de sorte qu'il a perdu l'occasion d'en demander. Patterson lui a promis l'île Panmure. Demande à Pownall d'exercer son influence dans l'espèce. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 97

Incluse. Requête demandant la concession de l'île Panmure. 103

30 septembre,
Charlottetown

Duport au secrétaire d'Etat (Hillsborough). A déménagé de Fort-Amherst à Charlottetown. Les frais qu'il a faits pour l'installation d'une maison; il demande qu'en dédommagement on lui cède la maison et le lot de terre." "Col. Cor., P.E.I.", vol. 2, p. 49

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 48. Voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 115.)

4 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dartmouth) à Patterson. Dépêches reçues. Il espère que les avantages de l'île pourront bientôt justifier le but commercial pour lequel l'administration séparée a été établie. Il regrette que l'efficacité des ordonnances doit dépendre du consentement des habitants. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 2, p. 45

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 60.)

27 novembre,
île Saint-Jean.

Patterson aux lords du commerce. Relativement à la requête du procureur général demandant la concession de trois petites îles, il dit que Hillsborough était d'avis, ainsi que la majorité des propriétaires,

1772.

que le meilleur moyen de vendre les trois petites îles était de les vendre au plus haut enchérisseur, afin de prélever un fonds pour le service public, tout en donnant préférence à ceux dont les terres avoisinent les îles. Il n'a donc rien fait, dans l'espoir que l'accroissement de la population lui permettrait de vendre les îles avec avantage, mais il n'en a pas une perspective qui justifierait de retarder la concession à ces messieurs qui pourraient les coloniser. Zèle du procureur général à promouvoir le bien public de Saint-Jean. Descriptions des trois îles. Demande des instructions quant à la vente des autres. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 155

27 novembre, Charlottetown Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Félicite Sa Seigneurie sur sa nomination. 61

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 50. Voir aussi "B. T., St. J.", vol. 1, p. 163.)

Sans date. Requête de Michael Swan pour le paiement d'un compte que lui a accordé Callbeck, procureur général de l'île Saint-Jean, pour deniers avancés; Callbeck, à raison de sa position, est à l'abri de poursuite qui pourraient sans cela lui être intentées. Papiers de Dartmouth.

1773. 3 février, Whitehall Secrétaire d'Etat (Dartmouth) à Patterson. La maison entre les mains de Duport devra servir de résidence au juge en chef.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 2, p. 53

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 61.)

3 février, Whitehall Le même à Duport. Patterson a été prié de faire servir à la résidence du juge en chef la maison dont il (Duport) a pris possession. 57

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 61.)

17 février, île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Transmet procès-verbal du conseil, avec des observations sur l'ordonnance pour le recouvrement des petites sommes, les raisons qui l'ont motivée ont déjà été transmises. Résolution relative à l'organisation d'une Chambre d'Assemblée composée de 18 membres. 87

(Double au "A. & W. I.", vol. 413, p. 58.)

Inclus. Procès-verbaux du conseil, du 7 juillet 1772 au 17 février 1773.

10 avril, Whitehall Le secrétaire d'Etat (Dartmouth) à Patterson. Le remercie pour ses félicitations. 65

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 62.)

21 avril. Requête de Desbrisay demandant un traitement comme lieutenant-gouverneur, à même le surplus des rentes. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 159 (Pas de date. Déposé devant les lords du commerce à la date inscrite en marge.)

13 mai, Londres. Desbrisay à Dartmouth. Présente une proposition pour peupler l'île Saint-Jean.

Inclus. Proposition imprimée du Manuel Lutterloh d'envoyer 4,000 familles s'établir comme fermiers et colons sur des propriétés dans l'île.

La lettre et ce qu'elle contient sont dans les documents de Dartmouth.

20 mai, Litchfield. Desbrisay à Dartmouth. Il offre d'acheter un lopin de terre sur l'île Saint-Jean. Christie à offert de vendre le sien; il offre d'agir comme agent pour l'achat et l'administration sans frais; le revenu auquel on s'attend. Papiers de Dartmouth.

20 mai, île Saint-Jean. Patterson au même. Dépêches reçues; d'après les avantages qu'offre l'île, il n'a pas de doute que des colons seront attirés en assez grand nombre pour justifier le but pour lequel elle a été constituée en gouvernement séparé. Les dures difficultés des fermiers colons; position lamentable des fonctionnaires à moins que des mesures ne soient prises pour payer leurs traitements, les rentes étant absolument insuffisantes. Ils n'auraient pu vivre sans des avances non autorisées qu'il (Patterson) a faites et qui ne lui seront peut-être pas remboursées. A moins que l'on n'adopte des

1773. mesures pour payer les traitements il devra se démettre, attendu qu'il a déjà dépensé une fortune qui lui aurait permis de vivre indépendant ailleurs. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 2, p. 103
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 60.)
- 21 mai, Patterson à Dartmouth. Conformément aux instructions, il a fait
île Saint-Jean. servir la maison de Dufort à la résidence du juge en chef pour le moment. 107
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 64.)
- 6 juin, Le même au même. Description d'une cale construite à Charlot-
Charlottetown town pour faciliter le chargement et le déchargement des marchandises, et l'embarquement et le débarquement des passagers. 111
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 65.)
- 7 juin, Le même au même. Il n'a pu obtenir une offre pour la construction
Charlottetown des édifices publics; force lui sera peut-être d'entreprendre les travaux lui-même. 115
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 69.)
- 14 juin, Les lords du commerce au roi. Les îles demandées par le procureur
Whitehall. général ne doivent pas être concédées avant qu'on ait reçu un rapport du gouverneur Patterson. "B. T., St. J.", vol. 4, p. 132
- 15 juin, Dufort au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Le remercie pour la déci-
Charlottetown sion prise relativement à la maison; comme elle doit servir de résidence à un fonctionnaire public, il demande le remboursement des argent qu'il a dépensé pour cette maison. 77
(Double dans "A. & W. I.", vol. 13, p. 52.)
- 14 juillet, Patterson au même. Vacances dans le conseil créées par l'absence de
île Saint-Jean. membres; réintégration de Wright. La dissolution de l'Assemblée résolue par le conseil; la construction des chemins est absolument nécessaire; ces travaux donneraient de l'ouvrage aux colons pauvres nouvellement arrivés; les fonds pour cet objet seront pris à même le crédit destiné aux édifices publics, ce qui sera, il l'espère, sanctionné par le parlement. 119
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 69, qui porte la date du 15.)
- 11 juillet, Journaux du Conseil législatif du 7 au 16 juillet. "B. T.", Can. (Q.),
Charlottetown vol. 19, p. 53. (Ces documents feront partie de la collection générale de journaux.)
Inclus. Procès-verbaux du conseil, du 5 au 12 juillet. 123, 127
(A la page 123 se trouve la liste des membres avant la constatation de vacances, et à la page 133 celle des membres après cette constatation.)
- 11 août, Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Transmet treize actes
île Saint-Jean. adoptés par l'Assemblée générale; il en donne les titres avec des observations. La Chambre d'Assemblée est ajournée au premier avril; il se propose de la dissoudre à cette date. 159
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 76.)
- Les actes se trouvent dans une collection imprimée parmi les archives jusqu'en 1817.
- Les ordonnances du conseil antérieurement à 1773 se trouvent dans les actes "B. T.", vol. 395, et dans les volumes 1 et 2 de "Col. Cor., P. E. I." Il n'y a pas encore de copies des ordonnances dans les archives.
- 19 août, Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il a nommé Wright
île Saint-Jean. arpenteur général, tel qu'ordonné; relativement à son traitement. 73
(Un double en date du 20 se trouve à la page 135. Copies dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 51, en date du 19, et à la page 73, en date du 20.)
- 19 août, Dufort au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il fait un exposé de ses
Charlottetown services depuis 1749, et il demande une augmentation de traitement afin de maintenir la dignité de la position de juge en chef. 81

1773.

28 août,
Dublin.

(Double dans "A. & W. I.", vol. 13, p. 53.)

Desbrisay à Dartmouth. Il transmet des formules de procuration et de baux relativement à des terres dans l'île Saint-Jean, pour servir de modèle pour les terres de Sa Seigneurie en Floride. Sir Charles Saunders a offert de lui (à Desbrisay) vendre ses terres dans l'île Saint-Jean, qu'il offre de transporter à Sa Seigneurie pour le prix qu'il doit payer à sir Charles, et de les reprendre au cas où l'achat ne serait pas avantageux pour Sa Seigneurie.

Incluse. Formule de procuration, etc.

(La lettre et son contenu se trouvent parmi les papiers de Dartmouth.)

2 septembre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Le ministre destiné à Charlottetown, bien que nommé depuis près de quatre ans, n'est pas encore venu, de sorte qu'on trouve beaucoup à redire de ce qu'il n'y a pas d'ordonnances religieuses. Si Caulfield ne prend pas possession de sa cure on devrait en nommer un autre.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 2, p. 139

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 75.)

24 septembre,
Charlottetown

Requête du juge en chef Dufort, du procureur général Callbeck, du grand prévost Allanby, et du greffier de la couronne John Budd, alléguant que l'île a été constituée en gouvernement séparé et distinct de la Nouvelle-Ecosse, à la condition que les propriétaires payeraient des rentes suffisantes pour faire face aux dépenses; que ces rentes n'ont pas été payées, de sorte qu'il n'y a pas de fonds pour leurs appointements, ce qui a été pour eux la cause de graves difficultés, ayant rempli leur charge respective durant quatre années. Les requérants prient que leurs appointements soient garantis en la manière que Sa Majesté jugera le mieux.

Papiers de Dartmouth.

1er octobre,
Portsmouth,
N. H.

Thomas Wright au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il remercie Sa Seigneurie pour son avis relativement à sa demande d'appointements d'arpenteur dans l'île Saint-Jean. Holland l'a employé au relevé hydrographique du Saint-Laurent afin d'en faire un dessin général, et il s'est arrêté à Charlottetown en route. Soucis de Patterson à cause du retard qu'éprouve l'exécution de ses fonctions dans l'île Saint-Jean; confusion parmi les colons par suite de l'absence de bornes convenables. Sur les assurances que lui a données Patterson à l'endroit d'un traitement, il a promis de revenir à l'automne. Comme c'est pour le service de l'Etat qu'il s'absente de l'arpentage général, il espère que l'on ne mettra pas fin à son traitement avant que celui de l'île commence. Il espère qu'il sera protégé.

"B. T., St-J.", vol. 1, p. 167

9 novembre,
Whitehall.

Pownall à Desbrisay. Le roi a ordonné de cesser les annonces pour l'encouragement de l'émigration d'Angleterre à l'île Saint-Jean.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 2, p. 69

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 63.)

15 novembre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il répondra aux questions au sujet de l'île à la première occasion.

Vol. 3, p. 5

22 novembre,
Dublin.

Desbrisay à Pownall. Il est peiné de ce que ses annonces demandant des fermiers pour ses terres dans l'île Saint-Jean aient créé du mécontentement; n'a jamais pris un fermier du nord de l'Irlande sans le consentement du propriétaire ou de l'agent des terres. Il a mis fin à ses annonces.

Vol. 2, p. 147

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 81.)

22 novembre,
Dublin.

Le même au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il a mis fin à ses annonces demandant des fermiers pour ses terres dans l'île Saint-Jean à cause du mécontentement de Sa Seigneurie. Il ne voulait pas essayer d'obtenir des fermiers sans la permission des propriétaires, et transmet une note de l'agent de lord Hertford comme preuve de ceci.

Papiers de Dartmouth.

1773.
26 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dartmouth) à Caulfield. S'il ne se rend pas à sa cure à Charlottetown, un adjoint sera nommé avec la solde complète.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 2, p. 143

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 65.)

1er décembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dartmouth) à Patterson. Il exprime sa satisfaction de ce qu'une législature complète a été organisée pour l'île de Saint-Jean, attendu qu'il n'y a pas d'objection sérieuse à l'élection de représentants à l'Assemblée; il espère que la législature adoptera des mesures pour la perception efficace des rentes. La lettre écrite par Desbrisy concernant la construction de chemins n'était pas autorisée et elle ne justifiait pas non plus l'emploi d'un fonds destiné à un objet différent. Il ne peut recommander de paiements en sus de la somme provenant des rentes. Il ne peut que faire rapport à la Trésorerie des dépenses faites pour le quai, avec l'espoir que le peu d'importance de la somme engagera Leurs Seigneuries à y pouvoir. La conduite répréhensible de Caulfield, pour laquelle il ne peut être remplacé, mais les émoluments peuvent être donnés à la personne qui officie. Il ne peut recommander de traitement en faveur de Wright comme arpenteur général, attendu que le public ne doit pas être appelé à défrayer des dépenses pour l'établissement du gouvernement civil. Les lords du commerce peuvent en décider autrement, et si Wright désire demeurer dans cette incertitude sur l'île, il peut le faire, attendu que le traitement pour l'autre administration (la Nouvelle-Ecosse) peut se continuer, et il pourra reprendre ses fonctions dans Halifax si sa demande ne réussit pas.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 2, p. 151

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 65.)

Sans date.

Requêtes des propriétaires faisant voir les désavantages résultant de l'absence d'un arpentage convenable de l'île, ce qui retarde la colonisation, etc., et demandant qu'un arpenteur résidant soit nommé à cette charge.

Papiers de Dartmouth.

"Suggestions au sujet de l'île Saint-Jean en Amérique Septentrionale. Les traitements des fonctionnaires devraient être payés à même les ventes; ceci n'a pas été fait, et ils demandent que le gouvernement les paye. Les propriétaires disent que les ventes sont trop élevées. Il suggère qu'une réunion de l'Assemblée soit convoquée, et qu'elle adopte une loi pour autoriser la vente des terres pour le paiement des rentes. Le gouverneur se plaint de l'insuffisance de son traitement, et a présenté ou présentera une requête à la commission du Trésor pour en obtenir du secours. La cause des frais extraordinaires quant à lui provient du fait qu'il loge des étrangers, attendu qu'il n'y a pas d'hôtel dans la capitale, et les dépenses augmenteront si une réunion de l'Assemblée est convoquée. On a besoin de £500 pour faire des chemins. Le préposé au commerce maritime n'a pas de traitement; jusqu'à ce que le commerce justifie l'imposition de droits, il devrait toucher un traitement.

Il semble y avoir une lacune dans le document qui précède. Tous deux se trouvent dans les papiers de Dartmouth.

(L'Assemblée a été convoquée pour la première fois en 1773, de sorte que la date des documents qui précèdent ne peut être antérieure à cette année-là.)

1774.
8 janvier,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dartmouth) à Patterson. Il a transmis les actes de la législature à la chambre du commerce, et il enverra aussi un rapport sur l'état misérable des fonctionnaires, par suite de l'insuffisance du fonds qui sert au paiement de leur traitement.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 1

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 70.)

20 janvier,
Old Jewry.

Demande de la requête des propriétaires de l'île Saint-Jean: que l'on prolonge les délais pour le paiement de la deuxième moitié des

1774.

rentes, en considération du paiement d'une moitié à compter du 1er mai 1767, au lieu de la Saint-Michel, cinq ans après les concessions, et de l'organisation de l'île en gouvernement séparé. Annexée est une liste des propriétaires, indiquant les sommes versées et celles qui restaient à verser le premier mai 1774. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 171

(Voir aussi pp. 235, 237, où se trouve une copie qui diffère dans quelques détails.)

12 février,
Dublin.

Desbrisay à Dartmouth. Il se serait rendu à Londres avant aujourd'hui n'eût été une attaque de fièvre scarlatine. Pour aider à Sa Seigneurie à vendre ses terres dans la Floride Orientale, il transmet ses conditions pour la vente de ses terres dans l'île Saint-Jean, et les propositions de Lutterloh pour leur affermage. Le vendeur de 20,000 acres réalisera £10,000 dans cinq ans, et l'acquéreur, en avançant £2,102, touchera £2,000 à jamais. Depuis qu'on lui a défendu de prendre des fermiers dans le Royaume-Uni, il a adopté ce mode pour coloniser ses terres.

Papiers de Dartmouth.

Les propositions incluses de Lutterloh sont les mêmes que celles transmises le 13 mai 1773, avec en outre un certificat de sa position.

Proposition de Desbrisay pour la vente et l'affermage du lot 31, indiquant le prix de revient pour l'acquéreur et les bénéficiaires.

15 mars.

Barrington à Pownal. Il transmet une demande d'Adair, médecin, pour la déposer devant Dartmouth. Une demande (non datée) d'Adair est incluse, pour la concession d'un petit lopin de terre près de Georgetown, à un quart de mille de sa propriété, devant servir à des objets de pêche.

Papiers de Dartmouth.

23 mars.

Opinion de l'avocat Jackson sur des actes adoptés dans l'île Saint-Jean, en juillet 1773. Trois sont désapprouvés pour les motifs indiqués, savoir : "Acte pour le recouvrement efficace des rentes ;" "Acte pour faciliter les procès des criminels ;" et "Acte pour la construction de chemins publics". Les autres ne contiennent rien qui offre matière à objection au point de vue de la loi. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 175

31 mars,
Whitehall.

Les lords du commerce à Pownal. Transmettent un rapport sur les lois de l'île Saint-Jean, adoptées en juillet 1773 ; le rapport énonce les objections essentielles qu'offrent trois de ces lois, et il le prie de recommander à la législature l'adoption de lois qui les modifient.

"B. T., St. J.", vol. 4, p. 135

31 mars,
Berners
Street.

Le général Worge à Dartmouth. Il se plaint que les terres qu'il a vendues à Desbrisay l'ont été par ce dernier de telle façon qu'il se trouve dans l'impossibilité de recouvrer une hypothèque. Papiers de Dartmouth

26 avril.

Requête de Robert Adair, demandant la concession de l'île Savage, dans la paroisse d'Egmont, cette île lui étant avantageuse pour ses pêches. (Sans date ; copie transmise à Patterson à la date portée en marge.)

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 9

1er mai,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Réponse à la demande de renseignements sur l'île Saint-Jean. Chaque question est reproduite et répondue séparément.

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 84.)

Suit un tableau comparatif de la température à Anticosti, Québec, Portsmouth (Nouvelle-Angleterre), île Saint-Jean et Londres.

1er mai,
Piccadilly.

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il a réglé avec le général Worge à la satisfaction de celui-ci. Il remercie pour la recommandation qu'il attend au sujet du traitement de £200 comme lieutenant-gouverneur, mais il fait des instances pour obtenir une décision.

Papiers de Dartmouth.

11 mai,
Londres.

Le même au même. Transmet la démission du révérend M. Caulfield. Il serait reconnaissant si son fils était choisi pour remplacer le chapelain du gouverneur.

Papiers de Dartmouth.

1774.
15 mai. Démission incluse, en date du 12 avril, Dublin.
Requête de Desbrisay demandant la nomination de son fils comme chapelain du gouverneur de l'île Saint-Jean. La date est au verso. Papiers de Dartmouth.
- 21 mai, île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Mort du juge en chef Duport après de grandes souffrances. Il a nommé trois personnes pour remplir la charge, à titre de mesure temporaire, et il demande qu'un avocat compétent soit nommé. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 35
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 102.)
- 24 mai, île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). La satisfaction qu'il éprouve de voir approuvé le mode qu'il a adopté pour compléter la législation. Il n'a pas cru que la lettre de Desbrisay était officielle, mais il était heureux de voir que son désir de faire des chemins était l'objet d'un appui collatéral. Il n'y a pas encore de ministre; il demande la nomination de Edward Patterson, auquel on pourrait verser le traitement de Caulfield. Il remercie Sa Seigneurie de ce qu'elle veut bien reconnaître qu'il désire être utile. 39
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 104.)
- 15 juin, île Saint-Jean. Patterson à Pownall. Dépêches et leur contenu reçus. 43
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 106.)
- 16 juin, île Saint-Jean. Patterson à Knox. Le discours du roi et les adresses des deux chambres du parlement en réponse reçus. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 51
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 107.)
- 6 août, Londres. Desbrisay au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il transmet en faveur de son fils un certificat signé par l'évêque Waterford et autres. Si son fils était recommandé à la fonction de chapelain la chose sera acceptée avec gratitude. Le certificat est inclus. Papiers de Dartmouth.
- 18 août, Londres. Lord W. Campbell au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il recommande Gibbons pour succéder à Duport comme juge en chef de l'île Saint-Jean. Papiers de Dartmouth.
- 20 août, île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il accuse Desbrisay de manœuvres illégales. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 59
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 108.)
- 2 septembre, île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il demande un congé. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 63
(Copie au "B. T., St. J.", vol. 2, p. 41.)
- 20 octobre, île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il transmet des actes adoptés par la législature, en les accompagnant d'observations, et les raisons pour lesquelles il les a sanctionnés. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 79
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 112.)
- 26 octobre, île Saint-Jean. Patterson à Knox. Il a reçu et publié les actes du parlement. (On n'y trouve pas de titres.) "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 71
A la même date une lettre semblable est adressée à Pownall. 75
- 10 novembre, île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il transmet les procès-verbaux du conseil, du 18 février au 7 novembre. 87
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 118.)
- 20 novembre, île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Ordre de concéder l'île Savage à Adair, tel qu'indiqué. 91
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 118.) 121
- 10 décembre, Somerset-House. Desbrisay au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il transmet la description de deux lopins de terre dans l'île Saint-Jean, faite par Clarke, un quaker qui est allé s'y établir. Il recommande de nouveau à Sa Seigneurie de les acheter à titre de placement.

1774.

Une courte description sous forme de tableau est incluse.

— décembre.

Papiers de Dartmouth.
Le comte de Warwick au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il transmet une requête demandant la nomination de Peter Stewart comme juge en chef de l'île Saint-Jean.

Sans date.

Incluse. La requête. Papiers de Dartmouth.
C. Greville au secrétaire d'Etat (Dartmouth). L'éducation de Peter Stewart en matière de loi; c'est un grand propriétaire dans l'île Saint-Jean; il a dépensé une somme considérable à la culture de sa propriété, et il a expédié environ 200 personnes qui sont établies depuis plus de deux ans. Il fait des excuses de mentionner Stewart après avoir recommandé Grant. S'il le nomme, le gouvernement n'aura pas une personne plus digne à son emploi, à raison de ses qualités, qui sont énumérées. (La lettre a été écrite en réponse à une demande de renseignements sur la compétence de Stewart à remplir la fonction. Lord Dartmouth fut secrétaire des colonies du mois d'août 1772 au mois de janvier 1776. Stewart fut nommé juge en chef en 1775, de sorte que la lettre a été écrite à la fin de 1774, ou au commencement de 1775.)

1775.
7 janvier,
Whitehall.

Papiers de Dartmouth.
Le secrétaire d'Etat (Dartmouth) à Patterson. Il le remercie pour ses réponses précises aux questions qu'il lui a envoyées. Il insistera de nouveau pour qu'une somme soit mise dans les estimations budgétaires pour secourir les fonctionnaires incapables de se faire payer leur traitement; ne voit pas d'objection aux dispositions actuelles prises à l'égard de la charge de juge en chef; il espère envoyer bientôt une personne compétente. Il a nommé un fils de Desbrisay, ministre de Saint-Jean, à la place de Caulfield. Quant à accorder un congé à Allanby la chose est laissée à la discrétion de Patterson.

20 janvier,
Saint-James.
1er février,
Whitehall.

“Col. Cor., P. E. I.”, vol. 3, p. 55
(Copie au “Col. Off., St. J.”, p. 72.)
Mandat accordant un congé à Patterson. “B. T., St. J.”, vol. 2, p. 44
Le secrétaire d'Etat (Dartmouth) à Patterson. Congé accordé.

12 février,
île Saint-Jean.

“Col. Cor., P. E. I.”, vol. 3, p. 67
(Double dans “B. T., St. J.”, vol. 2, p. 45. (Copie au “Col. Off., St. J.”, p. 74.)
Patterson au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Par suite de froids hâtifs, le vaisseau par lequel il avait l'intention d'envoyer des dépêches est pris dans les glaces. Il essaie d'engager des hommes à tenter de se rendre à la Nouvelle-Ecosse dans un petit canot. Si la chose réussit cela ouvrira une communication avec l'île en hiver.

1er mai.

“Col. Cor., P. E. I.”, vol. 3, p. 125
Etat général des rentes de l'île Saint-Jean.

15 juin.

“B. T. St. J.”, vol. 1, p. 191
Sans date; l'état de compte est fait jusqu'à date en marge. Un second état se trouve à la page 203. Les deux premières colonnes de chaque compte s'accordent; la troisième colonne, “Rentes dues et à percevoir, 1^{er} mai 1775”, donne dans le premier (p. 191) £6,023 2s. 8d., et dans le second £5,966 9s. 4½d.

21 juin,
Somerset-
House.

L'honorable John Yorke au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il rappelle à Sa Seigneurie une promesse que Desbrisay croit lui avoir été faite sur la demande de sir John Yorke.

La copie de la réponse est incluse, et dit que cette promotion se fera selon que sa compétence la justifiera. Papiers de Dartmouth.
Desbrisay au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Demande d'être nommé à la Grenade ou à tout autre gouvernement. Il transmet une requête.

La requête de la même date offre de lever un bataillon de 500 hommes pour aller servir en Amérique. Papiers de Dartmouth.

1775.
30 juin,
Saint-James. Décret du conseil renvoyant aux lords du commerce, pour que ceux-ci l'examinent et en fassent rapport, la requête de Desbrisay demandant des îles adjacentes à l'île Saint-Jean. "B. T., St. J.," vol. 1, p. 193
La requête est annexée. 195
- 18 juillet,
Dublin. Lord Ligonier à Desbrisay. Il est incapable de l'aider auprès de Dartmouth, ne connaissant pas Sa Seigneurie. Lui recommande de s'adresser à sir Joseph Yorke. Papiers de Dartmouth.
- 24 juillet,
Charlottetown Wright au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Patterson a une requête (de Wright) à présenter; les dommages que sa famille éprouvera s'il lui faut quitter l'île. Transmet un plan des terres de la Couronne réservées pour des villes. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 3, p. 137
(Double dans papiers de Dartmouth et autre copie dans "A. & W. I.," vol. 413, p. 122.)
- 27 juillet,
Somerset-
House. Desbrisay au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Callbeck l'a informé que Patterson n'a pas l'intention de quitter l'île cette année. Cela signifie pour lui (Desbrisay) la perte de la moitié du traitement de gouverneur, et sans appointements attachés à sa charge de lieutenant-gouverneur et sans fortune personnelle, il serait pitoyable d'aller dans une île déserte. Il demande en conséquence la permission de rester une année dans l'espoir d'obtenir un gouvernement, ou bien encore il peut lever un bataillon de 500 hommes à ses frais, à la condition d'en être nommé le commandant, de nommer ses propres officiers pris parmi les officiers à demi-solde. Il lui fait peine de voir que lord Ligonier ne connaît pas Sa Seigneurie (Dartmouth); il transmet sa lettre. (Voir 18 juillet). Papiers de Dartmouth.
Etats de l'emploi des fonds accordés pour les édifices publics. "B. T., St. J.," vol. 1, p. 187
- 2 août,
Charlottetown Callbeck au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Départ du gouverneur Patterson; en sa qualité de conseiller le plus ancien, il (Callbeck) a pris la charge d'administrateur. Transmet les procès-verbaux du conseil. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 3, p. 129
(Double dans "A. & W. I.," vol. 413, p. 120.)
Inclus. Procès-verbaux du 3 août. 133
- Août
Charlottetown Callbeck au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il a appris la mort de la reine du Danemark. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 3, p. 209
(Double dans "A. & W. I.," vol. 413, p. 160.)
- 2 octobre,
Charlottetown Callbeck à Pownall. Il a reçu le discours du roi et copie d'un acte relatif aux pêcheries. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 3, p. 213
(Double dans "A. & W. I.," vol. 413, p. 160.)
- 2 octobre,
Charlottetown Opinion de l'avocat Jackson sur les actes adoptés en octobre 1774. Il signale de nouvelles objections à l'acte (modifié) relatif aux chemins publics; l'acte relatif aux honoraires, en ce qu'il a trait aux douaniers, est incompatible avec les actes du parlement. L'acte pour empêcher l'absence des représentants offre matière à objection, en ce qu'il donne aux juges de paix le pouvoir de condamner à l'amende les représentants absents. Les autres actes n'offrent pas d'objection. "B. T., St. J.," vol. 1, p. 181
- 13 novembre,
Londres. Spence au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il annonce qu'il est tombé entre les mains de goélettes américaines armées qui sont venues à l'île Saint-Jean et ont enlevé Callbeck. Il a été remis en liberté avec sa femme et ses domestiques, mais tous ses effets ont été pris, à l'exception de ses vêtements et de sa literie. Le chapelain Desbrisay a aussi été remis en liberté. Il a loué une goélette pour les transporter à l'île. "Col. Cor., P. E. E.," vol. 3, p. 145
- 23 novembre,
Canso. Les lords du commerce au roi. Ils recommandent le désaveu de l'acte relatif aux honoraires, adopté à l'île Saint-Jean en octobre 1774. Vol. 4, p. 137

1775.
25 novembre, Charlottetown. Budd au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Pénible état de la population de l'île; capture de Callbeck, etc. Position déplorable des fonctionnaires, dont les appointements n'ont jamais été soldés. Vol. 3, p. 251
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 161.)
- 8 décembre, Charlottetown. Stewart au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Arrivée de deux goélettes armées de la Nouvelle-Angleterre, dont les équipages ont pillé la maison de Patterson, s'emparant des papiers d'un intérêt public et particulier, ont arrêté Callbeck et Wright et les ont amenés. Ils ont depuis capturé un vaisseau venant de Londres, et à bord duquel se trouvaient Spence et Higgins, auxquels ils ont enlevé tous leurs effets. L'île est sans défense, et demande que des troupes soient envoyées pour la protéger.
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 247
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 171.)
- 15 décembre, Halifax. Wright au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Callbeck et lui ont été faits prisonniers par des hommes armés de deux corsaires américains qui ont pillé et enlevé tout ce qu'ils ont voulu, y compris les objets du culte. Leur malheur; les corsaires ont agi d'après les instructions du général Washington, avec ordre de croiser à l'embouchure du Saint-Laurent pour intercepter les vaisseaux portant des vivres à l'armée de Boston. Il croit que l'attaque sur Charlottetown a été faite pour se venger de ce que des recrues ont été engagées sur l'île pour Québec. 149
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 123.)
- Sans date. Requête de Desbrisay demandant un traitement comme lieutenant-gouverneur (deux copies). Papiers de Dartmouth.
Requête de Desbrisay offrant de lever une compagnie devant se composer d'un capitaine, de trois lieutenants et de 100 hommes, qui seront employés durant sept ans à faire des chemins publics, à la condition d'être capitaine et qu'il choisisse les trois lieutenants. Papiers de Dartmouth.
1776.
5 janvier, Halifax. Callbeck au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Le succès qu'il a obtenu dans la levée de recrues pour la défense de Québec. Attaque des corsaires américains qui ont agi comme des pirates, pillant en outre tout ce qui pouvait avoir de la valeur; ils ont menacé d'égorger madame Callbeck parce qu'elle était la fille de Coffin, de Boston, loyaliste, mais elle était absente, heureusement; ils ont tout volé, vêtements, provisions, bijoux, etc. Wright est allé à Londres plaider ses intérêts; il (Callbeck) va tâcher de retourner à son gouvernement, et consoler sa femme, mais il est sans moyen et épuisé. Il a été nommé procureur général il y a six ans, mais tant à ce titre et qu'en considération de ce qu'il devrait recevoir dans sa position actuelle, il n'a jamais touché autre chose qu'une année de traitement, et il a épuisé sa fortune personnelle. Il a été remis en liberté à Salem et a pu se rendre à Halifax. Rapport sur l'état des affaires parmi les Américains et la jalousie entre le Nord et le Sud.
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 153
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 126.)
- 15 janvier, Halifax. Callbeck au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Résumé de sa lettre du 5. Il propose des moyens de défense pour les îles. Si on ne doit pas y pourvoir, il recommande l'enlèvement ou la destruction des pièces d'artillerie qui peuvent servir. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 165
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 146.)
- 24 janvier, Whitehall. Les secrétaire d'Etat (Germain) au gouverneur de l'île Saint-Jean. Acte désavoué; les raisons en sont transmises pour l'information particulière du gouverneur. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 141
(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 75.)
(Décret du conseil désavouant "l'Acte réglementant les honoraires.")

1776.
25 janvier,
Halifax.

Callbeck au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Indigence de Budd, coroner et greffier de la cour suprême. Appréhende la famine sur l'île.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 173

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 154.)

25 janvier,
Halifax.

Callbeck à Pownail. Dépêche reçue. Il demande de la papeterie, ce qu'il en avait été enlevé.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 177

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 156.)

30 janvier,
Whitehall.

Les lords du commerce au comité du Conseil. Font rapport que l'on peut recommander au roi d'accorder les petites îles voisines de l'île Saint-Jean à Desbrisay, tel que demandé dans sa requête.

"B. T., St. J.", vol. 4, p. 139

1er février,
Whitehall.

Les mêmes à la Trésorerie (Cooper). Transmettent un rapport sur les rentes transmises par Patterson, qui désire que le receveur verse la somme qui est entre ses mains et les derniers perçus à l'avenir entre les mains de Patterson. Les lords demandent que la Trésorerie donne à ce sujet telles instructions qu'elle jugera à propos.

142

20 février,
Whitehall.

Les mêmes au roi. Ils recommandent que l'acte pour la perception des rentes soit sanctionné.

143

2 mars,
Halifax.

Callbeck au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Il a reçu des réponses de l'amiral Shuldham et du général Howe relativement à la défense de l'île Saint-Jean; va essayer de retourner dans le but d'exécuter leurs désirs. Dans le but de pouvoir recruter des hommes, il a tiré sur le trésor £824 2s. 4d. Transmet deux plans préparés pour la défense de l'île; on pourra en choisir un des deux.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 189

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 157.)

Inclus. Sir W. Howe à Callbeck, 6 février. Approuve son retour à l'île et sa proposition de lever 100 hommes, ce que Callbeck croit suffisant pour la défense de l'île, avec le vaisseau de guerre que Shuldham doit envoyer. Ne peut se prononcer sur les dépenses que nécessiteront des mesures défensives, l'île Saint-Jean étant en dehors de son commandement.

193

Estimation de ce que coûtera la construction d'une redoute, etc., d'après le plan n° 1.

197

Estimation semblable quant au plan n° 2.

201

Plans.

205, 207

4 mars,
Whitehall.

Le comité du Conseil renvoie aux lords du commerce pour examen et rapport la requête des propriétaires de l'île Saint-Jean, demandant que Sa Majesté leur fasse une part de ses faveurs de la même façon que la Floride, attendu que les rentes ne suffisent pas pour défrayer les frais du gouvernement civil de l'île.

"B. T., St. J.", vol. 1, p. 205

Une annexe renferme des observations sur l'île Saint-Jean. Ce document "expose succinctement les avantages qui doivent résulter de sa colonisation pour l'Angleterre, et donne des raisons pour qu'à cette phase il soit particulièrement avantageux de donner un encouragement extraordinaire", etc.

215

(Un double qui se trouve parmi les papiers de Dartmouth porte à son verso les mots "Observations du gouverneur Patterson sur l'île Saint-Jean.")

Un document portant à son verso les mots: "Observations sous forme d'annexe de la requête des propriétaires de l'île Saint-Jean." Il est adressé à Richard Cumberland et il propose certaines modifications dans le cas où l'on jugerait leurs demandes excessives.

227

Estimation pour le gouvernement civil de l'île Saint-Jean, s'élevant à £3,000.

231

20 mars,
Leicester-
Square.

Patterson à Dartmouth. Il a confiance en la bonté de Sa Seigneurie, pour que celle-ci le sauve de la ruine avec sa famille. Toutes ses affaires sont arrêtées à la Trésorerie, et il semble que tout va en rester là ou

1776.
1er avril, Whitehall. être décidé contre lui. Il demande à Sa Seigneurie d'intervenir et il ira la voir pour donner plus de détails. Papiers de Dartmouth.
Le Secrétaire d'Etat (Germain) à Callbeck. Dépêche du 25 janvier reçue. La flotte de Terre-Neuve renforcée pour surveiller le Saint-Laurent et défendre la côte de la Nouvelle-Ecosse, etc. C'est sur cette flotte que l'île Saint-Jean doit compter pour sa sûreté, mais il (Callbeck) ne doit pas négliger d'autres moyens de défense. Il est heureux d'apprendre que l'île peut fournir des vivres à la flotte et à l'armée; ce marché assuré pour ses produits devraient la rendre florissante. L'indigence des fonctionnaires et les pertes causées par les déprédations des insurgés méritent et feront l'objet de son attention, mais l'île a été constituée en gouvernement séparé à condition que les frais ne devaient pas être un fardeau pour le public. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 181
(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 78, à laquelle est joint un décret du Conseil sanctionnant l'acte pour le recouvrement des rentes.)
- 1er mai, Charlottetown. Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il a été informé de sa nomination ce dont il le félicite. 217
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 162.)
- 1er mai, Charlottetown. Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il est arrivé aujourd'hui après avoir été remis en liberté par les insurgés. Il récapitule le contenu de ses lettres du 10 et du 15 janvier à Dartmouth. 221
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 163.)
- 2 mai, Charlottetown. Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il a reçu le discours du roi et les adresses en réponse. 225
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 165.)
- 5 mai, Charlottetown. Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il a reçu l'acte et les instructions défendant tout commerce et tout rapport avec les colonies insurgées. 229
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 165.)
- 9 mai, Charlottetown. Callbeck à Pownall. Il a reçu et publié la proclamation du roi pour la suppression de la révolte et de la sédition. 233
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 166.)
- 18 mai, Charlottetown. Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il a reçu le décret désavouant un acte (il n'en donne pas le titre). Il attire l'attention sur deux actes, l'un pour la perception des rentes et l'autre pour venir en aide aux Quakers, inexécutifs jusqu'à ce que le roi les ait sanctionnés. Brackele, greffier du Conseil, noyé; Budd nommé jusqu'à nouvel ordre. 237
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 166.)
- 20 mai, Charlottetown. Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). L'île est sans moyen de défense; les habitants de race anglaise sont loyaux, mais tous les Français sont mécontents. Leur principal moyen d'existence est la chasse, ils sont tous armés, mais ils n'ont heureusement que peu de munitions; il croit que s'ils en avaient ils extirperaient le reste de la population. Il craint une invasion au nord de la Nouvelle-Ecosse tout autant que de la Nouvelle-Angleterre. Shuldham a promis d'envoyer une frégate et des armes, des munitions, etc. Il demande instamment que des mesures soient prises pour la défense de l'île et que des provisions soient envoyées; il peut réunir immédiatement 100 hommes valides. 241
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 168.)
- 4 juin, Boston. Howe à Callbeck. Dépêche incluse dans la lettre du 25 juin de Callbeck.
- 20 juin, Whitehall. Les lords du commerce au comité du Conseil. Rapport sur la requête des propriétaires de l'île Saint-Jean, exposant leur impuissance à maintenir le gouvernement civil et demandant que l'île partage dans les faveurs de Sa Majesté, comme le font actuellement la Nouvelle-Ecosse, la Floride de l'est et la Floride de l'ouest, etc. Le rapport donne un historique de la constitution de l'île comme gouvernement séparé, l'insuccès

1776. du plan, mais l'issue heureuse de l'expérience ; la valeur de l'île pour la Grande-Bretagne. Ils recommandent qu'une somme soit votée pour le maintien du gouvernement civil conformément à l'estimation transmise par les propriétaires. "B. T., St. J.", vol. 4, p. 144
- 25 juin, Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Le remercie pour sa lettre du 1^{er} avril ; sa gratitude pour les secours promis. Il est heureux de ce qu'on l'ait approuvé de s'être adressé à Shuldham et Howe. Arrivée d'un brick armé qui doit rester pour protéger l'île jusqu'à ce qu'on ait envoyé une frégate. Il transmet une lettre de Howe pour faire voir le changement de son idée au sujet d'une levée d'hommes dans l'île ; il représente la nécessité de lever et maintenir une troupe. Il diffère d'avis avec Sa Seigneurie quant à la probabilité d'une autre attaque ; la brutalité de celle de l'automne d'ruier ; ses pertes personnelles, etc. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 263
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 173.)
Inclus. Sir W. Howe à Callbeck, 4 juin. Shuldham envoie une frégate ; cela suffira ; on devra enlever les canons de l'île, et la troupe dont il parle ne devra pas être levée. 267
- 11 juillet, Journal du Conseil législatif, du 26 juin au 11 juillet. "B. T., Québec, (Can.)", vol. 19, p. 101
Charlottetown 195
- 12 juillet, Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il transmet six actes. La lettre contient les titres, accompagnés de remarques. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 271
Charlottetown 271
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 178 ; autre copie au "B. T., St. J.", vol. 1, p. 279.)
- 12 juillet, Journal du Conseil exécutif. "B. T., Québec, (Can.)", vol. 19, p. 125
Charlottetown 125
- 13 juillet, Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Envoie journaux du Conseil et de l'Assemblée. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 275
Charlottetown 275
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 183.)
- 15 juillet, Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il transmet les procès-verbaux du Conseil (exécutif) du 25 juin au 12 juillet. Il a assermenté Peter Stewart comme juge en chef et lui a donné une commission à cet effet, et l'a nommé membre du Conseil. Blennerhasset nommé greffier du Conseil à la place de Budd, démissionnaire. Autres observations sur les procès-verbaux, au sujet de la convocation de l'Assemblée, du retard dans la perception des rentes, etc. 279
Charlottetown 279
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 184. Il y en a un extrait dans "B. T., St. J.", vol. 1, p. 275.)
- 7 août, *Inclus.* Procès-verbaux du Conseil. 283
Trésorerie. Procès-verbal de la Trésorerie contenu dans la lettre du 6 novembre de Robinson. 283
- 10 octobre, Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il transmet les procès-verbaux du Conseil du 14 août au 13 septembre, avec observations sur les délibérations. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 275
Charlottetown 275
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 188.)
- Inclus.* Requête du Conseil et des représentants à lord Howe, demandant qu'un bâtiment de guerre stationne pour la défense de l'île. 301, 307
(Il y a deux copies de la même date, 12 avril, et dans le même sens, mais rédigées différemment.)
- 2 novembre. Procès-verbaux du Conseil. 311
Requête de Patterson au secrétaire d'Etat (Germain) et aux lords du commerce, accusant Desbrisay d'une conduite déshonorante. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 255
- 6 novembre, Robinson à Cumberland. Par ordre de la Trésorerie, il transmet, pour l'examen des lords du commerce, un procès-verbal sur des documents
Trésorerie.

1776. relatifs à l'île Saint-Jean, et demande aux lords du commerce de préparer une estimation pour les frais du gouvernement civil. 243
Inclus. Procès-verbal de la Trésorerie, en date du 7 août. 245
 11 novembre, Les lords du commerce (Cumberland) à la Trésorerie (Robinson). Ils transmettent une estimation pour le gouvernement civil de l'île Saint-Jean, pour devant être soumise à la Trésorerie. 154
 Whitehall. Estimation. 153
 (Une autre copie se trouve à la page 155.)
 14 décembre, Robinson à Cumberland. Les lords de la Trésorerie approuve l'estimation pour le gouvernement civil de l'île Saint-Jean, du premier janvier 1777 au premier janvier 1778. 151
 Trésorerie.
 Sans date. "Description de l'île Saint-Jean, dans le golfe Saint-Laurent, Amérique Septentrionale." La description consiste en un volume relié, les renseignements s'y trouvent sous forme de tableaux, avec note sur la qualité du sol de chaque lopin de terre; les bornes des lots sont indiquées, et une liste des propriétaires se trouve à la fin.
 1777. Sommaire des arranges de traitement dus aux fonctionnaires du gouvernement civil.
 1er janvier, île Saint-Jean. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 843
 Détails des rentes perçues par le gouverneur Patterson. 845
 Autres documents relatifs aux rentes, y compris une accusation portée contre Nisbett pour malversation. 847 à 852
 19 février, Journal du Conseil exécutif du 27 novembre 1776 au 19 février 1777. "B. T., Québec, (Can.)", vol. 19, p. 131
 Charlottetown. (On le trouvera dans la collection générale.)
 21 février, Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). En vain il a essayé d'envoyer des dépêches depuis le 10 octobre, quelques-unes ont été saisies par les insurgés de la Nouvelle-Ecosse, d'autres jetées par-dessus bord, et un vaisseau qui devait mettre à la voile en décembre a été pris dans les glaces. Essayera d'induire un ou deux hommes de tenter, avec Stewart, de traverser à la Nouvelle-Ecosse en canot, ce qui a été fait par Patterson. Si la chose réussit, on aura fait disparaître l'objection que dans l'île on est si longtemps isolé du reste du monde. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 319
 Charlottetown. (Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 195.)
 22 février, Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Arrivée de la frégate *Hunter*, le 13 décembre, avec armes et munitions; la vie et la propriété des loyaux sujets du roi ont été sauvées par la venue de ces secours. Il a prêté ce qui a eu lieu dans la Nouvelle-Ecosse et comment on aurait pu l'éviter. Le capitaine Boyle, du *Hunter*, a consenti, sur les représentations du Conseil, de rester jusqu'à ce qu'il soit rappelé. Il transmet les représentations du Conseil sur les mesures à prendre pour la défense de l'île. Il s'est mis à compléter la compagnie de 100 hommes; a nommé Macdonald et Stewart lieutenants. Il a demandé au commandant de la flotte à Halifax de garder constamment un bâtiment à l'île. 323
 Charlottetown. (Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 198.)
Inclus. Davidson à Callbeck, en date de New-London, I. P.-E., 28 octobre 1776. Il signale les intentions hostiles des sauvagés contre plusieurs endroits, y compris l'île du Prince-Edouard. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 329
 Procès-verbaux du Conseil, 21 février, contenant des dépositions au sujet des attaques faites par les corsaires américains. 331
 Adresse du Conseil, 20 février, sur l'absence des moyens de défense de l'île. 339
 Adresse du grand jury, de la même date et sur le même sujet. 343
 Adresse du Conseil législatif et de l'Assemblée législative; même date et même sujet. 347

1777.
24 février, Charlottetown
Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il transmet l'adresse collective du Conseil législatif et de l'Assemblée sur les malheurs des habitants depuis le commencement de l'insurrection. 351
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 203.)
- 15 mars, New-York.
Howe à Callbeck. Cette lettre se trouve dans celle de Callbeck du 21 novembre 1777.
- 10 avril, Whitehall.
Le secrétaire d'Etat (Germain) à Patterson. La somme de £3,000 a été votée pour le gouvernement civil de l'île Saint-Jean, que devront rembourser les habitants et les propriétaires. Patterson devra retourner immédiatement à ses fonctions. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 255
(Double dans "B. T., St. J.", vol. 2, p. 53. Copie au "Col. Off., St. J.", p. 85.)
- Incluse.* Estimation du 1er janvier 1777 au 1er janvier 1778. 259
(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 87.)
- 1er juillet, Charlottetown
Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Depuis sa lettre du 22 février, il a levé, armé et accourré de 60 à 70 hommes valides, et son cadre sera au complet en septembre. Il a aussi organisé au complet une batterie de sept, trois et deux canons, et il a commencé à construire des casernes pour loger les troupes; il a tiré sur la Trésorerie pour les dépenses; obéira aux instructions du général Howe. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 369
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 204.)
- 9 juillet, Trésorerie.
Robinson à Cumberland. Il transmet aux lords du commerce, pour examen et rapport, une requête de Desbrisay déclarant que son nom a été omis dans l'état des appointements payables à même le produit des rentes, parce qu'il s'est absenté sans permission. Le congé du roi sera produit si c'est nécessaire. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 259
- 16 juillet, New-Inn.
Mémoire de Samuel Smith, agent pour l'île Saint-Jean, demandant conseil quant à la distribution des appointements sur la liste du gouvernement civil. Savoir s'il doit payer la totalité des appointements respectifs aux fonctionnaires qui résident en Angleterre, ou s'il doit en réserver, et combien, pour le maintien des députés en activité. 263
- 23 juillet, Whitehall.
Les lords du commerce (Cumberland) à la Trésorerie (Robinson). Ils transmettent un rapport sur la requête de Desbrisay alléguant que son nom, comme secrétaire de Saint-Jean, a été omis dans l'état des arrérages d'appointements payables à même les rentes. Nul fonctionnaire n'a droit au traitement s'il n'est ré-idant ou absent muni d'un congé. Desbrisay ne réside pas dans l'île et n'a pas produit de congé. Ils demandent à la Trésorerie si l'on doit s'écarter des règlements établis. "B. T. St. J.", vol. 4, p. 156
- 5 août.
Consultation de l'avocat sur les actes adoptés à l'île Saint-Jean en juillet 1776. "B. T., St. J.", vol. 1, p. 267
(Sans signature, mais de l'écriture de R. Jackson.)
- 16 août, Whitehall.
Knox à Cumberland. Transmet copies de lettres de Callbeck à Germain, pour qu'elles soient soumises aux lords du commerce. 271
Inclus. Copie de la lettre du 12 juillet, et extrait de la lettre du 15 juillet, en 1776 toutes deux. Voir aux dates respectives.
- 18 août, Whitehall.
Le secrétaire d'Etat (Germain) à Callbeck. Les dépêches à compter du 25 juin 1776 n'ont été reçues que le 22 juillet dernier, avec celles du 25 février 1777. Il sympathise avec les misères des fonctionnaires du roi; on devra s'enquérir de la conduite d'Allanby. Les fonctionnaires ne sont plus à la merci du produit précaire des rentes pour leurs appointements. Il craint que sir William Howe ne puisse envoyer du renfort avant l'hiver; transmet copie d'une lettre d'instructions lui enjoignant d'envoyer un détachement de 100 hommes; on ordonne de nouveau à Callbeck de lever une compagnie d'autant d'hommes. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 365

1777.
2 septembre, Charlottetown
à recevoir les troupes avant l'hiver ; il a maintenant au delà de 80 hommes, sa compagnie sera bientôt au complet ; il a tiré sur la Trésorerie pour le défraiement des dépenses. Il a demandé des armes pour en fournir aux habitants. Un bâtiment de guerre est insuffisant sans cette aide. Raisons de craindre. 373
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 208.)
Inclus. Requête des propriétaires et colons demandant que les pêcheries et le commerce de bois soient protégés. 377
- 27 octobre.
Carleton à Callbeck. Cette lettre est incluse dans celle de Callbeck en date du 21 novembre 1777.
Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il transmet une adresse au roi et une à Sa Seigneurie, du Conseil législatif et de l'Assemblée, pour témoigner de leur loyauté et de leur attachement. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 1
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 210.)
Inclus. Adresse à Germain. 5
Adresse au roi. 9
- 21 novembre, Charlottetown
Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il transmet une requête du Conseil législatif et de l'Assemblée demandant que l'on continue de protéger l'île. Conformément au désir de la législature, il indique les moyens de défense à prendre. 17
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 212.)
Inclus. Howe à Callbeck, en date du 15 mars 1777, New-York. Il a envoyé un bâtiment pour la défense de l'île et il espère que le *Hunter* est arrivé à temps, le brick qu'on avait envoyé ayant été retardé. 23
Carleton au même, 27 octobre. Impossible de lui donner du secours. Massey, qui commande à Halifax, pourra, croit-il, faire ce qui est nécessaire. 27
Liste des vivres nécessaires pour l'approvisionnement de 110 hommes levés pour la défense de l'île. 31
Liste des armes, etc., pour armer 100 hommes et la milice, aussi liste de munitions d'artillerie. 35
Requête du Conseil législatif et de l'Assemblée demandant des moyens de défense. 39
- 30 décembre, Bristol.
Desbrisay au secrétaire d'Etat (Germain). Il transmet une requête offrant de lever 500 hommes à ses frais pour n'importe quel service, les officiers devant être pris parmi ceux à demi-solde et de l'armée. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 381
Inclus. Requête. 335
1778.
1er janvier.
Estimation budgétaire du gouvernement civil de l'île Saint-Jean, du 1^{er} janvier 1778 au 1^{er} janvier 1779. "B. T., St. J.", vol. 4 p. 158
- 7 mai, Whitehall.
Le secrétaire d'Etat (Germain) à Patterson. Il devra immédiatement retourner à son gouvernement. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 43
(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 89 ; double dans "B. T., St. J.", vol. 2, p. 57.)
- 18 mai, harlottetown
Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Il a accepté la démission de Mellish, adjoint du grand prévôt Allanby, qui est absent depuis près de quatre ans. Mellish a démissionné en prévision d'une exécution qui doit avoir lieu bientôt, et vu qu'il n'a pu trouver personne pour la faire. Du consentement du Conseil il a nommé Robert Stewart à cette charge. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 55
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 217.)
Inclus. Procès-verbal du Conseil concernant Mellish, etc. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 59

1778.

Knox au gouverneur de l'île Saint-Jean. Transmet les estimations budgétaires pour 1778. "Col. Cor., St. J.", p. 90

Inclus. Estimations budgétaires. 91

18 août,
Charlottetown

Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). Autre attaque contre l'île par deux corsaires des insurgés; pillage des équipages; ils ont fait feu à plaisir sur les bestiaux et les moutons, et en ont emporté quelques-uns avec eux. Ils ont fui avant que les troupes qu'on avait envoyées contre eux fussent arrivées. A tiré sur la Trésorerie pour les frais des fortifications et des casernes. Se conformera aux instructions de Howe.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 47

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 220.)

4 septembre,
île Saint-Jean.

Callbeck au secrétaire d'Etat (Germain). L'informe de nouveau qu'il a tiré sur la Trésorerie. Il a en grande partie terminé les travaux nécessaires de défense et il a de très bonnes casernes pour les troupes.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 51

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 218.)

12 septembre,
New-York.

Clinton à Hierlihy. Licencier la compagnie de Callbeck. Lettre incluse dans celle de Desbrisay en date du 15 août 1780.

4 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Germain) à Callbeck. La démission de Mellish, grand prévôt, a été régulièrement acceptée. La nomination de Stewart approuvée. L'on va s'enquérir de l'absence persistante d'Allanby.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 63

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 93.)

1779.
1er janvier.

Estimation budgétaire pour le gouvernement civil de l'île Saint-Jean, du 1^{er} janvier 1779 au 1^{er} janvier 1780. 159

26 avril,
Pall-Mall.

Requête de Nathaniel Coffin, agent pour Callbeck. Demande le traitement dû à Callbeck, pour avoir rempli les fonctions de sous-registraire et de secrétaire de l'île Saint-Jean.

"B. T., St. J.", vol. 2, p. 1

6 mai,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Germain) à Callbeck. La Trésorerie a donné ordre de solder les comptes que Callbeck a présentés pour les casernes, etc., mais à l'avenir les dépenses de cette nature ordonnées par le commandant en chef devront être soldées par ce dernier.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 67

— mai.

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 95.)

Requête de Samuel Smith, agent pour l'île Saint-Jean. Donne les raisons pour lesquelles il n'a pas payé la part des appointements dus au registraire et au secrétaire, réclamés par Coffin pour Callbeck.

"B. T., St. J.", vol. 2, p. 5

23 juin,
Suffolk-Street.

Requête de Patterson, donnant un état de ses services comme gouverneur de l'île Saint-Jean, et ce sans traitement durant cinq années, et demandant du secours. 9

10 juillet,
île Saint-Jean.

Le juge en chef Stewart au secrétaire d'Etat (Germain). L'état de ruine de la maison occupée par feu le juge en chef, maison qui, depuis son décès a servi d'église, de prison, de caserne, de Chambre d'Assemblée et de cour de justice. Comme propriété de la couronne, la maison devrait être réparée aux frais de l'Etat, ou il serait prêt à le faire lui-même si on lui en faisait la concession.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 75

(Double dans "A & W. I.", vol. 413, p. 221.)

23 juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Germain) à Desbrisay. D'après l'état des choses, son absence ne doit plus durer; il doit immédiatement se rendre à l'île Saint-Jean.

"Col. Off., St. J.", p. 97

24 juillet,
Whitehall.

Le même à Allanby. Ordre de partir immédiatement pour l'île Saint-Jean. 97

1779.
24 juillet,
Londres. Patterson à de Grey. Allanby, grand prévôt, a été absent pendant près de cinq ans. Demande qu'on obtienne l'avis de Germain sur la question de savoir si Allanby ne doit pas retourner à ses fonctions.
"Col. Off., P. E. I.", vol. 4, p. 71
- 27 août,
Charlottetown Hierlihy au secrétaire d'Etat (Germain). N'ayant que la solde de major, cela ne suffit pas pour faire vivre sa femme et sa famille qui, espère-t-il, vont être remises en liberté par les insurgés; il demande la propriété qui a été concédée sur l'île à Charles Lee, lequel s'est joint aux insurgés, ce serait en même temps quelque compensation pour les deux propriétés qu'il a perdues dans le Connecticut.
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 79
- 15 septembre,
Halifax. (Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 224.)
Desbrisay au secrétaire d'Etat (Germain). Son arrivée; il va immédiatement partir pour Charlottetown. Ses embarras de ce que ses appointements ne lui ont pas été payés; il demande un traitement comme lieutenant-gouverneur. 107
Inclus. Requête demandant le paiement des arrérages de ses appointements comme secrétaire de l'île Saint-Jean. 111
Journal du Conseil législatif du 8 au 20 octobre.
"B. T., St. J.", vol. 5, p. 1 95
- 4 novembre,
Whitehall. Journal de l'Assemblée législative.
(Une assemblée régulière de cette dernière a eu lieu le 30 juillet, pour examiner les rapports de l'élection.)
De Grey à Hierlihy. Germain est sensible aux malheurs des loyalistes, mais n'a pas le pouvoir de concéder de la propriété particulière, tel que demandé dans la lettre du 27 août. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 103
(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 99.)
Le même au juge en chef Stewart. Germain est peiné de voir qu'il ait été et qu'il soit si mal logé, mais ne sait comment donner des ordres qui puissent satisfaire à sa demande; sur réception d'un rapport exact du gouverneur il (Germain) apportera toute l'aide possible.
"Col. Off., St. J.", p. 98
- 7 décembre,
Charlottetown Desbrisay au secrétaire d'Etat (Germain). Arrivé le 10 octobre; il s'est mis aux affaires; la législation a adopté des lois dont il donne une liste, avec observations. Arrivée du *Camilla* et d'un transport ayant à bord cinq officiers et 200 hommes du corps Knyphausen, en route pour New-York, mais qui ont dû débarquer à cause du mauvais état du transport. Les officiers sont bien logés; les hommes ont construit des huttes confortables, et il y a un bon approvisionnement de vivres et de rhum pour jusqu'au milieu de juin.
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 87
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 233.)
- 15 décembre,
Londres. Nisbett à de Grey. Relativement aux comptes présentés par Callbeck à la Trésorerie et protestés, le Conseil a décidé que, d'après les instructions, les comptes faits pour la levée d'une compagnie, devaient être présentés à sir William Howe. 115
Inclus. Etat de la compagnie provinciale de l'île Saint-Jean et des fortifications et des casernes à Charlottetown. Etat dressé par Nisbett, gardien des casernes. 119
1780.
1er janvier. Estimation budgétaire du gouvernement civil de l'île Saint-Jean, du 1^{er} janvier 1780 au 1^{er} janvier 1781. "B. T., St. J.", vol. 4, p. 160
- 22 janvier. Requête de William Nisbett, demandant de la literie, etc., pour les troupes, et sa solde comme gardien de casernes.
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 13 15
- 20 mars,
Londres. Estimation des vivres requis.
John Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Le gouverneur Patterson approuve la nomination de Nisbett comme gardien de caserne faite par Callbeck, et il espère qu'elle sera approuvée. Par erreur,

1780.

Nisbett n'a pas été nommé à une charge qui lui était destinée et qui a été donnée à un autre, de sorte qu'il souffrirait si sa nomination au poste qu'il occupe maintenant n'était pas approuvée. 123

25 mars,
Charlottetown

Journal du Conseil législatif du 13 au 25 mars.

"B. T., St. J.", vol. 5, p. 25

Journal de l'Assemblée législative pour la même période. 127

1er mai,
Charlottetown

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Germain). Il représente qu'en sa qualité de lieutenant-gouverneur il est obligé de payer loyer; les deux seules maisons, propriétés de la couronne, ont été concédées, l'une à Patterson à titre de propriété particulière, et l'autre sert de résidence au juge en chef. Il attend l'arrivée de Patterson, sous lequel il ne peut servir, et demande une position de gouverneur ou celle de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Toutefois, s'il lui faut rester, il demande un traitement comme lieutenant-gouverneur, payable à même les rentes. L'insuffisance de ses appointements. Il demande qu'ordre soit donné aux agents de lui payer les arrérages qui lui sont dus.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 91

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 225.)

1er mai,
Charlottetown

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Germain). Observations sur la teneur de divers actes dont il donne les titres. Il demande un octroi de £500 à même les rentes pour faire des chemins. 95

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 225.)

19 mai,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Germain) à Callbeck. Il a été informé de comptes présentés. Les dépenses pour lesquelles ces comptes ont été présentés à la Trésorerie auraient dû être défrayées par le commandant en chef en Amérique, tel qu'ordonné, mais quand bien même cet ordre n'aurait pas été donné, aucun compte ne doit être présenté sans pièce justificative, etc. On n'a envoyé ni feuille d'appel ni autre document à l'égard de la compagnie qu'il organise, et qui ne semble pas être complète. On devrait aussi envoyer des détails sur les compagnies indépendantes de Hierlihy, expédiées de New-York par sir W. Howe, lesquelles sont arrivées le 16 juillet 1778. Un état complet et détaillé des dépenses devra être transmis à sir Henry Clinton, retenant les originaux des pièces justificatives. Patterson est allé reprendre ses fonctions. Il espère que lorsque les comptes seront réglés on verra, malgré l'absence de régularité, à ce que les deniers publics soient fidèlement appliqués. 127

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 100.)

30 mai,
Whitehall.

Le même à Patterson. Nisbett lui donnera des détails au sujet d'une flotte qui doit partir de Brest, sous le commandement de Ternai, et qui se compose de sept vaisseaux de ligne, un 64, armé en flute, 2 frégates, et de 20 à 25 transports, ayant en tout 5,200 hommes d'infanterie, en destination d'Halifax, de Terre-neuve ou de Québec. Il a écrit à Haldimand le 8 avril, que la flotte se compose de 12 vaisseaux de ligne, deux 50, et de 12,000 hommes (pour cette lettre voir les archives canadiennes, série B., vol. 44, p. 32); il doit détromper Haldimand s'il en a l'occasion. Graves, avec un renfort de six vaisseaux de ligne, est parti pour aller rejoindre Arbuthnot à New-York, qui doit suivre la flotte française partout où elle ira, de sorte que, si elle s'aventure dans le Saint-Laurent, Haldimand sera muni contre toute surprise. Une flotte a fait voile de Cadix le 28 avril, elle se compose de 12 vaisseaux espagnols de ligne, avec 10,000 hommes de troupes, mais il n'est pas possible que sa destination soit la partie du monde où demeure Patterson. 135

(Copie au Col. Off., St. J.", p. 104.)

9 juin,
Charlottetown

Requête du Conseil et de l'Assemblée, représentant la misère qui existe dans l'île à cause du manque de marchandises européennes. Demande de bâtiments de guerre. 317

1780.
28 juin,
Londres.

Requête de John Patterson, procureur de Walter Patterson, demandant d'être entendu au nom de ce dernier au sujet de sa demande d'être payé de ses appointements au complet, à l'encontre de la réclamation de Callbeck.

"B. T., St. J.", vol. 2, p. 17

6 juillet,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Il est arrivé le 28 juin, après plusieurs voyages fatigants qui ont duré huit mois du jour du départ au jour de l'arrivée, dont six en mer. L'amélioration de l'île durant son absence; la population, croit-il, a doublé durant les six dernières années; il y a de grands troupeaux de bestiaux, et les choses nécessaires à la vie abondent. La bonne part de ces améliorations est due aux efforts de Callbeck. Sa gratitude envers Germain pour son attention envers lui et la province. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 141

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 236.)

8 juillet,
Whitehall.

Knox au gouverneur de l'île Saint-Jean. Il transmet les estimations budgétaires pour 1780.

"Col. Off., St. J.", p. 106

Estimations budgétaires.

107

17 juillet,
Charlottetown

Adresse du Conseil et de l'Assemblée au secrétaire d'Etat (Germain), le remerciant pour ses faveurs passées et demandant de bien vouloir ne pas prêter attention aux fausses représentations concernant les habitants de l'île.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 321

30 juillet,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Transmet les titres des actes adoptés à la dernière session de la législature, avec remarques. Un des actes a pour but de changer le nom de l'île Saint-Jean en celui de Nouvelle-Irlande. Par suite des erreurs constantes occasionnées par la similitude de nom, des gens s'en vont même à Terre-neuve, croyant être en route pour l'île Saint-Jean, et la confusion dont souffre la correspondance est inconcevable.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 145

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 239; autre copie au "B. T., St. J.", vol. 2, p. 31.)

15 août,
Charlottetown

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Germain). Arrivée de Patterson, qui lui propose de prendre le commandement de la compagnie de Callbeck, à la condition que Desbrisay abandonne en faveur de Callbeck une de ses charges dans le service civil. D'autres conditions imposées auxquelles il ne peut acquiescer; il suppose en conséquence que Callbeck sera recommandé. La compagnie organisée par Callbeck, avec la permission de Howe, mais que Clinton a ordonné de licencier, ordre auquel on n'a pas obéi. Si la compagnie en projet était levée, il demande que Sa Seigneurie recommande sa (à Desbrisay) nomination comme capitaine.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 205

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 251.)

Inclus. Clinton à Hierliby, 12 septembre 1778, ordonnant de licencier la compagnie de Callbeck.

211

15 septembre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Pendant que la flotte était au large de Charles Town (Charlottetown), il a essayé de faire disparaître les fausses impressions de l'esprit d'Arbuthnot relativement à l'île. Il n'a aucun espoir d'aide du côté de la marine, soit pour l'île ou pour Québec, tant qu'Arbuthnot commandera la flotte. Il a promis d'envoyer deux bâtiments pour la défense de l'île, mais ils ne sont jamais venus. Les navires destinés à la protection du Saint-Laurent devraient, à son avis, passer l'hiver à Charlottetown, et non à Québec, attendu qu'ainsi ils pourraient être à leur poste un mois plus tôt au printemps et rester deux mois plus tard en automne. Les extrémités nord et sud du Cap-Breton sont les lieux où l'on doit croiser, car si ces deux passes étaient surveillées, les vaisseaux de l'ennemi ne tenteraient pas d'entrer dans le Saint-Laurent. Comment les corsaires des insurgés opèrent. Les capitaines Graves et Perry sont tous deux convaincus des services qu'ils rendraient en croisant pendant deux mois, cependant comme ils sont tenus à aller

1780.

à Québec, il leur faut partir immédiatement. Le capitaine Graves, qui remettra cette lettre, pourra donner des détails à ce sujet.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 151

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 242.)

20 septembre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Accuse Desbrisay de fausses représentations et de mensonge dans ce qu'il dit du changement projeté du commandement de la compagnie de Callbeck.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 159

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 245.)

20 septembre,
île Saint-Jean.

Quittance de Callbeck à Patterson. Incluse dans la lettre de John Patterson, en date du 12 janvier 1781.

21 septembre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Mellish a résigné sa charge d'adjoint d'Allanby dans les fonctions de percepteur des douanes et de receveur de rentes; il a nommé Nisbett à la place, et John Russell Spence greffier du Conseil à la place de Nisbett. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 163

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 246.)

Inclus. Mellish à Patterson, même date. Comme ses comptes pour appointements ont été protestés, il refuse d'agir davantage pour Allanby.

167

21 septembre,
Charlottetown

Requête de Desbrisay demandant un traitement comme lieutenant-gouverneur.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 309

23 septembre,
île Saint-Jean.

Patterson à de Grey. Présente John Stuart, nommé agent pour l'île.

215

30 septembre.

Requête de John Hill Winbott, procureur de Callbeck, demandant le paiement d'une partie du traitement qui lui revient pour le temps qu'il a commandé l'île Saint-Jean.

"B. T., St. J.", vol. 2, p. 23

Note de la somme.

21

(Pas de date; soumis aux lords du commerce à la date en marge.)

10 octobre,
Halifax.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Il s'est absenté de son gouvernement pour quelques jours pour affaire publique. N'a pas encore reçu de réponse du général McLean, qui va probablement s'adresser à Clinton et perdre ainsi une saison. Il recommande que la compagnie de Callbeck soit inscrite sur le contrôle; les avantages de cette mesure.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 171

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 248.)

Inclus. Description et estimation des routes militaires qu'il faudra faire dans l'île Saint-Jean pour permettre à la milice de se réunir avec suffisamment de facilité pour la défense de l'île.

175

(Cinq routes sont proposées, une vers le Cap Traverse, 35 milles; au Cap Nord, 70 milles, à Saint-Pierre et à la Pointe de l'Est, 62 milles, d'un point vis-à-vis Charlottetown à Georgetown, 28 milles; du point ou cette dernière se partage à Georgetown, un embranchement jusqu'à la côte entre la Pointe Prim et le Cap à l'Ours, 20 milles; total, 215 milles. Tous les établissements, etc., auxquels ces routes donneraient des voies de communication, sont énumérés. Le total du prix de revient du défrichement de 16 pieds au centre d'une largeur projetée de 60 pieds, de l'enlèvement des souches, etc., est porté à £3,225.)

Patterson à McLean, 10 octobre. Il a examiné le plan adopté jusqu'ici pour la défense de l'île Saint-Jean, et il ne l'approuve pas. Transmet le compte des dépenses de la garnison et le coût du parachèvement des fortifications, casernes, etc. Le nombre d'hommes requis, l'insuffisance des mesures de défense; même si les plans étaient mis à exécution, la capitale seule serait défendue. Son idée est que pour prévenir une attaque on devrait donner à l'île une apparence inoffensive, avoir une milice bien disciplinée, quelques troupes, quelques batteries pour défendre le fort de Charlottetown, et un blockhaus pour prévenir toute surprise. L'accroissement de la population a produit un corps formidable d'hommes

1780.

capables de porter les armes, et la législature a adopté une loi relative à la milice. Alors on doit faire des chemins et on a besoin de 300 fusils. Le nombre de milles de chemin qu'il faut. Si ces chemins sont faits, que la milice soit armée et organiser et qu'un blockhaus soit construit, il ne demandera pas d'autres secours pour la défense de l'île que la compagnie de Callbeck. Transmet une estimation du prix de revient des chemins et d'un blockhaus, mais il croit que les travaux pourraient être exécutés pour £3,000, y compris le parachèvement d'édifices publics pour loger 100 hommes et leurs officiers. Transmet le calcul des dépenses d'une année pour la compagnie de Callbeck, indiquant l'économie considérable que l'on ferait pour les troupes seulement, un corps de cinq compagnies engagées pour le service actif et les dépenses du service du génie seraient réduites. 179

Estimation du coût du parachèvement des fortifications etc., pour la défense de Charlottetown. 191

Calcul des dépenses des volontaires de Saint-Jean durant une année, £3,555 3s. 10d. 195

Calcul des dépenses annuelles de six compagnies en garnison à Saint-Jean, £11,009 18s. 9d. 199

Cartes de Saint-Jean, indiquant les comtés, provinces, etc. 203
(Série géographique, vcl. B, des archives canadiennes.)

De Grey à Desbrisay. Il est peiné de le voir si mal logé, mais Germain ne voit pas comment on peut y remédier. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 99 (La lettre est datée en 1779, mais celle qui fait l'objet de la réponse est datée du 1^{er} mai 1780. Desbrisay n'arriva à Charlottetown que le 10 octobre 1779; voir sa lettre du 7 décembre.)

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Germain). Demande un congé d'une année. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 235

(Double dans A. & W. I.", vol. 413, p. 254.)

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Germain). Patterson a demandé aux membres du Conseil de remettre à la couronne les concessions de terres qu'ils ont, ce qu'ils ont refusé de faire. Ses pouvoirs comme lieutenant-gouverneur; il a obéi aux instructions en concédant des terres. Transmet déclaration solennelle du nombre de lots qu'il possède. Si le roi l'ordonne où si c'est le désir de Sa Seigneurie qu'il remette ces terres il le fera, mais c'est dur, croit-il. Transmet une plainte officielle contre Patterson, pour qu'elle soit déposée devant le roi.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 219

Incluse. Accusation de Desbrisay contre Patterson, comportant que les £3,000 reçus en 1773 et 1774 pour la construction d'une église, d'un palais de justice et d'une prison, n'ont jamais été appliqués à cet objet. 227

Certificat du nombre de concessions de terres consignées sur les registres durant le terme d'office de Patterson et de Callbeck. 231

Hierlihy au secrétaire d'Etat (Germain). Expose les circonstances dans lesquelles il a acquis des lots à titre de concession et d'achat, et la demande de Patterson pour que les membres du Conseil abandonnent leurs lots achetés, détruisant ainsi toute garantie pour la possession de la propriété dans l'île. 247

Procès-verbaux du Conseil exécutif, du 7 août 1779 au 26 novembre 1780. "B. T., St. J.", vol. 5, p. 39

(Double dans "B. T., Can. (Québec)", vol. 19, p. 143. Le dernier procès-verbal est daté du 11 novembre.)

Patterson aux lords du commerce. Il dit qu'un monopole honteux des lots de ville et de pâturage a été exercé dans la royauté de Charlottetown durant son absence, contrairement à l'esprit des instructions qui sont citées. "B. T., St. J.", vol. 2, p. 81

1 novembre,
Whitehall.

10 novembre,
Charlottetown

23 novembre,
Charlottetown

25 novembre,
Charlottetown

26 novembre,
Charlottetown

27 novembre,
île Saint-Jean.

1780.

Inclus. Etat du nombre de lots de ville et de pâturage concédés dans Charlottetown depuis que la ville a été tracée, et sous l'administration de qui ils ont été concédés. 85

Etat du nombre de lots de ville et de pâturage dans la royauté de Charlottetown, et qui en sont les propriétaires. 89

16 décembre,
Whitehall.

Grey Elliott à Knox. Une demande de John (ce devrait être Walter) Patterson, gouverneur de l'île Saint-Jean, a été faite à la Trésorerie au sujet de la façon dont on doit disposer de son traitement durant son absence. Les lords de la Trésorerie désirent avoir une copie de la correspondance relative au congé. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 137

(Copie au "B. T., St. J.", vol. 4, p. 160, *bis* en date du 14, erreur du copiste. L'extrait qui précède est de l'original dont la date est celle qui est portée en marge.)

16 décembre,
Whitehall.

Elliott à Wimbott. Patterson devra se faire entendre par procureur devant les lords du commerce relativement à la réclamation de Callbeck pour une partie du traitement. Wimbott pourra aussi se faire représenter par procureur au nom de Callbeck. "B. T., St. J.", vol. 4, p. 161

1781.
10 janvier,
Whitehall.

Knox à Elliott. Par ordre de Germain, il transmet des copies attestées de neuf actes adoptés à l'île Saint-Jean, et copie d'une lettre de Patterson, le tout pour être soumis aux lords du commerce.

"B. T., St. J.", vol. 2, p. 27

Inclus. Patterson à Germain, 30 juillet 1780.

12 janvier,
Londonderry.

John Patterson à Elliot. Il est informé que Callbeck a donné au gouverneur Patterson quittance complète de sa réclamation pour une partie des appointements, et il ignorait absolument la réclamation faite par Coffin en son nom. La quittance a été envoyée à Stuart, agent pour l'île.

"B. T., St. J.", vol. 2, p. 61

Inclus. Copie de la quittance consentie par Callbeck. 65

16 janvier,
Whitehall.

Knox à Elliott. Par ordre de Germain, transmet copie de la correspondance avec Patterson au sujet de son congé.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 3, p. 37

Inclus. Patterson à Dartmouth, 2 septembre 1774.

Dartmouth à Patterson, 1^{er} février 1775.

Congé accordé, 20 janvier 1775.

Germain à Patterson, 10 avril, 1777.

Le même au même, 7 mai 1778.

(Pour les pièces incluses, voir à leur date respective.)

23 janvier.

Estimation budgétaire du gouvernement civil de l'île Saint-Jean, du 1^{er} janvier 1781 au 1^{er} janvier 1782. "B. T., St. J.", vol. 4, p. 165

26 janvier,
Portsmouth.

Requête de Richard Williams, disant qu'il a conclu un arrangement avec Patterson au sujet de 2,000 acres de terre dans l'île Saint-Jean pour des colons de la Galles méridionale. Prie qu'on lui permette de demander un congé à l'amirauté afin qu'il puisse terminer ses arrangements. "B. T., St. J.", vol. 2, p. 69

6 février,
Whitehall.

Elliot à Williams. Les lords du commerce n'ont pas, de Patterson, de renseignements sur l'arrangement transmis le 26 janvier. Il serait heureux de le voir pour en obtenir de plus amples détails.

"B. T., St. J.", vol. 4, p. 162

16 février,
Spithead.

Williams aux lords du commerce. A raison du mauvais temps les bateaux n'ont pu voyager. Il renouvelle sa prière pour que l'on demande à l'amirauté de leur accorder un congé. "B. T., St. J.", vol. 2, p. 73

28 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Germain) à Patterson. Il apprend le contentement de Patterson à la vue du développement accompli par la colonie pendant son absence. Il espère que le développement se continuera grâce à l'accroissement naturel et à l'arrivée de colons venus des colonies insurgées, mais ne donne pas à espérer que des émigrants partiront des possessions britanniques en Europe, la population étant trop épuisée

1781.

pour qu'elle puisse aller peupler des territoires éloignés. Le nom de la Nouvelle-Irlande qu'il propose de donner à l'île a déjà été pris, mais il n'y a pas d'objection de changer le nom de l'île en celui de New-Guernsey ou New-Anglesea. L'étonnement que lui cause le prix de £11,000 pour la garnison, attendu qu'on ne voulait envoyer que 100 hommes; approuve la proposition de porter la compagnie de Callbeck à 100 hommes, pourvu que les autres cinq soient retirées. Désapprouve l'étendue des travaux déterminés par l'indiscrétion de l'ingénieur. Envoie 300 armes comme cadeau de la part du roi à la milice. L'ouverture des chemins, bien que permettant à la milice de se réunir, donnerait à l'ennemi les moyens d'attaquer de partout, et dans l'état actuel de l'île, on aurait un avantage sur l'ennemi, grâce à la connaissance que les habitants ont du pays. A mesure que la population augmente, les chemins seront ouverts, naturellement.

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 108.)

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 239

1er mars,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). A convoqué l'Assemblée le 20 février, qui a adopté plusieurs actes, dont suit une liste avec des observations. 251

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 255. Une autre copie au "B. T., St. J.", vol. 2, p. 107.)

1er mars,
Whitehall.

Elliott à Stephens. Demande à l'amirauté d'accorder à Williams la permission de se présenter devant les lords du commerce.

"B. T., St. J.", vol. 4, p. 163

2 mars,
Amirauté.
29 avril.

Stephens à Elliott. Permission accordée à Williams de venir à Londres et se présenter aux lords du commerce. "B. T., St. J.", vol. 2, p. 77

Opinion de l'avocat (Jackson) sur neuf actes, adoptés à l'île Saint-Jean, en juillet 1780. Objection à "l'acte relatif à la procédure en matière d'usurpation d'héritage"; "acte relatif à l'enregistrement de tous les actes de vente, de transport et d'hypothèque"; "acte pour changer le nom de l'île Saint-Jean en celui de Nouvelle-Irlande"; lacunes de l'acte de la milice, quoique cette loi vaut mieux que de n'en pas avoir. Les autres actes n'offrent pas matière à objection.

"B. T., St. J.", vol. 2, p. 99

(Pas de date. Soumise aux lords du commerce à la date portée en marge.)

8 mai,
Whitehall.

Thompson à Elliott. Par ordre de Germain, transmet pour l'examen des lords du commerce neuf actes récemment reçus du gouverneur Patterson. 91

10 mai,
Charlottetown

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Partie des prisonniers de guerre débarqués pour dégager le *Danaë* et le *Pandora*. Il doute que la colonie puisse fournir des provisions aux prisonniers.

"Col. Cor., P.E.I.", vol. 4, p. 259

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 259, où on lit les mots: "Pas de signature et pas de date.")

15 mai,
Whitehall.

Elliott à Thompson. Transmet la lettre de Patterson avec son contenu, pour l'information de Germain. "B. T., St. J.", vol. 4, p. 164

31 mai.

Opinion de l'avocat (Jackson) sur neuf actes adoptés à l'île Saint-Jean en 1779 et 1780. Objections à "l'acte pour déterminer les privilèges des membres de l'Assemblée générale et de leurs serviteurs et du mode des élections générales et partielles"; "Acte donnant aux juges de paix le pouvoir de s'enquérir et de régler les prix des provisions de toutes sortes et des prix exigés par les maisons publiques à logement et les auberges"; "l'acte pour empêcher l'accapement du marché". Les autres actes n'offrent pas d'objection. "B. T., St. J.", vol. 2, p. 95

9 juin,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Dépêche reçue; le remercie pour les armes. N'a pas envisagé l'ouverture des chemins comme le fait Sa Seigneurie, mais admet la valeur de l'argument. Ne sait comment

1781.

autoriser le changement de nom de l'île; la loi adoptée dans ce but ne doit prendre effet qu'après sa sanction; les difficultés qu'il éprouve relativement aux formules des lois à cause de son inexpérience et de celle du Conseil. N'a pas donné d'encouragement aux émigrants, mais il a donné à un délégué de la Galles les conditions auxquelles il vendrait ses terres; il est peiné d'apprendre que cet homme a créé des embarras au bureau du commerce.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 4, p. 263

(Double dans "A. & W. I.," vol. 413, p. 260.)

20 juin,
Whitehall.

Les lords du commerce au roi. Ils rapportent que les raisons données par Patterson pour la sanction qu'il a donnée à "l'acte pour changer le nom de l'île de Saint-Jean en celui de Nouvelle-Irlande", adopté le 17 juillet 1780, semblent bien fondées, mais l'acquiescement aux désirs des habitants de l'île est laissé au bon plaisir de Sa Majesté.

"B. T., St. J.," vol. 4, p. 166

20 juin,
Whitehall.

Les mêmes au même. Ils recommandent le désaveu de divers actes, savoir: "Acte pour déterminer les privilèges des membres de l'Assemblée générale et de leurs serviteurs", etc., et "l'acte relatif à la procédure en matière de bris de maison".

167

(Pour l'opinion de l'avocat sur ces actes, voir 31 mai.)

20 juin,
Whitehall.

Les lords du commerce à Patterson. Conduite inconvenante du lieutenant-gouverneur en l'absence de Patterson, en se faisant des concessions injustifiables de lots de ville et de pâturage ainsi qu'aux membres du Conseil; auraient recommandé le renvoi du lieutenant-gouverneur et la censure des membres du Conseil qui l'ont approuvé, mais ils ont proposé que chaque personne de leur famille garde un lot et que les autres soient remis à la couronne. Comme ils s'en sont remis à la décision de Germain, il ne sera pas pris d'autres mesures jusqu'à ce qu'on ait reçu une réponse à cette lettre. On s'attend à ce que les intéressés se conforment à la proposition de Patterson, à ce que nulle personne autre que les femmes et les enfants des concessionnaires ne soit comprise dans la distribution, à ce que la remise se fasse cour tenante, et que le titre et la description de chaque lot, avec le nom de la partie faisant remise, soient inscrits au registre du tribunal et dans les procès-verbaux du Conseil, afin d'empêcher toute contestation à l'avenir. Remarques sur neuf actes adoptés pendant que Desbrisay était lieutenant-gouverneur en l'absence de Patterson. Le contentement qu'ils éprouvent de l'accroissement des colons dans l'île. Williams a dit qu'il avait conclu un arrangement avec Patterson pour amener des colons de la Galles, les frais de leur transport devant être à la charge de l'Etat, mais cette condition ne se trouve pas dans l'arrangement. On n'a pas l'intention d'encourager l'émigration de ces royaumes à l'île Saint-Jean, et il n'y a pas de fonds pour le transport.

"B. T., St. J.," vol. 4, p. 170

24 juin,
Charlottetown

Liste des volontaires et des compagnies indépendantes.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 4, p. 357

25 juillet,
New-York.

Clinton à Patterson. Cette lettre est incluse dans celle de Patterson, du 18 septembre.

2 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Germain) à Patterson. Transmet décret du Conseil désavouant deux actes.

"Col. Off., St. J.," p. 112

Décret du Conseil désavouant "l'acte pour déterminer les privilèges des membres de l'Assemblée générale", etc., "l'acte relatif à la procédure en matière d'usurpation d'héritage, etc".

14 août,
Whitehall.

Knox au gouverneur de l'île Saint-Jean. Transmet estimation budgétaire pour 1781.

(Note au bas: "Même estimation que l'année précédente.") 115

11 septembre,
île Saint-Jean.

Patterson aux lords du commerce. A reçu les dépêches avec l'information des changements faits par les commissaires du commerce et des plantations.

"B. T., St. J.," vol. 2, p. 117

1781.
11 septembre, leur contenu. Le même au secrétaire d'Etat (Germain). Il a reçu les dépêches avec leur contenu. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 291
île Saint-Jean. (Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 263.)
- 16 septembre, Patterson au général de brigade Campbell. Cette lettre se trouve dans
île Saint-Jean. celle de Patterson du 18 septembre.
- 18 septembre, Le même au secrétaire d'Etat (Germain). Dépêches reçues; trans-
île Saint-Jean. met copie d'une lettre du commandant en chef (Clinton) disant qu'il ne
lui convient pas d'obéir aux ordres du roi. Il a écrit à ce sujet, met
copie de sa lettre sous ce pli. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 295
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 266.)
- Inclus.* Clinton à Patterson, 25 juillet. Comme il ne considère pas
l'île Saint-Jean dans le domaine de sa juridiction, il doit décliner de
sanctionner les nominations et les dépenses. Cet avis est partagé par
sir W. Howe, comme le démontre sa lettre à Callbeck en 1776. Il a dit
à Campbell, qui commande dans la Nouvelle-Ecosse, de faire revenir le
corps d'Hierlihy à la Nouvelle-Ecosse, et a autorisé Callbeck de porter
sa compagnie à 100 hommes, conformément à la lettre de Germain. 299
- Patterson au général de brigade Campbell, 16 septembre. Il a soumis
au Conseil la lettre de Germain, autorisant Callbeck de porter sa compa-
gnie à 100 hommes ainsi que la construction d'un blockhaus, après
quoi les cinq compagnies d'Hierlihy devaient se retirer; il a aussi
soumis la correspondance au Conseil, qui n'a pas jugé que la retraite des
troupes était compatible avec la sûreté de l'île. Une flotte française est
au large de la côte en destination de New-York ou, sinon, d'Halifax. Si
la nouvelle du retrait des troupes se répandait, il n'y a pas de doute que
l'île serait attaquée. En outre, l'intention semble être que le blockhaus
doit être érigé et la compagnie organisée au complet avant que les troupes
se retirent. Il y a encore cet automne assez de temps pour ériger le
blockhaus, et il espère que des ordres seront donnés à cette fin à l'ingé-
nieur. Transmet copie de la lettre de Cargenven, les officiers craignant
que le fait d'être retenus les empêche d'être versés dans les corps, mais
leur crainte est disparue. Besoin de vêtements et de literie. Recom-
mande les frères Wheaton à la promotion. 303
- 4 octobre. Requête de John Stuart, agent de l'île Saint-Jean, demandant des
navires de guerre pour protéger l'île. 313
- 7 octobre, Campbell à Patterson. Cette lettre se trouve dans celle de Patterson,
Halifax. en date du 21 octobre.
- 14 octobre, Etat hebdomadaire relatif à la compagnie de Callbeck. 355
Charlottetown
- 21 octobre, Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Il envoie copie de la
île Saint-Jean. réponse de Campbell à sa lettre du 16 septembre. Si Patterson a fait
erreur, c'est après mûre considération. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 329
- Inclus.* Campbell à Patterson, 7 octobre. Ne peut donner des
ordres pour la construction d'ouvrages sur l'île Saint-Jean. Il espère
que les compagnies d'Hierlihy seront expédiées par les transports qui
portent les armes, etc., pour la milice. 333
- 26 octobre, Cargenven au secrétaire d'Etat (Germain). Donne des détails sur les
Charlottetown misères auxquelles sont exposées les compagnies indépendantes par suite
du fait qu'elles sont en garnison à l'île Saint-Jean. 349
(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 270.)
- 27 octobre, Desbrisay au secrétaire d'Etat (Germain). Il est peiné de ce qu'il n'a
île Saint-Jean. pas reçu de réponse à ses lettres, vu que particulièrement Callbeck en
a reçu une, le remerciant pour sa bonne conduite alors qu'il avait le
commandement. Durant les neuf mois qu'il (Desbrisay) a commandé,
il a passé plus de lois que ne l'a fait Callbeck durant ses quatre années;
il est blessé de ce que Callbeck lui soit préféré pour le commandement
d'une compagnie, qui est incomplète et indisciplinée; échangerait sa

1781.

charge avec Callbeck pour le commandement de la compagnie. Ceci a été convenu l'année dernière, mais rompu, vu que Patterson a insisté pour que le sous-secrétaire ait £50 par année. La raison pour laquelle il n'est pas en bons termes avec Patterson. Construction défectueuse des casernes, etc., sous la surveillance de Callbeck, nommé par Spry, ingénieur d'Halifax. Les frais exorbitants, dont les comptes ont été rejetés par le brigadier McLean. 271

(Double à la p. 277. Une autre en date du 28 dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 276, et une autre copie en date du 27 dans "A. & W. I.", vol. 414, p. 1.)

27 octobre,
île Saint-Jean.

Nisbett au secrétaire d'Etat (Germain). Demande un congé. 365

28 octobre,
Charlottetown

Patterson à Campbell. Lettre du 7 octobre reçue; ne peut se dispenser des troupes tant que les ordres que donne la lettre de Germain n'auront pas été exécutés, c'est-à-dire, la construction d'un blockhaus et l'organisation complète de la compagnie de Callbeck. 337

30 octobre,
île Saint-Jean.

Requête du juge en chef Stewart, disant les pertes qu'il a éprouvées par le naufrage, au grand malheur de sa famille et de lui-même. A cause de cela et vu les prix exorbitants de tous les articles, il ne peut soutenir sa famille et lui avec son traitement actuel, qui est moindre que le traitement qu'on donne dans la Nouvelle-Ecosse et le Canada, bien que la vie dans ces provinces ne soit pas aussi chère qu'à l'île Saint-Jean.

Octobre (?).

Requête d'Allanby, grand prévôt, résignant sa charge et demandant que William Falcon le remplace. "B. T., St. J.", vol. 2, p. 113
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 325

6 novembre,
Whitehall.

Fisher à Cumberland. Par ordre de Germain, il transmet seize actes (dix-sept sont énumérés dans le document qui les accompagne). Ils devront être soumis à l'examen des lords du commerce.

"B. T., St. J.", vol. 2, p. 103

Inclus. Patterson au secrétaire d'Etat, 1^{er} mars 1781.

9 novembre,
Charlottetown

Procès-verbaux du Conseil exécutif du 26 novembre 1780 jusqu'à la date en marge. "B. T., St. J.", vol. 5, p. 155

18 novembre,
Charlottetown

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Germain). Transmet requête demandant un traitement comme lieutenant-gouverneur, à prendre à même les rentes, tous les autres fonctionnaires ayant des traitements.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 283

P. S. A écrit à Townshend, grand maître de l'artillerie, relativement à la conduite de Callbeck. 285

(Double dans "A. & W. I.", vol. 414, p. 7.)

Inclus. Requête. 287

19 novembre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Alexander Richardson nommé instituteur à la place de William Patterson, décédé. Il ne désire pas que cette nomination soit confirmée, vu que Richardson ignore le latin, mais cela suffit pour le moment, vu qu'il connaît bien l'anglais.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 341

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 268.)

22 novembre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Il a présenté ses comptes pour les dépenses imprévues. Donne des détails et des explications. 345

(Double dans "A. & W. I.", vol. 413, p. 268.)

1782.
1er janvier.

Estimations budgétaires pour le gouvernement civil du 1^{er} janvier 1782 au 1^{er} janvier 1783. "B. T., St. J.", vol. 4, p. 179

25 janvier,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Germain). Il est à construire un bateau pour traverser au continent; si son plan réussit, l'île se trouvera en communication, en hiver, avec le reste du monde. Vols commis depuis le moment où les compagnies indépendantes sont arrivées; un homme condamné à être pendu, mais on n'a pu trouver personne pour agir comme bourreau; le grand prévôt a démissionné, personne n'a voulu accepter

1782.

la charge, de sorte qu'un sursis a été accordé au condamné, qui reçut subséquemment son pardon. Les aveux du prisonnier ont amené la découverte d'autres délinquants. A nommé Spence grand prévôt, avec l'entente catégorique qu'il accomplira ou fera accomplir tous les devoirs de la charge. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 1

(Double dans "B. T., St. J.", vol. 2, p. 127.)

2 février,
Charlottetown

Procès-verbaux du Conseil, 1^{er} décembre 1782 (1781) jusqu'à la date en marge. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 7

28 février,
Whitehall.

Ellis à Patterson. Dépêches reçues; confusion dans le numérotage. La disposition suspensive qu'il a insérée dans les actes douteux approuvée. Il est surpris que l'on ne se soit pas conformé à l'ordre d'envoyer les compagnies indépendantes à Halifax; on n'a jamais eu l'intention de garder un détachement aussi nombreux sur l'île; observation sur le prix de revient des travaux de défense; il devra envoyer toutes les troupes à Halifax, à l'exception de la compagnie de Callbeck. Les dépenses imprévues pour lesquelles un compte a été présenté devraient être à la charge de la province. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 4, p. 359

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 116.)

8 mars.

Opinion de l'avocat (Jackson) sur les actes transmis conformément à la lettre de Fisher, du 6 novembre 1781.

"B. T., St. J.", vol. 2, p. 121

Avril (?).

Compte rendu fait par Charles Berry des délibérations du lieutenant-gouverneur, du Conseil et de l'Assemblée au sujet de la perception des rentes. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 353

22 juin,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (North). Félicite Sa Seigneurie sur sa nomination. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 17

27 juin,
Whitehall.

Nepean au gouverneur de l'île Saint-Jean. Transmet les estimations budgétaires pour 1782. "Col. Off., St. J.", p. 119

Estimations. 120

22 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Townshend) au gouverneur de l'île Saint-Jean. Transmet copie d'une lettre du 21 juin 1781 de l'ancien bureau du commerce, qui n'a pu lui arriver. Devra envoyer un état des importations et des exportations pour les quatre années précédentes. L'acte relatif à la saisie des biens et effets des débiteurs absents sera modifié conformément aux instructions. Les actes expédiés en dernier lieu n'étaient pas dûment authentiques; il faudra veiller à cela; autrement ils ne pourront être admis en preuve.

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 121.)

Nouvelles instructions.

11 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat au gouverneur de Saint-Jean. Transmet deux instructions additionnelles, l'une d'envoyer des copies, l'autre pour la réglementation de sa conduite envers les personnes qui occupent des charges par lettres patentes. 125

19 octobre,
Londres.

Requête du capitaine MacDonald, 84^e régiment, tant en son nom qu'en celui d'autres officiers, demandant la suspension du décret relatif à la perception des rentes, et la remise des terres vendues pour arriérés.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 337

(La requête ne porte pas de date; pour la date probable voir la lettre de MacDonald, du 25 octobre.)

25 octobre,
Londres.

MacDonald à Nepean. Explique ce qu'à son avis devraient décréter les instructions relatives aux concessions de terres, de manière à inclure les officiers de la marine et de l'armée. 1

30 novembre,
Charlottetown

Lettre des officiers des gardes-forestiers du roi aux loyalistes qui ont l'intention d'aller s'établir dans les colonies du nord, le printemps prochain, faisant voir les avantages de l'île Saint-Jean; ils attirent l'attention sur les fausses représentations au sujet de l'île, et leur demandent de venir et de juger par eux-mêmes.

1782.
7 décembre,
l'île Saint-Jean. Patterson à Stewart, agent de l'île Saint-Jean. Il transmet des extraits des lettres du 2 novembre, et du 1^{er} et du 7 décembre. (Les extraits ne portent pas de date.) Sa manière d'agir à l'égard des rentes. Progrès de l'île malgré les embarras résultant de la guerre; augmentation des produits et des exportations; l'île offre un refuge heureux pour les loyalistes. Le défaut des actes adoptés et ses causes. Demande des troupes lorsque la paix aura été conclue. Les difficultés que lui causent les nouveaux colons qui, comme tous ceux qui arrivent dans un pays neuf, sont généralement d'un caractère grossier et intraitable. 105.
- 10 décembre,
l'île Saint-Jean. Le même au roi (?). Lettres d'intérêt particulier et d'intérêt public reçues. Il s'occupera de Stupitz et des messieurs dont parle la lettre privée. Instructions additionnelles reçues, y portera attention. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 21
- 23 décembre,
Whitehall. Grey Elliott à Samuel Smith. Envoyer les comptes et les pièces justificatives pour l'emploi de l'octroi annuel pour le gouvernement civil de l'île Saint-Jean. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 9
1783.
1er mai,
l'île Saint-Jean. Annexée est une remarque sur la somme de £170. 11
Patterson à ——. Décès de Higgins, officier de marine. En attendant il a nommé Thomas Wright à sa place; ses qualités, recommande sa nomination permanente. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 25
- 2 mai,
Charlottetown. Hayden au secrétaire d'Etat (Townshend). Transmet une requête demandant la charge d'officier de marine, fait le récit des pertes qu'il a faites à cause de sa loyauté, et donne copie d'un certificat des officiers des volontaires de New-Jersey. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 13
- 3 mai,
Charlottetown. *Incluse.* Requête, 17
Lettre semblable à Nepean, avec certificat, etc. "A. & W. I.", vol. 682
- 12 mai,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (North) à Patterson. A raison des plaintes à l'égard de l'opération de l'acte relatif à la perception des rentes, il lui est enjoint de ne prendre aucun procédé contre les terres qui doivent des arrérages de rente, et les procès qui sont commencés doivent être arrêtés. Comme l'intérêt de la couronne est seul en jeu au sujet de ces rentes, on transmettra un projet de loi relatif à leur réglementation pour qu'il soit adopté. On s'attend à une réponse au sujet des concessions répréhensibles des réserves faites par Desbrisay à lui-même et à d'autres fonctionnaires de la couronne, et si l'Assemblée a adopté un acte pour expliquer et modifier l'acte pour la saisie des biens et effets des débiteurs absents. "Col. Off., St. J.", p. 126
- 12 mai,
l'île Saint-Jean. Instructions additionnelles concernant les rentes. 129
Patterson à Stewart. Il n'est pas surpris d'apprendre que les propriétaires dont les terres ont été confisquées pour le non-paiement des rentes se plaignent; il suppose qu'il sera le principal sujet de blâme. Il justifie au long sa manière d'agir. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 110
- 23 mai,
Charlottetown. Requête des fonctionnaires du gouvernement civil se plaignant de la conduite de Samuel Smith, agent de l'île Saint-Jean, qui suspend le paiement de leurs appointements sous le plus futile prétexte. 317
- 23 mai. Budd à ——. Demande la charge de préposé au commerce maritime à l'île Saint-Jean; a fait part au juge en chef Stewart de l'échange qu'il veut faire de sa présente position. "A. & W. I.", vol. 616
- 28 mai,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat au lord président du Conseil. On a préparé un projet de loi qui sera soumis à l'Assemblée de l'île Saint-Jean, au sujet de la perception des rentes, abrogeant l'acte maintenant en vigueur, et dégageant les propriétaires dont les terres ont été vendues sous l'empire de cet acte. Il prie que le nouvel acte soit soumis au roi en conseil, de manière que, s'il est approuvé, on puisse transmettre au gouverneur des instructions à ce sujet. "B. T., St. J.", vol. 3, p. 27
- (Une copie non signée mais apparemment de la même lettre que la précédente se trouve dans "A. & W. I.", vol. 597, p. 244.)

1783.
11 juin,
Charlottetown
- Requête de Desbrisay. Il se plaint de ce que Callbeck, qui a rempli les fonctions de gouverneur à compter du jour du départ de Patterson jusqu'à l'arrivée de Desbrisay, a été nommé ingénieur adjoint, bien qu'il ne connaisse rien de ses fonctions, et qu'il a exécuté des ouvrages inutiles et coûteux. Il a aussi retiré des sommes considérables pour la compagnie qu'il a organisée, bien qu'elle ne se composait que d'officiers et de sous-officiers et de six ou sept simples soldats. Autres plaintes contre Callbeck de ce que celui-ci a fait des comptes exorbitants, etc.
- 18 juin,
Amirauté.
- George Rogers à Nepean. Il est disposé à céder une partie de ses terres dans l'île Saint-Jean pour l'avantage des loyalistes.
- 19 juin,
Londres.
- Stuart à Nepean (?) Nécessité de transmettre immédiatement des ordres à New-York pour expédier aussitôt que possible les loyalistes à l'île Saint-Jean.
- 29 juin,
Londres.
- Copie, certifiée par Stuart, de la proposition faite par les propriétaires de terres à l'île Saint-Jean offrant de céder le quart de leurs terres aux loyalistes. Les noms des propriétaires et le nombre des terres de chacun sont consignés dans la proposition.
- 14 juillet,
Charlottetown
- Procès-verbaux du Conseil, du 4 mai 1782 à la date en marge.
- 16 juillet,
Île de Saint-Jean.
- Patterson aux lords du commerce. Il est à prendre des mesures, tel que requis, pour recouvrer en faveur de la couronne les lots de ville et de pâturage concédés contrairement aux instructions. Il donne des détails à ce sujet.
- 18 juillet,
Île de Saint-Jean.
- Le même au secrétaire d'Etat (North). Les habitants de la Nouvelle-Angleterre sont bien partis pour détruire la pêche au morse. Ils se réclament d'un droit exclusif de pêcher sur les îles de la Madeleine que leur avait donné Gridley, qui s'est enfui à Boston pour se soustraire à une arrestation; tant qu'il est resté il a empêché les habitants de la Nouvelle-Angleterre d'empiéter; maintenant ils ne rencontrent plus de barrière. Les habitudes de la femelle, grâce auxquelles les pêcheurs peuvent les abattre, quittant les jeunes périr. Il n'y a pas de mâles avec elles au printemps, lorsque la pêche se fait, bien que le bon moment soit l'automne, époque où ils donnent plus d'huile, où tous sont ensemble, mâles et femelles, et où les jeunes peuvent se nourrir eux-mêmes. Les pêcheurs américains les poursuivent et les effraient, de sorte qu'ils sont si diminués qu'il ne vaut guère la peine de s'en occuper. La quantité d'huile qu'il donne à une époque convenable; on doit trouver dans une bonne peau 20 paires de traits qui n'exigeront pas d'autre préparation que de les faire sécher au soleil.
- 24 juillet,
Saint-James.
- Instructions additionnelles concernant la proposition des propriétaires de terres dans l'île Saint-Jean, offrant de transporter une partie de leur terres aux loyalistes.
- 24 juillet,
Whitehall.
- Le secrétaire d'Etat (North) au gouverneur de Saint-Jean. Il transmet copie d'un arrêté du conseil concernant les terres sur lesquelles il y a des arrrages de rentes et un projet de loi à ce sujet; explication sur la procédure à suivre. Il attendra des nouvelles des mesures qui ont été prises à l'égard des terres concédées par le lieutenant-gouverneur pendant l'absence de Patterson.
- 22 août,
Whitehall.
- Nepean au même. Transmet les estimations budgétaires pour 1783.

Estimations.

1783.
1er octobre,
île Saint-Jean. Patterson à Stuart. Il a été informé du désaveu de l'acte relatif à la perception des rentes, etc. Raisons qui militent contre cette décision, avec des observations sur ce qu'il faudrait faire à ce sujet. 125
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 116
- 14 octobre,
île Saint-Jean. Le même au secrétaire d'Etat (North). Il a reçu la dépêche contenant les propositions des propriétaires. Il désire vivement avoir des instructions; il a fait savoir partout sur le continent la quantité de terre offerte ainsi que les gracieuses intentions de Sa Majesté à l'égard des réfugiés. L'île se ressent des bons effets de la paix et voit arriver chez elle des cultivateurs, des pêcheurs et des marchands. S'il mentionnait le nombre de bâtiments pêcheurs dont la construction devra se faire avant le mois de mai, la chose semblerait fabuleuse. On verra que l'île sera pour l'Angleterre aussi avantageuse qu'il l'a toujours dit, et sera une excellente école pour les marins. 121
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 121
- 15 novembre,
île Saint-Jean. Le même au même. Il a reçu les dépêches concernant la perception des rentes; on a mis fin à tout procédés en attendant qu'elles arrivent. Lorsqu'on aura reçu le projet de loi à ce sujet, on agira en conséquence. Il a fait part aux lords du commerce de ce qui a été fait à l'égard des terres concédées par le lieutenant-gouverneur. L'Assemblée ne s'est pas réunie depuis qu'on a reçu la nouvelle du désaveu de l'acte relatif à la saisie des biens, etc., des débiteurs absents, la chose sera soumise à la législature et la loi sera modifiée tel que requis. N'a pu envoyer un état des importations et des exportations; il n'a pas été apparemment tenu de livres pendant l'absence d'Allanby, il y a maintenant neuf années. A donné la position de receveur des douanes à Nisbett, mais sans appointements; sa nomination n'a pas été confirmée ou refusée par la Trésorerie, ni peut-il, non plus, avoir de réponse; il y a plusieurs exemples de ce genre, entre autres celui du grand prévôt; comment il a été obligé de surmonter la difficulté; autres cas cités, ce qui lui donne l'apparence d'une ombre sans pouvoir. 125
- 21 novembre,
île Saint-Jean. Le même au même. Il transmettra les procès-verbaux du Conseil, qui feront voir toutes ses transactions publiques. 135
- 17 décembre,
île Saint-Jean. Le même à Stuart. Il a reçu des instructions et dépêches auxquelles il n'a pas le temps de répondre par le vaisseau qui est sur le point de mettre à la voile. L'absence d'instructions à l'égard de la distribution de vivres, etc., aux loyalistes, frustrera les intentions des propriétaires à leur égard. Autres difficultés amenées par le manque de fonds pour payer les arpenteurs et leurs honoraires. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 29 121
1784.
26 mars,
Londres. Stuart à Nepean. Il suggère les instructions qu'on pourrait donner à l'égard de la distribution de vivres aux loyalistes. 121
- Mars (?). Mémoire demandant des renseignements sur le paiement des appointements aux fonctionnaires nommés à des charges vacantes en attendant que l'on connaisse la volonté du roi. 125
- mars. Requête de Walter Berry, qui a accepté des effets pour les appointements de la plupart des fonctionnaires et qui n'ont pas été honorés, il demande du secours. 305
- 4 avril,
île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (North). Dépêches reçues trop tard pour y répondre. Le minutieux examen qu'il a fait du projet de loi concernant les rentes, projet de loi qu'il soumit au Conseil ainsi que la correspondance. Il répond au long aux fausses représentations qui ont, à son avis, amené l'adoption du projet de loi, et transmet un document traitant de ces fausses représentations. La lettre est la narration de tout ce qui a été fait à l'égard des concessions primitives des terres, de l'établissement des rentes, etc. Ce à quoi a servi le produit; de sorte qu'il n'y a pas d'argent pour le service entre les mains du trésorier. 125
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 143

1784.
13 avril,
Charlottetown Il y a à la fin un avis donné au public par les membres d'alors contre la dissolution de l'Assemblée. 41
- 18 avril,
île Saint-Jean. Patterson au Secrétaire d'Etat (North). Il a dissous l'assemblée pour donner aux nouveaux colons l'occasion de voter ou d'être élus. Les taxes qu'il se propose d'imposer. Efforts de Stewart, fils du juge en chef, de faire élire des hommes qu'il avait choisis, ce à quoi il a réussi. La ligne de conduite illégale suivie par l'Assemblée lui a fait la dissoudre. Transmet copie d'un document affiché sur la place publique de Charlottetown pour faire voir l'état d'esprit de l'Assemblée et de Stewart, qui a signé comme président (*speaker*) de la Chambre, bien que l'Assemblée fut dissoute. Soumet à l'examen de Sa Seigneurie sa manière d'agir au sujet de la dissolution. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 161
- Incluse.* Motion proposée par Budd, greffier de la couronne, qu'une recommandation soit faite en faveur d'un supplément aux appointements du juge en chef. 179
- 22 avril,
Londres. Requête de Stuart concernant le paiement des appointements des fonctionnaires nommés par le gouvernement de l'île Saint-Jean aux charges vacantes, jusqu'à ce que la volonté du roi soit connue. "A. & W. I.", vol. 682
- Avril (?),
Charlottetown Accusations portées par l'Assemblée de l'île Saint-Jean contre le lieutenant-gouverneur Patterson. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 333
(La date en marge est supposée, on s'est guidé sur l'avis public donné par les membres de l'Assemblée, à la fin du journal du 13 avril.)
- 7 mai,
Londres. Stuart à Nepean. Il transmet un document sur ce qui a fait le sujet de leur conversation. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 129
- Incluse.* Observations sur l'arrangement relatif aux loyalistes qui vont à l'île Saint-Jean. 133
- 14 mai,
Londres. Stuart à Nepean. Il a mis par écrit, tel que requis, les propositions relatives aux loyalistes qui vont s'établir à l'île Saint-Jean, mais n'a pas reçu la réponse promise. Il croit savoir que 40,000 sont arrivés dans la Nouvelle-Ecosse, et un bon nombre désirent s'établir à l'île Saint-Jean; très peu sont allés au Canada; peut-il faire part à John Patterson des plaintes portées contre son frère, attendu qu'il peut probablement y répondre. "A. & W. I.", vol. 682
- 18 mai,
Londres. Le même au même. Il demande une réponse aux propositions faites en faveur des réfugiés qui ont l'intention de s'établir à l'île Saint-Jean, afin que cette réponse soit soumise aux propriétaires. A cette saison de l'année un retard équivaldrait à un refus. Vol. 682
- 23 mai,
Charlottetown Patterson à Parr, concernant les loyalistes. Cette lettre se trouve dans la dépêche au secrétaire d'Etat du 20 novembre.
- 2 juin,
île Saint-Jean. Le juge en chef Stewart au secrétaire d'Etat (Sydney). Il accuse Patterson de séduire sa femme et d'essayer à le dépouiller de sa fonction. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 137
- 8 juin,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (North) à Patterson. Dépêches reçues. La pêche du morse n'a pas été d'un grand avantage pour le pays, tout de même on devra prendre des précautions pour le protéger et empêcher les habitants de la Nouvelle-Angleterre de détruire les jeunes morses; il n'y a pas de doute que l'amiral Campbell donnera les instructions nécessaires à ce sujet. Les bonnes intentions du roi envers les loyalistes qui désirent s'établir à l'île Saint-Jean. Il transmet des extraits de lettres à Parr sur cette question. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 139
- 8 juin,
Whitehall. Le même au même. Les arrangements pour la division de la Nouvelle-Ecosse à peu près terminés. L'île Saint-Jean sera administrée par un lieutenant-gouverneur et de nouveau annexée à la région orientale de la Nouvelle-Ecosse, mais elle conservera sa propre constitution

1784.

et sa propre juridiction. Si Patterson ne peut accepter ce changement, il (North) serait heureux d'avoir l'occasion de lui être utile. 183

16 juin,
Londres.

H. Mowat à Nepean. Il transmet des documents relatifs à l'île de Saint-Jean, documents qui devront être renvoyés.

"A. & W. I.", vol. 682

Incluse. Proclamation de Patterson, 13 avril 1784, déclarant que l'Assemblée ne s'étant pas réunie conformément à l'ajournement, est *ipso facto* dissoute, de sorte qu'il n'y a plus d'Assemblée.

Avis de l'Assemblée au public déclarant que le retard apporté à la réunion a été causé par le mauvais temps, et que s'étant réunie le 10, la proclamation est inconstitutionnelle et nulle.

30 juin,
Halifax.

Parr à Patterson au sujet des loyalistes. Cette lettre se trouve dans celle de Patterson au secrétaire d'Etat du 20 novembre. (A voir.)

12 juillet,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (North). Il transmet les procès-verbaux du Conseil qui font voir les mesures prises pour distribuer aux loyalistes les terres que les propriétaires ont cédé en leur faveur; le contentement général; on en attend un nombre considérable des Etats du centre; si on permettait de donner de l'encouragement à l'émigration comme dans les autres colonies, l'île rivaliserait bientôt avec les plus anciennes dans le commerce et l'agriculture.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 187

(Dans la lettre du 10 avril, il est dit que cette lettre-ci est datée du 30.)

16 juillet,
Londres.

Requête de John Patterson, au nom de Walter Patterson, que dans la nouvelle distribution des provinces on le conserve comme gouverneur, au lieu de le réduire au rang de lieutenant-gouverneur.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 141

17 juillet,
Londres.

John Patterson à Nepean. D'après l'estimation budgétaire pour l'île de Saint-Jean, le traitement de £150 pour le secrétaire, le registrateur, et le greffier du Conseil indiquerait que les charges sont réunies, mais Desbrisay en occupe deux et Nisbett une à raison de £80, en considération de quoi il a fait venir sa famille dans l'île et est devenu colon. Rarement les charges de greffier et de registrateur ont comporté un traitement, les honoraires en font des charges lucratives. Les trois charges n'ont été réunies dans aucune colonie. Nisbett a été percepteur des rentes durant 12 années sans appointements, il demande en conséquence que le traitement de £50 soit donné à la charge de greffier du Conseil.

"A. & W. I.", vol. 682

30 juillet,
Charlottetown

Patterson à Parr au sujet des loyalistes. *Incluse* dans la lettre au secrétaire d'Etat du 20 novembre. (A voir.)

10 août,
île Saint-Jean.

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Le 30 juillet il a envoyé les procès-verbaux du Conseil à North. (La lettre en question est datée du 12 juillet.) Il a appris depuis la nouvelle de sa nomination. On a donné aux soldats licenciés et aux réfugiés les mêmes privilèges que dans les autres provinces. Pour empêcher les abus résultant du fait que les officiers ne commandent plus les troupes licenciées, il a nommé McMillan agent pour ces troupes et pour les réfugiés, et c'est sur son rapport que se fait la distribution. De semblables nominations ont été faites dans les autres provinces à raison d'une guinée par jour; comme les travaux sont moindres sur l'île il a accordé deux dollars; le major général Campbell approuve l'arrangement et il espère qu'il sera sanctionné. Les irrégularités commises par Hayden et les autres. Depuis la guerre les militaires n'ont pas fait preuve de l'attention que l'efficacité du service exige, les exceptions sont les brigadiers Fox et Pattison.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 191

11 août,
Tunbridge.

John Patterson à Nepean. Il a transmis à Stuart un mémoire en faveur de Nisbett. Il renouvelle ses instances pour que l'on fournisse au gouverneur Patterson copie des plaintes que l'on porte contre lui.

A. & W. I.", vol. 682

1784.
13 août, Londres. Stuart au même. Il transmet une requête de John Patterson en faveur de Nisbett. Vol. 682
- 14 août, île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (Sydney). Il attire de nouveau l'attention sur le fait que les appointements des fonctionnaires ne sont pas payés, et particulièrement alors le cas de John Russell Spence. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 5, p. 203
- 20 août, Whitehall. Townshend au gouverneur de l'île Saint-Jean. Il transmet les estimations budgétaires pour 1784. "Col. Off., P. E. I.," p. 143
Note : "L'estimation budgétaire est la même que celle de l'année dernière."
- 7 septembre, Charlottetown. Documents relatifs à la poursuite intentée contre les propriétaires du *Lark* de Lunenburg, y compris le registre de décembre 1782, et autres témoignages écrits. "Col. Cor., N. S.," vol. 6, pp. 341 à 351
- 8 septembre, Charlottetown. Hayden au secrétaire d'Etat (Sydney). Les raisons qui ont motivé sa démission comme membre du Conseil. McMillan congédié par une cour martiale, il avait produit une procuration forgée pour obtenir des terres. Il (Hayden) a craint d'être accusé d'avoir cédé à des actes illégaux, etc. 151
- 11 septembre, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Patterson. Il transmet la requête de Clarke et autres propriétaires dans l'île Saint-Jean, et il désire avoir un exposé complet des raisons pour lesquelles le projet de loi relatif aux rentes n'a pas été adopté malgré les instructions catégoriques à cet effet. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 5, p. 207
(Copie au "Col. Off., St. J.," p. 144.)
- 24 septembre, Charlottetown. Patterson à Parr concernant les loyalistes. Cette lettre se trouve dans celle au secrétaire d'Etat du 20 novembre ; à voir.
- 27 septembre, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Patterson. Il l'a informé que l'île devait être annexée à la Nouvelle-Ecosse, et qu'elle serait administrée par un lieutenant-gouverneur. Il transmet copie de la commission, etc., envoyée à Parr, comme gouverneur en chef de la Nouvelle-Ecosse, et les îles Saint-Jean et du Cap-Breton. La législature de l'île Saint-Jean est conservée intacte et tous les actes d'administration seront exécutés par le lieutenant-gouverneur, sauf lorsque le gouverneur en chef se trouvera sur les lieux, à part cela il ne doit pas intervenir. Le gouvernement civil se continuera tel qu'il est jusqu'au 1^{er} janvier, et comme les traitements comportent des modiques honoraires, il en établira un tableau. Toutes les terres de l'île Saint-Jean étant concédées, à l'exception des lots de ville et les pâturages, les règlements généraux relatifs aux concessions ne s'appliqueront pas. Observations sur l'estimation budgétaire. "Col. Off., St. J.," p. 149
- 1er octobre, île Saint-Jean. Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Il a fait sortir Hayden du Conseil, la mauvaise nature des officiers militaires envoyés de New-York et l'insubordination dont ils se sont rendus coupables. 153
"Col. Cor., P. E. I.," vol. 5, p. 207
- 14 octobre, Charlottetown. Trois accusations portées contre John Stewart. Ce document se trouve dans la lettre de Patterson, en date du 29 juin 1785. (A voir.)
- 16 octobre, île Saint-Jean. Patterson à Nepean. Arrivée et mort de Breen, qui laisse une veuve dans la misère. Il a de nouveau nommé Spence à la position de grand prévôt. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 5, p. 219
- 20 octobre, Halifax. Parr à Patterson, au sujet des "loyalistes". Cette lettre se trouve dans celle de Patterson, du 20 novembre ; à voir.
- 25 octobre, île Saint-Jean. Requête de George Burns demandant de l'aide, vu qu'on lui exige le paiement d'arrérages de rentes, accumulés durant son absence à l'armée. "A. et W. I.," vol. 682

1784.
4 novembre,
île Saint-Jean.

Budd au secrétaire d'Etat (Sydney). Il transmet une requête dans laquelle il exprime la crainte de perdre sa position.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 155

Requête.

15 novembre,
Charlottetown

Requête de Thomas Wright demandant qu'on lui continue ses appointements comme arpenteur général.

20 novembre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Sydney). Rend compte de sa conduite à l'égard des loyalistes. Les mesures qu'il a prises à la suite de la lettre de l'agent, dans le but de fournir des terres aux loyalistes, pour noliser des vaisseaux afin de les amener à l'île, dont il a soldé le fret par des effets tirés sur son agent. La nouvelle que Parr avait reçu instruction de fournir des vaisseaux pour les loyalistes est arrivée trop tard pour permettre à Patterson d'annuler son ordre, déjà quelques vaisseaux étaient arrivés et avaient été payés, et la distance de Shelbourne trop considérable pour permettre de contremander des ordres. Transmet la lettre à Parr à ce sujet et sa réponse; son seul remède est de présenter les comptes à la Trésorerie. Il a écrit à Parr pour en obtenir des instructions, mais avant de recevoir une réponse il a pris des dispositions. avec le consentement du conseil, pour la distribution des effets donnés par Sa Majesté. Objections au plan qui existe dans la Nouvelle-Ecosse, plan qui conviendrait à des troupes en garnison, mais non à des troupes licenciées dont les soldats sont disséminés à des milles de distance. Parmi les articles envoyés il y avait rareté d'articles utiles et une abondance d'articles inutiles; comment il a essayé à y remédier. Comment on a distribué les planches entre les personnes mariées et non mariées; il espère que dans les circonstances on tiendra compte de ce qu'il a fait pour les loyalistes, il ne donnera pas autant de bois aux soldats licenciés qu'aux loyalistes. Les instructions données à Parr décrètent que les frais d'arpentages seront soldés à même les rentes, mais comme on leur a défendu d'appliquer la loi relative aux rentes il s'en suit que ce fonds n'offre aucun moyen. Nécessité de tracer les terres, les honoraires du procureur général, des secrétaires et les siens seront retenus jusqu'à ce qu'on ait indiqué un mode de paiement, mais il y a d'autres dépenses auxquelles il faut faire face. Il se plaint de ce qu'il n'a pas reçu d'instructions comme les autres gouverneurs. Les frais d'organisation dans l'île Saint-Jean peuvent sembler plus considérables que dans la Nouvelle-Ecosse, bien qu'il ne soit pas certain de ceci, mais dans l'île les dépenses sont finies; dans la Nouvelle-Ecosse la chose n'est pas réglée, et tout est dans la confusion, de sorte qu'il est difficile d'y retenir les loyalistes, à moins qu'on leur fournisse immédiatement des terres. Il n'a pas l'intention de blâmer la conduite de Parr, dont les sentiments sont honnêtement exprimés.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 223

Inclus. Patterson à Parr, 24 septembre. Il transmet un extrait de la lettre de Sydney à Parr et désire savoir si le transport du fret et des passagers doit être porté au compte de Parr.

Parr à Paterson, 20 octobre. Toutes les dépenses de chaque province doivent être tenues séparément.

Patterson à Parr, 23 mai. Il a été informé de l'arrivée à Halifax des articles destinés à l'usage des loyalistes; on a besoin d'outils, etc., pour les loyalistes qui sont établis à l'île de Saint-Jean; il demande des instructions au sujet de leur distribution.

Le même au même, 30 juillet. Il demande une réponse à sa lettre du 23 mai.

Parr à Patterson, 30 juin. Il transmet des extraits des instructions et des réglemens concernant les concessions.

Outils à distribuer.

1784.

Procès-verbaux du Conseil du 21 juin, au sujet de la distribution de vivres aux réfugiés et aux soldats licenciés. Procès-verbaux du 28 octobre 1783 au 6 novembre 1784, contenant les noms des loyalistes et des soldats licenciés qui sont arrivés et qui se sont établis. 271

(Le procès-verbal du 21 juin (p. 265) a été omis des autres procès-verbaux.)

Offre des propriétaires de céder une partie de leurs terres aux loyalistes. 319

(Le double de cette offre se trouve dans "B. T., St. J.", vol. 3, p. 73.)

2 décembre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Sydney). Dépêches reçues avec les documents qu'elles contiennent, au nombre desquels se trouve sa commission de lieutenant-gouverneur de l'île par suite du changement de système; il l'a lue dans le conseil, a prêté le serment voulu et nommé un nouveau conseil, qui est le même que l'ancien, avec, en outre, Townshend, percepteur de la douane et préposé à la marine, mettant Desbrisay de côté. Il offre de céder la moitié de ses appointements à titre de contribution au soulagement de son pays; il ne regrette pas la perte de son rang. Le succès qu'il a obtenu à sortir l'île du chaos et ce, en grande partie à ses dépens. L'inimitié de la Nouvelle-Ecosse envers l'île, à cause de sa supériorité en avantages naturels, ce qui, craignent-ils, enlèvera ses habitants à la Nouvelle-Ecosse. Tentatives prématurées de faire venir des émigrants d'Irlande et d'Ecosse, et insuccès de la pêche et du commerce sous la gouverne d'agents incompetents, avec détails. On avait surmonté ces difficultés et d'autres lorsque l'annexion de l'île à la Nouvelle-Ecosse est venu faire plus de mal que toutes les autres causes mises ensemble, Parr ayant menacé la population de Shelbourne que s'ils allaient à l'île il ne leur donnerait plus de provisions. N'eût été cela, il y aurait 2,000 habitants de plus qu'aujourd'hui, mais il ne blâme pas Parr, vu que probablement il (Patterson) aurait fait de même, parce que Parr croit le pays aussi misérable que l'Ecosse décrite par Churchill. Il regrette le changement, non pas pour lui, mais pour les fonctionnaires que ce changement a mis dans des difficultés. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 323

4 décembre,
île Saint-Jean.

Le comité de l'Assemblée au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet des accusations contre Patterson. 163

Inclus. Exposé des accusations, emploi illégal des deniers publics, prise de possession de terres, etc. 171

Sommaire des faits. 183

10 décembre,
île Saint-Jean.

Stewart au secrétaire d'Etat (Sydney). Travail de Patterson, qui cherche à porter des accusations contre lui, Stewart; transmet l'affaire à Sa Seigneurie. 199

Inclus. Déclaration assermentée de Stewart disant que les témoins défavorables à sa cause n'ont pas voulu répondre lorsqu'ils ont été interrogés contradictoirement, à moins que les questions n'aient été écrites pour leur permettre de les examiner. 209

Procès-verbaux du Conseil du 4 décembre. 213

" " " 1 " 231

" " " 6 " 247

" " " 3 " 263, 271

(Ce sont des extraits du Journal dans la collection séparée. Ils renferment les témoignages relatifs à l'accusation d'intervention illégale à l'élection précédente.)

12 décembre,
île Saint-Jean.

Accusations contre le juge en chef Stewart. 329

12 décembre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Sydney). Il n'a pas de doute qu'on a rapporté le malheureux différend entre lui et le juge en chef Stewart. C'est une histoire fausse et honteuse, inventée par les enfants de Stewart pour se débarrasser d'une belle-mère. Hostilité ouverte du juge en chef;

1784. il serait peut-être de l'intérêt public de l'échanger avec le juge en chef du Cap-Breton. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 337
- 15 décembre, Charlottetown Stewart au secrétaire d'Etat. Explique pourquoi le gouverneur et lui n'ont pas envoyé à l'Assemblée le projet de loi modifié relatif à la perception des rentes. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 295
- 16 décembre, Charlottetown Certificat des membres du Conseil au sujet de la conduite du gouverneur à la dernière élection, etc. Ce document se trouve dans la lettre de John Patterson du 29 juin 1785. A voir.
- 31 décembre, Charlottetown Procès-verbaux du Conseil exécutif, du 7 avril 1784 à la date en marge. "B. T., St. J.", vol. 3, p. 31
- (Une partie de ces procès-verbaux sont des copies; comparez les documents que contient la lettre de Patterson du 20 novembre 1784. "Col. Cor., P. E. I., vol. 5; les procès-verbaux commencent à la p. 217.)
- Décembre (?). Desbrisay au secrétaire d'Etat (Sydney). Les graves embarras que lui cause la réduction de son traitement, et le fait qu'il est tenu de remplir, sans appointements, la charge de greffier du Conseil, et que son nom a été omis de la liste des conseillers sans qu'on lui ait donné de raison. Il craint qu'on ait fait de fausses représentations sur son caractère à Sa Seigneurie; il demande que, s'il en était ainsi, on l'informe des accusations. La raison pour laquelle Patterson l'a privé de la présidence du Conseil est qu'il (Patterson) voulait que Callbeck eut le commandement durant l'absence de Patterson. Il transmet le procès-verbal pour faire voir les moyens que Patterson a pris pour mettre le commandement entre les mains de Callbeck. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 191
- Incluse: Copie d'une motion faite par Desbrisay dans le Conseil le 12 avril. 197
- Sans date. Requête d'Alexander et de James Robertson aux commissaires chargés de s'enquérir des pertes des loyalistes américains. Cette requête se trouve dans la lettre de Fanning, en date du 6 décembre 1788; à voir.
1785. L'affaire de Nisbett soumise à l'examen. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 299
- 12 janvier. (Le mémoire ne porte pas de date; il a été transmis au secrétaire d'Etat à la date en marge.)
- 16 février, Londres. John Patterson à Nepean. Il fait des excuses du retard apporté dans l'envoi des papiers du gouverneur Patterson. Il met en contraste sa conduite ouverte et franche avec celle de ses ennemis. Difficulté de répondre à l'allégué que le juge en chef Stewart a subi des dommages. Il demande une entrevue. "A. & W. I.", vol. 682
- 23 février, Londres. Stewart au secrétaire d'Etat (Sydney). Il envoie la requête, les affidavits et l'opinion du juge en chef, le tout transmis par le lieutenant-gouverneur et le Conseil de l'île Saint-Jean, expliquant pourquoi le projet de loi relatif aux rentes n'a pas été présenté à l'Assemblée; il cite des lettres antérieures à ce sujet. Le Conseil espère que l'on donnera une interprétation favorable à sa conduite, et que les raisons seront jugées une justification suffisante de ce qu'il a fait. Sinon, il demande d'être entendu avant qu'on arrive à une décision. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 301
- 23 février, Londres. Le même à Nepean. Il le prie de soumettre la requête du lieutenant-gouverneur et du Conseil de l'île Saint-Jean au secrétaire d'Etat, et il désire savoir si Sa Seigneurie entend présenter l'affaire au comité du conseil. "A. & W. I.", vol. 682
- 18 mars, Londres. Requête de Robert Macky, agent pour Patterson, se plaignant des obstacles que Samuel Smith, agent de l'île Saint-Jean, met au paiement du traitement du gouverneur. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 309
- 22 mars, Londres. Sam. Townsend à Nepean. Il apprend qu'on a soulevé de nouveaux obstacles dans l'affaire de Nisbett; il fait des instances pour que la chose soit examinée d'un œil favorable. "A. & W. I.", vol. 682

1785.
23 mars, Londres. Robert Macky à Nepean. La justice de la réclamation de Patterson, qui demande que les dépenses imprévues soient approuvées, il espérait que ces dépenses et ses appointements auraient été soldés. Toutefois sa demande a été refusée jusqu'à ce qu'on ait envoyé la requête à Smith en Irlande et qu'on en ait reçu la réponse; le retard qui s'en suivra; il demande qu'ordre soit donné de faire disparaître cet obstacle. Vol. 682
- 4 avril, Londres. Le même au même. Il lui demande s'il a vu Elliott relativement au refus de Smith de payer à Patterson les dépenses imprévues de l'île Saint-Jean. Si des ordres ne sont pas donnés il (Macky) retirera la garantie qu'il a donnée au gouvernement. Vol. 682
- 9 avril, Charlottetown. Adresse du Conseil législatif et de l'Assemblée au roi. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, 321
- 9 avril, Londres. Macky à Nepean. Il sera heureux de recevoir une lettre officielle relativement aux appointements de Patterson, vu qu'il est à lui écrire à ce sujet. "A. & W. I.", vol. 682
- 20 avril, île Saint-Jean. Patterson au secrétaire d'Etat (Sydney). Il a lancé un bref pour une nouvelle élection, et le 19 mars l'Assemblée s'est réunie; la députation est la plus respectable qui ait été encore élue dans l'île. Il transmet une liste des lois sanctionnées le 14 avril, date de la prorogation. Les titres sont cités, avec des observations. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 5, p. 343
- 1er mai, île Saint-Jean. Le même au même. Transmet les procès-verbaux du Conseil exécutif, du 7 août 1784 au 25 avril 1785, et les journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée pour la dernière session. 357
Inclus. Procès-verbaux du Conseil exécutif. 361 à 434, 485 à 718
(Partie de ces documents en double au "B. T., St. J.", vol. 3, p. 79.)
Procès-verbaux du Conseil législatif. 437
(Double au "B. T., St. J.", vol. 3, p. 167.)
Journaux de l'Assemblée. "B. T., St. J.", vol. 3, p. 107.
- 4 mai, Londres. Les propriétaires de l'île Saint-Jean au secrétaire d'Etat (Sydney). Advenant le rappel de Patterson, ils recommandent la nomination du capitaine Henry Mowatt, M.R., au poste de lieutenant-gouverneur. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 325
- 20 mai, Londres. John Patterson à Nepean. Il désire avoir copie de l'adresse qui a été présentée aux propriétaires de l'île Saint-Jean pour la signer, et qui ont refusé. "A. & W. I.", vol. 682
- 27 juin, Londres. Stewart au même. Modification qu'il suggère de faire au projet de loi relatif à la perception des rentes. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 357
- 29 juin, Londres. John Patterson au même. Il transmet des documents en défense du lieutenant-gouverneur Patterson contre les attaques portées par John Stuart (Stewart), président de l'ancienne Assemblée. 361
Inclus. Certificat, en date du 16 décembre 1784, des membres du Conseil concernant le caractère du témoin produit en faveur de la conduite du juge en chef lors de la dernière élection, et que l'attitude du gouverneur a été conforme à la justice, à l'honneur et à l'impartialité. 365
- Dénonciation, en date du 14 octobre, de Wright, assesseur, contre le lieutenant John Stewart. 369
- Même date, dénonciation de Curtis, J. P. (377), et de John Russell Spence (385) contre Stewart. 377, 385
- 28 juillet, Whitehall. Nepean au lieutenant-gouverneur de Saint-Jean. Il transmet les estimations budgétaires. "Col. Off., St. J.", p. 154
Estimations budgétaires. 154
- 1er août, île Saint-Jean. Patterson au Secrétaire d'Etat (Sydney). Dépêches, avec incluses reques. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 9
- 17 août, Londres. Stuart au secrétaire d'Etat (Sydney). Une adresse au roi a été transmise par le Conseil et l'Assemblée pour qu'elle soit présentée, et elle

1785.

attend la réponse de Sa Seigneurie. On est à préparer pour les transmettre les journaux des deux chambres ainsi que les actes.

"A. & W. I.", vol. 682

20 août,
Londres.

Requête des propriétaires de l'île Saint-Jean demandant que Patterson soit maintenu à son poste.

"A. & W. I.", vol. 616

27 août,
Londres.

Stuart à Nepean. Il est désappointé de ce que l'adresse au roi du Conseil et de l'Assemblée de l'île Saint-Jean n'ait pas été publiée dans la *Gazette*, comme c'est la coutume, croit-il.

"A. & W. I.", vol. 682

25 octobre,
Charlottetown

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Sydney). Renouvelle sa demande de congé. Il se plaint de la perte de la commission et du grade de lieutenant-gouverneur, ce pourquoi il avait quitté son grade dans l'armée.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 389

(Double dans le vol. 7, p. 603.)

26 octobre,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Sydney). Dépêches, avec incluses, reçues.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 17

26 octobre.

Mémoire sur la conduite de Patterson à l'égard des rentes et sa déobéissance aux ordres du roi.

615

— octobre,
île Saint-Jean.

Patterson à son frère (extrait). Son inquiétude à l'égard des dépêches et du projet de loi relatif aux rentes. Les raisons pour lesquelles il a dissout l'Assemblée, ce dont on s'est récrié; l'esprit de faction des membres, établi par le fait que le jeune Desbrisay a déposé devant Sydney une plainte grave contre son propre père. Il a une réponse entière aux accusations.

611

8 décembre,
Londres.

Roberts au secrétaire d'Etat (Sydney). Il transmet les plaintes d'habitants importants de l'île Saint-Jean, concernant la mauvaise administration du gouvernement.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 393

Des candidats à l'Assemblée à Roberts, 20 mai 1785; ils se plaignent de la conduite du lieutenant-gouverneur et transmettent copie du protêt remis à l'officier-rapporteur lors de l'élection.

397

Remise du protêt contre les actes du shérif lors de l'élection en mars 1785.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 6, p. 405

Liste des documents remis à Sydney.

418

Accusation de partialité contre le shérif.

419

Copie des votes donnés les 15, 16 et 17 mars. Tous les noms sont cités, et déclaration solennelle attestant de l'exactitude du rapport.

423

31 décembre,
Charlottetown

Observations météorologiques pour les années 1783 et 1785 prises pour l'île Saint-Jean par Thomas Wright à Charlottetown. Les tableaux indiquent les degrés moyens du thermomètre et les degrés extrêmes du baromètre, tous deux hebdomadairement.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 10, p. 657

1786.
10 janvier,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Sydney). Il n'est pas arrivé autant de colons qu'on l'espérait. La rareté des vivres ont empêché les loyalistes de venir, il n'en est arrivé qu'environ 200, ainsi que quelques familles de Rhode-Island, qui n'ont pas besoin d'aide et qui en attendent plusieurs autres à cause des taxes onéreuses et de l'absence du commerce aux Etats-Unis. Il a continué à payer les passages des loyalistes, n'ayant pas reçu d'instructions à l'encontre.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 21

11 janvier,
île Saint-Jean.

Le même à Nepean. Le remercie de son obligeance, surtout à cause des attaques portées contre son caractère.

• 27 ;

24 janvier,
île Saint-Jean.

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Il a reçu copie d'un acte nommant des commissaires chargés de s'enquérir des pertes essayées par les loyalistes. Nécessité de prolonger la période, sinon les loyalistes établis sur l'île se trouveront exclus des dispositions de l'acte à cause des difficultés de communication, etc.

31

12 avril,
Charlottetown

Stewart au président de l'Assemblée, au sujet du bill pour donner force de loi à la vente de certains lots de terre. Ce document se

1786.

trouve dans la lettre de Fanning du 17 novembre 1786; à voir. (Une autre correspondance en date du 18 et du 19 avril sur le même sujet, se trouve dans la même lettre.)

1er mai,
île Saint-Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat (Sydney). L'harmonie qui existe dans l'Assemblée. Il donne une liste des lois adoptées, et les raisons pour lesquelles il les a sanctionnées. Ses observations sur la loi relative aux terres vendues pour arrérage de rentes sont élaborées, et embrassent des extraits du rapport du comité du conseil et des requêtes des loyalistes et des propriétaires primitifs, avec une longue histoire très détaillée de toutes les transactions relatives aux terres, pour prouver la fausseté des déclarations que contiennent les requêtes des propriétaires primitifs et pour justifier le fait qu'il a réservé le projet de loi relatif à la perception des rentes et qu'il a annulé les ventes. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 187

Incluses: Déclaration solennelle d'Alexander McMillan, qui dit que lorsqu'il était grand prévôt il a cédé à son adjoint tous les appointements et les honoraires de sa charge. 253

Déclaration solennelle de John Russell Spence, qui dit que lorsqu'il était grand prévôt il a donné à son adjoint £10 par année et tous les honoraires. 257

Adresse de la Chambre des représentants à Patterson. 261

Mise en demeure des propriétaires de lots d'avoir à comparaître devant la Chambre des représentants s'ils désirent s'opposer au projet de loi valant la vente de certains lots de terre. 265

Requête de John Cambridge, agent de Robert Clarke, en date du 1^{er} avril, en opposition au projet de loi. 269

Deuxième requête, du 7 avril, avec exposé de faits, et demandant la permission de faire entendre des témoins. 273

1er mai,
Gray's-Inn.

Macdonald au secrétaire d'Etat (Sydney). Après que le comité eut, dans l'affaire des propriétaires de l'île Saint-Jean, exprimé sa désapprobation des fonctionnaires et du Conseil intéressés dans la vente et l'acquisition des terres, on a espéré qu'ils seraient congédiés; désappointement des propriétaires de ce que cela n'a pas été fait. Nouveaux renseignements transmis en manuscrit, etc. "A. & W. I.", vol. 616

Inclus: Documents relatifs à ce sujet. Observations de lord Townshend sur les rentes et sur la garantie des propriétés tenue par les concessionnaires.

20 mai,
Charlottetown

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Sydney). Il a appris de Londres que les propriétaires de l'île avaient l'intention de présenter une adresse demandant le rappel du lieutenant-gouverneur et du Conseil, pour avoir désobéi aux ordres du roi à l'égard du projet de loi relatif aux ventes. Il en est froissé, attendu que le premier jour où les documents ont été mis devant le Conseil, il a insisté pour qu'ils soient envoyés à l'Assemblée qui siégeait alors; autres démarches faites dans le même but à des séances subséquentes. S'il était nommé lieutenant-gouverneur de l'île, il pourrait démontrer que Patterson a trompé les intentions de Sa Majesté et que l'île a été volée de £5,000, et peut-être £10,000.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 641

29 juin,
Londres.

John Patter-on à Nepean. Il accuse le comité de l'Assemblée, qui a porté des plaintes contre le lieutenant-gouverneur Patterson, de duperie, d'avoir envoyé des extraits tronqués, etc., de documents qui établiraient leur propre culpabilité; accusations de faux. Le cas que Patterson fait de son honneur est bien plus important que celui qu'il fait de ses intérêts pécuniaires. 649

30 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Patterson. Lui ordonne de venir rendre compte de sa conduite, qui a donné des sujets de plaintes. Le col. Fanning, ex-lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, prendra la direction des affaires durant l'absence de Patterson, et tous les documents

1786. devront lui être remis dès son arrivée. S'il était retenu après la réception de cette lettre, l'administration de l'île devra être remise entre les mains du fonctionnaire le plus élevé en grade après Patterson. 1
(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 156.)
- 30 juin, Whitehall. Le secrétaire d'Etat à Fanning. Patterson est rappelé; Fanning le remplacera durant son absence et devra immédiatement se rendre à l'île Saint-Jean, de manière à ce que Patterson puisse partir à l'automne. 5
(Copie au "Col. Off., N. S.", vol. 2, p. 20, et dans la "Col. Cor., N. S.", vol. 2, p. 273.)
- 21 juillet, Londres. MacDonald à Nepean. Il ne peut écrire à lord Sydney après ce qui s'est passé; s'est cru obligé de rester afin de continuer son travail dans son intérêt et celui d'autres personnes. Nomination reçue de sir George Yonge comme équivalent de sa demi-solde. Son congé expiré on l'a remplacé par un autre, ce dont il blâme Sydney, ainsi que pour la négligence des réclamations des propriétaires, dont il aura à répondre une fois déchu. 653
- 25 juillet, Whitehall. Nepean au lieutenant-gouverneur de l'île Saint-Jean. Il transmet les estimations budgétaires. "Col. Off., St. J.", p. 155
Note. "Les estimations budgétaires sont les mêmes que celles de l'année dernière."
- 5 septembre, Charlottetown. Curtis, garde-magasin, à Patterson, relativement à ce qu'il doit faire de certains articles envoyés pour les réfugiés; cette lettre se trouve dans celle de Patterson, en date du 10 août 1790; à voir. La réponse du 8 septembre se trouve dans la même lettre.
- 14 octobre, Halifax. Fanning au secrétaire d'état (Sydney). Il a reçu sa commission de lieutenant-gouverneur de l'île Saint-Jean; il se mettra en route dès que le vent le permettra et annoncera son arrivée. Ses remerciements.
"Col. Cor., P.E.I.", vol. 7, p. 13
(Double dans "Col. Cor., N. S.", vol. 12, p. 275.)
- 22 octobre, Charlottetown. Curtis à Patterson. Il a vendu des articles à Marsh, etc. Cette lettre se trouve dans celle de Patterson, en date du 10 août 1790, qui contient la réponse, les comptes, etc.
- 28 octobre, Charlottetown. Wright au secrétaire d'Etat (Sydney). Ses services d'arpenteur; sa misère par le fait de ne pas toucher ses appointements; demande du secours. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 657
- 5 novembre, île Saint-Jean. Patterson au même. Arrivée de Fanning apportant l'ordre à Patterson d'aller rendre compte de sa conduite. Il ne peut partir cet hiver, ce serait la ruine de sa famille. Il a répondu à toutes les attaques antérieures, et son *ipse dixit* ne peut ajouter aucun poids; s'il y a de nouvelles accusations, la preuve pour les démolir existe dans l'île. S'il pouvait partir avant l'arrivée des froids, il le ferait. Fanning passera l'hiver, mais comme il ne doit agir qu'en l'absence de Patterson, il conservera le commandement.
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 35
- 8 novembre, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). A quitté Halifax le 16 octobre et ce n'est qu'avec de grandes difficultés que parti de Pictou le 4 novembre il a atteint l'île. Il a remis à Patterson copie des instructions officielles, lui demandant de convoquer le Conseil. Transmet la lettre de Patterson pour faire voir les obstacles que l'on offre à l'exécution des ordres de Sa Seigneurie. Afin d'empêcher des perturbations il a cessé toute contestation avec Patterson, et a exprimé l'intention d'attendre de nouvelles instructions. En attendant il a demandé aux habitants de l'île d'abandonner l'esprit de parti, et toutes les classes devraient désirer le bon ordre. 41
Incluse. Patterson à Fanning, 7 novembre. Ne se croit pas justifiable de remettre le grand sceau, etc., et communiquera ses raisons au secrétaire d'Etat. 45

1786.
8 novembre, Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). Il a appris l'arrivée de
Charlottetown Dorchester à Québec, lui enverra des copies de dépêches. 49
- 9 novembre, Le même au même. On est à préparer une adresse qui lui sera pré-
Charlottetown sentée ; il a demandé qu'on se privât de cette marque d'égard qu'on avait
l'intention de lui témoigner dans le cas où la chose serait de nature à
troubler l'harmonie publique ; ce à quoi on s'est rendu, à la condition
que l'adresse, telle qu'elle est, soit expédiée comme l'œuvre de la loyauté
et de l'attachement des habitants. 53
- Inclus.* L'original de l'adresse avec les signatures. 57
- 9 novembre, Desbrisay au secrétaire d'Etat (Sydney). Arrivée de Fanning ; mais,
Charlottetown vu un malentendu entre les deux relativement aux instructions, Patterson
conserve le commandement. La sagesse du choix de Fanning pour la
charge. 661
- 16 novembre, Fanning à Nepean. Les dépenses qu'il a été obligé de faire dans la
Charlottetown Nouvelle-Écosse en sus de ses appointements. La peine qu'il éprouve
de ce que ses comptes ont été refusés. Les frais considérables nécessités
par son déplacement à l'île Saint-Jean et l'absence de confort là. Il
demande que l'on représente sa situation au secrétaire d'Etat. 77
- 16 novem Stewart à Fanning. Cette lettre se trouve dans celle de Fanning en
Charlottetown date du 17 au secrétaire d'Etat ; à voir.
- 17 novembre, Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). Convocation de l'Assemblée
Charlottetown par Patterson, la raison alléguée est de démontrer le désir qu'il a d'obéir
à l'ordre de présenter un projet de loi à l'Assemblée, projet de loi qui se
trouve en sa possession et qu'il n'a pas croit-on l'intention de sanction-
ner tel qu'on le lui a transmis, et que c'était une des raisons pour lesquelles
il a refusé de remettre le gouvernement à Fanning. Il a cru de son devoir
de s'abstenir d'intervenir. 81
- 17 novembre, Le même au même. Il transmet les papiers que Stewart lui a remis. 85
Charlottetown *Inclus.* Stewart au président de l'Assemblée, 12 avril 1786. Il fait
remarquer que le projet de loi pour légaliser la vente de certains lots est
contraire aux désirs des ministres du roi, expressément signifiés. La
moitié du lot n° 18 qu'il (Stuart) a achetée d'Allanby doit être exceptée.
89
- Le président de l'Assemblée à Stuart, 18 avril. S'il désire remettre la
moitié du lot à Allanby, le moyen convenable serait de lui consentir un
désistement avant que le projet de loi, maintenant présenté à l'Assemblée,
ne soit adopté, comme preuve de la sincérité de ses intentions. 91
- Stuart au président de l'Assemblée, 19 avril. Sa lettre du 12 était
claire ; il le remercie de ses conseils, mais en fait de transport il en sait
plus qu'eux tous réunis. 95
- Le même à Fanning, 16 novembre. Il parle du projet de loi pour
légaliser la vente des terres ; il demande que la moitié du lot 18
soit exceptée, et il relate ses transactions avec Allanby à ce sujet.
99
- 17 novembre, Patterson au secrétaire d'Etat (Sydney). Dépêches et leur contenu
île Saint- regus. Il a, en janvier, signalé l'arrivée de familles respectables venues
Jean. de Rhode-Island, il en est arrivé quelques autres, elles ont prêté le ser-
ment d'allégeance et se sont établies. D'autres sont venus examiner
l'île et s'en sont retournés dans l'intention de ramener leurs familles, de
sorte que l'été prochain il devra y avoir un nombre considérable de nou-
veaux colons. Le désir qu'il a de promouvoir les intérêts de l'empire
dans son interprétation des lois relatives au commerce. Les personnes
qui se proposent de venir méritent de l'encouragement, attendu qu'elles
sont traitées très injustement là où elles sont ; il leur a, en conséquence,
permis d'apporter leurs effets, et certains d'entre eux ont apporté un peu
de rhum, de mélasse et de tabac, articles prohibés, mais que, dans les cir-
constances on a laissés débarquer ; on a aussi accordé quelques permis de

1786.

navigation. Ceux qui viendront l'été prochain s'attendent à recevoir les mêmes privilèges, ce qui est de l'intérêt de l'Angleterre d'accorder. Autres raisons de sa ligne de conduite sans attendre d'instructions.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 287

19 novembre,
île Saint-
Jean.

Patterson au secrétaire d'Etat. Le retard à convoquer la législature nécessité par la moisson et d'autres travaux agricoles. Arrivée de Fanning, à la demande duquel il (Patterson) a prorogé la législature pour deux jours. Elle s'est réunie le 8 et le projet de loi relatif aux rentes a été soumis à l'Assemblée, mais il avait peu d'espoir de le voir adopter tel que transmis, ainsi que le résultat l'a prouvé. Il a prorogé l'Assemblée au mois de mai. L'acte tel qu'adopté décrète la résiliation des ventes de lots qu'il a achetés et qu'ont achetés tous ceux sur qui il a pu exercer son influence. Observations sur le projet de loi et le désintéressement de sa conduite. 297

6 décembre,
île Saint-
Jean.

Le même au même. Il en a assez de répondre aux accusations portées contre lui sans se charger des affaires des autres. Il n'a reçu que depuis 2 jours les délibérations de l'Assemblée générale tenue en mars dernier, et il ne fait que recevoir les procès-verbaux du Conseil de mai 1785 à mai 1786; il n'y a pas de sa faute. 305

Inclus: Procès-verbaux du Conseil exécutif du 12 mai 1785 au 26 avril 1786. 309

Journaux du Conseil législatif du 15 mars au 22 avril 1786. 361

Les mêmes du 8 au 18 novembre. 409

Journaux de l'Assemblée législative du 15 mars au 22 avril 1786. 433

Témoignages pris devant l'Assemblée au sujet de la vente des terres en 1780 et en 1781. 503

Journaux de l'Assemblée du 8 au 18 novembre. 587

23 décembre,
Charlottetown

Fanning à Nepean. Il est encore ici sans lettre de Dorchester depuis son arrivée, ou du ministère depuis le 30 juin. Patterson persiste à refuser la remise du grand seau et des papiers; il s'en suit du mécontentement dans l'île, attendu que l'on croit qu'il n'ira pas en Angleterre et qu'il ne remettra pas les papiers, et sa conduite justifie cette idée. Il est impossible de croire qu'un tel mépris des ordres soit toléré. Il désire savoir par qui est nommé l'agent préposé à la réception de l'octroi parlementaire. Est-ce que Nepean ne voudrait pas agir comme agent? 103

1787.
4 février,
Charlottetown

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Le fait que Patterson a encore en main les rênes du gouvernement crée du malaise parmi la population en ce qui est des affaires publiques. Il a dépêché un courrier à Halifax dans l'espoir d'y trouver une dépêche de Dorchester ou de Sa Seigneurie. Il transmet une adresse pour faire voir l'état d'esprit de la population, on est à préparer d'autres adresses. S'il avait la bonne fortune de recevoir une dépêche lui donnant plus ample pouvoir il lancera une proclamation publiant sa commission. Sa singulière situation. 107

Incluse: Adresse à Fanning. 111

6 février,
île Saint-
Jean.

Budd à Nepean. Il ne croit pas qu'il puisse se fier sur la promesse que lui fait Patterson dans la lettre ci-jointe. Il transmet une requête pour qu'elle soit présentée. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 665

Inclus:—Patterson à Budd, 2 janvier. Il transmet un extrait des estimations budgétaires comportant qu'en sa qualité d'ex-greffier de la Couronne il (Budd) touchera £90 par année. Combien faudra-t-il de temps pour préparer les archives pour un successeur? 669

Requête au secrétaire d'Etat (Sydney) demandant que sa présente annuité soit convertie en rente viagère. 673

28 février,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). L'insuccès de la tentative que l'on a faite pour traverser de l'île à la terre ferme lui permet de lui envoyer des copies de lettres que Desbrisay lui a adressées ainsi qu'à Sa Seigneurie. Ces lettres sont expédiées pour démontrer l'état de désorga-

1787.

nisation des affaires publiques et la nécessité de plus en plus grande du déplacement de Patterson. 115

Inclus. Desbrisay à Fanning, 27 février. Ne peut lui laisser voir les archives, attendu qu'elles sont toutes entre les mains de Patterson. 119

Fanning au secrétaire d'Etat à la même date. Refus de Callbeck, procureur général, de lire la demande de Fanning de voir les archives. Immédiatement après qu'on eut demandé la remise des archives, l'adjoint de Desbrisay les a toutes transportées à Patterson. Il suggère d'informer Sydney de l'affaire, attendu qu'il soupçonne qu'on veut recourir à des actes criminels. 123

8 mars,
Charlottetown

Le même au même (Sydney). Ne sachant pas si Patterson a transmis l'acte relatif à la vente des terres pour non-paiement des rentes, il en envoie une copie, vu qu'il importe peut-être aux propriétaires primitifs d'en être bientôt informés. Le peu de temps que l'avis donne aux propriétaires primitifs pour se prévaloir de l'acte, et d'autres circonstances, semblent faire voir une apparence spécieuse plutôt qu'une intention réelle d'apporter un secours véritable aux cessionnaires primitifs. Son idée de l'opération de l'acte. 143

Inclus. Acte pour abroger l'acte relatif à la vente de certaines terres. 147

Adresse (sans date) de la population à Fanning. 153

(Copie avec copies des signatures). 163

Réponse de Fanning, 5 mars. 163

9 mars,
Charlottetown

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Sydney). Il transmet le rapport fait à Callbeck, procureur général, de la conduite extraordinaire de Swan, adjoint de Desbrisay. Il a lui-même été pratiquement évincé de sa charge par Patterson. On désire universellement de voir Fanning prendre les rênes du gouvernement, alors justice sera faite, croit-il. Son adjoint, Swan, a gardé tous les honoraires d'une année et neuf mois, sauf douze schellings et six deniers. 127

Inclus. Rapport de Desbrisay à Callbeck, 20 février, sur sa position vis-à-vis Swan, son adjoint, qui garde toutes les archives et n'a pas rendu compte des honoraires. Il demande ce qu'il doit faire pour obtenir les archives. 131

Callbeck à Desbrisay, 6 mars. Il renvoie le rapport du 20 février, attendu qu'il n'entre pas dans les attributions du procureur général de donner avis sur le sujet. 135

Desbrisay à Swan, 17 février. Il a demandé devant témoin les archives de l'île que détient Swan en qualité d'adjoint, charge dont il a été renvoyé le 30 novembre dernier. Il demande de nouveau par écrit la remise des documents; s'il ne s'y conforme pas d'autres mesures plus désagréables devront être prises. Des comptes d'intérêt particulier entre eux ne constituent pas un motif pour retenir les archives, et il est prêt à signer un engagement mutuel pour le règlement des comptes. 139

5 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Patterson. Il a reçu la lettre du 5 novembre, qui donne les raisons pour lesquelles il n'a pas obéi à l'ordre de remettre le gouvernement à Fanning. Sa Majesté n'a plus besoin de ses services, et il devra remettre à Fanning tous les documents publics et les instructions en sa possession. 61

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 157.)

5 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Fanning. Dépêches reçues. En raison de la conduite extraordinaire de Patterson, Sa Majesté a jugé à propos de le congédier et de le nommer (Fanning) au poste de lieutenant-gouverneur. Ordre a été donné à Patterson de remettre tous les documents. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 65

(Copie au "Col. Off. St. J.", p. 159.)

1787.
10 mai, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). En conséquence des dépêches reçues par voie d'Halifax, il a lancé le 10 avril une proclamation qui publie sa commission et enjoint aux sujets de Sa Majesté de se conduire en conséquence. Deux jours plus tard Patterson a publié un avis, mais les trois conseillers qui lui étaient restés fidèles et qui ont refusé d'agir sous les ordres de Fanning, n'ont pas apposé leurs noms, bien qu'on aie tout fait pour les engager à le faire. Il (Fanning) est entré en fonction ayant l'approbation générale, sauf de quelques-unes qui avaient des charges sous Patterson. La nature impérative de l'ordre donné à Patterson d'avoir à quitter l'île à l'arrivée de Fanning, ou sinon de remettre la direction des affaires au plus ancien fonctionnaire. Le 5 courant Patterson a prorogé l'Assemblée en la convoquant pour le 4 juin, lorsque cependant Fanning l'avait dissoute le 3. Les occasions que Patterson a eues de quitter l'île depuis qu'il a reçu ordre de partir. Il refuse obstinément encore de remettre le grand sceau; l'arrivée de Dorchester qu'on attend sous peu rétablira la paix sans doute. 167
Inclus. Proclamation de Fanning du 10 avril. 175
Avis de Patterson du 12 avril. 179
- 11 mai, Charlottetown Fanning à Nepean. Son embarras de n'avoir pas reçu de dépêches depuis sa commission. Les moyens pris par Patterson pour rester en charge sont presque indistinguables, tout de même ces moyens tombent d'eux-mêmes de jour en jour. 183
- 17 mai, Whitehall. Nepean à Fanning. Ce dernier devra s'enquérir des terres concédées dans l'île Saint-Jean à Townshend et faire rapport. 69
Inclus. Townshend à Nepean, 14 mai. Il est prêt à solder les arriérés de rentes sur ses terres à l'île Saint-Jean, dont il a cédé un quart aux loyalistes. 73
- 22 mai, Whitehall. Nepean au lieutenant-gouverneur de l'île Saint-Jean. Transmet les estimations budgétaires pour 1787. "Col. Off., St. J.", p. 161
NOTE:—"Les estimations sont les mêmes que celles de l'année dernière."
- 10 juin, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney.) Patterson est parti pour Québec, avec ordre de remettre le grand sceau lorsque le vaisseau mettra à la voile, ainsi que les papiers dont il inclut une liste. Patterson s'en va à Québec pour soumettre à Dorchester certaines choses relatives à son gouvernement; Fanning a écrit à Dorchester par le même vaisseau, transmettant les procès-verbaux du Conseil, dont copie est ci-jointe; ces procès-verbaux feront voir les obstacles qu'il lui a fallu surmonter et les noms des messieurs ajoutés au Conseil pour remplir les vacances créées par les démissions. Transmet la correspondance avec le lieutenant Stewart. Les embarras causés par le refus des officiers de l'appuyer. La droiture de ses intentions. 99
"Col. Cor., P. E.", vol. 8, p. 9
Inclus. Liste des documents laissés par Patterson à Fanning. 15
Procès-verbaux du Conseil exécutif du 10 avril au 22 mai. 19
Le lieutenant Stewart à Fanning, 3 mai, offrant sa démission comme membre du Conseil, sur les représentations de ses compagnons officiers. 99
Fanning à Stewart, même date, acceptant sa démission, qu'il regrette. 103
- 22 juin, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney): Arrivée des dépêches adressées à Patterson; ouvertes par son ami et montrées à Fanning. On dit que Patterson doit revenir. Le remercie de sa nomination comme lieutenant-gouverneur, et des égards qu'on a pour lui. 107
- 23 juin, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). En réponse à la lettre transmettant procès-verbaux du Conseil, a reçu de Dorchester une lettre montrant que Son Excellence approuve sa conduite (de Fanning).
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 8, p. 111

1787.

- Incluse.* Lettre de Dorchester à Fanning, en date du 14 juin. Est surpris qu'un officier militaire ait refusé d'obéir. Aussitôt que possible, transférera le détachement où il pourra le moins nuire; envoie, pour la destitution du commandant, un ordre dont il (Fanning) pourra faire usage ou non, à son gré. A eu raison de suspendre tous les fonctionnaires civils qui s'étaient soustraits à leur devoir. Ne remplacera pas Stewart; cela doit être réglé par les autorités impériales. 115
- 23 juin, Fanning à Nepean. A reçu copie de la convention entre la France et
Charlottetown la Grande-Bretagne, signée à Versailles le 15 janvier. 121
- 23 juin, Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu copie du discours du
Charlottetown roi et des adresses en réponse. 125
- 24 juin, Le même au même. A reçu copie de l'adresse des deux chambres, et
Charlottetown de la réponse du roi, au sujet du traité de commerce et de navigation
avec la France. 129
- 10 septembre, Le même au même A reçu actes concernant l'audition des comptes
Charlottetown publics et à l'effet de régler le commerce avec les Etats-Unis, avec
instructions auxquelles il se conformera. 133
- Incluse.* Note au sujet des appointements et bénéfices accidentels de
Patterson. 363
- 12 septembre, Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). Discute l'effet probable de
Charlottetown l'établissement de distilleries pour la production de rhum inférieur à
celui des Indes Occidentales. Suggère qu'une prime soit donnée aux
exportateurs de tout rhum envoyé des Antilles aux colonies américaines
du roi, que toutes distilleries soient prohibées sur l'île, et qu'un droit,
équivalent à la prohibition, soit imposé par la législature provinciale sur
tout rhum américain. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 8, p. 137
- 12 septembre, Le même à Nepean. A reçu avis (avec aperçu des besoins) que la
Charlottetown Chambre des Communes a voté £1,900 pour la liste civile de l'île. 147
- 12 septembre, Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu copie de trois actes
Charlottetown concernant l'Amérique. 151
- 20 septembre, Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Fanning. N'a pas eu de réponse,
Whitehall. mais a lieu de croire qu'il a reçu la lettre de démission, vu que Patterson
est rendu à Québec. Les actes passés durant l'administration de Patter-
son sont actuellement en délibération. Sa Majesté espère qu'on fera tous
ses efforts pour mettre fin aux dissensions dans l'île.
(Copie dans Col. Off., St. J., p. 162.)
- 22 septembre, Nepean au même (personnelle). Espère qu'il peut mettre fin aux
Whitehall. querelles. Pense qu'il a eu tort de lancer la proclamation pendant que
Patterson tenait les rênes du gouvernement. Ne sait pas ce qu'il y a à
faire au sujet de ses émoluments pour le temps écoulé entre son départ
de la Nouvelle-Ecosse et le moment où il est entré dans l'exercice de ses
fonctions actuelles. Ne peut pas accepter la charge d'agent, mais recom-
mande un fils de Fisher, secrétaire du bureau d'accise, si l'agent actuel
doit être déplacé. Troubles sur le continent; espère que les craintes de
guerre passeront. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 8, p. 5
- 25 septembre, Anderson à Napien (Nepean). Désire savoir à qui il faut payer le
Londres. traitement, etc., du lieutenant-gouverneur, attendu que Patterson et
Fanning prétendent tous deux y avoir droit.
"Col. Cor., P. E. I.," vol. 8, p. 355
- 3 octobre, Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie procès-verbaux du
Charlottetown Conseil, lesquels sont si clairs qu'ils n'ont pas besoin d'explication.
Demande à Sa Seigneurie de lire les procès-verbaux des 17 et 18 juillet
et 20 août, relativement à une adresse présentée après que Patterson fût
revenu de Québec, laquelle adresse a été une manœuvre électorale. 155
- Incluse.* Procès-verbaux du Conseil exécutif, du 4 juin au 1er octobre. 159

1787.
3 octobre,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). Avait, suivant instructions, rédigé un brevet de grands prévôt à Winter; mais il a été passé un acte restreignant ses pouvoirs, etc.; envoie copie de cet acte. 247

Incluse. Copie de l'acte en question. 253

3 octobre,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). N'a pas encore vu les instructions qu'on dit avoir été envoyées à son prédécesseur relativement aux ventes de terre pour non-paiement de rentes. A fait des recherches; envoie copie de la correspondance. Ne peut trouver trace des procédures judiciaires dans la cour suprême. Donne des exemples de l'irrégularité des ventes; une action intentée par l'un des propriétaires devant la cour suprême réglerait l'affaire en faveur du demandeur, selon lui. Ne doute pas, dans tous les cas, que l'acte sera désavoué, vu qu'en le passant la législature a enfreint les instructions. 265

Inclus. Fanning à Budd, greffier de la cour suprême, 20 août, demandant copie de toutes les procédures judiciaires dans les poursuites pour le recouvrement des rentes. 275

Budd à Fanning, même date. A passé toutes les pièces du procès au procureur général, qui ne les a pas renvoyées. 279

Acte de transport par Curtis (grand prévôt adjoint). 283

Bref du lieutenant-gouverneur Patterson, 8 février 1785, pour l'élection des membres de l'Assemblée, avec résultat en date du 18 mars. 287

4 octobre,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). Demande des instructions sur la manière de s'y prendre pour concéder des terres aux "loyalistes". Rétrocession distincte par les propriétaires d'un quart de leurs terres, à être réparti entre les "loyalistes" par le gouverneur et le conseil. Prétentions maintenant élevées par les propriétaires, et conditions qu'ils imposent aux "loyalistes", et auxquelles le gouvernement ne peut jamais consentir. A moins que les concessions ne soient faites aux mêmes conditions que dans la Nouvelle-Ecosse, tout le mal qu'on se donne et les dépenses qu'on fait tourneront au désappointement (sinon à quelque chose de pire) des "loyalistes". S'ils pouvaient tenir leurs terres directement de la Couronne, nulle partie des possessions britanniques ne se coloniserait plus vite que l'île Saint-Jean. 291

Incluse. Copie d'acte de transport de l'agent du lot 24 au capitaine Dalrymple. 299

4 octobre,
Charlottetown

Fanning à Nepean. Récit de son voyage autour de l'île, avec rapport sur les établissements. Si les terres y avaient été concédées comme dans la Nouvelle-Ecosse, aucune partie des possessions anglaises en Amérique ne se serait colonisée aussi vite que celle-là, tenant compte de son étendue; actuellement, il n'y a que 500 familles, y compris celles de toutes nationalités. Envoie pétitions d'habitants français demandant des permis d'occuper des terres appartenant aux lords Milton et Townshend, demande à laquelle il a été accédé aux mêmes conditions que celles imposées à d'autres colons établis sur les terres de propriétaires absents qui avaient des agents sur l'île. Publications d'un comité de propriétaires résidents et d'agents qui entendent gouverner eux-mêmes leurs propres affaires. Si les propriétaires absents veulent que le Conseil et lui leur aident à avoir des colons, espère de recevoir bientôt des instructions; espère, dans tous les cas, que les propriétaires permettront au gouverneur et au Conseil de signer des lettres patentes pour le quart rétrocedé en 1783. Sinon, il ne faut pas s'attendre à attirer des colons; il y en a même qui s'en iront à la Nouvelle-Ecosse et au Cap-Breton, sur les terres offertes gratuitement, sauf les cens et rentes. Augure mal du comité récemment constitué, à moins que les propriétaires résidents n'adoptent un plan libéral. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 8, p. 307

Inclus. Pétition des habitats français de la Baie-Fortune. Il y a quatre nommés Bourke, quatre nommés White, un nommé Peters, un

1787.

nommé Michelle, un nommé D'Agle, un nommé Doucette et un nommé Long Apé—treize en tout.

Une seconde pétition, dont chaque signataire a fait sa marque, porte les noms qui sont probablement les vrais : Bourg pour Bourke, Michel pour Michelle, LeBlanc pour White et Doucés pour Doucette; mais il n'y a que 9 noms au lieu de 13. 319

(La première énonce les travaux que les signataires ont fait sur la promesse d'un bail qu'ils n'ont jamais obtenu, et demande un meilleur titre qu'un simple permis d'occupation. Dans la deuxième, les pétitionnaires font appel à la bienveillance du gouverneur, sans quoi ils seront forcés d'émigrer à l'une des autres provinces. La première est sans date; la seconde porte celle du 4 juin.)

Réponse, 30 juin, portant qu'il leur sera donné des baux à perpétuité. 321

Procès-verbaux du Conseil, 31 juillet et 20 août, concernant les terres des propriétaires. 325

Avis (imprimé) des propriétaires exposant les avantages d'un plan systématique de colonisation. 334

11 octobre,
Hampstead.

Stuart à Nepean. Désirait le voir au sujet de 17 actes de l'Assemblée et du traitement, etc., de Patterson, qui assurément devrait lui être payé; mais Anderson, agent de la couronne par intérim, veut savoir ce qu'il (Nepean) en pense. 359

15 octobre,
Londres.

Isaac Swan à lord Pembroke. Représente ses services, et sollicite l'influence de Sa Seigneurie pour obtenir d'être confirmé dans sa charge de greffier du Conseil. "A. & W. I.", vol. 682

Certificats inclus.

23 octobre,
Londres.

Anderson à Pollock. Présente Swan, qui peut donner des renseignements sur le départ de Patterson de l'île Saint-Jean.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 8, p. 379

1er novembre,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). A, avec la sanction préalable de Dorchester, rétabli Wright dans sa charge d'arpenteur général, ainsi que Callbeck, Wright et Burns dans leurs sièges au Conseil, après qu'ils eussent donné de satisfaisantes garanties de leur conduite à venir. Espère que ces réinstallations seront approuvées.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 9, p. 1

1er novembre,
Charlottetown

Fanning à Nepean. Transmet lettre concernant les terres et copie des conditions offertes par des propriétaires résidants aux loyalistes et soldats licenciés qui s'étaient établis sur des terres rétrocédées, mais sans titre. Effet que cela aura sur la population de la Baie-Fortune.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 8, p. 335

Inclus. Edward Allen à Mainwaring, 28 octobre. Il est temps d'arriver à quelque décision au sujet des terres. Lui et d'autres sur le lot 47 sont décidés à ne pas accepter les conditions offertes par John Patterson. Les gens de la Baie-Fortune (Fortune) sont revenus d'une visite au Cap-Breton; ils sont tous décidés à partir, vu que la commission de propriétaires a ruiné toute chance de jamais avoir de colons. Suggère la formation d'un comité de cultivateurs pour arrêter les conditions qu'ils accepteraient. 339

Conditions auxquelles Patterson loueraient des terres sur le lot ou township 47. 343

Avis (imprimé) de la commission de propriétaires, portant que ces derniers sont prêts à parfaire tous titres de colons, mais non de ceux qui ont négligé de s'établir sur leurs terres et de les cultiver. 350

25 novembre,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). A été informé du remplacement de Townshend, receveur des douanes, qui a demandé un congé. Sa bonne réputation et conduite; s'il n'a pas agi comme il faut ce n'est pas intentionnellement. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 9, p. 5

1787.
26 novembre, Charlottetown Perry à Nepean. L'esprit de parti avait nui à la prospérité de l'île, toute discussion se faisant avec acrimonie. Aujourd'hui, sous Fanning, les choses ont bonne mine. Townsend, le receveur, va justifier sa conduite au sujet des terres tombées en déshérence; apprend d'amis et d'ennemis qu'il a été innocemment entraîné dans l'affaire. A entendu dire que DesBarres est parti pour Guernsey deux ou trois jours après l'arrivée de Mazarmick; qu'il avait emporté le grand seau à bord et l'avait renvoyé au nouveau gouverneur une fois le bâtiment en marche. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 8, p. 383
- 26 novembre, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). A fait rapport sur l'intérêt des propriétaires et les espérances des "loyalistes"; n'a pas été moins attentif aux intérêts de la Couronne. Création de revenus et leur encaissement; l'île n'est pas en état de pourvoir amplement à la liste civile, et la population ne paraît pas le vouloir non plus. Appropriation erronée de £3,000 de rentes foncières, alloués pour bâtir église, palais de justice et prison. Nécessité de nommer un receveur général pour encaisser les rentes foncières; a, par conséquent, nommé le capitaine Gray, dont il fait connaître les aptitudes. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 9, p. 9
- 30 novembre, Charlottetown Pétition de Callbeck demandant congé. 35
Inclus. Certificat de santé.
- 8 décembre, Charlottetown Fanning à Nepean. Les dernières lettres qu'il a reçues de lui (Nepean) ou du bureau portent les dates du 24 et du 28 mai, et il n'en attend pas d'autres avant le dernier jour de mai ou le premier de juin. 15
- 29 décembre, île Saint-Jean. Le même au même. Regrette qu'une partie de sa conduite n'ait pas été satisfaisante, et que ses devoirs publics (de Nepean) l'empêchent de remplir les fonctions d'agent pour la province; doute que la demande pour Fisher puisse être couronnée de succès. Remerciements pour l'avis concernant la circulaire secrète; autrement il aurait pu commencer des travaux de dépense dispendieux. 19
- 29 décembre, Charlottetown Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu, par exprès, lettre du 20 septembre. Est heureux de voir qu'il connaîtra bientôt le bon plaisir de Sa Majesté au sujet des actes transmis. Obéira à l'ordre de mettre fin aux dissensions, qui se sont grandement calmées, au point qu'il espère de voir bientôt l'harmonie rétablie. 23
- 29 décembre, Charlottetown Le même au même. A reçu circulaire secrète du 21 septembre. En hiver, l'île est à l'abri de toute attaque, mais après le milieu de mai elle serait sans défense et sans ressources. Le seul moyen de défense consisterait en 2 compagnies d'infanterie et dans la convocation de la milice; il n'y a ni forts ni batteries, ni aucun matériel de guerre. Fera rapport au gouverneur Carleton, et, sans doute, il sera envoyé des munitions, etc., aussi à bonne heure que possible au printemps, et l'on fera la défense que le nombre d'hommes et les moyens permettront. 27
Inclus. Inventaire de munitions de guerre. 31
1788.
13 janvier, Londres. L'amiral Allen à Nepean (?). Recommande l'affaire de Wm Nisbett. "A. & W. I.," vol. 598.
- 15 janvier, Cheltenham. Roberts à Nepean. Offre les remerciements de la population de l'île Saint-Jean, avec les siens, pour sa politesse (de Nepean), etc. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 9, p. 443
- 10 janvier, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Sydney) au lord président du Conseil. Transmet actes passés dans l'île Saint-Jean, le 22 avril 1786, pour ratification. "B. T., St. J.," vol. 3, p. 283
- 8 février, Saint-James. Arrêté du conseil renvoyant aux lords du commerce, pour qu'ils en délibèrent, 3 actes passés dans l'île Saint-Jean en avril 1786. 281
- 21 février, Charlottetown Résolution de remerciements par l'Assemblée à Wright. (Double; la résolution fait partie des délibérations de l'Assemblée de cette date.)
- 15 avril, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). Reçu seulement le 21 du mois dernier instructions relatives à concessions aux "loyalistes." Sug-

1788.

gère que, comme les propriétaires sont pour accorder les concessions, ils donnent procuration au lieutenant-gouverneur de signer les actes en leur nom, ce qui ferait disparaître les obstacles à l'établissement des "loyalistes". S'ils ne font pas cela on ne donne pas instructions à leurs agents d'obéir aux ordres du lieutenant-gouverneur, on ne peut pas espérer de voir augmenter la population.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 9, p. 59

16 avril,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat. Transmet le seul acte passé à la dernière session, aussi son discours, les adresses et réponses, publiés dans la *Gazette* et insérés dans les journaux des deux chambres, présentement envoyés. Regrette que l'ancien esprit d'animosité ait trop percé dans l'Assemblée pendant la session.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 9, p. 63

Inclus. : *Gazette* avec discours, adresses, etc., dont copie dans les journaux, qui suivent. 69

A la fin de la *Gazette* est un avis des "loyalistes" au public.

Journaux du Conseil législatif, du 22 janvier au 21 février. 71

Journaux de l'Assemblée législative pour la même session. 103

(Doubles de ces journaux au "B. T., St. J.," vol. 3, p. 251 et p. 507, respectivement.)

16 avril,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu circulaire annonçant les dispositions pacifiques des cours d'Angleterre et de France, et portant qu'il est inopportun de pousser plus loin les travaux de défense. A fait rapport qu'il était impossible de procéder à ces travaux en hiver, mais avait retenu du bois de service dont il y aura moyen de se défaire sans perte. Nécessité de faire des affûts neufs et de réparer la batterie de Charlottetown pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Envoie inventaire des bouches à feu et plan de la batterie. La somme de £500 devrait être suffisante pour cela. La construction de grands et coûteux travaux serait une mesure de défense mal avisée et inefficace, vu qu'il y a tant de baies et de rivières où l'ennemi pourrait débarquer. Des batteries de campagne, des armes portatives, des munitions et des vivres judicieusement répartis contribueraient plus que de coûteux et gros forts à la sûreté des établissements.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 9, p. 175

Inclus. Inventaire des bouches à feu et munitions de guerre. 181

Plan de la batterie de Charlottetown. 485

30 avr
Charlottetown

Fanning à Nepean. Le prie de lui continuer ses bons offices. Espère plus de paix, d'après les assurances de Walter Patterson et de son parti et du parti de Stewart; leur ancienne rancune; accord rétabli, sauf chez un très petit nombre. Envoie *Gazette* avec discours, etc.; demande qu'on le lui dise si quelque chose n'a pas été fait comme il faut. 189

Inclus. Double de la *Gazette* envoyé le 16 avril. 191

— avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Fanning. Transmet lettre d'Hudson, de la douane, contenant rapport des inspecteurs généraux sur la conduite de Townsend, receveur des douanes, et l'immixtion intempestive de l'ex-lieutenant-gouverneur Patterson, et du procureur général, qu'il désapprouve. Il faut laisser les douaniers accomplir leurs devoirs suivant la loi et les règlements. 43

Inclus. Hudson à Rose (Trésorerie). Au sujet de Townsend et de l'ingérence du lieutenant-gouverneur et du procureur général, et demandant que pareille immixtion soit empêchée. 47

17 mai,
Charlottetown

Extrait du rapport des inspecteurs généraux de la douane sur la conduite de Townsend. 51

2 juin,
Whitehall.

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Sydney). Demande, pour sa charge, des suppléments semblables à ceux qui sont accordés dans d'autres provinces. L'injustice d'avoir à payer un adjoint pour remplir les fonctions de greffier du Conseil, auxquelles il n'est pas attaché de traitement, et la très faible somme touchée en honoraires. 455

1788.

(Double à p. 465, daté 22 août.)

Nepean à Fanning. Envoie aperçu des besoins pour 1788.

2 juin,
Whitehall.

"Col. Off., St. J.", p. 164

15 juin,
Charlottetown

Fanning aux lords du commerce. Se conformera aux instructions sur la manière de transmettre les actes passés. Il n'y avait pas d'imprimeur dans l'île avant son arrivée (de Fanning). Une collection des lois est maintenant entre les mains de l'imprimeur.

"B. T., N. B.", vol. 1, p. 805

Le seul acte passé à la dernière session précède la lettre. Discours et adresses à l'ouverture de l'Assemblée, le 22 janvier. (Voir 16 avril).

28 juin,
île Saint-Jean.

Certificat de l'amiral Sawyer et de ses officiers quant à la valeur de la carte-marine de Wright, dont la publication contribuerait à la sûreté de la navigation en destination ou provenant du Saint-Laurent.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. p. 469

1er juillet,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). Arrivée de l'amiral Sawyer avec cinq vaisseaux. Sa bonne opinion de la profondeur d'eau, de la facilité d'accès, et de la sûreté du port, a donné beaucoup de satisfaction; renvoie à lui pour rapport sur l'île. Bonne impression faite par l'amiral.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 9, p. 195

2 juillet,
Charlottetown

Le même au même. A reçu copie de l'acte à l'effet de régler le commerce entre les colonies de l'Amérique du Nord, les îles des Indes Occidentales, les Etats-Unis et les îles étrangères des Indes Occidentales.

199

3 juillet,
Charlottetown

Le même au même. A reçu proclamation interdisant aux marins de servir des princes ou Etats étrangers, laquelle proclamation il a publiée.

203

20 juillet.

Le même au même. A reçu, le 1^{er} du courant seulement, la dépêche du 27 septembre 1784 à Patterson, dans laquelle les pouvoirs relatifs à la juridiction de l'amirauté sont formellement restreints. Inclut copie de lettre de Dorchester à ce sujet. Mauvais effet du retard apporté à la délivrance de cette dépêche.

207

Inclus. Fanning à Dorchester. Ce qu'il a fait pour constituer une cour de vice-amirauté au sujet de la saisie de deux navires avant qu'il eut reçu la dépêche à Patterson restreignant ses pouvoirs. Patterson ne lui a remis cette dépêche que la veille du jour où le procès devait commencer. Le Conseil est unanimement d'avis qu'il (Fanning) a excédé ses pouvoirs, recommandant de révoquer la commission. Les navires sont par conséquent détenus jusqu'à ce que Sa Seigneurie constitue une cour. Recommande ceux qui devraient être nommés.

211

14 août,
Charlottetown

H. Townshend au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie, par permission, un compte rendu de ce qui s'est passé depuis son retour. Rapport de la confiscation de marchandises introduites en fraude par l'ex-lieutenant-gouverneur et son frère John, et de la résistance de ces derniers, qui l'ont fait prisonnier avec le contrôleur et les soldats. Seconde saisie, les marchandises transportées à Charlottetown et le bâtiment dénoncé à la cour de l'amirauté; le capitaine a montré ses instructions écrites de la main de John Patterson et sur lesquelles il se propose de baser une demande d'indemnité; ces instructions étaient de mouiller en dehors du port et de laisser le reste à l'ex-lieutenant-gouverneur Patterson. Il (Townshend) s'est assuré des noms de ceux qui ont repris les marchandises, et le solliciteur général se prépare à poursuivre; ses raisons pour laisser le procureur général de côté.

477

18 août,
Charlottetown

Fanning au même. Transmet procès-verbaux du Conseil exécutif, du 29 octobre 1787 au 30 juillet 1788.

217

Inclus. Procès-verbaux.

221

Journal de l'Assemblée, 22 janvier au 21 février 1788; voir 16 avril.

1788.
7 octobre, Charlottetown Fanning aux lords du commerce. Envoie exemplaires des journaux de l'Assemblée. Les actes ne sont pas encore imprimés. "B. T., N. B.", vol. 1, p. 813
- 7 octobre, Charlottetown - Le même à Nepean. A reçu avis que le parlement a voté £1,900 pour la liste civile de l'île, avec aperçu des besoins sur lequel est fondée cette subvention. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 9, p. 293
- 7 octobre, Charlottetown Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu exemplaire du traité entre Sa Majesté et les Etats-Généraux, signé à la Haye le 15 avril. 353
- 7 octobre, Charlottetown Le même au même. Envoie procès-verbaux du Conseil, au sujet du retard apporté à l'octroi de lettres patentes à John Patterson, agent de Stephen Sullivan, pour les lots ou townships 9, 22 et 61, et demandant des instructions. 357
- Inclus.* Procès-verbaux du Conseil exécutif pour les 3 et 8 septembre et 6 octobre. 361
- 25 octobre, Charlottetown Desbrisay au secrétaire d'Etat (Sydney). En cas que Patterson l'accuserait de ne pas avoir transporté aux propriétaires primitifs les terres qu'il avait achetées, explique qu'il en a toujours agi ainsi, sauf dans les cas où il n'avait pas de procuration des personnes qui en étaient en possession. 473
- 7 novembre, île Saint-Jean. Fanning à Nepean. N'a pas eu de dépêches depuis longtemps et craint qu'elles n'aient fait fausse route. Demande que dépêches et doubles soient envoyés, au printemps, par Bowley, qui vient s'établir. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 9, p. 373
- 27 novembre, Londres. Patterson au même. Représente qu'Anderson refuse de payer son traitement, selon qu'il en a reçu l'ordre, pour la raison que Desbrisay a revendiqué la moitié de ce traitement pour le temps de son absence (de Patterson). Raisons pour lesquelles il ne reconnaît pas la validité de la réclamation de Desbrisay. 459
- 6 décembre, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). A constaté en arrivant qu'il n'y avait jamais eu de presse typographique sur l'île, que les journaux et les actes n'avaient jamais été imprimés, que certains de ces derniers avaient été perdus, et que de certains autres on ne pouvait trouver que des manuscrits imparfaits. A par conséquent encouragé l'imprimeur Robertson à venir s'établir à Charlottetown: Envoie copie de pétition à Dorchester demandant que Robertson soit nommé imprimeur du roi, avec les mêmes appointements que ceux de l'imprimeur du Nouveau-Brunswick—laquelle pétition Dorchester a transmise. Par ordre des lords du commerce, une collection complète imprimée des lois devra leur être envoyée. Robertson est actuellement à l'œuvre, et vers le printemps des exemplaires des lois seront envoyés aux lords du commerce. A moins que Robertson ne touche des appointements il lui faudra quitter l'île, attendu qu'il ne gagne pas assez, avec sa presse, pour soutenir sa famille. 377
- Inclus.* Robertson à Fanning, 6 décembre. Lui demande de transmettre au secrétaire d'Etat les adresses du Conseil et de l'Assemblée. 381
- Adresse du Conseil et de l'Assemblée demandant que Robertson soit nommé imprimeur du roi. 385
- Mémoire d'Alexander et James Robertson, 1784, aux commissaires chargés de s'enquérir des pertes des "loyalistes" américains. 389
1789.
2 février, Lambeth. Wright à Nepean. Regrette qu'il doute de la régularité des prix demandés pour arpentage, lesquels sont les mêmes que dans les autres provinces, le compte ayant été fait sous la direction de Morrice (Morris), arpenteur général de la Nouvelle-Ecosse, et approuvé par Fanning, qui autrefois était arpenteur à New-York. 483
- 13 février, Londres. "Observations faites à la hâte sur un mémoire qu'un parti s'appelait " SELECT MEETING of the PROPRIETORS of the Island of *St. John's* in the " Gulf of *St. Lawrence*, under the auspices of WALTER PATTERSON, Esq,

1789. "the late *Lieutenant-Governor*", projette d'adresser au parlement pour "demander la suspension des lois de navigation."
(Exposé détaillé de l'accusation de contrebande portée contre Walter et John Patterson; raison contre l'abrogation des lois de navigation; destruction, par les pêcheurs américains, des morses qui avaient coutume de venir par bandes sur les îles Saint-Jean et de la Madeleine, et de fournir des cargaisons d'huile.)
- 12 mars, Londres. Walter Patterson à Nepean. Envoie copie de pétition à être présentée au gouvernement. Il doit aussi être signé une pétition demandant que les droits de douanes à l'île Saint-Jean soient réglées comme à Québec. 515
- Incluse.* Pétition demandant de laisser entrer dans l'île de Saint-Jean les effets des colons venant des Etats-Unis. 519
- 19 mars, Temple. Opinion d'un avocat (Coddington) sur la validité d'une procuration donnée par le juge en chef Stewart, de l'île Saint-Jean, à Ross et Milne, les autorisant à toucher son traitement jusqu'à ce que certaines dettes soient payées. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 8, p. 367
- Incluse.* Procuration en date du 1^{er} août 1775, déposée à la cour des comptes le 4 juin 1788. 373
- 11 mai, Londres. Anderson à Nepean. En réponse à la demande pourquoi il n'a pas payé £480 à l'agent du juge en chef, il a payé £300 aux agents de Robertson, de Glasgow, en vertu d'une cession. Les £180 seront payés au reçu d'un certificat portant que le juge était vivant et dans l'exercice de ses fonctions le 31 décembre dernier. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 9, p. 525
- 14 mai, Horse-Guards D. Thomas à Nepean. Concernant le traitement du juge en chef Stewart. Inclut lettre de son fils, et opinion d'avocat portant que les paiements faits par Anderson aux agents de Robertson ne sont pas justifiables. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 9, p. 529
- Inclus.* John Stewart à Thomas, 12 mai. Son père n'a jamais fait de cession à Robertson; il en a été fait une à Ross, qui est mort. Robertson n'a jamais rendu compte au juge en chef de créances s'élevant à £680 mises entre ses mains pour recouvrement. 537
- (Pour opinion d'avocat, etc., voir 19 mars.)
- 19 mai, Londres. Patterson à Nepean. Demande un ordre à Anderson de lui payer (à Patterson) son traitement. 541
- 3 juin, Whitehall. Nepean à Fanning. Envoie aperçu des besoins pour 1789. "Col. Off., St. J.", p. 164
- 6 juin, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu avis de la guérison du roi, avec formule de prière et actions de grâces. A fixé le 27 mai pour jour d'actions de grâces, qui a été conséquemment observé. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 9, p. 393
- 23 juin, Londres. Patterson à Nepean. Appointements de maître d'école pour 2½ ans (à compter de 1777) payés à William Paterson, qui est mort avant d'arriver à l'île. Il y a 9 ans William Craig a touché un an de salaire à £50, qu'Anderson refuse de lui payer (à Patterson) sans un ordre. Il détient \$75, dont £25 appartenant à Richardson, qui était maître d'école avant que l'allocation ne fût supprimée; inclut sa pétition. 545
- Incluse.* Pétition de Richardson. 549
- 10 juillet, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet adresse du grand shérif et du grand jury au sujet de la guérison du roi. 401
- 15 juillet, Charlottetown Le même au même. Progrès dans les villes, en agriculture et dans la pêche, principalement dus à l'arrivée de cultivateurs laborieux et à leurs bonnes méthodes; une autre influence est le soin que prend la marine d'empêcher tout commerce illicite, ce qui a protégé les pêcheurs et encouragé des marchands à s'établir ici. Jusqu'à quel point la récente nomination d'un surintendant du commerce et des pêcheries à Canso

789.

peut contribuer à pousser les pêcheurs américains et ceux qui font un commerce illicite sur la côte de l'île Saint-Jean, c'est ce qu'il est difficile de dire. Bonnes qualités de Leonard pour cette charge; demande que l'île Saint-Jean soit comprise dans les limites de sa commission. 405

18 juillet,
Londres.

Patterson à Nepean. Humiliant résultat de l'affaire de l'île Saint-Jean portée devant le Conseil privé; tous ses moyens de défense étaient prêts quand il fut destitué. Tort fait à sa réputation; demande conseil sur ce qu'il aura à faire pour obtenir justice. Avait demandé une suspension de jugement, pour le cas où l'on aurait eu l'intention de le censurer, afin d'avoir une chance de se défendre. 553

23 juillet,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Sydney). A cause de la disette, le Conseil a recommandé de profiter de la permission d'importer des vivres des Etats-Unis. A par conséquent lancé une proclamation. 415

Incluse. Proclamation. 415

30 juillet,
Londres.

Patterson au secrétaire d'Etat (Grenville). Expose les raisons pour lesquelles il n'a pas quitté l'île Saint-Jean dans l'hiver de 1786 et cédé le commandement à Fanning. Si c'est une erreur de sa part, espère qu'il sera disculpé. 559

(La lettre entre dans les détails de la situation où le trouva l'ordre de quitter l'île et expose les embarras dans lesquels cela le mettait lui et sa famille.)

31 juillet,
Londres.

Patterson à Nepean. Espère que les documents inclus le convaincront qu'il (Patterson) n'a jamais intentionnellement mal agi. Envoie copie de ce qu'il avait écrit à Grenville. (*Voir* 30 juillet.)

8 août,
Weymouth.

Arrêté du conseil désavouant deux actes relatifs à la confiscation et la vente de terrains. "Col. Off., St. J.", p. 195

20 août,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). Le félicite de sa nomination. "Col. Off., P. E. I.", vol 9, p. 423

20 août,
Charlottetown

Le même au même. A reçu avis de la subvention de \$1,900 et de l'aperçu des besoins sur lequel elle a été basée. 427

21 août,
Charlottetown

Le même au même. A reçu copie de l'arrêté du conseil permettant d'importer des vivres des Etats-Unis à Terre-neuve pendant la présente saison seulement. 431

Accuse aussi réception de l'arrêté permettant aux sujets britanniques d'importer des Etats-Unis dans les territoires confinant au golfe Saint-Laurent et à la côte du Labrador, dans des bâtiments anglais naviguant suivant la loi, des vivres pour approvisionner, durant la saison, le monde employé à la pêche. 435

1er septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Fanning. Transmet arrêté du conseil désavouant deux actes. "Col. Off., St. J.", p. 167

(Pour l'arrêté, voir 8 août.)

2 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Fanning. Transmet arrêté du conseil ordonnant que Peter Stewart soit rétabli dans sa charge de juge en chef. 168

Lettre de même date à Stewart, lui annonçant sa réinstallation. 169

2 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Fanning. Les accusations portées contre Callbeck, Wright, Nesbitt, Townsend, Burns et Spence sont prouvées, à l'exception de celles qui regardent Townsend; à l'exception de ce dernier ils devront être bannis de ce conseil; Callbeck destitué de la charge de procureur général; dans le cas de Nisbett, faisant les fonctions de receveur général, cette charge dépendant du conseil de la Trésorerie, rapport a été fait à ce Conseil. 170

Avis de sa destitution donné le même jour à Callbeck. 173

12 octobre,
Londres.

John Stewart au secrétaire d'Etat (Grenville). Se plaint qu'Anderson, agissant pour l'agent du roi, a payé à Robertson £300 à même et sur le traitement du juge en chef.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 9, p. 533

1789.
20 octobre,
Whitehall.
- Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Fanning. Le plaisir qu'il a d'apprendre que l'agriculture et la pêche font des progrès ; espère, par conséquent, qu'il ne sera plus nécessaire de profiter de la permission d'importer des vivres des Etats-Unis. La pétition demandant de reculer les limites de Leonard renvoyée aux lords du commerce. La pétition concernant les terres de Sullivan est, avec d'autres, en délibération. Il n'y a pas d'objection à ce que Robertson soit nommé imprimeur du roi, mais il ne peut pas être attaché d'appointements à cette charge. 417
(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 174.)
- 27 octobre,
Londres.
- Nisbett à Nepean. Malheur où le jette la privation de son emploi ; l'acte qu'on lui reproche a été fait par autorisation du gouverneur et du Conseil. Sollicite une avance d'appointements, ou toute autre assistance qu'il (Nepean) croira le mieux. 577
- 2 novembre,
Londres.
- Le même au même. Le prie d'appuyer sa pétition et réitère sa demande de secours. 585
- 16 novembre,
Londres.
- Le même au même. Sollicite instamment du secours. L'amiral Allen a fortement recommandé son affaire. 589
- 23 novembre,
Charlottetown
- Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu arrêté désavouant deux actes, lequel arrêté il a publié. Satisfaction que cause ce désaveu. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 10, p. 1
- 24 novembre,
Charlottetown
- Le même au même. N'a pas eu de réponse à la dépêche n° 25 (du 26 novembre 1787), dont il envoie un double. Recommandait alors le capitaine (maintenant major) Gray. Espère que lorsque certaines affaires, qui font le sujet de cette lettre, seront réglées, on pourra s'occuper des questions du recouvrement des rentes foncières et de la nomination d'un receveur général. A, par conséquent, confié cette lettre au major Gray, qui peut donner d'amples renseignements sur l'île, et qu'il recommande fortement pour la charge de receveur général, ou pour quelque autre charge, s'il ne peut pas obtenir celle-là. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 10, p. 10
Inclus. Copie de la lettre du 26 novembre 1787.
- 24 novembre,
Charlottetown
- Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). Parce qu'on se plaignait de la lenteur des jugements de la cour suprême, avait, en attendant que la volonté du roi fût connue, rétabli Stewart dans la charge de juge en chef, qui lui avait été ôtée il ne sait pas pourquoi. En justice pour Stewart, dit que depuis trois ans qu'il le connaît il a tout lieu d'être satisfait de sa conduite publique et privée. Le major Gray le renseignera sur la nécessité de la mesure en question. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 10, p. 17
- 28 novembre,
Charlottetown
- Le même au même. Envoie procès-verbaux du Conseil (exécutif) du 5 janvier au 23 novembre. 21
Inclus. Procès-verbaux du Conseil. 25, 71
(La dernière inscription est du 27 août.)
- 30 novembre,
Charlottetown
- Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). Transmet pétition d'Aplin, avec forte recommandation en sa faveur. 189
Inclus. Pétition de Joseph Aplin, solliciteur général, exposant ses services durant la guerre de la révolution, et demandant qu'un traitement soit attaché à la charge de solliciteur général. 193
- 1er décembre,
Londres.
- Nisbett à Nepean. Pressante demande de secours ; inclut ordre sur Samuel Smith de payer la somme de £30 à Quintin Dick, pour pareil montant avancé sur ses appointements de greffier du Conseil de l'île Saint-Jean. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 9, p. 593
- 23 décembre,
Charlottetown
- Fanning aux lords du commerce. Après beaucoup de travail et de difficulté (beaucoup de bureaux publics ne contenant pas de copies) les actes ont été rassemblés et imprimés ; exemplaire transmis. "B. T., N. B.", vol. 1, p. 829
Inclus. Actes imprimés, jusqu'à 1788.
(Un exemplaire des actes jusqu'à 1817 se trouve parmi la collection imprimée dans les archives.)

1789.
Sans date. Pétition de John Budd, greffier des cours et de la Couronne, demandant un congé. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 10, p. 451
1790.
7 janvier, Londres. Anderson à Nepean. Demandant des instructions quant au paiement de 6 mois du traitement de Nisbett, qui, à ce que l'on comprend, a été destitué en même temps que Callbeck. 645
- 19 janvier, Londres. Pétition de Nisbett demandant que l'on continue à lui payer son traitement. 653
- 12 mars, Londres. John McDonald au secrétaire d'Etat (Grenville). Demande que Alpin soit nommé procureur général. 661
- 29 mars, Londres. Patterson à Nepean. Ne peut trouver les documents justifiant sa suspension de la charge de juge en chef; renvoie à sa lettre du 30 janvier 1786, qui les contenait, et envoie liste de ces documents. 665
- Incluse.* Liste des documents et des témoignages qui accompagnaient l'accusation portée contre Peter Stewart. 669
- 20 avril, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). Mort de Callbeck; Alpin nommé procureur général. Renvoie à lettre du 30 novembre quant à son opinion du mérite d'Alpin, et recommande que sa nomination soit ratifiée. 197
- 21 avril, Charlottetown. Le même au même. Pour les raisons exposées, avait dissous l'Assemblée et lancé de nouveaux brefs d'élection d'une Assemblée qui s'est réunie le 22 du mois dernier. Envoie copie de son discours, avec adresses et réponses; aussi les journaux des deux chambres, par lesquels on verra que l'harmonie a régné. Envoie liste des actes qu'il a sanctionnés, avec remarques. 201
- Inclus.* Copies de discours, adresses et réponses.
(Ce sont des extraits de journaux.)
Journaux du Conseil législatif, du 22 mars au 5 avril. 217
Journaux de l'Assemblée législative pour la même période.
"Col. Cor., P. E. I.," vol. 10, p. 249
- Actes de l'Assemblée générale.
(Les actes sont en collection imprimée parmi les archives.)
- 10 mai, Charlottetown. Fanning aux lords du commerce. Envoie exemplaires du journal de l'Assemblée et des actes passés à la dernière session, avec remarques. "B. T., N. B.," vol. 1, p. 1089
(Les documents inclus font partie de ceux que contient la lettre du 21 avril au secrétaire d'Etat.)
- 24 mai, Londres. Thomas Wright au secrétaire d'Etat (Grenville). Les conditions auxquelles il a été nommé à l'emploi d'arpenteur général de l'île Saint-Jean. La réduction de ses appointements fixés à dix schellings par jour semble avoir été une erreur du secrétariat d'Etat. Espère que l'acte erroné d'un membre du Conseil dans une affaire qui n'avait pas de rapport avec sa charge ne sera pas puni par la privation de son emploi. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 10, p. 673
- 26 mai, Whitehall. S. B. à Wright. A instruction du secrétaire d'Etat de dire que son compte ayant été réglé, il est inutile d'y revenir. 677
- 24 juin, Londres. Wright au secrétaire d'Etat (Grenville). Si l'on doit faire une nouvelle province du Haut-Canada, demande à y être nommé arpenteur général. 681
- 1er juillet, Charlottetown. Inventaire de munitions et instruments de guerre (inclus dans la lettre de Fanning du 20 avril 1793, laquelle voir).
- 3 juillet, Londres. D. Thomas et W. Roberts au secrétaire d'Etat (Grenville). Transmet pétition du Conseil et de l'Assemblée de l'île Saint-Jean pour être présentée au roi. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 10, p. 685
- Incluse.* Pétition exposant que la somme de £3,000 a été votée par le parlement pour bâtir église, palais de justice et prison, mais qu'elle n'a jamais été employée à cela par Patterson, qui l'a touchée. Les revenus

1790.
de l'île sont actuellement obérés par le paiement de loyers de bâtiments servant à ces fins; demande redressement de ce grief. 689
- 3 juillet,
Whitehall. Nepean à Fanning. Envoie aperçu des besoins pour 1790. "Col. Off., St. J.", p. 177
- 6 juillet,
Charlottetown Fanning à Ogilvie. Situation exposée de l'île. (Inclus dans la lettre de Fanning du 20 avril, laquelle voir.)
- 10 juillet,
Charlottetown Le même au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu copie de messages au Parlement sur les différends avec l'Espagne. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 10, p. 315
- 10 juillet,
Charlottetown Le même au même. A reçu circulaire secrète, et correspondu avec Ogilvie sur l'état des défenses de l'île. Si la paix n'est pas maintenue, espère qu'on lui enverra des munitions et des armes. 319
- 15 juillet,
Charlottetown Le même au même. A, après un long retard, reçu le rapport du comité du Conseil sur une pétition de propriétaires de terrains, accusant de délits certains membres du Conseil exécutif. Callbeck est mort avant que ce rapport ait été reçu; quant à Wright, Nisbett, Burns et Spence, on leur a fait comprendre qu'ils seront bannis du Conseil. Recommande certaines personnes pour les remplacer; nombre restreint de personnes compétentes, comme elles devraient l'être, et ne demeurant pas trop loin pour pouvoir être convoquées tout de suite, au besoin. Aptitudes des personnes qu'il a recommandées. 323
- 15 juillet,
Charlottetown Le même au même. A reçu du roi l'ordre de rétablir Peter Stewart dans son emploi, ce qu'il a fait. 329
- 15 juillet,
Charlottetown Le même au même. Le remercie d'avoir approuvé sa conduite relativement à la demande, par Sullivan, de lettres patentes pour les lots 9, 22 et 61. 333
- 15 juillet,
Charlottetown Le même au même. A reçu copie du discours du roi à l'ouverture du Parlement, et des adresses en réponse. 337
- 25 juillet,
Charlottetown Le même au même. Avant que sa dépêche (de Grenville) du 1^{er} mars ne fût reçue, les lois relatives aux saisies avaient été abrogées. A la prochaine session, quand il sera présenté un bill modifiant les saisies, on s'occupera des nouvelles instructions. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 10, p. 341
- 25 juillet,
Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu copie des instructions supplémentaires à Dorchester, restreignant toutes concessions ultérieures de terres dans la Nouvelle-Ecose, l'île Saint-Jean et le Cap-Breton. 345
- 25 juillet,
Charlottetown Le même au même. Transmet liste des conseillers et continuera à le faire tous les six mois. 349
- Inclus.* Liste des conseillers. 353
- 25 juillet,
Charlottetown Le même au même. A reçu acte modifiant deux actes à l'effet de régler le commerce entre les colonies de l'Amérique du Nord et des Indes Occidentales et les Etats-Unis. 357
- 4 août,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Fanning. Dépêches reçues. Aplin confirmé dans la charge de procureur général. Le receveur des cens et rentes est dans la division de la Trésorerie; le renvoie à lui. Sa Majesté voit avec plaisir que l'harmonie règne dans la législation. 311
(Copie au "Col. Off., S. J.", p. 178.)
- 10 août,
Londres. Patterson à Nepean. Décrit la manière dont les approvisionnements envoyés en 1784 pour les "loyalistes" ont été distribués et les articles hors d'usage vendus, conformément à une pétition supposée être de la part de "loyalistes" affligés et de soldats licenciés, et aux résolutions du Conseil. Regrette que le lieutenant-gouverneur ne puisse, par sa propre conduite, obtenir assez de crédit dans le pays sans le dénigrer, lui, Patterson. 693
- Inclus.* James Curtis, garde-magasin, à Patterson, le 6 septembre 1786. Fait rapport de l'offre de Marsh pour l'achat des articles reçus pour les "loyalistes", mais qu'il avait été autorisé à vendre. 699

- Patterson à Curtis, 8 septembre. L'autorise à accepter l'offre de Marsh, sans quoi la rouille et le loyer du magasin auront bientôt mangé tous les articles. 703
- Curtis à Patterson, 22 octobre. A vendu à Marsh une certaine quantité d'effets. Avait pris quelques-unes des serrures, mais la plupart étaient tellement endommagées qu'elles ne valaient pas le prix coûtant; Marsh offre de les vendre à commission. Demande des ordres. 707
- Patterson à Curtis, même date. Livrer à Marsh autant de serrures qu'il en voudra prendre, obtenant les meilleures conditions possibles. 711
- 14 août, Londres. Suivent des comptes contre Marsh. 715 à 725
- Mémoire de Patterson expliquant pourquoi il n'a pas quitté l'île lorsqu'il en a reçu l'ordre; raconte la manière dont il a été destitué et privé de son emploi, et demande assistance. 729
- 15 août, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu ordre de ne pas détenir les paquebots au delà du temps ordinaire où ils mettent à la voile, excepté dans les cas d'extrême urgence. 361
- 25 août, Whitehall. Nepean à Lewis, agent pour l'île Saint-Jean. Le prie de retenir entre ses mains, pour Robert Gray, la moitié des appointements de l'arpenteur général. 735
- Inclus.* Certificat portant que Gray a rempli les fonctions d'arpenteur général sur l'île Saint-Jean du 4 juin au 4 décembre 1789. 739
- 25 août, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Grenville) au lieutenant-gouverneur de l'île Saint-Jean. Transmet arrêté du conseil sanctionnant deux actes. "Col. Off., St. J.", p. 179
- Titres. 180
- 8 octobre, Londres. Patterson à Nepean. Il a été vendu des effets destinés aux "loyalistes" jusqu'au 22 octobre 1786, alors qu'il en restait une quantité considérable qui a été laissée à Fanning avec un compte de la dépense. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 10, p. 743
- 12 octobre, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu deux actes, l'un à l'effet d'encourager les nouveaux colons, l'autre à celui de permettre l'importation des Indes Occidentales et l'exportation à ces îles, et de régler le commerce avec les pays confinant au Saint-Laurent. A déjà reçu des demandes par application du premier de ces actes, qui, a-t-il raison de croire, favorisera la colonisation de l'île. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 10, p. 365
- 12 octobre, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu dépêche annonçant que le parlement a voté £1,840 pour la liste civile de l'île, avec aperçu des besoins sur lequel est basée cette subvention. 369
- 26 octobre, Newgate. Nisbett à Nepean. Demande de lui venir en aide, et envoie une pétition dont il sera fait ce qu'il (Nepean) voudra. 649
- (Suit une pétition en date du 19 janvier 1790, mais il n'y a rien pour montrer que c'est celle dont il est question dans la lettre. On trouvera la pétition à sa propre date.)
- 12 novembre, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu copie d'une dépêche de l'ambassadeur à Madrid, annonçant arrangement pour règlement de l'affaire de Nootka Sound. Espère que la paix en résultera, mais ce n'est pas encore sûr; prendra les mesures de défense nécessaires. "Col. Cor., P. E. I.", vol 10, p. 377
- 13 novembre, Charlottetown. Le même au même. A reçu dépêche sanctionnant deux actes passés en avril 1786. 381
- 20 novembre, Charlottetown. Le même au même. Sa satisfaction de voir que ses dépêches ont été reçues et sa conduite approuvée. 373
- 20 novembre, île Saint-Jean. Le même à Nepean. Offre ses services militaires en cas de guerre avec l'Espagne. Comme cela ne lui donnerait pas un grade plus élevé, cette offre est désintéressée. En cas de guerre, suggère une attaque sur la côte méridionale de l'Amérique espagnole; perspective de succès. A

1790

- autrefois servi avec les nations crise et cherokie, et n'aurait pas d'objection à servir de nouveau. Bravoure et fidélité de ces sauvages. S'il le fallait, il lèverait une brigade, commandée principalement par des officiers réformés, et sur le même pied que les nouveaux corps levés en Angleterre pour le service à l'étranger. Avantages à retirer de la possession des Florides, et aise avec laquelle elles pourraient être peuplées. Tendance des émigrants à se porter du nord au sud, et comment la colonisation s'est faite sur le continent américain. Si la Géorgie et les deux Florides, ou ces dernières seulement, avaient été gardées par la Grande-Bretagne, elles auraient été peuplées par des gens maintenant dans les Etats-Unis qui auraient fait de fidèles sujets. Beaucoup de "loyalistes" venus à la Nouvelle-Ecosse en ont été chassés par le froid, etc., et s'en sont allés dans les Etats du Sud; d'autres sont allés aux pays des Cris et des Cherokis. Si l'on s'emparait des Florides, ils se porteraient là en foule. Dans le cas où il n'y aurait pas de guerre, la présente lettre sera une preuve de son désir de prendre du service militaire. 385
- 25 novembre, Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie procès-verbaux du
Charlottetown Conseil (exécutif) jusqu'à ce jour. 393
- Inclus.* Procès-verbaux du Conseil du 14 janvier au 29 septembre. 397
- 26 novembre, Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie copie de son discours,
Charlottetown des adresses, etc.; aussi copie des journaux du Conseil et de l'Assemblée.
Une harmonie parfaite a régné. 465
- Inclus.* Copie de discours, etc. (Extraits des journaux.)
- Journal du Conseil législatif, du 10 au 20 novembre. 477
- Journal de l'Assemblée pour la même période. 521
- Sans date. Pétition du juge en chef Stewart demandant les arrérages de son
traitement pour 1775 et 1776, dus depuis 15 ans. "A. & W. I.", vol. 616
(Stewart avait été nommé en 1775, de sorte que sa pétition doit dater
soit de la fin de 1790 ou du commencement de 1791.)
1791. Roberts à Nepean. L'Assemblée de l'île Saint-Jean est blessée de ce
19 février, que les £3,000 votés pour construire église, palais de justice et prison,
Londres. n'aient pas été employés à ces fins. Demande réponse à adresse à ce
sujet, délivrée l'année dernière. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 10, p. 747
- 26 février, Townshend à Nepean. A présenté à Grenville la pétition des proprié-
Londres. taires de terrains dans l'île Saint-Jean au roi; Sa Seigneurie a promis
de donner une copie de l'acte en comité. "A. & W. I.", vol. 682
- Inclus.* Hill à Lewis (sans date).
- 18 avril, Fanning au même. N'est pas sûr si on aura la paix ou la guerre; a
Charlottetown envoyé une patache voir s'il est arrivé des dépêches à la Nouvelle-Ecosse.
Son vif désir d'être employé en cas de guerre est la raison pour laquelle
il a envoyé un double de la lettre du 20 novembre. Regrette que le secré-
taire ne le connaisse pas personnellement.
- "Col. Cor., P. E. I.", vol. 10, p. 555
- 30 avril, Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Fanning. La proposition d'accroître
Whitehall. le nombre des conseillers, et les noms de ceux recommandés, ont été
envoyés au président du Conseil. Le plaisir que lui cause l'harmonie
dans le Conseil. 551
- (Copie au "Col. Off., St. J.", p. 180.)
- 6 mai, Fanning à Nepean. Townshend l'a informé des plaintes portées contre
île Saint-Jean. lui par les propriétaires. S'il en est porté d'autres, il (Townsend)
demande à connaître ses accusateurs et ce qu'ils lui reprochent, et qu'on
ne passe pas jugement avant d'avoir eu ses réponses. 559
- 23 mai, Le même au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie exemplaire d'actes.
Charlottetown 567
- Inclus.* Actes. 570
- 24 mai, Fanning au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie procès-verbaux du
Charlottetown Conseil (exécutif). 593

1791.

- Inclus.* Procès-verbaux, 6 octobre 1790 au 21 mai 1791. 597
- 25 juin, Fanning au secrétaire d'Etat. A reçu circulaire annonçant la mort
Charlottetown du duc de Cumberland. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 21
- 25 juin, Le même au même. A reçu six cartes de ports d'Irlande. 25
Charlottetown
- 26 juin, Le même au même. A reçu avis que le 24 octobre il a été fait avec
Charlottetown l'Espagne une convention mettant fin aux différends.
- 26 juin, Le même au même. A reçu exemplaire de la convention avec l'Espagne,
Charlottetown signée le 28 octobre, et l'a publiée. 33
- 26 juin, Le même au même. A reçu copie du discours du roi et des adresses
en réponse. 37
- 28 juin, Townshend à Nepean. Demande d'envoyer l'acte par lequel certaines
Londres. terres dans l'île Saint-Jean sont confisquées au secrétaire du comité des
propriétaires de Saint-Jean, vu qu'il n'ira plus à ce comité. Inclut lettre
de Taylor. "A. & W. I.", vol. 682
- Inclus.* Taylor à Townshend. L'acte à l'effet de confisquer les terres
des propriétaires dans l'île Saint-Jean n'a pas encore passé dans l'Assem-
blée, mais l'on n'y a pas renoncé. Nepean a promis d'envoyer une copie
de cet acte à Sa Seigneurie; demande que le comité soit renseigné sur
ce sujet.
- 5 août, Townshend à Nepean. Reçu dépêche accusant réception d'avis que
Charlottetown ses dépêches avaient été présentées au roi, et que la proposition d'aug-
menter le nombre des conseillers avait été renvoyée au Conseil privé. Le
remercie de sa promptitude à le renseigner.
"Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 41
- 3 septembre, Camden à Dundas (?) Souci que lui causent les accusations portant
Brighton. que le gouvernement exécutif opprime l'île Saint-Jean et prive l'As-
semblée de ses pouvoirs. Cela demande une intervention immédiate,
et si le Conseil privé était sur les lieux et qu'il fut autorisé à agir, tous
les coupables pourraient être suspendus, mais doute que pour le moment
il serait bon de les appeler tous en Angleterre ou de les suspendre, ne
sachant pas qui mettre à leur place. S'il y avait moyen de trouver des
gens honorables et capables, on pourrait suspendre les coupables, mais
il ne faudrait pas en agir ainsi sans faire leur procès et entendre leur
défense. Il ne devrait pas être difficile d'avoir des preuves, puisque
Parker dit qu'il est prêt, et que tous les pétitionnaires sont en Angle-
terre. Suggère que si certaines accusations sont prouvées le lieutenant-
gouverneur et le juge en chef soient immédiatement rappelés. La sus-
pension des conseillers présente plus de difficultés.
"A. & W. I.", vol. 616
- 5 septembre, Parker au secrétaire d'Etat (Dundas). Les propriétaires de terrains
Drake-Street. sur l'île Saint-Jean, qui ont signé la pétition, lui ont de l'obligation
pour sa prompte attention. Ils soumettent un résumé des preuves, et
ils le prient de leur accorder une audience. vol. 616
- Inclus.* Pétition.
Résumés (deux) qui, apparemment par inadvertance, ont été marqués
18 novembre.
- Résumés d'accusations, aussi marqués 18 novembre, mais apparem-
ment envoyés avec la lettre ci-dessus du 5 septembre.
- (Ces résumés sont des doubles de papiers qui sont dans "Col. Cor., P.
E. I.", vol. 10, pp. 751 à 761, marqués comme reçus le 7 septembre. Ils
sont placés ici comme contenu de la lettre du 5 septembre.)
- 13 septembre, B. Molesworth à ——. Demande la charge de lieutenant-gouver-
Kensington neur de l'île Saint-Jean, s'il y a vacance.
Palace.
- 14 septembre, Parker au secrétaire d'Etat (Dundas). Les propriétaires laissent
Drake Street. entre ses mains la question du redressement de leurs griefs. Plaintes
contre le receveur des douanes sur l'île Saint-Jean; on est prêt à prouver
qu'il a abusé de sa charge.
"A. & W. I.", vol. 616

1791.

14 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Fanning. Des plaintes ont été portées contre lui par les propriétaires et par les membres du Conseil. Il devra les communiquer à Stewart, Aplin et Townshend, et il faudra qu'il y soit répondu par le retour du navire qui porte la présente dépêche.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 10, p. 563

(Copie dans "Col. Cor., St. J.," p. 181.)

20 septembre,
Charlottetown

Wright à Grenville. Expose de nouveau son affaire dans l'espoir d'obtenir qu'on redresse ses griefs en le nommant arpenteur au Canada.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 11, p. 735

15 octobre,
Londres.

Parker à Nepean. La demande des propriétaires et marchands de l'île Saint-Jean a été signalée au lord président, qui était d'avis qu'il ne pouvait être rien fait de plus que ce qui avait été déjà ordonné, pour le moment. Demande qu'il soit enjoint au major Farmer de se rendre à Londres pour rendre témoignage.

"A. & W. I.," vol. 682

8 novembre,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). Le félicite de ce qu'il ait été nommé à la place de Grenville, appelé au département des affaires étrangères.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 10, p. 629

8 novembre,
Charlottetown

Le même à Nepean. A reçu avis que le parlement a voté £1,840 pour la liste civile, avec aperçu des besoins.

633

11 novembre,
Charlottetown

Le même au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu dépêche du 16 septembre, avec arrêté du Conseil privé, et a communiqué à Stewart, Aplin et Townshend l'injonction qu'elle contenait; réponses seront envoyées aussitôt que possible. Regrette d'être attaqué avec tant d'acharnement, mais espère qu'il pourra défendre sa réputation.

637

18 novembre,
Drake Street.

Parker au même. Courte lettre renvoyant aux accusations contenues dans lettre de même date, laquelle suit.

"A. & W. I.," vol. 616

18 novembre,
Drake Street.

Le même au même. Expose au long les plaintes des propriétaires de terrains dans l'île Saint-Jean:—perception forcée de rentes viagères, déshérence de leurs terres, et incertitude de la tenure—toutes choses qui ont retardé la colonisation de l'île. Remèdes suggérés: (1) Un acte à l'effet de ratifier les titres et de rendre les terres tombées en déshérence causerait beaucoup de retard et d'incertitude; il faudrait l'ordre de délivrer de nouvelles lettres patentes ou un acte du parlement ratifiant les concessions primitives. (2) Modification de la constitution, comme au Canada, de façon à ce que les gens ne possédant pas les conditions d'éligibilité requises ne puissent pas faire partie du Conseil ni de l'Assemblée. (3) Modification des lois de navigation. (4) Nomination d'un directeur des postes et malles régulières entre l'île et le Royaume-Uni. Dans le cas où un acte du parlement serait jugé nécessaire, un projet de loi sera préparé et soumis aux propriétaires.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 10, p. 767

25 novembre,
Halifax.

Bulkely à Fanning. Annonce la mort de Parr, arrivée le matin de ce jour-là. Incluse dans lettre de Fanning au secrétaire d'Etat, en date du 2 décembre, laquelle voir.

1er décembre,
Halifax.

Farmer à Winchester. Incluse dans celle de Parker du 29 décembre, laquelle voir.

2 décembre.

Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu avis officiel de la mort de Parr, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse; inclut lettre de Bulkeley sur ce sujet et la réponse. Lorsque les réponses aux accusations portées contre lui et d'autres seront complétées, il partira pour la Nouvelle-Ecosse; espère qu'il ne sera pas démis une seconde fois de la charge de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 11, p. 5

Incluse. Bulkeley à Fanning, 25 novembre. Mort de Parr ce matin-là; comme plus ancien lieutenant-gouverneur, il (Fanning) lui succède. 9

Fanning à Bulkeley, 2 décembre. Rapport de la mort de Parr reçu; se rendra aussitôt que possible à Halifax pour se mettre à la tête de l'administration.

13

1791.

10 décembre,
Charlottetown

Accusations contre William Townshend, receveur des douanes, et réponse. Fanning, le juge en chef et le procureur général sont impliqués dans ces accusations. A la suite de la réponse viennent des affidavits.

“Col. Cor. P.E. I.,” vol. 13, p. 363

(La défense paraît avoir été préparée par des avocats de Londres dans le printemps de 1792, après que Robert Gray y fût arrivé le 4 février ; mais les papiers ne portent pas de date postérieure à celle qu'il y a en marge. Les affidavits annexés à la réponse sont de différentes dates.)

29 décembre,
Drake Street.

Parker au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet lettre du major Farmar à Winchester montrant les persécutions exercées par les fonctionnaires contre madame Cambridge. Raisons de madame Callbeck pour quitter l'île Saint-Jean, de peur d'être traitée de la même manière.

“A. & W. I.,” vol. 616

Inclus. Le major Farmar à Winchester. La protection que lui et d'autres ont accordée à madame Cambridge pour empêcher les fonctionnaires de la maltraiter.

(Cette lettre précède celle qui la contient.)

1792.
1er janvier,
île Saint-Jean.

Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). A cause de l'importance de l'affaire pour lui-même et d'autres fonctionnaires contre lesquels il a été porté des plaintes, a envoyé les réponses par son secrétaire, le major Gray, qui est en mesure de fournir des détails qu'il connaît personnellement, et dont le caractère doit donner du poids à son témoignage. Par un mémoire de John Clark, agent des propriétaires, on peut voir quel ennui cela pourra lui causer (à Dundas) si l'on ajoute trop facilement foi à ses plaintes.

“Col. Cor., P. E. I.,” vol. 11, p. 17

1er janvier.

Extrait d'un inventaire des terres de Fanning dans la Nouvelle-Ecosse et l'île Saint-Jean. Inclus dans lettre de Knox en date du 19 mars 1800, laquelle voir.

5 janvier,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Fanning. Dépêches reçues. Il (Fanning) sait la nécessité de transmettre sa propre réponse et celles des fonctionnaires contre lesquels il a été porté plainte. Le remercie de ses félicitations.

“Col. Cor. P. E. I.,” vol. 11, p. 1

9 janvier,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). Dans sa dépêche publique du 1^{er} courant a eu seulement le temps de dire que copie d'un mémoire avait été mis entre ses mains par Clark, agent des propriétaires. Remarques sur la manière dont il a été dressé et la préparation des affidavits dans l'espoir qu'on ne pourrait pas les découvrir quand on en viendrait à entendre les plaintes, ou que le parjure ne pourrait pas être puni. Inclut la liste de noms qui lui a été remise par Clark et qu'il croit différente de celle annexée à la pétition. Les procédés malhonnêtes des pétitionnaires, qu'un fonctionnaire de principes ne saurait imiter, leur donnent un avantage sur lui, attendu que rien ne les arrête. Expose les faits qui se rattachent à la division du communal en lots à pâturage ; envoie liste des concessionnaires, montrant que les concessions n'ont pas été faites à des favoris, comme on le prétend. Plusieurs d'entre eux avaient signé une pétition pour modifier les rues et agrandir les lots de ville, et tous étaient convaincus de l'utilité de la mesure qu'ils ont maintenant l'effronterie de réprocher. Transmet, comme preuve, copie des premières pétitions. (La lettre, qui est volumineuse, parle encore de la manière d'agir des pétitionnaires, du désir du changement en question, et de la réserve d'un terrain équivalant, en étendue, au communal primitif.)

“Col. Cor., P. E. I.,” vol. 11, p. 45

Inclus. Liste des pièces mentionnées dans la lettre.

(1.) Liste des signataires de la copie d'une pétition concernant les rues et la commune de Charlottetown ; présentée à Fanning le 1^{er} janvier ; certifiée par Clark.

(2.) Plan de la commune de Charlottetown.

75

79

1792.

- (3.) Liste des solliciteurs et des propriétaires de lots du morceau de terre autrefois désigné sous le nom de "commune." 81
- (4.) Pétition de James Curtis demandant un lot de la commune quand elle sera divisée. 83
(La pétition demandait le lot 24, mais ces chiffres ont été en partie effacés, soit à dessein soit par accident.)
- (5.) Pétition de John Clark demandant n'importe lequel des lots marqués 17, 27 ou 30, ou n'importe quel autre que le lieutenant-gouverneur pourra juger à propos. 87
- (6.) Pétition de John Patterson, agissant pour Walter Patterson, demandant le lot 22. 91
- (7.) Pétition de David Ross demandant un lot de 12 acres sur la commune, quand elle sera divisée. 95
- (8.) Pétition de John Clark demandant le lot 22 ou 27. 99
- (9.) Pétition de John Patterson demandant le lot 23. 103
- (10.) Pétition de John Bowley, fils, demandant un lot (non désigné). 107

(Le demi-lot n° 10 lui a été concédé).

- (11.) Pétition de Peter Magowan demandant le lot 30. 111
- (12.) Pétition de propriétaires demandant la modification des rues de Charlottetown. 115
- (13.) Copie d'un bail par le lieutenant-gouverneur Patterson, sur une résolution du Conseil, d'un terrain entre les lots de pâturage et la commune, à Phillips Callbeck et Thomas Wright, en date du 17 décembre 1781. 127
- (14.) Extrait des procès-verbaux du Conseil, relatifs à la concession des lots. 119
(Les mémoires et procès-verbaux sont tous datés de février et mars 1789.)
- (L'extrait des procès-verbaux suivant le n° 12 est donné dans la liste comme le n° 14, mais n'est pas numéroté sur le document même.)
- (15.) Affidavit de John Chambers portant que John Clark a déclaré publiquement que le terrain réservé à la place de la commune primitive était à 6 ou 7 milles de Charlottetown. 131
- (16.) Interrogatoire de Simon Gallant, apparemment pour prouver qu'on a obtenu les signatures apposées à la pétition contre le lieutenant-gouverneur et le Conseil en tenant les signataires dans l'ignorance de son contenu. 133

25 janvier,
Drake-Street.

Parker au secrétaire d'Etat (Dundas). Les propriétaires qui se plaignent l'ont prié de demander, en face de la dénégation des accusations de Fanning, que les portions de ses lettres ayant trait aux affaires publiques de l'île Saint-Jean, soient envoyées au Conseil pour être comparées aux plaintes. "A. & W. I.", vol. 616

Lettre de la même date et pour le même objet, adressée à King, sous-secrétaire.

18 mars,
Londres.

Robert Gray au secrétaire d'Etat (Dundas). En cas de soupçon de négligence ou de retard, expose les circonstances de son arrivée et de la préparation de la défense du lieutenant-gouverneur Fanning, du juge en chef, du procureur général et du receveur des douanes, opposée aux accusations portées contre eux. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 401

5 avril,
Charlottetown

Fanning au Conseil privé. Fait allusion à la lettre du 1^{er} janvier dernier, concernant les copies inauthentiques des dépositions des plaignants, auxquelles il n'avait pas alors le temps de répondre. A depuis eu le temps de les examiner et les trouve encore plus critiquables que simplement inexactes et inauthentiques. Envoie procès-verbaux du Conseil, dépositions, etc., avec remarques au long—la dépêche couvrant 69 pages.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 671

1792.

Inclus. Documents relatifs aux plaintes portées contre lui (Fanning), le juge en chef, le procureur général et le receveur des douanes, à savoir : Adresses à Fanning (avec réponses) de la part des habitants de la Cherry-Valley et de la rivière Vernon, des établissements de la rivière Hillsborough, de la baie de Bedford, du havre au Sauvage (*Savage Harbour*) et de Saint-Pierre, ainsi que du grand jury de l'île Saint-Jean. 499 à 506
Procès-verbaux du conseil contenant dépositions et autres documents suivant liste en tête. 511 à 670

(Ces derniers sont parmi la collection de procès-verbaux.)

5 mai, Londres. J. S. Mackenzie au secrétaire d'Etat (Dundas). Sollicite pour Thomas Wright et suggère des emplois auxquels il est propre. 739

20 mai, Charlottetown. Fanning au même. Transmet collection complète des lois, dont il n'avait trouvé que des copies éparses et inexactes en la possession de différentes personnes, mais qui ont été réunies, révisées et imprimées.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 137

(La collection réimprimée en 1817 est dans les archives canadiennes.)

20 juin, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu règlements imprimés relatifs à la continuation des fortifications et autres services militaires, ainsi que circulaire du 8 septembre; s'y conformera. 183

23 juin. Barwell à ——. Au sujet de Mme Callbeck et de sa prétention a u lot 28 sur l'île Saint-Jean. (Probablement envoyé à Dundas.) 827

6 août, Whitehall. Nepean à Samuel Smith. Ordre de payer à Winter, grand prévôt, la moitié de ses appointements au 30 juin dernier. "Col. Off. St. J.", p. 182

7 août, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Fanning. Transmet ordonnance renvoyant les plaintes des propriétaires contre lui, le juge en chef, le procureur général et le receveur des douanes.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 141

(Copie au "Col. Off. St. J.", p. 182.)

Rapport sur lequel est fondée l'ordonnance.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 145

(Ce rapport paraît avoir été publié par les accusés pour montrer ce que le roi et ses ministres pensent de leur conduite.)

3 septembre, Londres. Thomas au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet liste des actes passés dans l'île Saint-Jean en 1790, lesquels ne peuvent entrer en vigueur qu'après avoir été sanctionnés par le roi, et demande qu'ils soient soumis à l'approbation de ce dernier. 743

Incluse. Liste. 747

22 septembre, Londres. L'agent des cens et rentes à lord Frederick Campbell. Il y a aujourd'hui des arrérages au montant de £34,840, qui se sont accumulés depuis 22 ans et qu'il n'y a pas moyen de faire rentrer. Suggère de réduire le taux à deux schellings les cent acres. La grande erreur a été de concéder des terres à des non-résidents. S'il était établi un cens modique, et que l'on en exigeât le paiement, ils seraient forcés de coloniser pour se rembourser. 751

3 octobre, Saint-James. Arrêté du Conseil renvoyant aux lords du commerce, pour qu'ils en délibèrent et fassent rapport, la lettre du secrétaire d'Etat (Dundas) transmettant trois actes de l'île Saint-Jean, dont deux concernant les terres et l'autre à l'effet d'apaiser les esprits des sujets protestants.

"B. T., N. B.", vol. 1, p. 1173

Incluse. Le secrétaire d'Etat (Dundas) au président du Conseil, 6 septembre 1792. Transmet, pour qu'il en soit délibéré, trois actes représentés par jurisconsulte comme inattaquables au point de vue du droit.

"B. T., N. B.", vol. 1, p. 1175

15 octobre, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu dépêche avec ordonnance renvoyant les plaintes portées contre lui et d'autres. Regrette que les preuves additionnelles n'aient pas été reçues avant que le Conseil ne

1792.

fit rapport, vu qu'elles auraient démontré la malignité des accusateurs.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 187

20 octobre, Charlottetown
Extraits, pétition, etc., concernant la prétention de Mme Callbeck au lot 28. 831 à 840

20 novembre, Charlottetown
Wright au secrétaire d'Etat (Dundas). Sollicite de nouveau le redressement de ses griefs. 775

24 novembre, Charlottetown
Fanning au même. L'Assemblée générale s'est réunie le 6. Envoie copie de discours, adresses et journaux. Donne la liste des actes sanctionnés, avec remarques et récit des événements relatifs à la confiscation des terres appartenant aux propriétaires primitifs. 91

Incluse. Discours, adresses, etc.

(Extraits des journaux, lesquels voir.)

Journal du Conseil législatif, du 6 au 17 novembre. 211

Journal de l'Assemblée législative pour la même période. 241

14 décembre, Londres.
Stewart au secrétaire d'Etat (Dundas). Inclut lettre du président de la cour de l'échiquier Montgomery. Lorsqu'il lui plaira (à Dundas) de commencer à étudier les affaires de l'île Saint-Jean, il (Stewart) est prêt à fournir tous renseignements. 759

Incluse. Lettre du président de la cour de l'échiquier Montgomery, disant que Stewart est prêt à répondre à toutes questions concernant l'île Saint-Jean. 763

1793.
10 février, Londres.
Robert Gray au secrétaire d'Etat (Dundas). Offre de lever un corps pour la défense de l'île Saint-Jean. 783

5 mars, Londres.
J. S. Mackenzie à Nepean (?) Inclut un exposé de l'affaire de Wright, et demande qu'en justice il soit rétabli dans sa charge. 787

Incluse. Bref exposé de l'affaire de Thomas Wright. 791

(Double dans le vol. 13, p. 479.)

17 avril, île Saint-Jean.
Fanning à Nepean. A cause d'un rude accès de scorbut il a demandé un congé. 271

20 avril, Charlottetown
Le même au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu dépêches des 8 décembre et 7 janvier le 15 du courant—première communication avec le continent depuis le milieu de décembre. A préalablement divisé la milice en trois bataillons, avant de dresser les états demandés. L'hostilité à une loi de milice fait qu'il est douteux qu'on puisse obtenir les données nécessaires, mais cela ne vient pas d'un manque de fidélité. En cas de guerre, a confiance que les habitants se réuniront pour défendre la colonie et résister aux ennemis du roi. Envoie états de situation et correspondance pour montrer combien l'île manque de munitions et quelles démarches il a faites pour en obtenir un approvisionnement. Mesures nécessaires pour se défendre contre l'ennemi. Inutilité de bâtir des forts sur des points particuliers, vu qu'il y a tant de rivières, de baies et de havres où l'ennemi peut descendre. Une artillerie de campagne, des armes portatives et des munitions, un corps de miliciens ou provinciaux, et la milice seraient les meilleurs moyens de défense. Il faudrait stationner une frégate ou un vaisseau de guerre durant la saison de navigation pour protéger les havres et la côte. 275

Inclus. Etats de situation de l'armement au 1^{er} juillet 1790 et au 7 mars 1793. 281 à 285

Fanning à Ogilvie, 6 juillet 1793. Envoie état de situation de l'armement pour montrer comme l'île est peu protégée. 289

Le même au même, 17 avril 1793. Le détachement du 21^e est embarqué. Inclut demande de matériel de guerre à Sawyer. Regrette que le détachement maintenant retiré ne puisse pas être remplacé, vu que l'île est partout exposée au débarquement d'un ennemi.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 393

1793.

Fanning à Sawyer, même date. L'île se trouvant sans défense, demande un approvisionnement de tout ce dont il peut disposer en fait de munitions, etc. 297

(Sans date : pour la date voir lettre de Sawyer.)

Sawyer à Fanning, 17 avril. Envoie toutes les munitions dont il peut disposer, sans laisser sa goélette sans défense. 301

20 avril, Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie procès-verbaux du Conseil exécutif allant jusqu'au 1^{er} janvier 1793. 305

Incluse. Procès-verbaux. 311

1er mai, Desbrisay à Sandwich. Inclut pétition, qu'il prie Sa Seigneurie de présenter et recommander. 807

Incluse. Pétition exposant ses services et demandant à être nommé gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, dans l'Amérique du Nord ou les Indes Occidentales. 811

1er mai, Desbrisay au secrétaire d'Etat (Dundas). Inclut pétition demandant charge de lieutenant-gouverneur, pour qu'elle soit présentée au roi. 811

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 40

Incluse. Pétition. 41

7 mai, Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu circulaire annonçant que ceux qui exercent le pouvoir suprême en France ont déclaré la guerre. L'a publié, avec l'assurance du roi que ceux de ses sujets qui prendront des vaisseaux, etc., français auront droit à la part de prise du souverain. 331

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 331

7 mai, Le même à King. A reçu copie du message du roi et de l'adresse en réponse. 335

27 mai, Le même au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu nouvelle du brillant succès de l'armée alliée dans le territoire des Provinces-Unies, et du départ de la flotte pour les Indes Occidentales. Sa satisfaction. 345

27 mai, Le même à King. A reçu dépêche annonçant que le parlement a voté £1,900 pour la liste civile de l'île, avec les prévisions budgétaires 349

Mémoire de Fanning, du juge en chef Stewart, du procureur général Aplin, et du receveur des douanes Townshend, exposant les frais ruineux qu'a entraîné la défense opposée aux plaintes sans fondement portées contre eux, et demandant indemnisation. 795

17 juillet, Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Fanning. Transmet arrêté approuvant l'acte à l'effet d'apaiser les esprits des sujets protestants dissidents de Sa Majesté. 182

"Col. Off., St. J.", p. 182

30 juillet, Fanning à King. A reçu copie de l'acte à l'effet d'empêcher toute correspondance de traîtres avec les ennemis du roi. 353

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 353

30 juillet, Le même au même. A reçu *Gazette* contenant nouvelles du succès en Flandre et de la prise de Tobago. 357

3 août, Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Fanning. Envoie arrêté approuvant deux actes. 183

"Col. Off., St. J.", p. 183

9 août, Winchester au secrétaire d'Etat (Dundas). Se plaint de la persécution à laquelle M^{me} Cambridge est exposée dans l'île Saint-Jean, de la part de Fanning et autres fonctionnaires. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 799

10 août, Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Fanning. Ordre a été donné d'envoyer des armes et des munitions d'Halifax; sa demande à la goélette *Chatham* (Sawyer) approuvée. Ne doute pas que la milice sera suffisante pour repousser une attaque, dont la chance est amoindrie par la prise de Saint-Pierre et Miquelon. Ne peut pas lui accorder de congé dans le moment critique actuel. 339

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 184.)

2 septembre, Ogilvie à Fanning. Une batterie va être dressée tout près de la Pointe Plaisante. (Incluse dans la lettre de Knox, en date du 19 mars 1800, laquelle voir.)

1793.

20 septembre,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). Son chagrin d'être devenu pour la seconde fois un sujet de plainte. Expose les raisons pour lesquelles il a accepté des lettres de substitution de propriétaires absents, de façon à pouvoir nommer des agents pour gérer leurs terres, ce que sa position l'empêchait de faire; a ainsi empêché des colons de devenir victimes des fraudes commises par des personnes agissant sans autorisation. A refusé d'accepter quelque rétribution que se soit pour sa peine. Pour se justifier des accusations de Mme Callbeck, envoie différents documents concernant des transactions entre le major Holland et Coffin, père de Mme Callbeck. Répond en détail aux accusations de Mme Callbeck, et pour preuve renvoie aux documents transmis.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 361

Includes: (1.) Copie authentique des lettres patentes originales du lot ou township 28 délivrées au major Holland. Au dos se trouve un plan du lot. 383

(2.) Obligation de Nathaniel Coffin, procureur de Callbeck, à Holland, promettant de payer les cens et rentes du lot 28 à partir du 1^{er} janvier 1773. 385

(3.) Plan auquel il est renvoyé dans l'obligation. 389

(4.) Consentement à une unique division générale du lot 28 avec Nathaniel Coffin, de la part de Callbeck. 391

(5 à 8.) Procuration de Holland à Fanning, et lettres à ce sujet.

395, 392, 403, 407

(9.) Certificat de Desbrisay, régistrateur, portant qu'il ne peut trouver aucun titre translatif de biens-fonds de Nathaniel Coffin à Phillips Callbeck ou Mme Callbeck, soit avant soit après la mort de Callbeck. 411

(10.) Paragraphe de la *Gazette* de l'île. 413

(11.) Certificat de John Lord, portant qu'il a payé ses rentes à Mme Callbeck jusqu'au 1^{er} mai 1793. 414

(12.) Copie authentique de concession en date du 1^{er} mai 1790, de la part de Mme Callbeck à John Foy. 415

(Un résumé de la défense se trouve dans "Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 415.)

3 octobre,
Charlottetown

Fanning à King. A reçu *Gazette*, avec récit de la prise de Valenciennes. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 419.

10 octobre,
Charlottetown

Le même au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu arrêté ratifiant l'acte à l'effet d'apaiser les esprits des dissidents protestants. 423

10 octobre,
Charlottetown

Le même au même. A reçu ordonnance ratifiant deux actes (dont les titres ne sont pas donnés). 427

13 octobre,
Charlottetown

Le même au même. Est heureux de voir qu'on l'approuve d'avoir demandé des armes au *Chatham* et à Ogilvie. A reçu 200 fusils et accessoires avec munitions pour la milice, mais pas d'artillerie de campagne ni d'autre approvisionnement de munitions pour les bouches à feu. Est par conséquent heureux qu'ordre ait été donné à Halifax d'envoyer des armes et des munitions, qui, espère-t-il, comprendront de l'artillerie de campagne; on dit maintenant qu'il y a sur la côte des vaisseaux armés qu'on ne pourrait pas repousser avec des armes portatives. Accepte de bon cœur le refus d'un congé; ne s'attendait pas à la guerre quand il l'a demandé, et était alors très malade, mais est maintenant bien rétabli. 431

7 novembre,
Londres.

Sandwich au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet une lettre qui était sans doute destinée à feu son père (de Sandwich). 803

Incluse. Lettre et pétition de Desbrisay à Sandwich, en date du 1^{er} mai—lesquelles voir.

1er décembre,
île Saint-Jean.

Fanning à King. A reçu *Gazette*. Espère, dans le cas où il y aurait une autre campagne, qu'une partie des troupes nouvellement levées pourront être envoyées à l'île, vu que les miliciens ne peuvent pas faire le

1793.

service militaire sans ruiner leurs familles. L'île est sauvée jusqu'au printemps, alors qu'il comptera sur l'aide des troupes et d'un vaisseau armé. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 435

Incluse. Etat de situation de la milice. 439

Sans date.

Sans date, ni adresse, ni signature. Recommandation que la proposition de Fanning d'envoyer les officiers à Georgetown, et de coloniser l'île Saint-Jean avec des Allemands, etc., soit adoptée. 767

Incluse. Explication et proposition pour peupler l'île Saint-Jean. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 771

1794.

29 janvier.

Pétition de Thomas F. Winter. Anderson, qui fait les fonctions d'agent de la Couronne pour l'île Saint-Jean, refuse de lui payer le demi-traitement qui lui est dû (à Winter) sans un ordre du bureau du secrétaire d'Etat; demande que cet ordre soit donné. 815

31 janvier,
Londres.

Thomas à King. Fanning l'a prié de solliciter l'envoi de troupes à l'île Saint-Jean. Si l'on pouvait disposer d'une partie des troupes de la Nouvelle-Ecosse ou du Canada, il paraît qu'il y aurait moyen de lever 200 hommes sur l'île à des conditions comme celles auxquelles le corps a récemment été levé. Fanning croit que s'il y a lieu de craindre une attaque quelque part ce sera à l'île Saint-Jean qu'elle aura lieu. 819

5 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Fanning. Ordre de lever un corps de 200 hommes, à être divisé en deux compagnies avec les officiers ordinaires, et dont le lieutenant-gouverneur aura le commandement sans solde—les officiers ne devant pas avoir de grade dans l'armée ni avoir droit au traitement de réforme. La solde et la subsistance du corps seront les mêmes que dans l'armée régulière; il tirera sur le Trésor pour la gratification d'entrée en campagne et la subsistance. Ordre sera envoyé à Halifax de fournir les armes et munitions nécessaires; il va être envoyé des effets d'habillement. La gratification d'entrée en campagne ne devra pas dépasser 2 guinées par homme, qui seront autant que possible affectées à l'achat d'effets de petit équipement, indépendamment de l'habillement. 441

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 186.)

6 février,
Londres.

Barwell à ———. Expose les faits de la cause dans le procès de Clark et de M^{me} Callbeck; découverte de pièces qui réfutent le serment de Clark; saisie de la maison, des meubles et des effets de M^{me} Callbeck, et conduite tyrannique de la cour de l'île Saint-Jean, devant laquelle la cause a été plaidée. 853

12 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Fanning. Dépêches reçues; ordre a été donné d'envoyer d'Halifax des munitions pour les bouches à feu en état de servir. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 449

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 190.)

28 février,
Londres.

Barwell à King. Envois exposés de la cause de M^{me} Callbeck, que Dundas devrait lire, vu qu'il dévoile la défense artificieuse et embrouillée du gouverneur Fanning. 865

Inclus. Remarques sur la réponse du gouverneur Fanning au mémoire de Mme Colbeck 865

"Faits sur lesquels M^{me} Callbeck fonde sa demande à M. le secrétaire Dundas, en réponse à la réponse arrogante du gouverneur Fanning." 881

(Ces "faits" sont des extraits de lettres de différentes dates.)

Copie d'obligation. 885

13 mai,
Charlottetown

W. Winter à Napine (Nepean). A fait naufrage au Cap-Breton. Lui demande de le faire nommer (Winter) grand prévôt, afin qu'il puisse retourner ou aller à Québec. Un grand prévôt ne fait pas l'affaire de ce gouvernement, qui a nommé shérif un officier cassé en présence de son régiment à Halifax. Enverra deux tonneaux de bière d'épinette blanche, excellent remède pour la pierre et la gravelle. 823

1794.
20 mai, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu ordre d'ouvrir des relations commerciales avec Saint-Domingue; a rendu cet ordre public. 453
- 20 mai, Charlottetown Fanning à King. A reçu copie des prévisions budgétaires pour le gouvernement civil. 457
- 20 mai, Charlottetown Le même au même. A reçu la déclaration du roi, en date du 29 octobre. 461
- 20 mai, Charlottetown Fanning à King. A reçu récit de la prise de Toulon par Hood. 465
- 22 mai, Charlottetown Le même au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu l'ordre de lever un corps, et envoie copie de l'avis qu'il a publié. 469
- Inclus.* Avis énonçant les conditions d'enrôlement et offrant 100 acres de ses propres terres (de Fanning) à quiconque s'enrôlera avant le 1^{er} novembre. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 11, p. 473
- 23 mai, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Dundas). Le remerciant de la prompt attention donnée à ses dépêches. 475
- 1er juillet, Charlottetown Le même au même. A contracté pour la subsistance du corps sur le pied de cinq pence et demi par ration. 479
- 13 août, Charlottetown Desbrisay au même. Envoie plan pour former en un petit bataillon le corps qu'on est actuellement à lever; l'économie que cela effectuera; offre de servir comme lieutenant-colonel sans solde ni grade dans l'armée plutôt que de ne pas servir du tout. 483
- Inclus.* Plan intitulé "Corps d'infanterie". 487
- 3 octobre, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Fanning. A confiance qu'il (Fanning) fera sa part pour lever le corps, mais quant à l'offre de ses propres terres à ceux qui s'enrôlent, on n'entend pas qu'il soit pourvu au service de Sa Majesté à ses frais (de Fanning). 491
1795.
5 mai, Whitehall. King à Fanning. Envoie prévisions budgétaires pour 1796. "Col. Off., St. J.", p. 193
- 20 mai, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Le remerciant de lui avoir fait promptement savoir que ses dépêches avaient été soumises au Roi, aussi bien que de la confiance qu'a Sa Seigneurie dans les efforts qu'il (Fanning) fait pour compléter le corps; raison pour laquelle il a offert une partie de ses biens pour atteindre ce but. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 12, p. 1
- 20 mai, Charlottetown Le même au même. A reçu copie du discours du roi et des adresses du parlement. 5
- 21 mai, Charlottetown Le même au même. A réuni la législature le 16 février, et l'a prorogée le 4 mars. Envoie copie de son discours et des adresses. Envoie aussi les journaux, par lesquels on verra que tout s'est passé harmonieusement. 9
- Inclus.* Exemplaires de discours et adresses. Extraits des journaux, lesquels voir. 19 à 47
- Journal du Conseil législatif du 16 février au 4 mars. 19 à 47
- Journal de l'Assemblée pour la même période. 51 à 71
- 22 mai, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Portland), Transmet procès-verbaux du Conseil exécutif allant jusqu'au 27 avril. 73
- Inclus.* Procès-verbaux à partir du 10 septembre 1793. 77 à 87
- Les mêmes du 30 novembre 1793 au 10 juin 1794. 89 à 109
- 3 juin, Charlottetown Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet examplaires des lois passées à la dernière session, avec ampliations manuscrites revêtues du grand sceau. (La lettre contient une liste des actes, avec observations.) 121
- (La collection imprimée de ces actes est dans les archives canadiennes.)
- 25 juin, Charlottetown Fanning à King. A reçu *Gazette* contenant récit du mariage du prince de Galles avec la princesse Caroline de Brunswick. 113
- (Un double à p. 253.)
- 20 juillet, Charlottetown Fanning à King. A reçu avis que le parlement a voté £1,900 pour la liste civile, avec prévisions budgétaires. 129

1795.
5 août, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Plaisir que lui cause l'attention pleine de zèle que Fanning, secondé par le Conseil et l'Assemblée, porte aux intérêts de Sa Majesté et à ceux de l'île, lesquels sont inséparables. "Col. Off., St. J.," p. 193
- 3 septembre, Charlottetown. Pétition de Desbrisay, exposant ses services et demandant à être nommé lieutenant-gouverneur soit dans l'Amérique du Nord soit aux Indes Occidentales. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 12, p. 133
- 8 novembre, Charlottetown. Pétition de Fanning, exposant ses pertes, ses dépenses et ses souffrances, et demandant que son absence en service ne porte pas préjudice à son droit à l'indemnité que le parlement a en vue. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 13, p. 431
- 10 décembre, île Saint-Jean. Documents relatifs à ces services. 439
- Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Son sentiment de la satisfaction causée à Sa Grâce par l'attention que le Conseil et lui (Fanning) ont portée aux intérêts de Sa Majesté et à ceux de l'île, lesquels, comme le dit Sa Grâce, sont inséparables. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 12, p. 141
1796.
15 février, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Envoie ordonnance ratifiant acte. "Col. Off., St. J.," p. 194
- 12 juin, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat. La législature s'est assemblée le 2 février; envoie copie de discours et adresses, avec journaux des deux chambres. Envoie aussi liste des actes, avec observations. "Col. Cor., P. E. I.," vol. 12, p. 145
- Incluse.* Copies du discours de Fanning et des adresses. (Extraits des journaux.)
- Journal du Conseil législatif, depuis le 2 jusqu'au 13 février. 159 à 185
- Journal de l'Assemblée, pour la même période. 193 à 210
- Actes passés à la dernière session. 213
- (Collection imprimée dans les archives canadiennes. Doubles de ces actes, du discours de Fanning, etc., aux pages 449-463 du vol. 13.)
- 20 juin, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu dépêche concernant la délivrance de lettres de marque contre les Provinces-Unies de Hollande et que le produit de toutes les captures sera distribué comme part de prise. 233
- 20 juin, Charlottetown. Le même au même. A reçu copie du discours du roi ainsi que des adresses en réponse. 237
- 20 juin, Charlottetown. Le même au même. A reçu ordre ratifiant acte à l'effet de refondre les actes relatifs au cautionnement, etc.
- 20 juin, Charlottetown. Le même à King. A reçu *Gazette* annonçant qu'il est né une princesse au prince et à la princesse de Galles. 245
- (La princesse Charlotte, née le 7 janvier 1796, épousa le prince Léopold de Saxe-Coburg Saalfeld (plus tard roi des Belges) le 2 mai 1816, et mourut le 6 mars 1817.)
- 20 juin, Charlottetown. Fanning à King. A reçu avis de la subvention accordée par le parlement pour le gouvernement civil. 249
- 15 octobre, Charlottetown. Le même au même. A reçu copie du discours du roi, prononcé le 19 mai à la prorogation du parlement. 257
- 2 novembre, Charlottetown. Le même au secrétaire d'Etat (Portland.) Pas reçu d'effets d'habillement depuis le 20 mai 1794, pour le corps de 200 hommes levé pour la défense de l'île. 261
- 12 novembre, Charlottetown. Le même au même. A reçu des ordres qu'il a publiés; correspondra avec les commandants sur mer et sur terre, afin qu'il puisse être pris des mesures pour la sûreté de l'île. La saison où il y aura peu à craindre d'une attaque approche rapidement. 265
- 8 décembre, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Les actes passés à la dernière session sont approuvés. Satisfaction de Sa Majesté de la bonne entente qui règne entre lui et le Conseil législatif et l'Assemblée législative. 229

1797.

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 195.)

23 mars, Pétition de l'Assemblée demandant une enquête législative sur les
Charlottetown causes de l'émigration de l'île. (Incluse dans lettre de Fanning en date
du 30 septembre, laquelle voir.)

25 mars, Aplin à Macdonald. Il serait inopportun de poursuivre l'auteur
Charlottetown d'un article envoyé par lui (Macdonald). (Incluse dans lettre de
Fanning en date du 30 septembre, laquelle voir.)

15 mai, Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu dépêche annon-
Charlottetown çant que les hostilités sont ouvertes avec l'Espagne; qu'il sera délivré
des lettres de marque comme d'habitude, et, qu'en attendant, il faut
donner aux propriétaires de vaisseaux armés l'assurance qu'ils auront
priorité de droit sur les bâtiments espagnols, etc., qu'ils prendront.

"Col. Cor., P. E. I., vol. 12, p. 273

15 mai, Le même au même. A reçu dépêche contenant le discours du roi et
Charlottetown disant que les adresses seraient transmises par le prochain paquebot.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 12, p. 277

15 mai, Le même à King. A reçu aperçu des besoins pour le gouvernement
Charlottetown civil. 281

2 juin, Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Est heureux que sa con-
Charlottetown duite et celle de la législature aient l'approbation de Sa Grâce, qu'il
remercie, et d'apprendre que Sa Majesté est contente de l'harmonie qui
règne parmi les différentes branches de la législature. 285

2 juin, Le même à King. A reçu documents relatifs au différend avec l'Es-
Charlottetown pagne. 289

12 juin, Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Ordre a été donné à la
Whitehall Trésorerie d'envoyer tout de suite des effets d'habillement pour 200
hommes; en attendant il peut leur procurer des vestes et pantalons à
aussi bon marché que possible. 269

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 196.)

12 août, Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). La législature s'est réunie
Charlottetown le 11 juillet. Envoie copies des journaux du Conseil législatif et de l'As-
semblée, et titres des actes passés, avec observations. 293

Inclus. Copies du discours et des adresses extraits des journaux.

Journaux du Conseil législatif, du 11 au 22 juillet. 303

Journaux de l'Assemblée législative pour la même période. 327

(Les actes passés à cette session sont dans "Col. Cor., P. E. I.", p. 465;
il y en a une collection imprimée dans les archives canadiennes.)

23 août, Stern à Lyman. Dépréciation des terres de Fanning à la Pointe Plai-
Halifax sante. (Incluse dans la lettre de Knox en date du 19 mars 1800, laquelle
voir.) La note ne porte pas de date; on lui en assigne une d'après celle
de la lettre de Lyman à Fanning, dans laquelle elle était incluse.)

25 août, Lyman à Fanning. Le duc de Kent recommandera sa réclamation au
Halifax sujet de la Pointe Plaisante. (Incluse dans la lettre de Knox, en date
du 19 mars 1800, laquelle voir.)

27 septembre, Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Apprend avec plaisir qu'il
Charlottetown va être envoyé des effets d'habillement pour le corps, et, en attendant,
procurera des vestes et des pantalons aux hommes, ainsi qu'il a reçu
instruction de le faire. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 12, p. 347

30 septembre, Le même au même. Transmet procès-verbaux du Conseil exécutif.
Charlottetown Le grand espace qu'occupent les lettres de Macdonald; observations à
leur endroit ainsi que sur les délibérations du Conseil exécutif et de l'As-
semblée législative au sujet de ces lettres. Inclut documents relatifs
aux accusations de MacDonald. 351

Inclus. Aplin, procureur général, à MacDonald, 25 mars, sur la ques-
tion de savoir si l'auteur de l'article envoyé par lui (Macdonald) peut
être poursuivi ou non; il ne serait pas opportun de le poursuivre, vu que
cela aurait pour effet de l'élever plutôt que de l'abaisser dans l'opinion

1797.

publique, et ainsi ferait manquer le but qu'on se propose. Si l'on a l'intention de demander l'avis du procureur général d'Angleterre, il (Aplin) préfère attendre qu'on l'ait reçu. 355

Mémoire, 22 mars, des membres de la Chambre des représentants signalant l'émigration qui dépeuple la province, et demandant une enquête législative sur ses causes. 359

Extrait du journal de l'Assemblée législative (sans date) concernant la conduite emportée et réfractaire du capitaine John Macdonald et le congédiant. (L'extrait est tiré du journal du 22 juillet 1797, séance de l'après-midi).

Procès-verbaux du Conseil exécutif, du 23 mai 1795 au 4 septembre 1797. 367

Double du journal de l'Assemblée pour juillet 1797. 509

30 septembre,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Modification de la loi de milice, qui était impopulaire. Refus des hommes de Princetown de se rassembler; mesures prises avec succès pour les contraindre à obéir; les hommes ont reconnu qu'ils avaient été induits en erreur et ont ensuite obéi de bon cœur. Même désobéissance pareillement domptée à Grand-Rustico. Cause due à quelques individus remuants qui montrent un vicieux esprit de fausseté et de calomnie contre l'autorité constituée.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 12, p. 527

Inclus. Rapport du colonel Joseph Robinson sur le refus des hommes de se rendre à l'appel, daté à Princetown le 25 août. 535

30 septembre,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie pétition de l'Assemblée et copie d'adresse lui demandant de la transmettre. 539

Inclus. Pétition au secrétaire d'Etat représentant que les propriétaires ne se sont pas conformés aux conditions des concessions et demandant redressement. 543

Adresse à Fanning demandant de transmettre représentations, pétition et résolutions au duc de Portland et une copie à lord Liverpool, président du conseil du commerce.

(L'adresse est dans le journal de l'Assemblée du 22 juillet, séance de l'après-midi. Les résolutions sont du même jour, séance du matin. Voir le journal.)

1798.
8 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Plaisir que cause à Sa Majesté l'harmonie qui règne parmi les différentes branches de la législation; l'acte de la milice et les efforts qu'il a fait pour apaiser les esprits sont approuvés. Conduite injustifiable du capitaine Macdonald. Les représentations de l'Assemblée sur le mal qui peut résulter du fait que les propriétaires ne se conforment pas aux conditions de leurs concessions, seront prises en délibération aussitôt que possible. 555

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 197.)

3 avril,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu avis de la nomination de George Leonard au poste de surintendant du commerce et des pêcheries; lui prêtera son aide, ainsi qu'à ses subordonnés, chaque fois que l'occasion s'en présentera. On a besoin des services d'un bâtiment de l'Etat; dépenses qu'il a faites pour en entretenir un à ses frais. 559

21 mai,
île Saint-Jean.

Le même au même. Transmet procès-verbaux du Conseil exécutif jusqu'à cette date. Renvoie aux procès-verbaux quant aux raisons pour lesquelles Aplin a résigné son siège au Conseil. 563

Inclus. Procès-verbaux du Conseil exécutif, du 3 novembre 1797 au 27 mars 1798. 567

23 mai,
Charlottetown

Mémoire d'Aplin à Portland relativement à sa démission de membre du conseil. (Incluse dans lettre de Portland en date du 27 juillet 1798, laquelle voir.)

25 juin,
île Saint-Jean.

Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). La haute satisfaction que le Conseil et lui ont éprouvée du contenu des dernières dépêches, qui

- 1798.
- 25 juin, Fanning à King. A reçu circulaire concernant dollars contrefaits et prendra les mesures nécessaires pour découvrir la fraude. 603
 île Saint-Jean.
- 10 juillet, Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Concernant la démission d'Aplin; ses persistantes demandes de copies des procès-verbaux du Conseil exécutif, auxquelles il ne pouvait pas être accédé; sa conduite emportée devant la cour fait qu'il ne peut pas continuer à remplir les fonctions de procureur général sans que l'administration de la justice en souffre. 607
 île Saint-Jean.
- 27 juillet, *Inclus.* Documents relatifs à l'affaire d'Aplin. 611
 Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Approuve l'acceptation de la démission d'Aplin comme membre du Conseil pour les raisons exposées, ce qui le rend aussi inapte à remplir plus longtemps les fonctions de procureur général. 615 à 689
- (Copie au "Col. Off., St. J.", p. 198.)
- 8 août, Fanning à King. Nature grave de ce qui fait le sujet des dépêches publiques récemment envoyées à Portland. Fâcheux effets que Aplin a produits sur l'opinion publique en disant que le gouvernement de l'île Saint-Jean allait être dissous et l'île annexée à la Nouvelle-Ecosse. Lui demande d'envoyer aussitôt que possible des nouvelles de la résolution prise à l'égard d'Aplin. 599
 Charlottetown. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 12, p. 599
- 25 août, Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Aplin a demandé un certificat établissant qu'il est encore dans l'exercice de ses fonctions de procureur général, et a aussi demandé congé jusqu'à ce qu'on ait trouvé un homme compétent pour le remplacer. 691
 île Saint-Jean. *Inclus.* Copie du certificat demandé. 699
- Demande de congé. 703
- Réponse de Fanning refusant congé jusqu'à ce qu'on ait trouvé un remplaçant. 705
- 15 septembre, Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Encore au sujet d'Aplin, et transmettant une lettre de lui, à laquelle il (Fanning) n'a pas cru nécessaire de répondre, mais laisse à Sa Grâce de décider. 709
 île Saint-Jean. *Inclus.* Aplin à Fanning. Comme il (Fanning) a été avocat, est capable de choisir quelqu'un pour remplir les fonctions de procureur général, dont l'absence est le seul obstacle à ce qu'on lui donne congé (à Aplin). 713
- 20 septembre, Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu une proclamation recommandant aux habitants de peser l'or et l'argent, et de prendre d'autres précautions pour reconnaître la fausse monnaie. 717
 Charlottetown. Le même à King. Ainsi qu'il a eu instruction de le faire, envoie liste des membres du Conseil, avec remarques sur tous, à l'exception du capitaine Shuttleworth, qui est le porteur de la lettre et dont le temps d'absence est laissé à la décision du secrétaire d'Etat. 721
- 21 septembre, Le même à King. Ainsi qu'il a eu instruction de le faire, envoie liste des membres du Conseil, avec remarques sur tous, à l'exception du capitaine Shuttleworth, qui est le porteur de la lettre et dont le temps d'absence est laissé à la décision du secrétaire d'Etat. 725
 Charlottetown. *Inclus.* Liste nominative des conseillers. 729
- 8 octobre, Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie liste de souscriptions volontaires aux frais de la guerre, de sa part et de celle d'autres personnes. Il y a d'autres listes de souscription en circulation; la difficulté de se procurer du numéraire pour opérer les remises est le principal obstacle. 737
 Charlottetown. *Inclus.* Liste. 741
- 12 octobre, Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie collection imprimée des lois. Craint qu'à l'avenir la publication n'en soit retardée, vu que l'imprimeur a quitté l'île. 733
 Charlottetown.

1798.
6 octobre, île Saint-Jean. Le même à King. A été informé de la détermination d'Aplin de s'embarquer sans congé et de ses menaces contre lui (Fanning) et son Conseil. Dit pourquoi il a refusé de signer le certificat portant qu'Aplin était encore dans l'exercice de ses fonctions. Danger pour la paix publique causé par la conduite d'Aplin, ainsi qu'il ressort des affidavits inclus. 748
- Inclus.* Affidavit de Desbrisay disant qu'Aplin a déclaré que le gouvernement de l'île n'était pas à démolir, mais était déjà démoli. 749
- Affidavit de Ross portant qu'Aplin avait dit que le gouvernement allait être dissous, et, d'autres fois, qu'il l'était, et l'île annexée à la Nouvelle-Ecosse. 753
- Affidavit semblable de John Webster. 757
- Autre affidavit de Webster, déclarant que le capitaine Macdonald l'avait menacé (Webster) en la présence d'Aplin, s'il exécutait un bref qui lui avait été confié, comme shérif, par la cour suprême. 761
- Exposé, par Magowan, des circonstances qui ont accompagné la poursuite contre Aplin. 765
- 2 novembre, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Suppose qu'Aplin a quitté l'île; fera choix d'une personne apte à remplir les fonctions de procureur général. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 12, p. 695 (Copie au "Col. Off., St. J.", p. 201.)
- 24 novembre, Tracadie. MacDonald au secrétaire d'Etat (Portland). Se plaint amèrement du lieutenant-gouverneur et autres fonctionnaires, et avertit Sa Grâce de ne pas ajouter foi à ce que comportent les dépêches envoyées par Fanning. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 271
- Inclus.* L'agent du lord président de la cour de l'échiquier d'Ecosse à MacDonald. Le colonel Robinson refuse de payer la rente, donnant pour raison que le lord président n'a pas rempli les conditions de sa concession. On veut faire annuler toutes les concessions. 275
- 27 novembre, Charlottetown. Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Dépêches reçues, mais on n'a pas pu trouver Aplin, à qui il fallait en communiquer le contenu; on lui a dit qu'il avait été vu à Halifax, en route pour l'Angleterre, après être parti sans permission. Magowan nommé procureur général jusqu'à nouvel ordre. 1
- Inclus.* Fanning à Douglas et Lyon, avocat d'Aplin, lui communiquant contenu de dépêche. 5
- 27 novembre, Charlottetown. Le même au même. Assemblée de la législature, du 20 au 26 novembre. Envoie copies de discours, adresses et journaux; titres des actes sanctionnés, avec remarques. 9
- Inclus.* Journal du Conseil législatif, du 20 au 26 novembre. 13
- décembre. Journal de l'Assemblée pour la même période. 41
- Pétition (en français) de l'abbé de Calonne, demandant un bail du lot du Fort, connu sous le nom de ferme Warren, vu qu'il a acquis la propriété voisine. Conditions auxquelles il voudrait tenir le terrain, et travaux qu'il voudrait faire sur la ferme sous la direction de son père. 279
- Sans date. Note des *trustees* de lord Dover, demandant des renseignements sur les biens de Desbrisay dans l'île Saint-Jean, hypothéqués pour £1.815 à lord Dover. 475
- (Le seul moyen d'assigner une date à ce document est une allusion à une transaction du 1^{er} novembre 1897; il y est proposé de s'adresser à Aplin, procureur général, qui a quitté l'île à la fin de 1798.)
1799. King à Fanning. Envoie aperçu des besoins pour 1799. "Col. Off., St. J.", p. 202
- 3 janvier, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) au même. Fait allusion à de précédentes lettres concernant la conduite d'Aplin. Remerciements pour
- 17 janvier, Whitehall.

1799.

contributions aux frais de la guerre. Les actes transmis ont été renvoyés au Conseil privé.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 81

(Copie au "Col. Off., St. J.", p. 203.)

5 février,
Whitehall.

King à Fanning. Envoie ordonnance ratifiant l'acte à l'effet de changer le nom de l'île en celui d' "Île du Prince-Edouard."

"Col. Off., St. J.", p. 204

11 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) au même. Un bail du lot du Fort, autrement appelé "ferme de Warren", sera accordé à de Calonne, à certaines conditions énoncées.

205

15 février,
Londres.

De Calonne (en français) au secrétaire d'Etat (Portland). Le remercie de lui avoir envoyé copie de sa lettre enjoignant au gouverneur de l'île de lui louer le lot du Fort, ou ferme Warren. Attire l'attention sur l'incertitude de la somme qu'il aurait à payer par l'effet de l'autorisation de lui demander une "rente raisonnable", et propose de substituer à cette expression celle de "un modique cens", ou simplement "un cens", attendu que le gouverneur ne peut pas savoir quel avantage Sa Grâce entend lui faire (à de Calonne).

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 289

Une semblable lettre (en anglais et sans date) à King.

1er avril,
Londres.

Aplin à King. N'a pas pu le voir; c'est pourquoi il veut lui expliquer par écrit pourquoi il a résigné son siège dans le Conseil. Les discours du gouverneur et les adresses exagèrent la prospérité de l'île; c'est le contraire qui est vrai, par suite de la crainte que l'île ne soit annexée à la Nouvelle-Ecosse. La conduite illégale du gouverneur relativement aux tribunaux et d'autres causes d'une nature analogue, sont la raison pour laquelle il a démissionné; mais sa résignation ne le privera pas de son traitement de procureur général. Accuse le lieutenant-gouverneur d'avoir provoqué son arrestation pour une dette de £25 afin de l'empêcher de quitter l'île, après avoir refusé de signer un certificat lui garantissant son traitement (à Aplin). A cette lettre est joint un certificat par Francis Longworthy, de l'arrestation d'Aplin et de son emprisonnement pour dette.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 293

Inclus: Aplin à Fanning, 29 octobre 1798. Est maintenant hors de ses mains (de Fanning); le somme, dans une série de questions, de dire s'il n'a pas fait son devoir comme procureur général et membre du Conseil, et l'accuse (Fanning) d'avoir essayé, en lui refusant un certificat, de l'empêcher d'aller défendre sa réputation.

303

Une note du même jour ajoute qu'il avait oublié de demander quand il pourrait le voir (King) ou espérer d'obtenir justice.

307

18 avril,
Londres.

De Calonne (en français) à King. Demande de nouveau que les mots: "cens modique" soient substitués à "rente raisonnable", et qu'une lettre à cet effet, adressée au gouverneur, soit donnée à son frère, qui se propose de partir à la fin du mois.

311

20 avril,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). L'absence d'Aplin sans permission et la conduite des quelques partisans qu'il a laissés n'ont pas eu d'effet sur le gouvernement ni sur la paix publique.

89

Avril (?).

Offre de l'abbé de Calonne de fonder sur l'île du Prince-Edouard une colonie qui fournira des vivres frais aux pêcheurs des bancs de Terre-neuve. Demande que les colons qu'il se propose d'envoyer reçoivent de l'aide jusqu'à ce qu'ils soient établis comme il faut.

Après 145

(Sans date. Cette offre paraît avoir été faite à Londres. La dernière lettre de l'abbé, adressée au secrétaire d'Etat, qui se trouve dans cette correspondance, porte la date du 19 février. A son arrivée dans l'île il remit au gouverneur une lettre officielle en date du 6 mai, de sorte que le présent document a dû être écrit entre ces deux dates.)

6 mai,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Présente le frère de l'abbé de Calonne, qui a l'intention de s'établir dans l'île.

85

1799.

8 mai,
Londres.

Aplin à King. Ordre donné par le secrétaire d'Etat de lui payer son traitement; objections soulevées par les agents insulaires pour le motif qu'on ne sait pas à quelle date il (Aplin) a quitté l'île. Donne la date approximative d'après des documents et des lettres. 315

20 mai,
île Saint-Jean.

Fanning à King. A reçu prévisions budgétaires et copies du discours du roi et des adresses. 109

13 juin,
île du Prince-Edouard.

Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu arrêté du conseil ratifiant l'acte à l'effet de changer le nom de l'île Saint-Jean en celui de l'île du Prince-Edouard, et l'a proclamé. 113

Inclus. Proclamation résumant l'arrêté du conseil. 117

Acte de la législature de l'île de Saint-Jean à l'effet de changer le nom de l'île. 119

(Cet acte fait partie de la collection imprimée.)

14 juin,
île du Prince-Edouard.

Le même à King. A reçu dépêche concernant Aplin, laquelle est parfaitement satisfaisante. 93

(Un double à la page 123.)

15 juin,
île du Prince-Edouard.

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). La proposition faite par Sa Grâce ne saurait qu'être avantageuse pour la dignité et la stabilité du gouvernement de l'île et satisfaisante pour le public. 127

15 juin,
île du Prince-Edouard.

Le même au même. Rend grâce au Roi de son appréciation de la fidélité dont les habitants ont fait preuve en contribuant volontairement aux frais de la guerre. Voudrait contribuer la totalité de son traitement, mais est forcé d'en garder une partie pour vivre.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 13, p. 131

15 juin,
île du Prince-Edouard.

Le même au même. A reçu dépêche concernant la pétition de l'abbé de Calonne, qui demande la permission d'occuper le lot du Fort, à titre de locataire jusqu'à révocation, et s'y conformera. 135

16 juin,
île du Prince-Edouard.

Le même au même. A reçu des instructions supplémentaires pour découvrir la fausse monnaie. 139

18 juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Transmet proposition du duc de Kent de faire des troupes provinciales une milice pour la défense du territoire par toute l'Amérique du Nord. Cela n'est possible que si les différents corps veulent servir volontairement. Si les corps de l'île du Prince-Edouard y consentent, il devra seconder le duc de Kent dans la mise à exécution de ce projet. "Col. Off., St. J.," p. 207

20 juillet,
Whitehall.

King au même. Envoie pétition de la veuve du feu gouverneur Patterson afin d'avoir son avis sur la validité de sa réclamation.

"Col. Cor., P. E. I.," vol. 12, p. 101

(Copie au Col. Off., St. J.," p. 208.)

Inclus. Pétition de M^{me} Patterson à Pitt, demandant une indemnité pour le lot du Fort, dont on a pris possession pour y ériger une batterie. 105

3 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Dépêches reçues. John Wentworth nommé procureur général. 143

(Copie au "Col. Off., St. J.," p. 209.)

9 octobre,
île du Prince-Edouard.

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). L'abbé de Calonne est arrivé le 2 septembre avec M. d'Aubers, M. de Calonne, son neveu, et M. Duchambge (Duchambre). Il a été mis en possession du lot du Fort, dont les bâtiments sont en bien mauvais état. L'attachement de ces messieurs à la monarchie leur a gagné sa sympathie, vu qu'il a eu lui-même à souffrir de confiscation de la part d'un gouvernement usurpé.

Inclus. Bail du lot du Fort à l'abbé de Calonne—mais voir 12 octobre.

10 octobre,
île du Prince-Edouard.

Fanning à King. A reçu dépêche demandant ce qu'il pense de la pétition de M^{me} Patterson. Transmet correspondance avec le duc de Kent, qui fera voir les faits de la question et montrera que le gouverneur Patterson, en s'emparant des terres, s'était rendu coupable d'un acte d'usurpation qui ne pouvait pas conférer de titre. Le cas de M^{me} Patter

1799.

10 octobre,
île du Prince-
Edouard.

son est sans doute pénible, mais Patterson a commis la faute de faire servir les matériaux du fort Amherst à son propre profit, réduisant ainsi ce fort à la ruine. 155

Fanning. A reçu copie du discours du roi, prononcé à la prorogation du parlement. 165

12 octobre,
Charlottetown

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copie du bail du lot du Fort à l'abbé de Calonne. Demande, si le bail est approuvé, la permission d'affecter la rente à l'encouragement d'un professeur de français. 169

Inclus. Bail.

(Une autre copie à la page 151.)

20 novembre,
Charlottetown

Le même au même. L'importance de peupler Georgetown. Accompagné du colonel Townshend, du lieutenant-colonel Gray et de M. Colledge, adjudant des volontaires, il y est allé à cheval à travers bois, et a fait assembler les gens en fêtant l'anniversaire de naissance du prince de Galles, de sorte qu'il a pu se renseigner amplement sur ses avantages. La position de la ville est supérieure à celle de toute autre dans l'île. Recommande que chaque colon réel reçoive deux lots de ville et deux lots de pâturage dans le domaine, et que la commune, qui est une incommodité dans son état actuel, soit divisée en cinquante lots d'une acre chaque* qui seront donnés aux pêcheurs pour les encourager. Si ce projet est approuvé il sera bien trompé si la ville ne devient pas en peu d'années d'une plus grande importance qu'aucune autre localité de la côte, à l'exception d'Halifax.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 12, p. 177

26 novembre,
île du Prince-
Edouard.

Le même à Knox. Est nécessaire qu'il obtienne un congé. (Cet lettre, avec pétition, est incluse dans la lettre de Knox en date du 19 mars 1800, laquelle voir.)

Sans date.

Pétition des propriétaires de l'île Saint-Jean à Hawkesbury, président du conseil du commerce, demandant qu'il soit permis aux colons venant des Etats-Unis d'apporter, dans des bâtiments anglais, leurs meubles, outils, etc., et ce qui leur reste en fait de provisions (des sortes énumérées.)

"B. T., N. B.", vol. 1, p. 817

Autre pétition des propriétaires à Hawkesbury demandant de faire examiner le journal de l'Assemblée et l'acte concernant leurs terres, pour voir comment leurs intérêts se trouvent affectés. 169

(Lord Hawkesbury a été président du conseil du commerce du 14 mars au 17 juillet 1799, de sorte que ces pétitions ont dû être présentées entre ces dates.)

1800.
19 mars,
Londres.

W. Knox au secrétaire d'Etat (Portland.) Présente pétition et documents de Fanning, et recommande que le congé demandé soit accordé.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 319

Inclus. Fanning à Knox, 26 novembre 1799. Les raisons pour lesquelles il a demandé un congé deviennent plus pressantes. Lui demande d'obtenir de Portland une lettre accordant le congé. Est informé que le duc de Kent doit recommander son affaire à Portland. Inclut pétition et documents. 323

Pétition (sans date) de Fanning, demandant indemnité en raison de la propriété qu'on lui a prise à Mount-Pleasant, près d'Halifax, pour des fins militaires. 327

Ogilvie à Fanning, 2 septembre 1793. Est à construire une batterie sur le côté de la Pointe-Plaisante, près d'Halifax. 331

*Les termes employés—50 acres lots—sont obscurs et peuvent vouloir dire des lots de 50 acres chacun ou 50 lots d'une acre chaque; mais c'est sans doute cette dernière signification qu'il faut leur donner.

1800. Lyman à Fanning, 25 août 1797. Le duc de Kent a lu la lettre concernant l'affaire de la Pointe-Plaisance, et il (Fanning) n'a qu'à présenter sa demande. Suggère que la pétition à Portland soit adressée au duc, qui la transmettrait et recommanderait. Stearns, l'acquéreur du lot, en aurait donné £1,000 de plus si ce n'eût été des ouvrages militaires. Le reste de la lettre discute les apparences de paix, etc. 335
- Stearns à Lyman (sans date). Il y a, entre l'époque à laquelle Fanning a quitté la Pointe-Plaisante et celle à laquelle il (Stearns) a acheté, une différence de £1,000 attribuables aux opérations militaires. 339
- Inventaire des biens-fonds de Fanning dans la Nouvelle-Ecosse, au 1^{er} janvier 1792. 343
- 1er avril, Whitehall. King à Fanning. Envoie prévisions budgétaires pour 1800. "Col. Off., St. J.", p. 209
- 10 mai, île du Prince-Edouard. Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Il ne s'est rien passé d'extraordinaire durant l'hiver. N'a pas eu de nouvelles de Wentworth, si ce n'est par lettre officielle, annonçant qu'il a été nommé procureur général. Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 161
- 10 mai, île du Prince-Edouard. Le même au même. A reçu circulaires concernant fortifications et autres services militaires. 185
- 10 mai, île du Prince-Edouard. Le même à King. A reçu des exemplaires de la correspondance échangée entre le ministre des affaires étrangères et le gouvernement actuel de la France. 189
- 10 mai, île du Prince-Edouard. Le même au même. Envoie liste des membres du conseil. Le nombre en est petit, parce qu'il est difficile de trouver des hommes compétents dans le pays, mais espère qu'il en arrivera bientôt d'autres. 193
- 20 juin, île du Prince-Edouard. *Incluse.* Liste nominative des membres du Conseil. 197
- 20 juin, île du Prince-Edouard. Le même au même. Avait reçu lettre du 12 juillet, à lui remise par Wentworth, qui était arrivé pour exercer les fonctions de procureur général. Pour lui permettre de se faire une juste idée de l'équité des mesures du gouvernement, l'a nommé membre du Conseil. "A. & W. I.", vol. 616
- 20 juin, île du Prince-Edouard. Le même au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu arrêté déclarant dans quels cas les actes portant une clause suspensive seront considérés comme désavoués. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 209
- 20 juillet, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Il n'y a pas d'objection au bail donné à de Calonne, si ce n'est qu'il ne confère pas le droit de saisir dans le cas où le loyer ne serait pas payé. Il faudrait faire un nouveau bail auquel serait ajouté cette clause. Ne peut pas consentir à ce que ce loyer serve à encourager un professeur de français; indiquer quelque autre emploi à faire de la rente annuelle, tel que confection de chemins, soutien d'une école gratuite, etc. Le projet de colonisation de Georgetown et ses environs vaut la peine d'être étudié, mais il ne peut pas être mis à exécution tant que les instructions restrictives de 1791 n'auront pas été révoquées; a un plan de nouvelles concessions à soumettre au roi. Au lieu de John Wentworth, le roi a nommé Peter Magowan, procureur général. (Copie au "Col. Off., St. J.", p. 210)
- 30 juillet, Charlottetown. Wentworth à—. Avait inclus une lettre à Portland, demandant qu'on le nomme successeur du juge en chef Stewart, qui veut démissionner. Depuis son arrivée dans l'île, il y a deux mois, il a été plus fait que dans n'importe quelles autres quinze années, pour rendre paisible la possession des biens-fonds, guérir les animosités et apaiser les colères. Il n'y a eu que trop de raison de se plaindre, mais demande de n'ajouter foi à aucunes représentations, d'où qu'elles viennent. Sa règle de conduite a été de rendre strictement justice, sans se laisser influencer par quoi que ce soit; le bon effet que cela a produit. L'emploi est lucratif, parce que les affaires sont en arrière de près de 15 ans. "A. & W. I.", vol. 616
- Suit une lettre de même date à Portland, demandant la place de juge en chef.

1800.

23 septembre,
île du Prince-
Edouard.

Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Il sera remédié, ainsi qu'enjoint, à l'omission de la clause conférant le droit de saisir, dans le bail de de Calonne. Reconnaît sans réserve la sagesse de supprimer peu à peu la langue française. Le remercie de la permission d'affecter le loyer reçu de de Calonne au soutien d'écoles gratuites. On est content de la nomination de Magowan à la charge de procureur général. Wentworth, depuis son arrivée, passe pour avoir été indiscret et avoir excité un esprit litigieux inconnu jusqu'ici dans l'île. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 213

Le même à King. A reçu prévisions budgétaires pour 1800. 217

23 septembre,
île du Prince-
Edouard.

Le même à Knox. A reçu lettre du 7 mai, mais non la précédente. On peut s'adresser au duc de Kent, actuellement en Angleterre, au sujet de ses pétitions et demande de congé; compte que le congé lui arrivera à temps pour qu'il puisse partir dans le printemps et revenir dans l'automne. Demande de l'argent pour faire face à ses engagements et payer ses frais de voyage. "A. & W. I.", vol. 616

23 septembre,
île du Prince-
Edouard.

Wentworth au même. A la demande des habitants et de plusieurs des propriétaires de l'île, envoie un exposé de l'état de la cour suprême; incapacité du juge en chef à cause de son grand âge, etc.; tyrannie et injustice qui ont régné pendant des années; longue liste de causes non décidées, et injustices qui s'en suivent. Demande la charge de juge en chef, bien que ce qu'elle rapporte soit moins que son revenu actuel. Se réclame du duc de Kent, qui a porté le plus grand intérêt aux affaires de l'île et les connaît parfaitement. vol. 616

26 septembre,
île du Prince-
Edouard.

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Demande la place de juge en chef. vol. 616

3 octobre,
île du Prince-
Edouard.

(Double de sa demande de 30 juillet.)

Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Charles Stewart ayant résigné les charges de coroner et de greffier de la cour suprême, a nommé Hodgson. Transmet lettre de Hodgson sur l'insuffisance du revenu tiré des honoraires et émoluments de ces charges, et offrant de renoncer à son emploi militaire pourvu qu'il reçoive le traitement attaché aux emplois occupés par Budd. Recommande de ratifier la nomination d'Hodgson. Budd est absent depuis plusieurs années, et il n'y a pas apparence qu'il revienne. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 221

7 octobre,
île du Prince-
Edouard.

Inclus. Hodgson à Fanning. Le remercie de l'avoir nommé coroner et greffier des cours, mais il n'est pas attaché d'appointements à ces emplois, et les honoraires sont une bagatelle, de sorte qu'il ne peut pas y consacrer tout son temps, mais doit aussi s'occuper de service militaire. Si les appointements touchés par Budd lui étaient donnés, il résignerait son emploi militaire et consacrerait tout son temps aux devoirs des charges en question. 225

10 octobre,
Charlottetown

Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Demande un congé de six mois. Comme officier militaire il s'est aussi adressé au duc de Kent. 229

Pétition de Thomas Wright, exposant ses services et ses malheurs et demandant aide. 345

20 octobre,
île du Prince-
Edouard.

(Double dans vol. 14, p. 163.)

Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie taux du change et prix des denrées, ainsi que le lui a demandé la Trésorerie; les enverra tous les mois, bien que ni l'un ni l'autre ne varie beaucoup. 255

1er novembre,
île du Prince-
Edouard.

Le même au même (personnelle). Demande que son fils soit nommé secrétaire et régistrateur de l'île. "A. & W. I.", vol. 616

20 novembre,
île du Prince-
Edouard.

Le même au même. Magowan et Wentworth étaient tous deux absents quand fut reçue la dépêche du 20 juillet. A rendu les lettres patentes nommant Magowan procureur général à la place de Wentworth, ainsi qu'enjoint. Violente opposition de Wentworth, à son retour; inclut correspondance (deux lettres) comme première phase. La conduite subséquente de Wentworth, ses harangues publiques, etc., l'ont déterminé

22 novembre,
île du Prince-
Edouard.

1800.

(Fanning) à le chasser du Conseil, surtout comme il n'a pas d'intérêt permanent dans l'île. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 13, p. 233

Inclus. Wentworth à Fanning, 23 octobre. Proteste contre la nomination de Magowan à la charge de procureur général, sans mandement du roi et sans accusation contre lui (Wentworth). 237

Fanning à Wentworth, 24 octobre. Soutient qu'il a bien fait d'obéir aux instructions du secrétaire d'Etat en nommant Magowan à sa place (de Wentworth). 245

Wentworth à Fanning, 21 novembre. Inclut pour signature, un certificat déclarant qu'il est dans l'exercice de ses fonctions. 249

Certificat. 253

27 novembre,
Charlottetown

Desbrisay au secrétaire d'Etat (Portland). La Nouvelle-Ecosse et l'île Saint-Jean (maintenant du Prince-Edouard) étant devenues des gouvernements subordonnés à celui du Canada, il a perdu sa position de lieutenant-gouverneur; demande la même charge ailleurs. A servi comme secrétaire, régistrateur et greffier du conseil sans traitement, et en acceptant des emplois civils il a perdu son grade dans l'armée. 353

28 novembre,
île du Prince-
Edouard.

Fanning au même. Transmet pétition du juge en chef Stewart; son grand âge et l'état de sa santé rendant sa retraite nécessaire. Recommande chaudement son affaire, et suggère les qualités à exiger de son successeur. 259

Inclus. Pétition de Stewart demandant retraite avec son traitement de £300 par année. 263

1801.
5 mars,
Whitehall.

Portland à Fanning (personnelle). Saisira l'occasion de recommander son fils pour la place demandée. Il y aurait eu moins de difficulté si l'emploi avait été effectivement vacant. "A. & W. I.", vol. 616

(Sans signature, mais c'est une réponse à la lettre personnelle de Fanning à Portland, en date du 20 novembre, de sorte qu'il ne saurait y avoir de doute sur son auteur.)

6 mars,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Ne voit pas d'objection à ce qu'Hodgson soit nommé greffier et coroner, mais il ne peut pas être mis d'appointements dans les prévisions budgétaires. Recommandera qu'il lui soit accordé un congé (à Fanning) dès que la tranquillité sera rétablie, ou même avant s'il peut s'absenter sans que son gouvernement courre le moindre danger. A lu avec surprise la correspondance échangée avec Wentworth; la nomination de son successeur a eu pour effet d'annuler sa propre commission. La pétition de Stewart sera soumise au roi; il ne peut pas se retirer avec son traitement actuel, mais recommandera qu'on lui en laisse les deux tiers. "Col. Off., St. J.", p. 215

21 mars,
Broomward
près Glasgow.

Parker à King. On lui a dit que le juge en chef de l'île du Prince-Edouard a exprimé le désir de démissionner, et on lui a conseillé (à Parker) de demander sa place. Lui soumet la chose (à King), afin que toute recommandation vienne de lui. "A. & W. I.", vol. 616

25 mars,
Saville-Row.

Messieurs Ogilvie au même. John Budd, ex-greffier de la couronne, et W. Nesbitt étaient tous deux vivants en décembre dernier et touchent régulièrement leur pension. Vol. 616

2 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Fanning. Les tribunaux de l'île peuvent connaître des griefs de Townshend; relation entre la Couronne et les concessionnaires de terres. "Col. Off., St. J.", p. 217

10 avril,
Park-Place.

Le capitaine Rupert George au secrétaire d'Etat (Portland). Demande la charge de juge en chef de l'île du Prince-Edouard pour son beau-frère, Thomas Cochrane. "A. & W. I.", vol. 616

15 avril,
Pall-Mall.

Sir Cecil Wray au même. Demande la place de juge en chef pour Edward Nacella. Vol. 616

10 juin,
île du Prince-
Edouard.

Fanning à King. Envoie liste des membres du Conseil. Il attend l'arrivée de certaines personnes compétentes pour remplir les vacances. "Col. Cor., P. E. I.", vol. 14, p. 1

1891.

Incluse. Liste.

5

- 12 juillet, Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu double de la dépêche du 2 avril, mais n'en a pas reçu l'original, non plus que la pétition de Townshend. Toutefois, les griefs dont il y est question ont été réglés par la cour suprême. Depuis que Wentworth est parti, l'esprit litigieux s'est apaisé peu à peu, et les décisions de la cour suprême ont été conformes aux opinions de Sa Grâce, et raffermiront, espère-t-il, les droits des propriétaires. 9
- 13 juillet, Le même au même. Voit avec plaisir que l'argumentation de Wentworth au sujet de son remplacement dans la charge de procureur général a été jugé indigne de remarque. Est heureux du cas que l'on fait de son zèle, mais, dans les circonstances, n'insistera pas pour avoir un congé. 13
- 13 juillet, Le même au même. A reçu circulaire, avec exemplaire de l'arrêté conférant le nom et titre royal, etc., à l'union de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. 17
- Une deuxième lettre entre au long dans le sujet et accuse réception de l'ordre de faire les changements nécessaires au rituel. 21
- 13 juillet, Le même au même. A reçu ordre de mettre l'embargo sur tous les bâtiments russes, danois et suédois. 25
- 4 septembre, Vansittart à Sullivan. Transmet avis de Fanning annonçant qu'il a tiré une lettre de change pour £100, et désire savoir si le secrétaire d'Etat est d'avis qu'il faut le payer. 171
- 10 septembre, Fanning au secrétaire d'Etat (Portland). A référé au Conseil la dépêche concernant la culture du chanvre; inclut rapport du comité. Réunion de la législature le 13 juillet; l'harmonie qui a régné. Envoie son discours, etc., et les journaux. (Les titres des actes, avec des observations, sont dans la lettre.) "Col. Cor., P. E. I., vol. 14, p. 29
- Inclus.* Rapport sur la culture du chanvre. Recommande d'offrir une prime et de publier des instructions. Il y a sans doute quantité de terres non déboisées qui seraient propres à cette culture, mais elles sont entre les mains de propriétaires, de sorte qu'on ne pourra en tirer parti que lorsqu'elles auront fait retour à la Couronne. 37
- Discours et adresses (extraits des journaux). 41
- Journal du Conseil législatif, du 13 au 23 juillet. 65
- Journal de l'Assemblée, pour la même période. 89
- 23 octobre, Vansittart à Sullivan. Transmet lettre de change pour £24 1s. 3d. de droits sur concessions de terres, afin de savoir si le secrétaire d'Etat est d'avis qu'on la paye. 175
- 28 octobre, Desbrisay au secrétaire d'Etat (Hobart). Félicite Sa Seigneurie de sa nomination, et inclut pétition. 179
- Incluse.* Pétition (en date du 30 octobre) demandant qu'il (Desbrisay) soit reconnu avoir le pas, comme doyen, sur l'ex-juge en chef ou le juge en chef actuel, dans le Conseil. 183
- 30 octobre, Fanning au secrétaire d'Etat (Hobart). A reçu notification de la nomination de Sa Seigneurie au ministère des colonies; félicitations. 143
- 10 novembre, Le même au même. A reçu avis de la nomination de Cochran comme juge en chef à la place de Stewart, démissionnaire. Une fois les affaires de la cour finies il a obtenu six mois de congé, à cause du récent décès de son père. 147
- 21 novembre, Addington à Sullivan. Transmet avis de Fanning qu'il a tiré une lettre de change pour £150 afin de savoir ce qu'en pense le secrétaire d'Etat. 187
- 24 novembre, Le même au même. Transmet deux lettres de Fanning annonçant qu'il a tiré lettres de change de £250 et £100 pour le service public. 191
- 1er décembre. Note sur des affaires de l'île du Prince-Edouard qui attendent une décision depuis longtemps. 195

1801.
4 décembre, Downing-Street. Le secrétaire d'Etat (Hobart) à Fanning. Dépêche reçue. Sa satisfaction des mesures prises relativement à la culture du chanvre. Les actes passés seront pris en délibération, et l'on saura bientôt la décision prise à leur égard. 139
(Copie en date du 3 décembre au "Col. Off., P. E. I.", vol. 1, p. 1.)
- 6 décembre, île du Prince-Edouard. Fanning au secrétaire d'Etat (Hobart). A reçu avis que les préliminaires de la paix ont été signés avec la république française, et appris, par une subséquente dépêche, qu'ils ont été ratifiés, avec proclamation de la suspension des hostilités sur mer et sur terre. 151
- décembre, Charlottetown. Desbrisay au secrétaire d'Etat (Hobart). Son droit de commander en l'absence de Fanning. 199
- Sans date. "Compte-rendu de différents événements à l'île du Prince-Edouard, et "en particulier de la conduite de certaines personnes auxquelles sont "confiées les affaires du gouvernement de l'île, soumis par J. Hill, "propriétaire, à M. Vansittart, de la Trésorerie, et à M. Sullivan, du "secrétariat d'Etat." (C'est un compte-rendu politique de ce qui s'est passé sur l'île, relativement au différend entre les propriétaires absents, d'un côté, et le lieutenant-gouverneur, le conseil et la législature, de l'autre, au sujet des terres qu'il s'est agi de confisquer à raison du non-accomplissement des conditions des concessions. Tous les fonctionnaires y sont accusés de malversation, et l'on y demande que l'île soit réannexée à la Nouvelle-Ecosse, afin que justice puisse être obtenue devant les tribunaux—ce qui est impossible dans les circonstances actuelles. Le document ne porte pas de date; la dernière qu'il mentionne est 1800, et il est probable qu'il a été préparé un jour ou l'autre de 1801.)

PAPIERS D'ETAT—NOUVEAU-BRUNSWICK.

1784.
10 avril, Queen-Anne-Street.
Thomas Carleton à Nepean. Envoie copie, autant qu'il peut s'en rappeler, de lettre à Haldimand, expliquant qu'il reste à Londres jusqu'à ce que ses comptes soient réglés. Demande d'Haldimand qu'il (Carleton) résigne son emploi de quartier-maître général, ce qu'il a refusé de faire; espère que lord Sydney regardera son remplacement comme injustifiable. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 919
- Incluse.* Lettre à Haldimand (sans date), expliquant pourquoi il reste à Londres. 923
- 21 avril, Londres.
Daniel Murray au secrétaire d'Etat (Sydney). Expose ses services comme loyaliste; son corps licencié à 120 milles en haut de la rivière Saint-Jean. S'il est formé une province distincte, demande à être nommé arpenteur général. "A. & W. I.", vol. 682
- juin.
Aperçu des besoins pour le gouvernement civil du Nouveau-Brunswick, 1784-85. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 46
- 21 juillet, Grosvenor-Street.
Sir R. S. Catton au secrétaire d'Etat (Sydney). Recommande John Everest pour un emploi dans le Nouveau-Brunswick. "A. & W. I.", vol. 568
- 28 juillet, Saint-James.
Instructions projetées à Thomas Carleton. Vol. 568
(Les instructions approuvées sont dans "B. T., N. B.", vol. 3, p. 1.)
Arrêté du conseil, même date, approuvant la commission et les instructions projetées. "B. T., N. B.", vol. 1, p. 3
- 6 août.
Commission à Thomas Carleton, nommé gouverneur du Nouveau-Brunswick. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 1
(La commission a été revêtu du grand sceau le 16 août.)
- 10 août, Greek-Street.
Walter au secrétaire d'Etat (Sydney). Demande à être nommé aumônier du roi au Nouveau-Brunswick. "A. & W. I.", vol. 568
- 20 août, Whitehall.
Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Thomas Carleton. Espère que les instructions se trouveront assez claires pour sa gouverne, mais appelle son attention sur différents articles. Jusqu'à ce qu'une assemblée puisse être convoquée, le conseil et lui peuvent rendre des ordonnances, mais, sauf en matières de règlements, compte qu'il n'usera pas souvent de ce pouvoir, attendu que la population actuelle peut lui fournir au moins de quoi jeter les bases d'une Assemblée. Il devra lancer une proclamation enjoignant de faire enregistrer les concessions de terre, et l'Assemblée, quand elle sera convoquée, devra faire des lois à ce sujet. Le grand sceau, avec l'autorisation d'en faire usage, sera envoyé quand il sera prêt. La déclaration de la suprématie du parlement d'Angleterre ne s'étendra pas au droit de taxation, auquel il a renoncé. Envoie prévisions budgétaires sur lesquelles est basée la subvention pour les traitements et appointements, etc. Comment tirer les lettres de change; le montant alloué pour les dépenses imprévues. A cet égard il devra observer les instructions contenues dans les procès-verbaux de la Trésorerie en date des 28 novembre et 3 décembre 1764. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 1
(Voir aussi lettre en date du 21, dans "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 38.)
- 6 septembre, Oxford-Street.
Pétition de Samuel Porter, exposant les pertes qu'il a faites par suite de sa fidélité, et demandant la place de procureur général au Nouveau-Brunswick. "A. & W. I.", vol. 568
(Dans une note subséquemment ajoutée à la pétition il dit que s'il se rabat sur le Nouveau-Brunswick, c'est parce qu'il ne voit pas de vacance ailleurs.)
- 20 septembre, Saint-James.
Instruction supplémentaire de discontinuer partie des serments à faire prêter aux personnes nommées à des emplois. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 47

1784.

4 octobre,
Stokes-Bay.

Mme Fielding à lady Sidney. Sollicite pour M. Warton un siège au conseil du Nouveau-Brunswick, en outre de sa charge de recevoir des douanes à Saint-Jean.

"A. & W. I.", vol. 568

30 octobre,
Halifax.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Son arrivée, après 58 jours de traversée; cordialement reçu par Parr. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 17

15 novembre,
Parrtown.

W. Wyly à Nepean (?) A l'intention de s'établir; lorsque le gouverneur sera de retour d'Halifax, il saura quoi espérer ici. Merveilles accomplies par les loyalistes; il y a déjà 2,000 à 3,000 maisons de bâties entre l'entrée du port et Carleton, et sur le côté opposé il y a un gros village. Des loyalistes et des soldats libérés sont établis le long de la rivière sur la distance de 150 milles. Wiudsor, Cornwallis, Horton et Annapolis sont de grands districts bien cultivés.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 933

20 novembre,
Shelburne.

Le révérend M. Walter à Nepean (?). Raconte sa traversée, son arrivée et la froide réception que lui a faite Parr. Déclin de Shelburne, par suite du fait que les colons s'en vont sur leurs terres, et pour d'autres raisons. Gêne de son église, provenant de ce que l'établissement a été divisé en trois paroisses. A l'exception de six ou huit familles, la population est très portée pour lui; l'opposition lui est pénible. La population est sur le point de bâtir une église et un presbytère; espère avoir de l'aide du gouvernement.

929

24 novembre,
Parrtown.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Arrivé le 21. (Carleton est arrivé à Halifax avant le 30 octobre; voir lettre de cette date.) A publié sa commission et lancé une proclamation annonçant les limites de la province et autorisant les officiers civils et militaires à continuer à exercer leurs fonctions.

21

(Parrtown était le nom que portait alors Saint-Jean.)

24 novembre,
Parrtown.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A lancé une proclamation pour mettre fin au commerce illicite entre la province et les États-Unis.

29

Proclamation.

33

25 novembre,
Parrtown.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie copie de proclamation concernant l'exhibition et l'enregistrement des concessions de terres.

37

Proclamation.

41

25 novembre,
Parrtown.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A nommé George D. Ludlow juge en chef, et James Putnam, Isaac Allen et Joshua Upham, juges-asseurs; leurs mérites. Espère que ces nominations seront ratifiées et que les juges-asseurs recevront £300 par année, comme au Nouveau-Brunswick.

45

Une liste des fonctionnaires (sans date, mais paraissant être à peu près de la même époque que la lettre) donne le nom de Cox, au lieu de Putnam, comme l'un des juges-asseurs.

92

15 décembre,
Parrtown.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet documents reçus du Massachusetts par Parr et envoyés à lui (Carleton). N'a pas cru nécessaire de correspondre au sujet de l'irrégularité d'une nomination de commissaires, par le Massachusetts, pour déterminer la frontière, sans que la Grande-Bretagne en nomme aussi. Importance de la chose pour le Nouveau-Brunswick, s'il est question de la frontière occidentale. Des trois rivières appelées Sainte-Croix, celle du milieu, qui est connue sous le nom de Scudiac, est la seule importante, et était sans doute celle que le traité avait en vue.

49

Inclus. Gouverneur Hancock à Parr, datée à Boston le 12 novembre. Envoie résolution et proclamation du congrès concernant la frontière orientale de l'Etat du Massachusetts. Un comité de ce Etat a constaté que des trois rivières qui se jettent dans la baie de Passamaquody celle qui est le plus à l'est est la ligne, et demande qu'ordre soit donné aux officiers provinciaux qui ont empiété sur ce territoire de se retirer.

53

1784.
15 décembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu instruction supplémentaire suspendant l'injonction concernant la déclaration à être faite par les personnes qui occupent des charges de confiance dans la province. 57
- Sans date. Liste projetée des membres du Conseil et des fonctionnaires civils au Nouveau-Brunswick. 889, 891
Commission de Thomas Carleton. "B. T., N. B.", vol. 2, p. 581
Ordres et instructions à Thomas Carleton, capitaine général et gouverneur en chef du Nouveau-Brunswick, relativement au commerce et à la marine de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. 557
1785.
13 janvier, Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A nommé Ward Chipman procureur général pour succéder à Blowers; espère que cette nomination sera ratifiée. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 69
- 12 février, Le même au même. Envoie copie de lettre adressée à la Trésorerie. 77
Lettre de même date à la Trésorerie, recommandant de continuer aux loyalistes une allocation de subsistance des deux tiers depuis le 1^{er} mai prochain jusqu'au 1^{er} mai 1786, et d'un tiers depuis cette dernière date jusqu'au 1^{er} mai 1787. 81
- 25 février, Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Transmet grand sceau pour le Nouveau-Brunswick. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 48
Whitehall.
- 5 mars, Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). En conséquence de représentations de la part des loyalistes pour obtenir la permission d'apporter leurs effets dans d'autres bâtiments que ceux de la marine anglaise, a lancé une proclamation pour le permettre, et espère que cela sera approuvé. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 89
Parrrtown. Proclamation. 93
- 8 mars, Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Dépêches reçues; le roi est satisfait de ses mesures. Nomination de juges ratifiée; verra quant aux traitements des juges-asseesseurs. 65
Whitehall.
- 9 avril, Le même au même. Les droits de concessions de terre seront les mêmes que ceux établis à la Nouvelle-Ecosse avant 1774. 73
Whitehall. (Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 49.)
- 25 avril, Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A fait choix de la Pointe Saint-Anne pour être l'emplacement de la métropole du Nouveau-Brunswick, et par respect pour le duc d'York a donné à la ville le nom de Frédéricton. 97
Parrrtown.
- avril, Carte de la rivière Miramichi,* d'après un levé de Daniel Michaux. "B. T., N. B.", vol. 1, p. 1
- 6 mai, Instructions supplémentaires au gouverneur Thomas Carleton. "B. T., N. B.", vol. 3, p. 140
Saint-James.
- 26 mai, Instructions supplémentaires à Carleton. Il ne devra être importé des Etats-Unis d'Amérique que du bétail, du grain et du bois de service, et cela seulement dans des vaisseaux anglais et sur une proclamation déclarant que ces articles sont nécessaires pour approvisionner les habitants. Il est recommandé que le gouverneur en conseil rende une ordonnance à cet effet. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 50
Saint-James.
- 30 mai, Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Transmet instructions à l'effet d'empêcher d'importer des Etats-Unis, soit par terre soit par la navigation intérieure, les marchandises qu'il est défendu d'importer par mer. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 85
Whitehall.
- 8 juin, (Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 54.)
Saint-Jean. Carleton au major général Campbell.
- 15 juin, Le même au ministre de la guerre.
Saint-Jean.

1785.

(Les deux lettres immédiatement précédentes étaient incluses dans celle de Carleton en date du 29 juin, laquelle voir.)

20 juin,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Dans le Nouveau-Brunswick il ne s'est rien passé relativement à l'obtention de certificats de nationalité britannique par des propriétaires de navires américains en collusion avec les préposés de la douane aux Indes Occidentales, dans le but de faire un commerce illicite. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 101

20 juin,
Saint-Jean.

Le même au même. A reçu le grand sceau du Nouveau-Brunswick, avec autorisation d'en faire usage. 105

24 juin,
Halifax.

Parr au même. Envoie plan du Nouveau-Brunswick. Instruction donnée de préparer celui de la Nouvelle-Ecosse.

"Col. Cor., N. E.", vol. 16, p. 84

(Un plan du Nouveau-Brunswick indiquant les townships et terrains concédés est dans la case 43, n° 24.)

25 juin,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Le remercie de la communication l'informant que le roi approuve sa conduite, ainsi que de la ratification de la nomination de trois juges-asseesseurs, et espère que la question de leurs traitements pourra être bientôt tranchée.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 109

25 juin,
Saint-Jean.

Le même au même. A cause du subit accroissement de la population, et vu la nécessité de règlements municipaux, a accordé une charte de constitution en corporation à la ville de Saint-Jean, ainsi appelée selon le désir de ses habitants. (Ci-devant Parrtown). La police intérieure sera régie comme elle l'était à New-York au temps de la domination de Sa Majesté; les aldermen, commis et constables seront choisis tous les ans dans les quartiers respectifs; le maire, le shérif, le recorder et le greffier seront nommés par le gouverneur—les deux premiers tous les ans, et les deux autres devant rester en charge jusqu'à révocation. Observations sur les devoirs du conseil municipal, des cours inférieurs, etc. La province sera bientôt divisée en huit comtés, dont trois le long de la baie de Fundy, quatre en haut de la rivière Saint-Jean et un à Miramichi. Comment sera administré la justice. S'est efforcé de former un gouvernement stable avant de convoquer une Assemblée; a fixé les honoraires, droits, etc., mais s'est abstenu de rendre des ordonnances qui auraient pu faire croire qu'on entendait gouverner sans Assemblée. S'est écarté jusqu'à un certain point du système suivi à la Nouvelle-Ecosse, de manière à assurer plus de pouvoir à l'exécutif. Chaque mesure a été prise de l'avis unanime du Conseil.

29 juin,
Saint-Jean.

Le même au même. Envoie copie de lettres au ministre de la guerre et au major général Campbell, concernant la répartition des troupes et recommandant la construction de casernements suffisants pour un bataillon, près des chutes de l'Oromocto. 139

Incluse. Lettre à Campbell, 8 juin. 147

Lettre au ministre de la guerre, 15 juin. 143

10 juillet,
Saint-Jean.

Carleton à Nepean. Désappointement qu'éprouveraient les juges-asseesseurs si leur traitement était fixé à £200, au lieu des £300 sur lesquels ils comptent. Demandra indemnité de logement, ainsi que recommandé. L'information fournie par Twiss "sur un certain sujet" (non spécifié) est satisfaisante. Espère qu'il (Carleton) ne sera pas déplacé cette année, vu qu'il a fait un certain progrès dans la voie de l'organisation. Doute de l'opportunité, pour à présent, du projet d'Hamilton d'une Assemblée canadienne, vu que, croit-il, les habitants ne le comprendraient pas, à moins que l'état de société n'ait rapidement avancé dans les trois dernières années. (Hamilton a été lieutenant-gouverneur de Québec durant onze mois, de novembre 1784 à octobre 1785. Sa correspondance se trouve dans la série Q, vols. 24 et 25.) Il a été fait des levés de la Scudiac, et une copie du dernier de ces levés sera envoyée par la première occa-

1785.

- 13 juillet,
Saint-Jean. sion. Regrette que lord Sydney ait été prévenu contre lui (Carleton); espère que les bons officiers de Nepean dissiperont cette prévention. 127
Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu arrêtés du conseil concernant le commerce avec les États-Unis, et envoie proclamation lancée conformément à ces arrêtés. 151
La proclamation—qui permet, pour 6 mois, d'importer du bétail et du grain des États-Unis, dans des bâtiments anglais. 155
(Double de cette proclamation à la page 227.)
- 15 juillet,
Saint-Jean. Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Il a été fait deux levés de la rivière Scudiac, l'un sur la glace et l'autre après la débâcle. Transmet carte faite sur le dernier levé, à l'occasion duquel la rivière a été retracée jusqu'à sa source. 135
(Cette carte est parmi celles du conseil du commerce, case 43, n° 41.)
- 5 juillet,
Saint-Jean. Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Vu qu'il s'est trouvé nécessaire de confisquer certaines terres dans la province, et Bowers ayant été nommé procureur général pour la Nouvelle-Ecosse, Chipman a été retenu pour poursuivre; recommande que ses services lui soit payés jusqu'au 6 mai, date à laquelle Bliss est arrivé. 159
- 16 juillet,
Saint-Jean. Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie copie de lettre au conseil de la Trésorerie, laquelle le regarde personnellement. 159
"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 163
Inclus. Lettre, de même date, à la Trésorerie, demandant indemnisation des dépenses qu'il a faites pour acheter et aménager une maison destinée au gouverneur, ainsi qu'une indemnité de chauffage. 167
- 16 juillet,
Saint-Jean. Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie carte de la rivière Saint-Jean, depuis la baie de Fundy jusqu'aux Grandes Chutes, d'après un levé fait par le lieutenant Dougald Campbell, ci-devant du 42^e et maintenant colon; il n'a pas demandé à être payé de ce service. 171
(Cette carte est parmi celle du conseil du commerce, case 43, n° 25.)
- 28 juillet,
Whitehall. Nepean à Carleton. Envoie prévisions budgétaires pour 1785-6. 171
"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 55
- 27 août,
Whitehall. Prévisions budgétaires. 55
Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. On représente que les négociants de Nantucket, de Marble-Head, de Boston et autres localités des États-Unis ont à Halifax, sous prétexte d'émigration, des agents qui se sont procurés des congés au moyen desquels ils envoient à Londres des cargaisons d'huile de baleine dans des bâtiments qui n'appartiennent pas à des sujets de Sa Majesté, évitant ainsi de payer le droit dont sont frappés les étrangers. Il devra s'enquérir strictement pour savoir si rien de tel se fait au Nouveau-Brunswick, faire rapport du résultat de ses recherches, et prendre des mesures efficaces pour mettre fin à cette coutume si elle existe. 119
"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 119
(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 56.)
- 2 septembre,
Halifax. Campbell à Carleton. (Incluse dans la lettre de Carleton au secrétaire d'Etat, en date du 28 septembre, laquelle voir. Il y a deux lettres de Campbell de la même date.)
- 9 septembre,
Boston. Bowdoin à Carleton. Concernant prétentions du Nouveau-Brunswick à certaines îles. (Incluse dans la lettre de Carleton au secrétaire d'Etat, en date du 4 novembre, laquelle voir.)
- 27 septembre,
Saint-Jean. Carleton à Campbell. (Incluse dans la lettre de Carleton en date du 29 septembre, laquelle voir.)
- 28 septembre,
Saint-Jean. Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu tarif d'émoluments; réclame contre la disproportion de ceux qui sont alloués au gouverneur avec ceux qui le sont au secrétaire, au point qu'on intervertit l'ordre naturel en donnant à l'inférieur plus qu'au fonctionnaire responsable. Difficultés qu'il y a à régler les titres aux biens-fonds; l'arrivée de l'arpenteur général pourra les rendre moindres. 175
"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 175

1875.

28 septembre,
Saint-Jean.

Tarif d'émoluments établi par le gouverneur en conseil. 179
Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie copies de lettres à la Trésorerie, de lettre du major général Campbell, et réponse au sujet de la question de payer les dépenses faites dans les départements publics. Espère qu'on trouvera qu'il n'a fait que des dépenses absolument nécessaires. 183

Inclus. A la Trésorerie, même date. Envoie lettre de Campbell et réponse au sujet du surcroît de frais résultant du fait de tirer des lettres de change sur Halifax. Rareté du numéraire ayant cours dans le Nouveau-Brunswick : les marchands ont été obligés d'envoyer des espèces en Angleterre, vu qu'ils ne pouvaient pas avoir de billets de l'Etat. 187

Campbell à Carleton, Halifax, 2 septembre. Espère que la nécessité d'acheter des vivres pour les loyalistes de Saint-Jean ne se présentera plus, vu qu'il va en être envoyé un ample approvisionnement d'Halifax. Fournira de l'argent ou des billets au commandant des troupes pour payer les vivres en cas d'urgence, afin d'économiser l'énorme escompte de 7½ pour 100. 191

Carleton à Campbell, Saint-Jean, 28 septembre. Explique pourquoi on tire sur Halifax et la proposition de Winslow, ex-secrétaire de Campbell, au moyen de laquelle l'énorme escompte aurait pu être évité. Est heureux de voir qu'il va être fourni un ample approvisionnement de vivres. 195

29 septembre,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie copies de lettres au ministre de la guerre et au major Campbell, qui, espère-t-il, montreront qu'il n'avait pas l'intention de se mêler du commandement de ce dernier au Nouveau-Brunswick. Frais et autres désavantages résultant du fait qu'il faut prendre les ordres à Halifax. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 203

Inclus. Carleton au ministre de la guerre, 28 septembre. Envoie copies de lettres de Campbell au sujet du commandement subordonné des troupes au Nouveau-Brunswick. N'avait pas l'intention d'agir sur l'autorisation de tenir des conseils de guerre généraux, tant que le commandement serait exercé par Campbell, dont il a scrupuleusement pris les ordres. Les intérêts de la province ont souffert de ce que le commandement fut attribué à un officier posté à Halifax, et cela favoriserait beaucoup les progrès de l'établissement si le commandement était entre les mains du gouverneur, à moins qu'un commandant en chef ne fût mis à la tête de toutes les provinces. 207

Campbell à Carleton, 2 septembre. Pense que c'est par une erreur du commis au ministère de la guerre que l'autorisation de tenir des conseils de guerre lui a été envoyée (à Carleton), cette innovation dans son commandement ne lui ayant pas été notifiée officiellement; profitera de la première occasion pour faire tirer cela au clair. 211

Carleton à Campbell, 27 septembre. Avant de quitter Halifax, il croyait que Campbell savait qu'il (Carleton) avait le commandement des troupes au Nouveau-Brunswick; cette croyance fut confirmée par de subséquentes communications. Ne peut concevoir qu'une commission revêtue du grand sceau puisse priver un officier militaire des privilèges de son grade. 215

29 septembre,
Saint-Jean.

Carleton à Nepean. Envoie la présente par l'enseigne Pawlet, avec dépêches au secrétaire d'Etat, donnant une idée du désaccord entre lui (Carleton) et Campbell, désaccord qu'il aurait voulu éviter. Campbell a changé de sentiment envers le Nouveau-Brunswick à la suite d'un changement survenu dans sa famille; c'est un homme faible, avec beaucoup de vanité, et qui se laisse facilement influencer par son entourage. Espère que lord Sydney ne trouvera pas qu'il s'est trop arrêté sur le sujet des émoluments; s'il avait été décidé qu'il n'en aurait pas, il aurait acquiescé avec plaisir, mais il est contre toute règle de lui assigner un

1785.

traitement moindre que celui d'un inférieur. N'a pas reçu l'approvisionnement de vivres promis; il en faut absolument pour cet hiver. Les établissements ont une apparence qui promet. 199

5 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Est informé, par dépêche, que vu l'accroissement de la population de Saint-Jean il a donné à cette ville une charte de constitution en corporation; cette mesure aurait dû être soumise à Sa Majesté avant d'être accordée; envoyer une copie de la charte pour qu'elle soit soumise au roi. Ne peut concevoir que le fait de publier des arrêtés du conseil pour le bon gouvernement du Nouveau-Brunswick pouvait faire croire aux habitants qu'on entendait gouverner sans Assemblée, vu qu'il était connu qu'il en devait être convoqué une dans l'hiver. Par ordre, le tarif des émoluments devait être transmis pour approbation du roi; est informé qu'il a été publié un tarif par voie d'ordonnance, mais il n'en a pas été envoyé de copie; il faut que cela se fasse à la réception de la présente lettre, s'il n'en a pas encore été envoyé une copie avant qu'elle lui parvienne. 123

(Copie au Col. Off., N. B., vol. 1, p. 57.)

18 octobre,
Saint-Jean.

Carleton au gouverneur Bowdoin, Massachusetts. (Incluse dans lettre de Carleton au secrétaire d'Etat, en date du 4 novembre, laquelle voir.)

20 octobre,
Saint-Jean.

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). A anticipé l'arrêté du conseil du 8 avril par une proclamation dont il a été envoyé copie. Cette proclamation défend d'importer des marchandises des Etats-Unis par quelque moyen de transport que ce soit, à l'exception des vivres et du bétail. L'admission du bois de service n'est plus nécessaire.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 223

22 octobre,
Saint-Jean.

Inclus. Double de proclamation; voir 13 juillet.
Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet pétition des juges-asseesseurs, qu'il recommande. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 231

Incluse. Pétition des juges-asseesseurs, par laquelle ils demandent à être payés depuis leur nomination en 1784. 235

24 octobre,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet pétition avec documents annexés, et recommande l'affaire de George Leonard. 239

Incluse. Pétition de Leonard, exposant ses services et ses pertes et demandant un emploi au Nouveau-Brunswick. 247 à 253

Certificats.

25 octobre,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A lancé les brefs de convocation d'une assemblée générale devant se réunir le premier mardi de janvier. Les électeurs seront tous les individus du sexe masculin âgés de 21 ans ou plus et résidant dans la province depuis trois mois, attendu qu'il y a tant de nouveaux colons qui autrement seraient privés de voter. La Chambre des représentants se composera de 26 membres élus par les comtés. 257

30 octobre,
Saint-Jean.

Le même à Nepean. La province souffre par le fait que les vivres sont à Halifax; s'il n'en arrive pas une certaine quantité bientôt, sera obligé d'en acheter, bien qu'il y en ait suffisamment à Halifax.

"Col. Cor., P. E. I.", vol. 7, p. 607

30 octobre,
Saint-Jean.

Le même à Turnbull, Macaulay et Gregory, concernant provisions. (Incluse dans la lettre de Carleton au secrétaire d'Etat, en date du 26 décembre 1786, laquelle voir.)

3 novembre,
Saint-Jean.

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie copie de tarif d'émoluments établi d'après instructions. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 261

Incluse. Ordonnance pour l'établissement d'un tarif d'émoluments. 265

4 novembre,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie copies de lettres de Bowdoin, gouverneur du Massachusetts, et réponse, touchant certaines îles de la baie Passamaquoddy, que cet état revendique. La décision dépend de la question générale de la frontière occidentale du Nouveau-

1785.

Brunswick telle que déterminée par traité, et a été référée au Congrès ; mais comme le Massachusetts a l'air de se préparer à une déclaration d'indépendance, il peut se faire que cette question ait à être réglée par un nouvel et indépendant Etat. 299

Inclus. Bowdoin à Carleton, 9 septembre. Le bruit court que le Nouveau-Brunswick prétend aux îles Moose, Dudley et Fred. Croit que ce bruit est fondé sur le fait que le shérif a assigné les habitants à servir comme jurés à Saint-André. L'informe de cela parce qu'il pense que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas autorisé cette démarche. La question des territoires à l'est de la Secodiac a été référée au Congrès. 303

Carleton à Bowdoin, 18 octobre. Tient que le shérif a parfaitement droit d'assigner des jurés parmi les habitants des îles Moose, Dudley et Fred, pour servir à Saint-André, conformément au traité. 307

20 novembre,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Les élections sont à se faire dans les comtés ; réveil de l'esprit de parti ; par de fausses représentations on induit les électeurs à fuir les candidats du gouvernement et à voter pour ceux que leur indique un avocat, du nom de Hardy. Ces actes et la boisson parmi la populace ont donné lieu à une émeute, la troupe a été appelée, les plus turbulents des agitateurs ont été arrêtés, et ordre a été donné de fermer les auberges ; il s'en est suivi que l'élection se fait maintenant d'une manière paisible. Nécessité de tenir une main ferme sur les gens sans foi ni loi habitués aux désordres durant la guerre civile. On peut compter sur les gens rassis pour réprimer des troubles plus graves auxquels la troupe ne pourrait peut-être pas tenir tête. 311

15 décembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Explique par les instructions données relativement aux terres confisquées et devant faire retour à la couronne, on n'entend pas qu'il soit exercé trop de sévérité envers les propriétaires qui ont l'intention de se conformer aux conditions de leurs concessions dans un délai raisonnable. De plus, les officiers que leur service militaire a empêchés d'améliorer leurs terres doivent être traités avec indulgence. "Col. Cor., N. B.," vol. 1, p. 219

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 61.)

15 décembre,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A, suivant instructions, donné des ordres concernant la préparation et transmission de listes par les commissaires de ports. "Col. Cor., N. B.," vol. 1, p. 319

17 décembre,
Saint-Jean.

Le même au même. Dépêches reçus avec copie des actes nommant des commissaires pour s'enquérir des pertes, etc., de ceux qui ont souffert de leur fidélité durant les dernières dissensions en Amérique ; prêter toute aide aux commissaires. 315

17 décembre,
Saint-Jean.

Le même à Nepean. A reçu aperçu des besoins sur lequel le parlement a voté £6,376 17s. pour le Nouveau-Brunswick. 323

20 décembre,
Saint-Jean.

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Les recherches faites au sujet de congés qu'on disait avoir été obtenus collusionnellement à Halifax pour exporter de l'huile de baleine de manière à éviter de payer le droit imposé à l'étranger ont établi que rien de tel ne s'est fait au Nouveau-Brunswick. 327

1786.
6 janvier,
comté de
Charlotte.

Liste des bâtiments chargés de bois, de poisson, etc., à Saint-André et ailleurs dans le comté de Charlotte, du 1^{er} avril au 31 décembre 1785. 937

9 janvier,
Saint-Jean.

Journal du Conseil législatif jusqu'au 15 mars.

"B. T., N. B.," vol. 2, p. 423

(Double commence à p. 495.)

10 janvier,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie discours prononcé à la rentrée de la législature, adresses, etc. 339

Proclamation.

1786.

17 janvier.
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie discours prononcé à la rentrée de la législature, adresses, etc. 339

Inclus. Discours, etc., extraits des journaux.

27 mars,
Newham.

Denbigh au secrétaire d'Etat (Sydney). Avait pétitionné au sujet d'une réclamation de Mme Farrel concernant l'île aux Chevreuils (*Deer Island*). Depuis, le capitaine Farrel, qu'on croyait mort depuis des années, a fait son apparition. Si Sa Seigneurie peut lui être de quelque utilité, il (Denbigh) lui aura de l'obligation. 943

6 avril,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Des circonstances suspectes ont amené l'autorité à s'occuper de certaine exportation d'huile de baleine faite par Gillam Battler, de Campo-Bello; et le procureur général a reçu instruction de le poursuivre. Le receveur des droits envoie les papiers aux commissaires de la douane. 391

6 avril,
Saint-James.

Commission révoquant la commission de Thomas Carleton et nommant sir Guy Carleton capitaine général et gouverneur en chef du Nouveau-Brunswick à sa place. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 63

(Revêtu du grand sceau le 27 avril.)

18 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Dépêches reçues et soumises au roi. Heureux d'apprendre que la différence d'opinion entre lui et le major général Campbell n'a pas produit d'inconvénients. Sir Guy Carleton, nommé au commandement en chef, règlera tous les différends. Un arrangement entre lui et Campbell aurait pu épargner l'énorme escompte de $7\frac{1}{2}$ pour 100 sur la dépense publique. Sa proclamation admettant des effets importés dans des bâtiments américains est contraire aux règlements, et il faut discontinuer cette faveur. A recommandé au conseil de la Trésorerie de payer le loyer d'un hôtel du gouvernement, mais il ne faut pas songer à une indemnité de chauffage. Les juges-asseesseurs auront un traitement de £300 chacun. Aurait recommandé Chipman pour succéder à Blowers comme procureur général, mais lorsque Blowers fut destitué la place fut donnée à Bliss, qui en avait eu la promesse. Chipman sera payé de ses services pour la période comprise entre la destitution de Blowers et l'arrivée de Bliss. Léonard sera nommé à un emploi à la première occasion. Les émoluments dans le Nouveau-Brunswick seront les mêmes qu'à la Nouvelle-Ecosse. Le roi regrette le désordre qui s'est produit à l'élection dans Saint-Jean; à cause du manque de modération chez Harding, lui retirer toutes faveurs, ainsi qu'à ceux qui ont fait comme lui. Bon effet du frein qu'il (Carleton) a mis à cette conduite. Le nombre de représentants approuvé; il aurait pu borner le droit de voter à ceux qui tenaient des terres, ou avaient droit à des concessions; cela aurait probablement empêché les désordres. A en juger par l'harmonie qui règne entre les différentes branches de la législature, pense qu'on fera les règlements qui pourront être nécessaires à cet égard. Le conseil de la Trésorerie lui écrira au sujet de la question de fournir encore des vivres aux loyalistes.

"A. & W. I.", vol. 568

19 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Ses réponses au gouverneur du Massachusetts sont approuvées. Le levé transmis montre que la Scodiac, ou grande Sainte-Croix, est la ligne frontière naturelle et celle que comporte le traité. Il ne saurait y avoir de difficulté à constater à qui revient la souveraineté des îles Moose, Dudley et Fred, attendu que les titres aux biens-fonds dans ces îles feront voir dans quelle juridiction ces biens se trouvaient; il devra examiner ces titres et faire rapport.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 365

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 102.)

19 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Sir Guy Carleton a été nommé gouverneur général de toutes les possessions qui restent en Amérique, ce qui a pour effet de révoquer sa commission (de Carleton).

1786.

En l'absence de sir Guy, l'administration devra être entre les mains d'un lieutenant-gouverneur. Au départ d'Haldimand et d'Hamilton l'administration de la province de Québec fut confiée à Hope; conformément à son désir (de Thomas Carleton), cette charge lui est offerte, mais le roi pense qu'il rendrait des services essentiels en restant au Nouveau-Brunswick.

"Col. Cor., N. B.," vol. 1, p. 371

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 106.)

(La lettre datée le 19 dans "Col. Cor., N. B.," vol. 1, p. 375, dont copie se trouve dans "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 109, est presque identique à la précédente lettre du 18 dans "A. & W. L.," vol. 568.)

14 mai,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Expose sa position relativement à une population groupée sur une côte qui n'est guère habitée. Raisons pour lesquelles il a accordé une charte à Saint-Jean, et interprétation de ses pouvoirs à cet égard. Les lois adoptées et ordonnances rendues par le gouverneur en conseil ont été rééditées par la législature pendant sa session. Il a été envoyé copie de tarif d'émoluments; envoie maintenant copie de la charte. La province est maintenant en état d'obéissance; des intrigants ont profité de la misère du peuple pour fomenter des divisions; ces individus se sont d'abord attaqués à la municipalité, et ensuite à l'Assemblée, dont ils n'avaient pas réussi à se faire élire membres; ils ont aussi soulevé des émeutes, mais ils ont été traduits en justice, reconnus coupable et punis, avec l'assentiment sans réserve du pays, et les agitateurs ont été obligés de s'en aller.

"Col. Cor., N. B.," vol. 1, p. 295-

Incluse. Charte de la ville de Saint-Jean.

25 mai,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie listes du commissaire de port pour Saint-Jean et Saint-André.

29 mai,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. George Leonard succédera à Brinney comme surintendant du commerce et des pêcheries à Canso.

— mai,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). John Cairns, convaincu d'avoir publié un libelle séditieux et condamné à une amende de £100, ayant été recommandé par les juges et les jurés, le paiement de l'amende est suspendu jusqu'à ce que la volonté de Sa Majesté soit connue.

(La lettre immédiatement précédente ne porte pas de date, mais elle paraît avoir été écrite entre le 14 et le 25 mai.)

1er juin,
Saint-Jean.

Carleton à Nepean. Plaisir que lui cause la nomination d'un gouverneur général. Une copie de la charte de Saint-Jean a été envoyée par voie de New-York et un exemplaire envoyé à Halifax pour transmission. Envoie la seule ordonnance rendue; 60 actes de la législature seront expédiées sous peu. N'espérait pas qu'une indemnité serait accordée aux membres du conseil, mais certains d'entre eux étaient tellement fatigués de la besogne, qu'il a fallu demander cette indemnité, ce qui les a mis de bonne humeur. Après un semblant de faction, une parfaite tranquillité règne et le gouvernement a la pleine confiance du peuple.

"Col. Cor., N. B.," vol 1, p. 453.

4 juin,
Saint-Jean.

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Sa proclamation envoyée le 4 mars 1785 avait seulement pour but d'admettre les bâtiments non enregistrés apportant des familles et leurs effets des Etats-Unis, pour la raison que ces familles ne pouvaient pas trouver là de bâtiments enregistrés. Bon effet de cette permission, mais comme il y a assez longtemps qu'elle dure, la proclamation a été révoquée.

5 juin,
Saint-Jean.

Le même au même. La dépêche du 19 avril l'a informé que sir Guy Carleton a été nommé gouverneur général des possessions qui restent en Amérique. Accepte l'offre de la place de lieutenant-gouverneur de Québec, mais restera au Nouveau-Brunswick tant qu'on y aura besoin de ses services.

463.

1786.

5 juin,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat. Il n'a pas été causé d'ennuis inutiles aux propriétaires de terres, et il n'a été montré de partialité à personne; aucun concessionnaire n'a été poursuivi à raison de non-paiement du cens, et les propriétaires de terres non colonisées ont eu l'avantage de tous les travaux faits. Tout égard compatible sera accordé aux officiers qui tiennent des terres et sont de la catégorie de ceux que désigne Sa Seigneurie.

471

9 juin,
Saint-Jean.

Le même au même. A reçu dépêches concernant frontière entre le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis, et ne manquera pas d'envoyer tous les renseignements qu'il pourra se procurer.

475

9 juin,
Saint-Jean.

Le même au même. A reçu copies de discours du roi, adresses, etc.

479

9 juin,
Saint-Jean.

Le même au même. Envoie proclamation révoquant celle du 14 mars 1785.

483

Proclamation. (Il y a une erreur de date dans la lettre. La proclamation portait la date du 4 mars; c'est ce que dit la proclamation qui la révoque, et une copie en a été envoyée par Carleton le 5 mars 1785. 487

9 juin,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Se conformera aux instructions contenues dans lettre du 14 janvier dernier.

(Il y a deux copies de cette lettre.)

12 juin,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet copies des actes passés à la dernière session, avec observations sur ces actes, et leurs titres; espère que le fondement d'un système de lois provinciales sera approuvé.

503

Inclus. Liste d'actes.

Observations générales.

507

20 juin,
Clement's-Inn

T. Danforth à ——. Expose ses services et ses pertes et les peines qu'il a prises pour se rendre compétent; et demande la charge de juge en chef ou n'importe quel autre emploi respectable.

508

25 juillet,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie cartes du Nouveau-Brunswick, montrant les différentes concessions et lotissements.

"Col. Cor., N. B.," vol. 1, p. 57

(Cette carte est parmi celles du conseil du commerce, case 41, n° 7.)

25 juillet,
Whitehall.

Nepean à Carleton. Envoie prévisions budgétaires.

"Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 116

28 juillet,
Whitehall.

Incluses. Prévisions budgétaires.

117

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Transmet sa commission de lieutenant-gouverneur.

117

28 juillet,
Whitehall.

Le même au même. Envoie douze exemplaires de l'acte à l'effet d'encourager la pêche à la baleine dans le sud.

"Col. Cor., N. B.," vol. 1, p. 459

(Copie au "Col. Off., N. S.," vol. 1, p. 118.)

29 juillet,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet copie de proclamation prolongeant de six mois la permission d'importer certains articles des Etats-Unis dans des bâtiments de nationalité britannique.

"Col. Cor., N. B.," vol. 1, p. 521

Proclamation.

525

29 juillet,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet listes des bâtiments entrés et sortis à Saint-Jean, du 5 avril au 4 juillet.

529

30 juillet,
Saint-Jean.

F. Gilbert à Jonathan Odell. Raison pour laquelle il n'a pas été fait de doubles des listes fournies par le commissaire de port.

533

23 août,
Saint-James.

Instructions à lord Dorchester, capitaine général et gouverneur en chef du Nouveau-Brunswick.

"B. T., N. B.," vol. 3, p. 145

(En substance les mêmes que celles à Thomas Carleton, mais avec des modifications donnant à Dorchester des pouvoirs plus étendus que ceux conférés à Thomas Carleton.)

1786.

31 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Transmet pétition de Mme Farrell, exposant que son mari avait acheté l'île aux Chevreuils et était à la colonie quand il en fut chassé par l'ennemi pendant la dernière guerre. L'informer s'il a été institué des procédures pour faire rentrer l'île dans le domaine de la Couronne et jusqu'à quel point l'on s'est conformé aux conditions de sa concession.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 491

(Copie au "Col. Off.", vol. 1, p. 119.)

16 septembre,
Hatton Gar-
den.

La Société de Propagation de l'Évangile (Morice) à Grey Elliott. Pour savoir quand il a été envoyé des instructions au Nouveau-Brunswick relativement aux églises et aux terres appartenant aux bénéfiques ecclésiastiques, et demandant une copie des prévisions budgétaires pour les deux dernières années, en ce qui concerne les affaires ecclésiastiques, pour les provinces où la société a des missionnaires.

"A. & W. I.", vol. 568

10 octobre,
Sainte-Anne.

Andrew Rainsford au général Rainsford. A remonté la rivière pour chercher un endroit où s'établir. Tous les emplois seront à la disposition de Dorchester, de sorte qu'il faudra une recommandation de lui. Carleton pense qu'on n'exigera pas le cens. A acheté une petite terre, et il lui a été permis de loger à la caserne jusqu'à ce qu'il puisse bâtir. S'il faut qu'il obtienne congé, vu qu'il est en demi-solde, demande que l'on s'adresse à sir George Yonge. (Sainte-Anne porte maintenant le nom de Frédéricion.)

Vol. 568

13 octobre,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Buttler, déjà représenté comme essayant de frauder le revenu, a été traduit en justice, convaincu et condamné à payer une amende de £500 et à subir trois mois d'emprisonnement; il s'est évadé mais a été repris, et est étroitement gardé.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 547

7 décembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Envoie copie d'instructions générales et relatives au commerce données à sir Guy Carleton comme gouverneur du Nouveau-Brunswick.

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 120

26 décembre,
Frédéricion.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Reçu le 27 et publié le 30 octobre sa commission de lieutenant-gouverneur.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 551

26 décembre,
Frédéricion.

Le même au même. A reçu 12 copies de l'acte à l'effet d'encourager la pêche de la baleine dans le sud, lequel il promulguera ainsi que voulu.

555

26 décembre,
Frédéricion.

Le même au même. Envoie copie de lettre concernant l'envoi de vivres aux troupes dans le Nouveau-Brunswick.

559

Inclus. Lettre de même date au conseil de la Trésorerie, signalant les risques et retards auxquels on s'expose en envoyant des vivres aux troupes du Nouveau-Brunswick par Halifax, au lieu de les expédier directement. A écrit aux fournisseurs en octobre 1785, mais n'a pas reçu de réponse.

563

Carleton à Turnbull, Macaulay et Gregory, fournisseurs, 30 octobre 1785, attirant l'attention sur l'opportunité d'envoyer directement à Saint-Jean, et non à Halifax, les vivres destinés aux troupes du Nouveau-Brunswick, afin d'éviter des risques et des retards.

567

26 décembre,
Frédéricion.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu lettre l'informant de la nomination de Leonard, laquelle il a communiqué.

571

26 décembre,
Frédéricion.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu copies de deux actes, l'un à l'effet d'accroître et d'encourager la marine et la navigation, et l'autre à celui d'encourager la pêche de la baleine dans le sud.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 575

26 décembre,
Frédéricion.

Le même au même. A reçu copie de l'aperçu des besoins sur lequel la somme de £4,300 a été accordée pour le Nouveau-Brunswick.

579

1787.

26 janvier,
Saint-Jean.

Pétition de Robert Chillas, autrefois de New-York, au ministre de la guerre, exposant ses services et demandant la demi-solde. (Son brevet de capitaine dans les *Royal Volunteers*, de New-York, accompagne la pétition. "A. & W. I.", vol. 568

10 mars.
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie copie de lettre demandant à la Trésorerie de venir en aide aux nouveaux colons dans des circonstances de dépense imprévue, et demande l'appui de Sa Seigneurie. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 583

Inclus. Carleton à la Trésorerie, 9 mars. Extrême misère parmi certains des nouveaux colons et besoin absolu de secours, pour quoi il a tiré pour £1,000 sterling. Précautions prises pour prévenir les abus. 587

10 mars,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A nommé des syndics pour construire une église à Frédéricion, et a tiré pour £500 sur les £2,000 votés pour bâtir quatre églises. Tirera pour le reste par sommes de £500 aussitôt que des syndics pour d'autres paroisses seront prêts à recevoir et employer l'argent. 591

20 mars,
Saint-Jean.

Pétition de George Bennison demandant certificat de nationalité britannique pour son navire. "A. & W. I.", vol. 598

21 mars,
Saint-Jean.

Une semblable pétition de la part de Charles Thomas. Vol. 598

22 mars,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet pétition de Nehemia Clarke, ex-chirurgien de l'un des corps provinciaux, et recommande son affaire. "Col. Cor., N. B.", vol. 1 p. 595

29 mars,
Frédéricion.
4 avril.
Saint-Jean.
5 avril,
Whitehall.

Le même au même. Transmet et recommande certaines pétitions. 599

Liste des navires entrés et sortis à Passamaquoddy, à partir du 5 janvier. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 369

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Poursuivre avec la dernière rigueur ceux qui fraudent le revenu; la poursuite de Butler est approuvée. A transmis à la Trésorerie lettre concernant Cairn; la Trésorerie communiquera la décision prise au sujet de l'amende qui lui a été imposée. Recommandera paiement de la dépense faite pour obtenir un plan de la province. La charte de Saint-Jean est maintenant devant le roi; Sa Majesté l'approuve (Carleton) de renoncer à son agrément personnel jusqu'à ce qu'il ait été pris des mesures pour le gouvernement de la province. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 539

(Copie au "Col. Off.", vol. 1, p. 121.)

5 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. A la retraite de Campbell, il (Carleton) fera partie de l'état-major de d'Amérique avec le grade de général de brigade, afin qu'il puisse commander les troupes au Nouveau-Brunswick en l'absence de Dorchester, qui se propose de visiter les différentes parties de son gouvernement et de prendre les arrangements les plus avantageux pour le service du roi.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 543

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 123.)

22 mai,
Whitehall.

Nepean à Carleton. Envoie prévisions budgétaires pour 1787-88.

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 125

5 juin,
Frédéricion.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet copies d'actes passés dans la deuxième session, procès-verbaux du Conseil et journaux de l'Assemblée. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 623

Inclus. Titres des actes. 627

5 juin,
Frédéricion.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie doubles des mémoires de George Bennison et Charles Thomas, et recommande les requérants à protection. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 631

(Pour mémoires, voir 20 et 21 mars.)

4 juillet
Frédéricion.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Aucunes procédures n'ont été prises pour confisquer la terre concédée à Farrell, sur l'île aux Chevreuils (*Deer Island*, mais demande a été faite pour la vente de partie de l'île pour éteindre une dette due à Thomas McDonald Reid, prétendu acqué-

1787.

reur de Farrell, le contrat consenti par Farrell à New-York étant produit. 607

4 juillet,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat. Il envoie copie d'une lettre qu'il a écrite au bureau du Trésor demandant la permission d'appliquer partie de l'amende de Butler au paiement du salaire de Chapman. Recommande Chapman à protection. 635

4 août,
Frédéricton.

Incluse. Copie de lettre au bureau du Trésor de la même date. 639
Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Remerciements pour l'approbation de Sa Majesté et pour sa nomination comme général de brigade du service en Amérique. 643

14 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Pour rapport sur les terres acquises par Alderman Harley qui a demandé une extension de temps afin de compléter les améliorations. 603

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 125.)

17 août,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A retiré £500 de l'appropriation du fonds des églises, à être payés aux syndics dans le comté de Sunbury. "Col. Cor., N. B.," vol. 1, p. 651

18 août,
Frédéricton.

Le même au même. A retiré un pareil montant pour le comté de Charlotte. 655

18 août,
Frédéricton.

Le même au même. A institué une cour d'amirauté; envoie liste des fonctionnaires. 659

Incluse. La liste. 663

18 août,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Une liste des dépêches reçues le 18 juin. 667

18 août,
Frédéricton.

Le même au même. Envoie rapport trimestriel des vaisseaux arrivés et partis de St-Jean depuis le 5 avril, à l'assamaquoddy du 5 janvier 1786 au 4 avril 1787; dans le district de Miramichi, du 10 octobre 1785 au 10 octobre 1786. 671

14 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. La Nouvelle-Ecosse érigée en siège épiscopal; le Dr Inglis en sera le premier évêque, avec juridiction ecclésiastique sur Québec, le Nouveau-Brunswick et Terre-neuve; instructions à ce sujet envoyées (Carleton). 615

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 127.)

20 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Ses représentations au bureau du Trésor sur les inconvénients et les dépenses additionnelles qu'il y a d'approvisionner les troupes dans le Nouveau-Brunswick du fort d'Halifax seront certainement prises en considération par Leurs Seigneuries. Les lettres de change tirées pour le secours des nouveaux colons pauvres ont été acceptées sur l'assurance qu'elles seraient les dernières dont le paiement serait recommandé pour cet objet. Approbation de la part du roi des mesures qu'il a prises pour l'érection d'une église à Frédéricton. 619

(La copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 128.)

13 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Il envoie copie d'une lettre qu'il avait adressée au bureau du Trésor, avec compte de la moitié des honoraires dus à différents fonctionnaires. "Col. Cor., N. B.," vol. 1, p. 675

Incluse. Lettre de Steele (bureau du Trésor) de la même date. 679

Liste de moitié des honoraires. 683

(Cette liste donne les noms de tous les concessionnaires, le nombre d'acres concédées, etc.)

27 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Il transmet diverses pétitions et recommande les pétitionnaires. 691

— octobre,
Frédéricton.

Le même au même. En réponse aux planteurs et aux marchands en rapport avec les distilleries, il fait rapport qu'il n'y en a pas dans le Nouveau-Brunswick. Il a été question de présenter un projet de loi pour les prohiber, mais il n'y a pas lieu de croire qu'une telle loi serait adoptée

1787.

tant que des distilleries seront permises en Canada et dans la Nouvelle-Ecosse. Arnold a apporté les matériaux nécessaires pour monter une distillerie, mais lui (Carleton) ne peut pas dire quelle en est la capacité. La distillation du rhum ne saurait affecter la vente de celui venant des Indes Occidentales, vu qu'il coûte presque autant, et le rhum fabriqué ici ne serait consommé que dans le cas d'une diminution dans les prix qui induirait les consommateurs à en faire usage. L'importation du rhum des Etats-Unis s'est élevée l'année dernière à £15,000, de sorte que le rhum importé des Indes Occidentales non adultéré aurait besoin de quelque protection. 687

(Double au "B. T., N. B.", vol. 1, p. 11; une copie a été incluse à Cottrell le 8 janvier 1788.)

7 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Une ligne mensuelle régulière établie par voie d'Halifax; il lui recommande d'empêcher toute autre voie de communication. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 647

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 130.)

3 décembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Vu la difficulté de s'assurer la présence des membres du conseil, et le retard qui s'en suit dans la transaction des affaires, il suggère que trois membres au lieu de cinq soient autorisés à constituer le conseil. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 699

5 décembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet copie d'une lettre au bureau du Trésor, demandant que le reste de l'amende de Butler, après que Chipman aura été payé, soit appliqué à aider les habitants à l'érection de prisons. 703

Incluse. Lettre au bureau du Trésor (Steele, secrétaire), de la même date. 707

1788.
8 janvier,
Whitehall.

Townshend à Cottrell. Il transmet lettres de la part des gouverneurs du Nouveau-Brunswick et du Cap-Breton en réponse aux plaintes des planteurs et des commerçants que des distilleries sont érigées dans ces provinces. "B. T., N. B.", vol. 1, p. 7

Incluse. Carleton au secrétaire d'Etat-Sydney. Réponse concernant la distillation du rhum. Voir à sa date, octobre 1787.

Macarmick au même, sur le même sujet. Voir Cap-Breton, 20 octobre 1787.

16 janvier,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu dépêche concernant la nomination d'un évêque. "Col. Cor., N. B., vol. 1, p. 711

16 janvier,
Frédéricton.
20 janvier,
Frédéricton.

Le même au même. Au reçu une circulaire secrète et une lettre. 715

Le même à Nepean. Des recherches minutieuses ont été faites concernant certains mémoires (leur nature n'est pas spécifiée).

L'arpenteur général est à préparer un plan de la rivière Saint-Jean, depuis les Grandes Chutes, jusqu'à quelques milles du portage entre le lac Témiscouata et le Saint-Laurent. 719

4 mars,
Frédéricton.

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Il a reçu copie d'une déclaration et contre-déclaration signée à Paris le 27 octobre. Les travaux de défense ont été suspendus, et il n'a pas été fait d'autres dépenses à ce sujet. 723

4 mars,
Frédéricton.

Le même au même. Sera attentif à suivre les instructions contenues dans la lettres du 7 novembre concernant les messageries. 727

7 mars,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) au président du conseil. Il recommande de donner assentiment à un acte du Nouveau-Brunswick concernant les mariages. "B. T., N. B.", vol. 1, p. 23

12 mars,
Saint-James.

Ariété du conseil remettant aux lords du commerce la prise en considération d'un acte pour la régularisation du mariage dans le Nouveau-Brunswick, et de faire rapport. 21

17 mars,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. La pétition de Pernart et Reid a été transmise pour être déposée devant le roi. La lettre concernant la cour d'amirauté a été déposé devant le conseil. On a découvert,

1788.

quelques erreurs dans les honoraires demandés par l'arpenteur général ; un rapport à ce sujet lui sera envoyé (à Carleton).

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 695

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 131.)

10 mai,
Fulham.

L'Evêque de Londres à ———. Il fait des observations sur les anomalies qui existent dans l'acte du Nouveau-Brunswick concernant le mariage et le divorce, et il recommande que cet acte soit référé à l'évêque de la Nouvelle-Ecosse avant d'être approuvé.

"B. T., N. B.", vol. 1, p. 25

14 mai,
Québec.

Carleton à Nepean. A la nouvelle du mauvais état de santé de son frère, il s'est rendu à Québec en raquettes. Le trajet a été agréable, bien que lui et ses gens ont dû passer huit nuits dans les bois. Il relate l'état de santé alarmant de son frère, qui est mieux maintenant. Son chagrin d'avoir été oublié lors de la vacance survenue dans le 29^{ème} régiment.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 731

24 mai.
Londres.

Opinion du conseil sur l'acte pour la régularisation du mariage et du divorce dans le Nouveau-Brunswick ; on y indique les points défectueux de ses dispositions.

949

(Il n'y a ni date ni signature. Il est marqué comme étant inclus dans la lettre de Fawkenor du 24 mai, mais cette lettre a fait défaut.)

L'acte avec observations en marge de ses différentes dispositions. 953

2 juin.
Whitehall.

Nepean à Carleton. Il transmet les prévisions budgétaires pour 1788-89.

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 132

18 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Il reçoit copies du discours du roi, adresses, etc.

"Col. Cor., N. B." vol. 1, p. 735

18 juin.
Frédéricton.

Le même au même. Il reçoit une copie de l'acte relatif au commerce avec les Etats-Unis et les Indes Occidentales étrangères ; il a émis une proclamation en rapport avec ses dispositions.

739

Inclus. La proclamation.

743

18 mai,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Dépêches reçues.

747

18 mai.
Frédéricton.

Le même au même. A reçu et publié la proclamation pour rappeler et empêcher les marins de servir sous des princes et des Etats étrangers.

751

20 juin,
Frédéricton.

Le même au même. Envoie plan et description de la voie de communication entre Frédéricton et le Saint-Laurent, l'inspecteur général ayant eu l'occasion d'en faire un relevé, après avoir reçu l'ordre de Dorchester de rencontrer l'inspecteur général de Québec l'été dernier (1787) pour vérifier la ligne frontière entre les deux provinces.

755

(Le plan se trouve parmi les cartes du conseil du commerce dans la case 43, N° 26.)

20 juin,
Frédéricton.

Carleton à Steele (bureau du Trésor). A tiré une lettre de change en faveur de Mather Byle, pour payer son travail d'avoir copié le plan et la description de la voie de communication entre Frédéricton et le Saint-Laurent.

759

20 juin,
Frédéricton.

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet rapports des vaisseaux entrés et sortis, à Saint-Jean, du 5 avril 1787 au 4 avril 1788, et dans les districts de Passamaquoddy et Miramichi, du 5 avril au 10 octobre 1787.

30 juin,
Frédéricton.

Le même au même. Envoie copie d'une lettre au bureau du Trésor et d'un compte de moitié des droits sur les terres concédées aux loyalistes et aux soldats licenciés.

775

Inclus. Lettre au bureau du Trésor de la même date.

779

Compte de moitié des droits.

783

(Ce compte donne les noms, etc., des concessionnaires.)

26 juillet,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie copie d'une lettre à Steele (bureau du Trésor) avec le compte de dépenses de l'arpenteur

1788.

général du Nouveau-Brunswick, qui avait reçu ordre de rencontrer l'arpenteur général de Québec pour déterminer la frontière entre les deux provinces. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 785

Inclus. Lettre au bureau du Trésor de la même date. 789

Compte de dépenses. 793

23 août,
Glasgow.

Le capitaine Colvill au secrétaire d'Etat (Sydney). Il a expédié un paquet et une boîte de la part de Carleton; la boîte contient une carte du Nouveau-Brunswick. 967

4 septembre,
Frédéricton;

Carleton au même. Tiré deux lettres de change de £500 chacune, des £2,000 votés pour construction d'églises, à sa demande. Il exprime sa surprise qu'elles aient été renvoyées protestées au coût de 20 pour 100 et autres frais, et il espère qu'il y sera pourvu. Il a encore tiré pour le même montant. 797

(Un duplicata se trouve dans le vol. 2, p. 69.)

5 septembre,
Frédéricton.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. La nécessité de renvoyer Hope à Québec a empêché de suivre sans inconvénient la première intention qui était d'y envoyer Carleton; ceci ne provient pas d'un manque de confiance, et Sa Majesté entend témoigner son approbation en l'élevant (Carleton), dans sa profession. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 767

(Copie de cette lettre est au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 132.)

6 septembre.
Whitehall.

Nepean à Carleton (personnelle). Sa lettre du 14 mai a été soumise au roi, qui approuve hautement les sentiments qu'elle exprime, et qui rencontrera bientôt ses désirs (à lui Carleton) d'une manière qui lui sera agréable. Des nouvelles venues de Québec rapportent que Dorchester était complètement rétabli, et sur le point d'aller visiter les parties supérieures. 771

23 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Il envoie des copies d'actes, du procès-verbal du Conseil et du journal de la Chambre d'assemblée, avec un papier contenant des remarques. 819

Incluse. Remarques concernant ces actes. 821

Journal de la Chambre d'assemblée. 833

Copies de ces documents ont été envoyées aux lords du commerce avec une lettre à Cottrell, le secrétaire. Les actes et les minutes du conseil sont dans la lettre adressée à la chambre du commerce, en outre de ceux inclus dans celle adressée au secrétaire d'Etat. La lettre se trouve dans "B. T., N. B.", vol. 1; les actes (duplicata, manuscrit et imprimé) pp. 33, 57. Le procès-verbal du Conseil et le journal de la Chambre sont parmi les archives, imprimés.

5 décembre,
Londres.

Mémoire par Shedden qu'il détient une lettre de change pour £500, tirée par Carleton, et dont le paiement a été refusé pour la raison qu'il n'y a pas eu d'avis. Il a laissé un paquet adressé au secrétaire d'Etat, qui contient probablement l'avis, et il demande que Sa Seigneurie ordonne le paiement de cette lettre de change. 971

10 décembre,
Lincoln's Inn.

Lewis à Nepean. Les lettres de change datées 17 et 18 août 1787, comportant avoir été tirées par Carleton, ont été renvoyées protestées, sous soupçon qu'elles étaient des faux; on a offert de les payer en étant indemnisés par les porteurs, mais ce que ces derniers ont refusé; d'autres lettres ont été payées. 975

1789.
15 janvier,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Remerciements pour la manière obligeante avec laquelle on lui a appris le retour de Hope à Québec. Il exprime sa reconnaissance au roi pour son approbation et sa promesse de promotion. 873

20 février,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet copie de la proclamation restreignant l'importation des Etats-Unis aux bestiaux, à la fleur, au riz et au maïs. Il espère que la province sera bientôt en état de pourvoir à sa subsistance sans ces importations. 877

Incluse. La proclamation. 88

1789.

20 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Transmet le mémoire de Andrew Finucane se plaignant qu'il a été expulsé violemment de l'île au Sucre (*Sugar Island*), à la propriété de laquelle il avait succédé comme héritier de son frère décédé, et que tous ses efforts pour obtenir justice ont été frustrés. Il désire que Carleton soutienne Finucane et l'aide à faire punir les personnes qui l'ont ainsi expulsé, ainsi qu'à être remis en possession de sa propriété. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 801

Inclus. Pétition. 805

Rapport du procès devant la cour suprême du Nouveau-Brunswick relatif au droit de Andrew Finucane de succéder à son frère, et dans lequel il a été consulté. 809

(Copie de la lettre au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 134.)

24 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton. Les lords du commerce ont différé l'expression de leur opinion sur l'acte passé au Nouveau-Brunswick pour régulariser le mariage et le divorce, etc., attendant de recevoir les remarques que l'évêque de la Nouvelle-Ecosse aura à faire, ainsi que son opinion sur les observations faites par l'évêque de Londres à ce sujet; ces observations sont transmises, et il (Carleton) est requis de se consulter avec l'évêque de la Nouvelle-Ecosse au même sujet.

"Col. Cor., vol. 1, p. 815

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 137.)

15 mai,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet les rapports des officiers de marine du nombre de vaisseaux entrés et sortis, à Saint-Jean, du 5 avril 1788 au 5 janvier 1789, et des districts de Passamaquoddy et Westmoreland du 10 octobre 1787 au 9 octobre 1788. Il y a une analyse à la fin de la lettre.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 1

8 juin,
Whitehall.

Nepean à Carleton. Transmet les estimations budgétaires pour 1789-90.

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 139

10 juin,
Frédéricton.

Carleton à la chambre du commerce (Cottrell). Annonce la mort de Abijah Willard, ce qui cause une vacance dans le conseil. Il recommande Beverley Robinson, junior, Christopher Billop et Abraham Payster, comme étant qualifiés à remplir cette vacance, et de ces trois il désire la nomination de Beverley Robinson, dont la résidence à Frédéricton assurera un quorum à cet endroit.

"B. T., N. B.", vol. 1, p. 183

10 juin,
Frédéricton.

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Lettre semblable à celle qui précède immédiatement.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 5

(Un duplicata se trouve à p. 49.)

31 juillet,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney). En réponse aux observations de l'évêque de Londres sur le projet de loi concernant le mariage, fait des remarques à ce sujet, et il communiquera ses sentiments à l'évêque de la Nouvelle-Ecosse à son retour de Québec. La lettre entre dans des détails du projet de loi concernant le mariage, les coutumes suivies dans la province, la disposition qui a rapport au divorce, etc.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 9

22 septembre,
Frédéricton.

Le même à Grenville. Il le félicite d'avoir été nommé secrétaire d'Etat.

23 septembre,
Frédéricton.

Le même au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu l'arrêté du conseil permettant l'importation à Terre-Neuve, pour l'année qui suit seulement, du pain, de la fleur et du maïs des Etats-Unis. 25

23 septembre,
Frédéricton.

Le même au même. A reçu l'arrêté du conseil permettant l'importation des mêmes articles dans les contrées confinant au golfe Saint-Laurent, ainsi que dans le Labrador. 29

25 septembre,
Frédéricton.

Le même au même. Il explique l'état des affaires dans la cause de la demande faite par Andrew Finucane pour obtenir possession de l'île du Sucre, les mesures judiciaires qui ont été prises et l'insuccès de

1789.

la part de Finucane, qui, en outre, n'est que l'héritier conjoint avec sa sœur.

(Pour le mémoire de Finucane, voir le document inclus dans la lettre du secrétaire d'Etat du 20 février 1789.)

20 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. Dépêches reçues. Beverley Robinson nommé au conseil, en remplacement de Willard, décédé. Ses remarques (de Carleton) sur le projet de loi concernant le mariage seront prises en considération aussitôt que l'opinion de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse sera reçue. Il n'a aucun doute que la proclamation permettant l'importation de certains articles des Etats-Unis a été nécessitée par la rareté des provisions dans la province. 13

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 140.)

30 octobre,
Halifax.

Observations par l'évêque de la Nouvelle-Ecosse sur le projet de loi pour régler les mariages dans le Nouveau-Brunswick. Chaque article en est examiné séparément, et il joint une ébauche d'un projet de loi qu'il propose au lieu de celui qui a été soumis. "B. T., N. B.," vol. 1, p. 187

20 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. Par le décès de Hope, la charge de lieutenant-gouverneur de Québec se trouve vacante, et le roi a retardé de la remplir attendant que lui, Carleton, ait fait connaître son désir à ce sujet; quoiqu'il en soit, les raisons qui le retiennent au Nouveau-Brunswick continuent d'exister.

"Col. Cor., N. B.," vol. 2, p. 17

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 141.)

20 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). A tiré pour £1,000 sur le crédit pour la construction de deux nouvelles églises.

"Col. Cor., N. B.," vol. 2, p. 41

9 novembre,
Frédéricton.

Le même au même. Il recommande le rév. John Agnew pour remplir la vacance créée dans le conseil par le décès de James Putnam. Il n'a pas rempli la vacance survenue sur le banc par son décès, attendant de savoir si l'allocation aux juges sera continuée, ce qu'il recommande. 45
(Incluse est un double de la lettre à Sydney, du 10 juin.)

9 novembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Le circuit que fait l'importation du brai, du goudron et de la térébenthine en a tellement élevé les prix que ça équivaut à une prohibition, ce qui en a produit un commerce illicite. Il recommande qu'une importation directe soit permise de ces articles, comme dans le cas des Indes Occidentales, comprenant les Bahamas et les Bermudes.

"Col. Cor., N. B.," vol. 2, p. 109

14 novembre,
Frédéricton.

Le même au même. Il inclut un mémoire de William Pagan sur le cas de son frère Thomas Pagan, arrêté dans le Massachusetts, et retenu, il imagine, pour violation de la loi des nations. 53

Inclus. Le mémoire. Thomas Pagan aurait été arrêté sur l'accusation d'avoir capturé le brigantin *Thomas*, du Massachusetts, au moyen d'un vaisseau corsaire dont il était en partie propriétaire, bien que la cause fut pendante devant une cour de juridiction compétente. 57

14 novembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Il envoie un triplicata de la lettre à Sydney. 65

Incluse. Copie de la lettre du 4 septembre 1788; on la trouvera à sa date.

21 novembre,
Halifax.

L'évêque de la Nouvelle-Ecosse à l'évêque de Londres (extrait). Il transmet ses observations sur le projet de loi proposé concernant le mariage au Nouveau-Brunswick. "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 195

(Pour les observations, voir 20 octobre.)

21 novembre,
Saint-Jean.

James Glenie à Finucane. Reçu procuration, et envoyé lettre à Carleton, qui dit qu'il a déjà envoyé dépêches concernant l'île du Sucre. Il apprend qu'elle a été divisée en lots de dix acres, dans l'intention d'en enlever tout le bois de service, et que le juge en chef, son gendre Robinson et le juge Allen possèdent quelques-uns de ces lots; le gouverneur

1789.

devra recevoir sa part. Essayer d'obtenir sa propriété par des procédures judiciaires serait de sa part (Finucane) le comble de la folie, avec le gouverneur et une majorité du banc contre lui. La province aurait le double de sa population si le gouvernement n'eut pas été opposé à son établissement. A moins que le gouverneur ne soit rappelé, et Ludlow et Allen destitués, la province sera bientôt ruinée. Il (Glenie) a été élu à la Chambre d'assemblée sans l'avoir sollicité, et bien que le gouvernement par une pitoyable cabale pratiquée pendant des mois au moyen de toute espèce de stratagème, le mensonge et la duperie, ait essayé de l'en empêcher. "Ils sont terriblement alarmés, parce qu'ils pensent que la majorité de la chambre va me suivre, et que leurs vilénies vont non seulement être recherchées, mais qu'elles vont être exposées au grand jour."

"Col. Cor., N. B.," vol. 2, p. 707

20 décembre,
Frédéricton.
1790.

1er janvier.
Gouldsbor'gh.

Sproule à Carleton. Document inclus dans la lettre au secrétaire d'Etat en date du 19 mars 1790, laquelle voir.

Glenie à Finucane. Il répète la déclaration qu'il a faite dans sa lettre du 30 novembre, que le gouverneur et les juges devront avoir chacun une part de l'île du Sucre (*Sugar Island*), bien qu'ils ne peuvent y avoir aucun droit possible. Il s'étonne que le secrétaire d'Etat permette que ses injonctions touchant cette affaire soient transgressées par un gouverneur tout à fait impropre à sa charge. "S'il le ministre l'eut connu comme je le connais, il eut considéré comme une insulte la recommandation de le nommer lieutenant-gouverneur (de quelque part que soit venue la recommandation)." Le reste de la lettre est une critique défavorable de tous les fonctionnaires, en termes très énergiques. Le juge en chef est ainsi décrit:—"Ludlow, l'ignorant, le pédant juge en chef", que l'on dit avoir influencé "Tommy Carleton", (le lieutenant-gouverneur) à recommander comme successeur du juge Putnam "le jeune Beverley Robinson, un homme que la nature a marqué du sceau de la stupidité", et qui n'avait pas même reçu une éducation d'enfant d'école. "C'est autant qu'il peut faire que d'écrire son propre nom." Son frère Jack, qui a marié la fille de Ludlow, et qu'il y a trois ans ne pouvait ni lire ni écrire, est destiné comme successeur du "vieux Beverley". Billop, recommandé à succéder à Willard dans le conseil est représenté comme "un ignorant, rustre et grossier Hollandais," etc., etc.

"Col. Cor., N. B.," vol. 2, p. 711

15 février,
Rue Somerset

Andrew Finucane au secrétaire d'Etat. Il se plaint de la manière dont il a été traité à la cour Suprême du Nouveau-Brunswick relativement à sa réclamation comme héritier de son frère de certains terrains dans cette province. Il dit qu'il a été expulsé de ces terrains par une populace tumultueuse qui l'aurait avec violence et menaces de mort forcé de déguerpir. S'étant adressé au gouverneur, il lui a été conseillé de s'adresser aux autorités judiciaires ordinaires, ce qu'il a fait en instituant une action en expulsion, mais la poursuite a été renvoyée parce qu'on leur refuse de faire entendre la preuve nécessaire. Ce déni de justice a causé un grand malaise dans l'esprit du peuple, et vu la prévention des juges on lui a conseillé de s'adresser au bureau du Trésor, ce qu'il a fait et il a prouvé sa cause. C'est sur la décision de ce bureau que Sa Seigneurie (le secrétaire d'Etat) a basé sa lettre du 12 février 1789 à Carleton, qu'il a remise, et qui a été produite en cour devant des juges, qui ont approuvé cet outrage, et qui sont en possession de partie de ces terrains. Telle est sa malheureuse position, après avoir servi comme secrétaire militaire de chaque général qui a eu le commandement dans la Nouvelle-Ecosse, et comme commissaire des vivres pour les prisonniers, qu'il se trouve maintenant sans toucher une demi-solde, ce qui a toujours été accordé à tout autre commissaire qui a servi en Amérique; il sollicite de l'emploi.

703

1790.

10 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Il envoie copies des lois, un écrit séparé contenant ses observations, le procès-verbal du Conseil et le journal de la Chambre. 113

Inclus. Les observations sur les actes. 117

Procès-verbal du Conseil législatif. 123

Journal de la Chambre. 139

19 mars,
Frédéricton.

Le même aux lords du commerce (Cottrell). Lettre semblable à celle adressée au secrétaire d'Etat. En outre des documents inclus dans cette lettre, les actes sont inclus dans la présente, qui n'ont pas été inclus dans la lettre du 10, bien qu'ils y soient mentionnés.

"B. T., N. B.," vol. 1, pp. 199, etc.

19 mars,
Frédéricton.

Le même au secrétaire d'Etat (Grenville). Quand la Chambre a été convoquée pour la première fois en 1785, le droit de vote avait été donné à tous ceux qui avaient été résidents depuis trois mois, suivant que les circonstances d'alors le requéraient. Un projet de loi pour régulariser le droit de franchise a été passé avec une disposition suspensive. Il est anxieux d'avoir une décision, vu que chaque élection en souffre.

"Col. Cor., N. B.," vol. 2, p. 85

19 mars,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet lettre de Sproule relativement à la désapprobation des dépenses imprévues pour arpentage et à la suspension de son salaire; il recommande son cas. 89

Inclus. Sproule à Carleton, 20 décembre 1789. Il relate l'arrangement fait lorsqu'il a été nommé arpenteur général, les dépenses additionnelles qu'il a dû faire, le coût modique de l'arpentage, etc.

"Col. Cor., N. B.," vol. 2, p. 93

19 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie les rapports des officiers de marine du nombre de vaisseaux entrés et sortis à Saint-Jean, du 5 janvier au 5 juillet 1789.

22 mars,
Frédéricton.

• Sproule à Nepean. Il fait voir les inconvénients qu'il éprouve de la suspension de son salaire, demande sa protection (de Nepean), et il renvoie à sa lettre du 15 octobre 1787, dans laquelle il établit une comparaison claire entre sa position et celle de l'arpenteur général de la Nouvelle-Ecosse. 723

23 mars,
Londres.

Mémoire de Andrew Finucane. Il se plaint des embarras que lui causent les juges du Nouveau-Brunswick dans sa poursuite pour le recouvrement de l'île du Sucre (*Sugar Island*), de laquelle il a hérité par la mort de son frère, et il demande protection. 715

(Un duplicata non daté se trouve à la p. 719.)

5 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. Dépêches reçues et placées devant le roi. 73

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 143.)

8 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. Le roi l'approuve de ne pas remplir la vacance survenue sur le banc par le décès de Putnam, jusqu'à ce qu'il en ait reçu l'ordre; le même traitement devra être continué aux juges assesseurs; John Sanders devra remplir la vacance. 77

"Col. Cor., N. B.," vol. 2, p. 77

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 143.)

8 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. Le mémoire de Pagan, concernant l'arrestation de son frère, a été transmis au duc de Leeds, secrétaire des affaires étrangères. "Col. Cor., N. B.," vol. 2, p. 81

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 144.)

10 avril,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Il est sensible à l'acte de condescendance du roi concernant la charge de lieutenant-gouverneur de Québec, et il répète sa déclaration qu'il acquiesce parfaitement au désir de Sa Majesté qu'il devrait rester au Nouveau-Brunswick.

"Col. Cor., N. B.," vol. 2, p. 167

1790.

12 avril,
Frédéricton.

Carleton au bureau de poste (Todd). Document inclus dans la lettre du 30 octobre à Nepean, laquelle voir.

13 avril,
Whitehall.

S. Bernard à Carleton. Dépêche n° 6 a été reçue.

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 144

13 avril,
Whitehall.

Le même au même. McDonough, consul à la Baie Massachusetts, n'a pas encore fait voile pour Boston; avant qu'il parte, le duc de Leeds lui donnera des instructions relativement au mémoire de Pagan. 145

29 mai,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Il recommande George Leonard au lieu du rév. John Agnew, pour remplir la vacance survenue dans le conseil par le décès de Putnam. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 179

31 mai,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. La lettre de change tirée pour £1,000 pour la construction de deux églises a été payée. Incluse est la lettre de Lewis, qui explique pourquoi ces deux lettres ont été protestées; il ne sera pas demandé d'allocation au parlement pour couvrir les frais de protêt. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 145

1er juin,
Whitehall.

Le même au même. Le roi a fait placer la somme de £1,000 dans les prévisions budgétaires pour l'établissement d'un collège dans la Nouvelle-Ecosse, et il a autorisé l'établissement d'une chaire dans les deux universités anglaises pour compléter l'éducation des jeunes gens dans les colonies qui se destinent au sacerdoce; une charte royale sera accordée au collège. Il désire avoir un état du nombre des ministres de l'Église d'Angleterre dans les provinces; combien en faudrait-il, le nombre de lieux d'éducation, etc., de manière à pouvoir préparer un projet propre à mettre à effet les intentions du roi. "Col. Col., N. B.", vol. 2, p. 101
(Copie au "Col. Off., N. B.", datée du 3.)

5 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. La suggestion d'étendre à Québec, à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau Brunswick le permis d'importer du brai, du goudron, etc., des États-Unis, a été soumise au comité du conseil. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 171

Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 151.)

5 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. Le projet de loi pour régler les élections a été soumis au conseil.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 175

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 152.)

25 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Il inclut lettre au bureau du Trésor, et une liste de demi-solde sur les allocations aux loyalistes et aux troupes licenciées. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 193

Inclus. Lettre à Steele (bureau du Trésor) de la même date. 197

Compte de demi-solde. 201

25 juin,
Frédéricton.

Compte des dépenses supplémentaires du Nouveau-Brunswick depuis le 25 décembre 1789 jusqu'au 25 juin 1790, vérifié par le conseil à cette dernière date. 743

3 juillet,
Frédéricton.

Nepean à Carleton. Envoie prévisions budgétaires pour 1790-91.

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 153

6 juillet,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie une copie de la proclamation qui continue pendant six mois le permis d'importer des provisions des États-Unis. Cette mesure aurait pu ne pas être nécessaire n'eussent été les ravages causés par la mouche hessoise.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 211

Inclus. Proclamation. 215

4 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. Leonard est nommé membre du conseil. 183

(Copie au Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 154.)

5 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. Sproule paraît avoir droit à quelque réparation; en conséquence, il recommandera qu'il lui soit accordé ses dépenses supplémentaires jusqu'à la date où il a reçu la lettre qui l'informait que le paiement en serait discontinué. Ne peut pas

1790.

l'engager à s'attendre à une augmentation de salaire, on à continuer à lui payer des dépenses supplémentaires qui ont déjà été désavouées. Les services qui sont requis de lui pour le gouvernement auxquels sont attachés un salaire ne peuvent pas absorber toute son attention, et les arpentages pour déterminer les limites de terrains sont payés par des honoraires raisonnables. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 187

(Copie au Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 154.)

19 août,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Transmet les rapports des officiers de marine du nombre de vaisseaux entrés et sortis, à Saint-Jean du 5 juillet 1789 au 5 janvier 1790; à Passamaquoddy du 9 octobre 1788 au 10 octobre 1789, et à Miramichi du 9 juillet au 10 octobre 1789.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 219

20 août,
Frédéricton.

Le même au même. A reçu avis de la gracieuse intention de Sa Majesté pour l'encouragement de la religion et de l'éducation. Des mesures avaient été prises dans le Nouveau-Brunswick pour l'établissement d'une telle institution, et une charte était en voie de préparation à cet effet, mais une lettre de lord Sydney a fait abandonner ce projet. Les terrains du collège sont loués à raison d'un loyer annuel de £100, le tout applicable à l'éducation primaire, le reste des terres du collège étant un désert improductif. Jusqu'à présent il n'y a eu qu'une école de grammaire en opération, mais les syndics espèrent maintenant, avec l'attention bienveillante de Sa Majesté, pouvoir élargir leur projet d'instruction, et compléter l'établissement d'une éducation solide et libérale. Il y a actuellement six ministres du culte de l'Eglise d'Angleterre qui reçoivent des salaires de la Société pour la Propagation de l'Évangile, en outre de £100 accordés à chacun par une allocation annuelle parlementaire, les terres étant encore improductives. La province a été divisée en huit comtés avec 39 paroisses qui ne requièrent pas toutes cependant la présence d'un ministre résidant pour le présent. 223

20 août,
Frédéricton.

Le même au même. A reçu dépêches, avec des copies du discours de Sa Majesté et des réponses, contenant des instructions additionnelles à Dorchester et une circulaire concernant l'expédition régulière des paquets.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 227

31 août,
Frédéricton.

Le même au même. Il a été fait rapport par erreur que des dépêches manquaient, mais elles ont toutes été reçues. Il accuse réception comme dans la lettre du 20. 231

23 août,
Saint-Jean.

Glenie à Nepean. Il recommande le cas de John Murray qui, dans la nomination des shérifs, a été démis de sa charge de prévôt, sans indemnité.

"A. & W. I.", vol. 568

25 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. Envoie arrêté du conseil désavouant "l'Acte concernant les acquéreurs de successions hypothéquées", et "l'Acte pour régulariser les élections", etc. Il envoie les raisons pour son information personnelle.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 203

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 157.)

26 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. La qualification des électeurs paraît être trop peu élevée, et exiger un titre de propriété qui aurait cette valeur annuelle pourrait paraître trop limiter le droit de vote. Il conseille d'adopter une mesure moyenne dans un nouveau projet de loi.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 207

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 150.)

17 septembre,
Ibsley, près
Ringwood.

Lewis à Nepean. Il explique pourquoi il été obligé de refuser le paiement de la lettre de change tirée par Carleton en faveur de David Anderson et Cie.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 727

Inclus. Lettre d'avis à Lewis de la lettre de change tirée en faveur de David Anderson et Cie. 731

Compte. 733

1790.

30 septembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville), Transmet un mémoire de la part des marchands de Saint-Jean, et attire l'attention sur l'importance du port, qui n'est pas en état de défense. 235

Inclus. Mémoire. 239

(Une copie à laquelle sont ajoutées les signatures portées au mémoire.)

1er octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Pagan n'ayant pas reçu de réponse de McDonogh, le consul pour la Baie-Massachusetts, a envoyé un second mémoire qui est inclus. 241

Inclus. Mémoire répétant les allégués de celui qu'il a déjà envoyé, et demandant intervention en faveur de son frère. 245

1er octobre,
Frédéricton.

Carleton à Dorchester. A reçu la lettre de Sa Seigneurie l'informant qu'il a nommé un capitaine et un lieutenant de la milice à Madawaska, et en attendant que la question de la frontière soit réglée, il suggère que la même personne soit commissionnée par lui (Carleton). Il a l'intention de nommer deux magistrats. Les désordres qui se produisent parmi les sauvages sont causés par la vente de spiritueux que leur font les commerçants canadiens, et dont un certain Robicheau serait le principal délinquant. En les tenant après leur chasse dans un état "d'enivrement tumultueux", ils les dépouillent de leurs fourrures, et les laissent un fardeau sur les habitants. Comme les officiers de la milice ne peuvent avoir de juridiction civile, il va nommer deux magistrats, et ceux qu'il a en vue sont Pierre Duperre et Louis Mercure, s'il (Dorchester) approuve son choix. 649

9 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). En réponse aux questions de Dorchester sur la division de la province de Québec, il recommande que la baie de Gaspé continue à faire partie de Québec, et que les établissements au sud de la baie des Chaleurs et de Ristigouche continuent à faire partie du Nouveau-Brunswick. Il s'oppose à la disposition qui tend à empêcher les gens de passer d'une juridiction dans une autre, ce qui aurait pour effet d'occasionner un plus grand mal que celui auquel cette disposition tend à remédier. L'augmentation dans la colonisation a été causée par le déplacement de la capitale à Frédéricton. Un certain nombre de familles acadiennes ont reçu une allocation de 16,000 acres de terre, à environ 30 milles en amont des Grandes Chutes, un peu plus bas que l'embouchure de la Madawaska. Cinquante chefs de familles se sont établis sur des fermes de 200 acres chacune; ayant entendu dire qu'elles devaient être placées sous la juridiction de Québec, elles ont envoyé un mémoire pour continuer de faire partie du Nouveau-Brunswick. Il croit que la frontière devrait rester ce qu'elle est à présent, mais si un changement devait avoir lieu, il propose "que la ligne devrait courir de l'extrémité ouest de la baie des Chaleurs par la rivière Ristigouche jusqu'à sa source, et de là par une ligne directe passant au milieu du lac Tamascouata (Témiscouata), à continuer vers l'ouest jusqu'à ce qu'elle atteigne la ligne des hautes terres qui forment la frontière actuelle".

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 249

(Duplicata à la page 659, daté du 1^{er} octobre.)

22 octobre,
Londres.

Brook Watson à Nepean. De la part de Murray, privé de sa charge de prévôt. vol. 568

28 octobre,
Londres.

Mémoire de John Murray, demandant le salaire attaché pour la vie à la charge de prévôt, et dont il a été privé par la nomination des shérifs; différents certificats sont adjoints. Vol. 568

(Il y a une seconde copie.)

30 octobre,
Frédéricton.

Carleton à Nepean. Le retard à recevoir dépêches provient qu'elles ont d'abord été envoyées à New-York et de là à Halifax. A écrit au bureau de poste pour que les dépêches soient directement envoyées de New-York à Saint-Jean, mais a découvert que les dernières dépêches

1790.

avaient été envoyées sous enveloppe au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse; attirer l'attention à cela. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 257

Incluse. Lettre de Todd (bureau de poste), 12 avril, demandant que les dépêches qui lui seront adressées lui soient expédiées de New-York à Saint-Jean. 261

30 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). La lettre à Sproule, relative à l'interruption de l'allocation qui devait originellement lui être accordée, a été reçue le 3 octobre 1785, et il espère conséquemment qu'il recevra cette allocation depuis cette date. 265

20 décembre,
Londres.

Murray à Nepean. Relate les circonstances de sa nomination au poste de prévôt, son désappointement de ce qu'un règlement subséquent pour le montant du salaire ait été fait par le lieutenant-gouverneur et le conseil, sa nomination comme shérif, au lieu de lui procurer la subsistance, ne lui a été qu'un lourd fardeau, de telle sorte qu'il a dû quitter le Nouveau-Brunswick pour éviter la prison. Il s'adresse à lui (Nepean) comme étant son seul ami. Dans son mémoire il demande le salaire de prévôt, vu qu'étant rendu tout à fait invalide par ses blessures, il est incapable de remplir aucun emploi qui requiert quelque effort de sa personne.

1791.
3 janvier,
Londres.

Le même au même. Relativement à la suggestion que le seul emploi qui pourrait lui être accordé serait celui de prévôt dans la nouvelle province, et il explique que cet emploi est le dernier auquel il puisse penser, vu qu'il est incapable d'aucun effort de sa personne. Ce qu'il désire serait le salaire de prévôt du Nouveau-Brunswick à titre de pension. 747

13 janvier,
Londres.

Le même au même. S'il lui était impossible d'obtenir le salaire de prévôt, il demande la nomination d'officier d'appel dans le Nouveau-Brunswick, à laquelle charge personne n'a encore été nommé.

15 mars,
Frédéricton.

Carleton à Dorchester. Vu la demande réitérée de la part des colons acadiens à Madawaska, il a nommé à la commission de la paix un anglais établi parmi eux. "A. & W. I.", vol. 568
"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 653

29 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Carleton. Ses remerciements pour renseignements sur l'état des écoles et du clergé dans le Nouveau-Brunswick. Lorsque les arrangements concernant Québec auront été complétés, la considération de ces sujets, en ce qui concerne l'Amérique Britannique, sera reprise et un plan définitif formé. Il représentera au Trésor ses raisons (de Carleton) pour recommander le paiement de l'allocation promise à Sproule jusqu'au 3 octobre 1789. (La date portée dans la lettre de Carleton du 30 octobre 1790 est 1785.) Le second mémoire de Pagan est envoyé au secrétaire pour l'étranger. 269

25 mai,
Garlick Hill.

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 159.)
Brook Watson à Nepean. Il désire que la question de la traite tirée par Carleton et protestée par Lévis soit réglée.

10 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Transmet copies d'actes, avec observations. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 751
277

Inclus. Observations. 281

Procès-verbal du Conseil législatif. 291

Journal de l'Assemblée. 321

10 juin,
Frédéricton.

Carleton à Cottrell. Il envoie pour les lords du commerce copies des actes passés dans la cinquième session, notes de ses observations sur ces actes, procès-verbal du Conseil, et journal de l'Assemblée.

13 juin,
Frédéricton.

(Pour les documents inclus, voir la lettre immédiatement précédente.)
Carleton au secrétaire (Grenville). Transmet les rapports des officiers de marine du nombre de vaisseaux entrés et sortis, à Saint-Jean, du 5 juillet 1790 au 5 janvier 1791. "B. T., N. B.", vol. 1, p. 415
"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 423

1791.

15 juillet,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Transmet les noms des conseillers au 24 juin. 327

Inclus. Les noms. 441

15 juillet,
Frédéricton.

Le même au même. La situation du pays exige que le permis de continuer à importer du grain et des provisions soit continué, et il a été induit à y ajouter le bois de service. L'érection de scieries avec l'attente que l'on pourrait rapidement pourvoir aux besoins des habitants et exporter le bois aux Indes Occidentales a été un désappointement, la plus grande partie du pays n'étant pas établie et le bois dans le voisinage des moulins étant vite épuisé, le coût de faire venir le bois à distance est trop élevé, et plusieurs ont abandonné leurs entreprises, qui ne pourront être reprises que lorsque le pays sera plus peuplé. La réserve du bois à mâts a aussi produit un mauvais effet, les inspecteurs adjoints saisissant tout le pin coupé sans permis, ce qui leur rapporte un honoraire considérable. Il suggère d'abandonner ces restrictions sur la propriété privée, qui tendent à décourager la culture et la colonisation, considérant surtout que les réserves des terres boisées de pin sont suffisantes. Le bois expédié de la province aux Indes Occidentales a presque tout été pris des Etats d'Amérique, et par suite des droits élevés chargés sur les vaisseaux anglais dans les ports américains, il en est résulté un commerce illicite tant pour ce commerce que pour l'approvisionnement des habitants. 445

6 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Transmet un mémoire de Peters, un noir, se plaignant que lui et ses associés n'ont pas reçu les terres qui leur avaient été promises; il sera fait une enquête sur les circonstances, et si les promesses n'ont pas été remplies, il donnera des instructions immédiates pour que ces terres leur soient octroyées. On a dernièrement formé un projet d'établissement sur la rivière Sierra Leone, et Peters croit que cet endroit lui fournira ainsi qu'à ses gens un asile mieux approprié à leur constitution que la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick; il a exprimé le désir que lui et d'autres y soient transférés. Bien que ce déplacement doive se faire aux dépens du pays, Sa Majesté désire que ce vœu leur soit accordé, et il devra soumettre ce projet aux noirs pour s'assurer combien il y en a qui désirent aller s'établir sur la Sierra Leone, en leur procurant le passage gratuitement. Aussitôt que cela sera fait, les gens qui désireront partir seront envoyés à Annapolis, ou le gouverneur Parr leur procurera la traversée nécessaire. Le gouvernement ne prend d'autre part en cela que d'accorder une faveur à ceux qui sont mécontents. Il a été proposé de former un corps séparé pour servir aux Indes Occidentales; il prendra des mesures pour arriver à cette fin. 427

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 160.)

13 août,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Grenville). Il envoie un affidavit de John Curry, qui a été juge de paix pendant plusieurs années, et qui est maintenant premier juge de la cour des plaids communs dans le comté de Charlotte, à l'effet que les îles réclamées par le Massachusetts étaient considérées avant la guerre comme appartenant à la Nouvelle-Ecosse. Il envoie aussi lettre de Colin Campbell et de Robert Pagan, deux autres juges, et un extrait des minutes des sessions générales de la paix dans cette contrée. "Il paraîtrait d'après ces documents que l'Etat du Massachusetts continue à affirmer ses prétentions à la propriété de ces îles, à laquelle je crois il n'a jamais prétendu que depuis la fin de la dernière guerre, alors que l'accession de tant de nouveaux colons à la province aurait porté nos voisins à attendre de grands avantages de la possession de sites aussi favorables à un commerce illicite."

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 449

octobre,
Frédéricton.

Inclus. Les papiers mentionnés dans cette lettre. 453 à 461

Carleton à Dundas. Le félicité d'avoir été nommé secrétaire d'Etat. 469

1791.
19 octobre,
Whitehall.

S. Bernard à George Aust. Transmet lettre du gouverneur Carleton pour être déposée devant Grenville, concernant une prétention de la part du Massachusetts à l'administration de certaines îles considérées comme appartenant au Nouveau-Brunswick.

"A. & W. I.", vol. 568

Inclus. Carleton à Grenville, 13 août; un duplicata; pour la lettre voir à sa date (13 août).

23 novembre,
Saint-Jean.

Bliss à Nepean. Il a occupé la charge de procureur général du Nouveau-Brunswick depuis sept ans, et durant cette période il a nécessairement dépensé £700 en plus des émoluments de sa charge et de sa profession; il sollicite un emploi plus lucratif. Sa position n'a jamais été aussi confortable et aussi lucrative qu'il avait le droit de s'attendre; il suggère d'être nommé juge dans le Bas-Canada ou la Nouvelle-Ecosse avec un salaire de £500.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 763

13 décembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu la dépêche ainsi que le mémoire de Peters, avec instructions de s'enquérir de la plainte qu'il contient. Les noirs qui ont fait le service militaire ont reçu des octrois avec leur corps. Peters et les autres qui sont venus ici cherchant un refuge pour fuir la servitude chez leurs maîtres n'avaient droit qu'à un asile et à la liberté dont ils ont joui en commun avec tous les sujets blancs, et on leur a accordé des lots comme nouveaux colons dans la ville de Saint-Jean, où ils sont demeurés tant qu'on leur a accordé des provisions. Comme ils ne pouvaient vivre sur des lots de ville, des fermes leur ont été offertes où ils pussent aller s'établir, et ayant formé trois compagnies, on a mis à leur disposition des terres qu'ils ont choisi eux-mêmes. Ces terres se trouvent convenablement situées par rapport à la ville de Saint-Jean: il n'y en a que cinq d'entre eux qui aient essayé de cultiver ces terres. L'étendue de terrain auquel Peters fait allusion a été demandée par le lieutenant Murray, des anciens *Queen's Rangers*, qui était resté inoccupée. Aucun des noirs dans le Nouveau-Brunswick n'avait délégué Peters, et n'avaient-ils non plus aucune connaissance de sa demande qu'après qu'il la leur eut fait connaître à son retour. La plupart de ces noirs étaient entrés en service dans des familles, et comme les gages sont élevés, ils n'ont aucun motif de se plaindre. Les rapports qu'il a reçus font voir que tous les noirs ont refusé de s'enrôler; 161 ont accepté l'offre d'aller s'établir à Sierra Léone, savoir, 52 hommes, 49 femmes et 60 enfants, à la disposition desquels on a mis une embarcation pour les transporter à Annapolis.

473

1792.
15 janvier,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Il devra cesser toute autre dépense pour recueillir des nègres dans le Nouveau-Brunswick. S'il en reste quelques-uns, ils recevront des terres quand ils voudront s'établir, ou bien il faudra les induire à s'enrôler pour le service militaire dans les Indes Occidentales.

465

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 165.)

25 janvier,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet les noms des membres du conseil jusqu'au 24 décembre.

481

Inclus. Les noms.

485

2 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas.) Dans la lettre du 13 décembre, le nombre de noirs libres qui avaient accepté l'offre d'aller à Sierra Leone était porté à 161; c'était le nombre parti du district de Saint-Jean, mais le nombre total expédié à Digby et à Annapolis de Saint-Jean était de 222. Cette expédition a été accomplie avec le moins de dépense possible, le montant de la traite tirée pour cet objet n'étant que de £89 16. 6d.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 489

Inclus. Etat des dépenses pour le transport des nègres libres.

493

24 mars,
Frédéricton.

Glenie à Nepean. Envoie ses observations sur le Nouveau-Brunswick tel que promis. Il décrit la chute de la rivière Saint-Jean dans la baie de Fundy, ainsi que la rivière jusqu'à Frédéricton, qui a été choisie

1792.

comme capitale de la manière la moins judicieuse; en amont de cet endroit il n'y a que rapides, battures et forts courants. Il explique comment se forment les battures qui entravent la navigation, de telle sorte qu'avant peu les bateaux à rames seront incapables de remonter la rivière en amont de Frédéricton, ce qui fait voir que ce choix comme capitale est très impropre. A cet endroit, incapable d'être défendu, on y érige actuellement une caserne qui a déjà coûté £4,000, et qui coûtera £5,000 avant d'être terminée. On a érigé deux autres forts en remontant la rivière; le coût du transport seul des provisions nécessaires pour trois compagnies dans ces forts a été de £2,000; on répétera la même farce l'été prochain si on ne l'empêche, et ces deux postes se trouvent en dedans des limites des Etats-Unis, déterminées par traité; un état de choses qui fait bien voir la capacité militaire et politique qui a été déployée. La seule raison apportée pour la construction de ces forts a été l'encouragement à donner à la colonisation de la partie supérieure de la rivière, car ni ingénieur ni aucune autorité militaire n'ont été consultés à cet égard. Si on connaissait l'histoire des colons à cet endroit, l'esprit en serait rempli d'horreur. Il fait voir l'inutilité de deux régiments qu'on y entretient, qui ne sont pas nécessaires en temps de paix, et qui ne seraient d'aucun service en temps de guerre, tant qu'ils seront massés à Frédéricton, montant la garde sur la ferme du gouvernement. 767

30 mars,
Hnymarket.

Murray au même. Envoie mémoire, demandant que son salaire comme prévôt lui soit payé depuis la date de son *mandamus*, à continuer sa vie durant. 787

Inclus. Mémoire. 789

Sa nomination originale signée "Sydney". 795

2 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet lois, observations, procès-verbal du Conseil, journal de l'Assemblée, et collection imprimée d'actes jusqu'au temps présent. 505

Inclus. Observations. 509

Procès-verbal du Conseil législatif. 515

Journal de l'Assemblée. 537

Une lettre semblable a été envoyée à Cottrell, de la même date, avec les mêmes documents inclus, les actes passés durant la session étant cependant aussi inclus. "B. T., N. S.", vol. 1, p. 419

Les actes. 431, 505

2 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet les rapports des officiers de marine pour Saint-Jean, du 5 janvier au 5 juillet 1791.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 613

2 juin,
Frédéricton.

Le même au même. Renvoie à lettre de Grenville du 2 juin (1^{er} juin dans une série et 3 juin dans une autre), concernant les allocations pour un collège dans la Nouvelle-Ecosse. Il attire l'attention sur les efforts faits pour promouvoir une plus haute éducation dans le Nouveau-Brunswick, et il espère "qu'un séminaire d'enseignement public, pour lequel on est à faire des préparatifs depuis si longtemps dans cette province, sera, également avec le collège dans la Nouvelle-Ecosse, encouragé par le parlement, et honoré de la gracieuse protection de Sa Majesté. 617

7 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Ses rapports sur la condition des nègres libres et sur le mémoire de Peters sont satisfaisants, mais il espère que sa lettre (de Dundas) du 15 janvier va faire cesser toute autre dépense pour le déplacement des nègres; il a conseillé le paiement de la traite tirée pour faire face à cette dépense, mais elle aurait dû être tirée sur le Trésor, et accompagnée de pièces justificatives. Il accepte que son assentiment à l'importation de bois de service a dû être dicté par nécessité publique. On n'a pas l'intention d'abdiquer le droit de Sa Majesté au pin blanc propre aux mâts pour la marine. 497

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 167.)

1792.

20 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Conformément à la recommandation de Dorchester, des terres seront concédées aux loyalistes désireux de revenir au Nouveau-Brunswick. Il accordera donc aux personnes spécifiées telles allocations auxquelles elles paraîtront avoir droits. Ces allocations seront payées à Londres sur réception d'un certificat que telles personnes seront embarquées, ou sur son certificat (de Carleton) qu'elles sont établies. Parker, contrôleur des douanes, devra succéder à Robinson dans le conseil au cas où le percepteur n'accepterait pas. Winant Williams sera mis sur le même pied que les personnes spécifiées dans la liste incluse. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 401

(Copie au Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 169.)

7 août,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu circulaire et une proclamation qu'il a publiée. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 621

7 août.
Frédéricton.

Le même au m. me. A reçu circulaire avec une copie imprimée des règlements à observer sur les fortifications, etc. Autres dépêches reçues auxquelles il portera attention. Il n'y a pas eu d'autres dépenses de faites pour le déplacement des nègres, et aucun d'eux n'a exprimé le désir de se déplacer depuis ses premières lettres sur ce sujet. 625

7 août.
Frédéricton.

Le même au même. Décès de Beverley Robinson; recommande que John Saunders lui succède. 629

Inclus. Les noms des conseillers au 24 juin. 633

Une lettre semblable à Cottrell de la même date.

"B. T., N. B.", vol. 1, p. 615

3 septembre,
Saint-Jean.

Bliss à Nepean. Envoie copie de lettre qu'il lui avait écrite, alors que son absence (de Nepean) l'aura sans doute empêchée d'être prise en considérations.) "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 759

6 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) au président du conseil. Voir document inclus dans l'arrêté du conseil du 3 octobre.

18 septembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet copie de lettres au lieutenant-gouverneur Clarke concernant la frontière entre Québec et le Nouveau-Brunswick, avec observations. Il espère dans l'intérêt des établissements formés sous la juridiction du Nouveau-Brunswick que la ligne proposée par le comité du conseil de Québec dans le rapport de lord Dorchester ne sera pas adoptée. Il adhère à l'opinion exprimée dans sa lettre au secrétaire d'Etat du 1^{er} octobre 1790.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 641

Inclus. Copie de la lettre à Clarke de la même date. 645

22 septembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu instructions relativement aux avances à faire à certains loyalistes, ce à quoi il prêtera l'attention voulue. Est informé de la nomination de Parker, contrôleur des douanes, à un siège dans le conseil, laissé vacant par le décès de Robinson, au cas où le percepteur n'accepterait pas. A recommandé Saunders, un des juges, qui est le mieux qualifié pour la position. Il s'élève contre l'inconvenance de certaines personnes qui sollicitent des recommandations sans égard au gouverneur, dont la position doit être hors de tout reproche de la part de factions, etc., ce qui ne manquerait d'arriver si l'on pensait que les fonctions les plus importantes peuvent s'obtenir sans s'en rapporter au gouverneur. Il n'impute aucuns tels motifs au percepteur non plus qu'à Parker, mais il y a des personnes dans la province qui ont plus de droit à quelque distinction qu'aucun de ces deux messieurs. 665

14 octobre,
Frédéricton.

Sproule à Nepean. A été désappointé dans son attente de l'allocation additionnelle promise, et ayant fait des arrangements dans cette espérance, il va se trouver dans une bien plus mauvaise position si le montant n'est pas payé. 767

19 octobre,
Frédéricton.

Carleton à Cottrell. Recommande la nomination de Christopher Billop au conseil, en remplacement de Gilfred Studholme, décédé; les services de Billop dans la dernière guerre. "B. T., N. B.", vol. 1, p. 619

1792

27 octobre,
Québec.

Clarke à Carleton sur le départ des troupes du Nouveau-Brunswick. (Voir document inclus dans la lettre de Carleton au secrétaire d'Etat, 20 novembre.)

29 octobre.
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet mémoire du comté de Westmoreland relatif à la demande de la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse pour un changement de frontière entre cette province et le Nouveau-Brunswick. Il est certain qu'aucune telle mesure ne sera adoptée sans consulter le gouvernement, mais il croit de son devoir de l'informer (Dundas) du désir de ceux qui sont immédiatement concernés en la matière, et de faire rapport que d'après sa connaissance personnelle il ne résulterait aucun avantage public du changement proposé. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 687

Inclus. Mémoire contre un changement de frontière entre la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. 691

2 novembre.
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Il récapitule la correspondance concernant les dépenses additionnelles de Sproule, et qu'elles devaient lui être payées jusqu'au 30 octobre 1785, alors qu'il a reçu avis de la cessation de son allocation; l'agent de Sproule fait rapport que paiement n'a pas été fait; il recommande le cas favorablement. 695

8 novembre,
Whitehall.

Grenville (vu l'absence de Dundas) à Carleton. Lorsque le roi s'occupera de l'éducation en général, l'école de grammaire du Nouveau-Brunswick recevra sa part de considération. Le bénéfice des fondations à Oxford et Cambridge s'étendra à toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. En attendant, il transmettra la charte proposée de constitution en corparation d'un séminaire public à être fondé, avec un rapport sur l'état de l'école de grammaire, le nombre des élèves et la liste des livres de lecture en usage. Relativement à la nomination de Saunders à la succession de Bayerley Robinson, il le renvoie à la lettre du secrétaire Dundas du 20 juin. 637

(Copie au "Col. Off.", vol. 1, p. 171.)

20 novembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Il a reçu la lettre du major général Clarke, ordonnant le transport des troupes du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Ecosse. Il relate les arrangements faits antérieurement pour la protection des loyalistes, et pour les assister, par lesquels les établissements ont été étendus jusqu'à cinquante milles plus haut que Frédéricton, mais par le retrait du second régiment le progrès de l'établissement inférieur a été entravé par l'insolence des sauvages, et la communication avec Québec menacée. Un seul régiment n'ayant pu prévenir ces inconvénients, le 6^e régiment a été envoyé en 1790 sur demande à cet effet; avec cette augmentation de troupes, il a été capable de tenir les postes à Saint-Jean et à Cumberland, et d'en établir d'autres Grand-Falls et à Presqu'Île, aussi bien que de tenir un corps respectable à Frédéricton: il a fait voir l'importance de ce poste; par cette suite de postes, la communication avec le Canada est facile et sûre, et les établissements protégés. Si les troupes étaient retirées, il y aurait dislocation de tout le système, préparé délibérément et à grand frais. De plus, ce n'est que par le Nouveau-Brunswick qu'une attaque hostile peut être opérée contre la Nouvelle-Ecosse, de sorte qu'il est important de maintenir une bonne proportion des troupes. Il ne voit pas de raisons pour un renfort à la Nouvelle-Ecosse. "Col. Cor., C. B.", vol. 3, p. 5

Inclus. Lettre de Alured Clarke à Carleton, 27 octobre. Partie des troupes du Nouveau-Brunswick peuvent être expédiées à la Nouvelle-Ecosse. 9

Carleton à Clarke, 20 novembre. Indique les inconvénients qui surgiront du déplacement des troupes du Nouveau-Brunswick. 13

10 décembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Regrette de voir la dispute avec Québec relativement à la juridiction, dans le cas de A. et W.

1792.

Robichaud et F. Albert. Les circonstances sont graves, vu que Jacques Cyr (aîlleurs Cyr), lieutenant dans la milice, a été arrêté, conduit au Grand-Sault, et forcé de donner un billet promissoire à Albert pour £10 13s.—montant des dépenses prétendues avoir été encourues.—La rigueur de ce procédé vis-à-vis une personne dont les fonctions ne sont qu'administratives est extrêmement répréhensible. L'arrestation a été faite par Costin, un juge de paix pour le comté de Madawaska et York, qui avait aussi nommé deux officiers de milice élus par le peuple, véritable empiètement sur la prérogative royale. Des officiers de milice avaient été nommés par Dorchester pour Madawaska, ce qui rend inexcusable la conduite de Costin. Les dépêches (de Carleton) reçues depuis ne rendent nécessaire aucun changement, dans la première partie de cette dépêche relative à l'arrestation de Cyr ou à l'élection des officiers de milice. Aucun acte du parlement n'est nécessaire pour changer les frontières entre Québec et le Nouveau-Brunswick, l'acte de 1774 ne les ayant établi que durant le bon plaisir du roi. C'est par un arrêté du conseil et non par un acte que l'on a divisé Québec en Haut et Bas-Canada. Quant à la recommandation à un siège dans le conseil, on donne généralement suite à une telle demande, mais on ne peut en faire une règle invariable sans faire disparaître le contrôle. Dans le cas actuel Saunders a été nommé. "Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 669

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 173.)

10 décembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Billop devant succéder Gilfred Studholme au conseil; ses services. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 683

16 décembre,
Halifax.

Wentworth au même. Inclus dans la lettre de Carleton au secrétaire d'Etat le 12 janvier 1793, laquelle voir.

1793.
2 janvier,

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Ordre d'envoyer l'un des régiments de la Nouvelle-Ecosse aux îles sous le Vent; on devra transférer un régiment du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Ecosse.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 1

(Copie au "Col. Off., N. B." vol. 1, p. 179.)

10 janvier,
Frédéricton.

Carleton à Wentworth. Incluse dans la lettre de Carleton au secrétaire d'Etat le 12 janvier, laquelle voir.

12 janvier,
Frédéricton.

Le même au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet copie de la correspondance échangée entre lui-même et Wentworth relativement à l'adresse présentée par l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse touchant la frontière entre cette province et le Nouveau-Brunswick.

"Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 29

Inclus. Wentworth à Carleton, 16 décembre 1792. Envoie copie de l'adresse de l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse touchant la frontière; a transmis l'adresse au secrétaire d'Etat. 33

Carleton à Wentworth, 10 janvier 1793. A reçu copie de l'adresse de l'Assemblée. Les raisons alléguées se basant sur un malentendu, la seule mesure bénéficiaire aux deux provinces est de ne pas changer la frontière. 37

7 février,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Comme il peut être obligé d'émettre des traites à escompte pour la subsistance et les dépenses imprévues des deux régiments, demande qu'on lui envoie £6,000 en espèces. 41

8 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Il devra lever dans le Nouveau-Brunswick un corps de 600 hommes, dont il aura le commandement sans solde; les officiers n'auront pas droit à demi-solde, attendu que les services de tels corps seront limités au Nouveau-Brunswick. S'il ne peut pas lever 600 hommes, il ne devra nommer qu'un nombre d'officiers en rapport avec le nombre d'hommes, tels officiers devant être choisis parmi ceux qui sont à demi-solde. La solde et la subsistance seront les mêmes que celles accordées aux troupes régulières; il devra tirer sur le

1793.

Trésor pour la dépense et il recevra des ordres pour fournir les armes, etc. Quand on aura aboli la restriction dans l'octroi des terres, on mettra à l'étude les services de ceux du corps qui n'ont pas eu d'octroi. Il faudra envoyer un régiment du Nouveau-Brunswick aux Barbades, même si c'était le dernier de la province. Il faudra être économe dans le prélèvement des fonds, la subsistance, etc. 17

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 179.)

9 février,
Whitehall.

King à Carleton. Envoie copie d'une note, par laquelle il appert qu'on a ordonné d'expédier une certaine quantité d'armes aux troupes levées dans le Nouveau-Brunswick.

"Col. Off., vol. 1, p. 183

Inclus. Note du comité de l'artillerie que les armes ordonnées ne sont pas en nombre suffisant dans l'arsenal du Nouveau-Brunswick et qu'une certaine quantité en sera envoyée de Halifax. 185

15 février,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet la liste des conseillers à la date du 24 décembre. "Col. Cor., N. B.", vol. 3, p. 49

Inclus. Liste. 51

27 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Le major Barclay, nommé lieutenant-colonel du corps levé dans le Nouveau-Brunswick, réside dans la Nouvelle-Ecosse, et Robinson, mis à la tête des corps de la Nouvelle-Ecosse, est établi dans le Nouveau-Brunswick; ce dernier devra être mis à la tête des corps de cette province. 25

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 186.)

9 mars,
Londres.

D. Lyman au secrétaire d'Etat (Hawkesbury). Transmet des observations sur la province du Nouveau-Brunswick et demande une entrevue. "B. T., N. B.", vol. 1, p. 623

Inclus. Observations. Il parle des moyens dont il s'est servi pour connaître les ressources du Nouveau-Brunswick; ses ressources de pin blanc pour mâts; la valeur des pêcheries; c'est un pays de terres excellentes pour les pâturages, et propice à la culture du blé. La salubrité de son climat; les avantages que retirerait la Grande-Bretagne de l'augmentation de sa population, et des efforts qu'on devrait faire dans ce but. Le tort causé par la grande réserve de terre, laquelle devrait être arrêtée, vu que d'autres mesures préservant les bois de mâts sont plus efficaces. La restriction dans l'octroi de terres est aussi une entrave à la colonisation. Mesures suggérées pour l'augmentation de la population. 627

(Voir aussi "Col. Cor.", vol. 2, p. 771.)

9 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet copie de la réponse à la lettre de Grenville en date du 8 novembre, écrite pendant l'absence de Dundas. "Col. Cor., N. B.", vol. 3, p. 55

9 mars,
Frédéricton.

Le même à Grenville. Transmet le projet de la charte constituant un collège au Nouveau-Brunswick en corporation. L'état de la population ne requiert pas immédiatement la création d'un tel établissement, et les habitants, à quelques exceptions près, ne peuvent pourvoir aux dépenses de l'éducation à distance, mais bon nombre d'entre eux jouissent d'une éducation supérieure et désirent la même chose pour leurs enfants. Ce leur serait une consolation de voir ce projet d'institution favorisé; ce serait en même temps un monument de la bonté de Sa Majesté, et une preuve que sous ce rapport on n'a pas donné de préférence à la province aînée/ la Nouvelle-Ecosse. Le nombre des écoliers est de 17, sans compter les enfants âgés de moins de neuf ans; envoie une liste des livres en usage. Les syndics ont acheté un lot et une maison, suffisants pour les fins d'un collège durant un certain nombre d'années. Si l'on accomplissait cette œuvre de bienfaisance, comme on l'a fait pour la Nouvelle-Ecosse, on prélèvera des fonds, lesquels joints à l'allocation de l'Assemblée, permettront de payer des salaires qui mettront les syndics en position de faire

1793.

venir de l'une des universités anglaises un principal et un ou plusieurs professeurs. 59

(Suit un duplicata.)

Incluses. La charte proposée. 71

Une liste des livres scolaires. 95

11 mars,
Londres.

Binney à King. Explique la raison de son mémoire à Dundas et sollicite l'appui de son influence afin qu'on ordonne le paiement d'un certain montant qui le relèvera de sa présente détresse. 539

11 mars,
Whitehall.

King à Binney. Aucune partie d'un subside parlementaire ne peut être employée pour une fin quelconque autre que celle pour laquelle il a été accordé, de sorte qu'on ne peut payer le montant demandé. 543

16 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). La nomination de Leonard a eu pour effet de prévenir la transgression du traité par les citoyens des Etats-Unis dans la Nouvelle-Ecosse, en autant qu'il s'agit des pêcheries; mais ce commerce illégal se continue dans le Nouveau-Brunswick, attendu que les pouvoirs de Leonard sont limités à la Nouvelle-Ecosse; il recommande que ses pouvoirs s'étendent au Nouveau-Brunswick. 99

27 mars,
Frédéricton.

Le même au même. Explique les causes des plaintes formulées sur la conduite de Costin, le magistrat de Madawaska, laquelle était irrégulière, sans toutefois dépendre de motifs déréglés ou intéressés. Il traite de l'excitation locale causée par l'essai de mettre en force les procédures judiciaires prises à Québec. D'après ce qu'il a appris cette province a donné une indemnité à Cyr; si ce dernier avait poursuivi Costin dans le Nouveau-Brunswick le jugement, sans doute, aurait été en faveur de Cyr, mais il doute que Costin eut été capable d'offrir aucune compensation. Il espère que l'affaire se terminera là. C'est par erreur que l'on a dit que Costin avait fait élire des officiers de milice, car c'est lui (Carleton) qui a nommé ces officiers. Les Acadiens de Madawaska ont montré une prédilection prononcée pour le gouvernement Britannique.

“Col. Cor., N. B.”, vol. 3, p. 103

27 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Remercie de l'attention portée à sa recommandation de Parker pour un siège au conseil. Désavoue l'interprétation donnée à ses remarques relativement à l'appui que l'on doit donner aux gouverneurs. 107

29 mars,
Frédéricton.

Le même au même. On l'a informé que par suite des procédures prises en France, le roi a jugé nécessaire de prendre une position défensive et a demandé qu'on lui fasse parvenir un rapport sur l'état de la province. A part les troupes de Sa Majesté, maintenant réduites à un bataillon, la force à l'intérieur de la province se compose de corps dispersés sur des territoires étendus qui, réunis, formeraient une armée de trois mille hommes presque tous dénués d'armes, ayant été forcés de vendre celles qu'ils auraient apportées avec eux. Quand il y a eu menace d'interruption de relations avec l'Espagne, il s'est adressé à lord Dorchester pour avoir des armes, mais un changement survenu en a fait disparaître la nécessité, de sorte que la milice est restée sans armes et par conséquent sans discipline. Toute attaque aurait probablement le caractère de pillage soit à Saint-André ou à Saint-Jean. De petites batteries en barbette seraient suffisantes pour défendre ces points du côté de terre; l'efficacité d'une force navale. 111

30 mars,
Londres.

“Pour être porté à la connaissance de M. Nepean. Quelques observations par James Glenie, relatives aux régiments que l'on a ordonné dernièrement de lever dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse pour la défense territoriale.” Raisons qui militent contre la levée de telles forces dans ces provinces. 547

26 avril,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Les instructions pour lever un corps dans le Nouveau-Brunswick doivent être observées ainsi que de l'économie, mais les fonds destinés au recrutement ne doivent pas être

1793.

moindres que ce qu'on alloue en Angleterre, le pays n'ayant qu'une faible population et le peuple ayant réussi à surmonter les premières difficultés. Il relate l'embarcation de troupes pour la Nouvelle-Ecosse. 119

— avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat à Carleton. La nomination de Billop, successeur de Studholme, est approuvée. 45

3 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie copie d'une demande de lettres de marque par George Younghusband et Charles Thomas, marchands de Saint-Jean. Bien que n'ayant pas reçu l'autorité ordinaire il a accordé une commission dont il envoie copie. Il espère recevoir des instructions aux fins de remettre les récompenses aux deux personnes susnommées pour la capture opérée par eux. 127

Inclus. Proclamation à l'effet que des lettres de marque seront délivrées par suite de la déclaration de guerre avec la France. 131

Commission à George Younghusband et Charles Thomas, accordant des lettres de marque pour le *Sally*.

6 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie copie des actes passés à la dernière session, avec remarques. Divergences d'opinion entre le Conseil et l'Assemblée, sur un vote d'argent. 139

Inclus. Observation, procès-verbaux, journaux, etc. 143 et suivantes
Une lettre semblable à Cottrell portant même date, contenant copies des mêmes annexes et actes. "B. T., N. S.", vol. 1, p. 647

6 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Ses mesures pour prévenir le commerce illicite des sujets américains doivent être soumises au comité du conseil. Les explications qu'il donne sur les choses de Madawa-ka sont satisfaisantes. Il ne doute pas que la levée d'un corps de 600 hommes, avec les dispositions que lui et la législature prendront, placeront le Nouveau-Brunswick dans un état de défense satisfaisant.

"Col. Cor., N. B.", vol. 3, p. 115

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 187.)

12 juin,
Saint-Jean.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie le rapport de l'embarquement des troupes pour les Barbades, parties d'Halifax sous convoi.

"Col. Cor. N. B.", vol. 3, p. 265)

12 juin,
Londres.

Glenie au même. Il s'oppose à la construction de forts et à la levée d'un corps provincial. 551

8 juillet,
Frédéricton.

Carleton au même. Deux cents hommes sont enrôlés sur les listes du régiment du Nouveau-Brunswick; il s'attend à en voir doubler le nombre avant la fin de l'année. Il a nommé des officiers pour le service du recrutement; il recommande la nomination d'un capitaine pour chaque compagnie. Un bien petit nombre d'enseignes à demi-solde ont exprimé le désir de retourner au service; il a, par conséquent, nommé Robert Hazen à ce poste. 269

30 juillet,
Saint-André.

Pagan à Carleton. Incluse dans la lettre de Carleton au secrétaire d'Etat du 10 août, laquelle voir.

9 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Par suite de la difficulté qu'il a de lever des hommes, on l'autorise à dépasser, bien que le moins possible, le montant de la somme de recrutement fixée dans une dépêche antérieure. 123

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 189.)

10 août,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie un extrait de la lettre écrite par Pagan de Saint-André. Quelques sincères que puissent être les Etats-Unis dans leur déclaration de neutralité, leur gouvernement ne semble pas avoir l'énergie suffisante pour empêcher la préparation d'expéditions de pillage, qui pourraient justement être considérées comme le prélude d'hostilités ouvertes et inévitables.

"Col. Cor., N. B.", vol. 3, p. 281

Inclus. Extrait de la lettre de Pagan, datée du 30 juillet. Relate l'arrivée de vaisseaux français à la baie Shesapeake et l'armement de

1793.

batiments en course à Boston, en dépit de l'opposition opiniâtre des principaux citoyens. 285

4 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Il a envoyé à l'amirauté copie de sa lettre; il l'approuve d'avoir accordé des lettres de marque. Les exigences du service ne demandaient pas la nomination d'un si grand nombre d'officiers dans les corps nouveaux; si on lève moins de six compagnies, un certain nombre de ces officiers ne trouveront pas à être employés; la nomination de Hazen peut continuer, mais il est entendu qu'il n'a pas droit à la demi-solde. L'acte concernant les élections envoyé au Conseil Privé; à son retour, on devra l'informer du résultat. Les actes sont tous envoyés d'une manière irrégulière; comment ils doivent être authentiqués. 273

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 190.)

3 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. Pense que ses craintes seront dissipées; le régiment et la milice du Nouveau-Brunswick devraient être suffisants au cas d'une attaque de pillards.

"Col. Cor., N. B.", vol. 3, p. 289

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 192, où l'on trouvera la date fixée.)

15 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Vu le délai dans l'arrivée des habillements du régiment du Nouveau-Brunswick, il a commandé un matériel suffisant pour mettre les hommes actuellement enrôlés en état de résister à l'hiver. Il a payé trois guinées comme prime de recrutement, vu qu'il était inutile d'offrir les deux guinées mentionnées dans la lettre d'instructions.

"Col. Cor., N. B.", vol. 3, p. 293

23 octobre,
Frédéricton.

Le même au même. Il est heureux de voir qu'on approuve l'octroi qu'il a fait d'une commission (pour une lettre de marque). Explique qu'en nommant un si grand nombre d'officiers il avait pour but de hâter le recrutement des soldats. S'il doit en réduire le nombre, il attend des instructions à cet effet. Il fera sceller les actes séparément, comme il en a reçu avis.

30 octobre,
Frédéricton.

Le même au même. Rappelle la promesse de son avancement dans sa profession, répétée à plusieurs reprises. Demande qu'on rappelle à la mémoire du roi la promesse qu'il a faite. 305

16 novembre,
Londres.

Lyman à King. Il avait envoyé les propositions relatives au recrutement de nouvelles troupes au Nouveau-Brunswick; demande une entrevue avec le secrétaire d'Etat.

"Col. Cor., N. B.", vol. 3, p. 555

26 décembre,
Frédéricton.

E. Winslow au col. A. Innes. Remarques sur la dispersion des corps de l'armée provinciale et sur la nécessité de les rassembler. Il représente qu'il a déjà agi comme officier d'appel à demi-solde, et sollicite l'influence d'Innes pour être nommé à ce poste. (La lettre entre dans des détails minutieux quant à ses services personnels.) 559

1794.
1er janvier,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. A transmis à la Trésorerie un extrait de la lettre relative à l'habillement des troupes du Nouveau-Brunswick. Par suite de la difficulté qu'il y a d'enrôler des soldats, tous les officiers, à l'exception de ceux de trois compagnies, seront mis à la retraite, et pourront être mis à la tête de nouvelles compagnies à mesure qu'on en formera. 301

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 193.)

1er janvier,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie la liste des conseillers à la date du 24 décembre.

"Col. Cor., N. B.", vol. 3, p. 309

Incluse. Liste. 313

3 février,
Frédéricton.

Le même au même. Par suite de la nécessité où il s'est trouvé d'acheter les matériaux nécessaires à l'habillement du régiment du Nouveau-Brunswick, les habillements envoyés par Davidson et reçus vers la fin de novembre seront suffisants pour le reste de l'année courante et pour l'année suivante à partir de juin prochain. L'économie de temps, de dépense

1^{er} mars,

et de risques que l'on aurait effectuée si les habillements avaient été expédiés directement à Saint-Jean, au lieu de se servir de la voie d'Halifax. 317

1^{er} mars,
Nouveau-Brunswick.
6 mars,
Frédéricton.

A. Botsford à W. Knox. Accompagnant une lettre de Knox, portant la date du 11 juin. (*Voir* document).

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie les rapports de l'officier de marine de Saint-Jean depuis le 5 juillet 1792 jusqu'au 5 janvier 1794. 321

6 mars,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet feuille de situation du régiment du Nouveau-Brunswick à la date du 24 février.

Incluse. Feuille de situation du régiment.

6 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). La dépense encourue pour l'alimentation des recrues dans le cas où on ne peut se servir, à cette fin, des magasins du roi. Précautions prises en vue de réduire les dépenses et de vérifier les comptes, attendu que l'on ne peut toujours obtenir de pièces justificatives. 333

6 mars,
Frédéricton.

Le même au même. Prorogation de l'Assemblée; envoie une liste des actes et des copies de son discours et des discours en réponse. Explique la mention faite dans ces derniers de la construction de travaux dans le havre de Saint-Jean en vue d'une défense contre la piraterie exercée par la basse classe de la population des Etats voisins; la construction de ces travaux n'a rien coûté au gouvernement. 337

Inclus. Discours et réponses. 341 à 349

(Ce sont des extraits des procès-verbaux du Conseil et du journal de l'Assemblée).

7 mai,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Carleton. A envoyé au bureau du Trésor un extrait de sa lettre relativement à l'habillement. Les rapports de régiment doivent être envoyés tous les mois. Ne doute pas que l'on prendra le soin voulu pour vérifier la dépense du service de recrutement, quand on ne pourra se procurer les pièces justificatives. Approuve l'Acte de la milice, mais, attendu que cet acte devrait être permanent, désire qu'il propose au Conseil et à l'Assemblée d'en rappeler la dernière clause. Exprime la satisfaction qu'éprouve le roi au sujet du zèle qu'a montré la population en pourvoyant à la défense du havre de Saint-Jean; on est sur le point d'y envoyer une escadre pour le protéger. 357

(Copie au Col. Off., N. B., vol. 1, p. 194).

11 juin,
Soho Square.

Knox au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet copie d'une lettre de l'orateur de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick et demande une entrevue au sujet de l'absence de défenses dans la province, dans le cas d'une rupture entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

"Col. Cor., N. B.," vol. 3, p. 563

Inclus. A. Botsford, orateur, à W. Knox, 1^{er} mars. Fait rapport qu'il (Knox) a été nommé agent de la province et que l'on a choisi un comité de correspondance.

"Col. Cor., N. B.," vol. 3, p. 567

14 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). A jusqu'ici évité d'encourir de dépense au sujet des sauvages; le danger actuel qu'ils ne soient entraînés par des tribus qui se trouvent dans la partie ouest du Massachusetts à se joindre à l'ennemi. L'occasion favorable qui se présente de se les concilier en leur accordant leur demande d'avoir Ciquard pour leur missionnaire; la bonne opinion qu'il s'est formée du caractère de Ciquard, auquel il a promis £50 par année s'il est nommé; la nécessité d'agir immédiatement. Si le salaire était porté à £100, il serait bien mérité. 365

Incluse. Lettre à lord Dorchester, 28 mai, recommandant Ciquard, qui a agi comme missionnaire parmi les sauvages dans les environs de la province et se rend à Québec pour obtenir l'approbation de l'évêque aux fins d'établir la mission dans le Nouveau-Brunswick. 369

1794.	Effectif du régiment du Nouveau-Brunswick.	361
20 juin, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Est bien aise de l'approbation donnée à l'Acte de la milice; envoie des copies des autres actes et procès-verbaux du conseil.	377
2 juillet, Frédéricton.	<i>Inclus.</i> Procès-verbaux du Conseil. Actes de l'Assemblée générale.	413 381
2 juillet, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Remercie de l'honneur de l'approbation que le roi a accordée; les habitants de Saint-Jean en seront flattés; exprime des remerciements en leur nom et au sien propre.	435
4 juillet, Frédéricton.	Le même au même. Alarme causée aux habitants du haut territoire de la Saint-Jean par suite de l'arrivée d'étrangers sur une ferme près de Maductic, à environ 40 milles au-dessus de Frédéricton, lesquels ont planté une borne marquant, d'après eux, ce qu'ils prétendent être la frontière entre le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis; ne sait pas si cet acte est autorisé par l'autorité publique ou est seulement le fait d'individus aventuriers. Cette démarcation enlèverait quelques-unes des meilleures terres entre les mains de nombreux colons, et intercepterait la communication avec le Canada en passant par la province. Suggère, pour enlever le doute, qu'il soit réglé avec les Etats-Unis que le Nouveau-Brunswick sera borné par la Scudiac, ou Sainte-Croix, depuis son embouchure jusqu'à la source de sa branche ouest, et de là, dans une direction nord-ouest jusqu'à la frontière sud du Canada. Par cet arrangement les Etats-Unis n'abandonneraient rien autre chose qu'une zone déserte qu'ils n'ont jamais essayé de coloniser.	439
12 juillet, Soho Square.	W. Knox à King. Transmet une requête de la part de la Société de la Propagation de l'Évangile, afin de la soumettre au duc de Portland.	458
	"A. & W. I.," vol. 568	
	La requête (accompagnant la dépêche) demande 500 acres de terre dans le Nouveau-Brunswick.	
12 juillet, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'état (Dundas). Transmet copie d'une lettre à la Trésorerie, et les états mensuels du régiment du Nouveau-Brunswick.	443
	"Col. Cor., N. B.," vol. 3, p. 443	
	<i>Inclus.</i> Même date. Carleton à la Trésorerie (Steele). Fait rapport que dans un cas pressant, il a acheté des accoutrements pour le régiment du Nouveau-Brunswick. Bien que des accoutrements soient ensuite arrivés avec les habillements, l'achat ne sera pas inutile, vu que l'on pourra s'en servir pour des détachements choisis de la milice. Demande des tambours et des fifres.	447
	Répartition du régiment du Nouveau-Brunswick.	451
8 août, Whitehall.	Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Il n'appert pas qu'il y ait une trop forte proportion d'officiers du régiment du Nouveau-Brunswick au quartier général, mais le nombre de recrues n'est pas en proportion avec le nombre des officiers chargés de ce service. On devrait discontinuer les services des officiers de la 6 ^{me} compagnie jusqu'à ce que la 5 ^{me} soit formée ou sur le point d'être complétée. On a fait une demande pour un missionnaire catholique romain à la Nouvelle-Ecosse, mais il a été décidé de recommander à l'évêque catholique romain de Québec d'y pourvoir; la même décision s'applique au Nouveau-Brunswick, et l'on a écrit à Dorchester à ce sujet. Si l'on ne peut obtenir cette rémunération, il sera loisible de payer les £50 par année à titre d'agent des sauvages ou à titre analogue.	459
	"Col. Cor., N. B.," vol. 3, p. 373	
	(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 197.)	
1 ^{er} septembre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie un rapport mensuel au sujet du régiment du Nouveau-Brunswick, en date du 1 ^{er} août.	459
	<i>Inclus.</i> Le rapport.	463

1794.
1er octobre, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. L'on devra prendre des mesures contre tout empiétement fait sur la ligne frontière telle qu'établie par le traité. 455
(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 199.)
- 29 octobre, Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie copie manuscrite des journaux de l'Assemblée. "Col. Cor., N. B.", vol. 3, p. 465
Inclus. Journal de l'Assemblée. 471
- 15 décembre, Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu l'ordre de licencier les officiers de la 6^{me} compagnie du régiment du Nouveau-Brunswick. Pour récompenser les mérites du capitaine de cette compagnie, les services qu'il a rendus et les dépenses qu'il a encourues pendant le recrutement, il l'a maintenu dans sa position en attendant le bon plaisir du roi. "Col. Cor., N. B.", vol. 4, p. 1
- 19 décembre, Frédéricton. Le même au même. A répondu à la lettre qui traite du régiment du Nouveau-Brunswick. Ses efforts pour concilier les sauvages. Les services rendus par Ciquard en détruisant l'effet malveillant produit sur les sauvages par des Américains mal disposés. Ne pouvait-on pas lui payer, au Nouveau-Brunswick, le salaire qu'on lui accorde comme agent des sauvages et l'inclure parmi les dépenses imprévues militaires. 5
1795.
7 janvier, Frédéricton. Le même au même. Envoie le rapport mensuel au sujet du régiment du Nouveau-Brunswick en date du 1^{er} décembre. 13
Inclus. Le rapport. 17
- 7 janvier, Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet la liste des conseillers à la date du 24 décembre. 19
Inclus. Liste. 23
- 15 janvier, Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Les arpenteurs du Massachusetts sont encore occupés à déterminer la ligne frontière, à travers la Saint-Jean, un peu en amont de la Madawaska, et qui ne touche pas aux terres colonisées, mais qui intercepte la communication avec le Canada à travers la province; c'est une question à décider entre les deux pays. L'arpenteur général a terminé une carte dont il lui enverra copie à la première occasion; la seule dépense en a été de £50 pour le salaire d'un dessinateur et pour le paiement duquel il tirera sur la Trésorerie. 3
- 3 février, Frédéricton. Journal du Conseil législatif jusqu'au 5 mars. "Col. Cor., N. B.", vol. 2, p. 59
- 12 mars, Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). La session s'est terminée le 5; copies des actes, etc., seront transmises sans délai. Envoie copie de son message à l'Assemblée quant aux moyens à prendre pour défrayer le prix d'achat d'un morceau de terrain pour une batterie à Saint-Jean et les dépenses nécessitées par la défense de Saint-André; envoie aussi rapport de la conférence entre le Conseil et l'Assemblée sur ce sujet. Dans sa réponse à l'Assemblée, dont les membres avaient une opinion contraire, il leur avait fait observé que c'était leur devoir de pourvoir à la défense. Il attire de nouveau l'attention sur l'acte se rapportant aux élections, qui se trouve réservé. "Col. Cor., N. B.", vol. 4, p. 31
Inclus. Le message du 16 février à l'Assemblée sur les moyens à prendre pour la défense. 35
- Réponse de l'Assemblée, 25 février, que bien que les membres soient prêts à prêter leur concours personnel, le devoir de pourvoir aux travaux de défense est incompatible avec leur position en tant qu'Assemblée. 39
- Réponse, 27 février, du gouverneur. 43

(La dépêche, et les deux réponses sont dans le journal de l'Assemblée aux dates spécifiées.)

1795.

Rapport de la conférence entre le Conseil et l'Assemblée se rapportant à un bill de la dernière session pour l'approbation et la disposition des fonds publics. "Col. Cor., N. B.," vol. 4, p. 17

(La substance de cette conférence est contenue dans les procès-verbaux du Conseil et dans le journal de l'Assemblée, mais non de la même rédaction que le document qui précède.)

18 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie les rapports mensuels du régiment du Nouveau-Brunswick en date du 1^{er} janvier et du 1^{er} février. 55

Inclus. Les rapports. 59, 61

avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Pour encourager ses efforts pour le recrutement, l'officier mentionné doit être nommé capitaine-lieutenant; quand il sera mis à la tête d'une compagnie ce poste lui sera discontinué. La rémunération temporaire de Ciquard, agent des sauvages, sera portée au compte des dépenses contingentes. L'on s'occupera de la question des frontières aux termes du traité dernièrement passé avec les Etats de l'Amérique. 27

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 200.)

6 avril,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Le peu de succès du recrutement l'induit à porter à cinq guinées la prime d'engagement; il pense que c'est le prix payé à la Nouvelle-Ecosse. "Col. Cor., N. B., vol. 4, p. 63

15 avril,
Halifax.

Daniel Lyman à King. Envoie copie d'un bill d'une tendance dangereuse, présenté à l'Assemblée par James Glenie, qui par intrigue et moyens indus a réussi à le faire passer à l'Assemblée, mais qui fut rejeté par le Conseil. Description du bill, qui pratiquement tend à déclarer l'indépendance remarques sur ce bill, sur ceux qui l'appuient et ses opposants, etc. 265

Inclus. Les noms des membres de l'Assemblée qui ont voté pour ce bill. 273

Les noms de ceux qui votèrent contre. 277

(Ces papiers donnent la description de l'occupation, du caractère, etc., de chaque membre.)

Copie du bill contenant les clauses retranchées par l'Assemblée. 281

22 avril,
Frédéricton:

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick en date du 1^{er} mars. 73

Inclus. Le rapport. 77

5 mai,
Whitehall.

King à Carleton. Envoie les prévisions budgétaires pour 1795-6. "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 202

18 mai,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick en date du 1^{er} avril. 79

Inclus. Le rapport. 83

25 mai,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copies manuscrites des actes, avec procès-verbaux du Conseil. Copies imprimées des actes et du journal de l'Assemblée seront envoyées au premier moment opportun. 85

Inclus. Les procès-verbaux du Conseil. 89

30 mai,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Approuve ses messages à l'Assemblée et le rejet du bill des subsides, par le Conseil. Les charges modérées des dépenses recommandées par le gouverneur, auxquelles on n'aurait pas dû faire d'objection, prouve que dans la décision prise par l'Assemblée on avait exercé sur les membres une influence de telle nature qu'eux mêmes seront bientôt prêts à rejeter. Attire l'attention sur le droit de l'Assemblée au sujet d'actes relatifs à l'argent et aux abus qui peuvent en résulter. Espère que les membres de l'Assemblée ne continueront pas à recevoir de rémunération de la part

1795.

de leurs mandataires; Les mauvais effets de ce système. Ne désapprouve pas l'augmentation de la prime de recrutement à cinq guinées. 67
(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 203.)

4 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Envoie l'ordre en conseil confirmant l'Acte concernant les élections.

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 207

17 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick en date du 1^{er} mai.

"Col. Cor., N. B.", vol. 4, p. 117

Inclus. Le rapport. "Col. Cor., N. B.", vol. 4, p. 121.

20 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copie de la lettre adressée au secrétaire de la guerre à propos de la vacance occasionnée par la mort du rév. M. Cooke, qui était chapelain de la garnison. 123

Inclus. A la même date au secrétaire de la guerre. Recommande le rév. M. John Wetherall comme successeur au rév. Samuel Cooke, chapelain de la garnison. 127.

2 juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Reçu les rapports du régiment; le progrès qui se fait petit à petit dans le recrutement du régiment du Nouveau-Brunswick. "Col. Off., N.B.", vol. 1, p. 208

Le même au même. Reçu dépêches. 209

3 août,
Whitehall.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie une carte montrant la voie de communication entre Halifax et Québec et copie de la lettre à la Trésorerie disant qu'il a tiré le montant de £50 pour le dessinateur.

"Col. Cor., N. B.", vol. 4, p. 131

Inclus. A la même date, à la Trésorerie (Steele). 135

10 septembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Le remercie de l'attention donnée à ses dépêches. Sur reçu de la confirmation de l'Acte concernant les élections, il a émané des brefs pour une nouvelle élection. Recommande de nouveau que Billop soit nommé conseiller comme successeur de Studholme. 139

10 septembre,
Frédéricton.

Le même au même. Conformément à l'arrêté du conseil, il a permis au major général Spry d'en appeler de la décision prise au sujet des terres. Envoie six documents se rapportant à l'affaire et demande qu'on les examine. 143

10 septembre,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet les rapports mensuels du régiment du Nouveau-Brunswick datés le 1^{er} juillet et le 1^{er} août. Le peu d'espoir de se procurer des recrues dans le Nouveau-Brunswick; l'objection qu'il a à envoyer des agents à Terre-Neuve. A éprouvé de la crainte au commencement, mais a rencontré de l'encouragement durant les premiers quinze mois; craint maintenant que l'ont ait enrôlé tous les habitants que l'on pouvait. 147

Inclus. Rapports. 151, 153

7 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). En conséquence de la capture de plusieurs vaisseaux par un corsaire dans la baie Passamaquoddy et de la crainte d'une attaque sur St. André, il a requis les services du brick armé *Union* pour la défense de la côte. 155

19 octobre,
Frédéricton.

Le même au même. Envoie copie imprimée des actes et le journal de l'assemblée. 159

Inclus. Journal de l'Assemblée. 163

19 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A envoyé la carte, accompagnée de duplicata des lettres par le navire *Earl of Mansfield* 257

12 novembre,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet le rapport mensuel (jusqu'au 1^{er} octobre) du régiment du Nouveau-Brunswick. "Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 5

Inclus. Rapport. 9, 11

(Ce sont deux rapports, l'un jusqu'au 1^{er} septembre et l'autre jusqu'au 1^{er} octobre.)

1795.

16 novembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet le rapport du procureur et solliciteur général relatif à l'appel du major général Spry. 13

1er décembre,
Frédéricton.

Rapport sur l'habillement. Contenu dans la lettre de Carleton du 23 novembre 1798, laquelle voir; voir aussi la lettre de Carleton, sous pli du 21 décembre.

2 décembre.
Saint-Jean.

Bartlèt, agent au Nouveau-Brunswick, à Spry. Contenu dans la lettre de Spry du 17 mars 1800, laquelle voir.

21 décembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie rapport de l'habillement distribué au régiment du Nouveau-Brunswick; économie effectuée. Demande que les approvisionnements pour l'année suivante soient expédiés de bonne heure. "Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 51

Inclus. Rapport. 55

Liste des actes passés à la session de 1795.

I. Acte pour le recouvrement plus aisé et plus prompt des petites dettes. "B. T., N. B.", vol. 2, p. 1

II. Acte pour fixer les termes des cours inférieures des Plaids Communs et pour augmenter leur juridiction pour la décision sommaire dans certaines causes. "B. T., N. B.", vol. 2, p. 19

III. Acte concernant les limites des comtés et pour leur subdivision en villes ou paroisses. 29

IV. Acte pour protéger les bords de la rivière Saint-Jean en face de la paroisse de Lincoln, dans le comté de Sunbury. 35

V. Acte aux fins de prolonger plusieurs lois maintenant expirantes. 41

VI. Acte aux fins de maintenir des amarques dans la baie Passamaquoddy et de construire une cale dans le havre de Saint-André. 47

VII. Acte pour continuer un acte aux fins de prélever un revenu. 53

1796.
7 janvier,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. La nomination de Billop au conseil est approuvée. A transmis aux officiers en loi les papiers concernant l'appel de Spry du jugement de la cour de chancellerie du Nouveau-Brunswick; il devra transmettre toute information subséquente qu'il pourra obtenir. Approuve, comme mesure temporaire, l'emploi du brick armé qu'il a nolisé. Carte pas encore reçue. "Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 1

(Copie au Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 209.)

16 janvier,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les rapports mensuels du régiment du Nouveau-Brunswick. Le capitaine Clowes ayant été remis à sa demi-solde, le capitaine-lieutenant Campbell lui succède. "Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 59

Inclus. Rapport, 1^{er} décembre 1795. 63

Rapport, 1^{er} janvier 1796. 65

16 janvier,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les noms des membres du conseil à la date du 24 décembre. 67

Inclus. Noms. 71

22 janvier,
Québec.

Ordre général relatif à l'habillement des régiments provinciaux. Contenu dans la lettre de Carleton du 23 novembre 1798, laquelle voir.

23 janvier,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A nolisé le brick armé *Union* pour la défense de la côte afin de prévenir les attaques des fibustiers; le terme du premier engagement de deux mois s'est prolongé pendant un autre mois, et on lui a demandé de prolonger ce terme, mais l'amiral Murray a écrit qu'il enverra un navire au printemps de si bonne heure que cela pourra se faire sans danger; en conséquence l'*Union* a été renvoyé le 14 décembre. La dépense totale a été de £625 17s. 1½d., pour lequel montant il a tiré sur la Trésorerie. Envoie copie de la charte partie avec les comptes et pièces justificatives, ainsi que copie de la lettre à Long. 75

Inclus. Copie de la charte partie du brigantin *Union*. 79

Comptes et pièces justificatives. 83

1796.

Carleton à Long, 23 janvier. Donne avis qu'il a tiré sur la Trésorerie et qu'il a envoyé comptes et pièces justificatives. 87

23 janvier,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu avis qu'il doit donner des lettres de marque contre les navires, etc., des Provinces-Unies de la Hollande. 91

19 février,
Frédéricton.

Le même au même. Recommande le cas de deux membres du clergé, mentionnés dans la lettre de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse, dont il envoie un extrait. 95

Inclus. L'Evêque de la Nouvelle-Ecosse à Carleton, 1^{er} décembre 1795 (extrait). Est peiné d'apprendre que Diblee, missionnaire à Woodstock, et Arnold, missionnaire à Sussex Vale, n'ont pas reçu la gratification ordinaire en même temps que les autres missionnaires. Demande que l'on fasse des démarches afin de l'obtenir pour eux. 99

5 mars,
Frédéricton.

Botsford à Knox. Contenu dans la lettre de Knox du 3 mai, (laquelle voir).

7 mars,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Thomas Barclay nommé commissaire pour le règlement des frontières, en conformité de l'article 5^{me} du traité de Gand; il faudra choisir une personne compétente pour recueillir les témoignages, etc., laquelle recevra £500 par année pendant le temps de son emploi, aux lieu et place de toute autre charge; il devra tirer sur le Trésor pour tel salaire et les dépenses incidentes.

"Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 47

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 211.)

7 mars.
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton (confidentielle). Dans le choix d'un agent chargé de déterminer les frontières avec les Etats-Unis, il devra choisir la personne la plus compétente, sans faveur ou partialité; envoie des copies de la correspondance précédente au sujet des frontières. Il faudra munir l'agent de toutes les informations nécessaires. Transmet copie de la clause de l'Acte du Parlement de 1775, définissant la frontière, passé à une époque où telle frontière n'affectait pas l'étendue des territoires de Sa Majesté. Ce qui indique clairement qu'il ne peut être question de la rivière appelée la Maguadavic sur la carte de Sproule, préparée d'après le relevé fait en 1791. La question se réduit seulement à la Chaputnatecock et la Sainte-Croix, qui se réunissent dans une direction nord-ouest, se déversent dans le même chenal et se jettent dans la baie Passamaquoddy sur le côté ouest de Saint-André. On ne trouve pas de renseignement à ce sujet dans les conversations et la correspondance avec les commissaires des Etats-Unis en 1782. En conséquence, l'agent employé devra obtenir des informations complètes et les meilleurs témoignages. Envoie copie de la carte de la Sainte-Croix, de la baie Passamaquoddy et des îles adjacentes, préparée par Morris en 1765, sur l'ordre de Wilmot. (Une copie de cette carte se trouve parmi les papiers relatifs à la Nouvelle-Ecosse.) Envoie en même temps un mémoire des commissaires anglais et français touchant les frontières de la Nouvelle-Ecosse. (L'un des quatre volumes intitulés: Mémoires des commissaires du Roi", etc., publiés en 1755-56.) "Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 17

Inclus. Carleton au secrétaire d'Etat (Sydney), daté le 6 novembre 1785.

Le gouverneur Bowdoin, Massachusetts, à Carleton, 9 septembre 1785.
Carleton à Bowdoin, 18 octobre 1785.

(On peut trouver à sa date la première de ces annexes, qui est une copie de la lettre; les deux autres se trouvent avec la lettre au secrétaire d'Etat, en date du 4 novembre 1785, laquelle voir.)

Extrait d'une lettre du secrétaire d'Etat (Sydney) à Carleton, 19 avril 1786. Voir toute la lettre à cette date.

Copie de la 12^{me} section de l'"Acte pour régulariser le commerce de la province de la Baie de Massachusetts et du New-Hampshire." 43

1796.

12 mars,
Frédéricton.

Journal du Conseil législatif jusqu'à la date à la marge.

"B. T., N. B.", vol. 2, p. 145

12 mars,
Frédéricton.

Actes passés durant la dernière session.

I. Acte à l'effet d'empêcher les actes de prendre effet avant la date à laquelle ils doivent venir en vigueur. 89

II. Acte pour faire revivre et continuer l'acte à l'effet de pourvoir au support et à l'allègement des débiteurs en détention. 93

III. Acte pour faire revivre et continuer l'acte aux fins de protéger la bords de la rivière Saint-Jean en face des paroisses de Maugerville, Sheffield et Waterborough. 97

IV. Un acte aux fins de prévenir les dépenses et le délai non nécessaires dans la procédure en interruption de substitution de propriété, et pour établir un mode facile de faire les mutations de propriétés et de confirmer les propriétés grevées de substitution. 101

V. Acte pour prévenir l'introduction de maladies contagieuses dans la cité de Saint-Jean. 107

VI. Acte pour amender l'acte pour régulariser les pêcheries, quant à ce qui concerne cette partie du comté de Northumberland comprise dans la baie et la rivière Miramichi et ses branches.

VII. Acte concernant les chemins publics, etc., et pour suspendre pendant un temps limité les lois maintenant en force et qui les régissent. 119

18 mars,
Frédéricton.

Carleton à Knox. Transmet, avec recommandation, une requête de la part de Mlle Cooke, la fille d'un estimé membre du clergé de cette province, décédé. "Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 459

Requête, certificats, etc. 463 à 471

23 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Réunion de l'Assemblée le 9 février; les représentants évitent de faire aucune déclaration spécifique quant à la contribution de la province pour travaux de défense. Discussion avec le Conseil au sujet des subsides. Transmet les procès-verbaux de la conférence tenue entre les deux Chambres. Rejet du bill par le Conseil, de sorte que la province se trouve sans subsides pour le service public. Conséquence pénible qui en résulte pour les officiers, dont les salaires et les gages se trouvent maintenant arriérés de deux ans. Divergence d'opinion entre le Conseil et l'Assemblée au sujet de la tenue des termes de la cour suprême. Histoire des efforts faits pour établir la capitale à Frédéricton; l'heureux effet des mesures prises pour encourager la colonisation; opposition des représentants des comtés de la Baie de Fundy qui désirent avoir la capitale à Saint-Jean. Bill passé en 1791 par l'Assemblée pour que les termes de la cour suprême soient tenus à Saint-Jean et à Frédéricton alternativement, rejeté par le Conseil, de nouveau proposé par l'Assemblée, bien qu'aucun inconvénient ne provienne de ce qu'ils soient tenus continuellement à Frédéricton. Copies incluses des procédures de la conférence du Conseil et de l'Assemblée. 103

(Ces copies sont extraites des procès-verbaux du Conseil et du journal de l'Assemblée (1). Le discours d'ouverture, les adresses, etc., (2). Les conférences sur le bill des subsides.)

28 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les rapports mensuels du régiment du Nouveau-Brunswick, en date du 1^{er} février et du 1^{er} mars. 155

Inclus. Le rapport du 1^{er} février. 159

Le rapport du 1^{er} mars. 161

29 avril,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Remercie de l'attention portée à ses dépêches, dont il a reçu avis de réception. Espère être renseigné au sujet de l'appel de Spry. 179

1796.

- 3 mai,
Soho Square. Knox à King. Envoie copie d'une lettre de Botsford, l'orateur de la Chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick, sur l'importance et la richesse du territoire contesté entre la province et les Etats-Unis. 447
- Inclus.* Botsford à Knox, 5 mars. Attire l'attention sur l'adresse de l'Assemblée au sujet de la frontière. (L'adresse est comprise dans le journal de l'Assemblée du 15 février.) Etat détaillé de la richesse du territoire, etc. 451
- 16 mai,
Soho Square. Knox à King. A reçu le rapport sur les divergences d'opinion entre le Conseil et l'Assemblée du Nouveau-Brunswick, lesquelles, dans son opinion, pourront facilement se concilier. Comme il n'y a pas de chambre de commerce à laquelle il puisse référer les documents, demande la permission de s'aboucher avec le duc de Portland, ou qu'on lui indique un moyen d'obtenir une enquête. 475
- 30 mai,
Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Selon les instructions reçues, il a choisi Ward Chipman, solliciteur général, comme celui qui pourrait le mieux préparer les renseignements nécessaires aux commissaires des frontières. N'a reçu aucun des documents mentionnés dans la dépêche datée le 7 mars, excepté le mémoire imprimé concernant les anciennes limites de l'Acadie. 183
- 30 mai,
Frédéricton. Le même au même. Transmet les rapports du régiment du Nouveau-Brunswick datés le 1^{er} avril et le 1^{er} mai. 187
- Inclus.* Rapport du 1^{er} avril. 191
- Rapport du 1^{er} mai. 193
- 6 juin,
Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copie des actes, procès-verbaux du Conseil et journal de l'Assemblée. 195
- Inclus.* Procès-verbaux du Conseil législatif. 203
- Journal de l'Assemblée. 239
- 9 juin,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland). A transmis aux officiers en loi les documents relatifs à l'appel de Spry, et à la Trésorerie les papiers concernant l'habillement du régiment du Nouveau-Brunswick; approuve son économie. On devrait pourvoir aux ressources à accorder aux RR. MM. Diblee et Arnold; ils devraient recevoir de l'aide locale et il est prêt à recommander qu'une somme additionnelle à celle qui leur serait ainsi accordée soit placée dans le budget de l'année prochaine. Quant à la divergence d'opinion entre le Conseil et l'Assemblée, on devrait parfaitement comprendre que le mode constitutionnel au sujet des subsides est que, si l'Assemblée le juge à propos, il est dans la limite de ses attributions de les voter et de les répartir, mais que quand il s'agit de mettre à effet telle répartition et de faire les paiements par elle-même, c'est une transgression illégale des fonctions du gouvernement exécutif. Toutefois, si l'Assemblée en exprime le désir, il n'est rien moins que convenable que l'on admette la pratique de lui soumettre les comptes; ce qui aura pour résultat de lui inspirer de la confiance et de prévenir les abus. L'insertion dans les subsides de points différents et distincts aussi bien que ceux en litige est contraire au système établi de procédure par lequel on permet une discussion libre et l'on prévient les abus. La désapprobation du paiement des membres à cause du mauvais effet de telle mesure. Tout acte imposant des droits de douane sur les marchandises anglaises devrait toujours contenir une clause de réserve.
- "Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 163
- (Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 213.)
- 15 juin,
Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Fait remarquer le délai dans la réception des dépêches par suite de ce qu'elles sont envoyées *via* New-York et Halifax, et demande de les envoyer directement à Saint-Jean.
- "Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 357
- 8 juillet,
Frédéricton. Le même à Murray. Contenue dans la lettre de Carleton au secrétaire d'Etat du 2 juillet, laquelle voir.

1796.

14 juillet,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet le rapport du régiment du Nouveau-Brunswick daté du 1^{er} juin.

"Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 365
369

Inclus. Rapport.

22 juillet,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copie d'une lettre au vice-amiral Murray, qui avait informé les marchands qui demandaient de la protection que pour le moment il ne pouvait disposer d'aucun bâtiment dans ce but.

Inclus. Carleton à Murray, 8 juillet. Le *Bermuda* envoyé pour protéger la baie de Fundy n'y a fait qu'un court séjour; depuis son départ on a fait des captures en face des postes et l'on prépare des entreprises flibustières sur terre, principalement près du poste de frontière de Saint-André, contre lesquelles la force navale est seule praticable.

12 août,
Saint-Jean.

Ward Chipman à Carleton. Contenuc dans la lettre de Carleton datée le 20 septembre, laquelle voir.

19 août,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet copie d'une correspondance avec le duc de Kent et d'une lettre au duc de York.

"Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 383

Inclus. Le duc de Kent à Carleton, 8 août. Le capitaine Hailes du 38^e et le lieutenant Lambton du 33^e doivent rejoindre immédiatement leurs régiments respectifs. Par suite des vacances qui en résultent dans les postes de major de ville et de maître de caserne, il recommande la nomination du lieutenant Goldsmith, à ces deux postes, comme dans le cas de l'île Saint-Jean.

Carleton au duc d'York, 19 août. Accuse réception de la lettre du 8 du courant, dont il a transmis copie au commandant en chef de l'Amérique du Nord, et a aussi écrit au duc d'York.

Carleton au duc d'York, 19 août. A reçu par l'intermédiaire du duc de Kent l'ordre donné à Hailes et Lambton de rejoindre leurs régiments, et dans la même lettre le duc annonce qu'il a recommandé le lieutenant Goldsmith comme leur successeur aux postes de major de ville et de maître de caserne. On a considéré ces nominations comme relevant du patronage du lieutenant-gouverneur et c'est sur sa (Carleton) recommandation que les nominations ont été faites. Les services de Hailes et Lambton devraient leur laisser l'option de choisir celle des commissions qu'ils pourraient garder, dès lors qu'ils en avaient abandonné une. Hailes désire se retirer à demi-solde en conservant sa commission de major de ville. On a accordé à Lambton congé d'absence pour lui permettre de solliciter l'appui de Son Altesse Royale (le duc d'York) dans ses intérêts personnels.

"Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 395

5 septembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie les rapports de l'officier de marine sur les vaisseaux qui sont entrés dans le port de Saint-Jean et qui ont reçu leur congé pour 1794 et 1795.

5 septembre,
Frédéricton.

Le même au même. Chipman, agent des frontières, demande copie des travaux faits par Purchas, l'Escarbot et Champlain, "ainsi que copies des actes du Parlement de l'Ecosse, dont les archives sont gardées au château d'Edimbourg et, par lesquels on établit et confirme les deux provinces d'Alexandria et de Caledonia, qui constituaient le pays de la Nouvelle-Ecosse octroyé à sir William Alexander, vu que probablement le cours de la rivière Sainte-Croix doit être précisé par une description plus détaillée dans ces derniers actes que celle donnée dans l'octroi original.

7 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Reçu les rapports du régiment du Nouveau-Brunswick. L'a déjà informé que les papiers relatifs à l'appel de Spry ont été transmis aux officiers en loi. Ne peut comprendre le délai souffert dans la remise de la lettre du 7 mars;

1796.

enverra un triplicata. La lettre annonçant la nomination de Chipman envoyée à Grenville. "Col. Off., N. B.", vol. 1 p. 221

15 septembre,
Saint-Jean.

Chipman à Carleton. Contenue dans la lettre de Carleton datée le 20 septembre, laquelle voir.

20 septembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet copies des lettres de Chipman concernant les frontières et la différence qui existe entre la commission de Barclay et celle d'Howell.

"Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 411

Inclus. Chipman à Carleton 12 août 1796. Produit au long les renseignements par lesquels il a raison de croire que la Scudiac est la Sainte-Croix que l'on mentionne dans le traité comme frontière des États-Unis. 415

Le même au même, 15 septembre. Attire l'attention sur la différence qui existe entre la commission d'Howell donnée par le président des États-Unis et celle que Sa Majesté a donné à Barclay. Dans la première, Howell est simplement autorisé de décider concurremment avec les deux autres commissaires la question qui leur est soumise. Dans la deuxième Sa Majesté "engage sa parole royale de donner à telle décision finale pleine force et effet total en tant que déterminée par ses dits commissaires concurremment avec les deux autres commissaires, ou par la majorité des trois commissaires, pourvu que telle décision reste en dedans de la teneur du dit traité". Les doutes et la raison de ses doutes si telle décision n'était pas unanimement conforme aux termes du traité. Howell refuse de demander aucun changement dans sa commission; Barclay a écrit à ce sujet au secrétaire d'Etat. Benson, l'un des juges de la cour suprême de l'Etat de New-York, a été nommé le troisième des commissaires. Fait rapport de l'attitude qu'il a prise dans cette affaire. 429

20 septembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu avis du reçu de ses dépêches. 437

5 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Copie de sa (Carleton) lettre du 22 juillet envoyée à l'amirauté. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 224

19 octobre,
Saint-Jean.

Chipman à Knox. Une lettre de 29 pages, contenant le procès-verbal de la commission de la frontière. "Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 397

Argument de Ward Chipman devant les commissaires quant à la rivière qui est réellement la Sainte-Croix, laquelle, par le traité, doit servir de frontière. 425

Argument de l'agent des États-Unis. 441

Clauses qui formèrent d'abord partie du mémoire de Chipman. 445

19 octobre,
Saint-Jean.

Chipman à King. Envoie une carte grossière des rivières en question. 449

La carte. 453

31 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Reçu copie d'une carte de Morris faite en 1765, une copie en a déjà été fournie à Chipman, qui y a découvert l'omission de certains détails. Les commissaires de la frontière assemblés à Saint-André le 4 courant nomment Winslow secrétaire et reçoivent les rapports des agents qui représentent comme ligne de frontière la rivière Scudiac au nom de Sa Majesté, et selon les États-Unis la rivière Maguagadavick. Les commissaires, ayant autorisé que l'on fit un arpentage soigné, ajournent pour se réunir le 2 août à Boston. On donne un résumé des arguments de l'agent américain. Chipman est anxieux de posséder toutes les anciennes cartes du pays. Résumé des opinions de Chipman. Traite tirée pour pourvoir aux dépenses de l'arpentage. "Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 1

31 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu avis des intentions hostiles de l'Espagne et réglera sa conduite d'après les instructions reçues. 9

1796.

1er novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. A demandé copies des actes du Parlement de l'Ecosse, par lesquels le pays de la Nouvelle-Ecosse, octroyé à sir William Alexander, avait été divisé en deux provinces, celles d'Alexandria et de Caledonia. Envoie le volume de Purchas, mais n'a pu encore se procurer les autres.

"Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 407

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 224. Malgré des recherches minutieuses on ne peut trouver l'acte mentionné au nombre des actes du Parlement de l'Ecosse.)

2 novembre,
Whitehall.

King à Carleton. Envoie copie d'une lettre montrant que sa suggestion concernant l'envoi des lettres au Nouveau-Brunswick a été réalisée.

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 226

5 novembre,
Sussex.

Mémoire du curé (Arnold) et des marguilliers, démontrant la difficulté qu'ont les citoyens pour se procurer l'instruction religieuse et les efforts faits par eux dans ce but, et demandant assistance; tous les missionnaires, hors Diblee et lui-même, recevant une allocation du gouvernement.

"Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 459

10 novembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). La petite île, connue sous le nom d'île Sainte-Croix, ayant été omise sur la carte envoyée en octobre 1795, par suite d'un oubli du dessinateur, envoie la partie de la carte pour que l'on rectifie ce point. Elle est exactement représentée dans une carte envoyée à Sydney en 1786. Ne sait pas par qui ce nom de Sainte-Croix fut donné à l'île Dudley; probablement par un missionnaire français.

13

13 novembre,
Saint-Jean,
15 novembre,
Frédéricton.

Inclus. Deux dessins de parties de la carte envoyée en 1795. 17, 19 Chipman à Knox. En sus de "son détail ennuyeux" du 19 octobre, parle de l'importance des îles situées dans la baie Passamaquoddy. 455

Carleton au ministère du commerce (Cottrell). Envoie copies des actes, journaux, etc.

"B. T., N. E.", vol. 2, p. 139

5^e décembre,
Saint-Jean.

"Un ami de la Grande-Bretagne" au secrétaire d'Etat (Portland). Sa consternation au sujet de la nomination de Thomas Barclay comme commissaire de la frontière; son incompétence pour cette position, étant mal disposé envers la mère-patrie, et ayant l'intention de devenir un sujet du Congrès.

"Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 463

13 décembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Son attention et le choix judicieux de Chipman méritent une mention spéciale. Les travaux de L'Esbarbot et de Champlain introuvables. Pour remédier à la divergence qu'il y a entre les deux commissaires, Liston, ministre accrédité auprès des Etats-Unis, a reçu instruction de demander au gouvernement de ce pays une déclaration conjointe à l'effet que la décision des commissaires, ou de la majorité d'entre eux, quant à ce qui est réellement la rivière Sainte-Croix, dans l'intention du traité, soit considérée comme finale et obligatoire.

"Col. Cor., N. B.", vol. 5, p. 441

1797.

4 janvier,
Frédéricton.

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 226.)
Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick, daté le 1^{er} décembre.

"Col. Cor., N. B.", vol. 9, p. 35

39

4 janvier,
Frédéricton.

Inclus. Rapport.
Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le rapport de l'officier de marine pour les vaisseaux entrés et ayant reçu leurs permis de mer depuis le 5 janvier jusqu'au 5 juillet 1796.

41

4 janvier,
Frédéricton.

Le même au même. Envoie la liste des conseillers à la date du 24 décembre.

45

7 janvier,
Whitehall.

Incluse. Liste.
King à Carleton. Envoie l'histoire de la Virginie par Smith, qui pourrait être de quelque utilité à Chipman.

"Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 49

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 228

1797.
25 janvier, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Envoie une collection de cartes et d'autres documents relatifs à la frontière, pour Chipman. Il (Portland) se déclare satisfait de l'attention que porte Chipman aux devoirs de sa position. "Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 21
(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 229.)
- 25 janvier, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. En sus des documents transmis, envoie une collection de brochures anciennes appartenant à George Chalmers, et que l'on devra renvoyer aussitôt que le but auquel elles sont destinées aura été obtenu. "Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 25
Inclus. Titres des brochures: "Opuscule sur la Nova Francia 1609. Opuscule sur les Colonies. Opuscule sur la Nouvelle-Angleterre 1616-1669." 29
(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1 p. 230.)
- 27 janvier, Whitehall. George Chalmers au secrétaire d'Etat (Portland). Son appréciation de l'honneur qu'on lui a fait en lui demandant l'usage de sa collection pour les commissaires des frontières. "Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 467
- 28 janvier, Percy Street. Armstrong au même. En sa qualité d'agent de Chipman, il attire l'attention sur la perte que ce dernier subira si on lui retranche sa demi-solde pendant qu'il remplit les fonctions d'agent dans la commission de la frontière. 471
- 6 février, Frédéricton. Carleton au même. Transmet le rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick, daté le 1^{er} janvier. 57
Inclus. Rapport. 61
- 9 février, Whitehall. King à Carleton. Chipman peut compter recevoir une somme équivalente à sa demi-solde, tout le temps qu'il remplira l'office d'agent. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 231
- 18 février, Frédéricton. Journal du Conseil législatif, à la date mentionnée dans la marge. "B. T., N. B.", vol. 2, p. 225
- Actes passés à la dernière session :
- I. Acte pour prolonger un acte pour le recouvrement plus prompt des petites dettes. 187
- II. Acte pour changer et amender un acte pour prévenir les empiétements sur les propriétés. 191
- III. Acte autorisant la construction de clôtures. 195
- IV. Acte pour régulariser l'exportation du poisson et du bois et pour mettre en vigueur les lois maintenant en force qui concernent le même sujet. 201
- V. Acte pour empêcher la croissance des chardons. 209
- VI. Acte amendant l'acte se rapportant aux chemins publics. 213
- 20 février, Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet le rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick, daté le 1^{er} février. "Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 63
Inclus. Rapport. 67
- 25 février, Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). L'Assemblée (la législature) s'est réunie le 17 janvier et la session s'est terminée le 18 février. L'Assemblée législative persiste dans ses efforts aux fins d'extorquer du Conseil la rémunération des membres et de la faire payer à même le Trésor, en la mêlant avec les autres crédits dans le bill des subsides, mais le bill a été rejeté à l'unanimité. A la dernière session le bill n'avait été rejeté que par une majorité, et plusieurs membres du Conseil crurent alors que cette concession induirait l'Assemblée à ne pas mettre de nouveau le Conseil dans un tel embarras. Dès lors cependant que l'Assemblée a paru décidée à établir un principe subversif de la constitution il est devenu nécessaire de s'y opposer. La détermination de l'Assemblée de refuser aux officiers des salaires spécifiques ou permanents, de telle sorte qu'à la fin de l'année ces officiers ne savent pas ce qu'ils recevront ou même s'ils seront payés; deux ou trois membres ont ainsi entraîné l'As-

semblée dans une fausse direction. Est persuadé que la majorité serait rappelée au sentiment de son devoir si les membres étaient clairement convaincus que les ministres de Sa Majesté considèrent leur conduite comme une déviation des principes constitutionnels, et l'occasion leur est offerte de se retirer par l'adresse qu'ils doivent envoyer. Transmet l'adresse avec remarques. "Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 69

Inclus. Discours du gouverneur à l'ouverture. 77

Adresses et réponses. 81 à 93

Discours du gouverneur à la prorogation. 97

Projet du bill des subsides. 101

(Les discours et les adresses sont dans les procès-verbanx du Conseil et le journal de l'Assemblée.)

27 février, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Les documents pour Chipman ont été reçus, à l'exception du volume de Purchas. 111
Frédéricton.

27 février, Le même au même. Transmet représentations de l'Assemblée, laissées de côté par accident d'avec les dépêches du 25. 115
Frédéricton.

Incluses. Représentations de l'Assemblée concernant les disputes avec le Conseil législatif. 119

(Une autre copie signée par l'orateur, A. Botsford, datée le 18 février, est à la page 418; la signature la rend plus complète que celle incluse; une autre copie est dans la "Col. Cor., N. B.", vol. 7, p. 531, incluse dans la lettre de Botsford du 7 février 1798.)

13 mars. Kennedy à King. Envoie deux brochures. A été nommé maître d'appel à Saint-Domingue, où il va se rendre, et il ira ensuite au Nouveau-Brunswick pour s'occuper des terres qui lui ont été concédées mais qui ont été confisquées, au sujet desquelles il envoie un mémoire au secrétaire d'Etat. 475

(Le mémoire a été transmis à la Trésorerie, et il ne doit pas y avoir eu de rapport à ce sujet.)

20 avril, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} mars. 131
Frédéricton.

Inclus. Rapport. 135

1er mai, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} avril. 147
Frédéricton.

Inclus. Rapport. 151

4 mai, King à Carleton. Envoie copie de l'entrée faite dans les livres du conseil relativement à l'altération dans la commission du gouverneur Wilmot, par rapport à la question de la frontière. 143
Whitehall.

"Col. Cor., N. B.", vol. 1, p. 232

22 mai, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu dépêches et les ouvrages destinés à l'usage de Chipman; est heureux que l'on soit satisfait de l'attention de Chipman. "Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 153
Frédéricton.

22 mai, Le même au même. A tiré traite de £1,000 en faveur de Chipman, pour dépenses en rapport avec la commission de la frontière. 157
Frédéricton.

5 juin, Le même au même. Transmet rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} mai. 161
Frédéricton.

Inclus. Rapport. 165

13 juin, Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Une allocation sera recommandée dans le budget de l'année prochaine en faveur des révérends MM. Diblee et Arnold, qui ne sera que temporaire en attendant que les terres de la cure deviennent productives. 143
Whitehall.

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 233.)

13 juin, Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. A reçu dépêches et représentations de l'Assemblée; sa lettre du 7 juin indique les règles de procédure. Il exprime le regret et le déplaisir du roi quant aux différents qui paraissent sans fondements entre le Conseil et l'Assemblée; il était dans les pouvoirs de celle-ci de proposer une mesure de compensation pour

1797.

ses membres dans un projet de loi séparé sujet à la discussion libre, mais il croit cependant qu'une telle mesure ne saurait qu'amoin-drir le poids et la dignité de l'Assemblée. 137

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 234.)

15 juin, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet copies des actes, Frédéricion. procès-verbaux du Conseil et journal de l'Assemblée. 137

"Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 167

Inclus. Actes.

"Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 171

Procès-verbaux du Conseil. 189

Journal de l'Assemblée. 217

15 juin, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet et recommande Frédéricion. la pétition de Pénélope et Sarah Winslow. 301

Inclus. Mémoire. Elles représentent que par suite des réductions successives de l'allocation, elles sont incapables, en observant la plus sévère économie, de se supporter. 305

3 juillet, Knox à King. Relativement à la demande de Chipman pour une Soho Square. demi-solde, il y a moyen de faire face à la difficulté en nommant Chipman procureur général du Nouveau-Brunswick, et transférant Bliss à la même position à la Nouvelle-Ecosse, en remplacement de Blowers, transfert qui serait agréable à Bliss. 487

14 juillet, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapports mensuels du régiment du Nouveau-Brunswick, datés 1^{er} juin et 1^{er} juillet. 309 Frédéricion.

Inclus. Rapports. 313, 315

19 juillet, Le D^r Andrew Brown à King. Envoie les résultats obtenus au cours Lochmaben. de ses recherches historiques concernant la frontière du Nouveau-Brunswick, et documents portant sur le sujet. 491 à 514

24 juillet, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré traité sur le Trésor Frédéricion. pour £400 en faveur de Ward Chipman, pour dépenses en rapport avec la commission de la frontière. 317

9 août, Le même au lords du commerce (Cottrell). Envoie copies des actes, Frédéricion. procès-verbaux et journaux. "B. T., N. B.", vol. 2, p. 219

20 août, Chipman à Carleton. Voir document inclus dans la lettre de Carleton Boston. du 20 septembre.

7 septembre, Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Est heureux d'apprendre Whitehall. que la décision quant à la Sainte-Croix va être favorable. Mémoire transmis au Trésor. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 237

20 septembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Les commissaires nommés Frédéricion. pour déterminer la frontière s'étant réunis à Boston, se sont ajournés de nouveau, pour se réunir en juin. Ils ont suggéré une demande à faire à leur gouvernement respectif de se dispenser de cette partie du traité qui exige de s'assurer de la latitude et de la longitude de la source de la rivière en question. Inclus la lettre de Chipman sur ce point. 329

"Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 325

Inclus. Lettre de Chipman à Carleton, 20 août. Les latitude et longitude des embouchures des rivières réclamées par les gouvernements respectifs sont en voie d'observation; celles de la source de la rivière proposée ne peuvent pas être vérifiées; les difficultés consistent à transporter les instruments à travers des forêts vierges pour faire les explorations. Les commissaires suggèrent de demander aux gouvernements respectifs d'ajouter une disposition à l'effet qu'il ne sera pas nécessaire de vérifier la latitude et la longitude de la rivière qui devra constituer la frontière. 329

20 septembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les noms des mem- Frédéricion. bres du Conseil le 24 juin. 333

Inclus. Les noms. 337

- 1797.
- 20 septembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet le rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} avril. 341
Frédéricton. *Inclus.* Rapport. 345
- 30 septembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet copie de lettre de Chipman avec documents, faisant rapport des procédures. Les dépenses de l'exploration sont beaucoup plus grandes qu'on s'y attendait, mais elles ne pouvaient être évitées, vu qu'un refus aurait pu paraître l'indice d'un désir de vouloir empêcher une investigation entière et impartiale. Au cas où l'on conviendrait d'abandonner de s'assurer de la longitude et de la latitude de la source de la rivière qui doit servir de frontière, il demande que les instruments destinés à cet effet soient offerts au collègue dont les fondations ont été commencées dans cette province. 347
Frédéricton. "Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 347
- Inclus.* Rapport de Chipman; représentations par l'agent des États-Unis; examen du président James Adams devant les commissaires; lettre de John Jay à Sullivan, agent des États-Unis; il ne croit pas que sa présence soit nécessaire comme témoin; un affidavit à l'appui d'interrogatoires devrait être suffisant; il donne la substance du témoignage qu'il est pour donner. 351, à 375
- 30 septembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré traite de £1,000 sur le Trésor en faveur de Chipman, pour les dépenses en rapport avec la commission de la frontière. 515
Frédéricton.
- 9 octobre, Chapman à Knox (extrait). Demande des copies certifiées des représentations faites par le conseil du commerce en date du 23 août 1743, et des commissions subséquentes aux gouverneurs en 1749, 1752 et 1761, au sujet de la frontière. 515
Saint-Jean. (Les représentations sont parmi les papiers de la Nouvelle-Ecosse de cette date; les commissions sont à part de celles de la Nouvelle-Ecosse.)
- 11 octobre, Mesures au sujet des habillements pour le régiment du Nouveau-Brunswick. Voir document inclus dans la lettre de Carleton du 23 novembre 1798.
Frédéricton.
- 16 octobre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Dépêches reçues, avec instructions concernant la dernière extension de la commission de Leonard comme surintendant des pêcheries. 383
Frédéricton.
- 23 octobre, Le même au même. Envoie rapport des officiers de marine, du nombre de vaisseaux entrés et partis de Saint-Jean du 5 juillet 1796 au 5 avril 1797, ainsi qu'aux ports extérieurs du 5 janvier 1796 au 5 janvier 1797. 387
Frédéricton.
- 1er novembre, Rapport concernant l'habillement. Voir document inclus dans la lettre de Carleton du 28 novembre 1798.
Frédéricton.
- 9 novembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapports mensuels du régiment du Nouveau-Brunswick, datés 1^{er} septembre et 1^{er} octobre. "Col. Cor., B. N.", vol. 7, p. 5
Frédéricton. 7, 9
- Inclus.* Rapports.
- 28 novembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport sur l'habillement du régiment du Nouveau-Brunswick pour 1797. 15
Frédéricton. *Inclus.* Rapport. 19
- 11 décembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} novembre. 23
Frédéricton. *Inclus.* Rapport. 27
- 20 décembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet copie des arguments présentés par Chipman aux commissaires pour la frontière, avec les réponses de Chipman aux arguments de l'agent des États-Unis. Envoie aussi copies de lettres à lui (Carleton) et aux arpenteurs sur la Scudiac qui n'ont pas encore complété leur arpentage, leur demandant, après qu'ils auront fait une carte des travaux exécutés, de faire un croquis aussi fidèle que possible de ce qui reste à arpenter. Mentionne la décou.

1797.

verte par Chipman d'un fait important qui va faciliter le problème de la rivière beaucoup plus-qu'on s'y attendait. A reçu information de représentations de la part du conseil du commerce du 23 août 1743, concernant les frontières, que l'on a déclaré être les mêmes que celles décrites dans la concession faite par Jacques I^{er} à sir William Alexander, et il désire avoir une copie authentique de ce document. Chipman désire avoir l'ouvrage de Champlain, duquel des extraits ont été tirés. 29

Inclus. Lettre de Chipman aux arpenteurs, en date du 22 novembre. A faire une carte de cette partie de la rivière Scudiac déjà arpentée et un croquis de ce qui reste. 33

Répliques aux arguments de l'agent des Etats-Unis, parties 1 et 2, etc. 37 à 136

Chipman à Carleton, 13 décembre. Transmet copies des mémoires produits au bureau du secrétaire du conseil des commissaires pour la frontière. C'est à regretter que l'agent des Etats-Unis "persiste à exiger que les arpentages soient complétés avant qu'il ait clos son argument. Instructions données aux arpenteurs de la Scudiac d'empêcher tout délai inutile de se produire pour obtenir une décision. Découverte de l'existence d'un portage sur la Scudiac qui va rendre beaucoup plus facile la question du règlement. Demande copie des représentations du conseil du commerce du 23 août 1742. Il est à préparer un autre argument sur le témoignage d'Adams, etc. Aucune réponse n'a encore été reçue de l'agent des Etats-Unis. "Col. Cor., N. B.," vol. 7, p. 139

"Mémoire concernant la rivière véritablement en vue sous le nom de "rivière Sainte-Croix dans le traité de paix entre Sa Majesté Britannique "et les Etats-Unis d'Amérique, et formant partie de la frontière y décrite." 143

23 décembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport du régime du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} décembre. 269

Inclus. Rapport. 273

29 décembre,
Whitehall.

King à Carleton. Transmet extraits des commissions et autres documents concernant la rivière Sainte-Croix.

"Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 238

1798.
17 janvier,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Envoie, pour servir de guide au commissaire et à l'agent, copie de la dépêche de Grenville à Liston. L'importance d'arpenter la rivière que l'on a décidé être la rivière Sainte-Croix marquée dans le traité jusqu'à sa source est trop évidente pour exiger aucune remarque. "Col. Cor., N. B.," vol. 7, p. 1

(Copie au "Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 239.)

7 février,
Frédéricton.

Botsford au secrétaire d'Etat (Portland). La Chambre d'assemblée s'étant dispensée des services de Knox comme agent, ses membres désirent soumettre à Sa Grâce l'état déplorable dans lequel se trouve la province. Il fait connaître les divergences qui existent entre le Conseil et l'Assemblée. "Col. Cor., N. B.," vol. 7, p. 523

Inclus. Duplicata de l'adresse daté 18 février 1797.

Copies des actes rejetés par le Conseil. 535, 541

8 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Le renvoie à la lettre de Grenville comme réponse à ses lettres du 20 août et du 30 septembre.

"Col. Off., N. B.," vol. 1, p. 240

9 février,
Frédéricton.

Journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée jusqu'à date portée en marge. "B. T., N. B.," vol. 2, p.p. 263-373

Acte additionnel, et amendement à l'acte pour la réglementation des marins. 255

12 février,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport du régime du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} février.

"Col. Cor., N. B.," vol. 7, p. 275

Inclus. Rapport. 277

1798.

16 février,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). La législature s'est réunie le 16 janvier et a été prorogée le 9 du courant. Les projets de loi votés par l'Assemblée ont été rejetés par le Conseil, parce que le salaire des membres se trouvait mêlé avec les octrois et les crédits publics. D'autres irrégularités préviendraient un frein convenable aux dépenses. Il croit que copies de ces projets de loi, avec une lettre sur ce sujet ont été transmises. Relativement à la plainte formulée que le fait de tenir toutes les cours de justice à Frédéricton constituerait pratiquement un déni de justice, il dit qu'aucunes plaintes n'ont été régues de la part d'aucun justiciable. Il est douteux que les procès pourraient être moins dispendieux et procurer plus d'avantage à la société, mais on n'obtiendrait pas ce résultat en tenant la moitié des termes de la cour dans la ville port de mer de Saint-Jean. Envoie copie de son discours et des adresses à l'ouverture de la législature. 279

Inclus. Discours et adresses extraits des procès-verbaux et du journal.

26 février,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport du régiment du Nouveau-Brunswick. 295

Inclus. Rapport.

"Col. Cor., N. B.", vol. 7, p. 299

28 février,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré traite sur le Trésor pour £1,000 en faveur de Ward Chipman pour dépenses en rapport avec la commission de la frontière. 301

12 mars,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Comme il n'y a pas de troupes régulières au Nouveau-Brunswick, l'aide-payeur général devra être rappelé. Il aura en conséquence à tirer sur le Trésor pour la solde et la subsistance du régiment du Nouveau-Brunswick.

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 241

19 mars,
Whitehall.

Le même au même. Transmet copie de l'article explicatoire à être ajouté au traité de paix, etc., relevant la commission sur la frontière de l'obligation de se conformer littéralement aux dispositions de l'article 5 ; on fera de concert avec les Etats-Unis un arrangement pour élever et entretenir un monument sur la frontière qui sera déterminée.

"Col. Cor., N. B.", vol. 7, p. 11

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 242.)

2 avril,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} mars. 317

"Col. Cor., N. B.", vol. 7, p. 317

Inclus. Rapport.

18 avril,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré sur le Trésor pour £1,000 en faveur de Chipman. 323

1er mai,
Frédéricton.

Le même au même. A communiqué à Chipman copie de la lettre de Grenville à Liston, "consentant à ce que l'on se dispense de déterminer "par des observations astronomiques la latitude et la longitude de la "source de la rivière que les commissaires auront à vérifier comme étant "la rivière Sainte-Croix indiquée au traité, pourvu seulement que cette "source soit correctement indiquée de manière à prévenir tout doute et "toute discussion à l'avenir sur sa localisation." 327

1er mai,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet mémoire des personnes qui possèdent présentement les terres que réclame Spry par son appel de la cour en chancellerie. 331

11 mai,
Philpot Lane.

Street au même. Envoie documents officiels transmis du Nouveau-Brunswick. 519

6 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Transmet l'approbation du roi des services de Chipman ; le fait par lui représenté relativement à l'embranchement Chaputnatcook de la rivière Scudiac peut affecter les limites de la frontière. Les documents requis par Chipman ont été envoyés. Bien qu'une somme de £1,600 a été tirée le 30 septembre, il recommandera le paiement des £1,000 mentionnés dans l'avis du 28

1879.

février avoir été tirés pour le même objet. Il fait allusion à l'intérêt qu'il a pris aux disputes entre le Conseil et l'Assemblée, qu'il espérait devoir cesser, et avoir été apaisées par les observations qu'il a souvent répétées. Relativement à la pétition incluse dans la lettre de Botsford, il renvoie aux dépêches du 19 juin.1796 et du 13 juin 1797. Quand ces dépêches seront déposées devant la Chambre, les principes qui y sont énoncés devront assurer un arrangement amical. L'obstacle qui se rencontre c'est le refus de séparer les services publics de ceux d'une nature privée et individuelle. En admettant un tel mode de procédure, le succès de toute mesure ne dépendait plus de son propre mérite, mais du mérite de quelque autre mesure avec laquelle elle n'aurait aucun rapport. Bien qu'il se soit opposé au paiement de l'indemnité des membres de la Chambre d'Assemblée, si ce paiement était désirable comme mesure temporaire, il n'hésiterait pas à le recommander, tant il est anxieux de voir se rétablir l'harmonie et la bonne entente entre les différentes branches de la législation.

305

(Copie au " Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 243.)

6 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Leonard fait rapport que le but d'une restriction sur les octrois de terrains est de rapporter quelques revenus au gouvernement pour l'exonérer quelque peu des dépenses nécessaires pour le support de l'établissement provincial actuel par des droits additionnels, dont la perception aurait été justifiée, pensait-on, par une augmentation dans la demande à laquelle on s'attendait. Il constate l'effet contraire d'une telle mesure, toute augmentation serait inopportune et improductive. Il attire l'attention sur la perception des rentes annuelles comme étant une mesure préférable, et en retardant davantage à en percevoir le paiement, le droit de les percevoir plus tard pourrait devenir le sujet d'une discussion publique. Il faut se garder de toutes dépenses inutiles dans la perception, et préparer avec soin un système de perception avant d'en donner avis public.

" Col. Cor., N. B.", vol. 7, p. 335

6 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie rapports de l'officier de marine du nombre de vaisseaux entrés et sortis, à Saint-Jean, du 5 juillet 1797 au 5 avril 1798, et aux ports détachés du 5 janvier 1797 au 5 janvier 1798.

339

6 juin,
Frédéricton.

Le même au même. A reçu copie de l'article explicatif ajouté au traité avec les Etats-Unis, et l'a communiqué à Chipman.

343

9 juin,
Frédéricton.

Le même au même. A reçu avis que le payeur général a discontinué la charge de substitut du payeur dans le Nouveau-Brunswick, et que le régiment du Nouveau-Brunswick devra être payé par le payeur du régiment, le montant de la solde devant être tiré par traites sur le Trésor. Il fait voir la nécessité d'une caisse militaire pour les différents services.

347

9 juin,
Frédéricton.

Le même au même. D'après l'enthousiasme qui existe à contribuer aux ressources nécessaires pour continuer la présente guerre, il n'a aucun doute qu'il sera en état de faire rapport d'une contribution qui dépassera les moyens proportionnels des souscripteurs.

351

15 juin,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet copie des actes, des procès-verbaux du Conseil législatif et du journal de la Chambre, du 16 janvier au 9 février.

363

Les procès-verbaux et le journal, mais non les actes, sont inclus.

1er juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Transmet lettre du Trésor quant au mode de tirer la solde pour le régiment royal du Nouveau-Brunswick.

" Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 250

2 juillet,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} juin.

" Col. Cor., N. B.", vol. 7, p. 427

1798.

Inclus. Rapport. 431

9 juillet,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet correspondance concernant le rappel du substitut du payeur du Nouveau-Brunswick, et l'arrangement fait pour recevoir d'Halifax la paye du personnel, etc.; il mentionne les dépenses additionnelles en outre des grands inconvénients d'un tel arrangement, qui a nécessité, avant la séparation de la province d'avec la Nouvelle-Ecosse, d'avoir un substitut spécial du payeur en ce qui est maintenant le Nouveau-Brunswick. 433

Incluse. Lettre de Richard Molesworth, bureau du payeur, du 9 mars, à Carleton. La charge de substitut du payeur devra être discontinuée dans le Nouveau-Brunswick, et le personnel ainsi que les dépenses imprévues devront être payés par le substitut du payeur suppléant à Halifax. 437

Rapport par le garde-magasin général, du 7 juillet, sur l'augmentation des dépenses pour les approvisionnements des casernes, etc., si la caisse militaire était discontinuée dans le Nouveau-Brunswick, provenant du retard à recevoir les remises d'Halifax. 445

(Un des documents inclus est un duplicata de la lettre de Carleton du 9 juin.)

27 juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. A transmis aux officiers en loi le mémoire des détenteurs actuels des terrains pour le recouvrement desquels Spry a porté appel. Le principal obstacle au paiement des rentes provient de la négligence d'en faire la perception lorsqu'elles deviennent dues; le sujet demande considération. Aussitôt que l'opinion du payeur général aura été reçue quant au mode du paiement de la solde au régiment royal du Nouveau-Brunswick, des instructions définitives seront données. Le roi éprouve une satisfaction particulière pour le zèle et la loyauté qu'ont témoigné les habitants du Nouveau-Brunswick, par leurs souscriptions aux dépenses de la guerre. Il est surpris qu'on n'ait pas accusé réception de la lettre du roi du 29 décembre, et des documents de la part de Chipman. 355

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 251.)

6 août,
Trésorerie.

Long à Carleton, concernant l'habillement. Voir document inclus dans la lettre de Carleton, du 23 novembre 1798.

13 août,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland) Transmet copie imprimée des actes. "Col. Cor., N. B.", vol. 7, p. 453

Inclus. Actes. 457

13 août,
Frédéricton.

Carleton à Cottrell. Envoie copies des actes, procès-verbaux du Conseil et journal de la Chambre. "B. T., N. B.", vol. 3, p. 329

31 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Le payeur général ne voit pas de raison de suspendre la mesure adoptée pour la cessation de la charge de substitut du payeur dans le Nouveau-Brunswick; il s'en tiendra donc aux ordres pour le paiement de la solde du régiment royal du Nouveau-Brunswick, tels que communiqués le 12 mars dernier. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 254

10 septembre,
Saint-Jean.

Léonard à King. Indique les mesures nécessaires à prendre pour rendre les fonctions du surintendant du commerce et des pêcheries efficaces à prévenir le commerce illicite, etc. "Col. Cor., N. B.", vol. 7, p. 265

Inclus. Un écrit (sans date) suggérant que pour faire une économie la charge de surintendant du commerce soit jointe à celle de lieutenant-gouverneur de l'île Saint-Jean ou du Cap-Breton. 573

17 septembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapports du régiment du Nouveau-Brunswick, en date du 1^{er} juillet et du 1^{er} août. 467

Inclus. Rapports. 471, 473

17 septembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet traites au montant de £590 8s. 0d, sterling (les noms et les montants sont en marge de la lettre); les autres souscripteurs ont donné instructions à leurs agents

1798.

de payer leurs montants. La somme souscrite va probablement s'élever à £3,000. Le reste des contributions pour l'année dernière sera payé lorsque le produit de la récolte sera réalisé. 483

17 septembre, Carleton au secrétaire d'Etat Price, missionnaire, ayant résigné sa charge, il recommande que le salaire de £100 voté pour ses services, soit également partagé entre Arnold et Diblee. 487
Frédéricton.

29 septembre, Le même au même. Relativement à la discontinuation de la charge de substitut du payeur, il (Carleton) a, le 9 juin et le 9 juillet, communiqué des faits et des observations de grande importance; il espère que les arrangements suggérés seront approuvés. 491
Frédéricton.

8 octobre, Le même au même. Transmet rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick, en date du 1^{er} septembre. 495
Frédéricton.

Inclus. Rapport. 499

8 octobre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Vu l'exemption de paiement des rentes pendant dix ans accordée aux loyalistes depuis 1783, tel paiement n'est devenu dû que dernièrement. Il suggère que l'exemption soit étendue à toutes les autres classes de concessionnaires, en leur remettant tous arrérages et fixant une courte période à partir de laquelle la perception devra se faire régulièrement. 501
Frédéricton.

11 octobre, Le même au même. A retardé de réimprimer les actes jusqu'à ce que de nouvelles instructions aient été reçues, une collection complète jusqu'à 1792 ayant été envoyée à Dundas. Si le projet de loi pour prélever un impôt sur le sucre en pain, etc., est accepté, il espère recevoir instructions à cet effet à temps pour les soumettre à la Chambre. 505
Frédéricton.

19 octobre, Le même au même. Transmet traite pour £694 17s. 4d. sterling, en continuation des contributions volontaires pour le service public. (Les noms et les sommes respectives sont portés en marge de la lettre.) 509
Frédéricton

20 octobre, Chipman à Carleton.
Boston.

23 octobre, Le même à Liston (personnelle).
Frédéricton.

23 octobre, Liston à Chipman.
Frédéricton.

25 octobre, Chipman à Liston. (Cette lettre, de même que les trois lettres précédentes, sont incluses dans la lettre de Carleton du 1^{er} décembre, laquelle voir.)

2 novembre, Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Le renvoie à lettre du 31 août pour instructions quant au mode de payer le régiment du Nouveau-Brunswick. "Col. Cor., N. B.", vol. 7, p. 449
Whitehall.

8 novembre, (Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 256.)
Saint-Jean.

"Un citoyen" au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie un avis pour faire connaître combien Leonard est illettré et sot, et tellement ignorant qu'il suppose être capable de contrôler la douane.

"Col. Cor., N. B.", vol. 7, p. 575

9 novembre, *Inclus.* Avertissement concernant commerce illicite. 577
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Street propose de soumettre à l'Assemblée législative son assentiment aux doctrines soumises pour la direction des procédés législatifs de la province; il n'y a qu'à les communiquer à la Chambre pour empêcher tout malendu à l'avenir.

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 257

22 novembre, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les noms des membres du conseil jusqu'à date, en marge.
Frédéricton.

"Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 1

22 novembre, *Inclus.* Les noms. 5

Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick, en date du 1^{er} octobre. 9

Inclus. Rapport. 13

1798.

23 novembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet copie de la lettre de Long concernant habillement pour le régiment du Nouveau-Brunswick, avec réponse et documents inclus. 15

Inclus. Lettre de Long (du Trésor) à Carleton, 6 août. Il attire l'attention sur le coût de l'habillement du régiment du Nouveau-Brunswick pour 1793, 1794, 1795 et 1796, pour avoir explications, l'habillement ayant été expédié pour ces années là. 19

Carleton à Long, 23 novembre. Il envoie un état explicatif de la nécessité qu'il y a eu d'acheter l'habillement concernant lequel une enquête a eu lieu. 23

État de l'allocation à être faite au lieu d'habillement autorisé par un ordre général en date du 22 janvier 1796. 27

Rapport au sujet de l'habillement, 1^{er} décembre 1795 et 1^{er} novembre 1797. 31, 33

1^{er} décembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet copie de lettre et autres documents de la part de Chipman, faisant voir que la majorité des commissaires avait complètement rejeté les prétentions américaines à la rivière Maguagadavick, déclaré que la rivière Scudiac était celle qui était vraiment indiquée dans le traité sous le nom de rivière Sainte-Croix, et décidé en faveur de la prétention britannique de se rendre jusqu'à la branche ouest de cette rivière. Ils ont décidé que la source de cette rivière se trouvait au premier de la chaîne de lacs à travers lesquels elle court, bien qu'elle s'étende beaucoup plus à l'ouest, ce qu'il tient être une interprétation erronée. Bien qu'en apparence elle soit conforme aux termes exprès des prétentions de Sa Majesté, cette décision ferait perdre une portion considérable de terres déjà établies par des sujets de Sa Majesté sur la rivière Saint-Jean. Par accord, la branche Chiputnatecook, à la source nord-ouest, a été finalement arrêtée à l'unanimité comme étant la frontière ouest du Nouveau-Brunswick et faisant partie de la rivière Sainte-Croix. Par cet arrangement une étendue considérable de terrain clairement établie appartenir à Sa Majesté, tombe dans le territoire des Etats-Unis, de telle sorte que cette ligne frontière va couper la communication avec le Canada; il est d'une importance immédiate d'y apporter quelque changement. La décision quant à la rivière Sainte-Croix enlève aux Américains toute prétention à la possession des îles de la baie Passamaquoddy; un échange de ces îles pour un territoire sauvage serait un équivalent, au besoin. Il désire que Chipman donne des explications plus détaillées. 57

Incluse. Lettre de Chipman à Carleton, Boston, 20 octobre, et dont ce qui précède est un sommaire. "Col. Cor., N. B.", vol. 6, p. 61

Lettre personnelle de Chipman à Liston, Providence, 23 octobre, au sujet des frontières, demandant avis pour procédés ultérieurs. 65

Lettre de Liston à Chipman, Providence, 23 octobre, que l'adoption de la rivière Cheputnatecook comme partie de la frontière rapporterait quelque avantage.

Chipman à Liston, Providence, 25 octobre. Sa recommandation quant à la rivière Cheputnatecook a été acceptée à l'unanimité par les commissaires. 73

Projet de déclaration adopté par deux des commissaires. 77

Décision par les trois commissaires. 81

6 décembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Il le renvoie à la lettre du 27 juillet exprimant la satisfaction du roi sur la souscription volontaire dans le Nouveau-Brunswick; envoie copie du reçu de la banque d'Angleterre pour les traites transmises. Il mentionne une circulaire sur la déperdition de la valeur de la monnaie, et donne des instructions pour empêcher cela. Le salaire recommandé pour Arnold et Diblee a

1798.

été porté au budget. La lettre du 31 août est décisive quant au mode de payer le régiment du Nouveau-Brunswick.

“Col. Cor., N. B.”, vol. 7, p. 511

(Copie au “Col. Off., N. B.”, vol. 1, p. 258, dans laquelle la date est donnée en entier.)

12 décembre,
Saint-Jean.

Chipman à Knox. Il rend un compte détaillé de ses procédés en rapport avec la commission touchant la frontière depuis le temps qu'il a quitté Saint-Jean pour Boston.

“Col. Cor., N. B.”, vol. 8, p. 395

Inclus. Extraits de lettres.

411

Déclarations des commissaires (un duplicata).

22 décembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapports mensuels du régiment du Nouveau-Brunswick, en date du 1^{er} novembre et du 1^{er} décembre.

49

Inclus. Rapports.

53, 55

(La lettre est datée le 22 novembre, évidemment par erreur; le rapport du 1^{er} décembre ne pouvait pas être fait le 22 novembre; une lettre de cette date contenait le rapport daté 1^{er} octobre; il a été reçu le 12 janvier; la lettre au-dessus a été marquée comme reçue le 15 avril.)

22 décembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet noms des membres du Conseil jusqu'à date.

85

Inclus. Les noms.

89

22 décembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet copie de la lettre de Chipman au sujet de son salaire et de ses services, et il attire l'attention sur la différence entre son salaire et celui de l'agent des Etats-Unis, afin que sa demande soit prise en favorable considération. Il a donné à Chipman des traites sur le Trésor pour le montant de son salaire pendant deux ans et neuf mois, et pour sa demi-solde pour la même période, la balance en sa faveur étant de £1,124 18s. 5d. Livres et documents seront transmis.

93

Inclus. Chipman à Carleton, Saint-Jean, 13 décembre. Est arrivé avec plans, livres et documents; les arguments et documents forment huit volumes *in-folio* de 300 pages chacun. Il a aussi les plans et les volumes qui lui ont été envoyés pour conduire la cause. Envoie un état des dépenses déterminées par les commissaires; concernant autres dépenses, son salaire, etc.

97

Inclus. Montant des dépenses payées par Chipman.

101

Carleton à Long (du Trésor), 22 décembre. Il a tiré traites en faveur de Chipman pour £1,124 18s. 5d.

105

King à Carleton. Envoie prévisions budgétaires pour 1799-1800.

“Col. Off., N. B.”, vol. 1, p. 260.

1799.
3 janvier,
Whitehall.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet lettre de Chipman du 26 *ult.* concernant les îles de la baie Passamaquoddy, réclamées par les Etats-Unis. En ce qui concerne le monument qui doit indiquer la frontière à être entretenu aux frais communs de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, est-il pour entrer en correspondance immédiate ou attendre d'autres ordres?

Col. Cor., N. B.”, vol. 8, p. 109

Inclus. Chipman à Carleton, Saint-Jean, 26 décembre 1768. Donne des détails sur les arguments concernant le droit de propriété des îles de la baie Passamaquoddy.

113

22 janvier,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Il reçoit copie des actes pour empêcher l'exportation de la monnaie de cuivre de basse valeur, et la monnaie étrangère de basse valeur dans les colonies, et il donnera l'attention voulue au contenu de la circulaire à ce sujet.

135

5 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Il peut donner son assentiment au projet de loi “pour prélever un impôt sur le sucre en pain, le porter, la bière et les cartes de jeu.

“Col. Off., N. B.”, vol. 1, p. 261

1799.

12 février,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). La législature s'est réunie le 18 janvier, et a été close le 8 février. Le différent entre les deux chambres a commencé en 1795, et se continue encore; mais une copie de la lettre de Sa Grâce ayant été déposée entre les mains de l'orateur, la Chambre s'est décidée à séparer l'indemnité de ses membres de tous autres services, de sorte que le Conseil a retiré ses objections à certaines irrégularités, et il croit que l'harmonie est rétablie. Le budget a été voté pour deux années, en vue sans doute d'économiser les dépenses d'une session.

"Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 139

Inclus. Adresse de la Chambre, en date du 19 janvier, pour communication de toute lettre de la part du secrétaire d'Etat relativement aux différents avec le conseil, et réponse en date du 24 janvier, transmettant copie de la lettre demandée. Extraits de procès-verbaux, où les documents seront trouvés à leurs dates respectives.

2 mars,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu instructions définitives quant au mode de payer le régiment du Nouveau-Brunswick.

"Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 151

20 mars,
Frédéricton.

Mémoire de Edward Winslow. Il énumère ses services, en diverses capacités, et sollicite l'emploi de percepteur des rentes. 421

20 mars,
Saint-Jean.

Leonard à King. Il presse la perception des rentes et il recommande que Winslow soit nommé percepteur. 425

Un extrait en date du 30 sur le même sujet. 429

11 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Transmet copie de la lettre de Liston à Grenville concernant la frontière en dispute entre le Nouveau-Brunswick et le Maine, résultant du doute à qui appartient la rivière Sainte-Croix indiquée au traité. La partie importante de la dispute consiste dans le droit de propriété des îles de la baie Passamaquoddy. Il fait ressortir les raisons pour soutenir que ces îles appartiennent à Sa Majesté Britannique. Les frontières de la Nouvelle-Ecosse sont clairement indiquées dans le mémoire des commissaires français et anglais de 1750 et 1851, qui fait voir que les frontières de la Nouvelle-Ecosse, ou Acadie, s'étendaient beaucoup au delà des îles de la baie de Passamaquoddy. 35

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 262.)

Inclus. Liston à Grenville, 31 décembre 1798, concernant la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine.

"Foreign Office, America", vol. 37, n° 71

25 avril,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet noms des membres du Conseil jusqu'au 1^{er} du courant. "Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 155

Inclus. Les noms. 159

25 avril,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport mensuel du régiment du Nouveau-Brunswick, en date du 1^{er} mars. 163

Inclus. Rapport. 167

6 mai,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu copie de la lettre de Street à King, qui contient quelques observations extraordinaires; il n'est pas nécessaire d'insister d'avantage sur ce sujet. Dépêches avec documents inclus sont reçus. 169

6 mai,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Le reçu pour deux remises des souscriptions volontaires de la province, pour les dépenses de la guerre, a été reçu; il envoie une troisième remise. Les termes flatteurs avec lesquels le zèle des habitants a été remarqué par Sa Grâce, et qu'il a publiés, ne peuvent manquer d'être appréciés avec satisfaction. "Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 173

6 mai,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} avril. 177

Inclus. Rapport. 181

11 mai,
Soho Square.

Knox au secrétaire d'Etat (Portland). Fait rapport que les différents entre le Conseil et la Chambre ont été réglés par la Chambre retranchant

1799.

tous les items étrangers du projet de loi sur le revenu, et en envoyant un compte séparé pour l'indemnité des membres. Ces deux projets de loi ont été adoptés au Conseil. 417

8 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet copies des actes, procès-verbaux du Conseil et journal de la Chambre pour la dernière session. 195

Inclus. Procès-verbaux du Conseil du 18 janvier au 8 février. 199
Journal de la Chambre pour la même période. 225

8 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Chipman va envoyer par le premier convoi sur les documents qui se rapportent à la commission pour la frontière. 285

10 juin,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet le rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, en date du 1^{er} mai. 379

Inclus. Rapport. 383

12 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. On ne pourra pas voir l'avantage qu'il y aurait de régler la question de la frontière d'une manière définitive avant de recevoir les plans et les documents. Il a recommandé le paiement des traites tirées, et il va conférer avec Grenville relativement à la différence qui peut exister dans les montants de salaires payés à Chipman et à l'agent des Etats-Unis. Il désire qu'il envoie sa propre opinion sur les suggestions de Chipman concernant les îles de la baie Passamaquoddy. Lui et Chipman devront envoyer toutes les objections qu'ils craignent pouvoir exister quant aux raisons sur lesquelles les prétentions de Sa Majesté peuvent reposer.

(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 268.)

27 juin

Mémoire par Spry sur la méthode d'accorder des terres dans un établissement à l'état sauvage. Il offre les mêmes conditions que celles accordées aux autres colons aux personnes établies sur 3,500 acres de ses terres. 469

Inclus. Plan (appelé arpentage) des terres de Spry sur la rivière Saint-Jean, juillet 1780. 473

4 juillet,

Mémoire de Spry sur la valeur des terres dont il a été dépossédé. 461

Compte des dépenses encourues pour obtenir brevets d'erreur, et pour porter appel au Conseil privé. 465

7 juillet,
Saint-Jean.

Chipman à Carleton. Voir document inclus dans la lettre de Carleton du 5 août.

8 juillet,
Banque d'Angleterre.

Newland au secrétaire d'Etat (Portland). Renvoie traite pour £20, dont le paiement a été refusé; elle faisait partie des contributions volontaires du Nouveau-Brunswick. 187

8 juillet,
Saint-Jean.

Chipman à Carleton. Voir document inclus dans la lettre de Carleton du 5 août.

8 juillet,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport de l'officier de marine du nombre de vaisseaux entrés et sortis, à Saint-Jean, du 10 octobre 1798 au 5 avril 1799. "Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 385

18 juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Le duc de Kent a suggéré l'avantage qui résulterait de placer les régiments provinciaux dans l'Amérique du Nord sur le pied de miliciens, pour faire le service dans toutes les provinces, mais le roi ayant exprimé son bon plaisir que ces régiments fussent simplement provinciaux, toute extension de leurs services doit être volontaire dans le sens le plus strict du mot et sans aucun équivoque. Au cas où le régiment du Nouveau-Brunswick serait disposé à étendre son service, il devra s'entendre avec le duc de Kent sur les mesures à prendre pour mettre ce projet à effet.

18 juillet,
Whitehall.

Le même au même. Il se réjouit de voir que l'harmonie est rétablie entre le Conseil et la Chambre d'assemblée. D'autres contributions volontaires ont été reçues. "Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 191

"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 271

1790.
22 juillet.
Hinde Street. Spry au secrétaire d'Etat (Portland). Il renvoie à l'état des dépenses déjà expédié, etc., et il inclut un sommaire du montant qu'il a proposé devoir accepter en compensation des terres dont il a été dépossédé et de ses dépenses. "Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 433
Inclus. Nouveau sommaire proposé à l'acceptation du lieutenant-gouverneur, marqué "Spry, en compensation", etc. Le montant est de £5,480 ls. 8d. 437
- 30 juillet,
Hinde Street. Spry au secrétaire d'Etat (Portland). Relativement au procès-verbal du Conseil, qu'il devrait lui être offert de nouveaux terrains à la place de ceux dont il a été dépossédé, il dit qu'en 1794 une offre semblable lui a été faite de la part de Dundas, qu'il a dû refuser comme ne formant pas une compensation pour ses dépenses à établir ces terres. Dans un papier séparé, il suggère que le montant qui serait payé en compensation pourrait être porté au compte des dépenses pour l'établissement des loyalistes. Il envoie extrait d'une lettre de son agent, qui dit que le seul mode praticable de compensation est un paiement en argent, 441
Inclus. Les raisons pour faire porter la compensation qu'il demande au compte des dépenses pour l'établissement des loyalistes. 445
(Suivent des remarques du département qui ne peuvent pas être copiées, d'après les règlements, mais qui ne sont d'aucune importance.)
James Chalmers à Simcoe, datée Chelsea, 19 juillet. Estimation de la valeur des terres dans le Nouveau-Brunswick selon leur situation. 457
- 5 août,
Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Le doute soulevé par l'agent des Etats-Unis concernant la frontière n'est exprimé que pour créer de l'embarras relativement au droit de propriété de l'île à l'Original (*Moose Island*). Il énumère en détail les raisons à l'appui de la prétention de la Grande-Bretagne. 305
Inclus. Chipman à Carleton, datée Saint-Jean, 7 juillet. Autres raisons que celles déjà données au sujet du droit de propriété des îles de la baie Passamaquoddy. 313
Le même au même, 8 juillet. A expédié trois caisses contenant les plans et les documents se rapportant à la commission de la frontière. 329
- 5 août,
Frédéricton. Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu instruction de donner son assentiment au projet de loi pour prélever un impôt sur le sucre en pain, etc. Un projet de loi pour le même objet a été passé à la dernière session, qui, il espère, recevra la sanction royale. 333
Le même au même. Transmet rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} juin. 237
Inclus. Rapport. 341
- 19 août,
Frédéricton; Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet mémoire de la part de M^{me} Drummond, et recommande fortement son cas et celui de sa fille. 343
Le même au même. A reçu accusé de réception des dépêches au sujet de la rivière Sainte-Croix. Dans sa lettre du 11 avril, il (Carleton) avait anticipé sur le renseignement désiré concernant les îles de la baie Passamaquoddy, dont les Etats-Unis ont pris possession. 347
- 6 septembre,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Envoie regus de la banque d'Angleterre pour traites pour contributions volontaires, avec copies de lettres de la part du caissier. 289
(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 272.)
Inclus. Newland, banque d'Angleterre, 2 janvier. Transmet certificat pour les £1,285 5s. 4d, montant de souscriptions volontaires, regus. 293
Le même, 3 juillet. A reçu traite pour £1,078 ls. 11d., pour contributions volontaires. 297

1799.

Newland, 29 août. Envoie certificat pour £1,058 5s. 11d., une traite de £20 n'ayant pas été payée. "Col. Cor., N. B.," vol. 8, p. 301

16 septembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Les documents inclus feront voir les mesures prises pour effectuer la paye du personnel ainsi que des dépenses imprévues dans le Nouveau-Brunswick, au moyen d'un mandat tiré sur le payeur intérimaire à Halifax. Comme ceci constitue un changement essentiel dans sa position, il demande permission de se retirer. 351

16 septembre,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet copie de la lettre à Molesworth et les documents concernant les arrangements qu'il avait faits pour mettre à exécution le mode adopté par le payeur général pour payer le personnel et les dépenses imprévues dans le Nouveau-Brunswick. 355

23 septembre,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet lettre de Chipman, avec le compte des dépenses de Wright lorsque employé par les commissaires de la frontière. Ce compte n'a pas été déposé devant eux seulement, parce qu'il n'a pas été informé quand les autres documents seraient présentés. 359

Inclus. Chipman à Carleton, datée 23 septembre. A reçu de Wright, arpenteur général de l'île Saint-Jean, copie de ses observations astronomiques, lorsque employé par les commissaires de la frontière; aussi compte des dépenses encourues par lui et non encore payées. 363

Rapport de Wright, et compte de dépenses. 367

14 octobre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Suivant la proposition du duc de Kent et les instructions reçues qu'une telle mesure ne saurait être prise que du consentement du régiment, il avait proposé aux officiers et aux hommes d'étendre leur service à toute l'Amérique britannique, ce qui a été accepté unanimement, d'abord au quartier général, et ensuite par tous les détachements. 371

Inclus. Carleton au duc de Kent. Envoie semblable information. 375

21 octobre,
Halifax.

Morris à Spry. Voir document inclus dans la lettre de Spry du 17 mars 1800. 375

6 novembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Il recommande que John Ryan succède Christopher Sawyer comme imprimeur du roi. 389

7 novembre,
Soho Square.

Knox au même. Insiste sur la révocation des instructions additionnelles données en 1789, à l'effet d'empêcher le gouverneur de faire des dons de terrains dans cette province. 475

21 décembre,
Frédéricton.

Carleton au même. Inclus copie de la lettre à Brunton, aide-payeur, en réponse à ses instructions qu'il devait être continué dans sa charge. Demande instructions à ce sujet. 493

Inclus. Carleton à Brunton, de la même date. N'ayant reçu aucune lettre, soit du secrétaire d'Etat ou du bureau du payeur, de sa continuation en charge comme aide-payeur (de Brunton), il devra se conformer aux règlements envoyés. 497

Liste des membres du Conseil. 501

21 décembre,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, en date du 1^{er} décembre. 505

Inclus. Rapports. 515, 511

1800,
2 janvier,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport de l'officier de marine du nombre de vaisseaux entrés et sortis, à Saint-Jean, du 5 avril au 10 octobre 1799. 517

17 janvier,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. A transmis lettre au secrétaire des affaires étrangères, et documents inclus concernant les îles de la baie Passamaquoddy, occupées par des sujets des Etats-Unis, bien qu'elles soient clairement situées dans les limites du Nouveau-Brunswick. Le projet de loi pour prélever un impôt sur le sucre en pain, etc., a été transmis au Conseil privé, avec une demande d'une décision

1800.

immédiate. A expédié le mémoire de M^{de} Drummond au Trésor, mais il craint que vu que le temps pour faire de telles réclamations est expiré depuis longtemps, le Trésor ne se croira pas justifiable de se départir de la règle établie. Si l'on trouvait quelques moyens de leur venir en aide dans la province d'une façon modérée, il ne s'y objecterait pas. A communiqué au duc d'York et à Dundas l'ardeur et la promptitude avec lesquelles le régiment du Nouveau-Brunswick avait consenti à être placé sur le même pied qu'un régiment de milice active. A recommandé le paiement du compte de Wright. "Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 481
(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 273, sur laquelle se trouve le quantième du mois.)

1er janvier.
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. La peine qu'il éprouve d'être obligé de répondre à sa (Carleton) demande de se retirer et de nommer un remplaçant. Il ne pensait pas, ni aucun des serviteurs du roi, que les mesures prises pour effectuer la paye du personnel et des dépenses au Nouveau-Brunswick seraient considérées par lui (Carleton) comme une raison pour se retirer du service. La nomination d'un remplaçant sera faite aussi tôt possible. "Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 489
(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 277, où l'on trouvera la date du mois.)

6 février,
Whitehall.

King à Carleton. Envoie arrêté du Conseil confirmant "l'Acte pour prélever un impôt sur le sucre en pain", etc.

22 février,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet mémoire des juges de la cour suprême, et recommande que leur requête, pour une augmentation de traitement vu le surcroît de leurs dépenses, soit accordée.

Inclus. Mémoire.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1^{er} février.

Inclus. Mémoire.

15 mars.
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport de l'officier de marine du nombre de vaisseaux, entrés et sortis, à Saint-Jean, du 10 octobre 1799 au 5 janvier 1800.

17 mars.
Hinde Street.

Spry au même. Renvoie à ses lettres précédentes au sujet de ses terres; il a écrit à Pitt, mais n'a pas reçu de réponse, avait présenté mémoire au comité du conseil pour faire réviser le procès-verbal qui ne lui accordait aucune compensation, et dont il inclut copie ainsi que d'une seconde lettre à Pitt.

Inclus. Mémoire.

Extrait de la lettre du 2 décembre 1795, de l'agent de Spry, qu'une bonne compensation en argent est le seul mode satisfaisant de régler sa réclamation.

Morris à Spry, 21 octobre 1799. Croit qu'il a pris le meilleur moyen d'obtenir compensation. Obtiendrait-il toutes les terres incultes non concédées dans le Nouveau-Brunswick, que ce ne serait pas aussi avantageux que les terres qui lui ont été enlevées.

Etat de la valeur des terres dont Spry a été dépossédé, et de ses dépenses pour en appeler au Conseil privé.

Copie de sa lettre à Pitt (sans date).

1er avril,
Whitehall.

King à Carleton. Envoie budget pour 1800-01.

10 avril,
Whitehall.

Le même au même. Transmet mémoire de Colin Campbell, du comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick.

28 avril,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Est affligé que l'on supposerait qu'il aurait avancé quelque chose comme une censure d'une mesure

1800.

adoptée par le gouvernement de Sa Majesté; il désavoue toute telle intention. "Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 541

5 mai,
Londres.

Thomas Street à King. Transmet lettre de Botsford, orateur de la Chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick, relativement aux différends dans la législature. La lettre de Botsford, datée "Westmoreland, 10 octobre 1799", est incluse. "A. & W. I.", vol. 598

(La lettre de Street est endossée "Nouvelle-Ecosse"; elle ne se rapporte qu'au Nouveau-Brunswick).

5 mai,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu diverses dépêches, avec documents inclus. Il espère que sa lettre du 8 juin, contenant les procès-verbaux des procédures pour régler les frontières provinciales, a été reçue, de même que les cartes et autres documents envoyés par Chipman.

"Col. Cor., N. B.", vol. 8, p. 545

12 mai,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet mémoire de Chipman, et recommande que sa demande soit prise en favorable considération. 549

Inclus. Mémoire dans lequel il énumère ses services, l'abandon de sa profession pour conduire l'agence relative à la frontière, recevant £500 par année pendant son engagement, tandis que le montant payé à l'agent des Etats-Unis est de £1,000 par année. Demande qu'une allocation plus élevée que £500 lui soit accordée. 553

19 mai,
Frédéricton.

Le même au même. Reconnaît l'erreur dont il s'est rendu coupable dans sa méprise sur les devoirs qui lui étaient imposés comme comptable public; il demande que cette lettre soit oubliée. S'il n'est pas trop tard, il sera heureux d'être continué dans la charge de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. 557

19 mai,
Frédéricton.

Le même au même. Recommande les réclamations de Pagan, de Saint-André, laissées de côté, quand d'autres de même nature ont été soumises aux commissaires. 567

Inclus. Lettre de Chipman, du 3 avril, au sujet des réclamations de Pagan. 565

Pagan à Chipman, 12 mars. 569

2 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet lettre de Chipman du 24 mai, avec un état des établissements faits dans les îles de l'Original, Dudley et Frederick, par des personnes sous la juridiction du gouvernement des Etats-Unis, 577

Inclus. Lettre de Chipman. 581

Etat des établissements sur les îles de l'Original, Dudley et Frédéric, dans la baie Passamaquoddy. 585

9 juin,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu avis qu'à moins que les actes ne soient sanctionnés en dedans de trois années, ils devront être considérés comme désavoués. 587

24 juin,
Frédéricton.

Le même au même. L'effet des restrictions sur les octrois de terrains est le départ des familles. A moins que l'on fasse disparaître ces restrictions au plus tôt d'autres familles suivront probablement. 591

28 juillet,
Frédéricton.

Le même au même. Transmet une adresse de félicitation de ce que Sa Majesté ait échappé à la dernière tentative sur sa vie. 595

Inclus. L'adresse. 599

14 août,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Afin de remédier aux déficiences de l'acte des *fédicommis* des terres proposées en dotation à un séminaire d'enseignement dans le Nouveau-Brunswick, cet acte a été annulé, et un acte de constitution en corporation a été accordé, avec la disposition nécessaire créant une succession perpétuelle. Il inclut copie de la charte. 603

Inclus. Charte pour le collège du Nouveau-Brunswick. 607

21 août,
Frédéricton.

Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les noms des membres du Conseil. 633

1800.	<i>Inclus.</i> Noms.	637
21 août, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapport de l'officier de marine du nombre de vaisseaux entrés et sortis, à Saint-Jean, du 5 janvier au 5 avril.	641
13 octobre, Frédéricton.	Le même au même. Transmet les noms des membres du Conseil jusqu'à date.	645
	<i>Inclus.</i> Noms.	649
20 octobre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapports du régiment du Nouveau-Brunswick, datés 1 ^{er} septembre et 1 ^{er} octobre.	653
	<i>Inclus.</i> Rapports.	657, 659
5 novembre, Londres.	Knox au greffier du Conseil. Désire savoir si des mesures ont été prises depuis sa lettre du 23 août, pour retirer les instructions additionnelles.	"A & W. I.," vol. 598
5 novembre, Londres.	Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. En considération du lourd fardeau qui pèse sur le pays, il n'a pas cru pouvoir recommander une augmentation dans les traitements des juges du Nouveau-Brunswick, mais une allocation supplémentaire pourrait légitimement être faite à même tout fonds provincial disponible. Il est disposé à recommander un montant additionnel en faveur de Chipman, mais avant de le faire il désire savoir s'il a reçu aucune somme additionnelle en outre de ses £500 par année, pendant la durée de son service, et en avoir un état, et en les ajoutant à son salaire, savoir quelle serait la différence à £1,000 par année. Il est autorisé à tirer pour £100 en faveur de Pagan. Il mentionne la gracieuse réception qui a été faite par le roi à l'adresse de loyauté venue du Nouveau-Brunswick, et pour laquelle Sa Majesté envoie ses remerciements.	"Col. Cor., N. B.," vol. 8, p. 265
	(Copie au "Col. Off., N. B.," vol 1, p. 281, où se trouve la date.)	
7 novembre, Londres.	Robert Shedden & Sons au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie papiers concernant les services de Pagan. A quel bureau la demande de paiement doit-elle être faite ?	"A. & W. I.," vol. 598
10 novembre, Saint-Jean.	Leonard à King. Sa satisfaction de voir que £600 ont été accordés pour un vaisseau destiné à entraver tout commerce illicite; il en avait loué un dans ce but, et contracté depuis pour en faire construire un autre. A tiré £400 comme partie de l'allocation de la première année.	"Col. Cor., N. B.," vol. 8, p. 711
	Rapport sur le commerce de Saint-Jean de la même date adressé au secrétaire d'Etat (Portland).	715
	Rapport de George Leonard, junior; à George Leonard, de ses opérations sur la côte comme surintendant intérimaire du commerce et des pêcheries.	721
6 décembre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les noms des membres du Conseil jusqu'au 1 ^{er} du courant.	661
	<i>Inclus.</i> Noms.	665
29 décembre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les noms des membres du Conseil jusqu'au 21 du courant.	669
	<i>Inclus.</i> Noms.	673
29 décembre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les rapports du régiment du Nouveau-Brunswick, datés 1 ^{er} novembre et 1 ^{er} décembre.	677
	<i>Inclus.</i> Rapports.	685, 681
1801. 16 février, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie rapport de l'officier de marine du nombre de vaisseaux entrés et sortis, à Saint-Jean, du 5 avril au 10 octobre 1800.	"Col. Cor., N. B.," vol. 9, p. 1
	<i>Inclus.</i> Rapport, du 5 avril au 5 juillet.	5
	Rapport, du 5 juillet au 10 octobre.	7
23 février, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie liste des conseillers jusqu'à date en marge.	9

1801.

- Incluse.* Liste. 13
 23 février, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet rapports du régi-
 Frédéricton. ment du Nouveau-Brunswick, datés 1^{er} janvier et 1^{er} février. 17
- Inclus.* Rapports. 21, 23
 12 mars, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Fait rapport de l'harmonie
 Frédéricton. qui a existé dans l'Assemblée générale, qui s'est réunie le 26 janvier et
 s'est dissoute le 21 février. La Chambre a envoyé au Conseil législatif
 les crédits votés pour les besoins du service public, sous forme de résolu-
 tions, que le Conseil pourra ainsi examiner séparément avant qu'elles
 prennent la forme d'un projet de loi; ce n'est pas parfaitement régu-
 lier, mais c'est un pas vers un mode constitutionnel de procéder. Il
 inclut copie d'une adresse concernant les restrictions sur les octrois de
 terrains. 25
- Incluse.* Adresse. 29
 6 avril, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Dépêches reçues. Chipman
 Frédéricton. n'a reçu aucune autre somme durant son dernier service que £500 par
 année, si ce n'est pour dépenses inévitables, et l'équivalent accordé
 pour sa demi-payé. Il inclut état de dépenses. "Col. Cor., N. B.", vol. 9, p. 33
- Inclus.* Chipman à Carleton, 25 mars. Transmet, d'après instruction
 reçue de Portland, un état détaillé des dépenses en rapport avec son
 agence pour la commission de la frontière, et il explique la nature des
 dépenses qu'il croit devoir être couvertes par l'allocation annuelle, et
 de celles à être portées au compte des dépenses additionnelles. La lettre
 renferme un état détaillé des comptes, une comparaison entre le montant
 qu'il lui est accordé et celui accordé à l'agent des Etats-Unis, et la balance
 qui lui revient. 37
- 10 avril, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu arrêté du conseil,
 Frédéricton. déterminant les qualificatifs et les titres royaux (sur l'union de l'Irlande.
 Les papiers sont dans C 245 des archives). Inclut copie de la proclamation
 lancée sur ce sujet. 45
- Incluse.* Proclamation. 49
 30 avril, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré, suivant instructions,
 Frédéricton. pour £100 en faveur de Pagan. 59
- 2 mai, Le même au même. Envoie copies des actes et du journal du Conseil.
 Frédéricton. Des copies imprimées des actes et le journal de la Chambre seront
 expédiées sans perte de temps. 63
- Inclus.* Journal du Conseil législatif. 67
 5 mai, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Dépêches reçues; des mesures
 Frédéricton. seront prises, conformément aux instructions, pour encourager la culture
 du chanvre. 95
- 9 mai, Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Dépêches reçues.
 Whitehall. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 285
- 13 mai, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie liste des conseillers
 Frédéricton. jusqu'à date à la marge. "Col. Cor., N. B.", vol. 9, p. 99
- Incluse.* La liste. 103
 13 mai, Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie rapports mensuels
 Frédéricton. du régiment du Nouveau-Brunswick, datés 1^{er} août et 1^{er} mai. 107
- Inclus.* Rapports. 111, 113
 6 juin, Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Exprime la satisfaction
 Whitehall. de Sa Majesté relativement à l'harmonie qui a existé dans les deux
 branches du parlement. L'adresse de la Chambre sur les restrictions
 recevra l'attention voulue lorsque la politique générale concernant les
 terres viendra sur le tapis. Avant que le compte de Chipman soit réglé,
 il serait bon d'obtenir une déclaration officielle de la position qu'occupe
 l'agent américain, si la même classification de dépenses portées au compte
 de Chipman lui sont accordées, il (Carleton) est autorisé de tirer pour

1801.

	la balance du compte de Chipman, se montant à £1,119 ls. 4½d. ; dans le cas contraire, il ne devra tirer que pour £586 Os. 4d., moins certaines dépenses qui réduiraient ce montant à la somme de £533 ls. 0½d., mais il connaît trop bien la valeur des services de Chipman pour ne pas recommander l'interprétation la plus libérale.	53
	(Copie au "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 235.)	
12 juin, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie rapports de l'officier de marine pour Saint-Jean.	115
	<i>Inclus.</i> Rapport sur le nombre de vaisseaux entrés et sortis, à Saint-Jean, du 10 octobre 1800 au 5 janvier 1801.	121
	Rapport du 5 janvier au 5 avril 1801.	119
22 juin, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Fait rapport qu'il y a des terrains propres à la culture du chanvre, mais que vu le coût élevé de la main-d'œuvre, il est difficilement possible d'en récolter beaucoup. Il recommande donc comme seul moyen d'en assurer la culture qu'un crédit en argent soit avancé, comme dans le cas du brai.	123
22 juin, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat. Envoie rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, daté 1 ^{er} juin.	127
	<i>Inclus.</i> Rapport.	131
22 juin, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie liste des conseillers jusqu'à la date portée en marge.	133
	<i>Inclus.</i> Liste.	137
4 juillet, Whitehall.	Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton. Dépêches reçues.	
	"Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 288	
28 juillet, Whitehall.	Le même au même. Il est heureux de voir que la culture du chanvre va probablement réussir.	288
17 août, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie rapports mensuels du régiment du Nouveau-Brunswick, datés 1 ^{er} juillet et 1 ^{er} août.	
	"Col. Cor., N. B.", vol. 9, p. 145	149, 151
3 septembre, Downing St.	<i>Inclus.</i> Rapports.	
	Le secrétaire d'Etat (Portland) à Carleton: Dépêches reçues.	141
	(Non signées; les colonies ont été transférées au secrétaire pour la guerre en 1801, lord Hobart étant nommé à cette charge en mars de cette année là).	
12 septembre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copies imprimées des actes et du journal de la Chambre, du 20 janvier au 21 février 1801.	153
	<i>Inclus.</i> Actes.	157
	Journal.	187
15 septembre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu ordre de lever l'embargo sur les vaisseaux suédois, comme il a été fait sur ceux de la Russie et du Danemark.	215
21 septembre, Frédéricton.	Le même au même. Envoie rapport du régiment du Nouveau-Brunswick, avec copie de la lettre à Long (Trésor) concernant habillement.	219
	<i>Inclus.</i> Rapport, daté 1 ^{er} septembre.	223
	Rapport au sujet de l'habillement pour 1801.	225
28 septembre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu certificat de Sullivan (agent des Etats-Unis) que les dépenses additionnelles de la même nature que celles portées au compte de Chipman lui étaient accordées. Néanmoins, va retarder de tirer jusqu'à ce qu'il ait reçu une confirmation officielle de la part du département américain qu'il appartient; il exprime sa satisfaction que ce sera une récompense bien méritée pour Chipman.	233
	<i>Inclus.</i> Certificat de Sullivan.	237
5 octobre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Hobart). A été informé que l'administration des colonies serait confiée à Sa Seigneurie.	241

1801.		
22 octobre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Hobart). Transmet rapport du régime du Nouveau-Brunswick, daté 1 ^{er} octobre	245
	<i>Inclus.</i> Rapport.	249
23 octobre, Frédéricton.	Le même au même. Envoie copie de la lettre et de ses incluses du 31 septembre, adressées à Portland.	251
	(Les documents inclus sont des duplicata, voir 21 septembre.) En réponse le Trésor a reçu instruction le 6 janvier 1802 d'envoyer un approvisionnement d'habillement.)	
4 novembre, Downing St.	Le secrétaire d'Etat (Hobart) à Carleton. Dépêches qui ne demandent aucunes réponses ont été reçues et déposées devant le roi.	229
7 décembre, Frédéricton.	Carleton au secrétaire d'Etat (Hobart). Accuse réception de copies imprimées des préliminaires de la paix et de la proclamation de la cessation des hostilités par mer et par terre.	275
19 décembre, Frédéricton.	Le même au même. Renvoie à la lettre du 28 septembre, et inclut maintenant un certificat officiel des dépenses accordées à Sullivan, agent des Etats-Unis sur la commission de la frontière, et il a en conséquence tiré sur le Trésor pour £1,119 1s. 4 ^d en faveur de Chipman.	279
	<i>Inclus.</i> Certificat de Madison, secrétaire des Etats-Unis d'Amérique.	283
	Certificat de Bond, consul général de Sa Majesté Britannique.	285
	Copie du compte de Sullivan.	287

PAPIERS D'ÉTAT—CAP-BRETON.

1764. 28 novembre, Trésorerie. 1784. 13 février. New-York.	Minute du Trésor concernant les dépenses. A voir document inclus dans la lettre du secrétaire Grenville, du 5 octobre 1790. Opinion d'un procureur (Alexander Hamilton) sur la demande de Cuyler pour permission de retourner dans l'Etat de New-York afin de recouvrer sa propriété, sous la protection du traité de paix. Son opinion est qu'il serait dangereux pour Cuyler de retourner, et qu'il n'y a pas d'espoir que sa propriété lui sera rendue.	
21 février. Londres.	Cuyler au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet mémoire pour un octroi de terrain au Cap-Breton pour l'établissement de loyalistes. <i>Inclus. Mémoire.</i>	5 7
11 mars, Londres.	Cuyler à Nepean. Les loyalistes désirent être transférés du Canada au Cap-Breton, aussitôt que la sanction de Sa Majesté aura été obtenue. A leur arrivée au Cap-Breton, ils auront besoin de quelque assistance. Apparemment inclus, mais non daté, se trouve un mémoire de la part de Cuyler, demandant d'être nommé inspecteur de terrains dans le Cap-Breton, avec pouvoir d'employer un arpenteur pour l'établissement des loyalistes. Demande que Haldimand soit requis d'envoyer les colons du Canada. Est ajoutée une estimation d'articles requis pour 500 familles.	15 19
3 avril, Londres. 6 août, Londres.	Cuyler à Nepean, avec une courte description du Cap-Breton. Perry à DesBarres. Après quelques difficultés, a pu rencontrer le <i>Blenheim</i> pour transporter familles et provisions au Cap-Breton, mais l'offre doit être acceptée de suite. <i>Incluse. Missive de convention pour le Blenheim.</i>	11 23 27
20 août, Whitehall.	Townshend au lieutenant-gouverneur du Cap-Breton. Envoie prévisions budgétaires pour 1784-85. Budget.	1 1
27 septembre, Whitehall.	Instructions au lieutenant-gouverneur du Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 3, p. 1	
27 septembre, Whitehall.	Le secrétaire d'Etat (Sydney) au même. Envoie copie de la commission à Parr, gouverneur en chef de la Nouvelle-Ecosse et des îles Saint-Jean et Cap-Breton. Les arrangements pour les loyalistes devront être les mêmes dans le Cap-Breton que dans la Nouvelle-Ecosse; il faudra prendre soin d'empêcher le monopole du terrain. Les serments prescrits pour les fonctionnaires ne seront pas administrés avant nouvel ordre. Les salaires seront réglés de manière à admettre des honoraires modérés; les mêmes honoraires que dans la Nouvelle-Ecosse seront établis. Les estimations budgétaires envoyées font voir les salaires; comment il devra tirer pour les dépenses imprévues. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 2	
8 octobre, Québec.	Instructions à Haire, commissaire des loyalistes au Cap-Breton. Voir document inclus dans la plainte de Haire du 22 mars 1786.	
10 octobre,	Mathews à Cuyler. Haldimand a écrit à Des Barres concernant les personnes et les provisions envoyées. Si DesBarres n'est pas arrivé, il (Cuyler) devra ouvrir la lettre et agir suivant les instructions. Sur la même feuille est un ordre au capitaine du <i>Sally</i> de se rendre avec son vaisseau et d'autres à la rivière Saint-Pierre et de décharger cargaisons sous la direction de Des Barres, ou, en son absence, de Cuyler. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 71	
22 novembre, Londres.	Morice à Nepean. Panton engagé pour se rendre au Cap-Breton comme missionnaire. Obstacles à la nomination de missionnaires au Nouveau-Brunswick.	31

1784.

Avis officiel au secrétaire d'Etat de la nomination de Panton.

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 35

Sans date.

Sir V. Howe au secrétaire d'Etat (Sydney). Recommande Abraham Cuyler, qui désire s'établir au Cap-Breton, et Pott de Pensylvanie, qui pourrait être nommé percepteur de douane dans la Nouvelle-Ecosse.

"Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 263

(Probablement en 1784, lorsque Cuyler demandait des terrains au Cap-Breton. Sydney a été secrétaire d'Etat depuis janvier 1784 jusqu'à juin 1789.)

1785.

22 février,
Coal Mines,
Cap Breton.

Des Barres au comité du Conseil. Va faire l'inspection des provisions, etc., apportées par le *Blenheim*, et rapport sur leur état.

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 43

Inclus Rapport, daté 1^{er} mars, qui censure Perry. 47

(Le nom de Coal mines, Spanish River, a été changé en celui de Sydney.)

25 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) au lieutenant-gouverneur du Cap-Breton. Envoie un sceau, et permis de s'en servir. "Col. Off., C. B.", vol. 1. p. 6

— février,

Rapport de Cuyler à DesBarres concernant le retard à l'arrivée des loyalistes, les procédés pour leur établissements, etc.

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 75

21 mars,
Coal Mines,
Spanish River
5 avril,
Halifax.

Rapport sur les provisions apportées par le *Blenheim*. Voir document inclus dans la lettre de DesBarres du 22 février.

Townsend à Storey (extrait). Pour prendre des ordres de DesBarres concernant réception et avances de provisions pour les colons.

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 445

(Il y a un duplicata de cet extrait daté 5 octobre 1785, à la p. 437 du même volume que ci-dessus.)

9 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) au lieutenant-gouverneur du Cap-Breton. Les honoraires sur les octrois de terrains au Cap-Breton ne devront pas excéder ceux établis à la Nouvelle-Ecosse avant 1774.

"B. T., C. B.", vol. 3, p. 6

(Copie au Col. Off., vol. 1, p. 7.)

6 juin,
Sydney.

Lowell à Gregory Townsend. Va expédier des provisions pour les loyalistes.

"Col. Cor., N. B.", vol. 63, p. 151

20 juin,
Halifax.

Townsend à DesBarres. A reçu sa lettre du 5 (probablement celle de Lovell du 6), ordonnant des munitions pour les loyalistes au Cap-Breton. Ni le gouverneur ni le général en fonction n'ont reçu d'ordres à cet effet, mais en auraient-ils reçus qu'il n'y a pas de munitions disponibles. Va envoyer copie de la lettre au Trésor, afin qu'il en soit expédié. 155

5 juillet,
Sydney.

Perry à ——. Envoie copies de lettres sur le fait de déléguer, du bureau du secrétaire, par Cuyler à Perry, le pouvoir de faire ce qui est refusé par le Conseil. Les lettres dont les copies ont été envoyées sont datées du 16 février et du 5 mars 1785. 79

6 juillet,
Halifax.

Townsend à DesBarres. Ne peut obtenir paiement des deux traites envoyées; lui demande de faire rapport au général Campbell pour que le paiement des munitions se fasse. 159

6 juillet,
Londres.

Turnbull et Macaulay à DesBarres. Ont expédié par le *President* un approvisionnement de munitions pour les troupes dans la Nouvelle-Ecosse et ses dépendances. 163

13 juillet,
Thisbe.

Le capitaine Sawyer à DesBarres. Le steamer *Murray* a rencontré un brick chargé de charbon portant un pavillon en vertu d'une commission de lui (DesBarres); il a été ordonné d'amener le pavillon. Toutes commissions de cette nature doivent être retirées, jusqu'à ce que des instructions soient reçues de l'amirauté. 167

16 juillet,
Halifax.

Townsend au même. Campbell a ordonné le paiement de la fleur achetée, mais il ne peut sanctionner l'achat du rhum lorsqu'il y en a en quantité en magasin. Il espère qu'il ordonnera de faire le paiement

1785.

pour le rhum et la mélasse, par du charbon, à Murray, qui fait voile de Spanish-River au premier vent. Le commissaire Story envoyé au Cap-Breton pour prendre charge des munitions et en ordonner.

19 juillet,
Halifax.

Townsend à DesBarres. N'a pas de pouvoir par sa commission d'acheter des munitions; il ne peut donc qu'envoyer la réquisition au Trésor. S'il (DesBarres) pouvait envoyer lettre de crédit, ou quelque autre moyen d'acheter, il donnerait ses services à cette fin. 175

23 juillet,
Whitehall.

Nepean au lieutenant-gouverneur du Cap-Breton. Envoie prévisions budgétaires pour 1785-6. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 8

3 août,
Sydney.

DesBarres à Nepean. Fait connaître la jalousie causée par la prospérité de cette partie des possessions de Sa Majesté. Les progrès rapides de Sydney; est à préparer un plan tiré d'un arpentage.

8 août,
Halifax.

Townsend à DesBarres. Turnbull et Macaulay ont le contrat pour approvisionner les troupes dans l'Amérique du Nord, y compris la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-neuve, Louisbourg et l'île Saint-Jean, et il croit que les munitions pour les loyalistes sont comprises. Un petit vaisseau est arrivé. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 179

août,
9 Sydney.

Cuyler à Nepean. A cause de la conduite peu amicale de DesBarres. il envoie un compte de ses procédés, avec documents. 63

Inclus. Parr à Cuyler, 13 septembre 1784.

Matthews à Cuyler, 10 octobre 1784, laquelle voir.

Rapport à DesBarres sur l'établissement loyaliste—février 1785, lequel voir.

16 août,
Halifax.

Townsend à DesBarres. Navire arrivé avec provisions pour les loyalistes; d'autres sont attendus. Espère pouvoir bientôt charger un vaisseau pour le Cap-Breton. Demande renseignements sur le nombre de personnes à approvisionner. "Col. Cor., N. B.", vol. 63, p. 183

21 août,
Sydney.

Journal du Conseil exécutif depuis le 21 février jusqu'à date en marge. 83

22 août,
Halifax.

Townsend à Lovell. Trois petits vaisseaux sont arrivés avec du bœuf et du lard pour les loyalistes; il n'y en a qu'un seul avec de la farine; on en attend davantage. Va demander des ordres pour en expédier une partie à Spanish-River. Il espère recevoir renseignements au sujet du nombre de personnes à approvisionner, pour savoir quelle quantité expédier. 187

25 août,
Sydney.

Le major de brigade Campbell à Yorke. L'adjudant Moncrieff doit envoyer le ou avant le premier de chaque mois une liste de l'état-major au Cap-Breton, présents ou absents. Comment les munitions devront être distribuées. Envoie extraits des instructions reçues du bureau de la guerre, comme preuve que tout l'état-major est sous le commandement du général Campbell; toute désobéissance recevra punition d'après la loi militaire. 191

1er septembre,
Sydney

Proclamation adressée aux loyalistes concernant les terres au Cap-Breton sur lesquelles ils doivent être établis. 105

(Duplicata à p. 199.)

2 septembre,
Sydney.

Extraits des lettres de DesBarres à Roberts, datées 1^{er}, 3 et 17 août, et 3 septembre, concernant les traites tirées, et faisant rapport des rapides progrès faits dans l'établissement du Cap-Breton. 55

6 septembre,
Sydney.

DesBarres à Townsend. Les provisions voulues devront être au taux de 1,500 rations par jour. 195

10 septembre,
Sydney.

Le même à Nepean. Les mesures qu'il a prises pour engager les baleiniers de Nantucket de se transporter au Cap-Breton.

10 septembre,
Sydney.

Taitt au même. Décrit la situation de Sydney, et le progrès qui s'y est fait en construction, etc. "A. & W. I.", vol. 530 "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 111

1785.

20 septembre,
Halifax.

Venture à DesBarres. Aucune demande officielle pour avoir provisions au Cap-Breton avant qu'une réquisition formelle n'ait été reçue de lui (DesBarres). 207

5 octobre.
Halifax.

Townsend au même. Etait sous l'impression que les provisions pour les troupes et les loyalistes devraient inclure des provisions pour les loyalistes au Cap-Breton, mais il constate que, pour cette île, il n'y a que des provisions pour les troupes seulement d'envoyées. Avis reçu qu'un vaisseau chargé de munitions pour Sydney a fait voile; va donner instruction à Story, du commissariat, de prendre ses ordres (de DesBarres) pour les distribuer. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 215

5 octobre,
Halifax.

Townsend à Perry. Est incapable d'aller à Sydney durant cette saison. Il espère que Storey donnera satisfaction comme son substitut, et demande au général de le placer (Perry) sur le rôle des vivres à Sydney, ayant obtenu congé d'absence de Saint-Jean. 219

6 octobre,
Sydney.

Yorke à DesBarres. Vu le travail incessant des troupes à défricher, etc., se trouve dans l'impossibilité de permettre aux hommes d'aller aider à ouvrir le chemin à Miray (Mira) Bay. 223

13 octobre,
Sydney.

Des Barres à Sparrow. Envoie traites sur le Trésor à être appliquées à l'achat de provisions pour le Cap-Breton; conditions de l'agence. 115

21 octobre,
Halifax.

Townsend à DesBarres. Son désappointement de ce que les provisions destinées aux colons du Cap-Breton ne sont pas arrivées; les provisions pour les troupes seules sont arrivées. Yorke a transmis une liste faite par Cuyler pour 110 rations par jour. S'il ne reçoit pas avis, avant le 24, de l'arrivée des vaisseaux chargés de provisions pour Sydney, le général en chargera un vaisseau d'une quantité suffisante pour l'approvisionnement des troupes et de 300 loyalistes pendant six mois; si les magasins l'avaient permis on aurait envoyé des provisions pour 500 hommes. 227

22 octobre,
Halifax.

Le même à Perry. A été averti par DesBarres qu'il l'avait nommé (Perry) gardien des provisions pour les loyalistes. Storey avait été nommé à ce poste et le général ne lui (Storey) permettrait pas de charger la solde de deux assistants. Il doit payer Storey à même sa propre allocation et lui (Perry) apprendra probablement que la même chose existe à Saint-Jean, il ne peut tirer des rations à Sydney par suite de ce qu'il est en vacance, vu que son assistant les tirera à Charlottetown. Sa famille, toutefois, pourrait les tirer comme colons loyalistes. Les ordres donnés à l'effet d'envoyer des rations à raison de 300 par jour, ou plus, si les provisions arrivent. Uncle, le percepteur, et Brown, le contrôleur des douanes, se sont embarqués pour Sydney, sur le même vaisseau qui porte cette lettre. 231

22 octobre,
Halifax.

Le même à Storey. Est peiné d'apprendre que le navire porteur des provisions en destination de Sydney n'est pas arrivé; si l'on ne reçoit pas avis de son arrivée avant deux ou trois jours, enverra un vaisseau chargé d'une quantité de provisions suffisante pour l'approvisionnement des troupes et de 300 loyalistes, pendant une durée de six mois, et dont Yorke aura le contrôle. 235

2 novembre,
Sydney.

Yorke à DesBarres. Envoie un extrait d'une lettre du major de brigade disant que toutes les provisions envoyées au Cap-Breton pour la garnison doivent être sous sa charge, quel que soit celui auquel elles ont été consignées. 239

3 novembre,
Sydney.

Etat des loyalistes réfugiés, nourris par le gouvernement, résidant présentement à Louisbourg et Gabarus. Les noms sont donnés, mais non l'endroit où ils se sont établis. Ils étaient dix chefs de familles (douze hommes), six femmes, seize garçons et six filles, en tout, quarante. 441

3 novembre,
Sydney.

DesBarres à Yorke. Accuse réception des extraits des instructions données à Yorke par Campbell, désirant qu'il prenne charge de la distri-

1785.

buton ; envoie copies de lettres, instructions, mandats, etc., du bureau de la guerre, comme preuve qu'il (DesBarres) a le contrôle de telles distributions. 243

6 novembre, Sydney. Yorke à DesBarres. A reçu sa lettre du 3 novembre, qui, avec les divers papiers y contenus, seront transmis au général Campbell. 247

18 novembre, Sydney. Mesures prises par le gouverneur et le Conseil. Message du gouverneur au Conseil faisant connaître le manque de provisions nécessaires pour les ouvriers et autres, le commissaire ayant refusé soit d'ouvrir le magasin, soit d'en donner la clé. Donne ordre à Tait, le grand prévôt, de demander les provisions et d'en prendre possession, et que ceci soit entré dans les livres du Conseil comme un ordre public. 248

"A. & W. I.", vol. 407, p. 35

19 novembre, Sydney. Le grand prévôt communiqué les mesures-prises par lui pour demander la clé du magasin aux provisions. 63

19 novembre, Sydney. Yorke à Tait. Reçu copie du mandat en vertu duquel il (Yorke) doit livrer les clefs de l'entrepôt des provisions. Il a envoyé à DesBarres, le 2 du mois, copie des instructions de Campbell à ce sujet. 64

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 251

21 novembre, Sydney. DesBarres à Mathews, procureur général. Il devra faire les démarches nécessaires pour rentrer en possession des provisions, que Yorke détient forcément. 65

"A. & W. I.", vol. 407, p. 48

22 novembre, Sydney. Yorke à DesBarres. Fait rapport qu'une partie des provisions que transportait le brigantin naufragé *President* a été sauvée ; demande qu'on lui fournisse de l'aide aux fins d'amener ces provisions et les confier au commissaire intérimaire. Ne peut comprendre comment il se fait que lui (DesBarres), arrivé au rang de major après un long service, ne sache pas qu'un officier inférieur doit obéir aux ordres de son supérieur. 66

(Duplicata dans "Col. Cor., C. B.", vol. 93, p. 263.)

22 novembre, Halifax. Townsend à DesBarres. Comme on n'a reçu aucunes provisions pour les loyalistes, il a, sur l'ordre de Campbell, expédié 40,000 rations par le *Brandywine*, consignées à Storey, commissaire. 67

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 267

23 novembre, Whitehall. Grey Elliot à Spiller. Moore, officier de marine, devra recevoir le salaire d'une année complète, bien que sa nomination n'ait eu lieu qu'après le commencement de l'année. 68

"B. T., C. B.", vol. 3, p. 8

29 novembre, Sydney. DesBarres à Yorke. En réponse à la lettre du 22, dit qu'il serait prêt à fournir toute l'aide possible ; mais quant aux provisions sauvées du *President*, le gouvernement ne devrait pas subir de perte, vu qu'elles sont la propriété des entrepreneurs, qui devaient les livrer au Cap-Breton et à l'île Saint-Jean, de sorte que sa perte doit retomber sur les assureurs, pour le bénéfice desquels on aura recours à la loi. La notion erronée qu'il a au sujet du droit de propriété de telles provisions, puisque aucun transport légal ne peut être fait relativement aux marchandises consignées à lui-même (DesBarres) sans son autorité. Il regrette les efforts tentés pour mettre des obstacles à l'exercice de ses pouvoirs, et pour ruiner la colonie naissante. La bonne humeur des troupes et leur satisfaction à leur arrivée, mais les choses n'ont pas si bien marché depuis qu'il (Yorke) est venu ; l'accuse d'intervenir dans les affaires des colons. 69

"A. & W. I.", vol. 407, p. 39

30 novembre, Sydney. (Duplicata dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.) Liste des vaisseaux entrés et sortis, à Sydney et à la Baie Saint-Pierre. 70

"Col. Cor., N. B.", vol. 63, p. 107

30 novembre, Newport. Lettre d'instructions données par Handy et Russell à Drummond. Mentionnée dans le témoignage de Drummond, du 20 décembre (*Voir idem*). 71

1785.
30 novembre, Newport. Facture d'expédition des effets mis à bord de l'*Amelia* à Newport. Mentionnée dans le témoignage de Drummond du 20 décembre. (*Voir idem.*)
- novembre, Halifax. Campbell (major de brigade) à Yorke. Il a soumis au général les lettres du 5 et du 6, avec leurs annexes; le général a examiné en détail les documents envoyés par DesBarres, lesquels, dans l'opinion du général, n'établissent pas l'autorité qu'il assume. Renouvelle à Yorke l'ordre donné au sujet des provisions, mais désire qu'il obéisse aux ordres de DesBarres, avec l'avis de son conseil, dans les cas où le commandant en chef n'a pas donné d'ordres spécifiques.
- décembre, Sydney. Yorke à DesBarres. Répond *seriatim* aux accusations portées contre lui dans la lettre de DesBarres, du 29 novembre, et réclame le contrôle des provisions. "A. & W. I.", vol. 407, p. 43
(Duplicata dans "Col. Cor., vol. 63"; extrait dans le même vol., p. 469, avec la réponse de DesBarres, sans date.)
- 4 décembre, Sydney. Yorke à Campbell. Fait rapport des démarches prises par DesBarres pour entrer en possession des provisions destinées à la garnison et reçues par le brigantin *President*. Ne peut comprendre la manière actuelle d'agir de DesBarres et sa curieuse lettre du 29 novembre, à moins que ce ne soit par suite de manque d'argent et de provisions. Le malaise que lui a causé le manque d'entente. Les soldats se trouvent dans les casernes à demi terminées, mais les officiers sont encore sous les tentes, lesquelles sont presque pourries. Le peu de santé dont il souffre lui-même. Le *Brandywine* n'est pas encore arrivé; il y a des provisions pour les six compagnies jusqu'au 1^{er} juin et six semaines de plus. Il a nourri 40 des gens de Cuyler; il n'y a pas plus de 50 autres personnes ayant droit aux rations; mais si l'on n'en augmente pas le nombre plusieurs périront. "A. & W. I.", vol. 407, p. 31
- 5 décembre, Sydney. Mathews à DesBarres. En sa qualité de procureur général, ne croit pas devoir intenter un procès afin de recouvrer les provisions. Recommande qu'au lieu d'un procès l'on soumette la question à la Trésorerie pour en obtenir une décision. 50
- 5 décembre, Sydney. DesBarres à Yorke. Lui fait remarquer certains faux exposés contenus dans sa (à Yorke) lettre du 3 décembre. 61
(Duplicata dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)
- 6 décembre, Sydney. Affidavits des lieutenants Fox et Norford, pris devant le juge en chef Gibbons. "A. & W. I.", vol. 407, p. 56
(Duplicata dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63, dans lequel la date mentionnée est le 5.)
- 6 décembre, Sydney. Yorke à DesBarres. Désire que la correspondance cesse. "A. & W. I.", vol. 407, p. 64
(Duplicata dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)
- 7 décembre, Sydney. Henry W. Perry à Nepean. Transmet l'adresse présentée à DesBarres. La jalousie des colonies voisines. "A. & W. I.", vol. 530
Suit l'adresse.
- 7 décembre, Sydney. DesBarres à Nepean. Lui fera part sous peu de jours des embarras causés par l'opposition de Cuyler. "A. & W. I.", vol. 530
- 7 décembre, Sydney. Storey, commissaire, à Yorke. Produit un affidavit à l'effet qu'il a reçu et délivré le message de DesBarres qu'il (DesBarres) nie avoir envoyé. "A. & W. I.", vol. 407, p. 67
- 8 décembre, Sydney. Adresse présentée à DesBarres par les marchands, etc., approuvant les mesures qu'il a prises relativement aux provisions, etc. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 311
- 8 décembre, Sydney. Mandat de DesBarres à Tait, grand prévôt, lui enjoignant de prendre possession des provisions apportées par le *Brandywine* et de les retenir sujet à son (DesBarres) ordre. A. & W. I., vol. 407, p. 65

1785.

- 8 décembre, Sydney. (Duplicata dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)
 Rapport de Tait, grand prévôt, sur les mesures prises par lui à bord du *Brandywine*, en vertu du mandat de DesBarres, aux fins de prendre possession de la cargaison. "Col. Cor. C. B.", vol. 63, p. 461
 Un affidavit au même effet a été pris par Tait, le 10 décembre, devant le juge en chef. 473
- 8 décembre, Sydney. DesBarres à Campbell. Se plaint que Storey, le commissaire, refuse de prendre ses ordres quant aux provisions, et demande son renvoi d'office. "A. & W. I.", vol. 407, p. 75
- 9 décembre, Sydney. (Duplicata dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)
 Avis public que les loyalistes et les soldats licenciés, qui ont droit à une gratification, recevront des provisions en s'adressant à l'officier commandant (Yorke). "A. & W. I.", vol. 407, p. 70
- 9 décembre, Sydney. DesBarres à Yorke. Il a donné des ordres à l'effet que les provisions apportées par le *Brandywine* soient mises sous la charge d'un officier nommé par lui (DesBarres), et ordonnant que les militaires n'entravent pas l'exécution de tels ordres. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 319
- 9 décembre, Sydney. Yorke à DesBarres. Il a reçu sa lettre de cette date au sujet des provisions; envoie une deuxième copie des instructions y relatives reçues du général Campbell. 323
- 9 décembre, Sydney. Réponse de DesBarres à l'adresse des marchands. 327
 Mandat du juge en chef à Tait, grand prévôt, pour arrêter le lieutenant Ralph Gore, le sergent Brown et les soldats du 33^{me} régiment, pour s'être opposé à l'ordre du lieutenant-gouverneur. 774
- 11 décembre, Sydney. Le grand prévôt à Yorke. Demande qu'on lui livre le lieutenant Gore, le sergent Brown et les soldats mentionnés dans le mandat qu'on lui a montré, et que copie en soit affichée dans les casernes. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 485
- 11 décembre, Sydney. Yorke à Tait. N'a pas vu le mandat dont il parle. Gore est parti afin d'échapper aux procédures illégales qui se prennent contre lui. Ne s'opposera pas à ce que le sergent Brown et les autres soldats innocents soient livrés, mais il ne donnera aucune aide à cette fin. 489
- 11 décembre, Sydney. Affidavit de Tait à l'effet qu'il n'a pu servir à Gore le mandat, etc. 481
- 12 décembre, Sydney. Yorke à DesBarres. Conformément à sa réquisition, il donnera l'ordre de distribuer 40,000 rations, lesquelles devront être remplacées ou leur valeur payée au Trésor. "A. & W. I.", vol. 407, p. 97
 (Double dans "Col. Cor., C. B." vol. 63.)
- 12 décembre, Sydney. Reçu donné par DesBarres pour 40,000 rations, qu'il s'engage de rem-
 placer ou de payer au Trésor. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 341
- 12 décembre, Sydney. Gore à DesBarres. Comme c'est par suite d'ordres reçus de son officier commandant que lui-même, le sergent Brown et les autres ont fait l'acte pour lequel un mandat a été émané contre eux, telle conduite n'est pas le résultat d'un mépris de la loi, et il espère que lui-même et les autres recouvreront leur liberté. 493
- 14 décembre, Sydney. Cuyler à Nepean. Se plaint de la manière dont DesBarres l'a traité. 119
- Procès-verbaux du Conseil. 123
- 15 décembre, Sydney. Compte du bois employé pour les travaux publics à Sydney, entre le 1^{er} juin et la date en marge. 143
- 20 décembre, Sydney. Témoignage du capitaine John Drummond au sujet de personnes du Rhode-Island qui se proposent de venir s'établir dans la Nouvelle-Ecosse. 497
- Déclaration de James Angell, l'un de ceux qui désirent devenir colons à la Nouvelle-Ecosse, relative à la vente de son brick *Amelia* à Venture et Drummond, pour le service de Sa Majesté. 505

1785.

Acte de vente de l'*Amelia*. 509

Traite sur DesBarres pour le prix du vaisseau, £525 sterling, 513

Affidavits concernant l'*Amelia*, datés le 31 décembre. 517, 521, 525

Les autres documents relatifs à l'*Amelia* sont : Drummond à Perry, 27 janvier 1786, transmettant ses comptes et toutes les pièces justificatives au sujet du bâtiment et la cargaison, et mentionnant les profits auxquels il considère avoir droit. 529

Connaissance des marchandises expédiées par Handy & Russell, Newport, Rhode-Island, 30 novembre 1785. 533

Compte de Drummond contre DesBarres, indiquant les profits auxquels Drummond considère avoir droit, daté le 27 janvier. 537

Lettres d'instructions de Handy & Russell à Drummond, 30 novembre 1785. 541

James Angell à Perry, 27 janvier. Il n'a personnellement d'autre réclamation que la traite faite par Venturé pour le prix de l'*Amelia* mais il a une procuration de la part de Handy & Russell aux fins de percevoir ce qui leur revient sur la vente de la cargaison ; comme il n'a pas reçu le compte des ventes faites, il ne peut dire quel est le montant de leur réclamation. 545

Procuration. 549

Connaissance de la cargaison expédiée par Handy & Russell, 30 novembre. 553

24 décembre,
Halifax.

Campbell (major de brigade) à Yorke. A soumis la correspondance au général, lequel regrette la situation désagréable, tout en admirant son (Yorke) sang-froid constant et sa détermination. Envoie copie de la lettre de DesBarres au général, et la réponse. 543

24 décembre,
Halifax.

Campbell à DesBarres. Envoie copie des ordres relatifs aux provisions destinées aux militaires, aux loyalistes, etc., et défend les militaires contre l'accusation portée par lui (DesBarres). 547

(Double dans "A. & W. I.", vol. 407.)

27 décembre,

Moncrieff à Yorke. Explique les raisons pour lesquelles il forme partie du bureau chargé d'examiner les réclamations au sujet des provisions et des terres. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 355

28 décembre,
Londres.

Spiller à Grey Elliot. Demande des instructions au sujet du paiement des traites tirées par DesBarres, avec avis. 147

1786.
1er janvier.
Halifax.

Major général Campbell au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie la lettre, avec annexes, du colonel John Yorke, commandant au Cap-Breton ; aussi, lettre de DesBarres, et copie de la réponse prête à être envoyée. Il y a deux points de dispute entre Yorke et DesBarres qui demandent une décision immédiate. 1. Le commissaire, l'adjudant du fort, l'intendant des casernes, et les autres officiers de l'état-major de la garnison, doivent-ils être considérés comme des officiers militaires ou civils ; et, comme conséquence, doivent-ils obéir aux ordres du gouverneur civil, ou à ceux de l'officier militaire commandant ? 2. Le gouverneur civil a-t-il le droit de divertir de l'objet auquel elles étaient destinées les provisions fournies en vertu d'un contrat passé avec la Trésorerie expressément pour les militaires ? L'inconvenance de consigner au gouverneur civil les provisions destinées aux militaires, et dont l'inconvenance a été démontrée dans le cas de la cargaison du *Brandywine*. "Col. Cor., N. E.", vol. 12, p. 249

(Les annexes, correspondance entre DesBarres et Yorke et autres documents sont inscrits à leurs dates respectives.)

3 janvier,
Whitehall.

Grey Elliott à Spiller. On ne devra pas payer la somme de £500 votée pour construire une église et une demeure pour le recteur au Cap-Breton avant que les édifices soient finis ou au moins avancés ; et comme il semble ne pas en être ainsi, il ne devra pas honorer les traites.

"B. T., C. B.", vol. 3, p. 9

1786.
25 janvier, Londres. Roberts à Nepean. Envoie une liste des traites tirées par DesBarres et renvoyés protestées. L'économie exercée par DesBarres et les travaux considérables exécutés par lui au moyen de l'argent voté pour le Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 667
- Inclus.* Etat des comptes non payés. 661
- 27 janvier, Sydney. Angell à Perry. Un document inclus, voir 20 décembre 1785, papiers relatifs à l'*Amélia*.
- 27 janvier, Halifax. Campbell au secrétaire d'Etat (Sydney). Le conflit entre Yorke et DesBarres réglé, ce dernier (suivant l'avis de son conseil) ayant adopté le système des réquisitions au lieu d'ordres. "A & W. I.", vol. 407, p. 93
- Inclus.* Yorke à DesBarres, 12 décembre 1785, que l'on trouvera à cette date. (Double dans lettre de Campbell dans "Col. Cor., N. E.", vol. 12, p. 253.)
- 27 janvier, Sydney. Drummond à Perry. Un document inclus, voir 20 décembre 1785, papiers relatifs à l'*Amélia*.
- 16 février, Sydney. Yorke à DesBarres dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63; c'est une copie de l'annexe de la lettre de Campbell au secrétaire d'Etat du 15 mars, laquelle voir.
- 20 février, Sydney. Mémoire de Uncle demandant de démissionner du Conseil, à cause de sa surdité. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 617
- 25 février, Sydney. Yorke à DesBarres dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63; c'est une copie de l'annexe de la lettre de Campbell, 15 mars.
- 26 février, Sydney. Déclaration de l'honorable George Rodger à l'effet qu'il a reçu de Storey 5,000 rations à compter sur les 40,000 pour lesquelles DesBarres a donné reçu à Yorke. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 557
- 1er mars, Sydney. Affidavit de Perry au même effet. 561
- Adresse présentée à DesBarres par les principaux citoyens, etc., de Sydney. 377
- Réponse de DesBarres, 3 mars. 385
- Correspondance et autres papiers relatifs au conflit entre Yorke et DesBarres, dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63, datés les 1er, 3, 4 et 6 mars, annexe de la lettre de Campbell du 15 mars.
- 5 mars, Sydney. W. Smith à DesBarres. En conséquence d'une déclaration de DesBarres, consignée dans les procès-verbaux du Conseil, à l'effet que lui et d'autres personnes doivent, ou abandonner leur emploi militaire ou cesser de siéger au conseil, il quitte le conseil et regrette de ne plus être qualifié à jouir de cet honneur. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 621
- 8 mars, Arichat. Adresse des Acadiens de l'île Madame, félicitant DesBarres de sa nomination au poste de lieutenant-gouverneur et lui demandant que leurs bateaux-pêcheurs soient exempts de taxes. 405
- 12 mars, Sydney. Réponse de DesBarres à l'adresse des Acadiens, qu'il nomme "loyaux sujets Acadiens de Sa Majesté habitant les îles Richmond". 413
- 13 mars, Sydney. Mandat d'arrestation contre l'enseigne Jones, le sergent Brown et divers autres officiers et soldats. Inclus dans la lettre de Gibbons à Nepean, daté le 2 août, laquelle voir.
- 14 mars, Pointe-Amélie. Opinion de Mathews, procureur général, relativement aux pouvoirs du lieutenant-gouverneur. Incluse dans la lettre de Campbell du 15 mars, laquelle voir.
- 15 mars, Halifax. Campbell au secrétaire d'Etat (Sydney). La réconciliation entre DesBarres et Yorke n'était pas sincère; il y a plus d'animosité que jamais; envoie une lettre de Yorke et une de Lovell, aumônier de la garnison, sur ce sujet. Délai dans l'arrivée du courrier de Londres causé par le fait qu'il est expédié *via* New-York. "A. & W. I.", vol. 407, p. 109

1786.

(Double dans "Col. Cor., N. E.", vol. 12.)

Inclus. Yorke au major de brigade Campbell, du 11 février et dates subséquentes. La lettre semble être un extrait de son journal. Pense que DesBarres est assez bien approvisionné, vu qu'il a reçu des secours. Envoie des extraits du résumé du juge en chef au grand jury, pour montrer la disposition des autorités civiles envers les autorités militaires. Une accusation fondée contre lui (Yorke) pour résistance à bord du *Brandywine*; le mandat lui fut remis en présence de son régiment, par le géolier—il suppose que c'est à défaut de bourreau que ce dernier l'a fait. Conjectures quant à la signification du renouvellement du débat, mais il est parfaitement à son aise. Le verdict du grand jury attaque tout le régiment; il a su que le document avait été préparé conjointement par le juge en chef et le lieutenant-gouverneur; et devait former partie des dépêches à envoyer au secrétaire d'Etat. Le 13. Il a comparu devant le juge en chef; le procès remis au prochain terme. Le 28. Demande d'autres provisions; réunion publique du Conseil, à laquelle le juge en chef (Gibbons) et le lieutenant-gouverneur DesBarres dénoncent en termes violents Yorke comme voulant réduire le peuple à la famine; réponse du capitaine Stewart, du 33^e, contredisant ces assertions violentes, qui, à son idée, ont empêché le peuple d'essayer de forcer les magasins. Afin d'écartier toute crainte d'être réduit à la famine, il a affiché une proclamation que la famille du gouverneur a enlevé; on a distribué des armes et des cartouches à balle à la basse classe du peuple. Le 1^{er} mars. DesBarres a su par Moncrieff qu'il (Yorke) s'opposerait par la force à toute tentative faite pour forcer les magasins. DesBarres, croit-on, émanera un mandat et lira l'Acte de mutinerie, et le (Yorke) rendra responsable si quelqu'un est blessé. Se plaint de ce que le lieutenant Norford refuse d'obéir aux ordres lui enjoignant de résister au pouvoir civil; nomination d'un autre officier. Le journal des événements, tous de même nature, se continue jusqu'au 15 mars.

"A. & W. I.", vol. 407, p. 113

DesBarres à Mathews, procureur général, 12 décembre 1785. En considération d'une lettre du lieutenant Ralph Gore, demandant que les procédures prises contre lui, le sergent et les soldats soient suspendues; il lui enjoint de faire ainsi. 133

Mathews, note du 10 février 1786, que d'après cet ordre il avait écrit au juge en chef que les procédures étaient suspendues. 134

Affidavit, même date, par Gordon, aide-chirurgien, que le 12 décembre il avait livré la lettre de Mathews au juge en chef, et dont ce dernier s'était déclaré satisfait. 134

Substance du résumé du juge en chef au grand jury, 1^{er} février. 137

Accusation fondée trouvée par le grand jury contre le colonel Yorke à la session de février 1786. "A. & W. I.", vol. 507, p. 141

Mandat de comparution au colonel Yorke, 8 février. 149

Yorke à DesBarres, 16 février. Bien que les procédures contre Gore et autres aient été suspendues, conformément à sa (DesBarres) lettre du 12 décembre, on a intenté une nouvelle poursuite contre lui (Yorke) pour la même transaction. Toutes réquisitions subséquentes doivent être faites au commandant en chef. 153

(Double dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)

Yorke à DesBarres, 25 février. Est surpris de la requête qu'il lui fait pour de nouvelles provisions après les secours considérables qu'il (DesBarres) a reçu par l'*Amelia*. Ne peut risquer de voir les troupes manquant du nécessaire, et par là même ne donnera aucun secours subséquent; mais, dans un besoin pressant il donnera des provisions, autant que la prudence le permet, sur sa (DesBarres) réquisition, accompagnée d'une liste des personnes auxquelles elles sont destinées; une personne

1786.

compétente donnant un reçu au commissaire et se chargeant de la distribution. "A. & W. I.", vol. 407, p. 157

(Double dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)

Avis par Yorke, 1^{er} mars, qu'il donnera des provisions, autant qu'il sera en son pouvoir, aux personnes nécessaires sur réquisition faite par le lieutenant-gouverneur. "A. & W. I.", vol. 407, p. 161

(Double dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)

Yorke à DesBarres, 3 mars. Voyant sa détermination à vouloir le faire désobéir aux ordres du général, par l'émanation de mandats contre lui (Yorke) et ses officiers, l'avertit des ordres qu'il a donné pour empêcher l'invasion des magasins militaires par le pouvoir civil.

"A. & W. I.", vol. 407, p. 163.

(Double dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)

DesBarres à Yorke, 3 mars. Soumettra (Yorke) sa lettre au Conseil, auquel le procureur général et le juge en chef, les deux officiers en loi, seront présents. Demande qu'il (Yorke) soit présent.

"A. & W. I.", vol. 407, p. 167

Yorke à DesBarres, 4 mars. Décline la demande d'assister au Conseil, par cause de maladie, mais soutient que les magasins en question lui ayant été confiés par ordre de Sa Majesté, il ne peut en abandonner le contrôle sur l'ordre du lieutenant-gouverneur. 171

(Double dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)

Extrait des procès-verbaux du Conseil, attestés comme corrects, le 14 mars. Les opinions du juge en chef et du procureur général soumises au Conseil et inscrites dans les procès-verbaux, copies desquels et d'autres papiers devront être envoyés à Yorke. "A. & W. I.", vol. 407, p. 175

Le 5 mars, après la lecture de la lettre de Yorke, on a requis l'opinion des officiers en loi. 179

Opinion de Mathews, 14 mars, que comme chancelier, DesBarres avait le pouvoir d'émaner un mandat contre Yorke, mais qu'il est responsable à la Couronne de l'exercice de ce pouvoir. 183

(Double dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)

Opinion du juge en chef, 6 mars, de quelque étendue; le dernier paragraphe dit: "Que le gouverneur civil ou commandant en chef de Sa Majesté, dans cette île, quand il y réside est, sous Sa Majesté, le gardien et le protecteur des sujets locaux du roi et le dispensateur propre de la justice de la clémence et de la générosité de Sa Majesté envers eux, et ne peut être légalement empêché, opposé ou contrôlé par aucune autorité militaire ou autre pouvoir." "A. & W. I.", vol. 407, p. 187

(Double dans "Col. Cor., C. B.", vol. 63.)

Rapport des capitaines Stewart et Sherbrooke, 3 mars. Substance d'une conversation avec le gouverneur DesBarres, après lui avoir délivré un message du colonel Yorke, relativement au mandat émané pour la saisie du magasin militaire. A. & W. I., vol. 407, p. 199

Provisions reçues par le gouverneur depuis le 14 décembre 1785. 203

Lovell, aumônier au Cap-Breton, à Campbell, 11 février. Comme membre du Conseil, il a proposé: "Que le procès-verbal soit entré au journal comme l'acte unique et absolu du lieutenant-gouverneur, l'avis et le consentement du Conseil de Sa Majesté n'ayant pas été requis", ce qui fut appuyé par le procureur général et accepté par tous hors le juge en chef. Demande son (Campbell) intervention pour prévenir toute conséquence désagréable pour lui (Lovell). 207

DesBarres à Nepean. Enverra par un navire de ligne directe les plans et papiers officiels concernant son gouvernement.

"A. & W. I.", vol. 530

Déposition par Tait. Incluse dans la lettre de Gibbons à Nepean datée le 2 août, laquelle voir.

15 mars,
Sydney.

16 mars,
Sydney.

1786.
17 mars, Adresse par les marchands, etc., à DesBarres, donnant une liste de griefs. "Col. Cor., C. B., vol. 63, p. 417
- 17 mars, Déposition de Perry et Rodgers. Inclusive dans la lettre de Gibbons à Nepean, datée le 2 août, laquelle voir.
- 17 mars, Mandat de comparution contre Gore, etc., aussi dépositions de Hickey, huissier, de Skelton, constable, William Smith, charpentier, de Thomas Garniss, cordonnier, et de John Murphy, toutes incluses dans la lettre de Gibbons à Nepean datée le 2 août.
- 17 mars, Mémoire de Brown au Conseil, pour la construction d'un hôtel des douanes. "Col. Cor., C. B.," vol. 63, p. 613
- 20 mars, Journal de quelques transactions faites à l'ordinaire et entre les officiers du 33^{me} régiment après leur arrivée à Sydney, dans le Cap-Breton. Rapports, apparemment adressés au lieutenant-gouverneur, de conversations privées tenues par les officiers du 33^{me} régiment, à partir du 1^{er} août 1785 jusqu' à la date en marge.
- 22 mars, Plainte d'Alexandre Haire contre Cuyler, au sujet de la distribution des provisions aux loyalistes. 565
- Sydney. Instructions de Craigie, sous-commissaire général, à Haire, comme commissaire pour les loyalistes du Cap-Breton. 573
- 24 mars, Etat des dépenses du Cap-Breton à partir du 19 novembre, 1784, jusqu'à la date en marge.
- Sydney. D'autres états et quelques remarques accompagnent cet état. "A. & W. I.," vol. 530
- 31 mars, Gordon à Brown. Ne peut fournir les médicaments demandés. "Col. Cor., C. B.," vol. 63, p. 751
- Sydney. Ordonnance (4) pour régulariser la tenue des sessions trimestrielles.
Ordonnance (5) pour empêcher et punir la félonie, etc.
Ordonnance (6) pour le recouvrement des petites dettes.
Ordonnance (7) pour régulariser le marché du gibier, produit de la chasse, etc.
Ordonnance (8) pour déclarer qu'un acte du Parlement aux fins d'empêcher les assemblées tumultueuses, etc., aura plein effet au Cap-Breton.
Ordonnance (9), autre ordonnance concernant les sessions trimestrielles. "B. T., C. B.," vol. 2
- 1^{er} avril, Townsend à Desbarres. Espère que l'arrivée des provisions sur le *Brandywine* a empêché la détresse parmi les colons. Le vaisseau de Tremain sauf à Antigua; autres arrivées. "Col. Cor., C. B.," vol. 63, p. 429
- Halifax. Liste des provisions reçues par Storey, apportées par le brick *President*. 433
- 4 avril, Adresse par Brown, contrôleur des douanes, dénonçant la conduite de ceux qui ont supporté les autorités militaires en ce qui concerne la distribution des provisions. 579
- 4 avril, Déposition par Rich et Sweet de ce qui s'est passé entre Brown, contrôleur, et Uncle, percepteur, des douanes, lorsque Brown interpella Uncle et l'accusa d'avoir tenu un langage injurieux à son (Brown) égard. "Col. Cor., C. B.," vol. 63, p. 605
- Sydney. Rapport du matin de la garde du gouverneur sur une tentative d'attaque faite sur la sentinelle entre les 11 et 12 heures de la nuit par la patrouille du 33^{me} régiment. 771
- 8 avril, Détails des différends qui existent entre les officiers civils et militaires relativement à la distribution des provisions à partir du 25 juillet 1785 jusqu'à la date en marge. "A. & W. I.," vol. 530
- Sydney. Mathews à Uncle. Contenue dans la lettre de Uncle à Nepean du 29 août, laquelle voir.
- 17 avril, Pointe Amélia

1786.
18 avril,
Sydney. Procès-verbaux du Conseil, à partir du mois de février 1785, à la date en marge. "B. T., C. B.," vol. 2
- 19 avril,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Sydney) à DesBarres. En ce qui concerne les houillères du Cap-Breton, on ne doit rien faire qui soit de nature à les faire tomber entre les mains de particuliers. Un rapport concernant leur étendue, etc., doit être envoyé. "A. & W. I.," vol. 530
- Une première ébauche précède cette lettre. Copie au "Col. Off. C. B.," vol. 1, p. 9.)
- 19 avril,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Sydney) à DesBarres. Quant aux propositions faites par les pêcheurs de baleines et autres du Nantucket, de Martha's Vineyard, etc., il aurait dû attendre des instructions; sa (à Sydney) surprise de ce qu'il avait partiellement pris des engagements avec eux, lesquels demandaient la sanction d'un acte du parlement, et que, au mépris de la foi publique, il a pris des mesures pour le renvoi de sujets des Etats-Unis, et a promis des compensations qui causeront des dépenses considérables à la Grande-Bretagne. Mais cette désapprobation des mesures prises par lui, ne signifie pas qu'il faille renvoyer ces gens. Ce n'est pas l'intention d'encourager la pêche de la baleine du sud, à moins qu'elle ne soit faite sous le contrôle immédiat de la Grande-Bretagne. L'on devra s'attendre à quelques déboursés occasionnés par la nouvelle colonisation, mais aucun travail d'importance majeure ne devra être fait sans être d'abord sanctionné par le gouvernement; la construction de casernes est principalement mentionnée. On doit être prudent en ce qui concerne la disposition des fonds publics, parce que c'est avec difficulté que l'on pourrait amener la Trésorerie à accepter ses traites. Le brick *St. Peter* est arrivé à Cowes, n'ayant pu atteindre le Cap-Breton, par suite du mauvais temps; le fort montant tirée par *Venture* pour les dépenses du brick. Son ordonnance à l'effet que les lois d'Angleterre seraient mises en force dans l'île n'est pas nécessaire, et celle qui concerne les dettes et les taxes sera désavouée. La nomination des juges, a pu être judicieuse pour le maintien de l'ordre à l'intérieur, mais il ne peut comprendre le changement dans le personnel du Conseil, fait sans aucune raison mentionnée. "Col. Off., C. B.," vol. 1, p. 10
- 22 avril,
Sydney. Rapport de Edward Porter, d'une menace d'attaque par des soldats du 33^e régiment, comme il était de faction devant l'hôtel du gouvernement. "Col. Cor., C. B.," vol. 63, p. 775
- 20 avril,
Sydney. Moncrieff, major de brigade, au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet un mémoire démontrant sa situation déplorable; il en enverra un plus court pour être soumis au roi.
- Mémoire. "A. & W. I.," vol. 530
- avril,
Sydney. Rapport du grand jury se rapportant au magasin d'approvisionnement, et disant que le pouvoir militaire avait empêché de prendre des provisions appartenant au gouvernement civil. "Col. Cor., C. B.," vol. 63, p. 763
- 5 mai,
Sydney. Résumé du juge en chef au grand jury, dans lequel il dit refuser de procéder à aucun procès avant que l'on ait éloigné la force militaire. 779
- Adresse du grand jury au juge en chef. 783
- Réponse. 785
- 11 mai,
Sydney. Extraits des procès-verbaux du Conseil concernant les provisions, etc., du 20 décembre 1785 à la date en marge. 649
- 19 mai,
Sydney. Moncrieff au secrétaire d'Etat (Sydney). Concernant de nouveau sa position. "A. & W. I.," vol. 530
- Adresse des résidants à DesBarres.
- 19 mai,
Sydney. Adresse (non datée) au roi pour demander des provisions. (Evidemment d'a peu près la même date que l'adresse à DesBarres). "Col. Off., C. B.," vol. 2

1786.

30 mai,
Halifax.

Urist Rea à DesBarres. A trouvé à son arrivée à Newport (Rhode-Island) que Venture avait mis à la voile. Bon nombre de messieurs qui avaient l'intention de venir au Cap-Breton avec leurs familles et effets ont abandonné ce projet après avoir reçu des lettres leur disant qu'il serait dangereux de le faire. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 791

3 juin,
Halifax.

John Andrews à DesBarres. S'est arrêté à Halifax pour mettre à terre quelques passagers, mais dès qu'on sut que son bateau portait des provisions on le saisit. Hostilités contre la colonisation de l'île; lui, Clarke et Rea se tiennent prêts à le (DesBarres) supporter. 795

5 juin,
Sydney.

Affidavit de Terence McCoristine établissant que le nombre total d'amis qui sont venus comme colons, de Québec, était de 81, dont 24 par son (McCoristine) influence. 799

5 juin,
Sydney.

Procès-verbaux du Conseil du 25 avril à la date en marge.

"B. T., C. B.", vol. 2

6 juin,
Sydney.

DesBarres à Nepean. Gibbons, accompagné de Porry, s'embarque pour Londres pour expliquer les faits relatifs à la colonisation de l'île; les avantages qui découlent de la dépense occasionnée.

"A. & W. I.", vol. 530

10 juin,
Sydney.

Mathews au même. Défend son caractère contre les fausses représentations qu'il pense que DesBarres envoie.

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 673

13 juin,
Sydney.

M^{me} Gibbons à son mari (extrait): "Le 33^{me} dit qu'aussitôt après leur "retour ils vous insulteront de la manière la plus grossière." 803

22 juin,
Halifax.

Campbell au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie une adresse de citoyens respectables du Cap-Breton au colonel Yorke et à son régiment à leur départ de l'île, comme une contradiction des accusations portées contre eux par le juge en chef Gibbons. "A. & W. I.", vol. 407, p. 217

Incluse. L'adresse.

(Un duplicata de la lettre, daté le 23, se trouve dans "Col. Cor., N. E.", vol. 12, p. 263.)

26 juin,
Halifax.

Parr au secrétaire d'Etat (Sydney). Communique une requête des habitants du Cap-Breton. "Col. Cor., N. E.", vol. 17, p. 275

Inclus. Un mémoire, contenant de sérieuses accusations contre le lieutenant-gouverneur et le juge en chef du Cap-Breton, avec factum détaillé. 276

18 juillet,
Halifax.

Introduisant le lieut. Drummond, M.R., qui a subi des dommages à sa propriété par suite des actes du gouvernement du Cap-Breton. 290

25 juillet,
Whitehall.

Nepean au gouverneur du Cap-Breton. Envoie les prévisions budgétaires pour 1786-7. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 15

Prévisions budgétaires. 16

2 août.

Gibbons à Nepean. Envoie des accusations de résistance, de mépris, et de violence touchant les lois du pays contre le 33^{me} régiment.

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 679

Incluse. Déposition faite par Tait, le 16 mars, déclarant que les militaires lui ont résisté, quand il essayait de se procurer des provisions par ordre du lieutenant-gouverneur. 687

Mandats de comparution contre Gore et autres, du 17 mars, et attestés avoir été servis le 25. 695

Déposition de Hickey, huissier (701); Skelton, constable (703); Smith, charpentier (704); Garniss, cordonnier (705), et John Murphy (709). 701 à 710

Déposition de Perry et Rogers concernant ce qui s'est passé entre le capit. Stewart et le lieut. Gore en la présence des deux premiers à leur entrevue avec DesBarres. 713

Mandat d'arrêter l'enseigne Jones et autres, du 33^{me} régiment, pour avoir résisté au pouvoir civil, et les démarches faites pour l'exécuter.

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 717

1786.
4 août, Londres. Venture à Nepean. L'informe que l'on a lancé des mandats d'amener contre lui au sujet de traites qu'il a tirées pour le compte de DesBarres. Il n'a pas d'amis qui puissent se porter caution pour lui, et serait sans moyen d'existence en prison; lui demande son influence pour prévenir le danger. 711
- 6 août, Halifax. Campbell au secrétaire d'Etat (Sydney). Transmet copie d'une lettre de Graham, du 42^{me}, accompagnée d'une déclaration des habitants du Cap-Breton, tendant à montrer l'influence indue dont on s'est servi pour représenter sous un faux jour la conduite de Yorke et de son régiment. Nécessité d'agrandir les casernes au Cap-Breton, au sujet de laquelle Graham fait rapport dans la même lettre. "A. & W. I.", vol. 407, p. 233
Inclus. Graham à Campbell. Casernes trop petites; déclaration envoyée venant de la part de respectables habitants en faveur de Yorke et de son régiment. 237
Déclaration. 245
- 10 août, Londres. Luttrell à Nepean. Introduit et recommande le juge en chef Gibbons; le grand caractère de DesBarres. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 811
- 20 août, Whitehall. Nepean à Luttrell. A remis sa lettre à lord Sydney, qui est toujours disposé à se rendre à ses désirs (de Luttrell), mais il craint qu'il faudra avoir recours à certaines démarches qui seront désagréables à DesBarres et à Gibbons. 815
- 21 août, Londres. Compte (signé par Henry W. Perry) pour planches, madriers et bardeaux fournis aux habitants de Sydney. "A. & W. I.", vol. 530
- 25 août, Londres. Venture à Nepean. Transmet déclaration et procès-verbaux du Conseil à être soumis au secrétaire d'Etat, lesquels sont une justification de sa conduite. "Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 819
Déclaration de Venture; un long compte rendu de ses actes pour le Cap-Breton. 823
Extrait des procès-verbaux du Conseil du Cap-Breton, 20 décembre 1785, contenant un ordre pour provisions fournies par Venture. 829
- 29 août, Londres. Uncle à Nepean. Envoie copie d'une lettre de Mathews, procureur général du Cap-Breton. 835
Inclus. Mathews à Uncle, 17 avril. Lui recommande de se soumettre à la résolution du Conseil qui le relève de son emploi de percepteur des douanes, et de remettre les livres, etc., au contrôleur, tel que requis de le faire, afin de ne pas fournir de prétexte à une accusation d'avoir nui au revenu en créant des obstacles. 839
- 30 août, Londres. Gibbons à Nepean. L'informe du départ dans une semaine d'un vaisseau par lequel on peut envoyer des provisions au Cap-Breton. 843
- 5 septembre, Londres. Perry au même. Envoie le compte des provisions données à ceux qui ont travaillé aux travaux publics (non loyalistes), fait de mémoire, de sorte que ce compte ne contient pas toute la quantité réellement livrée. Donne la liste des familles des employés qui ont retiré des rations. 847
Comptes et pièces justificatives. 851 à 949
- septembre, Londres. Mémoire de Gibbons au sujet de l'à-propos de développer les cours de justice dans le Cap-Breton. 951
Rapport sur l'état actuel de ces cours. 955
(La date en marge est présumée, mais elle est probablement correcte. Les documents ne portent aucune date.)
- 6 novembre, Londres. John Drummond à Nepean. Envoie un compte montrant la perte qu'il a subie en fournissant des provisions au Cap-Breton; lui demande d'intervenir pour qu'il reçoive compensation. Le compte accompagne la lettre. "A. & W. I.", vol. 530
- 10 novembre, Sydney. Adresse au roi, le félicitant d'avoir échappé aux attaques dirigées contre sa personne. "Col. Cor., C. B.", vol. 25

1786.

(Le 2 août, le roi a été frappé par une femme armée d'un couteau, mais n'a pas été blessé. On a constaté que cette femme, du nom de Margaret Nicholson, était aliénée.)

16 novembre,
Sydney.

Procès-verbaux du Conseil, du 29 août à la date en marge.

"B. T., C. B.", vol. 2

21 novembre,
Londres.

Gibbons à DesBarres (extrait). Il n'y a rien de certain quant aux mesures qui seront prises à son égard, et il n'a pas de remplaçant de nommé. Bien que rapport ait été fait que le *Relief* serait envoyé pour le ramener à Londres, il croit qu'il ne sera pas supprimé.

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 959

30 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à DesBarres. Il lui exprime le mécontentement de Sa Majesté relativement à quelques-uns de ses procédés (de lui DesBarres) qui ont soulevé des doutes sur sa droiture, ou du moins sur sa prudence. Il aura à venir à Londres pour rendre compte, laissant en charge le plus vieux conseiller durant son absence ou jusqu'à ce qu'un remplaçant lui soit nommé. 963

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 19.)

4 décembre,
Sydney.

Déclaration assermentée de Tait, prévôt, qu'il avait reçu de la part des troupes une résistance forcée lorsqu'il a voulu essayer d'ouvrir la porte du magasin aux provisions, sur l'ordre de DesBarres, ce dont il a fait rapport le 19 mars.

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, p. 449

22 décembre,
Saint-James.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à DesBarres. Transmet instructions additionnelles.

"Col. Cor., C. B.", vol. 1, p. 18

Instruction additionnelle de la même date, révoquant le pouvoir conféré à DesBarres de faire des nominations au Conseil, et nommant David Mathews, Thomas Moncrieff, William Smith, James Edward Boisseau, William Brown, Thomas Uncle et Samuel Sparrow comme conseillers. 17

Diverses dates

Documents relatifs aux plaintes de Gibbons.

"Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 665

Sommaire des documents, etc., soumis à la considération de Grenville, secrétaire d'Etat, par Gibbons, juge en chef du Cap-Breton. 669

1797.
7 février,
Londres.

Hurd à Nepean. Se plaint d'avoir été injustement privé de son emploi par DesBarres, et inclut un mémoire à être soumis à Sydney pour obtenir réparation.

"Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 17

Inclus. Mémoire. 21

5 mars,
Londres.

Spiller à Grey Elliott (trésorier). A compter de quelle date le traitement de Macarmick, nommé lieutenant-gouverneur du Cap-Breton, devra-t-il courir? 29

7 mars,
Whitehall.

Grey Elliott à Spiller. Macarmick a droit à la moitié du traitement de lieutenant-gouverneur depuis la date de sa nomination jusqu'à ce qu'il entre en fonctions.

"B. T., C. B.", vol. 3, p. 10

7 mars,
Sydney.

Certificat par DesBarres que la somme de £45 1s. 0d., cours d'Halifax, est due par le capitaine Brooks, de la goélette de S. M. *Resourse* (sic). Pièces justificatives y jointes.

"A. & W. I.", vol. 530

14 mars,
Sydney.

DesBarres à Cottrell. Décrets du Conseil, avec remarques.

"B. T., C. B.", vol. 1, p. 1

Une lettre semblable au secrétaire d'Etat, portant la même date.

"Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 33

23 mars,
Londres.

Gibbons à Nepean. Justifie sa conduite, qui a été mal représentée.

"A. & W. I.", vol. 530

2 avril,
Londres.

Le même au même. Envoie liste des fonctionnaires qui ont rempli la charge de percepteur des rentes (*quit rents*).

Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 37

5 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Campbell. Le rapport de DesBarres va fournir l'occasion de faire une enquête complète sur toute transaction qui a fait le sujet de discussions.

"A. & W. I.", vol. 407, p. 253

1787.

5 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat à DesBarres. Macarmick nommé pour agir comme lieutenant-gouverneur du Cap-Breton durant son absence (de DesBarres).

"Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 41

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 19.)

5 avril,
Whitehall.

Le même au même. Dépêches reçues, sur lesquelles il a peu à dire, si ce n'est d'exprimer sa surprise sur l'état de misère provenant du manque de provisions, après le rapport de l'arpenteur général de la fertilité de l'île et de la quantité de poisson qu'offrent les rivières. Un extrait de la lettre de Parr fera voir la détermination prise de continuer à venir en aide aux colons; l'état de gêne dans lequel ils se trouvent au Cap-Breton pourrait justifier la permission de faire venir des approvisionnements des Etats-Unis, mais il ne peut pas dire s'il pourra recommander au Trésor le paiement des traites à être tirées s'il ne recevait pas d'approvisionnements d'Halifax.

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 24

22 mai,
Whitehall.

Nepean au lieutenant-gouverneur du Cap-Breton. Envoie prévisions budgétaires pour 1787-8. 25

NOTE: "Estimations les mêmes que l'année dernière."

1er juin,
Londres.

Macarmick à Nepean. Arrangement qu'il essaie de faire pour un passage avec sa famille au Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 45

1er juin,
Londres.

Le même au même. Croit que comme lieutenant-gouverneur en chef, il a le droit au traitement d'un gouverneur. L'arrangement pour son passage paiera pour Perry par un autre vaisseau. 49

Inclus. Rapport du capitaine Pellew à bord du brick *Relief*, et ce qu'il en coûtera pour procurer aménagements convenables. 53

28 juin,
Londres.

Gibbons à Nepean. Comme il est sur le point de faire voile, laisse une lettre pour Sydney, avec ses respects. 57

Inclus. Lettre au secrétaire d'Etat (Sydney) de même date. 61

29 juin,
Londres.

Gibbons à Nepean. Envoie extrait d'une lettre de Wood, jr., greffier de la couronne, que sa charge a été donnée à un autre, et qu'il va s'adresser à Dorchester pour l'aider à obtenir réparation. Lui (Gibbons) recommande Woods et ateste de ses capacités, etc. 65

— juin,
Londres.

Mémoire de Gibbons à Macarmick, avec liste des salaires additionnels et des fonctionnaires requis au Cap-Breton pour y établir convenablement un gouvernement civil; envoi aussi représentation pour des octrois de terrains aux Acadiens.

"Col. Cor., C. B.", vol. 63, pp. 735 à 748

(Il y a trois mémoires et une liste, non datés, qui ont été placés dans la collection parmi les papiers de 1786. Macarmick, à qui les mémoires étaient adressés, a été nommé lieutenant-gouverneur au printemps de 1787, et a fait voile le 12 août, entrant en fonctions le 12 octobre. Gibbons était sur le point de faire voile à la fin de juin 1787, lorsque les mémoires ont probablement été rédigés.)

27 juillet,
Sydney.

Permis d'occupation à DesBarres, pour une certaine étendue des terres de la couronne. Inclus dans la lettre de Macarmick du 16 février 1790, laquelle voir.

• 2 août,

Contrat entre DesBarres et Ingouville pour transfert de terrain. Inclus dans la lettre de Macarmick du 16 février 1790, laquelle voir.

4 août,
Londres.

Macarmick à Nepean. Désire qu'il donne satisfaction à Engel, capitaine dans le 45^{me} régiment, qu'il ait droit ou non à un octroi de terre pour ses services durant la guerre. "A. & W. I.", vol. 530

4 octobre,
Charlottetown

Perry au même. Porte une série d'accusations contre DesBarres. "Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 69

4 octobre,
Sydney.

DesBarres à Cottrell. Envoie procès-verbaux du Conseil, du 5 juin 1786 au 7 septembre 1787. "B. T., C. B.", vol. 1, p. 165

19 octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Fait voile de Gravesend le 12 d'août et arrive à Sydney le 7 octobre. DesBarres n'ayant pas

1787.

quitté l'hôtel du gouvernement, il (Macarmick) est resté à bord du *Relief* jusqu'au 12. N'a reçu de DesBarres que quelques-uns des ordres et instructions, et pour le reste il a envoyé à Québec.

20 octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). En réponse à la plainte des planteurs et des marchands des Indes Occidentales, il n'y a pas de distilleries au Cap-Breton, et il ne sache pas qu'il se fasse d'importations illicites de rhum des Etats-Unis.

21 octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). S'est adressé aux principaux citoyens de l'île pour l'assister dans le Conseil; fait rapport des vacances et des nominations, et dit que l'harmonie existe entre les officiers civils et les commandants militaires. L'avantage de la présence de Cuyler dans le Conseil; la présence de Sparrow à toujours été très irrégulière, mais il ne veut déclarer la charge vacante ou lui nommer un remplaçant jusqu'à ce qu'il (Macarmick) ait reçu instructions; au cas où la charge serait déclarée vacante, il lui recommande Hurd comme remplaçant.

21 octobre,
Sydney.

Tait à Nepean. Transmet un compte qui lui est dû, pour être déposé devant le secrétaire d'Etat, et demande compensation pour ses services.

23 octobre,
Sydney.

Inclus. Trois comptes. 91, 93, 97
Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Craignant une disette durant l'hiver, a envoyé le brick *Relief* à Halifax avec du charbon, dont le produit servira à acheter des provisions. On a déjà acheté une certaine quantité de pain par les mêmes moyens. 101

23 octobre,
Sydney.

Le même au même. Il expose le danger qu'il y a de perdre les pêcheurs du havre de Conway ainsi que d'autres endroits, en insistant sur le serment contre la transsubstantiation avant que des octrois de terres soient faits; demande instructions. Les réclamations pour terrains seront prises en considération par le Conseil chaque lundi jusqu'à février 1788. Envoie liste des juges de paix. 103

23 octobre,
Sydney.

Inclus. Liste des juges de paix. 109
Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). On prépare ordonnances pour la suppression de la vente en détail des spiritueux, pour la régularisation des serviteurs, et la protection de l'original et du caribou. 113

23 octobre,
Halifax.

Bref de saisie des propriétés de DesBarres (deux copies) annexé à l'action. "A. & W. I.", vol. 598

28 octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). A été obligé de mettre l'hôtel du gouvernement en ordre; envoie un état assermenté des dépenses. Il y a peu ou pas de revenus à attendre des mines, qui n'ont été qu'une source de dépenses dès le début; il va essayer d'en retirer le meilleur parti possible; on suggère de les mettre en culture; les avantages à en retirer. "Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 117

29 octobre,
Sydney.

Inclus. Procès-verbaux du Conseil, du 13 octobre au 1^{er} novembre; serments administrés à Macarmick; Cuyler réinstallé comme greffier du Conseil; ordre de prendre des arrangements sur l'état du gouvernement; requêtes pour terrains et provisions, etc. 125

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Mesures prises pour reconnaître possession des terres de la couronne occupées en vertu de permis accordés par DesBarres. 143

Un duplicata, daté 1^{er} novembre, avec les termes "de grande étendue et de grande valeur,"—au lieu de "grande valeur"—, et "seules dépenses"—, pour "dépense"—, mais identique quant au reste. 147

(Une autre copie se trouve dans "Col. Cor., C. B.", vol. 7, p. 271.)

1787.
7 novembre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Le coût des réparations à l'hôtel du gouvernement, etc., ne dépassera pas £200 sterling. S'il est approuvé, comment va-t-il tiré pour ce montant. 155 à 163
"Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 151
- 21 novembre, Londres. Comptes et pièces justificatives (divers) durant l'administration de DesBarres, attestés comme envoyés par Le Mesurier, à la date portée dans la marge. 155 à 163
- 27 novembre, Halifax. Sparrow au secrétaire d'Etat (Sydney). Confirme son droit de siéger dans le Conseil du Cap-Breton, dont il avait été expulsé sous le prétexte qu'il n'était pas résident. 175
- 10 décembre, Sydney. Moore aux commissaires des douanes. A voir document inclus dans la lettre à Nepean du 30 janvier 1788.
- 12 décembre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Le refus du Conseil de donner pouvoir au gouverneur d'appeler la milice sans son avis et consentement. Espère que le rapport d'une guerre n'est pas correct. 183
(Un duplicata incomplet précède immédiatement cette lettre.)
Inclus. Procès-verbaux du Conseil, du 5 novembre au 5 décembre.
"Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 191
- 22 décembre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Lettre secrète reçue; les mesures qu'il est à prendre pour la défense de l'île. On observera l'économie, mais vu le mauvais état du crédit de l'île, demande que protection soit donnée à toutes traites qu'il pourrait tirer. 213
- Sans date. 1788. Courte description de l'île du Cap-Breton, sans date ni signature, mais placée parmi les papiers de 1787.
- 31 janvier, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). A tiré sur le Trésor pour réparations à l'hôtel du gouvernement, etc., et a envoyé pièces justificatives. L'état des bâtisses; les rues de Sydney ne sont pas encore déblayées de souches, mais il ne fera pas de dépenses pour des améliorations. 229
- 28 janvier, Whitehall. Nepean à Spiller. Il est pour payer à Hurd, arpenteur général du Cap-Breton, la moitié de son salaire, jusqu'à ce que l'on ait décidé à quel usage l'autre moitié devra être appliquée. 261
"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 26
- 30 janvier, Sydney. George Moore à Nepean. Inclut lettre aux commissaires des douanes, et demande son influence (de Nepean) à leur égard. 261
"Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 21
- Inclus.* Moore aux commissaires des douanes concernant l'acte du percepteur, qui a pris les honoraires qui lui étaient dus (à lui Moore) pour la saisie de la goélette *Sydney*. 225
- 20 février, Sydney. Cuyler à Macarmick. Incluse dans la lettre de Macarmick à Sydney, du 12 mars, laquelle voir.
- 8 mars, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). A nommé Abraham Cuyler, William Smith et Edouard Boisseau comme juges assistants durant la suspension de Gibbons. 237
- 9 mars, Sydney. Mathews à Macarmick. Incluse dans la lettre de Macarmick à Sydney du 12 mars, laquelle voir.
- 12 mars, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Les mesures qu'il avait prises pour concilier Gibbons; ses raisons pour le suspendre de ses fonctions de juge en chef, ce qui a été fait avec l'assentiment de chaque membre du Conseil. Il inclut correspondance, etc. 241
- Inclus.* Cuyler à Macarmick, 20 février. Se plaint d'une dénonciation par le grand jury, dont Gibbons, dit-il, s'est servi pour attaquer le gouvernement et lui-même en particulier; demande une enquête sur sa conduite officielle (de Cuyler). 253
- Matthews à Macarmick, 9 mars. Demande qu'on s'occupe de la dénonciation dont s'est servi Gibbons pour attaquer le gouvernement; entre dans un état détaillé des honoraires entrés en compte, etc., qui faisaient partie des griefs contenus dans la dénonciation. 261

	1788.	Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). A tiré sur le Trésor pour les dépenses du brick <i>Relief</i> .	289
	10 avril, Sydney.	Hurd à Nepean. Son état de détresse dû à la conduite oppressive de DesBarres à son égard.	293
	14 avril, Londres.	Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Au même effet que la précédente.	297
	14 avril, Sydney.	Gibbons à George Rendall. Dénonce les intrigues employées pour obtenir son renvoi d'office, et demande qu'après qu'il aura été honorablement réinstallé, il soit nommé à un emploi convenable ailleurs.	301
		<i>Incluse.</i> Résumé du juge au grand jury, <i>Hilary term</i> , 1788.	308
		Dénonciation par le grand jury.	313
		Réponse par Gibbons.	317
		Certificat par le grand jury que sa dénonciation a été préparée à l'insu ou sans la connaissance du juge en chef Gibbons.	321
		Certificat, 12 mars, des membres de la <i>Friendly Society</i> , qu'ils ont demandé d'être enrôlés comme compagnie de milice volontaire, sans la connaissance ou l'avis du juge en chef.	325
		Certificat de Richard Peter Tonge, à l'effet que le procureur général aurait dit que le juge en chef et les grands jurés étaient "un lot de misérables rebelles".	329
		"Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 329	
	15 avril, Sydney.	Taitt à Nepean. Envoie lettre de Matthews, procureur général, venue en sa possession, dans laquelle il (Taitt) est accusé d'avoir trié subrepticement les jurés. Il nie la vérité de cette accusation. La haine profondément enracinée de Matthews pour DesBarres est la cause de son désir de faire disparaître toute personne qui aurait prêté quelque concours à ce monsieur.	331
	16 avril, Sydney.	Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu copies de la déclaration et de la contre-déclaration signée à Paris, et l'ordre d'envoyer compte des travaux commencés pour la défense immédiate du Cap-Breton. Il récapitule les mesures de défense mentionnées dans la lettre du 22 décembre. Il a complété un chemin de Spanish-River au Bras-d'Or, mais suivant des ordres reçus, a retardé de faire le chemin jusqu'à Miray-Bay, il espère obtenir permission de continuer ces travaux. Envoie état de la force à Saint-Pierre et Miquelon.	335
		L'état indiquant le nombre de vaisseaux, de troupes, d'hommes capables de porter les armes, de l'artillerie, etc.	339
	16 avril, Sydney.	Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). L'immense importation des liqueurs spiritueuses et les maux qui s'ensuivent. Il ne peut être prélevé de taxes avant qu'il y ait une Chambre d'assemblée; demande s'il ne pourrait pas imposer une taxe de l'accise sur les spiritueux, dont le revenu serait employé à ouvrir des chemins. Le Conseil l'a avisé, Gibbons dissident, de prendre possession de la terre à Point-Edward, tenue en vertu d'un permis d'occupation qui a été déclaré être entaché de nullité. Si ce permis était déclaré valoir, on n'aura plus besoin des instructions de Sa Majesté quant aux octrois de terrains.	343
	16 avril, Sydney.	Le même à Nepean (personnelle). Envoie récit de la conduite de Gibbons, qui a occasionné sa suspension, et le prévenant (lui Nepean) de ne pas ajouter foi aux papiers que Gibbons voudrait fournir, mais qu'il a refusé de produire alors que leur contenu pouvait être controversé.	351
	23 avril, Londres.	Hurd à Nepean. Le retard considérable à régler ses réclamations; demande le paiement de son salaire et de l'argent avancé.	355
	23 avril, Sydney.	Les habitants de Sydney au secrétaire d'Etat. Ils représentent l'oppression dont ils souffrent, et ils demandent un redressement.	359
		(La lettre est signée par 20 personnes, toutes membres de la <i>Friendly Society</i> , que Macarmick dit être sous le contrôle de Gibbons.)	

1788.

30 avril,
Londres.

Mémoire de Alexander Haire, nommé substitut de l'arpenteur en chef du Cap-Breton par DesBarres, lors de la suspension de Hurd, demandant la moitié du salaire, et les honoraires de la charge pendant qu'il a été en fonctions. 363

Inclus. Certificat par DesBarres que Haire a été nommé pour agir comme arpenteur en chef le 6 avril 1786. 365

25 mai,
Sydney.
2 juin,
Whitehall.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Dépêches reçues; va suivre les instructions. 371

Nepean à Macarmick. Envoie prévisions budgétaires pour 1788-9.

"Col. Off., C. B.," vol. 1, p. 26

6 juin,
Québec.

Dorchester à Ogilvie, voir Ogilvie à Macarmick, du 15 août.

1er juillet,
Londres.

Sir H. Mackworth au secrétaire d'Etat (Sydney). Représente le cas difficile ou se trouve DesBarres et demande qu'il soit entendu.

"Col. Cor. C. B.," vol. 46, p. 375

5 juillet,
Sydney.

Macarmick à Dorchester. Se plaint de la conduite de Taitt, qu'il n'avait pas démis, connaissant la répugnance de Sa Majesté à ce que des officiers nommés par lettres patentes soient suspendus, mais il demande à Sa Seigneurie de s'occuper du cas. 447

15 juillet,
Londres.

DesBarres à Nepean. Les torts qu'il éprouve par le retard à décider sur son cas. Il demande que partie de l'argent qui lui est dû soit payée entre les mains de ses banquiers pour faire face aux demandes les plus pressantes. 379

18 juillet,
Sydney.

Mémoire de Thomas Hurd au sujet de son injuste suspension comme arpenteur général, demandant d'être entendu en défense.

"Col. Cor., C. B.," vol. 64, p. 383

27 juillet,
Londres.

Mackworth à Nepean. Demande si DesBarres peut compter dans un temps donné sur £3,000 ou £4,000, en partie de ce qui lui est dû, pour faire face aux demandes pressantes. 387

4 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). A été obligé de tirer sur le Trésor pour réparations additionnelles à l'hôtel du gouvernement; envoie pièces justificatives, etc. L'arrivée attendue du prince William Henry lui fait désirer de ne pas être logé d'une manière inconvenable. Les dépenses actuelles n'ont été que suffisantes pour rendre les choses décentes. 391

8 août,
Sydney.

Le même au même. A fait rapport de la rareté appréhendée des provisions. Les accidents au *Relief*; le coût des réparations; l'a envoyé à Londres avec dépêches, où l'on pourra décider comment en disposer. La nécessité d'un vaisseau qui puisse tenir en échec les empiétements des Américains sur les pêcheries, aussi bien que d'empêcher le commerce illicite; une ou deux petites barques seraient d'une grande utilité dans ce dernier service. Il y a plusieurs endroits où il voudrait aller pour s'assurer des progrès faits, mais le manque de chemins et moyens de transport l'en empêchent. 395

14 août,
Londres.

DesBarres à Nepean. Demande qu'il ne soit pas permis à Hurd de quitter le pays avant qu'il soit confronté pour justifier ses fausses allégations. 403

15 août,
Halifax.

Ogilvie à Macarmick. Envoie extrait d'une lettre de Dorchester. 419
Suit l'extrait daté Québec 6 juin. Il doit notifier les différents lieutenants-gouverneurs que comme les troupes devront être retirées dans l'événement d'une guerre, ils devront organiser la milice pour la défense.

2 septembre,
Sydney.

Cossitt à Taitt. Cuyler reconnaît qu'il existe une coalition pour le renvoi de DesBarres. Incluse dans la lettre de Taitt du 13 mars, laquelle voir.

5 septembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). A envoyé dépêches par le steamer de Sa Majesté, le *Thisbe*, et a retenu le *Relief* en attendant l'arrivée du prince William Henry. "Col. Cor., C. B.," vol. 64, p. 407

5 septembre,
Sydney.

Le même au même. Il a la satisfaction de faire rapport qu'il a surmonté les premières difficultés de son administration. Il suggère comme

1788.

mesure importante pour l'avancement des intérêts du Cap-Breton, qu'un port libre y soit établi, mais que si cela n'était pas de bonne politique, qu'il soit permis aux vaisseaux américains d'amener des émigrants, ou qu'il soit permis aux vaisseaux anglais de porter du charbon aux États-Unis, et d'en ramener des colons et leurs effets. Donne les raisons, au point de vue de l'importance des intérêts du commerce et de la pêche, pourquoi l'île devrait être fortifiée; les établissements qui s'en suivraient feraient de l'île une défense permanente pour le Canada. 411

Deux plans marqués comme regus le 28 octobre, date à laquelle la lettre a été reçue. Ils ont été apparemment transmis avec la lettre précédente; l'un est un plan de la rivière Sydney, l'autre de l'isthme et du havre de Saint-Pierre, Cap-Breton. 439, 441

(Une copie de la lettre a été envoyée à Grenville le 24 août 1789; elle se trouve dans "Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 195.)

8 septembre,
Londres.

DesBarres à Nepean. Il est embarrassé par la misère des gens qui ont avancé leurs propriétés et qui maintenant s'adressent à lui pour du secours. Il demande d'une manière pressante qu'une certaine somme soit payée à compte pour libérer les demandes les plus pressantes.

"Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 423

1er octobre.
Londres.

Mackworth à Nepean. Le docteur Smith du Cap-Breton a écrit relativement à sa demande de congé d'absence; demande que lui, Nepean, lui envoie une réponse. Il est content d'apprendre qu'il y a espoir de redressement en faveur de DesBarres. 427

3 octobre,
Londres.

DesBarres au même. Envoie une liste des propriétés et des fonds dont il a disposé au service du gouvernement. 431

28 octobre,
Londres.

Sparrow au même. Sa position désolante de n'avoir pu obtenir paiement pour les approvisionnements au Cap-Breton ordonnés par DesBarres; donne des détails. 435

3 novembre,
Londres.

Sparrow à Nepean. Envoie liste des traites qu'il a en mains tirées sur le Trésor et sur l'agent par DesBarres, mais protestées, se montant à £3,103 14s. 10d., pour provisions, argent, bois de service et autres approvisionnements pour le Cap-Breton, sur laquelle somme il est dû trois ans d'intérêt.

"Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 443

3 novembre,
Sydney.

Procès-verbaux du Conseil depuis le 18 mars jusqu'à date en marge. 455

13 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Sydney) à Macarmick. Information demandée concernant les héritiers et les propriétés de Gilles Grondin, décédé il y a environ 15 ans, à la Little Saint-Lawrence le Bec, à environ trois lieues de Louisbourg.

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 26

Inclus. Barthelemy (en français), 11 novembre, pour avoir renseignements concernant la succession de Gilles Grondin. 27

15 novembre,
Londres.

Bureau des douanes (Gale) aux lords du commerce (Fawkener). Transmet extrait des procès-verbaux du Conseil du Cap-Breton, permettant de débarquer des familles avec leurs provisions et leurs bagages, d'un vaisseau américain, ce qui est illégal.

"B. T., C. B.", vol. 1, p. 137

Inclus. Extrait, 2 juin, avec correspondance. 141 à 161

1er décembre.
Sydney.

Macarmick aux lords du commerce (Cottrell). Envoie rapports des vaisseaux entrés et partis, au Cap-Breton. 165

8 décembre,
Sydney.

Le même au secrétaire d'Etat (Sydney). Voulait renvoyer le *Relief* en Angleterre, vu que ses dépenses excèdent de beaucoup son utilité, mais il l'a retenu jusqu'à ce qu'il connût le bon plaisir de Sa Majesté sur la suspension de Gibbons; ne peut trouver de bagage ou matériel qui lui convienne pour un voyage à travers l'Atlantique. Il l'enverra à Halifax; comment il se propose de l'employer au printemps. Demande trois petits vaisseaux à la place du *Relief*, pour réprimer le commerce illicite.

"Col. Cor., C. B.", vol. 64, p. 531

1788.
13 décembre, Macarnick au secrétaire d'Etat (Sydney). A tiré sur le Trésor pour
Sydney. les dépenses du *Relief*. 539
- 18 décembre, Le même au même. Envoie procès-verbal du Conseil concernant les
Sydney. forçats débarqués au havre de Main-à-Dieu, dont plusieurs sont morts
dans les baies. Ils venaient d'Irlande et étaient destinés pour les établis-
sements de l'intérieur du Canada. 539
- Inclus.* Procès-verbal du Conseil, 15 et 16 décembre, avec détails,
dépositions, etc. Il a été décidé d'envoyer les forçats à Halifax. 543
- 18 décembre, Déclaration du capitaine et du second du *Relief* qu'il n'y a place à bord
Sydney. que pour douze des forçats débarqués à Main-à-Dieu et amenés à Sydney.
559
- Richard Stout, même date, dit qu'il n'y a pas d'autres vaisseaux à se
procurer pour transporter les forçats à Halifax. 561
1789.
1er janvier. Nepean à Spiller. Payer à Hurd la moitié du salaire d'arpen-
Whitehall. teur général, réservant l'autre moitié jusqu'à ce qu'il soit arrêté à quel
ouvrage on l'emploiera. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 28
- 23 janvier. DesBarres à Nepean. Il est heureux d'apprendre que le secrétaire
Londres. d'Etat va probablement lire rapport ce jour-là; demande de voir l'ori-
ginal avant qu'il soit copié. Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 7
- 26 janvier, Venture au même. Se plaint de l'injustice qui lui a été faite, et qu'on
Londres. ait négligé ses représentations. 11
- 5 février, DesBarres au secrétaire d'Etat (Sydney). Expose le long retard
Londres. apporté à la prise en considération de ses réclamations et à en décider, et
demande remboursement de ses pertes encourues dans l'accomplissement
de ses devoirs; aussi réparation à son honneur comme officier et lieute-
nant-gouverneur, et avancement en rang militaire. 15
- 17 février, Venture à Nepean. Justifie sa conduite, et désire savoir la cause de
Londres. son inimitié (de Nepean). 1
- 6 mars. DesBarres au secrétaire d'Etat (Sydney). Sa confiance en Sa Seigneurie;
Londres. demande que Hurd, retenu pour soutenir ses accusations contre lui
(DesBarres), ne soit pas autorisé à quitter le pays. Désire obtenir une
décision sur son cas. 5
- 18 mars, Macarnick aux lords du commerce (Cottrell). Envoie duplicata de
Sydney. lettre au secrétaire d'Etat. "B. T., C. B.", vol. 1, p. 185
- Inclus.* La première lettre donne détails des soins pris pour alléger
les souffrances des forçats, et de l'attention portée par le Dr Robertson,
du 42^e, à leurs besoins médicaux. On craignait que quelque maladie
contagieuse aurait pu être apportée dans leurs haillons; éloignement des
forçats à une distance sûre, et destruction de leurs haillons. Décès
durant leur éloignement; fausse alarme quant à la cause de la maladie
parmi les troupes, qui a cessé complètement. Il sera difficile de faire
durer les provisions jusqu'au printemps; a envoyé à Arichat pour acheter
de la farine. Le commandeur militaire a fourni des provisions. Un
commissaire nommé pour la distribution des provisions aux forçats, dont
il a été obligé de prendre charge. Un subside sera nécessaire pour faire
face aux dépenses passées, de même que pour leur procurer de nou-
veaux habillements. Regrette la conduite de quelques membres du Con-
seil, qui se servent de la question des forçats pour soulever de l'animosité,
et essayer d'établir en principe "qu'un gouverneur n'est qu'un chiffre,
et que l'avis et l'injonction d'un Conseil doit être sa seule règle de con-
duite". Ne suspendra leur pouvoir officiel d'agir qu'à la dernière extré-
mité. 189
- 18 mars, Macarnick au secrétaire d'Etat (Sydney). Les difficultés que rencon-
Sydney. trent les pêcheries sont produites principalement par le commerce illi-
cite qui se fait par les pêcheurs américains, et par les gratifications de
pêche accordées à Terre-neuve, qui y attirent tous les vaisseaux britanni-

1789.

ques. Il expose les retards apportés à sa promotion, et que de plus jeunes officiers ont été promus avant lui. 197

(Double dans "Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 12, avec un ajouté concernant l'expédition des dépêches, comme paragraphe servant d'introduction; une autre copie se trouve à la page 29, avec une introduction différente.)

30 mars,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie six documents relatifs au procès de deux hommes pour meurtre, qui ont été trouvés coupables et condamnés. La cour n'ayant pas été constituée convenablement et le corps de la prétendue victime n'ayant pas été trouvé, il a suspendu leur exécution. "Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 37

Les documents. 41 à 49

16 avril,
Londres.

Sparrow à Nepean. Ne peut obtenir un règlement de sa réclamation; a été fixée à £400 par une traite endossée par lui pour DesBarres. Une entrevue avec Pitt pourrait-elle l'aider? Il pourrait être utile relativement aux finances du Cap-Breton. 53

16 mai,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). L'état des édifices publics; malgré les réparations, ils sont à peine habitables. Donne détails; nulles réparations ne peuvent les rendre suffisantes. 57

18 mai,
Sydney.

Le même aux lords du commerce (Coutrell). Envoie copies de lettres à lord Sydney, cette date, et aussi procès-verbaux du Conseil du 20 février, pour être pris en considération par leurs Seigneuries.

"B. T., C. B.", vol. 1, p. 201

Inclus. Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie procès-verbaux du Conseil du 20 février pour expliquer la cause du dernier paragraphe de sa lettre du 18 mars. 205

Minute du 2 février se rapportant à une déclaration faite par Cuyler concernant ce qui s'est passé au Conseil au sujet des forçats. 209

20 mai,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Les dépêches pour Dorchester et Parr, du 20 décembre, dans le *Relief*, n'ont pu arriver, vu que le vaisseau, au lieu d'aller à Halifax, a été obligé de cingler vers les Indes Occidentales. Les mesures qu'il a adoptées pour avoir des provisions, et les dépenses pour lesquelles un octroi devra être fait. Ne peut trouver d'emploi pour les forçats; il s'en débarrassera à la première occasion. "Col. Cor., N. B.", vol. 65, p. 61

Inclus. Compte des provisions, etc., pour soixante et seize forçats. 65
Suivent les pièces justificatives.

21 mai,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). Envoie documents relatifs à une accusation portée par Taitt, contre Uncle, le maître de poste, d'avoir ouvert une lettre qui lui était adressée (Taitt) en sa présence et avec sa sanction (de Macarmick). A voulu que Taitt s'en retourne en Angleterre pour répondre de sa conduite.

"Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 95
99 à 131

21 mai,
Sydney.

Suivent les documents.
Macarmick aux lords du commerce. Envoie duplicata de lettre au secrétaire d'Etat, avec douze documents inclus.

"B. T., C. B.", vol. 1, p. 213

Le duplicata ne suit pas cette lettre, l'original est celui qui précède immédiatement. Copies des documents inclus dans l'original suivent la lettre aux lords du commerce. 217 à 265

24 mai,
Sydney.

Cossit à Taitt. A été menacé par Cuyler de conséquences désagréables à propos du renvoi d'office de DesBarres.

25 mai,
Freeman Hall

W. Smith à Taitt. Sur l'état politique du Cap-Breton.

26 mai,

Gibbons à Taitt. Macarmick a affirmé son droit de voir toute correspondance, ayant le droit de soupçonner qui que ce soit d'être mécontent. Les trois lettres immédiatement précédentes étaient incluses dans la lettre de Taitt du 13 mars 1790; à voir.

1789.

26 mai,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney). A reçu une formule de prière et d'actions de grâces pour la guérison du roi, a fixé un jour d'actions de grâces qui a été observé par les habitants avec solennité.

"Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 159

27 mai,
Sydney.

Le même aux lords du commerce. Transmet rapport du nombre de vaisseaux entrés et sortis, au Cap-Breton.

"B. T., C. B.", vol. 1, p. 267

Inclus. Rapport.

271, 273

29 mai,
Sydney.

A reçu discours du Trône, et adresses des deux chambres du parlement.

"Col. Cor., C. B."; vol. 65, p. 163

— mai.

Le même au même. A tiré traites pour dépenses du *Relief* du 13 décembre 1788 au 13 mai 1789, avec bordereau de paye et pièces justificatives; le *Relief* étant allé aux Indes Occidentales, les dépenses se sont accrues. Des affidavits établissent que si le vaisseau est allé là, c'est dû à la mauvaise direction du capitaine, qui a été démis, étant apparemment fou.

135

Inclus. Pièces justificatives et affidavits.

139 à 157

3 juin,
Whitehall.

Nepean à McCarmick (Macarmick). Envoie prévisions budgétaires pour 1789-90.

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 28

1er juillet,
Sydney.

Macarmick à Nepean. Ses difficultés dans le Conseil, par suite de querelles personnelles. Son désir de donner l'île de la Boularderie aux officiers du 42^e pour son établissement a été combattu par Cuyler et Matthews, qui voulaient avoir des octrois plus considérables que les instructions ne permettaient; ne peut céder, car il se mettrait entièrement à leur merci. Le coût exorbitant de la vie; il demande que ses traites soient dûment honorées. Les dépenses qu'occasionne la mise en exploitation des mines de charbon. Forsyth, d'Halifax, suggère de lester les navires à voiles avec du charbon. Dodd est employé au bureau du secrétaire; si la place de receveur des douanes devient vacante, recommande Dodd.

"Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 161

(Une copie presque *verbatim*, mais datée du 26 juin, est à la page 503 du même volume.)

8 juillet,
Londres.

Sparrow à Nepean. Il explique les circonstances au sujet de la traite tirée en sa faveur par Fanning, lieutenant-gouverneur de l'île Saint-Jean. Il n'a pas encore été payé de sa réclamation par rapport à DesBarres.

175

10 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Le félicite sur sa nomination. A envoyé triplicata des dépêches.

179

10 août,
Sydney.

Le même au même. A reçu arrêté du conseil pour admettre à Terre-neuve du pain, de la fleur et du maïs, provenant des Etats-Unis.

183

10 août,
Sydney.

Le même au même. La permission d'importer pain, etc., provenant des Etats-Unis, sera de peu de profit au Cap-Breton, à cause des conditions d'importation; la rareté du grain en Canada l'année dernière ainsi que le prix actuellement élevé de la fleur ont été rudement sentis. Les habitants ont pétitionné pour avoir permission d'importer directement des Etats-Unis; il espère que ce leur sera accordé, vu qu'en outre des habitants il y a tant de forçats qui restent à nourrir.

"Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 187

24 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie copie de lettre à Sydney, sur l'importance du commerce du Cap-Breton au Canada et la Nouvelle-Ecosse, et aux pêcheries sur les bancs de Terre-neuve; aussi une proposition pour l'établissement et la fortification de l'île. A déposé son projet devant le chancelier de l'échiquier comme matière de finance.

191

24 août,
Sydney.

Inclus. Lettre à Sydney du 5 septembre 1788, sera trouvée à sa date. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie plan du Cap-Breton, divisé en comtés. A pris soin qu'il y eut un bon havre dans

1789.

chaque comté, afin d'y placer le chef-lieu. Il a dû faire certaines dépenses d'arpentage dans le but de choisir des hauteurs pour servir aux signaux; un coup de canon de signal pourrait être entendu d'une hauteur à l'autre, mais il n'a pas de canon à monter. Il inclut aussi rapport de l'arpenteur général sur les différentes vues que l'on obtient de chacune de ces hauteurs. 489

Inclus. Plan du Cap-Breton. 493

Rapport de l'arpenteur général signé "Patk. Ry. Nugent, Dep. Surveyor". 495

24 août,
Sydney.

Macarmick à Nepean. Crawley arrivé; va le nommer en remplacement de Cuyler, si la suspension de ce dernier est confirmée. Serait satisfait que Dodd fut nommé greffier du Conseil et Crawley secrétaire et registraire; espère que Grenville va approuver ces nominations. 499

26 août,
Sydney.

Le même au secrétaire d'Etat (Grenville). A tiré pour réparations faites à l'hôtel du gouvernement et aux bureaux; le mauvais état des édifices. 511

Inclus. Compte certifié des réparations. 515

7 septembre,
Sydney

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Cuyler a remis les dossiers de l'île; Crawley nommé à sa place. 519

10 septembre,
Sydney.

Le même au même. La difficulté qu'il éprouve à n'avoir pas de pouvoir d'appeler le secours de la milice; le contrôle laissé à la force militaire de distribuer les provisions aux colons est un obstacle dans l'administration de son gouvernement; demande qu'on trouve moyen d'y obvier. 523

16 septembre,
Sydney.

Le même aux lords du commerce. Vient d'arriver d'une croisière sur la côte, et a trouvé huit vaisseaux américains, grands et bien équipés, dans le havre de Sainte-Anne, pour des fins clandestines. Le percepteur des douanes a rejeté sa proposition (de Macarmick) de faire examiner ces vaisseaux; recommande Archibald Charles Dodd comme celui qui remplirait activement ces devoirs. Il a été informé que sir Charles Douglas s'était enquis du droit qu'avaient les Américains sur la côte, et on lui a répondu que le Cap-Breton et l'île Saint-Jean n'étaient pas compris dans le privilège à eux accordé de sécher et préparer le poisson, mais aucuns documents officiels ne lui ont été laissés sur ce sujet.

"B. T., C. B.", vol. 1, p. 275

(Duplicata à p. 353; une autre copie dans "Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 527.)

1er octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Transmet l'adresse des habitants sur la guérison de Sa Majesté. "Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 531

8 octobre,
Londres.

M^{de} Macarmick à Nepean. Est heureuse de voir que le rapport sur la suspension de Macarmick est incorrect. Pourquoi il a fait partir le *Relief*. 535

10 octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie procès-verbaux du Conseil pour les six mois finissant le 1^{er} octobre.

"Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 1

Inclus. Procès-verbaux du Conseil. 5

10 octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A tiré sur le Trésor pour dépenses faites pour les forçats; le montant total, comprenant les traites précédentes, s'élève à £786 19s. 6³/₄d.; inclus comptes et pièces justificatives. Tous les forçats sont partis, à l'exception de deux, qui restent en prison sous accusation de meurtre. 73

Inclus. Comptes et pièces justificatives. 77 à 117

10 octobre,
Sydney.

Macarmick aux lords du commerce. Envoie procès-verbaux du Conseil du 15 juin au 1^{er} octobre. "B. T., C. B.", vol. 1, p. 279

Inclus. Procès-verbaux du Conseil. 283

20 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Ordonné que le brick du gouvernement soit vendu, ses dépenses excédant de beaucoup son utilité; désire avoir un rapport sur la meilleure manière d'employer un

1789.

vaisseau, qu'on pourrait obtenir à raison de £20 par mois. Les traites pour la subsistance des forçats seront honorées pour un montant raisonnable. Des mesures seront prises pour empêcher tout acte de cruauté tels que ceux qui ont été commis par le capitaine du vaisseau qui les a débarqués. Il ne peut être donné d'opinion sur le cas des hommes condamnés pour meurtre avant qu'un rapport de la preuve faite à leur procès n'ait été reçu; ils doivent rester comme ils sont pour le présent. Avant d'autoriser aucune dépense sur les édifices publics, il doit faire un rapport sur leur état. En considération de son cas, Taitt a reçu ordre de retourner au Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 539

(Copie au "Col. Off., vol. 1, p. 20.)

Nepean à Macarmick. Reconnaît l'attention portée à Dodd.

20 octobre,
Whitehall.

"Col. Cor., C. B.", vol. 65, p. 553

29 octobre,
Douane,
Londres.

Gale à Nepean. Ni fleur, ni grain, ni provisions d'aucune espèce n'ont été exportés au Cap-Breton depuis six mois. 557

30 octobre,
Londres.

Irving à Gale (?) Ne peut trouver de rapport d'aucune exportation de provisions au Cap-Breton pendant l'année, mais cinq vaisseaux chargés de provisions sont partis pour Halifax durant les derniers trois mois, en partie, il est tout probable, pour le Cap-Breton. "Il arrive rarement qu'il y ait une exportation directe pour l'île de Louisbourg." 561

4 novembre,
Londres.

Mémoire, sans date, mais reçu à la date portée en marge, de la part de David Taitt pour arrérages de paye. 565

27 novembre,
Whitehall.

Bernard à Fawkener. Envoie copie de lettre de Macarmick du 16 septembre, pour la considération des lords du commerce. 565

"B. T., C. B.", vol. 1, p. 349

La lettre incluse est un duplicata.

27 novembre,
Sydney.

Opinion du procureur général sur la validité du permis d'occupation accordé à DesBarres. Document inclus dans la lettre de Macarmick du 19 février 1790; à voir.

1er décembre.

Certificat de moitié des droits sur octrois de terre dans le Cap-Breton à Cuyler entre le 1^{er} avril 1786 et le 1^{er} octobre 1787, et entre le 24 décembre 1787 et le 1^{er} décembre 1789. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 817

Extrait des instructions quant aux octrois de terre dans le Cap-Breton. 819

Mémoire par Cuyler (sans date). 823

(Le certificat ne porte pas de date de sa signature; les trois documents qui précèdent doivent apparemment aller ensemble.)

10 décembre,
Whitehall.

Nepean à Spiller. Payer à Hurd la moitié du salaire.

"Col. Off., C. B., vol. 1, p. 33

28 décembre,
Sydney.

Macarmick aux lords du commerce (Cottrell). Envoie procès-verbal de l'enquête faite sur la conduite officielle de Abraham Cuyler, aussi les les ordonnances pour le trimestre expirant le 25 décembre.

"B. T., C. B.", vol. 1, p. 357

Inclus. Procès-verbaux de l'enquête avec annexe. 361

Ordonnances. 625

(Un duplicata des procès-verbaux de l'enquête se trouve dans "Col. Cor., C. B.", vol. 65, commençant à page 203.)

28 décembre,
Sydney.

Macarmick aux lords du commerce. Concernant la moitié des droits sur les octrois faits aux loyalistes et aux soldats mis à la retraite, et la gêne dans laquelle se trouvent les fonctionnaires par le long retard à les payer. "Col. Cor., C. B.", vol. 68, p. 327

Inclus. Compte de moitié des droits sur les octrois de terre faits par Macarmick entre le 24 décembre 1787 et le 1^{er} décembre 1789. 333

Le même compte sur les octrois faits par DesBarres entre le 1^{er} avril 1786 et le 1^{er} octobre 1787. "Col. Cor., N. B.", vol. 68, p. 335

1790.
4 janvier,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie ordres passés
durant le trimestre échu le 25 décembre 1789. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 121
- 12 janvier.
Sydney. Le même au même. A reçu copies de deux instructions additionnelles,
l'une restreignant les octrois de terre, mais ne devant pas affecter les
octrois existant, l'autre relative à la perception des dettes des non-
résidents. 423
- 16 février,
Sydney. Le même au même. Attire l'attention, et envoie documents concernant
les permis d'occupation aux terres de la couronne accordés par DesBarres,
et demande instructions. 125
- Inclus.* Permis d'occupation d'une certaine étendue des terres de la
couronne accordé à DesBarres, daté 27 juillet 1787. 133
- Opinion du procureur général, en date du 27 novembre 1789, sur la
validité du permis. 141
- Convention en date du 2 août 1787, entre DesBarres et Philip Ingou-
ville, pour lui-même et George Fournier, du transport à eux fait de l'éten-
due de terrain tenu par DesBarres en vertu de permis d'occupation. 149
- 16 février,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A envoyé à Halifax pour
dépêches, afin de s'assurer de l'état de l'Europe. L'importance de Saint-
Pierre et le danger, en cas de guerre, que cette île ne tombe entre les
mains de la France ou des États-Unis. Espère qu'il pourra obtenir des
armes, etc., d'Halifax, au cas où la guerre serait déclarée ou serait immi-
nente. La difficulté d'élever des défenses pour le havre de Sydney ; il
propose de jeter quelques travaux sur le mont Grenville. Une attaque
probable du côté de Saint-Pierre ; il propose de s'en emparer par un
coup de main ; un navire de guerre stationné à Sydney pour l'hiver aide-
rait efficacement à ce projet. 157
- 16 février,
Sydney. Le même au même. La grande inexactitude des cartes marines des
parties ouest du Cap-Breton ; croit que des navires de tout port pourraient
passer à travers les lacs, et qu'une frégate pourrait arriver jusqu'au mont
Grenville. Il va employer le sous-arpenteur de bonne heure au prin-
temps à faire des relevés nautiques exacts. 165
- 9 mars,
Londres. Taitt au même. Envoie déclaration faisant voir la persécution qu'il a
soufferte au Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 1
Suit la déclaration.
- Les documents à être annexés à la déclaration ont été envoyés le 13
mars, qui suit :
- W. Smith à Taitt, 25 mai 1789. 29
Gibbons à Taitt, 26 mai 1789. 31
Cossit à Taitt, 24 mai 1789. 33
Le même au même, 2 septembre 1788. 35
- 10 mars,
Londres. Mémoire de Taitt pour avoir communication des accusations portées
contre lui pour qu'il puisse avoir l'opportunité de se disculper. 21
- 15 mars.
Londres. Pétition de Thomas Ashfield demandant un salaire comme greffier de
la Couronne pour le Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 599
- Certificat par DesBarres de la nécessité de la charge et de la fidélité
de Ashfield dans l'exécution de ses devoirs. 603
- 31 mars,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie comptes des
dépenses de la goélette *Little Supply*, du 24 avril 1789 au 24 mars 1790,
et estimation du coût annuel de ce vaisseau, détérioration exceptée. 173
- Inclus.* Comptes, bordereau de paye, etc. 177
Estimation des dépenses annuelles. 191
- 31 mars.
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A tiré sur le Trésor
pour les réparations aux édifices du gouvernement, pour défricher le lot
de terre du gouvernement, etc. 195
Comptes. 199, 203, 205

1790.
21 mars,
Sydney.
Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). L'hiver s'est passé avec harmonie et sans querelle de partis. Les habitants sont à pétitionner pour avoir permission d'importer provisions des Etats-Unis, comme à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. "Col. Cor., C. B.", vol 66, p. 207
- 9 avril,
Londres.
Taitt à Nepean. Envoie certificat tiré des livres du surintendant des sauvages pour montrer qu'il recevait dix schellings par jour et £25 par année pour dépenses imprévues. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 37
Inclus. Certificat de ses services comme surintendant adjoint des sauvages (Creeks). 41
Une liste des capitaines à demi-solde dans le département des sauvages, de laquelle le nom de Taitt a été omis, vu qu'il a un emploi civil au Cap-Breton. 47
- 10 avril,
Whitehall.
Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Taitt. Il devra revenir à sa charge. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 34
(Un ordre semblable non signé et non daté se trouve dans "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 52.)
- 13 avril,
Londres.
Taitt à Nepean. A reçu des ordres de retourner reprendre son emploi au Cap-Breton; il insiste pour le paiement des arrérages de son traitement. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 43
- 16 avril,
Sydney.
Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Evasion des deux hommes condamnés pour meurtre; mesures pour leur capture. "Col. Cor. C. B.", vol. 66, p. 251
- 30 avril,
Sydney.
Le même au même. En conséquence de l'ordre de retraite des troupes qui va laisser l'île sans défense, il a convoqué une réunion du Conseil. Il énumère les dangers de la part des sauvages et autres, et il espère que le secrétaire d'Etat va prendre des mesures pour remédier à cet état de choses. 235
Inclus. Procès-verbaux du Conseil. La résolution doit s'appliquer au général de brigade Ogilvie pour qu'il prenne des mesures afin d'assurer la bonne garde du Cap-Breton. 239
- 6 mai,
Whitehall.
Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Par suite de la capture de vaisseaux britanniques sur la côte nord-ouest de l'Amérique par des vaisseaux espagnols, on a pris des mesures pour augmenter les forces. Il espère cependant que la paix va se maintenir. Comme il n'y a pas eu interruption du traité de paix avec la cour de Versailles, il n'est pas pour attaquer Saint-Pierre. 169
- 17 mai,
Sydney.
Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Transmet procès-verbaux du Conseil et des ordonnances. 255
Inclus. Procès-verbaux du 1^{er} octobre 1789 au 16 mai 1790. 259
- 17 mai,
Sydney.
Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Transmet les ordonnances proposées pour l'ouverture de chemins par les habitants, ainsi que pour une réduction de droits sur les spiritueux achetés des produits de l'île et importés par les habitants. 319
Inclus. Ordonnance proposée pour un droit d'accise sur le rhum, etc. 325
- 17 mai,
Sydney.
Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie estimation des dépenses pour le support par le Trésor du brick *Little Supply*. Envoie plan proposé par les marchands; il passera un contrat s'il peut le faire avec avantage. Estimation pour les édifices du gouvernement, que DesBarres prétend être sa propriété privée, ce que le procureur général et le conseil nient; estimations antérieures extravagantes. A été obligé de choisir un autre endroit pour la prison, à cause de la violence de Taitt et l'animosité qui existe entre l'armée et les colons; autres informations concernant les édifices. Les dépenses pour les forçats; envoi rapport du procès des deux hommes convaincus de meurtre. 351

1879.

Inclus. Offre d'approvisionner un vaisseau pour le service du gouvernement. 363

Estimations des travaux à faire à l'hôtel du gouvernement. 371, 373, 375

Rapport de la preuve dans la cause des deux hommes convaincus de meurtre. 379

18 mai.
Sydney.

Macarmick à Nepean. Ne doit pas être surpris si lettres égarées, les marchands étant dans l'habitude d'intercepter chaque dépêche adressée au gouverneur—toute surveillance est insuffisante pour déjouer leur ruse; ici, tout le monde est politicien, et partisan violent. Il décrit les membres des deux partis, chacun espérant avoir l'entier contrôle sur le gouverneur, mais il a agi avec impartialité et a réussi à faire passer l'hiver en paix. Il n'a pas autant employé la personne, contre laquelle il a été prévenu (nom pas donné), mais lui et Lovell sont les deux seuls qui sachent écrire. La violence du peuple, qui était désappointé de ne pas recevoir de provisions, etc., l'a porté à jeter au sort la tête de la faction (Taitt) pour arrêter la semence de la rébellion. Le succès de l'autre partie par le renvoi de Gibbons; leur insolence, dont Cuyler est le porte-parole. Il a cependant exécuté les instructions du roi.

"Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 387

5 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. A reçu avis de traites tirées et dépêche reçue concernant le danger pour le revenu par les infractions de la part des Américains; un extrait de la lettre envoyée au Trésor. 211

(Copie au "Col. Off., C. B." vol. 1, p. 35.)

5 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Rien de décidé encore par rapport à Cuyler, de sorte qu'il ne peut donner d'ordres concernant Crawley, nommé pour agir à sa place. Renvoie aux instructions générales pour la ligne entre les commandements civil et militaire.

"Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 215

(Copie au "Col. Off., C. B." vol. 1, p. 35.)

5 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Dépêches reçues, avec procès-verbaux du Conseil. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 219

(Copie au "Col. Off., C. B." vol. 1, p. 36.)

5 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Dépêches reçues; celles qui ont rapport aux permis d'occupation accordés par DesBarres renvoyées au procureur général; les demandes de permission pour importer provisions des Etats-Unis renvoyées au comité du Conseil.

"Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 223

(Copie au "Col. Off., C. B." vol. 1, p. 37.)

11 juin,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie état du Conseil; enverra un rapport semi-annuel. La difficulté de recommander quelqu'un à remplir les vacances. Les affaires du Conseil se sont passées plus paisiblement l'année dernière, et les habitants paraissent devenir de plus en plus industriels.

"Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 411

Inclus. Etat du Conseil pour les années 1787 à 1790. Donne une liste des noms avec dates des nominations les plus récentes. 415

12 juin,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu deux actes pour la régie du commerce. 419

12 juin,
Sydney.

Le même au même. A reçu copies du discours du roi et des adresses. 427

15 juin,
Sydney.

Le même au même. Journaux reçus avec narration de la saisie de deux navires par les Espagnols; a envoyé à la recherche de la nationalité d'une frégate qui avait jeté l'ancre dans un des havres; a découvert que c'était le *Thisbe*, qui en apprenant la nouvelle a fait voile pour Halifax. 431

1790.
15 juin, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie évaluation des édifices publics non comprise dans l'estimation précédente. Celle des édifices à Point-Edward sera envoyée à la première occasion. 435
Inclus. Evaluation. 439.
- 15 juin, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie extrait des procès-verbaux du Conseil concernant le plâtre de Paris. 443
Inclus. Procès-verbaux que les habitants des Etats-Unis ont clandestinement transporté de grandes quantités de plâtre de Paris du Cap-Breton; recommande qu'une proclamation devrait défendre cette pratique. 447
- 15 juin, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Est empêché d'accorder des octrois de terre. La quantité de plâtre de Paris, qui augmente la valeur du Cap-Breton; envoie extrait des procès-verbaux du Conseil sur ce sujet. 649
Inclus. Extrait. 653
(Voir aussi 447 du même volume. Copies de la lettre et de l'extrait ont été envoyées au comité sur le commerce le 6 octobre.)
- 18 juin, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu circulaire avec information de la saisie de navires anglais par les Espagnols, et donne ordre qu'il ne devra pas élever de travaux de défense sans instructions, ou au cas qu'une attaque immédiate ne soit à appréhender, et qu'il ne devra commettre aucun acte d'hostilité contre Saint-Pierre. Copie de message au parlement aussi reçue. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 451
Taitt à Nepean. Demande la permission de résigner. 227
- 23 juin, Londres. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). N'a pas reçu les instructions de DesBarres, et il ne peut conséquemment appliquer les sommes destinées aux dépenses imprévues avant de recevoir renseignements de Spiller. Toutes les ordonnances doivent être grossoyées pour être promulguées, vu qu'il n'y a pas d'imprimeur. Envoie représentation de la part du procureur général de ce qu'il n'a reçu aucuns honoraires ou émoluments, mais au contraire, il a dû fournir de la papeterie au gouvernement. Le secrétaire de la province a aussi demandé de la papeterie. Les dépenses du département du prévôt sont indispensables. Il a renouvelé traites protestées, et a inclus les dépenses; il n'y a pas de doute que Spiller verra à ce que la chose soit rectifiée. 455
Inclus. Extraits de la lettre de Spiller du 15 mars 1788 et du 4 mars 1789, concernant la destination des octrois pour dépenses imprévues. 463
- 26 juin, Sydney. Acte de la Nouvelle-Ecosse pour l'emploi de certaines sommes aux services de 1788. (Destiné à faire voir les allocations faites aux fonctionnaires. Seulement partie de l'acte; l'acte en entier se trouve parmi la collection imprimée dans les archives.)
- 28 juin, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A déposé devant le Conseil les instructions à l'effet de restreindre les octrois de terre. Envoie copie des procès-verbaux à ce sujet, et demande instructions. 471
Inclus. Procès-verbaux du Conseil recommandant la confiscation de certains terrains; les premiers colons arrivés en défraieront sans doute les dépenses. 475
- 28 juin, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Certifie l'exactitude du compte de Nugent, sous-arpenteur général; ses fidèles services; ses embarras dus au délai apporté dans le paiement de ses réclamations. 483
Inclus. Mémoire de Nugent. 487
Etat de son compte. 489
- 30 juin, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. La conduite de Cuyler mérite censure, mais ne justifie pas son renvoi d'office; il devra être réinstallé. 231
(Copie au Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 40.)

1790.
3 juillet,
Whitehall. Nepean à Macarmick. Envoie prévisions budgétaires pour 1790-91. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 38
- 5 juillet,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Cuyler. Sa conduite répréhensible a été suffisamment punie par sa longue suspension, et il doit être maintenant réinstallé. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 243
(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 40.)
- 8 juillet,
Londres. Samuel Peters au secrétaire d'Etat (Grenville). Demandant la nomination de son neveu à la charge de prévôt pour le Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 607
Certificat par Taitt du bon caractère de Peters. 611
Pétition de la part de Samuel Peters pour la nomination de son neveu. 613
Certificat par DesBarres des souffrances de S. B. Peters, fils du colonel défunt des Queen's Rangers, pour sa loyauté. 617
- 9 juillet,
Whitehall. Nepean à Spiller. Hurd devra recevoir moitié de son salaire. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 38
- 15 juillet,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie évaluation des édifices à Point-Edward, et du moulin à scie, etc. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 503
Inclus. Evaluation du moulin à scie et des barrages. 507, 511
Proposition et arrangement pour la construction d'un fourneau à chaux signés par DesBarres le 1^{er} avril 1785. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 515
- 15 juillet,
Whitehall. Nepean à Spiller. Pour payer à Cuyler tout ce qui lui était dû à la date de sa suspension, et la moitié depuis lors, l'autre moitié étant réservée pour la personne qui a rempli les devoirs de la charge. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 39
- 19 juillet,
Londres. Cuyler au secrétaire d'Etat (Grenville). Remercie pour sa réinstallation. Demande le salaire et l'allocation accrus durant sa suspension. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 39
- 31 juillet,
Sydney. Macarmick au même. Dépêches reçues; les inconvénients du service de la malle, comment ils peuvent être remédiés. 521
- 5 août,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Ne peut pas approuver l'offre de Tremain et Stout d'un vaisseau pour le gouvernement. A moins que les dépenses du *Little Supply* ne soient réduites à £350 par année, il ne peut recommander qu'elles soient continuées. Le vaisseau pourrait être employé à lui permettre de visiter la côte. Il recommandera le paiement des traites actuelles pour dépenses imprévues, mais ne peut recommander des paiements analogues à l'avenir. Il faudra disposer de toutes les propriétés du gouvernement, vu qu'elles ne forment pas partie des dépendances attachées à la charge de lieutenant-gouverneur. 395
(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 41.)
- 5 août,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Dorchester nommé au commandement des forces dans l'Amérique du Nord; il aura à communiquer avec lui au sujet des troupes dans le Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 403
(Copie au "Col. Off.", vol. 1, p. 44.)
- 6 août,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Procès-verbaux du conseil et ordonnances reçues; celles-ci envoyées au comité du Conseil. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 407
(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 45.)
- 23 août,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie un rapport sur les îles Saint-Pierre et Miquelon fait en 1787, avec le rapport d'un homme qui a été envoyé là récemment et qui en arrive. Ces rapports font voir que le Cap-Breton serait le premier point d'attaque. En a envoyé duplicata à Dorchester, pour que des mesures de défense fussent prises, même en temps de paix. Envoie aussi rapport de la milice. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 533

1790.

Inclus. Déposition de Luke Keegan, indiquant le nombre de canons à Saint-Pierre; quarante soldats nouveaux viennent d'arriver de France. Une frégate y était arrivée, mais aurait fait voile, paraît-il, pour la baie Saint-George, Terre-neuve. Il y a de grandes quantités de charbon à Saint-Pierre. Un officier du génie y était arrivé, et l'on supposait que c'était pour fortifier la place, mais il est retourné en France. Le gouverneur était allé à Boston faire des arrangements pour approvisionnements de fleur, etc. Le désir d'échanger Saint-Pierre et Miquelon pour le Cap-Breton. 537

Tableau indiquant le nombre de navires, de troupes, d'hommes en état de porter les armes, de l'artillerie, etc., aux îles et sur les îles. 541

Rapport de la milice au Cap-Breton. Le nombre d'hommes dans chaque district en est donné. Le nombre total de résidents était de 598, et le nombre d'hommes venant à chaque saison de l'île Jersey est supposé être de 500, soit un total de 1,098. Le nom des officiers est donné. 545

25 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. L'ordonnance contre les personnes publiant des libelles est désavouée. 517

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 46.)

25 août,
Sydney.

Macarmick à Dorchester. Remercie pour approbation. Envoie rapport du nombre d'hommes capables de porter les armes, avec un plan du Cap-Breton indiquant le point de rendez-vous préparé en cas d'attaque. La nécessité d'une force considérable pour défendre la ville; au cas d'une forte attaque, les habitants se retireraient à Mount-Grenville, qui peut être aisément fortifié pour résister à un ennemi nombreux. Détail sur le nombre d'hommes requis ainsi que sur les travaux proposés. Les arrangements pour rassembler les vaisseaux et les mettre à l'abri au moyen de signaux. Si l'on préférerait défendre le détroit de Canso, il émet ses propositions à cet effet, Point-Carmick et Hakesbury étant les points les plus propices pour la défense. Recommande le capitaine Core comme ingénieur. La milice n'est pas pourvue d'armes; on pourrait en avoir un dépôt à Sydney, à Mount-Grenville, ou en quelque endroit que Dorchester pourrait choisir. La grande partie des habitants sont catholiques romains sous l'influence de leurs prêtres; il lui faudrait à un moment d'alarme avoir la résidence des prêtres à ses côtés. L'île a été longtemps agitée par des querelles de partis; ces raisons et bien d'autres font qu'il est nécessaire que l'armée soit aux ordres des autorités militaires. La fermeté et la résolution ont détruit le complot de la rendre impopulaire, de sorte qu'il peut maintenant compter sur 500 hommes de milice et sur à peu près autant de pêcheurs venus de l'île Jersey; les équipages des navires ajouteraient à ce nombre. L'alarme qui s'est produite à la nouvelle du retrait des troupes; il faut lever soit la milice soit un corps provincial. Envoie rapport et déposition sur l'état de Saint-Pierre et Miquelon. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 569

Plan du Cap-Breton. 549

29 août,
Sydney,

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu ordre de réintaller Cuyler, ce qui va être fait. 549

29 août,
Sydney.

Le même au même. A reçu deux actes du parlement, l'un pour encourager les colons, l'autre pour la régie du commerce avec les Indes Occidentales. 553

30 août,
Sydney.

Le même à Nepean. Remerciements pour ses bienveillants services. Il explique sa conduite vis-à-vis Cuyler; son indulgence prise pour de la timidité et la conduite insolente de Cuyler arrêtée par le Conseil; sa suspension ayant été l'affaire du Conseil, il (Macarmick) s'est trouvé empêché de pardonner Cuyler, comme il en avait l'intention. 557

31 août,
Sydney.

Le même au secrétaire d'Etat (Grenville). Avis de petites traites tirées sur le Trésor et sur Spiller, agent. Espère recevoir instructions de

1790.

donner son assentiment au projet de loi pour un revenu d'accise sur les spiritueux. 561

30 novembre,
Sydney.

Cossit à Morice. Eglise bâtie à Sydney et occupée pour le service religieux, mais il n'y a ni tribune, ni bancs ou sièges, et on ne peut pas se les procurer vu que Macarmick en réclame la possession; demande que cette question soit réglée pour pouvoir être payé et pour obtenir une allocation pour sa maison, etc. Il demande aussi que l'Eglise d'Angleterre soit établie au Cap-Breton avec des paroisses. Hiram Payne est recommandé comme instituteur, il enseigne encore, mais il ne peut être payé pour un assistant; demande de l'aide. Payne a l'intention d'obtenir les ordres sacrés, et d'agir comme missionnaire ambulant. La population de la ville et du comté de Sydney est de 242 hommes et 119 femmes; garçons au-dessous de 14 ans, 106; au-dessus de cet âge, 32; filles au-dessous de 10 ans, 94; au-dessus de cet âge, 31. Le nombre de la population est à peu près le même dans la partie ouest de l'île; la plupart sont Français et Irlandais catholiques romains. Il a baptisé 19 enfants; le nombre des communicants est de 28 habitants et huit soldats; il a marié un couple et inhumé quatre personnes.

30 novembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Arrivée du steamer de S. M., le *Dido*, d'Halifax, mais sans dépêches. Envoie copie de sa lettre à Dorchester, rapport, etc.

"Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 85

(Les documents inclus sont des duplicata de lettres qui seront trouvées à leurs dates, dont une à Dorchester du 25 août, incorrectement datée du 23 dans cette copie, mais corrigée, les autres sont envoyées par Macarmick le 23 août comme documents inclus.)

5 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Procès-verbaux concernant le plâtre de Paris envoyé au comité du Conseil. Des instructions lui seront envoyées concernant les restrictions aux octrois de terrains. 525 (Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 46. M. Grenville élevé à la pairie comme lord Grenville, le 25 du mois de novembre suivant.)

5 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Renouvellements de certaines traites dont le paiement a été refusé seront protestées en même temps que les originaux. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 529 (Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 47, dans laquelle se trouve copie des procès-verbaux du Trésor, datés 28 novembre 1764, avec les règlements pour les dépenses d'argent par les commandants en chef, p. 48.)

6 octobre,
Whitehall.

Barnard à Fawkenér. Envoie copie de la lettre de Macarmick du 15 juin, concernant le plâtre de Paris dans le Cap-Breton.

"B. T., C. B.", vol. 1, p. 645

Le document inclus sera trouvé à sa date—15 juin.

7 octobre,
Halifax.

Robert Gray à Nepean. Demande la charge de secrétaire du Cap-Breton laissée vacante par la démission de Cuyler.

"Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 619

11 octobre,
Sydney.

Macarmick au sous-secrétaire d'Etat (Barnard). Va s'occuper de numérotter les dépêches tel que requis. "Col. Cor., N. S.", vol. 67, p. 1

11 octobre,
Sydney.

Le même au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu instruction que les dépenses du brick du Trésor ne devront pas excéder £350; envoie copie de la chartre partie pour faire voir qu'on s'est conformé à cela. Un seul vaisseau ne peut empêcher les déprédations dans les mines, le bois de service et le plâtre de Paris; le pillage du charbon est manifeste par le fait qu'il y en a 400 tonnes sur la grève à Saint-Pierre. L'activité de Pritchard; saisie de vaisseaux faisant un commerce clandestin, dont il donne les détails. Procès d'un vaisseau américain; difficulté d'obtenir une condamnation par un jury. Demande que sa juridiction soit investie des pouvoirs d'une cour de vice-amirauté. Est content d'être relevé de la charge du soin de la ferme du gouvernement; qu'est-ce qui devrait

1790.

- être fait des matériaux. Ses efforts pour pratiquer l'économie. L'uniformité et l'harmonie ont prévalu malgré le pamphlet de Cuyler que l'on a fait circuler avec une diligence peu commune. 5
- Incluse.* Copie de la charte partie. 13
- 11 octobre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A toujours fait rapport à Dorchester de tout ce qui arrive, en envoyant un duplicata au secrétaire d'Etat. 19
- 11 octobre, Sydney. Le même au même. A reçu copies de la déclaration de la part de l'Espagne et l'approbation de la part du roi, relativement à la capture de vaisseaux à Nootka Sound; aussi ordres de continuer les travaux de défense. Il n'y a pas eu d'ordres préalables de reçus pour de tels travaux, et il n'y a non plus aucun approvisionnement d'armes et de munitions. 23
- 16 octobre, Londres. Spiller à Nepean. Pour instructions quant au paiement de traites tirées par Macarmick. "Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 53
- Pièces justificatives. 57 à 83
- 27 octobre, Sydney. Macarmick à Crawley. Cuyler est arrivé pour reprendre son service; les comptes devront être réglés par lui à son arrivée. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 623
- (Duplicata dans le vol. 67, p. 31.)
- 30 octobre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Cuyler ayant résigné tous ses emplois, Crawley devra être continué en office jusqu'à ce que des ordres à ce sujet soient reçus. "Col. Cor., N. B.", vol. 67, p. 27
- Inclus.* Duplicata d'une lettre à Crawley du 27 octobre, qui sera trouvée à sa date.
- 30 octobre, Sydney. Crawley à Macarmick. A reçu ordre (27 octobre) de remettre les dossiers de la province à Cuyler, qui à répondu qu'il avait résigné tous ses emplois, et qu'il refusait de les recevoir. 35
- 30 octobre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu un arrêté du conseil désavouant un acte passé par son prédécesseur; aucune poursuite n'a eu lieu en vertu de ses dispositions. 39
- 30 octobre, Sydney. Le même au sous-secrétaire d'Etat (Barnard). Envoie une liste des lettres écrites depuis la nomination de Grenville. 43
- Incluse.* La liste. 47
- 9 novembre, Point-Edwards. Macarmick à Cossit. Envoie un paragraphe de la lettre de Spiller relatif au paiement de Lovell pour avoir officié en l'absence de Cossit. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 89
- Copie de la lettre de Lovell que sa traite pour salaire a été protestée. 90
- Extrait de la lettre de Spiller, que Lovell pourrait s'adresser au ministre pour qui il a officié. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 92
- 22 novembre, Sydney. Cossit à Macarmick. La proposition de placer la réclamation de Lovell à la charge des dépenses imprévues est juste; il n'a pas été engagé pour officier durant l'absence de Cossit, sur l'avis des syndics de l'église et des paroissiens que ce serait un gaspillage d'argent d'en agir ainsi. 93
- Certificat par Taitt que Lovell n'a jamais officié pour les habitants durant l'absence de Cossit. 97
- Certificat par DesBarres au même effet. 101
- Déclaration par Morice, secrétaire de la Société pour la Propagation de l'Evangile, au même effet. 105
- 29 septembre, Sydney. Ni signature, ni adresse. Partie du revenu du Cap-Breton devrait être appliquée à l'ouverture de chemins, etc. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 640
- 1er décembre, Sydney. Mémoire par Cuyler pour paiement de moitié du salaire accru pendant que Crawley agissait à sa place. 643
- Incluse.* Liste des honoraires, etc. 645, 647, 649
- 2 décembre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A tiré pour le montant dû au vaisseau affrété. Il n'est pas probable que la charte soit renouvelée la saison prochaine, vu qu'on a l'intention de l'équiper pour la course. 55
- Envoie reçu. 55

1790. Reçu. 59
- 2 décembre, Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie procès-verbaux du
Sydney. Conseil du dernier semestre et l'ordonnance pour régler la vente en détail
des spiritueux. 61
- Inclus.* Procès-verbaux du 9 mai au 4 octobre. 65
- 2 décembre, Macarmick à Spiller. A reçu liste des projets de loi approuvés et
Sydney. désapprouvés; blâme le rejet de celui qui se rapporte aux services de
Lovell durant l'absence de Cossit; énumère ses services. 61
- "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 631
- Inclus.* Extraits des procès-verbaux du Conseil du 7 octobre 1788 et du
13 août 1789, concernant les services de Lovell comme ministre du culte. 635, 637
- Certificat par Macarmick des services de Lovell. 647
- 2 décembre, Macarmick aux lords du commerce. Envoie procès-verbaux du Conseil
Sydney. pour le dernier semestre; copie de l'ordonnance pour régler la vente des
liqueurs spiritueuses, et rapport des vaisseaux entrés et sortis au Cap-
Breton. "B. T., C. B.", vol. 1, p. 657
- Inclus.* Procès-verbaux, les mêmes que ceux inclus dans la lettre de
même date au secrétaire d'Etat. 695
- Ordonnance pour régler la vente des liqueurs spiritueuses. 695, 701
- Vaisseaux entrés et sortis au Cap-Breton. 699, 701
- 3 décembre, Macarmick à Nepean. Il espère que Petrie a remis la lettre qui lui
Sydney. était adressée (à Nepean). Comme aucunes dépêches ne sont venues par
les courriers de septembre et d'octobre, suppose que rien ne doit être
fait pour la défense du Cap-Breton. Cuyler ne s'est jamais montré; il a
déclaré à Crawley qu'il avait résigné, et il a été dit qu'il avait l'intention
de s'en aller à Montréal. Il a répandu son pamphlet dans les colonies et
les Etats-Unis, au grand dommage du caractère de Macarmick. Recommande
Matthews pour être juge en chef, au cas où Gibbons ne reviendrait pas. Va
voir à ce que M. Welsh soit nommé percepteur du port; recommande Plante
pour le salaire durant le temps qu'il a servi. a accordé un certificat à
Lovell pour le temps qu'il a rempli la charge durant l'absence de Cossit. Le
trouble dans lequel s'est trouvé Crawley à cause de Cuyler. "Col. Cor., C. B.",
vol. 67, p. 109
- 5 décembre, Le même au même. Vient de recevoir deux lettres de Grenville,
Sydney. apportées par un monsieur d'Halifax; la civilité du maître de poste de cet
endroit. 113
- 6 décembre, Le même au secrétaire d'Etat (Grenville). Dépêches reçues avec
Sydney. les procès-verbaux du Trésor concernant les traites qu'il a tirées. 117
- 6 décembre, Le député du grand prévôt à Taitt (?) Fait rapport que deux hommes
Sydney. condamnés à mort ont obtenu un sursis et ont été graciés; deux autres
se sont échappés de la prison, à la satisfaction de tout le monde; un débi-
teur a fait la même chose et s'est enfui à Halifax, où il a réglé avec ses
créanciers, mais il (le député) a dû souffrir la perte de £20. L'horrible
état de la prison, mais il ne peut rien avoir pour l'améliorer. "Col. Cor., C. B.",
vol. 66, p. 639
- 7 décembre, Lovell à Spiller. Attire l'attention sur les frais causés par le protêt
Sydney. de la traite tirée pour son salaire. 643
- 8 décembre, Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Taansmet et recom-
Sydney. mande un mémoire de Day, le geôlier et crieur de la cour. "Col. Cor., C. B.",
vol. 67, p. 121
- Inclus.* Demande de Day d'une allocation pour services de geôlier, etc. 125
- 20 décembre, Gibbons au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie copie de la pétition de-
Londres. mandant d'être entendu avant d'être condamné. "Col. Cor., C. B.",
vol. 66, p. 653

1790.
25 décembre, Londres. Samuel Peters à Nepean. Renvoie à la pétition pour la nomination de son neveu, et lui demande (à Nepean) de rappeler au secrétaire d'Etat sa demande. 661
- Sans date. Macarmick à ———. Mentionne les offenses de Cuyler et ce qui a amené sa suspension; sa propre pureté d'intention. Il sera impossible de le (Macarmick) récompenser justement pour toutes les difficultés qu'il a dû rencontrer de la part de gens désappointés qui prenaient tous les moyens pour s'opposer à lui, mais il a surmonté cette opposition et gagné la confiance du peuple. A écrit au Trésor sur l'insuffisance de son traitement. Envoie l'opinion de Wentworth, arpenteur général, sur les profits à exploiter les houillères. 649
(La lettre n'a pas d'adresse, mais elle se termine avec des compliments pour madame Butler.)
1791.
2 janvier, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A transmis l'ordonnance projetée de prélever un revenu au moyen d'une taxe sur les spiritueux; maintenant il suggère d'y ajouter par une taxe sur l'exportation des peaux de caribou; raisons pour l'impôt, dont le produit lui permettrait d'ouvrir des chemins, et la viande pourrait en être vendue à un penny la livre sur le marché, maintenant qu'on la laisse se perdre dans les bois faute de chemins. La valeur du plâtre de Paris louangée par les journaux américains; se propose d'en envoyer un échantillon. Il ne s'est rien produit pour troubler l'harmonie. Sir Richard Hughes a donné l'assurance de protection pour l'île par la flotte. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 149
- 2 janvier, Sydney. Macarmick aux lords du commerce. Envoie duplicata de la lettre qu'il a écrite au secrétaire d'Etat. "B. T., C. B.", vol. 1, p. 703
(Suit le duplicata; l'original précède immédiatement la lettre aux lords du commerce.)
- 2 janvier, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie rapport du Conseil pour le semestre finissant le 25 décembre. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 157
- 21 janvier, Londres. *Inclus.* Rapport du Conseil le 25 décembre. 161
Gibbons au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie copie de sa cause soumise au Conseil privé; demande une enquête. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 107
- 7 février, Sydney. Macarmick au même. La goélette *W. W. Grenville* étant vendue elle ne pourra pas être employée cette saison. A contracté avec Stout pour affréter le *Little Supply* à des conditions avantageuses. Il espère changer ce vaisseau pour un voilier plus rapide, à un taux qui n'excédera pas £350. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 141
- 19 février, Londres. Desbarres au duc de Richmond. Exposé de sa cause et les obstacles rencontrés lorsqu'il a essayé de se justifier. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 141
- 25 février, Londres. Spiller à Nepean. N'a pas honoré le compte de Lovell pour avoir officié comme ministre du culte au Cap-Breton pendant sept mois. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 637
- 5 mars, Londres. DesBarres au secrétaire d'Etat (Grenville). Fait connaître sa cause, et sa détermination de venger son caractère malgré toutes les obstructions qu'il a dû rencontrer. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 141
Suit un duplicata.
- 11 mars, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu six cartes marines des havres d'Irlande, des nouvelles de la mort du duc de Cumberland, et qu'une convention avait été signée avec l'Espagne. Les dissensions au Cap-Breton ont cessé depuis deux ans. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 169
- 11 mars, Sydney. Le même à Nepean. On lui a montré un duplicata d'une lettre du conseil des douanes concernant une personne qui prendrait la charge du revenu, mais sur l'avis du procureur général il n'interviendra pas avant d'avoir reçu une communication directe du bureau des douanes. Il

1791.

recommande Dodd pour la place, ou un ou deux fonctionnaires (non-désignés) qui sont maintenant à Londres. 173

11 mars,
Londres.

Sparrow à Nepean. Demande son influence pour faire régler ses comptes. 661

18 mars,
Londres.

Taitt à Spiller. Il (Spiller) doit écrire officiellement à Nepean relativement au paiement de son (de Taitt) salaire. "Col. Cor., N. B.", vol. 73, p. 131

19 mars,
Londres.

Spiller à Nepean. Demande renseignements quant au paiement des traites tirées par Macarmick. 127

28 mars,
Whitehall.

Le duc de Richmond au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie document de la part de DesBarres pour prise en considération. 139

9 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Transmet rapport du procureur et solliciteur général sur les permis d'occupation; désire qu'il recouvre la possession des terres tenues par Desbarres, qu'il pourrait concéder à quelque personne qui prendrait une action en expulsion. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 129

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 51.)

11 avril,
Londres.

Mémoire de Gibbons pour le paiement de son traitement, et des arrérages, comme juge en chef du Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 665

30 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Envoie rapport du comité du Conseil sur l'exportation clandestine du plâtre de Paris. 133

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 51.)

30 avril,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. A communiqué à l'amirauté ses représentations sur le besoin d'une cour de vice-amirauté au Cap-Breton. A représenté au Trésor la justesse d'accorder une allocation à Day, le géolier. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 237

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 52.)

5 mai,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Envoie lettre d'investigation de la part de madame Vigier de Cherbourg, concernant ses deux frères, Louis et Charles Frigot, qui auraient fait voile pour Louisbourg, en 1754 ou 1755, et lui demande de s'assurer s'ils sont vivants ou morts. Ils étaient à Louisbourg en 1763. Madame Vigier, leur seule sœur, n'a pas eu de leurs nouvelles depuis 1774. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 141

Incluse. Copie de la lettre (en français) de madame Vigier à M. de la Luzerne. 145

(Copie de la lettre au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 52.)

12 mai,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Envoie procès-verbaux du Conseil du dernier semestre. L'harmonie s'est maintenue malgré les efforts de Cuyler au contraire. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 193

Inclus. Procès-verbaux. 197

Une lettre semblable, avec duplicata des procès-verbaux, a été envoyée aux lords du commerce. "B. T., C. B.", vol. 1, pp. 715, 719

12 mai,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A appris l'existence d'un lac au nord-ouest de l'île, qu'il a voulu faire explorer par Nugent, comme étant la communication la plus directe pour transporter les animaux à Mount-Grenville, au cas d'une guerre avec l'Espagne; recommande de payer l'arpenteur. Le félicite (Grenville) de la marque qu'il a reçu de l'approbation royale (son élévation à la pairie). "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 215

12 mai,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu copies de la convention avec l'Espagne, le discours du Trône et les adresses en réponse. 219

Mai (?).

Nepean à la Luzerne (en français). Des ordres ont été envoyés au gouvernement du Cap-Breton de faire des perquisitions concernant la succession de Gilles Grondin; transmet copie de la lettre envoyée le 13 novembre 1788, en conséquence de la lettre de Barthélemy du 11 de ce mois. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 54

1791.

7 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Envoie arrêté du conseil pour réinstaller Gibbons dans sa charge de juge en chef et de président et membre du Conseil, sur un rapport du comité du Conseil censurant la conduite de Gibbons, mais recommandant sa réinstallation, à cause de son bon caractère général. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 177

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 54.)

7 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Macarmick. Envoie extraits de lettres de M. de Montmorin, envoyées par le marquis de la Luzerne, demandant que des perquisitions fussent faites concernant les héritiers et la propriété de Gilles Grondin, décedé à Petit-Laurent-le-Bec, 15 ans auparavant. On avait demandé de faire de semblables perquisitions par une lettre à Sydney, en date du 13 novembre 1788, à laquelle il n'a jamais été répondu.

"Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 181

Note de la Luzerne, datée 19 mai, et extrait daté 10 février (les deux en français). 185, 189

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 56.)

7 juin.
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Grenville) à Gibbons. Donne communication de la décision dans sa cause.

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 55

7 juin,
Londres.

Le même à Dundas, avec document inclus, apparemment le mémoire de DesBarres.

"Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 135

1er juillet,
Londres.

DesBarres à Nepean. Demande copie de la lettre d'accusations écrite par Hurd à Sydney.

151

Le 2 juillet, DesBarres envoie son serviteur chercher la copie. 155

13 juillet,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). Remercie pour l'attention qu'on a donnée à ses représentations concernant une cour de vice-amirauté; la nécessité d'une telle cour. Les montants recommandés pour salaire et allocation au gôtelier. On devrait accorder un traitement au greffier de la couronne.

"Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 223

13 juillet,
Sydney.

Le même au même. A reçu ordre d'empêcher l'enlèvement du plâtre de Paris. 227

13 juillet,
Sydney.

Le même au même. A tiré pour les dépenses du *Little Supply*. A cause du montant qu'il faudrait dépenser pour le réparer a acheté une goëlette saisie dernièrement et condamnée. Les irrégularités dans le bureau du revenu. 231

Inclus. Reçu pour le prix d'achat de la goëlette *Letty*. 235

13 juillet,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A reçu des ordres de reprendre possession de terrains tenus en vertu de permis d'occupation; il croit que les gens en possession ne donneront pas de trouble. 237

Permis d'absence à Crawley. "Col. Cor., C. B.", vol. 66, p. 627

13 juillet,
Sydney.

Samuel Peters au secrétaire d'Etat (Dundas). Attire l'attention sur un mémoire demandant la nomination de S. B. Peters comme grand prévôt au Cap-Breton.

"Col. Cor., N. E.", vol. 21, p. 385

9 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Grenville). A tiré pour réparations aux édifices publics, pour dépenses imprévues, et pour salaire à payer à Day, messenger au Conseil.

"Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 241

Reçus. 245 à 269

1er septembre,
Londres.

Sparrow à Nepean. Envoie le résultat de l'arbitrage dans la cause entre lui (Sparrow) et DesBarres. Justifie sa propre conduite comme l'un des membres du Conseil du Cap-Breton.

"Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 159

Sentence arbitrale. 163

1er septembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Comment il propose d'échanger le *Little Supply* et le *Letty* contre le *Greyhound*.

"Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 271

1er septembre.
Sydney.

Le même au même. L'état inculte de grandes étendues de terrains octroyés; quel délai peut-il accorder à ceux qui ont obtenu des octrois pour prendre leurs lettres patentes. 275

	1791.	Extrait des procès-verbaux du Conseil, 7 juillet 1788	283
		Extrait de ceux du 28 juin 1790.	279
1er septembre,	Sydney.	Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu ordre de réinstaller Gibbons; la nécessité de sa suspension; l'heureux résultat du rétablissement de l'harmonie.	287
1er septembre,	Sydney.	Le même au même. A reçu lettres concernant les personnes de France sur qui on demande des renseignements; n'a pas reçu la lettre de novembre 1788; les perquisitions sont en voie de progrès.	291
1er septembre,	Sydney.	Le même au même. Le félicite de sa nomination à la charge laissée vacante par Grenville.	295
17 septembre,	Londres.	DesBarres au même. Envoie copie de la lettre adressée à Grenville, et demande un procès équitable comme matière de justice.	
		"Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 167	
		Liste des papiers dont DesBarres demande les copies officielles.	171
17 septembre,	Londres.	Dolben au secrétaire d'Etat (Dundas). Insiste pour que la cause de DesBarres soit instruite, tel que promis par Grenville.	175
26 septembre,	Whitehall.	Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Dolben. Il ne peut prendre d'autres mesures dans la cause de DesBarres que ce qu'il a exprimé en lui écrivant, les comptes étant devant le Trésor.	183
26 septembre,	Whitehall.	Le même à DesBarres. Ses états de compte sont devant le Trésor pour être examinés; il transmettra copies de ses communications à Leurs Seigneuries.	179
29 septembre,	Sydney.	Adresse au juge Smith lors de son départ du Cap-Breton, lui demandant de presser les mesures qui devront servir à la prospérité de l'île.	
		"Col. Cor., C.B.", vol. 67, p. 683	
5 octobre,	Sydney.	Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A tiré pour le montant dû à Tremain et Stout pour avoir amariné le brick du Trésor; les arrangements qu'il est à prendre pour l'emploi du vaisseau.	299
		<i>Inclus.</i> Copie du contrat avec Tremain et Strout pour amariner le <i>Little Supply</i> .	303
19 octobre,	Londres.	Taitt à Nepean. Envoie extraits de lettres reçues du Cap-Breton; il (Taitt) devra probablement souffrir des pertes considérables dans ses propriétés, à cause de la conduite du lieutenant-gouverneur. Si l'on veut avoir plus de renseignements sur les arpentages, il ira le voir (Nepean).	675
		<i>Inclus.</i> Extrait d'une lettre du Cap-Breton, sans signature. Le Cap-Breton doit vraisemblablement se dépeupler, vu que les habitants croient que le gouvernement ne veut pas le conserver. L'auteur de l'écrit et 300 familles de loyalistes ont l'intention de quitter l'Etat (pas de nom) et de s'en aller au Canada, pour être suivis par les loyalistes de l'île Saint-Jean, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.	669
		Le second extrait est à peu près semblable.	671
24 octobre,	Londres.	Taitt à Nepean. Rapport sur la réclamation de Nugent pour ses services comme sous-arpenteur général.	671
16 novembre,	Sydney.	Macarmick aux lords du commerce. Envoie procès-verbaux du Conseil pour le dernier semestre, et rapports des vaisseaux entrés et sortis.	
		"B. T., C. B.", vol. 1, p. 735	
		<i>Inclus.</i> Procès-verbaux du 9 juillet au 9 novembre.	739
		Rapport des vaisseaux entrés et sortis.	751
17 novembre,	Sydney.	Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie copie de lettre de Tremain et Stout sur le rapport de traite protestée; envoie liste des traites tirées contre l'octroi annuel, et demande que Spiller reçoive instruction de correspondre plus régulièrement, et de payer les appointements des fonctionnaires tous les six mois. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 307	311
		<i>Inclus.</i> Tremain et Stout à Macarmick, 17 novembre.	311
		Liste des traites tirées sur le compte des dépenses imprévues.	
		"Col. Cor. C. B.", vol. 67, p. 315	

Agriculture—Archives canadiennes.

1791.		
17 novembre, Sydney.	Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie procès-verbaux et rapport du Conseil.	319
	<i>Inclus.</i> Procès-verbaux.	323
	Rapport du Conseil.	335
18 décembre, Sydney.	Cossit à la Société pour la Propagation de l'Évangile. Recommande le juge Smith qui peut donner information sur les obstacles au progrès de l'Église d'Angleterre au Cap-Breton.	691
24 décembre, Sydney.	Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu ordre d'envoyer un recueil des lois du Cap-Breton; le secrétaire est à les transcrire, vu qu'il n'y a pas d'imprimeur.	339
24 décembre, Sydney.	Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A été informé de la mort de Parr, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, le 25 novembre. Ne connaissant pas les arrangements faits pour prendre charge de la Nouvelle-Ecosse, le rapport étant que Fanning doit agir, ne laissera pas le Cap-Breton sur une incertitude.	343
	<i>Incluses.</i> Liste des lettres officielles envoyées en 1791.	351
	Liste de celles reçues en 1791.	357
27 décembre, Sydney.	Macarmick à l'hon. W. Smith. Envoie dépêches. La haute approbation qu'il donne à sa (de Smith) conduite comme doyen des juges puînés.	673
	<i>Inclus.</i> Liste des papiers envoyés.	679
30 décembre, Sydney.	Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet lettre de Kavanagh concernant les personnes sur lesquelles l'ambassadeur français veut avoir des informations.	361
	<i>Inclus.</i> Lawrence Kavanagh, Arichat, ne peut avoir de renseignements sur Louis et Francis Frigot, ou les héritiers de Gilles Grondin. Le prêtre est maintenant de retour; il pourra avoir plus de renseignements de lui.	365
30 décembre, Sydney.	Macarmick à Nepean. A donné à Nugent un congé d'absence pour essayer d'obtenir un règlement de compte. Il le recommande comme un fonctionnaire de confiance.	369
1792.		
1er janvier, Sydney.	Matthews au juge Smith (?). Veut avoir son opinion si après qu'une poursuite a été déclarée illégale par le procureur général, un lieutenant-gouverneur peut en ordonner la continuation, et si le procureur général est tenu d'obéir à tel ordre.	695
2 janvier, Pointe- Amélie.	Le même à Macarmick. Son opinion quant à l'illégalité de la poursuite dirigée contre Moxley pour reprendre possession des mines de charbon n'est pas changée, mais ayant reçu ordre de Son Excellence d'en agir ainsi, il a envoyé une formule de bail en faveur de quelqu'un au nom de qui on pourra délivrer une ordonnance de dépossession.	699
28 janvier, Londres.	Crawley à King. Transmet certificat et demande d'expédier un ordre pour son salaire.	705
	<i>Inclus.</i> Certificat et affidavit.	709, 711
	Procès-verbal du Conseil, 29 mars 1791, concernant la réinstallation de Cuyler en office, et l'avis à cet effet envoyé à Crawley.	715
28 février, Londres.	Mémoire par Gibbons pour le paiement des arrérages de son salaire, (possiblement le 24).	
4 avril. Woolwich.	C. Neville à King. Transmet mémoire de Lovell à être déposé devant le secrétaire d'Etat.	723
	<i>Inclus.</i> Mémoire pour récompense de ses services comme ministre au Cap-Breton.	727
	Certificat et autres papiers se rapportant à la nomination de Lovell.	731 à 735
1er mai, Whitehall.	King à Spiller. Pour payer à Hurd moitié de son salaire.	
	"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 57	
15 mai, Sydney.	Affermage de mines de charbon à Tremain et Stout. Document inclus dans Ogilvie à Portland, 20 octobre 1798; à voir:	

1792.

5 juin,
Londres.

DesBarres au secrétaire d'Etat (Dundas). A appris qu'Ingouville avait été dépossédé du moulin qui lui avait été loué. Le moulin et les bâtiments ont été érigés par lui (DesBarres) et sont sa propriété, la raison pour laquelle Ingouville a été dépossédé étant fause.

"Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 187

5 juin,
Montréal.

Cuyler au Trésor pour paiement des sommes qui lui sont dues pour le temps qu'il a tenu la charge de secrétaire, etc., du Cap-Breton. 191

Inclus. Deux comptes. 195, 197

16 juin,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu le discours du roi et les adresses. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 381

16 juin,
Sydney.

Le même à King. A reçu un mot qu'une réduction de £300 a été faite sur les dépenses imprévues. Le refus de Spiller de payer les comptes, et sa négligence à écrire. 385

24 juin,
Sydney.

Reçu de Tremain et Stout pour traites tirées sur le Trésor pour amariner, etc., le *Lady Apsley*. 445

31 juin (*sic*),
Londres.

Diverses observations sur le commerce de charbon du Cap-Breton, signées "Jas. Miller". 737

2 juillet,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie copie des procès-verbaux du Conseil pour le dernier semestre. 399

Inclus. Procès-verbaux. 403

2 juillet,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). N'a pas été capable d'effectuer l'échange du *Little Supply* et du *Lady Apsley* pour le *Greyhound*. Il est obligé de faire faire des réparations, la carène des deux vaisseaux ayant été endommagée par les tarets. Envoie un duplicata du contrat avec Tremain et Stout pour la présente saison. 437

Inclus. Contrat, 24 mars 1792, avec Tremain et Stout, pour amariner, etc., le *Lady Apsley*. La première partie est la même que celle pour le *Little Supply* du 24 juin 1791, mais il a été ajouté des conditions plus onéreuses, le montant accordé étant beaucoup plus élevé, de sorte que pratiquement ce sont deux contrats différents.

3 juillet,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie comptes et a tiré pour dépenses imprévues. L'ennui causé par les traites tirées antérieurement qui ont été protestées. 417

Inclus. Pièces justificatives. 421 à 435

4 juillet,
Ipswich.

Sir John Rous au secrétaire d'Etat (Dundas). Demande que Crawley soit nommé secrétaire, etc., du Cap-Breton. 739

4 juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. L'augmentation de la valeur des mines de charbon du Cap-Breton; comment elles doivent être administrées; des rapports complets devraient en être fournis. Désire qu'il lui envoie les noms de six personnes de caractère le plus respectable, pour pouvoir en ajouter une ou deux au Conseil, dont tous les membres paraissent présentement occuper des emplois. Vu les pertes éprouvées par Ingouville sur les terres tenues en vertu de permis d'occupation, on va lui accorder un bail de trois ans pour les terrains, les moulins, etc., à un taux de loyer nominal, qui pourra être renouvelé à l'expiration du terme. 373

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 57.)

26 juillet,
Sydney.

Ingram Ball à Nepean. Il craint que sa conduite n'ait été mal représentée. Ses services sur le banc indiquent les situations vacantes.

"Col. Cor., C. B.", vol. 56, p. 755

2 août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. Envoie copie d'une communication de la Société pour la Propagation de l'Évangile, qu'il (Macarmick) a refusé d'installer Cossit et qu'il a concédé des terrains réservés pour la cure et pour un cimetière; une réponse devra être faite à ces plaintes. 389

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 60.)

1792.

4 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet recueil des lois, celles qui ont été passées pendant son administration sont complètes; il a envoyé toutes celles qu'il a reçues, passées par ses prédécesseurs, ou qu'il a pu obtenir autrement. N'a pas fait faire de duplicata pour les lords du commerce, vu que la traite qu'il a tirée pour le coût d'avoir fait faire des copies pour les expédier au dehors, etc., a été protestée.

"Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 451

4 août.
Sydney.

Le même au même. A reçu copie de la proclamation défendant à tous les sujets du roi de "prendre aucune commission pour la mer d'aucun prince ou Etat étranger en paix avec Sa Majesté". Il a publié la proclamation tel qu'ordonné.

"Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 455

8 août,
Whitehall.

King à Macarmick. Pourquoi certaines traites n'ont pas été acceptées; comment les traites doivent être tirées.

393

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 61.)

13 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Arrangement pour une vente publique du *Little Supply*, afin d'éviter d'autres dépenses de réparations.

"Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 459

23 août,
Londres.

Neville à Nepean. Concernant la réclamation de Lovell.

763

Inclus. Certificat de Macarmick.

767

Affidavit de Lovell des services qu'il a rendus.

769

24 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie extraits des procès-verbaux relativement aux octrois de terres.

463

Inclus. Extraits des procès-verbaux, 28 juin 1790 et 24 août 1792.

467, 475

30 août,
Londres.

Morice à Nepean. Le cas de Cossit; Lovell n'a pas de réclamation valable contre le gouvernement pour le salaire qu'il demande.

771

Inclus. Cos-it à Macarmick, que Lovell n'a jamais été engagé à remplir la charge en son absence (de Cossit). Cette lettre sera trouvée à sa date, 22 novembre 1790.

Août (?),

Mémoire (sans date) d'Ingouville, pour un permis ou bail des moulins à scie et des terres tenues par lui en vertu d'un permis d'occupation.

745

Inclus. Copie de permis d'occupation.

747

Copie de contrat entre DesBarres et Ingouville.

751

1er septembre,
Sydney.

Macarmick aux lords du commerce. Envoie rapport de vaisseaux entrés et sortis, pour le semestre expirant le 5 de juillet.

"B. T., C. B.", vol. 1, p. 755

Inclus. Rapport.

759

4 septembre,
Londres.

Spiller à Macarmick, document inclus dans lettre de Matthews du 6 mai 1796; à voir.

7 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. La somme de £350 accordée pour les services d'un vaisseau du gouvernement ne doit en aucun temps être excédée, et il ne faudra pas tirer de cette somme plus qu'absolument nécessaire.

"Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 447

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 63.)

21 septembre,
Londres.

DesBarres au secrétaire d'Etat (Dundas). Fait des remontrances contre le long retard du Trésor à régler ses comptes, dans lesquels il n'y a rien d'obscur, d'irrégulier ou de malhonnête.

"Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 199

6 octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Explique au long sa conduite vis-à-vis Cossit, qui se plaint de n'avoir pas été installé par lui (Macarmick); envoie copie de l'installation par DesBarres, qui a toujours été observée, et certificats de services accordés en conséquence. Autres documents, plans, etc., inclus.

"Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 523

Inclus. Bref d'installation par DesBarres à Cossit.

535

1792.

Offre de Macarmick de remettre trois guinées des droits dus sur terrain à chaque ouvrier qui voudrait travailler pour ce montant à finir l'intérieur de l'église. 539

Les noms des commerçants. 541

Copie de l'article 50 des instructions concernant le transfert des terrains dépendant de la cure. 543

Extrait des procès-verbaux du Conseil, 24 mai 1788, ordonnant terrain à être transféré pour les fins de la cure. 547

Plan de Spanish-River et de Sydney, indiquant les terres de la couronne et celles dépendant de la cure. 551

Un grand plan indiquant les terres de la cure et des écoles. 553

Matthews, procureur général, à Macarmick. Concernant les comptes faits par Cossit et les documents inclus. 555

(Cette lettre est datée 15 octobre, bien qu'incluse dans celle de Macarmick du 6.)

Rapport d'arpentage laissé par Cossit, avec deux plans indiquant les terres affectées à la cure et les procès-verbaux du Conseil sur ce sujet et sur celui du terrain militaire, daté 2 janvier 1787 et 7 juillet 1788, 583

"Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 563 à 580

Ingram Bell à Macarmick, 12 octobre, disant que Cossit s'est montré très satisfait des terrains maintenant octroyés pour la cure. 583

6 octobre
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie un compte-rendu des mines de charbon et comment les casernes sont approvisionnées de combustible; aussi copie du contrat avec Tremain et Stout. Il n'y a pas eu d'octrois de terrains de faits sans réserver le charbon. Envoie le nom de six personnes éligibles pour le Conseil. Ses efforts pour promouvoir l'industrie dans la province; a toujours soulagé les pauvres et les malheureux; ses dépenses personnelles pour cette fin, et pour l'hospitalité et les frais d'entretien. Son succès à rétablir l'harmonie; dans ce but, il a choisi les plus prudents et les mieux qualifiés pour le Conseil. 485

Inclus. Rapport du charbon extrait sur la Spanish River du 10 octobre 1787 au 10 octobre 1792. Le résultat des travaux de chaque année est donné séparément. 497

Contrat pour le charbon avec Tremain et Stout. 499

"Liste et description de six personnes les plus respectables par la propriété et le caractère." 503

(Les noms de sept autres sont donnés, quatre desquelles sont des marchands de Jersey engagés dans les pêcheries.)

7 octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Fait rapport des mesures qu'il a prises relativement au bail de trois ans qu'il a ordonné devoir être accordé à Ingouville. "Col. Cor., C. B., vol. 67, p. 507

12 octobre,
Sydney.

Le même au même. Ne peut comprendre les intentions de Spiller relativement aux comptes qu'il a fournis aux commissaires auditeurs. Envoie des comptes attestés pour leur être soumis, s'il (Dundas) en décide ainsi. 511

Inclus. Ordre de la part des commissaires à Macarmick pour vérifier les comptes publics, pour rendre compte de £430, 1s. 5d., en envoyant un état vérifié et les pièces justificatives. 515

Etat vérifié des traites tirées. 519

12 octobre,
Sydney.

Macarmick à King. Le tort qu'il a éprouvé en perdant le montant qu'il a payé pour faire copier les procès-verbaux; il a tiré pour les dépenses éventuelles moins cette somme. Remercie de la permission donnée de tirer pour le salaire des fonctionnaires par semestre. 587

16 octobre,
Sydney.

Le même à Nepean. Le félicite d'être revenu à la santé. Le remercie pour ses bons offices, qu'il avait perdus durant son absence (de Nepean). 591

- 1792
20 octobre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Comment on a disposé de *Little Supply*; envoie copie de l'évaluation. 595
Inclus. Evaluation. 599
- 20 octobre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A tiré en faveur de Tremain et Stout pour amariner, etc., la goélette du Trésor *Lady Apsley*. 631
Inclus. Reçu par Tremain et Stout pour traites tirées relativement à la *Lady Apsley*. 635
- 1er novembre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie extraits des procès-verbaux du Conseil sur une lettre de Phelan, prêtre catholique romain à Arichat, et sur la requête de 111 chefs de familles catholiques romaines dans le voisinage de Mount-Grenville, déclarant ce que ces familles auraient à souffrir si leur chapelle et le terrain devaient être tenus par Phelan. Il demande instructions quant au pouvoir de l'évêque catholique de Québec en pareil cas. Demande de la part du missionnaire français à Saint-Pierre la permission de s'établir en cette province, ayant refusé de prêter le serment requis à Saint-Pierre; la plupart des familles acadiennes de là désirent retourner au Cap-Breton. Disposition des colons venant de Londres d'émigrer aux Etats-Unis; a découvert que ce gouvernement paye quarante chelins par tête aux capitaines pour tous les gens qu'ils peuvent amener du Cap-Breton; les desseins des Américains sur l'île à cause des pêcheries. "Col. Cor., C. B.", vol. 67, p. 603
Inclus. Extrait du procès-verbal du Conseil, 24 octobre, sur une lettre de Phelan, prêtre catholique romain à Arichat, que Jones, un frère, était arrivé avec un Français prétendant avoir des ordres de l'évêque de Québec de le démettre, et de nommer le Français; déclare quelle est la loi à ce sujet. Le Conseil décide que Jones n'avait pas d'autorité dans la matière, et qu'on n'avait rien appris de préjudiciable au caractère de Phelan. 611
Extrait du procès-verbal, 29 octobre, sur une requête signée par 111 catholiques romains dans le district de Mount-Grenville contre Phelan, appuyée entièrement sur les assertions de Jones, un prêtre de la Nouvelle-Ecosse, qui essaye d'amener un Français à la place de Phelan, contre qui il n'y a eu aucunes plaintes avant l'arrivée de Jones. 617
Macarmick aux pétitionnaires. Que les deux parties devront paraître devant lui, et la cause recevra pleine considération. La lettre est approuvée par le Conseil. 521
- 8 novembre, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Grenville, en l'absence de Dundas) à Macarmick. Il n'est pas accordé de paye additionnelle au secrétaire de la province pour collectionner et copier les actes. Il a été accordé assez de temps à ceux qui ont des réclamations pour terrains, pour établir leurs titres. 481
(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 64)
- 28 novembre, Londres. Morice à Nepean. Renvoie les papiers dans la cause de Cossit; a pris des extraits qu'il va déposer devant le conseil de la Société pour la Propagation de l'Evangile. "Col. Cor., C. B., vol. 67, p. 759
- 1er décembre, Sydney. Macarmick aux lords du commerce. Envoie copies des procès-verbaux du Conseil, ordonnances et rapports des vaisseaux entrés et sortis. "B. T., C. B.", vol. 1, p. 763
Inclus. Procès-verbaux du 5 avril au 28 novembre. 769
Ordonnances réglant l'exportation du poisson, du bois de service, etc. 795
Rapport des vaisseaux entrés et sortis. 803
- 4 décembre, Sydney. Tait à Nepean. Se plaint du présent système de gouvernement, qui tend à ruiner ceux qui ont placé de l'argent, bien que la terre soit fertile et de bon rapport. Le caractère des habitants de Nairchat (Arichat) et des environs, qui sont presque tous Acadiens; leur mécontentement de leur prêtre, le Père Whelan (ailleurs Phelan); l'avantage de placer un bon prêtre français à leur tête, qui vaudrait mieux que deux régiments pour s'assurer la soumission des Acadiens français et des sauvages, et

1792.

qui seraient soumis en matières spirituelles à l'évêque de Québec—non à la cour de Rome. Dépeuplement de Sydney; beaucoup de ses habitants sont partis pour les Etats-Unis, et beaucoup d'autres vont les suivre. Octrois faits malgré les ordres, et qui vont rester non réglés aussi longtemps que le présent lieutenant-gouverneur et ses fonctionnaires demeureront au pouvoir; aucune justice ne peut être obtenue depuis que Gibbons a été suspendu; on pratique l'extorsion; les juges servent d'instruments au lieutenant-gouverneur, qui soutire des sommes exorbitantes des droits sur le charbon de la prison, qui n'a pas été employée depuis deux ans, du vaisseau du gouvernement, qui est pourri et hors d'usage, ainsi que d'autres sources, son but avoué étant de faire de l'argent. L'état délabré de l'église, pour laquelle on n'a pas dépensé l'argent accordé. Les Allemands de Lunenburg se proposent de venir au Cap-Breton le printemps prochain, si le propriétaire de l'octroi sur la Miré voulait leur accorder des lots sur cet octroi, sinon, ils s'en retourneront en Allemagne. Autres accusations; insiste pour le renvoi de tout le Conseil, etc.

"Col. Cor., C. B.," vol. 68, p. 343

15 décembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Arrivée de McKinnon pour prendre la charge de secrétaire, etc., qui dit qu'on peut s'attendre à une émigration considérable de l'Ecosse. Les avantages qu'il attend de cette émigration. Arrivée des malles à Halifax. 1

24 décembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A tiré en faveur de Tremain et Stout pour amariner, etc., la *Lady Apsley*. La vente de la *Little Supply*. Les dommages causés à la *Lady Apsley* par les tarets.

"Col. Cor., C. B.," vol. 68, p. 5

Inclus. Reçu de Tremain et Stout. 9

24 décembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie copies des procès-verbaux, ordonnances, rapport du conseil, et listes de la correspondance pour 1792. 11

Inclus. Procès-verbaux du Conseil, du 2 avril au 20 novembre 1792. 17

Ordonnances. 43

Liste des lettres officielles au secrétaire d'Etat et de celles reçues de lui. 55, 59

1793.
16 janvier,
Bartog.

Dolben au secrétaire d'Etat (Dundas). En outre des comptes maintenant devant le Trésor, il y a d'autres accusations contre DesBarres à être examinées. Si l'on n'en arrive pas à un règlement avant la réunion du parlement, la cause devra être portée devant la Chambre des Communes.

"Col. Cor., C. B.," vol. 73, p. 203

5 février,
Sydney.

Ingouville à King. Se plaint que les terres tenues par lui en vertu de permis d'occupation ont été octroyées à différents individus, et que ce qui lui a été assigné, en conformité des ordres, consiste en terrain marécageux et en lac, le désir de Macarmick étant d'obtenir possession du moulin à scie, etc. Une réduction des droits sur le charbon doublerait le revenu, et ce qui serait sauvé des dépenses faites pour les goélettes qui ne servent à rien, servirait à ouvrir des chemins.

"Col. Cor., C. B.," vol. 68, p. 351

9 février,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu instructions de diminuer les dépenses sur les vaisseaux du Trésor autant que possible; ses efforts à cette fin. 63

23 mars,
Sydney

Le même au même. Dépêches reçues; envoi liste des personnes qui ont de justes réclamations pour du terrain et de celles à qui des octrois ont été accordés. De nouvelles demandes ont été faites. La liste se compose principalement de vieux colons, d'Acadiens nés au pays, de vieux soldats et de loyalistes, qui ont obtenu des ordres d'arpentage mais qui ont été pour la plupart incapables de payer les honoraires. Comment il doit agir avec les indigents qui viennent pour prendre leurs lettres patentes? Quelques Acadiens français, sur l'île Madame et les environs

1793.

sont capables de payer les honoraires mais refusent de le faire, et la difficulté de forcer les paiements se trouve augmentée par la conduite séditieuse que l'on rencontre au Canada parmi les militaires et les colons. 71

Inclus. Rapport du nombre de personnes qui ont de justes titres aux octrois, dont 125 noms sont donnés. 79

Liste des personnes à qui des octrois ont été faits durant l'administration de DesBarres. (Noms donnés; l'emplacement n'est indiqué que par octrois en lots de ville, lots de fermes, ou en lots de ville et de fermes combinés.) 83

Liste des personnes à qui des octrois ont été accordés durant l'administration de Macarmick. (La liste est dans la même forme que la précédente.) 89

5 avril, Sydney
Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Le quai du Roi a été emporté par la tempête; le procureur général considère que c'est la couronne et non l'entrepreneur qui devrait le reconstruire, l'entrepreneur n'étant responsable que des réparations. Demande l'opinion des officiers en loi, le danger étant qu'un entrepreneur pourrait prendre les moyens de détruire un quai afin d'être appelé à faire les réparations. 319

16 avril, Sydney.
Le même au même. A reçu dépêches et ordre pour le retrait des troupes; envoie procès-verbal du Conseil sur le sujet. Si les Américains venaient au secours de leurs alliés, les Français, le Cap-Breton serait le premier attaqué, et s'il était pris, il serait tellement fortifié qu'il serait difficile de le reprendre. De fait, le gouverneur de Saint-Pierre a toujours eu cette conquête en vue, et pourrait avoir de l'assistance de Boston, bien que ce projet n'a pas été ouvertement favorisé par les Etats. Les Américains ont une si haute estime de la valeur des pêcheries et de l'importance du site pour une attaque sur le commerce du Canada, la Nouvelle-Ecosse et Terre-neuve par des croiseurs particuliers, qu'il pense qu'il n'est pas invraisemblable qu'une attaque serait projetée au cas qu'une guerre serait déclarée. Une émigration de montagnards écossais serait une bonne acquisition pour la milice; la population a diminué depuis le départ du 21^e régiment, et les pêcheurs de l'île Jersey ne viendront probablement pas comme d'habitude. La convenance du Cap-Breton pour un dépôt militaire, ou pour recevoir des convalescents des Indes Occidentales. Va prendre des mesures pour lever la milice, mais il n'y a ni artillerie, ni armes, ni munitions, ni accoutrements. Envoie un état du nombre d'hommes capables de servir dans la milice, mais il renvoie à sa lettre du 30 septembre 1790 pour information complète. "Col. Cor., C. B.", vol. 68, p. 95

Dans la lettre du 30 septembre 1790 est incluse une lettre à Dorchester du 25 août, avec force stratégique du Cap-Breton, plan, etc. Ces lettres seront trouvées à leurs dates respectives.

Inclus. Procès-verbaux du Conseil, 16 avril 1792. 101

Nombre des habitants résidants capables de servir dans la milice. Le nombre dans chaque division de chaque district est donné. Les totaux sont :

District de Sydney.....	143
" Mount-Grenville	243
Louisbourg, Gabarus et Main-à-Dieu.....	37

423

18 avril.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet la demande de McKinnon, qu'il ne peut recommander. 111

Incluse Demande de McKinnon pour 6,000 acres de terre. 115

1793.
25 avril,
Londres.
- Mémoire de John Murray pour le paiement de moitié de son salaire, pour lui permettre de faire voile pour le Cap-Breton et prendre possession de sa charge de grand prévôt 355
- 13 mai,
Sydney.
- Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu circulaire que la France avait déclaré la guerre au roi le 1^{er} février; a déposé la circulaire devant le Conseil, dont il inclut le procès-verbal, et il a lancé une proclamation pour rendre cette déclaration publique. 119
- Inclus.* Procès-verbaux du Conseil, 26 avril. 123
- 15 mai.
Sydney.
- Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie dépêches à Saint-Pierre par vaisseau à la rencontre de l'escadre anglaise partie pour capturer les îles Saint-Pierre et Miquelon, avec l'espérance de rencontrer un moyen de transport rapide de Terre-neuve. Des pêcheurs américains rapportent que des vaisseaux armés se réunissent dans un port de la Nouvelle-Angleterre, mais le renseignement n'est pas suffisamment authentique pour lui permettre de prendre aucune action à ce sujet. 127
- 31 mai,
Sydney.
- Le même au même. Arrivée de quatre personnes des îles de la Madeleine, qui depuis plus de deux ans cherchent à émigrer dans les possessions de Sa Majesté Britannique, demandant d'être admis avec leurs familles et autres, au nombre de 250, comme sujets britanniques au Cap-Breton. Il a consulté le Conseil, qui a recommandé qu'il leur fut permis de demeurer jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté fut connu. Ces familles n'ont pas pris le serment d'allégeance à la république française, de laquelle elles parlent avec horreur. Comme acte de prudence, il les a placées sur une étendue de terrain à l'embouchure du havre, où elles peuvent faire la pêche. A Arichat 10 chaloupes ouvertes sont arrivées avec 115 personnes, et 11 têtes de bétail de Miquelon; deux autres avec 11 personnes sont arrivées à Main-à-Dieu, désirant toutes se faire sujets britanniques. Il a fait rapport à Halifax de l'arrivée d'un aussi grand nombre de gens, afin qu'un vaisseau armé soit envoyé comme mesure de précaution. 131
- 27 juin,
Whitehall.
- Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Miller. Instructions concernant le charbon dans le Cap-Breton et les autres provinces, et les salines du Haut-Canada. Documents inclus dans la lettre à Macarmick du 22 septembre, à voir.
- (Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1.)
- 29 juin,
Sydney.
- Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie copies des procès-verbaux du Conseil et d'une ordonnance. "Col. Cor., C. B.", vol., 68, p. 153
- Inclus.* Procès-verbaux, 15 décembre 1792, au 10 juin 1793. 159
- Les procès-verbaux ont été inclus dans la lettre aux lords du commerce, à la même date, de même que l'ordonnance pour empêcher de mettre des obstacles au passage du poisson dans les rivières. "B. T., C. B., vol. 1, p. 813
- La lettre. 807
- 2 juillet,
Sydney.
- Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Fait rapport des traites tirées. "Col. Cor., C. B.", vol. 68, p. 189
- Inclus.* Compte attesté de Tremain et Stout pour dépenses éventuelles, reçu inclus. 193
- Pièces justificatives. 195 à 203
- 4 juillet,
Sydney.
- Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie rapport sur l'état, etc., de la *Lady Apsley*, et correspondance. A ordonné que des provisions soient déposées à Halifax pour sauver des dépenses. Envoie évaluation des dépenses nécessaires pour mettre les canons en état de service; a demandé deux autres canons au brigadier. Rapport sur les armes, les munitions et les accoutrements inclus. 205
- Inclus.* Correspondance avec le commissaire Duncan, et rapport du maître charpentier de navire sur la *Lady Apsley*. 209, 211, 213
- Rapport des armes, etc. 217

1793.
5 juillet,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A tiré pour approvision-
nements à bord de la *Lady Apsley*. 247
Inclus. Comptes attestés et reçus. 251
- 10 juillet,
Sydney. Macarmick aux lords du commerce. Envoie rapports des vaisseaux
entrés et sortis, pour le semestre expiré le 5 juillet.
"B. T., C. B.", vol. 1, p. 851
Inclus. Rapports. 855
- 8 octobre,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A tiré traites pour la
Lady Apsley. "Col. Cor., C. B.", vol. 68, p. 291
Suivent les pièces justificatives et le bordereau de paye.
- 25 juillet,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie copie d'un journal
de Boston. (Compte rendu du massacre au Cap-François, Saint-Domin-
gue). Prendra des précautions en conséquence; a averti les lieute-
nants-gouverneurs des différentes provinces, ainsi que les commandants
militaires et de la marine. 239
Inclus. Compte rendu du massacre au Cap-François. 243
- 7 août,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. Ne peut trouver d'autori-
té qui permette de réserver aucune partie des revenus des mines de
charbon pour le commandant en chef ou le lieutenant-gouverneur. Le
renvoie à la lettre du 19 avril 1786, pour instructions avec lesquelles le
bail de Tremain et Stout est incompatible. Une personne compétente
a été nommée pour explorer les mines et faire rapport. En même temps
il sera permis à Tremain et Stout d'exploiter les mines aux conditions
stipulées; les sommes reçues de ce chef seront tenues à part, une personne
compétente sera nommée pour voir au mesurage du charbon extrait, et
un quai sera construit pour l'expédier. Il enverra des rapports sur les
importations et les exportations. Les renseignements imparfaits dans
les rapports sur les personnes qui ont droit à des terres; les octrois
peuvent être complétés, mais la moitié des droits à être supportée par
la couronne ne doit être mise en compte que pour les soldats licenciés
et les loyalistes. S'il est satisfait des dispositions paisibles des Acadiens
sur l'île Richmond, ils peuvent rester. Personne ne pourra s'établir sur
les terres de la couronne sans une permission spéciale. La demande de
McKinnon est prématurée; il n'y a pas eu de rapport de fait que les
colons qu'il attendait soient ou non arrivés. Des armes seront envoyées
d'Halifax pour la milice. 141
(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 65.)
- 12 août,
Sydney. Cox (ingénieur) à Macarmick. Le prix élevé de la main d'œuvre;
demande l'autorisation de se procurer des outils pour faire des tran-
chées, afin de compléter la batterie à Point-Edward.
"Col. Cor., N. B.", vol. 69, p. 151
- 14 août,
Sydney. Le même au même. Les travaux de la batterie vont lentement, à
cause de la difficulté à se procurer la main-d'œuvre. 153
- 26 août,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Vu que c'est la saison de
pêche, il n'a pas appelé la milice; il n'a qu'ajouté quelques hommes à la
Lady Apsley; deux sont sous les ordres du lieutenant-colonel Moore à
Mount-Grenville, qui a la charge de 100 fusils; quatre seront placés
dans deux canonnières pour garder le havre; les chemins coupés, etc.
N'a encore reçu ni canons, ni munitions; comment il se propose de
s'en approvisionner. Vaisseaux en retard supposés avoir été capturés; un
croiseur particulier, portant les couleurs françaises, a été saisi et amené
à Halifax. Ne s'attend à aucune sérieuse attaque sur l'île avant octobre;
ses inquiétudes sur la sûreté des colons; s'ils sont satisfaits des octrois,
ils se battront et sauveront l'île jusqu'à ce qu'il arrive du secours. Envoie
rapport du nombre des colons mâles, des bestiaux et des chaloupes.
"Col. Cor., C. B.", vol. 68, p. 259

1793.

Inclus. Rapport du nombre des colons mâles. Le nombre (non les noms) en est donné pour chaque établissement. 263

1er septembre,
Sydney.

Macarmick à King. Il va s'occuper des matières ordonnées dans la lettre du 22 juin. 287

2 septembre,
Sydney.

Le même au secrétaire d'Etat (Dundas) Depuis qu'il a écrit, a appris qu'un navire de guerre français de 44 est à Boston, se préparant à faire voile pour le Cap-Breton. Une flotte française avec de nombreux croiseurs sont à New-York, se préparant pour une expédition. Le brigadier doit fournir les munitions mais non les provisions. 267

4 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. Si les familles françaises sont bien disposées, elles constitueront une addition importante au Cap-Breton lorsque la paix sera rétablie; en même temps il faut les biens surveiller et prendre occasion de les expédier à la Nouvelle-Ecosse, où elles ne pourront pas commettre de méfaits, si elles en avaient l'intention. Approuve sa conduite relativement à la *Lady Apsley*; si elle n'est plus propre au service, on pourra se procurer un autre vaisseau. 223
(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 72.)

22 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. Envoie copie d'instructions à Miller pour l'administration des mines de charbon, la construction d'un quai pour l'expédier, etc. Il devra aider à Miller à exécuter les instructions. "Col. Cor., C. B.", vol. 98, p. 227

Inclus. Le secrétaire d'Etat à Miller. Il est nommé pour explorer les mines de charbon du Cap-Breton et des autres provinces et en faire rapport, ainsi que pour explorer les salines du Haut-Canada. 231

Autres instructions, datées 22 septembre, de faire rapport sur un plan, les dépenses, etc., pour la construction d'un quai pour expédier le charbon du Cap-Breton. 235

(Copie de la lettre au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 73.)

22 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Miller. En outre d'autres instructions, il devra faire construire un quai en pierre pour l'expédition du charbon. "Col. Cor., C. B.", vol. 1, p. 74

Inclus. Instructions, 27 juin 1793, pour les travaux à être faits aux mines de charbon. 75

26 septembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie copie d'un affidavit qui a causé une grande alarme. Les mesures défensives qui ont été prises rendent impossibles en temps de guerre de limiter les dépenses au montant voté. Quels arrangements il a faits pour la défense; la nécessité d'avoir un vaisseau de l'escadre pour protéger la côte. A demandé à Dorchester une tunique et un bonnet pour chaque milicien. Au cas où la guerre se continuerait des canons de guerre d'un fort calibre seront nécessaires. Dorchester, que l'on dit avoir passé par le détroit de Canso, doit avoir constaté son importance comme passage pour le commerce. "Col. Cor., C. B.", vol. 68, p. 271

Inclus. Affidavit de Elisha Hopkins qu'il a été informé par un capitaine de vaisseau de Terre-Neuve qu'une flotte française était à croiser au large de Saint-Pierre. 275

3 octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A fait rapport de l'avantage du Cap-Breton pour y réunir une armée; le grand nombre des officiers à demi-solde, dont plusieurs sont aux Etats-Unis, et les milliers d'émigrants qui y sont aussi, seraient heureux de venir reprendre le service; comment on pourrait s'assurer de leurs services pour le printemps. Le Congrès des Etats-Unis, suivant les nouvelles courantes, désire la neutralité, mais il y a beaucoup d'anxiété parmi la population. En faisant de Sydney un port d'accès libre pour les vaisseaux américains, l'émigration serait encouragée, ce que le Congrès accepterait avec plaisir

1793.

3 octobre,
Whitehall.

dans l'espérance qu'une telle décision serait de nature à amoindrir la disposition du peuple à se révolter, etc. "Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 5

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. Il approuve l'appel de la milice sous les armes, par suite des nouvelles contenues dans les journaux de Boston; il faudra pratiquer l'économie et tirer sur le Trésor pour le montant des dépenses nécessaires. Approuve communications avec Ogilvie.

Cor. Col., C. B.", vol. 68, p. 255

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 76.)

11 octobre,
Halifax.

Wentworth à Macarmick. Tout l'armement français à New-York est presque prêt à prendre la mer, au chiffre de 2,400 soldats, 100 Irlandais arrivés récemment, un bandit qui ne veut pas se soumettre aux lois des États-Unis et 100 déserteurs, appartenant au corps de Galbaud, avec 40 chevaux et 16 pièces d'artillerie; on ne connaît pas encore le but de l'expédition, mais on suppose que c'est dirigé contre Halifax. On a pris des mesures défensives.

"Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 13

24 octobre,
Halifax.

Le même au même. (Extrait). Relativement au déplacement des habitants français venant de Miquelon, maintenant dans le Cap-Breton, et qui sont arrivés à Halifax; on devra leur donner des terres dans la Nouvelle-Ecosse. 17

25 février,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). La goélette *Brothers* est arrivée avec des armes, des munitions et des dépêches. Il n'a pas vu l'ordre concernant les droits régaliens à exiger sur le prix du charbon venant des mines. Il donnera toute l'aide possible à Miller et fera préparer un plan indiquant où le charbon, le fer et autres métaux ont été découverts. Explique comment on pourrait retirer un revenu du charbon et prévenir les fraudes. Le quai a été réparé par l'entrepreneur, de sorte qu'il n'a pas envoyé la lettre qu'il avait préparé. Il envoie la lettre de McKinnon au sujet des émigrants de l'Ecosse. Quant aux réclamations des personnes qui ont droit à des terres, elles sont contenues dans les procès-verbaux du Conseil qui ont été transmis. Les demi-honoraires sont proportionnés d'après ceux qui sont en force à Halifax. Un *post-scriptum* suggère les démarches subséquentes à prendre pour prévenir la fraude dans le commerce du charbon.

"Col. Cor., C. B.", vol. 68, p. 311

27 octobre,
Sydney.

McKinnon à Macarmick. L'on n'attendait pas d'émigrants écossais avant 1794, mais 300 d'entre eux, sous la conduite d'un nommé John Grant, sont partis pour la Caroline-Sud, le printemps dernier. 323

8 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. A cause de la population peu nombreuse du Cap-Breton, l'on devra concentrer les forces autant que possible sur un même point, et avertir Ogilvie aussitôt que l'on appréhendra du danger. On croit que le rapport disant qu'un vaisseau français portant 44 canons se prépare à attaquer l'île ne semble pas fondé. On devrait mettre la goélette du gouvernement en état de service, mais il faut de bonnes raisons pour augmenter la somme accordée pour cette fin. 279

Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 76.)

12 novembre,
Sydney.

Macarmick à Dorchester. Fait un rapport sur la conduite de Jones, prêtre catholique romain résidant à Halifax. Envoie un extrait des procès-verbaux du Conseil et copies des lettres de Wentworth; le courrier de septembre manque; demande des instructions. Si la guerre continue l'on aura besoin de canons de gros calibre. Le pouvoir d'appeler la milice sous les armes n'existe que dans le cas d'une invasion. L'influence de l'évêque catholique romain de Québec pourrait assurer la paix et l'obéissance chez les Acadiens. On signalera de Mount-Grenville à Québec l'approche d'une flotte ennemie, en se servant des pointes de terre qui se trouvent dans le Saint-Laurent. Si l'on a besoin d'un corps d'hommes,

1793.

tous les officiers à demi-solde et des milliers d'émigrants maintenant établis aux Etats-Unis reviendraient au pays si on leur offrait une pleine solde, une prime et l'argent de passage, ainsi qu'à l'arrivée de ceux qui viendraient dans des vaisseaux américains. Les casernes seront bientôt hors de service si on ne leur donne pas une nouvelle couche de peinture. A moins qu'il n'ait un pouvoir militaire, il lui sera impossible d'organiser un plan de défense. "Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 29

23 novembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Le courrier du mois de septembre manque. Envoie copies de lettres du commandant en chef demandant quelques instructions. "Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 9

Inclus. Wentworth à Macarmick, le 11 et le 24 octobre; voir à ces dates.

Procès-verbaux du Conseil, 4 novembre. 23

(Contient une proclamation à l'effet de défendre à toute personne venant de territoires appartenant au roi de France de s'établir sur les terres de la Couronne.)

23 novembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie les listes de correspondance pour 1792 et 1793. "Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 37

Inclus. Liste de lettres au secrétaire d'Etat pour 1792. 41

Idem pour 1793. 45

28 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. On doit envoyer du charbon à Saint-Pierre et Miquelon pour la garnison et le reste des habitants. "Col. Cor., C. B.", vol. 58, p. 283

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 78.)

7 décembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). La manière de diriger le courant de l'émigration des Etats-Unis vers le Cap-Breton et les autres provinces britanniques. "Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 53

7 décembre,
Sydney.

Mémoire de Macarmick demandant que sa femme et sa fille, détenues à Calais, soient comprises dans le premier échange de prisonniers. 57

8 décembre,
Sydney.

McKinnon à Rose (trésorier). Appréhende la visite de la flotte française. A été nommé lieutenant-colonel de la milice par le lieutenant-gouverneur et a rempli ses fonctions d'une manière satisfaisante. L'arrivée de l'hiver enlève toute crainte d'une attaque avant le printemps. Le lieutenant-gouverneur lui a lu la recommandation pour la solde des officiers de milice, ce qui l'a (McKinnon) mécontenté; il pense que les officiers devraient donner leurs services gratis. Si l'on ne change pas la dépêche, il la soumet à son jugement (de Rose), vu qu'elle concerne d'autres personnes, mais lui-même ne désire pas de solde. *Inclus* une lettre au lieutenant-gouverneur à ce sujet. 493

Inclus. McKinnon à Macarmick. Il ne désire pas de récompense pour ses services. 497

12 décembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). S'occupe à préparer des mesures de défense en cas d'attaque par les Français au printemps. 61

Inclus. Macarmick à Dorchester (sans date). Le courrier de septembre est arrivé par voie de Saint-Pierre, avec des instructions relatives à la disposition de ceux qui habitaient les îles capturées et qui pour la plupart s'établiraient sur les îles de la Madeleine; Wentworth n'est pas d'avis que l'on ne permette pas à ces gens de s'établir près du détroit de Canso ou dans le Cap-Breton. Un droit régulier d'une piastre par chaudron a été ordonné; si l'on fournissait les casernes de Québec, etc., ce serait un commerce profitable mis au jour. *Post-scriptum* du 6 décembre. La tentative d'attaque sur le Cap-Breton défaite par suite des vents. Les Acadiens ont prêté serment de fidélité devant l'autel. Recommande qu'on accorde une compensation au lieutenant-colonel Moore pour ses services, vu qu'au printemps il sera appelé à la tête de l'armée, ce qui l'obligera de nommer un substitut pour la marine et à faire d'autres dépenses; les services de McKinnon. Cox, l'ingénieur, refuse de s'occuper

1793.

davantage des travaux de la défense parce que la milice a refusé de l'aider dans les fortifications; matériaux, etc., nécessaires. Demande des troupes. 65

15 décembre, Falmouth.

Gibbons au secrétaire d'Etat (Dundas). Est parti sur un voilier le 4 octobre, mais il a été ramené par le mauvais temps. Demande du secours pour subvenir aux dépenses considérables encourues.

"Col. Cor., C. B.", vol. 68, p. 359

20 décembre, Sydney.

Macarmick à Dorchester. Par suite de la conduite des Français à l'égard des paquebots anglais et des mesures prises pour les saisir lorsqu'ils s'en allaient à Halifax, Wentworth a envoyé le paquebot d'octobre à Falmouth sans passer par New-York. Les préparatifs pour la défense; l'importance qu'il y a à protéger les mines de charbon, l'établissement de signaux et de redoutes. Espère qu'on autorisera la fourniture de canons, etc., de Halifax.

"Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 89

1794.
1er janvier, Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. Ne peut comprendre pourquoi les ordres donnés à DesBarres le 19 avril 1786 n'ont pas été exécutés immédiatement. Le matériel demandé a été donné à Miller, détenu par le mauvais temps; à son arrivée recevra communication de tous les renseignements relatifs aux mines de charbon. On a communiqué à la Trésorerie les observations qu'il (Macarmick) a faites à propos de demi-honoraires; il communiquera directement avec la Trésorerie. 1

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 78.)

Rapport de James Miller sur la houillère du Cap-Breton.

"Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 501

8 janvier, Falmouth.

21 janvier, Falmouth.

Gibbons à King. A été chassé par le mauvais temps et est arrivé le 13 décembre; ses dépenses considérables, pour lesquelles il devra fournir des traites. 505

10 février, Sydney.

Macarmick à Ogilvie. Les munitions ont été reçues en bon état à Mount-Grenville. On dit que Saint-Pierre et Miquelon seront évacuées et que les habitants qui ne désirent pas devenir colons dans la Nouvelle-Ecosse seront envoyés à Guernsey. Les canons, etc., de Saint-Pierre et Miquelon serviraient pour la Barre de Sydney; espère qu'on les enverra avec la garnison à ce dernier endroit. Félicitations à propos de sa (Ogilvie) promotion. 93

12 février, Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. Dépêches reçues; approuve ses communications avec Dorchester. 49

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 80.)

18 février, Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie des duplicata de ses rapports à Dorchester et au brigadier Ogilvie). A retenu les services de l'équipage du *Lady Apsley*; ce qu'on leur donne à faire. N'a pas encore reçu le compte des dépenses encourues pour l'achat et la mise sur affûts des canons à Mount-Grenville. "Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 85
Inclus. A Dorchester; voir le 20 décembre 1793.

A Ogilvie, voir le 10 février 1794.

12 mars, Whitehall.

King à Miller. Vu qu'il a été forcé de revenir à cause du mauvais temps et par suite du retard qui l'empêche d'entrer dans ses fonctions au Cap-Breton, et aussi à cause de ses fatigues, on a ordonné de lui payer son salaire depuis le 1^{er} janvier. 77

(Copie au "Col. Off.", vol. 1, p. 81.)

12 mars, Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A tiré sur Spiller pour les dépenses imprévues; envoie pièces justificatives.

"Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 97

Pièces justificatives. 101 à 107

12 mars, Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A tiré sur la Trésorerie pour les dépenses du *Lady Apsley*; pièces justificatives incluses. 109

		Pièces justificatives.	113 à 121
17 mars, Sydney.		Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A reçu lettre d'Ogilvie promettant des canons pour la défense du havre et promettant aussi de voir s'il pourrait disposer de troupes. La flotte française est en force aux Etats-Unis; les Américains ne sont pas disposés en faveur de la Grande-Bretagne. A soumis la lettre de Dorchester au Conseil. Envoie duplicata et procès-verbaux du Conseil à ce sujet. L'opposition qu'il rencontre de la part du Conseil au sujet des mesures de précautions qu'il a prises sans l'avoir consulté; défend les démarches qu'il a adoptées, lesquelles ont reçu l'approbation du gouverneur général et du général commandant. Nécessité qu'il y avait de protéger la propriété considérable dans le district de Mount-Grenville, laquelle se trouvait menacée par Nutting venant de Boston dans un corsaire. Difficulté causée par l'action du Conseil; envoie copies de lettres de Cox pour démentir les affirmations faites par certains membres. Demande à connaître les pouvoirs relatifs d'un gouverneur et d'un conseil. Envoie bordereau de paiement de <i>Lady Apsley</i> ; la dépense pour les armes, etc. Fait remarquer le zèle du lieutenant-colonel Moore. "Col. Cor., N. B.", vol. 69, p. 123	
		<i>Inclus.</i> Copie duplicata d'une lettre à Dorchester le 20 décembre; à voir.	
		Procès-verbaux du Conseil, 11 mars; à voir.	
		Deux lettres de Cox, ingénieur, du 12 et du 14 août 1793; à voir.	
		Bordereau de paiement de <i>Lady Apsley</i> .	155
17 mars, Sydney.		Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie les rapports de la douane, les procès-verbaux du Conseil et les ordonnances pour le dernier semestre.	157
		<i>Inclus.</i> Procès-verbaux du Conseil du 2 juillet au 4 novembre 1793. 161	
18 mars, Whitehall.		King à Macarmick. Envoie copie d'une lettre adressée à Miller, qui recevra son salaire annuel à même les revenus des mines de charbon. 73	
		<i>Inclus.</i> La lettre de Miller, 12 mars; à voir.	
		(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 81.)	
2 avril.		Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. Il est désirable, vu la décroissance de la population, de diriger l'émigration sur le Cap-Breton, mais une loi à cet effet serait inefficace. A renseigné l'amirauté sur ce qui concerne M ^{me} Macarmick et ses deux filles en France. L'approuve d'avoir communiqué à Dorchester son avis sur la défense avant d'en avoir commencé les travaux; il devra aussi en informer Ogilvie.	
		"Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 81	
		(Copie au Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 82.)	
8 avril, Sydney.		Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie un rapport approuvé de l'extraction et de la vente du charbon depuis le 23 octobre dernier, et le rapport du Conseil.	
		"Col. Cor., N. B.", vol. 69, p. 173	
		<i>Inclus.</i> Compte du charbon expédié à Spanish-River, du 25 octobre au 31 décembre 1793.	177
		Etat du Conseil.	181
12 avril, Sydney.		Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A tiré sur la Trésorerie pour le <i>Lady Apsley</i> ; envoie pièces justificatives et duplicata de sa lettre à la Trésorerie.	185
		<i>Inclus.</i> Pièces justificatives.	189, 193
		Macarmick à la Trésorerie, datée le 16 juin, bien qu'incluse dans la lettre précédente du 12 avril. Fait rapport sur ce qu'il a fait en vue de la défense du Cap-Breton, dépenses, etc.	195
19 mai, Sydney.		Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie "Procès verbaux de l'Association de Sydney", à propos desquels il demande des instructions. Raisons pour lesquelles il désapprouve l'Association.	209
		<i>Inclus.</i> Procès-verbaux.	213
		Argumentation de Macarmick désapprouvant l'Association.	217

Agriculture—Archives canadiennes.

- 1794.
- 31 mai,
Londres. Demande de compensation par Thomas Lewington; il a été expulsé de la terre qu'il occupait à Sydney et qu'il avait défrichée en vertu d'un permis donné par DesBarres. 509
- Inclus.* Affidavit de la vérité du témoignage donné dans la pétition, avec documents l'accompagnant. 511
- 11 juin,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Reçu ordre pour salaire de Miller; lui a écrit à Halifax de tirer £100. Envoie un duplicata du rapport de Dorchester et Ogilvie. Le remercie de l'attention portée au mémoire relatif à sa femme et ses enfants. 219
- Inclus.* A Dorchester, 10 juin. Rapport sur l'état de la milice, etc. 223
- De même date à Ogilvie, envoyant copie de sa lettre à Dorchester. 224
- 4 juillet,
Wolverhampton; Lord Falmouth à——. Pour congé accordé à Macarmick. 517
- 8 juillet,
Sydney. Macarmick aux lords du commerce. Envoie état des bâtiments entrés et sortis, pour le semestre finissant le 5 juillet. 227
- 18 juillet,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Les raisons qu'il a de remplir les vacances au Conseil; le cas particulier du juge en chef. Les doutes à propos du nombre nécessaire pour former le Conseil. Réintégration de McKinnon en laissant l'Association. Menace de poursuite, de la part de Mathews, contre la personne qui a fait la pétition contre l'Association; envoie le témoignage de Storey et copie de la pétition. P.S. du 21 août. Envoie les procès-verbaux du Conseil, comptes et pièces justificatives des dépenses militaires occasionnées pour la défense, et duplicata de lettre à la Trésorerie au sujet des comptes. 259
- "Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 259
- Inclus.* Storey à Macarmick, 18 juillet, disant qu'après avoir reçu la pétition que l'on devait montrer aux habitants de Mount-Grenville et d'Arichat, il en parla à Macarmick, qui lui défendit de la produire; il avait donc retourner cette pétition après en avoir pris une copie, qu'il montra au lieutenant-colonel Moore; on ne sait comment elle est tombée aux mains de Mathews. 263
- La pétition. 267
- Procès-verbaux du Conseil, 17 et 21 juillet, la réunion du 21 étant spécialement convoquée pour examiner et auditer les comptes publics. 271, 279
- Pièces justificatives. 283 à 317
- A la Trésorerie, 18 août, concernant les comptes de dépenses militaires, pour solde desquels il avait tiré sur la Trésorerie. 319
- (Toutes ces lettres sont annotées comme ayant accompagné une lettre datée du 18 et du 21 juillet; les dates sur le dos de la lettre d'envoi sont 18 juillet et 21 août.)
- 28 juillet,
Sydney. Mathews à Nepean (?). Envoie copies des documents transmis à Dorchester et relatifs aux transactions au Cap-Breton. 231
- Inclus.* Représentation de Mathews à Macarmick au sujet d'une pétition secrètement mise en circulation et tendant à attaquer le caractère des membres du Conseil et à apporter l'anarchie et la confusion dans la colonie. Demande que la chose soit référée au Conseil. A reçu copie de la pétition de l'écriture de Storey, capitaine du *Lady Apsley*. 235
- Mathews à Dorchester, 19 juillet. Relativement à la formation de l'"Association de Sydney", de sa loyauté et de la conduite de Macarmick relativement à cette société. 239
- Double dans la pétition. Voir la lettre de Macarmick du 18 juillet.
- 29 juillet,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Dundas) à Macarmick. Congé accordé si le prince Edouard ne pense pas que ce soit au détriment du service. 199

1794.

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 85).

31 juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Macarmick. Regrette qu'il n'y ait pas accord entre lui et le Conseil. Strictement parlant, on ne doit commencer aucun travail avant que les plans n'en aient antérieurement été approuvés par le comité de l'artillerie, excepté dans les cas urgents, alors que le Conseil doit exprimer son opinion sur les comptes, bien que non consulté avant l'exécution des travaux. Il tirera sur la Trésorerie, avec pièces justificatives, etc. 203

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 83.)

— juillet,
Sydney.

Macarmick aux lords du commerce. Envoie les rapports des douanes pour le dernier semestre (finissant le 5 juillet) et les procès-verbaux du Conseil jusqu'à même date. "Col. Cor., C. B.", vol. 1, p. 857

Inclus. Rapports des vaisseaux entrés et sortis, jusqu'au 5 juillet. 861, 863, 865, 867

Procès-verbaux du Conseil, du 2 juillet au 4 novembre 1793. 869

Ordonnance pour empêcher les empiètements. 881

Deux cartes marquées 1794 terminent le volume 1, "B. T., C. B."

18 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). La probabilité d'une guerre américaine l'a porté à fortifier cette frontière de l'Amérique Britannique; son importance comme point de rassemblement et de distribution des troupes et aussi comme place de retraite en dernier ressort. S'il était autorisé à donner des gratifications aux soldats licenciés, il pourrait en ramener des milliers qui n'ont pas d'ouvrage aux Etats-Unis.

"Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 415

(La lettre ne porte aucune date; mais l'on peut considérer comme juste la date mentionnée dans la marge.)

18 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). La marche suivie par Mathews dans la poursuite des pétitionnaires contre l'Association; le mauvais effet d'une telle conduite; espère qu'on ne permettra aucune poursuite. *Inclus* la dénonciation préparée par Mathews, et autres papiers. 419

Inclus. Mathews à Macarmick, 9 août, avec le verdict du grand jury sur la pétition. 427

Réponse de Macarmick demandant qu'aucune poursuite ne soit intentée contre les pétitionnaires. 429

D'autres correspondances suivent.

Double dans la lettre de Storey, datée le 18 juillet; voir à cette date.

18 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). La barque *Nancy* devra servir de bateau-poste jusqu'à ce qu'on ait reçu ordre de réparer le *Lady Apsley* qui fait eau. 439

(Non datée mais certainement écrite à la date en marge.)

20 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie les procès-verbaux du Conseil pour le dernier semestre finissant le 24 juin. 323

Inclus. Procès-verbaux du Conseil. 327

20 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie le compte et les pièces justificatives pour les dépenses imprévues. Le mauvais état de la prison et des édifices publics; comment il compte y remédier. 369

Inclus. Pièces justificatives. 373 à 389

26 août,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Envoie le compte et les pièces justificatives pour les dépenses du *Lady Apsley*. En épargnant sur les provisions il a pu aider aux réparations des défenses. 391

Inclus. Pièces justificatives. 395 à 411

Bordereau de paiement du *Lady Apsley*. 413

27 août,
Sydney.

Miller au secrétaire d'Etat (Dundas). Transmet un mémoire de Tremain et Stout, demandant un permis pour hausser le prix du charbon; il pourra mieux décider s'il doit le leur accorder ou non après examen de son rapport, qu'il espère envoyer bientôt. 521

1794.

	<i>Inclus.</i> Mémoire de Tremain et Stout.	525
	Procès-verbal du Conseil, 22 mars, sur le mémoire de Tremain et Stout.	533
	Rapport de Miller, 27 août, sur les houillère du Cap-Breton.	537
	Rapport sur un quai proposé pour houillère.	543
	Trois plans (1). Une carte de la rivière Spanish, pour montrer l'emplacement etc., de la houillère.	547
	(2). Plan d'un quai à la houillère.	549
	(3). Élévation du quai et section des couches de roche.	551
	Estimation du coût des travaux.	553, 555

16 septembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A transmis les comptes selon l'ordre reçu. A reçu un mot du prince Edouard disant que l'on n'attend pas de troupes dans l'île; espérait des canons de fort calibre pour défendre l'entrée du havre, etc. A permis à Miller l'usage du corps de garde aux mines. Demande la permission de lever un petit corps d'armée ou d'avoir quelques miliciens pour défendre les magasins du roi et pour empêcher les attaques de sauvages hostiles, dont le nombre s'est augmenté des Micmaes de Terre-neuve. Il n'y a pas de médecin au Cap-Breton.

— septembre,

Requête (non datée) de James Meany demandant compensation décom-lant de la saisie de son vaisseau au Cap-Breton et des dépenses légales qui s'en sont suivies. L'endos porte la même date que plusieurs autres documents de juin 1794. La requête était incluse dans la lettre de Wentworth du 16 septembre.

1er octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Espère réussir à former un établissement d'immigrants venant de l'Etat du Vermont et qui désirent devenir sujet britanniques.

3 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Macarmick. Relativement au but louable de l'Association de Sydney, mais il regrette qu'on ne lui ait pas communiqué les délibérations avant quelles aient été adoptées; leur qualité de membres de l'Association n'enlève pas aux conseillers l'obligation de remplir fidèlement leurs devoirs. Le regret qu'il éprouve du manque de cordialité entre lui (Macarmick) et son Conseil. Approuve le rapport qu'il a fait à Dorchester sur les questions militaires.

15 octobre,
Londres.

Spiller à King. Devra-t-il honorer une traite faite par Macarmick sur le fond des dépenses imprévues du Cap-Breton?

24 octobre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). A tiré pour les dépenses du *Lady Apsley*.

28 octobre,
Sydney.

Spiller à King. A reçu instruction de n'honorer aucun bill du Cap-Breton qui n'a pas reçu l'approbation du secrétaire d'Etat ou de son député.

28 octobre,
Sydney

Macarmick au secrétaire d'Etat (Dundas). Les trois Américains partent aujourd'hui dans une goëlette américaine. Comme il est possible qu'ils ne soient venus que pour espionner la condition des défenses du Cap-Breton, il a mis sur leur gardes le prince Edouard, Wentworth, Hammond, Hamilton et le gouverneur général, de sorte que s'ils descendent à Halifax on pourra y connaître leurs intentions réelles, et que les employés de Sa Majesté aux États-Unis surveilleront.

31 octobre,
Sydney.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Observations sur l'état des mines de charbon, la nécessité d'un quai d'embarquement, etc.

Inclus. Plan pour l'administration de la houillère, la dépense et le revenu annuel.

1794.

Quantité de charbon expédiée en 1793.

475

Carte du Cap-Breton.

479

(Une note dit que les mines de charbon sont montrées par des traits rouges, mais il n'y en a aucun; il semble qu'ils ont été omis, vu qu'il est peu probable qu'il aient disparu sans laisser de trace.)

4 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Macarmick. Dépêches reçues. Les discordes entre lui (Macarmick) et le Conseil nuisent graduellement à la prospérité du Cap-Breton. L'approuve d'avoir rejeté la pétition (se rapportant à l'"Association de Sydney"), qui porte atteinte au Conseil de Sa Majesté. La nomination de quatre nouveaux conseillers complète le nombre de huit permis par les instructions reçues. La nécessité des défenses peut mettre dans l'impossibilité de se conformer aux instructions; il doit consulter le commandant en chef et obtenir son approbation des travaux. Autorité donnée pour construire une cour et une prison. Les comptes pour la goélette du gouvernement et pour la défense sont payés, mais ceux pour le salaire du secrétaire et pour la papeterie ne le seront qu'en partie, vu que ces dépenses ne sont pas accordées comme matière de nécessité. Il ne peut accorder, pour le présent, l'octroi de terres. On aurait dû envoyer le *Lady Apsley* à Halifax pour lui faire subir des réparations; ne doute pas que la barque *Nancy* fera le trajet pendant ce temps. Ne pas faire d'augmentation sur le prix du charbon; comment on peut éviter les vols aux mines de charbon; on remboursera à Miller ses dépenses extraordinaires. "Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 443

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 88.)

4 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Miller. A écrit longuement à Macarmick sur le mémoire de Tremain et Stout et sur les déprédations à la houillère. La maladresse de hausser le prix du charbon; comment l'on peut arrêter le commerce clandestin. Ne peut comprendre comment il n'y a pas de demande pour le charbon quand le prix en est tel que celui mentionné dans la lettre de Tremain. La construction d'un quai sera remise jusqu'à ce que le produit du charbon puisse dans une certaine proportion aider au coût des travaux. "Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 565

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 94.)

12 novembre,
Sydney.

Miller à King. Reçu rapports de changements ministériels, mais rien de défini. L'étendue de son rapport sur les mines de charbon; ne peut pas être raccourci à cause de son importance. Le progrès lent des travaux, les entrepreneurs n'ayant fait aucun profit. Son anxiété à propos de la charte pour le collège. Désire connaître quelle situation Edmund Burke doit occuper dans le ministère. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 395

12 novembre,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat. Envoie le rapport au sujet de l'artillerie, etc., et plans des places de défense; aussi explications de lettres envoyées au secrétaire d'Etat.

Inclus. Liste de lettres.

2 décembre,
Whitehall.

Aust à King. Inclus un mémoire pour être porté à la connaissance du duc de Portland. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 207

Inclus. Mémoire de Gibbons, daté de Nantes, 22 mai 1794, demandant qu'on vienne à son secours et qu'on le fasse sortir de la prison dans laquelle il se trouve en France.

4 décembre,
Sydney.

Miller à King. A envoyé le rapport sur houillère. Les grands avantages du Cap-Breton pour la culture du grain, pour le pâturage, etc; tout ce qu'il est nécessaire de faire pour sa prospérité est d'établir des règlements judicieux pour l'octroi des terres. L'absence de toute instruction religieuse et d'écoles retarde le développement de l'île; il manque aussi aux colons l'assistance médicale et chirurgicale. Que doit-on faire en l'absence de Macarmick relativement au droit régulier sur le charbon? Concernant les emplois du commis d'exportation du charbon, etc.

"Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 399

1794.
10 décembre, Londres. Knill à King. Envoie requête, etc., de Lewington. "Col. Cor., C. B.", vol. 69, p. 571
(La requête et les autres papiers sont des duplicatas, voir au 31 mai.)
13 décembre, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). Remercie de son congé ; pendant une guerre, ne profiterait pas de son congé, excepté avec l'assentiment du prince Edouard. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 13
13 décembre, Sydney. Le même au même. Envoie un récit de sa conduite depuis le commencement des hostilités, et par lequel on pourra voir que les communications qu'il a eues avec Dorchester et le commandant en chef du district ont été faites au point de vue de la défense locale. 17
Inclus. Récit de sa conduite depuis l'été de 1790. 21
30 décembre, Sydney. McKinnon à King. Envoie sa correspondance avec Macarmick au sujet de son entrée dans "l'Association de Sydney" et de sa séparation de cette société, le calme une fois rétabli. 409
Correspondance. 407, 408
— décembre, Sydney. Maccarmick au secrétaire d'Etat (Portland). Est heureux de voir que bien que Sa Grâce considère que le langage des articles de l'Association sont louables, il pense que ces articles auraient dû être soumis au lieutenant-gouverneur avant la formation du plan. L'importance de l'harmonie entre les officiers ; tous pour le présent désirent coopérer au bien de l'île. N'a pas encore reçu l'avis du prince Edouard sur son permis d'absence. 29
1795.
5 février, Sydney. Vaisseaux qui sont entrés et qui ont reçu leur permis de mer, pour le dernier semestre finissant à cette date. "B. T., C. B.", vol. 22
8 janvier, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Macarmick. Il n'y a pas d'objection à ce qu'il enrôle un certain nombre de miliciens, si le prince Edouard l'approuve. L'importance de surveiller les mouvements des Américains. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 1
(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 97.)
10 février, Sydney. Miller à King. A complété le relevé du plan des travaux souterrains de la houillère. Devra faire une recherche dans le Cap-Breton pour du minerai. Remarques sur correspondance antérieure. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 413
10 février, Sydney. Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Description du niveau, etc. (mines de charbon) (L'extrait n^o 2 est dans le rapport du 20 septembre 1797.) "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 35
10 février, Sydney. Le même au même. Remarques sur l'état de la houillère ; propositions montrant comment on pourrait faire les réparations et pousser les travaux ; envoie un plan. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 417
Inclus. Section des houillères et plan des travaux souterrains. 421
Compte des dépenses extraordinaires encourues dans le bureau de Miller. 423
(Duplicata de la lettre et du compte aux pp. 435 et 443 du même volume. Il y a un autre plan à la p. 447, semblable à celui de la p. 421, mais avec des différences suffisamment marquées pour justifier la copie des deux. Les extraits des documents sont inclus dans la lettre du 8 novembre 1797.)
2 mars, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré sur la Trésorerie pour payer Tremain et Stout ; remarques. "Col. Off., C. B.", vol. 70, p. 33
Incluses. Pièces justificatives. 37, 39
Etat de payement du *Lady Apsley*. 41
Compte d'approvisionnement au *Lady Apsley* et du *Nancy*. 43
2 mars, Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). A loué une petite maison à cause de l'état des édifices du gouvernement ; a tiré des traites pour réparer ces derniers et envoie comptes et pièces justificatives. 47
Inclus. Comptes et pièces justificatives. 51 à 63

1795.
2 mars,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). A soumis au Conseil la liste de demi-honoraires pour octrois aux loyalistes, etc., et donnera des certificats aux officiers. 65
Incluse. Liste de demi-honoraires. 69, 71
- 12 mars,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie comptes du charbon extrait et vendu aux mines; remarques. 73
Inclus. Quantité de charbon expédié pour le semestre finissant le 31 décembre 1794. 77
(Le nom de chaque vaisseau, sa destination et sa cargaison sont donnés.)
- 6 mars,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le rapport des vaisseaux entrés et qui ont reçu leur permis de mer au Cap-Breton pour le semestre finissant le 5 janvier. 81
- 12 mars,
Sydney. Hames à King. Demande une situation de surintendant des mines, de secrétaire de la province, ou d'être employé dans n'importe quelle des colonies. Le triste état de la colonie par suite de l'esprit de parti. On lui a offert un siège au Conseil, mais il a refusé jusqu'à ce qu'il sut son (à King) opinion. L'attente de l'arrivée du général Despard et le bon effet qui s'en suivra. "A. & W. I.", vol. 598
- 25 mars,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). L'affaire des fortifications étant terminée, nul discord n'existe entre lui et le procureur général. A cause de cette harmonie et du traité de paix passé avec les Etats-Unis il ira à Halifax pour prendre passage. Renvoie au récit de sa conduite. Fournira l'estimation du coût d'une cour et d'une prison quand il la recevra. Sur le rapport de l'état du *Lady Apsley*, il a envoyé le capitaine acheter un vaisseau à Halifax. La conduite qu'il tient pour empêcher les dépradations dans les mines de charbon. A payé les appointements du secrétaire particulier. Le procureur général prépare une ordonnance pour empêcher le vol du charbon. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 87
Inclus. Les reçus pour les appointements du secrétaire particulier. 93
- 2 avril,
Sydney. Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Les entrepreneurs sont satisfaits de la réduction d'un schelling par tonne sur le droit régulier; les revenus provenant de ce droit, ou au moins une partie pourraient être appliqués aux travaux recommandés dans une lettre précédente. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 427
(On en trouve un duplicata à la page 431, ainsi qu'un extrait dans une lettre du 8 novembre 1797.)
- 2 avril,
Sydney. Miller au secrétaire d'Etat (Portland). L'état du corps de garde aux mines. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, fol. 35, verso
(Extrait, marqué 4, contenu dans le rapport du 20 septembre 1797.)
- 12 avril,
Sydney. Miller à King. A transmis un compte (dont il envoie copie) le 10 février à Portland. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 449
Inclus. Copie du compte. Voir incluses des lettres du 10 février.
- 13 avril,
Sydney. Macarmick à la Trésorerie. Transmet les procès-verbaux du Conseil sur la réclame faite par le registrateur à propos des demi-honoraires sur octrois de terres aux loyalistes et aux soldats licenciés. Le procès-verbal est attaché, recommandant le paiement des demi-honoraires demandés. "A. & W. I.", vol. 530
- 13 avril,
Sydney. Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie une ordonnance pour empêcher de s'emparer du charbon et aussi les procès-verbaux du Conseil sur la réclame se rapportant aux demi-honoraires. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 103
Inclus. Procès-verbal du Conseil, 13 avril. 107
- 23 avril,
Sydney. Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour le coût d'achat du *Hope*. 111
Inclus. Rapport de la valeur du *Hope*. 115
Certificat d'enregistrement. 119

Agriculture—Archives canadiennes.

1796.

5 mai,
Whitehall.

King à Macarmick. Envoie les prévisions budgétaires pour 1795-6.

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 98

17 mai,
Sydney.

Miller à King. Son rapport, envoyé il y a six mois, est revenu, le vaisseau qui le portait ayant échoué; espère que les duplicata ont été reçus. Une goélette propice achetée; la barque servira à aller de port en port, mais est trop petite pour porter sur le pont une chaloupe dont on puisse se servir pour aller à terre. Progrès dans l'exploitation du charbon.

"Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 455

25 mai,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). Arrivée du *Hope*; a tiré pour les dépenses faites pour le grément, etc.

121

Inclus. Compte des dépenses acquittées. 125

25 mai,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). Se préparant à partir, a donné avis que toutes les plaintes devaient être envoyées. A tiré pour un compte des marchands d'Aricat qui auraient dû être payé avant. A aussi tiré pour les dépenses nécessaires à l'ameublement du corps de garde en faveur de Miller.

129

Incluses. Pièces justificatives. 133 à 157

25 mai,
Sydney.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour le salaire de Dodd, son secrétaire particulier.

275

Inclus. Reçu daté le 25 mai. 279

(La lettre n'est pas datée; Macarmick est parti le 27.)

25 mai.

Mitford à King. Demande que le docteur William Smith soit nommé juge en chef en remplacement de Gibbons.

481

25 mai,
Greenwich.

Smith à King (?). Demande son influence pour obtenir le poste de juge en chef, comme successeur de Gibbons.

485

1er juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Macarmick. Ne voit pas d'objection aux comptes, excepté à celui des demi-honoraires; ne peut recommander le paiement que d'une partie de ceux-ci. Renvoie aux précédentes lettres pour les instructions à suivre pour les mines de charbon; le dommage causé par les travaux mal exécutés, faits par Tremain et Stout; les revenus des mines doivent être appliqués aux réparations. On devra permettre au surintendant de se loger au corps de garde jusqu'à ce qu'on ait besoin de ce dernier; autorise des réparations à cette maison. Approuve la conduite tenue pour empêcher les déprédations aux mines de charbon.

95

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 99.)

1er juin,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Macarmick est parti le 27 mai pour Halifax pour prendre passage. Il lui a remis (Mathews) le grand sceau et tous les papiers concernant le gouvernement; (Mathews) a prêté le serment d'office le 28. Il est supporté par le Conseil, dont il envoie les procès-verbaux, et par tous les officiers et colons. Réfère au duc de Clarence quant à sa compétence. A nommé son fils, David Mathews, au poste de procureur général.

"Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 159

Inclus. Procès-verbaux du Conseil, 28 mai. 163

4 juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à DesBarres. Macarmick ayant été nommé lieutenant-gouverneur du Cap-Breton, par commission datée le 26 février 1787, on lui a payé son traitement.

"Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 215

5 juin,
Whitehall.

Notes du secrétaire d'Etat Dundas à propos des comptes de DesBarres, quand il était lieutenant-gouverneur du Cap-Breton, et la conduite qu'il a tenu à leur égard.

"A. & W. I.", vol. 530

17 juin
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Son désappointement causé par l'absence d'écoles et de chemins; démarches qu'il a faites pour obvier aux causes de plaintes.

"Col. Cor.", vol. 70, p. 167

Inclus. Procès-verbaux du Conseil sur l'absence d'écoles et de chemins.

173

1795.

— juin.
Whitehall.

Mémoire de King concernant les réclamations de DesBarres, lieutenant-gouverneur du Cap-Breton. "A. & W. I.", vol. 530

1er juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Macarmick. Est satisfait de ce que tous sont unis pour vouloir le bien de l'île. Me renvoie à sa lettre du 1^{er} juin au sujet des demi-honoraires. Croit que l'ordonnance empêchera les déprédations sur les mines. En tirant de l'argent pour le *Hope* espère qu'il (Macarmick) rendra compte du revenu de la vente du *Lady Apsley*. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 101

6 juillet,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie procès-verbaux du Conseil pour le semestre finissant le 1^{er} juillet. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 203

Inclus. Procès-verbaux du Conseil. 209

6 juillet,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie les rapports des vaisseaux entrés et qui ont reçu leur permis de mer au Cap-Breton, pour le semestre terminé le 5 juillet. 227

10^o juillet,
Sydney.

Miller au même. L'importation proposée du charbon d'Angleterre, qui arrêtera l'extorsion mais qui affectera fortement le revenu. Comment l'on peut réduire le coût de production dans l'île et le prix de vente à Halifax. Envoie un plan de Sydney. 493

Inclus. Plan, avec rues (celles que l'on se propose d'ouvrir sont marquées en encre rouge), habitants, etc. 497

13 juillet,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A informé Miller et les entrepreneurs des instructions reçues concernant les mines; ne sait quand Miller a l'intention de commencer l'ouvrage. Honorera les traites de Miller au montant du produit du charbon. En ce qui concerne les restrictions dans les octrois de terre, on a fait exception dans certains cas, spécialement dans ceux des loyalistes et des soldats licenciés; dans ces cas on a accordé la permission de compléter les octrois. 231

Miller au même. Doit commencer les travaux autorisés pour les mines, mais il craint de souffrir du délai à cause de la rareté des ouvriers et de l'insuffisance des moyens pécuniaires. Renouvelle sa recommandation quant à la méthode de faire payer une redevance aux vaisseaux. 499

14 juillet,
Sydney.

Le même à King. N'est pas certain du reçu de ses rapports, etc., vu les captures fréquentes de vaisseaux. Recommande M^{lle} Miller (sa sœur) comme commis préposé à la perception du droit sur la houille. Le délai dans l'arrivée de la goélette provinciale l'empêche de faire le voyage proposé et retarde les octrois, car le capitaine est sous-arpenteur général; la négligence et les irrégularités qui existent dans son département. Accepterait lui-même la charge, et croit pouvoir peupler un township avec l'aide d'amis. Remarques sur le plan de Sydney envoyé à Patterson; sur les causes de la décroissance de la population et sur l'état des habitants. Conseils pour augmenter la population, ce qui est plus important que la construction d'une cour et d'une prison. N'a trouvé aucun minerai utile, mais quelques curiosités et pétrifications. Recommande Burke comme successeur de Gibbons, juge en chef.

"Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 503

(Duplicata à la p. 551 du même volume.)

27 juillet,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le compte de l'extraction et de la vente de charbon; compte courant et pièces justificatives pour le paiement. N'ayant pas obtenu copie du bail passé avec Tremain et Stout, ils avaient un marché temporaire avec lui, dont copie est incluse. 235

Inclus. Compte courant. 239

Rapport du charbon expédié. 241

Pièces justificatives. 245 à 249

Marché de Tremain et Stout. 251

1795.
(?) juillet,
Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Le Conseil a été convoqué par Macarmick et a reçu les estimations du coût de construction d'une cour et d'une prison; mais le plan n'étant pas prêt, rien n'a été fait. Sa Grâce (Portland) a autorisé de se servir du bois du vieux magasin pour la nouvelle construction; envoie les procès-verbaux du Conseil sur son état et l'estimation du coût; pour une bâtisse convenable, en pierre, le coût serait de £500. La nécessité d'un édifice convenable pour les cours. 183
Inclus. Procès-verbaux du Conseil, 9 juin, opinion sur la charpente du vieux magasin. 191
Estimations. 195 à 201
- 1er août,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Mathews. Est satisfait de l'attention qu'il (Mathews) porte aux devoirs de sa charge et de la coopération des membres du Conseil. Se mettra en communication avec la Société de la Propagation de l'Évangile à propos d'une école. L'importance des chemins, qui sont une conséquence plutôt qu'une cause de colonisation; on considérera la question d'aide dans ses services personnels. "Col. Off., N. B.", vol. 1, p. 102
- 4 août,
Sydney. Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Justifie Tremain et Stout en ce qui concerne leur conduite dans l'exploitation des houillères, contre les accusations portées par Sa Grâce. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 513
Inclus. Extraits des lettres du 31 octobre 1794 et du 2 avril 1795. On trouvera les lettres elles-mêmes aux dates mentionnées. Les duplicata de la lettre du 4 août et des documents qui l'accompagnent se trouvent à la p. 547 du même volume.
- 4 août,
Sydney. Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Donne la raison du long délai à envoyer la disculpation de Tremain et Stout. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 517
- 10 août,
Sydney. Mathews au même. Envoie le compte de dépense pour le *Hope* et le *Nancy*, avec remarques; a tiré pour le montant. Dommage causé au *Nancy* en s'échouant. Vente de la coque du *Lady Apsley*, réservant la mâture, etc. 287
Incluses. Pièces justificatives, etc. 293 à 319
- 10 août,
Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré sur la Trésorerie pour les dépenses imprévues. 321
Incluses. Pièces justificatives. 325 à 349
- 10 août,
Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour les dépenses du *Hope*, avec remarques. 351
Incluses. Pièces justificatives. 355 à 373
Bordereau de payement. 375
- 14 août,
Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie les lettres de Tremain et Stout et de Miller, surintendant de la houillère, dans et par lesquelles Tremain et Stout se défendent des accusations de faire dommage à la mine par leur procédé d'exploitation; la conduite honorable de la compagnie. 397
Inclus. Tremain et Stout à Mathews, 14 août, se défendant de l'accusation de faire dommage à la mine de charbon. 383
- 24 août,
Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). La quantité extraordinaire de charbon requise par la garnison; la rareté des ouvriers. On ne doit pas permettre aux entrepreneurs de faire leurs opérations à tout endroit qu'ils puissent préférer, mais bien en une seule place pour commencer, et le travail devra se faire avec méthode. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 387
- 28 août,
Sydney. Miller au secrétaire d'Etat (Portland). La perspective alarmante du manque de charbon pour la garnison, vu le petit nombre d'hommes, a été évitée en permettant de petits vaisseaux de prendre des cargaisons de la côte. Précautions pour prévenir les abus; autres mesures concernant le commerce. 531

1795.

Inclus. Copies de lettres au commandant en chef, datées le 9, le 15, le 22 et le 27 août, et permis au président du Conseil à Tremain et Stout d'extraire et d'expédier du charbon ailleurs qu'à la rivière Spanish, et nommant David Stobert surintendant de l'extraction et de l'expédition. 535 à 541

— août,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Mathews. Est satisfait de l'harmonie qui existe entre lui et les membres du Conseil. Se mettra en communication avec la Société de Propagation de l'Evangile. L'importance des chemins; considérera s'il peut donner quelque aide. 179

4 septembre,
Sydney.

Spiller à King. Instructions quant au paiement du traitement de Macarmick. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 223

6 septembre.
Sydney.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Coût comparatif des redevances par chaudron sur le charbon chargé sur de petits ou de gros vaisseaux; comment on pourrait faire un arrangement convenable. Charbon importé de Liverpool à Terre-neuve. Etat de l'exportation de charbon du Cap-Breton à Halifax, avec le montant des droits. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 521

Inclus. Extrait d'une lettre du 14 juillet, concernant les droits; pour la lettre entière, voir à cette date.

10 septembre,
Sydney.

Tarif des droits à la douane et au bureau de la marine, Halifax. 529

Mémoire de Ingram Ball pour la nomination de juge en chef, ou si tel titulaire a été déjà nommé, alors pour celle de lieutenant-gouverneur. 403

(Duplicata, daté le 3 octobre, à la page 543 du même volume. Copie quelque peu différemment faite au vol. 73, p. 219.)

20 septembre,
Sydney.

Miller à King. Récapitule le contenu de ses lettres au secrétaire d'Etat. Sa responsabilité comme surintendant des houillères. Soupçonne que quelques-unes de ses lettres ont été interceptées. Arrivée de deux petits vaisseaux portant du rhum, de la mélasse et du poisson; ils ont été saisis et vendus pour avoir à bord des marchandises non déclarées. L'état ridicule de la judicature; description de son organisation. A été obligé d'acheter un bateau pour visiter la côte. 555

24 septembre,
Londres.

DesBarres à King. Lui demande d'examiner les procès-verbaux du Conseil du Cap-Breton à propos de ses réclamations. 489

19 octobre,
Londres.

DesBarres au secrétaire d'Etat (Portland). Renvoie à sa lettre à Sydney du 5 avril 1787, au sujet du salaire payé à Macarmick, et disant que sa nomination n'était que temporaire et ne durerait que pendant (DesBarres) son absence qui n'a jamais été remplacé. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 227

26 octobre,
Londres.

Morice au même. La Société de Propagation de l'Evangile est prête à faire l'allocation usuelle pour un maître d'école au Cap-Breton, aussitôt qu'on aura trouvé une personne qui peut remplir ce poste. "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 509

3 novembre,
Whitehall.

King à Macarmick. Peut-il donner les dates des lettres écrites ou des traites tirées relativement au crédit donné à DesBarres pour articles de propriété personnelle restant en sa (Macarmick) possession quand DesBarres a quitté l'île? "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 104

3 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Mathews. Le vieux magasin étant si délabré qu'on ne peut en faire une prison ou une cour, il envoie autorisation d'en construire une nouvelle qui ne coûtera pas plus de £500, y inclus tout l'ameublement, etc. Elle sera réduite en proportion et arrangée de telle manière qu'on puisse l'agrandir si c'est nécessaire. Ne doute pas que Miller maintiendra les mines dans un excellent état, mais est peiné de voir que la quantité extraite est moindre que celle du semestre précédent. La Société de Propagation de l'Evangile avancera de £10 à £15 pour le salaire d'un maître d'école; il placera £40 dans les prévisions budgétaires, et croit qu'on pourra trouver un maître d'école

1795.

compétent. Croit que la suggestion de Miller, tendant à changer la perception des droits d'après le tonnage au lieu de la classification des vaisseaux sera adoptée. Les droits sur le charbon devraient être dépensés pour la houillère; a ordonné à Macarmick de faire un rapport sur les droits du charbon qui lui restent.

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 104

(Voir aussi "Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 235 où la lettre n'est pas datée.)

5 novembre,
Chiswick.

Macarmick à King. Envoie deux papiers au sujet de l'affaire pour laquelle il a reçu des instructions de Portland.

"Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 263

Inclus. Etat de la propriété trouvée sur la ferme du gouvernement à Point-Edward à l'arrivée de Macarmick. 267

Macarmick au secrétaire d'Etat (Sydney), 29 octobre 1787; un duplicata dont l'original sera trouvé à sa date.

21 novembre,
Sydney.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Récapitule le contenu des lettres antérieures et donne des détails concernant l'exploitation des mines de charbon.

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 261

Inclus. Avis que les vaisseaux n'ont pas la permission de charger du charbon à des endroits non soumis à l'inspection, daté le 22 octobre. Le 24 on a recommandé au président d'annuler les licences permettant de charger ailleurs qu'à la Spanish-River.

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 265
267

Comptes des dépenses.

(Duplicata aux pages 281 à 287 du même volume).

26 novembre,
Whitehall.

King à Macarmick. Doit fournir un état des droits sur le charbon reçus par lui avant le 1^{er} janvier 1795. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 108

27 novembre,
Chiswick.

Macarmick à King. Envoie un état des droits sur le charbon reçus par lui et renvoie à la lettre du 25 octobre 1793, qui a terminé la correspondance relative aux gratifications. Il avait résigné son siège au parlement pour une place de gouverneur avec traitement de £800 par année, et a trouvé que c'était une place de lieutenant-gouverneur avec traitement de £500 sans gratification, excepté celle dont il est maintenant privé.

"Col. Cor., C. B.", vol. 70, p. 281

Inclus. Etat des droits reçus et de la dépense pour l'extraction du charbon au Cap-Breton. 285

8 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). La satisfaction générale au sujet des plans du gouvernement de Sa Majesté. A tiré sur le Trésor pour différentes dépenses; pièces justificatives, etc., incluses. L'utilité de la goélette *Hope* en empêchant le commerce illicite. Arrivée des fusiliers royaux, après une traversée de quinze semaines; l'état déplorable des troupes vu le scorbut noir; leur convalescence après être débarquées et leur rembarquement pour Halifax; le *Hope* qui a convoyé les transports relegué à son retour. Envoie des états relatifs aux mines de charbon; Miller parti pour Halifax; rien n'a été fait sur les mines avec les £50 qu'on lui a payés; les déduira donc de son traitement. Tout est tranquille; les colons qui étaient partis désirent revenir depuis l'établissement d'une école.

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 1

Inclus. Compte courant pour les mines de charbon. 9

Etat du chargement de charbon à la Spanish-River. 11

Le même à Brasdore (Bras-d'Or). 15

Comptes contre le *Hope*. 19, 21, 25

Bordereau de payement du *Hope*. 23

25 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour les appointements de Dodd, son secrétaire particulier. 29

1796.

1er janvier,
Sydney.

Mémoire de Dodd. La détresse dans laquelle est la famille du dernier juge en chef Gibbons, mort dans une prison de France, ayant été capturé avec sa famille en mer. Sa nomination (à Dodd) comme juge en chef lui permettrait d'aider la famille. A demandé l'emploi de percepteur des douanes, mais n'a pas encore reçu de réponse. 255

Inclus. Copie d'une requête de la part de Dodd, qui remplit les fonctions de percepteur des douanes, et qui demande une nomination permanente à cet emploi; la requête porte la date du 14 septembre 1793. 257

Extrait d'une lettre de Macarmick à l'effet que si Mathews est nommé juge en chef, il (Macarmick) a recommandé qu'il (Dodd) soit nommé procureur général. "Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 259

6 janvier,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les rapports des vaisseaux entrés au Cap-Breton et qui ont pris leur permis de mer, ainsi que les procès-verbaux du Conseil, tous se rapportant à la demi-année terminée le 5 janvier. 47

Inclus. Procès-verbaux du Conseil, du 27 juillet au 27 décembre 1795. 53

7 février,
Whitehall.

King à Mathews. Si Miller est toujours décidé de ne plus se servir de la *Nancy* et qu'elle ne soit plus utile, on devra la vendre. On n'aurait pas dû remettre à si tard la vente de la coque de la *Lady Apsley*; le faible produit de la vente peut être remis à Tremain et Stout, qui devront en rendre compte. Ne s'objecte pas au compte des dépenses imprévues, mais conseille d'être prudent. "Col. Cor., C. B.", vol. 1, p. 108

8 janvier,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) au même. Constate avec plaisir que Tremain et Stout n'ont pas nu aux mines de charbon. On devrait adopter le projet du surintendant (Miller) de baser les charges sur le tonnage. Bien qu'une somme de £500 ait été accordée pour les fins d'une nouvelle prison et palais de justice, il devra s'assurer si l'ancien hôtel du gouvernement ne peut être adapté à ces fins; les voies publiques, les moulins, etc., sont d'une plus grande importance. 109

12 janvier,
Whitehall.

King à Spiller. Le compte des dépenses imprévues du Cap-Breton jusqu'au 24 juin 1795 est approuvé. Vu que le procureur général a mis de côté sa réclamation, le traitement total du procureur général peut être payé à David Mathew (Mathews), jeune, mais l'on ne devra pas payer à Ingram Ball le traitement complet du juge en chef. 111

13 janvier,
Whitehall.

Le même au même. Il n'y a pas d'objection à payer à Day la somme de £20 pour ses services de geôlier et pour le soin des feux, pour l'année terminée le 24 juin 1794; non plus qu'à l'allocation de £20 à Morgan Murphy pour le transport par voie de terre des dépêches venant de Halifax, en février 1794, et pour le voyage de retour. 112

13 janvier,
Londres.

Mémoire de Macarmick demandant promotion.

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 33

15 janvier,
Sydney.

Mémoire de McKinnon. Se plaint d'irrégularités au Conseil, et prie que l'on ordonne un traitement convenable à sa position de secrétaire. 299

(Duplicata au vol. 72, p. 787)

Inclus. Ordre de Macarmick, 17 juin 1789, pour que toutes les requêtes pour terres et ordres d'arpentage soient envoyés au secrétaire qui va les mettre en liasse; les ordres, après avoir été audités, devront être envoyés au bureau du registraire. 317

Suivent d'autres documents au sujet de sa plainte. 318 à 403

4 février,
Halifax.

Miller à King. Était venu à Halifax selon le désir de Wentworth pour examiner des veines de métal, spécialement des couches de charbon; la mine de la rivière Spanish étant insuffisante, il est prudent d'en chercher ailleurs. Le monopole de la production du charbon nécessite que l'on en fasse des recherches dans la Nouvelle-Ecosse; le risque d'un accident au

796.

cas où la mine présentement en exploitation cesserait de fournir du charbon, ou encore, la visite d'un corsaire pourrait amener des conséquences fatales. Ne peut présentement visiter les couches; on n'a pas d'idée de la grandeur croissante de ce commerce. 591

16 février,
Londres.

Freeman à King (?). Envoie le mémoire de W. Smith et presse pour que l'on considère son cas d'une manière favorable.

"Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 231

Inclus. Mémoire du D^r Smith sur ce qu'il a été démis de ses fonctions sous l'accusation d'avoir négligé ses devoirs; relate les faits pour contredire l'accusation. 235

17 février
Londres.

Mitford à King. La position pénible du D^r Smith, qu'il recommande à une attention favorable. 239

16 février.

Un mémoire non signé sur le cas du D^r Smith, démis de sa charge de chirurgien. 243

24 février,
Whitehall.

King à Spiller. Pour payer à Wolfe une moitié du salaire de Hurd pour une année jusqu'au 24 juin 1795. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 112

2 mars,
Londres.

DesBarres au secrétaire d'Etat (Portland). Demande copies des rapports à la Trésorerie sur les dépenses du Cap-Breton de 1784 à 1787, vu que ces derniers ont tourné le trésorier contre lui et on lui a refusé les copies ou la permission d'examiner les rapports, quand il les a demandées au bureau. "Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 269

7 mars.
Londres.

Tremain à King. Recommande fortement le cas du D^r Smith. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 251

9 mars,
Londres.

Mitford au même. Suggère que quelque situation subordonnée soit accordée au D^r Smith, qui autrement serait dépourvu de toute ressource. 247

20 mars,
Halifax.

Miller au même. Récapitule le contenu de ses lettres au secrétaire d'Etat. Les relations entre lui et le président du Conseil. "Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 289

22 mars,
Chiswick.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). Comme il doit partir une émigration des Etats-Unis, il offre ses services pour aider à établir les émigrants sur les terres du Cap-Breton. 37

22 mars,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Circulaires reçus; envoi procès-verbaux du Conseil sur l'établissement d'une école et une lettre concernant les droits de péage; communiquera à Miller à son retour des instructions à ce sujet. Le soin que l'on prend à ériger un édifice pour une maison d'école; a écrit à l'évêque de la Nouvelle-Ecosse à propos du maître d'école; les émoluments sont assez élevés pour que l'on puisse se procurer une personne compétente. Répète le renseignement donné dans la lettre du 8 décembre, en ce qui concerne Miller. Le fait que la saison de navigation ne commence qu'en juillet est la cause de la diminution dans l'exportation du charbon pour le semestre terminé en juillet, comparé avec le précédent. Le prix excessif et la rareté de la farine; les fermiers n'ont pas encore été dans la possibilité de récolter plus de grain que ce qui leur en est nécessaire, mais leur travail surmontera sous peu leurs difficultés. 63

Inclus. Procès-verbaux du Conseil, 12 et 22 mars. 75

Lettre des officiers de douane, 12 mars, à propos des droits, maintenant que la proposition de Miller pour un changement dans la méthode de les prélever serait préjudiciable au commerce de charbon. 87

5 avril,
Whitehall.

King à Spiller. Paiera à Macarmick la moitié de son salaire de lieutenant-gouverneur, jusqu'à nouvel ordre. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 113

15 avril,
Halifax.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie un état de la vente du charbon à la Spanish-River; l'importance croissante du commerce; ses désavantages provenant de l'importation du charbon de Liverpool et les

1796.

droits de douane exorbitants imposés aux vaisseaux aux Etats-Unis. A reçu des ordres pour son traitement. Critique la conduite du président du Conseil à son égard. "Col. Cor. C. B", vol. 71, p. 293

Inclus. Etat de la vente du charbon. 295

30 avril, R. P. Anderson au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie un mémoire de Susannah, veuve du juge en chef Gibbons, et recommande qu'on lui accorde le traitement entier de feu son mari, qui a été pleinement puni de toute offense qu'il a pu commettre, par sa suspension et par ses infortunes subséquentes. 273

Mémoire de M^{me} Gibbons. 277

6 mai, Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Lettre reçue à temps pour empêcher les entreprises négociées pour la cour et la prison. Présentement les cours se tiennent dans l'hôtel du gouvernement; son peu de commodité; propose un arrangement temporaire pour la prison. A quels termes doit-on accorder un emplacement pour un moulin, et l'encouragement que l'on doit donner à sa construction. Envoie la réponse de l'officier de marine à la proposition de changer le tarif pour les vaisseaux transportant du charbon; l'opinion générale est que le plan de Miller est mauvais. A écrit à Miller, mais n'a pas encore reçu de réponse; le projet des entrepreneurs est donné. Ses intérêts tant publics que privés sont liés à la prospérité de l'île. Il fera tout en son pouvoir aux fins d'en promouvoir la prospérité et le développement de ses mines. Le mauvais choix de l'emplacement de Sydney, choix auquel il s'est opposé dès le commencement; comment l'idée d'y bâtir une cité a été un fiasco. La mauvaise politique d'accorder sans distinction des lots de ville au lieu de fermes.

Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 93

Inclus. L'officier de marine (Moore) à Mathews. Ne peut comprendre le plan de Miller aux fins de prélever des droits sur les vaisseaux, mais croit que ce plan est impraticable. 109

Opinion de Tremain et Stout sur le même sujet; eux aussi désapprouvent le plan de Miller. 113

Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel du gouvernement. 117

6 mai, Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Condition peu satisfaisante du Conseil; recommande la nomination de Stout. Etat déplorable des cours judiciaires depuis la suspension de Gibbons. 121

6 mai, Sydney. Le même à King. Miller est encore absent; s'il ne désire pas se servir du *Nancy*, il en disposera; rendre compte de la vente de la coque du *Lady Apsley*. Spiller a laissé protester des traites pour lesquelles les comptes et les pièces justificatives ont été envoyés. Il a renouvelé les traites, et envoie le compte des dépenses découlant du protêt. 129

Inclus. Tremain et Stout se plaignent que des traites en leur faveur ont été protestées. 133

Le compte accompagne la lettre. 137

Copie de la lettre de Spiller à Macarmick, 4 septembre 1792, disant que la sanction du secrétaire d'Etat est nécessaire avant qu'il puisse honorer les traites tirées sur lui. 139

19 mai, Halifax. Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Projet de changer le système en vigueur relativement aux droits à percevoir sur les vaisseaux chargés de charbon, et calcul destiné à indiquer l'effet du changement proposé. 413

25 mai, Sydney. Mémoire d'Ingram Ball. Relatif à la nomination du juge en chef, et demandant qu'il puisse recevoir tout le traitement depuis la mort de Gibbons en novembre 1794. 409

31 mai, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Mathews. Les traites tirées pour le *Hope* sont payées. Miller se trouve à Halifax pour visite d'enquête;

1796.

le travail aux mines du Cap-Breton doit être poussé aussi rapidement que possible; les dépenses à ce sujet devront être payées à Miller, à part son salaire. On ne doit pas augmenter les droits sur le charbon; il est donc nécessaire de réduire les dépenses, décision que le bon sens a conduit les officiers à adopter.

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 113, où se trouve entrée la date du 31.)

21 juin,
Londres.

Mémoire de William Smith, demandant d'être nommé au poste de juge en chef, dont il a rempli les fonctions pendant l'absence de Gibbons.

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 405

25 juin,
Halifax.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Rapport de sa visite au Cap-d'Or, sur la baie de Fundy, et description élaborée. Le deuxième but de son voyage était l'examen du charbon; d'après les apparences à Pictou, il semble qu'il n'y ait pas lieu de s'en occuper. 417

Inclus. Note de l'hôtel des douanes à Halifax à l'effet qu'on ne prélève pas sur les vaisseaux charbonniers de tarif plus élevé que celui du tableau; plus d'une fois la charge est moindre. 425

Tableau du tarif. 427

5 juillet
Sydney.

Procès-verbal du Conseil à la date en marge.

"Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 835

7 juillet,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie relevé des vaisseaux entrés et qui ont pris leur permis de mer, ainsi que les procès-verbaux du Conseil, pour le semestre échu le 5 juillet.

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 143

Inclus. Procès-verbaux du Conseil, 12, 22 et 25 mars et 21 mai. 149

7 juillet,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour le montant du salaire de Dodds, son secrétaire particulier. 159

Inclus. Quittance. 163

7 juillet,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le compte courant pour les mines de charbon et celui du charbon expédié et vendu depuis le 1^{er} juin 1795 jusqu'au 1^{er} juillet 1796.

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 165

Inclus. Compte courant. 169

Compte du charbon expédié à Spanish-River en décembre 1795. 171

Le même pour les six mois terminés le 30 juin. 177

(Chaque compte est accompagné des quittances des droits payés au surintendant.)

7 juillet,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré sur Spiller en faveur de Tremain et Stout; comptes et pièces justificatives envoyés. Le prix élevé des denrées et la nécessité de nourrir les sauvages a de beaucoup augmenté les dépenses imprévues; a réussi à induire les sauvages à se livrer à l'agriculture. Capture de vaisseaux par des corsaires français; la milice appelée sous les armes; elle a promptement répondu à l'appel. 183

Inclus. Procès-verbal du 5 juillet relativement aux dépenses imprévues. 187

Pièces justificatives. 191 à 225

Bordereau de paye du *Hope*. 227

18 juillet,
Whitehall.

King à Spiller. Instruction de payer à sa veuve la moitié du traitement de feu le juge en chef Gibbons. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 115

23 juillet,
Halifax.

Miller à King. A fait rapport au secrétaire d'Etat du résultat de sa visite à la baie de Fundy. Les dépenses ont dépassé de beaucoup l'allocation qu'on lui avait faite. Délai de son retour au Cap-Breton par suite qu'aucun vaisseau ne faisait voile de cet endroit. L'inconvénient considérable dont souffrent les employés par suite de ce que Spiller laisse protester leurs traites. "Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 429

23 juillet,
Halifax.

Le même à Edmund Burke. Principalement une répétition des comptes rendus publiés dans les documents publics, mais une description du

1796.

collège de Windsor, et un rapport au sujet de l'arrivée de 500 nègres fugitifs venant de la Jamaïque. 431

27 juillet,
Sydney.

McKiinnon à King. Envoie la correspondance relative à l'audition des comptes publics. 439

La correspondance est en tête. 435 à 437

(Des duplicata des lettres contenues dans la correspondance se trouvent dans le vol. 72, pp. 783 à 785.)

29 août,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Arrivée de Miller; avance d'argent pour les travaux aux mines de charbon. Tout est rentré dans le calme depuis l'alarme causée au commencement de l'été par la présence de corsaires français sur la côte. 229

29 août,
Sydney.

Le même à King. On a obtenu les services d'un instituteur compétent; demande l'autorisation de lui payer son salaire d'un semestre. Miller n'en est pas encore arrivé à une décision au sujet du *Nancy*. 243

20 septembre,
Sydney.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Etat de conservation des bâtisses aux mines; a été obligé de construire une caserne.

"Col. Cor., C. B.", vol. 74, fol. 35 verso

22 septembre,
Houillères.

Le même à King. A envoyé un long rapport au secrétaire d'Etat. Les difficultés qu'il rencontre; propose d'ériger un moulin à farine. Au sujet des pièces justificatives, des traites, etc. 229

"Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 543

23 septembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet un mémoire de la part de Tremain et Stout, lesquels ont perdu leur contrat pour le charbon. Par le contrat original, ils n'étaient pas tenus de construire un nouveau quai. 233

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 233

Incluse. Mémoire de Tremain et Stout. 237

Rapport au sujet du coût d'extraction et d'expédition du charbon, indiquant la perte subie sur chaque lot de 36 chaudrons, soit une journée de travail pour 19 hommes. 241

28 septembre,
Houillères.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Se plaint des inconvénients subis aux mines par suite de l'absence fréquente du commis préposé à la perception des droits sur le charbon. 241

"Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 547

28 septembre,
Londres.

Spiller à King. Envoie pour approbation deux traites venant du Cap-Breton. 457

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 457

28 septembre,
Houillères.

Miller à King. Représente le gouvernement actuel du Cap-Breton comme des acteurs ambulants dont il donne les *dramatis personæ*. 551

"Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 551

29 septembre,
Houillères.

Le même au même. A eu une discussion littéraire avec Mathews; envoie copies des lettres échangées de crainte que les siennes ne soient tronquées. Cause de la rancune du gouverneur à son égard; une puissante faction (Miller) est opposée. Le peu de service du *Hope*. 555

(La date à la fin de la lettre est le 31 septembre; les documents qui l'accompagnent portent la date d'octobre, le dernier étant daté du 24; il semblerait que c'est par erreur que le mot septembre s'y trouve au lieu d'octobre.)

Inclus. Correspondance avec Mathews. 560 à 577

— septembre,
Sydney.

Mémoire de Tremain et Stout. Inclus dans la lettre d'Ogilvie du 30 octobre 1798, laquelle voir.

1er octobre,
Whitehall.

King à Spiller. Il peut payer deux traites tirées par Mathews se montant à £181 14s. 10d. 579

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 116

24 octobre,
Sydney.

Ball à King. N'a reçu aucune communication depuis novembre 1795, alors qu'il a reçu instruction de continuer à agir en qualité de juge suprême. Fait rapport de l'état des affaires judiciaires et demande de succéder à Gibbons comme juge en chef; dans la croyance qu'il en recevrait le traitement, il a tiré sur Spiller, mais ses traites ont été protestées. 579

"Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 579

1796.

30 octobre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu des comptes de Miller pour couvrir la dépense de £150 qu'il avait été autorisé d'encourir, mais non les pièces justificatives voulues; explication fournie par Miller. Il transmet les comptes et les pièces justificatives, et lui a fait une nouvelle avance de fonds, avec instruction comment préparer les comptes. Les travaux dont Miller s'occupe; sa conduite peu satisfaisante depuis qu'on lui a montré les instructions reçues du secrétaire d'Etat. 1

Incluse. Lettre de Miller du 24 octobre, accompagnée de comptes, etc., l'original se trouve dans la lettre de Miller du 29 septembre. 11 à 41

Pièces justificatives.

3 novembre,
Houillères.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Récapitule le contenu de la lettre du 20 septembre. Recommande certains points au sujet des travaux dans les mines et quelques changements dans les règlements et les conditions. 595

1er décembre,
Sydney.

Tremain et Stout à Mathews. Demande qu'il informe le prince Edouard de la position dangereuse dans laquelle se trouvent les mines de charbon; une force hostile peu nombreuse pourrait détruire les travaux et priver par là les garnisons de Halifax et Terre-Neuve de leur fourniture de charbon. "Col. Cor., C. B.", vol. 30, p. 118

6 décembre,
Sydney.

Mathews au prince Edouard. Demande que l'on envoie une compagnie pour protéger les mines de charbon; aussi qu'un petit parapet soit érigé à Arichat, où se fait la principale pêche. Transmet une lettre des entrepreneurs des mines de charbon. 116

8 décembre,
Houillères.

Miller à Mathews. Réponse aux objections faites contre les comptes et les pièces justificatives; accompagnant la lettre de Miller à King du 1^{er} février 1797, laquelle *voir*.

10 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour le montant des dépenses du *Hope*; ce à quoi l'on a employé ce vaisseau pendant l'été: il s'est emparé des deux seuls vaisseaux faisant un commerce illicite. L'a envoyé au prince Edouard porteur de la nouvelle de l'arrivée de la flotte française à Terre-Neuve. "Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 43

Pièces justificatives.

47 à 53

Bordereau de paye du *Hope*.

55

10 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le compte courant, les pièces justificatives, etc., pour les mines de charbon; approvisionnement abondant de charbon à Halifax pour la garnison et les habitants. 57

Inclus. Rapport du charbon expédié depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 30 novembre. 63

Pièces justificatives.

67 à 79

10 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Le *Nancy* est vendu et le produit de la vente a été déduit des dépenses du *Hope*. 81

Rapport relatif à la vente.

85

13 décembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Mathews. Espère que les instruments aratoires fournis aux sauvages vont leur permettre de subvenir à leurs besoins. Le compte des dépenses imprévues renferme plusieurs item inaccoutumés, dont plusieurs non accompagnés de pièces justificatives. Les comptes de Miller devraient être accompagnés de son rapport indiquant l'emploi des diverses sommes et le progrès des travaux. Il devra faire rapport dans l'affaire de Tremain et Stout.

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 247

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 116, laquelle nous fournit la date.)

16 décembre,
Whitehall.

King au même. La satisfaction de la part de Portland par suite de ce qu'il a pu se procurer un instituteur compétent; envoie l'estimé des dépenses de 1797-98, dans lesquelles il inclut un salaire de £40 pour un instituteur, mais attendu qu'il y en avait un d'engagé préalablement, on

1796.

devra lui payer le salaire mentionné, à partir de la date de l'engagement, cette somme devant être portée au compte des dépenses contingentes. En dépit des objections, on a donné ordre de payer des comptes se montant à £181 14s 10d. 117

24 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le compte des allocations accordées à Clarke, commissaire des prisonniers français, et à McIntosh, commissaire des provisions à Saint-Pierre, lesquelles, d'après les instructions du prince Edouard, doivent être payées à même l'extraordinaire de l'armée. "Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 87

Comptes. 89

26 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour le montant du salaire de Dodd, son secrétaire particulier. 95

Quittance. 97

30 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie les procès-verbaux du Conseil pour le dernier semestre. 99

Procès-verbaux des 5 juillet, 16 septembre et 9 décembre 1796.

103 à 109

Sans date.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Remarques à propos de la déclaration de Tremain et Stout relative à la perte considérable qu'ils ont subie dans l'exécution de leur contrat pour fourniture de charbon.

"Col. Cor., C. B.", vol. 71, p. 443

Inclus. Correspondance et comptes. 449 à 4551797.
7 janvier,
Houillères.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Description de la galerie d'écoulement au nouveau niveau (mines de charbon) et de l'entrepôt.

"Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 35

(Des extraits en sont donnés dans les rapports du 20 septembre et du 8 novembre 1797.)

7 janvier,
Houillères.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). L'accroissement du commerce de charbon en dépit des obstacles; diminution de la dépense par suite de l'emploi d'un plus grand nombre de petits vaisseaux, contre-balancée par des pertes subies par les entrepreneurs provenant de sources diverses. N'a aucune nouvelle relative au projet de creuser un autre puits; il y a environ 40 hommes occupés aux travaux actuels. A passé un contrat pour l'ouvrage préparatoire à l'entrée du niveau. Décrit assez longuement les travaux qu'il a entrepris. "Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 599

Rapport de la quantité de charbon expédié en 1796. 610

25 janvier,
Sydney.

Ball à King. Renouvelle sa demande d'être nommé juge en chef. (La première partie de cette lettre est presque un duplicata de celle du 24 octobre 1796.) A fait rapport que Dodd, qui remplit intérimairement les fonctions de percepteur des douanes, continue de pratiquer comme procureur et notaire public. L'administration de la justice souffre de l'absence du procureur général et du grand prévôt, qui négligent d'être présents à la cour. Inutile de s'adresser à Mathews, attendu que le procureur général est son fils et le grand prévôt son gendre. A représenté l'absence de commodités pour le jury dans le palais de justice, mais sans effet. Disparition des archives de la cour. 611

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). De même nature que celle de même date adressée à King. 619

25 janvier,
Sydney.

Miller au même. Les entrepreneurs ne veulent pas garder plus longtemps en dépôt des revenus provenant du droit sur le charbon, parce qu'ils craignent le danger d'une conflagration; ils proposent d'envoyer le produit de tel droit directement au président, ainsi que cela se pratiquait avant le départ du lieutenant-gouverneur; mais le produit des droits devrait être entre les mains du percepteur, dont l'aide n'a pas encore fourni caution. Rien n'a encore été fait pour construire des moulins ou établir des routes tel qu'autorisé. Suggère que l'on construise une route entre Sydney et les mines, en passant par la tête du bras

nord-ouest de la rivière Spanish, avec des embranchements jusqu'au Petit Bras-d'Or et le Grand-Étang; une autre qui traverserait la rivière Miray, avec plusieurs embranchements; une autre allant de Sydney à la Baie de Saint-André, et un prolongement de l'embranchement qui se dirige sur le Village des Français, traversant Bolarderie (Boularderie), jusqu'au Grand Bras-d'Or. La plus importante est celle qui irait de Sydney à l'établissement de Saint-Pierre, de là à l'anse Plaister-of-Paris, ou Havre au Navire, dans le détroit de Canso, ce qui donnerait une communication entre Sydney et Halifax; il ne doute pas que l'Assemblée d'Halifax donnerait de l'aide pour cette dernière.

“ Col. Cor., C. B. ”, vol. 72, p. 627

1er février,
Coal Mines.

Miller à King. Envoie copie de la lettre qu'il a écrite à Mathews pour montrer combien il (Mathews) désire lui causer des embarras. L'effort tenté dans le but d'émaner une ordonnance relative à l'observance convenable du jour du Seigneur et la remise en vigueur de la taxe sur les détailliers de boisson. Les irrégularités commises dans la promulgation et la conservation des ordonnances. Espère qu'une organisation complète de gouvernement civil accompagnera le gouverneur, vu que la pratique suivie par les substitués semble être de profiter de l'occasion pendant qu'ils peuvent en jouir. 631

Inclus. Réponse, datée le 8 décembre 1796, aux remarques faites par Mathews à propos de la forme des comptes de Miller et des pièces justificatives. 635

4 février,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le compte et les pièces justificatives fournis par Miller, qui a obtenu une autre avance de fonds. Remarques à propos de la manière peu satisfaisante dont Miller conduit les travaux. Estimation faite par un ouvrier compétent du coût des travaux. 111

Inclus. Estimation. 119

Pièces justificatives. 123 à 159

4 mars,
Sydney.

McKinnon à Mathews. Croit que les conversations rapportées ont été grossies de viles insinuations. Attire l'attention sur les irrégularités de la licence accordée à George Hall pour l'occupation de terres à la Baie-des-Vaches, et par laquelle la licence de Payne a été révoquée; on lui a mentionné d'autres cas. A titre de secrétaire de la province, on devrait lui donner connaissance de tels octrois, etc., afin de le mettre en état de découvrir les fraudes. 815

12 mars,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet le compte de Miller avec pièces justificatives; Miller refuse de corriger les erreurs qu'on lui a indiquées. 173

Erreurs remarquées dans le compte. 177

Compte courant. 179

Pièces justificatives. 181 à 215

21 mars,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copie de la correspondance avec Duncan, commissaire des chantiers à Halifax, au sujet des réparations du *Hope*; en attendant le gréera le mieux possible avec les vieilles voiles, etc., du *Lady Apsley*. 161

Inclus. Correspondance dans laquelle Duncan dit qu'il n'a pas l'autorité de réparer le *Hope*, sans les ordres de l'amirauté. 165, 169

21 mars,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie la liste des vaisseaux entrés et ayant reçu leur permis de mer pour le semestre terminé le 5 janvier. 223

29 mars,
Sydney.

Le même au même. Envoie le compte de Miller avec pièces justificatives; autres remarques sur sa manière de tenir ses comptes. 227

Inclus. Compte de Miller. 231

Pièces justificatives. 233 à 243

1797.

31 mars,
Sydney.

McKinnon à Mathews. N'a pas reçu de réponse à ses lettres; se plaint de sa (de Mathews) conduite à son égard. 823

2 avril,
Sydney.

Miller à King. Fin d'un hiver long et rigoureux; il a environ 3,000 chaudrons de charbon hors la mine; il en aurait plus sans une indisposition dont les ouvriers ont souffert. La glace a interrompu le travail au niveau, mais il va être poussé maintenant avec vigueur; on ne peut toutefois se procurer de mineurs. Comment on s'y est pris pour extraire le charbon pendant l'hiver; on n'a pu se procurer de chevaux. L'opposition apportée par le président Mathews à toutes les opérations; la nature de la correspondance; autres moyens employés pour gêner les travaux. La déclaration du grand jury à l'effet que deux des magistrats ne sont pas compétents à remplir leurs fonctions a irrité Mathews, qui avait dessein de faire de l'un d'eux un juge suppléant. Son aversion pour le juge en chef intérimaire (Ball), qui prétend agir de son propre gré.

“Col. Cor., C. B.”, vol. 72, p. 639

Incluse. Correspondance avec Mathews. 643 à 650

Compte courant des mines de charbon. 651

24 avril,
Sydney.

Ball à King. Envoie sa correspondance avec Mathews au sujet de leurs disputes. Envoie aussi une lettre de Macarmick, une à Cossit et une de John Wilson, chef du grand jury, toutes concernant le même sujet. La conduite déplacée de Mathews en assistant à une soirée donnée par Moore, ce dernier étant sous accusation. 669

Incluse. Correspondance. 677 à 717

24 avril,
Sydney.

Ball au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copie de son dernier résumé au grand jury; a envoyé sa correspondance à King. 731

Inclus. Résumé, 1^{er} mars. 719

Duplicata. De Wilson, à la p. 711, est à la p. 735; de Bakers, p. 715, est à la p. 739; de Cossit, p. 695, est à la p. 743; à Cossit, p. 691, à la p. 747; résumé, p. 719, à la p. 751.

Ball et Miller, membres du Conseil, à Mathews, 18 mai. 763
(Duplicata à la p. 831).

26 avril,
Whitehall.

Duplicata d'un mémoire d'Angustine Prévost, transmis à la date en marge—l'original a été présenté en 1790, mais on y a ajouté un paragraphe en 1797. On y déclare que Prévost a été capitaine dans le 60^{me} régiment et sous-inspecteur général des forces britanniques dans l'Amérique Britannique du Nord. Le mémoire demande compensation parce qu'on a confisqué après la guerre de la révolution américaine la fortune laissée par son beau-père, Croghan, du service des Indes. 583

12 mai,
Houillères.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copie d'une partie de sa correspondance avec Mathews, montrant les efforts faits par ce dernier dans le dessein de nuire aux travaux dans les mines de charbon.

Incluse. Copie de sa lettre à Mathews, du 12 mai. 771

12 mai,
Sydney.

Mathews à Miller. Il a reçu sa lettre de cette date; il lui avait communiqué la teneur exacte des instructions envoyées par le secrétaire d'Etat. S'il ne s'y conforme pas, il en donnera connaissance à Sa Grâce et n'avancera pas même un schelling jusqu'à ce que les ordres de Sa Grâce soient obéis. 887

13 mai,
Sydney.

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie les pièces justificatives reçues de Miller. La dépêche de Sa Grâce, du 13 décembre, n'était pas encore arrivée quand on a fait la dernière avance de fonds, sans quoi il aurait forcé Miller de faire rapport tel qu'ordonné; copie des instructions lui ont été envoyées. La copie de la lettre de Miller y est incluse. 249

Procès-verbaux du Conseil. 827

18 mai,
Sydney.

Ball à McKinnon. Mathews a déclaré qu'il s'était chargé lui-même de l'apurement des comptes, et que bien que les pièces justificatives n'aient

23 mai,
Sydney.

1797.

pas été produites, les comptes ont été assermentés par Tremain et Stout.

839

29 mai,
Sydney.

McKinnon à King. Les dissensions qui ont existé au Cap-Breton depuis son premier établissement sous un régime régulier. Se plaint de mauvais traitements de la part du président du Conseil aux assemblées, et des efforts qu'il fait pour étouffer la discussion. La manière irrégulière par laquelle les comptes sont apurés; les charges irrégulières insérées dans les comptes, et qu'on l'a empêché de discuter au Conseil. La lettre (qui est longue) est une critique générale des procédures du Conseil.

775

Inclus. Correspondance, duplicata de lettres au vol. 71, pages 435 à 437.

31 mai.

Rapport de Mathews à Miller sur le mémoire de Tremain et Stout. Duplicata inclus dans la lettre d'Ogilvie du 30 octobre 1798; original envoyé dans la lettre suivante.

1er juin,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie un rapport au sujet du mémoire de Tremain et Stout; Miller et lui-même sont d'accord quant aux pertes subies par la société et sur leur compétence à exécuter l'entreprise.

"Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 253

Le rapport, daté le 31 mai.

257

10 juin,
Houillères.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Ses objections au rapport de Tremain et Stout demandant compensation pour les pertes subies dans l'exploitation des mines de charbon.

851

(Duplicata à la page 883.)

10 juin,
Londres.

Ingouville à Macarmick. Se plaint du tort qu'on lui a fait en prenant possession de sa scierie, etc. Incluse dans sa lettre au secrétaire d'Etat, 2 mai 1799, laquelle voir.

13^e juin,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Mathews. Miller a reçu ordre de préparer un rapport sur tous les travaux faits aux houillères.

"Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 245

(Copie au Col. Off., C. B., vol. 1, p. 118, ou on donne le quantième du mois.)

21 juin,
Londres.

Ingouville. Mémoire pour le règlement de sa plainte.

"Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 655

21 juin,
Sydney.

Mathews à Miller. Longue lettre concernant les procédés mis en usage par Miller aux mines de charbon de la rivière Spanish.

977

(Duplicata à la p. 1057.)

22 juin,
Houillères.

Miller à King. Concernant la conduite de Mathews et ses accusations non fondées, contre les membres du Conseil, comme contraire à tout principe, etc.

843

(Duplicata, daté le 10 juin, v. 879.)

26 juin,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour les appointements de son secrétaire particulier.

261

Quittance.

297

26 juin,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copie de sa correspondance avec McKinnon, concernant l'exécution de ses devoirs comme greffier du Conseil. Plant nommé pour remplir les fonctions d'adjoint. La conduite turbulente de quatre ou cinq hommes n'a pas dérangé la tranquillité générale.

265

Correspondance.

269 à 295

26 juin,
Sydney.

Ball à King. Envoie copie d'un certificat donné par Mathews pour ses services (de Ball) comme juge. L'abus de pouvoir en plaçant un autre juge au-dessus de lui; il n'y a pas eu de plaintes faites alors qu'il était juge en chef intérimaire.

891

Incluse. Copie d'un certificat.

895

(Duplicata aux pages 913 à 917; une autre copie datée le 10 juillet à la page 955, avec certificat à la page 959.)

	1797.		
27 juin,	Sydney.	Mémoire demandant l'envoi d'un gouverneur pour mettre un terme aux dissensions au Cap-Breton.	897
		(Duplicata à la page 923, précédé de la lettre d'envoi à King, datée le 29 juin, page 219, transmettant le mémoire; voir aussi page 905; duplicata page 931, daté le 29, et copie à la page 999, sans date.)	
1er juillet,	Sydney.	Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie procès-verbaux du Conseil pour le dernier semestre.	299
		<i>Inclus.</i> Procès-verbaux des 18 et 31 mai et des 16 et 29 juin.	303
6 juillet,	Sydney.	Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie la liste des vaisseaux entrés et qui ont reçu leur permis de mer pour le semestre terminé le 5 juillet.	313
6 juillet,	Sydney	Le même au même. Envoie compte courant, pièces justificatives, etc., pour les mines de charbon.	317
		<i>Inclus.</i> Compte courant.	321
		Charbon expédié de la rivière Spanish en décembre 1796.	323
		<i>Id.</i> du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1797.	327
		Pièces justificatives.	331 à 347
9 juillet,	Houillères.	Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie rapport comment on a employé l'argent avancé pour les mines d'après les instructions reçues.	939
		<i>Inclus.</i> L'ordre de Mathews, daté le 11 mai, de faire rapport d'après les instructions du secrétaire d'Etat. "Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 943	949
		Etat de compte.	961
12 juillet,	Sydney.	Mémoire de Ball, représentant qu'on a placé un autre juge au-dessus de lui et demandant justice.	961
		<i>Inclus.</i> Certificat, qui est un duplicata, voir 26 juin; suivent une autre copie du mémoire et un certificat.	
12 juillet,	Houillères.	Miller à King. Mathews a remis l'accusation contre lui (Miller) en un <i>in-folio</i> ; produit sa défense pour qu'on la soumette au secrétaire d'Etat.	855
		"Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 855	
		<i>Inclus.</i> Rapports, du 7 janvier, sur les opérations aux houillères pour 1796.	859
20 juillet,	Houillères.	Miller au secrétaire d'Etat (Portland). S'oppose à ce que l'on envoie ses rapports par le président Mathews vu, que le contenu en est toujours communiqué à Stout, l'un des entrepreneurs.	869
		<i>Incluse.</i> Suite du rapport daté le 7 janvier.	873
		Supplément, étant le compte courant.	877
— juillet,	Whitehall.	Le secrétaire d'Etat (Portland) à George Leonard. Ayant été nommé surintendant du commerce et des pêcheries des colonies de l'Amérique du Nord, il doit, selon ses instructions, communiquer à tous les trois mois, ou plus souvent, l'arrivée et le départ des vaisseaux aux gouverneurs, etc., du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et des îles Saint-Jean et du Cap-Breton; le même au secrétaire d'Etat et un duplicata aux lords du commerce. Démarches que l'on doit faire pour la nomination d'aides.	659
1er août,	Sydney.	Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le rapport et autres papiers de Miller. Il dit qu'ils ne sont pas exacts, et il entre dans de longs détails sur l'état non déterminé des travaux, etc.	349
		<i>Inclus.</i> Rapport de Miller sur l'état de la houillère depuis le commencement de l'année.	353
		Etat de compte.	357
		Pièces justificatives.	365 à 409
		Compte courant.	413
2 août,	Londres.	Mémoire de Leonard pour une augmentation de salaire, afin de lui permettre de suivre les instructions. "Col. Cor., C. B.", vol. 75, p. 209	
		<i>Incluse.</i> Prévision du coût annuel de l'établissement d'un surintendant du commerce à la Nouvelle-Ecosse.	213

1797.

2 août,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A fait réparer toutes les armes et les a distribuées aux soldats, par suite de la crainte de la présence des corsaires français sur les côtes et d'une flotte française à Terre-Neuve; comment il a entré le coût de la dépense. La milice a pris les armes, comme il s'y attendait. Quatre canons envoyés de Halifax par le prince Edouard pour être placés dans le blockhaus pour la défense du havre de Sydney. "Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 457

Inclus. Compte de la dépense occasionnée par la défense. 461

Pièces justificatives. 465 à 475

2 août,
Sydney.

Mathews à King. Fox, nommé maître d'école, est retourné à la Nouvelle-Ecosse. Hogan est employé; recommande qu'on lui paye le salaire jusqu'à ce que Fox accepte ou refuse la situation. 477

Extraits des procès-verbaux du 29 juin. 481

2 août,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour les dépenses imprévues; envoie pièces justificatives, etc., elles ont été quelque peu réduites, bien que l'on ait à payer le salaire d'un maître d'école en sus, mais vu le prix élevé de toute chose, la réduction a été moindre que l'on s'y attendait. L'aide aux indiens est un lourd fardeau pour sa propriété privée, vu qu'ils considèrent sa maison comme la leur quand ils viennent à Sydney. 419

Inclus. Compte des dépenses imprévues. 423

Pièces justificatives. "Col. Cor., C. B.", vol. 72, pp. 427 à 453

Bordereau de paye du *Hope*. 455

10 août,
Sydney.

Ball à Cossit. Désire connaître le caractère moral de Moore, que Mathews a nommé juge, sans l'avis ni le consentement du Conseil. 1015
(Duplicata à la page 1023.)

Réponse de la même date, avec extraits des registres des paroisses. 1027

(Autres copies aux pages 1043, 1047.)

12 août,
Houillères.

Miller à Mathews. Réponse aux accusations portées dans la lettre du 21 juin. 991

(Duplicata à la page 1071.)

12 août,
Houillères.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Demande que l'on fasse lecture de sa réponse aux accusations portées par Mathews. 973

16 août,
Sydney.

Ball à King. Se plaint de ce que, outre le juge placé au-dessus de lui, on en a nommé un autre qui est maintenant sous accusation, le grand jury ayant trouvé une accusation fondée contre lui. 1019

16 août,
Sydney.

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Une lettre semblable à celle envoyée à King.

(Duplicata, daté le 13 septembre, à la page 1039.)

22 août,
Sydney.

Mathews à King. Transmet une lettre de Tremain et Stout concernant les traites non honorées depuis 1794 et les traites protestées par Spiller. 485

Inclus. Tremain et Stout, 22 août, concernant les traites non honorées. 489

Mémoire de Mathews pour le paiement de sa pension et allocation, retardé depuis 1794. 493

28 août,
Londres.

Nares à King (?). Demande pour un parent la situation de grand prévôt au Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 73, p. 259

31 août,
Houillères.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Récit de divergences d'opinion entre Mathews et lui, au sujet de l'exécution des travaux aux mines. "Col. Cor., C. B.", vol. 72, p. 1031

15 septembre,
Houillères.

Le même à King. Prépare un rapport pour le secrétaire d'Etat; travail suspendu par le président. Il lui est pénible d'avoir à avancer de l'argent de sa propre poche. Une addition à la lettre donne une "idée de l'état de nos cours, dans cette misérable île". 1051

Inclus. Duplicata d'une lettre de Mathews du 21 juin, voir cette date.

1797.

20 septembre,
Houillères.

Rapport de Miller sur les travaux faits aux houillères.

"Col. Cor., C. B.," vol. 74, p. 29

Inclus. Extraits des rapports antérieurs, savoir, du 10 février et du 2 avril 1795; du 20 septembre 1796; du 7 janvier 1797 (deux); voir à ces dates.

Estimation du coût d'une galerie d'écoulement. 36

Liste du matériel fourni. 37

Explication des dessins. 39

Trois plans. 41, 43, 45

20 septembre,
Houillères.

Miller au secrétaire d'Etat. Renseignement sur les houillères.

"Col. Cor., C. B.," vol. 17, p. 443

4 octobre,
Houillères.

Le même au même. A fourni à Mathews un rapport sur le travail fait; depuis lors il a arrêté les travaux. Remarques sur ce qu'on devrait faire; prudence à observer quant aux intentions de Tremain et Stout, les entrepreneurs présents; demande des instructions définies.

"Col. Cor., C. B.," vol. 72, p. 1079

Inclus. Extrait de la lettre qui précède.

(Duplicata aux pages 1083 et 1085; voir aussi pages 261 et 263 du volume 75, séries de la "Col. Cor., C. B.")

17 octobre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet le sommaire des dépenses aux mines, faites par Miller, avec pièces justificatives, le délai qu'il met à pousser les travaux.

"Col. Cor., C. B.," vol. 72, p. 495

Inclus. Le compte de Miller. "Col. Cor., C. B.," vol. 72, p. 499

Pièces justificatives. 501 à 527

19 octobre,
Londres.

Spiller à King. Demande des avis quant au paiement des traites émises par Mathews. 1035

20 février,
Whitehall.

King à Spiller. Pour le paiement des dépenses imprévues faites par Mathews, et se montant à £177 17s. 0d.

"Col. Off., C. B.," vol. 1, p. 120

27 octobre,
Woodwich.

Macarmick à King. Pour les pièces justifiant les dépenses au Cap-Breton, demandées par la Trésorerie.

"Col. Cor., C. B.," vol. 73, p. 255

1er novembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le rapport de Miller sur le vieux et le nouveau niveau (des houillères), l'estimation et les plans. La lettre est une critique défavorable de la marche suivie par Miller, la nature trompeuse de son rapport, etc.

"Col. Cor., C. B.," vol. 74, p. 9

8 novembre,
Sydney.

Miller au même. Envoie copie du rapport du 4 octobre—auquel Mathews s'était en partie objecté, ayant résolu de donner l'ouvrage à l'entreprise. Fait des observations contre la vente d'outils, etc., comme l'a proposé Mathews; l'été prochain l'on pourra se procurer des ouvriers compétents.

"Col. Cor., C. B.," vol. 75, p. 165

Inclus. Rapport des travaux aux houillères du Cap-Breton. 169

Estimé du coût de la construction d'une galerie d'écoulement. 175

Extraits des lettres du 10 février et du 2 avril 1795, du 20 septembre 1796 et du 7 janvier 1797. Les lettres entières sont à ces dates.

Explication des dessins. 179

Trois dessins montrant le profil, les niveaux, etc. 181, 183, 185

20 novembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Mort de Murray, grand prévôt, qui laisse une veuve sans ressources; a nommé son fils, Tryon Mathews, comme successeur, de sorte qu'il pourra secourir la veuve, qui est sa sœur.

"Col. Cor., C. B.," vol. 74, p. 1

23 novembre,
Sydney.

Miller à Mathews. Au sujet de sa demande de la liste d'outils, etc., et proposition de donner l'ouvrage aux mines à l'entreprise.

"Col. Cor., C. B.," vol. 75, p. 193

(Y inclus, copie au secrétaire d'Etat, 7 décembre, post-scriptum le 6 janvier, voir 7 décembre); duplicata à la p. 258 du même volume 75).

1797.

7 décembre,
Sydney.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Attire l'attention sur Mathews, qui a l'intention de vendre les outils à la famille de l'agent des mines, auquel agent il veut donner l'ouvrage des mines, à l'entreprise, sans attendre l'assentiment de Sa Grâce. Craint que les entrepreneurs proposés ne se jouent de Mathews. Un post-scriptum du 6 janvier 1798 dit que Mathews ne lira et n'ouvrira même pas les lettres qu'on lui enverra.

"Col. Cor., C. B.," vol. 75, p. 195

Incluses. Copies de lettres de Miller à Mathews, datées le 23 novembre 1797 et le 3 janvier 1798. 199, 203

(Duplicata d'une lettre de Portland à la page 257 du même volume).

7 décembre,
Sydney.

Miller à King. Attire l'attention sur la cause de Burse, accusé d'avoir volé une lettre, et qui, à ce qu'il (Miller) croit, a été injustement trouvé coupable.

"Col. Cor., C. B.," vol. 75, p. 149

8 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le compte courant du revenu de la houillère, avec pièces justificatives, etc.

"Col. Cor., C. B.," vol. 74, p. 47

Pièces justificatives. 51

Compte courant. 59

Quantité de charbon expédiée du 1^{er} juillet au 30 novembre 1797. 63

12 décembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Ogilvie. Il est placé à la tête du Conseil du Cap-Breton pour mettre fin aux disputes entre les serviteurs de Sa Majesté à cet endroit, et pour prendre des mesures pour la sécurité de l'île. McKinnon sera remplacé à son siège au Conseil et y restera jusqu'à ce que l'on puisse faire une enquête. L'on fera aussi une enquête sur les accusations portées contre lui comme greffier du Conseil. On examinera la marche des travaux et des dépenses aux houillères; s'enquerra des moyens par lesquels on pourra accorder compensation à Tremain et Stout pour les pertes subies, au cas où leur rapport serait correct. Le règlement des autres causes de dispute seront laissées à sa discrétion. Les efforts que l'on doit faire en vue de la sécurité du Cap-Breton.

"Col. Cor., C. B.," vol. 72, p. 529

(Copie au "Col. Off., C. B.," vol. 1, p. 123)

21 décembre,
Northampton.

Isted à King. Spiller l'informe que Ball n'a droit qu'à la moitié de son traitement de juge.

"Col. Cor., C. B.," vol. 72, p. 1095

24 décembre,
Northampton.

Le même au même. Demande des avis quant au paiement d'une traite que Ball a tiré pour son traitement. 1087

26 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour les appointements de son secrétaire particulier. "Col. Cor., C. B.," vol. 74, p. 5

Quittance. 7

(Duplicata aux pages 69, 73.)

26 décembre,
Woodwich.

Macarmick à King. Demande la moitié du montant qu'a reçu Mathews pour saisies. "A. & W. I.," vol. 530

28 décembre,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A appris la nomination de Leonard à la surintendance du commerce et des pêcheries et que l'on doit établir une table de tarif; n'a pas entendu parler de Leonard.

"Col. Cor., C. B.," vol. 74, p. 75

29 décembre,
Londres.

Hurd à King. Demande le paiement des arrérages sur son salaire d'arpenteur général du Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.," vol. 72, p. 1091

1798.
1^{er} janvier.
Whitehall.

King à Isted. Spiller peut dire quel est le montant dû à Ball, etc. Désire qu'il nomme une personne responsable dans la ville pour remplir les fonctions d'agent du Cap-Breton.

"Col. Off., C. B.," vol. 1, p. 122

3 janvier,
Sydney.

Miller à Mathews. Les lettres à lui (Mathews) envoyées n'ont pas été remises; envoie la présente par un messenger et demande une réponse. Inclusive dans celle au secrétaire d'Etat, voir 7 décembre 1797. Duplicata à la p. 270 du même volume.

1798.
5 janvier, Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie procès-verbaux du Conseil pour le dernier semestre. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 79
Procès-verbaux. 83
- 6 janvier, Whitehall. King à Isted. Il retiendra la somme de £44 6s. 6½d. la moitié du produit des saisies dont Mathews n'a pas rendu compte. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 127
- 6 janvier, Whitehall. Le même au même. Devra payer à Hurd la moitié de son salaire à mesure qu'il deviendra dû jusqu'à nouvel ordre. 128
- 18 janvier, Whitehall. Le même à Spiller. Payer avec les fonds qu'il a en mains autant d'arrérages qu'il le pourra sur la moitié du salaire de Hurd. 128
- 10 février, Sydney. Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Quantité de charbon envoyée des mines en 1797, et rapport des opérations de l'année. "Col. Cor., C. B.", vol. 75, p. 253
- 12 février, Blackheath. W. Smith à King. Le remercie de sa bonté. Le grand prévôt étant mort, ou mourant, ce serait une situation convenable pour Ball. 137
- février, Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour les dépenses du *Hope*; l'a envoyé sur la côte ouest au commencement de novembre, pour faire des recherches à propos des vols de charbon et pour protéger la pêche. L'état excessivement orageux de la température l'a empêché de revenir excepté tard en décembre, ce qui a causé une augmentation dans les dépenses. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 87
Pièces justificatives. 91 à 95
Bordereau de paye. 97
- février, Whitehall. Demande de W. Cox pour la position de secrétaire du Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 75, p. 141
- 1er mars, Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie la liste des vaisseaux entrés au Cap-Breton et qui ont reçu leur permis de mer pour le semestre terminé le 5 janvier. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 125
- 1er mars, Sydney. Le même au même. Se plaint de la conduite tenue par une faction qui a pour chefs McKinnon, Miller et Cossit. 99
- 6 mars, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Ogilvie. Le Dr Smith sera nommé conjointement avec Ball pour remplir les fonctions de juge en chef au Cap-Breton. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 129
- 10 mars, Whitehall. D. Thomas au secrétaire d'Etat (Portland). Demande que l'agent pour le Cap-Breton retienne le salaire de McKinnon jusqu'à ce que l'argent qu'il (Thomas) a avancé à McKinnon lui soit remis. "Col. Cor., C. B.", vol. 75, p. 195
- 10 mars, Halifax. Mémoire de W. Stafford, chirurgien, demandant une position au Cap-Breton. 157
- mars. Mémoire de John Smith demandant la position de grand prévôt. 161
(Non daté; pour la date probable voir la seconde pétition, datée le 16 mai. La date de son arrivée à Londres, dite le 29 février, est une erreur, 1798 n'étant pas une année bissextile.)
- 10 avril, Londres. Morice à King. Pour le paiement de la rétribution de Cossit comme ministre de l'Evangile au Cap-Breton. 153
- 10 avril, Halifax. Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu ordre de se placer lui-même à la tête du Conseil du Cap-Breton, où il doit se rendre. Un détachement de 150 hommes ira avec lui. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 105
- 10 avril, Whitehall. King à Isted. Paiera au rév. M^r Cossit sa traite de £26, bien qu'elle non accompagnée d'un certificat du gouverneur. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 129
- 23 avril, Halifax. Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). La communication avec Sydney non encore libre; s'y rendra aussitôt. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 109
- 10 mai, Halifax. Le même au même. Mathews l'a informé de l'état de délabrement de l'hôtel du gouvernement, et qu'il n'y a pas de caserne. Demande qu'on

1798.

- 16 mai,
Londres. érige un nouvel édifice ou qu'on rétablisse l'ancien. Le prince Edouard a ordonné les matériaux voulus pour la réparation des casernes. 113
Deuxième demande de John Smith pour la position du grand prévôt au Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 75, p. 187
Adresse (original) qu'on lui a présenté à son départ du Cap-Breton. 193
- 8 juin,
Whitehall. Copie de l'adresse qui précède.
King à Ogilvie. Lui transmet le mémoire de Thomas Lewington pour qu'il le prenne en considération et fasse rapport. "Col. Off.", vol. 1, p. 130
- 25 juin,
Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour six mois des appointements de son secrétaire particulier; le reçu est inclus. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 129
- 1er juillet,
Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) à Ogilvie. N'ayant pas de renseignements suffisants sur ce sujet, il laisse à sa (de Ogilvie) discrétion le soin des réparations, etc., à l'hôtel du gouvernement, à Sydney, ou si c'était plus économique de le rebâtir. Vu le petit nombre de troupes, on devrait voir aux moyens de les rassembler promptement. 117
(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 130.)
- 1er juillet,
Sydney. Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le compte courant des houillères avec pièces justificatives. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 211
215 à 231
- 10 juillet,
Sydney. Pièces justificatives.
Ball à King. Agira de bonne foi comme juge en chef, conjointement avec Smith. S'il ne participe pas à l'arrangement judiciaire définitif, demande la position de grand prévôt. "Col. Cor., C. B.", vol. 75, p. 205
- 15 juillet,
Sydney. Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie la liste des vaisseaux entrés et qui ont reçu leur permis de mer jusqu'au 5 du courant. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 133
- 30 juillet,
Sydney. Mathews au même. A tiré pour les dépenses du *Hope* et pour réparations à l'hôtel du gouvernement. 137
Pièces justificatives pour le *Hope*. 141 à 149
Bordereau de paye. 151
Compte et pièces justificatives pour réparations. 153 à 165
- 5 août,
Sydney. Ogilvie à King. A nommé Smith au poste de juge en chef conjoint avec Ball; devra le nommer au Conseil à la première vacance. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 167
- 6 août,
Sydney. Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Délai dans son départ; le *Rover*, bâtiment de Sa Majesté, a fait naufrage dans le voyage à Sydney; lui et l'équipage l'ont échappé belle. Les conseillers ont prêté le serment d'office le 29 juin; Janvin absent; Dodd a résigné; copie de la correspondance envoyée; le docteur Smith nommé à l'une des deux vacances. Lenteur apportée dans l'enquête sur le cas de McKinnon. A permis à Tremain et Stout d'élever le prix du charbon, d'après les instructions reçues. 233
Inclus. A. C. Dodd à Ogilvie, 3 juillet, démissionnant comme conseiller. 237
Ogilvie, de même date, acceptant la démission. 241
Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu les ordres relatifs aux piastres espagnoles. Le docteur Smith et Ball ont prêté serment comme juges en chef conjoints. 243
- 7 août,
Sydney. Le même au même. A reçu ordre d'envoyer une collection imprimée des ordonnances du Cap-Breton; faute de presse à imprimer, les fera copier. Conseille l'établissement d'une imprimerie. 247
- 7 août,
Sydney. Le même au même. A appris que l'on préparait un bill en vue de prévenir l'exportation aux colonies de la fausse monnaie; instructions

1798.

reçues en vue de publier une proclamation recommandant que l'on pèse les pièces de monnaie, d'or et d'argent. 251

10 août,
Sydney.

Mathews au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour les dépenses imprévues. 171

Pièces justificatives. 175 à 201

1er septembre,
Sydney.

Quantité de charbon chargé à la rivière Spanish jusqu'au 2 juin; avec rapport de Miller sur les opérations à la houillère.

"Col. Cor., C. B.", vol. 75, p. 265

4 septembre,
Sydney.

Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Selon les instructions reçues, envoie l'état du Conseil du Cap-Breton.

"Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 255

Inclus. Etat du Conseil, 30 juin. 259

Id., 1^{er} août. 263

Id., 1^{er} septembre. 267

24 septembre,
Halifax.

W. Smith à—. Fait une représentation de l'état alarmant du Cap-Breton et de la nécessité d'un secours immédiat.

"Col. Cor., C. B.", vol. 75, p. 217

Inclus. Mémoire concernant l'exportation du charbon et de l'à-propos d'affermir les mines. 221

Ordonnance projetée en faveur de ceux qui sont emprisonnés pour dettes. 225

Rapports (deux) datés le 22 août et le 1^{er} septembre, sur l'affaire McKinnon, dont le Conseil est à faire l'enquête. 229, 237

Opinions de Smith et Ball, juges en chef conjoints, quant à la manière d'amener devant le Conseil McKinnon, maintenant détenu en prison pour dettes. 241

27 septembre,
Halifax.

Smith à—. Envoie son opinion médicale disant que pour conserver sa santé, le prince Edouard devra quitter la Nouvelle-Ecosse et aller à Bath. L'état précaire de la santé de sir John Wentworth. 245

1er octobre,
Woodwich.

Macarmick à King. Demande d'être autorisé à lever un régiment pour le service du Cap-Breton, de sorte que la partie de garnison que l'on y a envoyé puisse retourner à Halifax. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 121

2 octobre,
Sydney.

Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie une collection des ordonnances jusqu'aux dernières dates. "Col. Cor., C. B.", vol. 75, p. 23

Incluses. Ordonnances passées au Cap-Breton avant le 1^{er} octobre 1798. 27

10 octobre,
Sydney.

Miller à King. A fourni un état du travail de l'année, qui a été déplaisante à cause de l'opposition faite par le président (Mathews). Espère le retour de l'ancien gouverneur ou la nomination d'un nouveau, vu que rien n'a été fait durant la présidence de Mathews. 249

10 octobre,
Sydney.

Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie l'état du Conseil pour octobre. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 275

Inclus. Etat du Conseil. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 279

16 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Macarmick. Sous les circonstances présentes le duc d'York ne peut profiter de l'offre qu'on lui fait de lever un régiment pour la défense du Cap-Breton.

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 132

19 octobre,
Woodwich.

Macarmick au secrétaire d'Etat (Portland). A offert de lever un régiment au Cap-Breton, croyant que la flotte de Brest a en vue de jeter l'ancre dans un des havres de cette île, et médite une attaque sur Halifax ou sur Québec. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 203

24 octobre,
Sydney.

Ogilvie au même. Envoie le rapport sur les enquêtes dans l'affaire McKinnon: (1) sur les causes de sa suspension au Conseil; (2), sur sa suspension comme greffier du Conseil, et sur l'accusation d'avoir fait un rapport tronqué sur un mandat d'arrestation, avec remarques sur la cause du délai et la lenteur des procédures. 283

Incluses. Procès-verbaux du Conseil durant la première enquête. 291

1798.

- Annexe au rapport contenant la correspondance, etc. 355
 Procédures de la deuxième enquête. 397
 Annexe. 417
 Procédures du Conseil sur le sujet de la défense. 483
 Annexe, contenant les discours, opinions des membres, etc. 543
- 30 octobre, Sydney. Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet le mémoire de Tremain et Stout, mémoire antérieur de 1797, rapport de Mathews et Miller et estimation des pertes. Conséquemment, leur a permis d'augmenter le prix du charbon de deux schellings par chaudron, ce qui n'en a pas diminué la demande, qui a été plus forte que pendant toute année antérieure. Ne se croyait pas justifiable de leur accorder les deux schellings additionnels sur les ventes faites depuis 1797. Mais il recommande que l'on accorde compensation vu les pertes subies. Demande des instructions quant à la question d'affermir de nouveau les mines. "Col. Cor., C. B.", vol. 75, p. 1 5
- Inclus.* Mémoire du 20 juillet 1798. 5
 (Les autres documents ci-joints sont des duplicata pour lesquels voir 15 mai 1792, 23 septembre 1796 et 31 mai 1797.)
- 5 novembre, Sydney. Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Renvoie l'état du Conseil au 1^{er} novembre. "Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 1 5
- Inclus.* Liste des membres. 5
 Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Les rapports montrent l'extension que devra prendre le commerce du charbon. La négligence des entrepreneurs à établir une ou des cours à charbon dans la Nouvelle-Ecosse et dans les principales villes des États-Unis, pour l'extension du commerce. 707
- Inclus.* Quantité de charbon expédiée pendant le trimestre terminé au dernier jour de septembre. 711
- 16 novembre, Whitehall. Le secrétaire d'Etat (Portland) au brigadier général Murray. Il est nommé président du Conseil du Cap-Breton; Ogilvie lui transmettra tous les papiers; il devra suivre les instructions qui y sont données. Il est grandement temps que l'on mette fin aux disgracieuses querelles personnelles qui ont lieu. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 207
 (Le colonel John Murray a reçu son rang local comme brigadier général dans la Nouvelle-Ecosse le 18 janvier 1798.)
 (Copie de la lettre au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 132.)
- 20 septembre, Sydney. Miller à King. Se plaint du délai de l'enquête sur les accusations portées contre lui et dont on lui a caché la nature. Défend sa conduite et dit n'avoir tiré aucun profit de son emploi ni obtenu aucun droit ou argent de quelque manière. "Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 715
- 3 décembre, Sydney. Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie l'état du Conseil au 1^{er} décembre. 17
- Inclus.* Liste des membres. 21
 Macarmick à King. Demande qu'on lui paye la moitié du produit des saisies. "Col. Cor., C. B.", vol. 74, p. 271
- 19 décembre, Whitehall. King à Istcd. Le compte des dépenses imprévues a un excédent sur le montant voté et n'est pas accompagné des pièces justificatives. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 136
- 29 décembre, Sydney. Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie un résumé des exportations de charbon; l'augmentation de l'extraction du charbon. Le mesurage du charbon n'est pas contrôlé par Plant; ne sait pas si ceci peut causer quelque perte. On a commencé le creusage d'un nouveau puits de mine, lequel absorbera tout le charbon au niveau présent. L'effet malheureux produit par l'ordre du président d'arrêter les travaux pour le maintien du niveau d'eau. Arrivée d'un bon mineur d'Irlande qui pourrait compléter l'ouvrage à temps si le président le permettait. "Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 25

1799.

Inclus. Rapport du charbon de la rivière Spanish, du 1^{er} juillet au 30 septembre 1798. 29

3 janvier,
Whitehall.
10 janvier,
Sydney.

King à Murray. Envoie les prévisions budgétaires de 1799-1800.

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 137

Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). N'a pas cru nécessaire de réparer l'hôtel du gouvernement; a amélioré des quartiers pour lui-même avec une dépense minime et a changé le haut de l'hôtel en une prison pour les débiteurs et ceux accusés de félonie. Le besoin d'avocats cause de l'embaras; Cossit et Miller en prison pour petites dettes, apparemment par suite de vieilles disputes; suggère la nomination, avec faibles honoraires, d'un solliciteur général qui n'est pas mêlé aux disputes. Les affaires de l'île sont stagnantes à cause du site non approprié de la ville de Sydney, qui est à neuf milles de son point géographique le plus important, et sa situation défavorable à la prospérité de tout commerce; fait remarquer un bon site en deçà du havre, à deux milles des mines et à trois du Bras-d'Or. Envoie rapports de la milice; les miliciens du voisinage peuvent être facilement rassemblés. Les fortifications en ruine, a part un blockhaus; quatre canons de douze envoyés à Halifax et qu'il fera affûter pour protéger le havre contre les vaisseaux de peu de force. Est à apurer les comptes de Miller; l'avait autorisé à travailler au niveau mais a discontinué, trouvant qu'il y avait peu à attendre; n'a aucune raison de penser qu'il a agi frauduleusement, mais a dépensé une somme considérable pour un pauvre résultat, Miller travaillant avec désavantage; on a besoin d'un ingénieur civil d'une plus grande activité et accoutumé aux travaux de mines. Suggère un moyen de poursuivre les travaux et les conditions que l'on devrait mettre dans un nouveau bail. La confusion qui va probablement résulter du système d'accorder des licences pour les terres. Envoie le mémoire de Tryon Mathews, nommé grand prévôt par son père. Les mauvais effets de tant de bureaux tenus par des députés et leurs substituts.

"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 39

Inclus. Situation de la milice dans les districts de Sydney et Arichat. Le nombre total est de: 1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 11 capitaines, 24 lieutenants, 13 commis, 28 sergents, et 526 soldats. 51

14 janvier,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Murray. Il n'a pas l'intention de s'adresser à la Société de la Propagation de l'Évangile pour continuer l'allocation du maître d'école, vu que la somme de £40 votée est considérée comme suffisante.

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 137

21 janvier,
Whitehall.

Le même au même. Est d'opinion avec Ogilvie que McKinnon a été suspendu du Conseil sans cause suffisante, mais sa conduite n'est pas exempte de censure. S'enquerra de la pratique de permettre l'occupation des terres de la couronne, ce qui est contraire aux instructions; bien que les occupants ne doivent pas être dépossédés, par suite de la bienveillance de Sa Majesté, ils n'ont pas cependant de titre aux terres. Il n'y a pas de raison valable pour accorder aux locataires des mines de charbon les arrérages découlant des deux schellings depuis 1797. Avant de renouveler le bail de Tremain et Stout on devra s'enquérir quant aux conditions qui présideront aux opérations dans les mines. A l'expiration de leurs baux, les locataires ne pourront occuper les terrains des mines que comme locataires à bon plaisir, sujets à contrôle.

"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 9

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 138.)

6 février,
Sydney.

Miller à King. Renouvelle sa plainte quant au délai apporté dans l'enquête faite sur les accusations portées contre lui, et pendant ce temps ses comptes ne sont pas payés.

"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 727

18 février,
Halifax.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu mandat de nomination à la présidence du Conseil du Cap-Breton; les difficultés qu'il prévoit; espère que Sa Grâce le supportera. 31

1799.		
23 février, Halifax.	Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Les difficultés qu'il s'attend à rencontrer au Cap-Breton; quelques circonstances qui démontrent la violence de l'esprit de parti qui y existe.	35
24 mars, Sydney.	Mémoire de Ball à Ogilvie pour prendre sa cause en considération. Inclusive dans la lettre de Ball du 24 juillet à King, laquelle voir.	
25 mars, Sydney.	Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie le rapport du charbon expédié durant le semestre terminé le 31 décembre, aussi duplicata des procès-verbaux du Conseil.	"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 71
	<i>Inclus.</i> Rapport du charbon expédié.	75
	Pièces justificatives.	81, 83
	Procès-verbaux du Conseil, de juillet à décembre 1798.	85
	Rapport et témoignages relatifs à la condition de la prison.	95
	Procès-verbaux du Conseil, 1 ^{er} février 1799.	99
25 mars, Sydney.	Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie rapport des droits sur le charbon, avec dépenses et pièces justificatives. A su par Murray qu'il doit le remplacer (Ogilvie) comme président du Conseil. Se prépare à laisser sa place mais ne sera pas près avant le milieu de mai.	55
	<i>Inclus.</i> Rapport et pièces justificatives.	59
25 mars, Sydney.	Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie l'état du Conseil au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} mars.	105
	<i>Inclus.</i> Liste des membres, 1 ^{er} février.	109
	<i>Id.</i> , 1 ^{er} mars.	113
29 mars, Sydney.	Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie documents relatifs aux procédures judiciaires.	117
	<i>Inclus.</i> Argument du juge Smith sur une demande de main-levée de cautionnement, refusée par le juge Ball.	121
	Rapport de Mathews sur les procédures de l'affaire.	129
	Rapport de Ball sur son initiative dans l'affaire.	137
	Mémoire de Ball à Ogilvie.	191
	Motion de David Mathews, jeune, dans l'affaire de Ball.	195
29 mars, Sydney.	Mémoire de la population de Sydney, se plaignant de l'administration de la loi.	759
	<i>Inclus.</i> Déposition de James Harris, disant qu'un mandat a été émané contre Evong, par lui (Harris), sans qu'il le sut.	763
10 avril, Halifax.	Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Comprend que son mandat d'aller au Cap-Breton a été changé pour un autre de résider à Halifax. S'il doit commander la Nouvelle-Ecosse et ses dépendances le Cap-Breton y sera inclus et il s'y rendra sans perte de temps, résidant alternativement dans chacune des deux provinces. Si l'on déplace le 7 ^e régiment, il faudra en envoyer un autre pour la défense d'Halifax et pour permettre à un détachement d'être envoyé pour former un corps de milice au Cap-Breton. Les nègres fugitifs refusent de travailler et commencent à devenir à charge au gouvernement, tellement que Wentworth leur a refusé la ration; a envoyé à leur établissement trente hommes avec un capitaine, qui a laissé un détachement et rapporte que les nègres sont tranquilles, mais il craint que cette tranquillité ne durera pas longtemps si ces hommes deviennent affamés. Appréhende des malheurs à la suite de l'allocation qu'on leur a faite de trente fusils pour faire la chasse au gibier. Wentworth ne doute pas qu'ils reviendront à l'ouvrage dans une semaine, mais il (Murray) fortifiera le poste contre toute attaque.	147
14 avril, Halifax.	Ogilvie au même. Envoie l'état du Conseil au 1 ^{er} avril.	151
	<i>Inclus.</i> Etat du Conseil.	155
— avril.	Mémoire (sans date) de la part de Ball, qui demande la place de commissaire général à Halifax.	"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 723
2 mai, Londres.	Ingouville au secrétaire d'Etat (Portland). Demande une décision dans son cas.	729

1799.

- Inclus.* Ingouville à Macarmick, 10 juin 1797, se plaignant d'avoir été dépossédé de sa sucrerie. 731
- Mémoire (sans date) au secrétaire d'Etat sur le même sujet. 735
- 3 mai. Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie la liste des personnes
Sydney. qui composaient le Conseil le 1^{er} mai. 167
- Inclus.* Liste des membres du Conseil. 171
- 3 mai. Mémoire du desservant, des marguilliers et du conseil de fabrique de
Sydney. Peu de monde fréquente l'église parce qu'elle n'est pas terminée; on demande une allocation pour l'achever. 767
- 4 mai. Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Il a reçu l'état des crédits
Halifax. pour 1800. 159
- 4 mai. Le même au même. Il a reçu des dépêches concernant la circulation
Halifax. de l'argent et de l'or et l'allocation de £40 par année au maître d'école du Cap-Breton ainsi que des instructions au sujet du cas de McKinnon. Il obéira aux instructions reçues relativement aux permis d'occuper les terres de la Couronne. Mathews est en désaccord avec toute la population de l'île; il essaiera une politique de conciliation. C'est avec plaisir qu'il fera rapport sur les mines de houille avant que le bail de ces mines soit renouvelé. On pourrait réaliser un revenu considérable en permettant aux navires américains de transporter de la houille dans leurs ports. 175
- 32 mai. Hames à King. Il se rend au Cap-Breton pour exercer sa charge de
Londres. grand prévôt. Il est désappointé de n'avoir pas été maintenu dans le poste d'officier de la marine. Dans le cas où McKinnon serait démis, il accepterait sa place. 739
- 22 mai. Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Il a envoyé au Cap-Breton
Halifax. un navire à bord duquel s'embarquera Ogilvie; il se rendra là immédiatement à l'arrivée d'Ogilvie à Halifax. Les commerçants des Etats-Unis s'accordent à dire avec lui qu'un commerce considérable en fait de houille pourrait être établi avec les villes importantes du continent. Si les autorités permettent la chose et si la levée d'un corps militaire est approuvée, il est convaincu que d'ici à 3 ans, le Cap-Breton deviendra une colonie populeuse et productive. Il serait nécessaire qu'il y eût là un procureur général et un juge en chef. 179
- 24 mai. Ogilvie au même. Il a tiré sur la Trésorerie pour couvrir le coût des
Sydney. réparations qu'on a faites à l'hôtel du gouvernement dans le but d'y établir une geôle et un palais de justice; transmet des pièces justificatives. 183
- Inclus.* Compte et pièces justificatives. 187 à 203
- 25 mai. Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Il a tiré pour couvrir les
Sydney. dépenses relatives au *Hope*. 205
- Inclus.* Compte et pièces justificatives. 209, 213
- Bordereau de paye de l'équipage du *Hope* (2 copies). 217, 219
- 25 mai. Ogilvie au secrétaire d'Etat (Portland). Il envoie une lettre de Stout
Sydney. et Wilson, avec un mémoire de Day, géôlier, et un extrait d'une lettre de Grenville en date du 30 avril 1791. Il partira pour Halifax dans un jour ou deux, un navire lui ayant été envoyé. 221
- Incluses.* Lettres de Tremain et Stout et de John Wilson. Position difficile où se trouve Day, à qui il est dû 5 ans de salaire comme géôlier. 225
- Extrait. Grenville à Macarmick, 30 avril 1791, sur la nomination de Day comme géôlier. 229
- Mémoire de Day. 231
- 26 mai. Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Il s'était arrangé pour son
Halifax. transport au Cap-Breton par le *Earl of Moira*; mais comme Berclay (Barclay), consul général aux Etats-Unis, voulait partir pour New-York, il mit le navire en question à la disposition de ce dernier. 163

1799.

12 juin,
Whitehall.

King à Murray. Envoie un rapport des officiers du département de la justice à l'effet que William Evang ne pourrait être légalement tenu de fournir un cautionnement spécial. "Col. Off., C. B.," vol. 1, p. 142

12 juin,
Sydney.

Ball à King. Demande la place de greffier de la couronne pour son fils aîné. "Col. Cor., C. B.," vol. 76, p. 743

18 juin,
Sydney.

Miller au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie un relevé de la houille expédiée en 1798. Le mineur a offert à Ogilvie de continuer la galerie à l'entreprise, et il (Miller) approuve la chose. 771

Inclus. Relevé; les quantités sont données pour une année de 4 en 4 mois. 775

22 juin,
Sydney.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Il est arrivé et est entré en fonctions comme président du Conseil. Il a formé le conseil suivant les instructions reçues; mais John Janvrin, Ball et McKinnon n'en font pas partie, le premier se trouvant à Jersey et les deux autres étant en prison. Il fera rapport au sujet de Janvrin, Ball et McKinnon lorsqu'il sera mieux renseigné. Les membres du Conseil paraissent s'être réconciliés; ils ont tous promis de dîner avec lui pour la première fois depuis des années. La santé de Miller est délabrée par suite des souffrances qu'il a endurées en prison; il ne peut par conséquent s'occuper des mines. Il serait important de modifier l'acte de la navigation de manière à permettre l'exportation de la houille dans les navires américains. On devrait avoir le droit de concéder des terres aux colons de bonne foi. 235

6 juillet,
Sydney.

Le même au même. Il a communiqué la lettre de Sa Grâce au Conseil; McKinnon et Mathews admettent que Sa Grâce a parfaitement raison. Tout indique que l'accord finira par exister entre les membres du Conseil, seule chose qui manque pour que le Cap-Breton soit prospère. Il a révoqué les permis d'occupation accordés par Mathews, mais il voit qu'on devrait avoir le droit de concéder des terres aux colons de bonne foi. L'administration de la justice laisse beaucoup à désirer. Tremain et Stout sont disposés à devenir locataires à volonté à l'expiration de leur bail. Le gouvernement perd beaucoup en louant les mines; il est facile d'extraire la houille par suite de son abondance et de la formation du terrain. Il suggère que l'on fasse construire des jetées avec des écluses pour permettre aux navires de prendre des chargements. 239

6 juillet,
Sydney.

Le même au même. Les différends qui existent au Cap-Breton, à la honte de la colonie, proviennent principalement de poursuites vexatoires. Il décrit en détail l'état des cours et fait voir la nécessité de nommer un juge en chef et un procureur général. Il attire l'attention sur une erreur qui se trouve dans sa commission, où il est appelé "Thomas" au lieu de "Jean". 243

23 juillet,
Sydney.

Le même au même. Il envoie des pièces et des preuves contre Ball. Il a fait terminer le nivellement de la mine de houille. Les entrepreneurs se proposaient d'extraire toute la houille sans creuser un autre puits; il avait par conséquent demandé des soumissions pour un bail de 7 ans après avoir conseillé que les mines fussent exploitées par le gouvernement. Il n'y a pas d'habitation pour le gouverneur; les inconvénients que présente la situation de sa demeure actuelle. 251

Inclus. Accusations contre Ball, juge assesseur, pour parjure et escroquerie). 255

Quinze pièces, précédées d'un résumé de leur contenu. 259 à 294

23 juillet,
Londres.

John A. Graham au secrétaire d'Etat (Portland). Demande une décision au sujet de sa nomination comme procureur général du Cap-Breton. 747

24 juillet,
Sydney.

Ball à King. Envoie une copie du mémoire qu'il avait adressé à Ogilvie. 751

Inclus. Mémoire en date du 24 mars. 755

1799.

13 août,
Sydney.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Smith, Ball et Mathews veulent qu'une enquête soit tenue sur la conduite de Ball; la paix sera impossible si l'enquête qu'ils demandent est refusée. Le violent esprit de parti de Mathews. 309

13 août,
Sydney.

Le même à King. L'opinion du procureur général sur le cas d'Evong; il a déjà remis ce dernier en liberté. Le bon effet de l'opinion que les lois d'Angleterre s'étendaient à la colonie, contrairement à la prétention de Mathews, qui avait beaucoup alarmé les loyaux colons. Il a nommé un des fils de Cossit, maître d'école; une brasserie et un marché régulier ont été établis. Il a fait ouvrir un chemin de Sydney à Miré; un autre chemin conduisant au Bras Nord-Ouest a été pratiqué pour la commodité des cultivateurs qui apportent leurs produits au marché. Ces travaux ont été exécutés en un mois, sans frais pour le gouvernement. Il envoie une lettre de Mathews; il enverra la réponse de Ball aux accusations portées contre lui dès qu'il l'aura reçue. Des mesures devraient être prises pour mettre un frein à la folle ambition de certains individus; autrement le Cap-Breton ne pourra jamais prospérer.

"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 313

Incluse. Lettre de Mathews en réponse aux accusations portées contre lui par Smith. 317

(Un double de l'annexe, en date du mois d'août, se trouve à la page 379.)

20 août,
Sydney.

McKinnon à Murray. Hogan, conformément aux ordres reçus, a cessé d'enseigner. Les raisons qu'il (McKinnon) avait d'employer Hogan pour faire la classe à ses enfants. 799

26 août,
Sydney.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Ball a transmis ses réponses aux pièces produites par Smith; il recommande qu'une enquête ait lieu. On a essayé de l'entraîner dans la querelle; pour éviter tout malentendu, il a demandé que toutes les plaintes soient faites par écrit de manière à ce qu'on puisse en faire part à Sa Grâce. Miller est sérieusement malade; s'il meurt, il sera remplacé par le lieutenant Bourke, du 7^{me}, jusqu'à ce que Sa Majesté ait nommé son successeur. Il vient d'apprendre que McKinnon, Dodd et quelques autres sont à susciter un instituteur irlandais et catholique romain en opposition à celui qui a été nommé du consentement unanime du Conseil. 329

Incluses. Lettres à Ball, l'exonérant des accusations portées contre lui, et ses réponses aux pièces de Smith. 333 à 371

3 septembre,
Sydney.

Mathews à King. Accuse Smith d'intriguer pour ruiner la réputation de deux de ses fils et pour perdre Ball dans l'esprit du public. Envoie copie d'une lettre à ce sujet adressée à Murray, pour qu'elle soit communiquée à Portland. 375

(Copie de la lettre adressée à Murray et incluse dans la missive de ce dernier à King en date du 13 août. L'original de la lettre en question est daté du 9 août; la copie ne porte que la date du mois d'août.)

29 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Murray. Au sujet du louage de la mine de houille. Cette lettre est incluse dans la missive de Tremain et Stout du 10 juillet.

9 octobre,
Sydney.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Il s'efforce de créer une bonne intelligence entre les habitants du Cap-Breton. Conduite factieuse de Mathews et de McKinnon, il a été obligé de suspendre ce dernier de ses fonctions de greffier du Conseil. Le déplorable état de choses qui règne est attribuable dans une forte mesure, croit-il, au changement fréquent des gouverneurs. Il est prêt à assumer la responsabilité de l'administration du Cap-Breton si on le maintient dans sa charge. La lettre donne des détails au sujet des différends qui existent.

"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 387

1799.

Inclus. Adresse présentée à Murray par le desservant, les marguilliers et les habitants du Cap-Breton; tous expriment leur reconnaissance à Murray pour tout ce qu'il a fait dans l'intérêt de la colonie, etc. 399
(Double à la page 535).

Procès-verbaux des séances du Conseil, 22 juin (deux), 27 juin, 6 juillet, 13, 17 et 26 septembre, 5, 7 et 17 octobre. 403 à 465

11 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'État (Portland) à Murray. Nécessité de mettre fin aux désordres et de placer sur un pied convenable l'administration de la justice au Cap-Breton. Smith sera juge en chef. Ball est démis. La nomination de Mathews comme *procureur général* est révoquée; on lui choisira un successeur. Il compte que Murray empêchera les entrepreneurs d'enlever toute la houille et de déprécier ainsi les mines. Si l'on trouve un locataire responsable, on pourra faire un arrangement avec lui, mais cet arrangement devra être ratifié. En attendant, les mines pourront être exploitées par le gouvernement et certain montant sera pris sur les £1,600 de droits perçus pour l'achat de l'outillage nécessaire. Dans le cas où l'augmentation de la force obligerait Murray à évacuer le corps de garde, il pourra se faire construire une maison, dont le coût ne devra pas excéder \$1,000, somme qui sera prise sur le revenu des mines de houille. 295

(Copie au "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 143.)

11 octobre,
Sydney.

Dodd à King. Envoie des copies de lettres au sujet de l'effet que pouvait avoir l'erreur de nom dans la commission de Murray. La commission est signée par Sa Majesté et ne peut être modifiée. Ses intérêts sont strictement liés à la prospérité de la province, qui a été retardée par des dissensions. Ogilvie était en train de faire disparaître ces dissensions, mais elles se sont renouvelées à l'arrivée de Murray.

"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 823

Inclus. McKinnon à Dodd. Les erreurs flagrantes commises par Cossit dans la rédaction des procès-verbaux. Murray a adopté les opinions exprimées en premier lieu par les membres du Conseil au sujet des conséquences résultant du fait qu'il était appelé *Thomas* dans le mandement du lieutenant-gouverneur. Dans quelles circonstances Murray l'a suspendu de ses fonctions. 827

Une copie de la question posée par les membres du Conseil dans les procès-verbaux, voir pages 475 et 811 de ce volume (76).

Opinion de Dodd que le général "John" Murray ne peut, sans risque, exercer les pouvoirs conférés à "Thomas" Murray. 833

12 octobre,
Sydney.

Mathews à King. Il désire que toutes les animosités cessent. Le mandement du président est au nom de Thomas Murray; comme le nom du brigadier est Jean, il (Mathews) prétend que tout ce qui a été fait sous la présidence de Murray est illégal. Il accuse le président et le greffier adjoint d'avoir changé les procès-verbaux, etc. 467

Inclus. Mathews à Murray. Croit que le Conseil n'a pas le droit d'adopter d'ordonnances, vu qu'il est illégalement constitué. 471

Extrait des procès-verbaux des séances du Conseil. Ou demande une réponse par écrit à la question suivante. L'erreur de nom (Thomas), sur laquelle l'honorable David Mathews, procureur général de Sa Majesté, a attiré l'attention dans son opinion par écrit inscrite dans les procès-verbaux du Conseil, affecte-t-elle ou non les pouvoirs que Sa Majesté entendait conférer au général Murray par son mandement (de Sa Majesté) en date du 15 novembre 1798. Suivent des observations qui ne paraissent pas se rapporter à la question. 475

Mathews fait remarquer qu'il n'a pas employé dans son opinion par écrit le mot "erreur de nom". Ce serait une doctrine dangereuse de maintenir que le Conseil a le droit de décider qu'une personne non dési-

1799.

gnée dans le mandement peut remplir les fonctions de président du Conseil. 479

18 octobre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Murray. Envoie des instructions requérant celles du 15 novembre 1798 et nomme un nouveau Conseil.

"Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 148

Inclus. Nouvelles instructions en date du 17 octobre. 149

19 octobre,
Halifax.

Hames à King. Il est arrivé à Halifax et se rendra au Cap-Breton. Plusieurs charges sont vacantes, et il demande qu'on le nomme à l'une d'elles.

"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 777

Une lettre en date du 20 est au même effet, mais contient plus de détails. 835

19 octobre,
Sydney.

McKinnon à King. Envoie copie de sa correspondance avec Murray ; cette correspondance explique pourquoi il a été suspendu de ses fonctions sans avoir été entendu. Son refus d'insérer dans les registres du Conseil des choses qui n'avaient pas eu lieu. 787

Inclus. McKinnon à Cossit, fils, 10 octobre. Démet Cossit de ses fonctions de greffier adjoint du Conseil. 791

Même date. Fait part à Murray de cette destitution.

Même date. Murray à McKinnon. Le suspend de ses fonctions de greffier du Conseil ; Cossit, fils, régulièrement nommé greffier adjoint. 795

Même date. McKinnon à Murray. Avait déjà destitué Cossit, fils. 797

McKinnon à Murray, 20 août. (*Voir à cette date.*)

Murray à McKinnon, 11 octobre. Il (McKinnon) avait déjà reçu avis de sa suspension lorsqu'il a destitué Cossit. A cause de sa conduite, il (McKinnon) est aussi suspendu de sa charge de conseiller. 803

(Double à la page 901.)

McKinnon à Murray, 7 octobre. Comme Murray est désigné dans sa commission sous le prénom de "Thomas" au lieu de "John", il (McKinnon) est d'opinion qu'aucune ordonnance ne peut être rendue pour le moment. *Voir* aussi la lettre, en date du 12 octobre, de Mathews à King.

"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 807

(Double à la page 897.)

Copie de la question. Double; *voir* annexe de la lettre de Mathews à King en date du 12 octobre.

McKinnon à Murray, 12 octobre. Il se résigne à son sort, mais sa suspension est illégale et contraire aux instructions reçues. La mesure extrême prise à son égard par Murray a été dictée par la vengeance. Il (McKinnon) avait refusé d'insérer dans les registres des choses qui n'avaient pas eu lieu. Cossit n'avait pas le droit de certifier les actes du Conseil, etc. "Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 815

(Double à la page 905.)

25 octobre,
Sydney.

Mademoiselle Miller à King. Son frère est mort et elle se trouve sans ressources. Celui qui doit succéder à son frère et un des entrepreneurs ont offert de lui venir en l'aide. Elle le prie (King) d'user de son influence en sa faveur. 839

25 octobre,
Sydney.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Miller est décédé le 5. Il a demandé à Tremain et Stout de passer un contrat formel comme locataires à volonté de la mine de houille. Bourke, qu'il se proposait de nommer surintendant des mines, est obligé de vaquer à ses devoirs militaires ; il emploiera temporairement Campbell, un officier à demi-solde. Triste position où se trouve Mademoiselle Miller, femme très capable, qui agissait comme commis de son frère. Campbell consent à partager son salaire (£200) avec Mademoiselle Miller. Il est enfin parvenu à passer un contrat avec Tremain et Stout. Campbell nommé procureur général par intérim ; il ne recevra d'émoluments que comme surintendant des mines. Il a entendu dire que Despard devait le remplacer ;—si ce dernier

1799.

exercerait en même temps des fonctions civiles et des fonctions militaires, il pourrait en résulter de graves inconvénients. Il a reçu de Tremain et Stout £1,950 6s. 11 $\frac{1}{2}$ d. de droits miniers. Ses efforts pour épargner de l'argent à la Couronne ont mécontenté les entrepreneurs, mais il n'entend pas se laisser intimider. 483

Incluse. Correspondance avec Tremain et Stout au sujet du louage des mines de houille, et contrat pour le creusage d'un nouveau puits. 487 à 517

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 22 octobre (au sujet du décès de Miller). Correspondance avec Tremain et Stout déposée devant le Conseil. 521

Affidavit d'Alexander McCowen, qui déclare que si l'on veut continuer à exploiter les mines, il faudra creuser de suite un nouveau puits. 525

25 octobre,
Sydney.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie une offre pour le louage de la mine de la rivière Spanish. Ne croit pas que cette offre soit assez avantageuse pour la Couronne. 527

Incluse. Offre de la part de James Kavanagh. Il est prêt à louer la mine pour 10 ans; il payera 7 schellings sterling par chaudron et à Mademoiselle Miller £75 par an pendant la durée du bail. 531

Adresse présentée par le desservant, etc. Double (*voir* annexe de la lettre de Murray du 9 octobre). Une autre copie avec toutes les signatures se trouve à la page 547.

Adresse présentée par le grand jury à Murray (sans date). 539

Contrat avec Tremain et Stout pour l'exploitation de la mine de houille de la rivière Spanish. 543

26 octobre,
Sydney.

Correspondance entre Murray et Tremain et Stout (1^{er}, 17, 19, 22, 23, 24 et 26 octobre) concernant la mine de houille, incluse dans la lettre de Murray du 10 juillet 1800, laquelle voir.

29 octobre,
Sydney.

Mémoire de Hames. Demande qu'on le nomme à une charge plus lucrative que celle de grand prévôt du Cap-Breton.

"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 781

Incluse. Circulaire demandant des souscriptions pour couvrir les dépenses de la guerre (en date du 11 mars 1798), souscriptions payables à Hames, officier de marine, ou à Stapleton.

"Col. Cor. C. B.," vol. 76, p. 785

(Hames envoya cette circulaire pour montrer les services qu'il avait rendus.)

8 novembre,
Sydney.

Hames à King. Annonce la mort de Miller et demande qu'on le nomme à la charge que ce dernier occupait. 937

8 novembre,
Sydney.

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Demande la place de surintendant des mines, qui se trouve vacante par suite du décès de Miller. 843

11 novembre,
Sydney.

Ball au même. Se plaint que le juge Smith et d'autres personnes conspirent pour le ruiner; Baker, simple instrument entre les mains de ces gens, l'avait accusé sous serment de parjure, et Murray l'avait suspendu de ses fonctions sans forme de procès. 847

La lettre à Murray avec la réponse aux pièces produites est un double de l'annexe de la missive de Murray en date du 26 août, commençant à p. 361 du vol. 76.

Mémoire de Ball à Ogilvie. Double (*voir* annexe de la lettre d'Ogilvie en date du 29 mars). Les autres pièces sont des doubles des documents transmis par Murray le 26 août; à voir.

16 novembre,
Sydney.

Hames à King. Montre les services qu'il a rendus et demande une meilleure place que celle qu'il a actuellement.

"Col. Cor., C. B.," vol. 76, p. 877

1799.
19 novembre, Hames à King. Envoie des états certifiés des émoluments du grand prévôt et de l'officier de marine, respectivement, pour faire voir ce qu'il avait perdu. 881
Sydney. *Inclus.* Certificats. 885, 891
- 20 novembre, Hames au secrétaire d'Etat (Portland.) Annonce la suspension de McKinnon et demande à le remplacer, vu qu'il n'est pas probable qu'il (McKinnon) soit réintégré. 949
Sydney. *Inclus.* Certificat attestant que Hames avait prêté serment comme secrétaire de la province. 951
- 20 novembre, Hames à King. Suspension de McKinnon du secrétariat; il (Hames) a été nommé secrétaire et demande que sa nomination soit ratifiée, vu qu'il n'est guère probable que McKinnon soit réintégré. 941
Cap-Breton.
- 20 novembre, Le même au même. La géole est dans un état très délabré. En se servant des vieux matériaux, on pourrait construire une prison convenable moyennant £200 ou £300. 945
Cap-Breton.
- 20 décembre, Dodd au même. Compte rendu minutieux de l'état politique du Cap-Breton; les mesures prises par Murray de concert avec le conseil de fabrique pour conserver sa charge. Ce que sont les membres du nouveau Conseil, etc. 963
Sydney. *Inclus.* Certificat de Plant, greffier de la Couronne, touchant le procès et la condamnation de Bursej pour félonie. 971
Certificat de Day, huissier audencier.
Certificat signé par les petits jurés et attestant que Bursej avait été impartialement jugé. 975
Certificat de Ball au même effet. 977
Murray à Dodd, 18 novembre; ce dernier est suspendu de ses fonctions. 979
- Adresse présentée par le grand jury à Dodd; on le félicite de sa nomination comme juge. 983
Adresse au duc de Kent, 23 septembre 1799. 987
(Une note dit: "signée par tous les membres du Conseil de Sa Majesté qui étaient présents et par tous les habitants importants et respectables.")
Affidavit (10 novembre) de Plant, qui déclare qu'il avait été destitué et que Murray avait dit qu'il démettrait de leurs fonctions tous ceux qui supporteraient Mathews. 991
Copie de l'opinion de Dodd sur la suspension de Ball. 995
Opinion de Dodd sur la suspension de Mathews. 997
Dénonciation et plainte par Thomas Stevens Bursej, 18 novembre, contre Dodd pour manœuvres frauduleuses comme juge au procès de Bursej. 999
Copie—Thomas Hort à Dodd, 17 avril 1792—sur le mauvais caractère de Bursej. 1003
- 20 novembre, Hames à King. Transmet des copies des lettres échangées entre Murray et McKinnon. "Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 919
Sydney. *Inclus.* Murray à McKinnon, 14 novembre. Demande à McKinnon d'assister aux séances du Conseil. 923
McKinnon à Murray, même date. Son état de santé l'empêche d'assister aux séances du Conseil. 925
(Voir aussi page 913).
McKinnon à Hames, 15 novembre. Apprend qu'il (Hames) a été nommé greffier du Conseil. Lui délivrera personnellement les registres, vu qu'il ne veut rien avoir à faire avec Murray.
- 21 novembre, Le même à King. Il a été privé par Murray de tout moyen d'existence; s'il avait de l'argent il s'embarquerait pour l'Europe. Hames a prêté serment comme greffier du Conseil. Il espère qu'il (McKinnon) sera jugé impartialement. 893
Sydney.

1799.

Quelques-unes des annexes sont des pièces accompagnant la lettre du 19 octobre. Les autres annexes sont :—

McKinnon à Murray, 14 novembre. Il accuse réception de l'ordre d'assister aux séances du Conseil et refuse de le faire. 913

Même date. Murray à McKinnon, le suspendant de ses fonctions de secrétaire, etc., du Cap-Breton.

22 novembre,
Sydney.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Cette lettre, renfermant les procès-verbaux des séances du Conseil et d'autres documents, n'est pas ici—la date est endossée sur les annexes. Voir aussi lettre du 23.

Inclus. Procès-verbaux des séances du Conseil, du 1^{er} au 22 novembre.

551 à 618

Compte et pièces justificatives. 621

Bordereau de paye de l'équipage du *Hope* entre le mois de juin et le mois d'octobre. 625

Le Père Le Jamtel à Murray, 15 novembre. (Cette lettre est datée à Arichat et est en français.) Regrette qu'il ait été rappelé. 627

23 novembre,
Sydney.

Murray à King (?). Procès-verbaux transmis la veille; comme il n'y a pas d'imprimeur, il n'a pu en envoyer qu'une copie. Envoie la liste des membres du Conseil; les procès-verbaux font voir les raisons pour lesquelles il a été fait des changements. Etat politique disgracieux de la province; espère que les factions ont disparu pour toujours. 641

Inclus. Liste des personnes qui faisaient partie du Conseil le 22 novembre. 645

26 novembre,
Sydney.

Mémoire de Plant. Il montre les services qu'il a rendus et demande qu'on le réintègre dans la charge de surintendant des mines. Il demande aussi un dédommagement pour la perte qu'il a subie par suite de sa suspension par Murray. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 697

Inclus. Deux certificats attestant qu'il avait été employé comme intendan militaire (en date du mois de juin et du mois de juillet 1784).

703, 704

26 novembre,
Cap-Breton.

Hames à King. Il fait tous ses efforts pour rétablir la paix. Les désordres qui règnent dans l'île sont causés par l'esprit de parti; le procès de Ball a été conduit d'une manière scandaleuse par le juge Smith, Suspension du procureur général et des anciens membres respectables du Conseil; impopularité des nouvelles nominations au Conseil et à la magistrature.

"Col. Cor., C. B.", vol. 76, p. 933

27 novembre,
Sydney.

Murray au même. Envoie un mémoire de Cossit, greffier de la couronne. A reçu instructions d'envoyer des copies imprimées des procès verbaux; il n'y a pas d'imprimeur ici, mais James Hill, qui a fait un apprentissage comme typographe, aurait été nommé imprimeur du roi, si le gouvernement lui avait envoyé une presse et lui avait alloué un salaire. L'hôtel du gouvernement est en mauvais état et se trouve mal situé. Il a fait construire une annexe au corps de garde à Sydney, et il y loge depuis deux mois; avantages de la chose. 647

Inclus. Mémoire de Ranna Cossit, fils. 651

29 novembre,
Sydney.

Mathews à King. Il avait espéré qu'il finirait ses jours en paix et que l'harmonie serait rétablie, mais le juge Smith a soulevé une tempête qui produira les plus déplorables résultats. 655

Inclus. Ordre (10 octobre) donné à Tryon Mathews de transférer le commandement du *Hope* à Michel Neil. "Col. Cor., C. B.", vol. 7, p. 663

Ordre (19 octobre) au même de fournir une liste des grands et des petits jurés qu'il avait assignés. 667

Même date. Objections contre quelques-uns qui avaient été assignés comme grands jurés. 671

Ordre (20 octobre) à Mathews d'assigner tous les franc-tenanciers demeurant dans un rayon de 12 milles de Sydney et ayant qualité pour agir comme grands jurés. 675

	Ordre (1 ^{er} novembre) au même d'envoyer une liste de ceux qui avaient été assignés.	679
	Même date. Si Mathews ne fournissait pas la liste demandée avant le lendemain matin, il serait remplacé.	683
	Ordre (2 novembre) destituant Mathews.	687
	Mémoire de Mathews, procureur général, au secrétaire d'Etat.	691
	Déposition de Plant concernant sa destitution.	697
	Déposition de Day, adjoint du grand prévôt, concernant l'arrestation de Ball.	701
— novembre, Sydney.	Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie l'adresse présentée par le Conseil au roi.	631
	Procès-verbal de la séance où l'adresse susdite avait été adoptée (pas de date).	635
	L'adresse, datée du 22 novembre.	637
	(L'adresse fut transmise le 23.)	
7 décembre, Sydney.	Bursej à Mactier. Manière dont Mathews, président, et Dodd, conseiller, avaient agi; suspension des membres du Conseil qui avaient désapprouvé la conduite de Mathews; ce dernier les avait remplacés par ses créatures.	1027
11 décembre, Sydney.	McKinnon au secrétaire d'Etat (Portland). Se plaint de la manière dont Murray l'avait traité et transmet un mémoire par lequel il demande qu'on continue à lui payer sa demi-solde.	1007
	<i>Inclus.</i> Mémoire.	1019
24 décembre, Sydney.	Ball au même. La destitution, qu'il accepte avec soumission, l'a laissé sans ressources; il demande qu'on lui procure ainsi qu'à sa famille un moyen de subsistance.	1031
29 décembre, Sydney.	Le juge Smith à King. Le remercie de sa nomination; la cour suprême devrait siéger alternativement dans trois ou quatre endroits de la province.	1035
1800.		
2 janvier, Sydney.	Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Conformément aux instructions reçues, il a signé la commission de Smith comme juge en chef et destitué Ball, juge assesseur, ainsi que Mathews, procureur général, à la grande joie des habitants, qui ont vu de suite la valeur de leurs propriétés augmenter. Il croit encore que les mines de houille devraient être exploitées au profit de la Couronne; il est à prendre des mesures pour en arriver là. Si les locataires refusent de céder leur outillage, il pourra s'en procurer un au mois de février. Le duc de Kent a eu tort de choisir Cox, un officier à demi-solde, comme successeur de Miller, vu que c'était un partisan de Mathews et l'un des promoteurs d'une association dont le but réel était de combattre Macarmick. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 1	
3 janvier, Sydney.	Mademoiselle Miller à King Envoie un compte trouvé parmi les papiers de feu M. Miller.	689
	(La lettre est datée de 1799 par erreur; elle est endossée 1800. Miller est mort le 5 octobre 1799.)	
	<i>Inclus.</i> Compte.	693
3 janvier, Sydney.	Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie des affidavits pour montrer le danger qu'il y avait de nommer le capitaine Cox à une charge quelconque dans l'île.	5
	<i>Inclus.</i> Affidavit de John Maloney concernant les relations du capitaine Cox avec l'association susdite et le but de celle-ci.	9
	Affidavit de John Payne, qui déclare que Cox avait refusé de le payer parce qu'il (Payne) avait signé une adresse présentée à Macarmick contre le désir de l'association.	13
	Affidavit de Cossit touchant les relations de Cox avec l'association et le but réel de celle-ci.	
	"Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 17	

1800.

30 janvier,
Sydney.

Murray à Tremain et Stout concernant le louage de la mine de houille. Cette lettre est jointe au mémoire de Tremain et Stout en date du 10 juillet.

31 janvier,
Sydney.

Tremain et Stout à Murray, concernant le louage de la mine de houille et la réponse de Murray en date du même jour. Voir annexe du mémoire de Tremain et Stout en date du 10 juillet.

2 février,
Sydney.

Murray à Tremain et Stout. Ils devront cesser d'extraire de la houille. Cette lettre est jointe au mémoire de Tremain et Stout en date du 10 juillet.

4 février
Dublin.

Maria Theresa Miller à King. Par suite du décès de son père au Cap-Breton, elle se trouve sans ressources; elle envoie un mémoire par lequel elle demande qu'on lui vienne en aide. "Col. Cor. C. B.", vol. 76, p. 955

(La lettre n'est pas datée; la date en marge est celle que porte le timbre postal.)

Inclus. Mémoire.

959

7 février,
Yorkfield.

Smith, juge en chef, Campbell, procureur général par intérim, et Cossit, missionnaire, à Murray. L'attention qu'il (Murray) a donné à l'administration de la justice. Ils se sont réunis pour faire la liste des franc-tenanciers capables de remplir les fonctions de jurés.

"Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 101

15 février,
Halifax.

J. Willoughby Gordon à Murray. Ordre du duc de Kent de ne pas employer de militaires dans des fonctions civiles. Voir annexe de la lettre de Murray à King en date du 22 mars.

2 mars,
Sydney.

Murray à Gordon. Réponse à la lettre du 15 février ordonnant la destitution des militaires exerçant des fonctions civiles. Voir annexe de la lettre de Murray à King en date du 22 mars.

15 mars,
Sydney.

Le juge en chef Smith à King. Recommande la nomination de Campbell à une charge au Cap-Breton. Inaptitude des militaires pour les emplois civils. Il serait à propos de transférer le siège du gouvernement de Sydney à un endroit sur le bord nord-ouest de la rivière. Comment les mines pourraient être rendues profitables. Les inconvénients qui résultent de ce que la cour ne siège pas en différents endroits. Il réclame, en sa qualité de juge en chef, la préséance au Conseil.

"A. & W. I.", vol. 598

18 mars,
Sydney.

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Recommande fortement Campbell, procureur général par intérim; suggère qu'une charge lui soit donnée pour qu'il puisse rester au Cap-Breton.

"Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 771

22 mars,
Sydney.

Mémoire (sans date), comptes, etc., de John Barton, pour paiement de sa réclamation contre le juge en chef Smith

715 à 723

(La date en marge est celle du dernier affidavit).

22 mars,
Sydney.

Mémoire de Ball, qui demande qu'on le nomme surintendant des mines.

73

22 mars,
Sydney.

Murray à King. Envoie un courrier pour le duc de Portland. Rendra la colonie du Cap-Breton aussi florissante que n'importe quelle autre pourvu qu'il soit appuyé. C'est la Couronne qui exploite maintenant les mines; comme conséquence, les profits pour un seul mois se sont élevés à £304 8s. 7d. Il a payé à Tremain et Stout le coût de leur outillage. Il est à faire construire un hôtel du gouvernement et il espère que les travaux pourront être terminés sans qu'il soit obligé de tirer sur la Trésorerie. Les partisans de Mathews voulaient lui imposer Hames, mais il a su déjouer leurs intrigues.

33

Inclus. James W. Gordon à Murray, 15 février. Le commandant en chef croit devoir l'avertir de ne pas employer d'officiers militaires dans des charges civiles; les soldes payées jusqu'ici aux personnes ainsi employées devront être discontinuées. Les noms des officiers que vise cette lettre sont donnés.

37

1800.

Murray à Gordon, 2 mars. Il prétend que les officiers militaires qui ont été nommés à des charges civiles l'ont été en vertu de la coutume suivie jusque-là et avec l'approbation des divers secrétaires d'Etat. Si l'on se dispense des services de ces officiers, l'administration de la colonie en souffrira. La faction revit, encouragée qu'elle est par le commandant en chef. Comme les officiers militaires ne retirent rien de leurs emplois civils, la discontinuation de leurs soldes les mettra dans une position embarrassante. Ses services, ce que sont ses adversaires, etc. "Col. Cor., C. B.," vol. 77, p. 41

(La lettre est volumineuse, couvrant 24 pages de papier-ministre d'une écriture serrée.)

22 mars,
Sydney.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Tout allait bien et les gens étaient satisfaits lorsque arriva une lettre du duc de Kent, que les adversaires du gouvernement avaient réussi à obtenir. Envoie une copie de la lettre du duc de Kent et de sa réponse à cette lettre. Les raisons pour lesquelles le duc prenait fait et cause pour les ennemis de l'administration. Prétend que ce n'est pas le moment de le rappeler, vu qu'il avait commencé des réformes que lui seul pouvait mener à terme. Si on lui enlève le commandement militaire, qu'on le maintienne du moins dans sa charge civile; le peuple le désire. Se propose de former une compagnie d'ouvriers civils pour pratiquer des chemins, etc. 21

Inclus. Liste des poursuites criminelles et civiles pour la session de mars 1800. 25

Adresse présentée à Murray par le grand jury; on loue l'énergie qu'il a déployée dans la voie des réformes. 27

26 mars,
Sydney.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Une des conséquences de l'intervention du duc de Kent: le lieutenant-colonel Kearney supportait ouvertement Ball. Tout est tranquille, et il réussira à maintenir la paix si le gouvernement l'appuie. 65

Inclus. Kearney à Murray, 25 mars. Pernette, suivant l'avis de son avocat, s'était avoué coupable de voies de fait sur Hill, J. P.. Provocation qui avait donné lieu à ces voies de fait. 69

King à Murray. Envoie l'état des crédits pour 1800-1801.

1er avril,
Whitehall.

"Col. Off., C. B.," vol. 1, p. 151

18 avril,
Sydney.

Hames au secrétaire d'Etat (Portland). Se défend contre les attaques du capitaine McKinnon. (Lettres à ce sujet de Ingram à Ball annexées.)

"A. & W. I.," vol. 530

29 avril,
Sydney.

Le même à King. Envoie copie de sa correspondance avec le brigadier Murray, président du Conseil, concernant le paiement des amendes.

Déposition de David Mathews, qui nie avoir jamais tenu contre le lieutenant-gouverneur Macarmick et Ball les propos qu'on lui attribuait.

Question soumise à des avocats: "Comment doivent être partagés les appointements, le casuel, etc., entre le gouverneur, en son absence, et le lieutenant-gouverneur ou le président du Conseil." La déposition et la question sont jointes à la lettre de Macarmick en date du 27 juin.

30 avril,
Halifax.

Dodd au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copies de lettres pour montrer l'arrogance de Murray. "Col. Cor., C. B." vol. 77, p. 73

Inclus. Murray à Dodd, 28 avril, le démettant de sa charge de directeur des postes à cause des plaintes qui avaient été faites contre lui; le service postal aurait été irrégulièrement fait. 77

Dodd à Murray, 29 avril. Les plaintes dont parle Murray ne sont jamais venues à ses oreilles. Les irrégularités qui ont pu avoir lieu sont dues à ce que les fonctionnaires de la douane n'ont pas observé la loi. Il n'a pas été nommé par Peters, directeur des postes à Halifax. Il enverra copie de la correspondance au directeur général des postes. 81

20 avril,
Halifax.

Gordon à Murray. Cette lettre est jointe à celle de Murray au secrétaire d'Etat, 16 juin.

1800.

14 mai.

Correspondance à partir du — mars jusqu'à la date en marge entre Murray et Kearney relativement à l'appui prêté par ce dernier au lieutenant Pernette, déclaré coupable de voies de fait, et à Ball, déclaré coupable de parjure, et au sujet d'ordres irréguliers que Kearney était accusé d'avoir donnés. A la fin sont deux lettres au roi sur ces sujets, l'une en date du 10 et du 13 mai et l'autre en date du 14 du même mois, dans lesquelles est transmise copie de la correspondance, qui consiste surtout d'accusations et de contre-accusations.

“Col. Cor., C. B.”, vol. 77, p. 85 à p. 100

14 mai,
Cap-Breton.

John Barton au secrétaire d'Etat (Portland). Se plaint qu'il n'a pas encore réussi à se faire payer ce que le juge en chef Smith lui doit, et qu'il ne peut le poursuivre sur l'île.

“A. & W. I.”, vol. 598

18 mai,
Sydney.

Hames au secrétaire d'Etat (Portland). Dit de quelle manière il avait été traité par Murray, dont il avait encouru l'inimitié.

“Col. Cor., C. B.”, vol. 77, p. 729

Inclus. Certificat de Dodd attestant que Hames avait fidèlement rempli ses devoirs (en date du 1^{er} mai). 733

Adresse (sans date) présentée par les habitants du Cap-Breton à Hames et sa réponse. 737

20 mai,
Sydney.

Affidavit de Hames. Il rend compte de sa conduite et déclare qu'il n'a pas d'objection à ce qu'une enquête ait lieu. 739

21 mai,
Cap-Breton.

Murray à King. Accuse Hames d'avoir divulgué les délibérations du Conseil, d'avoir dressé les listes des jurés irrégulièrement et de n'avoir pas perçu l'amende imposée à Pernette pour voies de fait. Hames n'est apte à exercer aucune charge au Cap-Breton. 105

23 mai,
Cap-Breton.

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Il a transféré les comptes, etc., à Despard. Il a envoyé à ce dernier des copies des comptes relatifs aux mines de houille, mais Despard veut avoir les originaux; il ne les lui remettra pas vu qu'ils sont sa seule garantie de paiement. Il accusera le duc de Kent d'avoir dépensé de l'argent irrégulièrement dans la Nouvelle-Ecosse. 109

9 juin,
Sydney.

Le même à Bowyer. Cette lettre est jointe à celle de Murray au secrétaire d'Etat en date du 16 juin.

16 juin,
Cap-Breton.

Le même au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie copie de la lettre du secrétaire du duc de Kent et de sa réponse.

“Col. Cor., C. B.”, vol. 77, p. 115

Inclus. Gordon à Murray, 30 avril. Le duc de Kent approuve le major Murray d'avoir donné de suite sa résignation comme conseiller. Cossit, qui est déjà membre du Conseil en vertu du mandement du roi, continuera à exercer ses fonctions, mais le duc désire qu'on lui transmette une copie du document. L'ordre concernant Stafford et Mooney devra être exécuté. Les soldats ne devront pas travailler pour des particuliers, mais ils pourront être employés à des travaux pour le gouvernement. Si le duc avait su que le *Hope* ne pourrait pas répondre aux besoins du service, d'autres arrangements auraient été faits. Tous renseignements concernant les assises, etc., devront être communiqués au général commandant le district. Deux des soldats pourront être employés dans la galerie de la mine pour enlever l'eau. 121

Murray au général Bowyer, 9 juin. Accuse réception de la lettre de Gordon. Ne peut communiquer par un canal militaire de renseignements au sujet de l'administration civile sans instructions du secrétaire d'Etat. Attire l'attention sur les relations intimes du lieutenant-colonel Kearney, du capitaine Cox et de l'aide-chirurgien Clarke avec Mathews et d'autres personnes qui avaient encouru la disgrâce du roi. Avait

1800.

espéré que le duc le seconderait dans ses efforts pour maintenir l'ordre. Parle des voies de fait dont s'était rendu coupable Pernette; à l'arrivée du lieutenant Rudolf, Pernette retournera à Halifax. 129

17 juin,
Sydney.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Arrivée de Despard, auquel le commandement militaire a été transféré. Ses remerciements pour avoir été maintenu dans sa charge civile. Il est en voie de découvrir les deux hommes qui sont venus du Vermont soi-disant pour faire des affaires avec Mathews et spéculer sur des biens fonciers. Il enverra des notes détaillées à ce sujet par le prochain navire. 133

18 juin.
Cap-Breton.

Le même au même. Il dit que deux hommes sont arrivés du Vermont soi-disant pour spéculer sur des biens-fonds. L'un s'est donné le nom de Stetson Holmes et l'autre celui d'Eliah Luce. Ils étaient accompagnés d'un nommé Spencer, qui demeure à la rivière Miré, et qui était un commissaire dans l'armée rebelle d'Amérique. Luce, qui s'est fait passer pour cultivateur et qui répondait plutôt au signalement du major Lee, a disparu tout à coup. Holmes a prêté serment d'allégeance; il a répandu le bruit qu'une révolte avait éclaté dans le Haut-Canada. Matthews s'est opposé à l'adoption d'une ordonnance à l'effet d'empêcher l'introduction dans la colonie de gens suspects, 20 juin. Luce est encore au Cap-Breton et a eu une autre entrevue avec Mathews, 23 juin. Luce a eu une autre entrevue avec Mathews, ce matin; il craint qu'il n'y ait quelque intrigue là-dessous. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 137

18 juin,
Sydney.

Hames à King. Se plaint de la manière dont l'a traité Murray. "A. & W. I.", vol. 598

27 juin,
Weodwich.

Macarmick à King. Envoie une déposition de Mathews montrant la futilité de l'accusation portée contre lui (Macarmick) et consignée dans le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du Cap-Breton tenue le 12 novembre 1799. Attire l'attention sur le montant d'honoraires qui a été reçu par le major général Murray; Macarmick prétend que la moitié de ce montant lui appartient en vertu de l'article 101 des instructions.

8 juillet,
Sydney.

Suivent la déposition et une question soumise à des avocats.

Dénonciation du grand jury contre le lieutenant-colonel Kearney pour avoir accusé le juge et les jurés de conduite partielle. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 801

10 juillet,
Sydney.

Mémoire de Tremain et Stout. Ils parlent de leur occupation des mines de houille; ils demandent qu'on leur rembourse les fortes dépenses qu'ils ont faites pour réparer les bâtiments nécessaires à l'exploitation et qu'on lui paye le coût de l'outillage dont la couronne a pris possession. 747

Incluse. Liste des bâtiments construits près des mines et appartenant à Tremain et Stout. 755

Certificat de la quantité de houille appartenant à Tremain et Stout qui se trouvait sur le bord lorsque Murray a pris possession de la mine. 757

Extrait de la lettre du secrétaire d'Etat à Murray, 29 septembre 1799. Les fermiers des mines de houille ne devront être que locataires à volonté. 767

Correspondance avec Murray concernant le louage des mines, l'ouverture d'un nouveau puits, etc., 17, 19, 22, 23, 24 et 26 octobre 1799, 30 et 31 janvier, et 2 février 1800. 769 à 795

(Un double du mémoire se trouve à la page 759.)

16 juillet,
Londres.

George Isted, agent pour le Cap-Breton, à King. Demande des instructions quant au paiement des lettres de change tirées de l'île. "A. & W. I.", vol. 598

16 juillet,
Sydney.

Adresse du grand jury à Murray; ils expriment leur gratitude pour les services qu'il a rendus au Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 797

1800.

— juillet,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat à l'officier commandant du Cap-Breton. Une accusation contre Macarmick consignée dans les procès-verbaux du Conseil devrait être biffée. 113

— juillet,
Sydney.
11 août,
Cap-Breton.

Relevé des causes de la cour suprême pendant la session de juillet. 803
Murray à King. C'est le gouvernement qui exploite maintenant la mine de houille; l'ancien puits s'est bouché, et il faudrait dépenser £70 ou £80 pour le déblayer, mais on pourra extraire par le nouveau puits toute la houille dont on aura besoin. Tremain et Stout extrayaient la houille sur une si grande échelle que la mine aurait bientôt diminuée de valeur si on leur avait permis de continuer leurs opérations. Envoie un relevé de la quantité de houille qui a été extraite depuis que le gouvernement a pris le contrôle de la mine. L'utilité de Campbell et de Baker. Corrige les erreurs que contient l'état de Tremain et Stout concernant le rendement journalier de la mine et la moyenne des frais d'expédition. Inclut un compte relatif au nouvel hôtel du gouvernement. Se propose de tenir une enquête touchant les contestations qui ont été levées relativement à des permis d'occupation de terres. Décès de Mathews. Solde de Murray suspendue par le duc de Kent. Despard refuse de certifier ses comptes concernant l'hôtel du gouvernement.

“Col. Cor., C. B.”, vol 77, p. 141

Inclus. Compte relatif à la houillère. 147
Pièces justificatives. 149 à 215
Bordereau de paye des mineurs. 217, 219
Autres comptes se rapportant à l'hôtel du gouvernement, à la houillère, etc. 221 à 293

23 août,
Sydney.

Smith à Despard. Cette lettre est jointe à celle de Despard au secrétaire d'Etat, 26 août; un double de la lettre de Smith se trouve à la page 651 de “Col. Cor., N. B.”, vol. 77.

23 août,
Cap-Breton.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Arrivée de Despard (*voir* aussi 17 juin), à qui a été transféré le commandement militaire, Despard veut aussi que Murray lui abandonne la direction des affaires civiles, mais il (Murray) ne peut le faire sans instructions. Des dépêches à lui adressées ont été remises à Despard et retenues par ce dernier. Les changements militaires effectués. Si l'on démet Murray de sa charge civile avant qu'il ait complété les réformes commencées, ce ne sera pas juste. Dans un post-scriptum il dit que c'est à cause de la prétention du juge en chef Smith à la fonction de président du Conseil qu'il n'avait pas déposé le mandement du 17 octobre 1799 devant le Conseil, craignant que la discussion de la prétention de Smith ne causât une rupture.

“Col. Cor., C. B.”, vol. 77, p. 299

Inclus. Despard à Murray, 19 août. Prétend qu'en vertu du mandement du 17 octobre 1799, Murray est tenu de lui transférer le commandement civil. Demande à Murray de lui remettre les instructions du roi de cette date et celle du duc de Portland en date du 18, afin que des mesures soient prises pour y donner effet. 303

Murray à Despard, 20 août. Désire que Despard lui transmette le double du mandament qu'il avait reçu et qui lui appartient. Il n'avait pas reçu ordre d'abandonner la direction de l'administration civile. Il faisait actuellement exécuter d'importants travaux publics. Si l'on décide de le remplacer par Despard dans le gouvernement civil, des ordres dans ce sens seront reçus sous peu, et en attendant il n'y a aucun inconvénient à maintenir le *statu quo*; il prend sur lui toute la responsabilité de la chose. Espère que sa détermination ne troublera leurs relations amicales. 307

Despard à Murray. 20 août Ne peut comprendre pourquoi Murray ne se soumet pas aux prescriptions pourtant si claires du mandement; il (Murray) devra en subir les conséquences. 311

1860.

(Suivent d'autres lettres sur le même sujet, en date du 22, 24 et 26 août.)

26 août,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Au sujet des difficultés entre lui et Murray concernant la présidence du Conseil. 327

Inclus. Doubles des lettres jointes à la mission de Murray du 23, y compris les lettres du 24 et du 26.

Despard au juge en chef Smith, 21 août. A-t-il vu le mandement du 17 octobre 1799, et le Conseil avait-il été convoqué pour exécuter les instructions? Désire avoir son opinion sur la question de savoir s'il (Despard) devrait ou non prendre le rang de membre ancien du Conseil et administrer le gouvernement comme commandant des forces.

"Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 355

Opinion de Smith, 21 août, que l'intention du roi était que le commandement civil ne fut pas séparé du commandement militaire au Cap-Breton.

359

Despard à Smith, 22 août. Désire savoir d'une manière claire et explicite si, comme commandant des forces, il est la seule personne qui ait droit d'administrer le gouvernement du Cap-Breton, etc.

"Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 363

Smith à Despard, 23 août. Répond à certaines de ses questions. Il ne croit pas devoir donner d'opinion sur la question de savoir si Murray a droit de continuer à exercer sa charge civile, vu que la chose pourra donner lieu à un procès qu'il aura à juger. C'est au procureur général que Despard devrait s'adresser.

367

(Double à la p. 651.)

Campbell, procureur général, à Despard, 23 août. D'après le texte du mandement, Despard, comme commandant militaire, a droit d'exercer aussi la charge de commandant civil.

371

11 septembre,
Sydney.

Affidavit de Murray mentionnant les accusations portées par Hames contre le juge en chef Smith.

827

15 septembre,
Sydney.

Affidavit du juge en chef Smith concernant le nombre et les noms des volumes qu'il avait écrits et publiés.

831

17 septembre,
Yorkfields.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Il envoie le juge en chef Smith pour lui expliquer la situation. Despard doit prendre possession de vive force de la charge de président du Conseil. Il s'attend à aller en prison, mais il fera son devoir.

375

Inclus. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 16 septembre. Cette assemblée avait été convoquée par Murray pour examiner la situation: un corps de milice avait été levée sans autorisation et deux membres du Conseil avaient fait prêter serment à Despard comme président. Le Conseil recommanda qu'un compte rendu de ce qui s'était passé fût transmis au roi.

379

19 septembre,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Dit qu'il a prêté serment comme président du Conseil. Nie qu'un corps de milice ait été levé; il n'y a qu'une sentinelle de service à l'hôtel du gouvernement. Les habitants sont enchantés du remplacement de Murray. Il n'a pas été commis de déprédations, mais quelques châssis ont été brisés par des gamins. Refus de Smith et de Cossit d'assister au Conseil; envoie des copies de leurs lettres. La houillère n'est pas aussi productive que lorsqu'elle était exploitée à l'entreprise; le rendement n'est pas suffisant. Prendra des mesures pour remédier aux maux dont on se plaint. Défectuosités que présente le nouvel hôtel du gouvernement et sa situation défavorable. Le *Hope* échangé pour un navire américain qui avait été saisi pendant qu'il faisait un commerce illicite; le navire en question ne répond pas aux besoins du service.

391

1800.

Inclus. Despard à Murray, 16 septembre. L'informe qu'il (Despard) a prêté serment comme président du Conseil et lui demande de lui délivrer tous les registres, etc. 399

Murray à Despard, 17 septembre. Comme il n'a pas reçu officiellement ordre d'abandonner le commandement civil, il ne le fera pas. 403

Despard à Murray, 18 septembre. Regrette qu'il (Murray) refuse de se conformer au mandement du roi en date du 17 octobre 1799; il devra répondre de sa conduite en Angleterre. Envoie des certificats attestant qu'il (Despard) avait été nommé président du Conseil. 407

Cossit à Despard, 16 septembre. A la demande de Despard, il s'est rendu deux fois dans la salle du Conseil, il n'y a trouvé personne, mais il a aperçu des gens armés en dehors. Il y avait du tumulte dans les rues et il a eu peur de quitter sa maison, dont les châssis ont été brisés. Il a lu le mandement, etc., et il croit que Murray est le gouverneur civil légal. 411

Despard à Cossit, 17 septembre. Il se guidera sur les principes de la justice, malgré l'opposition de Cossit et celle des autres personnes qui agissent de concert avec Murray. Lui envoie un extrait d'une lettre de Portland en date du 24 juillet et lui communique les instructions qu'il avait reçues comme président du Conseil. Il n'y avait pas de gens armés à la porte de l'hôtel du gouvernement, sauf une sentinelle appartenant à la milice. "Col. Cor., C.-B.", vol. 77, p. 415

Smith à Despard, 16 septembre. Il s'est rendu dans la salle du Conseil pour donner son opinion sur la question de savoir si Despard avait droit de présider le Conseil. Il n'y a trouvé personne, mais il a vu des gens armés à la porte. Un mandement ne peut s'appliquer qu'à la personne qui y est nommée; dans le cas actuel, le mandement s'applique à Murray. Lorsqu'on lui aura montré une lettre du secrétaire d'Etat autorisant Despard à prendre la direction de l'administration civile, il appuiera ce dernier de toutes ses forces. Il avait, ce jour-là, pris communication d'une lettre des membres du Conseil privé à Murray, en date du 30 juin. 419

Despard à Smith, 17 septembre. Lettre semblable à celle adressée à Cossit le même jour. 423

Adresse (18 septembre) présentée au roi par "les officiers du gouvernement et les principaux habitants"; on approuve le remplacement de Murray par Despard. Il l'avait été résolu, à une assemblée, de transmettre cette adresse au roi par l'entremise de Hames. 427

20 septembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Murray. Il est surpris qu'il (Murray) n'ait pas reçu sa lettre du 18 octobre 1799. Il lui transmet un double de cette lettre. Il (Murray) devra remettre à l'officier nommé pour lui succéder toute la correspondance, etc. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 152

20 septembre,
Whitehall.

Le même à l'officier commandant les forces au Cap-Breton. Lui envoie copie de sa lettre à Murray pour lui montrer qu'il (l'officier) est nommé président du Conseil et est autorisé à administrer la colonie pendant l'absence du gouverneur ou du lieutenant-gouverneur. 153

20 septembre,
Sydney.

Despard à King. Lui présente Hames, qui est chargé de lui porter des dépêches et qui pourra lui donner tous les renseignements qu'il désirera. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 489

22 septembre,
Sydney.

Le juge Ball à King. (Lettre écrite en prison, où Ball était interné pour dette.) Se plaint des persécutions auxquelles il avait été en butte, etc. "A. & W. I.", vol. 598

23 septembre,
Sydney.

Déposition de John Barton au sujet d'une dette à lui due par le juge en chef Smith; les fausses accusations portées contre lui (Barton). "A. & W. I.", vol. 598

1800.

23 septembre,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Accuse Murray, président, Smith, juge en chef, et Cossit, missionnaire, de mauvaise administration et d'avoir représenté sous un faux jour l'état des affaires.

"Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 459

23 septembre,
Sydney.

Le même au même. Envoie les procès-verbaux des séances du Conseil qui ont été tenues depuis qu'il administre les affaires. Murray détient les registres, le sceau, les instructions, etc., ce qui lui cause beaucoup d'embarras. 435

Inclus. Procès-verbaux des séances du Conseil (15 au 18 septembre) tenues sous la présidence de Despard. 439

Procès-verbaux des séances du Conseil tenues sous la présidence de Murray.

26 septembre,
Sydney

Mémoire de George Brown, maître du port par intérim. Demande qu'on le nomme à sa charge d'une manière permanente. 805

27 septembre,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Il a été informé que le juge en chef Smith était parti pour l'Angleterre à bord de la goélette du gouvernement avec des lettres de Murray, — sans sa permission et à son insu. Comme il a raison de croire que Smith a quitté l'île, il a nommé 3 juges assesseurs. 463

— septembre,

Le même au même. Il a reçu ordre de voir quelle accusation se trouve consignée dans les procès-verbaux des séances du Conseil contre Macarmick. Il n'a pu le faire vu que Murray détient les procès-verbaux en sa possession. Il a été informé par Dodd que le nom de Macarmick se trouvait mêlé à des accusations portées par Murray contre Mathews. Dodd, pour avoir protesté contre l'insertion de ces accusations dans les procès-verbaux et pour avoir refusé de se prêter à d'autres manœuvres illégales, avait été destitué; il n'avait pas été réinstallé malgré que son nom fut mentionné dans le dernier mandement. Il (Despard) avait réintégré Dodd; capacités de ce dernier; avantage d'avoir dans le Conseil un homme aussi utile et aussi bien renseigné que Dodd.

"Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 431

26 octobre,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Il a examiné l'état des mines de houille; Murray refuse obstinément de lui livrer les comptes, etc. Pas d'outillage pour exploiter les mines; il avait par conséquent passé avec Stout, associé des anciens entrepreneurs, un contrat dont il transmet une copie avec l'estimation du coût du matériel nécessaire pour l'hiver et un extrait des procès-verbaux des délibérations du Conseil à ce sujet. La somme de £3,000 serait à l'heure qu'il est à la disposition de la Couronne si les locataires à volonté avaient été laissés en possession de la houillère, tandis qu'on n'a extrait que juste assez de houille pour défrayer les dépenses de l'hiver. La chose a été mal conduite par Murray, ou bien les recettes ont été mal appliquées; dans tous les cas, l'exploitation des mines par la Couronne n'est pas profitable. Comment il se propose d'exploiter les mines, de réduire les dépenses. 493

Inclus. Campbell à Despard, 16 octobre. Il dit que les mines sont dans un mauvais état. Il avait été privé de tout contrôle par Murray, qui s'ingérait partout et ne voulait écouter aucune remontrance. 499

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 24 octobre, relativement au rapport de Campbell sur les mines de houille. 503

Contrat entre Despard et Richard Stout pour l'exploitation des houillères jusqu'au mois de juin suivant. 507

Estimation du coût de l'outillage nécessaire. 511

26 octobre,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). L'hôtel du gouvernement a été laissé inachevé par Murray et est exposé aux intempéries de l'air; il avait ordonné une inspection et il transmet le rapport de celui qui a examiné l'édifice, avec un extrait des procès-verbaux des délibérations du

1800.

Conseil s'y rattachant. Il faudra faire beaucoup de dépenses pour achever l'édifice, qui se trouve très mal situé. 515

Inclus. Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil tenu le 24 octobre au sujet du rapport concernant l'hôtel du gouvernement, y compris le rapport et le devis. 519

Rapport et devis. 527 à 537

26 octobre.
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Retour de la goélette du gouvernement qui avait transporté le juge en chef Smith à Terre-neuve, d'où celui-ci doit se rendre en Angleterre. Il s'est fait livrer la goélette. Cette goélette, un navire américain saisi pour commerce illicite, n'a pas autant de prix que le *Hope* pour lequel elle été échangée, le cuivre qui double le pond du *Hope* valant plus que l'autre navire tout entier. Il fera inspecter la goélette à l'arsenal maritime et communiquera au secrétaire d'Etat le résultat de l'inspection. Il ne croit pas qu'elle puisse, même après avoir subi des modifications, répondre aux besoins de l'île. 539

1er novembre.
Londres.

Déposition de John Hames contre Murray. Ce dernier, comme président du Conseil, lui aurait écrit des lettres de menaces et lui aurait extorqué £18. "A. & W. I.", vol. 598

Certificat de son honorabilité. Suivent des lettres de Murray et des règles pour la gouverne du grand prévôt.

4 novembre,
Cap-Breton.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Despard s'est emparé des mines, du nouvel hôtel du gouvernement et de la goélette, et il a tout mis entre les mains de la faction contre laquelle Murray a eu à lutter à son arrivée. Il envoie Baker, commis des mines, pour le mettre au courant de certaines choses, qu'il serait imprudent de lui communiquer par la poste, Despard étant capable de tout. Il (Murray) a été proscrit par proclamation et au son du tambour, aussi les gens craignent d'avoir des rapports avec lui et même de lui vendre les choses nécessaires à la vie. Il fera son devoir jusqu'au bout. Demande que Smith et Baker soient interrogés sous serment devant le Conseil privé afin que toute la vérité soit connue. Il avait conduit toutes les opérations sans tirer sur la Trésorerie, mais Despard ayant pris les recettes des mines, il (Murray) est obligé de tirer les lettres de change énumérées. Le *Hope* était impropre au service; il l'avait échangé pour un meilleur navire, sur lequel avait été transférées, lors de l'échange, toutes les pièces importantes de l'équipement du *Hope*. "Col. Cor., C.B.", vol. 77, p. 543

Inclus. Contrat pour la réparation de la goélette *Polly*. 551, 553

Acte d'échange du *Hope* pour le *Polly*, etc. 557

10 novembre,
Kennington
Palace.

Gordon au roi. Envoie par ordre du duc de Kent un extrait d'une lettre de Bowyer, commandant de la Nouvelle-Ecosse, relativement à la conduite extraordinaire de Murray au Cap-Breton. "A. & W. I.", vol. 598

L'extrait est inclus dans la lettre.

12 novembre,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Il a reçu les livres de Murray et les a examinés. Le nom de Macarmick se trouve irrégulièrement mêlé à des accusations portées contre Mathews. Envoie un extrait des procès-verbaux de délibérations du Conseil. "Col. Cor. C.B.", vol. 77, p. 571

Inclus. Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 12 novembre 1799. 575

Liste des membres du Conseil, 1^{er} novembre 1800. 579

12 novembre,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Il a reçu deux dépêches pour Murray et les a transmises. Ces dépêches comportent que Sa Grâce avait envoyé à Despard copie d'une lettre à Murray, en date du 20 septembre, ordonnant à ce dernier de livrer tous les documents se rapportant au gouvernement du Cap-Breton. Murray avait, ce soir-là, livré les sceaux de l'île et de la cour suprême, et, le jour suivant, il avait transmis les livres et les registres du Conseil ainsi qu'un certain nombre de lettres. Murray avait trop de confiance en Smith et en

1800.

Cossit; Campbell a toutes les aptitudes voulues pour la fonction de procureur général. Position pénible où se trouve McKinnon par suite de sa suspension par Murray; demande une décision dans le cas de McKinnon. Il croit que ce dernier a été suspendu sans raison. Envoie une requête de la part de Ball, qui, croit-il, a été maltraité. 561

Inclus. Requête d'Ingram Ball. 567

15 novembre,
Londres.

Hames à King. Demande qu'on le nomme officier de marine à Terre-neuve ou surintendant des mines au Cap-Breton, où il retournerait avec plaisir, vu que Despard en a fait son ami de confiance.

"A. & W. I.," vol. 598

Inclus. Mémoire de Hames. Il fait connaître l'opinion de Despard au sujet du gouvernement du Cap-Breton.

15 novembre,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Despard. Il a reçu ses dépêches. La conduite de Murray sera signalée au duc d'York. Despard est autorisé à suspendre tous les membres du gouvernement qui refuseront de remplir leurs devoirs. Envoie copie d'un mémoire de Tremain et Stout. Murray devra rendre compte de la somme de £2,131, 11s. 5d. qui lui a été payée par ces derniers. Transmet copie de la lettre qu'il avait écrite à Murray à la suite de ses représentations touchant la conduite de Tremain et Stout; cette lettre autorisait Murray à acheter de Tremain et Stout l'outillage nécessaire pour l'exploitation de la houillère et à dépenser £1,000 pour la construction d'un hôtel du gouvernement. Murray devra rembourser tout l'argent qu'il a reçu et dont il n'a pas rendu compte. Despard pourra soit exploiter les mines pour le compte du gouvernement soit les laisser en la possession de Tremain et Stout comme locataire à volonté.

"Col. Cor., C. B.," vol. 77, p. 479

(Une copie de cette lettre se trouve dans "Col. Off.," vol. 1, p. 154, où le jour du mois est indiqué.)

25 novembre,
Sydney.

Jane Miller à King. L'annuité qu'on lui a promise, lors du décès de son père, ne lui a pas été payée.

Inclus. Compte des dépenses payées par Miller pour le service de la houillère et encore dû.

Lettre du secrétaire de Despard. C'est au secrétaire d'Etat à décider si l'annuité sera payée ou non.

25 novembre,
Cap-Breton.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie des comptes au sujet du nouvel hôtel du gouvernement. Si on lui avait permis d'employer des ouvriers militaires il y a longtemps que l'hôtel serait habitable; rien n'y est comparable en Amérique au point de vue de la qualité des matériaux et du bon marché de la main-d'œuvre. "Col. Cor., C. B.," vol. 77, p. 643

Comptes et pièces justificatives. 538 à 639

25 novembre,
Cap-Breton.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Il a livré les sceaux, la correspondance, etc., à Despard. Il est allé chez Despard pour lui donner des renseignements, mais Despard a refusé d'avoir un entretien avec lui. La lettre de Sa Grâce en date du 11 octobre 1799 l'a plongé dans une vive inquiétude. Bien que Despard ait en caisse plus de £2,000 provenant de la vente de la houille (chiffre qui s'élèvera à £3,000 avant le jour de Noël), il (Murray) a été incarcéré parce qu'il n'avait pas payé les gages des mineurs, de sorte qu'il a été obligé de tirer une autre lettre de change, à laquelle il espère qu'on fera honneur. La lettre du 18 octobre, suivant celle du 11, a dû être écrite à la suite de faux rapports, dont l'effet, espère-t-il, sera dissipé par le juge en chef Smith. Il aime à croire que son refus d'abandonner à Despard le gouvernement civil sera considéré simplement comme une erreur de jugement. A cause de l'état de sa santé, il ne pourra se rendre en Europe pendant l'hiver; transmet un certificat de médecin. Envoie la liste des lettres de change qui ont été tirées. 647

1800.

- Inclus.* Smith à Despard, le 23 août. (*Voir annexe de la lettre de Despard en date du 26 août.*)
- Compte de fournitures pour le *Hope*. 655
 Compte, etc., au sujet de la houillère. 659, 661
 Certificat de Stafford, chirurgien de la garnison, attestant que la santé de Murray laissait à désirer. 665
- 13 décembre, Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Il y a de nombreuses demandes de concessions de terres auxquelles on ne peut satisfaire. Dans la Nouvelle-Ecosse on confisque les terres tombées en deshérence. On devrait établir une cour de deshérence au Cap-Breton vu que les deux tiers des terres concédées sont encore incultes. Ceux qui veulent avoir des terres sont des cultivateurs respectables de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Édouard. 669
 Sydney.
- 18 décembre, Le même au même. Il a reçu les seaux, etc., de Murray, qui avait cependant négligé de lui communiquer les renseignements nécessaires et qui continuait son opposition, en insinuant qu'il (Despard) serait démis et que lui-même serait réintégré. Les tentatives de la part de Murray de troubler la paix dans l'île n'ont pas réussi. 673
 Sydney.
- 18 décembre, Le même au même. Le besoin de scieries et de chemins se fait sentir. Propose qu'un léger droit soit imposé sur le rhum et les spiritueux en général; un droit de 1 schelling et 3 pence courant par gallon serait suffisant. 677
 Sydney.
- 18 décembre, Le même au même. La goélette du gouvernement avait été conduite à Halifax et inspectée; transmet le rapport d'inspection. Murray n'a pas fourni les comptes, et il n'appert pas non plus par les livres du Conseil qu'ils aient été audités depuis le 10 mai. Il craint de ne pouvoir tirer aucune partie de la coque de la goélette, qu'on a prise en échange du *Hope*. Le *Hope* a été vendu à Halifax au prix de £160; or la goélette en question ne vaut pas le tiers de cela. Pour le service du Cap-Breton il faut un navire doublé en cuivre à cause des tarets. Il est informé que presque tout le poisson qui est pris par les habitants est acheté par des Américains qui donnent en paiement des marchandises de contrebande. 681
 Sydney.
- "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 681
- Inclus.* Rapport sur l'état de la goélette du gouvernement, daté à Halifax, 4 décembre. Le coût des réparations nécessaires excéderait la valeur de la goélette et elle est trop petite pour le service du Cap-Breton. 685
- 22 décembre, Mémoire de Hames à King au sujet de la conduite violente de McKinnon au Cap-Breton. "A. & W. I.", vol. 598
 Londres.
- 23 décembre, *Inclus.* Documents se rapportant à McKinnon.
 Hames à King. Demande un congé de 6 mois. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 809
 Londres.
1801. Le même au même. Demande que le roi lui accorde une courte entrevue. 811
 (Même date.)
- 1er janvier, Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet la liste des membres du Conseil. "Col. Cor., C. B.", vol. 78, p. 1
 Sydney.
- 6 janvier, *Inclus.* Liste des membres du Conseil. 5
 John Street. Sam. C. Cox à King. Transmet un mémoire de Ball; croit les allégations que ce mémoire contient sont vraies. 331
- 31 janvier, *Incluse.* Mémoire d'Ingram Ball. 335
 Sydney. Despard au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré en faveur de Tremain et Stout pour les dépenses du *Hope* jusqu'au 24 décembre dernier. 9
- Incluses.* Pièces justificatives. 13, 17
 Bordereau de paye de l'équipage du *Hope*. 19
- 5 février, W. Baker à King. A délivré des dépêches au secrétaire d'Etat et est prêt à dissiper toute appréhension au sujet de l'état des affaires au Cap-

1801.

Breton. Demande le paiement d'une lettre de change pour £500 tirée en sa faveur pour travaux exécutés aux houillères.

"A & W. I.", vol. 598

8 février,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie les procès-verbaux des séances du Conseil tenues depuis le 15 septembre 1800 jusqu'au 15 janvier 1801.

"Col. Cor., C. B.", vol. 78, p. 21

Inclus. Procès-verbaux des séances du Conseil. 25

8 février,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Parle de sa lettre du 26 octobre concernant le contrat qu'il avait passé avec Stout et en vertu duquel ce dernier continue à exploiter les mines; il n'y avait pas d'autre alternative, les mines ayant été complètement négligées par Murray et son agent, Baker. Envoie l'état des dépenses qu'on a faites et le relevé de la houille qui a été extraite. Un nouveau puits a été pratiqué, et il a lieu de croire que 4,000 chaudrons seront prêts à être expédiés le 1^{er} juin. Par suite de la hausse du prix des provisions, il recommande que le prix de la houille soit augmenté; ceux qui en achètent pour l'exportation au taux actuel font d'énormes profits, de sorte qu'une augmentation de 2 ou 3 schellings ne provoquerait pas de diminution dans la demande. Cela compenserait les pertes subies jusqu'ici et justifierait l'élévation des droits dans le cas où les mines seraient affermées. Il attend de nouvelles instructions avant de demander des soumissions pour le louage des mines; il croit qu'un plus fort revenu pourra être réalisé que par le passé. La quantité de houille qui a été exportée depuis que la Couronne exploite les mines se chiffre par 2,008 $\frac{1}{2}$ chaudrons, et les recettes, s'élevant à £1,606 13s. 4d., ont été appliquées au paiement de gages, etc. 73

Inclus. Compte de l'outillage acheté pour les mines. 81

Relevé de la houille qui a été exportée. 85

19 février,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Despard. Il n'y avait rien de mieux à faire dans les circonstances que de passer un contrat avec Stout. Despard est autorisé à louer des mines après avoir demandé des soumissions. Il (Despard) fait bien de refuser de payer les dettes contractées par Murray relativement aux houillères avant que ses comptes soient finalement réglés. L'hôtel du gouvernement devra être démolit et reconstruit dans un endroit mieux situé que son emplacement actuel. Murray a eu tort d'échanger le *Hope* pour un navire inférieur; la somme allouée pour le service maritime est de £600 par année, et avec cette somme il (Despard) devra louer un navire convenable. Transmet un mandat ordonnant la mise en liberté de Ball. Smith ne pourra pas retourner au Cap-Breton comme juge en chef; il devra être remplacé. Parle de sa lettre à Murray au sujet de l'irrégularité de la suspension de McKinnon; on paiera à ce dernier son plein salaire pour le temps qu'il aura rempli ses fonctions, et pour le temps qu'il aura été remplacé il n'aura droit qu'à la moitié de son salaire. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 158

28 février,
Londres.

Hames à King. Un de ses amis qui doit partir pour la Jamaïque se chargerait volontiers de dépêches. Demande qu'on le nomme à une charge; qu'on retienne sur le salaire de Murray les £18 que ce dernier lui a extorqués, et qu'on lui rembourse ses dépenses de voyage.

"A. & W. I.", vol. 598

Inclus. Mémoire de Hames. Il avait été chargé par Despard de porter des dépêches au roi, et il demande qu'on lui rembourse ses dépenses de voyage.

9 mai,
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Despard. Tant que les instructions restrictives qu'il a reçues ne seront pas révoquées, il ne devra pas concéder de terres d'une manière permanente. Despard est autorisé à faire confisquer les terres tombées en désuétude. Il est heureux d'apprendre que Murray n'ait pas réussi dans sa tentative de troubler la paix. Il soumettra au Conseil la suggestion faite par Despard d'imposer sur le

1801.

rhum une taxe, dont le produit serait appliqué à construire des scieries et à pratiquer des chemins. Parle des instructions contenues dans sa lettre du 18 février concernant le louage d'un navire; lorsqu'une occasion favorable se présentera il pourra acheter un vaisseau, et si les recettes provenant des mines ne sont pas suffisantes pour couvrir le prix d'achat, il tirera sur la Trésorerie. Murray devra rembourser tout l'argent qu'il a touché et dont il n'a pas rendu compte, ainsi que tout le montant des lettres de change qu'il a tirées pour des dépenses non autorisées. Les faits se rapportant aux navires de contrebande auraient dû être communiqués à Léonard. "Col. Off., C.B.", vol. 1, p. 163

22 mai,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). A reçu ordre de mettre l'embargo sur tous les navires appartenant à la Russie, au Danemark et à la Suède. "Col. Cor., C.B.", vol. 78, p. 93

22 mai,
Bartog.

Le même au même. A reçu instructions concernant les titres. 89

22 mai,
Sydney.

Le même au même. Il demandera des soumissions pour le louage des mines, conformément aux instructions reçues. Il pense que l'adjudicataire pourra prendre possession avant le 1er octobre. Il a fait relâcher Ingram Ball et réintégré McKinnon dans sa charge de secrétaire, etc. Il n'a pu trouver de navire offrant les conditions voulues; il a fait réparer la goélette prise en échange par Murray. Il aura peut-être l'occasion cet été d'acheter un vaisseau; il faudra un vaisseau doublé en cuivre à cause des tarets qui infestent la rivière. Recommande que Dodd soit nommé juge en chef à la place de Smith. 97

30 mai,
Sydney.

Le même au même. Conformément aux instructions reçues, il a sommé Murray de lui indiquer comment il avait dépensé le revenu des houillères, et il envoie la réponse de Murray. Ce dernier lui a subséquemment transmis des pièces justificatives et des comptes confus, qu'il avait fait auditer, et il envoie le rapport des auditeurs. D'après ce rapport, Murray se trouve fortement endetté envers la Couronne, mais comme il n'a pas de biens au Cap-Breton, on ne pourra pas se faire rembourser; on lui permet de retourner en Angleterre. 101

30 mai,
Sydney.

Le même au même. Indique les démarches qu'il a faites pour encourager la culture du chanvre, et envoie le rapport du Conseil à ce sujet. La saison est trop avancée pour que l'on pense à cette culture, cet hiver, d'autant plus qu'on manque de semence. Il se procurera la quantité de semence et en fera la distribution. "Col. Cor., C.B.", vol. 78, p. 105

30 mai,
Sydney.

Inclus. Rapport du Conseil touchant la culture du chanvre. 109
Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet un mémoire de Campbell, procureur général intérimaire, et recommande que ce dernier soit nommé d'une manière permanente à la charge qu'il exerce actuellement. 115

1er juin,
Sydney.

Inclus. Mémoire de Campbell. 119
Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet la liste des membres du Conseil. 123

6 juin,
Whitehall.

Inclus. Liste des membres du Conseil. 127
Le secrétaire d'Etat (Portland) à Despard. Il pourra hausser le prix de la houille pourvu que la chose ne détermine pas une diminution dans la demande. "Col. Cor., C. B.", vol. 1, p. 167

28 juin,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Il avait recommandé que Dodd fût nommé juge en chef, mais il apprend qu'un autre a été nommé. Il insiste pour que l'on accorde une charge à Dodd, qu'il considère comme un homme intègre et capable. "Col. Cor., C. B.", vol. 78, p. 131

1er juillet,
Sydney.

Le même au même. Transmet la liste des membres du Conseil. 135

3 juillet,
Sydney.

Inclus. Liste des membres du Conseil. 139
Despard au secrétaire d'Etat (Portland). A la demande des principaux marchands, etc., il avait fait adopter par le Conseil une ordonnance

1801.

en vertu de laquelle les biens des personnes qui quitteront l'île sans payer leurs dettes pourront être saisis. 143

Inclus. Procès-verbal des délibérations du Conseil au sujet de l'ordonnance en question. 147

Ordonnance. 151

8 juillet, Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet les rapports de l'officier de marine pour les six mois finissant le 5 courant, ainsi que copie des procès-verbaux des séances du Conseil tenues pendant le même espace de temps. 159

Inclus. Relevé des navires qui sont entrés dans le port et qui en sont sortis jusqu'au 5 juillet. 163, 165, 167, 169

Procès-verbaux des délibérations du Conseil. 171

9 juillet, Despard au secrétaire d'Etat (Portland.) Il a tiré en faveur de Tremain et Stout pour les dépenses imprévues qui ont été faites jusqu'au 24 juin dernier; transmet des comptes et des pièces justificatives. 189

Inclus. Comptes et pièces justificatives. 193 à 209

12 juillet, Despard au secrétaire d'Etat (Portland). A tiré pour le salaire de son secrétaire particulier et transmet des reçus. 215

Inclus. Reçus. 219, 221

28 juillet, Le secrétaire d'Etat (Portland) à Despard. Il fera bien de faire inspecter par les officiers de l'arsenal maritime le navire qu'il se proposera d'acheter et de le faire équiper, une fois l'achat conclu, sous leur direction. Ce serait avec plaisir qu'il recommanderait la nomination de Dodd comme juge en chef à la place de Smith s'il ne s'était pas engagé à nommer Gambier à cette charge. Campbell a été nommé procureur général sur sa recommandation. Envoie copie de la lettre qu'il a écrite à la Trésorerie lorsqu'il a transmis les comptes de Murray. A renvoyé au Conseil la lettre de Despard concernant la culture du chauvre; l'importance de la culture de ce produit dans les colonies britanniques. "Col. Off., C. B.", vol. 1, p. 168

28 juillet, Comité du Conseil pour les affaires de commerce au roi. Leurs Seigneuries approuvent la proposition faite par Despard d'imposer sur le rhum et les autres spiritueux une taxe dont le produit sera affecté à construire des scieries et à pratiquer des chemins au Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 78, p. 343

1er août, Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Dépêches reçues. Murray est parti à la fin de juin; l'état de ses comptes est indiqué dans la lettre du 22 mai. 223

3 août, William Smith à lord Pelham. Lui demande de parcourir le mémoire inclus dans sa lettre. Il aimerait mieux exercer la charge de juge en chef à Terre-Neuve qu'au Cap-Breton. Si on refuse de le transférer, il partira pour le Cap-Breton. "Col. Cor., C. B.", vol. 78, p. 347

Inclus. Mémoire de William Smith. 351

Divers certificats. 355 à 361

13 août, Hames au secrétaire d'Etat (Hobart). Demande un congé. 363

15 août, Le même à King. On insiste pour qu'il s'embarque pour la Jamaïque, mais ses affaires concernant le Cap-Breton ne sont pas encore réglées; il demande un règlement. "A. & W. I.," vol. 598

25 août, Vansittart à Sullivan. Demande l'opinion de lord Hobart sur la question de savoir si une lettre de change tirée par Murray devrait être payée. "Col. Cor., C. B.", vol. 78, p. 367

25 août, Mémoire de Macarmick. Il montre les services qu'il a rendus et il demande qu'on lui paye ce qui a été retenu sur ses émoluments. 371

28 août, Hames à Sullivan. Il avait été obligé d'aller à la campagne à cause du mauvais état de sa santé. Transmet la correspondance concernant la conduite de Murray, etc., au Cap-Breton. 375

	<i>Inclus.</i> Despard à Hames, 28 juin.	459
	Adresse présentée au roi par les principaux habitants du Cap-Breton ; ils le remercient d'avoir démis Murray.	461
	Mémoire de Hames au secrétaire d'Etat (Hobart).	465
	Fred. Maitland, pour sir Ralph Abercrombie, à Hames, Martinique, 2 mars 1797. A cause de sa belle conduite à Sainte-Lucie, il (Hames) avait été nommé officier de marine.	379
	Le général Cuyler à King, 13 février 1801. Recommande que Hames soit nommé surintendant des mines au Cap-Breton.	383
	Le marquis de Titchfield à Hames, 23 juin. Il a écrit à Portland à son sujet.	387
	Le major Gordon à Hames, 14 février. Le duc de Kent recommandera Hames au roi la prochaine fois qu'il ira à Londres.	391
	Proclamation lancée par Despard. Il est défendu aux officiers du gouvernement, au Cap-Breton, d'assister Hames.	457
3 septembre, Downing St.	Le secrétaire d'Etat (Hobart) à Despard. Dépêches reçues ; il est autorisé à imposer sur le rhum un droit dont le produit sera employé à construire des scieries et à réparer les chemins.	211
8 septembre, Sydney.	Ball au secrétaire d'Etat (Portland). Transmet copie de son mémoire à Despard par lequel il demande sa mise en liberté, vu qu'il est encore en prison malgré que sa Majesté lui ait accordé son pardon.	393
	<i>Inclus.</i> Mémoire de Ball. (Double à la p. 429.)	397
19 septembre, Sydney.	Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Dépêches reçues et mesures prises pour que les ordres donnés soient exécutés.	227
19 septembre, Sydney.	Le même au même. Herd (Hurd), l'arpenteur, est absent depuis 14 ans ; on a besoin d'un arpenteur pour mesurer les terres qu'il (Despard) a reçu la permission de concéder ; recommande que John Shey soit nommé à la charge qu'exerçait Hurd.	231
	<i>Inclus.</i> Certificat de Charles Morris attestant que Shey est un arpenteur capable.	235
23 septembre, Trésorerie.	Vansittart à Sullivan. Demande l'opinion de Hobart sur la question de savoir si deux lettres de change tirées par Despard pour le salaire de son secrétaire devraient être payées.	401
26 septembre, Prince's St.	Murray à Chapman. Demande qu'il lui transmette certaines pièces justificatives pour qu'il (Murray) les soumette aux auditeurs avec ses comptes.	405
6 octobre, Prince's St.	Le même au même. Réitère sa demande du 26 septembre.	409
6 octobre, Sydney.	Despard au secrétaire d'Etat (Hobart). A reçu une dépêche lui annonçant que le département des colonies avait été placé sous la direction de Hobart.	243
6 octobre, Sydney.	Le même au même. La nomination de Gambier à la charge de juge en chef révoque celle des trois juges assesseurs qui avaient rempli les devoirs de cette charge. Il faudrait un autre juge ; ses appointements pourraient être payés à même les recettes des houillères ; recommande que Dodd soit nommé juge.	427
9 octobre, Warwich St.	Mémoire de William Smith, ex-juge en chef du Cap-Breton. Il porte des accusations contre Murray et demande une indemnité.	413
	<i>Inclus.</i> Accusations contre Murray.	417
10 octobre, Prince's St.	Murray au secrétaire d'Etat (Hobart). Après avoir déclaré, comme il l'a fait, que les dépenses sous le duc de Kent avaient été excessives, doit-il prouver ce qu'il a avancé ou garder le silence ?	421
13 octobre, Downing St.	Le secrétaire d'Etat (Hobart) à Despard. Maintenant que la paix est rétablie, il faudra réduire toutes les dépenses.	251
15 octobre, Sydney.	Ball au secrétaire d'Etat (Hobart). Transmet copie de la requête qu'il a adressée à Despard et par laquelle il demande qu'on le relâche.	425

1801.

- Incluse.* Requête; double de celle qui se trouve à la p. 397.
- 19 octobre, Woolwich. Macarmick au secrétaire d'Etat (Hobart). L'importance de coloniser le Cap-Breton le plus vite possible. 433
- 25 octobre, Sydney. Despard au secrétaire d'Etat (Hobart). Il s'était proposé de lui envoyer, ce jour là, un rapport sur l'état de l'île, mais par suite de la difficulté des communications avec les établissements éloignés, il n'avait pu compléter ses notes. Le manque de chemins et de scieries retarde le progrès de la colonie. Il avait proposé à Portland d'imposer sur le rhum et les autres spiritueux une taxe dont le produit aurait été employé à combler cette lacune. Il avait aidé à la construction d'une scierie près de Sydney. Il avait, conformément aux instructions reçues, acheté une goélette pour le service de l'île. 255
- 28 octobre, Trésorerie. Vansittart à Sullivan. Désire avoir l'opinion de Hobart sur la question de savoir si la lettre de change tirée par Murray pour couvrir une partie des frais d'exploitation de la houillère du Cap-Breton devrait être payée. 437
- 4 novembre, Downing St. Le secrétaire d'Etat (Hobart) à Despard. Dépêches reçues; communiquera à la Trésorerie la lettre qu'il lui a écrite et le certificat qu'il lui a envoyé en faveur de Shey. 239
- 16 novembre, Sydney. Despard au secrétaire d'Etat (Hobart). Transmet la liste des membres du Conseil. 259
- 18 novembre, Cap-Breton. *Incluse.* Liste des membres du Conseil. 263
- Despard au secrétaire d'Etat (Hobart). Transmet des états relatifs aux mines. Depuis que le contrat passé avec Stout est expiré, les dépenses d'exploitation ont été moindres. Il espère qu'il pourra bientôt signaler une augmentation dans les recettes des mines et il croit qu'il réalisera assez de ce chef pour payer le prix d'achat de la goélette, soit £1,000. Il transmet une copie du contrat qu'il se propose de passer avec MM. Campbell pour le louage des houillères. L'économie qu'il a pratiquée relativement à l'exploitation des mines. 267
- Incluse.* Relevé de la houille qui a été expédiée. 271, 275, 279
- Compte de dépenses imprévues. 283
- Compte de fournitures. 287
- Comptes courants. 291
- Campbell à Despard, 17 novembre. Conditions auxquelles il est prêt à louer les houillères de la rivière Spanish. 293, 297
- 18 novembre, Cap-Breton. Despard au secrétaire d'Etat (Hobart). Il avait autorisé à faire démolir l'hôtel du gouvernement et à le faire reconstruire sur un emplacement convenable. Les frais de reconstruction de cet édifice s'élevaient à au moins £3,000. Il recommande par conséquent qu'on achète la maison qu'il habite; elle est très bien située et on pourrait l'agrandir à peu de frais. Il communique à Hobart une offre de la part de Dodd de vendre la maison en question; les recettes des houillères seraient suffisantes, écrit-il, pour couvrir le prix d'achat et les frais d'agrandissement. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 305
- Incluse.* Offre de la part de Dodd de vendre la maison qu'il habite le général. 309
- 26 novembre, Sydney. Mémoire de William Plant. Se plaint de l'injustice qu'on lui a faite. Demande qu'on le réintègre dans sa charge de surintendant des mines et qu'on lui accorde un dédommagement pour les pertes qu'il a subies par suite de sa suspension. 449
- Inclus.* Boddington à Plant, 3 juin 1784. Le comité de l'artillerie a ordonné qu'il soit payé jusqu'à la date de son arrivée en Angleterre, avec un mois de salaire additionnel. Lorsque l'occasion se présentera, il sera nommé à un autre emploi. 453
- Certificat en faveur de Plant, en date du 8 juillet 1784. 455

Agriculture—Archives canadiennes.

1801.		
15 décembre, Sydney.	Ingouville à King. Représentations au sujet de l'état du Cap-Breton.	441, 445
18 décembre, Cap-Breton.	Despard au secrétaire d'Etat (Hobart). Conformément aux instructions reçues, il a fait adopter une ordonnance imposant un léger droit sur le rhum et les autres spiritueux.	
18 décembre, Cap-Breton.	Le même au même. A reçu des copies imprimées des articles préliminaires de la paix et de la proclamation de la cessation des hostilités sur mer et sur terre, proclamation qu'il avait rendu publique. Il n'y a pas de navires armés en nolisement au Cap-Breton.	317
25 décembre, Sydney.	Le même au même. A tiré pour le salaire semi-annuel de son secrétaire particulier; envoie un reçu.	321
	<i>Inclus.</i> Reçu.	325

ARCHIVES.—BAIE D'HUDSON.

1673.
7 octobre, Québec. Frontenac au commandant des troupes du roi de France à la Baie d'Hudson; lui présente et lui recommande le père Albanel. "B. T., H. B.", vol. 1
1675.
1er novembre, Liste des aventuriers anglais faisant le commerce à la Baie d'Hudson et l'état de leurs parts respectives. vol. 1
1676.
26 janvier, Whitehall. Mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Albanel, un jésuite, avait essayé de débaucher Grosseiller et Radison; et en l'absence des navires de la compagnie il avait arraché les enseignes de Sa Majesté et avait depuis intrigué parmi les sauvages. vol. 1
(Sans date; lu par les lords du commerce à la date en marge.)
- 26 janvier, Whitehall. Ordre de fournir à l'ambassadeur de France une copie de la plainte de la Compagnie de la Baie d'Hudson touchant les intrigues de Charles Albanel, un jésuite, de Gresilier (*sic.*), un Français, et de Radison, un Italien, pour qu'elle soit transmise au roi de France, afin que celui-ci défende aux personnes dont on se plaint de rien faire qui puisse préjudicier au commerce de la compagnie.
"Col. Entry Book, H. B.", vol. 96, p. 42
1677.
20 mai. Affidavit de William Bond, qui déclare qu'il était parti pour la Baie d'Hudson en 1672, et qu'il était arrivé dans le cours du mois d'octobre à la factorerie de la rivière Rupert. L'été suivant (1673), il avait fait le commerce à Port-Nelson, etc. "B. T., H. B.", vol. 1
1681.
20 décembre. Compte rendu de découvertes sur la Baie d'Hudson, etc. vol. 1
1682.
6 juillet. La Compagnie de la Baie d'Hudson se plaint qu'on empiète sur son commerce et demande que des ordres soient donnés pour que la chose cesse. L'affaire est renvoyée au département de la justice.
"Col. Entry Book, H. B.", vol. 107, p. 39
- 7 novembre. Document endossé comme suit: "Titre des Anglais au Canada en réponse aux prétentions des Français aux terres et aux territoires avoisinant la baie d'Hudson, telles qu'émises dans un mémoire récemment délivré ici par l'ambassadeur de France." "S. P. Col., H. B.", vol. 66
- 11 novembre. Labarre à ——— (en français). Les postes de Manase et d'Orange, conquis en 1667 pour le duc d'York et encore peuplés de Hollandais, donnent asile aux Iroquois.
Une compagnie qui a été constituée en Angleterre pour faire le commerce sur la Baie d'Hudson est à fonder des établissements sur des terres qui appartiennent au roi de France depuis 20 ans. Il ne troublera pas la compagnie dans son commerce maritime, mais il ne permettra pas qu'elle s'avance dans les terres des Français. "S. P. Col., H. B.", vol. 40
- 30 novembre, Comptoir de la Baie d'Hudson. Réponse de la Compagnie de la Baie d'Hudson, y compris un extrait de la lettre de Labarre.
Réponse officielle de la Barre (par ordre du roi). Les sujets de Sa Majesté qui font le commerce sur les rivières, les îles et les côtes de la baie d'Hudson ne devraient pas être troublés par de la Barre.
Questions concernant la Baie d'Hudson—(sans date).
Ces trois documents se trouvent dans "B. T., H. B.", vol. 1; une copie de la réponse de la Compagnie de la Baie d'Hudson suit la lettre de de la Barre en date du 11 novembre dans "S. P. Col., H. B.", vol. 40.
Extraits des "Transactions", publiés au complet dans le rapport sur les Archives du Canada pour 1883, bien que non disposés exactement de la même manière que dans la copie imprimée.

1683.
2 mars. Mémoire (en français) en réponse à la lettre où de la Barre se plaint que les habitants de New-York fournissent des armes aux Iroquois, et que la Compagnie de la Baie d'Hudson empiète sur les territoires appartenant à la France. "Col. Entry Book, H. B.", vol. 99, p. 197
(Le mémoire est sans date; il suit un ordre en date du 2 mars et en précède un en date du 7 avril. La réponse concernant New-York, qui contient des renseignements au sujet des sauvages de cet endroit, couvre 6 pages; celle concernant la Baie d'Hudson couvre 4 pages.)
- 11 août. "Vraie copie de la clause de la charte de la Compagnie de la Baie d'Hudson que le lord gardien du grand sceau du roi m'a ordonné ce jour, 11 août 1863, de transcrire." Extrait de la charte. Suit un autre extrait de la charte. vol. 40
(La charte se trouve parmi les archives dans la série P, vol. 109.)
- 12 août. Ordre aux gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre de saisir tous les navires faisant le commerce sur la baie d'Hudson en contrevention à la charte. vol. 99, p. 218
Whitehall.
- 25 octobre. Gillam à de la Barre (en français). Se plaint de la conduite de Radisson et de Groseiller, qui l'avaient induit à se rendre à la Baie d'Hudson et l'avaient ensuite dépourvu de son navire et de ses marchandises. vol. 40
- 14 novembre. Requête du gouverneur et de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Demandant un dédommagement pour les dommages causés à leurs propriétés par les Français.
- 14 novembre. Plainte et affidavit touchant une attaque dirigée par les Français sur des postes de la baie d'Hudson.
Affidavit dans le même sens.
Affidavit (sans date) de John Outlaw. Les Français qui ont détruit le fort de Port-Nelson lui ont dit qu'ils avaient agi ainsi d'après les ordres du roi de France et du gouverneur du Canada.
- 23 novembre. Affidavit de John Outlaw touchant l'attaque dirigée sur le parti de Gillam, sur la baie d'Hudson, par Radisson et Gooseberry (Groseiller).
Idem par Outlaw en date du 4 décembre.
- 27 novembre, Oxfordshire. James Hayes à sir John Werden. Parle de l'attaque dirigée sur les postes de la Baie d'Hudson par Radisson, qui avait débarqué à la Rochelle et s'était rendu à la hâte à Paris, sans doute pour informer le roi de la grande valeur de ces territoires. Demande que l'ambassadeur soit prié d'insister auprès du roi pour que Radisson soit puni. Si la Compagnie est protégée contre les Français et laissée en paix le printemps prochain, elle pourra se préparer à la résistance.
Les six paragraphes précédents se trouvent au vol. 40.
Journaux de Radisson, 1682-3 et 1684.
1684.
(26 janvier, Paris. Preston. Mémoire (en français) au roi de France concernant l'attaque sur Port-Nelson. Preston demande que Radisson soit puni et qu'une indemnité soit accordée pour les dommages causés. Vol. 40
Un double, sans date, adressé à l'ambassadeur en France, devant être soumis au roi de France, se trouve dans le même vol.
- 26 janvier. Hayes à Jenkins, Radisson et Groseiller, après avoir été maltraités par le gouverneur, avaient quitté le Canada et avaient offert de faire des expéditions à la recherche du castor au profit de la Nouvelle-Angleterre; ils s'étaient ensuite engagés au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La compagnie a fait des découvertes dans ce territoire et en a pris possession avant qu'il fût occupé par les Français.
"B. T., H. B." vol. 40
1686.
10 et 13 février Affidavits concernant la capture par les Français du navire *Perpetuana Merchant* sur la baie d'Hudson. "B. T., H. B.", vol 1
1687.
— février. Mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson concernant les attaques dirigées contre ses postes par les Français. Elle demande protection.
"B. T., H. B.", vol.

Incluse. Déposition de Richard Smithsend, second du navire *Perpetuana Merchant*. Le navire en question avait été saisi par les Français et il (Smithsend) ainsi que d'autres avaient été conduits à Québec, où ils avaient été retenus prisonniers pendant environ 11 mois. vol. 1

D'autres lettres sur le même sujet enveloppées dans une chemise marquée BA., n^o 7.

13 mai,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son.

La Compagnie de la Baie d'Hudson renouvelle sa demande d'indemnité pour les dommages causés à leurs ports, etc., par les Français, indemnité que le roi avait promis, au mois de février dernier, de réclamer.

Position de la compagnie vis-à-vis des Français.

Mémoire.

Extrait des "Transactions" (déjà publié). "B. T., H. B.", vol. 1

14 juin.

Affidavit attestant qu'on avait formellement pris possession de Fort Nelson en 1670 et qu'un des navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, commandé par Gilham, faisait le service dans le bas de la baie, la même année.

"B. T., H. B.", vol. 1

28 octobre,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son.

Rapport concernant l'expédition hostile entreprise par les Français en juin 1680 contre les postes de commerce de la Baie d'Hudson.

On devrait déchaîner la population de la Nouvelle-Angleterre contre les Français ou bien accorder à la compagnie des lettres de marque et de représailles. (Cette lettre ne porte pas de date). "B. T., H. B.", vol. 1

"Droit de Sa Majesté à la baie d'Hudson." Extrait des "Transactions" entre l'Angleterre et la France touchant la baie d'Hudson, publié au long dans le rapport sur les archives pour 1883. Pour l'extrait, voir p. 177 de ce rapport. Le volume 25 des archives coloniales contient les "Transactions" en question.

Sans date.

Lord Preston aux lords du commerce. Les Français n'ont jamais réclamé d'indemnité pour les dommages qu'ils auraient subis à Fort Bourbon, et il ne leur a pas, par conséquent, transmis la réponse dont ils parlent.

"B. T., H. B.", vol. 1

1688.
30 mai,
Whitehall.

Commission nommant le capitaine George Geyer commandant du district nord de la baie d'Hudson.

Commission (même date) nommant Geyer député du gouverneur des terres, etc., dans le bas du détroit d'Hudson.

Même date. Commission nommant Marsh gouverneur.

"B. T., H. B.", vol. 1

1689.
6 janvier,
Boston.

Randolph à sir James Hayes. Au sujet des attaques des Français contre les postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, etc.

"B. T., H. B.", vol. 1

25 avril,
Whitehall.

Arrêté du conseil renvoyant aux lords du commerce la requête de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Requête annexée à l'arrêté.

"B. T., H. B.", vol. 1

13 mai,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son.

Mémoire. La compagnie demande le renouvellement des commissions accordées par feu le roi James afin qu'elle puisse protéger ses factoreries, etc.

"B. T., H. B.", vol. 1

29 mai,
Whitehall.

Requête de la Compagnie de la Baie d'Hudson; elle demande qu'on la protège contre les Français. Des lettres de marque peuvent-elles être émises malgré le traité de neutralité?—

"Col. Entry Book", vol. 109, p. 220

Sans date.

Commission signée par Guillaume et Marie; mandat d'émettre des lettres de marque et de représailles contre les Français.

"B. T., H. B.", vol. 1

1690.
26 mars,
Whitehall.

Rapport des lords du commerce concernant la requête par laquelle la Compagnie de la Baie d'Hudson demande un convoyeur pour les navires qui doivent porter des munitions dans ses forts sur la baie.

"Col. Entry Book", vol. 109, p. 320

1692.
13 avril. Requête par laquelle la Compagnie de la Baie d'Hudson demande protection pour les équipages des navires qui sont sur le point de faire voile pour la baie d'Hudson; 40 hommes sur 150 doivent s'embarquer immédiatement, et les autres partiront plus tard (sans date; lire à la date en marge). "B. T., Trade Papers", vol. 4
- 18 avril, Whitehall. Lords du commerce au président du Conseil. Ont recommandé que la protection demandée soit accordée. "B. T. Trade Papers", vol. 12, p. 165
1693. Les lords du commerce recommandent qu'on accorde protection aux équipages des navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson. 244
- 16 mars, Whitehall. Contrat (en français) entre Iberville et Walsh pour la reddition de Fort York aux Français. "B. T., H. B.", vol. 2
1694. (Une traduction se trouve au volume 3, p. 11.)
- 14 octobre, Cap de François. Requête de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Elle demande protection pour les équipages des navires qui doivent partir pour la Baie d'Hudson. Les Français menacent d'attaquer ses factoreries, etc. "F. 30, B. T. Trade Papers", vol. 5
- 25 octobre. Compagnie de la Baie d'Hudson aux lords du commerce. Elle se propose de faire partir 4 navires dont les équipages comprendront 150 matelots, pour lesquels elle demande protection; 60 s'embarqueront le 1^{er} mars et les autres le 1^{er} mai. "H. 18, B. T. Trade Papers", vol. 6
1695. Rapport des lords du commerce sur la lettre ci-dessus. "B. T. Journals", vol. 8, p. 83
- 25 juillet. "Exposé impartial des droits dont jouit la Compagnie de la Baie d'Hudson en vertu de la charte qui lui a été accordée par Charles II." Attaque contre les pouvoirs de la Compagnie. (Le document n'est pas daté, mais il a été probablement écrit en 1695.) "A. & W. I.", vol. 539
- 29 juillet, Whitehall. Correspondance entre de la Forest et Allen concernant la reddition de Fort York.
- Sans date. Article de capitulation entre Allen et de la Forest. Ordres donnés à Allen. Pour ces trois documents, voir la lettre de Tucker en date du 5 décembre.
1696. "Articles de Capitulation entre le Sieur Guillaume Allen, commandant en chef dans la rivière Hays, ou Ste. Thérèse, et le Sir G. de la Forest commandant du Fort d'Yorke, ou Bourbon le 31 D'Aout, 1696." "B. T., H. B.", vol. 2, p. 133
- 28 août. Lords du commerce. Nelson avait été informé que la Compagnie de la Baie d'Hudson ne s'était pas conformée aux articles de capitulation relativement à ceux qui avaient été faits prisonniers dernièrement. La chose est renvoyée au secrétaire d'Etat. "B. T. Journals", vol. 9, p. 256
- 30 août. Tucker à Popple. De la Forest, ex-gouverneur français de Fort York devra donner des explications au sujet de la violation des articles de capitulation arrêtés avec Allen. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 1
- 31 août, Fort-York ou Bourbon. (Double au vol. 3, p. 1.)
- 30 novembre, Whitehall. Mémoire de la Forest. Il demande qu'on lui restitue ses armes, etc., et qu'il soit renvoyé en France avec la garnison. 5
- 5 décembre, Whitehall. Contrat et correspondance entre de la Forest et Allen touchant la reddition de Fort York. (Trois documents en date du 28 et du 30 août.) 9, 11, 13
- Relevé des peaux de castor et autres expédiées à bord du *Bonaventure*. 15
- (Double dans "B. T., H. B.", vol. 3, p. 8).
- Autre relevé. 57
- Articles de capitulation entre Allen et de la Forest. 17
- Ordres donnés à Allen (sans date). 21

1696.

“Articles arrêtés entre monsieur d'Iberville, commandant les deux vaisseaux du Roy le *Poly* et la *Salamande*, et monsieur Walsh, gouverneur de Fort York,” etc., 14 octobre 1694. 25

Affidavits d'Isaac Wood, William Arnold, James Hubball, John Russell, James Griffin, Thomas Walsh, Thomas Jacobs, Henry Piggott et William Clark (tous en date du mois de décembre 1696), concernant la reddition de Fort York à Iberville et la manière dont ils avaient été traités après la capitulation. “B. T., H. B.,” vol. 2, p. 29 à 49

Walsh et Jacobs déclarent que les Français n'avaient pas enfreint les articles de capitulation après la reddition de Fort York. 53

5 décembre.
Whitehall.

Lords du commerce. Somment de la Forest et la Compagnie de la Baie d'Hudson de comparaître devant eux. “B. T., H. B.,” vol. 3, p. 1

7 décembre,
Whitehall.

Procès-verbal. Sommaire de l'enquête dans l'affaire de la Forest et la Compagnie de la Baie d'Hudson. “B. T. Journals,” vol. 9, p. 264

14 décembre.
Whitehall.

Demande de délai de la part de la Compagnie de la Baie d'Hudson. 280

21 décembre,
Whitehall.

Lords du commerce. Procès-verbal de l'enquête dans l'affaire de la Forest et la Compagnie de la Baie d'Hudson. 9

(Double à la page 294).

Inclus à ce document se trouvent une traduction des articles de capitulation arrêtés avec Iberville le 14 octobre 1694, (l'original est dans “B. T., H. B.,” vol. 2, p. 25) et de la déposition de Wood, etc.; le témoignage de Walsh, etc.

23 décembre,
Whitehall.

Continuation de l'enquête dans l'affaire de La Forest et la Compagnie de la Baie d'Hudson. “B. T. Journals,” vol. 9, p. 300

24 décembre,
Whitehall.

Lords du commerce au secrétaire d'Etat (Trumbull). Ils transmettent, pour être soumis au roi, les articles de capitulation arrêtés entre Allen et le gouverneur français de Fort York, et désavoués par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Affidavits, etc. Demandent si le gouverneur français doit être renvoyé ou si les documents doivent être soumis à lui (Trumbull). “B. T., H. B.,” vol. 3, p. 22

(Voir aussi “B. T. Journals,” vol. 9, p. 306).

26 décembre,
Londres.

Affidavit de Philip Parsons attestant que les articles de capitulation avaient été violés par Iberville après la reddition de Fort York.

“B. T., H. B.,” vol. 2, p. 63

28 décembre,
Whitehall.

Les Lords du Commerce décident que le départ de La Forest devra être retardé jusqu'après la prochaine séance.

“B. T., H. B.” vol. 3, p. 23

(Voir aussi “B. T. Journals,” vol. 9, p. 307).

31 décembre,
Paris.

Hébert à de La Forest (en français). A transmis les documents à de Lagny. Ils sont arrivés bien à point, car il se proposait d'exercer des représailles, vu que les commissaires anglais n'ont pas encore envoyé de réponse à la demande de dédommagement pour inexécution des articles de capitulation arrêtés lors de la reddition du Fort Bourbon. Il a transmis tous les documents à Versailles et attend des ordres.

“B. T., H. B.,” vol. 2, p. 93

1697.
1er janvier.
Whitehall.

Lords du commerce. Résumé du plaidoyer de Cooper en faveur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, etc.

“B. T. Journals,” vol. 2, p. 94

2 janvier,
Londres.

Affidavit de James Hubball. Il a souvent entendu Piggott et Clarke se plaindre qu'ils avaient été maltraités par les Français et que les articles de capitulation avaient été violés après la reddition de Fort York.

“B. T., H. B.,” vol. 2, p. 67

Même date. Affidavit de Mary Davis attestant que Thomas Jacobs s'était plaint de la manière dont l'avaient traité les Français. 69

Affidavit de Grimington concernant les plaintes faites par Jacobs. 73

1697.

(*Voir affidavit conjoint de Walsh et autres joint à la lettre de Tucker en date du 5 décembre 1696*).

Affidavit de W. Potter, secrétaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, concernant les pertes causées à la compagnie par les Français. 77

4 janvier,
Whitehall.

Lords du commerce. La lettre de Hébert à de la Forest a été communiquée au secrétaire de la compagnie et de Lagny a demandé qu'une indemnité soit accordée à de la Forest.

"B. T. Journals", vol. 9, p. 328

4 janvier,
Whitehall.

Lords du commerce. Rapport avec un résumé des arguments invoqués en faveur de la Forest et de la Compagnie de la Baie d'Hudson, respectivement.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 23 à p. 30

(*Voir aussi "B. T. Journals", vol. 9, p. 322.*)

4 janvier,
Londres.

Mémoire de la Forest en réponse au factum de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

"B. T., H. B.", vol. 2, p. 81

4 janvier,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son.

"Etat des dommages causés à la Compagnie de la Baie d'Hudson par la Compagnie Canadienne de France." Les dommages sont portés aux chiffres suivant :—1682, £2,500 ; 1684, £10,000 ; 1685, £5,000 ; 1686, £50,000 ; 1688, £15,000. La Compagnie se plaint aussi de la violation par Iberville des articles de capitulation arrêtés en 1694. 89

4^e janvier,
Exon.

Parsons à messieurs Duport. On lui a demandé de faire un affidavit dans le même sens que celui qui a été signé par Welch (Walsh) et Jacobs, mais il avait été plus exigeant qu'eux. Gateing, le commissaire à Saint-Malo, avait refusé de le laisser partir pour l'Angleterre parce qu'il n'avait pas voulu "lui graisser la patte". S'il avait été mieux traité, il n'aurait pas fait de plainte. S'il n'y a rien à reprocher à Iberville, le commissaire est à blâmer. 107

5 janvier,
Whitehall.

Lords du commerce à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Doivent-ils tenir compte dans leur rapport de la partie du factum de la compagnie se rapportant à l'année 1688, et la compagnie se base-t-elle là-dessus pour demander des représailles ?—Suit un extrait du factum de la compagnie touchant la violation du traité. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 30

8 janvier,
Whitehall.

Lords du commerce. Ils ont reçu un extrait d'une lettre de de Lagny, en date de janvier, demandant satisfaction pour la violation des articles de capitulation arrêtés avec de la Forest. 32

(*Voir aussi "B. T. Journals", vol. 9, p. 335.*)

8 janvier,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son.

Potter à Popple. A transmis, par ordre de la Compagnie de la Baie d'Hudson, un exposé des prétentions de la compagnie, exposé qui, espère-t-il, donnera satisfaction vu qu'il ne contient que la vérité. La compagnie a beaucoup souffert des attaques des Français.

"B. T., H. B.", vol. 2, p. 99

Exposé. 103

11 janvier,
Whitehall.

Lords du Commerce. Duport leur a communiqué une lettre de Parsons en date du 4 janvier. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 33

Suit copie de la lettre; on la trouvera plus haut.

11 janvier,
Whitehall.

Lords du Commerce. Ils sont d'accord sur le rapport à faire au sujet des différends entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Forest. 36

13 janvier,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son.

La Compagnie de la Baie d'Hudson fait remarquer que les lords du commerce avaient omis dans le rapport qu'ils se proposent de faire certaines choses qui avaient été prouvées par la compagnie relativement aux différends de celle-ci avec les Français. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 111

14 janvier,
Whitehall.

Lords du commerce. Ordre à leur secrétaire de demander à la Compagnie de la Baie d'Hudson d'indiquer quelles places les Français lui avaient prises avant et depuis la guerre. "B. T. Journals", vol. 9, p. 348

15 janvier,
Whitehall.

Lords du commerce. Leur rapport sur les différends entre la Compagnie de la Baie d'Hudson était terminé et ordre avait été donné de le transmettre au secrétaire d'Etat. 350

1697.
15 janvier,
Whitehall. Rapport des lords du commerce. "Copie d'une représentation des Commissaires du Commerce et des Plantations, au sujet des plaintes de monsieur de la Forest, gouverneur français de Fort York sur la Baie d'Hudson, plaintes se rapportant à la violation des articles de capitulation arrêtés entre lui et le capitaine Allen lors de la reddition de ce fort aux Anglais en 1696." "A. & W. I.", vol. 539
- 15 janvier,
Whitehall. Lords du Commerce à Tucker. Lui envoient copie du rapport dont ils ont convenu. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 36
- Rapport au roi (même date) contenant un résumé des prétentions des parties. 37
- 16 janvier,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son. Clarke, député du gouverneur, à Popple. Lui transmet un compte rendu de ce qui s'était passé entre les Anglais et les Français en Amérique. Les événements se rapportent aux années 1682, 1686, 1688, 1690, 1693, 1694 et 1696, la prise et la reprise des forts étant très brièvement rapportées. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 119
- 18 janvier,
Whitehall. Les lords du commerce. Constatent que la Compagnie de la Baie d'Hudson avait fait rapport que tout le territoire était en sa possession, sauf un petit fort appelé Nemikie. "B. T. Journals", vol. 9, p. 353
- 21 janvier,
Whitehall. Les mêmes. Ils ont écrit aux commissaires du service de secours aux malades et aux blessés qu'ils avaient transmis leur rapport et qu'il n'y avait plus lieu de détenir de la Forest. 357
- 25 janvier,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son. Clarke à Popple. Les Français avaient construit un fort à Nemickie pour intercepter le commerce; en 1686, ils avaient pris trois factoreries dans le bas de la baie. Dans les traités de paix qu'on pourra faire avec la France, il ne devrait pas être permis aux Français de voyager ou de commercer plus loin qu'à mi-chemin entre le Canada et Fort Albany. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 115
- janvier. Delagny aux commissaires préposés à l'échange des prisonniers (en français). Prétend qu'en vertu des articles de capitulation, de la Forest devait retenir 2 canons et devait recevoir les marques ordinaires d'honneur; de plus, que lui et sa garnison devaient garder leurs vêtements et effets et être conduits à Plaisance. Il se plaint que les canons de la Forest lui avaient été enlevés, que ses vêtements et effets ainsi que ceux de ses soldats avaient été pillés, et que tous avaient été conduits en Angleterre. 95
- 25 février,
Saint-James. Rapport du Conseil privé sur les différends entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et les Français. Ce rapport contient un résumé des témoignages rendus et se termine comme suit: "l'affaire peut se résumer en deux points:—
- "1. Le capitaine Allen avait-il le droit de consentir aux deux articles de capitulation sur lesquels on insiste le plus? Et s'il ne l'avait pas, M. Laforest peut-il les invoquer en sa faveur, surtout si l'on tient compte du fait que le capitaine Allen a averti La Forest qu'en consentant aux deux articles en question il avait violé les ordres qu'il avait reçus?
- "2. La convention de 1694 a-t-elle été violée dans une mesure suffisante pour que Votre Majesté puisse exercer des représailles sur les marchandises qui ont été prises." 141
- (Double en date du 12 mai, 1698. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 55.)
- 17 avril,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son. La Compagnie de la Baie d'Hudson aux lords du commerce (Popple.) Au sujet des places qui leur avaient été prises par les Français. "B. T. Journals", vol. 20, p. 153
- 1er juin,
Whitehall. Lords du commerce à Clarke, député du gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Sa lettre du 16 janvier, concernant les places prises par les Français avant la guerre actuelle, a été transmise au secrétaire Trumbull; ils désirent des détails touchant les autres dommages subis. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 44

1697.

9 juin, "Mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson touchant la violation de ses droits par les Français et les changements survenus relativement à la possession des places, etc., à la Baie d'Hudson."

"A. & W. I.", vol. 539

(Voir aussi "B. T., Journals", vol. 20, p. 226.)

27 octobre, Lords du commerce. Lettre ordonnant à la Compagnie de la Baie d'Hudson de proclamer la paix. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 45

Voir "B. T., Plantations General", vol. 2, A. 190.)

24 décembre, Lords du commerce. Au sujet de la restitution de Saint Christophe, dont avait parlé la Compagnie de la Baie d'Hudson.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 45

(Voir "B. T., Leeward Islands", vol. 5, A. 135.)

30 décembre, Lords du commerce. Veulent savoir ce que la Compagnie de la Baie d'Hudson réclame des Français en vertu du traité de paix.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 45

Sans date. Copie d'un mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson en réponse au factum des Français concernant la reddition de Fort Bourbon en 1396. Articles de capitulation. "A. & W. I.", vol. 539

(Voir annexes de la lettre de Tucker en date du 5 décembre.)

1698. 22 avril, "Mémoire touchant la capitulation du Fort Bourbon en 1696, mentionnée au 8^e article du traité de paix." "B. T., H. B.", vol. 2, p. 129

29 avril, Extrait de la lettre de Vernon en date du 25 avril.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 45

(Voir "B. T., Miscellanies", vol. 1, A. 57 et 58.)

29 avril, Lords du Commerce à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Lui communiquent les instructions qu'ils ont reçues de Sa Majesté. (Voir lettre de Vernon en date du 25 avril.) Demandant qu'on leur donne d'autres renseignements pour qu'ils puissent répondre à Sa Majesté.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 46

10 mai, Les mêmes à la même. La Compagnie de la Baie d'Hudson ne leur a pas répondu touchant la restitution des marchandises prises à Fort York en 1696. Elle devra le faire de suite. "B. T., Journals", vol. 11, p. 56

Réponse. 59

(Voir "B. T., H. B.", vol. 2, A. 50.)

11 mai, Rapport des lords du commerce sur la plainte faite par la Compagnie de la Baie d'Hudson que les Français n'avaient pas livré les postes qui devaient être restitués et qu'ils n'avaient pas non plus nommé des commissaires pour régler les réclamations en conformité du traité de Ryswick.

"Les raisons humblement invoquées par la Compagnie de la Baie d'Hudson" devraient, il semble, accompagner le rapport.

Le "Factum de la Compagnie" est, selon toute apparence, de la même date.

Deux requêtes de la Compagnie de la Baie d'Hudson datent évidemment de 1699.

"A. & W. I.", vol. 539

11 mai, Traduction de la réponse de l'ambassadeur de France au mémoire des commissaires de Sa Majesté en date du 7 mars 1698.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 74

12 mai, Lords du commerce au roi. Représentations se rapportant à l'infraction aux articles de capitulation arrêtés en 1696, lors de la reddition de Fort York et recommandant la nomination de commissaires. 47

12 mai, Réponse de la Compagnie de la Baie d'Hudson au mémoire des Français concernant la reddition de Fort York (appelé Fort Bourbon). 50

12 mai, Lords du commerce, Leur rapport sur le mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson devra être signé et transmis à Vernon.

"B. T. Journals", vol. 11, p. 60

(Voir "B. T., H. B.", vol. 2, A. 47.)

1698.

19 mai,
Whitehall.

Vernon à Popple. La Compagnie de la Baie d'Hudson devra faire connaître aux lords du Conseil et aux lords du commerce les raisons qu'elle a à invoquer à l'appui de sa demande d'un convoyeur pour escorter ses navires jusqu'à la baie. Les lords du Conseil ont été priés de se réunir le 21 au bureau de Popple.

"B. T., H. B.", vol. 2, p. 153

Requête par laquelle on demande un convoyeur (sans date). 157
(Double au vol. 3.)

20 mai,
Cockpit.

Lords du commerce. Une lettre a été reçue de Vernon (*voir* "B. T., H. B.", vol. 2, A 64) demandant de convoquer une assemblée extraordinaire pour prendre en considération la requête par laquelle la compagnie demande un convoyeur; la Compagnie de la Baie d'Hudson devra être représentée à cette assemblée.

"B. T., Journals", vol. 11, p. 68

21 mai,
Cockpit.

Lords du commerce au secrétaire d'Etat (Vernon). Le convoyeur demandé par la Compagnie de la Baie d'Hudson est, à leur avis, nécessaire.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 69

21 mai.

Lords du commerce. Constatent que la Compagnie de la Baie d'Hudson avait été représentée à l'assemblée dont il est question plus haut.

"B. T., Journals", vol. 11, p. 70

"B. T., H. B.", vol. 2, A 65

2 juin.
Whitehall.

Vernon aux lords du commerce. La Compagnie de la Baie d'Hudson a demandé pour son gouverneur une commission semblable à celle qui avait été accordée par l'ex-roi; devra-t-on accéder à cette demande, et si oui, dans quelle mesure devra-t-on reproduire l'ancienne commission?

"B. T., H. B.", vol. 2, p. 165

(Double au vol. 3, p. 70.)

Commission accordée par Jacques II à Geyer, 30 mai 1688. (*Voir* à cette date.)

6 juin,
Cockpit.

Lords du commerce. Perry et Moor conseillent de reproduire l'ancienne commission, mais avec certaines modifications à cause des changements apportés par le traité de paix.

"B. T., Journals", vol. 11, p. 89

7 juin,
Cockpit.

Lords du commerce au secrétaire d'Etat (Vernon). Lui transmet le projet de la commission qu'on se propose d'accorder au gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 71

Projet de commission. 72

4 octobre.

Lords du commerce. Lettre de Nelson concernant la frontière entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre.

"B. T., Journals", vol. 11, p. 241

(*Voir* "B. T., Plantations General", vol. 2, A. 2, 95, 305.)

16 novembre.

Lords du commerce. Au sujet de la proclamation du roi de France relative au commerce dans les colonies françaises.

"B. T., Journals", vol. 11, p. 241

(*Voir* "B. T., Plantations General", vol. 2, A 380.)

1699.
11 mai.

Lords du commerce. Ils ont pris communication de la traduction du mémoire des Français concernant leurs droits dans la région de la baie d'Hudson.

"B. T., Journals", vol. 12, p. 39

(*Voir* "B. T., H. B.", vol. 2, A. 74.)

30 novembre.

Mémoire (sans date) de la Compagnie de la Baie d'Hudson, présenté à la date en marge. Elle expose ses prétentions et demande que ses droits soit rétablis, que les limites territoriales soient fixées et que des mesures soient prises pour conserver le commerce de la nation.

"B. T. H. B.", vol. 2, p. 175

(*Voir* aussi vol. 3, p. 81; "B. T., Journals", vol. 12, p. 268, et "B. T., H. B.", vol. 2 A. 81.)

Transactions entre l'Angleterre et la France touchant la Baie d'Hudson, 1698-9 et 1699.

"A. & W. I.", vol. 536

(C'est le supplément des transactions de 1687.)

1700.

29 avril,
Whitehall.

Secrétaire d'Etat (Vernon) aux lords du commerce. Leur communique les alternatives proposées par l'ambassadeur de France.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 87

"Alternatives proposées pour servir de limites dans l'Amérique entre la France et l'Angleterre." 87

Observations sur les alternatives ci-dessus.

Un document de la même date porte que l'ambassadeur avait soumis des propositions touchant les limites. "B. T. Journals", vol. 13, p. 19

28 mai,
Whitehall.

Lords du commerce à Clarke. Ordre reçu de préparer des commissions pour le procès des pirates. La Compagnie de la Baie d'Hudson désire-t-elle une commission ? "B. T., H. B.", vol. 3, p. 91

30 mai,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son.

Potter aux lords du commerce. Par suite des pertes subies par la compagnie, elle n'est pas en état d'envoyer de navires à la baie d'Hudson, cette année. 92

(Double au vol. 2, p. 181.)

12 juin,
Whitehall.

Lords du commerce. La Compagnie de la Baie d'Hudson leur avait exposé ses prétentions et leur avait remis deux documents concernant ses droits dans la région de la baie d'Hudson et les limites territoriales à fixer. "B. T. Journals", vol. 13, p. 71

10 juillet,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son.

"Limites que la Compagnie de la Baie d'Hudson suggère de fixer comme frontière entre son territoire et celui des Français dans la région de la baie d'Hudson, au cas où il y aurait échange de places et que la compagnie ne pourrait obtenir tout le détroit et toute la baie, qui de droit lui appartiennent." Suivent les limites proposées.

"B. T., H. B.", vol. 2, p. 185

(Double au vol. 3, p. 93, lu par les lords du commerce le 22 janvier 1701.)

1701.
22 janvier,
Whitehall.

Lords du commerce. Constatent que la Compagnie de la Baie d'Hudson leur avait exposé ses vues au sujet de la délimitation territoriale à établir.

"B. T., Journals", vol. 13, p. 325

(Voir aussi "B. T., H. B.", vol. 2, A. 93.)

23 janvier.

Lords du commerce à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Si les Français n'acceptaient pas la délimitation proposée, la compagnie consentirait-elle à des modifications ? "B. T., H. B.", vol. 3, p. 96

(Voir aussi "B. T., H. B.", vol. 2, A. 96, et Journaux, vol. 13, p. 327.)

29 janvier,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son.

Compagnie de la Baie d'Hudson aux lords du commerce. Propose certaines modifications. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 96

(Voir aussi "B. T., H. B.", vol. 2, p. 19; et pour la lettre du 12 février, "B. T. Journals", vol. 13, p. 354, et "B. T., H. B.", vol. 2, A. 97.)

1702.
9 janvier,
Whitehall.

Lords du commerce à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Désirent que la compagnie leur indique les mesures qu'il faudrait adopter en ce qui concerne le commerce et la protection de la baie d'Hudson.

"B. T., H. B., vol. 3, p. 102

19 janvier,
Comptoir de
la Baie d'Hud-
son.

Compagnie de la Baie d'Hudson aux lords du commerce. Exposent que les Français n'ont pas de titre aux territoires de la baie, que la compagnie se trouve dans une position déplorable, etc. 103

(Voir aussi vol. 2, p. 195.)

24 janvier,
Whitehall.

Représentations sur l'état de défense de la Baie d'Hudson.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 107

(Voir aussi "Plantations General".

1709.
10 mai.

Stephen Evans aux lords du commerce. La Compagnie de la Baie d'Hudson leur envoie les deux livres promis. Elle a fait distribuer son factum à Londres et se propose d'en envoyer des copies dans la Hollande.

"A. & W. I.", vol. 601

19 mai,
Whitehall.

Lords du commerce à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Désirent que la compagnie leurs donne des détails au sujet des empiétements des Français.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 108

1709.

23 mai.

Mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson (sans date), concernant les attaques dirigées par les Français contre ses factoreries en temps de paix, etc. La compagnie demande que lorsqu'un traité sera fait avec la France, on oblige le roi de France à renoncer à ses prétentions à la baie et au détroit d'Hudson, à livrer tous les forts et établissements, à abandonner la navigation dans les limites fixées dans la charte de la Compagnie, et à restituer la somme de £108,514 19s. 8d., que les Français avaient volée à la compagnie en temps de parfaite amitié entre les deux royaumes. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 201

Une autre copie. 211

Document (même date) constatant que ce mémoire avait été soumis par Evans aux lords du commerce. "B. T. Journals", vol. 21, p. 108

Copies de comptes (1687 et 1699) présentés le même jour.

"B. T., H. B.", vol. 3

(Voir aussi liasse marquée A. 47, au vol. 2.)

27 mai,
Whitehall.

Lords du commerce. La Compagnie de la Baie d'Hudson devra leur faire savoir quels ont été les premiers découvreurs de la Baie d'Hudson.

"B. T. Journals", vol. 21, p. 115

1711.
21 décembre,
Whitehall.

Lords du commerce. Constatent qu'une lettre avait été reçue de Dartmouth au sujet de la requête de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

"B. T., H. B.", vol. 3

(Voir liasse A. 48 dans "B. T., H. B.", vol. 2.)

21 décembre.

Requête de la Compagnie de la Baie d'Hudson. On demande que les territoires respectifs des Français et de la compagnie soient délimités et on indique de quelle manière le commerce devrait être conduit.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 110

(Une copie de cette requête, en date du 12 février 1712, se trouve au vol. 2, p. 221.)

Sans date.

"Le droit de la Couronne de la Grande-Bretagne à la Baie d'Hudson, dans l'Amérique du Nord, affirmé", etc. Il y a deux copies imprimées de ce document.

Le manuscrit contient en substance les mêmes faits historiques que l'imprimée, mais il en diffère en ce qui concerne les commentaires.

"A. & W. I.", vol. 539

1712.
8 février,
Comptoir de
la Baie d'Hudson.

Mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La compagnie demande que des règlements soient adoptés pour le commerce de manière à ce qu'on n'ait plus de difficultés avec les Français.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 117

Lords du commerce. Document (même date) relatif au mémoire en question.

"B. T. Journals," vol. 13, p. 81

12 février,
Comptoir de
la Baie d'Hudson.

Mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Comment le territoire de la compagnie et celui des Français devraient être délimités et de quelle manière le commerce devrait être conduit.

"B. T., H. B.", vol. 2, p. 221

19 février,
Whitehall.

Lords du commerce au secrétaire d'Etat (Dartmouth). Tout rapport que la Compagnie de la Baie d'Hudson a "un bon droit et un juste titre à toute la baie et à tout le détroit d'Hudson", et que le mémoire de la compagnie touchant la délimitation de son territoire et de celui des Français devrait être renvoyé aux plénipotentiaires réunis à Utrecht avec toute la question des frontières.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 120

(Voir aussi B. T. Journals", vol. 13, p. 102 et A. & W. I., vol. 539.)

27 mai,
Whitehall.

Secrétaire d'Etat (Dartmouth) aux lords du commerce. Transmet une requête de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les places mentionnées dans cette requête appartiennent à des sujets britanniques, de sorte que la reine n'a pas voulu accepter un acte de cession du roi de France, mais a insisté pour qu'il donnât ordre de livrer ces places aux personnes qui seraient autorisées par Sa Majesté à en prendre possession.

1713. La compagnie entrera par conséquent en possession immédiate des places en question, son titre étant admis. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 225
 La requête. 227
 (Voir "B. T., H. B.", vol. 3, pp. 121 et 122, et "B. T. Journals", vol. 23, p. 359.)
 Ordre à Jérémie, signé "Louis" et contresigné "Phelypeaux", joint à la lettre de Potter en date du 14 août 1719.
- 6 août, Marly.
 1714.
 13 avril, Whitehall. Secrétaire d'Etat (Bolingbroke) aux lords du commerce. Transmet un mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson et d'autres documents. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 233
Inclus. Mémoire. On remercie Sa Majesté pour le soin qu'elle a pris des intérêts de la Compagnie. Celle-ci est prête à prouver les dommages que lui ont causés les Français.
 (Voir aussi vol. 3, p. 124, 125.)
- 13 avril, Whitehall. Lords du commerce au secrétaire d'Etat (Bolingbroke). Ils ont pris communication du mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson et ils recommandent que la reine attire l'attention de la cour de France sur la nécessité de nommer des commissaires. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 126
 3 juin. Pery à Popple. La Compagnie de la Baie d'Hudson doit envoyer quelqu'un pour prendre possession de ses territoires; il peut fournir des renseignements concernant la question des dommages.
 "B. T., H. B.", vol. 2, p. 245
 (Voir aussi vol. 3, p. 128.)
- 21 juin. Pery à Popple. Il est trop malade pour se présenter devant les lords du commerce. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 249
 Etat des dommages causés à la Compagnie de la Baie d'Hudson par les Français en temps de paix. Le montant total se chiffre par £100, 543 13s. 9d. 253
 Une autre copie suivie de détails complets au sujet des réclamations. 273 à 291
 Un mémoire sur ce sujet se trouve dans "A. & W. I.", vol. 539; il est en date du 4 août.
- 4 août, Comptoir de la Baie d'Hudson. Mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Elle demande qu'on lui fasse payer une indemnité pour les dommages qu'elle a subis et dont le chiffre est indiqué dans les états déjà transmis.
 "B. T., H. B.", vol. 2, p. 257
 (Double au vol. 3, p. 129.)
- 12 août, Whitehall. Secrétaire d'Etat (Bolingbroke) aux lords du commerce. Les lords justiciers désirent avoir un compte rendu de ce qui a été fait depuis la paix, relativement à la Baie d'Hudson, etc. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 261
 (Double au vol. 3, p. 133.)
1719.
 21 juillet. Lords du commerce à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Demandent qu'on leur envoie un état des dommages que les Français auraient causés à la Compagnie. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 137
 (Pour l'état des dommages, voir "B. T., H. B.", vol. 2, A. 61.)
- 11 août, Whitehall. Lords du commerce à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les renseignements demandés devront être donnés le plus tôt possible. 138
 13 août, Mémoire (sans date) de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Elle demande qu'on fixe les limites de son territoire et de celui des Français et réclame une indemnité pour les pertes qu'elle avait subies par suite des attaques des Français. "B. T. Journals", vol. 29, p. 42
 Etat des dommages causés à la compagnie par les Français en temps de paix. 46
 (Voir aussi "B. T., H. B.", vol. 3, et liasse A. 62, vol. 2.)
- 14 août, Comptoir de la Baie d'Hudson. Potter à Popple. Lui transmet copie de l'ordre donné par le roi de France à Jérémie de livrer le territoire de la Baie d'Hudson, etc. L'ori-

719.

ginal fut envoyé en juin 1714 par le capitaine James Knight, lorsqu'il alla prendre possession du pays. "B. T. Journals", vol. 29, p. 95

Ordre (traduction) du 6 août 1713. 96

(Doubles dans "B. T., H. B.", vol. 2, p. 297-299.)

26 août, Instructions pour Daniel Pulteney et Martin Bladen, nommés pour traiter avec les commissaires du roi de France. Pour la partie de ces instructions se rattachant à la Baie d'Hudson, voir p. 134 à p. 137.

"B. T. Journals", vol. 29

-- septembre, Mémoire (sans date). On a été mis en possession du territoire de la baie d'Hudson, mais les limites n'ont pas été définies et il n'a pas encore été accordé d'indemnité pour les pertes subies.

"B. T., H. B.", vol. 2, p. 269

(La date a été prise sur une note qui dit que Bladen a apporté l'original en France dans le mois indiqué en marge.)

10 novembre, Bladen aux lords du commerce. Par suite de l'indisposition de Paris, l'abbé Dubois, ils n'ont pu le voir, mais il (Bladen) et lord Stair ont rencontré d'Estrées.

"B. T. Journals", vol. 29, p. 164

Mémoire (en français) concernant la délimitation territoriale demandée par la Compagnie de la Baie d'Hudson. 165

(Doubles, en date du 11, dans "B. T., H. B.", vol. 2, p. 305 et p. 307.)

1725. Lords du commerce à Oxenford. Demandent un relevé des peaux importées de la Baie d'Hudson en 1721, 1722 et 1723.

14 mai, Whitehall.

"B. T., H. B.", vol. 3, p. 139

1741. Compagnie de la Baie d'Hudson aux lords du commerce. On prêtera toute l'aide possible au navire de Sa Majesté *Furnace*, envoyé pour découvrir un passage au Nord-ouest.

"A. & W. I.", vol. 539

1755. Charles Hay à sir Thomas Robinson. La Compagnie de la Baie d'Hudson a produit sa réclamation en 1752; la compagnie est prête à donner d'autres renseignements.

"A. & W. I.", vol. 539

1759. Lords du commerce à Pitt. Transmettent un mémoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Inclus. Mémoire.

"A. & W. I.", vol. 539

ANNEXE AU RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, 1895

CONFÉRENCE

SUR LA

QUESTION DES DROITS D'AUTEUR

NOTES STÉNOGRAPHIQUES DE M. A. C. CAMPBELL, STÉNOGRAPHE
DES DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1896

CONFÉRENCE SUR LA QUESTION DES DROITS D'AUTEUR.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

OTTAWA, 25 novembre 1895.

La conférence a eu lieu au bureau du député du ministre de l'agriculture et commença ses travaux à deux heures, sous la présidence de l'honorable M. Ouimet, faisant fonction de ministre de l'Agriculture. Les autres membres du gouvernement présents sont sir Mackenzie Bowell et sir Charles Hibbert Tupper.

M. le PRÉSIDENT.—J'espère que la discussion d'aujourd'hui aura les meilleurs résultats pour tout le monde. Nous sommes prêts à entendre les représentants de tous les intéressés. On m'informe que M. Hall Caine n'est pas en très bonne santé et désire pouvoir se retirer aussitôt que possible. Nous allons en conséquence l'entendre le premier.

M. HALL CAINE.—Monsieur le président, tout ce que j'ai à dire peut se résumer en un exposé très brief. Je suis heureux de pouvoir vous déclarer que dans le cours de ma visite au Canada, nous avons eu la satisfaction d'arriver à une entente avec les éditeurs canadiens et la *Canadian Copyright Association* sur le différend qui pendant si longtemps a existé entre eux et les auteurs d'Angleterre. Cette entente, nous avons, dans l'intérêt de la clarté et de la précision, osé lui donner expression sous la forme d'un projet de bill, que nous soumettons respectueusement à l'examen du gouvernement. Je dois dire tout d'abord que c'est un compromis; et, comme la plupart des compromis, il est probable qu'il ne représente entièrement les vues ni de l'une ni de l'autre des parties. Mais, en somme, c'est le meilleur arrangement auquel on pouvait arriver dans les circonstances, et je crois que nous serions tous bien satisfaits d'une loi qui serait basée sur cette entente. Au nom des intéressés que je représente moi-même, je crois pouvoir dire, bien que le projet de bill ne couvre pas certains principes que nous considérons comme sacrés, qu'une loi reposant sur les bases ainsi posées sera très généralement bien vue des auteurs anglais. Je crois, du moins, que vous ne voudriez guère me voir entreprendre de débattre en détail le projet de loi que nous offrons ici à votre examen, mais vous me permettez peut-être d'en indiquer les grandes lignes et la portée générale. D'après cet arrangement, le délai pendant lequel la personne qui jouit d'un droit d'auteur peut publier son livre au Canada et s'assurer ainsi un droit absolu et garanti, est porté de trente jours, qu'il était dans l'acte de 1889, à soixante jours, avec possibilité d'une extension de trente jours de plus, à la discrétion du ministre. D'après cet arrangement aussi, un seul permis pourra s'accorder pour la publication d'un livre qui n'a pas rempli les conditions de la loi canadienne des droits d'auteur, et ce permis unique ne pourra être donné qu'à la connaissance ou avec la sanction de l'auteur. De plus, le possesseur d'un droit d'auteur, à qui il appartient indépendamment d'obtenir un droit d'auteur dans un délai de soixante jours, aura une seconde chance de l'obtenir après qu'il aura été mis en demeure et avant qu'on en ait finalement disposé au moyen d'une licence. Et enfin, les rémunérations à l'auteur lui seront assurées par la voie de l'administration du revenu de l'intérieur, et le projet de loi prescrit que les exemplaires d'une édition du livre seront marqués d'un timbre avant que la licence soit délivrée. Quant aux autres dispositions concernant les publications par livraisons, etc., je puis dire qu'elles reposent sur les principes généraux qui gouvernent la consé-

cration des droits d'auteur et la délivrance des licences. Tel est, monsieur, la substance du projet de loi que la *Copyright Association of Canada* et moi avons convenu de recommander à la sagesse du gouvernement canadien. A propos de ces principes généraux il me suffira de dire, premièrement, pour ce qui est des auteurs canadiens, qu'ils ne se trouveront pas dans un état d'isolement parmi les auteurs du monde, et ensuite, quant aux auteurs d'Angleterre et d'Amérique ainsi que de tous les autres pays qui, avec le Royaume-Uni, ont un traité concernant la propriété littéraire et artistique, que le projet de loi leur assure la jouissance de leur propre bien, les met tous sur un même pied, et conséquemment, selon nous, n'aura rien qui soit en désaccord avec les conditions établies par la convention de Berne ou avec l'arrangement qui existe entre les Etats-Unis et l'Angleterre. En terminant, monsieur, je veux seulement ajouter que c'est en toute humilité d'intention que nous recommandons le projet de bill aux ministres, et avec la complète certitude que vous utiliserez tout ce qu'il peut contenir de sage et de bon, et que si vous y suggérez quelques améliorations soit dans l'intérêt de l'éditeur, soit dans celui du lecteur, ces améliorations seront accueillies avec la plus grande satisfaction par tous les intéressés. Un dernier mot. Je désire vous dire, monsieur, ainsi qu'à tous ceux ici présents, que depuis notre arrivée au Canada, mon distingué collègue, M. Daldy et moi, avons été grandement frappés et, si vous me pardonnez l'expression, très agréablement surpris de l'esprit de conciliation et de justice que nous avons rencontré chez les classes intéressées comme nous à notre mission et chez les ministres du Canada.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Vous vous êtes servi du mot "compromis", avez-vous en vue, en parlant ainsi, quelque autre classe que les auteurs que vous représentez et les éditeurs qui sont ici représentés par d'autres? Avez-vous, par exemple, eu l'occasion de conférer avec les lecteurs au Canada?

M. HALL CAINE.—Je parlais des auteurs canadiens et de tous les autres.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—J'aimerais à vous poser une autre question. Je n'ai pas eu le temps d'examiner attentivement le projet de loi. Je voudrais vous demander à quelle entente vous en êtes venus au sujet de la question des magazines publiés aux Etats-Unis et qui viennent au Canada, dans lesquels se trouvent des travaux publiés en séries? Proposez-vous d'y mettre obstacle?

M. HALL CAINE.—Seulement en cas de violation des droits d'un auteur anglais.

M. W. FOSTER BROWN.—Il me sera permis de dire qu'une épreuve de ce projet de loi m'a été passée il y a à peine un quart d'heure.

Le PRÉSIDENT.—Représentez-vous les intérêts des éditeurs?

M. BROWN.—Non; c'est à ces intérêts que je m'adresse. Les messieurs qui m'entourent représentent les intérêts des éditeurs, mais non pas les intérêts des libraires ou du public. Ce que je veux savoir, c'est ceci. Sous l'empire de votre loi, aurons-nous le droit d'importer *The Nineteenth Century*, *The Contemporary Review*, *Blackwood's Magazine*, et des impressions de magazines anglais non protégés par enregistrement aux Etats-Unis?

M. HALL CAINE.—Certainement non.

M. BROWN.—Qu'avez-vous à faire quand l'éditeur canadien paie l'auteur anglais pour son droit?

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Ce n'est pas de cela que parlait M. Hall Caine.

M. BROWN.—Mais c'est un cas qui se présente. Y a-t-on pourvu?

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—On y a pourvu dans ce projet de loi comme dans la loi actuelle. M. Brown dit qu'il n'a pas lu le projet de loi. La question qu'il pose, comme M. Hall Caine l'a évidemment comprise et comme je l'ai comprise moi-même, porte sur le cas d'une reproduction d'un article de magazine protégé par la loi des droits d'auteur en Angleterre et publié sans égard aux droits d'auteur aux Etats-Unis, et il veut savoir si pareil article sera exclu.

M. BROWN.—Mais supposons que cet article ne soit pas volé.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Dans ce cas il entrera.

M. BROWN.—Voulez-vous être assez bon d'indiquer l'article qui le dit?

M. R. T. LANCEFIELD.—Le cas est prévu par le sous-article 8 de l'article 9, dans lequel vous trouvez les mots "non autorisés par l'auteur".

Le PRÉSIDENT.—Peut-être ferions-nous mieux pour le moment de voir s'il n'y a personne qui désire prendre la parole au nom des auteurs et traiter les grandes lignes de la question, comme l'a fait M. Hall Caine.

M. JOHN ROSS ROBERTSON.—Je suis prêt à dire quelques mots concernant la *Canadian Copyright Association*, mais je ne désire pas entrer dans le débat en ce moment.

M. F. R. DALDY.—Je crois qu'il vaudrait mieux que M. Robertson parlât à présent. Je demanderai ensuite à être entendu.

M. JOHN ROSS ROBERTSON.—M. le Président, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de dire quelques mots de la part de la "Canadian Copyright Association". En général nous n'avons guère eu jusqu'à présent qu'à discuter les difficultés de la question et de la situation de la propriété littéraire, mais heureusement aujourd'hui nous pouvons dire, au moins en ce qui concerne notre association, que la conférence que nous avons eue avec M. Hall Caine a dissipé ces difficultés. Et les difficultés disparues, il ne reste plus rien à discuter, et un long discours de ma part ne saurait guère vous sembler être qu'un obituaire d'un état de choses disparu.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Toutefois, il est important de confirmer la déclaration faite par M. Hall Caine, qui nous a dit qu'il s'agit d'un véritable compromis.

M. ROBERTSON.—Le discours de M. Caine a si complètement exposé les principaux aspects du bill, que je ne saurais guère couvrir le même terrain sans répéter ce que M. Caine a si bien dit. Dans les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, nous nous sommes efforcés, et je crois, avec succès, de traiter avec équité et honorablement les intérêts anglais, canadiens et étrangers. Quant à ce qui regarde l'auteur canadien, non seulement nous ne l'avons privé d'aucuns droits qu'il avait jusqu'à présent, mais nous avons sensiblement augmenté pour lui les facilités de production.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—J'espère que vous n'objectez pas aux interruptions?

M. ROBERTSON.—Aucunement.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Voudriez-vous avoir l'obligeance d'expliquer en détail ce que vous venez de dire?

M. ROBERTSON.—Nous sommes virtuellement dans la convention de Berne.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—J'entends la question des nouvelles facilités de production.

M. ROBERTSON.—Parmi les avantages que fournit l'acte aux auteurs canadiens, se trouve celui de pouvoir choisir parmi un plus grand nombre d'éditeurs et de pouvoir obtenir dans ce pays les services d'un éditeur à un prix modéré. Des personnes qui, auparavant, ne songeaient aucunement à publier leurs travaux vont maintenant tirer parti des dispositions de la loi. Comme l'a dit M. Caine, il a été fait des concessions mutuelles. Je ne prétends pas que la société que je représente ait obtenu tout ce qu'elle demandait ou tout ce à quoi elle avait droit. Je suis sûr qu'on ne saurait dire que la société a été irraisonnable, et en ceci, je suis loin de prétendre que M. Caine n'ait pas fait tout ce qui lui fût possible pour se rendre à nos vues sans mettre en danger les intérêts qu'il représente. J'admets que le projet qui vous est présenté ne saurait satisfaire les extrémistes; mais je crois que c'est là une preuve de son impartialité. Nous croyons que s'il était rendu une loi basée sur ce projet, non seulement elle résoudrait le problème qui a embarrassé la librairie et l'imprimerie au Canada par le passé, mais elle porterait nos propres presses à reproduire les œuvres d'auteurs anglais, canadiens et étrangers, qui, grâce aux dispositions législatives aujourd'hui présentées aux membres du cabinet, recevront pleine rémunération pour leur travail.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Une question, s'il vous plaît, avant que vous repreniez votre siège. En jetant un coup d'œil sur ce projet de loi, je vois qu'on propose d'exclure, s'il est pris une licence, toutes les éditions de l'ouvrage publiées ailleurs. Ainsi, par exemple, on exclurait les éditions pour les colonies, publiées à bas prix en Angleterre.

M. ROBERTSON.—Oui.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Alors quand on aura pris une licence, le lecteur canadien sera limité à l'édition canadienne?

M. ROBERTSON.—Il aura droit d'importer deux exemplaires.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Mais non pour la vente.

M. ROBERTSON.—Pas pour la vente.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—De sorte que la vente serait restreinte d'autant ?

M. ROBERTSON.—Oui.

M. LANCEFIELD.—L'édition anglaise est reçue jusqu'à trente jours après la date de la licence.

M. A. F. RUTTER.—Et le livre canadien est sur le marché.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Quelle différence y a-t-il entre le projet de loi proposé et la loi de 1889, sous le rapport du droit (*royalty*) à payer à l'auteur ?

M. D. A. ROSE.—Le droit est identique dans les deux cas.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Dix pour cent ?

M. ROSE.—Oui.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Le projet ne contient-il pas quelque chose de plus ?

M. HALL CAINE.—Oui ; l'auteur reste le maître de ses œuvres.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Et cela engage l'auteur anglais à accepter les dix pour cent ?

M. ROSE.—Il a le droit de dix pour cent, et a le privilège d'obtenir le droit de reproduction.

M. le PRÉSIDENT.—M. Hall Caine a dit, suivant ce que j'ai compris, que l'auteur anglais aurait quelque chose à dire sur l'émission de la licence ?

M. HALL CAINE.—Avant qu'elle soit accordée. Il a le choix de prendre la licence ou de publier pour son propre compte.

M. S. E. DAWSON.—D'après ce que je comprends, il y aura soixante jours et peut-être quatre-vingt dix jours entre la publication en Angleterre et la publication au Canada. Naturellement, si l'auteur y consent, la publication peut se faire tout de suite, mais s'il n'y a pas entente, je crois voir qu'il y aura un délai de soixante jours, et ce délai pourra être prolongé jusqu'à quatre-vingt dix jours.

M. ROSE.—L'auteur a soixante jours pour publier, mais la personne demandant une licence n'a que trente jours. Nous avons raccourci notre délai de trente jours. Supposons qu'un auteur anglais ait manqué de faire enregistrer ici son droit de reproduction. Je demande une licence, qui m'est accordée dans sept jours. Trente jours après, le livre doit être sur le marché.

M. DAWSON.—Vous êtes-vous réservé assez de temps ?

M. ROSE.—Nous avons donné notre adhésion à cette condition.

M. DAWSON.—Le ministre a le pouvoir de prolonger le délai.

M. ROSE.—Oui.

M. DAWSON.—Et pendant ce temps, comment le public canadien est-il sorti ?

M. ROSE.—Il a l'édition anglaise, l'édition imprimée pour la circulation en Angleterre. Les éditeurs anglais ne peuvent envoyer d'éditions spéciales pour le Canada, mais ils peuvent expédier des exemplaires de l'édition préparée pour le public anglais.

M. DAWSON.—Et pendant ce temps les reproductions américaines sont exclues ?

M. ROSE.—Oui.

M. DAWSON.—Vous continuez le droit de reproduction intérimaire ?

M. ROSE.—En somme, oui.

M. DAWSON.—Et durant les soixante, et, peut-être, les quatre-vingt-dix jours, aucun exemplaire américain ne peut entrer.

M. ROSE.—Absolument aucun.

M. DAWSON.—Mais qu'est-ce qu'il en sera d'une édition américaine du fait de l'auteur ? Prenez, par exemple, le cas de *Trilby*. J'ai trouvé à Montréal trois éditions de *Trilby* en vente côte à côte, et toutes trois jouissaient du droit de reproduction, l'édition anglaise, l'édition américaine et l'édition canadienne.

M. ROSE.—Jusqu'à l'apparition de l'édition canadienne la seule qui puisse être importée est l'édition anglaise. Et quand vient l'édition canadienne l'anglaise cesse de pouvoir être importée pour la vente.

M. DAWSON.—Ne croyez-vous pas qu'il y aura des difficultés dans le cas des magazines qui contiennent des extraits de magazines anglais ? Prenez, par exemple,

les magazines comme le *Little's Living Age*, dont un grand nombre d'exemplaires sont reçus au Canada. Ne croyez-vous pas qu'il y aura là des difficultés?

M. ROSE.—La loi de 1885 dit à peu près la même chose. Mais la question n'a jamais été soulevée. Le terme *non autorisé* les prohiberait si quelqu'un s'en prévalait.

M. DAWSON.—Il me semblait. On avait évité cela dans la loi de 1875.

M. LANCEFIELD.—Cela est dans l'intérêt de l'auteur.

M. DAWSON.—Mais je ne parle pas dans l'intérêt de l'auteur. J'essaie seulement d'examiner comment fonctionnerait une loi selon le projet qu'on présente. Je n'ai aucun intérêt dans la chose, vous le savez, mais je voudrais voir comment le public se trouverait dans ces nouvelles conditions.

M. ROSE.—Les termes de l'article sont les mêmes que ceux de la loi actuelle des États-Unis. Ils ne permettent d'importer du Canada que des publications où les reproductions ont l'autorisation de l'auteur. À défaut de cette autorisation elles seront arrêtées.

M. DAWSON.—C'est ce que je veux faire ressortir. Or, qu'y a-t-il à faire? Ces publications peuvent contenir un travail intéressant dont le public a hâte de connaître le mérite, et qu'il veut lire. Comment le public se procurera-t-il l'ouvrage?

M. ROSE.—En important l'édition anglaise.

M. DAWSON.—L'édition coloniale à bon marché?

M. ROSE.—L'article le dit: "le livre légalement imprimé dans le Royaume-Uni et publié pour la circulation et la vente dans ce pays".

M. DAWSON.—Les éditions coloniales à bon marché ne sont pas autorisées pour la circulation en Angleterre, et ces mots sont insérés pour empêcher l'importation au Canada de ces éditions à bon marché qui ne sont autorisées que pour les colonies.

M. ROBERTSON.—Le but est d'empêcher notre marché d'être inondé de ces éditions.

M. ROSE.—Permettez-moi d'exposer les raisons pour lesquelles nous sommes si particuliers sur ce point. Prenons le cas où un auteur m'aura vendu le droit de reproduction au Canada, et aura aussi vendu à un éditeur anglais le droit de reproduction pour les colonies. Il a réellement vendu à deux personnes son droit d'auteur pour un même territoire. Les éditeurs anglais pourraient faire une édition coloniale à un schelling et me couper l'herbe sous le pied. La loi anglaise ne me permet pas d'exporter en Angleterre, parce que les éditeurs se seront assurés ce marché. Nous allons plus loin que la justice ne pourrait exiger de nous. Nous disons: Nous allons permettre à l'édition que vous avez préparée pour la circulation en Angleterre de venir au Canada parce que certains lecteurs canadiens veulent une meilleure édition que la nôtre. Citons une décision rendue dans un cas qui s'est présenté l'autre jour à Montréal. Un certain livre sur lequel existe le droit de reproduction au Canada n'a pas d'édition illustrée ici. Un lecteur canadien commande l'édition illustrée et son livre est arrêté à la douane à Montréal. C'est de la rigueur. Le projet de loi dit que si le lecteur canadien veut l'édition illustrée il aura le droit de l'importer.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER.—Comment répondriez-vous à quelqu'un qui prétendrait que c'est là un arrangement entre l'auteur anglais et l'éditeur canadien, destiné à maintenir le prix des livres sur lesquels existe le droit de reproduction au-dessus de ce qu'ils coûteraient dans l'édition coloniale?

M. ROSE.—Nous prétendons que, même dans le cas de livres publiés par arrangement exclusifs, les prix du détail seront moins élevés que ceux des éditions américaines.

SIR CHARLES-HIBBERT TUPPER.—Sur le principe de la "politique nationale"?

M. ROSE.—Exactement. Par exemple, qu'on prenne *Tribby*, publié exclusivement par les Harper à New-York à \$1.50, et *Tribby* publié au Canada en subordination aux Harper à 75 centins. Si le prix au Canada eût été de \$1.50 il eût été trop élevé et la vente n'eût pas été profitable. M. Foster Brown a mis le livre en vente à un prix populaire et en a vendu un grand nombre d'exemplaires. Nos livres seront naturellement toujours un peu moins chers que les éditions anglaises ou américaines.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER.—Vous êtes-vous occupé de la question, et savez-

vous réellement si vous pouvez publier les livres aujourd'hui au Canada à aussi bon marché qu'on les publie en Angleterre en éditions coloniales ?

M. ROSE.—Je sais que nous le pouvons.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Leurs prix n'ont rien d'extraordinaire, alors ?

M. ROSE.—Non.

M. BROWN.—Imprimer un livre et le mettre sur le marché sont deux choses différentes. En Angleterre vous pouvez imprimer à meilleur marché que vous ne pouvez le faire ici, mais ceci est une question de prix de vente.

M. ROSE.—Je n'ai pas fini ce que j'avais à dire. Vous remarquerez que nous avons le droit de faire venir les clichés. Cela dispose d'une grande partie du prix de revient. Quand j'étais à Londres, tout récemment, j'ai pris la peine de me renseigner sur le prix de la composition, et j'ai trouvé qu'elle coûte très peu moins qu'ici. Mais comme les éditions sont très nombreuses là-bas, naturellement la proportion est moindre que chez nous.

M. ROBERTSON.—Je ne suis pas de l'avis de M. Brown, que l'on peut en Angleterre imprimer à meilleur marché qu'au Canada. Ce n'est pas ce que j'ai trouvé moi-même. Il y a quelques mois à peine, des soumissions ayant été demandées pour l'impression d'un livre, le prix anglais était de trente pour cent plus élevé que le prix demandé au Canada. Sous l'empire de la loi proposée, nous pourrions, comme l'a fait observer M. Rose, importer les clichés ; non seulement cela, mais nous pourrions importer les matrices par la poste et fabriquer ici nos propres clichés.

Sir MACKENZIE BOWELL.—Mais, tandis que vous protégez le fabricant de papier, le fabricant de presses et l'éditeur, pourquoi ne protégeriez-vous pas aussi bien l'imprimeur ?

M. ROBERTSON.—Sans doute, si nous le pouvons.

M. ROSE.—Les typographes ont donné leur adhésion à l'article qui rend la composition facultative, parce qu'ils comprennent que plusieurs livres seront publiés à éditions très restreintes, qui ne sauraient être publiés si l'on avait à recommencer la composition.

Sir MACKENZIE BOWELL.—Entendez-vous l'union des typographes ?

M. LANCEFIELD.—Nous suivons Herbert Spencer, qui dit que si vous exigez la composition dans trois ou quatre pays, vous augmentez le prix du livre, et que si vous permettez l'importation des clichés vous diminuez le prix dans le pays ou vous les importez.

M. RUTTER.—Au sujet de composition, la part des machines est maintenant à considérer.

M. BROWN.—Le cas de *Tribby* a été cité. J'ai publié *Tribby* à 75 cents, mais je n'aurais pu le faire s'il m'avait fallu recomposer le livre. C'est pourquoi je dis que les messieurs qui prétendent composer le livre et le vendre à meilleur marché qu'en Angleterre, ne comprennent pas les conditions du commerce. Les Anglais peuvent imprimer une édition coloniale pour 6½d., qu'ils vendront à 1s. 6d. Mais mon *Tribby* me coûte 35 cents.

M. HALL CAINE.—Il est vrai que les éditions coloniales ne coûtent que 6½d., mais elles ne donnent que 11d. J'en ai vendu cent mille volumes.

M. BROWN.—La question n'est pas de savoir ce qu'un livre coûte à l'éditeur, mais ce qu'il va coûter au public.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—C'est ce que j'entendais par ma question. On lance aujourd'hui une édition coloniale à très bon marché. Pourrait-on la mettre encore à meilleur marché, et à un prix hors de concurrence en ce pays ? S'il en est ainsi, n'en privez-vous pas le public ? M. Rose a répondu à la question d'une façon acceptable. Selon lui, le résultat de l'arrangement que l'on propose serait de nous donner, entre autres choses, des livres à bon marché et une industrie qui n'existe pas encore.

M. BROWN.—Je ne voudrais pas qu'on s'y méprenne. Je suis en faveur de la réimpression des livres au Canada. Mais, prenons encore pour exemple ce même livre de *Tribby*. Le prix de l'édition canadienne était de 75 cents. Vint l'édition anglaise que l'on vendait 65 cents. Si nous avions eu le droit d'obtenir une licence pour la publication du livre au Canada, j'aurais rassemblé tous les exemplaires que

j'aurais pu de l'édition coloniale et je les aurais envoyé vendre en Angleterre en concurrence avec l'édition de six shillings. L'éditeur anglais n'aimera pas cela, et cela mettra fin tout de suite aux éditions coloniales. La meilleure loi que pourraient avoir les éditeurs est l'ancienne loi modifiée de façon à leur donner le droit de publier sous la protection d'une licence dans ce pays. Vous avez cela dans les dispositions proposées par sir John Thompson, et il n'y a pas lieu à changement.

M. LANCEFIELD.—Non.

M. BROWN.—Je vous demande pardon. Voici le projet soumis en 1888, et signé entre autres par M. Daldy lui-même. Tout exemplaire d'un livre légitimement imprimé en Angleterre peut être renvoyé en Angleterre et vendu. C'est un principe fondamental de législation anglaise que tout article fabriqué en Angleterre peut y être renvoyé pour y être vendu. J'aurais pu vendre en Angleterre chacun des exemplaires de cette édition coloniale, mais je ne voulais pas mettre d'obstacles à la loi qui nous occupe.

M. ROSE.—Il n'y a rien dans notre projet de loi qui touche à cela.

M. BROWN.—Pas directement; mais vous avez un article qui aurait le même effet.

M. ROSE.—Il n'a pas d'effet sur la question de la librairie coloniale.

M. BROWN.—Un de ces articles vous défend certainement d'importer des éditions coloniales.

M. ROSE.—Seulement quand le droit de reproduction existe sur un livre.

M. BROWN.—On peut laisser de côté la question des éditions coloniales. Mais que ferez-vous dans le cas de bons livres?

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Vous demandez l'exclusion des éditions coloniales?

M. BROWN.—Non; parce qu'aussitôt que la loi sera en vigueur elles se trouveront exclues par le cours des choses. Un homme n'ira pas imprimer en Angleterre un livre d'un shilling et six deniers qu'il sera en danger de voir vendre à son nez en concurrence avec son édition de six shillings du même ouvrage.

M. LANCEFIELD.—N'arrêteraient-ils pas ces livres à la douane.

M. BROWN.—Non.

M. LANCEFIELD.—Je crois que cela sera du nouveau pour messieurs les éditeurs.

M. BROWN.—M. Daldy doit le savoir; qu'il explique la chose.

M. DALDY.—Me sera-t-il permis de ne répondre à vos questions qu'au cours de mes remarques, car je voudrais, monsieur le président, dire quelques mots sur la question en général? Ce sujet n'est pas un sujet tout à fait nouveau pour moi. J'ai eu l'honneur de le discuter ici même avec sir John Thompson, il y a six ans à peu près. En cette occasion je demandai au gouvernement, et le bureau des colonies envoyait une dépêche dans le même sens, de ne pas formuler de loi à ce sujet avant de voir ce que feraient les Etats-Unis. Le gouvernement voulut bien consentir à cela, et sur les entrefaites nous primes connaissance de l'attitude des Etats-Unis. Nous trouvâmes cette attitude indubitablement contraire à certains intérêts dans ce pays. Dès ce moment nous retirâmes nos objections en ce qui concernait les livres qui souffraient de cette attitude. Néanmoins nous ne voulions pas voir nos lois sur la propriété littéraire tout à fait bouleversées. Nous voulions que le remède fût en raison du mal; c'est pourquoi je suis bien aise de consentir, de la part d'un grand nombre de propriétaires de droits d'auteur—je ne dis pas d'éditeurs, parce que c'est la propriété littéraire qui m'intéresse—je suis bien aise, dis-je, au nom d'un grand nombre de propriétaires de droits d'auteur en Angleterre, de donner mon adhésion au projet de bill qui est devant nous, dans ses grandes lignes. Je dis "dans ses grandes lignes", et je suis sûr que vous me pardonneriez d'hésiter à donner une adhésion complète, car le sujet est compliqué et le projet demande à être étudié dans ses détails. J'espère que dans cette conférence, nous allons pouvoir discuter tous les points qui peuvent donner lieu à différence d'opinion, et je pourrais peut-être suggérer que deux ou trois d'entre nous soient chargés de repasser attentivement le projet avec sir Charles Hibbert Tupper ou son député. Tout ce que je demande maintenant, c'est une occasion d'examiner les points sur lesquels on ne s'entend pas. Je dirai ici que je m'accorde à peu près avec les messieurs qui ont parlé avant moi dans tout ce

qu'ils ont dit, à l'exception de deux points. L'un de ces points est le chiffre du droit (*royalty*) à payer. Je vois que le projet ne pouvoit pas à un droit (*royalty*) de plus de 10 pour 100, et qu'il ferme la porte à la concurrence pour les licences. Or, je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas concurrence pour le droit (*royalty*) comme pour le reste, et je demande que les termes adoptés soient "au moins 10 pour 100", et qu'on laisse aux conditions du marché à déterminer le chiffre du droit. Cependant, ces messieurs ont si généreusement abandonné plusieurs de leurs prétentions, que je ne voudrais pas insister à outrance sur cette modification du projet. Je la préférerais, et je crois qu'elle serait plus juste pour l'auteur, et qu'en simple justice il devrait en avoir le bénéfice, mais je n'insisterai pas. Un autre point à considérer, c'est l'exclusion absolue, dans cette partie des possessions britanniques, des livres imprimés en d'autres parties des possessions de Sa Majesté, et je dois protester contre cette exclusion en ce qui concerne les éditions imprimées pour la vente et la circulation générale dans le pays d'origine. Je sympathise avec ces messieurs pour ce qui est de l'édition coloniale. Si on tient une édition inaccessible au public de la Grande-Bretagne, je ne saurais dire autre chose que ceci : ayez le droit de l'exclure si bon vous semble. Cela est dans les limites de ce qui convient, et je suis sûr que vos ministres sauvegarderont vos intérêts. Il vous appartient de décider si pareille exclusion serait dans l'intérêt des lecteurs canadiens. Je ne fais qu'attirer votre attention sur la chose, mais je dis que les livres qui circulent dans la Grande-Bretagne et le reste des possessions britanniques devraient avoir entrée ici. Je crois que les cas qu'on a mentionnés étaient d'une nature tout à fait différente. Ce sont des cas où l'auteur a convenu de permettre l'impression de certaines éditions à certaines conditions. Pareil contrat doit être parfaitement indépendant, et la personne qui le fait doit s'y conformer. En pareil cas, son livre doit être exclus, mais en vertu de son contrat et non pas en vertu de la loi. Je crois que c'est là la seule exclusion qui convienne. Cela serait plus agréable—je ne devrais pas dire agréable, car tout cela est désagréable pour les intéressés de la Grande-Bretagne—mais ce serait la seule espèce d'exclusion que le peuple anglais ou le parlement anglais serait, je crois, disposé à accepter en l'espèce.

SIR MACKENZIE BOWELL.—Supposons qu'un éditeur australien achète le droit de publier les livres de M. Caine, prétendez-vous qu'il devrait avoir le droit de vendre ces livres au Canada sans acheter ce droit pour le Canada ?

M. DALDY.—Non ; n'est-ce pas là une édition coloniale ?

SIR MACKENZIE BOWELL.—J'ai compris que vous objectez à ce qu'un livre publié dans une partie des possessions de Sa Majesté soit exclus du reste de ces possessions. Ainsi, si un livre est publié en Australie, doit-on lui ouvrir le marché du Canada ?

M. DALDY.—J'espère, sir Mackenzie, que vous m'avez entendu dire "les ouvrages en circulation dans le pays d'origine". Cela constitue une différence importante. Si l'on publie un livre en Angleterre, il peut y en avoir une édition pour l'Australie qui ne circule qu'en Australie et non dans le pays d'origine. Avec mes idées de libre-échangiste je préférerais voir toutes les éditions en circulation. Mais vu les arguments faits, nous croyons qu'on pourrait peut-être restreindre les éditions coloniales que l'auteur ne juge pas à propos d'offrir à son propre public. Mais il y a là des points qu'il convient d'examiner avec soin, c'est pourquoi j'ai la pensée de solliciter la permission de nous consulter plus à fond. Je n'ai pas à soulever d'autre objection que je croie valoir la peine d'être discutée ici, mais je demande qu'on permette à trois ou quatre d'entre nous de conférer avec quelque membre ou quelque fonctionnaire du gouvernement sur ces détails. Je suppose que M. Newcombe serait l'homme. Il conviendrait d'avoir un représentant des messieurs de Toronto—peut-être M. Lancefield, leur secrétaire—M. Lowe, le député du ministre de ce département, qui est au fait de la question de l'enregistrement, et moi-même. S'il s'élevait quelques différends, ils seraient de peu d'importance, et je serais en faveur d'en référer à votre décision. De cette façon nous pourrions nous entendre sur un projet qui satisferait à peu près à tout. Resterait au gouvernement de le mettre à l'étude. Il appartiendrait au gouvernement de décider dans quelle mesure il voudra agir et de faire ce qui lui conviendra, mais il aura alors devant lui le fruit mûri de nos idées et de nos observations sur le sujet.

Agriculture—Question des droits d'auteur.

M. BROWN.—J'aimerais à avoir l'opinion de M. Daldy sur le renvoi en Angleterre des éditions coloniales.

M. DALDY.—Aujourd'hui, elles peuvent être renvoyées en Angleterre. Mais j'ai déjà discuté ce sujet en Angleterre et avec le gouvernement, et nous nous proposons de faire présenter une loi qui ferme la porte du Royaume-Uni à toutes éditions de dehors autres que du pays d'origine. Si un Canadien écrit un ouvrage ici, il doit indubitablement avoir le droit de l'envoyer en Angleterre et dans toutes les autres colonies.

M. BROWN.—On me demande pourquoi je n'ai pas renvoyé ces livres. La question est à propos. Sous l'empire de la loi actuelle, cette édition coloniale est la seule édition à bon marché que nous puissions avoir. Prenons, par exemple, *The Men of the Moss Hags*. L'édition américaine la moins dispendieuse est de \$1.50. Si nous renvoyons les éditions coloniales et en arrêtons l'exportation dans la Grande-Bretagne, nous nous priverions de livres à bon marché.

M. ROBERTSON.—M. Daldy se propose-t-il d'exclure l'édition coloniale imprimée en Angleterre si on la renvoie ?

M. DALDY.—Non ; la loi que j'ai en vue ne touche pas à cela. Je propose que, si l'auteur a le droit de reproduction en Angleterre, il n'y puisse venir d'exemplaire imprimé de son ouvrage sans sa permission.

M. BROWN.—Cela tombe sous le coup de l'Acte concernant les réimpressions étrangères.

M. ROBERTSON.—Si l'édition coloniale est renvoyée, peut-on la vendre ?

M. DALDY.—Oui.

M. BROWN.—De quel côté l'éditeur anglais verrait-il son édition à bon marché faire concurrence à son édition régulière. Il verrait bientôt qu'il ne gagnerait rien à expédier de pareilles éditions à l'extérieur, et la chose serait bientôt réglée.

M. HALL CAINE.—On me permettra peut-être de dire que nous regardons l'édition coloniale avec peu de satisfaction en ce moment. Nous ne sommes pas très sûrs qu'elle soit conforme à la loi concernant les livres imprimés et publiés légalement. Nous croyons que la loi a en vue les livres publiés pour la circulation générale. Quelques autres auteurs et moi avons fait nos contrats de façon à exclure tout à fait l'édition coloniale.

M. RUTTER.—Je demande la permission de dire un mot au sujet d'une remarque de M. Daldy, qui, si je l'ai bien compris, demande que nous abandonnions la discussion de certains points dont il propose de laisser la solution à un comité. Pour ma part je suis venu ici avec l'intention d'y rester jusqu'à ce que nous ayons amené la question aussi près d'un règlement qu'il nous sera possible de le faire. Tous les points qui peuvent être réglés, devraient l'être ici ; tous les points que M. Daldy a l'intention de soulever devraient être soulevés ici. Il est certainement mieux de tâcher de régler les choses ici, où tous les intéressés sont représentés, que de les renvoyer à un comité de trois ou quatre. M. Daldy donne, comme M. Caine, son adhésion aux dispositions générales du projet de bill. Naturellement M. Daldy—j'exprime ici mon opinion personnelle—occupe à l'égard de M. Hall Caine la même position que nous en notre qualité d'éditeurs canadiens. Il occupe la position d'éditeur anglais—j'ai compris cela d'après son discours. La question est entre l'auteur anglais et l'éditeur canadien. L'adhésion de M. Daldy et de ceux qu'il représente est des plus essentielles pour éviter des difficultés. Mais si nous pouvions régler les choses ici, ne serait-ce pas mieux que de les renvoyer à un comité ?

M. DALDY.—J'ai indiqué les points que je désirais faire étudier par un comité.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—De peur qu'on ne se méprenne sur l'objet de cette réunion, je désire dire que M. Ouimet et moi sommes simplement ici afin de vous donner, messieurs qui êtes directement intéressés dans le sujet dont il s'agit, une occasion de nous faire savoir dans quelle mesure vous vous entendez. Nous ne sommes pas en état de vous exposer les vues du gouvernement ; le gouvernement ne préparera pas de bill avant d'avoir eu le grand avantage d'apprendre à la faveur de la discussion et des négociations en cours, jusqu'à quel point ce bill pourrait être acceptable. Il n'a pas encore décidé si même il présentera un bill. Il est évident que dans ces conditions aucun membre du gouvernement ne saurait vous donner

beaucoup d'aide. Son opinion individuelle pourrait peut-être vous être de quelque utilité dans le libellé de ce que vous aurez à suggérer, mais il ne saurait vous donner de garantie que vos conclusions deviennent la loi du pays. Vous avez simplement aujourd'hui l'occasion d'expliquer en public vos idées sur cette intéressante question. Si vous formez un comité subséquemment, nous n'avons rien à y voir. Mais j'avais cru, d'après les paroles de M. Hall Caine, qui ont paru rencontrer l'approbation générale, que vous étiez tombés d'accord sur les principes généraux du projet de bill. Les seules modifications voulues seraient celles qui pourraient être nécessaires pour exprimer le mieux possible les idées sur lesquelles vous vous êtes entendus, et aussi —à cela j'attache une grande importance—pour que les termes du bill s'accordent avec le traité de Berne.

M. RUTTER.—Allons, dès aujourd'hui et ici même, jusqu'au fond du débat s'il est possible.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Je ne crois pas que M. Daldy ait voulu dire ce que vous avez compris dans ses paroles, je n'ai pas compris qu'il veuille faire insérer de nouvelle proposition dans le bill.

M. DALDY.—C'est cela. Ce qu'il y aurait à étudier maintenant sont de simples questions de rédaction. Nous sommes à peu près d'accord sur tout le reste.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Y a-t-il parmi les messieurs présents, quelqu'un qui se soit occupé du sujet en ce qui a trait à la convention de Berne. Par exemple, l'exclusion de l'édition coloniale, supposant que la publication de cette édition soit légitime en Angleterre. Ne pourrait-on pas prétendre que pareille mesure est incompatible avec le traité de Berne, en ce qu'elle exclurait un livre garanti d'un des pays compris dans la convention.

M. ROSE.—Je dirai que dans notre discussion avec M. Hall Caine à Toronto, nous lui avons dit que nous ne prétendions pas être au fait des questions constitutionnelles ou des questions de droit. Je crois que M. Hall Caine conviendra qu'il nous a laissé entendre que le projet de bill, tel que rédigé, ne nécessiterait pas que nous nous retirions de la convention de Berne.

M. HALL CAINE.—C'est ma manière générale de voir. Cependant, je n'entends pas exprimer une opinion de juriconsulte. Il appartient aux juriconsultes de se prononcer sur ce point. Tout en reconnaissant tout à fait la justice et l'équité de la déclaration de sir Charles Hibbert Tupper, et bien que je partage entièrement cet avis, je tiens à dire que les conclusions auxquelles j'en suis venu relativement à la convention de Berne ont été basées sur l'énoncé lucide qui en a été fait à la fin du rapport du département.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Supposons, par exemple, qu'on s'aperçoive que la disposition dont j'ai parlé serait incompatible avec la convention de Berne, et nous mettrait face à face avec la difficulté que nous avons rencontrée en Angleterre, êtes-vous si fortement en faveur du compromis sous les autres rapports, que vous approuveriez le bill s'il était modifié de façon à permettre l'entrée des éditions coloniales?

M. ROSE.—Parlant à mon point de vue, je dirai assurément non. C'est de l'article concernant l'importation que dépend toute la valeur du bill. A Toronto, la discussion de cet article à pris beaucoup de temps, et si vous le désiriez, j'aimerais à vous exposer, aussi brièvement que possible, les raisons qui ont amené la rédaction de l'article tel qu'il est. Dans son discours M. Daldy a dit qu'il consentait à empêcher l'importation de l'édition coloniale s'il y avait arrangement en ce sens entre l'auteur et l'éditeur canadien.

M. DALDY.—Et, permettez-moi d'ajouter : si la chose est légale.

M. ROSE.—Nous regardons cette pratique comme manquant d'équité. Nous prétendons que nous achetons le marché canadien. L'éditeur anglais achète le marché anglais. Nous dépensons notre argent pour le marché canadien, tout comme il dépense le sien pour le marché anglais. Pourquoi aurait-il la liberté de vendre des livres sur un marché qu'il n'a pas acheté, mais que nous avons acheté et payé? Nous ne demandons que ce qui est équitable. Mais nous donnons un privilège que l'éditeur anglais ne donne pas. La loi anglaise défend l'importation de l'édition coloniale d'un livre. Nous disons que nous permettrons au lecteur de faire venir deux

exemplaires d'un livre, ce qui donne accès à l'édition anglaise de même qu'à l'édition canadienne.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Si je comprends bien, cela a une telle importance que l'impossibilité de l'insérer dans le bill serait fatale à votre compromis.

M. ROSE.—L'article se lit comme suit: à partir de la date de l'enregistrement d'un livre quelconque et durant l'existence du droit de reproduction du dit livre, l'importation d'exemplaires de ce livre, ou de toute édition ou éditions de ce livre, sera prohibée. Cela est pour nous protéger contre l'éditeur anglais ou américain. Il peut avoir prêté, peut-être un mois avant la publication, une édition complète pour notre marché. Sachant qu'il ne fera pas enregistrer au Canada, il nous expédie disons 5,000 exemplaires qu'il a imprimés expressément pour le marché canadien, avant la date de l'enregistrement. Et, quand ces livres sont offerts en vente il devient inutile pour l'éditeur canadien de demander une licence. Par exemple, M. Irving achète 1,000 exemplaire de *Marcella* et les importe au Canada. Dans son marché il est convenu que l'éditeur anglais n'enverra pas l'édition coloniale au Canada. Mais je télégraphie à John Smith, libraire de Londres, de m'acheter 1,000 exemplaires de *Marcella* et de me les expédier. Il le fait, les livres arrivent et les 1,000 exemplaires achetés par M. Irving ne se vendent pas. Quant à l'idée suggérée par M. Dalby relativement aux contrats privés, on verra qu'il sera impossible de donner effet à pareils contrats, sans que chaque homme, femme et enfant de la Grande-Bretagne y soit partie contractante. Après la disposition relative à la licence, celle qui a trait à l'importation est la plus importante du projet de bill.

M. DALDY.—Me permettez-vous de dire que sans doute l'éditeur anglais, dans le cas supposé par mon ami, ne vendrait pas l'édition coloniale pour ce marché.

M. ROSE.—Mais il ne sait pas où sont allés les livres qu'on lui achète.

M. DALDY.—Mais il ne vendrait pas sans savoir où les livres doivent aller, et généralement ce serait à son propre agent. Je crois que la loi qui gouverne les contrats dans ce pays n'est pas si imparfaite qu'elle ne puisse répondre à de pareils cas. Vous ne pouvez pas exclure légalement ces livres si ce n'est au moyen d'un contrat privé, et c'est ce que j'ai prétendu. Il vaudrait mieux, selon moi, ne pas les faire exclure par la loi.

M. ROSE.—J'allais dire un mot du coût de la production. Qu'on me donne les clichés de la bibliothèque coloniale, et je m'engagerai à reproduire n'importe quelle quantité d'un livre quelconque au prix mentionné aujourd'hui, à 6½d.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—J'ai soulevé la question pour qu'on la débâte. Je voulais savoir quelle importance on attache à cette disposition du bill, et on m'a répondu avec beaucoup de franchise qu'elle est d'une telle importance au point de vue canadien que les intéressés en ce pays ne voudraient pas du bill sans cet article.

M. HALL CAINE.—Je puis dire que le livre colonial est sûr de causer de l'agitation dans notre pays également.

M. BROWN.—Je désire dire un mot en ma qualité d'éditeur et de libraire. M. Rose a dit que la disposition relative à l'importation est essentielle à ce bill. Pourquoi le public canadien devrait-il souffrir de ce que les éditeurs et les libraires ne connaissent pas leurs affaires? Pourquoi M. Irving ne pouvait-il renvoyer ces livres pour faire concurrence à l'édition plus dispendieuse de l'éditeur. S'il ne savait pas qu'il pouvait faire cela, le public du Canada doit-il en souffrir?

M. ROSE.—Pourquoi ne l'avez-vous pas fait dans le cas dont vous avez parlé?

M. BROWN.—Parce que cela aurait fait tort à mes affaires.

M. IRVING.—J'avais une garantie contre l'édition coloniale.

M. BROWN.—Un libraire doit savoir—

M. ROSE.—M. Irving, le libraire en question en savait assez pour se protéger, de sorte qu'il devrait être capable de renvoyer les livres qu'il a commandés.

M. BROWN.—C'est une subtilité. Ces livres peuvent être renvoyés au pays d'origine. Alors, quel est l'objet de cette disposition?

M. ROSE.—Nous voulons exclure les bibliothèques coloniales, de façon que celui qui serait tenté de prendre l'avantage dont nous avons parié sur le marché anglais ne soit pas induit en difficultés.

M. BROWN.—Vous êtes bien bon. Il y a dans cette disposition une question qui intéresse le public du Canada. Je n'approuve pas la façon dont ce projet de bill a pris naissance. Trois ou quatre messieurs se rencontrent avec M. Hall Caine et M. Daldy et préparent un bill. Personne, de Halifax à Vancouver, n'en sait rien.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Mais il sera connu.

M. BROWN.—Vous recueillez des renseignements sur le sujet, et naturellement vous ferez votre bill selon les renseignements que vous aurez.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Mais nous nous renseignerons à d'autres sources également.

M. BROWN.—J'espère que vous vous renseignerez à bien d'autres sources que l'association des éditeurs, qui n'est composée que d'un petit nombre d'éditeurs de Toronto.

M. ROSE.—Question.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Ce projet de bill n'engage personne. Les parties à ce compromis, des messieurs qui ne sont pas sans influence, sont arrivées à une entente sur cette importante question. Mais avant que la chose aille devant le parlement, toutes les classes auront l'occasion de représenter leurs idées sur la meilleure législation à adopter.

M. BROWN.—Vous ne sauriez adopter une meilleure législation que celle qu'a proposée sir John Thompson, et qui alloue soixante jours au lieu de trente.

M. HALL CAINE.—J'ai écouté M. Foster Brown avec attention, mais j'avoue que je ne comprends pas son attitude.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—M. Brown a admis qu'il n'a pas lu le projet de bill.

M. BROWN.—L'article relatif à l'importation m'a été particulièrement signalé, et c'est sur cette question que je désire parler. D'après cette loi nous n'aurions que soixante jours pour importer un ouvrage, et encore serions-nous restreints à l'édition dispendieuse. Après la réimpression de l'ouvrage au Canada, nous ne saurions en importer aucune.

M. RUTTER.—Vous êtes toujours libre d'en importer deux exemplaires.

M. BROWN.—Mais non pas pour la vente. Alors que devient le commerce de librairie ?

M. HALL CAINE.—M. Foster Brown ne paraît pas comprendre que cette restriction n'existe qu'après l'enregistrement.

M. BROWN.—Je comprends cela, mais en bien des cas, les bibliothèques universitaires, les institutions publiques et maints particuliers veulent se procurer de meilleures éditions que celles publiées au Canada. Prenons par exemple le cas des œuvres de Ruskin. Il y a un droit de reproduction pour *Sesame and Lilies*. Sous l'empire de la loi actuelle je puis importer d'Angleterre, mais je ne le pourrais pas si le projet proposé devenait loi.

M. HALL CAINE.—Assurément vous le pourriez jusqu'à ce que l'éditeur canadien ait enregistré l'ouvrage ou ait une licence de reproduction.

M. BROWN.—Mais il a sa licence de reproduction, et il a publié une édition de *Sesame and Lilies*. Je ne saurais plus importer une collection de Ruskin qui contiendrait cet ouvrage. On en enlèvera cet ouvrage, et ma collection sera défigurée.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Mais M. Caine a dit que vous aurez liberté d'importer jusqu'à ce qu'on ait pris une licence pour la reproduction de l'ouvrage au Canada.

M. BROWN.—Mais M. Gage l'a déjà cette licence.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Pour les ouvrages de Ruskin ?

M. BROWN.—Pour un ouvrage de Ruskin. Voici mon excellent ami, M. Samuel Dawson. Il a le droit de reproduction de *Daniel Deronda*, mais il ne s'en est jamais prévalu. J'ai aujourd'hui le droit d'importer des collections complètes des ouvrages de George Elliott, y compris *Daniel Deronda*. Mais qu'on adopte le projet qui nous occupe, et j'en souffrirai. Il faudra défigurer mes collections de George Elliott.

M. ROSE.—Il n'y a que le libraire qui n'aurait pas la liberté d'importer, vu que la loi ne défendrait que l'importation pour la vente.

M. BROWN.—Vous balayez du coup toute la librairie du pays. Les seuls livres qu'il serait permis de vendre d'après ce projet de loi, seraient ceux qu'imprimeraient la *Canadian Copyright Association*.

M. HALL CAINE.—Je suggérerais que l'on donne à M. Foster Brown le temps de lire le projet du bill.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Si je vous comprends bien, vous voulez l'Acte de 1889 ou rien ?

M. BROWN.—Je veux l'Acte de 1889 ; on ne saurait faire mieux.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Cet acte a été suspendu pendant longtemps. Aimez-vous mieux avoir cet acte suspendu plutôt que celui qu'on propose ?

M. BROWN.—Certainement.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Avez-vous lu ce projet de bill ?

M. BROWN.—J'en ai lu les parties essentielles indiquées par M. Rose.

M. ROSE.—Quant aux œuvres de Ruskin, dont on a parlé, je crois bon de mentionner que M. Gage a laissé épuiser le livre en question, *Sesame and Lillies*, et qu'il en importe des exemplaires des États-Unis. Pouvez-vous importer des exemplaires des États-Unis ?

M. BROWN.—Oui, en quantité.

M. ROSE.—Pouvez-vous en importer licitement ?

M. BROWN.—Oui.

M. ROSE.—J'aimerais à avoir eu votre avis plus tôt.

M. BROWN.—J'en serais bien aise.

M. DAWSON.—Permettez-moi de mentionner un fait dont j'ai eu connaissance. Il s'agit des œuvres de Tennyson. Certaines personnes de Toronto ayant obtenu le droit de reproduction de deux poèmes, se sont trouvées en état d'empêcher tout le monde d'importer l'édition américaine complète, tandis qu'elles l'importaient elles-mêmes. Elles avaient un monopole ; et comme j'étais alors dans la librairie, j'en souffrais. J'obtiens donc le droit de reproduction du poème *In memoriam*, qui est en plein milieu du livre, et de cette façon je leur coupai l'herbe sous le pied. Voilà un cas qui sert d'exemple à ce que disait M. Brown. Naturellement, il y a là grand danger d'abus. Mais il me semble que ce point a été assez complètement débattu. Je suis convaincu que les ministres voient exactement quelle est la difficulté et comment elle agit sur le public.

M. ROSE.—Avant de passer à un autre point, vous plairait-il d'exprimer une opinion sur l'effet du droit de reproduction sur la vente des œuvres de Tennyson en ce pays. Le public du Canada manque-t-il d'exemplaires de Tennyson par l'effet de cette loi ?

M. DAWSON.—Il n'en souffre pas, car il a les éditions anglaises à bon marché. Aussi, dans le cas que j'ai mentionné, les éditions anglaises nous venaient, mais je ne permettais à personne d'importer les éditions américaines.

M. ROSE.—N'est-il pas vrai que l'importation se limite aux éditions supérieures aux éditions canadiennes ?

M. DAWSON.—Une des dernières choses que j'ai faites avant de quitter le commerce a été d'importer un grand nombre d'exemplaires de Tennyson.

M. LANCEFIELD.—Il n'existait pas alors de droit de reproduction sur l'ouvrage, n'est-ce pas ?

M. ROSE.—Le droit date de trois ans ou à peu près.

M. DAWSON.—Une chose m'a paru importante relativement à la convention de Berne. S'il y a quelques chose de clair dans cette convention, c'est que l'enregistrement dans un pays équivaut à l'enregistrement dans tous les autres. Ces messieurs ont-ils réfléchi que ce projet de bill contient nombre de conditions d'enregistrement ? Je crois qu'il serait bon de voir à cela.

M. LANCEFIELD.—Avant de toucher à ce point, il y a quelque chose que je voudrais faire bien comprendre à M. Brown. Il a parlé du livre *The Man of the Moss Hags*, et dit que si le projet devenait loi nous serions privés de l'édition coloniale et serions limités à l'édition de \$1.50.

M. BROWN.—Non.

M. LANCEFIELD.—Je crois que c'est ce que vous avez dit.

M. BROWN.—J'ai dit que si le projet de bill devenait loi, nous ne pourrions pas avoir les éditions à bon marché, tandis que nous pouvons les avoir sous l'empire de la loi actuelle.

M. LANCEFIELD.—Je vais démontrer que nous le pourrions. L'article 8 des dispositions relatives à l'importation ne s'applique qu'à l'auteur, et établit qu'il a entre ses mains les droits exclusifs et qu'il peut fixer les prix. Cela ne s'applique aucunement aux dispositions relatives à la licence. Il ne s'agit que du cas où l'auteur a fait enregistrer son propre droit exclusif. Il peut fixer le prix qui lui convient. Dès qu'un livre est enregistré, l'édition coloniale est exclue; mais tant qu'il ne l'est pas, toute édition publiée en Angleterre peut être importée, l'édition coloniale ou toute autre. Nous voulons que cela soit bien compris; car le public canadien a le bénéfice de toutes les éditions qui arrivent jusqu'à la date de l'enregistrement. Si le livre n'est pas enregistré, et qu'il se présente une demande de licence, l'auteur a encore l'occasion d'obtenir le droit exclusif de reproduction, et il peut établir le prix qui lui convient. S'il refuse de prendre avantage de ce privilège, la licence est accordée à celui qui la demande. Comme M. Rose vous l'a dit aujourd'hui, si l'auteur de *The Men of the Moss Hags* avait voulu avoir un droit d'auteur au Canada, il aurait eu deux occasions de l'obtenir. L'éditeur canadien peut publier le livre à 63d. Au Canada comme en Angleterre, l'ouvrage pourrait se vendre à 50c. ou 75c. l'exemplaire. C'est le prix auquel il se vend aujourd'hui. Je ne parle pas au point de vue de l'éditeur, mais comme formant partie de la grande masse de ceux qui lisent au Canada. Je suis un lecteur, et comme tel je suis en contact quotidien avec les lecteurs, et je crois que s'il y a dans ce projet de bill un aspect qui le recommande surtout à votre approbation, c'est qu'il est de nature à réduire le prix des livres au Canada. C'est là pourquoi j'ai pris une part si active à cette agitation. Le projet de bill nous donne, jusqu'à ce que le livre soit publié, tous les avantages du marché de la Grande-Bretagne ou des États-Unis. Mais dès qu'il est publié au Canada, il est évident, par suite des conditions particulières du marché canadien, que le lecteur aura le livre à bon marché. Nous ne pouvons pas publier de livres à \$5 ici. Il faut un livre de 50c., car c'est le prix naturel, surtout s'il s'agit d'un roman. L'édition canadienne ne saurait être dispendieuse.

M. BROWN.—Je n'ai pas dit qu'elle le serait.

M. DALDY.—On a parlé de la convention de Berne. Il m'est arrivé d'avoir été choisi comme conseil en ma qualité d'expert quand a eu lieu la convention.

C'est intentionnellement qu'on a libellé cette convention comme elle l'a été. On a voulu la faire aussi simple que possible. On s'est efforcé de la calquer sur la convention postale, de façon que son application soit des plus facile dans les pays concernés. Le second article exclut sans doute le droit de ré-enregistrement. Mais ce droit compte pour si peu sur le continent d'Europe que depuis la modification de cette convention, l'Allemagne a de son plein gré abandonné l'enregistrement dans ce pays. Il y a des circonstances dans lesquelles l'enregistrement peut être nécessaire et à désirer. Mais le principe de l'enregistrement a ceci de faible, que plus vous mettez d'entrave au droit d'auteur plus vous affaiblissez ce droit. Et il est en conséquence à désirer que l'on se dispense d'un enregistrement inutile.

M. ROBERTSON.—Quant à l'article de la convention de Berne qu'on a mentionnée, la question n'est-elle pas réglée par cette déclaration générale du projet de bill: "Toute œuvre d'un auteur auquel le présent acte reconnaît le droit d'auteur, etc."? Cette déclaration me paraît suffisante. A ce sujet je voudrais parler de certaines résolutions adoptées par plusieurs sociétés de l'ouest et qui sont contraires à l'arrangement auquel nous en sommes venus avec M. Hall Caine. Ces sociétés—telles que la *Canadian Society of Artists*, et la *Canadian Institute*—sont plus ou moins liées aux intérêts des éditeurs, mais elles ne se sont évidemment pas renseignées sur la véritable nature du projet de loi. Leur raison pour objecter est que nous proposerions de leur enlever les privilèges de la convention de Berne. Naturellement, l'effet de leurs résolutions doit tomber du moment que nous restons dans la convention de Berne, comme le dit M. Hall Caine.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Sans doute leurs protestations sont basées sur le livre bleu qui contient la demande que nous avons faite de la permission de nous retirer.

Agriculture—Question des droits d'auteur.

M. ROBERTSON.—Je voulais signaler cela, parce que je remarque que certains journaux ont reproduit ces résolutions, et naturellement nous ne pouvons envoyer de contradiction à chaque journal. Il est bon que ces sociétés sachent que la *Canadian Copyright Association* n'a pas tenté de les priver de droits qu'elles possèdent.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER.—On s'efforce aujourd'hui de rester dans les limites de la convention de Berne ?

M. ROSE.—Précisément.

M. DAWSON.—Voici la partie de l'article dont j'ai parlé : "La jouissance de ces droits est subordonnée à l'accomplissement des conventions et formalités prescrites par la législation du pays d'origine de l'œuvre." Il n'y a donc aucunement besoin d'enregistrement, excepté dans le pays d'origine de l'œuvre.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER.—Il n'y en a pas besoin d'après le projet de bill.

M. DAWSON.—Il y a ici un certain nombre de conditions d'enregistrement, et j'ai simplement demandé à ces messieurs comment ils réconcilient cela avec la convention de Berne.

M. ROSE.—Je désire attirer l'attention de M. Dawson sur cet article du projet de bill : "Toute œuvre d'un auteur quelconque sur laquelle existe le droit d'auteur sous l'empire de la présente loi, sera considérée comme protégée au Canada sans qu'on imprime, publie ou mette au jour, ou qu'on réimprime, republie ou reproduise cette œuvre au Canada, sauf les restrictions posées ci-après dans le cas des livres, pourvu que cette œuvre puisse être enregistrée de la manière ci-après prescrite," etc.

M. DAWSON.—Et l'une de ces "restrictions" est l'enregistrement.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER.—Il y a du pour et du contre. De très hautes autorités ont regardé les dispositions du présent projet de bill comme tout à fait dans les limites de la convention de Berne.

M. DAWSON.—On a reproché à l'acte de 1889 de rendre l'enregistrement nécessaire.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER.—Mais l'acte de 1889 faisait de la fabrication une des conditions du droit d'auteur. Il n'en est pas ainsi de ce projet.

M. LANCEFIELD.—Je voudrais dire un mot à propos d'une autre observation de M. Daldy. Il a prétendu que sous l'empire de la convention de Berne, l'auteur reste le maître de son œuvre, et que c'est cela et non l'enregistrement qui est l'essence de la convention.

M. DALDY.—Je laisserai volontiers à sir Charles Hibbert Tupper la décision de cette importante question.

LE PRÉSIDENT.—Vous admettez que c'est votre désir et celui du public de rester dans la convention de Berne.

M. ROBERTSON.—Oui, s'il est possible.

M. ROSE.—Qu'on me permette de dire que tout en voulant bien rester dans la convention de Berne, je crois que nous pourrions l'abandonner sans en souffrir beaucoup. Les Etats-Unis ne sont pas dans la convention, et cependant ils ne paraissent pas en souffrir ni se trouver dans l'isolement. Si nous pouvons y rester tout en conservant nos dispositions législatives concernant la fabrication, nous désirons y rester.

M. DAWSON.—Mais vous ne les conserveriez pas.

M. ROBERTSON.—Si la discussion de la question dans des aspects généraux est épuisée, je voudrais parler d'un autre paragraphe du projet de bill que nous soumettons au gouvernement. Bien que nous ayons télégraphié à Washington, nous n'avons pas pu nous procurer un exemplaire de la loi américaine.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER.—Vous avez télégraphié à Washington ?

M. ROBERTSON.—Notre secrétaire m'informe qu'il a envoyé une dépêche mais qu'il n'a pas reçu de réponse.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER.—Mais ne pouviez-vous pas vous la procurer à la bibliothèque, ici ? J'espère que M. Robertson ne va pas discréditer notre bibliothèque.

M. ROBERTSON.—Personne ne saurait avoir une plus haute idée que moi de la collection de livres que possède le parlement. La loi devrait aller plus loin—et à ce propos je suis heureux de voir ici le premier ministre, qui en sa qualité de vieil imprimeur appréciera la question que je soulève—la loi devrait aller plus loin qu'elle

ne va pour la protection des articles publiés dans les journaux. Un journal peut imprimer des articles spéciaux qui lui coûtent très cher, et voudrait être protégé contre leur reproduction. J'ai discuté la chose avec l'administration ici, et j'ai constaté que dans l'état où est notre loi, nous ne pouvons faire protéger ces articles, à moins d'envoyer ici un exemplaire imprimé du journal et de payer le droit ordinaire pour obtenir la garantie du droit de reproduction. D'après la loi des Etats-Unis, si je suis bien informé—et comme cette loi ne date que de quelques semaines, je ne suis pas sûr qu'elle soit imprimée—l'éditeur d'un journal garantit son droit de reproduction en remplissant une formule en blanc qu'il dépose au bureau de poste avec un aperçu de l'article ou l'article tout entier et le droit voulu. Je crois que cela est tout récent, et on m'a dit que cette législation ne se trouve pas dans le dernier volume des lois; simplement imprimée en feuille, elle n'a pas même encore été publiée en volume. C'est pourquoi nous avons télégraphié. J'espère que je suis trop bon Canadien pour me reposer sur Washington. J'espère que les membres du gouvernement seront frappés de l'opportunité de quelque arrangement de cette nature; car à l'exception du droit d'auteur provisoire nous n'avons aucun moyen de protéger cette catégorie de propriété. On emploie à grand frais un écrivain pour traiter un sujet spécial, ou bien l'on a obtenu une dépêche transatlantique. Pourquoi ne pourrait-on pas protéger ce travail ou cette dépêche? Ces choses coûtent fort cher, et pourquoi ne pourrait-on pas les protéger en payant un droit raisonnable?

M. ROSE.—Aux Etats-Unis le droit de reproduction, en ces matières, est limité.

M. L. W. SHANNON.—Je désire expliquer ma présence ici. Je suis venu non pas pour discuter les questions qui se présentent, mais pour dire que le comité exécutif de la *Canadian Press Association*, association dont j'ai l'honneur d'être le président, m'a autorisé à assister à cette réunion, et à annoncer que notre association est en sympathie cordiale avec la *Canadian Copyright Association* dans cette œuvre, et qu'elle approuve l'arrangement effectué entre la *Copyright Association* et M. Hall Caine.

M. DAWSON.—On devrait prendre quelque mesure au sujet des livres de lecture pour les écoles et les livres d'éducation. Une difficulté s'est élevée à Toronto justement à propos de *Sesame and Lilies*. Le gouvernement de l'Ontario ayant fait une citation du *Sesame and Lilies* de Ruskin, l'éditeur de Toronto qui avait obtenu le droit de reproduction de cet ouvrage prit un mandat de défense contre l'édition tout entière. La loi allemande pourvoit à cela, et porte que tous les livres de lecture pour les écoles peuvent contenir des extraits d'ouvrages sur lesquels existe le droit de reproduction, pour la raison que ces livres ne sont pas faits pour le commerce mais pour l'éducation.

M. LANCEFIELD.—C'est dans la convention de Berne.

M. ROBERTSON.—Nous consentons à cela.

M. SIDNEY ASHDOWN.—Je voudrais attirer l'attention sur un ou deux points dans le projet de bill qui concernent le commerce de la musique. Ci-devant, la loi canadienne concernant les droits d'auteur traitait séparément la musique et les livres. Les règles qui peuvent s'appliquer à un ouvrage littéraire ne le sauraient à une œuvre musicale. Ainsi le bill veut qu'on imprime les livres à l'aide de caractères ou de clichés. On imprime rarement la musique à l'aide de caractères, si ce n'est lorsqu'on a de grandes éditions à tirer, et je regrette de dire qu'on n'en imprime pas de telles au Canada. Le moyen le moins dispendieux d'imprimer la musique est d'en transférer sur la pierre un décalque des clichés originaux anglais, et l'on en tire des lithographies.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER. Vous dites que les termes " caractères ou clichés " ne sont pas assez étendus.

M. ROSE.—Il veut que les termes s'étendent à la lithographie.

SIR CHARLES HIBBERT TUPPER.—Ce n'est qu'une question de rédaction, mais il est bon que l'observation de M. Ashdown trouve sa place au rapport.

M. ASHDOWN.—Si je comprends bien le projet de bill, quand une fois il y a une demande de licence et qu'on a imprimé une édition ici, personne ne peut plus importer l'édition anglaise.

M. LANCEFIELD.—Quand une fois il y a une demande de licence et qu'une édition a été publiée ici, l'édition anglaise est exclue.

M. ASHDOWN.—Et tout ce qui s'imprime sous la garantie du droit de reproduction est compris dans le terme *livre*.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Oui.

M. ASHDOWN.—Vous savez peut-être qu'il est d'usage de publier les chansons en trois ou quatre clés. Je publie de la musique depuis des années, et j'ai constaté qu'il n'y a rien à gagner à publier une chanson dans plus d'une clé. Mais sous l'empire de la loi actuelle nous avons le droit d'importer des exemplaires dans les autres clés. Supposons que M. Robertson demande une licence pour la réimpression d'une chanson en Mi bémol, et que je la vende dans quatre autres clés. Aussitôt que son édition paraîtra je cesserai de pouvoir importer les exemplaires des autres clés, et à mes clients qui en demanderont j'aurai à répondre: Il vous faudra envoyer un dollar à New-York pour avoir la chanson dans la clé que vous voulez. Naturellement, la transposition d'une chanson d'une clé à une autre n'en fait pas une autre chanson. La voix de basse la veut en clé de basse, le soprano en clé de soprano, et ainsi de suite; mais c'est la même chanson.

M. ROSE.—Nous n'avons pas séparé la musique des autres publications. Nous avons suivi la loi anglaise sous ce rapport.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER.—Ce sont là des choses auxquelles nous tâcherons de pourvoir.

M. ASHDOWN.—Il y a encore la somme à perdre, qui est tout à fait hors de proportion avec le montant engagé dans la publication d'un morceau de musique. La publication d'un livre entraîne une dépense de \$100 peut-être, tandis que les frais de publication d'un morceau de musique ne coûte que \$20. Cependant les droits sont les mêmes.

M. ROSE.—Ne croyez-vous pas qu'il y ait d'autant plus de raison pour que le dépôt soit du montant stipulé?

Sir MACKENZIE BOWELL.—Avant que vous abandonniez l'autre point, je veux vous comprendre. Supposons, dans l'éventualité que vous mentionnez, que M. Robertson publie la chanson dans une autre clé. Réclameriez-vous le droit de l'importer dans les autres clés?

M. ASHDOWN.—La loi actuelle nous donne ce privilège. Nous l'imprimons dans une clé et l'importons dans les autres.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.—Il faudra probablement quelque disposition comme celle qui concerne les traductions.

M. DALDY.—Que fera-t-on au sujet d'une nouvelle rédaction du règlement des détails qui peuvent avoir trait à la position politique du Canada relativement au reste de l'empire?

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.—Dans le cas d'une nouvelle législation, nous devons prendre la responsabilité du langage employé pour donner effet à l'arrangement relatif aux licences.

M. DALDY.—Vu l'importance qu'il y a de faire accepter la chose par la législature de la Grande-Bretagne, on me permettra de répéter qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il est contraire à notre loi actuelle d'empêcher l'importation de livres légalement publiés dans les possessions britanniques, qu'ils soient réimprimés ici ou non. Ces livres peuvent circuler dans les possessions britanniques. Il vous faudrait donc faire révoquer un acte du parlement impérial. Je crois que la difficulté pourra être surmontée.

M. ROSE.—Et cependant, vous nous disiez il y a un instant que l'on pourrait obvier à cela par convention privée.

M. DALDY.—Sans doute.

M. ROSE.—Si la chose tombe devant une convention privée, assurément le Dominion doit avoir autant de pouvoir qu'en aurait un particulier.

M. DALDY.—Ainsi la loi cède le pas à la convention privée en tout cas. On peut convenir entre particuliers qu'un livre ne circulera pas dans le Dominion.

M. IRVING.—C'est affaire entre l'auteur et l'éditeur.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.—Nous nous reposerons sur l'aide de M. Daldy, M. Hall Caine et ceux qu'ils représentent pour surmonter les difficultés que présente la législation impériale.

M. ROBERTSON.—Me permettez-vous de dire, M. le président, de la part de l'exécutif de la *Canadian Copyright Association*—et je suis sûr que je me fais en cela l'interprète de chacun ici présent—que nous sommes extrêmement obligés au gouvernement pour la courtoisie dont il a fait preuve à notre égard, ainsi que pour la part qu'il a prise à la réalisation de cette conférence. Je suis sûr qu'elle a été fort satisfaisante et a fait beaucoup pour amener le règlement d'une question qui a soulevé beaucoup de discussion au Canada. Nous espérons que dans sa sagesse, le gouvernement saura remédier à la situation de l'éditeur canadien. Nous avons la plus grande confiance que l'administration nous protégera et qu'elle rendra justice non seulement à nous, mais à tous les intéressés, qu'ils soient d'un côté de l'Atlantique ou de l'autre.

Le PRÉSIDENT.—Messieurs, nous vous remercions de la peine que vous vous êtes donnée pour nous éclairer sur ce sujet difficile. Vous pouvez être sûrs que les précieux renseignements que vous nous avez donnés seront communiqués à nos collègues quand le sujet sera mis à l'étude.

La convention est levée.

PROJET DE BILL.

Le projet de bill qui suit, préparé par les intéressés à un compromis, a été distribué aux membres de la conférence et a fait le sujet de la discussion.

Loi concernant le droit de reproduction.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit:—

TITRE ABRÉGÉ.

1. La présente loi peut être citée comme la *Loi relative au droit d'auteur*, 1896. 38 V., ch. 88, art. 31.

INTERPRÉTATION.

2. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'en modifie le sens:—

(a.) L'expression le *ministre* signifie le ministre de l'Agriculture;

(b.) L'expression le *ministère* désigne le ministère de l'Agriculture;

(c.) L'expression *représentant personnel* comprend les héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayants cause ou autres représentants personnels;

(d.) L'expression *ayant cause* comprend toute personne investie des droits intellectuels d'un auteur, qu'elle tienne ce droit de l'auteur avant ou après la publication du livre, ou qu'elle l'ait acquis par donation, vente ou legs, effet de la loi ou autrement;

(e.) L'expression *auteur* comprend toute personne qui est l'auteur d'un livre ou d'une œuvre originale en peinture, dessin, statuaire, sculpture ou photographie, ou qui conçoit, imagine, dessine, grave à l'eau-forte ou au burin, ou fait graver ou reproduire des exemplaires de ses propres dessins, ou qui fait, conçoit, imagine toute autre œuvre, composition, production littéraire, scientifique, musicale ou artistique, ou autre chose sur quoi peut subsister un droit d'auteur dans le Royaume-Uni.

(f.) Le mot *livre* signifie et comprend tout volume, brochure, feuille d'impression typographique, feuille de musique, carte géographique, carte marine ou plan publié séparément;

(g.) L'expression droit de reproduction (*copyright*) signifie le droit absolu et exclusif désigné dans la loi du Royaume-Uni sous le terme de *copyright*, et pour plus de certitude, mais non pas dans le but de restreindre la portée générale de ce qui précède, l'expression comprend la faculté absolue et exclusive d'imprimer ou de multiplier ou produire par d'autres procédés, et de vendre les exemplaires de tout ouvrage ou composition, production, chose ou objet littéraire scientifique, musical ou artistique, en tout ou en partie, ou de permettre l'impression publique et la vente de traductions de tout livre en une autre langue, et de représenter ou exécuter ou de faire représenter ou exécuter publiquement toute pièce dramatique ou composition musicale.

DROITS EXISTANTS.

3. Rien dans la présente loi ne porte atteinte aux droits de reproduction (*copyright*) qui existent aujourd'hui au Canada.

REGISTRES DE DROITS DE REPRODUCTION.

4. Le ministre de l'Agriculture fera tenir dans ses bureaux des registres qui seront appelés "Registres du droit d'auteur"; dans ceux-ci le propriétaire d'œuvres

ou de compositions littéraires, scientifiques ou artistiques, pourra les faire enregistrer conformément aux dispositions de la présente loi.

ŒUVRES SUR LESQUELLES PEUT PORTER UN DROIT D'AUTEUR.

5. Toute œuvre, susceptible de droit d'auteur dans le Royaume-Uni, et sur laquelle le droit d'auteur, au moment où la présente loi prendra vigueur, n'a pas été obtenu et ne subsiste pas au Canada en vertu de quelque acte de parlement du Canada ou de la législature de la ci-devant province du Canada, ou de la législature de quelqu'une des provinces qui forment partie du Canada, sera susceptible du même droit d'auteur au Canada, sauf cependant les restrictions ci-après énoncées.

DÉCLARATION GÉNÉRALE.

6. Toute œuvre d'un auteur quelconque, sur laquelle existe le droit d'auteur sous l'empire de la présente loi, sera regardée comme protégée au Canada sans qu'on imprime, publie ou mette au jour, ou qu'on réimprime, republie ou reproduise cette œuvre au Canada, sauf les restrictions posées ci-après dans le cas des livres, pourvu que cette œuvre puisse être enregistrée de la façon prescrite ci-après, et cet enregistrement sera preuve *prima facie* de l'existence du droit d'auteur au Canada sur cette œuvre et à l'avantage de la personne inscrite comme propriétaire du droit d'auteur.

SUJETS DE DROIT DE REPRODUCTION.

7. Toute personne ayant domicile au Canada ou dans le Royaume-Uni, ou en quelque part dans les possessions britanniques, ou tout citoyen d'un pays dont les lois accordent le droit d'auteur aux sujets britanniques, qui est l'auteur d'une œuvre ci-après publiée, et les représentants personnels ou *ayants cause* de cet auteur, seront investis du droit d'auteur à l'égard de cette œuvre au Canada en se conformant aux conditions énoncées dans le présent chapitre, sauf toutefois les restrictions ci-après énoncées.

2. Et les auteurs et leurs *ayants cause* auront à toute époque le droit exclusif de dramatiser ou traduire leurs œuvres sur lesquelles aura été obtenu le droit d'auteur en conformité de la présente loi; sauf toutefois que le droit de dramatisation ou de traduction expirera à la même date que le droit d'auteur sur l'œuvre originale.

8. Le droit d'auteur sera accordé pour la durée de quarante-deux ans à compter de l'inscription du titre de l'ouvrage de la manière ci-après prescrite.

2. Mais jamais les dits droit et faculté exclusifs et absolus ne continueront d'exister au Canada après qu'ils auront pris fin ailleurs.

3. Nulle œuvre littéraire, immorale, licencieuse, irrégulière, entachée de trahison ou sédition, ou œuvre artistique immorale, ne saura être enregistrée en vue du droit d'auteur.

CONDITIONS DU DROIT D'AUTEUR.

9. Si un livre se publie dans un pays étranger en même temps que dans les possessions britanniques, il sera enregistré simultanément au Canada et on déposera un exemplaire du livre publié dans le pays d'origine, pour publication au Canada.

2. Si un livre se publie dans le pays d'origine seulement, le propriétaire du droit de reproduction aura le droit d'enregistrer ce livre au Canada pour publication au Canada, en tout temps jusqu'à ce qu'il ait demandé une licence pour la publication au Canada selon qu'il est prescrit ci-après.

3. Si un livre est sur le point d'être publié ou se publie en premier lieu au Canada, on devra l'enregistrer au ministère dès le jour de la publication ou auparavant.

4. Cet enregistrement peut se faire à Ottawa, au ministère, ou au bureau du haut commissaire, si le propriétaire paye en sus la somme nécessaire pour l'envoi à Ottawa d'une dépêche par câble transatlantique, dépêche qui doit être expédiée le jour de la publication.

5. Cet enregistrement entraîne pour la personne qui le fait l'obligation d'imprimer au Canada sur caractères ou sur clichés et publier au Canada une édition du livre dans un délai de soixante jours à compter de la date de l'enregistrement, et cette personne, au moment de l'enregistrement, déposera la somme de \$100 qui sera confisquée si l'entreprise n'est pas exécutée.

6. Dès le jour de la publication au Canada, cette personne fera déposer au bureau du ministre à Ottawa, trois exemplaires du livre garanti ainsi imprimé et publié au Canada.

7. Dès le jour de la publication au Canada, cette personne fera remettre au bureau du ministre à Ottawa, trois exemplaires de la photographie ou de la composition dramatique garantie, imprimée ou produite au Canada; ou dans le cas d'une œuvre originale en peinture, dessin, statuaire, sculpture, estampe ou gravure, faite ou produite au Canada, trois exemplaires ou trois photographies de cette œuvre.

8. Avant le jour de la publication d'un livre dans le pays d'origine et jusqu'au lendemain de cette publication, l'importation d'exemplaires de ce livre sera et est par la présente prohibée.

9. A compter de la date de l'enregistrement d'un livre et durant la durée du droit de reproduction du dit livre, l'importation au Canada d'exemplaires du dit livre ou d'une édition ou d'éditions de ce livre, sera et est par la présente prohibée, excepté dans le cas de personnes qui en font l'achat en vue d'usage et non de vente, et important, droit acquitté, au plus deux exemplaires de ce livre à la fois, et excepté dans le cas de journaux et magazines ne contenant pas, soit en tout soit en partie, d'œuvre garantie par les dispositions de la présente loi sans autorisation de l'auteur, et excepté dans le cas du livre légalement imprimé dans le Royaume-Uni, lequel livre pourra entrer au Canada jusqu'à la date de la publication de l'édition canadienne garantie, date après laquelle seront prohibées cette édition première et toutes les autres, sauf les deux exemplaires ci-dessus mentionnés.

10. Sauf toutefois que dans le cas de livres en langues étrangères et dont les traductions anglaises seules sont garanties, la prohibition ne s'applique qu'à l'importation des traductions de ces livres, et l'importation de ces livres dans la langue originale est permise.

11. Et sauf de plus que dans le cas de livres imprimés en français, ou en allemand ou autre langue étrangère, sur lesquels subsiste un droit de reproduction (*copyrighted*) au Canada, et dont les traductions en langue anglaise ne sont pas garanties (*copyrighted*) au Canada, la prohibition d'importation ne s'applique qu'à ceux des exemplaires de ces livres qui sont imprimés en français, ou en allemand ou autre langue étrangère, et l'importation de ces livres en langue anglaise est permise.

12. Dans tous les cas d'enregistrement dans le registre du droit d'auteur sous l'empire de la présente loi, le ministre fera publier un avis de cet enregistrement dans le prochain numéro de la *Gazette du Canada*.

AVIS DE DROIT D'AUTEUR.

10. Aucune personne ne pourra réclamer le bénéfice de la présente loi si elle ne donne avis que le droit d'auteur est réservé; à cet effet, dans chaque exemplaire de toute édition parue tant que dure la garantie légale, elle devra insérer sur la page-titre ou sur la page suivante, si c'est un livre; ou, s'il s'agit d'une carte terrestre ou marine, ou d'une composition musicale, elle fera imprimer ou empreindre sur la face de ces œuvres; ou, s'il s'agit d'une estampe, gravure ou photographie, elle fera imprimer ou empreindre sur quelque partie visible ou sur la monture de ces œuvres; ou, s'il s'agit d'un recueil de cartes terrestres ou marines, de musique, de gravures ou de photographies, elle devra faire reproduire sur la page-titre ou au frontispice, les mots "Droit de reproduction" ou *Copyright* accompagnés de l'année où la garantie a été obtenue ainsi que du nom du titulaire, ainsi qu'il suit "Droit de reproduction,

18—, A. B.”; toutefois, pour les peintures, dessins et sculptures, la signature de l'artiste suffira pour faire connaître la propriété de l'*ayant droit* : sauf que pour tous les livres, le nom et l'adresse de l'imprimeur suivra immédiatement l'avis de propriété.

DROIT DE REPRODUCTION SOUS L'EFFET D'UNE LICENCE.

11. Si un livre a été publié simultanément dans quelque partie des possessions britanniques et dans un pays étranger, mais n'a pas été inscrit au registre du ministère ou publié simultanément au Canada ; ou

2. Si un livre a été publié dans le pays d'origine, et s'il a été publié, ou si on en a annoncé la publication, sans droit de reproduction, dans un pays étranger ; ou

3. Si un livre qu'on a inscrit pour la publication au Canada n'a pas été publié dans le délai de soixante jours prescrit ci-dessus,

4. Il pourra être accordé une licence pour sa publication au Canada, aux conditions suivantes :

CONDITIONS DE LA LICENCE.

12. Le Ministère reçoit les demandes de licence.

(a.) Dans le cas d'un livre enregistré, la licence n'est accordée qu'à l'expiration des soixante jours prescrits par la présente loi.

(b.) Dans le cas d'un livre qui n'a pas été enregistré, la licence peut être accordée sauf les restrictions spécifiées dans la présente loi à toute époque après que le livre a été publié ailleurs.

2. Les demandes de licence doivent mentionner le prix de détail auquel on entend publier le dit livre, et ces demandes impliquent que ceux qui les font entreprennent de payer à l'auteur ou aux représentants personnels ou aux ayants cause de l'auteur, un droit (*royalty*) de dix pour cent sur le prix de détail chez l'éditeur des différents exemplaires de chaque édition du livre qui sera publiée sous l'empire de la licence ; sauf que ce droit ne sera jamais moins de deux centins et demi sur chaque exemplaire, et ce droit sera payé sur cinq cents exemplaires de l'édition, au département du revenu de l'Intérieur, avant que le porteur de la licence publie aucun exemplaire du livre ainsi imprimé sous l'empire de la licence.

3. Sur la réception d'une demande ou de plusieurs demandes de licence, le ministre se mettra dès le même jour en correspondance télégraphique avec l'éditeur du livre dans le pays d'origine du livre et lui communiquera les offres reçues et le nom ou les noms de la personne ou des personnes qui les aura ou les auront faites.

(a.) Le propriétaire aura sept jours pour se prononcer sur l'offre ou les offres faites, et avant l'expiration de ces sept jours, il fera savoir au ministre s'il accepte ou non.

(b.) Si l'offre est acceptée, le ministre accordera une licence en conformité du présent chapitre à la personne indiquée dans l'acceptation.

(c.) Si le propriétaire ne juge pas à propos d'accepter l'offre il est à même de prendre des arrangements pour l'impression et la publication pour son compte au Canada dans les 60 jours à dater de l'avis du ministre ; le propriétaire devant faire enregistrer à Ottawa ou à Londres, selon les prescriptions de la présente loi et dans les 7 jours à dater de l'avis du ministre.

(d.) Quiconque a, dès avant l'enregistrement ou la demande de licence, importé des exemplaires du livre en question, peut disposer de ces exemplaires au moyen de la vente ou autrement, mais la preuve de l'étendue ou de la légitimité de la chose sera alors à la charge de cet importateur.

(e.) S'il n'est pas reçu de réponse dans le cours de la dite période de 7 jours, le ministre accordera alors la licence telle que demandée, mais s'il a été reçu plus d'une offre la licence ira à la personne dont l'offre implique le prix de détail le plus élevé.

13. Avant que la licence soit accordée, celui qui en fait la demande s'engagera à imprimer et publier le livre au Canada, dans les 30 jours à compter de la date de la licence, selon la dernière édition autorisée du livre au complet sans abréviation ou

altération de texte si le porteur de la licence ne veut qu'en publier le texte; et sans modifier par des ajoutés ou des retranchements ou autrement, l'idée principale et l'ensemble d'aucune des estampes ou gravures, cartes terrestres ou marines, compositions musicales ou photographiques que contient le livre, si le porteur de la licence veut les reproduire ou en reproduire dans les exemplaires qu'il imprimera et publiera.

1. La personne qui accepte une licence dépose \$100, et cette somme sera confisquée si le livre n'est pas publié dans le délai prescrit par la présente loi.

2. Le porteur d'une licence déposera au ministère à Ottawa, le jour de la publication ou auparavant, trois exemplaires de chaque livre imprimé sous l'empire de la licence, et le ministre fera aussitôt consigner la chose dans des registres suivant la pratique qu'il aura adoptée ou qui sera prescrite par les règles et règlements établis en conformité de la présente loi.

3. Le comité pourra à toute époque annuler la licence, s'il est établi à sa satisfaction qu'une nouvelle édition autorisée du livre apporte d'importantes modifications ou additions à l'édition imprimée sous l'empire de la licence; mais le porteur de celle-ci aura le privilège de vendre ou autrement écouler les exemplaires du dit livre (au nombre de mille au plus) inventus à la date où il aura reçu avis de la révocation de la licence.

4. S'il est publié une édition autorisée d'une revision d'un livre imprimé sous l'empire d'une licence, elle sera pour les effets de la présente loi sur le pied d'un nouveau livre. Le porteur de la licence pourra vendre les exemplaires du livre qu'il a en sa possession, et pourra terminer et vendre les exemplaires en cours d'impression sous l'empire de sa licence (au nombre de mille au plus). Mais si le propriétaire du droit d'auteur fait enregistrer l'édition révisée et en donne un exemplaire au porteur de la licence, celui-ci n'imprimera plus d'autres exemplaires de la vieille édition sous l'empire de sa licence, à moins que l'autorité qui aura accordé celle-ci ne l'y autorise pour la raison que la prétendue revision ne serait pas une véritable revision.

(a.) Si l'auteur manque de faire enregistrer cette nouvelle édition ainsi que mentionné ci-dessus, la licence pour l'impression de cette édition sera donnée au porteur de la licence première, mais si celui-ci n'accepte pas le renouvellement de sa licence, la licence sera alors accordée à la personne dont l'offre sera la plus élevée sans plus d'avis à l'auteur.

5. Dès qu'il aura reçu une première demande de licence, sous l'empire de la présente loi, le ministre, par avis publié dans la *Gazette du Canada*, défendra l'importation du livre, pour la durée du droit de reproduction de l'auteur ou de ses ayants cause, sauf les dispositions de la présente loi relatives à l'importation d'exemplaires du livre auquel s'applique la licence.

6. Tout livre imprimé sous l'empire d'une licence, en conformité des dispositions de la présente loi, en portera avis donné au moyen de l'insertion, dans les différents exemplaires de chaque édition imprimée et publiée pendant la durée de la licence, sur la page-titre ou la page suivante, des mots "Édition canadienne imprimée sous l'empire de la licence n^o—," ainsi que de l'année d'où date la licence, et le nom de son titulaire, comme suit: "Édition canadienne imprimée sous l'empire de la licence n^o—, 18—, par A. B.," et le nom et l'adresse de l'imprimeur suivra immédiatement cet avis.

7. Les droits sur les livres publiés sous l'empire d'une licence, seront perçus par les agents du revenu de l'intérieur et payés sans réduction à l'ayant droit selon des règlements que fera le gouverneur général en conseil, et tout exemplaire de ces livres portera imprimés sur la page-titre des mots indiquant qu'il a été publié sous l'empire d'une licence autorisée par la présente loi, et portera de plus l'empreinte d'un timbre constatant le paiement du droit.

DROIT DE REPRODUCTION SUR LES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LIVRAISONS.

14. Toute œuvre littéraire destinée à la publication en brochure ou livre, mais qui est préalablement publiée en articles séparés dans un journal ou autre publication périodique, peut être provisoirement enregistrée sous l'empire de la présente loi

dans le cours de cette publication préliminaire, si le titre de l'article et un titre et une courte analyse du livre projeté, en même temps que le nom et l'adresse du titulaire du droit d'auteur, sont enregistrés au ministère, et si chaque article ainsi publié est précédé des mots "Droit de reproduction, 1896", et cet enregistrement garantira au propriétaire le droit de reproduction à l'égard de cette œuvre littéraire, mais le livre une fois publié sera assujéti aux autres dispositions de la présente loi.

DROIT DE REPRODUCTION SUR LES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LIVRAISONS, SOUS
L'EMPIRE D'UNE LICENCE.

15. Si la personne qui a titre au droit de reproduction sur un ouvrage publié par livraisons, selon les présentes, manque de s'en prévaloir, tout éditeur de journal ou de publication périodique imprimé et publié au Canada peut faire au ministre la demande d'une licence pour l'impression et la publication de l'ouvrage en série ou feuilleton dans son journal ou sa publication périodique.

2. Sur la réception d'une pareille demande de licence de la part d'un éditeur, le ministre se mettra dès le même jour en correspondance télégraphique avec l'éditeur du journal ou de la publication périodique dans le pays d'origine dans lequel se publie l'œuvre en question, lui communiquera l'offre reçue et lui demandera s'il désire qu'elle soit acceptée.

3. Le propriétaire aura sept jours pour se prononcer sur l'offre, et avant l'expiration des sept jours il fera savoir au ministre s'il accepte ou non.

4. Si l'offre est acceptée, le ministre accordera une licence à l'éditeur qui en aura fait la demande.

5. Si le propriétaire ne juge pas à propos d'accepter l'offre il est à même de prendre des mesures pour la publication de l'œuvre en question en série ou feuilleton, au Canada, dans les 60 jours à compter de la date de l'avis, le propriétaire devant faire enregistrer à Ottawa ou à Londres, selon les prescriptions de la présente loi et dans les 7 jours à dater de la réception de l'avis du ministre, et lors de l'enregistrement il déposera la somme de \$100, laquelle somme sera confisquée s'il manque de commencer la publication de l'œuvre dans le délai prescrit.

6. S'il n'est pas reçu de réponse dans le cours de la dite période de 7 jours, le ministre peut dès lors accorder la licence sur le paiement du droit prescrit ci-après.

7. Dès lors le ministre pourra à toute époque accorder une licence pour la publication de la même œuvre, en série ou feuilleton, à quiconque en fera la demande et paiera le droit prescrit ci-après.

8. La dite licence de reproduction en série ou feuilleton donnera à celui qui en sera porteur, ses représentants personnels et ayants cause, pendant la durée du droit d'auteur sur l'œuvre dont il s'agit, un droit exclusif à l'égard de la ville ou du village où se publie le journal ou la publication périodique en question.

9. La dite licence sera accordée à celui qui en fera la demande, s'il est l'éditeur d'un journal ou d'une publication périodique imprimé et publié au Canada, et s'il s'engage à imprimer et publier en série ou en feuilleton dans le dit journal ou la dite publication périodique dont il est l'éditeur, l'œuvre en entier sans abréviation ou altération de texte si le porteur de la licence ne veut qu'en publier le texte, et sans modifier par des ajoutés ou des retranchements ou autrement, l'idée principale et l'ensemble d'aucune des estampes ou gravures, cartes terrestres ou marines, compositions musicales ou photographies qui peuvent entrer dans la reproduction de l'œuvre; et,

10. Quand celui qui demande la licence aura établi à la satisfaction du ministre qu'il a payé à l'administration du revenu de l'intérieur le droit voulu, savoir :

(a.) \$25 si le journal est publié dans une ville ou village dont la population n'atteint pas 100,000 âmes;

(b.) \$50 si le journal est publié dans une ville de 100,000 âmes ou plus.

11. Chaque article ainsi publié sous l'empire d'une licence sera précédé des mots *Publié sous l'empire d'une licence*, suivis de l'année qu'a été accordée la licence et du nom du porteur, comme suit: "Publié sous l'empire d'une licence, 18—, A. B.", et cet avis sera immédiatement suivi de l'adresse de l'imprimeur.

Agriculture—Question des droits d'auteur.

12. Toute œuvre publiée en série ou feuilleton avec bénéfice du droit de reproduction soit d'après un contrat avec l'auteur soit sous l'empire d'une licence comme ci-dessus, sera, lors de sa publication en volume, assujétie aux autres dispositions de la loi.

13. Toutes licences accordées sous l'empire du présent article seront inscrites au registre des droits provisoires.

14. Dans tous les cas d'enregistrement d'un droit de reproduction en série ou feuilleton sous l'empire de la présente loi, le ministre fera insérer avis de cet enregistrement, une fois, dans la *Gazette du Canada*. 38 V., ch. 88, art. 10, partie.

DÉPÔT D'EXEMPLAIRES.

16. De tout et chaque livre à l'égard duquel on aura parfait l'accomplissement des conditions du droit de reproduction par le dépôt de trois exemplaires du dit livre imprimé et publié au Canada, selon les prescriptions de la présente loi,—ou imprimé et publié au Canada sous l'empire d'une licence, selon les prescriptions de la loi, et de tout et chaque autre article à l'égard duquel on aura parfait l'accomplissement des conditions du droit de reproduction par le dépôt de trois exemplaires ou trois photographies du dit article imprimé ou mis au jour au Canada, selon les prescriptions de la présente loi, le ministre fera déposer un exemplaire à la bibliothèque du parlement, à Ottawa, et un exemplaire à la bibliothèque du musée britannique, à Londres, en Angleterre.

2. On ne sera tenu d'opérer la remise d'aucun exemplaire imprimé de la seconde édition ou d'une édition subséquente d'un livre, que si elle contient des ajoutés ou des changements très considérables.—38 V., ch. 88, art. 26.

17. La faculté possédée par l'auteur d'un ouvrage littéraire, scientifique ou artistique, d'obtenir le droit d'auteur, et ce dernier droit, lorsqu'il aura été obtenu, seront cessibles, totalement ou partiellement, au moyen d'un écrit, fait en double, et dont l'enregistrement aura lieu au ministère, sur la présentation des duplicata et le paiement du droit ci-après mentionné :

2. L'un des duplicata restera au ministère et l'autre sera remis, avec un certificat de l'enregistrement, à la personne qui l'aura présenté. 38 V., c. 88, art. 18.

18. Lorsque l'auteur d'un ouvrage ou d'une production littéraire, scientifique ou artistique pouvant être l'objet d'un droit d'auteur, aura fait cet ouvrage ou cette production pour une autre personne ou l'aura vendu moyennant rémunération, il perdra la faculté d'obtenir ou de conserver la propriété du droit d'auteur, cette faculté passant virtuellement, par suite de la transaction, à l'acquéreur, qui en pourra profiter, à moins que l'auteur ou l'artiste ne se soit, par acte en bonne forme, spécialement réservé ce privilège. 38 V., c. 88, art. 16.

DU CONFLIT DE RÉCLAMATIONS EN MATIÈRE DE DROITS D'AUTEUR.

19. Dans le cas où une personne demanderait l'enregistrement comme sien d'un droit d'auteur sur un ouvrage littéraire, scientifique ou artistique déjà enregistré au nom d'une autre personne, ou dans le cas, soit d'un conflit de demandes faites simultanément, soit d'une demande en annulation d'un droit d'auteur enregistré, faite par une personne autre que celle inscrite comme propriétaire de ce droit,—le ministre notifiera aux requérants qu'il y a lieu de porter la question devant une cour compétente; et il ne sera procédé à aucune opération par le ministre, relativement à ces demandes, jusqu'à ce qu'un jugement déclarant bien fondé ou annulant le droit d'auteur, ou portant toute autre décision, lui ait été présenté :

2. Le ministre opérera ensuite l'enregistrement, l'annulation ou l'attribution du susdit droit, conformément à cette décision. 38 V., c. 88, art. 19.

DE LA VIOLATION DU DROIT D'AUTEUR.

20. Quiconque, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation de l'auteur ou du propriétaire légitime, imprimera ou publiera, fera imprimer ou publier un

manuscrit qui n'aura pas encore été imprimé en Canada ou ailleurs, sera tenu envers son auteur ou propriétaire des dommages-intérêts résultant de cette publication, lesquels pourront se recouvrer devant toute cour compétente. 38 V., c. 88, art. 3.

21. Dans le cas où un ouvrage enregistré en Canada se trouverait épuisé, toute personne pourra porter plainte au ministre, qui, après constatation du fait, jugé par lui suffisant, notifiera la plainte et le fait à l'éditeur pour le propriétaire du droit de reproduction; et si dans les soixante jours qui suivront le livre n'a pas été réimprimé et publié de nouveau au Canada, le ministre accordera une licence pour la publication d'une nouvelle édition.

22. La licence spécifiée dans l'article qui précède sera accordée en conformité des dispositions de la présente loi relatives à l'impression et à la publication de livres sous l'empire de licences:

DROITS.

23. Les droits suivants devront être payés au ministre, avant qu'il accueille les demandes relatives aux objets spécifiés au présent, savoir :

Pour l'enregistrement d'un droit d'auteur.....	\$1 00
Pour une licence.....	5 00
Pour l'enregistrement d'un droit provisoire d'auteur.....	0 50
Pour l'enregistrement d'un droit de reproduction en série ou feuilleton.....	0 50
Pour l'inscription d'une licence dans le registre des droits de reproduction en série ou feuilleton.....	0 50
Pour l'enregistrement d'une cession.....	1 00
Pour une expédition certifiée d'un enregistrement.....	0 50
Pour l'enregistrement de la décision d'une cour de justice, par folio.....	0 50

Les expéditions de documents qui ne sont pas mentionnés ci-dessus, seront délivrées aux prix suivants:—

Pour chaque folio unique ou premier folio d'expédition cer- tifiée.....	\$0 50
Pour chaque folio de 100 mots en sus (les fractions de 50 mots ou moins n'étant pas comptées, et celles d'au-dessus de 50 étant comptées pour un folio complet).....	0 25

2. Le paiement de ces droits couvrira tous les services exécutés, sous l'empire du présent acte, par le ministre ou par toute personne employée par lui sous son autorité.

3. Les droits perçus en vertu du présent acte seront versés à la caisse du ministre des Finances et Receveur général, et feront partie du fonds du revenu consolidé du Canada:

4. Personne ne sera dispensé d'acquitter les droits ou prix payables pour les services faits à sa demande sous l'empire du présent acte; et nul droit ne sera remboursé à celui qui l'aura payé. 38 V., c. 88, art. 28.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

23. Si la personne qui a qualité pour obtenir le droit d'auteur à l'égard d'une œuvre, sous l'empire de la présente loi, manque de se prévaloir des dispositions de celle-ci, le ministre accordera une licence d'imprimer et de publier l'œuvre sur laquelle aurait pu (sans cette négligence ou cette abstention) être obtenu ce droit d'auteur.

24. La demande d'un enregistrement, et de l'enregistrement d'un droit de reproduction en série ou feuilleton, ainsi que de l'enregistrement d'un droit d'auteur, peut être faite au nom de l'auteur ou de ses représentants personnels par toute per-

sonne qui se prétend être l'agent de l'auteur ou de ses représentants personnels, et tous dommages qui peuvent résulter de pareille prétention, frauduleuse ou erronée, pourront être recouverts dans toute cour de juridiction compétente.

25. Le présent acte ne porte aucune atteinte au droit que toute personne a de représenter un sujet ou une scène quelconque, nonobstant qu'il puisse exister un droit de propriété sur quelque autre représentation de la même scène ou sujet. 38 V., c. 88, art. 14.

26. Les erreurs qui auraient pu se glisser dans la rédaction ou dans l'expédition d'un instrument quelconque dressé par un commis ou employé au ministère, ne seront pas réputées invalider cet instrument; mais lorsqu'elles seront découvertes, elle pourront être corrigées sous l'autorité du ministre. 38 V., c. 88, art. 20.

27. Les expéditions ou extraits certifiés que délivrera le ministre, feront foi, sans autres preuves et sans la production des originaux. 38 V., c. 88, art. 21.

28. Le ministre pourra, au besoin, sauf l'approbation du Gouverneur en conseil, établir les règles et règlements, et prescrire les formules qui lui paraîtront nécessaires et convenables, pour l'application du présent acte; et ces règlements et formules, répandus par la voie de l'impression pour l'usage du public, seront censés conformes à l'intention du présent acte; et tous documents émanant du ministre et admis par lui seront réputés valables, en tant qu'il s'agira des opérations officielles, sous l'empire du présent acte. 38 V., c. 88, art. 2.

INFRACTIONS ET PÉNALTÉ.

29. Toute personne qui représente une œuvre dramatique à l'égard de laquelle a été obtenu un droit de reproduction sans l'autorisation du propriétaire de ce droit ou des représentants personnels du propriétaire de ce droit, sera passible, pour cette représentation, des dommages-intérêts qui paraîtront justes au tribunal. Le chiffre de ces dommages-intérêts sera d'au moins cinquante piastres pour la première représentation, et vingt-cinq piastres pour chaque représentation subséquente.

30. Dans toutes les actions qui seront prises sous l'empire des lois relatives aux droits de propriété littéraire ou artistique, le défendeur pourra prendre des conclusions générales et fournir des preuves spéciales en la matière.

31. Nulle action ou poursuite en application d'une peine portée par la présente loi, ne pourra être intentée après deux années révolues, à compter du fait qui aura donné lieu à la poursuite. 38 V., ch. 88, art. 27.

32. Quand dans le texte de la présente loi il est mentionné un délai comme étant le délai dans le cours duquel un livre doit être imprimé et publié au Canada, le ministre pourra prolonger de trente jours le délai pour l'impression et la publication du dit livre, s'il est démontré à la satisfaction du ministre que des arrangements ont été pris et que le livre est en voie de publication au Canada, mais que la publication n'a pu en être terminée pour cause d'incendie, d'inondations ou autres circonstances imprévues.

33. Toute personne qui, sciemment, fait ou fait faire une fausse inscription sur quelque registre tenu pour les enregistrements voulus par la présente loi, ou qui, sciemment, produit ou fait présenter pour servir de preuve, quelque pièce ayant faussement le caractère d'expédition d'une inscription sur les dits registres, est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de années.

34. Quiconque prend frauduleusement la qualité d'agent autorisé du titulaire d'un droit d'auteur pour obtenir un enregistrement, ou l'enregistrement d'un droit de reproduction en série ou feuillet, ou d'un droit d'auteur, est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de années.

35. Toute personne qui, après l'enregistrement du titre d'un livre sous l'empire de la présente loi, et tandis que cet enregistrement est en vigueur, ou après l'enregistrement d'un droit de propriété à l'égard d'un livre et pendant la durée de ce droit au Canada—imprime ou réimprime ou publie, ou republie, ou fait imprimer ou réimprimer, publier ou republier, quelque exemplaire du dit livre ou d'une traduction du dit livre, sans l'autorisation du titulaire du droit d'auteur, ou sans avoir une licence à cet effet, ou qui sachant que le dit livre a été ainsi imprimé, réimprimé ou

publié, vend, expose en vente, ou fait publier, vendre ou exposer pour la vente quelque exemplaire du dit livre sans cette autorisation et sans une licence, encourra la confiscation de tout semblable exemplaire du dit livre ou de la dite traduction au profit du propriétaire du droit d'auteur, et sera en outre passible pour chaque semblable exemplaire trouvé en sa possession, soit en cours d'impression, soit imprimé, ou importé, une amende ne dépassant pas une piastre et d'au moins dix centins, et l'application de la confiscation et le recouvrement de l'amende pourront être poursuivis devant le tribunal compétent par le titulaire du droit de reproduction.

36. Quiconque, après l'enregistrement sous l'empire de la présente loi, d'une peinture, d'un dessin, d'une statue ou autre œuvre d'art, et pendant la durée du droit de propriété sur la dite œuvre au Canada, reproduit de quelque manière que ce soit, ou fait reproduire, exécuter ou vendre en tout ou en partie, quelque exemplaire de pareille œuvre d'art, sans l'autorisation du propriétaire, encourra au profit du titulaire du droit de propriété la confiscation de tout semblable exemplaire ou copie, et la planche ou le cliché ou les planches ou les clichés à l'aide desquels a été exécutée la dite reproduction, et chaque feuille de cette reproduction de l'œuvre, et elle sera passible, pour chaque pareil exemplaire ou pour chaque feuille de cette reproduction publiée ou exposée pour la vente, d'une amende ne dépassant pas une piastre et d'au moins dix centins, et l'application de cette confiscation et le recouvrement de ces amendes pourront être poursuivis devant un tribunal compétent par le titulaire du droit de propriété.

37. Toute personne qui, après l'enregistrement d'une estampe, gravure, eau-forte ou photographie, selon les dispositions de la présente loi, et pendant la durée du droit de reproduction au Canada, grave ou exécute, vend ou copie, ou fait graver ou exécuter, vendre ou copier soit en entier soit avec quelque changement, addition ou retranchement fait au dessin ou motif principal dans l'intention d'éluder la loi, — ou qui imprime ou réimprime ou importe pour la vente, ou fait imprimer ou réimprimer ou importer pour la vente, pareille estampe, gravure, eau-forte ou photographie, en entier ou en partie, sans le consentement du propriétaire du droit de reproduction, ou qui publie, vend ou expose en vente sans la permission de ce propriétaire et sans licence, quelque exemplaire de pareille estampe, gravure, eau-forte ou photographie, ou en dispose d'une manière quelconque, sachant qu'elle a été imprimée, réimprimée ou importée sans ce consentement, encourt la confiscation de la planche ou du cliché, ou des planches ou des clichés à l'aide desquels a été reproduite cette estampe, gravure, eau-forte ou photographie, ainsi que de chaque feuille ou chaque exemplaire ainsi reproduit ou imprimé comme susdit, au profit du titulaire du droit de reproduction; et est passible, pour chaque feuille ou exemplaire de cette estampe, gravure, eau-forte ou photographie, trouvé en sa possession, d'une amende ne dépassant pas une piastre et d'au moins dix centins, et le propriétaire du droit de reproduction pourra poursuivre l'application de la confiscation et le recouvrement de ces amendes devant tout tribunal compétent.

38. Quiconque, ayant une licence sous l'empire de la présente loi pour la publication d'un livre, imprime ou publie quelque exemplaire de ce livre contenant une omission ou un ajout intentionnel, encourt la confiscation de chaque tel exemplaire du livre au profit du propriétaire du droit de propriété sur le livre, et est passible pour chaque exemplaire trouvé en sa possession, soit imprimé ou en cours de publication, d'une amende d'au plus..... et d'au moins..... et le titulaire du droit de reproduction pourra poursuivre l'application de la confiscation et le recouvrement de l'amende devant un tribunal compétent.

39. Quiconque a une licence sous l'empire de la présente loi, et, sans le consentement du propriétaire de droit de reproduction à l'égard du livre qui fait l'objet de cette licence, expédie ou consigne quelque exemplaire de ce livre pour être exporté pour la vente dans un pays ou endroit ou le dit propriétaire a un droit de reproduction à l'égard du dit livre, encourt, au profit du dit propriétaire, la confiscation de tout exemplaire ainsi expédié ou consigné, et est passible, pour chaque tel exemplaire, d'une amende d'au plus..... et d'au moins..... et le titulaire du droit de reproduction pourra poursuivre l'application de la confiscation et le recouvrement de l'amende devant un tribunal compétent.

40. Quiconque, ayant une licence sous l'empire de la présente loi, imprime ou publie, ou vend ou expose en vente, quelque exemplaire du livre qui fait l'objet de la licence, ne portant pas imprimé sur la page-titre de ce livre l'avis indiquant que le livre est publié sous l'empire d'une licence accordée en conformité de la loi, ou ne portant la marque d'un timbre indiquant que le droit (*royalty*) a été payé, est passible d'une amende d'au pluset d'au moinspour chaque tel exemplaire de ce livre, et le titulaire du droit d'auteur ou de reproduction pourra poursuivre le recouvrement de cette amende devant un tribunal compétent.

41. Quiconque insère ou fait insérer dans quelque exemplaire d'une œuvre imprimée, mise au jour, reproduite ou importée, ou imprime sur quelque exemplaire de pareille œuvre des mots donnant à entendre que le droit de reproduction à l'égard de cette œuvre a été assuré en conformité de la loi, quand ce droit n'a pas été ainsi assuré, ou quand toutes les prescriptions de la présente loi concernant les livres faisant l'objet du droit de reproduction n'ont pas été suivies, encourt une amende qui n'excédera pas trois cents piastres.

42. Toute personne qui n'ayant pas acquis légalement le droit de reproduction sur une œuvre littéraire, scientifique ou artistique, insère dans quelque exemplaire imprimé mis au jour, reproduit ou importé de la dite œuvre, qui imprime ou empreint sur quelque exemplaire de pareille œuvre, la mention que celle-ci a été enregistrée conformément à la présente loi, ou des mots donnant à entendre qu'il existe à son égard un droit de reproduction sous l'empire des lois du Canada, encourt une amende qui n'excédera pas trois cents piastres.